

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des Membres de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XXIII.

FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

REPRODUCTION FACSIMILÉE
Publiée avec l'autorisation de l'Institut de France

PARIS,
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE
H. WELTER, ÉDITEUR
59, RUE BONAPARTE, 59

1895

AVERTISSEMENT.

Nous terminons enfin par ce volume les annales des lettres en France au XIIIe siècle. On n'avait pas cru d'abord que cette partie de notre grande Histoire littéraire dût entraîner de si longs détails, ni qu'il fallût y employer huit volumes, un de plus qu'au siècle précédent, qui avait exigé déjà, pour l'examen des écrits en langue vulgaire, un développement inaccoutumé.

Les Bénédictins, dont nous ne perdons jamais de vue les leçons et les exemples, avaient assez prouvé, par l'Avertissement qui ouvre leur septième tome et le XIe siècle, que leur prédilection pour les œuvres écrites dans la langue de l'Église ne les empêchait pas d'apprécier en habiles historiens les premiers essais de notre langue nationale; et ils avaient commencé, depuis que leur ouvrage ne se continuait plus dans leur abbaye de Saint-Vincent du Mans, à recueillir des matériaux français dans les riches bibliothèques de Paris. Mais ce travail préparatoire, si nous en jugeons par quelques restes de leurs notes, était trop peu avancé pour faire entrevoir quelle étendue ils auraient donnée aux annales de cette autre littérature, et surtout des innombrables productions des trouvères.

Lorsque l'Institut de France reprit, en 1807, l'ouvrage qu'ils avaient eux-mêmes suspendu, quarante-quatre ans auparavant, sans avoir dépassé les pre-

mières années du XIIe siècle, on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait là, tout près de ces œuvres latines qui semblaient avoir seules mérité de vivre, une grande littérature presque inédite, féconde, originale, variée, déjà française, mais condamnée à l'oubli, en France même, depuis trois cents ans, par l'indifférence et le dédain. Ce ne fut néanmoins que par degrés que l'on se mit à lui faire sa place; car on supposait encore, en 1838, que cette partie de notre Histoire littéraire que nous terminons aujourd'hui pourrait bien ne pas se prolonger au delà de cinq volumes. A ces cinq volumes nous en avons ajouté trois autres. Il ne s'agit guère, dans les deux derniers, que des anciens poëtes de la France; et nous nous gardons de prétendre que, malgré toutes nos recherches, nous soyons parvenus à être complets.

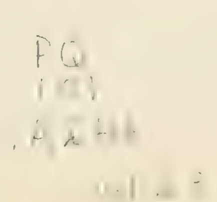
Si nous l'avouons, c'est qu'il nous semble que les critiques éclairés comprendront cet aveu. Nous travaillons le plus souvent sur des manuscrits, sans guide pour nous diriger dans ces routes difficiles et nouvelles; car, depuis le livre publié en 1581 par le président Fauchet sur les poëtes français avant l'an 1300, nul ne peut dire qu'il y ait eu d'histoire vraiment approfondie de ces vieux monuments, déshérités de toute gloire parce qu'on leur avait refusé toute justice. Plusieurs même des manuscrits, quelquefois uniques, restés seuls dépositaires d'un nom, d'une œuvre jadis célèbre, sont loin de nous; on ferait une liste assez nombreuse de ceux de nos poëmes dont il n'y a maintenant d'exemplaires que hors de France, à Rome, à Londres, à Oxford, à Copenhague, à Stockholm. Il ne nous a pas toujours été possible de nous en procurer des copies, des extraits ou des analyses, et nous avons eu trop souvent le regret de n'en connaître que les titres. Si même, dans les belles collections à notre portée, lorsque nous avions tant de devoirs à

remplir, tant d'œuvres inconnues à retrouver et à juger, quelques pages dignes d'intérêt s'étaient dérobées à nos regards, nous ne serions point sans excuse. L'histoire de ces productions françaises de plusieurs siècles commence à peine; et quoique nos efforts pour la faire avancer soient de tous les jours, de tous les instants, nous ne saurions avoir la confiance de n'avoir laissé rien échapper.

Ce vingt-troisième volume va témoigner de nouveau quelle a dû être, en des temps que l'on croyait stériles, la fécondité singulière de l'imagination de nos poëtes. Il ne renferme qu'une faible portion de leur histoire pendant un siècle; et toutefois l'abondance, la variété de leurs œuvres, le véritable mérite de quelques-unes, suffiront pour faire envisager d'un coup d'œil la grandeur de cet âge littéraire, et ce premier éclat que répandirent chez nous les lettres profanes. Nous y poursuivons notre étude sur les trouvères, sur ces poëtes en langue française qui ont compté dans leurs rangs quelques princes, quelques rois, mais dont la plupart n'ont pas eu d'historiens, et nous serons obligés, pour en parler, d'adopter encore la division par genres, puisque la chronologie des auteurs et souvent même leurs noms continuent de nous manquer.

Ainsi, nous rentrons d'abord dans le genre de la poésie narrative par le roman de la Rose, terminé assez longtemps avant la fin du siècle, quoique le dernier des deux auteurs ait beaucoup écrit dans le siècle suivant; œuvre de raffinement, de bel esprit, où il est facile de voir, non point l'aurore, mais le déclin d'une langue et d'une littérature qui renaîtront plus tard.

Nous parcourons ensuite plusieurs Lais d'origine étrangère, popularisés, comme les poëmes de la Table ronde, par la rime française, et cette multitude de Fabliaux, nés presque tous de notre sol, de notre état de société, de nos habitudes, de notre caractère, et



que les principales nations de l'Europe ont imités à l'envi sans les surpasser.

Puis, nous donnons une idée de quelques Débats ou disputes, singuliers dialogues, où éclate l'esprit de controverse qui plaisait tant au moyen âge, qui lui enseigna l'argumentation pour et contre, le doute, l'indécision, et par lequel il a péri.

C'est avec la même rapidité que nous passons sur les diverses espèces de Poésies morales, qui aidaient les trouvères à se faire pardonner les scènes par trop aventureuses de leurs grands poëmes chevaleresques, et les hardiesses encore plus téméraires de leurs contes. A ce genre sérieux et austère des enseignements appartiennent aussi leurs Dits sur les vertus et les vices, sur le comput, la chasse, les échecs, et leur vaste composition de l'Image du monde.

Sous le titre de Poésies historiques, depuis l'an 1201 jusque vers l'an 1300, nous comprenons, dans l'ordre des temps, après cinq grands récits en vers, qu'il est permis de placer sur la limite des deux siècles, une assez longue suite de petites pièces de circonstance, qui, prenant les formes les plus diverses, tantôt graves, tantôt bouffonnes, représentent tour à tour plusieurs des événements contemporains, les désastres et les murmures des dernières croisades, les rapports du gouvernement de saint Louis avec l'Angleterre, avec la Bretagne, avec l'Université de Paris; quelques témoignages de la douleur publique pour des princes ou des prélats qu'on venait de perdre, pour des chevaliers morts en combattant; les prouesses et les fêtes des tournois; d'autres incidents de la vie féodale. Cette partie du volume n'en saurait être une des moins instructives : on y verra que nos pères n'étaient réellement pas si timides, et qu'il est juste qu'après six cents ans ce qu'ils ont osé dire et rimer ne soit pas tout à fait perdu.

Enfin, tous les mouvements de l'âme, tous les tons et tous les caprices, depuis les saillies les plus familières de la satire et de la galanterie jusqu'aux plus nobles élans de l'ardeur guerrière et du véritable amour, se succèdent dans les libres inspirations de près de deux cents chansonniers, fidèle écho de l'esprit français. Tous ces noms, rassemblés en si grand nombre pour la première fois, pourront faire mieux comprendre l'ancienne vogue de la chanson, encouragée par des compagnies littéraires qui lui distribuaient des couronnes, cultivée en même temps par d'humbles ménestrels et par des rois. Les dates, lorsqu'il a été possible de les établir, prouveront qu'il aurait fallu faire commencer beaucoup plus tôt, dans l'histoire de nos premiers essais poétiques, l'art de multiplier à l'infini les combinaisons du couplet, l'entrelacement des rimes masculines et féminines, l'heureuse gaieté des refrains, la finesse même et la grâce du langage. On oubliera moins désormais que nos poëtes furent traduits quelquefois par les troubadours; on saura quel droit nous avons, ici comme ailleurs, de réclamer notre rang d'ancienneté, et combien se trompent ceux qui croient voir le début de notre poésie légère dans les œuvres du roi de Navarre. Sans parler même des anonymes dont il ne reste rien, comme ceux qui, en 1099, poursuivirent de leurs chansons en langue vulgaire les écarts du premier patriarche latin de Jérusalem, ou dont il reste quelque chose, comme ceux qui, en 1155, firent de l'abbé de Vézelai le sujet de leurs rimes populaires, on reconnaîtra que les noms de Crestien de Troyes, de Gautier d'Épinal, de Gasse Brulé, de Colin Muset, de Guyot de Provins, de Pierre Moniot, du vidame de Chartres, précédèrent d'assez longtemps le nom du roi chansonnier.

Nous avons eu sans doute, comme tous ceux qui,

avant nous, ont dévoué leur vie à ces études, le désir et l'espoir de ressusciter plus d'idées et de sentiments de notre vieille France qu'on ne l'avait fait jusqu'à nous; mais nous ne saurions trop redire, après tous nos travaux, que nos annales des lettres au XIIe et au XIIIe siècle, surtout dans la littérature française proprement dite, doivent encore laisser plus d'une lacune à remplir et plus d'une erreur à corriger. Toutes les fois que les documents ecclésiastiques nous ont manqué, comme ils manquent presque toujours pour ceux qui ont écrit dans la langue du peuple, il a fallu, avec leurs ouvrages, essayer de retrouver leur nom, le temps où ils ont vécu; souvent, malgré tout ce que nous avons pu faire, ils sont restés anonymes, leur date est restée douteuse; et si, pour surmonter ces obstacles, nous avons substitué peu à peu la division par genres à la méthode chronologique, ce n'était pas une affaire de goût, c'était une nécessité. Qu'on joigne à ces incertitudes l'obligation de ne consulter en grande partie que des textes inédits, l'altération de ces textes sous la main des copistes qui ne les comprenaient plus, la rareté même des manuscrits, l'insuffisance des catalogues, la nouveauté des recherches après de longs siècles d'abandon : peut-être ne refusera-t-on point de nous pardonner quelques fautes ou quelques oublis.

Nous devons cependant avertir que, dans nos pénibles efforts pour recueillir partout la trace des plus anciens poëmes provençaux ou français, il y a tout un genre que nous avons écarté à dessein, celui de la traduction. Quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être très-fécond, soit en prose, soit en vers, comme il le devient encore plus au XIVe siècle, et que ce siècle, assez pauvre en productions originales, laissera du temps et de l'espace pour celles dont le principal intérêt est dans le style, nous réservons à nos successeurs ou à

ceux d'entre nous qui atteindront les dernières années de Charles le Sage, un des promoteurs de ces utiles travaux, le soin de reprendre depuis l'origine l'histoire des traducteurs français.

Celle de la prédication en France aura besoin d'être reprise aussi dès les premiers temps. L'immense amas de sermons, ou latins, ou français, ou mi-partis des deux langues, dont les anciennes bibliothèques sont encombrées, ne pourra être débrouillé qu'à l'aide du loisir qui attend les historiens d'un siècle moins heureux. Les annales de l'âge littéraire qui finit à l'an 1300, malgré les proportions qu'elles ont prises, ne pouvaient s'arrêter à ces études accessoires qui, dans la disette du siècle suivant, offriront des occasions favorables de digression.

Il importera surtout qu'après la série régulière des œuvres latines, toujours plus complète et plus sûre, parce qu'elle se retrouve dans les archives de l'Église, lorsqu'on en viendra, comme nous l'avons fait pour le XIIIe siècle, à ranger par ordre de matières les compositions d'une date incertaine, on s'applique à rassembler de toutes parts, et à soumettre à une critique fondée sur les textes, les plus anciens essais de l'art dramatique, dont l'histoire n'occupe point jusqu'à présent dans cet ouvrage une place qui réponde à celle que le théâtre devait remplir un jour dans les destinées littéraires de notre pays.

Puisque nous avons commencé à faire pressentir quelques-unes de nos intentions pour la suite d'un livre qui absorbe toutes nos pensées, nous oserons dire aussi dès ce moment sur quel plan nous avons conçu le Discours qui doit être placé en tête du prochain volume. On sait que, depuis l'origine de l'ouvrage, les détails sur chaque siècle sont précédés d'une vue générale de l'état des lettres. C'est encore dom Rivet, le principal auteur des neuf premiers volumes,

qui a rédigé, en 1750, le Discours préliminaire du XIIe siècle; Daunou a publié, en 1824, celui du XIIIe. Pour nous soustraire le plus possible à tout parallèle avec ces deux grandes compositions, qui offrent, comme dans une esquisse hardie, l'histoire anticipée des écrivains, et nous rapprocher, en même temps, du cadre moins vaste des Discours antérieurs, où l'on fait seulement connaître, pour chaque siècle, les écoles, les bibliothèques, les autres institutions littéraires, et les vicissitudes notables de la langue et du goût, lorsque nous aurons, à notre tour, accompli ce devoir plus facile, sans négliger cependant d'y joindre une vue d'ensemble sur les genres que l'on cultivait encore, nous nous consolerons du spectacle d'un temps de décadence par quelques regards jetés en arrière sur les deux siècles qui précèdent. En effet, tous deux réunis, et considérés cette fois dans leurs créations en langue vulgaire plutôt que dans leurs œuvres latines, ils nous semblent comme un premier âge poétique, comme une première littérature française, imparfaite pour la langue qu'elle n'a point su fixer, mais puissante et populaire par l'invention. Si les poëtes n'étaient que ceux qui savent trouver des personnages, des passions, des aventures, et faire vivre leurs fictions plusieurs siècles chez plusieurs peuples, nous pourrions dire qu'il y avait alors des poëtes.

Dans cette nouvelle étude, préparée depuis longtemps, on trouvera, non point l'abrégé de l'histoire littéraire d'un siècle, mais un chapitre nécessaire de notre livre, où, de la récapitulation toute simple des titres de cette vieille gloire que les étrangers ont moins oubliée que nous, il résultera peut-être que ceux des peuples nos voisins qui ont une littérature, l'Italie même, ont été alors, en plusieurs genres, les disciples de la France.

Il y a cent vingt-trois ans que cet ouvrage est com-

mencé. Les Bénédictins eux-mêmes, fatigués, découragés, l'avaient interrompu. On craignit, pendant quarante-quatre ans, qu'il ne fût jamais continué. Le savant Ernesti, en 1772, écrivait à Paris pour en réclamer la suite au nom de l'Allemagne et de toute l'Europe lettrée. L'Institut, dès le moment où il en a repris la publication après ce long silence, n'a cessé de fournir de zélés coopérateurs à un travail qui, pour la difficulté, l'étendue, et pour ce mérite enfin de la persévérance que les autres nations se plaisent à nous refuser, n'a encore d'égal chez aucune d'elles. A nos annales littéraires du XIIIe siècle vont bientôt succéder celles du XIVe. Le flambeau que nous ont transmis nos prédécesseurs et nos maîtres ne s'éteindra pas. Puisse-t-il, entre nos mains, éclairer du moins de quelques lueurs nouvelles ces âges encore peu connus où s'essayait le génie de la France, et passer, avec toute sa lumière, aux mains de ceux qui viendront après nous!

Les noms, par ordre chronologique, de tous nos écrivains du XIVe siècle ont été recueillis par nous avec assiduité, depuis bientôt vingt ans, sur le plan suivi dès l'origine. Chaque nom, dans cette liste, est accompagné de l'indication des principaux documents propres à faire connaître les auteurs et leurs ouvrages. A quelque date que doive s'arrêter pour nous la mise en œuvre de ces nombreux matériaux, nos continuateurs pourront du moins en profiter.

Les auteurs de ce vingt-troisième volume de l'Histoire littéraire de la France, membres de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont désignés, à la suite de chaque article, par les lettres initiales de leurs noms :

F. L.	MM.	Félix Lajard.
P. P.		Paulin Paris.
V. L. C.		Victor Le Clerc, *éditeur.*
É. L.		Émile Littré.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A.

ABBO, de Obsidione Lutetiæ; dans le Recueil des historiens de la France par dom Bouquet, t. VIII, p. 1.—Texte et trad. fr., par Taranne. Paris, 1834, in-8°. — *Abbo, de Obsidione Lutetiæ.*

The Chronicle of the monastery of Abingdon, from A. D. 1218 to A. D. 1304, now first published from the original ms. in the public library at Cambridge, by James Orchard Halliwell. Reading, 1844, pet. in-4°. — *Abendon. (Chron. monast.).*

Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague, etc., par N.-C.-L. Abrahams. Copenhague, 1844, in-4°. — *Abrahams, Mss. fr. de la biblioth. de Copenhague.*

Histoire et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4°; table des tom. 45 à 50, 1843, in-4°; — nouvelle série, 1815-1855, 20 vol. in-4°; — mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, 1844-1854, 7 vol. in-4°. — *Acad. des Inscript., Mémoires.*

Adam, drame du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours par Victor Luzarche. Tours, 1854, in-8°. — *Adam (Mystère d').*

Alberti Magni Liber Aggregationis, etc. — Adelardi bathoniensis Quæstiones naturales et quæstiones philosophorum. Antwerpiæ (circa ann. 1485), in-4°. — *Adelard de Bath. Quæst.*

Dans le recueil de Leyser, Histor. poem. med. ævi, p. 2007-2036; et dans celui de M. Thomas Wright, Latin stories, p. 174-191. — *Adolphi Fabulæ.*

L'Adventurier rendu à dangier, conduit par advis, traictant des guerres de Bourgongne, etc. (par Jean de Margny). Paris (vers 1500), pet. in-4° goth. de 31 feuillets à deux colonnes. — *Adventurier (L'), etc.*

Memorie degli scrittori e letterati parmigiani, raccolte dal padre Ireneo Affò, Minor osservante, etc. Parma, 1789-1797, 5 vol. in-4°. — Continuate da Angelo Pezzana. Parma, 1825-1827, t. VI, in due parti in-4°. — *Affò, Mem. degli scrittori parmigiani.*

Notizie istorico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori viniziani, raccolte, esaminate e distese da F. Giovanni degli Agostini. In Venezia, 1752, 1754, 2 vol. in-4°. — *Agostini (Degli), Scrittor. viniz.*

Alberici, Trium-Fontium monachi, Chronicon ab O. C. ad ann. Chr. 1241, in tomo II Accessionum historicarum (ed. Leibnitzio). Lipsiæ et Hannoveræ, 1698, 2 vol. in-4°. — *Alberici Chronic.*

Alberti Patavini Conciones. — Alberti Patavini, Augustiniani eremitæ, doctoris parisiensis, præconum omnium suo tempore facile principis, in evangelia quadragesimalia utilissimæ Conciones. Thaurini, in ædibus Petri Pauli Porri, chalcotypi in excudendis libris diligentissimi, mirabilis nostro ævo industriæ viri. XVIII aprilis M D XX VII.

Amis et Amiles. — Amis et Amiles, und Jourdains de Blaivies, zwei altfranzösische Heldengedichte des kerlingischen Sagenkreises, nach der pariser Handschrift zum ersten Male herausgegeben von Dr. Conrad Hofmann. Erlangen, 1852, in-8°.

Ancien théâtre fr. — Ancien théâtre français, etc., publ. par Viollet Le Duc. Paris, 1854, 3 vol. in-16.

Andrès, dell' Origine, etc. — Dell' Origine, de' progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura, da Giov. Andrès. Parma, 1783-1797, 6 vol. in-4°.

Andrieux, OEuvres. — OEuvres de F.-G.-J.-S. Andrieux. Paris, 1823, 6 vol. in-18.

Anglo-norman poem on the conquest of Ireland. — Anglo-norman poem on the conquest of Ireland, etc., edited by Francisque Michel. London, 1837, pet. in-8°.

Année littéraire. — Année littéraire, par Fréron et autres. Paris, 1754-1791, 292 vol. in-12.

Anselme, Hist. de la maison de France. — Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, des pairs, grands officiers, etc., par le P. Anselme de Sainte-Marie (de Guibours), continuée par Caille du Fourni, augmentée par les PP. Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol.

Antonio, Biblioth. hisp. — Bibliotheca hispana vetus et nova, auctore Nicolao Antonio. Matriti, 1783-1788, 4 vol. in-fol.

Apulée, Metamorph. — Lucii Apuleii Opera omnia. Lugduni Batavorum, 1786-1823, 3 vol. in-4°.

Archiv. des missions litt. — Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports et instructions. Publ. par cahiers depuis janvier 1850. Paris, 1850-1855, in-8°.

Archivio storico italiano. — Archivio storico italiano, ossia Raccolta di opere e documenti finora inediti o divenuti rarissimi risguardanti la storia d'Italia. Firenze, 1842-1851, 16 vol. in-8°. — Appendice, etc., 1842-1853, 9 vol. in-8°.

Ariosto, Orlando. — Orlando furioso, di Ludovico Ariosto. Milano, 1812, 5 vol. in-8°.

Aristotelis Op. — Aristoteles græce, ex recensione Immanuelis Bekkeri; edidit Academia regia borussica. Berolini, 1831-1836, tom. I-IV, in-4°.

Arlotto (Facezie del piovano). — Scelta di facezie, tratti, buffonerie, motti e burle, cavate da diversi autori, etc. Firenze, appresso i Giunti, 1579, in-8°. — Facezie del piovano Arlotto, p. 1-88.

Art de vérif. les dates. — L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, troisième édition. Paris, 1783-1792, 3 vol. in-fol.

Artigny (D'), Mémoires. — Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature, par l'abbé d'Artigny. Paris, 1749-1756, 7 vol. in-12.

Astruc, Hist. de la Fac. de médecine de Montpellier. — Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par Jean Astruc. Paris, 1767, in-4°.

Athénée, Deipnosoph. — Athenæi Deipnosophistarum libri XV, cura et studio Isaaci Casauboni (Genevæ), 1697, in-fol.—Isaaci Casauboni Animadversionum in Athenæi Dipnosophistas libri XV. Lugduni, 1600, in-fol.

Auberi le Bourgoing. — Le roman d'Auberi le Bourgoing (publ. par Prosper Tarbé). Reims, 1849, in-8°.

Augustini (S.) Opera. — S. Aurelii Augustini Opera, castigata studio monachorum ordinis Sancti

Benedicti. Parisiis, 1679-1700, 11 tom. en 8 vol. in-fol. — Editio parisina altera. Parisiis, 1836-1839, 11 vol. gr. in-8°.

Les Aventures de Kamrup, par Tahcin-Uddin, traduites de l'hindoustani par Garcin de Tassy. Paris, 1834, in-8°. Aventures de Kamrup.

Flavii Aviani Fabulæ, ed. H. Cannegieter. Amstelodami, 1731, in-8°. Aviani Fabulæ.

B.

Il Castiga matti, opera morale, quaderni in lingua venetiana, di D. Domenico Balbi. In Venetia, 1683, in-12. Balbi, Castiga matti.

Vita di Giovanni Boccacci, scritta dal conte Gio.-Batista Baldelli. Firenze, 1806, in-8°. Baldelli, Vita di Boccacci.

Scriptorum illustrium majoris Brytanniæ... Catalogus a Japheto usque ad ann. 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda,... auctore Joanne Baleo. Gippeswici in Anglia, per J. Overton, 1548, in-4°. — Basileæ, 1559, 2 tomes en 1 vol. in-fol. Bale, Scriptor. Angl.

Stephani Baluzii Miscellanea, hoc est, Collectio veterum monumentorum, quæ hactenus latuerunt in variis codicibus ac bibliothecis. Parisiis, 1678-1715, 7 vol. in-8°. — Lucæ, ed. Joan.-Dom. Mansi, 1761-1764, 4 vol. in-fol. Baluze, Miscellan.

Novelle di Matteo Bandello. Milano, 1813, 1814, 9 vol. gr. in-16. Bandello, Novelle.

Fabliaux et contes, etc. (rec. par Barbazan). Paris et Amsterdam, 1756, 3 vol. in-12. Voy. *Fabliaux*. Barbazan, Fabl.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par Barbier. Paris, 1822-1827, 4 vol. in-8°. Barbier, Dict. des anonymes.

Cæsaris Baronii cardinalis Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odor. Raynaldi continuatione, Ant. Pagii critica, indice, etc., ed. J.-Dominic. Mansi. Lucæ, 1738-1757, 38 vol. in-fol. Baronius, Annal.

Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois. Paris, 1830, in-4°. Barrois, Biblioth. protypogr.

La Crusca provenzale, ovvero le voci, frasi e maniere di dire che la lingua toscana ha preso della provenzale, opera di don Antonio Bastero. Roma, 1724, in-fol. Bastero, Crusca prov.

La Bataille et le Mariage des VII arts, pièces inédites du XIIIe siècle en langue romane, publ. par Achille Jubinal. Paris, 1838, in-8°. Bataille et Mar. des VII arts.

Li romans de Bauduin de Sebourc, IIIe roy de Jherusalem, poëme du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale (par M. Boca). Valenciennes, 1841, 2 vol. gr. in-8°. Bauduin de Sebourc.

Dictionnaire historique et critique de P. Bayle. Amsterdam, 1720 ou 1740, 4 vol. in-fol. Bayle, Dict.

Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, etc., par dom Beaunier, religieux bénédictin. Paris, 1726, 2 vol. in-4°. Beaunier, Abbayes de France.

Voy. *Frischlini Facetiæ.* Bebelii Facetiæ.

Behar-Danisch, or Garden of knowledge, an oriental romance, translated from the persian by Jonathan Scott. London, 1799, 3 vol. in-8°. Behar-Danisch.

Belleforest, Annales. — Les grandes Annales et Histoire générale de France, etc., suivant les pancartes anciennes, les lois du pays et la foi des vieux exemplaires, par François de Belleforest. Paris, 1579, 2 vol. in-fol.

Benedict. Petriburg. Chronic. — Chronicon Angliæ Petriburgense, ed. Thom. Hearne. Oxonii, 1735, 2 vol. in-8°. — Ed. J.-A. Giles, Londini, 1845, in-8°.

Benoît, Chron. des ducs de Normandie. — Chroniques des ducs de Normandie, par Benoît, publ. d'après un manuscrit du Musée britannique, par Francisque Michel. Paris, 1837-1844, 3 vol. in-4°.

Berlin (Mém. de l'Acad. de). — Abhandlungen der königlichen Akademie der Wissenschaft zu Berlin, 1804-1811. Berlin, 1815, 1 vol. in-4°. — 1815-1852. Berlin, 1816-1853, 36 vol. in-4°.

Berlinghieri, Geographia. — In questo volume si contengono septe giornate della Geographia di Francesco Berlingeri, etc. Firenze (circa 1480), in-fol.

Bernardi (S.) Opera. — Sancti Bernardi, abbatis Claræ-Vallensis, Opera omnia, post Horstium denuo recognita, repurgata, et in meliorem digesta ordinem, etc., curis D. Joannis Mabillon. Parisiis, 1690, 2 vol. in-fol. — Editio quarta. Parisiis, 1839, 5 tom., 4 vol. gr. in-8°.

Beroalde de Verville, Moyen de parvenir. — Le Moyen de parvenir, par Beroalde de Verville. Paris, 1841, gr. in-12.

Berte aus grans piés. — Berte aus grans piés, publ. par Paulin Paris. Paris, 1832, in-12.

Bettinelli, delle Lettere, etc. — Delle Lettere e delle arti mantovane, dall'abate Saverio Bettinelli. Mantova, 1775, in-4°.

Bettinelli, del Risorgimento d'Italia. — Del Risorgimento d'Italia negli studi, nelle arti e nei costumi dopo il mille, dall'abate Saverio Bettinelli. Milano, 1819, 4 part. in-12.

Bibl. sacra. — Biblia sacra, vulgatæ editionis, Sixti V, pont. max., jussu recognita, et Clementis VIII auctoritate edita. Lugduni, 1677, in-8°, et autres éditions. — La sainte Bible, trad. par Le Maistre de Saci. Paris, 1828-1833, 13 vol. gr. in-8°, et autres éditions.

Biblioth. carmelitana. — Bibliotheca carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata (auct. Cosma de Villiers a Sancto Stephano). Aurelianis, 1752, 2 vol. in-fol.

Biblioth. cotton. — Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ cottonianæ. Oxonii, 1696, in-fol.

Biblioth. des litter. Vereins in Stuttgart. — Bibliothek des litterärischen Vereins in Stuttgart. Stuttgart, 1839-1854, 34 vol. in-8°.

Biblioth. de l'École des chart. — Bibliothèque de l'École des chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.

Biblioth. univ. des romans. — Bibliothèque universelle des romans. Paris, 1775-1789, 224 parties, 112 vol. in-12.

Bibliothèques. — Notices de livres ou d'auteurs. Voyez *Antonio*, *Bale*, *Brunet*, *Clément* (*Dav.*), *De Visch*, *Du Chesne* (*A.*), *Du Pin* (*Ellies*), *Du Verdier*, *Fabricius*, *Fontanini*, *Foppens*, *Gesner*, *Labbe*, *La Croix du Maine*, *Le Long*, *Leyser*, *Liron*, *Meusel*, *Michaud*, *Montfaucon*, *Sander*, *Simler*, *Tanner*, *Vossius*. Voyez aussi *Catalogue*, *Recueil*, *Scriptores*.

Bidpaï. — Calila et Dimna, ou Fables de Bidpaï, en arabe, précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre, etc., par Silvestre de Sacy. Paris, 1816, in-4°.

Biographia britann. — Biographia britannica, or The lives of the most eminent persons who have flourished in Great Britain and Ireland, from the earliest ages down to the present times. London, 1747-1766, 7 vol. in-fol. — Nouv. édit., publiée par A. Kippis, ibid., 1778-1793, t. I-V, in-fol.

Biographie universelle ancienne et moderne, par une société de gens de lettres. Paris, Michaud, 1811-1828, 52 vol. in-8°.
Biogr. univ

Apologues et contes orientaux (par l'abbé Blanchet, publ. par Dusaulx). Paris, 1784, in-8°.
Blanchet, Apologues.

Iter italicum von D. Friedrich Blume, professor der Rechte zu Halle. Berlin, Stettin und Halle, 1824-1830, 3 vol. pet. in-8°.—Bibliotheca librorum manuscriptorum italica. In supplementum Itineris italici congessit Fridericus Blume. Gœttingæ, 1834, pet. in-8°.
Blume, Iter italic., Biblioth. libr. mss. italica.

Opere volgari di Giovanni Boccacio, corrette su i testi a penna. Firenze, 1827-1834, 17 vol. in-8°.
Boccace, Decam.

La chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1839, 2 vol. in-12.
Bodel (Jean). La chanson des Sax.

An. Manl. Sever. Boetii Consolationis philosophiæ libri V. Lugduni Batavorum, 1671, in-8°.
Boece, Consolat.

Anecdota græca e codicibus regiis descripsit, annotatione illustravit J.-Fr. Boissonade. Parisiis et Argentorati, 1829-1833, 5 vol. in-8°.
Boissonade, Anecd. græca.

Acta sanctorum omnium collecta et illustrata, cura Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, Tongarloæ, Bruxellis, 1643-1853, 55 vol. in-fol.
Bolland. Act. SS.

Sancti Bonaventuræ, ex ordine Minorum, Opera omnia. Romæ, 1588-1596, 7 t., 6 vol. in-fol. — Moguntiæ, 1608, 1609, 6 vol. in-fol. — Lugduni, 1668, 7 vol. in-fol.
Bonaventuræ (S.) Opera.

Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia (edita a Jacobo Bongars). Hanoviæ, 1611, 2 tom. in-fol.
Bongars, Gesta Dei per Fr.

Romans et Épopées chevaleresques de l'Allemagne au moyen âge, par le baron de Bonstetten. Paris, 1847, in-8°.
Bonstetten, Rom. chevaleresques de l'Allemagne.

Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises, ou Dictionnaire des mots anciens de notre langue, enrichi de beaucoup d'origines, épitaphes, et de beaucoup de mots de la langue thyoise ou theut-franque, par Pierre Borel. Paris, 1655, in-4°, et dans le Dictionnaire étymologique de Ménage. Voy. *Ménage*.
Borel, Trés. des rech. gaul. et fr.

Serées de Guillaume Bouchet, juge et consul des marchands à Poictiers. Rouen, 1635, 3 parties pet. in-8°.
Bouchet (Serées de Guill.).

Biographie ardennaise, ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs, par l'abbé Boulliot. Paris, 1830, 2 vol. in-8°.
Boulliot, Biogr. ardennaise.

Voyez *Recueil des historiens de la France*.
Bouquet (Dom).

Histoire de la ville de Mons, par Gil.-Jos. de Boussu. Mons, 1725, in-4°.
Boussu, Hist. de Mons.

Johannis Bromyardi Summa prædicantium, opus e divinis, canonicis et civilibus legibus, ordine alphabetico, contextum. Nurembergæ, 1485, in-fol.
Bromyard, Summa.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par J.-Ch. Brunet. Paris, 1842-1844, 5 vol. in-8°.
Brunet, Manuel.

Il Tesoro di Brunetto Latini volgarizzato da Bono Giamboni, nuovamente pubblicato secondo l'edizione del MDXXXIII. Venezia, 1839, 2 vol. pet. in-12.
Brunetto Latini, Tesoro.

Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, par Nicolas Brussel. Paris, 1727, 2 vol. in-4°.
Brussel, Usage des fiefs.

Le roman de Brut, par Wace, publié pour la première fois, avec un com-
Brut (Rom. de).

mentaire et des notes, par Le Roux de Lincy. Rouen, 1836-1838, 2 vol. in-8°.

Buchon, Collect. des Chron. nation. — Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du XIIIe au XVe siècle, par J.-A.-C. Buchon. Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8°.

Buchon, Recherches, etc. — Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec à la suite de la quatrième croisade, par J.-A.-C. Buchon. Paris, 1840, 1843, 2 vol. gr. in-8°.

Bulletin du bibliophile. — Bulletin du bibliophile, recueil périodique en plusieurs séries depuis 1836 jusqu'à ce jour. Paris, Techener, in-8°.

Burmann, Anthol. lat. — Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum, sive Catalecta poetarum latinorum in VI libros digesta, cura Petri Burmanni secundi, qui perpetuas adnotationes adjecit. Amstelodami, 1759, 2 vol. in-4°.

C.

Cæsar. Heisterb. Dial. Mirac., Homil. — Cæsarii Heisterbacensis, monachi ordinis cisterciensis, Dialogus miraculorum. Coloniæ, 1851, 2 vol. in-12.—Fasciculus moralitatis, sive Homiliæ. Ibid., 1595, 4 part. in-4°.

Calmet, Biblioth. lorraine. — Bibliothèque lorraine, ou Histoire des hommes illustres, etc., par le R. P. dom Calmet, abbé de Senones. Nancy, 1751, in-fol.

Camden, Anglica, Hibern., etc. — Anglica, Hibernica, Normannica, Cambrica, a veteribus scripta, etc., ex bibliotheca Guilielmi Camdeni. Francofurti, 1602, in-fol.

Camden, Remains of a greater work. — Remains of a greater work concerning Britain, the inhabitants thereof, their language, names, surnames, etc., by William Camden. London, 1637, in-4°.

Canisii Antiq. lect. — Antiquæ lectionis tomi VI, sive Vetera monumenta primum edita et illustrata notis ab Henrico Canisio. Ingolstadii, 1601, etc., 6 vol. in-4°. — Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Henrici Canisii Lectiones antiquæ ad sæculorum ordinem digestæ, etc., ed. Jacobo Basnage. Antuerpiæ, 1735, 4 vol. in-fol.

Cardonne, Mél. de litt. orient. — Mélanges de littérature orientale, trad. de manuscrits turcs, arabes et persans, par Cardonne; avec les Paroles remarquables des Orientaux, suivant la traduction de Galand. La Haye, 1771, pet. in-8°.

Carlier, Hist. du duché de Valois. — Histoire du duché de Valois, etc., par l'abbé Carlier, prieur d'Andresy. Paris, 1764, 3 vol. in-4°.

Carmina Burana. — Carmina Burana, dans le Recueil intitulé: Bibliothek des litterärischen Vereins in Stuttgart, t. XVI. Stuttgart, 1847, in-8°.

Cartulaire de S.-P. de Chartres. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, publié par Benjamin Guérard. Paris, 1840, 2 vol. in-4°.

Casti, Novelle. — Novelle di Giambatista Casti. In Parigi, 1804, 3 vol. in-8°.

Catalogi mss. Angliæ. — Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ. Oxoniæ, 1697, 2 tom. in-fol.

Catal. de La Vallière. — Catalogue des livres rares de la bibliothèque du duc de La Vallière, par Guillaume de Bure (et Van Praët). Paris, 1783, 3 vol. in-8°.

Catalogue des mss. de Bruxelles. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1842, 3 vol. in-fol.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres (par Mich. Chasles). Chartres, 1840, in-8°. Catalogue des mss. de Chartres.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-1856, t. I et II, in-4°. Catal. génér. des mss. de Fr.

A Catalogue of the harleian manuscripts in the British Museum, with indexes of persons, places and matters. London 1808-1812, 4 vol. in-fol. Catalog. of the harl. mss.

A Catalogue of the manuscripts in the cottonian library. London, 1802, in-fol. Catalog. of the mss. in the cotton. libr.

Catalogus manuscriptorum Bibliothecæ regiæ parisiensis (studio Aniceti Mellot). Parisiis, e typogr. reg., 1739-1744, 4 vol in-fol. — Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi, par Sallier, Boudot, Capperonnier. Paris, imp. royale, 1739-1750, 6 vol. in-fol. Catal. Biblioth. reg.

Catalogus librorum manuscriptorum qui, inde ab anno 1741, bibliothecæ Lungduno-Batavæ accesserunt. Descripsit Jacobus Geel, bibliothecæ Lungduno-Batavæ præfectus. Lugduni-Batavorum, 1852, gr. in-4°. Catalogus mss. biblioth. Lugduno-Batavæ.

Codicum manuscriptorum ecclesiæ cathedralis dunelmensis catalogus classicus, descriptus a Thomas Rud (ed. Jacobo Raine). Dunelmiæ, 1825, in-fol. Catalogus mss. eccles dunelmens.

Dionysii Catonis Disticha, etc. Amstelodami, 1759, 2 vol. in-8°. Caton. Distich.

Scriptorum ecclesiasticornm historia litteraria a C. N. usque ad sæculum XIV, auctore Guillelmo Cave. Genevæ, 1705, 2 vol. in-fol. — Oxonii, 1740, 1743, 2 vol. in-fol. Cave, Scriptor. eccles.

Lo illustre poeta Cecco Dascholi, con commento novamente trovato, e nobilmente historiato, revisto et emendato, e da multa incorrectione extirpato, et ad antiquo suo vestigio exemplato, etc. Impresso in Milano per Johanne Angelo Scinzenzeler, nel anno del Signore M CCCCC XXI, a di xxiij de zenaro, pet. in-4°. Cecco d'Ascoli, Acerba.

Les Cent nouvelles nouvelles, publ. par Le Roux de Lincy. Paris, 1841, 2 vol. in-12. Cent nouvelles nouvelles.

Le Cento novelle antiche, secondo l'edizione del MDXXV corrette ed illustrate. Milano, 1825, in-8°. Cento novelle antiche.

Viage del Parnaso, compuesto por Miguel de Cervantes Saavedra. Madrid, 1805, in-16. Cervantes, Viage del Parnaso.

La Chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard, renouvelée par Graindor de Douai; publiée par Paulin Paris. Paris, 1848, 2 vol. in-12. Chanson d'Antioche.

Chansons de Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre (éd. de Prosper Tarbé). Reims, 1851, in-8°. Chans. de Thibaut.

Charlemagne, an anglo-norman poem of the twelfth century, now first published with an introduction and a glossarial index, by Francisque Michel. London, 1836, pet. in-8°. Charlemagne.

Poems written in english by Charles duke of Orleans, during his captivity in England after the battle of Azincourt (ed. by Watson Taylor). London, 1827, in-4°. Charles duke of Orleans, Poems.

La Chasse du cerf, en rime françoise (publ. par Jérôme Pichon). Paris, 1840, pet. in-8° de x et 40 p. Chasse (La) du cerf.

Histoire du bon chevalier sans reproche Jacques de Lalaing et de tout ce qui s'est passé de son temps, par George Chastelain, mise en lumière par Jules Chifflet. Bruxelles, 1634, in-4°. Chastelain (G.), Hist. de Jacques de Lalaing.

Chansons du châtelain de Couci, revues sur tous les manuscrits par Francisque Michel. Paris, 1830, gr. in-8°. Châtelain de Couci (Chansons du).

Chaucer, Canterbury Tales. The poetical works of Geoffrey Chaucer, with an Essay on his language and versification, and an introductory discourse; together with notes and a glossary, by Thomas Tyrwith. London, 1843, gr. in-8°.

Chenier, Fragm. du cours de litt., etc. Fragments du cours de littérature fait à l'Athénée de Paris, en 1806 et 1807, par M.-J. de Chénier. Paris, 1818, in-8°.

Chevalerie (La) Ogier de Danemarche. La chevalerie Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poëme du XIIe siècle, publié, pour la première fois, d'après le manuscrit de Marmoutier et le manuscrit 2729 de la Bibliothèque royale (par J. Barrois). Paris, 1842, 2 vol. in-12, ou un vol. gr. in-8°.

Chevrier, Mem. des homm. ill. de Lorraine. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, par M. de Chevrier. Bruxelles, 1754, 2 vol. in-12.

Chronique de Gilles de Chin. La Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin, publiée d'après un ms. de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles (par R. Chalon). Mons, 1837, in-8°.

Chroniques de Normandie. Chroniques de Normandie. Rouen, 1487, pet. in-fol. goth.

Chroniq. de S.-Denis. Les Grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, publiées par Paulin Paris, membre de l'Institut. Paris, 1836-1838, in-fol., ou 6 vol. in-12.

Ciacon., Vitæ pontif. Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium, etc., Alphonsi Ciaconii, ordinis Prædicatorum, et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino, S. J., recognitæ. Romæ, 1677, 4 vol. in-fol.

Cic., Epist. fam., de Offic. OEuvres complètes de Cicéron, traduites en français, avec le texte en regard, édition publiée par Jos.-Victor Le Clerc. Paris, 1821-1825, 30 vol. in-8°. — Seconde édition. Paris, 1823-1827, 35 t., 36 vol. gr. in-18.

Clément (Dav.), Biblioth. cur. Bibliothèque curieuse, ou Catalogue raisonné de livres difficiles à trouver (lettres A-H), par David Clément. Gœttingue et Leipzig, 1750-1760, 9 vol. in-4°.

Collections. Voyez *Archivio storico italiano*, *Baluze*, *Bibliothèque*, *Bolland*, *Bongars*, *Bouquet*, *Buchon*, *Camden*, *Canisius*, *Dacheri*, *Du Chesne* (*A.*), *Durand*, *Ekhart*, *Fabricius*, *Gale*, *Guizot*, *Labbe*, *Leibnitz*, *Mabillon*, *Martène*, *Matthæus*, *Muratori*, *Ordonnances*, *Pertz*, *Petitot*, *Pez*, *Pithou*, *Recueil*, *Scriptores*, *Warthon*.

Complainte de Pierre de la Broce. La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe le Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278; publ. par Achille Jubinal, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi. Paris, 1835, in-8°.

Compl. sur Enguerr. de Créqui. Complainte ou Élégie romane sur la mort d'Enguerrand de Créqui, évêque de Cambrai, publiée et annotée par Edward Le Glay (impr. à 60 exempl. à Cambrai). Paris, 1834, in-8° de 18 p.

Comptes rendus de l'Acad. des sc. Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences. Paris, 1835-1855, 41 vol. in-4°. — Table, 1853, in-4°.

Comte de Poitiers (Rom. du). Roman du comte de Poitiers, publ. d'après le manuscrit unique de l'Arsenal par Francisque Michel. Paris, 1831, in-8°.

Coquillart, OEuvres. Les OEuvres de Guillaumme Coquillart (éd. de Pr. Tarbé). Reims, 1847, 2 vol in-8°.

Corpus grammat. lat. Corpus grammaticorum latinorum veterum collegit, auxit, recensuit, ac potiorem lectionis varietatem adjecit Fridericus Lindemannus, sociorum opera adjutus. Lipsiæ, 1831-1840, vol. I-IV, in-4°.

Corpus jur. canon. Corpus juris canonici, notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum, etc. Lugduni, 1661, 2 vol. in-4°.

Les Antiquités, chroniques et singularités de Paris, par Gilles Corrozet. Paris, 1565, in-12. — Corrozet, Antiq.

Œuvres complètes de Paul-Louis Courier. Paris, 1839, gr. in-8°. — Courier (P.-L.), Œuvres.

Istoria della volgar poesia, di Giovan.-Mar. Crescimbeni. Roma, 1698, in-4°. — Venezia, 1730, 1731, 7 vol. in-4°. Dans le t. II, *Vite de' poeti provenzali*, traduites du français de J. Nostradamus, et augmentées de notes. — Crescimbeni, Istoria della volgar poesia.

Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en l'année 1600, par Crevier. Paris, 1761, 7 vol. in-12. — Crevier, Hist. de l'Univ. de Paris.

Historia nuova della città di Cucagna, etc., da Alessandro Sanese e Bartolomeo. Venezia e Vicenza, 1625, in-8°. — Cucagna (Hist. della città di).

D.

Spicilegium, sive Collectio veterum scriptorum, cura Lucæ Dacheri. Parisiis, 1655-1677, 13 vol. in-4°, ou 1723, 3 vol. in-fol. — Dacheri, Spicileg.

Thesaurus hymnologicus, sive Hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima, ed. Herm. Adalbert Daniel. Halis et Lipsiæ, 1841-1856, 5 vol. in-8°. — Daniel (Adalbert), Thesaur. hymnologicus.

La Divina Commedia di Dante Alighieri. Roma, 1815-1817, 4 vol. in-4°. — Mise en ryme françoise et commentée par Balth. Grangier. Paris, 1596, 3 vol. in-12. — Dante, Divina Commedia.

L'Ottimo commento della Divina Commedia, testo inedito d'un contemporaneo di Dante, citato dagli accademici della Crusca. Pisa, 1827-1829, 3 vol. in-8°. — Dante, avec l'Ottimo commento.

Divina Commedia (con le Opere minori di Dante). Venezia, 1757, 1758, 5 part. en 4 vol. in-4°. — Dante, Vita nuova.

Sphæra mundi (di Goro di Staggio Dati). Firenze, 1482, in-4°. — Dati, Sfera.

Voyez *Bouquet (Dom)* et *Histoire littéraire de la France.* — Daunou.

Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, etc., par Fr.-Ant. Delandine. Lyon et Paris, 1812, 3 vol. in-8°. — Delandine, Mss. de Lyon.

Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands, par l'abbé de la Rue. Caen, 1834, 3 vol. in-8°. — De la Rue, Bardes, etc.

Histoire générale du Hainaut, par le P. Delewarde. Mons, 1718, 6 vol. pet. in-8°. — Delewarde, Hist. génér. du Hainaut.

Études sur l'agriculture normande au moyen âge, par Léopold Delisle. Évreux, 1851, in-8°. — Delisle, Agric. norm.

Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par Jules Delpit, tome I. Paris, 1847, in-4°. — Delpit (Jules), Docum. fr., etc.

Democritus ridens, sive Campus recreationum honestarum, cum exorcismo melancholiæ. Amstelodami, 1649, pet. in-12. — Democritus ridens.

S. Dionysii Areopagitæ Opera, et S. Maximi scholia, etc. Venetiis, 1755, 1756, 2 vol. in-fol. — Denys l'Aréop., Lettres.

Les Bigarrures et touches du seigneur Des Accords (Estienne Tabourot), avec les Apophtegmes du sieur Gaulard et les Escraignes dijonnoises. Paris, 1662, 2 part. in-12. — Des Accords, Bigarrures.

de la cour des Aydes, 1643, pet. in-8°. — Paris, chez le même, 1644, 2 vol. in-8°. — Nouvelle édition, augmentée. Amsterdam, 1732, 2 vol. in-12.

Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce, par Doyen. Chartres, 1786, 2 vol. in-8°. — Doyen, Hist. de Chartres.

OEuvres de Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, augmentées de commentaires, etc. Paris, 1611, in-fol. — Du Bartas, OEuvres.

Historia universitatis parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulæo. Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol. — Du Boulay, Hist. univ. paris.

Le Théâtre des Antiquités de Paris, par Jacques du Breul. Paris, 1612 ou 1639, in-4°. — Du Breul, Antiq. de Paris.

Caroli Dufresne du Cange Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, cum indice auctorum. Parisiis, 1733-1736, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D. F. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol. — Nouv. édition. Paris, 1840-1850, 7 vol. in-4°. — Du Cange, Glossar. lat.

Ducatiana, ou Remarques de feu M. Le Duchat sur divers sujets d'histoire et de littérature. Amsterdam, 1738, 2 vol. pet. in-8°. — Ducatiana.

Histoire généalogique de la maison de Béthune, justifiée par chartes de diverses églises et abbayes, etc., par André du Chesne. Paris, 1639, in-fol. — Du Chesne (A.), Hist. généal. de la maison de Béthune.

Histoire généalogique de la maison de Chastillon, etc., par André du Chesne. Paris, 1621, in-fol. — Du Chesne (A.), Hist. généal. de la maison de Châtillon.

Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Couci, par André du Chesne. Paris, 1631, in-fol. — Du Chesne (A.), Hist. généal. de la maison de Couci.

Historiæ Francorum Scriptores coætanei, ab ipsius gentis origine ad reg. Philippi IV dicti Pulchri tempora, opera ac studio Andreæ, et post patrem Francisci du Chesne. Lutetiæ Paris., 1636-1649, 5 vol. in-fol. — Du Chesne (A.), Script. rer. franc.

Historiæ Normannorum Scriptores antiqui, res ab illis... gestas explicantes ab anno Chr. 838 ad ann. 1220. Ed. And. Duchesnius turonensis. Parisiis, 1619, in-fol. — Du Chesne (A.), Script. rer. norm.

Le Grand miroir du monde, par Joseph du Chesne, sieur de la Violette, conseiller et médecin ordinaire du roi. Lyon, 1693, in-8°. — Du Chesne (Jos.), le Grand miroir du monde.

Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publiée d'après les manuscrits, par Francisque Michel, pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1840, in-8°. — Ducs (Hist. des) de Normandie.

Histoire physique, civile et morale de Paris, par J.-A. Dulaure. Paris, 1837, 8 vol. in-8° et atlas. — Dulaure, Hist. de Paris.

Origines latines du théâtre moderne, publiées et annotées par M. Édelestand du Méril. Paris, 1849, in-8°. — Du Méril (Édelest.), Origines du th. mod.

Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle, par M. Édelestand du Méril. Paris, 1843, in-8°. — Poésies populaires latines du moyen âge, par le même. Paris, 1847, in-8°. — Du Méril (Édelest.), Poés. pop. latines.

The history of fiction, etc., by John Dunlop. Edinburgh, 1814, 3 vol. pet. in-8°. — Sec. éd., 1816, 3 vol. pet. in-8°. — Dunlop, Histor. of fiction.

R. D. Guillelmi Duranti, mimatensis episcopi, J. U. D. clarissimi, Rationale divinorum officiorum, nunc recens utilissimis adnotationibus illustratum. Adjectum fuit præterea aliud divinorum officiorum Rationale, ab Joanne Beletho, theologo parisiensi, abhinc fere quadringentis annis conscriptum, ac nunc demum in lucem editum, etc. Lugduni, 1672, in-4°. — Duranti (G.), Rationale divinor. offic.

Du Verdier, Biblioth. fr. Bibliothèque françoise de La Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas (avec des remarques de La Monnoye; nouvelle édition donnée par Rigoley de Juvigny). Paris, 1772, 1773, 6 vol. in-4°.

E.

Échard et Quétif, Scriptor. ord. Prædicat. Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati, opus quo singulorum vita, etc. Inchoavit Jacobus Quétif, absolvit Jacobus Échard. Lutetiæ Parisiorum, 1719, 1721, 2 vol. in-fol.

Échard, Summa sancti Thomæ suo auct. vind. Summa sancti Thomæ suo auctori vindicata, a Jac. Echard. Parisiis, 1708, in-8°.

Éginhard, Vita Karoli. OEuvres complètes d'Éginhard, réunies pour la première fois et traduites en français par A. Teulet. Paris, 1840, 1843, 2 vol. in-8°.

Ellis, Specimens of metr. rom. Specimens of early english metrical romances, to which is prefixed an historical introduction of the rise and progress of romantic composition in France and England, by George Ellis; a new edition, revised by J. O. Halliwell. London, 1848, pet. in-8°.

Ellis, Specimens of the early engl. poets. Specimens of the early english poets, etc., by George Ellis. London, 1845, 3 vol. pet. in-8°.

Elnonensia. Elnonensia. Monuments de la langue romane et de la langue tudesque au IXe siècle, contenus dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, etc., par J.-F. Willems. Gand, 1845, gr. in-8°.

Ésope (Fables d'). Fabulæ Æsopicæ, quales ante Planudem ferebantur, ed. Franc. de Furia. Florentiæ, 1809, 2 part. in-8°.

Estienne (H.), Apologie pour Hérodote. Apologie pour Hérodote, ou Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, par Henri Estienne; nouvelle édition... augmentée de remarques par Le Duchat. La Haye, 1735, 3 vol. pet. in-8°.

Estienne (H.), Précellence du langage fr. Project du Livre intitulé : de la Précellence du langage françois. Paris, 1579, pet. in-8°.

Estienne Boiliave, Règlements, etc. Règlements sur les arts et métiers de Paris au XIIIe siècle, ou Livre des métiers d'Estienne Boileau. Paris, 1837, in-4°.

Eustache Deschamps, Poesies. Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, publ. par G.-A. Crapelet. Paris, 1832, in-8°.

Eustache le Moine (Rom. d'). Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIIIe siècle, publié pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1834, in-8°.

Eutrapel (Contes d'). Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Leon Ladulphi (Noël du Fail). Paris, 1548, in-16.

Extr. des procès-verbaux du comité, etc. Extraits des procès-verbaux des séances du comité historique des monuments écrits, etc. Paris, 1850, in-8°.

F.

Fabel dou dieu d'amour. Li Fabel dou dieu d'amour, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque

royale; publ. pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1834, in-8° de 50 p.

Fables en vers du XIIIe siècle, publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres (par Gratet Duplessis). Chartres, 1834, in-8° de 64 p. — Fables en vers du XIIIe s.

Fabliaux. Voyez *Barbazan*, *Imbert*, *Jubinal*, *Keller*, *Le Grand d'Aussy*, *Méon*, *Michel* (*Francisque*), *Robert*. — Fabliaux.

Jo.-Alb. Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christiani Schœttgenii et notis J.-Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 vol. in-4°. — Fabricius, Biblioth. med. et inf. ætat.

Codex apocryphus Novi Testamenti, collectus, castigatus et illustratus a Jo.-Alb. Fabricio. Hamburgi, 1719-1743, 3 part., 2 vol. in-8°. — Fabric., Cod. apocryph. N. T.

Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle, par Gustave Fallot. Paris, 1839, in-8°. — Fallot, Recherches, etc.

Les OEuvres de M. Claude Fauchet, premier president de la cour des monnoyes (Antiquitez gauloises et françoises. — Origines des dignitez et magistrats de France. — Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise, ryme et romans, etc.) Paris, 1610, in-4°. — Fauchet, Orig. de la langue et poés. fr.

Histoire de la poésie provençale, cours fait à la Faculté des lettres de Paris par M. Fauriel. Paris, 1846, 3 vol. in-8°. — Fauriel, Hist. de la poésie prov.

Il Dittamondo di Fazio degli Uberti fiorentino, ridotto a buona lezione. Milano, 1826, pet. in-8°. — Fazio degli Uberti, Dittamondo.

Histoire de la ville de Paris, avec les preuves, par dom Michel Félibien et dom Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Félibien et Lobineau, Hist. de Paris.

Der Roman von Ferabras provenzalisch, herausgegeben von Immanuel Bekker. Berlin, 1829, in-4°. — Ferabras (Rom. von).

Ferreoli Locrii paulinatis Chronicon belgicum. Atrebati, 1616, in-4°. — Ferri de Locre, Chron. belg.

Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4°; ou 1758-1761, 40 vol. in-12, y compris la continuation, par le P. Barre, de l'Oratoire, et les 4 vol. de tables. — Fleury, Hist. ecclésiast.

España sagrada, teatro geografico-historico de la Iglesia de España, por Henrique Florez, Risco, Merino, Jos. de la Canal, etc. Madrid, 1754-1850, 47 vol. p. in-4°. — Florez. España sagrada.

Las Flors del gay saber, estier dichas Las Leys d'amors, texte et trad., publ. par Gatien-Arnoult. Toulouse, 1841 et suiv., 3 vol. gr. in-8°. — Las Joyas del gay saber, trad. par le dr. Noulet. Toulouse, 1848, gr. in-8°. — Flors del gay saber (Las).

Biblioteca della eloquenza italiana, da Giusto Fontanini, colle annotazioni di Apostolo Zeno. Venezia, 1733, 2 vol. in-4°. — Parma, 1803, 1804, 2 vol. in-4°. — Fontanini, Bibliot. italian.

Jos.-F. Foppens Bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°. — Foppens, Biblioth. belg.

British monachism, or Manners and customs of the monks and nuns of England, etc., by Thomas Dudley Fosbroke; third edition, with additions. London, 1843, gr. in-8°. — Fosbroke, British monachism.

Della Letteratura veneziana libri otto di Marco Foscarini, cavaliere e procuratore. Volume primo. In Padova, 1752, in-fol. — Foscarini, della Letteratura veneziana.

Histoire de Foulques Fitz-Warin, publiée d'après un manuscrit du Musée Britannique par Francisque Michel. Paris, 1840, pet. in-4°. — Foulques Fitz-Warin (Hist. de).

Del Reggimento e de' Costumi delle donne, di messer Francesco da Barberino. Roma, 1815, in-8°. — Francesco da Barberino, del Reggim. delle donne.

Fregus.	Le roman des Aventures de Fregus, publ. par Francisque Michel pour l'Abbotsford Club. Edimbourg, 1840, in-4°.
Frezzi, Quadriregio.	Il Quadriregio, o poema de' Quattro regni, di monsignore Federigo Frezzi, dell' ordine de' Predicatori, cittadino e vescovo di Foligno. In Foligno, 1725, 2 vol. in-4°.
Frischlini Facetiæ.	Nicodemi Frischlini balingensis Facetiæ selectiores, quibus ob argumenti similitudinem accesserunt Henrici Bebelii Facetiarum libri tres. Amstelodami, 1660, pet. in-12.
Frischlini Hildegardis magna.	Operum poeticorum Nicodemi Frischlini, poetæ, oratoris et philosophi, pars scenica, etc. Sine loco (Argentorati), 1587, in-8°.
Froissart, Chron.	Les Chroniques de sire Jean Froissart, éd. de J.-A.-C. Buchon. Paris, 1835, 3 vol. gr. in-8°.
Fulk Fitz Warine (Hist. of).	The history of Fulk Fitz Warine, an outlawed baron in the reign of king John, with an english translation, by Thomas Wright. London, 1855, pet. in-8°.

G.

Gageure (La).	Le dit de la Gageure, publ. par Fr. Michel. Paris, 1835, in-8° de 8 p.
Gale (Thom.), Historiæ anglicanæ Script.	Historiæ anglicanæ Scriptores quinque, etc., ed. Thom. Gale. Oxonii, 1687, in-fol.
Galfred. monumet. Hist. Brit.	Galfredi monumetensis Historia Britonum. Nunc primum in Anglia, novem codd. msstis collatis, edidit J.-A. Giles. Londini, 1844, in-8°.
Galfridi de Monemuta Vita Merlini.	Galfridi de Monemuta Vita Merlini. Vie de Merlin, attribuée à Geoffroi de Monmouth, suivie des prophéties de ce barde, etc., publ. par Francisque Michel et Thomas Wright. Paris, 1838, gr. in-8°.
Gall. christ. Cl. Roberti.	Gallia christiana, in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum diœceses et in iis præsules describuntur, cura et labore Claudii Roberti, lingonensis presbyteri, etc. Lutetiæ Parisiorum, 1626, in-fol.
Gall. christ. nov.	Gallia christiana (nova), opera Dionysii Sammarthani et aliorum Benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol.
Gall. christ. vet.	Gallia christiana (vetus), opera fratrum gemellorum Scævolæ et Francisci Sammarthanorum. Parisiis, 1656, 4 vol. in-fol.
Gamba, Bibliogr. delle Novelle.	Delle Novelle italiane in prosa Bibliografia di Bartolommeo Gamba bassanese. Firenze, 1835, in-8°.
Gamba, Testi di lingua.	Serie dei testi di lingua, etc., di Bartolommeo Gamba, di Bassano. Venezia, 1839, gr. in-8°.
Garin le Loherain.	Li romans de Garin le Loherain, publié pour la première fois par P. Paris. Paris, 1833, 1835, 2 vol. in-8°.
Garin le Loherain (La Mort de).	La Mort de Garin le Loherain, poëme du XIIe siècle, publié pour la première fois, d'après douze manuscrits, par Édelestand du Méril. Paris, 1846, in-12.
Gautier d'Aupais.	Gautier d'Aupais et le Chevalier à la corbeille, publ. par Francisque Michel. Paris, 1835, in-8°.
Gautier Map, de Nugis curialium.	Gualteri Mapes de Nugis curialium Distinctiones quinque. Edited from the unique manuscript in the bodleian library at Oxford, by Thomas Wright. London, 1850, pet. in-4°.
Géraud, Paris	Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux, et notamment

d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris, en 1292; publ. par H. Géraud. Paris, 1837, in-4°.
sous Philippe le Bel.

De Cantu et musica sacra, a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus, auctore Martino Gerberto. Typis San-Blasianis, 1774, 2 vol. in-4°.
Gerbert (Mart.), de Mus. sacra.

Johannis Gersonis Opera, ex editione Lud. Ellies du Pin. Antuerpiæ, 1706, 5 vol. in-fol.
Gerson. Opera.

Gervasii tilberiensis Otia imperialia, inter Leibnitzii Scriptor. Brunswic., t. I, p. 881-1004. Hanoveræ, 1707-1711, 3 vol. in-fol.
Gervas. tilber. Otia imp.

Bibliotheca universalis, sive Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, etc., auct. Conrado Gesnero. Tiguri, 1545, in-fol.
Gesner (Conr.), Biblioth.

Gesta Romanorum, cum applicationibus moralisatis ac mysticis. Parisiis, 1518, pet. in-8°. — Translated from the latin, with preliminary observations and copious notes, by the rev. Charles Swan. London, 1824, 2 vol. in-12.
Gesta Romanor.

Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers du XIII[e] siècle, publ. par Francisque Michel. Paris, 1834, gr. in-8°.
Gibert de Montreuil, rom. de la Violette.

Histoire littéraire d'Italie, par P.-L. Ginguené. Paris, 1824, 9 vol. in-8°.
Ginguené, Hist. litt. d'Italie.

Le roman de Girard de Viane, par Bertrand de Bar-sur-Aube (publ. par Prosper Tarbé). Reims, 1850, in-8°.
Girard de Viane (Roman de).

Gisleberti, Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii, Chronica Hanoniæ, nunc primum edita cura et studio marchionis du Chasteler. Bruxellis, 1784, in-4°.
Gislebert de Mons, Chron.

Francisci Godwini de Præsulibus Angliæ commentarius, omnium episcoporum, nec non cardinalium ejusdem gentis nomina, tempora, seriem atque actiones... exhibens, cum additionibus Gul. Richardson. Cantabrigiæ, 1743, in-fol.
Godwin, de Præsul. Angl.

The Miscellaneous works of Oliver Goldsmith. London, 1821, 4 vol. in-8°.
Goldsmith, Miscellan. works.

Facezie, Motti, Buffonerie e Burle del piovano Arlotti, del Gonnella e del Barlacchia. Firenze, 1579, in-8°.
Gonnella (Buffonerie del).

Voy. le recueil de Sanchez : Coleccion de Poesias castellanas anteriores al siglo XV. Paris, 1842, in-8°.
Gonzalo de Berceo, Milagros di Nostra Señora.

Opus sermonum dominicalium super Epistolas celeberrimi ac excellentissimi divini Verbi declamatoris Gotschalci Hollen. Hagenoiæ, 1517, 1520, deux parties in-fol.
Gottschalk Hollen, Serm.

Bibliothèque françoise, ou Histoire de la littérature françoise, par l'abbé Goujet. Paris, 1741-1756, 18 vol. in-12.
Goujet, Biblioth. fr.

Confessio amantis, that is to saye in englisshe the Confession of the lover, maad and compyled by Johan Gower, squyre. London, 1532, in-fol.
Gower, Confessio amantis.

Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte aller bekannten Völker der Welt, von Dr. Johann.-Georg.-Theodor. Grässe. Dresden und Leipzig, 1837-1855, 3 part., t. I-X, in-8°.
Grässe, Lehrbuch einer allg. Literärgeschichte.

Deutsche Sagen. Berlin, 1816, 1818, 2 vol. in-8°, — Traditions allemandes, par Jac.-L. et Guill.-Ch. Grimm, trad. par J.-Fr.-Nap. Theil. Paris, 1838, 2 vol. in-8°.
Grimm, Tradit. allem.

Histoire ou recherches sur l'origine des contes, par Paul Gudin. Paris, 1803, 2 vol. in-8°.
Gudin, Hist. des contes.

Institutions liturgiques, par l'abbé Prosper Guéranger. Le Mans et Paris, 1840-1851, 3 vol. in-8°.
Guéranger, Institutions liturg.

OEuvres de Guillaume Coquillart. Voy. *Coquillart*.
Guillaume Coquillart.

Guillaume de Conches, Philosophia mundi. Guillelmi de Conchis Philosophia major de naturis creaturarum superiorum et inferiorum, etc. Sine ann. et loc., 2 vol. in-fol.

Guillaume de Lorris et J. de Meun, la Rose. Le Roman de la Rose, nouvelle édition, revue et corrigée sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits, par Méon. Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Guill. de Nangis, Chron. Guillelmi de Nangiaco Chronicon ab O. C. ad annum Christi 1300, et ultra ab aliis scriptoribus productum, in tomo XX Scriptorum de rebus gallicis, cum ejusdem Guillelmi libris de vitis sancti Ludovici et Philippi Audacis, latine et gallice; accedente Chronica abbreviata, etiam vernacule scripta. — Nouvelle édition de la Chronique, publiée pour la Société de l'histoire de France, par H. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.

Guillaume de Tyr. Dans le recueil de Bongars: Gesta Dei per Francos. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-fol.

H.

Hænel, Catalog. mss. CATALOGI librorum manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, etc., asservantur, nunc primum editi a Gustavo Hænel. Lipsiæ, 1830, in-4°.

Hain, Repert. bibliograph. Repertorium bibliographicum ordine alphabetico, opera Ludovici Hain. Stuttgartiæ, 1826-1838, 2 tom., 4 vol. in-8°.

Halliwell, Cambridge's mss. The manuscript rarities of the University of Cambridge, by James Orchard Halliwell. London, 1841, in-8°.

Halliwell, Rara mathem. Rara mathematica; or a Collection of treatises on the mathematics and subjects connected with them, from ancient inedited manuscripts, ed. by James Orchard Halliwell. London, 1839, in-8°.

Haupt, Zeitschrift für deutsches Alterthum. Zeitschrift für deutsches Alterthum, herausgegeben von Moriz Haupt. Leipzig, 1841-1848, 6 vol. in-8°.

Hauréau, Hist. litt. du Maine. Histoire littéraire du Maine, par Barthélemy Hauréau. Le Mans, 1843-1852, 4 vol. in-8°.

Herolt, Promptuar. exempl. Joannis Herolt (sive Discipuli) Sermones de tempore et de sanctis per circulum anni, cum Promptuario exemplorum. Nurembergæ, 1514, in-fol.

Hilarii Versus et ludi. Hilarii Versus et ludi (publ. par J.-J. Champollion-Figeac). Lutetiæ Parisiorum, 1838, in-8°.

Hildeberti Opp. Venerabilis Hildeberti, primo cenomanensis episcopi, deinde turonensis archiepiscopi, Opera tam edita quam inedita, etc., labore et studio D. Antonii Beaugendre. Parisiis, 1708, in-fol.

Hillet, Le Miral moundi. Le Miral moundi, pouemo en bint et un libré, par Hillet. Toulouse, 1781, in-12.

Histoire de Metz. Histoire de Metz, par les RR. PP. Bénédictins de Saint-Vannes (Jean François et Nic. Tabouillot). Metz, 1769-1790, 6 vol. in-4°.

Hist. litt. de la Fr. Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clémencet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut (Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric-David, Fauriel, Fél. Lajard, P. Paris, Littré, Victor Le Clerc). Paris, 1733-1856, in-4°. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXIII[e] volume.

Dans le recueil de Sanchez : Coleccion de Poesias castellanas anteriores al siglo XV. Paris, 1842, in-8°. — Hita (L'archiprêtre de).

Hitopadesa, ou l'Instruction utile, recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit par Édouard Lancereau. Paris, 1855, pet. in-8°. — Hitopadesa.

Ueber ein Fragment des Guillaume d'Orenge, von Dr. Conrad Hofmann. München, 1851, 1852, 2 part. in-4°. — Hofmann (Conr.), Ueber ein Fragment, etc.

Chronicles of England, Ireland and Scotland, by Ralph Holinshed. London, 1577, 2 vol. in-fol. — Holinshed, Chron. of Engl.

Homeri Carmina et Cycli epici reliquiæ, gr. et lat. Paris, Didot, 1837, gr. in-8°. — Homere, Iliad.

Supplementum Patrum... e ms. codicibus eruit, notis et dissertationibus illustravit Jac. Hommey, augustinianus communitatis bituricensis. Parisiis, 1684, in-8°. — Hommey, Suplem. Patr.

Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne, etc., par le R. P. Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé. Paris, 1718, in-4°. — Honoré de Ste-Marie, Diss. sur la chevalerie.

Honorii augustodunensis liber de Imagine mundi. Basileæ, 1544, in-8°. — Honor. augustodun., de Imagine mundi.

L'Hôtel de Cluni au moyen âge, par M[me] de St-Surin. Paris, 1835, in-8°. — Hôtel (L') de Cluni.

Ballade de Hugues de Lincoln, publ. par Francisque Michel. Paris, 1834, in-8°. — Hugues de Lincoln.

Le Tornoiement de l'antechrist, par Huon de Méry (publ. par Pr. Tarbé). Reims, 1851, in-8°. — Huon de Méry, Tornoiement, etc.

I.

Dans le tome III du recueil intitulé : Raccolta di rime antiche toscane (dal marchese di Villarosa). Palermo, 1817, 4 vol. in-8°. — Iacopo Alighieri, Il Dottrinale.

Lai d'Ignaurès, en vers du XII[e] siècle, par Renaut, suivi des lais de Melion et du Trot, en vers du XIII[e] siècle. Publ. par L.-J. N. Monmerqué et Francisque Michel. Paris, 1832, in-8°. — Ignaurès (Lai d').

Choix de fabliaux mis en vers (par Barthélemi Imbert). Paris, 1788, 2 vol. pet. in-12. — Imbert, Choix de fabliaux.

Index librorum prohibitorum, sanctissimi domini nostri Pii septimi, pontificis maximi, jussu editus. Romæ, 1819, in-8°. — Catalogue des ouvrages mis à l'Index. Paris, 1825, in-8°. — Index libror. prohibitor.

Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts. Litterature et Beaux-Arts. Paris, an VI-an XII, 5 vol. in-4°. — Institut (Mém. de l'), Littér. et Beaux-arts.

La Mimica degli antichi investigata nel gestire napoletano, del canonico Andrea de Iorio. Napoli, 1832, in-8°. — Iorio (De), Mimica degli antichi.

Isidori, hispalensis episcopi, Etymologiarum libri XX. Edidit Fridericus Vilelmus Otto. Lipsiæ, 1833, in-4°. — Isidore, Orig.

J.

Incipit liber quem composuit frater Jacobus de Cessolis... qui intitulatur liber de Moribus hominum et officiis nobilium super ludo scacorum, etc. Mediolani, 1479, in-fol. — Jacques de Cessoles, de Morib. hom., etc.

Jacques de Guyse, Hist. du Hainaut. — Jacques de Guyse. Histoire du Hainaut, traduite en français avec le texte latin en regard, et accompagnée de notes (par le marquis de Fortia d'Urban). Paris, 1826-1838, 21 vol. in-8°.

Jacques de Vitri, Hist. orient. — Jacobi de Vitriaco, primum acconensis, deinde tusculani episcopi, etc., libri duo, quorum prior Orientalis, sive hierosolymitanæ, alter Occidentalis historiæ nomine inscribitur. Duaci, 1597, pet. in-8°.

Jacques de Voragine, Aur. legend. — Longobardica historia, quæ a plerisque Aurea legenda sanctorum appellatur, sive Passionale sanctorum; per reverendum dominum Jacobum, januensem episcopum, ordinis fratrum Prædicatorum. In oppido hagenawensi, 1510, in-fol. goth.

Jardin (Le) de Plaisance. — Le Jardin de Plaisance et fleur de rhetorique. Paris, 1505, in-fol. goth.

Jean de Meun, Testament. — Le Testament de maistre Jehan de Meun, dans l'éd. du Roman de la Rose, par Méon. Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Jean de Saint-Geminien, Liber de Exempl. — Liber de Exemplis et similitudinibus rerum, venerabilis atque doctissimi magistri Helwici teutonici, professoris sacræ theologiæ, ordinis Prædicatorum (sive Joannis de Sancto Geminiano). Sans indication de lieu ni de date, in-fol. goth.

Joannis januensis Cathol. — Summa, que Catholicon appellatur, fratris Johannis januensis, sacri ordinis fratrum Predicatorum, nuper Parrhisiis diligenti castigatione emendata per prestantem virum magistrum Egidium, in utroque jure licentiatum, etc. Lugduni, 1520, in-fol.

Joann. sarisb. Epistolæ. — Joannis sarisberiensis Epistolæ, cum epistolis Gerberti ac Stephani tornacensis, ed. a Papyrio Massone. Parisiis, 1611, in-4°.

Johan le Marcheant. Mir. de N.-D. de Chartres. — Le livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres, par maître Johan le Marcheant. Chartres, 1855, in-8°.

Joinville, Vie de S. Louis. — Histoire de saint Louis, par Joinville; édit. de Du Cange. Paris, 1668, in-fol.; de Capperonnier. Paris, 1761, in-fol.; et dans le tome XX du Recueil des historiens de la France.

Joly, Traité des écoles. — Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques, etc., par Claude Joly. Paris, 1678, in-12.

Jongleur (Le) d'Ely. — Le Jongleur d'Ely, etc., publ. par sir Francis Palgrave. Londres, 1818, in-4°.

Jongleurs et Trouvères. — Jongleurs et Trouvères, ou Choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères des XIIIe et XIVe siècles, publié par Achille Jubinal. Paris, 1835, in-8°.

Jordan Fantosme, Chron. of the war, etc. — Chronicle of the war between the English and the Scots in 1173 and 1174, by Jordan Fantosme, new first published with a translation, an introduction, notes, and an appendix, by Francisque Michel. London and Paris, 1839, in-8°.

Jourdain, de la Philosophie naturelle. — Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident, et principalement en France, pendant la première moitié du XIIe siècle, par Ch. Jourdain. Paris, 1838, in-8°.

Journ. asiat. — Journal asiatique. Paris, depuis 1822, deux vol. in-8° par an.

Journ. des Sav. — Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 111 vol. in-4°. — Depuis 1816, un vol. in-4° par an.

Journ. de Verdun. — La Clef du cabinet des princes de l'Europe, ou Journal historique sur les matières du temps, etc. Luxembourg, Paris et Verdun, 1704-1776, 145 vol. pet. in-8°.

Joyeusetez, facecies, etc. — Joyeusetez, facecies et folastres imaginations, etc. Paris, 1829-1834, 16 vol. in-16.

Lettre au directeur de l'Artiste, touchant le ms. de la bibliothèque de Berne n. 354, perdu pendant vingt-huit ans; par Achille Jubinal. Paris, 1838, in-8° de 48 p. — Jubinal, Lettre au directeur de l'Artiste.

Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de La Haye, par A. Jubinal. Paris, 1846, in-8°. — Jubinal, Lettres sur les mss. de La Haye.

Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux, et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles, mis au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1839-1842, 2 vol. in-8°. — Jubinal, Nouv. fabliaux.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la bibliothèque de Berne. Paris, 1838, in-8° de 96 p. — Jubinal, Rapp. sur les mss. de Berne.

Justini Historiarum Philippicarum ex Trogo Pompeio libri XLIV. Textum Wetzelianum, tabulas chronologicas, etc., novis additamentis illustravit N.-É. Lemaire. Parisiis, 1823, in-8°. — Justin, Histor. ex Trogo Pompeio.

Juvenalis sexdecim Satiræ, etc. Parisiis, colligebat Lemaire, 1823, 1825, 2 vol. in-8°. — Juvenalis Satiræ.

K.

Keepsake for 1829. London, in-8°. — Keepsake for 1829.

Romvart. Beiträge zur Kunde mittelalterlicher Dichtung aus italiänischen Bibliotheken, von Adelbert Keller. Mannheim, 1844, in-8°. — Keller (Adelb.), Romvart.

Zwei Fabliaux, aus einer neuenburger Handschrift herausgegeben von Adelbert Keller. Stuttgart, 1840, in-8°. — Keller (Adelb.), Zwei Fabliaux.

Le Koran, traduction nouvelle, par Kasimirski. Paris, 1840, gr. in-12. — Koran (Le).

L.

Sacrosancta Concilia, edita studio Philippi Labbe et Gabrielis Cossart. Parisiis, 1672, 17 t., 18 vol. in-fol. — Labbe, Concil.

Philippi Labbei biturici, societatis Jesu presbyteri, Nova Bibliotheca mss. librorum, sive Specimen antiquarum lectionum, etc. Parisiis, 1653, in-4°. — Labbe, Nova Biblioth. mss. librorum.

Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, opera ac studio Philippi Labbe biturici, etc. Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol. — Labbe, Nova Biblioth. mss. libr.

Essai sur la musique ancienne et moderne (par J.-Benj. de Laborde et l'abbé Roussier). Paris, 1780, 4 vol. in-4°. — Laborde (De), Ess. sur la musique.

Notice des Émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre; par Léon de Laborde. Paris, 1853, 2 vol. gr. in-12. — Laborde (L. de), Notice des Émaux, etc.

Dans la Description de la terre de Ricey, par Nicolas de la Brosse. Paris, 1654, in-12. — La Brosse, Généal. de la maison de Viguier.

Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de la France, par Franç.-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois. Paris, 1770-1784, 12 vol. in-4°. — Supplements. Paris, 1784-1786, 3 vol. in-4°. — La Chesnaye des Bois, Dict. de la noblesse.

La Croix du Maine, Biblioth. fr. — Bibliothèque françoise de La Croix du Maine. Voyez *Du Verdier*.

La Fontaine, OEuvres. — OEuvres complètes de La Fontaine, nouvelle édition, revue, mise en ordre et accompagnée de notes, par C.-A. Walckenaer. Paris, 1826, 1827, 6 vol. in-8°.

Lais inédits, publ. par Francisque Michel. — Lais inédits des XIIe et XIIIe siècles, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, par Francisque Michel. Paris, 1836, in-12.

La Martiniere, Gr. Dict. géogr. — Le Grand Dictionnaire géographique, historique et critique, par A.-A. Bruzen de la Martinière. Paris, 1768, 6 vol. in-fol.

La Morliere, Antiquités d'Amiens. — Les Antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, par Adrian de la Morlière. Paris, 1642, in-fol.

La Morlière, Recueil, etc. — Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons, par Adr. de la Morlière. Amiens, 1630, in-4°.

La Roque (De), Hist. généal. de la maison d'Harcourt. — Histoire généalogique de la maison d'Harcourt, par G.-A. de la Roque. Paris, 1622, 4 vol. in-fol.

Lasca (Il), Novelle. — La prima e la seconda cena, Novelle di Antonfrancesco Grazzini, detto il Lasca. Londra (Livorno), 1793, 2 vol. in-8°.

La Tour Landry (Le Livre du chevalier de). — Le Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres par Anatole de Montaiglon. Paris, 1854, in-16.

Launoy, Navarr. gymnas. hist. — Joannis Launoii constantiensis, parisiensis theologi, Regii Navarræ gymnasii parisiensis historia. Parisiis, 1677, in-4°.

Launoy, de Varia Aristotelis fortuna. — Joannis Launoii... de Varia Aristotelis in academia parisiensi fortuna liber. Lutetiæ Parisiorum, 1662, in-8°.

Lebeuf, Dissertat. — Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocese de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1739, 3 vol. in-12.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris. — Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1754-1758, 15 volumes in-12.

Le Clerc (Vict.). — Voyez *Cicéron (OEuvres complètes de)*, *Histoire littéraire de la France*.

Lecture (De la) des livres françois. — De la Lecture des livres françois, t. IV et suiv. des Mélanges tirés d'une grande bibliothèque. Paris, 1779-1788, 70 t. en 69 vol. in-8°.

Le Glay, Catal. des mss. de Lille. — Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille, par Le Glay. Lille et Paris, 1848, in-8°.

Le Grand d'Aussy, Fabliaux. — Fabliaux ou contes du XIIe et du XIIIe siècle, traduits ou extraits d'après divers manuscrits du temps, etc. Paris, Onfroy, 1779-1781, 4 vol. in-8°. — Nouv. édit. Paris, Renouard, 1829, 5 vol. in-8°.

Le Grand d'Aussy, Vie privée des Fr. — Histoire de la vie privée des François, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours, par Le Grand d'Aussy. Nouvelle édition, avec des notes, corrections et additions, par J.-B.-B. de Roquefort. Paris, 1815, 3 vol. in-8°.

Leibnitz. Access. histor. — Godefridi Guilielmi Leibnitii Accessiones historicæ, etc. Lipsiæ et Hannoveræ, 1698, 2 vol. in-4°.

Leibnitz, Scriptor. rer. Brunsvic. — Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes, cura Gothofredi Guillelmi Leibnitzii. Hanoveræ, 1707-1711, 3 vol. in-fol.

Leland, de Reb. britann. Collectanea. — Joh. Lelandi antiquarii de Rebus britannicis Collectanea, ex ed. Thomæ Hearnii. Londini, 1770, 6 vol. in-8°.

Leland, de Scriptor. britannic. — Commentarii de Scriptoribus britannicis, auctore Joanne Lelando londinate, ed. Ant. Hall. Oxonii, e theatro sheldoniano, 1709, 2 vol. in-8°.

Bibliothèque historique de la France, par Jacques Le Long, édit. augmentée par Fevret de Fontette. Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol. — Le Long et Fontette, Biblioth. hist. de la Fr.

Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon. Châlons, 1783, in-4°. — Le Long (Nic.), Hist. du dioc. de Laon.

Dictionnaire topographique, historique et généalogique de la province du Maine, par Le Paige. Le Mans et Paris, 1777, 2 vol. in-8°. — Le Paige, Dict. topogr. du Maine.

Histoire des comtes de Champagne et de Brie (par Rob.-Mart. Le Pelletier). Paris, 1753, 2 vol. in-12. — Le Pelletier, Hist. des comtes de Champagne.

Le livre des Proverbes français, par Leroux de Lincy; précédé d'un essai etc., par Ferdinand Denis. Paris, 1842, 2 vol. gr. in-12. — Le Roux de Lincy, Prov. fr.

Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, tirées des archives de Londres par Bréquigny, et publiées par Champollion-Figeac. Paris, 1839, t. I, in-4°. — Lettres de rois, reines, etc.

Polycarpi Leyseri Historia poetarum et poematum medii ævi decem, post annum a nato Christo CCCC, sæculorum. Halæ Magdeb., 1721, al. 1741, in-8°. — Leyser, Hist. poet. med. ævi.

Liber vagatorum, der Bettler Order (sans indication de lieu ni de date, XVIe siècle), pet. in-4°. — Liber vagatorum.

Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains, par le Dr John Linguard, trad. par Roujoux et Pichot. Paris, 1825-1831, 14 vol. in-8°. — Lingard, Hist. d'Angl.

Singularités historiques et littéraires, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne (par dom Jean Liron). Paris, 1738-1740, 4 vol. in-12. — Liron, Singular.

Voyez *Hippocrate*, *Histoire littéraire de la France*, *Pline l'ancien*. — Littré (Émile).

Li livres de Jostice et de Plet, publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Rapetti, avec un glossaire des mots hors d'usage, par P. Chabaille. Paris, 1850, in-4°. — Livre de Justice et de Plaid.

Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe, par A. Loiseleur Deslongchamps; suivi du roman des Sept sages de Rome, publ. par Le Roux de Lincy. Paris, 1838, in-8°. — Loiseleur Deslongchamps, Ess. sur les fables indiennes.

Tableau historique des gens de lettres, ou Abrégé chronologique et critique de l'histoire de la littérature françoise, etc., par l'abbé de Longchamps. Paris, 1767-1770, 6 vol. in-12. — Longchamps, Tabl. hist. des gens de lettres.

Luciani samosatensis Opera, cum nova versione Tiber. Hemsterhusii et Jo.-Matthiæ Gesneri, græcis scholiis, etc. Curavit J.-Fr. Reitzius. Amstelodami, 1743, 3 vol. in-4°. — Index verborum ac phrasium Luciani, a Car.-Conr. Reitzio. Trajecti ad Rhenum, 1746, in-4°. — Lucien, Hist. véritable.

Titi Lucretii Cari de Rerum natura libri sex, cum selectis optimorum interpretum adnotationibus, quibus suas adjecit P.-A. Lemaire. Parisiis, 1838, 2 vol. in-8°. — Lucrèce, de Rer. nat.

Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi, diplomatum et monumentorum ineditorum, ex musæo J.-Petri Ludewig. Francof. et Lips., 1720-1740, 12 vol. in-8°. — Ludewig, Rel. mss.

The history of the life of king Henry the second, and of the age in which he lived, in five books, by lord George Lyttelton. London, 1764-1767, 4 vol. in-4°. — Lyttelton, Hist. of king Henry the second.

M.

Mabillon, Analect. — VETERA Analecta, studio Joannis Mabillon. Parisiis, 1675-1685, 4 vol. in-8° ; 1723, in-fol.

Mabillon, Annal. — Annales ordinis Sancti-Benedicti, descripti a Joanne Mabillon et Renato Massuet. Parisiis, 1703-1739. 6 vol. in-fol.

Mabillon, Ouvr. posthumes. — Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, publ. par D. Vincent Thuillier. Paris, 1724, 3 vol. in-4°.

Mackintosh, Hist. of England. — History of England, by sir James Mackintosh. London, 1830-1832, 3 vol. in-12. Dans le recueil de Lardner, *Cabinet Cyclopædia*, 1826-1841, 133 vol. in-12.

Magnum spec. exemplor. — Magnum speculum exemplorum, ex plus quam sexaginta auctoribus pietate, doctrina et antiquitate venerandis, variisque historiis, tractatibus et libellis excerptum. Duaci, 1605, 2 vol. in-4°.

Mahomet (Rom. de). — Roman de Mahomet, en vers du XIIIe siècle, par Alexandre du Pont, et Livre de la Loi au Sarrazin, en prose du XIVe siècle, par Raymond Lulle ; publiés pour la première fois par Reinaud et Francisque Michel. Paris, 1831, in-8°.

Mai (A.), Class. auct. e cod. vatic. — Classicorum auctorum e vaticanis codicibus editorum tomus I, etc., curante Angelo Maio. Romæ, 1828-1838, 10 vol. in-8°.

Mai (A.), Spicil. roman. — Spicilegium romanum, ed. A. Maio. Romæ, 1839-1844, 10 vol. in-8°.

Maillet, Descr. des mss. de Rennes. — Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, par Dominique Maillet. Rennes, 1837, in-8°.

Malespini, Novelle. — Ducento novelle di Celio Malespini. Venezia, 1609, 2 tom. en un vol. in-4°.

Malherbe, Lettres. — Lettres de Malherbe, dédiées à la ville de Caen, avec une vue de cette ville. Paris, 1822, in-8°.

Malingre, Antiquités de Paris. Ann. de Paris. — Le Théâtre des antiquités de Paris, par dom du Breuil, augmenté par Cl. Malingre. Paris, 1609, in-4°. — Les Annales de la ville de Paris, par Cl. Malingre. Paris, 1640, in-fol.

Mallet (Gilles), Inventaire de la biblioth. du Louvre. — Inventaire ou Catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait en l'année 1373, par Gilles Mallet (publié par Van Praet). Paris, 1836, in-8°.

Mambriano. — Libro d'arme e d'amore nomato Mambriano, composto per Francesco Cieco da Ferrara (Fr. Bello), novamente stampato et historiato. Venezia, 1533, in-4°.

Manekine (Rom. de la). — Roman de la Manekine, par Philippe de Reimes, publ. par Francisque Michel pour le Bannatyne Club. Paris, 1840, in-4°.

Manni, Istoria del Decamerone. — Istoria del Decamerone di Giovanni Boccacio, scritta da Domenico-Maria Manni, accademico fiorentino. In Firenze, 1742, in-4°.

Mansi, Concil. — Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio, editio novissima, duabus parisiensibus et prima veneta longe auctior atque emendatior, ed. J.-Dom. Mansi. Florentiæ et Venetiis, 1759-1798, 31 vol. in-fol.

Manuel (D. Juan), El Conde Lucanor. — El Conde Lucanor, compuesto por don Juan Manuel, publicado por A. Keller. Stuttgart, 1839, in-8°.

Marchand, Dict. hist. — Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, etc., par Prosper Marchand. La Haye, 1758, 1759. 2 vol. in-fol.

L'Heptameron des nouvelles de très-haute et très illustre princesse Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre; nouvelle édition, publiée sur les manuscrits (par Le Roux de Lincy). Paris, 1853, 3 vol. pet. in-8°. — Marguerite de Navarre, Heptaméron.

Poesies de Marie de France, poëte anglo-normand du XIIIe siècle, publiées d'après les mss. par B. de Roquefort. Paris, 1820, 2 vol. in-8°. — Marie de France (Poés. de).

Secreta fidelium crucis, par Marin Sanudo, dans le recueil de Bongars, Gesta Dei per Francos. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-fol. — Marin Sanudo, Secreta fidel. cruc.

I Manoscritti italiani della regia biblioteca parigina, e delle tre regie biblioteche: l'Arsenale, Santa-Genoveffa, la Mazarina, dal dottore Antonio Marsand. Parigi, 1835, 1838, 2 vol. in-4°. — Marsand, Mss. italiani.

Veterum scriptorum et monumentorum amplissima Collectio, studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-fol. — Martène, Ampliss. collect.

Thesaurus anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1717, 5 vol. in-fol. — Martène, Thesaur. anecd.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Martène et Durand). Paris, 1717, 1724, 2 vol. in-4°. — Martène, Voyage litt.

Le Champion des dames, livre plaisant, copieux et habondant en sentences, contenant la defense des dames contre Malebouche et ses consors, et victoires d'icelles; composé par Martin Franc. Paris, 1530, pet. in-fol. — Martin Franc, Champion des dames.

Histoire de la poésie françoise, avec une défense de la poésie, par l'abbé Massieu. Paris, 1739, in-12. — Massieu, Hist. de la poés. fr.

Le Cinquanta novelle di Massuccio salernitano, intitulate il Novellino, nuovamente con somma diligentia reviste, corrette et stampate (édition appelée *della Gatta*, sans indication de lieu ni de date), pet. in-8°. — Massuccio, Novelle.

Veteris ævi Analecta, etc., collegit primus et edidit Antonius Matthæus, J. C. Lugduni Batavorum, 1697-1710, 10 vol. in-8°. — Nova ed. (cum notis Corn.-Paul. Hoynck van Papendrecht). Hagæ Comitum, 1738, 5 vol. in-4°. — Matthæus, Vet. ævi Analecta.

Matthæi Paris, monachi albanensis, historia major, sive Rerum anglicarum historia a Guillelmi adventu ad ann. 1273. Turici, 1589, in-fol. — Londini, ed. Willielmo Wats, 1640, 1641, 2 vol. in-fol. — Parisiis, 1644, in-fol. — Matth. Paris, Hist. maj.

Gli Scrittori d'Italia, cioè Notizie storiche e critiche intorno alle vite e agli scritti dei letterati italiani, del conte Giammaria Mazzuchelli, bresciano. Brescia, 1753-1763, 2 vol., 6 part. in-fol. — Mazzuchelli, Scrittor. d'Italia.

Jocorum atque seriorum, tum novorum, tum selectorum atque memorabilium, centuriæ aliquot, etc., recensente Othone Melandro, J. U. D. Francofurti, 1603, 1626, 2 vol. pet. in-12. — Melandri Joco-seria.

Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la Société des bibliophiles français. Paris, 1850, in-8°. — Mélanges des bibliophiles.

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königl. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, 1835-1852, 6 vol. in-4°. — Mém. de l'Acad. de Baviere.

Voy. *Berlin* (*Mém. de l'Acad. de*). — Mém. de l'Acad. de Berlin.

Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de 1817 à 1854. Bruxelles, 1820-1855, 29 vol. in-4°. — Mém. de l'Acad. de Bruxelles.

Mémoires de l'Académie de Caen. Caen, 1754-1855, 17 vol. in-8°. — Mém. de l'Acad. de Caen.

Voy. *Académie des Inscriptions*. — Mém. de l'Acad. des Inscript.

Mém. de l'Académie de Turin. Mémoires de l'Académie de Turin, Littérature et beaux-arts. Turin, 1803-1813, 5 vol. in-4°. — Seconde série italienne : Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino. Torino, 1839-1854, 14 vol. in-4°.

Mém. de la Soc. de Cambrai. Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, ann. 1832-1833. Cambrai, 1835, in-8°.

Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie. Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. Caen et Paris, 1825-1855, 21 vol. in-8° et in-4°.

Ménage, Dict. étymolog. Dictionnaire étymologique de la langue françoise, par Ménage. Paris, 1750, 2 vol. in-fol.

Ménage, Hist. de Sable. Histoire de Sablé, première partie, par Gilles Ménage. Paris, 1683, pet. in-fol.

Menagiana. Menagiana, ou les bons mots, et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de Ménage, recueillis par ses amis. Paris, 1729, 4 vol. in-12.

Menagier (Le) de Paris. Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un Parisien (publ. par Jérôme Pichon). Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

Menestrier, Tr. des Tournois, etc. Traité des Tournois, joustes, carrousels, et autres spectacles publics (par Cl.-Franç. Menestrier). Lyon, 1669, in-4°.

Méon, Blasons. Blasons, poésies anciennes, recueillies et mises en ordre par D.-M. M***. Paris, 1807, in-8°.

Méon, Fabliaux. Fabliaux et contes des poëtes françois des XII-XVe siècles (publiés par Barbazan). Paris et Amsterdam, 1756, 3 vol. in-12.—Nouvelle édition, augmentée par Méon. Paris, 1808, 4 vol. in-8°.—Nouveau recueil de Fabliaux et contes inédits, publié par Méon. Paris, 1823, 2 vol. in-8°.— Méon a publié aussi le Roman du Renart (Paris, 1826, 4 volumes in-8°), et donné une nouvelle édition du Roman de la Rose. Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Mercure de Fr. Mercure de France, de 1717 à 1778. Paris, 603 vol. in-12. — De 1778 à 1792. Paris, 174 vol. in-12.

Mervesin, Hist. de la poés. fr. Histoire de la poésie françoise, par Joseph Mervesin. Paris, 1706, in-12.

Meunier (Le) d'Arleux. Roman du Meunier d'Arleux, en vers du XIIIe siècle, par Enguerrant d'Oisi, publ. pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1833, in-8° de VIII et 16 p.

Meusel, Biblioth. hist. Bibliotheca historica, instructa a Burcardo-Gotthelf Struvio, aucta a Chr.-Gottlieb Budero, nunc vero a Joanne-Georgio Meuselio ita digesta, amplificata et emendata, ut pene novum opus videri possit. Lipsiæ, 1782-1804, 22 part. en 11 vol. in-8°.

Michaud, Hist. des croisades. Histoire des croisades, par Jos. Michaud. Paris, 1838, 6 vol. in-8°. — Bibliothèque des croisades. Paris, 1829, 4 part. in-8°.

Michault, Mélanges. Mélanges historiques et philologiques, par M. Michault, avocat au parlement de Dijon. Paris, 1754, 2 vol. in-12.

Michel (Francisque), Examen, etc. Examen critique de la Dissertation de M. Monin sur le roman de Roncevaux. Paris, 1832, in-8°.

Michel (Francisque), Lais inédits. Lais inédits des XIIe et XIIIe siècles, publ. d'après les manuscrits de France et d'Angleterre par Francisque Michel. Paris, 1836, in-12.

Mille et une nuits. Les Mille et une nuits, trad. de Galland, publ. par Loiseleur-Deslongchamps. Paris, 1838, gr. in-8°.

Les Mille et un jours, et autres contes orientaux, publ. par Loiseleur Deslongchamps. Paris, 1838, gr. in-8°. Mille et un jours.

Les Mille et un quarts d'heures, contes tartares (par Gueullette). Paris, 1753, 3 vol. in-12. Mille (Les) et un quarts d'heures, contes tartares.

Voyages dans les départements du midi de la France, par A.-L. Millin. Paris, 1807-1811, 4 tom. en 5 vol. in-8°, et atlas in-4°. Millin, Voyage dans le midi de la France.

Le Mireour du monde, publié par Félix Chavannes. Lausanne, 1845, in-8°. Mireour du monde.

Histoire de l'enfant ingrat : Mirouer et exemple moral des mauvais enfans envers leurs peres et meres, etc. Lyon, 1589, pet. in-8°. Miroir des enf. ingr.

Le Mirouer du monde, en vers (par François Buffereau, secrétaire ducal, natif de Vendosme, ou diocese de Chartres). Genève, 1517, pet. in-4° goth. Mirouer du monde.

OEuvres complètes de Molière, éd. publiée par L.-Aimé Martin. Paris, 1824-1826, 8 vol. in-8°. Molière, OEuvres.

Monasticon anglicanum, a History of the abbies and other monasteries, hospitals, frieries, and cathedral and collegiate churches with their dependencies, in England and Wales, etc., originally published in latin by William Dugdale, enriched... by John Caley, sir Henry Ellis, and the rev. Bulkeley Bandinel. London, 1846, 8 vol. in-fol. Monasticon anglicanum.

Documents inédits sur le Comput, publ. par Anatole de Montaiglon (extrait de l'Annuaire de la Société des antiquaires de France pour 1852). Paris, 1853, in-16. Montaiglon, Doc. sur le Comput.

Les Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne, éd. publ. par J.-Vict. Le Clerc. Paris, 1826-1828, 5 vol. in-8°. Montaigne (Ess. de).

Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, nouvelle édition, entièrement refondue sur les manuscrits, avec notes et éclaircissements, par J.-A. Buchon. Paris, 1826, 1827, 15 vol. in-8°. Monstrelet, Chron.

Les Monuments de la monarchie françoise, avec les figures de chaque règne que l'injure du temps a épargnées, par le R. P. de Montfaucon. Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol. Montfaucon, Mon. de la monarch. fr.

Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, par dom Hyacinthe Morice et dom Charles Taillandier. Paris, 1750, 1756, 2 vol. in-fol. — Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne. Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol. Morice (Dom), Hist. de Bretagne.

Hieronymi Morlini Novellæ, cum gratia et privilegio cæsareæ majestatis et summi pontificis, etc. Neapoli, 1520, pet. in-4°. Morlini Novellæ.

Antiquitates italicæ medii ævi, sive Dissertationes, etc., auctore Ludovico-Antonio Muratorio. Mediolani, 1738-1742, 6 vol. in-fol. Muratori, Antiq. italic.

Rerum italicarum Scriptores, a Ludov.-Anton. Muratorio collecti. Mediolani, 1723-1751, 25 t., 28 vol. in-fol. Muratori, Rer. ital. Scriptor.

Mystères inédits du XVe siècle, publ., d'après le manuscrit unique de la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Achille Jubinal. Paris, 1837, 2 vol. in-8°. Mysteres du XVe siecle.

N.

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république Niceron, Mém.

	des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par le P. Niceron, Barnabite. Paris, 1727-1745, 43 t., 44 vol. in-12.
Nicot, Thrésor de la langue fr.	Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne, etc., par Jean Nicot. Paris, 1606, in-fol.
Nostredame (Cés. de), Hist. de Provence.	L'Histoire et chronique de Provence de Cæsar de Nostradamus, gentilhomme provençal. Lyon, 1614, in-fol.
Nostredame (J. de), Vies des poëtes prov.	Les Vies des plus celèbres et anciens poëtes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par Jehan de Nostre Dame, procureur en la cour du parlement de Provence. Lyon, 1575, pet. in-8°. — Traduction italienne. Voy. *Crescimbeni*.
Notice sur le mont Saint-Michel.	Notice sur le mont Saint-Michel. Caen, 1839, in-8°.
Notices et extr. des manuscr.	Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, 1787-1847, 16 vol. in-4°.
Nouvelle fabrique, etc.	La Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité, par Philippe d'Alcripe, sieur de Neri en Verbos. Paris, 1853, in-16.
Novelliero italiano.	Novelliero italiano (raccolto da Girolamo Zanetti). Venezia, 1754, 4 vol. pet. in-8°.

O.

Olearius, Voyages.	VOYAGES très curieux et renommés faits en Moscovie, Tartarie et Perse, etc., trad. par Abraham de Wicquefort. Paris, 1656, in-4°.
Olim (Les).	Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi, sous les règnes de saint Louis, etc., publ. par Beugnot. Paris, 1839-1848, 3 t. en 4 vol. in-4°.
Opera nuova, etc.	Opera nuova, piacevole e da ridere, in ottava rima, e di bellissime figure adornata, di un Villano lavoratore, nominato Grillo, il quale volle diventar medico. In Pavia et in Torino, 1622, in-8°.
Ord. Vitalis.	Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, ed. Aug. Le Prevost. Paris, 1838-1855, 5 vol. in-8°.
Ordonnances des rois de Fr.	Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par Laurière, Bréquigny, Pastoret, Pardessus. Paris, 1723-1841, 21 vol. in-fol. — Table chronologique des Ordonnances, par J.-M. Pardessus. Paris, 1847, in-fol.
Otto (Fr.-G.), Comment. critic. in codd. biblioth. acad. gissens.	Commentarii critici in codices bibliothecæ academicæ gissensis græcos et latinos philologicos, et medii ævi historicos ac geographicos, etc. Scripsit Dr. Frid.-Guil. Otto. Gissæ, 1842, in-fol.
Oudin (Cas.), Scriptor. Eccles.	Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol.
Oultreman, Hist. de Valenciennes.	Histoire de la ville et comté de Valenciennes, par Henry d'Oultreman. Douai, 1639, in-fol.
Ovide, de Art. am., Metamorph.	P. Ovidii Nasonis Opera, ed. Amar et Lemaire. Paris, 1820-1824, 9 vol. en 10 tom. in-8°.
Ozanam, Dante et la philosoph. cathol.	Dante et la philosophie catholique au XIII[e] siècle, par A.-F. Ozanam. Paris, 1845, in-8°.

P.

La Pais et la Charte aus Englois, publ. par Achille Jubinal. Paris, 1835, in-8°. — Pais (La) et la Charte aus Englois.

I Manoscritti dell' I. R. Palatina di Firenze, ordinati ed esposti da Francesco Palermo. Firenze, 1853, tom. I, in-4°. — Palermo, Mss. della Palat. di Firenze.

Rise and progress of the english commonwealth; anglo-saxon period, etc., by Francis Palgrave. London, 1832, in-4°. — Palgrave (Fr.), Rise and progress, etc.

Le Pantcha-Tantra, ou les Cinq ruses, fables du brahme Vichnou-Sarma; Aventures de Paramarta, et autres contes, trad. pour la première fois sur les originaux indiens par l'abbé J.-A. Dubois. Paris, 1826, in-8°. — Pantcha-Tantra (Le).

Annales typographici, ab artis origine ad ann. 1536, post Mattairii, Denisii, aliorumque curas, emendati et aucti opera Georgii-Wolfgangi Panzer. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4°. — Panzer, Annal. typograph.

Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Philibert Papillon (publiée par Joly). Dijon, 1742, 2 part. in-fol. — Papillon, Biblioth. des aut. de Bourgogne.

Les Manuscrits françois de la Bibliotheque du roi, leur histoire, etc., par Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°.—Voy. aussi *Berte aus grans piés*, *Chanson d'Antioche*, *Chroniques de Saint-Denis*, *Histoire littéraire de la France*. — Paris (P.), Mss. fr.

Le Romancero françois. Histoire de quelques anciens trouvères, et Choix de leurs chansons. Le tout nouvellement recueilli par M. Paulin Paris. Paris, 1833, in-12. — Paris (P.), Romancero fr.

Li romans de Parise la duchesse, publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque royale, par G.-F. de Martonne. Paris, 1836, in-12. — Parise la duchesse.

Le Pas Salhadin, pièce historique en vers, relative aux croisades, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi, par G.-S. Trebutien. Paris, 1836, gr. in-8° de 24 p. — Pas (Le) Salhadin.

Recherches de la France, par Estienne Pasquier. Paris, 1643, in-fol., et t. I de ses OEuvres. Amsterdam (Trévoux), 1723, 2 vol. in-fol. — Pasquier, OEuvres.

Nouvelles Lettres de feu M. Gui Patin, tirées du cabinet de M. Charles Spon. Amsterdam, 1718, 2 vol. in-12. — Patin (Gui), Lettr. à Spon.

Mélanges tirés d'une grande bibliothèque (par le marquis de Paulmy, Contant d'Orville, etc.). Paris, 1779-1788, 70 tom. en 69 vol. in-8°. — Paulmy, Mél. tirés d'une grande biblioth.

Il Pecorone di ser Giovanni Fiorentino, nel quale si contengono cinquanta novelle antiche, belle d'invenzione e di stile. Milano, 1804, 2 vol. in-8. — Pecorone (Il), Novelle.

Analyse du roman du Hem, du trouvère Sarrazin, par Peigné-Delacourt, membre de la Société des antiquaires de Picardie. Arras, 1854, in-8° de 48 p. — Peigné-Delacourt, Analyse du rom. du Hem.

Memorie per servire alla Vita di Dante, dans l'édition de Dante publiée par Zatta. Venise, 1757, 1758, 5 vol. in-4°. Et à part, Florence, 1823, in-8°. — Pelli, Memor. per servire alla Vita di Dante.

Il Pentamerone del cavaliere Giovan-Battista Basile, overo lo cunto de li cunte, trattenemiento de li peccerille, di Gian-Alesio Abbattutis. Napoli, 1788, 2 vol. in-12. — Pentamerone (Il).

Percy, Reliq. of anc. engl. poetry.	Reliques of ancient english poetry, by Thomas Percy, lord bishop of Dromore. London, 1844, 3 vol. pet. in-8°.
Perrault, Contes.	Contes de Perrault, précédés d'une notice sur l'auteur, etc. Paris, 1836, in-8°.
Perticari, Scrittori del trecento.	Opere del conte Giulio Perticari. Milano, 1823, 2 vol. pet. in-8°.
Pertz, Archiv der Gesellschaft, etc.	Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, etc., herausgegeben von G.-H. Pertz. Hannover, 1820-1855, vol. I-XI, in-8°.
Pertz, Monum. German. hist.	Monumenta Germaniæ historica, edidit Georgius-Heinricus Pertz. Hannoveræ, 1826-1854, vol. I-XIII, in-fol.
Petitot et Monmerqué, Mém. relat. à l'hist. de France.	Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, par Petitot et Monmerqué. Paris, 1819-1827, 52 tom. en 53 vol. in-8°.
Pétrarque, Opera.	Fr. Petrarchæ Opera quæ extant omnia. Basileæ, 1581, in-fol. — Epistolæ familiares, etc. Lugduni, 1601, pet. in-8°.
Pez, Thes. anecdot.	D. Bernardi Pezii Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum, 1721-1729, 6 vol. in-fol.
Phædri Fab. novæ.	Phædri Fabulæ veteres et novæ, ed. Schwabe et Gail. Parisiis, 1826, 2 vol. in-8°.
Philippe de Thaun, Bestiaire.	Dans le recueil de Thomas Wright : Popular treatises on science, etc. London, 1851, in-8°.
Philippe de Vigneulles, Chron.	Gedenbuch des metzer Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522, nach der Handschrift des Verfassers herausgegeben von D[r] Heinrich Michelant. Dans le recueil intitulé : Bibliotheck des litterärischen Vereins in Stuttgart, t. XXIV. Stuttgart, 1852, in-8°.
Philippe Mouskès, Chron.	Chronique rimée de Philippe Mouskès, publ. par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836, 1838, 2 vol. in-4°. — Supplément, ibid., 1845, in-4°.
Pierre Comestor, Histor. scholastica.	Petri Comestoris Scholastica historia. Argentorati, 1483, in-fol. goth.
Pirro, Sicil. sacra.	Sicilia sacra, disquisitionibus et notitiis illustrata, etc., auctore abbate netino et regio historiographo Don Roccho Pirro, editio tertia, emendata et continuatione aucta cura et studio S. T. D. D. Antonini Mongitore. Panormi, 1733, 2 vol. in-fol.
Pithou, Scriptor. rer. gallicar.	Annalium et historiæ Francorum, ab. ann. 708 ad ann. 990, Scriptores coætani XII, ex bibliotheca Petri Pithœi. Parisiis, 1588, in-fol.; Francofurti, 1594, in-8°. — Historiæ Francorum, ab ann. 900 (verius 1000) ad ann. 1285, Scriptores veteres XI, ex bibliotheca Petri Pithœi. Francofurti, 1596, in-fol.
Pits, Scriptor. Angl.	Joannis Pitsei de Illustribus Angliæ scriptoribus, in t. I Relationum historicarum de Rebus anglicis. Parisiis, 1619, in-4°.
Plaute, éd. de Naudet.	M. Accii Plauti Comœdiæ, cum selectis variorum et novis commentariis, curante J. Naudet. Parisiis, 1830-1832, 4 vol. in-8°. — Théâtre de Plaute, trad. par J. Naudet. Paris, 1831-1837, 9 vol. in-8°.
Pleure-chante.	La Pleure-chante... publiée pour la première fois par Monin. Lyon, 1834, in-8° de 16 p.
Plin. Epist.	C. Plinii Cæcilii Secundi Epistolarum libri decem et Panegyricus, ed. Lemaire. Paris, 1822, 2 vol. in-8°.
Plin. Natur. hist.	Caii Plinii Secundi Naturalis historiæ libri XXXVII, cum selectis commentariis Joan. Harduini ac recentiorum, interpretum. Parisiis, 1827-1833, 10 vol. en 13 tom. in-8°. — Lat. et fr., par Émile Littré. Paris, 1848-1850, 2 vol. gr. in-8°.
Plutarque, trad. par Amyot.	Les Vies des hommes illustres grecs et romains, et les OEuvres morales et

meslées de Plutarque, translatées de grec en françois par Jacques Amyot. Paris, 1783-1787, 22 vol. in-8°.
Poésies des XVe et XVIe siècles, publiées d'après des éditions gothiques et des manuscrits. Paris, Silvestre, 1832, gr. in-8° goth. Poés. des XVe et XVIe siecles.
Les Poésies du roi de Navarre, avec des notes et un glossaire français, par Levesque de la Ravalière. Paris, 1742, 2 vol. pet. in-8°. Poésies du roi de Navarre.
Poetæ latini minores : Gratii et Nemesiani Cynegetica, T. Calpurnii Siculi Eclogæ, Q. Ennii et aliorum Carmina, quæ notis veteribus ac novis illustravit N.-E. Lemaire. Parisiis, 1824-1826, 8 vol. in-8°. Poetæ latini minores.
Poggii florentini Facetiarum libellus unicus, notulis imitatores indicantibus, et nonnullis sive latinis sive gallicis imitationibus illustratus (ed. Fr.-Jos. Noel). Trajecti ad Rhenum, 1797, 2 vol. in-24. Poggii Facetiæ.
Promptuarium exemplorum Discipuli (sans indication de lieu ni de date, XVe siècle), in-fol. goth. Voyez *Herolt*. Promptuarium exemplorum.
Proverbes et dictons populaires, avec les dits du Mercier et des Marchands, et les Crieries de Paris, publ. d'après les manuscrits par G.-A. Crapelet. Paris, 1831, gr. in-8°. Proverbes et dictons populaires.
Le Puits artésien, Revue du Pas-de-Calais. Saint-Pol, 1837-1842, 6 vol. in-8°. Puits (Le) artésien.

Q.

Quadrio. Della storia e della ragione d'ogni poesia volumi quattro, di Francesco-Saverio Quadrio. Bologna e Milano, 1739-1752, 4 vol. en 7 part. in-4°. Quadrio, Storia d'ogni poesia.
M. Fabii Quintiliani de Institutione oratoria libri XII, etc. Parisiis, 1823-1825, 7 vol. in-8°. Quintilien, Institut. orat.

R.

OEuvres de Rabelais, avec des remarques historiques et critiques (par Le Duchat, etc.). Paris, 1732, 5 vol. in-8°. — Paris, 1823, 9 vol. gr. in-8°. Rabelais, OEuvres.
Raccolta di rime antiche toscane (pubblic. dal marchese di Villarosa). Palermo, 1817, 4 vol. in-8°. Raccolta di rime ant. tosc.
Li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier, publié pour la première fois, d'apres le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi, par Edward Le Glay. Paris, 1840, in-12. Raoul de Cambrai.
Les Chansons de messire Raoul de Ferrières, très-ancien poëte normant, nouvellement imprimées à Caen, et sont à vendre en la Froide rue. Publ. par G.-S. Trebutien, du Cinglais. Caen, 1847, in-16 de 24 p. Raoul de Ferrières, Chansons.
Rapport au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, par Félix Ravaisson. Paris, 1841, in-8°. Ravaisson, Rapport sur les biblioth. de l'Ouest.
Voy. *Baronii Annales*. Raynaldi Annal. eccles.
Choix des Poésies originales des troubadours, par Raynouard. Paris, 1816-1821, 6 vol. in-8°.— Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue Raynouard,

Choix, etc., Lexique roman. — des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine; précédé d'un nouveau Choix de poésies originales des troubadours et d'extraits de poëmes divers; par le même. Paris, 1836-1844, 6 vol. in-8°.

Raynouard, Hist. du droit municipal. — Histoire du droit municipal en France, sous la domination romaine et sous les trois dynasties, par Raynouard. Paris, 1829, 2 vol. in-8°.

Reali (Li) di Francia. — Li Reali di Francia, ne' quali si contiene la generatione de gli imperatori, rè, duchi, prencipi, baroni e paladini di Francia. Bassano, 1734, pet. in-8°.

Rec. des histor. de la Fr. — Scriptores rerum gallicarum et francicarum. — Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres Bénédictins; depuis le tome XIII, par Brial; les tomes XIX et XX, par Daunou et Naudet; le tome XXI par N. de Wailly et Guigniaut. Paris, 1738-1855, 21 vol. in-fol.

Reglements, etc. — Règlements et sentences consulaires de la ville de Limoux, recueillis et publiés par ordre du conseil municipal (publ. par Buzairies, membre du conseil). Limoux, 1852, in-8°.

Reiffenberg et L. Alvin, Annuaire de la biblioth. roy. de Belgique. — Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, par le baron de Reiffenberg et L. Alvin; les douze premières années. Bruxelles, 1840-1851, 12 vol. in-12.

Reiffenberg (De), Monum. pour serv. à l'hist. de Namur, etc. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, etc., par Reiffenberg et Borgnet. Bruxelles, 1840-1855, t. I, IV, V, VI, VIII, in-4°.

Reinhart Fuchs. — Reinhardt Fuchs, von Jacob Grimm. Berlin, 1834, in-8°.

Renard (Le rom. du), publ. par Willems. — Le Roman du Renard, traduit pour la première fois, d'après un texte flamand publ. par J.-F. Willems, par Octave Delepierre. Bruxelles, 1837, in-8°.

Renart (Rom. du). — Le Roman du Renart, publié par Méon. Paris, 1826, 4 vol. in-8°.—Supplément, publié par Chabaille. Paris, 1835, in-8°.

Renart (Le) contrefait. — Le Roman du Renart contrefait, par Le Clerc de Troyes; fragments, dans le recueil des Poëtes de Champagne, par P. Tarbé. Reims, 1851, in-8°.

Riote (La) du monde. — La Riote du monde. Le roi d'Angleterre et le jongleur d'Ely. Publ. par Francisque Michel. Paris, 1834, in-8°.

Revue anglo-fr. — Revue anglo-française (par de la Fontenelle de Vaudoré, etc.), 1re série, 5e volume. Poitiers, 1838, in-8°

Rivet (Dom). — Voy. *Histoire littéraire de la France.*

Robert (C.), Ét. numism. — Études numismatiques, par C. Robert. Metz, 1852, in-4°.

Robert, Fables inéd. — Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et Fables de la Fontaine, etc., précédées d'une notice sur les fabulistes, par A.-C.-M. Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

Robert, Fabliaux inéd. — Fabliaux inédits, tirés du manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 1830 ou 1239, par A.-C.-M. Robert. Paris, 1834, in-8° de 32 p.

Robert le Diable (Rom. de). — Le Roman de Robert le Diable, en vers du XIIIe siècle; publ. par G.-S. Trebutien. Paris, 1837, in-4°.

Rog. Bacon, Op. majus. — Fratris Rogeri Bacon, ordinis Minorum, Opus majus, ad Clementem quartum, pontificem romanum. Ex ms. codice dubliniensi, cum aliis quibusdam collato, nunc primum edidit S. Jebb, M. D. Londini, 1733, in-fol. — Venetiis, 1750, p. in-fol.

Roland (Chanson de). — La chanson de Roland ou de Roncevaux, du XIIe siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque bodléienne à Ox-

ford, par Francisque Michel. Paris, 1837, gr. in-8°. — La chanson de Roland, poëme de Théroulde, texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, 1850, in-8°.

Romans des douze pairs de France, n°s 1 à 11, savoir : 1° li Romans de Berte aus grans piés, précédé d'une lettre à M. Monmerqué sur les Romans des douze pairs, publié par Paulin Paris ; 2° et 3° li Romans de Garin le Loherain, précédé de l'Examen du système de M. Fauriel sur les Romans carlovingiens, publié par Paulin Paris ; 4° le Roman de Parise la duchesse, publié par de Martonne ; 5° et 6° la Chanson des Saxons, publiée par Francisque Michel ; 7° li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier, publié par Edward Le Glay ; 8° et 9° la Chevalerie Ogier de Danemarche, publiée par Barrois ; 10° et 11° la Chanson d'Antioche, publiée par Paulin Paris. Paris, 1832-1848, 11 vol. in-12. — Romans des douze pairs de France.

De l'État de la poésie françoise dans les XIIe et XIIIe siècles, par B. de Roquefort-Flaméricourt. Paris, 1815, in-8°. — Roquefort, État de la poés. fr.

Glossaire de la langue romane, par J.-B.-B. Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8°. — Supplément, par J.-B. de Roquefort. Paris, 1820, in-8°. — Roquefort, Gloss. de la lang. rom.

Les Romans du Renard examinés, analysés et comparés, etc., par M.-A. Rothe. Paris, 1845, in-8°. — Rothe, les Rom. du Renard.

Le roman de Rou et des ducs de Normandie, par Wace, publ. d'apres les manuscrits de France et d'Angleterre, par Frédéric Pluquet (et Aug. Le Prevost). Rouen, 1827, 2 vol. in-8°. — Rou (Rom. de).

Rudimentum noviciorum. Epithoma partes in sex juxta mundi sex ætates divisum, quod placuit Rudimentum noviciorum intitulari, etc. In urbe Lubicana, per Lucam Brandis de Schass, 1475, 2 part. in-fol. — Rudimentum novitiorum.

OEuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1839, 2 vol. in-8°. — Rutebeuf (OEuvres de).

S.

Settanta novelle del famoso messer Zoanni Sabadino degli Arienti bolognese, intitolate Porretane, etc. Venezia, 1525, pet. in-8°. — Sabadino, Novelle.

Novelle di Franco Sacchetti, cittadino fiorentino. Milano, 1815, 3 vol. gr. in-16. — Sacchetti, Novelle.

Mémoires pour la vie de François Pétrarque, tirés de ses OEuvres et des auteurs contemporains (par l'abbé de Sade). Paris, 1764, 1767, 3 vol. in-4°. — Sade (De), Mém. sur Pétrarque.

Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par La Curne de Sainte-Palaye. Paris, 1781, 3 vol. in-12. — Sainte-Palaye, Mém. sur la chevalerie.

Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV, publicadas por D. T.-A. Sanchez. Paris, 1842, in-8°. — Sanchez, Poes. castellan.

Bibliotheca belgica manuscripta, sive Elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis, urbium..... bibliothecis adhuc latentium. Collegit et edidit Antonius Sanderus. Insulis, 1641, 1644, 2 part. in-4°. — Sander. Biblioth. belg. ms.

Dans le volume intitulé : Svenska Fornskrift-sällskapets allmänna årsmöte, 1846. Stockholm, 1847, in-8°. — SvenskaFornskrift-sällskapets, etc.

Le piacevoli Notti di M. Giovanfrancesco Straparola da Caravaggio. Vinegia, 1580, pet. in-8°. — Les Nuits facétieuses du seigneur Straparole. Sans indication de lieu (Paris), 1726, 2 vol. pet. in-12. — Straparole, Nuits.

Strengleikar, eda Liodabok. En Samling af romantiske fortællinger lefter bretoniske folkesange (lais), oversat fra fransk paa norsk ved midten af trettende aarhundrede efter foranstalting af kong Haakon Haakonssön; udgivet af R. Keyser og C.-R. Unger, met lithographeret Skriftpröve. Christiania, 1850, in-8° de XXIV et 140 p. — Strengleikar.

C. Suetonius Tranquillus, etc., curante Petro Burmanno. Amst., 1736, 2 vol. in-4°. — Illustravit D.-C.-G. Baumgarten-Crusius. Lipsiæ, 1816-1818, 3 vol. in-8°. — Sueton. Opera.

Voy. *Bromyardi (Johannis) Summa prædicantium.* — Summa prædicantium.

Voy. *Stephens (G.).* — Svenska, etc.

Συντίπας. De Syntipa et Cyri filio Andreopuli narratio, e codd. pariss. edita a Jo.-Fr. Boissonade. Parisiis, 1828, in-12. — Syntipas.

T.

Voy. *Aventures de Kamrup.* — Tahcin-Uddin.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux, éd. publ. par Monmerqué et Paulin Paris. Paris, 1854, 1855, t. I-IV, in-8°. — Tallemant, Historiettes.

Bibliotheca britannico-hibernica, sive de Scriptoribus qui in Anglia, Scotia, Hibernia, ad sæculi XVII initium floruerunt, litterarum ordine commentarius, auctore Thoma Tannero, episcopo asaphensi ; præfixa est Davidis Wilkinsii præfatio. Londini, 1748, in-fol. — Tanner, Biblioth. britannico-hibern.

Torquato Tasso. Le sue Opere tutte, con le controversie sopra la Gerusalemme liberata. Firenze, 1724, 6 vol. in-fol. — Tasso, Discors. del poem. er.

Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, par L.-J.-N. Monmerqué et Francisque Michel, XIe-XIVe siècles. Paris, 1839, gr. in-8°. — Théâtre fr. au moyen âge.

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, etc., par Augustin Thierry. Paris, 1836, 4 vol. in-8°. — Thierry (Augustin), Hist. de la conq. de l'Angl.

Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par Augustin Thierry. Paris, 1846, gr. in-12. — Thierry (Augustin), Lettres sur l'hist de Fr.

Leben des H. Thomas von Canterbury altfranzösisch, herausgegeben von Immanuel Bekker. Berlin, 1838, in-4° et in-8°. — Thomas (Vie de S.).

Sancti Thomæ Aquinatis Opera omnia. Romæ, 1570, 1571, 17 tom., 18 vol. in-fol.—Editio altera veneta. Accedunt Vita ejus a Jac. Echardo, et Jo.-Fr.-Bern.-M. de Rubeis dissertationes. Venetiis, 1775-1788, 28 vol. in-4°. — Thom. Aquin. Opera.

Bonum universale de Apibus, scr. a Thoma Cantimpratano, ed. a G. Colvenerio. Duaci, 1605, vel 1627, in-8°. — Thom. Cantimprat., Bon. univ.

Thomæ de Walsingham Chronica, et Ypodigma Neustriæ, ap. G. Camdeni Anglica. Francofurti, 1602, in-fol. — Thomas de Walsingham, Chron.

History of spanish literature, by George Ticknor. New-York, 1849, 3 vol. in-8°. — Ticknor, Hist. of spanish literature.

Tiel Wlespiegle (Hist. de). Histoire de la vie de Tiel Wlespiegle, nouvelle traduction de l'allemand en françois. Amsterdam, 1702, pet. in-12.

Tillemont, Vie de S. Louis. Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, par la Soc. de l'hist. de France. Paris, 1847-1851, 6 vol. in-8°.

Tiraboschi, Stor. della letter. ital. Storia della letteratura italiana, del cavaliere abate Girolamo Tiraboschi. Roma, 1782-1785, 12 t., 9 vol. gr. in-4°. — Modena, 1787-1794, 16 vol. in-4°.

Tissier, Biblioth. cisterc. Bibliotheca patrum cistercensium, opera Bertrandi Tissier. Bono-Fonte, 1660 1669, 8 part. in-fol.

Tournois (Les) de Chauvenci. Les Tournois de Chauvenci, décrits par Jacques Bretex, 1285; annotés par Philibert Delmotte. Valenciennes, 1835, in-8°.

Tristan. Tristan. Recueil de ce qui reste des poëmes relatifs à ses aventures, composés en françois, en anglo-normand et en grec, dans les XIIe et XIIIe siècles; publ. par Francisque Michel. Londres et Paris, 1835-1839, 3 vol. très-pet. in-8°.

Triveti (Nic.) Chronic. Chronicon Nicolai Triveti Dominicani ab anno 1136 ad annum 1307, in Spicilegio Dacheriano, t. VIII. — Et cum Adamo murimuthensi, et Joanne Bostono, ed. Antonio Hall. Oxonii, 1719, 1722, 2 vol. pet. in-8°.

Trône (Le) enchanté. Le Trône enchanté, conte indien, traduit du persan par le baron Lescalier. New-York, 1817, 2 vol. in-8°.

Tzetzès sur Lycophron. Isaaci et Joannis Tzetzæ scholia in Lycophronem, etc., ed. Chr.-G. Müller. Lipsiæ, 1811, 3 vol. in-8°.

U.

Ughelli Ital. sacra. Ughelli (Ferdinandi) Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. — Ed. secunda, cura et studio Nicolai Coleti. Venetiis, apud Sebastian. Coleti, 1717-1722, 9 t., 10 vol. in-fol.

Ulenspiegel. Dr Thomas Murners Ulenspiegel, herausgegeben von J.-M. Lappenberg. Leipzig, 1854, in-8°.

V.

Vaissete, Hist. de Langued. Vaissete. Histoire générale de la province de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives (par Claude de Vic et Joseph Vaissete). Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

Vander Haer, les Chastelains de Lille. Les Chastelains de Lille, leur ancien estat, office et famille; ensemble l'Estat des anciens comtes de la republique et empire romain, des Goths, Lombards, Bourguignons, François, et au regne d'iceux, etc. Par Floris vander Haer, thresorier et chanoine de S. Pierre, à Lille. Lille, 1611, in-4°.

Variétés historiques, etc. Variétés historiques, physiques et littéraires, ou Recherches d'un savant, etc. (par Boucher d'Argis et autres). Paris, 1752, 3 vol. in-12.

Vers sur la mort, etc. Vers sur la mort, par Thibaud de Marly. — Le Mireuer du monde; publ. par Crapelet. Paris, 1835, in-8°.

Histoire de la conquête de Constantinople par les François et les Vénitiens, par Geoffroy de Ville-Hardouin (édit. de Du Cange). Paris, 1657, in-fol. — Dans le tome XVIII du Recueil des Historiens de la France. —Edit. de Paulin Paris, avec Henri de Valenciennes, pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1838, in-8°.
Ville Hardouin, Conquête de Constantinople.

Histoire de saint Louis, roi de France, par le marquis de Villeneuve-Trans. Paris, 1839, 3 vol. in-8°.
Villeneuve-Trans, Hist. de S. Louis.

OEuvres de maistre François Villon, publ. par J.-H.-R. Prompsault. Paris, 1832, in-8°.
Villon (OEuvres de).

Vincentii bellovacensis Speculum majus. Duaci, 1624, 4 vol. in-fol.; ou l'édition de Venise, 1493, 1494, 4 vol. in-fol.
Vinc. bellovac. Specul.

Annales de la province et comté de Haynau, recueillies par Fr. Vinchant, etc. Mons, 1648, in-fol.
Vinchant. Annal. de Hainaut.

Des XXIII manieres de Vilains (XIIIe siècle.) Publ. par Francisque Michel. Paris, 1833, in-8° de 16 p. — Autre édition, accompagnée d'une traduction en regard, par Achille Jubinal; suivie d'un commentaire, par Éloi Johanneau. Paris, 1834, in-8° de 32 p.
XXIII (Des) manieres de vilains.

Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet Le Duc, avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires, pour servir à l'histoire de la poésie en France. Paris, 1843, 1847, 2 vol. in-8°.
Viollet Le Duc, Biblioth. poétique.

P. Virgilius Maro, qualem omni parte illustratum tertio publicavit Chr.-Gottl. Heyne, etc. Parisiis, coll. Lemaire, 1819-1822, 8 vol. en 9 tom. in-8°.
Virgilii Æneid., etc.

Virgilii cordubensis Philosophia, in Bibliotheca anecdotorum, seu veterum monumentorum ecclesiasticorum collect. novissima, ed. Gotth. Heine. Lipsiæ, 1848, in-8°.
Virgilii cordub. Philosophia.

Vitæ patrum, édition sans date (XVe siècle). — Ed. Heriberto Rosweyde. Antuerpiæ, 1615, in-fol.
Vitæ patrum.

Vitalis Blesensis Amphitryon et Aulularia, eclogæ. Edidit Frid. Osannus, professor gissensis. Darmstadii, 1836, in-8°. — Vitalis Blesensis Geta comœdia, præmissa Indici lectionum in Universitate litterarum bernensi... habendarum, a Carol.-Guil. Mullero. Bernæ, 1840, in-4°.
Vitalis Bles. Amphitryon, sive Geta.

Bataille de Courtrai ou des Éperons d'or, etc., trad. du flamand de M. Goethals-Vercruyssen, avec des augmentations, des notes et des corrections, par A. Voisin. Gand, 1834, in-8° de 54 p.
Voisin (A.). Bataille de Courtrai.

OEuvres de Voltaire, avec préfaces, avertissements, notes, etc., par Beuchot. Paris, 1828-1834, 70 vol. in-8°. — Table alphabétique et analytique des OEuvres de Voltaire. Paris, 1840, 2 vol. in-8°.
Voltaire. Œuvr.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Voy. *Martène*.
Voyage litter.

W.

Voy. *Roman de Rou*.
Wace, Rom. de Rou.

La Vie de saint Nicholas, par Wace, publ. par N. Delius. Bonn, 1850, in 8°.
Wace, Vie de saint Nicholas

Altfranzœsiche Lieder und Leiche, aus Handschriften zu Bern und Nenenburg, mit grammatischen und litterarhistorischen Abhandlungen von Wilhelm Wackernagel. Basel, 1846, in-8°.
Wackernagel, Altfr. Lieder.

Wadding, Annal. Min. Annales Minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum, auctore A. R. P. Luca Waddingo hiberno, etc. Romæ, 1731-1741, 17 vol. in-fol. — Annales Minorum continuati a P. F.-Joanne de Luca veneto, et F. Jos.-Maria de Ancona. Romæ, 1740, 1745, 2 vol. in-fol.

Wadding, Scriptor. Min. Scriptores ordinis Minorum, recensuit F. Lucas Waddingus. Romæ, 1650, in-fol.—Ed. altera. Romæ, ex typographia S.-Michaelis ad Ripam, apud Linum Contedini, 1806, in-fol. Voy. *Sbaraglia*.

Walckenaer, Lettres sur les contes de fées. Lettres sur les contes de fées attribués à Perrault, et sur l'origine de la féerie (par C.-A. Walckenaer). Paris, 1826, in-16.

Walter de Hemmingford, Chron. Walteri de Hemmingford Chronica, ap. Thomæ Gale Historiæ anglicanæ Scriptores quinque. Oxonii, 1687, in-fol.

Walter Harris, Hibernica. Hibernica, or Some antient pieces relating to Ireland, etc., by Walter Harris. Dublin, 1757, in-fol. — 1770, in-8°.

Walter Mapes, Latin poems. The latin poems commonly attributed to Walter Mapes, collected and edited by Thomas Wright. London, 1841, in-4°.

Walter Scott, Works. The Waverley novels, tales and romances (by Walter Scott). Edinburgh, 1830-1833, 48 vol. gr. in-18.

Ware, de Scriptor. Hibern. Jacobi Waræi de Scriptoribus Hiberniæ libri duo. Dublinii, 1639, in-4°.

Warton, Hist. of english poetry. The History of english poetry, from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century, etc., etc., by Thomas Warton. London, 1824, 4 vol. in-8°.

Way, Fabl., or Tales. Fabliaux, or Tales abridged from french manuscripts of the XIIth and XIIIth centuries, by M. Le Grand; selected and translated into english verses by the late Gregory-Lewis Way, with a preface, notes and appendix by G. Ellis. London, 1796, 1800, 2 vol. in-8°.

Wharton, Anglia sacra. Anglia sacra, sive Collectio historiarum de archiepiscopis et episcopis Angliæ, cura Henrici Wharton. Londini, 1691, 2 vol. in-fol.

Willelm. Tyr. Historia. Voy. *Bongars*, *Gesta Dei per Francos*.

William de Rishanger (Chron. of). The Chronicle of William de Rishanger, of the Barons'wars. The Miracles of Simon de Montfort. Ed. from manuscripts in the cottonian library, by James Orchard Halliwell. London, 1840, in-4°.

Wolf (Ferd.), Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche. Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche; ein Beitrag zur Geschichte der rhythmischen Formen und Singweisen der Volkslieder und der volksmæssigen Kirchen-und Kunstlieder im Mittelalter, von Ferdinand Wolf. Heidelberg, 1841, in-8°.

Works of the engl. poets. The Works of the english poets, ed. by Alexander Chalmers. London, 1810, 21 vol. gr. in-8°.

Wright (Thom.), Anecdot. lit. Anecdota literaria; a selection of short poems in english, latin and french, etc., ed. from manuscripts at Oxford, London, Paris and Berne, by Thomas Wright. London, 1844, in-8°.

Wright (Thom.), Essays, etc. Essays on subjects connected with the literature, popular superstitions and history of England in the middle ages, by Thomas Wright. London, 1846, 2 vol. gr. in-12.

Wright (Thom.), Political songs. The political songs of England, edited and translated by Thomas Wright. London, 1839, in-4°.

Wright (Thom.), Popul. treatises on science. Popular treatises on science, written during the middle ages, in anglo-saxon, anglo-norman, and english; edited from the original manuscripts by Thomas Wright. London, 1851, in-8°.

Wright (Thom.) et Halliwell, Reliquiæ antiquæ. Reliquiæ antiquæ. Scraps from ancient manuscripts, illustrating chiefly early english litterature and the english language, ed. by Thomas

Wright and James Orchard Halliwell. London, 1841, 1843, 2 vol. in-8°.

St. Patrick's Purgatory, an Essay on the legends of purgatory, hell and paradise, by Thomas Wright. London, 1844, gr. in-12. — Wright (Thom.), St. Patrick's Purgatory.

A Selection of latin stories, from mss. of the thirteenth and fourteenth centuries, ed. by Thomas Wright. London, 1842, pet. in-8°. — Wright (Thom.), Selection (A) of latin stories.

Y.

Th'Ymage or Myrrour of the wordle, translated out of french into english by me simple person Wyll. Caxton. Westminster (1481), in-fol. — Ymage (Th') or Myrrour of the worlde.

Z.

Historia rei litterariæ ordinis S.-Benedicti, etc. Opus, a R. P. Magnoaldo Ziegelbauer ichnographice adumbratum, recensuit, auxit, jurisque publici fecit R. P. Oliverius Legipontius. Augustæ Vind. et Herbipoli, 1754, 4 vol. in-fol. — Ziegelbauer, Hist. rei litt. ord. S.-Bened.

TABLE

DES NOTICES CONTENUES DANS CE VINGT-TROISIÈME VOLUME.

FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

TROUVÈRES.

ROMAN DE LA ROSE.

LAIS.

FABLIAUX.

DÉBATS ET DISPUTES.

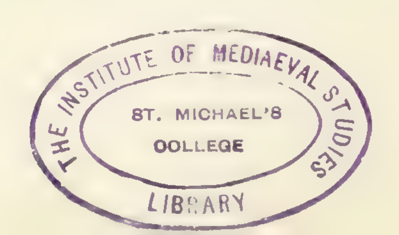
POÉSIES MORALES.

DITS.

L'IMAGE DU MONDE, ET AUTRES ENSEIGNEMENTS.

POÉSIES HISTORIQUES.

CHANSONNIERS.



HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

TROUVÈRES.

ROMAN DE LA ROSE.

I. GUILLAUME DE LORRIS.

La célébrité du roman de la Rose n'a pas tiré d'un oubli profond la vie de celui qui conçut le plan et écrivit la première partie de ce poëme. Tout ce qu'on sait de GUILLAUME DE LORRIS, on le doit à quelques rubriques ajoutées par les copistes, et à deux vers de son continuateur. Jean de Meun, pour marquer l'endroit de l'ouvrage où la plume tombée des mains de Guillaume avait été reprise par lui, fait intervenir le dieu d'Amour parlant de tous ceux qui ont combattu pour sa cause avec courage et bonheur : « Quand « Tibulle mourut, je rompis mon arc en pleurant; je coupai « mes ailes, et j'en répandis les plumes sur sa tombe. Vénus, « ma mère, n'eut pas autant à gémir de la perte de son « cher Adonis. Je n'ai plus, pour me consoler, Catulle, « Ovide, ni Gallus; mais il me reste Guillaume de Lorris, « que Jalousie expose en ce moment aux plus grands dan- « gers. Il est digne de mon appui, à cause de ses longs ser-

V. 10537, éd. de Méon, t. II, p. 300.

« vices, et pour avoir commencé le roman dans lequel mes « lois et mes préceptes seront enseignés. Il poursuivra même « l'ouvrage jusqu'au moment où il dira à Bel-Accueil :

V. 4063, t. I, p. 164.

« Moult sui durement esmaiés
« Que entr'oblié ne m'aiés.
« Si en ai duel et desconfort;
« Jamais n'iert riens qui me confort,
« Se je pers vostre bienvoillance;
« Car je n'ai mès aillors fiance... »

« Guillaume, à partir de là, se reposera. Puisse son tom« beau répandre à jamais une odeur d'encens, de baume et « d'aloës! Après lui viendra Jean Clopinel, né à Meun-sur« Loire, qui toute sa vie me sera fidèle, et montrera, je l'es« père, assez de sagesse pour être constamment éloigné de « dame Raison, mon ennemie. Il voudra continuer le livre « de la Rose, et y travaillera plus de quarante ans après la « mort de Guillaume :

« Car quant Guillaumes cessera,
« Jehans le continuera
« Après sa mort, que je ne mente,
« Ans trespassés plus de quarante. »

Or, Jean de Meun, comme nous espérons le prouver, ayant travaillé à cette continuation vers l'an 1280, il faut reporter aux environs de l'année 1240 la date de la mort de Guillaume de Lorris; et celui-ci nous apprenant qu'il composa le roman de la Rose à l'âge de vingt-cinq ans, comme rien ne nous autorise à penser que sa mort ait été prématurée, nous pouvons conjecturer que son poëme fut écrit sous le règne de Philippe-Auguste, et, en tout cas, dans les trente premières années du XIIIe siècle.

La partie du roman qui lui appartient, comprend quatre mille soixante-huit ou soixante-dix vers. La plupart des copistes ont eu soin de distinguer son œuvre de celle de Jean de Meun en ajoutant, après le dernier vers de Guillaume : « Cy « commence maistre Jehan de Meung. » Une des meilleures leçons et des plus anciennes porte même une rubrique plus longue : « Ci endroit fine maistre Guillaume de Lorriz cest « roumans, que plus n'en fist, ou pour ce qu'il ne volt, ou « pour ce qu'il ne pot. Et pour ce que la matire enbelissoit

Bibl. imp., n° 6988$^{2.2}$, f° 25.

« à plusors, il plot à maistre Jehan Chopinel de Meun à par-
« faire le livre, et à ensivre la matire. Et comence en tele
« maniere... »

Ainsi, le roman de la Rose, entrepris par un trouvère du pays de Gâtinais, fut continué et achevé par un trouvère de l'Orléanais. L'idée de cette fiction délicate et voluptueuse semble être née d'elle-même à la vue des agréments et des charmes du paysage, dans ces belles provinces arrosées par la Loire, et qu'on a plus d'une fois nommées le jardin de la France. Mais peut-être le renom du poëme de Guillaume de Lorris n'avait-il pas franchi les limites de la Touraine, avant que Jean de Meun ne lui eût donné comme une vie nouvelle; et cela nous expliquerait le silence que tous les contemporains ont gardé sur le premier auteur.

Le roman de la Rose n'est pas fait, comme le célèbre poëme d'Ovide, pour enseigner l'art d'aimer, mais pour raconter les peines et les plaisirs réservés à ceux qui aiment. Guillaume de Lorris a voulu faire l'histoire et, comme on dirait aujourd'hui, la physiologie de cette passion. A l'entendre, il ne suffit pas d'être jeune pour avoir le droit de s'y livrer; il faut être riche, bien élevé, exempt d'ambition, d'avarice et d'envie, libre surtout de disposer de son temps. Voilà pourquoi le poëte nous conduit d'abord devant les hauts murs d'un vaste jardin, séjour ordinaire de tous les plaisirs des sens, et dont la porte reste fermée à la haine, à la trahison, à la bassesse de pensées, à la convoitise, à l'avarice, à l'envie, à la vieillesse, à l'hypocrisie, à la pauvreté. Il feint que les murs sont surmontés de statues qui représentent tous ces vices et toutes ces infirmités de la société humaine. Mais une fois qu'on a échappé à leur mauvaise compagnie, et quand on a franchi à loisir la porte du beau verger, on ne rencontre plus que le doux chant des oiseaux, les tapis de fleurs, l'ombre fraîche et riante; on se trouve dans le palais de Déduit, c'est-à-dire le Plaisir, dont l'épouse est Liesse, et les compagnons ordinaires, la Jeunesse, l'Amour, la Beauté, la Noblesse de cœur, la Libéralité, la Courtoisie. On peut s'étonner que, sans égard à toutes les traditions littéraires de l'antiquité, Guillaume ait exclu de l'empire amoureux les villageois et les bergers, les cabanes et les chaumières. Selon lui, les deux associés fidèles du véritable amour sont Loisir et Richesse; et quand le dieu reçoit l'hommage de Guillaume, il a soin de lui dire :

V. 1945.

« Si me baiseras en la bouche
« A cui nus vilains hons n'atouche.
« Je n'i laisse mie atouchier
« Chascun vilain, chacun porchier. »

Ne pourrait-on pas douter, d'après cela, qu'il ait connu, nous ne dirons pas les Idylles de Théocrite, mais même les Bucoliques de Virgile?

Une fois admis dans le séjour de Déduit, Guillaume, parmi beaucoup de roses, les unes déjà très-épanouies, les autres à peine entr'ouvertes, distingue un jeune bouton plus frais, plus parfumé que toutes les autres fleurs : c'est l'allégorie transparente de la femme qu'il aime et dont il voudrait se faire aimer. On lui a quelquefois reproché d'avoir choisi cette métaphore, et l'on a supposé qu'il avait peint sur un fond obscène ses gracieux tableaux. Nous pensons qu'il n'a pas eu l'intention qu'on lui prêtait. La comparaison de la vierge avec la rose s'est présentée d'elle-même dans tous les temps : qui pourrait oublier Catulle, l'Arioste, tant d'autres poëtes?

L'amant, en s'approchant de la Rose, voit l'Amour diriger cinq flèches contre lui : Beauté, Candeur, Sincérité, Courtoisie, Doux-Entretien. Grâce à Bel-Accueil, il peut du moins faire l'aveu de la blessure qu'il a reçue. Jusque-là tout allait le mieux du monde; mais les amants n'ont pas coutume de s'arrêter en si beau chemin. Guillaume demande la permission de toucher la Rose et même de la cueillir. A cette proposition, Bel-Accueil abandonne la place à Honte, à Crainte, à Jalousie; si bien que la dame, n'écoutant plus qu'un violent courroux, ordonne à l'amant de s'éloigner, et lui interdit pour jamais l'entrée du plaisant verger.

Telle est la première scène du roman. Privé de la vue de sa maîtresse, Guillaume a tout le temps de donner audience à dame Raison. C'est Oisiveté, mère de tous les vices, qui l'a séduit. Pourquoi s'est-il laissé mener par elle dans la maison de Déduit? Il devrait en avoir regret, et se décider à suivre de meilleurs conseils; il en est temps encore :

V. 3027.

« Bel foloie qui se chastie;
« Et quant jones hons fait folie,
« L'on ne doit pas s'en merveillier. »

Mais la Raison prêche en vain, et Guillaume lui répond sans hésiter :

« Dame, je vous veil moult prier
« Que me lessiez à chastier... V. 3087.
« Amors a si mon cuer donté,
« Qu'il n'est mie à ma volenté...
« Or m'en lessiés du tout ester,
« Car vous porriés bien gaster
« En oiseuse vostre francois... »

La Raison ainsi éconduite, Guillaume va confier à un ami le secret de son amour et de ses chagrins. Ce confident le console et ranime ses espérances. « Il ne faut pas, lui dit-il, craindre une longue résistance de la part de votre dame. Vos « premières démarches ont excité son courroux; le temps et « vos soins délicats l'apaiseront :

« Je congnois bien, piece a, Dangier; V. 3139.
« Il a apris à laidengier,
« A laidir et a menacier
« Ceus qui aiment au commencier...
« Il se set bien amoloier
« Par chuer et par souploier.

« Vous irez donc la fléchir, en promettant de ne rien tenter à l'avenir qui lui puisse donner contre vous de nouvelles « armes. » L'amant suit ce bon conseil, et la dame, après quelque hésitation, veut bien oublier l'offense passée. Elle consent même à le revoir, mais de loin, et par delà les haies qui ferment le verger des roses.

Dangier se prent garde sovent V. 3237.
Si je li tieng bien son covent...
Et me sui penés longuement
De faire son commandement,
Por li acointier et atraire...
Tant fis qu'il a certainement
Veu à mon contenement
Qu'Amors malement me justise,
Et qu'il n'i a point de faintise
En moi, ne de desloiauté.

D'après ces vers et tout ce qui précède, on ne peut guère se méprendre sur le rôle souvent discuté de Dangier dans le roman de la Rose. Ce n'est pas le mari, le père, ou le maître de la personne aimée; c'est, de même que Honte et Jalousie, un des sentiments, une des passions qui tour à tour conseillent et déterminent la volonté. Ainsi, après la propo-

sition indiscrète de l'amant, Honte se répand sur le visage de la dame, Malebouche ou Invective prend la place de Bel-Accueil, et Dangier ou Résistance contraint l'amant à s'éloigner.

Comme la dame a permis à l'amant de la revoir, les regards passionnés qui s'adressent à elle la font céder bientôt à des sentiments de pitié et de générosité; Dangier lui-même finit par s'adoucir; Bel-Accueil revient, et invite l'amant à s'approcher davantage. Dangier ferme les yeux, Malebouche est absente, Honte se tait; voilà les haies franchies. La Rose est embellie de nouveaux charmes; le bouton s'est entr'ouvert; le parfum en est plus doux, la couleur plus vermeille. Comment ne pas se laisser aller à de nouvelles témérités? Guillaume, toujours mieux encouragé de Bel-Accueil, demande, non plus à cueillir la Rose, mais à lui donner un baiser. Dangier est alors sur le point de se réveiller, et Bel-Accueil représente doucement que dame Chasteté s'accommoderait mal d'une telle faveur :

V. 3412. « Car qui au baisier puet ataindre
« A poine puet à tant remaindre.
« Et sachiés bien, cui l'en otroie
« Le baisier, qu'il a de la proie
« Le miex et le plus avenant;
« Si a erres du remenant. »

L'amant se tait, et il se résigne pour quelques jours; car, dit-il,

V. 3424. Vous savés bien qu'au premier cop
Ne cope l'en mie le chesne,
Ne l'en n'a pas le vin de l'esne,
Tant que li pressoirs soit estrois.

Mais, par bonheur pour lui, Vénus (c'est-à-dire le Désir amoureux) se met de la partie et vient sermonner la dame :

V. 3430. Mais Venus, qui tous dis guerroie
Chasteé, me vint au secors.
Ce est la mere au dieu d'Amors,
Qui a secoru maint amant.
Ele tint un brandon flamant
En sa main destre, dont la flame
A eschauffée mainte dame...
Du grant ator que ele avoit,
Bien puet conoistre qui la voit
Qu'el n'ert pas de religion...

« Pourquoi, dit-elle à la Rose, garder rancune à votre « amant? pourquoi refuser le baiser qu'il demande? Voyez « comme ses habits sont de bon goût! comme il est beau, « charmant, d'humeur agréable! comme il est jeune, et « comme doit être douce l'haleine qui sort de ses lèvres ver- « meilles, de ses dents blanches et bien rangées!

« Veés com il est acesmés, V. 3460.
« Com il es biaus, com il est gens,
« Et dous et frans à toutes gens!
« Et avec ce, il n'est pas viex,
« Ains est jeunes, dont il vaut miex...
« Il a, ce cuit, moult douce alaine,
« Et sa bouche n'est pas vilaine,
« Qu'il a les levres vermeilletes,
« Et les dens si blanches et netes. »

Vénus parlait trop bien pour n'être pas écoutée. Aussi l'amant obtient-il le baiser tant souhaité. Mais l'Amour vit de tourments et de traverses. Bientôt Malebouche la médisante amène Jalousie dans le verger. La dame craint de ne pas être aimée comme elle devrait l'être; elle a honte d'avoir trop peu refusé; et pendant qu'elle retient Bel-Accueil à l'écart, Malebouche, Honte et Jalousie vont réveiller Dangier, et le décident à chasser une seconde fois l'amant. C'est alors que, pour l'empêcher de jamais rentrer, Jalousie élève une redoutable forteresse; elle fait creuser des fossés autour des rosiers; ces fossés sont eux-mêmes entourés de hautes et épaisses murailles formant un bâtiment carré. Chacun des côtés, long de cent toises et garni de tournelles, est terminé par un château de quatre tours : un de ces châteaux est confié à Jalousie, un autre à Dangier, le troisième à Honte, le quatrième à Malebouche. Derrière la grande muraille sont de nouvelles barrières, puis le verger où l'on conserve les roses, puis, au milieu de ce verger, une tour principale dans laquelle on retiendra Bel-Accueil en prison. La description de ce château, objet de l'attention particulière des critiques, a souvent été considérée comme un modèle de la construction des plus redoutables forteresses du moyen âge. Mais l'invention ne nous paraît pas mériter l'estime qu'on en a faite. N'y avait-il pas en effet quelque puérilité dans la recherche de tous ces moyens d'assurer la vertu d'une jeune femme qui, jusque-là, s'était par elle-même assez bien défendue?

On voit aussi combien toutes ces allégories sont confuses. Honte, Jalousie, Dangier, Bel-Accueil, étant des sentiments, des attributs de la personne aimée, devaient toujours être mis en rapport avec des êtres également abstraits : or Bel-Accueil, que Honte, Jalousie, Malebouche, retenaient jusqu'alors, passe tout d'un coup sous la garde sévère d'une vieille remplie de sagacité, de malice et d'expérience :

V. 3930.

Une vielle, que Diex honisse!
Avoit o li por li guetier,
Qui ne faisoit autre mestier...
Il n'est barat qu'el ne congnoisse,
Qu'ele ot des biens et de l'angoisse
Qu'Amors à ses serjans depart,
En jonece, moult bien sa part...
Et scet toute la vielle danse.

Ne semble-t-il pas que le poëte déchire lui-même le réseau métaphorique dans lequel il avait voulu s'enfermer? Pourquoi fait-il succéder aux sentiments qui tour à tour dirigeaient la volonté de sa maîtresse, une duègne, une tourière, en un mot, un personnage réel?

Guillaume de Lorris s'est arrêté au milieu des plaintes que lui inspirent la prison de Bel-Accueil et l'absence de sa dame; car nous ne croyons pas qu'il faille lui attribuer, comme l'a fait le dernier éditeur, les soixante-dix-neuf vers qu'on trouve dans un ou deux manuscrits de la fin du XIV[e] siècle, et qu'un anonyme aura sans doute ajoutés à la première partie du poëme pour lui donner une sorte de conclusion raisonnable. Ces vers dérangent tout le plan de l'auteur, et l'on sent que ce ne pouvait être pour obtenir si facilement le don de la Rose qu'il avait chargé Dangier, Honte, Malebouche et Jalousie, de bâtir un château fort et d'y enfermer Bel-Accueil. Après avoir accordé à l'amant tout ce qu'il pouvait désirer, le continuateur fait dire à Beauté :

Suppl. fr., n. 190, fol. 24 v°.

Éd. de Méon, t. I, p. 167.

« Or puet Jalousie guetier,
« Ses murs haucier et enforcier...
« Ne s'est il bien en vain lassés?
« Biaus dous amis, car me le dites.
« A tel servise tiex merites.
« Pensez de servir sans trichier;
« Le cuer avez fin et entier,
« Tous jours serez du bouton mestre... »

Mais dans l'idée de Guillaume de Lorris, Beauté, dont le rôle était entièrement passif, n'avait rien à dire ou à promettre. Il semble aussi que Beauté et Jalousie, étant deux attributs de différente espèce, l'un physique et l'autre moral, ne devaient pas lutter l'une contre l'autre, et Guillaume s'était bien gardé de supposer une telle lutte. Enfin, s'il avait terminé ainsi son ouvrage, Jean de Meun n'aurait sans doute pas soutenu le contraire, ni marqué précisément le vers où le premier poëte s'était arrêté. Jean de Meun n'avait besoin de rien dissimuler; il lui suffisait d'avertir que la conclusion du roman lui paraissant trop brusque, il avait jugé convenable de le poursuivre d'une autre façon.

Quoique non achevé, l'ouvrage de Guillaume, antérieur de près d'un demi-siècle à celui de Jean, n'en mérite pas moins un examen à part pour la disposition et pour le style. Notre analyse vient de montrer qu'il a fait et voulu faire un poëme d'amour. Il s'est apparemment laissé inspirer par le souvenir de la passion qu'il avait en effet ressentie pour une dame dont les conditions de fortune, d'éducation et de sentiments répondaient à ce qu'il a représenté. Il a pris soin de nous avertir, en commençant, que le songe dont il nous faisait part s'était réalisé, et que s'il entreprenait de le raconter, c'était dans l'espérance de plaire à celle qu'il aimait et qui semblait vraiment digne du nom de Rose :

Mais onques riens ou songe n'ot V. 28.
Qui avenu trestout ne soit...
Or doinst Diex qu'en gré le recoive V. 40.
Cele por qui je l'ai empris!
C'est cele qui tant a de pris,
Et tant est digne d'estre amée,
Qu'el doit estre Rose clamée.

Et quand, après avoir obtenu un premier baiser, il se prépare à soutenir une grande querelle contre Honte, Jalousie et Malebouche, il nous avertit une seconde fois qu'il désire avant tout agréer à la dame qu'il aime :

Toute l'estoire voil poursuivre; V. 3515.
Jà peresce ne m'iert d'escrivre
Par quoi je cuit qu'il abelisse
A la belle que Diex garisse,
Qui le guerredon m'en rendra
Miex que nuli, quant el voudra.

Il faut cependant convenir qu'il se rencontre dans son ouvrage fort peu d'allusions à des souvenirs réels. C'est ainsi qu'il lui arrive une fois de citer quatre vers d'une chanson française que nous aurions bien voulu retrouver tout entière. Une dame l'avait composée. On se plairait à croire que cette dame pouvait être Héloïse, dont Jean de Meun devait plus tard traduire les lettres, ou bien la maîtresse du châtelain de Couci, dont il s'est conservé une autre belle pièce du même genre. Dans les quatre vers de la chanson citée par Guillaume, il s'agit du plaisir que les amants éprouvent à entendre parler de leurs maîtresses :

Chans. du ch. de Couci, éd. de 1830, p. 95.

V. 2688.

Si me semble que, pour ce, dist
Une dame qui d'amer sot,
En sa chanson, un cortois mot :
« Moult sui, fet elle, à bone escole,
« Quant de mon ami oi parole ;
« Se m'aïst Diex, il m'a garie
« Qui m'en parle, quoi qu'il en die. »
Cele de Dous Parler savoit
Quanqu'il en iert, car el l'avoit
Essaié en maintes manieres.

Guillaume de Lorris, en cela bien différent de son continuateur, allègue un fort petit nombre d'auteurs anciens, Macrobe, Tibulle, Catulle, Ovide, et le versificateur latin qu'il prend pour Gallus. Il a plus d'une fois imité l'*Art d'aimer;* mais il l'a fait à propos, et avec plus de discrétion qu'on n'était en droit de l'attendre d'un écrivain de ce temps. Il nous montre le dieu d'Amour exposant lui-même comment il faut s'y prendre pour être heureux dans son empire. D'abord, l'amant doit se garder de vilonie, c'est-à-dire de sentiments bas et serviles; il ne sera pas médisant, mais gracieux, doux et courtois à l'égard de tous; il aura soin, dans les rues, de saluer le premier les gens, ou du moins de rendre gracieusement les saluts qui l'auront prévenu. Il ne prononcera jamais une parole obscène :

V. 2121.

Jà por nommer vilaine chose
Ne doit ta bouche estre desclose.
Je ne tiens pas à courtois homme
Qui orde chose et laide nomme.

On chercherait vainement dans Ovide des conseils de ce genre. Guillaume s'accorde mieux avec lui pour recomman-

der à l'amant d'avoir grand soin de ses habits; il y a là quelques détails intéressants pour l'histoire des modes :

Bele robe et biau garnement V. 2152.
Amendent les gens durement.
Et si, dois ta robe baillier
A tel qui sache bien taillier
Et face bien seans les pointes,
Et les manches joignans et cointes.
Solers à las, ou estiviaus
Aies sovent frès et noviaus.
Et gar qu'il soient si chaucant
Que cil vilain aillent tencant
En quel guise tu i entras,
Et de quel part tu en istras.

Par « estiviaus, » il faut entendre non des hauts de chausse, mais des espèces de bottes; témoin ce passage du dictionnaire de Jean de Garlande : *Tibialia dicuntur gallice* estiviaus; *cruralia*, *gallice* heuses.

Paris sous Philippe le Bel, publié par Géraud, p. 587.

Pour ce qui est des manches étroites, on avait soin de les lacer tous les jours. Quand Guillaume nous fait assister à son lever, par une belle matinée de printemps :

De mon lit tantost me levai, V. 90.
Chaucai moi, et mes mains lavai.
Lors trais une aguille d'argent
D'un aguiller mignot et gent,
Si pris l'aguille à enfiler...
Cousant mes manches à videle,
En icele saison nouvele
M'en alai tous seus, esbatant,
Et les oiselés escoutant.

Mais ce n'est pas là tout : on doit avoir gants, ceinture, aumônière; et si l'on n'est pas riche, il faut au moins porter vers la Pentecôte un chapeau de fleurs :

Lave tes mains, et tes dens cure; V. 2176.
S'en tes ongles a point de noir,
Ne l'i laisse pas remanoir.
Cous tes manches, tes cheveux pigne,
Mais ne te farde ne ne guigne :
Ce n'appartient s'as dames non,
Ou à ceus de mavès renon
Qui amors par male aventure
Ont trouvée contre nature.

Ces vers sont une imitation incontestable d'Ovide, même les quatre derniers, dont on reconnaît l'intention dans ce distique :

De Arte am., I, v. 523.

Cetera lascivæ faciant concede, puellæ,
Et si quis male vir quærit habere virum.

Ibid., v. 509-513.

Mais tandis qu'Ovide recommande à ses disciples une sorte de négligence extérieure, *Forma viros neglecta decet*, Guillaume exige des siens une certaine recherche, une grande élégance ou cointerie :

Roman de la Rose, v. 2145.

Hom qui porchace druerie
Ne vaut noient sans cointerie;
Qui cointes est, il en vaut miez.

C'est avec le même bonheur qu'il a su prendre et laisser dans Ovide, un peu plus loin :

Ibid., v. 2205. — Ov., de Art. am., I, v. 595; II, v. 506.

Se tu te sens viste et legier,
Ne fai pas de saillir dangier.
Et se tu siez bien à cheval,
Tu dois poindre à mont et à val.
Et se tu scès lances brisier,
Tu t'en pues moult faire prisier.
Se tu as la vois clere et saine,
Tu ne dois mie querre essoine
De chanter, se l'on t'en semont,
Car bel chanter abelist mont.
Si avient bien à bacheler
Que il sache de vieler,
De fléuter et de dancier;
Par ce se puet moult avancier.

Ovide revient fréquemment sur la nécessité de donner beaucoup et souvent à sa maîtresse; mais Guillaume nous semble avoir fait la même recommandation avec plus de grâce et de réserve :

R. de la Rose, v. 2226.

Onques hom riens d'amors ne sot
Cui il n'abelist à donner ;
Se nus se viaut d'amors pener,
D'avarice trop bien se gart.
Car cis qui a por un regart
Ou por un ris dous et serin
Donné son cuer tout enterin,
Doit bien, après si riche don,
Donner l'avoir tout à bandon.

Ovide dit ailleurs :

Sæpe feres imbrem cœlesti nube solutum, De Art. am., II, v. 237.
Frigidus et nuda sæpe jacebis humo...
At tu per præceps tecto delabere aperto;
Det quoque furtivas alta fenestra vias.
Læta erit, ut causam tibi se sciet esse pericli...

On ne pouvait guère tirer de ces vers un plus heureux parti que ne l'a fait notre trouvère :

Lors t'en iras en recelée, V. 2524.
Soit par pluie, soit par gelée,
Tout droit vers la maison t'amie,
Qui sera, espoir, endormie,
Et à toi ne pensera guieres.
Une hore iras à l'uis derrieres
Savoir s'il est remés deffers...
Après iras à l'uis devant,
Et se tu treuves fendéure,
Ne fenestre, ne serréure,
Oreille et escoute parmi
S'il se sunt leans endormi.
Et se la belle, sans plus, veille,
Je te loe bien et conseille
Qu'el t'oie plaindre et doloser...

Ainsi traduire, en évitant toutes les allusions mythologiques, et les détails qui ne se rapportaient pas à l'état de la société nouvelle, c'était, on en conviendra, faire preuve d'un véritable talent, et d'une sagacité à laquelle nos plus anciens poëtes ne nous ont guère accoutumés. On devrait citer tous les conseils de l'Amour, si l'on voulait en faire bien sentir le charme et la gracieuse élégance. Quant aux portraits que Guillaume de Lorris a tracés des figures taillées sur les murs extérieurs de la maison de Déduit, on les a peut-être un peu trop loués; car les sermonnaires et les auteurs ascétiques avaient déjà bien avant lui caractérisé la haine, la dureté et la bassesse de cœur (Felonie et Vilonie), la convoitise, l'avarice, la tristesse, l'hypocrisie. Il y a cependant de la force dans les vers qui terminent le portrait de l'Envie :

Ele ne regardoit noient, V. 279.
Fors de travers en borgnoiant.
Ele avoit un mavès usage,
Qu'ele ne pooit ou visage

Regarder riens de plain en plain;
Ains clooit un oel par desdain;
Qu'ele fondoit d'ire et ardoit,
Quant aucuns qu'ele regardoit
Estoit ou preus, ou biaus, ou gens,
Ou amés, ou loés des gens.

Mais le meilleur et le plus neuf de ces portraits est celui du Temps, qui vient naturellement à la suite de la description de la Vieillesse :

V. 361. Li Tens qui s'en va nuit et jor
Sans repos prendre et sans sejor,
Et qui de nous se part et emble
Si celeement, qu'il nous semble
Qu'il s'arreste adès en un point,
Et si ne s'i arreste point...
Li Tens qui ne puet sejorner,
Ains vait tos jors sans retorner,
Cum l'iave qui s'avale toute,
Et n'en retourne arriere goute;
Li Tens vers qui noient ne dure,
Ne fer ne chose tant soit dure,
Car il gaste tout et menjue;
Li Tens qui tote chose mue,
Qui tout fait croistre et tout norrist,
Et qui tout use et tout porrist;
Li Tens qui toute a la baillie
Des gens viellir, l'avoit viellie, etc.

Guillaume avait intention de donner l'explication des allégories qu'il avait employées; mais il n'a pas rempli sa promesse, et nous le regrettons pour quelques personnages auxquels il a fait jouer un double rôle, dont peut-être il aurait mieux justifié l'emploi, s'il avait mis la dernière main à son ouvrage. Le style en est précis, clair, élégant. Le poëte sait éviter une stérile abondance; il ne se noie pas dans ses développements; ses personnages parlent bien et comme ils doivent parler. Il semble avoir une sorte d'aversion pour les jeux de mots, les tournures recherchées, les pensées subtiles. Enfin, sa parole est constamment chaste, et bien différent en cela de Jean de Meun, il n'a pas fait un seul vers dont l'impiété, le libertinage ou la malice puisse, à tort ou à raison, s'armer et se prévaloir. L'auteur de ce poëme, tel qu'il est, mérite donc, malgré tous les inconvénients du genre allégorique, un rang parmi les meilleurs versificateurs

français du moyen âge, peut-être même parmi les poëtes dont notre littérature a droit de se glorifier.

Les manuscrits et les éditions de son ouvrage étant constamment réunis à ceux de la continuation de Jean de Meun, nous en parlerons à la fin de cette notice.

II. Jean de Meun.

On devine aisément, dès les premiers vers, que Jean de Meun a vu surtout dans la continuation du roman de la Rose une occasion de donner carrière à son érudition, à ses opinions philosophiques et au libertinage de son esprit. Guillaume de Lorris avait voulu raconter l'histoire d'un véritable amoureux ; Jean de Meun s'est proposé de parler de tout, à l'exception du véritable amour : il a fait un ouvrage de marqueterie, une sorte d'échiquier, dans lequel il a placé avec plus ou moins de symétrie et d'à-propos les principaux incidents de la vie et l'histoire de toutes les passions humaines. Ne lui demandons pas de plan régulier ; l'art de la composition n'est pas le sien ; il disserte de tout comme Montaigne, avec une égale indépendance de pensées, quelquefois la même force d'expression, et toujours le même désordre. Mais l'auteur des *Essais*, dès le début, nous avertit du moins de la liberté de ses allures, tandis que Jean de Meun, qui, en reprenant un poëme sagement conduit jusque-là, s'était engagé à régler sa marche sur celle de son ingénieux devancier, mérite certainement le reproche d'avoir manqué à ses promesses.

Guillaume de Lorris s'était arrêté au milieu d'une plainte amoureuse, après ces deux vers :

> Et si l'ai je perdu, espoir,
> A poi que ne m'en desespoir...

Jean de Meun reprend :

> Desespoir? las! je non ferai, V. 4070.
> Jà ne m'en desespererai;
> Car s'esperance m'erst faillans,
> Je ne seroie pas vaillans.
> En li me doi reconforter...

« En li, » c'est-à-dire dans l'espérance; et aussitôt le voilà qui fait de l'espérance une description abondante en lieux communs. Puis, quand il a fini par un souvenir fugitif

accordé à la prison de Bel-Accueil, Raison descend de sa tour, et vient demander à l'amant s'il a toujours sujet d'estimer le maître qu'il avait choisi, et qu'elle se charge elle-même de lui faire connaître. Ce portrait de l'Amour commence par un amas de jeux d'esprit et de paroles:

V. 4307.
« Amors ce est pais haïneuse,
« Amors est haïne amoureuse, etc. »

On y rencontre pourtant ces jolis vers:

V. 4346.
« Car aussi bien sont amoretes
« Sous buriaus come sous brunetes. »

C'est-à-dire sous les vêtements les plus humbles comme
Contes, I, 1. sous les plus riches. La Fontaine a dit la même chose avec moins de grâce et de délicatesse.

Raison, mécontente apparemment d'un premier portrait, en fait tout de suite un second, plus net que le premier. « L'amour, dit-elle, est un mal qui nous oblige à rechercher « tous les moyens de voir, entretenir et toucher une personne « d'un autre sexe. Les hommes affectent souvent cette maladie « avant d'en être réellement atteints; ils abusent les femmes, « et c'est, après tout, le meilleur parti :

V. 4409.
« Si jurent menconges et fables
« A ceus qu'il treuvent decevables,
« Tant qu'il ont lor delit éu;
« Mais cil sunt li mains decéu;
« Car adès viaut il miex, biaus mestre,
« Decevoir que decéus estre. »

On voit que dame Raison est assez accommodante sur le chapitre de la bonne morale. A l'entendre, le seul but du rapprochement des deux sexes devrait être de perpétuer l'espèce humaine; et si la nature y attache quelque plaisir, il ne faut pas que le moyen nous fasse oublier la fin qu'elle s'y propose:

V. 4420.
« Continuer l'estre divin
« A son povoir, voloir déust
« Quiconques à feme géust...
« Ainsi Nature i soutiva :
« Sachiés que nus à droit n'i va
« Ne n'a pas entencion droite,
« Qui, sans plus, delit i convoite... »

Jusque-là Raison parlait à l'amant du sujet qui l'intéressait; mais des reproches adressés à ceux qui ne recherchent dans l'union des sexes que leur plaisir, elle passe au blâme de la jeunesse, puis à l'éloge de la vieillesse, et cela pour montrer qu'elle a lu le traité *de Senectute*. Il y a pourtant ici des traits qui manquent au livre de Cicéron, et de ces traits qui témoignent dans le poëte une certaine force d'esprit. « La jeu-« nesse, fait-il dire à Raison, conduit aux excès les plus oppo-« sés : tantôt elle entraîne ses victimes dans de honteuses « débauches; tantôt elle leur inspire la pensée de sacrifier leur « liberté, et de se réfugier dans un couvent, où d'ordinaire le « repentir ne manque pas de les suivre :

« Par jonesce s'en va li hons V. 4454.
« En toutes dissolucions...
« Et mue son propos sovent;
« Ou se rent en aucun covent,
« Qu'il ne scet garder la franchise
« Que Nature avoit en li mise,
« Et cuide prendre au ciel la grue,
« Quant il se met ilec en mue...
« Si se repent et puis s'en ist,
« Ou sa vie, espoir, i fenist,
« Qu'il ne s'en ose revenir
« Por Honte qui l'i fait tenir,
« Et contre son cuer i demore... »

Jean de Meun revient ailleurs sur la même pensée; après avoir comparé les religieux au poisson qui gémit d'être entré dans la nasse, il ajoute:

Tout autel vie va querant V. 14209.
Li jones hons, quant il se rent.
Car jà si grans solers n'aura,
Ne jà tant faire ne saura
Grant chaperon ne large aumuce,
Que Nature au cuer ne se muce,
S'il ne fait de necessité
Vertu, par grant umileté.

Raison gourmande ensuite les femmes abandonnées aux plaisirs sensuels, et celles-là surtout qui vendent leurs bonnes grâces. La haine que leur porte l'auteur se déclare ici pour la première fois:

V. 4580. « Nus hons ne se devroit jà prendre
« A fame qui sa char veut vendre...
« Et lors li rit et li fait feste :
« Certainement nule tel beste
« Ne doit estre amie clamée... »

L'amant écoute avec beaucoup d'attention, mais bien résolu d'ailleurs à ne faire aucun profit des conseils qu'on lui donne. L'Amour, dit-il plaisamment, tenait près de ma tête une pelle qui poussait hors d'une oreille tous les sermons que Raison introduisait dans l'autre :

V. 4654. Hors de ma teste à une pele,
Quant au sermon seant m'aguiete,
Par une des oreilles giete
Quanque Raisons en l'autre boute,
Si qu'ele i pert sa peine toute.

Cependant Raison distingue les différentes sortes d'amour, et d'abord l'amitié, qu'elle recommande, et dont elle trace un portrait éloquent, souvent imité du traité de Cicéron. En flétrissant une seconde fois l'amour intéressé, elle emploie les expressions *cornus* et *cornardie* dans le sens de dupe et de duperie, d'où l'on peut supposer que le mot, dans cette acception, venait de ceux de *cor* et *corner*, comme de *trompe* on avait fait *tromper* et *tromperie :*

V. 4825. « Est plus cornus c'un cers ramés
« Riches hons qui cuide estre amés.
« N'est ce mie grant cornardie?
« Il est certain qu'il n'aime mie,
« Et coment cuide il que l'en l'aime?
« S'il en ce por fol ne se claime,
« En tel cas n'est il mie sages
« Ne que l'est uns biaus cers ramages. »

On peut faire en tout temps l'application des vers suivants, sur les avantages de l'adversité :

V. 4921. « Ceste fait cognoistre et savoir
« De quel amor cil les amoient
« Qui lor amis devant estoient...
« Si deviennent tuit anemi,
« Il n'en remaint uns ne demi...
« N'encor pas à tant ne s'en tiennent,
« Mais par tous les leus où il viennent,

« Blasmant les vont et diffamant,
« Et fox maléureux clamant...
« N'en treuvent nus qui lor secorent;
« Mais li vrai ami lor demorent,
« Qui les cuers ont de tex noblesses
« Qu'il n'aiment pas por les richesses...
« Car Fortune en eus riens n'a mis,
« Tos jours aime qui est amis. »

Il y a quelque chose de vif et de piquant dans le portrait que nous allons traduire, celui du pauvre qui ne se plaint pas de la fortune : « La modération est la seule vraie richesse. Tel V. 4992-5080.
« n'a pas deux pains à lui qui, en réalité, est plus à l'aise que « le possesseur de cent muids de froment. En effet, celui-ci « est-il marchand ? que de peines n'a-t-il pas eues pour tant « amasser! que d'ennuis n'aura-t-il pas encore! car il s'in- « quiète, il se tourmente pour amasser davantage. Mais « l'ouvrier se contente du salaire de chaque jour ; une maille « lui suffit; il sait que le lendemain il en pourra gagner une « autre, et qu'il aura justement de quoi manger et se vêtir. « Devient-il malade? il n'a plus besoin de manger; si on le « porte à l'Hôtel-Dieu, il y sera mieux traité que chez lui. Il « ne craint pas le mal avant qu'il n'arrive; il pourvoit au pré- « sent, il en jouit. Peut-être cependant aura-t-il gardé quelque « ressource pour la vieillesse; mais supposons qu'il ne l'ait « pas fait, eh bien, quand le mal arrivera, il sentira la mort « approcher sans la craindre; il songera que plus tôt il aura « cessé de vivre, plus tôt sera-t-il reçu en paradis, où Dieu « l'attend pour le payer richement des privations qu'il aura « souffertes. Voyez ces ribauds qui portent en Grève les sacs « de charbon : pensez-vous qu'ils soient malheureux de leur « misère? Quels éclats de joie et quelles danses! Peu leur « importe la richesse, une fois qu'ils sont allés chercher des « tripes à Saint-Marceau, et qu'ils ont donné au tavernier le « reste de leur salaire journalier : le lendemain, ils se repren- « dront aux fardeaux; ils regagneront, en proportion de « leurs besoins, le pain et le vin qu'ils ne voudraient embler « pour rien au monde.

« Tuit cil sont riche en abundance, V. 5079.
« S'il cuident avoir suffisance. »

C'est là un tableau qui n'a rien perdu de sa vérité. Mais

l'impatience devait gagner certainement le pauvre amoureux, quand on lui remontre encore en vers faciles les ennuis de la vie des marchands, des avocats, des médecins, des prédicateurs errants. Raison ne s'arrête pas là : le roi, à l'entendre, est moins à l'abri des chagrins que le plus humble ribaud de France. L'un marche seul, la nuit et le jour, sans crainte de mauvaise rencontre; l'autre se fait accompagner de nombreux soldats armés jusques aux dents, qu'il a bien tort d'appeler ses hommes :

V. 5319. « Ses hommes! siens ne sont il mie,
« Tout ait il sor eus seignorie;
« Ains est lor, car quant il voudront
« Lor aïdes au roi todront,
« Et li rois tos seus demorra,
« Si tost com li pueples vorra. »

« Mais, dit enfin l'amant, vous me parlez bien à votre « aise contre l'amour dont je me suis fait le serviteur, pour « me recommander je ne sais quel autre amour que vous « appelez amitié. Où cependant trouver cette amitié? Vai- « nement la chercherais-je dans les trois parties du monde, « je ne la trouverais plus; elle s'est envolée au ciel, quand les « géants firent la guerre aux dieux. Tulle lui-même, qui « découvrit tant de secrets d'écriture, Tulle avait à peine re- « connu deux ou trois couples de ces amis dont vous parlez : « suis-je plus sage que Tulle, à votre avis?

V. 5440 « Puis je voler avec les grues,
« Voire saillir outre les nues
« Com fist li cingnes Socratès?...
« Ne sui pas de si fol espoir.
« Li diex cuideroient, espoir,
« Que j'assalisse paradis,
« Com firent li géant jadis.
« S'en porroie estre foldriez,
« Ne sai se vous le voldriez. »

Raison a sa réponse toute prête. Il ne s'agit ni de courir, ni de voler; il suffit d'aimer généralement tous les hommes, et de ne souhaiter toujours aux autres que ce que nous voudrions nous-mêmes. Si les hommes avaient suivi ce précepte, il n'y aurait pas de rois pour nommer des juges, ni de juges pour punir ceux qui nuisent à leurs voisins, les dépouillent, les meurtrissent ou les calomnient.

« Ah! vous parlez de justice, dit l'amant; c'est une grande « vertu sans doute; mais laquelle vaut mieux d'elle ou de « l'amour que vous me recommandez? » A la suite d'un dialogue net et serré, la Raison répond que la première, la plus nécessaire des deux vertus est l'amour; car si tous les hommes étaient unis entre eux d'une affection sincère, ils n'auraient aucun besoin de rois ni de tuteurs, et par conséquent la justice demeurerait sans emploi. Et que faut-il conclure de là, sinon que les rois et les juges devraient avant tout se faire d'abord justice eux-mêmes?

« Mais or vendent les jugemens... V. 5603.
« Tuit s'efforcent de l'autri prendre;
« Tex juges fait le larron pendre
« Qui miex déust estre pendus,
« Se jugement li fust rendus. »

Il faut s'attendre à voir ainsi Jean de Meun saisir toutes les occasions, et les faire naître lui-même, de gourmander les vices, les abus, les erreurs de la société contemporaine. Il pense de l'origine du pouvoir comme les écrivains politiques les plus austères. C'est pour rendre justice impartiale et désintéressée que les souverains furent établis :

« Là doivent mettre lor ententes, V. 5713.
« Por ce lor baille l'en les rentes;
« Ainsinc au pueple le promistrent
« Cil qui premiers les honors pristrent. »

Après avoir raconté, à l'aide de Tite-Live, l'histoire de Virginius et de sa fille, Raison, devinant sans doute que l'amant ne l'écoute plus, lui demande s'il n'est pas disposé à lui accorder la préférence sur toute autre amie. Elle lui cite l'exemple de Socrate, de Diogène, d'Héraclite, et de tous les anciens sages qui s'étaient élevés au-dessus des caprices du sort; et ce dernier mot la conduit à la description de la Fortune :

« Il est au milieu de la mer une roche toujours exposée à « la furie des flots; souvent elle disparaît sous leurs coups « redoublés, puis elle se relève et se dresse plus altière que « jamais. La forme en est constamment mobile : quand elle « reparaît au-dessus des mers, on la voit couverte de fleurs et « d'agréable verdure; puis la tempête succède aux zéphyrs :

V. 5966. « Et quant bise resoufle, il fauche
« Les floretes et la verdure
« A l'espée de sa froidure. »

Le bois qui croît sur la roche est de double espèce; tour à tour sec et stérile, verdoyant et chargé de fruits. La fleur qui naît sur un tronc fait tomber celle qui décorait le tronc voisin; la séve qui redresse une tige abandonne aussitôt une autre tige. Les arbres semblent aller à l'encontre de leur nature; près d'un genêt altier rampe un cèdre nain; la feuille du laurier est jaune et flétrie, l'olivier est dépouillé, le saule porte des fruits, et l'orme les raisins dont la vigne est privée; la voix du chat-huant y retentit le jour, et la nuit celle du rossignol :

V. 5997. « Li rossignox à tart i chante,
« Mais moult i brait et se demente
« Li chaz huas o sa grant hure,
« Prophetes de male aventure,
« Hideus messages de doulour
« En vois, en forme et en coulour. »

Deux fleuves traversent la roche. Le premier a les eaux douces et délicieuses; plus on en boit, plus on veut en boire. Le murmure de ces eaux charme les cœurs, on se sent entraîné vers elles; mais personne n'en prend à sa volonté. L'un y mouille à peine l'extrémité de ses pieds; l'autre avance davantage et s'y baigne tout le corps; puis une brise légère le ramène à la rive, et ne lui laisse que le regret de ne pouvoir s'y replonger.

Les eaux du second fleuve sont noires, amères, sulfureuses; l'écume en est infecte; une épaisse fumée les environne; elles se précipitent avec fracas. C'est le séjour des vents furieux, qui soulèvent les flots comme des montagnes. Sur ses rives, des mortels désolés regardent les abîmes dont ils sont échappés à peine, et qui les menacent encore. On en voit d'autres sur l'écume des flots, engloutis, rejetés, puis de nouveau engloutis. Vers une de ses extrémités, le courant maudit vient se mêler à l'autre fleuve, et lui ôtant aussitôt son apparence limpide, lui communique ses mauvaises qualités.

Au sommet de la roche, et à l'angle le plus aigu, Fortune a dressé sa demeure, si l'on peut appeler ainsi une chose qui de sa nature est toujours changeante. En proie au choc de tous

les vents, la moitié de la maison est sur la pente, l'autre sur l'étroit plateau. De ce côté elle étincelle de dorures et de pierres précieuses ; de l'autre, ses murs sont faits de boue et sa couverture de chaume. Fortune, quand elle veut être adorée, se retire dans la partie la plus haute de son séjour; elle s'habille, comme reine du monde, de soies teintes de merveilleuses couleurs ; elle jette les yeux autour d'elle avec un orgueilleux contentement, et personne ne semble digne d'attirer un moment ses regards.

Mais après s'être pavanée tout à son aise, elle finit par glisser vers la partie opposée :

Lors, toute parée s'i boute, V. 6173. —
Ausinc com s'el ne véist goute... Ms. 7600, f° 26.

Quand une fois elle est descendue, ses vêtements somptueux se dérobent sous elle ; devenue humble et suppliante, elle ne cesse de regretter les honneurs et les plaisirs qu'elle n'a plus. Pour mieux montrer le peu de discernement de la Fortune dans le choix et l'abandon de ses favoris, les anciens l'avaient sagement représentée avec un bandeau sur les yeux.

A l'appui de cet aveuglement de la Fortune, on nous conte alors l'histoire de ses favoris les plus indignes. L'amant ne devait guère s'inquiéter de tout cela : quel rapport, en effet, entre ses rêveries, ses chagrins, et la vie ou la mort de Néron, les songes et la défaite de Crassus, la captivité de Sisigambis, la victoire de Charles d'Anjou sur Manfred, et la condamnation du jeune Conradin ? Toutefois ces fantaisies d'une composition irrégulière ont de l'intérêt pour nous. D'abord, elles nous font connaître le nom des auteurs anciens que Jean de Meun avait étudiés, tels que Suétone, Claudien, et son cher Boëce, à qui il emprunte sans doute, plutôt qu'à Homère, la fameuse allégorie des deux tonneaux : Consolat., liv. II, prose 2.

Jupiter, en toute saison, V. 6837. —
A sor le suel de sa maison, Iliade, l. XXIV,
Ce dit Omers, deus plains tonniaus; v. 527.
Si n'est viex hons ne garconniaus,
Si n'est dame ne damoisele,
Soit viele ou jone, laide ou bele,
Qui vie en ce monde recoive,
Qui de ces deux tonniaus ne boive...
Tous les en aboivre à ses mains,
Mais les uns plus, les autres mains...

Ce n'est pas qu'il ne prétende connaître les poëmes d'Homère, dont il n'avait vu probablement que des imitations latines ; car il se fait adresser par Raison le reproche d'avoir mal profité des leçons qu'il y a trouvées :

V. 6800.

« D'autre part je tiens à grant onte,
« Puis que tu sés que letre monte
« Et qu'estudier te convient,
« Quant il d'Omer ne te souvient,
« Puis que tu l'as estudié.
« Mais tu l'as, ce semble, oublié... »

Dans les longs exemples allégués par dame Raison, nous trouvons encore un moyen sûr, et pourtant négligé par tous les critiques, si l'on en excepte M. Raynouard, d'arriver à la date assez précise de la continuation de Jean de Meun ; c'est quand il s'agit de la conquête, alors récente, du royaume de Naples par Charles d'Anjou, le frère de saint Louis :

Journ. des Savants, oct. 1816.

V. 6655.

« Et se les prueves rien ne prises
« D'anciennes istoires prises,
« Tu les as de ton tens nouveles
« De batailles fresches et beles...
« C'est de Mainfroi, roi de Sezile,
« Qui par force tint et par guile
« Lonc tens en pès toute sa terre,
« Quant li bons Karles li mut guerre,
« Conte d'Anjou et de Provence,
« Qui, par devine porvéance,
« Est ores de Sezile rois,
« Qu'ainsinc le volt Diex li verois,
« Qui tous jors s'est tenus o lui... »

Charles d'Anjou, couronné roi de Sicile le 6 janvier 1266, mourut le 7 janvier 1285. C'est donc évidemment dans l'espace renfermé entre ces deux dates que Jean termina son œuvre. Peut-être même oserait-on resserrer encore cet espace; car les Vêpres siciliennes étant du mois de mars 1282, on pourrait croire que si le poëte eût écrit après ce lugubre événement, il eut au moins fait quelques vœux pour que le Dieu protecteur de Charles lui permît de tirer vengeance de ses sujets révoltés. Quant à ce qu'il ajoute de Henri d'Espagne, condamné par Charles d'Anjou, peu de temps avant la mort de Conradin, à une prison perpétuelle ;

« Henri, frere le roi d'Espaigne, V. 6684.
« Plain d'orguel et de traïson,
« Fist il morir en sa prison; »

il admet gratuitement l'opinion, répandue bientôt après, de la fin obscure de ce prince; mais l'infant ne mourut pas en prison; il survécut à Charles, et fut délivré après vingt ans de captivité, quand on le croyait mort depuis longtemps.

Ces souvenirs qui nous reportent au début de la guerre d'Italie, joints à la mention, que nous indiquerons plus bas, de l'exil de Guillaume de Saint-Amour en 1256, et au témoignage de Jean de Meun lui-même, qui commence par dire qu'il continue le poëme plus de quarante ans après la mort du premier auteur, nous ont naturellement conduits à renvoyer au règne de Philippe-Auguste l'œuvre de Guillaume de Lorris.

Dame Raison conclut enfin par demander au poëte trois choses :

« C'est que tu me vueilles amer, V. 6896.
« Et que le dieu d'Amors despises,
« Et que Fortune rien ne prises; »

ou seulement la première des trois, car elle suffira pour montrer combien les deux autres amours sont frivoles. Au lieu de se rendre, le poëte saisit le prétexte d'un mot, à la vérité fort inconvenant, prononcé par dame Raison, pour lui chercher querelle à son tour. Cette nouvelle dispute, dont les détails ne pourraient être ici racontés, prouve du moins qu'il y avait dès lors un certain sentiment des convenances morales du langage, même de celles qu'on observait le moins.

V. 5559, 5724, 6960.

Raison essaye de se justifier, en prétendant, comme les stoïciens, qu'il n'y a point de mot obscène; mais il faut avouer que sa justification est faible, et que l'amant a raison contre Raison. Tous les écrivains qui ont eu le tort d'outrager la pudeur dans leurs ouvrages ne se sont pas défendus plus mal que Raison ne le fait ici; et cependant qui les a crus justifiés?

V. 6977. — Cic., Epist. fam., IX, 22.

Le poëte, fort jeune alors, et peut-être aussi parce qu'il ne veut pas retenir trop longtemps auprès de lui dame Raison, se montre indulgent pour elle :

« Si vous tiens por bien escusée V. 7237.
« De la parole ainsinc usée; »

et il prend congé de la sermonneuse déesse, pour aller chercher d'autres conseils auprès de l'ami que déjà Guillaume de Lorris avait mis en scène. Celui-ci est plus bavard, plus raisonneur encore que dame Raison; mais le lecteur, qui n'a pas l'impatience de l'amant, reconnaîtra que c'est dans ce long monologue de l'ami que le continuateur a montré le plus de hardiesse et d'originalité.

« Reprenez courage, dit-il; si votre maîtresse vous a donné « sans résistance un baiser d'amour, elle reviendra tôt ou « tard d'elle-même. Mais pour rendre le retour plus facile, « affectez un peu d'indifférence; passez rarement sous les « murs qui la retiennent; quand elle vous apercevra, soyez « sûr qu'elle vous suivra des yeux,

V. 7364.
« Ou sa fenestre, espoir, clorra,
« Quant parler aus gens vous verra;
« S'agueitera par la fendace,
« Tant com vous serez en la place,
« Jusque vous en soiés tornés... »

« Et puis, vous aurez soin de fléchir ceux qui vous desser- « vent près d'elle. Malebouche a jeté des semences de jalou- « sie dans son esprit; au lieu de vous venger, flattez Male- « bouche, et trompez sans remords celle qui ne vit que de « tromperies :

V. 7414.
« Bon fait Malebouche apaisier.
« Aucunes fois sieut l'en baisier
« Tel main qu'on vorroit qui fust arse. »

« Vous donnerez également le change à Jalousie; et quant « aux gardiens de la prison, vous chercherez à les intéresser « à votre cause par de petits dons renouvelés de chapeaux de « fleurs, d'aumônieres, et de ces joyaux qui ne sont pas de « grand prix. Vous leur parlerez de votre passion, de l'in- « nocence de vos vues, du chagrin que vous éprouvez d'être « mal jugé par tous ceux qui retiennent Bel-Accueil. Vous « aurez même recours aux larmes, et, si vous ne pouvez « pleurer, à de fausses larmes. Sont-ils inaccessibles pour « vous? employez des messagers, des lettres, des tablettes, « mais sans jamais écrire votre nom, de peur de surprise. « Et dès que, grâce à ces moyens, vous aurez pu retrouver « Bel-Accueil, ne perdez plus de temps; laissez Honte gémir, « Dangier menacer; allez en homme à votre but :

V. 7716.

« Lors devés la Rose cueillir,
« Tout veés vous nëis Dangier
« Qui vous accueillie à laidengier,
« Ou que Honte et Paor en groucent;
« Mès que faintement s'en corroucent,
« Et que laschement se deffendent,
« Qu'en deffendant vaincus se rendent,
« Si com lors vous porra sembler;
« Tout veés vous Paor trembler,
« Honte rougir, Dangier fremir,
« Ou tous ces trois plaindre et gemir,
« Nes prisiés trestous une escorce,
« Cueillés la Rose tout à force,
« Et monstrés que vous estes hon,
« Quant leus iert et tens et saison.
« Car riens ne leur porroit tant plaire
« Com tel force, qui la scet faire;
« Et maintes fois sont coustumieres
« D'avoir si diverses manieres,
« Qu'il vuelent par force donner
« Ce qu'il n'osent abandonner,
« Et faignent que lor soit tolu
« Ce que soufert ont et voulu.
« Mais sachiés que dolent seroient,
« Se par tel deffense eschapoient... »

« Cependant, ajoute l'ami, si contre toute vraisemblance « la résistance était de bon aloi, si Honte, Peur et Dangier « luttaient sérieusement, ne vous obstinez pas; renoncez à « l'entreprise, et contentez-vous de demander pardon et de « promettre plus de réserve à l'avenir. Le bon moment se « retrouvera, et vous pourrez mieux en profiter. »

Quand le continuateur n'aurait écrit que ces vers, la haine de Christine de Pisan, un siècle après, lui aurait été certainement acquise; car c'était déjà pénétrer avec trop de témérité le secret d'une assez notable portion du sexe féminin.

Lorsque Guillaume de Lorris s'était mis en scène, il avait choisi le rôle de l'amant de Bel-Accueil; Jean de Meun parle quelquefois au nom de l'amant, mais plus souvent au nom de l'ami. Cet ami nous apprend qu'il avait éprouvé de grands revers de fortune : « On ne doit pas espérer de moi, dit-il, l'exemple « de la prodigalité que je recommande en amour. Hélas! je « n'ai rien à donner; j'ai perdu le bien que j'avais, et avec « mon bien, mes anciens amis; tous m'ont abandonné, à l'ex- « ception d'un seul, qui, en apprenant ma détresse, vint à « mon secours :

V. 8102.

« Amis, dit-il, fai vous savoir;
« Vez ci le cors, vez ci l'avoir
« Où vous avés autant com gié,
« Prenés en sans prendre congié. »
— « Mais combien? » — « Se vous nel savés,
« Tout, se de tout mestier avés...
« Et moi, por vostre garison.
« Poés, dist il, metre en prison,
« Por plevines ou por ostages,
« Et mes biens vendre et metre en gages...
« Adonc m'en fist a force prendre,
« Car n'i osoie la main tendre,
« Tant iere mas et vergongneus,
« A loi de povre besongneus. »

Cela n'est plus de la fiction; c'est l'expression d'une reconnaissance réelle, comme dans ces autres protestations d'une inviolable amitié :

V. 8176.

« Quant li derreniers jours vendra
« Que mors son droit des corps prendra...
« Si sai je bien certainement
« Que, se loial amor ne ment,
« Se vous vivez et je mouroie,
« Tous jors en vostre cuer vivroie;
« Et se devant moi mouriés,
« Tous jors au mien revivriés
« Après vostre mort par memoire,
« Si com vesquit, ce dist l'istoire,
« Pirithoüs après sa mort,
« Que Theseus tant ama mort. »

Revenant ensuite aux grands avantages de la richesse, l'ami, tout en reconnaissant ce que peuvent les agréments de l'esprit auprès des dames, se croit obligé d'ajouter :

V. 8377.

« Neporquant se l'en requeroit
« Conseil, savoir se bon seroit
« Qu'il féist rimes jolietes,
« Motez, fabliaus ou chansonetes,
« Qu'il vueille à s'amie envoier
« Por li chevir et apoier;
« Helas! de ce ne puet chaloir,
« Biaus dis i puet trop pou valoir...
« Mais une grant borse pesans,
« Tote forcée de besans... »

De là, les regrets des premiers temps du monde, où ré-

gnaient la candeur, la simplicité, en un mot, toutes les vertus évanouies. La description de l'âge d'or rappelle souvent ici les vers d'Ovide, comme on devait s'y attendre; mais on est surpris de voir l'ami passer tout à coup de ces gracieux tableaux à la satire la plus violente du mariage. Il introduit un jaloux, pour lui laisser la responsabilité des médisances les plus âcres et des calomnies les plus grossières. Ce jaloux est marchand de son métier, et se plaint surtout des dépenses excessives de sa femme :

« Quant je vois à Rome ou en Frise V. 8513.
« Porter nostre marchéandise,
« Vous devenés tantost si cointe,
« (Car je sai bien qui m'en acointe)
« Que partout en va la parole ;
« Et quant aucuns vous en parole,
« Vous respondés : Hari, hari,
« C'est pour l'amour de mon mari...
« Quant de tel chose vous vantés,
« Chascuns set bien que vous mentés. »

Le même jaloux prononce les fameux vers :

« Preude femme, par saint Denis! V. 8727.
« Il en est mains que de fenis...
« Toutes estes, serés ou fustes V. 9192.
« De fait ou de volenté putes... »

Dans cette longue diatribe, qui n'a pas moins de neuf cents vers, la seule Héloïse est louée franchement; pourquoi? parce qu'elle tenta longtemps de détourner son amant du mariage :

« Certes, se Pierres la créust, V. 8867.
« Onque espousée ne l'éust. »

Jean de Meun pouvait sans doute s'excuser de tant de méchants propos en alléguant la nécessité de prêter au jaloux le langage de sa passion furieuse; mais le jaloux n'est pas le seul personnage qui, dans cette espèce de comédie, outrage à plaisir les habitudes féminines; chacun des interlocuteurs parle à peu près le même langage. Il ajoute enfin :

« Ce ne di je pas por les bonnes... V. 9948.
« Dont encor n'ai nules trovées,
« Tant les aie bien esprovées. »

Cette réserve est une injure de plus; mais nous reviendrons sur ce point, à l'occasion des vives représailles de Christine de Pisan.

Les premiers hommes, dit-il ensuite sans s'inquiéter d'être en cela peu d'accord avec la Bible, ne connaissaient ni le mariage, ni la propriété, ni les monnaies d'or et d'argent. Jason vint, traversa les mers, rapporta la toison fatale, et avec elle la richesse et la pauvreté, l'oppression et la fraude. L'excès du mal exigea l'excès des remèdes. Il fallut préserver les deniers, la maison, la femme de chacun. On élut donc un roi :

V. 9645. « Ung grant vilain entre eus eslurent,
« Le plus ossu de quanque furent,
« Le plus corsu et le greignor,
« Si le firent prince et seignor.
« Cil jura qu'à droit les tendroit,
« Et que lor loges defendroit,
« Se chascuns, endroit soi, li livre
« Des biens dont il se puisse vivre.
« Ainsinc l'ont entr'eus acordé. »

Après ce beau discours philosophique, l'action avance enfin de quelques pas. L'amant, pour rentrer en grâce auprès de Bel-Accueil, essaye de Folle-Largesse; mais bientôt il s'aperçoit qu'il n'est pas assez riche; il voit Pauvreté en perspective, et se détourne. Le dieu d'Amour revient alors, et lui fait réciter, en forme de décalogue, les commandements de l'art d'aimer :

V. 10432. « Mès en leu de *Confiteor*
« Voil, ains que tu vers moi t'accordes,
« Que tous mes commans me recordes.
« Car dix en tiendra cist romans
« Entre deffenses et commans;
« Et se bien retenus les as,
« Tu n'as pas geté ambesas.
« Di les. » — « Volentiers. Vilenie
« Doi foïr, et que ne mesdie;
« Salus doi tost doner et rendre;
« A dire ordure ne doi tendre;
« A toutes femes honorer
« M'estuet en tous tens laborer;
« Orgoil foïr; cointe me tiengne,
« Jolis et renvoisiés deviengne;
« A larges estre m'abandoigne;
« En un seul leu tout mon cuer doingne. »

« Fort bien, dit l'Amour, je suis content de toi ; et pour « mieux te le prouver, je vais mander à tous mes barons de « se rendre au siége de la forteresse où l'on a enfermé Bel-« Accueil. » Les barons arrivent, et c'est alors que leur maître, dans les vers que nous avons cités, les invite à porter secours à son féal serviteur Guillaume de Lorris, en récompense de son roman de la Rose, que plus tard achèvera Jean Clopinel, natif de Meun-sur-Loire. Ci-dessus, p. 1.

Les barons qui défendent les États du dieu d'Amour se nomment Loisir, Noblesse de cœur, Richesse, Franchise, Pitié, Largesse, Courage, Honneur, Courtoisie, Plaisir, Simplesse, Enjouement, Beauté, Jeunesse, Patience, Humilité, Discrétion, Abstinence-contrainte et Faux-Semblant. Ces deux derniers personnages sont d'abord assez mal reçus; mais, pour plaire aux dames, il faut souvent recourir à la tromperie : on les admet donc dans la compagnie, et Jean de Meun profite de cette occasion pour tracer un vigoureux portrait de l'hypocrisie religieuse, ou papelardie.

Le curieux discours de Faux-Semblant doit avoir été composé dans le temps des plus vives querelles entre les ordres mendiants et l'Université de Paris ; tant le poëte prend avec ardeur le parti du célèbre champion de l'Université, Guillaume de Saint-Amour. Faux-Semblant a revêtu le costume des frères Prêcheurs; il demande l'aumône, mais il vit des meilleurs morceaux; il a des bulles qui lui permettent de confesser, qui lui permettent même d'absoudre sans entendre le premier mot de la confession. Si les moines mendiants ne sont pas mieux traités que les femmes, Jean de Meun avoue cependant qu'il en est quelques-uns d'estimables; mais il y en a plus de ceux

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 197-215; t. XX, p. 749-754; t. XXI, p. 468-477.

« Qui mondaines honors convoitent, V. 11074.
« Et les grans besoignes esploitent,
« Et vont tracant les grans pitances,
« Et porchacent les acointances
« Des poissans homes et les sivent...
« Ne sont religieus ne monde :
« Il font un argument au monde
« Où conclusion a honteuse :
« Cist a robe religieuse,
« Donques est il religieus.
« Cist argumens est trop fieus,
« Il ne vaut pas un coustel troine;
« La robe ne fait pas le moine... »

Le dialogue suivant entre Faux-Semblant et l'Amour n'est pas indigne de la bonne comédie :

V. 11423.

AMOUR. « Tu sembles estre uns sains hermites. »
FAUX-SEMBL. « C'est voirs, mès je sui ypocrites. »
AMOUR. « Tu vas preeschant astenance. »
FAUX-SEMBL. « Voire, voir, mès j'emple ma panse
« De bons morsiaus et de bons vins,
« Tiex come il afiert à devins. »
AMOUR. « Tu vas preeschant povreté.
FAUX-SEMBL. « Voir, mès riches sui à planté. »

En effet, ces beaux papelards qui ont le privilége de confesser, jusque-là réservé aux curés de paroisse, ne prennent soin que de la conscience des riches, comme si l'âme des pauvres n'était rien aux yeux de Dieu :

V. 11437.

« Quant je voi tout nus ces truans
« Trembler, sor ces fumiers puans,
« De froit, de fain crier et braire,
« Ne m'entremès de lor affaire ;
« S'il sont à l'Ostel Dieu porté,
« Jà n'ierent par moi conforté...
« Mès d'un riche userier malade
« La visitance est douce et sade ;
« Celi vois je reconforter,
« Car j'en cuit deniers aporter ;
« Et se la male mort l'enosse,
« Bien le convoi jusqu'à la fosse... »

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 23-29, 33-36, etc.

Ce qu'on dit ensuite du célèbre livre de l'Évangile éternel, tant de fois cité, confirme l'opinion de la disparition de cet ouvrage mystérieux, avant qu'un seul docteur en pût produire une copie authentique : « Le monde fut sur le point « de tomber en d'étranges hérésies, l'an mil deux cent cin- « quante-cinq, alors qu'on essaya de jeter la semence diabo- « lique de l'Évangile perdurable, et qu'on en désigna tout haut « pour auteur le Saint-Esprit. Il n'y avait pas dans Paris un « seul homme ni une seule femme qui ne le vît et ne pût alors « en prendre copie, au parvis de Notre-Dame ; mais l'Uni- « versité s'éveilla au bruit du livre, s'arma pour le combattre ; « et ceux qui l'avaient exposé là, se hâtèrent de le reprendre « et de le cacher, parce qu'ils n'osèrent en soutenir les doc- « trines.

« A Paris, n'ot home ne feme V. 12010.
« Ou parvis, devant Nostre Dame,
« Qui lors avoir ne le péust
« A transcrire, s'il li pléust...
« L'Université, qui lors iere
« Endormie, leva la chiere,
« Du bruit du livre s'esveilla...
« Mais cil qui là le livre misrent
« Saillirent sus et le reprisrent,
« Et se hasterent del repondre;
« Car il ne savoient respondre,
« Par espondre ne par gloser,
« A ce qu'on voloit oposer
« Contre les paroles maldites
« Qui en ce livre sunt escrites. »

Il n'est donc pas étonnant que cette question ne soit pas encore très-claire aujourd'hui, puisque les contemporains nous apprennent eux-mêmes que les exemplaires du fameux Évangile, qu'on pouvait d'abord lire et copier au parvis de Notre-Dame, cessèrent bientôt d'être publics, et que nul n'osa en prendre la défense.

Après le long discours de Faux-Semblant, le dieu d'Amour fait les préparatifs du siége : Malebouche, cause principale de la disgrâce de Bel-Accueil, devait être avant tout réduite à merci. Faux-Semblant et sa sœur Abstinence-contrainte, chargés de cette bonne œuvre, se présentent devant Malebouche, et lui demandent pieusement comment elle a pu se résoudre, elle si juste et si bonne, à persécuter un homme dont les intentions à l'égard de Bel-Accueil avaient toujours été pures. Malebouche allègue quelques excuses, les bruits, les on dit de la ville; puis elle se rétracte et promet de ne plus retomber dans les mêmes fautes, si Faux-Semblant veut bien lui donner l'absolution du passé. Faux-Semblant la fait alors mettre à genoux, et, tandis que la pénitente se bat la poitrine, le confesseur la prend à la gorge, et lui coupe la langue avec le rasoir caché sous sa robe de Dominicain.

Cependant il y avait dans la même tour et sous les ordres de Malebouche une compagnie de soudoyers de Normandie, gens de leur métier médisants et querelleurs. Ce jour-là, par bonheur, comme ils avaient bu du vin « à guersai » (ou à satiété), ils n'étaient pas sur leurs gardes, et ils furent aisément exterminés :

Si troverent leans dormans V. 12576.
Trestous les soudoiers normans,

Tant orent béu à guersai
Du vin que je pas ne versai;
Eus méismes l'orent versé,
Tant que tuit furent enversé.
Ivres et dormans les estranglent...

Entre l'amant et Bel-Accueil il n'y avait plus que la vieille matrone dont Guillaume de Lorris nous avait déjà parlé. A force de dons, elle consent à prendre les intérêts de l'amant, et à plaider sa cause auprès de la jeune fille. Son discours, dans lequel on retrouve assez heureusement enchâssés quelques détails empruntés à l'Art d'aimer, aux Héroïdes et aux Amours d'Ovide, offre la théorie la plus complète de ce qu'on a plus tard appelé la coquetterie des femmes. La vieille les exhorte à tout faire pour tromper ceux qui les aiment et pour en arracher le dernier écu. C'est là le fond de son enseignement :

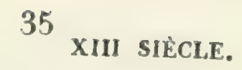
V. 13901. « Fole est qui son ami ne plume
« Jusqu'à la derreniere plume.
« Car qui miex plumer le saura,
« C'iert cele qui mieldre l'aura...
« Mais au plumer afiert maniere... »

Malheur à la jeune fille qui concentrerait toutes ses espérances sur un seul amant!

V. 13353. « Moult a soris povre secors
« Et fait en grant peril sa druge,
« Qui n'a qu'un partuis à refuge. »

Ces beaux préceptes, dont Regnier paraît avoir profité dans sa treizième satire, sont entremêlés des histoires de Didon et de Phyllis, de Médée et d'Œnone, des amours de Mars et de Vénus. Entre autres conseils de toilette, la vieille recommande à la femme galante de se couvrir la tête de faux cheveux à défaut de véritables, et de les teindre au besoin. Elle devra porter des cornes élevées sur ses oreilles; et si le coloris naturel lui manque, elle se fardera en secret :

V. 13516. « S'ele a biau col et gorge blanche,
« Gart que cil qui sa robe trenche
« Si très bien la li escolete
« Que sa char pere blanche et nete
« Demi pié, darriere et devant :



« Si en sera plus decevant...
« Et s'el n'a mains beles et netes
« Ou de sirons ou de bubetes,
« Gart que lessier ne les i veuille;
« Face les oster à l'agueille,
« Ou ses mains en ses gans repoingne...
« Et s'il li prent de rire envie,
« Si bel et si sagement rie
« Qu'ele descrive deux fossettes
« D'ambedeus pars de ses levretes;
« Ne par ris n'enfle trop ses joes... »

Pour ce qui est de la table, elle aura soin, avant de paraître dans la salle du festin, d'aller et de venir pour avoir l'air de donner l'ordre à tout; elle s'assoira la dernière, et se fera même attendre quelques instants. Une fois placée, elle distribuera pain et mets autour d'elle, et servira d'abord celui qui doit manger dans son écuelle; elle s'essuiera souvent les lèvres; elle mangera à petits morceaux, boira à petits coups; et pour tremper dans la sauce un morceau de pain,

« Du bout des dois le morsel touche V. 13617.
« Qu'el devra moillier en la sauce,
« Soit vert, ou cameline, ou jauce. »

Elle devra paraître volontiers aux noces, aux processions, à toutes les réunions joyeuses; car le dieu d'Amour y préside, et c'est là qu'il chante la messe à tous ses disciples. Mais, avant de sortir, elle aura soin de se mirer, pour être plus sûre d'elle. Dans les rues, elle marchera d'une façon gracieuse et plaisante :

« Les espaules, les costes mueve V. 13741.
« Si noblement, que l'on ne trueve
« Nule de plus biau movement;
« Et marche jolietement
« De ses biaus soleres petis,
« Que faire aura fait si fetis,
« Et joindront as piés si à point,
« Que de fronce n'i aura point.
« Et se sa robe li traîne,
« Ou près du pavement s'encline,
« Si la lieve encoste ou devant,
« Si com por prendre un poi de vent...
« Por avoir le pas plus delivre. »

L'auteur, après cette belle leçon, sent le besoin de hasar-

der une justification pour tout ce qu'il a mis dans la bouche de la vieille. Si j'ai, dit-il, traité librement certains sujets, si je me suis servi de paroles blessantes, il faut en accuser, non pas moi, mais les nécessités de la matière que j'avais à poursuivre. Très-chères dames, au lieu de me blâmer d'avoir raconté vos façons de penser et d'agir, vous devez vous en prendre aux auteurs anciens, qui certainement n'étaient pas des ivrognes et des fous :

V. 15430.
Cil les meurs femenins savoient,
Car tous esprovés les avoient. . .
Par quoi miex m'en devés quiter,
(Je n'i fais riens fors reciter)
Se, par mon gieu qui poi vous couste,
Quelque parole j'i ajouste,
Si com font entr'eus li poete. . .

Quant au discours de Faux-Semblant, il n'a voulu atteindre de ses traits que les hypocrites,

V. 15467.
Dont maint, por sembler plus honeste,
Lessent à mengier char de beste. . .
Si com nous en karesme fomes;
Mais tous vis menguent les homes
O les dens de detraccion,
Par venimeuse entencion.

Lorsque la vieille a fini de parler, Bel-Accueil, après l'avoir remerciée plus qu'elle ne le méritait, consent à recevoir l'amant, pourvu qu'il se tienne dans les bornes d'une affection respectueuse. L'amant accourt. Mais Jean de Meun se montre ici copiste servile de Guillaume de Lorris : l'amant devient une seconde fois téméraire ; Dangier arrive, et, d'un ton justement courroucé, chasse Bel-Accueil, qu'il fait rentrer dans le fond de sa prison.

Alors commence une guerre dont le récit, trop allégorique, est pour nous assez insipide. On voit d'un côté Franchise, Pitié, Délit ou Plaisir, Hardement ou Courage, Sûreté, Discrétion ; de l'autre, Dangier, Honte, Peur, qui, tout inférieurs qu'ils sont en nombre, finissent par terrasser leurs adversaires; si bien que le dieu d'Amour, perdant luimême courage, demande une trêve de quelques jours, et profite de ce délai pour envoyer des courriers vers sa mère.

Les messagers arrivent à Citeron (Cythère), séjour favori de la dame. C'est un château bâti sur une montagne, assez élevé pour défier la meilleure arbalète du monde. A l'entour est une plaine couverte d'un bois épais. Vénus était descendue de ses appartements, et suivait son cher Adonis à travers les sentiers de la forêt. Dans un moment de repos, tandis que les chiens fatigués lampent avidement l'eau claire d'un vivier, elle enseigne à son amant les lois de la chasse; elle l'engage à éviter la poursuite des ours, des loups, des lions et des sangliers, comme moins agréable que dangereuse; et c'est pour n'avoir pas écouté ces bons avis que le jeune imprudent devait plus tard être déchiré par les dents meurtrières d'un sanglier.

Il y a de l'art dans la disposition de cette scène gracieuse, et dans le parti que le poëte a su tirer d'Ovide, son guide le plus ordinaire. La chasse terminée, Vénus revient à son château et accueille les envoyés de son fils. Elle veut voler au secours de l'amant, et fait atteler sur-le-champ huit « colombeaux » à son char. Quand elle arrive, l'Amour, qui est de sa nature mauvais gardien des conventions, avait déjà rompu la trêve, et recommençait avec une nouvelle ardeur le siége de la prison de Bel-Accueil. Vénus, en mortelle ennemie de Chasteté, fait jurer à tous les barons de l'armée, sur leurs arcs et leurs carquois, qu'ils ne laisseront point de relâche à la pudeur, à l'indifférence des femmes.

Mais ici nous arrête encore, assez mal à propos, un grand incident philosophique. Nous perdons de vue les combattants, et nous sommes transportés dans l'atelier de dame Nature, alors occupée

> A forgier singulieres pieces V. 16097.
> Por continuer les especes;

c'est-à-dire à remplacer constamment les êtres que la mort moissonne par d'autres êtres également destinés à mourir : nouvelle allégorie très-complexe, qui se retrouve, avec des changements, dans le *Tesoretto* de Brunetto Latini. Quand les pères disparaissent, les fils, dit Jean de Meun, cherchent à esquiver l'atteinte de la mort; et après les fils, s'élèvent les neveux, les arrière-neveux,

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 287.

> Dont l'un s'enfuit à la carole, V. 16127.
> L'autre au moustier, l'autre à l'escole,

Li autre à lor marchéandises,
Li autre as ars qu'il ont aprises,
Li autre à lor autres deliz
De vins, de viandes, de liz...
Li autre sor lor grans destriers,
A tout lor sororés estriers.
L'autre met en un fust sa vie,
Et s'enfuit par mer à navie,
Et maine au regart des estoiles
Ses nefs, ses avirons, ses voiles.
L'autre, qui par veu s'umilie,
Prent un mantel d'ypocrisie...

Mais, ajoute le poëte, les hommes ont beau résister :

V. 16147. Mort, qui de noir le vis a taint,
Cort après tant que les ataint;
Si qu'il i a trop fiere chace.
Cil s'enfuient, et Mort les chace
Dix ans, ou vint, trente ou quarante,
Cinquante, soixante, septante,
Voire octante, nonante, cent;
Lors quanque tient, va depecant...
Tant que les garde en ses liens,
Maugré tous les phisiciens.

Pendant que, de son côté, Nature travaille à renouveler le modèle de toutes les victimes de la Mort, l'Art, faible imitateur de Nature, est à ses genoux, épiant ses procédés et cherchant à les contrefaire. Mais il en demeure toujours fort éloigné, malgré ses méditations et ses veilles. Qu'il peigne, forge ou taille ; qu'il façonne chevaliers armés de toutes pièces, quadrupèdes, oisillons, fleurs, herbes ou poissons, danses gracieuses et dames parées, tout cela ne rappellera qu'une image imparfaite et inanimée des œuvres de la Nature. L'alchimie elle-même n'apprendra pas les moyens de confondre les substances premières; tout au plus pourra-t-elle aider à les décomposer, pour les rendre à leur simplicité originelle ; car ce n'est pas une science vaine que l'alchimie :

V. 16287. — Ms. 7600, fol. 67, col. 2.

Qui sagement en ouvreroit,
Grans merveilles i troveroit;
Car coment qu'il aut des espieces,
Au mains les singulieres pieces,
En sensibles euvres souzmises,
Sont muables en tant de guises

Qu'el pueent lor complessions
Par diverses digestions
Si changier entr'eus, que cis changes
Les met souz espieces estranges,
Et lor tolt l'espiece premiere.
Ne voit l'en coment de fogiere
Font cil et cendre et voirre nestre,
Qui de voirrerie sont mestre,
Par depuration legiere?
Si n'est pas li voirres fogiere,
Ne fogieres ne r'est pas voirre.
Et quant espars vient en tonnoire,
Si repuet l'en sovent véoir
Des vapeurs les pierres chéoir,
Qui ne monterent mie pierres...
Ci sont espieces très changiées,
Ou les pieces d'aus estrangiées
Et en sustance et en figure,
Ceus par Art, ceste par Nature.
Ainsi porroit des metaux faire
Qui bien en sauroit à chief traire,
Et tolir as ors lor ordure,
Et metre les en forme pure...
Il sont trestuit d'une matire,
Coment que Nature les tire;
Car tuit, par diverses manieres,
Dedans les terrestres minieres
De soufre et de vif argent nessent,
Si com li livre le confessent...
Et d'argent vif fin or font nestre
Cil qui d'alquemie sont mestre,
Et pois et color i ajoustent
Par choses qui gaires ne coustent,
Et d'or fin pierres precieuses
Font il cleres et aviveuses;
Et les autres metaus desnuent
De lor formes, si qu'il les muent
En fin argent, par medecines
Blanches et trespercans et fines.

Il ne s'agissait donc plus que de trouver cette médecine ou recette blanche, fine et pénétrante; et c'est là ce qu'on a cherché dans tous les siècles, et ce qu'on cherche peut-être encore dans le nôtre. Nulle part la doctrine du grand œuvre n'est exposée avec plus de clarté apparente, d'ordre, de concision. Aussi ce passage avait-il grandement contribué, dans les anciens temps, à la célébrité du poëme et à la gloire de son auteur.

Tout en travaillant, Nature nourrissait au fond de son cœur un profond chagrin; et, pour se consoler, elle va demander conseil à son prêtre, Génius, qui met alors aumusse et chasuble, et se dispose à recevoir la confession de la dame. Génius, avant de lui accorder la parole, se livre à la déclamation la moins attendue contre la mobilité d'esprit et l'indiscrétion du sexe auquel Nature a le malheur d'appartenir. Là se trouve une bonne scène dialoguée, dans laquelle une femme, curieuse comme elles sont toutes, arrache à son mari un secret important qu'elle ne manque pas d'aller redire à ses commères. Enfin, Nature se confesse, et sa confession est à elle seule un grand poëme didactique, où Jean de Meun ne se contente pas d'exposer le système du monde, mais, s'élevant aux questions de la métaphysique la plus ardue, s'efforce de concilier le libre arbitre de l'homme avec la justice et la toute-puissance de Dieu; poëme d'ailleurs rempli de beautés de style, et auquel on ne peut refuser le mérite de résumer l'état des connaissances cosmogoniques et philosophiques du moyen âge avec une netteté qu'on ne trouve point toujours dans les Trésors, les Miroirs, et autres encyclopédies latines ou françaises qui se multipliaient alors de tous côtés.

La douleur de dame Nature venait de ce que, dans tout l'empire dont la sagesse divine lui avait confié la direction, l'homme seul était sans cesse en contravention avec les lois qu'elle avait établies. « Dieu, dit-elle, fit de rien le monde « sur le modèle qu'il avait de toute éternité dans la pensée; « d'une masse inerte et confuse, il composa un ensemble ré- « gulier, dont il détermina les formes, les qualités, les mou- « vements. L'ordre une fois bien établi, Dieu chargea Nature « d'en être la gardienne éternelle. Il lui remit la chaîne d'or « dont les quatre éléments forment les anneaux, et lui recom- « manda de veiller à la conservation des lois qui régissent « tous les êtres créés, en même temps qu'il fut ordonné à « ceux-ci de ne jamais s'en écarter. Le ciel, fidèle à ces lois, « accomplit toujours le même mouvement circulaire avec l'in- « nombrable armée de ses brillantes étoiles. Aucun obstacle « ne l'empêchera d'achever en trente-six mille ans la série des « révolutions qui le ramènera au point d'où Dieu l'a fait « partir :

V. 17027. « *Aplanos* por ce l'appelerent
« Cil qui point d'erreur n'i troverent;

« Car *aplanos* vaut en gregeois
« Chose sans erreur en francois. »

Les sept planètes ne sont pas moins obéissantes aux lois primitives, bien qu'on ait reproché à la lune d'être tantôt claire et tantôt obscure. Ces différences proviennent des conditions de sa substance : elle est, d'un côté, translucide, et ne peut alors retenir et rejeter vers nous la lumière du soleil, comme elle le fait quand les rayons viennent à la frapper sur l'autre côté, plus épais et plus solide; effet qui devient sensible par la comparaison du miroir :

« Si com li voirres transparens... V. 17057
« Ne puet les figures monstrer
« Quant riens n'i pueent encontrer
« Li rai des ieulz qui les retiegne,
« Par quoi la forme as ieulz reviegne;
« Mès plon ou quelque chose espesse
« Qui les rais trespercier ne lesse,
« Qui d'autre part mettre vorroit,
« Tantost la forme retorroit...
« Ainsi la lune en sa part clere,
« Dont elle est semblable à espere,
« Ne puet pas les rais retenir... »

La partie opaque de la lune représente la figure d'un serpent dont la tête est dirigée vers l'occident, la queue vers l'orient, et qui porte sur son dos un arbre dont les rameaux s'allongent vers l'orient, puis se replient dans l'autre direction. Entre ces rameaux est assis un homme appuyé sur son bras, et dont les cuisses et les pieds inclinent vers l'occident. Voilà ce qu'on croyait voir dans la lune, à l'aide d'instruments fort imparfaits.

Le mouvement des planètes s'opère dans le sens opposé à celui du ciel, comme pour en diminuer la rapidité, et conserver ainsi aux quatre éléments la vertu que la course trop précipitée du ciel ne manquerait pas de leur ôter. Le soleil se tient comme un roi au milieu d'elles, et dispense la lumière à la terre et aux étoiles. De la régularité du mouvement des astres naît l'harmonie universelle, origine de tous les accords et de tous les effets de notre musique terrestre. Cette harmonie maintient la paix entre les éléments, qui pourtant sont essentiellement ennemis l'un de l'autre; et c'est ainsi que sont

formées les différentes complexions de tout ce qui vit et se meut dans le monde.

Mais, dira-t-on, si les différentes complexions sont liées aux mouvements des astres, si les hommes reçoivent nécessairement l'influence des constellations qui présidèrent à leur naissance, ils n'ont rien à craindre de la justice de Dieu. Nature répond que les astres sont pour beaucoup sans doute dans notre caractère et nos dispositions, mais qu'une bonne éducation et des résolutions fortes suffisent pour balancer et vaincre les influences célestes. Ici viennent se placer la prédestination de l'homme, sa liberté, les peines et les récompenses finales; toutes questions traitées par le poëte avec sagacité.

Puis de là passant aux vaines superstitions qui égarent tant de faibles esprits, il raconte comment elles ont leur source dans les effets d'optique obtenus à l'aide de certains verres. « Alhacen, neveu d'Hucaym, dans son livre des Regards, a « dit que la force de certains miroirs est telle,

V. 18247. « Que toutes choses très petites,
« Lettres gresles, très loin escrites,
« Et poudres de sablon menues,
« Si grans, si grosses sont véues,
« Et si près mises aus mirens
« Que chascuns les puet choisir ens;
« Et l'en les puet lire et conter
« De si loing que qui raconter
« Le voldroit et l'auroit véu,
« Ce ne porroit estre créu... »

D'autres brûlent les surfaces en concentrant sur elles les rayons solaires. D'autres changent la forme des choses, les présentent larges, étroites ou allongées, les multiplient, les déplacent de façon à simuler des ombres et des fantômes. Et tous ces effets que la science parvient à expliquer, l'opinion du vulgaire les attribue à l'intervention des démons, comme aussi les actions de ceux qui se lèvent, marchent et parlent dans leur sommeil, entraînés par l'activité de leurs passions, la force de la fièvre et de la frénésie. Il y en a qui pensent être de la nature des « estries, » et s'imaginent que leur âme a la propriété de suivre dame Habonde trois fois par semaine, et de pénétrer la nuit dans le corps des autres, pour revenir au point du jour dans celui qui leur appartient. Chimères impies, s'écrie l'auteur; car le corps meurt dès que l'âme en est séparée, et il n'est donné à personne, sans miracle insigne, de

jamais ressusciter dans notre monde. Que ne dit-on pas encore des comètes? Ce sont des feux qui brillent un instant dans le ciel, et s'éteignent. Leur apparition est l'effet de certaines relations des corps célestes, et n'a rien de commun avec les événements de la terre. On suppose pourtant qu'ils viennent annoncer la mort des princes:

« Ne li prince ne sont pas digne V. 18788.
« Que li cors du ciel doignent signe
« De lor mort plus que d'un autre homme;
« Car lor cors ne vault une pomme
« Oultre le cor d'un charruier,
« Ou d'un clerc, ou d'un escuier. »

Dame Nature, qui, comme on voit, aime beaucoup à parler et parle bien, expose ensuite les conditions de la véritable noblesse. Le renom de gentilhomme ne se transmet pas avec le sang; c'est la hauteur des sentiments qui seule peut le donner. Et, à ce titre, les clercs devraient être estimés beaucoup plus nobles que tous ces barons qui courent les tournois et battent les buissons. Un clerc est tout entier à l'étude des choses les plus relevées; il connaît mieux que personne les bons et les mauvais exemples, et les raisons de préférer le bien au mal. Cependant il y a de véritables modèles de « gentillesce » parmi les chevaliers; tel fut autrefois messire Gauvain, neveu du roi Artus, et, de notre temps, le bon comte Robert d'Artois (le neveu de saint Louis):

« Et li bons cuens d'Artois Robert, V. 18900.
« Qui dès lors qu'il issi du bert
« Hanta tous les jors de sa vie
« Largece, honor, chevalerie,
« N'onc ne li plot oiseus sejors,
« Ains devint hons devant ses jors.
« Tex chevaliers preus et vaillans,
« Larges, cortois et bataillans,
« Doit par tout estre bien venus... »

Robert d'Artois, second du nom, fut tué, le 10 juillet 1302, à la bataille de Courtrai, et une mauvaise interprétation de ce passage avait fait croire que Jean de Meun avait achevé le roman de la Rose après cette date. Mais au soin qu'il prend de parler de la première enfance du prince, à ce qu'il ajoute « qu'il devint homme devant ses jours, » c'est-à-dire

avant l'âge ordinaire de la virilité, il fallait plutôt conjecturer que Jean de Meun s'exprimait ainsi quand Robert était encore assez jeune, c'est-à-dire de 1265 à 1270; et cette indication fortifie ce qu'on a déjà dit du temps où l'ouvrage put être composé.

Nature finit par dépêcher son patient confesseur Génius vers l'armée du dieu d'Amour, toujours occupée au siége de la prison de Bel-Accueil. Vous croyez qu'enfin l'action va marcher et se conclure? Nullement; Génius, qui représente ici l'interprète de la Nature, n'est pas moins disert qu'elle. Arrivé dans le camp, et introduit près de l'Amour, qui l'invite à prendre chasuble, anneau, crosse et mitre d'évêque, afin de parler à ses soldats avec plus d'autorité, Génius, de par dame Nature, excommunie alors tous ceux qui font la guerre à leurs penchants, qui refusent d'aimer, ou qui se livrent à des amours que répudie la loi naturelle. Au contraire, quiconque aura tout fait dans ce monde pour suivre le cours de ses inclinations, et aura surtout laissé de nombreux enfants après lui, sera certain de jouir de la félicité céleste, pourvu qu'il ait, avant de mourir, reçu d'un prêtre bonne et valable absolution de ses fautes.

Les développements de ce manifeste sont d'une obscénité parfois couverte d'un léger voile, mais parfois aussi brutale et grossière. Rabelais, dans ses pages les plus révoltantes, a mis à contribution cette partie du discours de Génius. Ce qu'il y a d'étrange ici, c'est de voir l'effronté prédicateur passer brusquement de ces joyeusetés excessives à la description des peines réservées aux damnés, et des récompenses que Jésus-Christ réserve dans les jardins célestes à ceux qui l'ont aimé sur la terre. « Ces jardins célestes, ajoute-t-il, sont bien « autrement délicieux que celui dans lequel le premier au- « teur du roman a placé Déduit et le verger des roses. Mais « vous ne désirez de moi que l'explication des allégories de « Guillaume ; je vais vous la donner :

V. 20497. « Que volés vous que je vous die?
« Parlons des choses qu'il vit lores
« Et par dedans et par defores. »

Certainement le tendre et gracieux Guillaume de Lorris ne se doutait guère que, quarante ans après lui, viendrait un jeune homme capable de découvrir dans ses premières pages les mystères du grand œuvre et de la pierre philosophale. Il

est impossible de douter, en lisant avec soin la fin du discours de Génius, que Jean de Meun n'ait eu cette prétention. C'est la partie du poëme qu'on a le plus souvent essayé de comprendre; mais jusqu'à présent ces divers essais sont demeurés infructueux, et tout porte à croire que le secret des souffleurs est au nombre de ceux que l'auteur de la nature s'est à jamais réservés.

Avant de s'éloigner, Génius lance dans les airs le flambeau que l'Amour lui avait mis entre les mains, sans doute en guise de crosse épiscopale. La flamme pénètre dans la prison de Bel-Accueil, et dispose à la tendresse tous ceux qui s'étaient chargés de sa défense. Tandis que Vénus oblige Honte et Peur à s'enfuir, et qu'elle dirige une flèche acérée contre la Rose qui doit être le prix de la victoire, l'amant se remet à rêver, et à comparer les attraits de cette Rose à ceux de la statue de Pygmalion : belle occasion qu'il ne perd pas de traduire Ovide, ou plutôt de le paraphraser; car, dans le poëme latin, l'épisode de Pygmalion comprend cinquante-cinq vers; dans le roman de la Rose, il n'en a pas moins de quatre cents. Un seul hémistiche d'Ovide:

Ornat quoque vestibus artus, Metamorph., X, 263.

sert de prétexte à soixante-sept vers, qui ne sont pas les moins curieux de l'ouvrage. L'auteur entre dans tous les détails de la toilette d'une grande dame; il nomme les plus précieuses étoffes de son temps, et fait à ce propos une allusion à l'usage des musulmans de ne pas laisser sortir leurs femmes sans que leur visage ne soit entièrement voilé :

Autrefois li met une guimple, V. 21208.
Et par dessus un cuevrechief,
Qui cuevre la guimple et le chief,
Ains ne cuevre pas le visage;
Qu'il ne vuet pas tenir l'usage
Des Sarrasins, qui d'estamines
Cuevrent les vis as Sarrasines,
Quant eus trespassent par la voie,
Que nus trespasser ne les voie,
Tant sont plains de jalouse rage.

Pour la conclusion du poëme, tout le monde la connaît; mais les étranges développements qu'il plaît à l'auteur d'y

joindre ne nous permettraient en tous cas d'en citer que les deux derniers vers :

> Ainsinc oi la Rose vermeille ;
> Atant fu jor, et je m'esveille.

D'après l'analyse qui précède et que la variété des digressions du continuateur ne nous a pas permis de rendre plus succincte, il est facile d'apprécier les beautés et les défauts de l'ouvrage. On peut en comprendre, même aujourd'hui, la longue vogue et la réputation. Il y a dans les vers de Jean de Meun et dans la tournure de son esprit un coloris et une vivacité qu'on trouve peu dans les autres écrits du même temps ; son libertinage même, tout blâmable qu'il est, ne descend pas jusqu'à la trivialité de quelques fabliaux ; il se rapproche davantage de celui de Marot, de Regnier, de La Fontaine. En voyant tant d'imitations des poëmes d'Ovide, on est tenté de croire que le jeune poëte s'était déjà exercé sur la plupart de ces fragments, avant de penser à les intercaler dans la continuation de l'œuvre de Guillaume ; ils y forment autant d'épisodes assez mal amenés, que l'on pourrait déplacer sans le moindre inconvénient, et qui sont comme autant de repos ou d'intermèdes. C'est aussi sous l'influence à peu près exclusive des études et des discussions de l'école que semblent avoir été composés les grands morceaux philosophiques et satiriques attribués à Raison, à Faux-Semblant, à Nature et à Génius ; morceaux d'ailleurs fort remarquables par l'indépendance des pensées, l'élégance et la clarté du style. Les louanges et les critiques passionnées ne pouvaient manquer à cette seconde partie surtout du roman de la Rose. Tant de savoir et de hardiesse devait produire une impression durable ; et l'on ne se rendrait pas bien compte de l'influence du livre sur l'opinion publique, si l'on ne passait rapidement en revue les débats soulevés et les jugements portés, à cette occasion, pendant trois siècles.

Jugements sur le roman de la Rose.

Dès la fin du XIIIe, le roman de la Rose obtint une grande célébrité, qui se maintint et s'accrut encore dans le siècle suivant. Pétrarque en Italie et Chaucer en Angleterre eurent de l'estime pour ce poëme : Chaucer même voulut le traduire, et il reste sept mille sept cents vers de sa traduction. Christine de Pisan paraît avoir eu la première, en 1399,

le courage de réclamer, dans son Épître au dieu d'Amour, contre les coups portés à l'honneur du sexe féminin par le second et le plus célèbre des deux auteurs du poëme. Trois ans plus tard, un personnage bien autrement considérable, le chancelier de l'Église de Paris, Jean Gerson, ne croyait pas déroger à sa gravité en composant, sous la forme allégorique, un vrai réquisitoire contre les principes de morale relâchée que ce roman semblait encourager. Dans son « Traité contre le roumant de la Rose, » critique sévère, où la fiction se mêle à un grand appareil de dialectique, il suppose qu'un beau matin, à son réveil, il est transporté à la cour de Chrétienté; dame Justice canonique préside le tribunal, aidée de Miséricorde et de Vérité. Elle y reçoit la plainte de Chasteté « contre les forfaitures intolérables que « lui avoit faites un qui se faisoit nommer le Fol Amoureux. »

Ms. de Colbert, n. 7599 3.3 A. — Fonds de Saint-Victor, n. 517.

D'après les principaux chefs d'accusation, ce Fol-Amoureux prétendait exiler du monde Chasteté et ses gardes naturelles, Honte, Peur et Dangier, le bon portier; et cela, « par une « vieille mauldite qui enseignoit coment toutes josnes filles « doivent vendre leur corps sans vergoigne, tant qu'eles sont « belles, soit à clers, soit à lais, soit à prestres, sans diffe- « rence aulcune; » il faisait réprouver mariage sans exception, « par un jaloux soupconneux, qui conseilloit plustost à « se pendre, se noyer ou faire pechés qui ne sont à nommer, « que se joindre en mariage; » il blâmait jeunes gens qui embrassaient la profession religieuse; il jetait partout « feu « plus ardent et plus puant que feu grigois et souffre, par « paroles luxurieuses, ordes et deffendues; » il diffamait dame Raison, en lui faisant conseiller de « parler nuement et « gouliardement » sans honte quelconque; il se laissait aller, dans l'examen des choses les plus saintes, aux paroles les plus dissolues; il promettait paradis à tous ceux qui accompliraient les œuvres charnelles, même hors mariage.

Enfin, l'auteur lui-même, en son propre nom, employait des expressions obscènes; « et, non content des injures dessus « dites, il les faisoit escrire et peindre curieusement et riche- « ment pour attraire plus toutes personnes à les ouïr, veoir et « recevoir. Et encore y a pis, car il a meslé miel avec venin, « sucre avec poison, serpens venimeux cachiés sous herbe « verte de devotion; et ce fait il en assemblant matieres di- « verses qui ne font gueres à son propos. »

La plainte de dame Chasteté n'est pas entendue de la cour

sans grande émotion. Aussitôt s'élève une « flotte » de gens sans nombre, de tout âge et de tout sexe, pour défendre le Fol-Amoureux. Ces avocats allèguent l'extrême jeunesse de l'auteur quand il avait composé son livre, ajoutant qu'il s'était repenti plus tard des paroles légères qu'il y avait laissées. Il avait été, de plus, notable clerc et beau parleur sans pareil en français; et s'il avait des ennemis, c'était pour avoir dit proprement la vérité de tous états, sans épargner nobles ou non nobles, pays ou nation, siècle ou religion. « Et « quel mal est ce, dit un des plus avisés, si cet homme de « tel sens, de tel renom, de telle estude, a voulu composer un « livre de personnages, ouquel il fait chascun parler selon « son droit et sa proprieté? »

Éloquence divine n'a pas de peine à réfuter les arguments de ces défenseurs de Jean de Meun; elle parle longuement et fortement en faveur de dame Chasteté; elle gémit de ce qu'un clerc si ingénieux et si docte avait si mal employé les dons heureux que Dieu lui avait prodigués; elle blâme surtout ceux qui trouvaient bon que chacun des personnages vicieux introduits dans le roman eût parlé conformément à son caractère : « Aucun escrira t il libelles diffamatoires « d'une personne, soit de petit estat ou non? Les drois jugent un tel estre à punir. Et vous, que direz vous, dame « Justice, non pas d'un libelle, mais d'un grand livre?... « Respondez moy, seroit bien à oïr qui diroit à un prince : « Vraiment, sire, je vous di en la personne d'un jaloux, ou « d'une vielle, ou par un songe, que vostre femme est très « mauvaise et a forfait son mariage; gardez vous bien, et de « riens en elle ne vous fiez. Et à ses filles qui sont très belles « et josnes : Je conseille à eulx tantost abandonner à toute « œuvre charnelle, et à tout homme qui leur vouldra bon « pris donner. Dites moi, estes vous si peu sachant que vous « jugissiez que un tel homme on ne puniroit mie? Et plus « encore se, oultre les paroles, envoioit livres ou pein- « tures. »

Mss de Saint-Victor, n. 517, fol. 37.

Nous présumons que l'occasion de cette attaque fut un exemplaire du roman de la Rose nouvellement exécuté par un écrivain habile, enrichi de gracieuses miniatures, et destiné à quelque grand personnage contemporain, tel que le duc de Berri ou le duc d'Anjou, l'un oncle, l'autre frère de Charles VI, et tous les deux grands amateurs des beaux livres.

Les débats ne s'arrêtèrent point là. Maître Jean Joannes, prévôt de Lille, prit en main la défense du poëme contre un de ses amis; et Christine de Pisan, relevant aussitôt le gant, soutint de nouveau la thèse du chancelier de Paris contre Joannes et contre Gontier et Pierre Col, défenseurs de Jean de Meun. Les pièces du procès furent adressées par elle, en 1407, à la reine de France Isabeau de Bavière, comme « à celle qui se delictoit à oïr lire dictiez de choses vertueuses « et bien dictées; » puis au prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, comme si Christine eût craint de perdre sa cause en n'appelant pas au secours de son bon droit la reine de France et un des premiers magistrats du royaume.

Ms. 7087², fol. 112.

Gontier Col, secrétaire du roi, paraît avoir le premier demandé à Christine s'il était bien vrai que, dans une Épître au dieu d'Amour, elle eût entendu jeter le blâme sur l'admirable ouvrage de Jean de Meun : « Est il vrai (car nous le citerons « pour faire juger du beau style oratoire de son temps), est il « vrai que tu ayes nouvellement escript, par maniere de in- « vective, contre ce que mon maistre enseigneur familier, feu « maistre Jehan de Meun, vray catholique, solemnel maistre « et docteur en sainte theologie, philosophe très parfont, ex- « cellent, sachant tout ce qui à entendement humain est sci- « ble, duquel la gloire et renommée vit et vivra ès ages ad- « venir, par grace de Dieu et œuvre de nature fist et compila « ou livre de la Rose? » Maître Col n'avait pu jusqu'alors obtenir la communication de cette invective; il prie donc Christine de vouloir bien la lui envoyer, afin que de son côté il puisse entreprendre la défense de son maître. « Il « ne feust jà besoin, ajoute-t-il, que moy ne autre mortel « s'en meslast, s'il fust en vie, laquelle mieulx aimeroye « avoir esté en mon temps que estre empereur des Rommains « presentement. » Il plaint ensuite Christine d'avoir cédé à de mauvais conseillers en attaquant un tel homme : « Tes sa- « talites en ce fait t'ont boutée, pour ce que touchier n'y « osoient ou ne savoient; mais de toy veulent faire chappe à « pluye, pour dire que plus encore y sauroient alleguer que « une femme. » Maître Col s'imagine qu'il lui fera mieux sentir tous ses torts en lui mettant sous les yeux le petit poëme ascétique du Trésor, dernier ouvrage de Jean de Meun, qui sans doute alors n'était pas encore répandu : « Il le com- « pila pour estre de ses envieux et des autres congneu à sa « mort; lequel est incorrect par faulte de l'escrivain qui pas

Ibid., fol. 113.

« ne l'entendi, comme il y pert, et n'ay eu espace ne loisir de « le veoir ne corrigier, pour la haste et ardeur que j'ay de « veoir ton dessusdit œuvre. » Ce passage est curieux, et peut faire naître quelques doutes sur le véritable auteur des stances du Trésor ou Testament de Jean de Meun. Dans un temps où la mémoire du poëte excitait une haine et une admiration également passionnée, on aura bien pu supposer, pour la gloire de l'auteur du roman de la Rose, qu'il avait en mourant donné cette preuve de pieuse orthodoxie. Gontier Col termine sa lettre d'une façon toute royale : « Escript hastivement, presens maistre Jehan de Quatremares, « Jehan Porchier, conseillers, et Guillaume de Neauville, se- « cretaire du roi, le mardi XIII[e] jour de septembre 1407. »

Christine lui répondit par l'envoi de l'Épître qu'elle avait adressée à maître Jean Joannes, secrétaire du roi et prévôt de Lille. Mais quel était ce Jean Joannes? On peut, sans témérité, reconnaître en lui Jean de Montreuil, prévôt de Lille, secrétaire du Dauphin, puis du roi Charles VI, dont Martène et Durand ont publié un grand nombre de lettres latines. L'analogie de temps, de profession, de sentiments et même de nom, est patente. C'est donc à lui probablement que s'est adressée Christine de Pisan. Le Jean Joannes qu'elle cite crut devoir réfuter un de ses amis, qui avait attaqué le roman de la Rose. Or, la 54[e] des lettres publiées de Jean de Montreuil est adressée « ad quemdam causidicum, » qu'il supplie, au nom de leur commune amitié, de désavouer ce qu'il a écrit contre Jean de Meun ; et il le blâme, non-seulement de l'avoir représenté comme un poëte dangereux, mais de l'avoir placé au-dessous de Guillaume de Lorris. Dans la lettre 56[e], il invite instamment un autre de ses amis à se joindre aux nombreux admirateurs du roman de la Rose, et à le défendre contre la fureur de certaines gens d'ailleurs revêtus d'emplois considérables, qui ne craignent pas de parler d'une œuvre de si longue haleine et de si haut mérite, comme ils feraient de quelque fantaisie éphémère d'un misérable jongleur : *paulo magis ponderis in stateram ponentes tantum opus, quam lucis unius cantilenam histrionis.* Il y a lieu de croire que ces adversaires de Jean de Meun n'étaient autres que le chancelier de Paris et Christine de Pisan.

Ampliss. coll., t. II, col. 1310-1465.

Christine, dans son Épître au secrétaire du roi, prévôt de Lille, Jean Johannes, soutient que le roman de la Rose « doibt

« estre plustost apellé droite oisiveté que œuvre utile. » Puis, elle explique comment une femme désireuse du renom de chasteté a bien pu lire un tel ouvrage : « Vray est, dit-« elle, que pour la grant renommée du rommant desiray le « veoir; mais pour la matiere qui en aucunes pars n'estoit à « ma plaisance, m'en passoye oultre comme coq sur breise. » C'est bien à cela que Jean de Montreuil semble répondre, dans la phrase suivante : *O arrogantiam, temeritatem, audaciam! opus tantum, tot diebus ac noctibus, tanto cum sudore et attentione digesta elaboratum et editum, hi qui superficie tenus, nec eodem contextu, aut ex integro se legisse profitentur, subito... reprehendunt atque damnant!*

Christine accuse ensuite Jean de Meun d'avoir violé toutes les lois de l'honnêteté, en nommant crûment les parties de notre corps qui, depuis la perte de l'état d'innocence, ne devraient plus avoir de nom parmi les chrétiens. « Le nom, « dit-elle avec esprit, ne fait la deshonnesteté de la chose, « mais la chose fait le nom deshonneste; pour ce en doibt on « parler sobrement et non sans necessité, pour fin d'aucun « cas particulier, comme de maladie. »

Ce qui a scandalisé avec justice la vertueuse Christine, c'est que de tels propos sont placés dans la bouche de dame Raison, à qui l'on ose faire dire que, dans la guerre amoureuse, « il vaut mieux decevoir que deceus estre. » Mais quelle indignation lui inspire surtout le sermon de la vieille! « Hai, « hai, entre vous qui belles filles avez et bien les desirez « introduire à vie honneste, bailliez leur, bailliez le rommant « de la Rose, pour apprendre à discerner le bien du mal; « que dis-je? mais le mal du bien. Et à quelle utilité ne à « quoy proufite aux oyans, oïr tant de laidures? Et ou cha-« pitre de jalousie, pour Dieu, quels grans biens y peuvent « estre notés? n'à quel besoin recorder les deshonnestetez « et laides paroles qui assez sont communes en la bouche « des malheureux passionnez d'icelle maladie?... Et pour ce « que il tant defent dire son secret à femme... je ne scay où « tous les deables trouva tant de fatras et de parolles gas-« tées... mais je pri tous ceulx qui tant le font autentique, « qu'ils me saichent à dire quans ont veuz accusez, morz, « pendus ou reprouchiez en rue par l'encusement de leurs « femmes... »

Christine de Pisan ne profite pas moins de ses avantages contre Jean de Meun, quand elle examine la conclusion ou,

pour ainsi dire, la morale du roman : « Personne aucune amant « vertus et honnesteté ne l'orra, que tout ne soit confus de « honte... Mesmes les gouliards auroient horreur de le lire « ou oïr en publiques places, et devant personnes qu'ils re- « putassent vertueuses. » En tout, la lettre fait honneur à l'esprit et au bon jugement de Christine ; mais elle ne porte que sur un point, la défense du sexe féminin contre des invectives souvent outrées et grossières.

Maître Gontier Col répondit aussitôt à l'envoi de cette Épître, qu'il voulait bien, avant de se mettre à justifier Jean de Meun, avertir une seconde fois Christine de Pisan, comme son amie, de la mauvaise voie dans laquelle elle s'engageait volontairement, en attirant sur elle les récriminations de tous les justes admirateurs du roman de la Rose : « Et se ores et autres fois, quant je te escriray, te appelle en « singulier, ne te desplaise, ne le me imputes à arrogance ou « orgueil ; car c'est et a esté de toujours ma maniere, quant « j'ay escript à mes amis, especialement quant sont lectrez. »

Christine répliqua qu'elle tenait plus que jamais à « main- « tenir devant tous » que le roman de la Rose était de dangereuse lecture, et plein de propositions erronées et blâmables. Et tutoyant à son tour son adversaire : « Veuilles toy « reduire à memoire que une petite pointe de ganivet ou « coutelet peut percier un grant sac enflé de materielles cho- « ses, et que une petite mustelette assault un grant lion et à « la fin le desconfist. »

Dans une autre lettre fort longue et fort bien travaillée, elle ne fait que reprendre les arguments déjà présentés par le chancelier Gerson, et dont on a vu plus haut la substance. Nous pouvons nous contenter aussi d'indiquer les réfutations adressées à Jean de Meun par l'auteur anonyme du « Jardin de plaisance, » dont la date semble être de l'année 1459, et par Martin Franc, dans son « Champion des dames. » Ces poëtes, en effet, n'ont essayé de lui intenter un procès que pour mieux compléter leur apologie des femmes. C'est un jeu d'esprit contre un autre jeu d'esprit, qui n'a pour nous d'autre intérêt que de constater la grande réputation et le nombre des admirateurs du roman. Nous en trouverons une dernière preuve dans l'énumération des manuscrits et des principales éditions.

Manuscrits.

Les copies manuscrites du roman de la Rose sont réelle-

ment innombrables. On en trouve souvent dans les bibliothèques particulières, et il est peu de collections publiques en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, qui n'en possèdent plusieurs, toutes transcrites avant les premières années du XVI[e] siècle. Nous en avons reconnu soixante-sept exemplaires dans la seule Bibliothèque impériale de Paris. Douze semblent remonter au XV[e] siècle; vingt-deux aux dernières, et trente aux premières années du XIV[e]; trois enfin au XIII[e], c'est-à-dire précisément au temps où fut exécutée la continuation. Ce dénombrement permet déjà de distinguer la vogue longtemps croissante d'un poëme dont le titre du moins est encore célèbre. D'abord connu d'un assez petit nombre de lecteurs, il ne fut pas très-fréquemment transcrit sous les règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. On aurait même sujet de penser que, sans Jean de Meun, le livre gracieux, élégant, délicat de Guillaume de Lorris n'aurait pas été épargné par le temps. On en cite bien, il est vrai, un exemplaire ancien non accompagné de la continuation; mais rien ne prouve que ce manuscrit, quelque temps déposé dans notre grande Bibliothèque de Paris, mais rendu en 1815 à Bruxelles, soit antérieur à la continuation de Jean de Meun. Dans cette leçon, la première partie ne s'arrête pas au point où celui-ci commence; on y reconnaît quatre-vingts autres vers, que le continuateur aurait pu mettre de côté, pour mieux justifier le parti qu'il avait pris de compléter un ouvrage inachevé. Ces quatre-vingts vers ont été ajoutés à la dernière édition, celle de Méon, dans la plupart des exemplaires; et nous devons dire qu'ils se rapprochent assez du style de Guillaume de Lorris. Dame Pitié, attirée par les regrets de l'amant, lui ramène dame Beauté, Bel-Accueil, Loyauté, Simplesse, Doux-Regard, qui avaient profité du sommeil passager de Jalousie et de la distraction de Malebouche, pour recevoir les clefs de la main de Vénus, c'est-à-dire du désir amoureux. Après un entretien le plus agréable du monde, ces charmants attributs de la femme aimée s'éloignent, et le poëme finit avec les vers suivants :

Mais aincois que se departissent,
Ne que congié de moi préissent,
S'en vint Biautez humeliant
Vers moi, et dit tout en riant :
« Or puet Jalousie guaitier,
« Ses murs haucier et enforcier,

Éd. de Méon, t. I, p. 167.

« Face fort haie d'esglantiers,
« Face bien guetier ses vergiers,
« Or i a gaaignié assez;
« Ne s'est il pas en vain lassez?
« Biaus dous amis, car me le dites,
« A tel servise tiex merites.
« Pensez de servir sans trichier,
« Se cuer avez fin et entier;
« Tous jours serez du bouton mestre,
« Jà si enclos ne saura estre. »
Droit à la tour tout belement
S'en revont moult celcement.
Atant m'en pars, et prens congié.
C'est li songes que j'ai songié.

Le soin que prend Jean de Meun de lier ses deux premiers vers aux deux derniers de Guillaume de Lorris, ne suffirait pas pour faire révoquer en doute la sincérité de cette ancienne conclusion; car si Guillaume n'avait pas achevé son ouvrage, il eût pu sembler assez inutile à Jean de rappeler avec tant de précision les derniers vers que tout le monde devait connaître; la précaution était, au contraire, indispensable, si Jean sacrifiait la conclusion primitive. Mais, d'un autre côté, les quatre-vingts vers n'ont été retrouvés que dans un texte certainement remanié en plusieurs endroits par un trouvère ou jongleur contemporain de Jean de Meun, et qui avait même fait subir à la continuation d'autres remaniements. Voilà pourquoi Méon avait d'abord jugé, comme nous le pensons encore, que Guillaume n'avait pas achevé son poëme; c'est par déférence pour l'opinion de Raynouard qu'il avait fini par reconnaître l'authenticité de ces vers, jusqu'alors inédits.

Journ. des Sav., oct. 1816.

Mais soit qu'on rende ou qu'on refuse cette conclusion à Guillaume de Lorris, on ne peut faire honneur à Jean de Meun de vingt-quatre autres vers ajoutés quelquefois à ceux-ci, qui sont vraiment les derniers du poëme :

Ainsinc oi la Rose vermeille;
Atant fu jour, et je m'esveille.

Un assez grand nombre d'exemplaires ajoutent ensuite :

Ms. du fonds de Sorbonne, n. 452, à la fin.

Et puis que je fui esveillié
Du songe qui m'a travaillié...
Mais Amours m'avoit bien promis,
Et aussi le me dist Amis,

Se je servoie loiaument,
Que j'aroie prochainement
Ma volonté toute acomplie.
Fols est qui en Dieu ne se fie,
Et quiconques blasme les songes
Et die que ce sont mencонges.
De cestui je ne le di mie;
Car je tesmoigne et certefie
Que tout quanque j'ai recité
Est fine et pure vérité.

Dans beaucoup de manuscrits, et en particulier dans celui qui nous fournit ces vers, on lit encore, à quelque distance du texte :

Explicit li romans la Rose,
Où l'art d'Amours est toute enclose.
Nature rit, si com moi semble,
Quant *hic* et *hæc* joignent ensemble.

C'est déjà peut-être une excuse; mais les nombreux et habiles copistes qui, au grand scandale des hommes graves et des personnes pieuses, ont multiplié les exemplaires du roman de la Rose dans tout le cours du XIVe siècle, paraissent avoir voulu se faire encore mieux pardonner cet emploi de leur temps et de leur industrie, en joignant au dangereux roman des poëmes moraux et religieux composés par Jean de Meun dans sa vieillesse, ou que de bonnes âmes lui avaient attribués, comme un testament réparateur des égarements de sa jeunesse. Ces poëmes, quel qu'en soit l'auteur, sont du XIVe siècle, et c'est à nos travaux sur ce siècle que nous devons en renvoyer l'examen.

Des trois manuscrits les plus anciens du roman, deux, arrivés depuis moins d'un siècle dans notre Bibliothèque impériale, ont un grand nombre de feuillets mutilés, enlevés, ou remplacés très-longtemps après la copie primitive. Le troisième est parfaitement conservé, et tous les trois offrent d'excellentes variantes, que les précédents éditeurs, M. Méon lui-même, n'ont pu ou n'ont point voulu consulter. Ainsi, le nom du personnage qui dans le poëme est constamment mis en opposition avec Vénus ou le désir, et représente l'autorité, la résistance, est écrit dans la plus ancienne de ces trois leçons : « Dongier, » mot qui vient de *dominium*, et se rapproche plus de l'origine que « Dangier. » Bien que la dernière forme ait pré-

N. 7605⁴ — Not.-D., 176 — Suppl. fr., 1276

N.-D., 176.

valu dans toutes les transcriptions du XIVe siècle, il est permis de penser que la première était la plus exacte et la plus correcte.

Un rimeur dont nous avons déjà parlé, et dont le nom paraît être La Porte, d'après l'indication obscure qu'il nous en a laissée, s'avisa de remanier le roman de la Rose en divers endroits. C'est là du moins ce que Méon nous apprend dans le premier Avertissement de son édition; mais il néglige de désigner précisément le manuscrit où se trouve cette révision. Les recherches que nous avons faites pour le découvrir n'ont servi qu'à nous convaincre que le manuscrit n'existait pas dans la Bibliothèque impériale ni dans aucune autre collection de Paris. Voici comment le réviseur a voulu nous apprendre et son nom et la date des changements qu'il a faits à l'ouvrage :

Éd. de Méon, t. I, p. IX.

En l'an de l'Incarnation
Jhesu, par dupplication
De VI^c, de V et XL,
Le jeudi devant ce c'on cante
Resurrexi, fu terminés
Chis livres, et ainsi finés
Com maistres Guillaumes le fine,
Si com je suppose et devine,
Car plus n'en ai mie léu
En livre qu'aie encore éu.
Si ai en maint lieu moult ostées
De paroles et adjoustées,
C'on puet bien véir et savoir.
Et se de mon nom veult avoir
Aucuns aucune cognoissance,
Ne l'en ferai or demonstrance
Autrement fors que par mos teus,
C'on entre par moi ès osteus.
De plus or ne descouverroie
Moi, ne mon sournom ne vorroie
Rimer ne par apiert retraire :
Chi veil ma nef à rive traire.

Il est singulier que ces vers, qui portent la date de 1290, et accompagnent un exemplaire où se trouve la continuation, n'aient pas empêché Méon de dire de celui qui les avait composés qu'il écrivait au commencement du XIVe siècle, et que Jean de Meun n'avait continué le roman que dans un âge assez avancé, c'est-à-dire après la mort de Philippe le Bel.

Dans la bibliothèque publique de la ville de Tournai, on

conserve un manuscrit du roman de la Rose, revisé et modifié encore quelque temps après, en 1330, par un certain Gui de Mori. Gui avait eu d'abord, ainsi qu'il l'expose, l'intention de faire un livre d'amour; mais le roman de la Rose lui étant tombé entre les mains, il avait cru pouvoir se contenter de le corriger en certains endroits. Ces endroits, qu'il a pris soin d'indiquer par des signes, ne sont pas les plus indécents de l'ouvrage. Il finit par ces mauvais vers:

> Explicit le livre del Rose,
> Où l'ars d'Amour est toute enclose.
> Escris fu l'an mil et trois cens
> Et trente; porfitans as gens
> Liquel se voelent tenir
> El siecle, por eaus maintenir
> En estat de parfaite joie
> Mondaine, ou ensievir la voie
> Por venir à joie sans fin,
> Qui vuet ensievre le chemin
> Des blanches brebis desus dites
> Que li dous paistres a eslites
> Por mener el buen pré joli,
> Où tuit puissons jouer od li!

Mais quoi qu'en aient dit les précédents éditeurs du roman de la Rose et Pasquier lui-même, ces remaniements n'ont pas eu d'influence sur le plus grand nombre des copies qu'on en a exécutées dans le XIVe et le XVe siècle. A l'exception de quelques variétés d'accent et de prononciation, le texte de Guillaume et de Jean est scrupuleusement conservé dans toutes les leçons que nous avons consultées. Recherches de la France, liv. VIII, ch. 44.

Un seul de ces manuscrits présente une date ancienne, celle de 1330. C'est celui que Méon a choisi pour guide dans son édition. Fonds de Notre-Dame, n. 196. — Éd. de Méon, t. I, p. xxiij.

De nos soixante-sept manuscrits, plus de trente sont accompagnés d'ornements et de miniatures. Dans quelques-uns, l'artiste n'avait pas voulu rester en arrière de la licence du texte; mais ces honteuses figures ont été scrupuleusement effacées, et c'est à peine si quelques rares vignettes accusent encore les mœurs de ceux qui achetèrent et qui sans doute avaient commandé les exemplaires. Plusieurs de ces ornements offrent d'ailleurs de l'intérêt pour les détails d'ameublement et de costume qu'ils nous font connaître, et qui doivent se rapporter au temps de l'artiste. Ms. de Colbert, n. 7998 4.4.

Éditions.

Manuel du Libraire, t. III, p. 173.

Entre les éditions, trois se disputent l'honneur d'être les plus anciennes, et font hésiter M. Brunet. Elles sont toutes trois en caractères dits gothiques, à quarante et une lignes par page, et ne diffèrent que dans la forme de certaines lettres, dans le frontispice ou dans l'explicit. Des deux qui ont été imprimées à Lyon, l'une a cent cinquante feuillets non chiffrés, à deux colonnes de quarante et une lignes; l'autre, aujourd'hui dans la bibliothèque publique de cette ville, est ornée de gravures sur bois. La troisième passe pour être de Paris; mais le seul exemplaire qu'on en cite laisse trop de doutes sur l'origine et sur la date.

Une quatrième, non datée, de cent soixante-dix-sept feuillets de trente-quatre lignes, avec figures sur bois, ne semble guère moins ancienne que les précédentes.

Viennent ensuite les belles éditions de Vérard, exécutées durant les dix dernières années du XVe siècle. On en a reconnu deux différentes, in-fol., avec une ou plusieurs gravures sur bois. Une troisième in-4°, avec gravures sur bois, sortie des mêmes ateliers, est suivie du « Codicile et Testament de maistre Jehan de Meun. »

D'autres impressions de la fin du même siècle ont été faites par Jean du Pré et par Nicolas Desprez. Les deux premières du XVIe, en 1509 et 1519, sont de Michel le Noir.

Toutes ces éditions, en caractères gothiques, suivent les leçons manuscrites du XVe siècle, et ne diffèrent des plus anciennes que par un grand nombre de variations graphiques, conformes les unes à l'ancien usage et les autres au nouveau. Les copistes s'étaient le plus souvent contentés d'introduire leurs prétendues corrections dans les passages où les règles de la versification ne s'en trouvaient pas blessées; mais de ces changements partiels naissait un désordre plus grand, qu'on se croyait en droit de rejeter sur l'ignorance des anciens auteurs et les imperfections de l'ancien langage.

Les mêmes disparates se retrouvent, mais plus rares, dans le texte revu par Clément Marot. Il paraît que ce fut dans les prisons du Châtelet et de Chartres, c'est-à-dire de 1525 à 1526, que cet aimable poëte, soupçonné de favoriser les nouvelles opinions religieuses, se consola de la perte de sa liberté en lisant le roman de la Rose. Frappé des nombreuses expressions vieillies qui lui en avaient rendu la lecture assez pénible, il se plut à remplacer les mots et parfois les vers les plus obscurs par d'autres mots et d'autres vers. Cet exemplaire de

Marot, ainsi imprimé, devint, à partir de 1526, le modèle de toutes les nombreuses éditions faites dans le cours du XVIe siècle, et dont la première, in-fol. de cent quarante-quatre feuillets, était encore en lettres gothiques.

Les éditions anciennes se rapportent donc toutes à deux leçons : la première, tirée d'un manuscrit passable du XVe siècle ; la seconde, offrant les corrections faites par Clément Marot sur la première. Il n'est pas inutile peut-être de présenter ici, dans un seul passage, la comparaison des vers de Guillaume de Lorris, tels qu'on les trouve dans les bons manuscrits anciens, avec les deux leçons imprimées avant le XVIIIe siècle. Nous choisissons le second alinéa du poëme :

ANCIEN TEXTE.

Au vintiesme an de mon eage,
Au point qu'Amours prent le peage
Des jones gens, couchies m'estoie
Une nuit, si com je souloie,
Et me dormoie mout forment.
Si vi un songe en mon dormant,
Qui mout fu biaus et mout me plot.
Mais onques riens ou songe n'ot
Qui avenu trestout ne soit,
Si com li contes recensoit.
Or voil le conte rimoier
Por vos cuers plus faire esgaier,
Qu'Amours le me prie et comande.
Et se nus ne nule demande
Coment je voil que cist romans
Soit appelés que je commans,
Ce est li romans de la Rose,
Où l'art d'Amors est tote enclose.
La matire en est bone et nueve.
Or doinst Diex qu'en gré la receve
Cele por qui je l'ai empris!
C'est cele qui tant a de pris,
Et tant est digne d'estre amée
Que Rose doit estre clamée.

TEXTE DES PREMIERES EDITIONS.

Au *vingtiesme* an de mon *aage*
Au point qu'Amours prent le peage
Des *jeunes* gens, *couché* m'estoye
Une nuyt, *comme* je souloye,
Et me dormoye moult forment.
Si *veis* ung songe en mon dormant,
Qui moult fu *bel a adviser,*
Comme vous orres deviser.
Car en advisant moult me *pleut*,
Mais *en songe* onques riens *n'eut*
Qui advenu *du* tout ne soit,
Comme l'hystoire le recoit.
Or veuil *ce songe* rimoier,
Pour vos cuers plus *fort* esgaier.
Amours le me prie et commande.
Et se *nulz ou nulle* demande
Comment je vueil que *ce* rommans
Soit appellés que je commans.
Que c'est *le* rommans de la Rose,
Ou l'art d'Amours est toute enclose.
La matiere est bonne et *briefve.*
Or doinst Diex qu'en gré la recoyve
Celle pour qui je l'ay empris!
C'est *une dame de hault* pris,
Et tant est digne d'estre amée
Qu'*ele* doit Rose estre clamée.

TEXTE DE MAROT.

Sur le vingtiesme an de mon eage
Au point qu'Amours prent le peage
Des jeunes gens, *coucher* m'*alloye*
Une nuyt, comme je souloye,
Et de fait dormir me convint.
En dormant un songe m'advint,
Qui fort beau fut à adviser,
Comme vous orrez deviser.
Car en advisant moult me *pleut,*
Et oncques riens en songe n'eut
Qui *du tout* advenu ne soit,
Comme *le songe* recensoit.
Lequel veuil en rime deduire,
Por plus *à plaisir vous induire.*
Amours *m'en* prie et *le* commande.
Et si *d'advanture on* demande
Comment je vueil que ce rommant
Soit appellé, *saiche l'amant*
Que c'est *le* rommant de la Rose,
Ou l'art d'Amours est toute enclose.
La matiere est *belle et louable.*
Dieu doinst *qu'ele soit agreable*
A celle pour qui *l'ai* empris!
C'est une dame de hault pris,
Qui tant est digne d'estre aimée
Qu'ele doit Rose estre clamée.

Les autres changements faits au texte original n'ont pas plus d'importance. Sans doute les amis de la vieille langue ne peuvent les approuver, surtout quand le sens de quelques mots ou de quelques constructions semble échapper à Marot lui-même; mais, en général, ses retouches n'enlèvent rien au caractère de la composition, et ne portent pas même sur les passages réprouvés dans tous les temps par les convenances ordinaires du langage. Parmi les nombreuses éditions de ce texte de Marot, on distingue celles de Galliot du Pré, 1526, in-fol.; 1529, in-8°, la première en lettres rondes; 1531, gothique; deux autres sans date, d'Alain Lotrian et Jehan Jehannot; une enfin à la date de 1538, in-8° gothique, chez Jehan Longis.

Depuis ce temps, on ne cite plus d'ancienne édition du

roman de la Rose. La littérature du XVIe siècle, sous les auspices de du Bellay et de Ronsard, fit apparemment tomber la réputation de l'ancien poëme. Il faut passer tout le XVIIe siècle et arriver à l'année 1735, pour en trouver une édition nouvelle. On la dut à Lenglet du Fresnoy, ou plutôt aux recherches et aux études antérieures d'un littérateur dijonnais, Lantin de Damerey, qui éveillèrent l'émulation de Lenglet du Fresnoy, et le décidèrent à prendre les devants. Cette édition est établie sur celles qui avaient été données avant la révision de Clément Marot. Le glossaire est fort incomplet; la préface historique ne peut être aujourd'hui d'aucun usage. Deux ans plus tard, en 1737, Lantin, ne voulant pas entièrement perdre le fruit de ses études, fit paraître un supplément au glossaire, une analyse minutieuse de la fable du poëme, et des recherches sur les deux auteurs, sur l'ancienne célébrité de leur ouvrage, et la controverse soulevée, au commencement du XVe siècle, à l'occasion des opinions et des sentiments qu'on y trouvait exprimés. Le travail de Lantin de Damerey formait un quatrième volume à l'édition de Lenglet du Fresnoy; on les a réimprimés tous quatre en 1798.

Paris, an VII, 5 vol. in-8°.

C'est en 1814 que Méon, amateur zélé de notre ancienne poésie, donna la dernière et sans contredit la meilleure des éditions que nous possédions aujourd'hui du roman de la Rose. A la leçon généralement bonne qu'il avait choisie, il joignit quelques variantes; il profita des commentaires de Lantin de Damerey; enfin, il augmenta et corrigea le glossaire. Les exemplaires les plus complets renferment, à la fin du premier volume, un bon article de M. Raynouard sur le roman de la Rose, inséré dans le Journal des Savants, et l'on y trouve aussi les vers qui, dans deux manuscrits, servent de conclusion à la première partie. Malgré quelques imperfections, et bien qu'on ait le droit de reprocher à Méon d'avoir négligé plusieurs excellentes leçons fournies par les plus anciennes copies, cette estimable édition peut suffire à ceux qui voudront étudier l'ouvrage, et elle commence à devenir rare.

Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Octobre 1816.

Au commencement du XVIe siècle parurent plusieurs éditions d'une sorte d'imitation fort libre en prose, dont le seul titre consiste dans les quatre vers suivants :

Voy. Brunet, ouv. cité, t. III, p. 176.

Ci est le romant de la Rose
Moralisé cler et net,

Translaté de ryme en prose
Par vostre humble Molinet.

Le fameux Jean Molinet, auteur de cette translation, s'y est proposé de ramener à un sens purement mystique et moral tous les vers de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun. Ce livre, dont la lecture serait pour nous fort peu supportable, a cependant obtenu dans le temps une certaine vogue de curiosité; on lui fait aujourd'hui meilleure justice, et il n'est plus recherché, même de ceux qui recueillent toutes les éditions anciennes, uniquement parce qu'elles sont anciennes. P. P.

LAIS.

Dans cette foule de petits poëmes généralement compris sous le nom de fabliaux, et qui vont bientôt nous occuper longtemps, il y en a qui nous sont parvenus avec le titre de LAIS, comme le *lai d'Aristote, de l'Oiselet;* d'autres sont appelés DITS, comme le *dit du Buffet, de la Vessie au prêtre, de la Dent*, *des Perdrix*. Quoiqu'il soit difficile aujourd'hui d'établir une classification rigoureuse entre ces titres, qu'on serait quelquefois tenté d'attribuer à la fantaisie des auteurs ou des copistes, cependant le lai se rapporte plus souvent à une ancienne narration bretonne, et le dit est plutôt un enseignement moral, une espèce de sermon rimé. Telle est, du moins, la distinction que nous allons observer, en complétant d'abord nos précédents volumes par la notice de quelques-uns de ces lais qui peuvent être regardés comme intermédiaires entre les grands poëmes narratifs et les simples contes, et en faisant ensuite, de quelques études sur les dits, principalement sur ceux de Baudouin de Condé, une sorte d'introduction à nos recherches sur les poésies morales des trouvères.

Déjà plus d'une fois nous nous sommes occupés des lais primitifs, de ces légendes armoricaines, dont il ne reste qu'un trop petit nombre dans notre ancienne poésie française, et qui, sous leur forme originelle, autant qu'on peut

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 212; t. XVIII, p. 731, 790.

XIII SIÈCLE.

l'entrevoir encore, sembleraient de temps en temps se confondre avec quelques-unes des traditions mythologiques de l'antiquité. Nous avons parlé des lais de *Haveloc*, d'*Ignaurès*, de l'*Ombre*; puis des quatorze lais de Marie de France, qui avait dédié ses fables, non pas, comme on l'a dit, à Guillaume Longue-Épée, fils naturel du roi d'Angleterre Henri II, mais à Guillaume, comte de Flandre, fils de Marguerite de Flandre et de Guillaume de Dampierre. Voici quelques autres lais, dont les auteurs sont inconnus.

Tom. XVIII, p. 731, 774, 777. Tom. XIX, p. 716-722, 791-809; t. XXI, p. 763; t. XXII, p. 936.

Le lai del Desiré.

Lais inédits, publ. par Franc. Michel, Paris, 1836, p. 5-37.

L'idée première du lai du *Désiré* doit être fort ancienne. Une fée, telle que les hamadryades, habite une forêt et le bord des eaux. La « meschine » qui la sert est surprise par le jeune Désiré, dans le voisinage d'une fontaine :

Pag. 11.

A une fontaine veneit
Ke suz un grand arbre surdeit,
Deus bacins d'or tint en ses mains...

Le chasseur, ravi de la beauté de cette jeune fille, la poursuit à la course; elle le conduit vers sa maîtresse, alors étendue « dans une feuillée » sur un lit magnifique. La fée veut fuir; la bonne grâce du chasseur ralentit ses pas; elle se laisse atteindre, et bientôt l'amour les unit l'un à l'autre. Quand Désiré veut prendre congé, la fée lui remet un anneau, qu'il conservera tant qu'il ne manquera pas à la foi promise. Plusieurs années s'écoulent; l'amant revient fréquemment dans la forêt passer une nuit près de sa maîtresse. Il rencontre une fois dans sa route un vieil et saint ermite, et l'envie lui prend de se confesser. Il avoue ses anciens péchés, et dans le nombre il compte les plaisirs qu'il doit à la fée. Aussitôt l'anneau disparaît. Désiré court aux lieux habités par sa maîtresse, et ne la trouve plus; il revient les jours suivants, personne ne lui répond. Alors il tombe malade; il allait mourir, quand il eut une vision. C'est la fée qui vient lui reprocher amèrement d'avoir parlé d'elle à l'ermite. Il voulait donc la quitter, puisqu'il demandait pardon à Dieu de l'avoir aimée. Quel mal faisaient-ils cependant? Étaient-ils mariés l'un ou l'autre? était-elle un esprit de ténèbres? Il pouvait s'en assurer, en la voyant à l'église faire le signe de la croix et prendre le pain bénit :

Pag. 21.

Esteies tu de mei chargiés?
Co ne fu pas si grans pechiés;

Jà ne fui unques esposée
Ne fiancée ne jurée,
Ne tu femme esposée n'as...
Soventes fez as tu doté
Que jo te eusse enfantosmé;
Mès quant vus irez à muster
La messe oïr et Deu preier,
Delez vus me verrez ester,
Et le pain benéit user.

Il y a dans *Partonopeus de Blois*, entre autres ressemblances, une scène absolument pareille, et qui est peut-être une imitation de celle-ci. Enfin, touchée du repentir de Désiré, la fée lui pardonne. Chaque année il va au bois revoir son amie, et de cette union naissent deux fils et une fille. Quand ils sont en âge, la fée les conduit au roi d'Écosse, dont Désiré était le favori. Elle fait adouber les deux bacheliers; le roi, voyant la jeune fille si belle, la prend pour femme; et la fée, satisfaite, invite Désiré à la suivre dans les bois. Il prend alors congé du roi, et depuis on ne l'a jamais revu.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 637, etc.

Ce récit était sans doute le premier anneau d'une chaîne généalogique. Quelque famille écossaise ou bretonne se sera vantée de descendre du Désiré, comme les seigneurs de la maison de Clèves voulaient tenir du chevalier au Cygne. Le lai, agréablement versifié, offre un mélange assez heureux de vieilles croyances superstitieuses. On y trouve encore un méchant nain qui traverse les amours de la fée, et le nom du héros vient de ce que sa mère l'avait conçu à la suite d'une longue stérilité et d'un voyage fait à Saint-Gilles en Provence. C'est d'ailleurs à peu près le même fond que dans les deux lais de Marie de France, *Lanval* et *Graelant*. M. Francisque Michel, éditeur de ce petit poëme, l'avait trouvé dans un manuscrit d'un célèbre amateur de livres, sir Thomas Phillipps.

Le lai du Conseil.

Lais inédits, p. 83-121.

Le lai du *Conseil* est moins un ancien récit qu'un « Castoiement d'amour. » Cependant l'auteur déclare l'avoir traduit, et non composé :

Pag. 120.

Uns chevaliers qui ne vout mie
Que l'aventure fust perie
Nous a cest lai mis en romanz,
Por enseigner les vrais amanz.
Le plus bel que il pot l'a fet,
L'un mot après l'autre retret...

Certaine dame, mariée à un vieillard riche, demande conseil à un chevalier sage et bien appris sur le choix qu'elle doit faire entre trois amants qui la sollicitent. Le premier est preux, riche et mal élevé; le second est courtois, riche, et mal renommé pour la prouesse; le troisième a peu de fortune, mais il est preux, discret et sage. Le conseiller, au lieu de proposer une préférence, excuse légèrement chacun des trois rivaux, et s'attache à rappeler les devoirs d'un amant véritable. Une dame doit-elle répondre à l'amour qu'elle inspire? Elle n'a rien de mieux à faire; car la jeunesse est faite pour la joie, la vieillesse pour le repentir; et Dieu, s'il est jamais inflexible, ne l'est que pour ceux qui désespèrent de sa bonté. Le bon apôtre fait ensuite un éloge exagéré du bonheur qu'on éprouve en aimant; la dame l'écoute avec complaisance, et cependant oublie les trois autres. Enfin elle prend sa ceinture, et, sans s'expliquer, elle charge le conseiller de la donner à celui qui lui paraîtra le plus digne d'être préféré.

Pag. 117.

Li chevaliers estoit senés
Et sages et apercevanz.
La cainture d'entor les flans
La dame a moult sagement prise.
— « Dame, fet il, vostre devise
« Tendrez vous, se Dieu plest, moult bien? »
— « Sire, voire, seur toute rien,
« Aussi bien come une roïne. »
— « Je la prens, fet il, à l'estrine...
« Si me doins, dame, à vostre ami. »

On devine que la dame n'eut pas de peine à consentir. Le chevalier était pauvre en ce temps-là; et comme il avait un grand cœur, on le voyait souvent aller aux tournois à pied ou sur un mauvais cheval. A partir de ce moment, le mari de la dame lui donna fréquemment de bons chevaux et les moyens de se maintenir parmi les mieux faisants. Voici la conclusion :

Pag. 119.

Ainsi joïrent lor amour
Longuement, jusques à un jour
Qu'il convint le mari la dame
Morir; à son jour rendi ame.
Enfoïs fu, moult i ot gent;
Et la dame qui moult ot gent
Le cuer, et cors apert et sage,
Sans le conseil de son lignage

Son ami prist et espousa.
Ainsi li biaus parlers dona
Au chevalier ce mariage...

Le récit, d'une morale aisée, est fait avec beaucoup d'esprit et d'agrément. Dante aurait pu dire de ce lai comme du Lancelot :

Galeotto fu il libro, e chi lo scrisse.

On y rencontre plus d'une fois des comparaisons fort heureuses; par exemple, quand le poëte recommande aux amants la discrétion :

Pag. 91.

Amors veut estre bien celée;
Tout autresi com la rousée
Monte à larron deseure l'arbre
Et el moustier deseur le marbre
Où ne puet plovoir ne venter,
Tout autresi doit trespasser
La bone amor entre la gent,
C'on ne s'en percoive noient.

Si l'on en juge d'après le nombre des copies conservées, le lai du *Conseil* fut très-estimé pendant le XIIIe siècle. M. Francisque Michel l'a publié à la suite de l'*Ombre*.

Bibl. imp., n. 7218, 7615. — S.-G., n. 1830. — Ms. de M. Barrois, etc.

LE LAI DE MELION.

Lai d'Ignaurès, suiv. des lais de Melion et du Trot, publ. par Fr. Michel, Paris, 1832, p. 43-67.

Le lai de *Melion* rappelle assez bien l'*Ane* de Lucius de Patras et un lai de Marie de France, *Bisclaveret*. Melion, jeune chevalier de la cour d'Artus, a fait vœu de n'aimer qu'une femme jusqu'alors insensible, et que personne avant lui n'aurait requise d'amour. Pour son malheur, il trouve ce qu'il cherchait. Au milieu d'une vaste forêt,

Pag. 46.

En la lande qu'est verde et belle
Vit Melions une pucele
Venir sor un bel palefroi.
Molt erent riche si conroi.
Un vermeil samit ot vestu,
Estoit à las molt bien cosu;
A son col un mantel d'ermine,
Ainc meillor n'affubla roïne;
Gent cors et belle espauléure,
Et blonde la cheveléure;
Petite bouche bien mollée,
Et comme rose encolorée;

Les ex ot vairs, clairs et rians :
Molt estoit bele en tos semblans.

Melion trouve dans cette belle les conditions qu'il exigeait pour aimer, et il devient son époux. Ils sont fort heureux pendant trois ans, et la dame est mère de deux fils. Un jour, comme il était avec sa femme à la chasse, un cerf paraît et s'éloigne; la dame de se prendre à dire qu'elle veut manger de ce cerf, et que, si l'on ne peut la satisfaire, elle se laissera mourir de faim.

« N'est-ce que cela ? dit Melion. Prenez cet anneau garni « de deux pierres : si de l'une vous me touchez, je devien- « drai loup sur-le-champ; et je reprendrai ma forme natu- « relle, quand vous me toucherez avec l'autre pierre. Une « fois loup, je saurai bien atteindre le cerf, et par là ré- « pondre à vos vœux. »

L'offre est acceptée; voilà le mari devenu loup. Courir après le cerf, l'atteindre, en rapporter un morceau pour la dame, ce fut l'affaire de peu de temps. Mais dans l'intervalle elle avait disparu; accompagnée d'un écuyer infidèle, elle avait gagné le rivage de la mer, et de là était passée en Irlande, dont son père était roi. Melion, toujours loup, erre longtemps dans les bois; enfin il trouve moyen de se cacher sous le lest d'un navire qui faisait voile vers l'Irlande. Il y reconnaît son écuyer, qui, pressé de remords, trahit le secret de la métamorphose opérée par l'anneau. La seconde pierre fait alors son effet : Melion redevient homme. Il pouvait tirer une juste vengeance de sa femme; mais par égard pour ses deux enfants, il se contente de la recommander à tous les diables : c'est l'expression du conteur. La moralité assez confuse de son récit, est qu'il faut bien se garder de suivre tous les caprices d'une femme :

Pag. 67.

Qui de tout sa femme crera,
En la fin sera mal baillis;
Ne doit on croire tos ses dis.

MM. Monmerqué et Francisque Michel ont publié *Melion,* dont ils ont trouvé le texte dans un seul manuscrit, celui de la bibliothèque de l'Arsenal. C'est encore d'après ce même manuscrit qu'ils ont fait connaître le lai suivant.

Lai du Trot.

Dans le lai du *Trot*, un chevalier de la cour d'Artus, nommé Lorois, voit passer devant lui, au milieu d'une forêt, deux compagnies formées l'une et l'autre de quatre-vingts damoiselles. Les premières s'avancent sur des palefrois blancs et richement harnachés; elles ont des couronnes de roses sur la tête; leurs robes, de la plus belle étoffe, sont étroitement lacées; leurs pieds sont enfermés dans la plus mignonne chaussure; enfin, à leur côté chevauchent de jeunes bacheliers qui semblent enivrés d'amour pour elles. Dans la seconde troupe, des coursiers maigres, rudes et mal sellés, transportent, parmi les ronces et les marais fangeux, des dames dont les vêtements sont déchirés, dont les pieds sont tout en sang, et dont les cris répandent autour d'elles la tristesse et la compassion. Quel est leur crime? Elles ont vécu sans aimer, tandis que les premières n'avaient cessé d'être courtoises et indulgentes : grande leçon dont toutes les dames sont invitées à faire leur profit. C'est peut-être dans ce petit poëme, inspiré d'abord par une des légendes du chroniqueur Hélinand, que Boccace a pris l'idée de son Enfer des beautés cruelles, dont il place la scène, non plus en Bretagne ni en Angleterre, mais dans la *Pineta* ou la célèbre forêt de pins près de Ravenne. On remarquera dans le lai du *Trot* la description minutieuse de toutes les parties du costume de Lorois, de celui des belles dames, et la peinture du supplice infligé aux femmes insensibles, à ces Danaïdes du moyen âge :

Ms. de l'Arsenal, Belles-Lett., n. 283. — Lai d'Ignaurès, etc., p. 72-83.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 87-103.

Giornat. v, nov. 8. — Manni, Istoria, etc., p. 355-363.

Pag. 78.

Molt estoient en grief torment,
Et trottoient molt durement...
Et lor seles erent brisies,
En plus de cent lius reloïes,
Et lor panel tot altresi
Estoient de paille fouri,
Si que on les péust sans faille
Sievre dis lieues par la paille
Qui de lor paneaux lor chaoit.
Cascune sans estrief séoit,
Et si n'orent soliers ne chauces,
Ains estoient totes deschauces.
Les piés orent mal atornés,
Car eles les orent crevés.
Et de noirs fros erent vestues;
Si avoient les gambes nues
Dusqu'as genols, et tos les bras
Avoient desnués des dras

Dusqu'as coutes molt laidement.
S'estoient en molt grief torment.
Sor eles tonoit et negoit,
Et si grant orage faisoit
Que nus ne le puist endurer, etc.

LAI DE NABARET.

Le chevalier qui donne son nom au lai de *Nabaret*, fait demander à la dame qu'il a épousée de prendre moins de soin de sa parure et de supprimer une partie de ses riches atours. La dame répond à ses parents qu'elle y consentira dès que son mari voudra bien, de son côté, laisser croître sa barbe et tresser ses moustaches. Tel est le sujet de ce lai, d'ailleurs fort court, qui se lit dans un ancien manuscrit du cabinet de sir Thomas Phillipps. M. Francisque Michel l'a publié au milieu du glossaire de la chanson de geste du Voyage de Charlemagne à Jérusalem. Le conte finit ainsi :

Charlemagne, etc., Londres, 1836, in-18, p. 90.

Oiez cum ele respondi :
« Seignurs, fet ele, se vus plest,
« Se lui pese que je m'en vest...
« Co li dites ke jo li mant
« K'il face crestre barbe grant,
« E ses gernuns face trescher... »
Asez s'en rirent e gaberent,
En plusurs leus le raconterent
Pur le deduit de la parole.
Cil ki de lais tindrent l'escole
De Nabaret un lai noterent,
E de sun nom le lai nomerent.

On a pu remarquer que tous les lais bretons transportés dans la poésie française par Marie de France et par d'autres trouvères, finissent à peu près de même; et la dernière imitation de cette forme se retrouve dans une des plus belles fables de La Fontaine :

Le récit en farce en fut fait ;
On l'appela le Pot au lait.

P. P.

FABLIAUX.

I. INTRODUCTION.

A Naples, sur la place du Môle, vers la fin du jour, on peut voir et entendre encore des espèces de rapsodes, qui, d'un chant monotone, mais non sans expression, récitent ou lisent à la foule pressée autour d'eux des octaves du Tasse ou de l'Arioste, des nouvelles d'amour, et quelquefois aussi des fragments d'anciens poëmes chevaleresques, imités des nôtres, en l'honneur des paladins de Charlemagne, tels que Renaud, Olivier, Roland; ce qui les a fait appeler *cantatori di Rinaldo*. Voilà les derniers restes des jongleurs du moyen âge.

Jorio, Mimica degli antichi, p. 324.

Le poëte primitif, l'Homère de l'épopée antique et ses successeurs, les homérides, sont descendus encore plus bas dans la personne des ménétriers ambulants qui, en France et ailleurs, chantent et vendent de misérables refrains dans les rues et sur les places publiques.

Tel était, avant l'invention de l'imprimerie, un des moyens les plus actifs de publicité pour les poésies en langue vulgaire. Le récitateur, pour stimuler par la variété l'attention et la générosité de ses auditeurs, recueillait de tous côtés et conservait par l'écriture les vers qui le faisaient vivre. Plusieurs des manuscrits qui nous restent en ce genre sont des livres de jongleurs; et c'est ainsi que se sont propagés jusqu'à nous les longs poëmes de chevalerie, les dits louangeurs ou satiriques, les chansons, les fabliaux.

Les fabliaux, ces contes en vers faciles et populaires, sont peut-être le plus riche héritage que nous ait légué le vieil esprit français. L'abondance, la liberté, le naturel, l'originalité de nos aïeux, dans ce genre de poésie familière, n'ont été surpassés par aucune nation. De tous les points de l'Europe, on est venu leur faire des emprunts. Nous sommes, si

nous osons le dire, le peuple conteur qui a fourni le plus de contes à ses voisins.

Dans la rivalité entre la littérature romane du Nord et celle du Midi, il faut bien que les partisans les plus exclusifs de la poésie provençale, lorsqu'ils en sont là du parallèle, se reconnaissent vaincus. En effet, qu'on allègue, si l'on veut, quelques récits des troubadours Pierre et Raymond Vidal, Arnaud de Carcassès, Lanfranc Cigala; le titre de faiseur de nouvelles (*noellaire*) donné à Elias Fonsalada; le souvenir vague de celles qui peuvent avoir passé dans les Cent Nouvelles italiennes; l'énumération même de celles dont il reste quelques indications éparses, et qui étaient peut-être de simples traductions : rien peut-il égaler cette multitude de fabliaux que les livres des jongleurs nous ont conservés, qui ne sont pas tous publiés encore, mais qui déjà cependant remplissent huit ou dix volumes imprimés? C'est là un recueil unique dans l'histoire des lettres européennes au moyen âge, et qui défie toute comparaison.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 633-635; t. XIX, p. 550-552, 616.
Raynouard, Choix, t. V, p. 142; Journ. des Sav., 1833, p. 522.
Bastero, Crusca provenzale, p. 70.

Comme ces petits poëmes, sans parler des plus anciens, sont en général du XIIIe siècle, et qu'on ne peut souvent les distinguer ni par un nom d'auteur, ni par une date précise, il en résulte que, malgré la mention fréquente qui en a été faite jusqu'ici dans les annales littéraires de ce siècle, il y en a bien plus encore dont il n'a pas été parlé. Nous devons remplir ce vide. On n'avait pu surtout, à l'occasion de tel ou tel trouvère, envisager d'un seul coup d'œil cette branche si féconde de la poésie narrative. Il semble que ce devoir soit aussi le nôtre, puisque c'est nous qui arrivons au terme du siècle. Pour nous acquitter du double soin de compléter les détails et d'apprécier l'ensemble, nous allons parcourir successivement, les fabliaux à la main, tous les rangs de la société.

Le choix d'un tel plan fait assez voir que nous regardons ces contes comme de fidèles peintures des mœurs du temps. Quelques-uns néanmoins viennent de sources antiques ou orientales; d'autres sont des imitations d'écrits latins presque du même âge, ou antérieurs de quelques siècles. Peu de mots suffiront sur ces auxiliaires dont s'est aidée, mais fort librement, l'imagination des rimeurs de fabliaux.

Ms. 7595, fol. 500-503 v°. — Méon, Fabliaux, t. I, p. 356-379.

Les livres saints ont donné à Courtois d'Arras l'idée du lai qui porte son nom, et qui n'est qu'une imitation dialoguée de la parabole évangélique de l'Enfant prodigue. Dans ce

récit, où le caractère primitif est entièrement effacé, pour faire place à des couleurs toutes différentes, Caylus a remarqué cet exemple de bon sens et de précision :

— Le Gr. d'Aussy, Contes, t. I, p 325. — Arth. Dinaux, Trouvères artésiens, p. 155-160.

Mém. de l'Ac. des inscript., t. XX, p. 368.

Un mal ne dure mie adès;
Uns anz est pere, autre parastre.
Se cist anz vous tient à fillastre,
Soiez si preus et si gentiz
Que à l'autre an soiez ses filz.

« Peut-on, ajoute-t-il, donner une consolation plus hon-
« nête, et dont l'image soit plus capable de faire impression
« sur l'esprit de ceux qui sont à plaindre ? »

L'Ancien et le Nouveau Testament, où ces poëtes sont allés rarement chercher des sujets de contes, se retrouvent du moins dans de nombreux détails de leurs descriptions de l'enfer ou du paradis, et, comme il le fallait, dans leurs compositions religieuses.

L'antiquité profane, c'est-à-dire surtout la littérature latine, qui devait se représenter moins souvent à leur mémoire que les livres saints, rappelés sans cesse par l'Église, est cependant reproduite plus fréquemment dans leurs imitations, sans doute parce qu'ils éprouvaient moins de scrupule à en travestir les récits et les images.

Parmi les nombreuses copies de la Matrone d'Éphèse, bien plus ancienne que Pétrone, et qu'on retrouve jusqu'en Chine, il y en a une de ce temps, la plus triviale de toutes, et qui ne commence à être un peu sérieuse que vers la fin :

Méon, t. III, p. 452-466. — Dacier, Mém. de l'Acad. des inscript., t. XLI, p. 523-545. — Dinaux, Trouv. de la Flandre et du Tournaisis, p. 32 et 33.

Por ce tieng je celui à fol
Qui trop met en fame sa cure.
Fame est de trop foible nature;
De noient rit, de noient pleure;
Fame aime et het en trop poi d'eure;
Tost est ses talenz remuez.
Qui fame croit, si est dervez.

Apulée a fourni le conte du *Cuvier,* repris ensuite par Boccace, Morlino, La Fontaine. L'auteur de celui qui porte le même titre chez les trouvères, ou ne l'a recueilli que d'une tradition éloignée et fort inférieure à l'original, ou l'a maladroitement changé. Au lieu de faire accroire par la femme à son mari que l'amant caché sous le cuvier en offre un très-bon prix et qu'il est là pour l'examiner; au lieu de lui prêter

Metamorph., l. IX, p. 599. — Boccace, Giorn. VII, nov. 2. — Morlino, nov. 35. — Méon, t. III, p. 91-96. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 135.

jusqu'au bout ce rôle de témérité impudente qui sied bien à de pareils caractères, on suppose qu'elle fait crier au feu par un ribaud dans la rue, et que la frayeur qu'elle cause aux trois amis que son mari lui amène donne au galant l'occasion de s'échapper. Ce dénoûment, quoique adopté encore par un autre conteur, est moins piquant que l'ancien. Il n'était pas non plus absolument nécessaire de dire que c'était un clerc, un homme d'Église, que la femme infidèle avait « mucé » sous le cuvier.

Metamorph., p. 624. — Contes d'Eutrapel, c. 12, 18, etc.

Une autre aventure de l'*Ane d'or,* celle des sandales oubliées par Philésiétère sous le lit de la femme de Scorpion, et que l'esclave Myrmex est accusé par l'amant de lui avoir volées aux bains publics, n'est pas sans quelque rapport, soit avec le surcot glissé par la vieille *Auberée* dans le lit du bourgeois de Compiègne, soit avec les *Braies du cordelier,* dont Boccace et La Fontaine ont fait le *Psautier* de l'abbesse.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 199-222. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 154 — H. Estienne, Apologie pour Hérodote, t. I, p. 515.

Il y a aussi des contes mythologiques, destinés sans doute aux étudiants des universités, ou même composés par eux. Les habitudes de la poésie latine ayant pénétré de fort bonne heure dans la langue vulgaire, où l'on se hâta d'en essayer des traductions, Ovide fut bientôt l'auteur favori des trouvères, qui cherchaient partout des sujets de contes. Il faut s'attendre à voir chez eux les anciennes fables singulièrement altérées. Veut-on savoir comment Mercure parvint à endormir les cent yeux d'Argus, préposé par un riche à la garde de ses deux vaches aux cornes d'or? En lui contant des fabliaux comme un jongleur : *Incepit cum Argo more histrionico fabulas dicere, et plerumque cantare;* preuve, pour le dire en passant, que les conteurs endormaient quelquefois leur auditoire. Le même recueil latin qui nous a transmis cet aveu, et où se sont conservées beaucoup d'histoires dont le texte en langue vulgaire n'existe plus, nous ferait croire qu'ils avaient aussi transformé la course d'Atalante, le fil d'Ariane : on ne retrouve rien de semblable dans ce qui reste d'eux. Nous avons encore un long et triste roman qu'ils avaient rimé sur la passion d'une malheureuse princesse pour le beau damoisel Narcissus, et une complainte monotone de près de mille vers sur Pyrame et Thisbé.

Gesta Romanorum, c. III. — Thom. Wright, Essays, t. II, p. 65; Latin stories, p. 1-6.

Gesta Roman., c. 60 et 63.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 761-764, 765-767.

Ms. 7595, fol. 521 v°-524 v°. — Publ. par Jubinal, Paris, 1834, in-8°.

Comme il y a un peu plus d'invention dans leur fabliau du *Dieu d'Amour,* en quatrains monorimes, nous nous arrêterons à cet exemple de l'usage qu'ils ont fait quelquefois des

personnages mythologiques. Le poëte nous raconte une vision :

Par ·j· matin me gisoie en mon lit;
D'amors pensoie, n'avoie autre delit;
Quant el penser m'endormi ·j· petit,
Songeai ·j· songe, dont tos li cuers me rist.

Dans un charmant verger, qu'il se plaît à décrire, et où il écoute le ramage et même les conversations des oiseaux, il rencontre sa mie, à qui il promet et qui lui promet aussi une inaltérable fidélité. Mais tout à coup un grand serpent volant fond sur elle, et l'emporte. L'Amour, qui intervient fort à propos, offre au pauvre amant ses bons services. En vrai chevalier redresseur de torts, il le prend en croupe, et le conduit à son palais. On nous donne la description allégorique de cette merveilleuse demeure, à laquelle les poëtes ont beaucoup travaillé :

De rotruenges estoit tos fais li pons;
Toutes les plankes, de dis et de canchons;
De sons de harpes, les estaces del fons,
Et les salijes, de dous lais de Bretons.

Voilà de ces raffinements qui ressemblent fort à ceux du roman de la Rose sur le même dieu, et qui vont de plus V. 1293 et suiv.
en plus envahir et gâter une littérature passionnée pour l'allégorie. C'est ainsi que dans le Renart le nouvel, une des V. 3773, 4265.
branches les plus récentes du grand poëme, nous avons la description de la nef montée par Renart,

Li fons est de male pensée,
Et s'est de traïson bordée,
Et clauwée de vilounie,
Et de honte très bien poïe, etc.,

en contraste avec la nef de sire Noble le lion, formée de bonne pensée, de fine amour, de courtoisie et de toutes les vertus. C'est ainsi que Cervantes lui-même, dans son Voyage au Parnasse, compose des meilleurs genres de poésie, élégies, chansons, drames, son navire fantastique.

Arrivé au palais du dieu, l'amant demande à entrer; le concierge, qui n'est autre que le phénix, l'accueille très-bien, et le visiteur continue de rimer en détail tout ce qu'il voit, pen-

dant que l'Amour est allé lui chercher sa belle. Les amoureux qui habitent ce divin séjour prient leur hôte de chanter, et il chante cinq couplets d'amour. On lui fait remarquer, dans la chambre du dieu, son carquois et ses flèches : il distingue, comme dans Ovide, les traits de plomb qui font haïr, et les traits d'or qui font aimer. Une jeune fille le mène au tombeau de son amant, et lui conte avec quel courage il est mort pour la défendre. Tandis qu'il écoute ce récit, le dieu d'Amour revient, toujours à cheval comme un paladin, et rend à l'auteur celle que le serpent avait enlevée, et dont le retour lui cause tant de joie qu'il s'éveille. Il dit alors, ce que d'autres poëtes ont depuis répété :

Molt fui dolans que songes me menti.

Le poëme finit par cette souscription : *Chi define uns songes do diu d'Amors.*

Tout ce rêve est écrit en fort vieux langage, qui pourrait bien être de la fin du XII[e] siècle. Il se rapprocherait alors, par la date comme par le sujet, d'une autre description du palais de l'Amour, qu'on attribue au troubadour Gaucelm Faidit, et où l'on prétend que Pétrarque a pris l'idée de la sienne. Celle de Faidit ne paraît pas avoir été retrouvée ; celle de Pétrarque commence à peu près comme la nôtre, mais le songe est tout différent, et il s'en faut bien que notre vieux poëte atteigne à cette perfection de style, quoique son expression ne soit pas toujours dépourvue d'une facilité assez coulante, ni sa versification, d'une certaine harmonie. Si les idées sont rarement neuves, si c'est l'ancienne mythologie qui fait presque tous les frais du fabliau, il est juste de reconnaître que le trouvère anonyme a du moins conservé, avant l'auteur toscan, de la précision et de la décence dans un de ces sujets où beaucoup d'autres n'ont su ni s'arrêter, ni rester fidèles à une réserve qui est une grâce de plus.

Nostredame, Vies des poëtes prov., p. 64.
Del Trionfo d'Amore, capitoli I-IV.

Mais ce n'était qu'un petit nombre d'entre ces poëtes, les plus studieux et les plus lettrés, qui pouvaient se jouer ainsi des souvenirs de l'antiquité profane : la plupart d'entre eux ont dû connaître beaucoup mieux les ouvrages ecclésiastiques latins, dont ils entendaient parler tous les jours, et qu'ils trouvaient aisément sous leurs mains. C'est, en effet, de là que viennent ces innombrables légendes qu'on a nommées les Contes dévots.

Quelques-uns de ces pieux récits, comme *l'Ermite et le duc Malaquin, le Larron qui se recommande à Notre-Dame,* etc., remontent jusqu'à l'ancien recueil des Vies des Pères, sans cesse lu et transcrit pendant plusieurs siècles. D'autres ont été inspirés par les Dialogues de saint Grégoire, par les traités de Grégoire de Tours sur les martyrs et les confesseurs, par les nombreuses Vies de saints et de saintes, par Césaire d'Heisterbach, par Thomas de Cantimpré, et, lorsqu'il s'agit des miracles de la Vierge, par les compilations édifiantes de Hugues Farsit et de Guillaume de Compiègne ou de Cluny.

Personne toutefois ne s'étonnera de trouver, chez des rimeurs qui voulaient être populaires, beaucoup plus d'histoires mondaines que d'histoires pieuses. Lorsqu'ils allaient divertir dans les châteaux les puissants seigneurs et les grandes dames, ou qu'ils parcouraient les villes pour amuser les passants, ils savaient bien que ce n'était pas assez de leur offrir des fragments de martyrologes et d'homélies. Comment, pour subvenir à une imagination qui s'épuisait à force de produire, n'auraient-ils pas accueilli avec enthousiasme la moisson toute nouvelle de fables, morales ou non, que leur apportait l'Orient?

Parmi les narrations orientales que les pèlerinages, l'invasion des musulmans en Espagne, les croisades, propagèrent dans notre Occident, l'ordre des temps est d'autant plus difficile à fixer, que l'Orient lui-même est d'un faible secours en chronologie. On n'est point d'accord sur le siècle où parut pour la première fois telle grande collection de contes indiens, arabes ou persans; la première apparition de tel conte est nécessairement plus incertaine encore.

L'origine de plusieurs traditions apocryphes sur le roi *Salomon* se perd ainsi dans le passé. Un fabliau nous raconte que ce roi justicier, ayant à prononcer entre deux frères qui se disputaient l'héritage d'un de ses vassaux, le prince de Saissone, rendit cette sentence : « Qu'on attache le corps du mort, « dit-il, debout, à ce poteau. Voilà un but; celui qui l'aura « le mieux atteint de sa lance, aura mérité le prix du combat. » L'aîné frappe; le plus jeune refuse. Salomon adjuge à celui-ci l'héritage paternel. On a mis plusieurs fois ce conte en latin; les sermonnaires l'ont cité, quoique sans l'autoriser d'un si grand témoignage; et il y a dans les prétendus Contes tartares un récit presque pareil sur quatre frères qui revendiquaient tous les quatre la succession d'un calife. Ces preuves,

Méon, t. II, p. 440-442. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 167. — Imbert, Choix, t. I, p. 70.

Gesta Roman., c. 45. — Latin stories, ed. by Thom. Wright, p. 22. — Alberti Patavini Conciones, éd. de Turin,

1527, fol. 233. — Oth. Melandri Joco-seria, t. I, n. 256.
Méon, Nouv. rec., t. I, p. 364-393.

plus ou moins douteuses, de la justice intelligente de Salomon, sont cependant bien préférables aux nombreux documents qu'on s'imaginait avoir conservés de sa science en astrologie, et dont nous avons un échantillon dans un long poëme fort insipide, *le Lunaire que Salemons fist*, où l'on suppose qu'il explique les influences de la lune à son fils Roboam.

Fabl., t. III, p. 96-114. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 197. — Imbert, Choix, t. I, p. 157. — De La Rue, Bardes, etc., t. III, p. 34. — Latin stories, p. 74.

Le *lai d'Aristote*, par Henri d'Andeli, est peut-être venu des Orientaux, qui ont aussi leur *Vizir sellé et bridé*. Aristote, dont il était tout naturel que le grand nom prît la place d'un vizir inconnu, reproche à son disciple Alexandre de se laisser distraire de la gloire par l'amour qu'une jeune Indienne lui inspire : celle-ci, pour se venger, séduit si bien le vieux philosophe qu'elle l'oblige à recevoir la selle et la bride, et qu'Alexandre, d'une fenêtre de sa tour, voit son maître ainsi harnaché, courbant le dos sous la belle qui le chevauche et le conduit. Caylus, qui avait lu ce fabliau, croit que la jeune fille exige d'Alexandre qu'il se montre à sa fenêtre déguisé en abbé; ce qui lui paraît bizarre. Le Grand d'Aussy trouve non moins singulière l'idée de Caylus, et ne l'explique pas. Elle vient de ce vers :

Mém. de l'Ac. des inscr., t. XX, p 363, 371.

Ms. de S-G., n. 1239, fol. 72 v°, col. 3.

« Or soiez demain en abé. »

En *abé* ou en *abet*, c'est-à-dire au guet, aux aguets, en embuscade. Les deux sens du mot d'*abé* se trouvent en rime dans la pièce intitulée, *Li Dis du Vrai anel :*

Ms. de La Vall., n. 81, fol. 226 v°.

Cardonnal, evesque et abé
Et tout rendu sont en abé
D'avoir les biens, etc.

Les erreurs de ce genre sont trop faciles à commettre pour qu'il ne soit pas juste et prudent de les excuser.

Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 212, 218. — Imbert, t. I, p. 26.

Ailleurs c'est *Hippocrate* qui, joué par une belle Gauloise, reste suspendu aux yeux de tous dans une corbeille, autre conte adopté par le rédacteur en prose du Saint-Graal. On a prêté la même aventure à *Virgile;* et vers l'an 1350, l'archiprêtre de Hita, Juan Ruiz, a répété cette fable.

Copl. 251.

Au nombre des épisodes du pieux roman de Barlaam et Josaphat, où respire à tout moment le génie oriental, et qui, rédigé en grec vers le VIIIe siècle, fut traduit de bonne heure en latin, se trouve le *lai de l'Oiselet,* dont nous connaissons au moins trois versions françaises en vers, et que racontait

Méon, t. II, p. 140-143; t. III, p. 114-128. —

à Louis IX, comme on l'a vu, l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, pour le consoler de la perte d'un fils. C'est ainsi qu'un homme qui devait se souvenir encore mieux de l'Orient, Richard Ier, pour reprocher à ses barons l'ingratitude qui leur faisait oublier la terre sainte, les comparait au mauvais sénéchal, tiré de la fosse par le bûcheron, et moins reconnaissant pour son libérateur que le lion, l'abeille, et même le serpent.

Castoiement, éd. de 1824, p. 130-136. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 113.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 618-620.

Matth. Paris, éd. de 1589, p. 173. — Bidpaï, c. 13. — Gesta Romanorum, c. 119. — Gower, Confessio amantis, fol. 110.

On s'attendrait moins à trouver dans cette parabole religieuse sur Barlaam et son disciple l'étrange conte qui a fourni à Boccace et à d'autres leurs *Oies de frère Philippe;* mais ce n'est pas la seule légende édifiante qui soit devenue la proie des conteurs profanes.

Cento Nov. ant., nov. 14. — Decam., Giorn. IV, prolog., etc.

La fable de l'Oiselet et celle du mauvais sénéchal sont comprises dans le recueil qu'on attribue à l'Indien Bidpaï. La première se retrouve, ainsi que d'autres venues de la même source, chez Pierre d'Alphonse, ce juif espagnol qui écrivait au XIIe siècle, et dont les contes latins, pris de l'arabe, ont été plusieurs fois traduits en français, sous le titre de *Castoiement.* Il devait y avoir, outre le conte de la *Male vieille* qui en fait partie, un fabliau français de *Dame Siriz,* dont il reste une traduction anglaise, la plus ancienne des narrations anglaises de ce genre, et qui a précédé les imitations de Chaucer : c'est le quatorzième chapitre de Pierre d'Alphonse, qui se trouve aussi dans le *Syntipas* grec, dans le *Sendabar* hébreu, dans les *Sept Vizirs*, et ailleurs. Boccace a mis souvent à profit, d'après le texte ou les versions françaises, le recueil du juif aragonais, que le commentateur du *Décaméron,* Manni, n'a pas plus connu que nos fabliaux.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 826-833.

Méon, t. II, p. 92-98. — Castoiement, éd. de 1824, p. 63-77.

Th. Wright, Anecdot. liter., p. 2-13; Essays, t. II, p. 59.

Éd. de 1827, p. 51, 129-134.

Aux récits attribués à Bidpaï, aux paraboles de Sendabar et de Syntipas, se rattachent, par les versions latines, les fabliaux des *Tresses*, d'*Auberée*, et même cette ignoble histoire des *Quatre souhaits Saint-Martin*, imitée, avec plus de décence, dans une nouvelle de Philippe de Vigneulles (la 78e), dans les *Souhaits ridicules* de Perrault, et devenue tout à fait sage dans les *Trois souhaits* de La Fontaine.

On a mieux fait connaître de notre temps ces deux ouvrages d'origine indienne, souvent altérés et interpolés : le premier, *Calila et Dimna*, ou le livre de Bidpaï, traduit de l'hébreu en grec au XIe siècle; puis en arabe, en latin, en espagnol; puis encore en latin par Jean de Capoue, autre juif converti (*Directorium humanæ vitæ*), vers l'an 1270, avant de l'être, en 1313, de l'espagnol en latin, par Ray-

Silv. de Sacy, Notices et extr. des mss., t. IX, 1re part., p. 397-466; t. X, sec. p., p. 3-65. — Loiseleur-Deslongchamps, Ess. sur les fables indien-

nes, p. 6-79, 80-178. — Reinaud, Nouv. Mém. de l'Ac. des inscr., t. XVIII, p. 127-130, 137, 146.

mond de Béziers (*Liber de Dina et Kalila*); le second, *Sendabad*, traduit du syriaque en grec, à une date incertaine, sous le titre de *Syntipas*, et imité en latin, vers la fin du XII[e] siècle, sous le titre d'Histoire des Sept Sages. Les rédactions latines de ces deux recueils obtinrent, dès qu'elles parurent en Occident, une vogue dont nous reconnaissons partout la trace. Le roman hébreu de Sendabar est aussi une copie du Sendabad indien. Les Sept Sages de Rome, le Dolopathos, les Sept Vizirs, les Dix Vizirs, les Quarante Vizirs, sont des cadres à peu près semblables au Sendabad, où l'on a fait entrer toutes les aventures qu'on a voulu. Ainsi dans les Mille et une Nuits, dont la forme actuelle a paru n'être que du XV[e] siècle, sont venus se fondre une multitude de contes, qui, beaucoup plus anciens pour la plupart, sont regardés, ainsi que le cadre même, comme remontant jusqu'à l'Inde.

Silv. de Sacy, Nouv. Mém. de l'Acad. des inscript., t. X, p. 30-64. — Reinaud, ibid., t. XVIII, p. 134-136.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 216-229, 839.

Telles sont les traductions latines qui, avec un petit nombre de traductions en langue vulgaire dont nous avons cité ailleurs des exemples, et diverses collections latines formées un peu plus tard, comme les *Gesta Romanorum*, les *Historiæ latinæ*, ont pu faire connaître en France, du XI[e] siècle au XIV[e], les contes de l'Orient. Si l'on y joint les autres sources indiquées d'abord, la Bible, les auteurs latins profanes, la foule des auteurs ecclésiastiques de l'Occident, et enfin quelques lais bretons, quelques récits détachés des chansons de geste ou des romans d'aventures, on aura le répertoire à peu près complet des narrations frivoles ou sérieuses que nos poëtes pouvaient dès lors imiter.

Mais faut-il, dans leurs imitations même, désespérer de retrouver l'esprit et le caractère de leur temps? Non, car ils n'ont pas assez d'art et de savoir pour représenter fidèlement la différence des contrées et des siècles; par une sorte d'égoïsme national, dont notre littérature, dans ses plus beaux âges, n'a jamais pu se défendre, ils continuent de peindre les mœurs françaises tout en recueillant des aventures étrangères; ceux qui nous parlent avec tant d'assurance du « bon roi » Alexandre et de ses barons, qui nous décrivent maître Aristote ou maître Virgile enseignant les sept arts à leurs écoliers, rimeraient tous les contes de l'Orient, qu'ils seraient toujours des conteurs français.

Et de ce qu'ils ont été souvent imitateurs, de ce qu'ils sont loin d'avoir dans toutes leurs œuvres le mérite de l'invention, il ne serait point vrai de conclure que ce mérite ne soit pour

rien dans le succès qui, de leur temps, les accueillit partout, et dans la réputation qu'ils ont conservée. On aurait tort de s'en fier sur ce point à la vanité étrangère, qui, même chez nous, a été crue sans examen. La suite va prouver que, s'ils ont imité beaucoup, ils ont encore plus inventé. Avec tous ces anciens contes, dont ils ne sont point des copistes serviles, et qu'ils renouvellent par les détails des mœurs, du costume et du langage, il ne sera point difficile de voir combien il y en a d'autres qui ne sont venus ni de l'Orient ni d'ailleurs, et où l'on reconnaît aussitôt la physionomie du pays. Des fabliaux qu'on peut admirer encore dans les genres les plus variés, Saint Pierre et le jongleur, Gombert, le Pauvre Clerc, les Deux Chevaux, Guillaume au faucon, la plupart des petits drames où agissent et parlent les bourgeois, les vilains, sont le produit du sol de la France, l'œuvre de ses poëtes populaires; et quand ces récits rapides et simples ont fait le tour de l'Europe comme nos grands poëmes de chevalerie, quand l'Italie surtout les a reproduits en prose, mais dans une langue qui a moins changé que la nôtre, et en faisant de ce qui était chez nous comme l'héritage commun de tout un peuple la propriété de quelques noms restés célèbres, les imitateurs, même les imitateurs italiens, ne les ont pas toujours surpassés.

Cette vogue dont nos conteurs ont joui de toutes parts, et plusieurs siècles de suite, aurait-elle donc sa cause, sinon dans une imagination toujours inventive, du moins dans une grande supériorité de style? Non, sans doute; mais s'ils n'ont pu faire vivre l'idiome de leur temps, trop faible encore pour ne point périr, quoiqu'ils y aient déjà rencontré, dans la narration familière, les vrais accents de la langue française, nul, on peut le dire, ne leur a contesté le naturel, la facilité, la clarté, l'enjouement, l'esprit vif et libre, qui, sans être des qualités sublimes, n'ont pas cessé depuis, à divers degrés et sous diverses formes, de recommander aux autres nations le théâtre, l'apologue, les romans, les journaux français.

Les fabliaux sont, en général, sur le même rhythme. Ce vers de huit syllabes, rimant deux à deux, que variait la récitation dramatique et animée des jongleurs, surtout dans le dialogue, et qui fut nommé longtemps le vers burlesque, comme le vers de dix ou de douze syllabes était le vers héroïque, nous paraît monotone aujourd'hui; mais il faut qu'il ait eu quelque attrait pour l'oreille de nos pères, puisque, déjà employé dans les poëmes de la Table

Mervesin, Hist. de la poés. fr., p. 222.

ronde et d'autres poëmes d'aventures, dans nos fabliaux les plus anciens, et dans les nouvelles provençales d'Arnaud de Carcassès et de Raymond Vidal de Bezaudun, adopté aussi fort souvent par les imitateurs allemands et anglais des trouvères conteurs, nous le voyons transmis de poëte en poëte, comme un apanage de la littérature légère, jusqu'au XVII[e] siècle, et que nous le retrouvons, après cinq cents ans de popularité, dans les bouffonneries de Scarron, dans un grand nombre de Mazarinades, dans la Muse historique de Loret, dans quelques poésies de La Fontaine.

On devait pardonner bien des négligences de rhythme et de style en faveur de cette inépuisable variété qui, de l'aveu des meilleurs juges, manque à la poésie provençale. Il y avait dans nos contes de quoi plaire à tous les goûts, puisqu'on y trouve tous les tons, depuis la raillerie la plus pétulante et la plus caustique, comme dans *le Pauvre Clerc*, *les Perdrix, Sire Hain et dame Anieuse, le Vilain Mire,* jusqu'aux grâces les plus touchantes, comme dans *les Anelés* et *Guillaume au Faucon.*

La liberté, la licence même, par un secret penchant de la faiblesse humaine, n'est peut-être pas sans quelque part dans l'accueil qu'on leur a fait. Cette licence, plus rare chez les troubadours, quoiqu'ils n'en soient pas non plus exempts, régnait alors à peu près dans les habitudes littéraires de tous les peuples. Elle plut surtout à l'Italie, dont les nouvelles en prose sont encore moins timides. Il est vrai que, déjà subtile et raffinée, l'Italie ne conserva point les mots naïvement obscènes, trop communs alors dans les ouvrages français les plus graves, comme dans le livre *de Justice et de plaid,* où la chaste langue du droit romain est souvent traduite avec une singulière crudité d'expression. Mais les *novellieri* ne ménageaient que les termes; ils furent très-hardis dans tout le reste. Les fabliaux dont le langage est le plus effréné, les Gauteron, les Audigier, seront jugés avec indulgence par quiconque aura parcouru un instant, dans les nouvelles italiennes du XIV[e] et du XV[e] siècle, non pas même les dégoûtantes extravagances de Pierre Fortini, le conteur siennois, mais deux ou trois aventures extraites de Bandello ou de Sacchetti. A peine les excuserait-on en disant qu'ils ont peint surtout les mœurs des moines, bien connues de plusieurs d'entre eux, comme du frère Prêcheur Bandello; mais, en ce genre même, nous aimons mieux le ton moqueur et léger de nos con-

Raynouard, Journ. des Sav., 1824, p.613.

Paris, 1850, in-4°.

teurs que l'étrange gravité de ces hommes d'Église, qui prétendent faire un amusement public des plus inconcevables turpitudes. La licence du style n'est pas, à beaucoup près, le défaut de tous les trouvères; il y en a qui la repoussent comme une honte. Ainsi pensait l'auteur du lai d'Aristote :

Ne jor que vive, en mon rimer
Ne quier de vilonie ouvrer;
Ne ne l'empris, ne n'emprendrai,
Ne vilain mot n'i repandrai, etc.

Méon, t. III, p. 98.

Il faut que tout cela pris ensemble, le mal peut-être comme le bien, leur téméraire médisance comme leur innocente raillerie, leur insouciance de mieux dire comme leur verve aimable et féconde, ait exercé un charme puissant sur les esprits. Une contrée où la France domina longtemps, l'Italie, plus que toute autre contrée de l'Europe, ressentit l'influence de cette imagination doucement ironique dont le caractère lui est resté. Il est vrai que l'Italie avait traduit de bonne heure en latin les apologues de Bidpaï et les narrations des Sept sages; elle a de plus, dans les Nuits de son Straparole et dans son Pentaméron en dialecte napolitain, recueilli, on ne sait comment, quelques fables orientales; mais elle a été bien plus souvent l'écho de nos trouvères. Comme elle se mit, au XIVe siècle, à imiter en prose nos poëmes chevaleresques dans ses *Reali di Francia*, une des sources de ses poëmes héroï-comiques, elle dut alors aussi à nos conteurs français un genre qui a été pour elle un autre titre de gloire littéraire, les Nouvelles de Boccace et de ses disciples.

Boccace a connu nos fabliaux. Plus riche par l'abondance du style que par la nouveauté des idées, qu'il emprunte de toutes parts, il s'est lui-même refusé le mérite de l'invention, qu'on a réclamé pour lui. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, c'est le vénérable Fauchet qui a raison, parce qu'il avait vu les manuscrits; et c'est Voltaire qui se trompe, lorsqu'il parle de « ces vieux contes imaginés, dit-il, en Italie, et mis en vers « par La Fontaine. » Cette erreur, répétée d'après lui par Chénier, serait aujourd'hui moins excusable que jamais; car on sait qu'un grand nombre de ces vieux contes, de ceux-là même que La Fontaine a empruntés de Boccace ou de l'Arioste, originaires quelquefois du XIIe siècle, se lisent dans des manuscrits français qui sont incontestablement du XIIIe, et que la France les avait imaginés pour la plupart et tou-

Anc. poëtes fr., fol. 544 v°, etc.

OEuvres, t. XI, p. 13.

Fragments du cours de litt., p. 129.

Mss. 7218, 7595, 7615, 7989². — N.-D., n. 198, au-

tref. M. 213. — S.-G., n. 1239, autrefois 1830; 1856, autrefois 2560. — La Vallière, n. 85, autref. 2710, etc. Biblioth. Bodl. d'Oxford, fonds de M. Douce, n. 150. — Ms. de Berne, n. 354. — Ms. d'Aoste (Archiv. de M. Pertz, t. IX, p. 633), etc.

jours mis en vers, cent ou deux cents ans avant que l'Italie ne les mît en prose. Les étrangers eux-mêmes, s'il en est qui répugnent encore à reconnaître notre priorité, peuvent consulter leurs propres manuscrits, dont plusieurs viennent de France et sont contemporains des nôtres, ou qui, transcrits presque aussitôt par leurs copistes, aidaient à répandre nos contes dans toute l'Europe, dès qu'ils commençaient à se populariser chez nous. Il n'était pas même nécessaire, contre une telle prévention, de recourir aux originaux; car les divers témoignages de Fauchet, qui en avait donné des extraits en 1581; de Caylus, qui en avait aussi fait connaître plusieurs en 1746; de Barbazan, qui avait publié le texte d'un bien plus grand nombre dix ans après, sans que le moindre doute se fût élevé sur l'âge des manuscrits, suffisaient pour décider cette question de date.

Fils d'une Parisienne, Boccace, né lui-même à Paris, en 1313, et qui certainement y est souvent revenu, avait pu y entendre lire ou réciter des fabliaux sur les places publiques ou même dans les cercles, comme, plus tard, chez la reine Marguerite de Navarre, on lisait des contes qu'elle avait composés ou fait composer par d'autres. D'abord faible imitateur de l'ancien poëme français de *Flore et Blanchefleur* dans les cinq livres en prose de son *Filocopo,* il réussit mieux à reproduire, toujours en prose, les contes rimés par nos trouvères. Le Décaméron et l'Heptaméron rassemblent, dans un cadre régulier, bien des histoires éparses chez les conteurs du temps de saint Louis.

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 818-825. — Boccace, éd. de Florence, 1829, t. VII et VIII.

Un de nos précédents volumes a déjà fait voir qu'une aventure contée par Guillaume, clerc de Normandie, dès le temps de Philippe-Auguste, *le Prêtre et Alison,* a fourni à Boccace son Prévôt de Fiésole. Manni est bien le maître de prétendre que cette nouvelle est un fait véritable arrivé à Fiésole de 1301 à 1309, pourvu qu'il soit reconnu qu'il y avait un siècle qu'elle circulait en France. On ne doutera pas que de *Gombert et des deux clercs* ne vienne une autre nouvelle du conteur italien, et on verra bientôt d'autres rapprochements semblables se présenter à tout moment. Caylus, qui peut se tromper sur les détails, mais dont les observations générales ont de la justesse, avait cru reconnaître plus de dix nouvelles du Décaméron dans le seul recueil manuscrit de Saint-Germain des Prés.

Tom. XIX, p. 664.
Giornata VIII, nov. 4.
Manni, Istoria del Decamerone, p. 497.

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XX, p. 375.

D'autres contes, déjà conservés sous cette forme, l'ont été

aussi par de plus longs poëmes. Le *Psautier,* que La Fontaine emprunte de Boccace, a pour origine, outre les *Braies du cordelier*, un épisode du *Renart contrefait,* terminé vers l'an 1320, trente-trois ans avant le Décaméron. Giornat. IX, nov. 2. Robert, Fables, t. I, p. CXXXIX, CLII. Tom. XXII, p. 62-64.

Nous avons signalé ailleurs une source à peine indiquée jusqu'ici, et où Boccace paraît avoir très-librement puisé, celle des fabliaux latins. Notre grand conteur français, qui lui a fait honneur de son *Poirier enchanté,* aurait pu, s'il avait eu sous les yeux un manuscrit encore inédit du XIIIe siècle, y lire presque mot à mot toute l'histoire, indienne peut-être, de la Lidia, du Pirro, de la Lusca, dont le conteur florentin n'a pas même changé les noms. Behar-Danisch, trad. angl. de Jonathan Scott, t. II, p. 64.

La suite fera voir d'autres réminiscences d'origine française dans d'autres nouvelles italiennes : dans les *Cento novelle antiche;* dans un de ceux qu'on croit y avoir travaillé, François da Barberino, qui, après avoir écrit son *Reggimento delle donne,* fut emporté en 1348 par la peste de Florence; dans Sacchetti, le Pecorone, Massuccio, Sabadino, Bandello, le Lasca, Malespini, Straparola, Sansovino. L'Arioste nous doit peut-être plusieurs contes que lui a repris La Fontaine : la *Coupe enchantée*, dont le *Mantel mal taillé* est la pensée primitive, et l'histoire de *Joconde*, qui ressemble fort à l'introduction des *Mille et une nuits,* mais à laquelle fait allusion un de nos plus anciens manuscrits de jongleurs, où l'on prête cette aventure à l'empereur Constantin, qui surprend ainsi sa femme avec le nain Segoron. Plus récemment, Casti pouvait profiter de nos textes originaux pour ses Nouvelles galantes, mises en vers comme les fabliaux ; mais il est peu vraisemblable qu'il y ait songé. Ms. 7218, fol. 193, *le Blazun des fames.* — Tristan, publ. par Fr. Michel, t. I, p. 16. — Aubery le Bourgoing, p. 42, etc.

Nous aurons aussi l'occasion de citer les Facéties du Pogge. Celles du curé Arlotto, quoique plus locales, ne sont pas toutes florentines.

Si les Italiens se sont attribué en ce genre une fécondité inventive qui ne leur appartient pas, la critique anglaise ne s'est pas moins fourvoyée. Elle savait d'une manière générale que l'auteur des Contes de Canterbury avait imité les fabliaux français; mais aucune comparaison n'avait été faite entre les modèles et le copiste. On a félicité Chaucer d'avoir, dans son Meunier de Trumpington, changé heureusement quelques détails d'une nouvelle de Boccace, qui passait pour l'inventeur : tout le mérite de Chaucer est d'avoir fidèlement transcrit l'ancien fabliau. On a félicité Parnell d'avoir, dans

son Ermite, suspendu jusqu'à la fin la révélation de la nature divine du guide mystérieux qui l'accompagne : notre fabliau français de l'Ermite accompagné de l'ange l'avait fait avant Parnell. Quelques autres imitations, par Gower, Lydgate, Thomas Chestre, ont prouvé qu'ils savaient estimer nos vieux poëtes plutôt que les égaler.

Warton, Hist. of engl. poetry, t. II, p. 305-341, 361-407, etc.— Greg.-L. Way, Fabl. or Tales translated, etc., t. III, p. 233-287.

L'Allemagne, qui, depuis Wolfram de Eschenbach, a traduit plusieurs de nos grands poëmes chevaleresques, s'est moins accommodée des pièces plus courtes et souvent moqueuses, trop frivoles pour sa gravité. Cependant un de ses versificateurs latins, Adolphe, dès l'an 1315, mit plusieurs fabliaux en mauvais vers élegiaques; plus tard, ses collecteurs de Facéties latines, Bebel, Frischlin, Otho Melander, et les rédacteurs du *Liber vagatorum*, de Tyll Eulenspiegel, du *Democritus ridens*, en ont recueilli de vagues souvenirs que la tradition avait portés jusqu'à eux.

L'Espagne en conserve à peine aussi des traces fugitives dans quelques épisodes de ses romans. Don Juan Manuel, lorsqu'il raconta, vers l'an 1350, les sages entretiens du comte Lucanor avec son conseiller Patronio, avait pu connaître nos jongleurs, puisqu'il place à Paris une de ses histoires; mais il imite surtout les apologues orientaux qui circulaient à Tolède et à Grenade. Si l'archiprêtre de Hita, qui n'était point retenu dans ses caprices poétiques par une morale très-sévère, avait été plus familier avec nos conteurs, il aurait pu en tirer des aventures plus gaies que les siennes. L'auteur de Don Quichote, qui n'était pas non plus sans avoir entendu parler de leurs récits, ne les comprend pas du moins au nombre des livres condamnés au feu par le curé.

El Conde Lucanor, cap. xx, éd. de 1839, p. 114.

En France, quoique l'étude sérieuse des vieux fabliaux ne reparaisse que fort tard, et qu'une longue indifférence semble tout à coup succéder à la vogue de deux ou trois siècles, cependant l'impression qu'ils avaient laissée dans les esprits était si vive, si profonde, qu'elle ne s'est jamais entièrement effacée. On ne les lisait plus; on répétait encore, par voie de transmission orale, un grand nombre des histoires qu'ils avaient rendues populaires. Qu'elles fussent ou non des œuvres de pure fantaisie, elles représentaient si bien le caractère de la nation, qu'il lui était difficile de les oublier.

Les compilateurs même d'anecdotes latines à l'usage des sermonnaires, *Gesta Romanorum, Promptuarium exemplorum*, *Summa prædicantium*, et de tant d'autres manuels,

comme les cent quarante-neuf histoires latines publiées dernièrement en Angleterre, joignent sans répugnance, aux légendes les plus respectées, les récits des jongleurs.

Latin stories, etc. London, 1842, in-8°.

Il y a plus d'intérêt à en suivre les derniers vestiges dans les ouvrages en langue vulgaire. Peu à peu les fabliaux, comme les poëmes de chevalerie, furent mis en prose, et commencèrent dès lors à se perdre dans la foule des traditions communes sans date et sans nom. C'est là que nos conteurs plus modernes les ont recueillis. On rencontrera tour à tour, dans cette longue suite des copistes plus ou moins célèbres des trouvères, mais qui les copient sans le savoir, un de nos plus anciens faiseurs de contes moraux, le chevalier de Latour-Landri, qui ne choisit pas toujours très-bien ses historiettes pieuses pour l'instruction de ses filles ; les auteurs des Cent nouvelles nouvelles, contées à Genappe devant le Dauphin, depuis Louis XI, et dont il écrivit, dit-on, quelques-unes ; Marguerite de Navarre, qui avait entendu réciter avec des changements et avait peut-être reproduit elle-même le *Meunier d'Arleux ;* Bonaventure des Perriers, le vif et téméraire gentilhomme de la cour de Marguerite, qui répéta, dans ses joyeux devis, quelques anciennes histoires de curés ; Rabelais, qui se fit plus volontiers l'historien des moines, quoiqu'il paraisse avoir connu, selon Caylus, la dévote légende de *Sainte Léocade* et la jonglerie un peu grossière de *Charlot le Juif ;* Guillaume Bouchet, souvent bien fastidieux, mais qui, dans sa magistrature provinciale de juge et consul des marchands de Poitiers, avait ramassé encore quelques débris des vieilles médisances bourgeoises ; Noël du Fail, et ses *Contes d'Eutrapel ;* Béroalde de Verville, et son *Moyen de parvenir ;* le sieur d'Ouville, qui ne paraît pas avoir lu le *Castoiement,* quoique Barbazan le suppose, mais qui a pour nous le mérite d'avoir pu conserver plusieurs des contes, assez fades toutefois, dont son frère Boisrobert amusait Richelieu.

Notices et extraits des mss., t. V, p. 158-166. — P. Paris, Mss. fr., t. V, p. 73-86.

Combien de ces récréations de société, qui reposaient d'une vie occupée ou charmaient une vie oisive, ont dû rester inédites ! Le chroniqueur Philippe de Vigneulles, ce marchand de Metz qui a tant écrit, nous apprend qu'il avait composé, en 1515, « cent nouvelles ou contes joyeux. » Il paraît même qu'il était allé jusqu'à cent dix. Quarante-huit seulement se retrouvent dans le manuscrit. On peut croire que bien d'autres recueils du même genre sont tout à fait perdus.

Biblioth. des litterarischen Vereins in Stuttgart, t. XXIV, p. xxvi, 283.

Voilà une liste qu'on pourrait étendre beaucoup sans la rendre complète, grâce à la foule innombrable des imitateurs ou collecteurs de facéties et d'aventures.

Voy. Biblioth. poét. de Viollet Le Duc, sec. partie, p. 247-252.

Deux grands héritiers du vieil esprit français, Molière et La Fontaine, ont-ils connu, dans l'original, quelques fabliaux? Nous ne le croyons pas. On verra ce que nous disons du *Vilain mire*, devenu le *Médecin malgré lui.* Quant à *Georges Dandin,* il vient primitivement du texte latin de ce Pierre d'Alphonse appelé quelquefois en français Pierre d'Anfol : l'histoire qu'il nous raconte de *Celui qui enferma sa femme dans une tour,* fait aussi partie du Dolopathos ou des Sept sages; mais pourquoi ne serait-elle pas arrivée tout simplement jusqu'à Molière par Boccace, dont il a traduit quelques passages presque mot à mot?

Castoiement, éd. de Méon, p. 99-106; éd. de 1824, p. 77-86. — Latin stories, p. 89. — Adolfi Fabula VI, etc.

Mélanges de Michault, t. I, p. 226.

Nous ne voyons pas non plus que La Fontaine ait lu dans le texte ni les contes des trouvères, ni les fables de Marie de France. Pour ce qui regarde Marie et quelques fabulistes des mêmes temps, il avait pu, comme Raynouard l'a fort bien prouvé, prendre ailleurs les sujets qui leur sont communs. Les anciens contes paraissent ne lui avoir pas été moins étrangers : seulement il avait beaucoup lu les romans en prose, où l'on a *desrimé* les romans en vers, et qui avaient conservé ainsi des fabliaux sans trop les altérer. D'autres, qui ne font point partie des romans, avaient été de même récrits en prose, ou s'étaient uniquement perpétués, comme on l'a vu, par la tradition populaire.

Journal des Sav., ann. 1820, p. 458-460.

Quel est donc celui qui, après un long oubli, les a ressuscités le premier? C'est un écrivain que presque tous ceux que nous venons de nommer avaient pu lire, mais dont les conseils et l'exemple n'ont point suffi pour leur inspirer le courage de remonter jusqu'aux manuscrits; c'est le président Fauchet. Son livre sur les Poëtes français avant l'an 1300, publié en 1581, est encore un excellent guide.

Sec. éd., avec les OEuvres, Paris, 1610, in-4°.

De Fauchet à Barbazan, éditeur d'une soixantaine de fabliaux en 1756, il n'y a guère que Borel, Ménage, du Cange, Galland, Lamonnoye, qui, par la peine qu'ils ont prise d'en lire quelques-uns, eussent acquis le droit d'en parler.

Lorsque M. de Caylus, vers le milieu du dernier siècle, parcourut plusieurs de ces contes dans le manuscrit 1830 (aujourd'hui 1239) de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, il fut étonné de tant de verve, de naturel, d'élégance même

et de grâce; il se félicita d'avoir découvert comme un tresor que nous avions eu tort de négliger. Il lui parut qu'il y avait dès lors une certaine régularité de composition, une langue faite, un sentiment vrai de simplicité et de naïveté qu'il regrette de ne point retrouver autour de lui. Ce n'était pas non plus sans surprise qu'il voyait « qu'avec de tels modèles no« tre poésie et nos connaissances fussent retombées dans la « barbarie où elles ont été fort peu de temps après. » Nous ne pourrions espérer, pour les observations qui vont suivre, un meilleur appui que ce jugement d'un homme de savoir et de goût, d'un habile conteur, qui, même avant les travaux de Barbazan et de La Curne Sainte-Palaye, appréciait si bien ces vieux restes des lettres françaises, et faisait heureusement ressortir, par la décadence du XIVe siècle, l'originalité vraiment nationale de toute une classe d'œuvres littéraires, bien peu connues de son temps, et qui ne le sont pas encore assez aujourd'hui.

Nous indiquons partout en marge où l'on trouvera les textes originaux. Il n'était possible encore de les juger que sur des citations éparses, à moins d'avoir lu les manuscrits, lorsqu'ils furent publiés en partie par Barbazan. Vient alors Le Grand d'Aussy, qui, s'aidant pour les trouvères, comme l'avait fait Millot pour les troubadours, des riches études amassées par Sainte-Palaye pendant un demi-siècle, traduit les œuvres de nos anciens conteurs, mêlées aux pièces les plus diverses, dans une prose facile, mais trop peu fidèle à leur caractère et à leur ton. D'autres imitateurs lui succèdent, Imbert, Gudin, qui, ne les voyant qu'à travers cette version, les déguisent et les énervent encore plus sous les périphrases banales de la poésie d'un autre âge. L'Angleterre a aussi tenté, sans réussir mieux, de ces travestissements en vers à la mode, qui ne sauraient nous rendre un original que le traducteur ne connaissait même pas. On préférera encore à de si fausses copies les scènes légères dont les fabliaux ont fourni le sujet à nos théâtres lyriques, où ils ont du moins été l'occasion de quelques heureuses inspirations musicales. Imbert, le moins faible de ceux qui ont rimé la prose de Le Grand d'Aussy, ne daigne même tenir aucun compte des anciens poëtes; car il appelle son recueil, *Choix de fabliaux mis en vers,* comme si tous ces contes, pour être mis en vers, avaient attendu jusqu'à lui.

Way, Fabliaux or Tales, etc. London, 1815, 3 vol. in-8°.

Les travaux de notre siècle ont été plus sérieux. Méon fait

réimprimer, quoique avec trop peu de critique, le recueil de Barbazan, qu'il augmente de plusieurs volumes. Nous devons d'autres textes du même genre à MM. Jubinal, Francisque Michel, Robert, Arthur Dinaux, Thomas Wright, Adelbert Keller. Ce sont là d'estimables études, que nous rappelons en leur lieu, mais après lesquelles il est permis de désirer encore une édition collective, rigoureusement revue sur les manuscrits, correcte, méthodique, bornée au seul genre des contes, enrichie et non surchargée d'éclaircissements, de gloses, de parallèles avec les conteurs des divers âges, et qui apprenne à la France quel rang elle occupait dans la poésie narrative au XIIIe siècle.

II. AUTEURS DES FABLIAUX.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 239-245; t. XVII, p. 699-701; t. XX, p. 675-677, 721-723, etc.

Notre intention n'est point de revenir sur les recherches auxquelles ont déjà donné lieu, dans nos précédents volumes, les trouvères et les jongleurs, mais seulement de réunir quelques nouveaux passages de leurs œuvres qui puissent faire juger, d'après leur propre témoignage, ceux d'entre eux qui furent auteurs de fabliaux. Avant de recueillir leurs arrêts sur la société de leur temps, il peut sembler instructif de nous demander d'abord quelle est l'autorité de leur suffrage, et comment, eux qui ont fait le portrait de tant d'autres, ils se sont peints quelquefois eux-mêmes.

A cet examen, fondé uniquement sur des textes, nous joindrons une liste des auteurs qui ont composé les pièces rappelées ici ou précédemment, lorsqu'elles ne sont pas anonymes.

Quoique l'usage, même à la fin du siècle, eût laissé encore une certaine confusion dans les termes, et qu'il ne fût point facile de distinguer alors, comme on le fit plus tard, entre *ménestrels, trouvères, chantères, contères* ou *conteors*, *fableors* et *jongleurs*, nous supposons toutefois, dès ce temps-là, deux classes principales de ces dispensateurs publics des plaisirs de l'intelligence : les trouvères, ou ceux qui s'exerçaient dans tous les genres de l'invention poétique; les jongleurs, qui récitaient les poésies des autres en les accompagnant de la musique et du geste, mais qui souvent aussi composaient à leur tour dans les genres les plus simples. La même condition leur était imposée à tous, quels que fussent

leurs prétentions et leurs talents : il fallait plaire; et comme, pour plaire, il fallait savoir descendre aussi bien que s'élever, les droits, les rangs, les titres, devaient être souvent confondus.

Les conteurs pouvaient encore moins échapper à cette égalité de la foule. Un nombre infini de rivaux se disputaient en ce genre la faveur publique; car la manie de conter en vers et d'entendre conter s'était emparée de toutes les provinces qui ont formé depuis l'unité de la France :

Chascuns se veut mès entremettre
De bïaus contes en rime mettre.

Méon, t. III, p. 91.

Aussi les voit-on renier bientôt quelques-uns de leurs confrères :

Si dois amer les menestreus
Ki aiment honnour et franquise ;
En ceus est courtoisie assise.
Les faus menestreus dois fuïr...

Li Dis de la Lampe, ms. de La Vall. 81, fol. 229.

Était-il possible que, dans cette multitude de gens qui faisaient ou colportaient des fabliaux, les règles et l'honneur même de la profession fussent toujours respectés ?

Watriquet, vers l'an 1320, dans son *Dit des Trois vertus*, nous apprend qu'on donnait aux trouvères, pour récompense, de belles robes ou d'autres présents honorables, tandis qu'on ne payait le jongleur qu'en argent. Cette différence, qui, alors même, n'était peut-être pas fort rigoureuse, n'est pas non plus très-vraisemblable pour les temps qui précèdent. Nous avons même plus d'une preuve du contraire. Girart de Viane accueille ainsi la visite du jeune Aimeri, son neveu, qu'il feint de ne point reconnaître :

De la Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 244.

« Dïvai, fait il, car nos viele ·i· son.
« Ies tu jugliers? di nos une chanson;
« Je te donrai mon hermin pelicon,
« Ne n'i ara ·i· de qui n'aies don. »

Rom. de Gir. de Viane, p. 45.

Sans doute les poëtes du premier rang devaient recevoir de bien riches parures, puisque Philippe-Auguste, pour réprimer par son exemple cette prodigalité qu'il jugeait excessive, aima mieux faire distribuer aux pauvres les habillements qui ne lui servaient plus; mais si ces rimeurs d'élite avaient été aussi jaloux qu'on l'imagine de garder leur dignité, ils auraient mis moins d'insistance à solliciter la faveur des

Rigord, ann. 1185, dans le Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 21.

grands, ils auraient gémi avec moins d'amertume d'en être négligés et délaissés. Or, les plus anciens manuscrits de leurs ouvrages nous transmettent déjà leurs vives plaintes sur l'indifférence et la parcimonie de ceux-là même qu'un roi de France trouvait trop généreux.

A la cour de Louis IX, du moins dans sa jeunesse et pendant l'année de son mariage, les ménestrels furent beaucoup mieux accueillis qu'ils ne l'avaient été par Philippe-Auguste, qui même, dit-on, dans un moment d'humeur, alla jusqu'à les bannir de ses domaines. Un état des recettes et des dépenses de son petit-fils, entre la Chandeleur et l'Ascension de l'année 1234, nous fait voir que, dans ce court intervalle, on les entendit au moins quatorze fois, et qu'on les payait assez bien (1).

(1) Notre savant confrère M. N. de Wailly veut bien extraire pour nous quelques parties de ce Compte, qu'il publie le premier dans le tome XXI des *Historiens des Gaules et de la France*, pages 229-246, d'après le rouleau original déposé à la Bibliothèque impériale de Paris, Armoires de la galerie Mazarine, boîte 19 (les sommes sont en monnaie parisis; la valeur intrinsèque de la livre parisis était, suivant l'éditeur, d'environ 22 francs) :

Quidam ministerellus comitis Campanie, de dono, apud Bellum Montem, XL *s., teste A. de Mellento.*

A enuis te voi, quidam ministerellus, de dono, XL *s., teste Thibaud de Pissiaco.*

Guillelmus, quidam ministerellus, de dono, ibidem [Bituris], XX *s., teste Th. de Pissiaco.*

Clarinus, ministerellus Guillelmi de Calvigniaco, de dono, apud Bituris, XX *s., teste Th. Culpo.*

Quidam alius ministerellus domini Guillelmi de Calvigniaco..... (Lacune.)

Tres valleti domini Alfonsi et Malappareilliez ministerellus, qui recesserunt a Bituris, de dono, XXXIIII *l., teste magistro Johanne.*

Idem ministerellus, de dono domini Roberti, XXXII *s., teste Hugone de Asneriis.*

Pelez, ministerellus comitis Sacri Cesaris, de dono, XX *s., teste Thib. de Pissiaco.*

Quatuor Ova, ministerellus domini Roberti de Curtiniaco, de dono, apud Sanctum Satirum, XX *s., teste Galtero de Cella.*

Quidam ministerellus qui attulit rumores de conjugio filie ducis de Lovano, de dono, IIII *l., et ex parte domini Roberti,* XL *s.*

Pro ministerellis in coronamento per dominum Robertum, et pro scutellis habitis pro ipso, XLVI *s., teste Robino de Chambliaco.*

Pro sex trompatoribus qui venerunt cum regina, de dono, XL *l., teste J. de Bello Monte.*

Pro ministerellis pagatis ad coronamentum, CXII *l.* XXXII *d.*

Ministerellus comitis Provincie, de dono, X *l.*

Les jongleurs, compris sans doute pour leur part dans ces gratifications, continuèrent de trouver le roi favorable à un art qui pouvait être utile. Quoiqu'il dût se montrer moins indulgent par la suite pour la liberté de leurs chants, on sait cependant par un témoignage formel que, sous son gouvernement, ils jouirent d'un vrai privilége. Dans le livre *des Métiers*, rédigé vers l'an 1260 par Étienne Boileau, prévôt de Paris, le même article où le singe du bateleur n'est tenu, pour tout péage, qu'à « jouer devant le peager, » dit en propres termes que « li jougleur sunt quite por ·i· ver (ou couplet) de chancon. »

Éd. de 1837, p. 287.

Cette faveur n'était que juste, car ils n'étaient pas riches, et ils ne passaient pas pour l'être. Lorsque les voleurs entendent chanter dans les bois le jeune homme qui accompagne Guillaume d'Orange et qui chante parce qu'il a peur, il y en a un qui, le prenant pour un jongleur, détourne les autres de l'attaquer :

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 524.

« Bone costume ont certes li jugler :
« Ausi bien chante quant il n'a que digner
« Com s'il éut quarante mars trovez.
« Por amor Deu, laissiez l'outre passer. »

Aussi en trouvons-nous que le besoin force à mendier pour bien peu de chose, et qui, à les en croire, se contenteraient d'une maille, c'est-à-dire de la moitié d'un denier :

Oiez, il i a plus de ceus
Qui me donent ainz mains que plus;
Et je sui cil qui ne refus
Denier, monnoie, ne maaille;
Ainz le praing, aincois que je faille;
Quar la maaille a grant mestier,
S'en a l'en ·ij· por ·j· denier...
Si en voit l'en jouer les singes,
Les ours, les chiens et les marmotes;
Si en ot l'en chancons et notes
De jougleors assez sovent
Por la maaille seulement :
L'en ne la doit en despit metre,
Quar on en a mult grant soufrete.

Ms. 7218, fol. 175 v°, 176 v°. — Jubinal, Jongleurs et trouv., p. 101-106.

L'usage est ancien de ces conteurs qui exigent peu et promettent beaucoup : *Assem para, et accipe auream fabulam.* Ils essayent de se justifier quelquefois de leur persévérance à demander. Et d'abord la nécessité les y oblige :

Plinii Epist., II, 20.

M 2

Poëme de Rainouart. V. Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 531.

Bien vos puis dire et por voir afermer,
Prodon ne doit jugleor acoster
S'il ne li veult por Deu dou suen doner;
Car il ne sait autrement laborer...
Les jogleors devroit l'on moult amer :
Joie demaignent, si aiment le conter;
On les soloit jadis moult honerer.
Mais li achars, li mauvès, li aver,
Cil qui n'ont cure fors d'avoir amaser,
De gage prenre et de denier prester,
C'est lor desduit, n'ont soing d'autre chanter.
Je ne lairai por aus mon violer;
As bons me trais, les mauvès lais aler.

Trésor, liv. VI, chap. 35.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 723-726.

On reconnaît ici le contraste de la joie, des contes, des chansons, avec l'existence précaire des jongleurs. Un étranger, Brunetto Latini, qui les avait vus à l'œuvre pendant un assez long séjour en France, avait été surtout frappé de leur caractère jovial, railleur, insouciant, et il écrivait, en songeant peut-être à Rutebeuf, qu'il avait dû connaître : « Le rire, le « jeu, voilà la vie du jongleur, qui se moque de lui-même, de « sa femme, de ses enfants, de tout le monde. » Il peut bien se moquer aussi de la fortune, tantôt propice, tantôt contraire ; mais il est impossible de ne point démêler dans cette joie quelque secrète inquiétude, et le rire toujours un peu triste de ceux qui vivent de la gaieté publique.

Une autre excuse qu'ils donnent de leurs sollicitations éternelles, c'est que celui-là n'obtient rien qui ne demande rien. Le *Honteux menestrel*, selon l'auteur anonyme de la pièce assez faible qui porte ce titre, est oublié de tous et meurt de faim :

Ms. de La Vallière 81, fol. 223, 224. — OEuvr. de Rutebeuf, t. I, p. 341-344.

Trop a li honteus à souffrir ;
Car li siecles est tes menés,
C'ancois que li dons soit donés,
S'en fera on proier ·c· fois ;
Il n'est mais carités ne fois, etc.

Ms. 60 de l'Arsen., Belles-Lettres, fol. 6 v° et 7. — La Violette, publ. par Fr. Michel, p. 321. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 769.

Dans une autre pièce en tête de laquelle on lit, « Ci commence de Groingnet et de Petit, » et que ce titre ferait prendre pour un fabliau, l'auteur, qui cette fois ne craint pas de se nommer, au commencement, à la fin, au milieu, Girbers ou Gerbers, mais qui ne paraît pas être, comme on l'a supposé, Gibert de Montreuil, écrit une véritable satire contre les riches qui négligent les ménestrels pour d'indignes favoris.

Ailleurs, prenant sans rougir le nom de « lecheors » ou de ribauds, ils menacent de la punition divine l'ingratitude et l'avarice des nobles. Le bon Dieu, si l'on en croit le conte qu'ils font à ce sujet, après avoir partagé le monde entre les chevaliers, à qui les terres appartiennent, les clercs, qui ont les dîmes et les aumônes, et les « laboranz » ou les vilains, destinés à travailler toute leur vie pour la noblesse et l'Église, s'aperçoit qu'il n'a plus aucun lot pour les ribauds et les courtisanes; il donne alors les premiers à nourrir à la noblesse, qui se damne en faisant mal sa tâche, et les autres au clergé, qui, en s'acquittant fort bien de la sienne, mérite de faire son salut :

Ms. de Berne 354, fol. 42. — Anecd. lit., p. 64, 65. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 117. — Gudin, Hist. des contes, t. II, p. 96.

Se mes fabliax dit voir, donc sont
Par cest commant li clerc sauvé,
Et li chevalier sont dampné.

On sait que Schiller ne s'est souvenu de ce partage du monde, si pourtant il y a songé, que pour réserver au poëte, lorsqu'il arrive trop tard et que toutes les parts sont prises, une place dans le ciel à côté de Jupiter. Nous voilà loin du temps où le poëte n'est qu'un bouffon qui tend la main à un grand seigneur, et se plaint d'en être mal nourri.

Œuvres, tr. fr., tom. I, p. LXXXVI.

L'avidité insatiable de ces mendiants toujours affamés est décrite avec une certaine énergie dans un autre apologue où l'on fait intervenir encore le bon Dieu, et qui paraît originaire de France, quoique nous ne l'ayons pas retrouvé dans notre langue; mais le recueil dont quelques éditions l'ont conservé, ouvrage de la première moitié du XIVe siècle, et un des plus anciens de la prose italienne, est rempli d'histoires imitées des trouvères.

Dieu, si l'on en croit celle-ci, fait route avec un jongleur. Comme on annonce pour le même jour un brillant mariage et les funérailles d'un riche : « J'irai aux noces, dit le jon- « gleur, et toi, tu iras aux funérailles. » Dieu assiste, en effet, à la cérémonie funèbre, et gagne cent besants pour avoir ressuscité le mort. Le jongleur, de retour au logis après s'être bien régalé, prend de l'argent de son compagnon à jeun, et achète un chevreau. En le faisant rôtir, il mange les rognons, et prétend, lorsqu'on les lui demande, que ceux du pays n'en ont pas. Une autre fois on annonce encore des noces et des funérailles. Dieu choisit les noces, et envoie le jongleur au service funèbre, en lui montrant comment il faut s'y prendre

Cento nov. antiche, nov. 75, édit. de Milan, 1823. (Manquait dans l'éd. de Milan, 1804.)

pour que le mort ressuscite. Le jongleur s'y prend mal, le mort reste mort, et le père, homme puissant, est sur le point de faire pendre celui qui l'a trompé par ses belles promesses. Dieu paraît, et dit : « N'aie pas peur, je vais le ressusciter ; « mais réponds-moi, sur ton serment, qui est-ce qui a mangé « les rognons ? » L'imposteur jure, par cette autre vie où il était près d'entrer, que ce n'est pas lui. Dieu, fort mécontent, ne laisse pas de le sauver en ressuscitant le mort, et il reçoit la récompense convenue. Mais il dit ensuite à son compagnon de voyage. « Je veux te quitter, parce que je ne « t'ai pas trouvé aussi loyal que je croyais ; partageons ce « que nous avons gagné. » Comme il fait trois parts et que le jongleur s'étonne, Dieu lui dit : « La troisième part est pour « celui qui a mangé les rognons. » — « C'est moi, dit le jon- « gleur; vieux comme je suis, je ne veux plus mentir. » On conclut de l'aventure qu'il est tel homme qui dit pour de l'argent ce qu'il ne dirait pas pour sauver sa vie.

Nous aurions de la répugnance à voir dans cette race de truands les créateurs de notre poésie, les vrais poëtes, les vrais trouvères ; mais tels étaient probablement ces chanteurs français qui, dès l'an 1288, se firent chasser des places publiques de Bologne, et qui laissèrent après eux une suite innombrable d'imitateurs italiens.

Muratori, Ant. ital., t. II, col. 844.

Pétrarque nous fait connaître, au siècle suivant, ces jongleurs de son pays, et l'idée qu'il nous en donne est à peu près celle que nous nous faisons des nôtres, celle que nous offre un conteur du même temps, qui s'arrête souvent pour demander à ses auditeurs de lui « faire courtoisie, » et ne permet point de s'asseoir à ceux d'entre eux qui n'ont point d'argent. « Vous leur trouverez, dit Pétrarque, plus de mémoire « que d'invention, plus d'effronterie encore que de mémoire. « Comme ils ne vivent qu'aux dépens des autres, ils appren- « nent par cœur des vers en langue vulgaire, et s'en vont les « redire avec beaucoup d'action chez les grands et les riches, « dont ils reçoivent en retour de l'argent, des habits, des « présents. Il y a des auteurs qui vendent leurs vers; d'autres « les donnent. Quoique ces gens-là m'en demandent moins « souvent qu'autrefois, ou par égard pour mon âge, ou parce « que le genre de mes travaux est changé, cependant je me « laisse encore fléchir par leur humilité, par leur misère, et « j'emploie alors quelques moments à leur procurer de quoi « vivre. J'en ai vu revenir, peu de temps après, contents et

Bauduin de Seburc, t. I, p. 123, 305.

Epist. senil., V, 3, p. 793. — Mém. sur Pétr., t. III, p. 655.

« vêtus de soie, pour me remercier. Fatigué un jour de leur « importunité, je leur ai dit : Que ne vous adressez-vous à « Boccace ? Un homme si prodigue de son bien ne saurait être « avare de ses vers. Sans doute, m'ont-ils répondu ; mais « Boccace a brûlé tous ses vers italiens, et il ne veut plus « nous en donner. » On voit comment ces récitateurs intéressés, même ceux qui ne choisissaient pas aussi bien leurs poëtes, devaient être, avant l'imprimerie, les instruments les plus actifs de la publicité.

Comme ces organes de la poésie en langue vulgaire avaient quelquefois tous les vices d'une vie errante et besoigneuse, les inventeurs n'auraient pu que gagner à se distinguer toujours de leurs interprètes. Nous avons cependant plus d'une preuve du malheureux penchant des trouvères à se confondre eux-mêmes dans la foule de ces ménestrels ambulants qu'on désigne plutôt sous le nom de jongleurs, et qui colportaient les œuvres d'autrui.

Un des meilleurs catalogues en vers des grands et petits poëmes composés par les trouvères et chantés par eux ou par leurs ménestrels, pièce anonyme, donnée comme inédite en 1834, quoique déjà imprimée depuis dix-neuf ans, est la dispute des *Deux trouvères ribauds*, qui, en se disant de grossières injures, ont du moins pour nous l'avantage d'énumérer, à l'envi l'un de l'autre, les richesses de leur répertoire. Le premier des deux prétend même savoir conter en latin aussi bien qu'en roman, ce qui est exagéré peut-être, mais n'a rien toutefois d'invraisemblable, puisque nous avons vu qu'il y avait des fabliaux en langue latine. Lorsqu'il en vient aux poëmes français qu'il se dit capable de chanter, il est bon de remarquer, comme on l'a fait, une plaisanterie, qui pouvait alors prêter à rire, et qui doit tenir aujourd'hui la critique en éveil ; c'est l'idée bouffonne d'intervertir ainsi les noms et surnoms qui servent de titre aux romans les plus célèbres :

LES DEUX TROVEORS RIBAUZ.

Roquefort, État, etc., p. 290-305. — Robert, Fabliaux inéd., p. 16-26. — Jubinal, éd. de Rutebeuf, t. I, p. 331-341. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 299. — Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 62-64.

Canteres sui, qu'el mont n'a tel.
Ge sai de Guillaume au Tinel,
Si com il arriva as nés ;
Et de Renoart au Cort nés
Sai ge bien chanter com ge vueil ;
Et si sai d'Aye de Nantueil,
Si com ele fu en prison ;
Si sai de Garnier d'Avignon,
Qui mult estore bon romans ;
Si sai de Guion d'Aleschans,

Et de Vivien de Borgoigne;
Si sai de Bernart de Saisoigne,
Et de Guiteclin de Brebant, etc.

Ceux qui l'écoutaient n'ignoraient pas qu'il fallait dire : Guillaume au Court nez et Renouart au Tinel, Aye d'Avignon et Garnier de Nanteuil, Gui de Bourgogne et Vivien d'Aleschans, Bernart de Brabant et Guiteclin de Sassoigne ou de Saxe, etc. Ainsi rectifiée, cette liste est précieuse pour l'histoire des poëmes chevaleresques, et de la nombreuse armée de gens dont ils étaient le meilleur revenu.

On y voit qu'ils se vantaient de savoir bien d'autres métiers; et cette ambition de tout savoir et de tout faire, commune aux sophistes errants de la Grèce et aux ménestrels vagabonds du moyen âge, est ici, comme tout le reste, grotesquement exprimée. Non content d'être le premier des chanteurs, le ribaud proclame qu'il excelle à couvrir les maisons d'œufs frits, à ventouser les bœufs, à saigner les chats; à fabriquer, si l'on veut, freins pour vaches, gants pour chiens, coiffes pour chèvres, hauberts pour lièvres, gaînes pour serpes, fourreaux pour trépieds. Ce n'est aussi que pour faire rire qu'ils rappellent tous deux les singuliers surnoms des bourgeois ou des seigneurs qui les protégent, et dont quelques-uns sont de leurs confrères : Tranche-fronde, Tranche-côte, Tranche-fer, Brise-verre, Brise-barre, Brise-tête, Augier Poupée, Abat-paroi, Porte-hotte, Arrache-cœur, Ronge-foie, illustres amis de ces dignes prédécesseurs de Panurge. Les noms de guerre qu'ils prennent ici pour eux ou qu'ils donnent à d'autres, s'accordent assez avec ceux des ménestrels que nous font connaître les dépenses de la maison de saint
Ci-dessus, p. 90.
Louis : *A envis te voi*, *Malappareilliez*, *Pelez*, *Quatre OEufs*. Pour ce qui regarde les nombreux instruments dont ils se vantent de tirer la plus douce harmonie, la citole, la gigue, la muse, la frestèle, la chifoine, le salteire, la rote, il y a là de quoi exercer longtemps quiconque voudra retrouver enfin les annales complètes de l'ancienne musique française.

Plusieurs de ces divers talents sont revendiqués par le second trouvère, qui, dans sa réponse aux attaques de son rival, oppose aux grands poëmes cités par lui d'autres grands poëmes qu'il est prêt à réciter à l'instant, et dont il n'altère pas les titres, comme le Renart, comme toute l'his-

toire des Lorrains, Charlemagne, Roland, Olivier, Girart de Roussillon, Beuve de Comarchis; et il y joint, pour être plus sûr encore d'amuser ceux qui l'écoutent, des dits et des fabliaux que nous reconnaissons à peu près tous parmi les pièces de ce genre qui nous sont restées; il ne craint même pas d'y comprendre les moins honnêtes. On ne nous dit pas à qui des deux concurrents fut donnée la préférence; peut-être les dernières promesses du second ménétrier lui valurent-elles la victoire.

Roquefort, qui a publié ce dialogue en 1815, arrivé aux deux vers suivants:

> Et de Gobert, et de dame Erme
> Qui ainz des elz ne plora lerme,

avoue qu'il n'a reconnu ce fabliau dans aucun manuscrit. Nous savons aujourd'hui que la dame Erme est la femme infidèle du *Vilain de Bailleul* :

> Mais si se set feindre dame Erme,
> Qu'ainz de ses iez ne chéi lerme.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 314.

Quand cette littérature, qui n'a encore que bien peu d'éditeurs, d'interprètes et d'historiens, aura été plus étudiée, de semblables rapprochements se présenteront en foule, et serviront à une intelligence plus complète et plus sûre de nos vieux poëtes.

Comme le second trouvère cite Beuve de Comarchis, œuvre d'Adenès le roi, mort vers la fin du XIIIe siècle, une telle date doit faire attribuer les *Deux troveors*, non au XIIe, comme le voulait Le Grand d'Aussy, ni à la première moitié du XIIIe, selon la conjecture de Caylus, mais aux dernières années de ce siècle, dont il est facile d'y retrouver les mœurs et le langage.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 675-688.

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XX, p. 357.

Cette espèce de tenson, qui se lit aussi, avec des variantes, dans notre manuscrit 7218, y porte ce titre : *La Jengle au ribaut et la Contrejengle*, ou la Jonglerie et la Contre-jonglerie. C'est un nouvel avertissement, pour ceux qui voudraient l'employer comme document historique, de ne consulter l'une et l'autre partie qu'avec précaution.

Fol. 213 v°. 215.

Il reste beaucoup d'autres pièces de trouvères plus ou moins ribauds. La trivialité et la scurrilité du langage sont

L'Escommeniemenz au lecheor.

Ms. 7218, fol. 194, 195. — Anecdot. lit., p. 60-63. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 74.

portées encore plus loin, sans presque rien qui les rachète, dans une audacieuse bouffonnerie : *L'Escommeniemenz au lecheor.* Nous en citerons peu de vers, les seuls peut-être qui ne soient pas tout à fait déshonnêtes :

J'escommeni les useriers,
Et les provos, et les voiers ;
Vilain qui devient chevaliers;
Jougleor qui n'est mencongiers...
J'escommeni tout sanz noisier
Qui eve boit à son mengier,
Por que il ait vin en celier,
Ne tonnel mis sor son chantier, etc.

Journal des Sav., ann. 1830, p. 199.

Raynouard, Choix, t. V, p. 263-266. — Millot, Hist. des troubad., t. III, p. 156-175.

Raynouard croit voir dans cette pièce un vrai sirvente, ce qui semble d'abord peu honorable pour les sirventes des troubadours; mais il est juste de dire qu'il y a d'ordinaire moins de cynisme dans leur causticité. Toutefois une espèce d'excommunication burlesque, autre parodie des anathèmes ecclésiastiques, par un troubadour, le moine de Montaudon, ressemble trop à la fantaisie insolente du rimeur français. L'un et l'autre, en gardant plus de mesure, auraient fait preuve de plus d'esprit.

La Ruihote du monde, publiée par Francisque Michel, Rom. de la Manekine, p. IX. — Mone, Anzeiger für Kunde, etc., 1835, col. 299.

Il n'y a point lieu d'être surpris, après de si fréquents aveux d'une vie licencieuse et désordonnée, que ces noms de trouvères et de jongleurs, qui n'inspiraient jadis, surtout le premier, aucune défiance, fussent tombés peu à peu dans un certain discrédit, et qu'on en fît presque une injure. Dans une pièce écrite avec assez d'art, où l'on se plaît à montrer combien il est difficile, même en faisant bien, d'éviter le blâme, se trouve cette preuve de la sévérité du monde pour ceux qui ne songeaient qu'à l'amuser :

S'il se taist, il ne set parler;
S'il parole, vés quel anpallier,
Il ne cese onques de plaidier...
S'il cante bien, c'est uns jougleres;
S'il dist biaus dis, c'est uns trouveres.

Méon, t. III, p. 398.

Les trouvères et les jongleurs partagent ici le même blâme; mais l'opinion, en général, était moins défavorable aux premiers, et un d'entre eux, Courtebarbe, ne semble pas exagérer dans le témoignage qu'il rend de ses confrères :

On tient le menestrel à sage,
Qui met en trouver son usage
De fere biaus dis et biaus contes,
Qu'on dit devant dus, devant contes.
Fablel sont bon à escouter;
Maint duel, maint mal font mesconter, etc.

Le jeu, ce fatal ennemi de Rutebeuf et de ses pareils, dut contribuer souvent à faire déchoir ceux-là même entre les trouvères qui avaient le plus de talent. L'exemple suivant va nous prouver que s'il n'est point nécessaire de croire, comme on l'a prétendu, que des membres du clergé soient les auteurs de presque tous ces poëmes, on peut du moins supposer que plus d'un clerc devint trouvère, puis jongleur, et peut-être pis. En voici un qui, tout en se moquant de ses anciennes études, nous transmet de précieux matériaux sur les livres des écoles et les habitudes des écoliers. Il raconte, ou on lui fait raconter en vers faciles et naïfs, comment, échappé de son couvent, il a joué à ce funeste jeu du *tremerel,* où les jongleurs, ainsi qu'on le verra bientôt, perdaient souvent, et comment il y a perdu lui-même la collection entière de ses livres sacrés et profanes, dont il nous fait connaître le *departement* ou la dispersion en différentes villes de France. La vocation de ce malheureux, qui n'a plus ni chape, ni manteau, ni cotte, ni surcot, ni tabard, n'était pas très-ardente; car les premiers manuscrits qu'il ait exposés à ces fâcheux hasards sont précisément ceux qu'il aurait dû le plus respecter. J'ai laissé, dit-il sans trop de remords,

LE DEPARTEMENT DES LIVRES.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 404-406.

Et ma patenostre à Soisson,
Et mon *Credo* à Monloon [1],
Et mes set siaumes à Tornai,
Mes quinze siaumes à Cambrai,
Et mon sautier à Besencon,
Et mon kalendier à Dijon.
Puis m'en reving par Pontarlie;
Iluec vendi ma letanie,
Et si bui au vin mon messel
A la vile où l'en fet le sel [2].
Aus espices à Montpellier
Lessai je mon antefinier;
Mes legendes et mon greel [3]
Lessai je à Dun le Chastel, etc.

[1] Laon.

[2] Salins.

[3] Graduel.

Il paraît qu'il tenait davantage aux anciens auteurs latins,

dont la plupart n'avaient jamais cessé d'être lus dans les écoles, même ecclésiastiques, et il ne les perd qu'après avoir perdu tous ses livres de prière et de dévotion :

A Bouvines delez Dinant
Là perdi je Ovide le grant...
Mon Lucan et mon Juvenal
Oubliiai je à Bonival.
Estace le grant et Virgile
Perdi aus dez à Abeville.

Viennent enfin quelques livres qu'il avait réservés comme une dernière ressource dans sa détresse, tels que deux poëmes latins, l'*Alexandreis* de Gauthier de Châtillon et le *Tobias* de Matthieu de Vendôme, expliqués alors dans les classes, ou des traités de grammaire, tels que le Grécisme d'Évrard de Béthune et le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu :

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 100-119, 420-428; t. XVII, p. 129-139; t. XVIII, p. 202-209.

Mes Alixandres est à Goivre [1],
Et mon Grecime est à Aucoirre,
Et mon Thobie est à Compiengne,
Ne cuit que je jamès le tiengne,
Et mon Doctrinal est à Sens;
Là perdi je trestout mon sens, etc.

[1] Cœuvre.

On ne peut douter que ces plaintes d'un étudiant qui avait ainsi perdu, suivant son expression, toute sa clergie, et qu'on suppose être devenu alors un rimeur en langue vulgaire, ne soient attribuées à un ancien élève des moines; car il finit par promettre à quiconque lui donnera de quoi racheter ses livres, de le recommander aux prières du chapitre, lorsqu'il sera revenu dans son couvent.

Voilà comment des trouvères pouvaient descendre peu à peu dans les rangs des jongleurs ou ménétriers ambulants. Ils descendaient quelquefois plus bas; mais c'était déjà, surtout dans nos plus anciennes provinces, un triste spectacle qu'un trouvère devenu jongleur. Les gens de ce métier, presque dès l'origine, encoururent une sorte de décri public, auquel leur nom, après tant de vicissitudes, n'a pas encore échappé. Il y a longtemps qu'on se plaint en France des jongleurs et des jongleries. Cette prévention, cette haine, du moins de la part des hommes graves, alla souvent jusqu'à la damnation. Une traduction française du Lucidaire, espèce



de petit catéchisme où sont résumées les croyances communes, exprime ainsi l'opinion du temps sur les jongleurs : « Li « deciples demande : Quel esperance pueent avoir li jou- « gleour? Li maistres respond : Nule; car toutes leurs enten- « ces sont el mestier du diable; car de ceus est il escrit : Qu'il « ne connurent Nostre Signeur, et pour cou si les a Diex en « despit; et pour cou qu'il furent escarnisseur, si les escar- « nira Diex. » D'où leur venait cette mauvaise renommée?

Ms. 7989^{2}, fol. 228 v°.

Psaume II, v. 4, etc.

Nous en saurions davantage et sur eux et sur leurs maîtres les trouvères, si Raoul de Houdenc, un de ceux-ci, nous avait communiqué le livre que lui mit entre les mains, comme il le raconte dans le *Songe d'enfer*, le roi d'enfer lui-même; ce grand livre noir, où étaient écrits tous les péchés faits ou à faire, et dont plusieurs feuillets avaient été réservés aux aventures des ménestrels. « Je les sais par cœur, dit-il, et je vous en réciterai quelque chose. » Mais il s'éveille avant de tenir parole, et nous ne savons rien.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 789. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 19. — Mystères du XVe siècle, éd. de Jubinal, t. II, p. 384-403. — Tornoiement de l'antechr., éd. de Tarbé, p. 134-148.

Sans doute les jongleurs mentaient. Mais il n'était personne qui, à l'exemple d'Ugutio, l'auteur du glossaire, ne leur pardonnât les mensonges rimés qu'on leur payait bien ou mal : *Joculatores, qui sæpe mentiuntur magis studio delectandi quam voluntate decipiendi.*

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 9-11.

Ceux qu'ils réussissaient à distraire ne devaient pas être non plus fort rigoureux sur l'origine des vers qu'on venait leur réciter, et il n'y avait guère que les trouvères ou les poëtes dont ils se permettaient de dépecer et d'altérer les œuvres selon le besoin du moment, qui fussent fondés à se plaindre d'une telle licence. Chrestien de Troyes, dès le milieu du XIIe siècle, au sujet d'un de ses poëmes, s'exprime ainsi :

Ibid., t. XV, p. 198.

> D'Erec, le fil Lac, est li contes
> Que, devant rois et devant contes,
> Depecier et corrompre suelent
> Cil qui de conter vivre vuelent.

Il fallait bien, puisqu'ils voulaient vivre de conter, qu'ils choisissent, entre les innombrables productions de la poésie vulgaire, celles qui pouvaient leur rapporter quelque chose, et qu'ils eussent, de plus, le droit de commencer, de s'arrêter à leur fantaisie, et de hasarder même quelques changements. Il n'y avait rien que d'excusable dans cette liberté.

La licence des mœurs et du langage l'était beaucoup moins.

Ibid., t. XVI, p. 243, 244; t. XVIII, p. 700.

Celle des mœurs, qui leur attira surtout de justes reproches, quand ils emmenaient avec eux des femmes, des jongleresses, les fit plusieurs fois proscrire par les conciles et par les rois. Celle du langage, qui dut être aussi pour beaucoup dans ces arrêts, lorsqu'elle ne tombait pas dans les excès d'une basse grossièreté, mais se bornait à dire la vérité aux puissants, nous a valu quelques œuvres qui ont encore pour nous un honorable caractère d'indépendance et d'originalité. Il y en a un précieux exemple venu d'Angleterre.

Rom. du Renart, t. II, p. 109-114.

Les poëmes et les fabliaux de France, qui de bonne heure se répandirent dans le monde, puisqu'un statut de la commune de Bologne, en 1288, interdit aux chanteurs français de stationner sur les places publiques, étaient souvent aussi récités par des jongleurs étrangers. Renart, déguisé en jongleur, court le pays avec sa vielle, et chante les paladins de Charlemagne en prononçant à l'allemande, comme s'il était un minnesinger, fait prisonnier dans la ville impériale de Besançon :

« Sire, ge fot un bon juglere,
« Et saver moi moult bon chancon,
« Que je fot pris à Besancon.
« Encor moult de bon lai saurai;
« Nul plus cortois jogler arai...
« Fostre merci, dist il, bel sir,
« Moi saura fere ton plesir;
« Moi saver bon chancon d'Ogier,
« Et de Rolant, et d'Olivier,
« Et de Charlon le ber chanu,
« Dont vos est il bien avenu. »

Ibid., t. II, p. 94-96.

Mais comme Renart prend toutes les formes qu'il lui plaît, il s'est donné aussi pour un jongleur d'Angleterre, tout prêt à redire autant de lais bretons qu'on voudra :

« Je fot savoir bon lai breton
« Et de Merlin et de Foucon,
« Del roi Artu et de Tristan,
« Del Chievre foil, de saint Brandan. »

L'Angleterre, depuis la conquête, fut riche en jongleurs anglo-normands. On reprochait même au roi Richard Ier d'avoir attiré par ses présents des jongleurs français, pour faire entendre sur les places des chants à sa gloire. Ces chan-

teurs n'en traitaient pas moins d'autres sujets, et ceux du pays faisaient comme eux. Nous reconnaîtrons l'accent anglais dans le *Harpeur de Rochester* et dans le *Chevalier à la corbeille*. Mais le plus intéressant portrait de rimeur que nous ait envoyé l'autre côté de la Manche est celui du *Jongleur d'Ely*.

Le Jongleur d'Ely.

Ce poëme, publié en Angleterre et en France d'après un manuscrit de Londres, est précédé de cette suscription : « Cy « comence le flabel du Jongleur de Ely et de monseigneur « le roy d'Engleterre, lequel jongleur dona counsail al roy « pur sei amender e son Estat garder. » Après un éloge, assez mal rimé, des ménestrels et des jongleurs, capables de donner, même aux rois, de fort bons conseils, arrive enfin le récit lui-même, dont le style et la versification ne valent guère mieux, mais dont le cadre est original et hardi. On en jugera par le début :

Ms. du Musée britann., Harl., n. 2253, fol. 107 v°, publ. par sir Francis Palgrave, Londres, 1818, in-4°. — De la Rue, Bardes, jongleurs, t. I, p. 285-298. — Fr. Michel, la Riote du monde, p. 27-43.

Seygnours, escotez un petit.
Si orrez un très bon desduit
D'un menstrel qui passa la terre,
Pur merveille e aventure quere.
Si vint de sà Loundre; en un prée
Encountra le roy e sa meisnée.
Entour son col porta soun tabour,
Depeynt de or e riche azour [1].
Le roy demaund : « Par amour,
« Or qy este vos, sire joglour? »
E il respount sauntz paour :
« Sire, je su ou mon seignour. »
« Quy est toun seignour? » fet le roy.
« Le baroun ma dame, par ma foi. »
« Quy est ta dame, par amour? »
« Sire, la femme mon seignour. »
« Coment estes vus apellé? »
« Sire, come cely qi m'ad levé. »
« Cest qi te leva, quel noun aveit? »
« Itel come je, sire, tot dreit. »
« Où va tu? » « Je vois de là. »
« Dont viens tu? » « Je vienk de sà. »
« Dont estez vus? dites saunz gyle. »
« Sire, je su de nostre vile. »
« Où est vostre vile, daunz jogler? »
« Sire, entour le moster. »
« Où est le moster, bel amy? »
« Sire, en la vile de Ely. »
« Où est Ely qy siet? »
« Sire, sur l'ewe estiet. »

[1] V. Thom. Percy, Reliq. of anc. engl. poetry, tom. I, p. LXXXIII.

« Quei est l'eve apelé, par amours? »
« L'en ne l'apele, eynz vient tousjours, etc. »

Éd. de 1819, p. 321.
Keepsake for 1829, London, p. 354-359.

Walter Scott a cité les huit premiers vers dans son *Sir Tristram*, et son gendre M. J.-C. Lockart a traduit toute la pièce en vers anglais sous ce titre : *The king and the minstrel of Ely*. On conçoit que l'illustre romancier, l'interprète éloquent du dernier ménestrel, se soit plu à recueillir les libres et gais propos de ses prédécesseurs des vieux âges. L'entretien continue longtemps sur ce ton, et il n'y a vraiment point de raison pour qu'il finisse. Le roi ne se lasse pas d'interroger, ni son interlocuteur de répondre sans rien dire, excepté lorsqu'il décrit tout à son aise sa vie de jongleur et de ribaud, ou lorsqu'il conseille au roi, en finissant, d'être modéré dans toutes ses actions, comme le latin le lui enseigne : *Medium tenuere beati.*

Ms. 7595, fol. 519-521. — Éd. de Fr. Michel, p. 1-10.

Cette obstination comique à éluder toute véritable réponse et à gausser jusqu'au bout, se montre encore mieux dans une rédaction en prose du même dialogue, *la Riote del monde*, plus étendue, et conservée par un manuscrit de Paris. En vers, le jongleur dit qu'il est d'Ely, petite ville près de Cambridge; en prose, il n'est d'aucun pays : « Dont ies tu? » — « Je sui de no vile. » — « U est te vile? » — « Entor le « monstier. » — « U est li monstiers? » — « En l'atre (dans le parvis). » — « U est li atres? » — « Sor terre. » — « U siet « cele terre? » — « Sor l'iaue. » — « Comment apiele on l'iaue? » — « On ne l'apiele nient; ele vient bien sans apieler. »

Parmi les additions assez nombreuses de cette version, souvent tout autre que le poëme, on remarquera ces mots, qui semblent nous reporter vers le commencement du siècle : « Sire, faites bien au povre home ki ot les iex crevés et les « piés copés en Aubegois. » — Ki vos croisa? » — « Li car- « denaus de Rome. » — « Si vous en prendés à lui : cuidés « vous ke je velle amender toutes les folies k'il vous fist faire? »

Biblioth. imp., n. 7609 [2]. — Francisque Michel, l. c., p. 44; Rom. de la Manekine, p. VI-XII.
Voy. le Dit du Buffet, Méon, t. III, p. 268.

Il y a une autre pièce en vers, qui, sous le titre de *Ruihote du monde*, nous offre encore une de ces peintures bouffonnes des abus et des contradictions de la société contemporaine, appelées quelquefois *Riotes* par les ménestrels; mais nous n'en connaissons que des fragments, compris dans un seul feuillet en trois colonnes, et nous ne saurions dire si, en finissant à peu près comme le jongleur d'Ely, elle avait le même début.

Lorsque Raynouard fit connaître en France le recueil imprimé à Londres, en 1818, au nombre de trente exemplaires, où se trouve la première édition du dialogue entre le roi et le jongleur, il nous semble l'avoir pris beaucoup trop au sérieux : « Ce genre d'esprit, dit-il, paraîtra aujourd'hui « très-peu digne d'entrer dans la conversation d'un prince. » Mais quand les rois avaient des fous, ou seulement des courtisans, leurs conversations avec eux ne devaient pas être beaucoup plus sages. On a vu même qu'il y avait quelquefois de la sagesse au fond des propos du jongleur. Les conseils qu'il donne aux puissants de la terre sur l'art de gouverner valent bien ceux qu'on leur a donnés depuis.

Journal des Sav., ann. 1819, p. 398-402.

Ces gausseries, comme plusieurs des pièces dont nous aurons à parler dans la suite, prennent un aspect différent, selon qu'elles se conforment aux habitudes de la langue française qu'on parlait au delà ou en deçà du détroit, et suivant aussi qu'elles nous ont été transmises par les copistes de telle ou telle province; mais, quelle qu'en soit l'origine, il est certain qu'elles avaient laissé de profondes racines dans les deux nations. La France ne les a pas plus oubliées que l'Angleterre; car nous trouvons le dialogue suivant dans un petit drame longtemps inédit de Marguerite, reine de Navarre :

L'Inquisiteur. Quel est son nom? ne le celez;
Dis aussi le tien de toy mesme.
Jacot. Monsieur, pour le savoir, allez
Au prebstre qui fist son baptesme.
L'Inquisiteur. Comment l'appelles-tu?
Thierrot. Il vient
Toujours à moi sans l'appeler...

Heptaméron, éd. de 1853, t. I, p. CCXXXII.

On a rapproché avec raison des plaisanteries du jongleur cette scène du *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac : Ou « vas-tu, bon homme? » — « Tout devant moi. » — Mais « je te demande où va le chemin que tu suis? » — « Il ne va « pas, il ne bouge. » — « Pauvre rustre! ce n'est pas cela « que je veux savoir; je te demande si tu as encore bien du « chemin à faire aujourd'hui? » — « Nanain dà, je le trou- « verai tout fait. » Et quelques-uns de ces quolibets de six cents ans courent encore nos petits théâtres.

Jubinal, édit. de Rutebeuf, t. I, p. 474.

Le Jongleur d'Ély vient d'Angleterre; la jonglerie suivante, où l'on fait jouer à deux Anglais un rôle burlesque, doit être originaire de France. Parmi les diverses classes de la société

De duex Anglois et de l'anel.

Robert, Fabliaux, p. 11. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 117.

d'alors vouées à la moquerie de ces rieurs impitoyables, il faut comprendre des étrangers qu'ils voyaient tous les jours, les Anglais. Nos voisins d'outre-Manche sont pour eux l'objet d'un conte dont nous ferons mention dès à présent, parce qu'il appartient plus à l'histoire de la langue qu'à celle des mœurs, et offre un genre de raillerie grammaticale que les mauvais plaisants n'ont jamais dédaigné.

Le français se parlait depuis le XIe siècle en Angleterre, où il ne cessa d'être la langue des tribunaux qu'après l'édit d'Édouard III, en 1367. Cependant il s'y était altéré bien des années auparavant, et il n'y fut même jamais très-pur. L'accent du pays devait surtout produire, avec le temps, beaucoup d'incorrections et d'équivoques. Ce qu'il y a de piquant dans l'aventure suivante, dont le fond est d'ailleurs bien puéril, c'est que la scène qui résulte de l'erreur de prononciation a pour principaux acteurs les deux Anglais.

De deux Anglais et de l'anel : tel est le titre; voici l'histoire. L'un des deux étrangers, malade en France, veut, quand l'appétit lui revient, manger un morceau d'*anel.* Son compagnon de voyage court en chercher, et s'adresse à un prud'homme :

« Sire, fait il, par saint Tomas,
« Se tu avez nul anel cras,
« Mi chatera moult volentiers,
« Et paie vos bones deniers
« Et bones maailles frelins,
« Et paie vos bons estellins. »

Le prud'homme, ne sachant d'abord si on lui parle auvergnat ou tiois, moins étonné quand il apprend que c'est un Anglais qui s'adresse à lui, finit par comprendre qu'on lui demande quelque chose. On lui demande un *aniel.*

« Bien t'en est, fait il, avenu.
« M'anesse en ot, er soir, un bel. »
Devant l'Anglois a mis l'anel.

L'ânon est écorché, cuit, accommodé; et le convalescent, affamé par une assez longue abstinence, mange à peu près toute la bête, dont il trouve seulement la cuisse un peu forte. Ce n'est qu'à la vue de ce qui reste qu'il s'aperçoit qu'on lui a servi un petit âne au lieu d'un agneau. Pour s'en convaincre, il se fait apporter la peau, la tête, les oreilles, et il s'écrie :

« Ne si fait pié, si fait mousel,
« Ne si fait pel n'a mie ainel.
« Ainelet a petite l'os,
« Corte l'eschine et corte dos.
« Cestui n'est mie fils Behé.
« Quoi dites vos, Alein, que est?
« Ce ne fu mie fils brebis. »
— « Tu dites voir, par seint Felix,
« Foi que ge doi à seint Loban;
« Cestui fu filz Ihan, Ihan... »
Quant li malades li oit dire,
Ainz ne se pot tenir de rire :
Du mal gari et respassa;
Onques l'asnel que il menja
Ne li fist mal, si con cil dist
Qui le flabel des Anglois fist.

Tout cela est fort peu raisonnable; mais le récit, dont les barbarismes sont quelquefois assez gais, n'est pas aussi dépourvu d'intérêt que Le Grand d'Aussy le prétend. Ici comme ailleurs, s'il voulait absolument traduire un texte qui n'avait besoin que de quelques gloses, il aurait dû en être le traducteur fidèle, au lieu de l'arranger à sa guise, et surtout d'y ajouter. Ces vieux contes gagnent beaucoup à rester ce qu'ils sont. Nous voyons dans celui-ci que, longtemps avant nous, le français d'au delà du détroit amusait déjà nos aïeux. Peut-être aussi trouvera-t-on que, pour l'histoire des deux langues, il est bon d'étudier et de suivre les efforts de cet Anglais, qui veut parler comme on parlait en France :

Mais onc tant ne s'i sot garder,
Que n'i entrelardast l'anglois;
Ainsi farsisoit le francois.

Il faut avouer que si ces deux dernières pièces sont dues à de simples jongleurs, quelques-uns de leurs essais n'étaient point tout à fait méprisables. Le conte des deux Anglais n'est qu'une bouffonnerie; mais il n'y a rien là qui justifie la sévérité des trouvères pour ceux qui récitaient et même imitaient leurs œuvres.

C'était probablement à des jongleurs tombés beaucoup plus bas que s'adressaient leurs reproches, lorsqu'ils réclamaient contre l'injustice qui les confondait avec d'ignobles baladins. Il y a une pièce, *les Tabureors*, dont l'auteur anonyme se défend de toute ressemblance avec ces batteurs de

Jubinal, Jongleurs et trouv., p. 164-169. —

Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 52.

tambours qui s'en vont, dans les veillées d'hiver, chanter *Gauteron*, *Margueron* (ou *Marguet* la convertie), *Richaut*, et mainte autre débauche d'esprit, que nous indiquerons à peine en passant. Pour comble de honte, ajoute-t-on, ceux à qui ils témoignent une si triste condescendance ne leur font pas même la grâce de les écouter : « Laisse là ton fabliau, lui « disent-ils (*lai ester ton favel*); » et ils donnent leur argent au plus ignorant de tous, s'il a le plus gros tambour et la plus grosse musette. Voilà les indignes successeurs des ménestrels! que le tambour soit donc maudit de Dieu;

Mès qui bien set chanter du Borgoing Auberi,
De Girart de Viane, de l'Ardenois Tierri,
De Guillaume au Cort nez, de son pere Aimeri,
Doivent par tout le monde bien estre seignori.

Ainsi donc les chanteurs populaires, soit par leur propre faute, soit par suite des exigences de la foule, qui préférait au récit des nobles prouesses ou des gracieuses aventures une musique grossière et de basses bouffonneries, en étaient venus au point d'avoir à se débattre contre le mépris public. Ils l'ont fait quelquefois avec habileté. N'était-il pas juste que ceux qui mêlaient souvent à leurs poésies mondaines les hymnes à la Vierge et d'autres pieux cantiques, eussent, comme tout le monde autour d'eux, à citer en leur faveur quelques preuves spéciales de la protection céleste, quelques miracles? La légende *du Jongleur et du cierge* paraît originaire du Midi; mais combien de voix étaient intéressées à la propager! L'ancien moine de Saint-Médard de Soissons, le prieur de Vic-sur-Aisne, le bon Gautier, qui a fait tant de milliers de vers dans sa vie, ne pouvait y refuser une part de récompense et de gloire à ceux qui pour l'édification du prochain, avaient bien voulu les chanter.

Dou Cierge qui descendi au iougleour.

Gautier de Coinsi, Mir. de N.-D., ms. de La Vall. 85, fol. 222 v°-225. — Voy. Hist. litt. de la Fr., tom. XIX, p. 843-857.

Un d'entre eux, qu'il nomme Pierre de Sygelar, après avoir souvent fait retentir les louanges de la célèbre Notre-Dame de Rocamadour, lui adresse un jour cette prière devant tous les pèlerins :

« Hé, mere au Roi qui tout cria,
« Dame de toute cortoysie,
« Se il te plaist rien que je die,
« Je te requier qu'en guerredon
« D'un de tes cierges me fai don. »

Aussitôt la Vierge fait descendre sur l'instrument du chanteur un des cierges qui brillaient autour d'elle. En vain le moine Gérart, gardien du moutier, reporte le cierge, en criant au magicien et au voleur : le cierge revient de lui-même se poser sur la vielle. Non moins obstiné,

Li fauz moignes, li frenetiques,
Qui le cief a plain de reliques,

résiste encore au miracle, et il ne cède qu'à la troisième fois.

Chascuns crie : « Sonez! sonez!
« Plus bialz myracles n'avint mais,
« Ne n'avenra, je cuit, jamais. »
Par le mostier font si grant feste
Et clerc et lai et cist et ceste,
Et tantes cloches vont sonant,
N'i oïssiez nez Dieu tonant.

Le ménestrel, humble et reconnaissant, offre à Notre-Dame son cierge sur l'autel. Il continue de lui en offrir un tous les ans;

Et quant Dieu pleut que sa fin vint,
A la gloyre dou ciel parvint
Et devant Dieu en ala l'ame,
A la priere Nostre Dame,
Dont il chantoit si volentiers
Et cui d'un cierge estoit rentiers.

Le récit est précédé, dans le manuscrit, d'une miniature à quatre compartiments égaux : les deux premiers nous montrent le jongleur agenouillé devant Notre-Dame et jouant de sa vielle, c'est-à-dire de son violon, tandis que le cierge a déjà pris place entre la tête du jongleur et l'archet; puis les efforts du moine noir, le bénédictin Gérart, qui veut s'en emparer. Dans la troisième case, le moine a disparu, et l'heureux jongleur continue de jouer, avec le cierge sur sa vielle. Enfin, dans la quatrième scène, il est toujours à genoux devant l'autel, pour y offrir le cierge consacré par le miracle. On voit que l'artiste a représenté tout aussi naïvement que le poëte l'ancienne guerre, qui se renouvela plus d'une fois, entre les jongleurs et les moines.

Il y a tout lieu de croire que c'est aussi pour relever leur art de plus en plus avili, que les rimeurs honnêtes gens, les

XIII SIÈCLE.

vrais disciples des trouvères, ont imaginé ce dernier conte, né certainement en France, d'un bon jongleur, qui aime les dés, qui perd toujours, mais qui a du moins l'honneur d'être gagné par saint Pierre et de donner des âmes au paradis.

De saint Pierre et du jougleor.

Méon, t. III, p. 282-296. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 36. — Chénier, Fragm., p. 112.

OEuvres, t. I, p. 280-283. — Farce du Meunier, etc., dans les Poésies des xve et xvie s., Paris, Silvestre, 1832.

Ms. 7989², fol. 71 v°, col. 2.

L'histoire de *Saint Pierre et du jongleur* est d'une invention assez téméraire, mais qui ne manque ni de finesse ni de gaieté. Un jeune diable encore novice, aussi mal habile sans doute que celui qui, dans un conte de Rutebeuf, se trompe sur le chemin que doit prendre l'âme d'un vilain, cherchait, depuis un mois, des âmes à rapporter à Lucifer. Il finit par en trouver une, celle d'un jongleur de la ville de Sens, fort pauvre, fort déguenillé, parce qu'il jouait ou buvait tout, mais qui n'en était pas moins le plus jovial des hommes. Qu'on ne s'étonne pas de le voir aller en enfer; car c'est là, suivant l'auteur d'*Aucassin,* qu'un jongleur doit aller : « et si i vont harpeor et jogleor. » Le diablotin, qui l'emporte, arrive avec sa proie sur le dos, à l'instant où les autres démons, plus experts, revenaient de leur chasse, et où leur chef, assis sur son trône, les passait en revue :

Li uns aporte champions,
L'autre, prestres; l'autre, larrons,
Moines, evesques et abez,
Et chevaliers et genz assez, etc.

Lucifer les fait tous jeter dans la grande chaudière; puis il interroge l'âme que vient d'apporter le jeune diable :

Li mestres si l'aresona :
« Vassal, dist il, entendez cà,
« Fus tu ribaus, trahitre, ou lere? »
— « Nenil, fet il, ainz fui jouglere.
« Avoec moi ai trestout l'avoir
« Que li cors seut au siecle avoir.
« Li cors soffri mainte froidure,
« S'oï mainte parole dure;
« Or sui cà dedenz ostelez :
« Si chanterai, se vous volez. »

« Chanter! s'écrie le roi des diables. Tu feras ici un autre « métier. Entretiens-moi le feu sous la chaudière. » Le jongleur obéit, et il se chauffe maintenant autant qu'il veut.

Au bout de peu de temps, Lucifer prend une telle confiance dans son nouveau serviteur, qu'il le prépose à la garde des

âmes pendant une de ses battues générales à travers le monde, en lui promettant de lui faire servir, au retour, un gras moine sur le gril. Saint Pierre profite du moment : déguisé en homme d'armes, avec barbe noire et belles moustaches, il vient, une bourse de pièces d'or à la main, proposer au chauffeur de faire une partie de dés. Le jongleur, qui n'a jamais refusé une pareille offre, accepte; mais comme il n'a rien, il joue des âmes. Le saint gagne à tout coup; il gagne si bien que l'autre joueur, aussi malheureux et aussi obstiné que sur la terre, le traite de fripon et d'escroc. Ils se prennent aux cheveux, et n'en recommencent pas moins la partie. Toutes les âmes y passent. Quand le maître revient, pas une seule ne restait; saint Pierre avait fait rafle, et emmené, comme on s'est permis de le dire, tout l'enfer en paradis. Lucifer châtie vertement le petit diable inconsidéré, qui jure bien de ne plus apporter de jongleur, et il chasse de ses États le mauvais gardien, auteur de sa ruine. Saint Pierre accueille le banni, qui ouvre ainsi la porte du ciel et à lui-même et à tous les jongleurs ses confrères, dont Lucifer déclare qu'il ne veut plus entendre parler :

« Vuidez l'ostel, geì vos commant;
« Ge n'ai cure de tel serjant;
« Jamais jougleor ne querrai,
« Ne lor lignée ne terrai.
« Ge n'en vueil nul, voise lor voie;
« Mais Diex les ait, qui aime joie. »

Il y a, dans la description de la lutte entre les deux joueurs, des détails fort embarrassés, ou du moins fort obscurs aujourd'hui pour nous, sur le jeu qu'on appelait le *tremerel*, et qui se jouait à trois dés. Le conte, dégagé de ces longueurs, a été assez bien versifié par Imbert; mais pourquoi ces vers modernes, quand nous avons les vers anciens, qui répondent bien mieux à la singularité d'un tel récit?

Choix, t. I, p. 35.

On était alors familiarisé avec cette merveille de quelques coups de dés dont les âmes étaient l'enjeu. Il y avait une histoire populaire, diversement contée, sur saint Bernard, qui, dans les rues de Paris, rencontré à cheval par un goliard ou ribaud, veut bien condescendre à jouer aux trois dés avec lui. Le joueur, qui n'avait rien, joue son âme; le saint joue son cheval. Comme le joueur avait amené les dix-huit points, et que déjà il prenait la bride, le saint en amène dix-neuf,

Gesta Romanor., c. 170. — Trad. angl. de Swan, t. II, p. 346, 514. — Sinner, Catalog. mss. bibliothec. Bern., t. I, p. 272.

XIII SIÈCLE.

parce qu'un dé, qui se brise en tombant, lui donne un point de plus; et l'âme qu'il a gagnée, soumise dès lors à toutes les volontés de son nouveau maître, rentre dans la bonne voie : le ribaud se fait moine. D'autres nous apprennent aussi qu'une peinture de l'abbaye de Saint-Guillain, en Hainaut, représentait le patron du monastère gagnant par un miracle, contre le démon, l'âme d'une vieille pécheresse, en amenant trois sept, tandis que le diable n'avait eu que les trois six. La Monnoye en a fait un conte fort vif et fort piquant, mais qui n'a pas la naïve gaieté du fabliau.

Menagiana, t. II, p. 113.

La plupart de ces petites pièces sont anonymes, circonstance très-favorable à ceux qui ont voulu les prendre pour y mettre leur nom. Il y en a cependant dont les auteurs se sont nommés. Ce n'est point la bonne volonté qui nous a manqué pour recueillir, sur ces auteurs, des indices chronologiques vraiment dignes de foi; mais s'il est difficile de le faire toujours exactement pour les troubadours, on est bientôt convaincu que, pour les trouvères, cette précision de dates serait le plus souvent impossible. Quelques-uns devaient être fort anciens. Le chroniqueur Lambert d'Ardres, après avoir comparé son contemporain Baudouin II, qui fut comte de Guines de l'an 1169 à l'an 1206, pour ses connaissances théologiques, à saint Augustin; pour son savoir philosophique, à saint Denys l'Aréopagite; pour les contes des Gentils, à l'auteur des fables milésiennes (Apulée), se borne à dire que, pour les nobles chansons de geste ou d'aventures, comme pour les fabliaux du peuple, il égala les plus illustres jongleurs (1); et nous ignorons ainsi quels jongleurs il veut désigner entre ceux qui, dès l'an 1200, étaient déjà célèbres, selon lui, dans un des trois genres de narrations en vers, les chansons de geste, les romans d'aventures, les fabliaux.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 528-531.

Nous ne connaissons pas davantage leurs successeurs, même quand ils se nomment au commencement ou à la fin de leurs ouvrages. Sortis la plupart d'humbles familles, et moins habiles à flatter qu'à médire, ils n'ont point été mêlés, comme leurs rivaux du Midi, aux affaires et aux plaisirs des seigneurs et des princes; il ne nous reste point sur eux de no-

(1) *Quid plura? tot et tantorum ditatus est copia librorum, ut Augustinum in theologia, Areopagitam Dionysium in philosophia, Milesium [Thalem] fabularium in næniis gentilium, in cantilenis gestoriis, sive in eventuris nobilium, sive etiam in fabellis ignobilium, joculatores quosque nominatissimos æquiparare putaretur.*

Ludewig, Reliquiæ mss. omnis ævi, t. VIII, p. 473. Voyez aussi p. 498.

tices presque du même temps, comme il y en a sur les poëtes provençaux, trop peu instructives sans doute, mais dépositaires de quelques traditions historiques.

Si nous voulions faire voir combien la critique est encore peu avancée dans ses recherches sur le nom, la date, l'existence même des auteurs de fabliaux, il nous suffirait de dire que ce Jean de Boves, à qui, depuis un siècle, on fait honneur de neuf des meilleures pièces, ne nous a probablement laissé, comme on le verra bientôt, rien qui doive porter son nom, et qu'un prétendu Pierre d'Anfol, tant vanté comme un des premiers trouvères par Barbazan, Le Grand d'Aussy, Méon, Ginguené, Daunou, n'est pas même un trouvère français, mais, comme nous l'avons dit, le juif espagnol *Petrus Alfonsi*, Pierre d'Alphonse, qui a écrit en latin le *Disciplina clericalis*, traduit en vers français sous le titre de Castoiement d'un père à son fils. Quelque ancienne copie, ou latine ou française, de ce recueil de paraboles presque toutes orientales, entre lesquelles se trouve le sujet de *George Dandin*, devait comprendre aussi le conte que l'on a intitulé *le Revenant*, en l'attribuant au même Pierre. Nous savons du moins qu'il y avait, du dialogue de Pierre d'Alphonse, des traductions ou imitations françaises fort différentes les unes des autres. Celle que renferme un manuscrit de Copenhague appelle l'auteur original Pierre Aufunses. Dans celle qui a paru en 1824, et qui ressemble très-peu à l'édition de Barbazan, on nomme plusieurs fois Pierre Anfors, ou simplement Anfors, le rédacteur du texte latin. Avant la publication de ce texte, imprimé alors pour la première fois, on était excusable de se tromper sur les versions françaises, que l'on prenait pour des originaux; et il est même juste de dire que, dans des études qui, malgré des secours nouveaux, seront encore longtemps incomplètes, de telles méprises ne peuvent être que nombreuses.

N. XLII, art. 4. Voy. Abrahams, Mss. fr. de la biblioth. roy. de Copenhague, p. 110.

Pag. 4 et 5.

Aussi, pour ne point nous exposer à multiplier par nos conjectures des erreurs qu'il est aujourd'hui trop facile de commettre, sans qu'il soit toujours possible de les corriger, il nous a paru sage de nous réduire, pour le petit nombre des auteurs nommés, à une simple table alphabétique, où on ne trouvera que leur nom et le titre de celles de leurs œuvres que nous avons citées. Quant à la date, nous rappellerons seulement que ces œuvres ont été transmises jusqu'à nous par des manuscrits dont l'âge, à peu près certain, nous au-

torise à croire que les trouvères ou jongleurs suivants ont au moins vécu dans le XIIIe siècle :

ADAM DE ROS. *Vision de saint Paul,* ou *des Peines d'enfer.*

ARCHEVESQUE, dans le lai ou dit de *la Dent,* place le lieu de la scène au Neufbourg, en Normandie, et il gémit sur l'indifférence du siècle, la rareté des bonnes gens, et la perte de ses protecteurs, Bertrand, Le Mareschal, Robert Malet. Il a fait aussi le dit de *la Mort Larguece* (OEuvr. de Rutebeuf, t. II, p. 471-477), et peut-être une pièce inédite, *la Poissance d'Amors* (ms. 7218, fol. 202, 203), où se trouve, au troisième vers, le nom de l'auteur, « Hue Archevesque. »

BERNIER. *La Housse partie,* ou *le Bourgeois d'Abbeville.*

COLIN MALET, nommé par un manuscrit du Musée britannique (ms. additionnel 10,289), comme auteur de *Jouglet.*

COURTEBARBE. *Les Trois aveugles de Compiègne.*

COURTOIS D'ARRAS. *Le lai de Courtois.* — *Boivin de Provins.*

DOUINS DE LAVESNE. *Trubert.* Voy. tom. XIX, p. 734-747.

DURANT. *Les Trois bossus.*

ENGUERRANT D'OISI. *Le Meunier d'Arleux.*

EUSTACHE D'AMIENS. *Le Boucher d'Abbeville.*

GARIN OU GUÉRIN. *Le Chevalier qui faisait parler,* etc. — *Du Curé qui mangea les mûres.* — *Des Tresses.*

GAUTIER. *Connebert.* — *Le Prêtre teint.*

GAUTIER DE COINSI, le célèbre auteur des Contes dévots. Voy. t. XIX, p. 843-857.

GAUTIER LE LONG. *La Veuve.*

GIRBERS OU GERBERS. *De Grongnet et de Petit,* sirvente ou satire plutôt que fabliau, dans le ms. 60 de l'Arsenal, B.-L. fr., fol. 6 v° et 7 :

Dou siecle, qui peu est courtois,
Vous fait Girbers un serventois.

GUILLAUME, clerc de Normandie. *La Male honte.* — *Le Prêtre et Alison.* Voy. t. XIX, p. 663-665. Le poëme de *Fregus,* qui est aussi du clerc Guillaume, et dont il est question dans le même volume, a été publié par M. Francisque Michel, à Édimbourg, 1841, in-4°. Nous croyons qu'il y a dans le ms. de S.-G. 1856, autrefois 2560, plusieurs ouvrages inédits, tous d'un caractère religieux, de Guillaume, clerc de Normandie.

HAISEAUS. *L'Anneau.*

HENRI D'ANDELI. *Le lai d'Aristote.* Il sera parlé ailleurs de *la Bataille des sept arts,* et de *la Bataille des vins,* qui portent aussi le nom de Henri d'Andeli.

HUGUES LE ROI. *Le Vair palefroi.*

XIII SIÈCLE.

Hugues Piaucelle. *Estourmi.* — *Sire Hain et dame Anieuse.* Ce trouvère est peut-être le même que Hugues le Roi, auteur du *Vair palefroi;* Hugues de Cambrai, auteur de l'un des deux fabliaux de *la Male honte* (Voy. t. XIX, p. 664); ou bien encore Le Roi de Cambrai, auteur de diverses poésies indiquées par M. Dinaux (Trouvères cambrésiens, p. 188), par M. Jubinal (OEuvres de Rutebeuf, t. I, p. 441), et qui se nomme dès le premier vers d'une longue pièce inédite sur la Passion, en trente-neuf couplets de douze vers, intitulée, dans le ms. 7218, fol. 93-95 v°, *les Regrès Nostre Dame.*

Jacques de Baisieux. *Les Trois chevaliers et la chemise.* — *La Vessie au prêtre.*

Jean Bedel, nommé à la fin des *Sohaiz desvez :*

Tant que lo sot Johans Bediax,
Uns rimoieres de flabliax.

On ne peut guère reconnaître ici Jean de Boves, comme le voulait l'éditeur de ce conte (Méon, Nouv. rec., t. I, p. 299); et, d'une autre part, Jean Bodel, l'auteur de la chanson des Saxons et du Jeu de saint Nicolas (Hist. litt. de la France, t. XX, p. 605-638), s'appellerait bien modestement un simple rimeur de fabliaux, quoiqu'on lui ait attribué celui-ci (Fr. Michel, Théâtre fr. au moyen âge, p. 669). Dans cette incertitude, une conjecture est permise : comme les *Sohaiz desvez* sont clairement désignés dans le prologue des *Deux chevaux,* il est possible que les neuf pièces que l'on a crues de Jean de Boves soient de ce Jean Bedel.

Jean de Boves, né sans doute à Boves, près d'Amiens, et plutôt Picard que Normand, malgré l'abbé de la Rue (Essai sur les bardes, etc., t. III, p. 45), a passé pour l'auteur de neuf fabliaux, *Barat et Haimet,* ou *les Trois larrons; Brunain la vache au prêtre, le Convoiteux et l'Envieux, les Deux Chevaux, Gombert et les deux clercs, le Loup et l'Oie, les Sohaiz desvez, le Vilain de Bailleul, le Vilain de Farbu* (ou *Mortervel*); mais il est à croire qu'ils ne sont pas de lui. Voy. l'article précédent, et ci-dessous, p. 153, la notice sur les *Deux chevaux.*

Jean de Condé. *Du Clerc qui se cacha derrière le coffre.* — *Le Sentier battu.* On peut y joindre la controverse entre *les Chanoinesses et les Bernardines.*

Jean de Saint-Quentin. *Le Chevalier et l'Écuyer.*

Jean le Chapelain, réclamé comme Normand par l'abbé de la Rue, Essai sur les bardes, etc., t. III, p. 253. *Le Sacristain de Cluni.*

Jean le Galois. *La Bourse pleine de sens.*

Jouglet, ménétrier, dont le nom sert de titre à un conte inédit,

où l'on décrit une de ses mésaventures (ms. 7218, fol. 116-118), est regardé sans motif, par Le Grand d'Aussy, t. I, p. cviij, comme l'auteur du *Sot Chevalier*.

PAIENS DE MAISIERES. *La Mule sans frein*. Voy. t. XIX, p. 722-729.

PIERRE D'ANFOL, compté à tort parmi les trouvères, n'est autre que Pierre d'Alphonse (*Petrus Alphonsi*), le rédacteur latin de la Discipline de clergie, dont quelque ancien texte devait comprendre *le Revenant*, et où se trouve encore aujourd'hui le conte de *Celui qui enferma sa femme dans une tour* (George Dandin).

RAOUL DE HOUDAN, et peut-être mieux DE HOUDENC, ou HODENC-EN-BRAY. *Le Songe d'enfer*. Voy. t. XVIII, p. 786-790.

RICHARD DE L'ILE-ADAM. *Honte et Puterie*.

ROBERT BIKET. *Le lai du Corn*.

ROBINS, auteur d'un fabliau assez grossier, conservé dans le manuscrit 354 de Berne, fol. 39 v°-41.

RUTEBEUF. *Charlot le Juif*. — *La Dame qui alla trois fois entour le moutier*. — *Frère Denize le cordelier*. — *Le Pet au vilain*. — *Le Testament de l'âne*. Voy. t. XX, p. 739-743.

THIBAUT DE VERNON, à qui l'on attribue *l'Aventure au chevalier* et *le Miracle du clerc de Rouen*. Voy. t. XIII, p. 112 et 113.

III. PERSONNAGES DES FABLIAUX.

1° LA VIERGE, LES ANGES, LES SAINTS.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 839-842.

On a déjà parlé, dans cet ouvrage, d'un genre de contes que, pour les distinguer de tant d'autres narrations fabuleuses, des critiques ont appelés Contes dévots. L'origine en est fort ancienne. Dès la primitive Église, nous voyons presque marcher de front avec les livres déclarés canoniques, avec les récits ou autres documents vraiment dignes de l'histoire, un certain nombre d'ouvrages où l'imagination a une grande part, et qui ne semblent pas moins écrits pour l'amusement que pour l'édification des fidèles. Le *Pasteur* d'Hermas, gracieuse alliance du génie grec et de l'inspiration orientale; l'*Itinéraire* ou le Voyage de saint Pierre, que doivent consulter encore ceux qui veulent connaître l'état des principales villes syriennes dans ces premiers siècles chrétiens; les traditions orales des temps apostoliques, recueillies par Hégésippe et Papias, aujourd'hui perdues, et dont il ne reste que peu de fragments, qu'il importe de distinguer des vrais mo-

numents historiques; les narrations beaucoup plus douteuses encore d'Aristée, d'Abdias; les Actes de saint Paul et de sainte Thècle, plusieurs des évangiles apocryphes, les pieuses aventures de Barlaam et de Josaphat, récemment publiées en grec, mais qui, traduites de bonne heure en latin, avaient été reproduites sous toutes les formes par le moyen âge: ces divers écrits, dignes de respect par leur antiquité, par leur but, mais que la critique a le droit de juger, étaient des contes dévots.

Boissonade, Anecd. græca, t. IV, p. 1-365.

Dans ce genre, où l'on prétend faire servir l'invention à la cause de la vérité, et dont le voisinage est fort dangereux pour l'histoire, on peut comprendre un assez grand nombre de ces légendes de saints et de martyrs, qui commencent, dès le temps de saint Jérôme, par les Vies des Pères du désert, et qui se poursuivent, surtout depuis le XIe siècle, dans la succession féconde et inépuisable des Vies des saints, où Mabillon reconnaissait tant d'erreurs de faits et de dates. Au XIIIe et au XIVe siècle, viennent s'y joindre, comme un nouveau répertoire de fictions religieuses, les nombreux suppléments à l'ancienne collection, déjà fort riche, des Miracles de la Vierge. Nous ne parlerons pas de Dieu même, que les conteurs d'aventures, par piété sans doute, comme Boileau le dit des auteurs de Mystères, ont eu deux ou trois fois la témérité de mêler à leurs folies.

Lettre sur la sainte Larme de Vendôme, Œuv. posth. de Mabillon, t. II, p. 367.

Ce genre équivoque, souvent blâmé pour ses mensonges, et que ses intentions honnêtes ont toujours fait absoudre, a produit les étranges romans de spiritualité qu'on doit à l'évêque de Belley, *Dorothée, Alexis, Aristandre, Spiridion, le Saint désespoir d'Oliastre, Palombe, Daphnide, Théodoric*, etc., publiés de 1620 à 1644; et, de notre temps même, il n'est pas encore tout à fait inusité.

On pourrait regarder aussi comme une dépendance de cette sorte de composition quelques poésies qui semblent d'abord plus sérieuses, et dont les auteurs appellent au secours de la prédication les formes allégoriques, les songes, les apparitions, les voyages dans l'autre monde; classe encore assez abondante et assez variée, à laquelle appartiennent *la Voie de paradis*, par Rutebeuf, et une autre par un anonyme, si l'auteur n'est pas Raoul de Houdenc; *la Cour de paradis*, où Dieu le Père tient la cour plénière du ciel, et où chantent et dansent la Vierge Marie, les archanges, les apôtres, les quatre évangélistes, les saintes veuves, et même les patriar-

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 777; t. XVIII, p. 790.

Ibid., p. 790, 792.

Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 291-296.
Ibid., t. I, p. 283-292.

ches; *le Verger de paradis*, sermon en douzains, pour recommander l'aumône. Il y a, de la même mesure, une pièce dont le titre pourrait tromper : *le Mariage des filles du diable* n'est pas, comme on le croirait, une légende, mais une longue homélie contre les diverses sortes de corruption qui ont envahi, dit-on, tous les rangs de l'espèce humaine. L'enfer n'a pas été oublié non plus : on connaît *le Songe d'enfer*, par le même Raoul de Houdenc ou Hodenc, près de Beauvais. De toutes ces fictions célestes ou infernales, une des plus gaies est *le Salut d'enfer :*

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 786-790.

Jubinal, Jongleurs et trouvères, p. 43-45.

Hahai! hahai! je sui venus.
Saluz vous mande Belzebus,
Et Jupiter, et Apollin.
Je vieng d'enfer le droit chemin.
Noveles conter vous en sai;
Qu'anuit en l'ostel herbregai
En la grant sale Tervagan :
Là menjai ·j· popelican,
A une sausse bien broïe
D'une beguine renoïe...
De papelars et de nonains
Est noz enfers auques toz plains, etc.

Ms de Saint-Germ., n. 1856, fol. 12 v°-15; publ. par Ozanam, Dante et la philos. cathol., p. 425-437. — De la Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. I, p. 155; t. III, p. 139.
Biblioth. Cotton., Vespas. A. VII.
Ms. de N.-D. 198, fol. 91 v°-99.
Mss. della Palatina in Firenze, n. 73, t. I, p. 294.

Il y a plus de gravité dans une Vision de saint Paul, qui, en compagnie de saint Michel, fait voir à un serf, pour le consoler sans doute, les peines que l'autre vie réserve aux méchants; narration très-faible, en vers de huit syllabes remplis d'anglicismes, qu'un manuscrit de Londres met sous le nom d'Adam de Ros, et dont nous avons rencontré dans un manuscrit de Paris une rédaction plus moderne, intitulée *des Poines d'enfer*. Ces imitations de quelque légende latine, et l'abrégé, en prose italienne, qui s'en conserve à Florence, nous décrivent les fournaises où brûlent sept sortes de flammes, destinées, comme les sept portes de l'enfer dans le Koran, à sept classes différentes de coupables; et une autre image également musulmane, celle du pont à peine large d'un doigt ou mince comme un cheveu, *sottile come un capello di capo*, que les âmes doivent traverser.

Reiffenberg, Annuaire de la biblioth. de Belgique, t. XI, p. 33-36. — Voy. Vitæ Patrum,

C'est aussi dans la classe des visions qu'il faut placer un fragment rimé, nouvellement retrouvé à Bruxelles sur un demi-feuillet de parchemin, et où l'on voit, d'après une traduction latine du livre des Saints (Ἀνδρῶν ἁγίων βίβλος), le récit de la conversion d'une jeune fille désabusée d'une funeste erreur

par une sorte de ravissement merveilleux. Son père, le plus religieux des hommes, était mort méconnu et méprisé, tandis que les folles dissipations de sa mère avaient été récompensées par l'estime et les regrets du monde. Elle était sur le point d'imiter sa mère, lorsqu'elle est ravie en esprit aux enfers, où elle la voit et l'entend qui blasphème; puis au paradis, où elle reconnaît son père entre les bienheureux :

VI, 1, 15, p. 646.

Ainsint respondit la dampnée.
A tant sa fille en fu menée
En paradis, toute esperdue
Por la doulor qu'ele ot véue
Que sa lasse mere enduroit,
Si que toute s'en desperoit.
En aise, en joie et em plenté
De tous biens, de toute clarté,
Aperchut son pere tantost, etc.

L'éditeur de ce fragment aurait pu lire la pièce complète dans plusieurs de nos manuscrits, où elle porte quelquefois ce titre : « De la bourgoise qui fu dampnée, et sa fille menée « pour veoir lez tourmenz de sa mere et les joies de son pere. »

Biblioth. imp., n. 7588, fol. 65; n. 7331³, fol. 83. — Fonds de La Vallière, anc. n. 2716 D; auj. n 89, fol. 190-200, etc. — Mss. de l'Arsenal, Belles-Lettres, n. 325, fol. 79 v°-82.

On sait combien ces visions, antérieures à Dante, sont nombreuses; mais nous ne voulons nous attacher ici qu'au genre, déjà bien assez fécond par lui-même, des contes dévots proprement dits, qui, certes, n'exclut pas les légendes racontées comme vraies, et dont une seule série, celle des Miracles de Notre-Dame, suffirait pour remplir des volumes.

Il n'y a point toutefois à recommencer l'examen du plus infatigable rimeur de ces contes, Gautier de Coinsi, bien qu'il y eût quelque intérêt à rechercher, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, quels textes latins lui en ont fourni le sujet. Son grand poëme sur sainte Léocade paraît tiré des Actes du martyre de cette vierge espagnole. Son long roman de la Chaste impératrice a joui de quelque popularité; on l'a mis en drame, et il a été, de plus, reproduit sous un autre titre, en quatrains monorimes, comme on trouve encore une de ses pieuses histoires, *le Vilain anier,* renouvelée, dans une autre mesure, sous le titre de *Merlin Merlot.* Cette impératrice, qu'il ne nomme nulle part, et que son imitateur appelle Flourence de Rome, est Hildegarde, femme de Charlemagne, à laquelle une chronique de l'abbaye de Kempten prète de semblables aventures, que Vincent de Beauvais raconte

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 295, 491; t. XIX, p. 843-857.

Méon, t. I, p. 270-346; Nouv. rec., t. II, p. 1-128.

Florez, España sagrada, t. VI, p. 313.

Théâtre fr. au moyen âge, p. 365-416.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 88-117.

Grimm, Traditions allem.,

XIII SIÈCLE.

tr. fr., t. II, p. 120. — Frischlin, Hildegardis magna, p. 173-268.
Speculum hist., VII, 90-92.
Mém. de l'Acad. des inscr., t. XVIII, p. 357-368.

aussi sans la nommer. D'autres récits du même Gautier en l'honneur de la Vierge sont empruntés des relations latines de Hugues Farsit et de Gautier de Compiègne. On en lit quelques-uns dans les deux recueils de Méon.

Le Grand d'Aussy, après Louis Racine, en avait donné plusieurs analyses. Ils se ressemblent à peu près tous. C'est, d'ordinaire, un personnage en danger, pécheur ou non, qui, sauvé par Notre-Dame, se fait moine et gagne le paradis. Toute cette poésie monacale du prieur de Vic-sur-Aisne, copie assez correcte, mais affectée et diffuse, de légendes sans autorité et parfois sans pudeur, mérite peu qu'on y revienne.

Catal. de La Vallière, t. II, p. 171-185. — Biblioth. Bodl. d'Oxford, fonds de M. Douce, n. 150 et 154, etc.
Sanchez, Poesias castellanas, p. 198-240.

Nous indiquerons seulement d'autres pièces du même caractère, mais diverses d'origine, et parmi lesquelles il n'est pas impossible d'en trouver deux ou trois qui, plus vivement écrites, ont aussi plus de variété. Les curieux pourront en comparer quelques-unes à celles que don Gonzalo de Berceo rimait vers le même temps en espagnol, *Milagros de Nuestra Señora :* plusieurs de ses vingt-cinq légendes rappellent les nôtres. Quand même elles en seraient imitées, il ne faudrait pas croire que nos poëtes aient montré en ce genre beaucoup d'invention; car c'est la partie la moins originale de leurs œuvres. Comme les auteurs des *Miracoli della Madonna,* au nombre de trente ou quarante, en prose italienne, ou des *Miracles de la Vierge,* ces drames pieux, représentés en France et en Espagne au XVe et au XVIe siècle, ils ont tous reproduit avec plus ou moins de fidélité les légendaires latins.

Mss. della Palatina di Firenze, n. 19, 53, 73, 94, 127, t. I, p. 295-297.

Lorsque l'enthousiasme pour la sainte Vierge parut absorber toutes les autres adorations du plus religieux des siècles, on mit sur son compte un grand nombre de miracles qui, dans les anciennes histoires, s'étaient passés de son intervention. Ainsi, la merveilleuse délivrance du *Larron qui se commendoit à Nostre Dame toutes les fois qu'il aloit embler,* et qu'elle sauva par reconnaissance, en le soutenant de ses mains au gibet deux jours et deux nuits, remonte jusqu'à une ancienne tradition qui se trouve déjà dans les Vies des Pères, et qui semble plus morale; car le voleur, nommé Cyriaque et surnommé le Loup, est récompensé au moins d'une bonne action. Pour avoir eu l'heureuse pensée d'épargner un jour de petits enfants, il reste dix années en prison sans être conduit au supplice, et il croit entendre en songe

Du Larron, etc.
Méon, Nouv. rec., t. II, p. 443-446. — Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 1. — Latin stories, from mss., p. 97, 130. — Gonzalo de Berceo, Milagros de Nuestra Señora, copl. 142-159.

les petits enfants qui lui disent : « Ne crains rien ; nous satisfaisons pour toi. » Cette histoire avait peu gagné à traverser plusieurs siècles ; quoiqu'on suppose au nouveau voleur le mérite de quelques aumônes, il est évident qu'on lui sait gré surtout de s'être recommandé à la Vierge lorsqu'il allait embler :

Vitæ Patrum, p. 905.

Toutes les fois qu'embler aloit,
En sa garde se commendoit.

Ms. de l'Arsenal 325, fol. 137 v°.

Nous remarquons plus d'art et un meilleur style dans les pièces suivantes. Le fils de *la Bourgeoise de Narbonne*, qui, devenu dissipateur et sacrilége, avait, par la suggestion du diable, volé un calice sur l'autel et mérité d'être pendu, échappe à la corde par la protection de la Vierge, que les prières ardentes de la mère font venir au secours du fils. Il y a quelquefois une naïveté assez touchante dans les quatrains monorimes où cette pieuse aventure est racontée.

De la Borjoise de Narbonne. Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 32-41.

Le *Dit du Bœuf*, sur le même rhythme, est aussi fort pieux. L'auteur prétend l'avoir recueilli d'un prédicateur. Une veuve s'est rendue coupable d'inceste avec son fils; le fils va se faire absoudre à Rome par l'apostole lui-même, qui le retient pour son chambellan. Treize ou quatorze ans après, la mère et la fille qui est le fruit de son crime prennent à leur tour le chemin de Rome, et obtiennent l'absolution du pape, qui renouvelle celle qu'il a donnée au fils, mais à condition que tous les trois seront enveloppés et cousus chacun dans une peau de bœuf pendant sept ans, et vivront séparés ainsi les uns des autres, en abandonnant tout leur bien à Dieu. La sentence s'exécute; les pénitents reviennent à Rome au bout des sept années, couverts de leur cuir de bœuf; protégés par la Vierge, ils meurent comme des saints, le jour même de leur retour, et les anges, qui les portent en paradis, chantent glorieusement *Te Deum laudamus*.

Le Dit du Buef. Ibid., t. I, p. 42-72.

On retrouve à peu près les mêmes amours de la mère et du fils dans le *Dit de la Bourgeoise de Rome* seulement la mère, mal inspirée par le diable, détruit son enfant, et ne s'en confesse pas. Mais, chose merveilleuse! c'est encore la Vierge qui intercède; elle fait en sorte que le pape se trouve là, quoique invisible, au moment où les deux crimes vont être dévoilés et punis; la coupable se confesse à lui, sans que personne s'en aperçoive; elle est sauvée, et se fait nonain.

Le Dit de la Bourjosse de Rome. Ibid., t. I, p. 79-87. — Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 22. — Latin stories, p. 98

Une autre version, non plus en quatrains, mais dans le

Du Senateur de Rome.

Méon, Nouv. rec., t. II, p. 394-410. — Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 23.
Spec. histor., VII, 93-95.

rhythme ordinaire des fabliaux, suppose, d'après une tradition conservée aussi par Vincent de Beauvais, que le jour où la dame, accusée d'avoir fait mourir l'enfant qu'elle avait eu de son fils, comparaît devant le tribunal de l'empereur, son dénonciateur ne la reconnaît plus, parce que la Vierge sa patronne l'a fait changer de visage. Gautier de Coinsi a répété de ces contes jusqu'à satiété. Toute cette morale, qu'on s'obstine à démontrer par de si nombreux exemples, est fort singulière.

Journ. des Savants, ann. 1824, p. 610.

Raynouard croit que ce dernier récit vient de quelqu'un qui vivait de l'autel; il se fonde sur une réflexion de l'auteur, au sujet du service que le sénateur et sa femme faisaient célébrer tous les samedis à l'honneur de la Vierge :

Et toujorz, après le servise,
Estoit apareillie et mise
La table et la viande preste.
Si manjoient cil à grant feste
Qui le servise fet avoient,
Si come faire le devoient.

Le Dit du Chevalier et de l'Escuier.
Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 118-127. — Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 34.

Voici encore le diable en lutte avec la Vierge; c'est dans le *Dit du Chevalier et de l'Écuyer,* par Jean de Saint-Quentin. Un chevalier, réduit à la dernière indigence par le luxe des tournois, veut bien se donner au diable et renier Dieu, mais non la Vierge. Celle-ci lui fait avoir en mariage la fille d'un riche seigneur, qui l'aide à recouvrer les biens qu'il a perdus, et lui lègue sa propre terre. L'écuyer, qui a tout renié, ne tarde pas à être pendu, et le diable l'emporte en enfer. C'est une des histoires édifiantes de Césaire d'Heisterbach et de Vincent de Beauvais. Un versificateur belge, qui cherchait partout, jusque dans l'Inde, des sujets de contes latins, puisqu'il a mis en vers élégiaques, sans doute d'après quelque traduction latine des conteurs orientaux, la célèbre métamorphose qu'il intitule *Asinarius,* et qui est devenue depuis si fameuse sous le nom de Peau d'âne, Gotfrid de Tirlemont (*Gotfridus de Thenis*), au XIVe siècle, a trouvé dans Césaire ou Vincent le prétexte d'un pieux récit en mauvais vers hexamètres, qu'il appelle cette fois *Militarius,* parce qu'il y met en scène les deux hommes d'armes, le protégé de la Vierge, et le chevalier son voisin, qui lui donne sa fille. On voit que le trouvère Jean, pour avoir inventé peut-être le personnage de l'écuyer, n'avait pas beaucoup le droit de se nommer avec

Dialog. Mirac., II, 12. — Spec. hist., VII, 105 et 106.
Pantcha-Tantra, dans l'éd. des Mille et un jours par Loiseleur-Deslongchamps, p. 624.
Mone, Anzeiger, etc., ann. 1834, col. 551-560.
Ibidem, col. 266-273.

complaisance, dans l'avant-dernier de ses quatrains, comme l'auteur de cette triste légende, qui ressemble aussi par plusieurs traits à celle de saint Théophile.

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 366-372; t. XX, p. 775-777.

Le Dit du Povre chevalier.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 138-144.

Latin stories, p. 31.

Nous retrouvons une semblable preuve de clémence dans l'histoire anonyme du *Pauvre chevalier*, qui se donne au diable pour s'enrichir, et qui cependant échappe aux griffes de son redoutable protecteur, grâce à l'intérêt que la dévotion de sa femme inspire à la Vierge, assez bonne pour le sauver lui-même, quoiqu'il ne l'eût guère mérité. Ce conte fait partie des Histoires latines extraites des manuscrits de Londres.

D'un chevalier qui amoit une dame.

Méon, t. I, p. 347-356.

Il y en a un autre qui, pour avoir été adopté par Gautier de Coinsi, ne laisse pas de nous montrer la Vierge moins débonnaire : un chevalier lui ayant demandé, par le conseil d'un abbé, de le faire aimer de sa dame, en prenant l'engagement, pour mériter une telle protectrice, de lui adresser à genoux cent cinquante saluts par jour, elle lui répond par cette question : « Ta dame est-elle donc plus belle que moi? » Le chevalier reconnaît que la Vierge est plus belle, et il se fait moine pour l'adorer. Ce conte a beaucoup de rapport avec les deux qu'on attribue à Thibaut de Vernon, *le Clerc de Rouen* et *l'Aventure au chevalier*. Dans la Légende dorée, le baron de Hongrie qui renonce à sa fiancée pour se vouer entièrement à la Vierge, parce qu'il la trouve plus belle, prend aussi l'engagement de célébrer tous les ans, le 8 décembre, la fête de la Conception.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 112-114. — De la Rue, Bardes, jongleurs, etc., t. II, p. 13.

Chap. 188.

Du Jeu de dez.

Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 229-234.

Le diable intervient seul dans l'origine du *Jeu de dés*. Un méchant sénateur romain, qui s'était donné à lui, en reçoit l'ordre de fabriquer un carré à six côtés, sur lesquels il marquera successivement, un point, pour insulter au Dieu unique; deux, en dépit de Dieu et de sainte Marie; trois, contre la Trinité; quatre, contre les évangélistes; cinq, contre les cinq plaies; six, contre les six jours de la création. Il obéit; les dés se multiplient rapidement par tout le monde, et les conséquences ne se font pas attendre :

> Adonc furent forment espandus à jouer,
> Et les fois à mentir, les sains à parjurer,
> Et li faus tort à faire, li homme à desperer;
> Li uns s'en faisoit pendre, et li autre tuer.

Le sénateur lui-même, à qui l'on reproche d'avoir triché, donne un coup de poing à son adversaire, qui lui rend un coup de couteau. Mort, Satan l'emporte, et le meurtrier est

pendu. Tel fut le début de ce jeu sur la terre, où il continue de perdre les âmes.

Poés. d'Eust. Deschamps, éd. de Crapelet, p. 171.

Au siècle suivant, Eustache Deschamps raconte les parties de dés de l'hôtel de Nesle. On voit, par plusieurs des scènes qu'il décrit, comment et avec quels blasphèmes s'y accomplissait le fatal oracle du démon :

Maugré Dieu! Diables y ait part!

Cés. d'Heisterbach, Mirac., VII, 35. — Latin stories, p. 95. — Mém. d'Artigny, t. III, p. 241-246. — Hist litt. de la Fr., t. XIX, p. 845. — Méon, Nouv. rec., t. II, p. 154-172. — Gudin, Hist. des contes, t. I, p. 65.

De l'abeesse que li deables emprain-gna.

Entre autres preuves de la bonté inépuisable de la sainte Vierge, qui se trouve toujours là pour réparer le mal que fait Satan, ou même les simples défaillances de notre faible nature, plus faible encore dans les contes dévots que dans les contes profanes, on se rappelle avec quelle indulgence la divine patronne des pécheurs repentants voulut bien, suivant une vieille légende, remplacer cette sacristine qui avait tout quitté pour son amant, et qui ne reparut qu'après le scandale d'une longue absence : étrange récit que l'on peut comparer à un autre miracle de la Vierge, qui préserve de tout déshonneur une abbesse devenue enceinte, fait disparaître l'enfant et le cache dans un désert, où il est élevé par un ermite avec du lait de biche, et d'où, par la protection d'un évêque, il arrive lui-même à l'épiscopat. On trouve au moins deux rédactions rimées de cette belle aventure, qui n'était peut-être pas non plus d'un très-bon exemple.

Mss. de l'Arsenal, n. 383, fol. 135 v°-136 v°. — Méon, Nouv. rec., t. II, p. 314-330.

Du Chevalier qui ooit la messe, etc.

Méon, t. I, p. 82-86.

Puisque la Vierge avait bien voulu remplacer la sacristine, il était bien plus juste qu'elle prît la place d'un pieux et brave chevalier qui, pour avoir assisté à plusieurs messes en l'honneur de Marie, manqua l'heure du tournoi. Au sortir du moutier, il rencontre ses anciens frères d'armes, qui le félicitent des magnifiques joutes qu'il vient de soutenir contre eux; plusieurs même se rendent à lui comme ses prisonniers. Étonné de cette nouvelle, il ne doute pas que la Vierge n'ait combattu et vaincu pour lui; plein de reconnaissance, il ne veut désormais tournoyer que pour elle, et devant le vrai juge, qui seul connaît et récompense dignement le bon chevalier. Il prononce ses vœux dans une abbaye.

Notices et extraits des mss.,

De ces innombrables miracles de la Vierge, qui presque tous ont été récrits plusieurs fois, tantôt sur le même rhythme, tantôt dans des mesures différentes, nous n'en citerons plus qu'un, venu d'Angleterre, et assez récemment publié. On savait bien ce conte d'une pécheresse qui, sur le point de se

noyer en allant, la nuit, visiter son amant, fut sauvée par Marie, pour qui elle avait une grande dévotion; exemple assez dangereux, que le chevalier de Latour-Landri a eu l'imprudence de comprendre parmi ceux qu'il prétend faire servir à l'éducation de ses filles. Un pauvre ménétrier, *le Harpeur de Rochester,* qui, tous les jours, sur le pont de cette ville, entre Londres et Canterbury, chantait les louanges de Notre-Dame, fut sauvé aussi par sa main toute-puissante, au moment où il allait se noyer dans la Medway. Le récit de son aventure est peut-être de lui :

t. V, p. 164 et 165. — Voyez Légende dorée, c. 188.

DEL HARPUR A ROUCESTRE.

Musée britannique, ms. Cotton., Cleopatra. A. XII, fol. 64. cité par Fr. Michel, Rom. d'Eustache le Moine, p. 108.

Seignurs, si vus plest escuster,
Un ver mirakel vus volye cunter
De la mere Deu Marie,
Notre confort, nostre aye, etc.

Cette pièce, qui ne s'est conservée que dans un manuscrit cottonien, et où se trouvent quelques mots anglais, doit avoir été faite en Angleterre par un rimeur qui savait peu de français. Comme elle se termine par deux vers hexamètres latins en l'honneur des trois Rois, on peut supposer qu'elle est l'œuvre ou qu'elle a été transcrite de la main d'un dévot qui avait fait le pèlerinage de Cologne.

Dans l'amas confus des miracles de la Vierge, accrédités à Soissons, à Chartres et ailleurs, il y en a, comme nous l'avons dit, où l'on s'était d'abord passé d'elle. Ainsi, la protection qu'elle accorde, selon quelques rimeurs de légendes, non plus à une religieuse, mais à un moine bénédictin qui vient de se noyer en allant à un rendez-vous d'amour, et dont Louis Racine, d'après le manuscrit de Notre-Dame de Soissons, analyse très-sincèrement les aventures, est attribuée par les chroniqueurs à un duc de Normandie, Richard Sans-Peur, mort en 996 : c'est devant lui que fut porté, à ce qu'ils prétendent, un débat dont le jugement lui fit honneur. Un moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Ouen, disent-ils, se noya dans la rivière de Robec, en allant, la nuit, voir une dame. Aussitôt l'âme est disputée entre un ange et un diable : le diable veut l'avoir, à cause du rendez-vous; l'ange, qui ne nie point cette circonstance fâcheuse, prétend que le religieux a pu se repentir en mourant. Le duc Richard avait une telle réputation de sagesse, que les deux contendants le prennent pour juge; et il décide que le moyen de s'assurer s'il y a eu repentir de la part du pécheur, c'est de

Mém. de l'Académ. des inscr., t. XVIII, p. 361. Voy. Labbe, Nova biblioth. ms., t. I, p. 653. — Gautier de Coinsi, mss. de La Vall., n. 85, fol. 139-143 v°. — Gonzalo de Berceo, Milagros de Nuestra Señora, copl. 75-100.

Chronique de Normandie, c. 59, d'après le roman de Rou, I, 281-283. — Chron. de Benoît, t. II, p. 345-362.

voir ce qu'il fera s'il ressuscite. Rendu à la vie, le moine se frappe la poitrine et retourne à son abbaye. On a dû penser que c'était trop peu d'un duc de Normandie pour faire un pareil miracle.

L'intervention des anges est beaucoup plus rare que celle de la Vierge. Cependant ils sortent quelquefois de leur rôle ordinaire d'anges gardiens, et ne se contentent point de protéger, après la mort comme pendant la vie, l'âme placée sous leur tutelle. L'archange saint Michel surtout, qui, dès le temps de l'ancienne loi, avait disputé au diable le corps de Moïse, est d'un très-bon secours, et il n'abandonne point ses pèlerins. *Martin Hapart,* bourgeois d'Avranches, était un homme terrible, qui, à une grande avidité, constatée par son surnom, joignait d'autres défauts, dont le diable tenait note :

Epist. B. Judæ apost., v. 9.

De Martin Hapart.

Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 202-207.

> Martin Hapart haioit moustier
> Sur toute rien et le sermon,
> Les mesiaus et les potenciers,
> Et les gens de religion.
> L'anemi l'avoit par reson
> Mis en escrit :
> En enfer estoit fait son lit;
> Mès sa fame le garanti.

La bonne dame, à force d'instances, parvient à le guérir un moment de son impiété; il va enfin visiter saint Michel, qui n'est pas loin, et, pour toute offrande, il lui donne une maille. Il meurt ensuite; mais telle est son habitude de happer, que la bourse du fossoyeur, on ne sait comment, tombe dans le cercueil, et y reste enfermée. Quand on le rouvre, il s'y trouve aussi la maille qu'il avait offerte, et qui sauve, avec l'aide de l'archange, l'âme que le démon venait déjà réclamer. La conclusion est celle-ci :

> Qui au mont Saint Michiel ira,
> Il li sera guerredonné.

De l'Ermite qui s'acompaigna a l'ange.

Méon, Nouv. rec., t. II, p. 216-235. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 1. — Chénier, l. c., p. 118.

Un des meilleurs et assurément le plus célèbre des contes pieux où interviennent les anges, est celui de *l'Ermite conduit par un ange dans le siècle.* Gautier de Coinsi et les autres rimeurs de légendes sont très-riches en histoires d'ermites, empruntées soit des Vies des Pères du désert, soit de ceux qui les avaient traduites ou imitées; mais il n'y en a pas qui soit réellement plus instructive et plus profonde que celle de

XIII SIÈCLE.

ce solitaire de la Thébaïde, mémorable exemple des vues étroites de l'homme, dont l'orgueil croit le mieux savoir ce qu'il ignore le plus. Cette histoire est bien connue sans doute; mais c'est précisément parce qu'elle a mérité de devenir vulgaire qu'on peut encore la raconter.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 857-861.

L'ermite, pour mieux se rendre compte des desseins de Dieu sur les innocents et sur les coupables, un jour, le bourdon à la main, quitte sa paisible cellule. Bientôt, conduit à son insu par un ange, il est ému à la fois de surprise et de douleur en voyant son céleste guide, qu'il prend pour un simple sergent d'armes, voler d'abord un hanap chez un reclus qui leur avait offert l'hospitalité; faire ensuite présent de la coupe à un vieil usurier, dont la servante leur avait donné asile sous l'escalier de la maison, tandis que le maître avait repoussé les deux voyageurs fatigués, mouillés et à jeun; brûler, en passant, un riche couvent de moines, quoiqu'ils en eussent été charitablement accueillis; noyer le jeune fils d'un excellent homme qui, après leur avoir lui-même lavé les pieds, les avait fait manger à sa table, et leur avait confié son enfant pour leur montrer la route. Indigné, désespéré de tout ce qu'il voit, l'ermite s'écrie qu'il est bien puni d'avoir voulu quitter sa solitude, puisque Dieu l'a livré à un démon qui le rend complice de tous les crimes. L'ange alors reprend sa vraie forme, et lui dit : « Tu as « voulu connaître les voies de Dieu dans le gouvernement « du monde; je viens de te montrer qu'elles seront toujours « impénétrables pour vous. Il t'est du moins permis d'en « avoir quelque idée par les leçons que je t'adressais, et que « tu n'as point comprises. La coupe que j'ai enlevée à l'ana- « chorète aurait fini par perdre son âme; car il l'aimait trop, « et il se laissait ainsi distraire de l'amour de Dieu. Je l'ai « donnée à l'usurier, parce que nous avons passé une nuit sous « son escalier; c'est la seule récompense qu'il doive recevoir, « et il sera puni à jamais de son avarice. Les moines dont j'ai « brûlé le couvent, devenus trop riches, étaient de mauvais « moines; la pauvreté les rendra meilleurs. Enfin, ce jeune « garçon que j'ai précipité dans la rivière était le fils d'un « homme qui, après ne s'être occupé pendant trente ans « qu'à faire le bien, aujourd'hui plein de convoitise, était « tout prêt à faire le mal pour enrichir cet enfant; ils seront « maintenant sauvés tous les deux. Voilà, mortel aveugle, « quels sont les jugements de Dieu sur les hommes : ils te

« scandalisent, parce qu'ils sont un mystère pour toi. Va, re-
« tourne à ta cellule, et fais pénitence; moi, je remonte aux
« cieux. »

Chap. 20.

Tout le monde a reconnu l'épisode de *Zadig*, où c'est l'ermite qui remplace l'ange, et Zadig qui s'étonne des actions de son compagnon de voyage, assez analogues à celles de l'ange, quoique d'une dévotion moins inflexible. Fréron reprocha dans le temps à l'auteur d'avoir pillé, non le fabliau qu'ils ignoraient l'un et l'autre, mais l'Ermite du poëte anglais Thomas Parnell. Ce n'était point là qu'il fallait s'arrêter : Parnell lui-même, selon Warton, avait pu lire en latin ce conte moral dans un manuscrit harléien, d'après lequel, en effet, on l'a publié de nos jours. Il avait pu le trouver aussi, beaucoup plus développé, dans ce recueil du XVI[e] siècle, *Gesta Romanorum*, dont il y a de très-anciennes éditions; dans un sermonnaire de quelque renom, Albert de Padoue, mort en 1323, auteur d'homélies latines plusieurs fois imprimées, et dans le Grand Miroir des exemples, consulté sans doute par d'autres que par les orateurs de la chaire. Ces suppositions ne sont point sans vraisemblance, puisque Goldsmith raconte que Parnell avait une telle habitude des œuvres latines du moyen âge, que son ami Pope ayant lu devant lui quelques vers de la Boucle de cheveux enlevée, Parnell prétendit que ce n'était qu'une réminiscence, et apporta le lendemain, sur le même sujet, des vers latins qu'il disait écrits par un moine inconnu.

Année littéraire, 1767, t. I, p. 30-50.
Hist. of engl. poetry, t. I, p. CCIII; t. III, p. 41.
N. 463, fol. 8. — Latin stories, p. 10, 216.
Gesta Romanor., c. 80. Voy. aussi c. 127.
Alberti Patavini Conciones, édit. de Turin, 1527, gr. in-8°.
Magn. Spec. exemplor., t. I, p. 152.
Miscellaneous works of Oliver Goldsmith, London, 1821, t. IV, p. 26.

Il y a aussi une pièce sous ce titre, *The Hermit*, dans les œuvres poétiques de Jacques Beattie; mais il était fort inutile de comparer les dates, comme on l'a fait, pour en conclure qu'elle n'était venue que plus de dix ans après *Zadig;* car cette petite élégie de quarante-huit vers n'a aucun rapport avec le vieil apologue de l'Ermite.

Works of the english poets, t. XVIII, p. 550.

Notre texte français, comme l'attestent l'âge et les formes grammaticales du manuscrit, a dû précéder toutes les reproductions du même récit en langue vulgaire; et il leur est peut-être supérieur, surtout si on le dégage de quelques autres détails qui semblent moins aller au but. Cette idée heureuse dont Warton félicite Parnell, et que Voltaire a conservée, de ne laisser voir qu'à la fin que c'est un envoyé divin qui à tout conduit, est une de celles qui font honneur au vieux trouvère :

« Bien sai que vos estes hermites.
« Tentez fustes, quant vos déistes
« Qu'au siecle voloiez aler
« Un preudome querre et trover
« Qui tout séust, qui vos déist
« Por qoi Diex tel le monde fist. . .
« Li deables honi t'éust,
« Se Diex de toi pitié n'éust :
« Por toi conduire et enseignier
« Te volt un saint angre envoier.
« Por toi en terre m'envoia.
« Je suis angres, n'en doutes jà.
« Je t'ai mostré ce que queroies,
« Et qu'el siecle trover voloies;
« Mès connéu mie ne l'as :
« Or escoute, si aprendras. »

Mais d'où vient primitivement cette histoire ? Elle peut avoir eu pour origine, outre les compilations qui fournissaient en latin des contes aux prédicateurs, les Vies mêmes des Pères du désert, source commune d'où nous voyons successivement découler à travers les âges un grand nombre de légendes, que ce livre populaire a jadis répandues de toutes parts, et qu'on va plus rarement y chercher aujourd'hui. Celle-ci, par exemple, ressemble fort aux merveilleuses conversations des anachorètes de l'Égypte avec les anges de Dieu (*ad quos angeli Dei jugiter mittuntur*); et même, pour être juste, au risque de refuser à l'auteur français presque tout mérite d'invention, il faut dire enfin que les principales circonstances de son récit, l'art même d'en suspendre jusqu'au bout l'explication morale, en un mot, toutes ces leçons d'humilité et de défiance de soi-même, telles que nous les offrent à peu près aussi, sous diverses formes orientales, le Koran, les Mille et un jours, les Aventures de Kamrup, se trouvent déjà dans les anciens exemplaires latins des Vies des Pères. Il est donc assez piquant de voir cette narration pieuse, qui n'est qu'un fragment d'homélie, après avoir circulé en Orient, en Italie, en Espagne; après avoir été reproduite en France par ce fou que Charles Nodier nous a fait connaître, Bluet d'Arbères, comte de Permission, et en Angleterre par sir Percy Herbert, James Howell, Henri Moore, Thomas Parnell, arriver de main en main jusqu'à Voltaire, qui ne se doute pas qu'il transcrit une vieille parabole répétée depuis des siècles dans les couvents.

Vitæ Patrum, p. 101, col. 1.

Chap. XVIII, v. 64-81.—Contes 27, 28 et 29. — Trad. fr., p. 103-106.

Mss. de la biblioth. Mazarine, n. 566, fol. 130. — Ed. de Cologne, 1548, etc.

Livre CV de ses Œuvres, vers 1604.

XIII SIÈCLE.

A ce récit, qui n'a peut-être d'autre défaut que d'avoir trop conservé le caractère du fatalisme oriental, puisque enfin le jeune garçon noyé par l'ange était innocent, nous voulons faire succéder une autre histoire beaucoup moins célèbre et que nous croyons même inédite, celle du *Roi qui racheta le larron*, où se retrouve heureusement l'esprit de l'Évangile, qui, en promettant à chacun selon ses mérites, répond bien mieux aux besoins de notre âme. Après un prologue plus chargé de mots que d'idées, et dont les soixante-deux vers occupent trop de place dans une œuvre qui n'en a guère plus de trois cents, on raconte qu'un roi, chevauchant sur les terres d'un haut comte, et voyant une grande foule de peuple assemblée sur une colline, charge son écuyer d'aller s'informer de ce qui se passe, et apprend qu'il s'agit de pendre un larron. Touché de compassion pour cet homme qu'il regarde comme un frère, Dieu les ayant faits tous deux à son image, il envoie un autre de ses sergents demander au juge s'il n'y a pas quelque moyen de racheter le condamné. « Oui, dit le juge, si l'on paye cent marcs. » Le roi, en recueillant tout l'argent que peuvent avoir ceux qui l'accompagnent, trouve les cent marcs, moins trois deniers. Le juge tient rigoureusement à la rançon qu'il a fixée, et le larron sera pendu. En ce moment critique, un des spectateurs « uns preudomes, » qui est ici comme un délégué de la justice divine, quoiqu'on ne lui donne point le titre d'ange, s'avise de monter à l'échelle et d'aller fouiller au giron du patient. Il y trouve les trois deniers.

DOU ROI QUI RACHETA LE LARRON.

Ms. 6988. 2. 2, fol. 10 et 11. — Ms. de La Vall., n. 81, art. 26, fol. 217-219.

Si fu rescous de mort vilaine;
La maisnie le roi l'enmaine
A leur seigneur; bien fu venus,
Car de sa court fu retenus.

Tout cela n'est qu'un symbole, et l'aventure s'explique ainsi : le larron, c'est le pécheur; les cent marcs représentent la rédemption; mais, pour qu'elle s'accomplisse, il faut qu'elle ne soit pas un privilége gratuit, et que le pécheur y joigne du sien un peu de repentance qui vaille au moins les trois deniers. Peut-être même est-il permis de lui supposer de plus l'appoint de quelques bonnes œuvres, comme à cet autre larron qui, outre le soin qu'il avait eu d'invoquer la sainte Vierge toutes les fois qu'il allait embler, s'était ménagé aussi la recommandation de quelques aumônes.

Le fond est ici bien supérieur à la forme, et il est fâcheux que le style ne réponde pas à la pensée vraiment morale qui a inspiré une si sage leçon. La plupart de ces trois cent trente-deux vers sont faibles et traînants. On est plus d'une fois tenté d'appliquer à l'auteur le mot de son début sur l'ouvrier maladroit :

> Ki riche oevre met entre mains
> Le nice ouvrier, l'uevre en vaut mains.

Nous venons de voir un ermite instruit par un envoyé de Dieu. Les ermites eux-mêmes et les autres saints personnages, ou déjà béatifiés, ou seulement prédestinés à la gloire des élus, dans un rang inférieur à la Vierge et aux anges, viennent à leur tour consacrer de leurs leçons et animer de leurs exemples un nombre infini de narrations religieuses. Tout à l'heure c'était saint Pierre qui gagnait des âmes au jongleur. Le même saint, en compagnie de saint Paul et de saint Thomas, est fort rudement traité par le vilain qui plaide sa cause pour entrer en paradis. Saint Martin, qu'on substitue à Jupiter dans l'ancien apologue où l'Envieux aime mieux sacrifier un œil que de ne pas rendre le Convoiteux tout à fait aveugle, se montre, dans le conte des Souhaits qui n'aurait point dû porter son nom, beaucoup trop indulgent pour les fantaisies extravagantes de la femme d'un autre vilain. Des ermites sans nom convenaient mieux pour de certains miracles que des saints d'un nom respecté.

Avian. Fab. XXII. — Méon, t. I, p. 91-95.
Ibid., t. III, p. 386-392.

A ce genre un peu monotone des aventures d'ermites, appartiennent les deux fabliaux publiés à Stuttgart, en 1840, d'après un manuscrit de Neufchâtel, et que nous retrouvons dans beaucoup de manuscrits de Paris.

Zwei Fabliaux herausg. von Adelb. Keller, Stuttgart, 1840, in-8°.

L'un de ces contes, *d'un Ermite qui aimait une Sarrasine par l'enhortement de l'ennemi*, surchargé de longs et fastidieux discours, est en l'honneur d'un saint homme, qui, devenu amoureux d'une Sarrasine qu'il avait rencontrée à une fontaine, et l'ayant même demandée en mariage au provoire ou curé sarrasin en offrant de renier Dieu et la Vierge, est assez heureux cependant pour faire pénitence, et voit alors, par un miracle, revenir la blanche colombe échappée de sa bouche, miraculeusement aussi, lorsqu'il avait voulu pécher.

Biblioth. imp., n. 7331 3, fol. 112; n. 7588, fol. 10 v°, fol. 19, etc. — Fonds de La Vallière, n. 89, fol. 31-41 v°; fol. 63, 75, etc.

D'UN HERMITE QUI AMOIT UNE SARRAZINE, etc.

L'autre, *de l'Ermite que la femme voulait tenter*, est une

Keller, p. 7-23. — Le Gr.

XIII SIÈCLE.

d'Aussy, t. IV, p. 38. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 860.

composition de la même sorte, c'est-à-dire une tentation qui sert de cadre à un sermon. Le style est tout aussi faible, excepté dans quelques détails descriptifs :

De l'Armite que la femme vouloit tempter.

Keller, p. 24-39. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 859.

> Jusqu'à l'ermitage au proudome
> Celle vint droit au premier some,
> Ver lui se trait le petit pas,
> Bien vist que il ne dormoit pas,
> Qu'ele l'entendit verseillant,
> Et sa lanterne [1] vist ardant, etc.

[1] Ms. 89, sa lucerne.

Journal asiatique, tom. I, p. 10-16.

Cette femme, qui veut le perdre, lui demande, en gémissant, asile pour une nuit dans sa cellule. Lorsqu'il lui a ouvert par pitié, et qu'après une scène assez vive de séduction, il est au moment de succomber; tout à coup, martyr volontaire, moins fragile que son confrère d'Orient, le fakir de l'ermitage de Kandou, il se brûle la main à sa lanterne, et la messagère du diable tombe morte. Persuadé qu'elle s'est endormie, le solitaire dit ses matines. Au point du jour, accusé d'avoir tué cette femme, il est condamné à mort. Dieu, pour le sauver, ressuscite la pécheresse, qui, en revenant de l'enfer, se convertit, ainsi que tous ceux qui avaient conspiré avec elle contre la vertu de l'ermite. Deux manuscrits harléiens nous ont conservé tout ce récit en prose latine.

Latin stories, p. 18.

Du duc Malaquin.

Ms. de l'Arsenal 325, fol. 65 v°-68, etc. — Méon, Nouv. rec., t. II, p. 279-292. — Le Gr. d'Aussy, t. IV, p. 96. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 860.

Moins languissant et moins diffus que le précédent, malgré les longues prédications qui viennent souvent l'interrompre, il se retrouve à peu près dans une histoire assez connue, celle *de l'Ermite et du duc Malaquin.* Ce duc,

> Sarrazins cruex, fel et faux,

envoie tour à tour au saint homme trois femmes pour le tenter. Elles échouent toutes les trois; mais l'assaut de la dernière est si formidable, que l'anachorète, pour lui échapper, ne trouve rien de mieux à faire que de se couper la langue avec les dents et de la lui cracher au visage. Malaquin, épouvanté, lui dit : « Frère, si ton Dieu est assez puissant pour te rendre la parole, j'embrasserai ta loi. » Le miracle se fait; le duc sarrasin se reconnaît vaincu, et s'empresse de se *crestienner*, lui et tous ses vassaux.

Vitæ Patrum, p. 17, col. 2.

L'origine de cette histoire, comme de bien d'autres, remonte jusqu'aux Vies des Pères du désert, où l'on ne trouve

cependant point le nom du duc Malaquin. Il n'y a ici que le nom et la croyance de ce personnage qui rappellent l'Orient; mais un grand nombre de ces pieuses paraboles, que nous négligeons par nécessité plutôt que par oubli, présentent un spectacle plus souvent renouvelé peut-être depuis les croisades, celui des inspirations orientales se mêlant aux légendes chrétiennes.

2° CLERGÉ SÉCULIER.

Les satires contre le clergé, même pendant ce beau siècle de l'Église, sont presque aussi nombreuses en langue vulgaire qu'en langue latine, et elles se composent le plus souvent des mêmes lieux communs. Ces attaques banales sont à peu près toutes rassemblées dans une invective qui a pour suscription, *Ci commance des Clers,* qui se termine par, *Ci fenist li fabliax des Clers,* et qui exprime dès l'abord le regret de ne pouvoir reconnaître à des signes certains les mauvais prêtres :

Ms. de Berne 354, fol. 57. — Anecd. liter., p. 66.

Par saint Guillaume de Pontoise,
La rien des clers dont plus me poise,
Je ne sai se raison lo done,
Si est, que ausi grant corone
A li fos clers comme li sages;
De ce di je que c'est oltrages, etc.

L'auteur de ce Dit satirique l'eût rendu encore plus complet s'il eût pu réunir, comme mémoires à consulter, tous les contes où interviennent les gens d'Église, et dont nous rappellerons quelques-uns, en nous bornant à ceux qui ont été omis jusqu'ici, et aux moins scandaleux.

La haute prélature, qui formait dans ce siècle, comme nous l'avons dit souvent, un corps très-respectable et très-éclairé, a généralement échappé aux railleries des jongleurs, non qu'ils eussent peur sans doute, mais parce qu'ils ne trouvaient réellement pas, dans ces vrais chefs de la société de leur temps, des héros qui pussent convenir à leurs folles histoires.

Il était difficile que la plaisanterie, même la plus ingénieuse ou la plus téméraire, parvînt à rabaisser au rang des personnages qui jouent les rôles comiques dans les fabliaux,

des hommes tels que Pierre de Corbeil, archevêque de Sens; Eudes Rigaud, archevêque de Rouen; Maurice de Sulli, Guillaume d'Auvergne, évêques de Paris; Jacques de Revigni, évêque de Verdun; Guillaume Duranti, évêque de Mende. On ne trouverait guère alors, dans la politique, les charges civiles, les sciences, les lettres, de genre d'illustration dont une part ne doive être réservée à l'épiscopat français.

Mais comment se soustraire à ce tribut dont nul n'était exempt, à cette moquerie impitoyable, si bien accueillie de tous les rangs de la population ecclésiastique ou laïque, et qui n'en épargnait aucun? Les rimeurs de nouvelles satiriques n'avaient alors beaucoup d'originalité et de verve que parce qu'ils avaient beaucoup de liberté.

De l'Anel.

Méon, t. III, p. 437 et 438. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 425.

Voy. La Monnoye sur La Croix du Maine, t. I, p. 359.

Anc. poëtes fr., fol. 584.

Tom. I, p. 229.

Un des moins célèbres, Haiseaus, dont une seule pièce porte le nom, ose représenter, dans cet unique ouvrage, un évêque comme victime des effets compromettants d'un *Anneau* féerique, trouvé par lui près d'une fontaine, sur l'herbe où on l'avait oublié. Le Vénitien Aloïse Cinzio de' Fabizj, qui écrivait en 1526, a connu cette histoire. Dans le court extrait que le grave Fauchet donne de l'aventure, il remplace l'évêque par un simple abbé. Le conteur Vergier, en décrivant les merveilles toutes semblables de son *Anneau de Merlin,* ne choisit pour patient ni abbé ni évêque, mais un prêtre d'une religion inconnue, et même, si l'on veut, dit-il, un druide, qui trouve le talisman un jour qu'il était venu rêver, dans la campagne, à un sermon qu'il devait prononcer à la cour. Avec tous ces ménagements, le conte est beaucoup moins moral que celui du vieux trouvère, qui suppose que le prélat, pour surmonter le maléfice, donne à la fois et le fatal anneau, et son anneau épiscopal, et cent livres de ses deniers.

Du Vilain, etc.

Méon, t. III, p. 440-444.

Un jongleur anonyme, dans un procès assez peu honnête entre un vilain et sa femme, souvenir burlesque des causes conjugales plaidées devant les officialités, fait prononcer un jugement très-sage par l'évêque de Paris.

De la Damoiselle qui sonjoit.

Méon, t. III, p. 455-457. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 426.

Les accusations pour viol ressortissaient au même tribunal. Un jeune homme, pour avoir surpris dans son sommeil une *Damoiselle qui songeait,* et qui songeait de lui, est d'abord menacé par elle d'être traduit devant la cour épiscopale de Paris; mais il se fait à l'instant pardonner sa faute, et il n'y a point de procès. Tout cela ne peut qu'être indiqué; car la licence du langage répond à celle du sujet.

Le plus hardi de ces contes sur les hauts dignitaires de l'Église, monuments fort peu édifiants de la malice de nos pères, qui nous ont laissé quelquefois un héritage littéraire embarrassant pour leurs petits-neveux, est l'histoire vraie ou fausse, et fausse plutôt que vraie, d'un évêque qui n'est pas nommé, et qui paraît seulement désigné comme évêque de Bayeux. Cette histoire est intitulée, par le critique anglais qui l'a publiée, *The Bishop and the priest,* parce qu'il n'a point osé et que personne n'oserait copier le titre du manuscrit. Il faudra bien cependant nous résoudre à citer quelques-uns des vers les moins déshonnêtes de cette pièce peu connue en France, et qu'on n'a point dédaigné d'imiter. Elle commence ainsi :

L'Evesque, etc.

Anecd. lit., p. 68-73, d'après le ms. de Berne 354, fol. 88 v°-90 v°.

Un evesque jadis estoit,
Qui moult volentiers s'acointoit
De dames et de damoiselles ;
Qu'il en trovoit asez de belles,
Et il lor donoit largement;
Por ce faisoient son commant, etc.

L'évêque, averti qu'un de ses prêtres, qui avait une femme avec lui, ne se pressait point d'obéir à la prohibition formelle du troisième concile de Latran, lui fait plusieurs semonces. Voyant qu'il n'en tenait compte, il lui ordonne, comme pénitence, de s'abstenir de boire du vin. Dame Auberée (c'est le nom de celle qu'on veut proscrire) ne s'émeut pas à cette nouvelle :

Voy. ci-dessus, t. XXII, p. 150-153.

« Biau sire, son commandement
« Covient tenir ; jà n'en bevroiz,
« Mais, par foi, vos lo humeroiz. »

Et il se résigne à humer son vin au lieu de le boire. L'évêque, informé du subterfuge, défend au coupable de manger de l'oie.

Li prestes plus n'i demora ;
A sa fame tot reconta,
Com il a les oes perdues,
L'evesques li a deffendues :
« Dame, fait il, juré li ai,
« Jamais d'oe ne mangerai. »
« — Voire, fait ele, est il ensi?
« Moult vos a ore maubailli,

« Fait ele, li vilains escharz;
« Par foi, vos manjeroiz des jarz
« A planté, qui que s'an repante,
« Car vos en avez plus de xxx· »

Nouveau mécontentement de l'évêque, nouvelle injonction : « Vous ne coucherez plus sur coute (sur lit de plume). » La dame trouve encore un moyen d'éluder la défense :

« Bien sai que ne vos aime mie
« Li evesques, ne n'a point chier;
« Mais tot ce ne li a mestier,
« Ne ne monte ij· engevins :
« Un lit vos ferai de coussins. »

Cependant, comme cette lutte obstinée contre la volonté d'un supérieur pouvait finir mal, on épie les démarches du prélat si sévère pour les faiblesses des autres; on découvre qu'il va souvent passer la nuit chez une dame de la ville, et le prêtre obtient de la bonté de cette dame, qui compatit à ses malheurs, de pouvoir se cacher, le soir, derrière les rideaux du lit. Elle fait mieux; au moment où l'évêque veut se permettre ce qu'il interdit à son prêtre, elle lui demande une bénédiction. Il ne la refuse point,

Et puis a dit, *Per omnia;*
Quanqu'il fait la benéicon,
Dit *secula seculorum;*
Et li prestes, qui l'entendi,
Maintenant *Amen* respondi.

« Qui es-tu, toi qui as répondu ? » s'écrie l'évêque. « Sire, « dit le prêtre, je suis le malheureux à qui vous défendez le « vin et bien d'autres choses encore! » L'évêque se met à rire, et lui permet de boire du vin, de manger autant d'oies qu'il voudra, et même des poussins au poivre. L'aventure est peu vraisemblable, mais elle est assez bien contée.

Croirait-on que la pieuse Italie se soit hâtée de faire passer les monts à de tels scandales? Le curé Porcellino, caché sous le lit de son évêque, trouve aussi, dans ce qu'il voit et entend, de quoi se justifier. L'évêque se contente de menacer en public, et il pardonne.

Cento novelle antiche, nov. 54.

La trente-sixième nouvelle de Bonaventure des Perriers,

outre quelque rapport avec celle-ci, offre de plus ce moyen d'éluder les rigueurs de l'officialité : comme l'évêque avait exigé du curé de Brou qu'il ne prît point de chambrières qui n'eussent cinquante ans pour le moins, le curé en prend une de trente, et une autre de vingt; ce qui n'était pas au-dessous du total prescrit. Dans tout le reste, le vieux conte a peu gagné.

Ce vieux conte, bien adouci par Imbert, est sans doute trop gai; mais il est encore plus insolent. Si le manuscrit de Berne n'était point certainement du XIII[e] siècle, nous ne pourrions croire que de telles saillies contre l'épiscopat fussent contemporaines des grands évêques du siècle de saint Louis. Choix, t. II, p. 174.

A quels excès ne devaient point se laisser emporter contre le clergé inférieur les effrontés rimeurs qui traitaient ainsi les prélats! « A l'égard, dit Caylus, de la critique que ces au- « teurs font sans cesse des prêtres et des moines, je conviens « qu'elle est forte; mais il s'en fallait beaucoup que le clergé « fût alors aussi réglé qu'il l'est aujourd'hui. » Nous verrons, quand nous en serons aux moines, que s'ils ont mérité une modeste place dans cette galerie de portraits peu flattés, ils sont encore loin d'y occuper toute celle que les siècles suivants leur réservent. Les plus nombreux acteurs que fournisse l'Église à ces petits drames qu'on venait réciter dans toutes ses paroisses, et jusque sur les places de ses moutiers, sont les simples prêtres, et surtout les provoires ou les curés. Mém. de l'Académ. des inscr., t. XX, p. 376.

Voici d'abord le curé gourmand, le *Curé qui mangea les mûres*, et dont la mésaventure nous est racontée par Guérin. Parti de grand matin pour le marché, au lieu de continuer à dire ses heures en route, comme il l'avait résolu, il s'arrête, séduit par la belle apparence des mûres grosses et noires; monté sur sa jument, il en cueille et s'en régale tout à son aise. Mais une pensée lui vient :

Du Provoire qui menga les mores.

Méon, t. I, p. 95-99. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 222.

> « Diex, fait il, qui or diroit, hez! »
> Il le pensa, et dist ensanble;
> Et la jument de poor tranble,
> Un saut a fait tot à bandon,
> Et li prestres chiet el buisson.

Déchiré, tout en sang, il passe là un jour et une nuit sans pouvoir se relever, jusqu'à ce que ses gens, voyant sa monture revenir seule au logis, parviennent, après l'avoir longtemps cherché, à lui porter secours :

Chascun se maudit et se blasme,
Et la fame au prestre se pasme,
Qu'ele quide que il soit morz;
Ci fu molt granz li desconforz.

Ci-dessus, t. XXII, p. 151, 152.

Nous avons assez parlé de ces « femmes aux prêtres. » Celui-ci reconnaît qu'il a eu tort d'interrompre ainsi ses matines :

« Pechié, fait il, m'i embati, etc. »

Imbert, Choix, t. II, p. 37. Les deux Troveors ribauz, éd. de Robert, p. 25.

Ce conte, répété dans les recueils d'anecdotes, arrangé même assez maladroitement à la moderne, est fort ancien, et il a joui de quelque vogue. Les jongleurs se vantaient de savoir le fabliau

Du prestre qui menja les meures,
Quant il devoit dire ses heures.

Du Provost a l'aumuche. Méon, t. III, p. 186-190.

A ce mangeur de mûres, puni de sa gourmandise, on peut comparer le prévôt Grevais, fils d'Érembaut Brache-huche, qui, assis à la table d'un chevalier, pour fêter l'heureux retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques, s'avise de cacher dans son aumusse une pièce de lard, et qui, trahi par les gouttes de graisse répandues de là sur son visage et sur le manteau du chevalier, est chassé à coups de bâton par les valets, et laissé à demi mort dans un fossé. Grevais, avec son titre équivoque de prévôt, peut fort bien n'être qu'un laïque, et son aumusse, un chaperon; car rien, dans l'histoire, n'indique absolument le prêtre. Cette histoire, sans être mal contée, est si mesquine et si triviale, qu'il y a lieu de croire que ce n'est pas une fiction.

Du Prestre qui dist la Passion. Méon, t. II, p. 442-444. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 242.

On aimera beaucoup mieux l'expédient d'un prêtre ignorant, du *Prêtre qui dit la Passion.* C'était le vendredi saint : un curé de village, au moment de chanter l'évangile du jour, ne se retrouve pas dans les signets de son missel, qu'il connaît peu ; et il était si long à tourner et à retourner les feuillets, que les vilains s'imaginent que leur provoire s'amuse à prolonger leur jeûne. On s'impatiente, on murmure. Le prêtre déconcerté, mais qui ne veut pas perdre son offrande, entonne à tout hasard les vêpres du dimanche : *Dixit Dominus Domino meo.* Il bredouille ensuite des paroles confuses, entrecoupées d'éclats de voix, pour faire croire

qu'il continue l'office. On le croit mieux encore lorsqu'on entend retentir ce nom terrible de *Barrabas!* Chacun alors bat sa coulpe et crie merci. *Crucifige eum!* le repentir et la componction redoublent. Le curé triomphe; mais son clerc, ennuyé à son tour, ne peut s'empêcher de lui dire : *Fac finis.* L'intrépide officiant n'en poursuit pas moins, toujours à l'aventure, sa prétendue Passion; et il ne cesse que lorsqu'il est bien sûr que les paroissiens sont tous venus à l'offrande jusqu'au dernier. Le conteur affirme, par la foi qu'il doit à saint Paul, qu'un plus habile n'aurait pas mieux fait.

Du Prestre et des ii ribaus.

Ms. 7218, fol. 235, 236. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 272.

Le curé joueur, dans *le Prêtre et les deux ribauds*, perd son argent, et même son cheval, en jouant aux dés avec deux ménétriers tricheurs, Renier et Thibaut, qu'il rencontre par hasard sur la route, et dont les dés sont pipés. Il est vrai qu'il parvient à reprendre son cheval; mais pourquoi se l'était-il fait voler?

Des Trois avugles de Compiengne.

Méon, t. III, p. 398-408. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 149.

Un autre prêtre, mauvais plaisant, fripon même, est le héros d'une histoire fort bien contée par le trouvère Courtebarbe, *les Trois aveugles de Compiègne.* La mauvaise plaisanterie consiste à faire accroire à trois malheureux aveugles, non loin de Compiègne, qu'un des trois a reçu de lui, pour tous les trois, l'aumône d'un besant, et à souffrir qu'ils fassent, par suite de cette erreur, une grande dépense à la ville chez l'hôtelier Nicole. L'hôtelier, qui sans doute n'avait point d'enseigne, fait crier sa marchandise à sa porte :

« Ci a bon vin frès et novel,
« Cà d'Aucoire, cà de Soissons,
« Pain et char, et vin et poissons;
« Ceens fet bon despendre argent,
« Ostel i a à toute gent. »

Les trois amis se rendent à l'invitation et se régalent comme des chevaliers, bien persuadés qu'ils sont en fonds. Ce n'est là qu'une plaisanterie cruelle; voici la friponnerie.

Quand le jeune clerc, qui avait suivi les trois aveugles, s'est assez amusé de leur embarras, il se décide, comme c'était son devoir, à se porter caution pour eux, et il s'engage à payer. Mais comment payera-t-il? Par un nouveau tour. C'était un dimanche; la messe sonne; il va trouver le curé de la paroisse, déjà revêtu de ses ornements, et lui dit : « Je « vous recommande une de vos ouailles, mon hôte, un fort « honnête homme, mais qui a commencé hier soir à déraison-

« ner, et sur la tête de qui, pour ces douze deniers, vous « direz un évangile après votre office. » Puis, il disparaît. Quand le pasteur, qui, sur cette confidence, a promis à Nicole de le satisfaire après la messe, le fait agenouiller devant lui, l'aubergiste étonné demande à grands cris de l'argent, et non des bénédictions. Il a beau dire qu'il n'est pas fou, et prendre à témoin saint Corneille; on ne lui en met pas moins, de force, l'étole sur le cou; on l'asperge d'eau bénite, et l'évangile est lu sur sa tête jusqu'au dernier mot.

Cette histoire fort peu morale, puisqu'elle tourne en risée, d'abord l'aumône, ensuite les cérémonies de l'Église, est écrite avec vivacité, mais sans fiel et sans haine. L'auteur, qui a soin de dire que ce clerc railleur venait de Paris, où il avait appris autant de mal que de bien, fait ainsi voir qu'il n'attribue point le vice d'un seul à l'ordre entier, plus juste en cela qu'un grand nombre de ses confrères.

Buffonerie del Gonnella, éd. de 1579, p. 91. — Bouchet, Serée 19, t. II, p. 222. — Imbert, t. I, p. 143.

Une réserve si sage n'a pas empêché les imitateurs de se partager en deux classes. Les uns, comme le rédacteur des Facéties italiennes de Gonnella, Guillaume Bouchet, Imbert, n'ont osé reproduire que la première partie du conte, et Imbert a même supposé que le généreux auteur de la plaisanterie, dont il ne fait pas un prêtre, avait payé la dépense des trois mendiants :

Il paya sans regret, et, la pièce finie,
Il trouva que l'argent donné
Ne valait pas la comédie.

Œuvres de Villon, éd. de 1832, p. 374. Hist. 71, éd. de Leipzig, 1854, p. 104, 270. Anc. poëtes fr., fol. 579.

Les autres, en conservant plus ou moins l'escroquerie de la seconde partie, comme on l'a fait dans les *Repues franches*, dans le recueil des malices d'Eulenspiegel, et dans la dernière édition des Contes du sieur d'Ouville, se gardent bien d'en accuser non plus un homme d'Église. Fauchet lui-même ne fait intervenir dans toute l'histoire qu'un écolier, et non pas un ecclésiastique, bien qu'il ne pût se méprendre sur le sens de ces paroles adressées au curé :

« Entendez cà un poi à mi;
« Tuit li clers doivent estre ami, etc. »

Nous ne blâmons point les égards de ces timides héritiers de la liberté française; nous voulions faire remarquer seulement qu'ils ont laissé toutes les hardiesses au XIII[e] siècle.

S'il faut nous déterminer enfin, pour que ce siècle soit encore mieux connu, à laisser entrevoir, dans la foule des ministres de l'Église, quelques-uns des nombreux témoignages que les conteurs du temps nous ont transmis de la galanterie cléricale, nous passerons vite sur la plus scandaleuse et la plus interminable des chroniques; nous n'en parcourrons qu'un petit nombre de pages, celles qu'il est possible de citer. Il serait à désirer qu'il fût permis d'effacer même celles-là de l'histoire littéraire d'un tel siècle; mais lorsqu'on est obligé d'être historien, il vaut encore mieux ne dire qu'en partie la vérité que de ne point la dire du tout.

Du Prestre c'on porte, ou la Longue nuit.

Ms. 7595, fol. 510 v°-516. — Méon, t. IV, p. 20-56. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 390.

Il y a une fort triste aventure qui a singulièrement plu aux conteurs du moyen âge, puisqu'ils l'ont transformée de bien des façons, et qu'ils l'ont mise sur le compte, d'abord, d'un curé; puis, quand les moines furent mêlés à toutes les nouvelles galantes, d'un religieux de Cluni. Sous ce titre, *du Prêtre qu'on porte* ou *la Longue nuit,* s'offrent à nous, avec les détails les plus compliqués et les plus tragiques, les funestes conséquences de la paillardise d'un curé de village. On ne peut s'empêcher de trouver quelque chose de repoussant dans le récit froid et cruel de toutes les vicissitudes que traverse, en une seule nuit, le cadavre d'un malheureux prêtre, surpris et étranglé par un mari. Nous ne savons pourquoi de si funèbres scènes ont fait une telle fortune; car elles reparaissent dans le *Sacristain,* par un trouvère anonyme; dans un conte de Jean le Chapelain, qui eut encore plus de vogue et dont il reste plusieurs versions, le *Sacristain de Cluni,* que Fauchet et Caylus ont analysé; et c'est aussi le sujet de la première nouvelle de Massuccio, le conteur napolitain. On en a remarqué depuis longtemps la ressemblance avec le *Petit bossu* des Mille et une nuits.

Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 401. Méon, t. I, p. 242-269; Nouv. rec., t. I, p. 318-337. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 380. Anciens poëtes fr., fol. 580 v°. — Mémoire de l'Acad. des inscr., t. XX, p. 364. Nuits 123-128.

De celui qui bota la pierre.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 307-309. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 574.

Un conte plus gai a pour titre : *De celui qui bota la pierre.* C'est encore un curé de mauvaises mœurs, qui induit à mal la femme d'un de ses paroissiens, et que dénonce au mari la naïveté du fils de la maison, un enfant de trois ans. Le Grand d'Aussy en a relevé une quinzaine d'imitations, où l'on substitue d'ordinaire au curé un valet de ferme, un clerc de procureur, en un mot, un laïque. L'histoire originale vaudrait mieux, s'il y avait un peu plus d'honnêteté dans le récit.

La Sorisete des estopes.

L'analyse de la *Souris aux étoupes*, où le curé se moque fort complétement du mari, ne serait pas moins impossible.

L'intérieur et les habitudes d'un curé de Bailleul, près

XIII SIÈCLE.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 310-317. — Imbert, t. II, p. 201.

Du Bouchier d'Abbeville.

Méon, t. IV, p. 1-19. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 18.

d'Abbeville, sont réellement le sujet d'une nouvelle dont le titre ne parle que d'un *Boucher d'Abbeville*. Ce boucher, à son retour du marché d'Oisemont, forcé par la nuit de s'arrêter à Bailleul, demande l'hospitalité au curé, sire Gautier, qui la lui refuse. Il se venge alors en vrai boucher; il lui vole un mouton. Avec ce mouton, qu'il a dérobé dans la campagne au troupeau du provoire de Bailleul, il lui persuade de l'accueillir, pour faire ensemble un bon souper; avec la peau du même mouton, il se fait tour à tour bien venir, d'abord de la servante de Gautier; puis, d'une « mie » ou « prestresse » qu'il logeait chez lui; et, quoique cette peau leur fût déjà promise à toutes les deux, il parvient à la vendre encore à leur maître, qui la lui paye argent comptant. Eustache d'Amiens, par cette série de mésaventures, voulait sans doute enseigner aux curés de campagne à être plus hospitaliers. Il fallait qu'il eût fort à s'en plaindre; car, dans sa narration lente et monotone, il ne s'anime guère que lorsqu'il arrive aux détails les plus propres à les déshonorer. Cette pièce, connue de Fauchet, a été remise fort inutilement en vers modernes.

L. c., fol. 584. Imbert, t. I, p. 63.

Du Prestre qui ot mere a force.

Méon, t. III, p. 190-196. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 259.— Imbert, t. II, p. 189.

Du Prêtre qui eut mère à force, ou malgré lui : tel est le titre d'une histoire qui ne donne pas une meilleure opinion d'un autre curé. Celui-ci sacrifiait tout, même sa mère, à une favorite,

Que il vestoit et bien et bel;
Bone cote ot et bon mantel,
S'ot deus pelicons bons et biaus,
L'un d'escuirex, l'autre d'aigniaus,
Et s'ot riche toissu d'argent;
Dont assez parloient la gent.

La mère, enfin, va se plaindre de son fils à l'évêque, par lequel il est sommé à comparaître en cour, avec deux cents autres provoires. « Soyez tranquille, dit à la mère le prélat le jour de l'audience, votre fils sera suspendu. » La plaignante, à ce mot, tremble qu'on ne pende son fils, et elle désigne comme le coupable un gros prêtre qu'elle n'a jamais vu. Un vif débat s'élève; le gros prêtre nie, elle persiste; intervient un arrêt qui ordonne au prêtre accusé, sous peine de suspense, d'emmener sa prétendue mère chez lui sur son palefroi. Ils avaient à peine fait une lieue, lorsqu'ils rencontrent le vrai fils, qui se rendait aux plaids, et qui feint de ne

point reconnaître sa mère; mais comme l'autre lui apprend ce qui se passe, on s'arrange, et le fils prend avec lui la bonne femme pour quarante livres par an. C'est donner une triste idée de ce curé que d'en faire à la fois un débauché, un mauvais fils, un menteur et un avare.

De Gombert et des deux clers.

L'aventure *de Gombert et des deux clercs* nous est parvenue sous trois ou quatre formes différentes. Celle qu'a fait connaître Barbazan a été mise sous le nom de Jean de Boves; celle que M. Thomas Wright a publiée en 1844, d'après le manuscrit de Berne, est restée anonyme. Cette version, semblable à une de celles que Le Grand d'Aussy a pu consulter, n'est pas plus honorable que les autres pour les mœurs des deux ecclésiastiques, volés d'abord par un meunier, mais qui profitent bientôt d'une nuit passée chez lui pour faire leur proie de sa femme et de sa fille. Au XIV[e] siècle, le poëte anglais Chaucer, qui a tant imité nos rimeurs français, leur emprunta ce conte avec beaucoup d'autres, et c'est de là que vient son Meunier de Trumpington. Un parallèle désormais facile offrira la complète réfutation de quelques erreurs littéraires qui ont longtemps régné, avant que l'on ne connût mieux nos manuscrits français du XIII[e] siècle. Comme tout le monde avait lu le même conte dans Boccace, et qu'une sorte de prévention, née surtout, il faut l'avouer, de notre propre indifférence pour les compositions originales de nos aïeux, s'obstinait à ne point remonter plus haut que les nouvelles italiennes, les éloges des critiques anglais étaient inépuisables en l'honneur de Chaucer, qui, dans son imitation, avait su ajouter, disait-on, d'heureuses circonstances au récit de Boccace. Nous savons aujourd'hui que tout ce mérite d'inventeur qu'on lui attribuait consiste à avoir fort bien copié notre fabliau.

Méon, t. III, p. 238-244. — Thom. Wright, Anecd. liter., p. vi, 15-23. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 102. N. 354, fol. 164 v°.

Chaucer, éd. de 1843, p. 30-33. — Anecd. liter., p. 24-37.

Decaméron, Journ. IX, nouv 6.

Il s'y trouve un berceau d'enfant, qui donne lieu à une étrange méprise dans la catastrophe nocturne où le meunier est puni, aux dépens de sa femme et de sa fille, d'avoir réussi d'abord à voler aux deux clercs leur blé et leur jument. De là, le titre du conte de La Fontaine, *Le Berceau*. C'est le récit de Boccace, où manque toute la première moitié de l'histoire. Il est à regretter que notre conteur du XVII[e] siècle n'ait point connu ses prédécesseurs du XIII[e] : au lieu de nous transporter sur la route de Rome à Florence, avec Pinucio, il fût resté avec nous en France, et aurait ainsi conservé, outre le naturel de quelques détails, un peu de ce sentiment

Liv. II, conte 3.

moral beaucoup trop rare dans ces aventures, et qui se manifeste ici par le juste châtiment du meunier, forcé de se repentir du tort qu'il avait voulu faire à ses hôtes. Cette pensée est indiquée ainsi dans le texte de Berne, lorsque la femme répond aux reproches de son mari qu'il a mérité lui-même d'être pendu :

« Sire, fait ele, autrement vait;
« Car se je sui pute provée,
« Par engin i sui atornée.
« Mès vos estes larron prové,
« Qui à ces clers avez emblé
« Lor sac de blé et lor jument;
« Dont vos seroiz levez au vent, etc. »

A la place des deux clercs, qui sont deux diacres selon ce même texte de Berne, une des rédactions anglaises, celle qui est anonyme sous le titre du Meunier d'Abington, suppose deux pauvres écoliers de Cambridge. Boccace et La Fontaine ont substitué aux deux clercs deux gentilshommes. Quoiqu'ils aient mis souvent en scène les gens d'Église, les anciens faiseurs de contes les avaient encore moins épargnés.

Anecd. liter., p. 105-116.

Du Prestre et de la dame.

Meon, t. IV, p. 181-187. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 417.

Autre succès de l'audace. Il serait difficile d'imaginer un curé plus impudent que celui de Lardy, qui courtisait une bourgeoise d'Étampes, et qui, malgré la rentrée du mari et la précaution que la femme avait prise de cacher son amant sous une corbeille, reste intrépidement dans la maison, monte chercher son manteau dans la chambre à coucher, soupe avec les époux, et réussit tout aussi bien que si le maître du logis n'était point revenu. Ce récit *du Prêtre et de la dame* est assez bien écrit; il y a de la verve dans la description de l'ivresse du mari, que les deux complices ont fait boire pour le mieux tromper :

Lors commence à paller-latin,
Et postroillaz et alemant,
Et puis tyois, et puis flemmant,
Et se ventoit de sa largesce,
Et d'une trop fiere proesce
Que il soloit faire ès anfance :
Li vins l'avoit fet roi de France.

Le Fabel d'Aloul.

Les mauvais déportements d'un curé dont on n'indique point la paroisse, et l'ardente opiniâtreté qu'il met à pour-

XIII SIÈCLE.

suivre de ses convoitises la femme d'un vilain, nommé *Aloul*, sont racontés avec beaucoup de diffusion, et quelquefois de grossièreté, dans une jonglerie anonyme, dont les turpitudes, qu'il est inutile de rappeler même en abrégé, laissent trop voir à quels mépris on abandonnait alors le caractère du prêtre. Il y a, dans cette suite de folles entreprises, plus de lubricité que de vraisemblance et d'intérêt. La vieille servante qui sauve deux fois le curé d'un grand péril, se nomme Hersent, comme la louve, une des héroïnes du poëme du Renart, que tous ces jongleurs ne cessaient point de réciter; mais ce poëme, un des plus précieux restes de notre ancienne verve populaire, est souvent un charmant ouvrage, tandis que celui-ci joint presque partout à la honte d'être obscène le malheur d'être insipide.

Méon, t. III, p. 326-357. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 304.

Les méfaits d'un autre prêtre non moins téméraire sont également impunis. La femme d'un vilain, de Gombaut, est fort gloutonne; elle mange à elle seule deux *Perdrix*, que le vilain se proposait de manger avec son curé. Le curé vient au rendez-vous; mais ne trouvant que la femme, pendant que le mari était à aiguiser son couteau pour découper les perdrix, il veut profiter de l'occasion et satisfaire un autre appétit. « Sauvez-vous, sire, dit la femme; Gombaut est ja-« loux, et il aiguise son couteau pour vous couper les oreil-« les, et peut-être plus que les oreilles. » — « Où est le curé? » dit le vilain en rentrant. — « Il s'en va, répond-elle, et il « emporte les perdrix; courez. » Gombaut s'élance, son couteau à la main; le chapelain effrayé redouble de vitesse et parvient à s'enfermer chez lui. Le dîner est perdu pour tous les deux, mais le mari ne soupçonne rien.

Le Dit des Perdriz.

Méon, t. III, p. 181-186. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 124. — Imbert, t. I, p. 237.

Au lieu du curé, dans les Contes du sieur d'Ouville, on a mis, en reprenant la même histoire, un procureur au Châtelet.

Éd. de 1732, t. I, p. 203.

Nous en laissons un grand nombre d'autres assez bien contées, comme celle du *Clerc qui se cacha derrière le coffre*, par Jehan de Condé; nous ne rappellerons pas non plus que les jongleurs menacent de la damnation éternelle les nobles que Dieu avait chargés de les nourrir et qui les négligent, tandis que les gens d'Église, à qui avait été confié l'entretien des courtisanes et qui font leur devoir, seront sauvés; et nous nous hâtons d'arriver à des contes qui ont du moins la faible excuse de finir par la punition des coupables.

Du Clerc qui fu repus deriere l'escrin.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 165-169. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 423.

Ci-dessus, p. 93.

Un de ces coupables est puni par un miracle (*D'un pries-*

D'un priestre, etc.

tre ki ne volt mie celebrer de ci adonc qu'il fust confesés). C'est le provoire qui, venant de pécher avec une dame la veille de Noël, et n'hésitant pas néanmoins à remplir pour cette fête les devoirs de son ministère, voit par deux fois l'hostie s'échapper de ses mains, et ne parvient à célébrer ses trois messes qu'en se confessant de son sacrilége. Les chroniques latines où se trouve cette légende parlent seulement d'un prêtre; les rimeurs en langue vulgaire disent que ce prêtre était un curé :

Ms. de l'Arsenal, B.-L. fr., n. 325, fol. 77 v°-79 v°. — La Vallière, n. 86, art. 21, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 218.

Bien saciés, ceste cose est voire;
Ci apriès vos cont d'un provoire
Qui une perosse siervoit
Pour les biens qu'il en recevoit.
Qui autel siert, d'autel doit vivre.
Belement i prendoit son vivre,
Tant qu'à ·j· Noel li avint
C'une fame véoir le vint, etc.

Le Povre clers.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 104-112. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 139.

Entre ces récits plus exemplaires que les autres, puisque la faute y paraît du moins suivie du repentir, le meilleur est celui d'un *Pauvre clerc,* qui, forcé par la misère de renoncer à ses études de l'Université de Paris, et chassé, après une longue route faite à jeun, d'une maison inhospitalière, avait néanmoins eu le temps de voir la femme et sa suivante préparer un fort bon repas pour le curé, et le curé lui-même, avec sa chape noire, se glisser pour attendre la nuit. Rencontré ensuite sur le chemin par le mari qui rentrait à l'improviste, et ramené au logis par cet excellent homme, il veut témoigner et sa rancune à la femme, qui prétend, de plus, n'avoir rien à leur donner à souper, et sa reconnaissance au mari, dont il vient de recevoir un accueil favorable. Il se met alors à conter une aventure qui lui est, dit-il, arrivée le matin, et où il s'amuse à dénoncer, en passant, le morceau de porc que la servante a tiré du pot, les deux barils de vin qu'elle tient tout prêts, le gâteau fait aussi par Catherine, et enfin le curé, caché maintenant dans l'étable. Le curé est rudement éconduit, mais à la suite d'une foule d'ingénieux détails pleins de finesse et de gaieté.

On a fait de ce conte plusieurs imitations, en substituant quelquefois un autre personnage au curé, sans doute parce qu'on a craint que des siècles moins pieux ne crussent trop facilement à la vérité du récit. Raynouard le trouve le plus

Journ. des Sa-

piquant et le plus dramatique de ceux qui sont entrés dans le second recueil de Méon. Imbert ne l'a point trop défiguré.

vants, ann. 1824, p. 608.

Imb., t. I, p. 283.

Lorsque le vilain, avant le souper, demande au clerc de lui conter quelque chose :

« Car nos dites une escriture
« O de chancon, o d'aventure,
« En tant de tans comme l'an cuist
« Ce que mangier devons enuit; »

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. x.

il n'insiste plus, du moment qu'il sait que son hôte n'est point *fableor* ou conteur de fabliaux, et il se contente de l'histoire que le pauvre clerc imagine sur-le-champ, et qui est plus utile à tous les deux. L'auteur finit par un conseil de charité, dont les vilains avaient fait un proverbe :

Cist fabliax nos dit et raconte
Q'an son respit dit li vilains
Que à celui doint l'an del pain,
Q'an ne cuide jamais véoir;
Car l'an ne cuide pas savoir
Tel chose qui vient moult sovant.
C'est domage al plus de la gent,
Et à la dame tot premiere,
Qui au clerc fist si laide chiere
Quant il oustel li demanda.
De quanque il la nuit conta,
N'aüst il jà un mot soné,
S'el li aüst l'ostel presté.

De Connebert.

Le curé qu'on traite si mal a cependant moins à souffrir dans sa personne que celui d'un fabliau très-brutal, par un nommé Gautier, qui paraît n'avoir point du tout épargné les gens de cette robe; car il rappelle dès le premier vers sa nouvelle du *Prêtre teint,* où il racontait probablement la mésaventure de ce curé qui, pour expier ses amours, sortit tout vert, comme jadis Renart tout jaune, d'une cuve de teinturier. La punition bien plus cruelle du malheureux prêtre dont l'histoire nous est restée avec le nom de Gautier, ne lui inspire que cette imprécation :

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 113-123. -- Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 264.

Cent nouvelles, nouv. 85 : *le Curé cloué.*

Rom. du Renart, t. II, p. 89-108.

Car fuissent or si atorné
Tuit li preste de mere né,
Qui sacrement de mariage
Tornent à honte et à putage!

Du Prestre crucifié.

Méon, t. III, p. 14-17. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 263.

Ce rimeur vindicatif n'eût pas manqué d'être satisfait d'une expiation tout aussi tragique, celle du *Prêtre crucifié*. Messire Roger, habile faiseur de crucifix, peu sûr de la fidélité de sa femme, fait semblant d'aller vendre assez loin un de ses ouvrages. Il reparaît au moment où le provoire est avec elle. « Déshabillez-vous, dit-elle au chapelain, et allez vous étendre sur quelque croix, avec les crucifix. » L'amant suit ce conseil, et le mari soupe sans témoigner nulle défiance. « Dame, dit-il ensuite, venez m'éclairer; j'ai là, dans mon atelier, quelque chose à finir. Entrons; mais qu'est-ce? Voilà « un Christ bien peu décent; où avais-je l'esprit quand je l'ai « fait? Corrigeons cela. » Et, d'un seul coup de son couteau fraîchement aiguisé, l'indécence a disparu. Le prêtre mutilé s'enfuit; mais le tailleur d'images le ressaisit, le ramène, et lui fait encore payer quinze livres de rançon. Il y a une morale :

Cest exemple nous monstre bien
Que nus prestres por nule rien
Ne devroit autrui fame amer,
N'entor li venir ne aler.

Éd. de Milan, 1815, novella 25, t. I, p. 152; nov. 84, t. II, p. 47.—Malespini, nov. 93.

IXe nuit, fable 4, t. II, p. 218.

Hist. des contes, p. 136.

La même histoire a été souvent renouvelée avec peu de changements. Il n'y a pas moins de cruauté dans les conteurs italiens. On ne saurait lire sans surprise la nouvelle de Sacchetti, où Dolcibene revend au prêtre, vingt-quatre écus de Bologne, le butin qu'il a fait sur lui, *perochè 'l prete capponato dire messa non potea*. Sacchetti a été si content de cette hideuse vengeance, qu'il y revient encore une autre fois. Dans Straparole, imité par Gudin, tandis que le prêtre, pour échapper à l'imagier, occupe au-dessus d'un buffet la place du crucifix, surviennent deux religieuses pour en acheter un. On leur montre la grande image qui surmonte le buffet : « Bien, disent-elles, ce crucifix paraît vivant; mais « notre abbesse... » — « Qu'à cela ne tienne, » répond l'artiste; et il s'arme d'un de ses meilleurs outils. L'image, immobile jusque-là, s'élance par-dessus la tête des nones, qui crient au miracle. Ce sont là autant de broderies du canevas français, qui a réussi surtout en Italie.

Arrêtons-nous, il en est plus que temps, dans cette carrière glissante où nos trouvères du siècle de saint Louis n'ont point su s'arrêter. Quelques pages remplacent ici des volumes, et une critique timide n'effleure qu'avec répugnance et avec

embarras toutes ces extravagances, les moins honteuses encore, d'une imagination désordonnée. Dans cette partie toute sacerdotale des innombrables contes qui amusaient alors les châteaux, les veillées bourgeoises, les places publiques, il y a sans doute bien des ridicules, des bassesses, des forfaitures même, imputés au clergé. Pour répondre à ces provocations populaires, nous ne voyons pas que l'Église ait beaucoup persécuté ceux qui s'en étaient rendus les interprètes, ou ceux qui les avaient écoutées. Elle laissait dire; c'était d'un gouvernement puissant et sage. Contre un pouvoir le plus réel qui fut jamais, qu'importait la vanité de quelques paroles?

3° MOINES.

Coquaigne. Méon, t. IV, p. 175-181. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 227.

Quel est ce pays de Cocagne dont le nom est resté proverbial? *Coquaigne*, ou, comme on a dit plus tard, *Cocagne*, est un pays merveilleux que nous fait connaître un voyageur qui y avait été envoyé, dit-il, en pénitence par le pape, et qui s'empresserait d'y conduire ses amis, s'il pouvait en retrouver le chemin; contrée aujourd'hui fantastique, patrie du bon sommeil, de l'abondance inépuisable, de tous les plaisirs sans peine :

> De bars, de saumons et d'aloses
> Sont toutes les mesons encloses;
> Li chevron i sont d'esturjons,
> Les couvertures de bacons,
> Et les lates sont de saussices :
> Moult a ou païs de delices...
> Par les rues vont rostissant
> Les crasses oies et tornant...
> Et si vo di que totes voies
> Par les chemins et par les voies
> Trueve l'en les tables assises,
> Et desus blanches napes mises, etc.

Journ. des Savants, ann. 1830, p. 202.

Raynouard, qui avait lu ce conte, avoue que « les détails « en sont poétiques, » et il croit y voir « une vraie idée du « pays dont le nom est resté dans notre langue, pour expri- « mer un lieu où tout est à souhait. » La description du poëte fait assez entendre que pour lui ce pays de Cocagne est surtout le pays de la cuisine (*coquina*). Des rivières où coulent

les meilleurs vins de France, ceux de Beaune, d'Auxerre, de Tonnerre, de la Rochelle; quatre Pâques et quatre vendanges par année; tous les jours, fêtes et dimanches; un seul carême en vingt ans, et si bon à jeûner que c'est un charmant carême : tels sont quelques-uns des traits qui servent à peindre cette heureuse contrée, et qu'on retrouve depuis, sans beaucoup de différences et avec les mêmes intentions, dans la Papimanie de Rabelais.

D'autres circonstances qui reparaissent aussi la plupart dans son allégorie de l'abbaye de Thélème, comme une telle richesse d'argent et d'or, que nul n'y achète ni ne vend; une parfaite docilité des dames et des damoiselles; enfin, pour que tout cela dure, la fontaine de Jovent ou Jouvence, qui fait « rajovenir, » ces divers accessoires d'une vie de repos et de joie n'ont rien de contraire à la pensée principale de l'auteur, qui suppose que les bienheureux habitants de sa terre de promission trouvent dans les plaisirs de la table la suprême félicité.

Dict. étymol. de Ménage, t. I, p. 393.

Il en résulte qu'on a eu bien tort de dire que le pays de Cocagne n'est pas ancien dans notre langue, en alléguant, comme preuve, qu'il ne se trouve ni dans Rabelais, ni dans Marot, ni même dans Regnier, lorsqu'il suffisait, pour en reconnaître soit l'ancienneté, soit l'étymologie, beaucoup plus simple que toutes celles qu'on a rêvées, de lire le fabliau de Coquaigne dans un manuscrit du XIII[e] siècle.

Au même siècle et au même genre appartiennent deux autres pièces conservées dans les bibliothèques d'Angleterre, et dont le caractère satirique, plus nettement exprimé, ne peut laisser aucun doute. L'une, en français, *l'Ordre de bel eyse*, représente l'heureuse vie des moines dans les comtés d'York et de Lincoln :

Warton, Hist. of. engl. poetry, t. I, p. 39.

Qui voudra à moi entendre
Oïr pourra et aprendre
L'estoyre d'un ordre novel,
Qui mout est delitous et bel, etc.

Ellis, Specimens of the early engl. poets, t. I, p. 66-76. — Tyrwhitt, sur le v. 4206 de Chaucer.

L'autre, en anglais, mais qui paraît venir d'un original français, sous ce même nom de *Cokaygne*, décrit une terre arrosée aussi par des ruisseaux de lait, de miel, d'huile et de vin, où les murs sont aussi formés de pâtés, de viandes délicates, de poissons, de puddings, et où s'élève, non loin d'un

couvent de nones, une abbaye de moines blancs et gris, pour qui l'on est allé chercher des plaisirs jusque dans le paradis des musulmans.

Depuis, nous pourrions suivre à travers l'Europe cette fable du pays de Cocagne : au XIVe siècle, l'archiprêtre de Hita, le poëte espagnol, y fait allusion deux fois, et Boccace en parle sous le nom du joyeux canton de Bengodi ; au XVe, Alexandre de Sienne et Barthélemi son compagnon donnent une histoire nouvelle *della città di Cucagna ;* l'Allemagne (dans son *Schlaraffenland* ou pays des fainéants) et d'autres nations encore ont gardé ce souvenir populaire.

Copl. 112 et 331.

Giorn. VIII, nov. 3.

Historia nuova della città di Cucagna, Venise et Vicence, 1625, in-8°.

Quoique nous rapportions notre Coquaigne, comme l'a fait Rabelais, s'il l'a connue, aux béatitudes de l'état monacal, il est à remarquer toutefois que, dans les moqueries de ce siècle, les réguliers occupent moins de place que les séculiers. Ce n'est que plus tard que les moines, dans ces petites scènes de gaieté et d'amour, viennent presque partout remplacer les provoires et les clercs du bon vieux temps.

Si les moines n'y interviennent d'abord que rarement, cette réserve peut s'expliquer par la domination absolue qu'exerçaient alors deux puissantes communautés, les Dominicains surtout qui, depuis la croisade albigeoise, avaient, pour se défendre contre les rieurs, les armes terribles de l'inquisition. Les jongleurs, qui avaient déjà mérité de se faire chasser de France, auraient eu, sous les lois de saint Dominique, plus d'une chance d'être brûlés. On s'enhardit avec le temps. Ce sont des hommes d'Église, comme Boccace et plusieurs des autres conteurs italiens, même le Dominicain Bandello, qui commencent à mêler dans toutes ces folies un bien plus grand nombre de frères. Rabelais le Franciscain, que Wadding a grand soin de compter parmi les écrivains de son ordre, en se contentant d'ajouter qu'il aimait trop à rire (*urbana dicacitate plus æquo delectatus*), continua cette joyeuse guerre contre les moines, dont il a laissé un type immortel, frère Jean des Entommeures. On sait combien il y a de cordeliers dans les Nouvelles de la reine de Navarre, qui se justifie, en aggravant l'insulte, de tous ces contes de moines : « Il me semble, dit-elle, qu'ils ne doivent tourner à deplai-
« sir de ce qu'on daigne parler d'eux ; car la plupart d'eux
« sont si inutiles que, s'ils ne faisoient quelque mal digne de
« memoire, on n'en parleroit jamais. »

Scriptor. ord. Min., p. 134.

Heptaméron, nouv. 48.

La Réforme et le concile de Trente, en obligeant le clergé

séculier à se respecter davantage, firent disparaître de plus en plus de ces médisances les simples prêtres. Les religieux, qui prirent leur place, et qui la gardèrent longtemps, finirent par profiter eux-mêmes de cet esprit d'équité dont ils n'avaient point donné l'exemple. Peu à peu se perdait la tradition des rancunes contemporaines ; si l'on conserva les scènes, on changea les personnages ; et nous avons vu, nous verrons encore La Fontaine et les autres faire comme l'ancien traducteur de la Célestine espagnole, Jacques de Lavardin : au risque d'affaiblir la verdeur et la vivacité des aventures, ils y remplacent les prêtres et les moines par des laïques.

On dirait que ces imitateurs prudents s'empressent d'obéir tous à l'injonction, non pas de brûler tout à fait les vieux contes, comme Savonarole l'ordonnait de Boccace et de Pulci, mais de n'en donner au moins qu'une rédaction châtiée, comme celle que demandait pour le Décaméron le maître du sacré palais : *Che per niun modo si parli in male o scandalo de' preti, frati, abati, abadesse, monaci, monache, piovani, proposti, vescovi, o altre cose sacre ; ma si mutin li nomi, e si faccia per altro modo che parrà meglio.* L'édition épurée de l'an 1580 ne satisfit ni Rome ni personne.

Baldelli, Vita di Boccacci, p. 291.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher quels furent, pendant le grand siècle monastique dont nous achevons l'étude, les ordres qui fournirent aux trouvères des acteurs pour leur théâtre populaire.

D'un Marcheant de Chartrosse, etc.

Ms. de La Vallière, n. 86, art. 35. — Ms. de l'Arsenal, Belles-Lettres, n 325, fol. 37 v°-39 v°. — Le Gr. d'Aussy. t. III, p. 183, 441 ; t. IV, p. xxxix.

L'ordre des chartreux, pauvre et charitable, paraît leur avoir inspiré quelque respect. L'histoire suivante est fort honorable pour les enfants de saint Bruno. Un *Marchand* s'était fait *chartreux*. Comme il avait l'habitude du commerce, on le chargeait des provisions. Envoyé, avec six marcs d'argent, à une foire voisine, il rencontre un vieux chevalier qui pleurait. Sur les vives instances du moine, le chevalier lui raconte que, dans sa détresse, il avait emprunté six marcs d'argent à un usurier, en lui laissant pour gage son fils unique, et que le jour de l'échéance est arrivé. Le bon frère, quoique simple convers, s'engage dans un sermon pathétique sur la bonté infinie de Dieu, toujours assurée à ceux qui ont confiance en lui ; mais il s'aperçoit bientôt que le chevalier, peu capable d'imiter Job, redouble de sanglots à l'approche du moment fatal, et il se détermine à l'accompagner chez l'usurier. Prières du malheureux père qui redemande son fils ; vains efforts du chartreux pour attendrir le plus inflexi-

ble des hommes. Enfin, lorsque déjà le créancier menace de faire jeûner en prison le fils de son débiteur, le moine paye la dette avec l'argent de la communauté, et vient ensuite, à genoux, demander grâce à l'abbé pour l'emploi qu'il en a fait. Le chapitre assemblé déclare que le frère pourvoyeur s'est bien conduit, et on lui donne deux marcs, les seuls qui restent, pour retourner au marché, où, par une juste récompense de sa bonne action, il fait des achats si avantageux qu'il n'y a point de perte pour le couvent.

Des deux chevaux.

Méon, t. III, p. 197-204. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 131. — Arthur Dinaux, Trouvères artésiens, p. 296.

De telles histoires sont rares; il y a de la malignité dans presque toutes les autres. Une des plus innocentes est encore celle d'un moine de Saint-Acheul, célèbre abbaye de chanoines de Saint-Augustin, fondée, en 1136, près d'Amiens. Le récit a été publié, mais sans preuve certaine, comme l'œuvre d'un trouvère picard, Jean de Boves. Un vilain de Longueau s'en allait vendre au marché d'Amiens un vieux petit « roncinet, » que, pour faire son oût, il avait épuisé de travail et fort mal nourri. Comme il passait devant Saint-Acheul, un moine de la maison lui demande si son cheval est à vendre, et ajoute qu'ils en ont un qui pourrait être échangé contre le sien. « Volontiers, » dit le villageois, à qui l'on se hâte de montrer le cheval de l'abbaye :

Dos brisié, mauvès por monter,
Les costes li pot on conter;
Hauz ert derriere, et bas devant;
Si aloit d'un pié sousclochant,
Dont il n'estoit preu afaitiez;
N'estoit reveleus ne haitiez,
N'il n'avoit talent de hennir.
Quant li vilains le vit venir,
Si l'esgarda moult d'entravers.
« Que resgardez? » fet li convers.

Le moine est piqué de voir son cheval servir de risée au vilain, et prétend qu'on en vend tous les jours cent sous qui ne le valent pas. Le vilain répond qu'il n'y a rien à en retirer que la peau, et que c'est le sien qui vaut quelque chose :

« Mès vez ci roncin bien vendable;
« Fols est qui le tient en estable.
« Bons est par tout où l'en l'aderce,
« Bons en charrue, bons en erce,
« Et bons ès trais et ès limons;
« Ne onques ne vit toz li monz
« Meillor roncin, ne plus isnel;
« Il cort plus ne vole arondel. »

On se défie alors ; on convient que les deux chevaux seront placés au milieu de la cour, attachés l'un à l'autre par la queue, et que si celui du vilain entraîne son rival hors du couvent, ils seront à lui tous les deux ; mais que s'il est entraîné dans l'écurie, tous les deux seront pour les moines. L'épreuve acceptée, chacun, le fouet à la main, tire sa haridelle par le licou. « Allons, Baillet! » dit le convers. « Allons, Ferrant! » dit le vilain. Celui-ci, voyant qu'ils ne font un pas ni en avant ni en arrière, s'avise d'un tour d'adresse ; il laisse reculer son roussin, et quand l'autre est fatigué de l'avoir traîné quelques pas, il encourage le sien du geste et de la voix. Par un effort désespéré, Ferrant se cramponne à terre, puis s'élance autant qu'il peut, et emporte avec lui Baillet. Le moine allait perdre ; mais tirant son couteau, lorsque déjà Ferrant avait la tête hors du couvent, il lui coupe la queue. Les chevaux, redevenus libres, s'en vont chacun de leur côté, et le moine ferme la porte. Vainement le vilain le fait semondre à la cour de l'évêque d'Amiens ; le procès n'est pas encore jugé.

Au début de ce conte, l'auteur en rappelle huit autres, qu'il déclare avoir composés, et il ajoute que s'il entreprend le neuvième, ce n'est pas pour faire mieux que Jean de Boves :

Ne por mestre Jehan reprendre
De Boves, qui dist bien et bel,
N'entreprent il pas cest fablel.

Il y a cependant, pour attribuer à Jean de Boves lui-même ces neuf fabliaux, qui se ressemblent d'ailleurs par la langue et le style, un accord presque unanime. Aussi nous aurions à peine osé, en les lui disputant, réduire à un vain nom une réputation depuis longtemps acquise, si l'autorité de Fauchet ne nous rassurait sur le sens que nous donnons aux vers de ce prologue, et ne nous enhardissait à dire que nous l'entendons comme lui.

Anc. poëtes fr., fol. 588.

On voit que les chartreux et même les Augustins ne sont point trop maltraités. Il y a plus de scandale dans les aventures qu'on prête aux autres ordres. Quelquefois ce scandale est involontaire, et les conteurs espéraient tout autre effet de leurs histoires. Combien la réputation des moines et des religieuses a pu être compromise par les contes les plus dévots de Gautier de Coinsi, tels que ceux de la *Sacristine*

Méon, Nouv. rec., t. II, p. 154-172, 314-330, etc.

et de l'*Abbesse!* L'intention des auteurs, dans ce genre de nouvelles, est rarement malveillante; ils redisent tout naïvement ce qu'ils ont entendu dire, et si des personnages qu'on devait croire respectables ont leur rôle dans des scènes peu dignes de leur caractère sacré, c'est qu'ils étaient en effet mêlés à tous les rangs et à tous les actes, publics ou privés, de la société de leur temps. Ainsi, la funèbre nouvelle du *Prêtre qu'on porte,* où l'accusation d'incontinence ne s'adresse, comme on l'a vu, qu'à un homme du clergé séculier, change de héros, dès le moment où s'accroissent les abus de la domination monastique. A la place de ce prêtre qu'un mari vient d'étrangler, et dont les tristes dépouilles voyagent la nuit à travers toutes les rues d'un village, on choisit pour victime un moine de l'ordre antique et illustre de Saint-Benoît, le *Sacristain de Cluni.* Un des nouveaux rédacteurs du conte, Jean le Chapelain, comme pour mieux faire entendre que les richesses et la puissance ont leur part dans la corruption de cette grande communauté, ouvre son récit par un magnifique tableau des vastes domaines de l'abbaye :

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 845.

Ci-dessus, p. 141.

Le Diz dou Soucretain.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 318-337.

Il avint jadis en Bergoigne
A Cligni, la maistre abaïe,
Qui est de si grant seignorie
Que la contrée est toute lor
Sept lieues plaines tot entor;
Mesmes le bourc de Challemaigne
Ont il tot mis en lor demaine,
Que il n'i a meson ne rue
Qui tot ne soit de lor tenue.

Raynouard croit reconnaître un certain orgueil de moine dans cette description des immenses propriétés de Cluni; mais comme il n'y a certainement pas de quoi s'enorgueillir des catastrophes qui suivent, il est permis de voir une autre pensée dans ce contraste. C'est peut-être celle de l'ange, lorsqu'il dit à l'ermite :

Journ. des Savants, ann. 1824, p. 610.

Ci-dessus, p. 126.

« De riche moine jà n'orroiz
« Bonne chancon; que bien sachoiz,
« Moines doit estre soufroiteus,
« Se il est vrais religieus. »

Méon, Nouv. rec., t. II, p. 232.

Cette opulence, qui, même sans l'exercice d'une autorité presque absolue, aurait suffi pour corrompre une congréga-

Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 251, 259.

tion d'hommes, devait être non moins funeste aux couvents de femmes. Il y a de Jean de Condé, qui ne craignit pas de se faire le défenseur des ménestrels contre les prédicateurs dominicains et franciscains, une espèce de tenson entre des religieuses : les nobles chanoinesses trouvent mauvais que de simples cisterciennes ou bernardines se permettent d'avoir des amants, surtout des amants gentilshommes, tandis que les moines ne leur manquent pas; et les bernardines répondent que, si elles sont aimées par des chevaliers et des barons, elles en ont tout autant le droit que les chanoinesses. Juge très-profane du différend, Vénus elle-même prononce en faveur des nones grises, à qui elle accorde aussi, et sans restriction, bénéfice d'amour.

Ne semble-t-il pas que la séduction du pouvoir et de la fortune dût être moins dangereuse pour un ordre que ses fondateurs venaient de proclamer le plus humble et le plus pauvre, celui de Saint-François? Mais la prospérité merveilleuse de cet ordre fut si rapide qu'elle put éblouir et perdre les meilleurs esprits. A peine un quart de siècle s'était-il écoulé depuis l'institution des Frères mineurs, que le chancelier de l'empereur Frédéric II, Pierre des Vignes, ou, si ce n'est lui, quelque autre du même temps, blâmait avec une juste colère leurs habitudes mondaines, si contraires à cette mission de pieuse austérité qui devait être et qui fut réellement l'origine de leur grandeur :

Edelest. du Méril, Poés. pop. latines, 1847, p. 167.

Per fora, per nundinas atque per plateas
Discurrunt, per cameras nec vitant choreas,
Et, si fiunt nuptiæ, mox vadunt ad eas;
Quod non, credo, doceat Baruch vel Michæas.

Leur fondateur, l'humble apôtre d'Assises, n'aurait sans doute pu croire qu'un jour, et presque de son vivant, ses disciples fussent appelés à figurer dans ces galantes histoires, qu'ils continuèrent de défrayer pendant plusieurs siècles. On trouvera tout à l'heure, parmi les anecdotes les plus populaires des familles bourgeoises, les *Braies du cordelier.*

L'ordre de Saint-Dominique, cette autre congrégation non moins jeune et non moins puissante, mais bien plus redoutable encore, puisqu'elle avait l'inquisition, a fourni à l'audace des trouvères une seule aventure : c'est beaucoup. Il n'y avait guère parmi eux que Rutebeuf qui, avec sa fougue ordinaire et, comme il dit, sa tête folle, eût osé braver les terribles

Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 161.

frères. Jacques de Baisieux, qui paraît être du Baisieux de Flandre plutôt que de celui de Picardie, leur reproche aussi l'ardeur qu'ils manifestent en toute occurrence à recueillir les successions, et qui avait fini par faire croire qu'un mourant, s'il ne les prenait pour exécuteurs, perdait son âme. Nous ne savons s'il eut à se repentir d'avoir fait le *Dit de la Vessie du curé*.

Ibid.

Le curé, près de mourir d'hydropisie

(Entropikes ert devenus),

avait compris dans son testament, outre ses parents pauvres et les gens du village, non loin d'Anvers, où il avait sa cure, les orphelins et les infirmes, les béguines et les cordeliers. Surviennent alors deux quêteurs jacobins du couvent d'Anvers, qui voudraient bien n'être pas oubliés non plus :

LE DIS DE LA VESCIE A PRESTRE.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 80-90. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 283.

« Vos ne moreis pas justement,
« Se del vostre ne nos laiiés...
« Et li amuene si est biele
« Ki est à nostre maison mise :
« Nos no vestons nulle chemise,
« Et si vivomes en pitance.
« Ce sache Diex, por la valhance
« De vostre argent ne l'disons mie. »
Li prestes l'ot, si s'en gramie,
Et pense qu'il s'en vengera,
S'ilh puet, et qu'il les trufera.

Comme ils insistent, malgré le soin qu'il prend de leur répéter plusieurs fois qu'il a tout donné ; comme ils vont jusqu'à demander que le moribond réforme pour eux son testament, le curé, de plus en plus mécontent, leur promet enfin un joyau précieux, mais dont il ne peut se défaire avant sa mort. Grande joie au couvent, dès qu'on y apprend cette nouvelle ; on se fait servir flans, pâtés, les meilleurs vins ; on sonne toutes les cloches, comme pour recevoir un corps saint. Au point du jour, cinq frères, pleins d'espoir et d'impatience, entourent le lit du testateur, qu'ils trouvent encore vivant, et qui les engage à convoquer, comme témoins de l'accomplissement de sa promesse, le maire et les échevins. Après d'assez longs discours, où il fait déjà pressentir la punition de ceux qui l'ont menacé des tourments éternels s'il ne leur donnait

quelque chose, il annonce qu'il va déclarer quel est ce joyau qu'il leur réserve après lui :

Dient al prestre li cinc frere :
« Dites quel chose c'est, biaz pere. »
— « Volentiers voir; c'est me vesie
« Se vos l'aviés bien netoiie,
« Miex que de corduan varra,
« Et plus longement vos durra;
« Si poreis ens metre vo poivre... »

Les moines, baissant la tête, s'en vont sans rien dire, et tout le pays se moque d'eux. Le trouvère, en finissant, a la hardiesse de se nommer.

Anc. poëtes fr., fol. 590 v°

Selon Fauchet, d'après la chronique française d'Aquitaine, Jean de Meun, le continuateur du roman de la Rose, ayant demandé par son testament à être enterré dans l'église des Dominicains de Paris, leur légua un coffre, où ils ne trouvèrent que des ardoises, celles qui lui servaient à tirer, comme dit André Thevet, ses figures de géométrie. « Les moi-« nes indignez, et pensans qu'il se fust moqué d'eux vif et « mort, deterrerent son corps; mais la cour de parlement, « advertie de telle inhumanité, le fit remettre en sepulture « honorable, dans le cloistre du convent. » Il est possible que Jean de Meun, comme l'auteur des aventures d'Eulenspiegel, se fût souvenu du fabliau. Fauchet ne paraît point l'avoir connu.

Vie de Jean de Meun, dans l'éd. du Rom. de la Rose par Méon, t. I, p. 57.

Hist. 93, édit. de Leipzig, 1854, p. 135, 288

Cette âpreté des religieux de Saint-Dominique à convoiter les successions et à dépouiller les familles se trouve encore, dans le siècle où mourut Jean de Meun, énergiquement décrite par dom Juan Manuel, lorsqu'il représente les fils d'un riche Lombard de Bologne écartant de ses derniers moments, sous divers prétextes, les consolations des Dominicains, plutôt que de s'exposer à tout perdre s'ils approchaient de son lit de mort.

El conde Lucanor, c. 15, p. 95-97.

Il pourra se rencontrer quelques autres mentions des ordres religieux dans ce qui va suivre, mais elles sont rares. C'est donc là une assez faible moisson dans ce genre d'anecdotes monacales, devenu bientôt riche jusqu'à la satiété et jusqu'à l'injustice. On voit maintenant combien Caylus, qui trouve un peu forte la critique des gens d'Église par les auteurs de fabliaux, a tort de placer sur le même rang, parmi les victimes de cette critique, les prêtres et les moines. Non;

Mém. de l'Académ. des inscr., t. XX, p. 376.

les moines, on peut le dire, sont épargnés. Les cinq siècles suivants leur ont fait cruellement expier cette indulgence.

4° CHEVALIERS ET BARONS.

La société laïque, dont l'élite comptait dans ses rangs les plus généreux protecteurs des trouvères, semble, au premier aspect, plus ménagée dans leurs contes satiriques et leurs malins propos que les diverses classes du monde ecclésiastique. On y réserve, en effet, quelques beaux rôles pour les puissants seigneurs de la hiérarchie féodale, et on n'ose même presque jamais y faire intervenir les rois et les princes.

Saint Louis est cependant un des personnages d'une espèce de conte religieux, que nous n'avons pas en langue vulgaire, mais que Thomas de Cantimpré, le conteur de fables édifiantes, nous a transmis en latin. Comme il y a peu de documents sur l'opinion que la multitude pouvait se faire du pieux roi, nous donnerons une version littérale de ce récit, fort antérieur à la canonisation de Louis IX, puisque Thomas mourut en 1272 : « Le mérite du très-dévot roi de France Louis a été « dernièrement attesté par un fait que je vais redire d'après « ceux qui l'ont vu. On reconnaît quelle grâce obtient devant « Dieu l'exemple d'humilité profonde que donne le roi de « France, quand le Christ, roi de l'univers, en fournit une « preuve si évidente et si miraculeuse. Un des plus nobles « comtes de la Germanie, Othon, comte de Gueldre, avait ex- « pédié avec une lettre un courrier pour Paris. A son retour, « le comte lui demande s'il avait vu le roi de France Louis. « — Oui, répond le courrier en faisant des contorsions et des « grimaces, j'ai vu ce misérable roi papelard, le cou tors et le « capuchon sur l'épaule. — Il voulut, en parlant, contrefaire « cette attitude, et il resta cou tors toute sa vie. »

Bonum univ. de Apibus, l. II, c. 57, n. 63. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 177-184.

Othon, surnommé Claude ou le Boiteux, fut comte de Gueldre de l'an 1229 à l'an 1271, et fut par conséquent témoin de tout le règne de saint Louis. Le narrateur ne nous apprend pas à quelle occasion Louis reçut le message du comte de Gueldre, ni s'il fut instruit de la mésaventure du messager. Nous ne croyons pas que les actes de canonisation parlent de ce miracle.

Art. de vérifier les dates, t. III, p. 172.

Il y a une autre légende sur le même roi, toujours en latin, mais qui a dû être d'abord rimée en français pour le peuple ;

Mone, Anzeiger für Kunde,

etc., 1836, col. 453.

nous la traduisons aussi mot à mot : « Un juif qui avait « à Paris une grande réputation tomba un jour dans les latri- « nes publiques. Les juifs se rassemblèrent pour lui venir en « aide. Gardez-vous bien, s'écria-t-il, de me tirer d'ici, car « c'est jour de sabbat ; mais attendez jusqu'à demain, pour ne « point violer notre loi. — Alors ils s'éloignèrent. Des chré- « tiens, qui étaient présents, annoncèrent la chose au roi « Louis. Le roi, informé du projet des juifs pour le lende- « main, donna ordre à des chrétiens bien armés d'aller em- « pêcher les juifs de le tirer de la fosse le jour du Seigneur : « Il a, dit-il, observé le sabbat ; il observera aussi notre di- « manche. — C'est ce qui fut fait ; mais lorsqu'on revint le « lundi pour le tirer de là, il était mort. »

Quelle que soit l'origine de ce conte, on croirait qu'il n'est pas d'un ami ; il est peut-être d'un panégyriste.

Matth. Paris, ann. 1229, édit. de 1588, p. 342. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. I, p. 534 ; t. II, p. 98 ; t. VI, p. 137.

Les écoliers de l'Université de Paris, qui se permettaient de trop libres épigrammes contre Blanche de Castille, l'ardente protectrice des Dominicains et des autres ennemis de l'école séculière, ne dûrent point s'épargner de malicieuses nouvelles sur le compte de la reine, soit en latin, soit en français ; et les histoires fort peu authentiques de ses amours avec le légat, avec Thibaut de Champagne, n'ont peut-être point d'autre origine. C'est ainsi que, plus tard, de leurs fictions en vers et en prose a pu naître la chronique non moins suspecte des tragiques aventures de leur professeur Buridan avec Jeanne de Navarre ou Marie de Bourgogne. Tous ces bruits du moment, beaucoup plus faits pour le conte ou la chanson que pour l'histoire, purent être mis en rimes françaises, puisqu'on y mettait bien les controverses de Guillaume de Saint-Amour ; mais il n'est point probable qu'aucune de ces plaisanteries éphémères nous soit restée.

Il est une autre sorte de récits populaires que nous devons regretter davantage. Les croisades, qui ont enfanté quelques grands poëmes, comme l'ouvrage aujourd'hui perdu de Guillaume Bechada, comme la Prise d'Antioche, Godefroi de Bouillon, Baudouin de Sebourg, et ces couplets héroïques ou gracieux qui portent quelquefois les noms des plus illustres barons de la terre sainte, ont été aussi l'occasion de courtes narrations où revivent les souvenirs de l'Orient : l'Ordène de chevalerie, la chronique et le roman du Châtelain de Couci, le Comte de Ponthieu. Comment les auteurs de fabliaux n'auraient-ils pas, à leur tour, profité de la curiosité

publique pour ces lointaines contrées, ouvertes à l'imagination des conteurs d'aventures?

On n'a encore retrouvé que bien peu de leurs fabliaux d'outre-mer, tels qu'ils les avaient rimés pour cette foule attentive qui aimait à entendre rappeler les pieuses expéditions contre les infidèles; mais il en reste des traces dans les *Gesta Romanorum* et d'autres recueils latins; il en reste dans les Cent nouvelles italiennes, dont plusieurs sont des premières années du XIV[e] siècle, et qui souvent, comme les *Reali di Francia*, mettent en prose nos poésies françaises. Les trouvères qui, dans le « Pas Saladin, » ont célébré l'admiration du héros musulman pour ses nobles adversaires, n'avaient pas oublié sans doute ce que les Cent nouvelles racontent ainsi de Saladin et d'un chevalier :

Paris, 1836, gr. in-8°.

Entre ses prisonniers, il y en eut un qui lui plut beaucoup, qu'il fit habiller avec distinction, et dont la société devint comme un besoin pour lui. Un jour qu'il le vit tout pensif, il lui demanda pourquoi, et après une longue insistance n'en obtint que ces paroles : « Je pense à ma famille et à mon « pays. » Saladin lui répondit : « Puisque tu ne veux pas rester « avec moi, je te rends la liberté. » En même temps il appelle son trésorier, et lui ordonne de compter au chevalier deux mille marcs d'argent. Le trésorier, par erreur, met trois mille sur son livre de compte; puis il s'en aperçoit, et veut corriger. « Mets quatre mille, reprend le sultan; il ne sera pas dit « que ta plume ait été plus libérale que moi. »

Cento nov. antiche, nov. 25.

Saladin passe aussi pour avoir payé la rançon de Hue de Tabarie, que l'on prétendait l'avoir armé chevalier. D'autres attribuaient cet honneur à Homfroi de Toron, fait prisonnier à la bataille de Tibériade; et peut-être Boccace les a-t-il suivis, car il donne à l'ami de Saladin le nom de Torello. Il amplifie, selon sa coutume, la simple narration des Cent nouvelles, à moins qu'on ne suppose qu'il n'a pas inventé non plus tout ce merveilleux. C'est une pratique non moins fréquente chez l'imitateur florentin, de substituer des Italiens aux anciens personnages : il met un gentilhomme de Pavie, son Torello, à la place du chevalier français.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 759.

Decam., Giornat. x, nov. 9.

Le *Novellino* nous offre encore, sur Saladin et la troisième croisade, une autre tradition plus digne d'un trouvère que d'un historien, et qui se rapporte sans doute au jour où, selon les anciens récits, un étroit passage fut défendu contre toute l'armée sarrasine par Richard Cœur-de-Lion et onze

Cento nov. antiche, nov. 76.

Cercueq, liv. iv, c. 1.

guerriers francs ; célèbre fait d'armes chanté plus tard sous le nom de « Pas Saladin, » et représenté à Paris sous le même titre, en 1389, pour une entrée solennelle que décrit Froissart. Saladin, qui vient d'apprendre que Richard est à pied, lui envoie, comme par courtoisie, un cheval de guerre, un superbe destrier. Le roi le fait monter par un de ses écuyers, et le cheval, rétif, indocile, plus fort que la main qui veut le dompter, s'élance par habitude vers la tente du sultan. Le sultan attendait le roi Richard ; il n'eut que son écuyer. L'histoire, qui ne parle point de cette ruse, dit seulement que Malek-Adel, frère de Saladin, admirant la bravoure de Richard, lui fit présent de deux chevaux arabes sur le champ de bataille. L'anecdote, arrangée en fabliau, peut fort bien venir de nos rimeurs ; nous ne l'avons point retrouvée dans leurs manuscrits.

Michaud, Croisades, t. II, p. 509.

Les caprices bizarres de quelques seigneurs, beaucoup d'aventures galantes, parfois assez roturières, mêlées à un petit nombre de souvenirs vraiment chevaleresques, voilà, dans l'état actuel de nos recherches, tout ce que les chanteurs populaires nous racontent aujourd'hui sur leurs puissants patrons, les nobles, les chevaliers et les grandes dames.

Du Povre mercier.

Méon, t. III, p. 17-25. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 240. — Imbert, t. I, p. 125.

Le conte du *Pauvre mercier* nous a conservé les arrêts aussi hardis que fantasques d'un seigneur haut-justicier. Ce riche baron, qui faisait pendre les voleurs sans leur permettre de se racheter, inspirait une grande confiance aux marchands, et dès qu'il annonçait une foire, on s'y rendait de tous côtés. Un pauvre mercier, qui avait chargé son petit cheval d'une mince pacotille, se contente, pour épargner les frais d'hôtellerie, de le mettre, après l'avoir déchargé, sous la sauvegarde de ce seigneur tutélaire, et l'abandonne dans une de ses prairies closes, mais non sans avoir fait aussi, en latin et en roman, quelques prières pour le recommander au bon Dieu. Le cheval ayant été mangé la nuit par une louve, le seigneur, strict observateur des conventions, paye au mercier trente sous, la moitié de la valeur de l'animal, en ajoutant qu'il lui tiendrait volontiers compte du tout, si l'autre moitié n'avait pas été par lui recommandée à Dieu, trop juste pour ne point l'en dédommager. Le marchand part, bien décidé à réclamer sa dette. Il rencontre un moine : « A qui êtes vous ? » lui dit-il.

— « Je sui à Dieu, le nostre Pere. »
— « Hai, hai, dist li merciers, biau frere,

« Que vos soiez le bien venus;
« Je soie plus honiz que nus,
« Se m'achapez en nule guise,
« S'en deviez aler en chemise, etc. »

Et il lui prend sa chape, qui lui paraît valoir les trente autres sous. Le moine, qui n'est pas le plus fort, en appelle au baron. Celui-ci, pour qui la cause n'est point nouvelle, prononce que le moine, vassal du bon Dieu, payera pour son suzerain, à moins qu'il ne le renie, sauf à avoir recours sur ses biens. Une telle sentence était peu propre à faire accepter des gens d'Église la justice laïque.

Si l'on veut savoir quelles marchandises pouvait colporter dans les foires ce mercier qui perdit son cheval et en retrouva le prix, il faudra parcourir une petite pièce que nous citerons encore ailleurs, et où l'on apprend d'un mercier lui-même ce qu'il vendait, quelquefois par échange:

Fabliaux publ. par Robert, p. 6.

J'ai les mignotes ceinturetes,
J'ai beax ganz à damoiseletes,
J'ai ganz forrez doubles et sangles,
J'ai de bones boucles à cengles,
J'ai chaînetes de fer beles,
J'ai bones cordes à vieles, etc.

La Plantez.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 338-342. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 264. — Imbert, t. I, p. 280.

Voici une autre idée singulière d'un gentilhomme. Cette courte histoire de *la Plantez* n'est pas sans importance, et parce qu'on y voit la liberté que prennent des vilains avec de jeunes nobles, et parce qu'on y trouve comme une date dès les premiers vers:

Aïde Dex qui tot governe!
Il avint en une taverne
L'autre an, si con Acre fu prise,
Bien en ai la matire aprise,
C'uns bachelers de Normandie,
Don maint gentilome mandie,
Se voloit disner par matin;
Mais n'ot geline ne pocin,
Ne à mangier qui gaires vaille,
Fors un sol panet de maaille.

Le pauvre gentilhomme normand, avec son petit pain d'une maille, demande au tavernier pour un denier de vin. Celui-ci, par dédain, renverse une partie du hanap, et, sans

XIII SIÈCLE.

s'émouvoir des reproches qu'on lui fait, il se contente de dire : « Vin répandu, c'est signe de bonheur. » Le jeune Normand, qui veut se venger, pendant que l'hôte est allé lui chercher de plus pour une maille de fromage, va au tonneau, enlève la broche, laisse couler le vin. Grande bataille entre le tavernier de retour et le gentilhomme; habits déchirés, barils renversés, ruisseaux de vin coulant de toutes parts. L'affaire est portée devant le roi, c'est-à-dire devant la justice royale :

Qui que s'an lot, ne qui s'an plaigne,
C'est li cuens Hanris de Champaigne
Qui tenoit la terre et l'anor.

Quand l'hôtelier a exposé ses griefs, son adversaire, pour toute défense, répète ce que le tavernier lui a dit lui-même le jour de la querelle :

« Ne sez tu que tu me déis,
« D'un po de vin que m'espandis,
« Je gaaigneroie à planté?
« Or saches bien de verité
« Que cens dobles doiz gaaignier,
« Que en ton vin te puez baignier. »

Tous les gens du roi applaudissent à cette haute jonglerie, et le souverain juge rend son arrêt :

« Qui ait perdu, si ait perdu. »

Nous trouvons la ville d'Acre prise par Saladin en 1187; par Philippe-Auguste et Richard, en 1191; par Malek Seraf, en 1291. Peut-être faut-il préférer la première de ces trois indications chronologiques; car le comte Henri de Champagne partit en 1190 pour la terre sainte, et il y mourut avec le titre de roi de Jérusalem.

Art de vérifier les dates, t. II, p. 620.

La Vieille truande.

Méon, t. III, p. 153-160. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 302. N. 6987, fol. 295 v°.

La Vieille truande, ou, comme l'appelle un manuscrit, *la Vieillette,* offre un autre exemple des soudaines fantaisies de la noblesse féodale. Cette vieille, qui recousait ses guenilles près d'un buisson, s'étant éprise d'un damoisel chevauchant par la campagne, veut qu'il descende pour l'embrasser, et elle s'obstine à le suivre. Un homme de cour, bien accompagné, survient : la vieille se plaint à lui d'un fils dénaturé qui a la cruauté d'abandonner sa mère, au lieu de

l'aider à passer le gué. « Ma mère! s'écrie le jeune homme; « c'est une imposture. » — « Prouvez-le-moi, » dit le châtelain; et il lui en demande la plus étrange preuve. Plutôt que d'y consentir, le damoisel prend la vieille en croupe, comme si elle était sa mère, et celle-ci l'accole avec tendresse, à la grande risée du châtelain. Cette bouffonnerie, transportée avec plus d'art dans le *Roland* de l'Arioste, offre ici peu de délicatesse, et même peu d'esprit. On serait porté à croire que les jongleurs défiguraient quelquefois, par ignorance, les mœurs de ceux qui vivaient au-dessus d'eux.

Orlando furioso, cant. xx, st. 106-128.

C'est ce que nous dirons avec plus de vraisemblance encore de leur détestable conte du *Sot chevalier,* dont ils placent le château dans la forêt des Ardennes, et dont ils ont certainement exagéré l'imbécillité. Les conteurs italiens y ont changé quelque chose; ils auraient dû prendre cette fois un meilleur modèle.

Du Sot chevalier.

Méon, t. IV, p. 255-265. — Domenichi, Facezie, p. 41.

La Dame des environs de Reims, *qui aveine demandoit pour morel sa provende avoir,* ne vaut guère mieux; tout cela est trop bas et trop grossier.

La Dame, etc.

Méon, t. IV, p. 276-286.

Une autre dame, dans le conte des *Trois bossus,* est plus malheureuse que coupable. Ce conte du trouvère Durant est un peu triste, puisqu'il y périt quatre personnes; mais on en peut tirer du moins quelque moralité. Non loin de la ville de Douai, qui paraît avoir été la patrie du poëte, un méchant seigneur, bossu, laid, usurier, prend ou plutôt achète en mariage une charmante fille du voisinage. Trois ménestrels, bossus comme lui, ayant été par hasard assez bien accueillis dans le château, la dame, qui s'ennuie fort, les fait revenir pour l'amuser par leurs chansons; mais, au retour inattendu de son mari, le plus jaloux des hommes, elle les enferme chacun dans un coffre; puis, quand elle veut, quelque temps après, leur rendre l'air et la lumière, elle les trouve morts. Troublée, embarrassée de cette funeste aventure, elle convient de trente livres avec un porteur pour mettre un mort dans un sac et le jeter à l'eau. Le porteur, qui croit qu'il n'y en a qu'un, fort mécontent d'avoir à noyer un second bossu, puis un troisième, l'est encore plus quand il en rencontre un quatrième, le mari, qui rentre chez lui. « Ah! tu ne re« viendras plus, » s'écrie-t-il; et il le noie à son tour. Toutes ces noyades, venues de l'Orient, à qui elles convenaient mieux, ont plu cependant aux conteurs italiens : Straparole, dans ses Facétieuses nuits, n'a pas égayé le sujet. L'ancienne

Les Trois bossus.

Id., t. III, p. 245-254. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 369. — Arthur Dinaux, Trouv. de la Fl., p. 149.

Paraboles de Sendabar, p. 131, etc. Voy. Ess. sur les fables ind., p. 156-158.

Nuit v, fab. 3.

Swan, traduc. des *Gesta Rom.*, t. I, p. LXXVIII.
Choix, t. II, p. 107.

rédaction anglaise des *Gesta Romanorum* a changé quelques détails. Imbert, dans son imitation fort affadie, se contente, par humanité, de coups de bâton pour le mari.

ESTORMI.
Méon, t. IV, p. 452-472. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 378.

Il y a, chez les trouvères eux-mêmes, une histoire presque pareille. Hugues Piaucèle, dans l'une de ses deux nouvelles de la vie bourgeoise, a remplacé les trois ménestrels qui ne viennent voir la dame que pour lui dire leurs chansons, par trois prêtres qui viennent tour à tour courtiser la femme de Jean; et lorsque Jean les a tous les trois assommés, *Estormi*, son beau-frère, dont cette nouvelle porte le nom, et qui s'est chargé de les enterrer, contrarié de trouver sur son chemin un quatrième prêtre, et croyant que c'est le même qui revient, après l'avoir tué, l'enterre comme les autres. Pourquoi ce meurtre d'un homme qui, selon l'auteur même, est exempt de tout reproche? Ceux à qui déplaît ce sujet d'un conte pour rire n'auront garde de l'approuver avec un tel changement, qui le rend plus triste encore.

LE CHEVALIER AU BARIZEL.
Ms. 7595, fol. 415-421. — La Vall., 86, 88, etc. — Arsenal, n. 325, fol. 61, 62v°. — Méon, t. I, p. 208-242.
Rom. du Renart, t. III, p. 291-322.

Le Chevalier au barizel, « entre Normandie et Bretagne, » est un seigneur félon et déloyal, qui fait gras le vendredi, même le vendredi saint. Lorsque ses amis veulent qu'il aille se confesser avec eux à un pieux solitaire de la forêt, sa réponse a tout l'air d'être inspirée par une mauvaise lecture, celle de la branche de Renart mangeant son confesseur :

« Quant il s'erent fez confesser,
« S'iront reuber de mainte part;
« Ch'est li confessions Renart,
« K'il fist entre lui et l'escoufle :
« Teus confesse chiet à un soufle. »

Il n'en suit pas moins ses compagnons à l'ermitage, et là, loin de se rendre à l'exemple qu'ils lui donnent, il se moque d'eux. Cependant l'ermite fait si bien que l'impie se confesse à son tour, mais sans aucun repentir. Quand il s'agit de choisir pour la forme entre les pénitences, il ne s'accommode d'aucune, jusqu'à ce que l'ermite lui propose tout simplement d'aller lui puiser de l'eau dans son baril au ruisseau voisin. Le chevalier accepte; mais il a beau puiser, pas une goutte d'eau ne lui reste; tout passe et s'enfuit. Obstiné par point d'honneur à faire ce qu'il a promis, il parcourt le monde avec le tonneau pendu au cou, et renouvelle ses vains efforts à toutes les sources, à tous les fleuves. Enfin, après une année de voyages et de souffrances, jour pour jour, le

vendredi saint, revenu à l'ermitage, il se fait reconnaître du saint homme, qui prie de nouveau pour lui, et obtient de Dieu que le pécheur se repente. Dès que le pénitent pleure ses fautes, il remplit le baril de ses larmes; il est sauvé. C'est une touchante histoire de dévotion; mais elle avait peut-être encore un autre but, lorsqu'on l'a rimée. En effet, cette narration un peu diffuse, puisqu'elle a plus de mille vers, et qui semble traduite du latin, comme celle du *Chevalier qui ooit la messe,* et tant d'autres contes de Gautier de Coinsi, outre la pensée pieuse qu'on y reconnaît, peut fort bien avoir été faite aussi pour engager surtout les seigneurs félons à ne point se convertir si tard. Il est probable que les prédicateurs s'en sont plus d'une fois servis : on l'a mise en prose au XIVe siècle.

Ci-dessus, p. 124. — Voyez Reiffenberg, Bullet. de l'Academ. de Bruxelles, t. XII, n. 1.

Ms. de La Vallière, n. 89, art. 36, fol. 274 v° 279 v°.

Cette même intention d'avertir les hommes puissants et de réprimer leurs excès par une crainte salutaire, se retrouve dans une autre histoire dévote que nous croyons inédite, et qui, avant d'être mise en vers, a pu faire aussi partie de quelque sermon : *C'est dou Sot le conte.* Le sot ou le fou d'un comte, jadis bourgeois, qui, à force d'usure, de convoitise et de toutes sortes de méfaits, était devenu en Lombardie « sires d'une conté, » où il jouissait d'une grande fortune avec son frère, sa femme et sa fille, n'avait donné au comte, pendant dix ans, que les conseils d'un loyal serviteur; et l'on dut regretter, selon le narrateur, qu'il n'eût pu être également consulté sur le partage que le père de famille, en danger de mort, venait de faire de ses biens :

DOU SOT LE CONTE.

Ms. 6988. 2. 2, fol. 12. — La Vall., n. 81, art. 38, fol. 240 v° 242 v°.

Car li sos ert norris et duis
De dire paroles riables;
En son sotois ert si raisnables
Que bien faisoit à ressougnier;
Li sires l'avoit au mengier,
Et au coucher, et au lever.

Mais ce fou raisonnable a été soigneusement écarté du lit de son maître malade par le frère, la femme et la fille, qui ont profité de l'absence d'un conseiller suspect pour dicter au mourant ses dernières volontés. Le comte a légué, en effet, la moitié de son domaine à sa femme, un quart à sa fille, l'autre quart à son frère;

Et pour ce qu'il éust pardon
Et remede de ses pechiés,

A dit : « Je vueil estre adreciés
« Et amender de mes tors fais,
« Et vueil ci mettre jus le fais
« Des pechiés que j'ai demenés :
« Là en cel lieu où je fui nés,
« De terre ai qui bien vaut ·c· sous;
« Et pour ce que je soie assoulz,
« Le doins jou à la povre gent.
« S'arés tout l'or et tout l'argent
« Dont il a ceens ·x· sestiers, etc. »

Le malade se rétablit, et il fait venir son fou, pour se plaindre à lui d'avoir été si longtemps sans le voir. Instruit alors de ce qui s'est passé, il lui confie les dispositions qu'il a prises. Le fou s'en étonne, s'en afflige, et le comte lui-même s'en repent :

« Mes sos m'a sagement prouvé
« Ma vilonie et mon meffait,
« Quant je donnoie tout à fait
« Ce que j'ai tolu et robé
« Celui et celes qui gabé
« M'en éussent après ma mort.
« Perdus est qui ne se remort.
« Bien deveroie estre maudis;
« Grans marchiés fust de paradis,
« Se je l'éusse pour ·c· saus.
« Comment péusse g' estre saus? »

Le fou n'est peut-être pas ensuite, dans ses conseils, aussi sage qu'on le dit; car il déshérite la famille de son maître pour mieux le sauver. Le comte annulle son testament, et croit très-bien faire en donnant aux pauvres tout son bien pour être moine.

La Vieille qui oint la palme au chevalier.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 183 et 184.—Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 53.
Latin stories, from mss., p. 43. — Democritus ridens, p. 173 : *Judices ungendi.* — Moyen de parvenir, c 18. —

Après tous ces caractères fantasques, tels qu'il devait s'en trouver beaucoup dans l'exercice d'un pouvoir presque sans frein, voici, en revanche, l'exemple d'un bon seigneur, juste et compatissant. C'est dans le conte de *la Vieille qui oint la palme au chevalier.* Cette vieille, à qui le prévôt avait saisi ses deux vaches, parce qu'elles étaient allées paître dans le pré du châtelain, apprend de sa voisine Hersan qu'elle fléchira le prévôt,

Se la paume li avoit ointe.

Persuadée qu'il valait mieux s'adresser au maître lui-même,

elle prend un morceau de lard, et, comme le chevalier se promenait les mains derrière le dos, Domenichi, Facezie, p. 237.

La fame par darriere vait,
Lo lart par la paume li trait.
Quant cil sant sa paume lardée,
Si a la vielle resgardée :
« Bone fame, que fais tu ci? »
— « Sire, por amor Deu, merci;
« Si me fu dit c'à vos venisse,
« Et que la paume vos oinsisse;
« Et se je ce faire pooie,
« Mes vaches quites r'averoie, etc. »

Le bon chevalier lui fait rendre ses vaches, et lui donne même le pré, sans s'inquiéter, à ce qu'il semble, si son prévôt se faisait « graisser la patte, » comme c'était dès lors l'usage :

Chascuns à prendre s'abandone;
Povres n'a droit, se il ne done.

Cette locution proverbiale existait donc déjà; une autre assez analogue, « ferrer la mule, » est encore plus ancienne, puisque Suétone en attribue l'origine à Vespasien. Quant à la chose même, on ne saurait dire en quel temps elle a commencé. Suétone, Vespas., c. 23.

Nous venons de voir que la châtelaine qui eut le malheur d'étouffer les trois bossus n'avait pas, quoiqu'elle s'ennuyât fort, à se reprocher de rendez-vous d'amour : il en est bien peu, parmi les nobles dames des fabliaux, qui se soient contentées comme elle de chercher une innocente distraction dans les chants ou les contes des ménestrels. Plus d'une avait fourni matière à la multitude infinie des histoires amoureuses qu'ils venaient leur réciter.

Il est certain que, si nous voulions croire aux fréquentes infidélités des grandes dames, nous en aurions la preuve la plus éclatante que puissent nous offrir les âges chevaleresques, c'est-à-dire le témoignage même de la cour d'Arthur, à une des fêtes solennelles de la Table ronde. On connaît par des romans plus modernes, par de courtes analyses, et même par quelques pages de nos prédécesseurs, une des plus ingénieuses féeries de ces temps, le *Court mantel*, ou le *Mantel mautaillé*, qui s'allonge ou se raccourcit selon qu'il est re- Tom. XIX, p. 712-716. LE COURT MANTEL. Ms. 7218, fol.

27-31; n. 7615, fol. 111 v°-115 v°. — Ms. 354 de Berne, etc. — Ferdin. Wolf, Ueber die Lais, etc., p. 342-376. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 60.

vêtu par telle ou telle femme, et qui menace ainsi d'une dangereuse épreuve l'honneur des plus belles et des plus illustres. Celles qui se trouvaient aux brillantes réunions de la Pentecôte, à Cardeuil, n'eurent pas du moins à se louer d'avoir essayé le fatal manteau, dont nous ne reparlons ici que parce que le texte original, en 836 vers, a été récemment publié :

Le fée fist el drap une œvre
Qui les fausses dames descuevre.
Jà fame qui l'ait afublé,
Se ele a de rien meserré
Vers son seignor, se ele l'a,
Jà puis adroit ne li sera,
Ne aus puceles autressi :
Se ele vers son bon ami
Avoit mespris en nul endroit,
Jà puis ne li seroit adroit
Que ne soit trop lonc ou trop cort, etc.

La cruelle expérience n'épargne pas même la reine Genièvre, à qui le manteau va très-bien, sauf « le travers d'un jonc. » Il y en a beaucoup d'autres à qui il sied tout à fait mal ; et, sur mille dames, une seule, une gente pucelle, aimée du redoutable chevalier Carados, surnommé Brise-Bras, est digne du prix tant disputé.

Voy. Rom. de la Violette, v. 891, p. 49.

Ce récit, dont l'idiome est ancien et assez correct, mais qui manque d'ordre, de grâce, de vivacité, n'est sans doute pas original : on l'a comparé à une fiction de l'Inde, reproduite par les *Gesta Romanorum*. Il reparaît, avec des changements, dans quelques romans en prose de la Table ronde, et dans un lai, aussi mal écrit que faiblement versifié, de Robert Biket, dont le nom se trouve à la fin. Dans ce lai, comme dans Tristan et dans Perceval, c'est un *corn*, ou cornet à boire, qui sert de talisman; ailleurs, comme dans Perceforêt, c'est une rose, ou, comme dans une nouvelle de Bandello, un miroir magique. Le manteau, dont les effets merveilleux sont à peu près les mêmes dans une vieille ballade anglaise, *The Boy and the Mantle*, avait été conservé par le copiste allemand de Lancelot du Lac, soit Ulrich de Zazichoven, soit quelque autre imitateur inconnu. Il suffit de rappeler l'épisode beaucoup plus moderne de l'Arioste, *la Coupe enchantée*, qui a fourni à La Fontaine un conte et une comédie.

Ess. sur les fables ind., p. 108.
Gesta Rom., c. 69.
Ferd. Wolf, l. c., p. 328-341. —Warton, Hist. of engl. poetry, t. II, p. 432. — De La Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. I, p. 13; t. III, p. 216.
Nouvelle XXI.
Percy, Reliques of anc. engl. poetry, t. III, p. 38, 393.
Ci-dessus, t. XXII, p. 222.
Orlando fur., cant. XLIII, st. 28.

Le commentaire le plus complet de toutes ces malignes

histoires se trouve dans les nombreux fabliaux qui nous content les amours des nobles dames, et qu'on venait redire devant elles. Il nous faudra choisir dans ces longues annales, quelquefois gracieuses et assez conformes à l'idée qu'on se fait des temps chevaleresques, mais souvent aussi trop peu dignes de leur vieille renommée de délicatesse et de courtoisie.

DES TROIS CHEVALIERS ET DEL CHAINSE.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 91-103. — Ste-Palaye, Mém. sur la chevalerie, t. III, p. XI, 138-155. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 157.

Si l'on veut voir, dès l'abord, jusqu'où pouvait aller l'audace de ces amours, qu'on lise un récit qui avait charmé Sainte-Palaye, *les Trois chevaliers et la chemise,* par Jacques de Baisieux, où respire tout l'enthousiasme, mais aussi toute la folie des aventures guerrières et amoureuses. Sainte-Palaye, en critique indulgent, ne peut se dispenser (il le dit du moins) de regarder celle-ci comme une pure fiction. Oui, sans doute, prise à part, elle est incroyable; mais elle acquiert un peu plus de vraisemblance, lorsqu'on la compare à quelques-unes de celles que nous lui donnons ici pour pendant et pour excuse.

La femme d'un châtelain riche et libéral, mais peu brave, pour mettre d'accord trois de ses poursuivants d'amour, s'engage à préférer celui d'entre eux qui, dans le prochain tournoi, avec l'épée, la massue de fer, le heaume et l'écu, ne portera qu'une chemise, qu'elle leur envoie par un écuyer. C'était une des chemises de la dame. Les deux premiers commencent par accepter, et refusent ensuite. Le troisième, le plus pauvre, après avoir reçu l'envoi à genoux, se figurant, pour prix de son obéissance,

Duz regars, acolers, biaz rires,
Et baisiers, ki n'est pas li pires,

donne à l'écuyer, comme récompense de sa peine, un palefroi, le seul qu'il eût avec son cheval de combat. Le jour de la nouvelle fête, quand les hérauts ont crié de toutes parts, *Lacez, lacez* (les heaumes), le jeune imprudent s'élance, revêtu du précieux gage, est blessé trente fois, mais se fait remarquer par une invincible bravoure, et obtient, au jugement de tous, le prix du tournoi. Presque mourant,

Tant fu ferus, et tant feri,
Que mult de sa force peri,

il ne laisse panser ses plaies qu'à condition de garder la che-

mise ensanglantée. Pour mettre à son tour la dame à l'épreuve, il lui fait demander de vouloir bien, dans une cour plénière ouverte par son mari, porter cette chemise tachée de sang par-dessus ses habits, et servir ainsi à table avec ses pucelles. La dame y consent, et on l'admire. Ses deux autres adorateurs, invités au château, se retirent confus. Le mari se rend justice, et trouve que tout est pour le mieux. L'auteur, en se nommant, propose une question à décider :

> Or prie Jakes de Basiu
> As chevaliers [1] et as puceles,
> As dames et as damoisieles,
> Et as chevaliers ensiment,
> K'il fachent loial jugement,
> Liqueis d'iaz fist plus grant emprise,
> U chil qui sa vie avoit mise
> En aventure, aimant sa dame,
> U cele ki honte ne blame
> Ne cremi tant ke lui irer,
> Por s'amor s'ala atirer
> Del chainse, si c'ai dit deseure :
> Jugiés droit, k'amurs vos honeure.

[1] *Peut-être*, As bachelier**s**.

De Berengier, etc.

Méon, t. IV, p. 287-295. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 359. — Imbert, t. I, p. 171.

Une autre noble dame se moque, avec non moins de hardiesse, d'un mari poltron, mais qui n'est pas un gentilhomme. On place en Lombardie la scène de cette nouvelle, qui a pour titre le nom d'un chevalier *Berenger,* dont il est inutile d'ajouter le surnom. Ce Berenger n'est autre que la dame, qui, réduite, par la mauvaise fortune de son père, à épouser le fils d'un vilain, et ne pouvant parvenir à lui inspirer des habitudes de noblesse et de courage, quoiqu'il fît ridiculement le brave, s'arme elle-même de pied en cap, et monte un généreux destrier :

> La dame s'est moult tost armée,
> Et com chevalier adoubée.
> Le haubert vest, l'espée a cainte,
> De tost armer ne s'est pas fainte,
> Et sus son chief l'iaume laca,
> El destrier monte, si s'en va;
> Onques n'i ot resne tenue.
> Tant oirre, qu'el bois est venue.

Elle trouve au bois son mari, qui, pour faire croire qu'il avait cherché aventure et jouté contre de vrais adversaires, s'escrimait du glaive et de la lance contre son écu, qu'il avait

suspendu à un arbre de la forêt. Indignée d'un tel mensonge, elle fond sur lui, et après avoir frappé du plat de son épée le heaume de son lâche époux, soumet le vaincu à la plus honteuse réparation. Il est alors doublement puni et par l'humiliation qu'elle lui impose, et par la liberté qu'elle se donne, lorsqu'il revient au château, d'accueillir tendrement, devant lui, le chevalier qu'elle aime. Peut-être la vengeance de cette fière dame, ennemie de la couardise, passe-t-elle un peu les bornes; mais on a voulu, en outrant les couleurs, faire mieux ressortir les conséquences funestes qu'on supposait aux mésalliances. Il est possible que ce ne soit là qu'un apologue demandé au trouvère, pour un intérêt de circonstance, par quelque illustre famille.

Le Dit de la Gageure.

Musée Britannique, mss. Harl., n. 2253, fol. 118. — Publ. par sir Francis Palgrave, Londres, 1818, in-4°; par Francisque Michel, Paris, 1850, in-8°, 50 exempl.

La scène la plus grossière de ce conte peut avoir inspiré l'auteur anglo-normand d'un fabliau qui, du moins, est sans titre dans le manuscrit de Londres où il s'est conservé. *Le Dit de la Gageure,* comme les éditeurs l'ont nommé, débute ainsi :

Une fable vueil comencer,
Que je oy l'autr'er counter,
De un esquier e une chaunbrere,
Que comence en ytiel manere :
Un chevaler jadis estoit,
Que une très bele feme avoit, etc.

Cette belle dame avait une chambrière, « gente meschine, » que l'écuyer, frère du mari, se met à « donoier » et à requérir d'amour. Inquiète, indécise, elle consulte sa maîtresse; et celle-ci, par rancune contre son beau-frère, conseille à la jeune fille d'exiger de lui la preuve la plus avilissante de dévouement et de docilité. L'écuyer accepte la condition, quoiqu'elle ne soit pas de très-bon goût, et on se donne rendez-vous sous un poirier dans le jardin. La pucelle, en attendant, va tout dire à la dame, qui avertit son mari. Le chevalier ne saurait croire à un tel abaissement :

« Certes, dist il, je ne quid mie
« Qu'il fréit tiele vyleynie. »
— « Si frez [1], par seint Martyn;
« Ce [2] mettroi un tonel de vyn. »

La gageure faite, reste à savoir qui la perdra. Le mari et la dame se mettent à la fenêtre pour épier l'entrevue. Cette

[1] *Peut-être*, fera il.
[2] Je.

entrevue se passe de telle façon que le jeune homme esquive l'engagement, qu'il fait bien autre chose que ce qui était convenu, et qu'après tout c'est la dame qui perd. Les encouragements que le mari, qui gagne, donne gaiement à son frère, ne manquent point d'originalité; mais tout cela, fort crûment raconté, dans un jargon plus riche d'anglicismes que d'expressions polies, donnerait une bien triste idée des mœurs chevaleresques, si nous ne les connaissions que par de telles œuvres.

Du Chevalier a la robe vermeille.

Méon, t. III, p. 272-282. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 87. — Voy. Sainte-Palaye, Mém., t. II, p. 74. — Gudin, Hist. des contes, t. II, p. 101. — Imbert, Choix, t. I, p. 84.

Pour revenir aux maris trompés, lâches ou braves, nous voyons dans le *Chevalier à la robe vermeille,* que Fauchet a cité, la femme d'un vavasseur, ou propriétaire d'un arrière-fief, devenir amoureuse d'un élégant chevalier de la comté de Dammartin; elle a même l'imprudence de lui laisser passer la nuit chez elle, pendant que son mari s'acquitte de ses fonctions de juge à Senlis; puis elle fait accroire à celui-ci, lorsqu'il revient inopinément le matin, que le palefroi, l'épervier, les chiens qu'il a vus dans la cour, et la belle robe d'écarlate qu'il a trouvée dans sa chambre, sont autant de présents du frère de la dame. Le mari croit et s'endort. A son réveil, il demande la riche robe qu'on lui a donnée. La robe, l'épervier, les chiens, le palefroi, le chevalier, tout a disparu. Le vavasseur, persuadé par sa femme qu'il a rêvé, et que ce n'est pas la première fois qu'il n'a pas la tête bien saine, va faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, pour obtenir de recouvrer la raison. L'histoire, fort vivement contée, a sa morale :

Cis fabliaus aus maris promet
Que de folie s'entremet
Qui croit ce que de ses iex voie;
Mès cil qui vait la droite voie
Doit bien croire sanz contredit
Tout ce que sa fame li dit.

Des Tresces.

Méon, t. IV, p. 393-406. — Nouv. rec., t. I, p. 343. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 99.

Bocc., III, 2; VII, 8. — La Font., II, 4.

Le conte d'une autre femme de chevalier, non moins audacieuse, non moins habile, et dont Guérin s'est fait l'historien, est trop connu par Boccace et La Fontaine, sans compter les réminiscences de beaucoup d'autres, pour être ici l'objet d'une analyse fort superflue. Les *Tresses,* ou les cheveux coupés, se retrouvent dans ces différentes formes d'un conte déjà célèbre en Orient, refait aussi par Herbers dans le *Dolopathos,* puis par un trouvère anonyme; et nous n'a-

vons ni le temps ni le goût de comparer, chez les diverses nations et aux divers siècles, ces combinaisons infinies de stratagème et d'escamotage.

Le Chevalier qui fist sa fame confesse.

Méon, t. III, p. 229-238. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 232.

Boccace, Giorn. VII, nov. 5. — Bandello, nov. 9. — Malespini, n. 92. — Doni, nov. 4. — Cent nouv. nouv., 78. — La Font., I, 4.

Il est aussi peu nécessaire de rappeler en détail la déconvenue de ce *Chevalier* qui voulut être *confesseur*, et confesseur de sa femme, mais à qui son déguisement en moine fit si bien voir qu'il avait tous les torts, et que sa femme n'en avait aucun. Boccace, Bandello, Malespini, Doni, les Cent nouvelles nouvelles, La Fontaine, ont reproduit à l'envi ces jolies scènes avec des changements qui ne sont pas toujours heureux.

Du Chevalier a la corbeille.

Publ. par Francisque Michel, à la suite de Gautier d'Aupais, Paris, 1835, p. 35-44.

Ms. Harléien 2253, fol. 115.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 767-771.

Nous parlerons un peu plus du *Chevalier à la corbeille*, parce que son histoire, où la langue et la mesure sont d'ailleurs à peine reconnaissables, nous arrive assez nouvellement d'Angleterre, et qu'il paraît ne s'en être jusqu'à présent rencontré de copie qu'au Musée Britannique. Cette copie a été publiée à la suite de *Gautier d'Aupais*, autre nouvelle d'amour, mais d'origine française. Le chevalier, dont les succès galants sont racontés dans un idiome et une versification qui commencent à s'altérer, se fait hisser la nuit, à l'aide d'une corbeille, jusqu'à la chambre où couche la femme d'un autre chevalier, surveillée cependant par la vieille mère de son mari; aussi ne se conduit-il pas assez prudemment pour ne se point laisser surprendre :

Com le chevalier fist son mester,
Le covertour comenca crouler.
La maveise veille demaunda :
« Fille, ton covertour, qu'ey ca
« Que tant le oie aler e venir? »
— « Dame, je ne puis plus tenir,
« Fet ele, de grater une houre.
« Seigne, ce quid, me demoure, etc. »

Peu satisfaite de cette explication, la surveillante se lève, et, en cherchant de la lumière, elle tombe dans la corbeille. Les écuyers, qui sentent la corbeille s'agiter, croient que c'est le signal de leur maître, et tirent les cordes. Arrivée en bas, la vieille mère remonte sans se douter de rien, et jure qu'elle ne se lèvera plus la nuit, au risque de tomber ainsi par la fenêtre. L'amant, qu'elle laisse désormais tranquille, revient, tant qu'il veut, par le même chemin. Il est fâcheux que tout ce récit, en vers fort défectueux, ne les rachète point par plus d'intérêt, de vraisemblance et d'esprit.

LE REVENANT.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 174-182. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 317. — Imbert, t. I, p. 223.

On a voulu attribuer à un Pierre d'Anfol, sans savoir que ce fût là le nom de Pierre d'Alphonse, un fabliau qui est sans titre dans les manuscrits, et qu'on a intitulé : *Le Revenant.* Il s'agit en effet d'un chevalier qui, en apparaissant, la nuit, à sa dame, comme s'il était l'ombre d'un preux tué la veille dans un tournoi, réussit par cette ruse à regagner son cœur. C'est une aventure assez bien versifiée, mais qui n'est pas non plus très-vraisemblable, et où le narrateur suppose au mari de la châtelaine un excès de confiance et de bonhomie, quoiqu'il en fasse un Normand.

Méon, t. III, p. 459-462. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 433.

Méon, t. IV, p. 250-255. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 241. — Imbert, t. I, p. 294. — Gudin, t. II, p. 111.

Méon, ibid., p. 271-276. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 437.

Fauchet, l. c., fol. 578 v°.

Giornata IX, nov. 10.

Si plusieurs de ces petites scènes amoureuses ne laissent pas toujours voir, même de la part des femmes, assez de délicatesse et de retenue, il ne faudrait point trop s'en étonner. L'éducation des filles de la noblesse ne devait pas toujours être fort bonne, si l'on en juge par les lubies extravagantes que l'on suppose à une d'elles; par la naïveté crédule, et très-peu d'accord avec de telles mœurs, d'une autre jeune châtelaine qui donne beaucoup trop pour une *Grue,* dont un beau damoisel lui fait présent. Le conte de la *Damoiselle qui voulait voler en l'air,* mis, par Fauchet, sous le nom de Rutebeuf, et imité par Boccace dans une nouvelle où La Fontaine a trouvé sa *Jument du compère Pierre,* ne donne pas non plus une grande idée de la sagacité de ces belles, vainement défendues contre les ruses galantes par les tourelles des vieux manoirs, et qui offraient, si l'on en croit de tels témoignages, une facile proie aux témérités des coureurs d'aventures.

DU VAIR PALEFROI.

Méon, t. I, p. 164-208. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 327. — Imbert, t. II, p. 14.

Phædri Fab. nov., XV.

Peut-être même jugera-t-on que, dans la longue et jolie nouvelle du *Vair palefroi,* bien faiblement imitée en vers modernes, le trouvère Hugues le Roi fait quitter trop aisément à la vertueuse Nina le mari qu'on lui donne, pour s'engager à travers la forêt dans la route qui mène au château de l'amant qu'elle a choisi. Ce conte passait pour original, quand on put reconnaître avec surprise, parmi les fables publiées à Naples, en 1808, sous le nom de Phèdre, le même sujet, assez bien traité en ïambes latins. Faudrait-il en faire remonter l'idée jusqu'au siècle d'Auguste, si toutefois un affranchi d'Auguste est réellement l'auteur des anciennes fables? Ces ïambes ne seraient-ils pas plutôt, ou de Perotti, ou de quelque autre savant d'Italie, qui a pu naturellement substituer l'âne napolitain ou sicilien au palefroi des seigneurs et des dames? Il est certain que le nouveau texte n'a paru

être que d'un copiste. La troisième fable ne serait-elle aussi qu'une imitation du conte des *Souhaits*? Nous laissons ces questions et beaucoup d'autres, dont l'examen nous arrêterait ici trop longtemps, à ceux qui entreprendront enfin de soumettre à une critique rigoureuse et complète toutes les fables latines, les anciennes comme les nouvelles.

Nouv. Mém. de l'Acad. des inscript., t. VIII, p. 338.

Phædri Fab. nov., III. — Méon, t. IV, p. 386-392.

La conversation de ces hauts barons et de ces nobles dames était quelquefois singulièrement libre. On peut voir, dans le *Sentier battu*, comment, à un tournoi entre Péronne et Athie, en Vermandois, la reine de la fête et un chevalier s'attaquent et se défendent dans leurs vifs propos, et quelle est la pétulance des questions, des réponses, des répliques, échangées publiquement par tous les deux.

LE SENTIER BATU.

Méon, ibid., p. 100-105. — Thom. Wright., Anecdot. liter., p. 74.

Imbert, Choix, t. II, p. 195.

Cette licence de langage est encore plus étrangère à nos mœurs dans le trop long récit que fait Guérin des aventures d'un pauvre chevalier, ruiné par l'interdiction des tournois :

LE CHEVALIER, etc.

Méon, t. III, p. 409-436. — Le Gr. d'Aussy, t III, p. 423. — Gudin, t. II, p. 352-367.

Adonc avint en cel tempoire,
Si com lisant truis en l'estoire,
Que les guerres par tot failloient;
Nule gent ne s'entr'assailloient,
Et li tornoi sont defendu.
Si ot le sien tot despendu, etc.

Jamais on n'imaginerait les secrets effrontés que lui enseignent des dames, des fées, à ce qu'on prétend, pour refaire sa fortune et s'équiper richement. Il faudrait, pour trouver rien de pareil, descendre jusqu'aux plus honteux romans de Diderot.

Les jeux de société servaient aussi de prétexte à d'incroyables abus : on se disait la bonne aventure sur un ton qui paraîtrait quelquefois le ton de l'insulte et du mépris. Il y a là des choses qui pouvaient sans doute se débiter alors à haute voix devant tout le monde, mais qui ne peuvent plus aujourd'hui se confier même à un petit nombre de lecteurs, devenus plus sévères que les chevaliers et les damoiselles.

GEUS D'AVENTURES.

Jubinal, Jongleurs et trouvères, p. 151-157. — Th. Wright., Anecdot. lit., p. 76.

Nous ne voulons point douter cependant que, parmi les femmes de chevaliers, il ne s'en rencontrât de fidèles à leur mari. Dans le charmant conte intitulé par Senecé : *Filer le parfait amour,* on sait comment la vertueuse Camille, en l'absence de son époux qui est allé combattre sous Charlemagne, fait prisonnier un amant téméraire, et l'oblige à filer, sous peine de mourir de faim. L'apologue se trouve déjà, moins

Gesta Romanor., c. 69.

finement conté, mais fort semblable par les circonstances principales, dans un de ces recueils en prose latine où nous reconnaissons tant de récits jadis rimés en langue vulgaire. On découvrira peut-être quelque jour l'ancien fabliau français.

Du Vallet aus douze fames.

Méon, t. III, p. 148-153. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 67. — Adolfi Fabula VIII. — Facet. Bebel., p. 167. — Imbert, t. I, p. 147.

Copl. 179-185. Imbert, t. I, p. 147.

Méon, t. III, p. 61-67. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 72.

Dans la plupart de ceux qui nous représentent encore les usages de la société des puissants seigneurs, il est juste de dire que, soit par amour de la vérité, soit pour égayer la scène, les mauvaises mœurs l'emportent de beaucoup sur les bonnes. Les rapports des nobles époux entre eux n'y ont quelquefois pas moins d'âpreté et d'amertume que dans les classes les plus humbles. On les voit se quereller et même se battre comme de simples roturiers. Le *Varlet aux douze femmes* est un jeune gentilhomme qui prétend ne se marier que si on lui donne douze femmes à la fois. Il consent cependant à n'en prendre qu'une; mais, avant six mois, il reconnaît que c'est assez, et quand son père lui offre de songer à la douzaine, le nouvel époux rétracte ce vœu imprudent. Il ne s'en tient pas là; consulté sur ce qu'il faut faire d'un loup qui ravageait le canton, il va jusqu'à dire : « Qu'on lui donne femme, « il sera puni. » Nous retrouvons quelque souvenir de ce conte par trop discourtois, vers le milieu du XIVe siècle, dans les poésies espagnoles de l'archiprêtre de Hita; puis il reparaît en latin, en italien, et même en vers français modernes. On peut le comparer à celui qui a pour titre : *Une femme pour cent hommes*, et qui ne vaut pas mieux.

De la Male dame.

Ms. de S.-G. 1239, etc. — Ms. 60 de l'Arsenal, fol 11 v°-15. — Méon, t. IV, p. 365-386. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 336. Méon, t. II, p. 81-88.

Les seigneurs ou chevaliers qui se laissent gouverner par leurs femmes sont le sujet d'un long récit, quelquefois spirituel, plus souvent d'une licence outrée, et que nous n'indiquerons que par le premier de ses titres, assez conforme à celui de trois contes du Castoiement, *la Male dame;* car il y a un autre titre, qu'on ne pourrait écrire aujourd'hui. Ce second titre fait entendre que la dame fut corrigée; le conte nous dit comment elle le fut. Les scènes où éclate l'humeur impérieuse de la dame, et où le baron est forcé, pour obtenir ce qu'il veut, de paraître exiger le contraire, sont vraiment comiques. Nous voyons ensuite la manière un peu rude dont s'y prend un jeune noble, qui vient d'épouser leur fille, pour l'empêcher de ressembler à sa mère. La fille est la première à s'amender; la mère, plus récalcitrante, a besoin, pour s'adoucir, de toute l'opiniâtreté de son gendre, qui achève sans pudeur cette cure, difficile à faire et impossible à raconter. Il ne s'agit pas d'une simple saignée, qui

a paru suffisante aux *Sept sages de Rome*, à Bonaventure des Perriers, à Imbert, mais que l'on juge ici beaucoup trop douce. Boccace, qui suppose que Salomon se borne à conseiller les coups de bâton, approche encore moins des détails d'une si cruelle épreuve. Ces détails, écrits avec la même précision et la même énergie que tout le reste, sont d'une obscénité barbare. Il y a cependant une moralité :

Éd. de Keller, p. 107.
Nouv. 127.
Choix, t. I, p. 115.
Decam., IX, 9.

Benéoit de Dame Deu soient
Qui leur males fames chastoient...
Tex est de cest flabel la some :
Dahet fame qui despite home!

D'autres leçons adressées aux femmes indociles, comme dans Juan Manuel et dans Straparole, ne sont qu'une image bien timide de ce terrible conte, qui nous paraît excessif aujourd'hui, mais qui répondait sans doute aux sentiments d'un siècle où les chefs de la société féodale, endurcis par la guerre, par les tournois, par l'habitude de commander à des vassaux, n'acceptaient qu'en frémissant un pouvoir qui n'était pas celui du plus fort.

El Conde Lucanor, c. 45. — Nuit VIII, fable 2.

Il reste quelque chose encore de cette rudesse de mœurs dans les épreuves non moins inutiles qu'impitoyables multipliées pendant douze ans contre une noble femme, contre l'héroïne de ce fabliau de *Griselidis*, dont le texte primitif n'est pas encore retrouvé, mais que Pétrarque connaissait avant d'avoir lu le Décaméron, et que Manni ne craint pas de faire remonter à une origine française, quoiqu'il n'en ait point connu les rapports, peu nombreux sans doute, mais dignes de remarque, avec le lai du Frêne, par Marie de France. Le même caractère d'inflexible orgueil se retrouve dans le dit des *Annelets*, qui, au milieu de détails fort touchants, prête à la colère, même légitime, d'un époux trop de ressentiment et de dureté.

Voy. Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 269.
Petrarch. Op., ed. Bas. 1581, p. 540-547.
Istoria del Decam., p. 603. — Le Menagier de Paris, t. I, p. 99.
Poés. de Mar. de Fr., t. I, p. 166.

Le dit des Anelés.

Un chevalier du Boulonnais part, avec sa femme, pour Saint-Jacques de Galice. Ils rencontrent en route un autre chevalier, jeune, célibataire, accompagné d'un seul « garçon trottant, » et ils lui permettent de poursuivre avec eux le pèlerinage. Malgré toutes ses assiduités auprès de la dame, il échoue longtemps; ce n'est qu'au retour qu'il réussit. Lorsque les deux amants se laissent surprendre, et que l'époux irrité, pour mieux constater le délit, se fait suivre par le bailli du lieu et par une grande foule du peuple,

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 1-32, d'après le ms. de N.-D. 198, fol. 231-241. — Dinaux, Trouv. artésiens, p. 471-479.

La dame, qui estoit ou lit trestoute nue,
Pour honte de la gent fu si fort esperdue
Qu'à son mari a dit, com fole malostrue,
Que rien ne li estoit : trop fort fu decéue, etc.

Renié par sa femme, qui a bien peu profité, au moins pour la foi conjugale, du pèlerinage à Saint-Jacques, le mari, lorsqu'il se voit remplacé, défie en champ clos le rival félon qui l'a publiquement outragé. Le jour du jugement de Dieu, quand la lice est ouverte, les deux combattants jurent sur les saints, quoique l'un des deux fût nécessairement parjure. Le mari prend le premier la parole,

Et dist : « Seigneurs, je jure par les sains qui sont ci,
« Et par trestouz les autres dequoy Dieu est servi,
« Que cest mauvès glouton, qui ci est, m'a traÿ,
« Et fortraite la dame à qui je sui mari.

« Je pensoie que fust ·i· loial pelerin,
« Qui requerist Saint Jacque où j'ai fait le chemin;
« Mès pire l'ai trouvé assez qu'un Sarazin.
« Regehir le ferai, ains que jour pringne fin. »

La dame elle-même intervient; délivrée un moment de la prison où on l'avait mise pour attendre l'issue de la lutte, dès qu'elle aperçoit celui qu'elle a offensé, elle se précipite à ses genoux, en protestant que, si elle a été faible et crédule, elle est cependant restée pure :

« Bien connois que vous estes mon droit loial espous,
« Et que j'ai ·ii· biaux fiuz en Boulonnois de vous;
« Mès cel losengier là, qui est faux et estous,
« M'avoit souvent requise par moz courtois et douz, etc. »

L'autre chevalier, assez peu généreux pour accuser la malheureuse femme de tout le crime, et prétendre que c'est elle qui l'a requis de « vilainie », mérite bien la punition qui l'attend. Le baron saint Jacques, protecteur de la bonne cause, fait perdre les arçons à l'amant déloyal, qui, frappé du glaive de son vainqueur, proclame en mourant l'innocence de la dame, et n'en finit pas moins par être pendu. Le mari reprend sa femme, rentre chez lui avec elle sans lui avoir adressé une seule fois la parole en chemin, et, après avoir invité ses parents et ses amis à un grand banquet, leur raconte l'aventure sans nommer personne. Le beau-père, condamnant sa fille à son insu, dit qu'une telle femme doit être

brûlée, et tous les assistants l'approuvent. « Non, dit le mari, « je ne brûlerai pas la coupable, qui est votre fille et ma « femme; mais je la punirai autrement, et vous n'entendrez « plus parler d'elle. »

Un soir, il la mande au port de Wissant, la fait confesser, lui ôte son anneau de mariage, le jette dans les flots, et, après lui avoir mis aux dix doigts des mains dix annelets de fer, la lance elle-même sur l'Océan dans un frêle bateau. A la suite de nombreux incidents qui ne sont pas sans intérêt, le mari et la femme se retrouvent, au bout de huit ans, dans un moutier que celle-ci avait fait construire par pénitence sur la route de Saint-Jacques de Galice, tout en gardant les dix anneaux qui lui avaient rongé les mains. Dès que le chevalier a eu prononcé le mot de pardon, les anneaux tombent d'eux-mêmes par miracle; mais les deux époux ne reviennent point dans leur pays, et ils se vouent désormais l'un et l'autre à une vie de chasteté et de prière.

Cette pieuse légende, assez bien écrite en quatrains monorimes, rappelle par plusieurs circonstances un récit en prose, *le Voyage d'outre-mer du comte de Ponthieu;* mais elle doit appartenir primitivement à quelque hagiographe latin. La dame n'y est désignée que par le nom d'Isabelle, et l'auteur, qui lui-même ne se nomme pas, mais qui paraît originaire de l'Artois, ne nous apprend nulle part le nom du mari. L'histoire de cette épouse repentante et de ce mari si longtemps inflexible a été distinguée par nous entre beaucoup d'autres du même genre, comme reproduisant naïvement à nos yeux le double enthousiasme de ces temps, la chevalerie et la dévotion.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 437-454.

Mais le chef-d'œuvre, justement célèbre, de ces récits d'amours chevaleresques, est celui qui a pour titre : *De Guillaume au faucon*, et qui n'est point, comme on l'a dit à tort, *le Faucon* mis en vers par La Fontaine. C'est l'histoire un peu lente, mais conduite avec un art trop négligé par les trouvères, de la passion d'un jeune damoisel, écuyer depuis sept ans chez un noble chevalier, pour la dame châtelaine, merveille de beauté, de vertu même, et qui se décide toutefois à être aussi tendre que belle, puisqu'elle trompe son mari. Ce petit poëme, qui n'a rien de fort original dans l'ensemble, vaut beaucoup par les détails. Caylus y admire avec raison la naïveté et la grâce du langage. Il aurait pu remarquer, dans le charmant portrait de la dame,

De Guillaume au faucon.

Méon, t. IV, p. 407-427. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 41.

Sainte Palaye, Mém. sur la Chevalerie, t. I, p. 58.

Mém. de l'Académ. des inscr., t. XX, p. 366, 371, 372.

un trait qui est peut-être une allusion flatteuse à la reine Blanche :

Ne porroit on trover plus bele
Ne el realme de Castele,
Où les plus beles aiu sont
Qui soient en trestot le mont.

Mais on partagera son avis sur le tour piquant et fin de ces douces réprimandes adressées par le trouvère aux femmes vaniteuses, qui ne s'inquiètent plus de celui dont elles se sont fait aimer :

Si m'aïst Diex, ne fait pas bien
La dame qui ainsi esploite;
De Dieu soit ele maléoite!
Quar ele fait molt grant pechié.
Quant ele a l'ome entrelacié
Du mal dont on eschape à peine,
Ne doit pas estre si vileine
Que ne li face aucun secors,
Puisqu'il ne puet penser aillors.

L'amour timide et respectueux du jeune varlet pour sa dame est heureusement représenté dans ce monologue :

« Trop longuement ai voir celé
« Mon cuer vers lui, ce m'est avis.
« Se ge por lui toz jors languis,
« Qu'el ne le saige, c'est folie;
« Il est bien droiz que ge li die.
« Bien sai, grant folie feroie,
« Se ge par tens ne li disoie.
« Ainsi porroie ge amer
« Totes les femes d'outre mer.
« Tu li diras. Que diras-tu? »

Et il ne sait, en effet, que lui dire, dès qu'il se trouve seul avec elle. Cette scène du premier entretien est pleine de délicatesse et de pudeur. Quoique l'héroïne, à la fin, ne soit réellement pas plus irréprochable que dans beaucoup d'autres contes, celui-ci, que le versificateur Imbert a eu la maladresse de recommencer, garde jusqu'au bout le même air de distinction. Entre tant d'histoires destinées aux plus grossiers auditeurs de la place publique, on se félicite d'en trouver qui semblent déjà faites pour la société choisie de nos plus beaux siècles.

Lorsque M. de Surville imagina de recommander aux gens de goût, par un artifice qui en trompa quelques-uns, la mémoire de cette prétendue Clotilde, de cette illustre aïeule de son invention, dont le renom posthume lui coûta tant de soins, il eut l'idée et l'espoir de la rendre plus vraisemblable en la faisant précéder d'une imitatrice non moins heureuse, suivant lui, des anciens trouvères, Barbe de Verrue, à laquelle il attribuait, entre autres compositions maintenant anonymes, *Guillaume au faucon*. C'était bien choisir; mais il aurait dû voir qu'une supposition sans preuve ne prouvait rien pour Clotilde. Tous ces jeux d'esprit ne sont propres qu'à embarrasser d'erreurs et de doutes la véritable histoire des lettres.

Poés. de Clotilde de Surville, éd. de 1804, p. xxix.

5° BOURGEOIS.

Les bourgeois, dont les rimeurs de fabliaux sollicitaient la générosité lorsqu'ils avaient épuisé celle des seigneurs et des prélats, sont quelquefois traités par eux sans réserve et sans pitié. Une classe d'hommes qui se rapprochait des conteurs par la modestie du rang et de la fortune, a dû sans doute leur être encore mieux connue que la prélature ou la noblesse; mais il ne faut pas oublier que ces amuseurs publics avaient presque toujours en vue le profit, et que leurs habitudes d'avidité et de dissipation devaient mal s'accommoder de la parcimonie bourgeoise.

Il y a, dans le célèbre manuscrit de Berne, une satire anonyme, écrite avec la concision vive et âpre de Rutebeuf, *le Borjois borjon;* étrange pièce, inspirée par quelque vengeance personnelle, sans goût, sans mesure, mais qui n'est point dépourvue d'originalité ni de verve. Une allégorie désordonnée s'y montre sous les couleurs les plus disparates; elle se permet tout, jusqu'au puéril jeu de mots, comme on le voit dès le titre; car cet amour même de l'épargne et du gain, tant reproché aux habitants des villes, est, si l'on en croit le poëte, un germe funeste, un mauvais bourgeon, qui pousse naturellement sur le bourgeois :

Ms. 354, fol. 114, 115.—Th. Wright, Anecd. lit., p. 57-59.

Car en borjois a un borjon
Qui a nom Prandre, et li aprant
Qu'il n'est pas borjois qui ne prant
De franc home ce q'an puet prandre...

Car onques borjoi ne quenui
Qui povre chevalier amast,
Ne qui volantiers s'acointast
De lecheor à povre robe;
Borjois n'aime ome, s'il ne l'robe,
Jà tant n'ert sages ne cortois.
Itel borjon ont li borjois.

On est maintenant averti qu'il n'y aurait rien d'étonnant si tous ces marchands, ces hôteliers, ces prud'hommes, admis tard au partage inégal de la fortune comme de la liberté, et qui semblent avares parce qu'ils ne veulent pas rester pauvres, n'étaient pas toujours très-favorablement jugés par des rimeurs qui ne sont pas riches non plus, et qui veulent qu'on soit généreux.

Du Mercier.

Fabliaux publiés par Robert, p. 6-11. — Mystères du XV[e] siècle, publ. par Jubinal, t. II, p. 271, 409.

Les critiques ou les historiens curieux de bien connaître ces petits marchands, dont la rigoureuse économie n'était point du goût des jongleurs, trouveront dans le dit du *Mercier,* imité encore au XV[e] siècle, non pas un conte semblable à ceux qu'ils nous ont laissés en grand nombre sur l'intérieur des familles bourgeoises, mais la liste des marchandises fort variées dont se composait le menu commerce, qui dès lors se nommait proprement mercerie. C'est le marchand lui-même qui fait l'énumération et l'éloge de tout ce qu'il vend : ceintures, gants, chaînes, cordes à vielle, guimpes, aiguilles, et le reste. Son assortiment comprend *hacetes* ou lancettes pour saigner, *paternostres* ou chapelets, dés de Paris, de Chartres, de Reims; il s'y trouve même de ces dés qui permettent de jouer à coup sûr, et qui étaient strictement interdits par le prévôt des marchands :

Règlements sur les arts et métiers, par Est. Boiliave, p. 182.

Si j'en ai ·ii·, ce n'est pas gas,
Qui au hochier chieent sor as.

A part ce seul trait satirique, le mercier se borne à une invitation un peu monotone pour engager les passants à l'étrenner.

La plupart des autres pièces sur la bourgeoisie sont moins innocentes; dans les nombreuses scènes qu'elle fournit à la malignité des conteurs, les diverses professions mercantiles passent tour à tour sous nos yeux, et ne sont pas plus épargnées que la noblesse ou l'Église.

Estula.

Voici d'abord le bourgeois crédule. *Estula*, c'est le nom de

son chien, et le titre du fabliau. Comme le maître, prud'homme fort riche, est éveillé, la nuit, par le bruit qu'il vient d'entendre dans sa cour, où deux frères, ses voisins, s'apprêtent à lui voler, l'un des choux, l'autre des moutons, il dit à son fils d'appeler le chien. L'enfant sort, et se met à crier : « Estula ! » L'un des deux voleurs se figure (car on joue encore sur le mot) que son frère l'appelle, et il répond : « Oui, me « voilà. » L'enfant, qui croit avoir entendu le chien parler, s'en va, tout effrayé, raconter le miracle à son père, qui recommence l'épreuve, et qui, à une réponse semblable du voleur, est frappé de la même terreur que son fils. Soupçonnant quelque sortilége, il envoie chercher le curé. Le curé, après avoir mis à la hâte son étole et pris de l'eau bénite pour l'exorcisme, traverse, avec l'enfant, le courtil, où était le coupeur de choux. Celui-ci, croyant que c'était son frère, le voleur de moutons, lui crie : « As-tu trouvé ? » — « Oui, » répond l'enfant, qui s'imagine répondre à son père. « Eh ! « bien, amène, dit l'autre ; mon couteau est bien émoulu ; « nous allons lui couper la gorge tout de suite, pour l'em- « pêcher de crier. » Le prêtre, épouvanté de cette menace, qui ne regardait que le mouton volé, jette son eau bénite et s'enfuit, laissant même, accrochée à un pieu, son étole, que les voleurs emportent avec les choux et le mouton.

Méon, t. III, p. 393-397. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 77. — Imbert, t. I, p. 205.

Une partie de ce conte se retrouve dans celui des deux cordeliers qui, voyageant en Poitou et logeant chez un boucher, l'entendent, la nuit, dire à sa femme qu'il va tuer le plus gras, et qui, persuadés qu'il a voulu parler d'eux, tandis qu'il ne s'agissait que de l'un de ses deux cochons, s'enfuient par la fenêtre. Un écrivain qui connaissait bien les vieilles histoires, Paul-Louis Courier, s'est appliqué à lui-même une pareille aventure en Calabre, et elle a passé pour nouvelle.

Nouv. de la reine de Navarre, nouv. 34. — Contes du sieur d'Ouville, éd. de 1643, p. 268 ; éd. de 1732, t. I, p. 94.

Œuvres de P.-L. Courier, éd. de 1839, p. 275.

Le maître du chien Estula devait être un mari facile à tromper, et il s'en trouve beaucoup de tels parmi les maris des fabliaux. La licence des mœurs se montre déjà moins voilée dans cette classe des bourgeois, qui n'est point cependant la dernière, mais au-dessous de laquelle il n'y avait alors que la servitude. On sait bien que ce n'est point dans les villes que se sont réfugiées ces vertus délicates et pures, qui s'effarouchent aisément du bruit et des emportements de la foule. Un trouvère qui avait pu comparer les champs et les cités, Richard de l'Isle-Adam, que Fauchet et Warton

Anc. poëtes

fr., fol. 588. — Hist. of engl. poetry, t. II, p. 293.

De Honte, etc. Ms. 7218, fol. 252. — Arthur Dinaux, Trouv. de la Fl. et du Tournaisis, p. 363-366.

appellent simplement Richard de l'Isle, raconte qu'il entendit un jour, à Paris, sur le Grand Pont (aujourd'hui le Pont-au-Change), la vive altercation de deux belles femmes, de deux personnages allégoriques, de *Honte* avec *Puterie*, ou, comme nous dirions, de Pudeur avec Effronterie. S'il est permis de regretter qu'il ne fasse point toujours parler la première avec la retenue que suppose le nom qu'il lui donne, il est difficile de le contredire lorsqu'il prétend que Pudeur ne se retrouvera plus jamais à Paris, Effronterie l'ayant précipitée du Grand Pont et noyée dans la Seine :

A Honte vient de randonée,
Et li cengle si grant paumée,
Ne verrez mès plus grant doner;
Et Honte commence à plorer,
Et eschape, et cuide fuïr;
Mès Puteri sot miex corir,
Maintenant la prent et l'encarche
Desus son col, en la mestre arche
L'a getée, et si l'a noïe.
Or est Puterie essaucie,
Que Honte est et noïe et morte.
Ceste novele vous aporte
Richard de l'Isle Adan por voir, etc.

L'auteur de cette œuvre, qui s'y nomme deux fois, et qui n'est connu par aucune autre, n'avait pas, comme on le voit, une très-bonne opinion des mœurs des grandes villes, et ses confrères en pensaient comme lui. Ne cherchons donc, dans leurs scènes bourgeoises, ni ce reste de dignité extérieure qui sert du moins à couvrir les fautes du clergé, ni cette gracieuse fiction, quelquefois prise en flagrant délit de mensonge, mais toujours noble et poétique, de l'amour chevaleresque. Il convient aussi de reconnaître, dans leurs scandaleuses histoires, un certain esprit de justice : ils ne gardent point tous les reproches pour les femmes, et les hommes en ont leur part.

Boivin de Provins. Méon, t. III, p. 357-369. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 313. — Dinaux, Trouv. artésiens, p. 155.

Courtois d'Arras, qui a fait une espèce de drame sur le sujet évangélique de l'Enfant prodigue et une satire contre les échevins de sa ville natale, a mis en vers beaucoup trop libres l'équipée d'un « bon lecheor » de la même ville, qu'il nomme *Boivin de Provins*, parce que, buveur intrépide, il choisit un jour Provins, alors en réputation auprès de ceux qui cherchaient les amours faciles, pour théâtre d'un de ses

exploits. Déguisé en paysan niais, il trompe la rusée Mabile, qui comptait lui faire escroquer son argent par Ysane, une des jolies filles qu'elle employait à ce métier. Boivin, encore plus habile, dîne aux dépens de la maison, s'amuse, et part sans payer ses dettes. Ce conte, appelé aussi *le Fablel de Boivin*, est peu moral, et les mots grossiers n'y manquent pas. Imbert en a fait une imitation fort terne, qu'il valait mieux ne pas essayer.

Choix, t. II, p. 67.

DE L'ESCUREUL. Méon, t. IV, p. 187-193.

Un tel cynisme de langage est bien moins tolérable encore lorsqu'on donne le premier rôle à des femmes, et surtout à la mère et à la fille, comme dans le conte de *l'Écureuil*. Si ce sont, dans ces déplorables pages, des mœurs basses qu'on a voulu peindre, on y a trop réussi.

LA BOURSE PLEINE DE SENS. Méon, t. III, p. 38-53. — Fauchet, Anc. poët. fr., fol. 580. — Massieu, Hist. de la poés. fr., p. 161. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 87.

Le ton est plus réservé et l'intention meilleure dans le récit, qui devint fort populaire, de *la Bourse pleine de sens*, par Jean le Galois, d'Aubepierre, en Brie ou en Champagne; récit déjà connu de Fauchet, souvent analysé depuis, et qu'il suffit de rappeler en peu de mots. La femme qui détourne de ses devoirs le marchand Renier, de la ville de Decise-sur-Loire, se nomme aussi Mabile; mais la conduite effrontée et l'esprit intéressé de cette Mabile ne tiennent ici que peu de place, tandis qu'on admire à plusieurs reprises la vertu et le dévouement de la femme légitime, noble fille de chevalier, qui recommande simplement à son mari de lui rapporter de la foire de Troyes une bourse pleine de sens, et qui, pour mieux le ramener à la raison, surmonte elle-même avec honneur toutes les épreuves. Nous devons savoir d'autant plus de gré à Jean le Galois, connu par cet unique ouvrage, du caractère de gravité morale qu'il y a conservé, que rien n'est plus rare chez ses confrères.

Serm. 43 part. hiemalis. Novelliero italiano, 1754, t. IV. Voy. Gamba, Bibliogr. delle Novelle, p. 271; Testi di lingua, p. 717, n. 2729.

Aussi voyons-nous un grave théologien, le Saxon Gottschalk Holen, de l'ordre des Augustins, répéter, au XVe siècle, cet apologue irréprochable de notre vieux conteur. Trois siècles après, un autre hommage lui était réservé : Jérôme Zanetti, dans son choix sévère de nouvelles italiennes, traduit l'histoire de Renier sous ce titre : *Novella di Ranieri mercatante;* et il donne, de son côté, un bon exemple en nommant le trouvère à qui il la doit.

Toutes les femmes de bourgeois ne valent point celle de l'amant de Mabile, et il faut avouer que, dans cette riche collection de mémoires pour servir à l'histoire du mariage, les maris trompés sont les plus nombreux. Ils sont même si

nombreux, qu'il importe, pour bien des raisons, de choisir dans cette foule. Ce qui peut faire remarquer le conte de la *Saineresse*, c'est qu'on y apprend que les femmes étaient employées à quelques opérations chirurgicales, comme à la saignée par les ventouses, et que les galants, sous ce prétexte et avec ce déguisement, s'introduisaient chez leurs maîtresses. Un bon bourgeois s'était vanté que jamais femme ne pourrait le tromper. Sa femme le trompe, en se plaignant de douleurs de goutte, et en faisant monter au « solier » un jeune gars déguisé en saineresse. Lorsqu'elle redescend, elle fait de la chose une description tellement ambiguë, que le mari croit tout ce qu'elle veut.

La Sainéresse. Méon, t. III, p. 451-454. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 427.

La Bourgeoise d'Orléans, courtisée sans cesse par les étudiants qu'attirait dans cette ville la célébrité de ses écoles, succombe, mais en laissant d'abord son mari convaincu de sa fidélité. Lorsque, désabusé par une nièce qu'il avait apostée, il revient la nuit pour surprendre sa femme infidèle, celle-ci va lui ouvrir, croyant ouvrir à son amant; mais l'erreur dure peu, et, sûre désormais de parler à son mari, tout en feignant de le prendre pour l'amoureux : « Venez, dit-elle,
« cher sire; jusqu'à ce que tout le monde soit retiré, je vais
« vous cacher quelque part, et tout à l'heure je suis à vous. »
Elle l'enferme alors dans un galetas, et se hâte de profiter avec le jeune clerc de l'absence du mari. Ce n'est pas assez : elle réunit les gens de la maison, leur annonce qu'un audacieux s'est introduit chez elle, et leur ordonne d'aller le corriger si bien, là où elle le retient en prison, qu'il perde à jamais l'envie de s'attaquer aux honnêtes femmes. Nul n'épargne le prétendu « clergant. » Le mari reçoit la correction avec un secret plaisir. On reconnaît le conte mis en vers par le troubadour Raymond Vidal, que Boccace fait répéter par les dames de Florence, qui se retrouve dans le Pogge, dans les Cent nouvelles, dans le Pecorone, Bandello, Malespini, et plus populaire encore dans La Fontaine, avec cet époux battu et content, que sans doute ni les uns ni les autres n'avaient inventé.

La Borgoise d'Orliens. Méon, t. III, p. 161-168. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 411.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 634.

C'est aussi à Orléans que se passe une autre aventure, non moins agréable pour le bon Michel, marchand de son état. *Les Braies du cordelier*, que Michel prend d'abord pour les siennes parce qu'il les avait trouvées chez sa femme, l'inquiètent un peu; mais l'adroite bourgeoise lui prouve si bien qu'elle a emprunté, par dévotion, ces saintes reliques du

Les Braies au cordelier. Méon, t. III, p. 169-180. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 66.

couvent de Saint-François, comme un excellent spécifique pour avoir des enfants, qu'il demeure plein de confiance dans la piété et l'amour de la dame. Les détails, qu'il est convenable d'abréger, sont fort longs, et ils ne seraient pas inutiles à qui voudrait connaître quels étaient alors, dans la manière de se vêtir, les usages des religieux et des laïques. L'auteur ne se tire pas mal des difficultés de tout genre qu'il a semées sur son chemin. Ce conte, venu de France, a réussi partout : le Pogge (*Braccæ S. Francisci*), Massuccio, Sacchetti, Sabadino, Casti, plusieurs conteurs français en vers et en prose, parmi lesquels il ne faut pas oublier Henri Estienne, ont cultivé à l'envi ce riche fonds, qui n'est peut-être pas encore épuisé.

Apologie pour Hérodote, t. I, p. 513; t. II, p. 361.

Un autre marchand, bourgeois de Compiègne, est également trompé par sa femme, mais avec l'aide d'une couturière intrigante, aussi avide que perverse, la vieille *Auberée*. L'épithète odieuse qui accompagne quelquefois ce nom dans le titre avertirait à elle seule de ne pas insister sur les détails, malgré les éloges que M. de Caylus donne au style, et une imitation assez honnête d'Imbert. C'est une aventure d'origine orientale, reprise aussi par les Italiens. La morale, s'il y en a une, est que rien n'expose plus une femme à faire mal que d'y être excitée par une autre femme :

AUBERÉE.

Ms. 7595, fol. 503 v°-506. — Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 199-222. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 154.

Mém. de l'Académ. des inscr., t. XX, p. 269.

Choix, t. II, p. 1.

Syntipas, p. 63. — Sendabar, p. 96.

Domenichi, Facezie, p. 228.

Par cest flabel vos vueil monstrer,
Por poi puet on fame trouver
Qui de son cors face mesfait,
Se par autre feme ne l' fait.
Tele va hors de droite voie,
Se feme n'iert qui la desvoie,
Qui seroit nete, pure et fine.
Ainsi nostre flabeax define.

La nouvelle des *Deux Changeurs*, qui se retrouve comme tant d'autres, avec des variantes, dans plusieurs des anciens conteurs, surtout des conteurs italiens, est fort compliquée et fort licencieuse. On en conclut, ce qui pouvait se faire en moins de mots et sans de telles preuves, qu'il ne faut point jouer de tour aux femmes, parce qu'elles savent se venger :

DES DEUX CHANGEORS.

Méon, t. III, p. 254-263. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 307.

Bandello, parte 1ª, nov. 3. — Pecorone, Giornat. 11, nov. 2. — Straparole, Nuit 11, fable 2, etc.

Par cest fablel prover vous vueil
Que cil fet folie et orgueil,
Qui fame engingnier s'entremet;
Quar qui fet à fame un mal tret,

Ele en fet dix, ou quinze, ou vingt.
Ainsi ceste aventure avint.

La diffusion, au moins dans le récit, n'est point le défaut ordinaire de nos fabliaux. S'ils y tombent quelquefois, c'est dans les discours qu'ils prêtent à leurs personnages. Boccace fait aussi parler trop longtemps les siens. Quel est le conteur qui n'ait pas besoin de se souvenir d'une vieille anecdote que l'on dit florentine, mais qu'il est bon de connaître partout? Un beau diseur, un de ces amuseurs de cour qui remplaçaient en Italie nos jongleurs populaires (*uomo di corte*), se perdait dans une nouvelle d'une longueur démesurée. « Mon « ami, lui dit-on en l'interrompant, celui qui t'a appris ce « conte ne t'en a pas tout appris. » — « Comment? » — « Il « ne t'en a pas appris la fin. »

Cento nov. antiche, nov. 89. Perticari, Scrittori del trecento, liv. II, c. 2.

Et il y a tel récit où il importerait d'autant plus de finir, qu'on prend bien vite en dégoût et en pitié l'éternel tableau des désordres et des malheurs des familles.

SIRE HAIN ET DAME ANIEUSE. Méon, t. III, p. 380-393. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 323.

On le sait en effet, de cet abandon mutuel des devoirs les plus respectables naissent les querelles, les guerres intestines, dont les faiseurs de contes aiment à rire aussi, quoiqu'elles offrent souvent un triste spectacle, et entraînent des suites plus tristes encore. Les longues altercations d'un bon bourgeois et de sa femme, qui portent des noms faits exprès pour eux, *Sire Hain et dame Anieuse,* ont fourni à Hugues Piaucèle un récit souvent trivial, mais vif, animé, railleur, et qui avait attiré jadis l'attention du président Fauchet. Les deux conjoints, dit-il, « se combattirent à qui porterait les braies. » C'est là, en effet, le dénoûment. Les braies, signe de l'autorité en ménage, sont déposées dans la cour de la maison, comme prix du combat. Deux témoins, la commère Aupais et le voisin Simon, vont être juges du camp, et le duel commence. On se bat sans autres armes que les pieds et les mains, ce qui n'empêche pas la lutte d'être fort dommageable aux cheveux, à la figure, aux dents, aux côtes, et surtout aux braies, qu'on s'arrache et qu'on déchire en lambeaux. Des coups de toute sorte, que l'auteur désigne par divers noms, *colée*, *soupape*, *hatipel,* tombent et se précipitent. Les témoins, entraînés par l'exemple, sont eux-mêmes tout près de se battre, lorsque la victoire, longtemps disputée, se décide enfin pour le mari, non que la femme cède, mais parce qu'elle ne songe pas, dans sa fureur, à un

Anc. poët. fr., fol. 583 v°. — Mervesin, Hist. de la poés. fr., p. 82.

baquet plein d'eau qu'elle a derrière elle, et où elle manque de se noyer. Tandis qu'elle s'y débat à la renverse, Hain s'empresse de ramasser ce qui reste des braies, et montre aux juges ce gage de sa supériorité. L'auteur dit ensuite qu'on tira la femme de son tonneau, mais après qu'elle eut, non sans peine, promis obéissance au vainqueur; et comme il ajoute qu'elle tint parole, il recommande à ceux qui auraient une femme telle que dame Anieuse, d'hésiter moins que ne l'avait fait le mari à décider l'affaire en champ clos.

L'ancien dicton sur les femmes «qui portent le haut-de-chausse,» est aussi dans le conte sur les *Quatre souhaits Saint-Martin :* Méon, t. IV, p. 387.

Sa feme, qui chauche les braies;

mais le proverbe a dû précéder ces fabliaux. Le duel pour les braies ayant été imité par Sacchetti, on peut du moins en conclure que c'est une métaphore qui a le même sens en Italie. Les vers du vieux rimeur sont bien préférables à ceux d'Imbert, qui s'est trompé en croyant faire mieux. T. II, p. 100.

Du Pré tondu.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 289-292. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 334.

Poés. de Mar. de France, t. II, p. 379. — Latin stories, p. 13, n. 9.

Nous trouvons un autre exemple de discorde et d'obstination conjugale dans le *Pré tondu,* pièce assez courte, où l'éditeur paraît cependant avoir mêlé plusieurs contes ensemble. Le principal, déjà connu par une fable de Marie de France, et que les sermonnaires citaient en latin, est celui d'un prud'homme marié à une fille noble, qui le contredit et le contrarie sans cesse. « Voilà un pré bien fauché, » dit-il un jour. — « Non, répond-elle, il est tondu. » Sur ces deux mots, la contestation s'échauffe; le mari bat sa femme, et si bien, que celle-ci tombe à terre et ne peut plus proférer une seule parole; mais elle imite encore avec ses doigts le mouvement des ciseaux qui ont dû, suivant elle, tondre le pré. Découragé, éperdu, le prud'homme se signe, et la donne au diable. Il y a un conte à peu près semblable dans le Pogge (*Pertinacia muliebris*) et dans beaucoup d'autres.

La Veuve.

Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 55. — Arth. Dinaux, Trouv. de la Fl. et du Tournaisis, p. 185.

C'est encore un fâcheux tableau des ménages de la bourgeoisie que les aventures de *la Veuve*, qui, après avoir fait parade de sa douleur à la mort de son premier epoux, et avoir refusé tour à tour en mariage, par coquetterie plutôt que par désespoir, un riche bourgeois de Tournay, puis le jeune Baudouin, Godefroi, Favin, Guillebot, Jean, choisit enfin, comme l'héroïne du fabuliste, un malotru, dont il faut

qu'elle endure la mauvaise humeur, les reproches, et même les coups de bâton. Le récit de Gautier le Long ne saurait être comparé aux deux fables de La Fontaine, mais ne manque cependant ni de vivacité ni d'esprit. Imbert, plus heureux cette fois, en a fait une assez jolie nouvelle.

Liv. vi, fable 21; liv. vii, fable 5.
T. I, p. 268.

Les conteurs, qui pourraient être de fort bons moralistes, s'ils consentaient à s'exprimer toujours honnêtement, comme dans la plupart des exemples où ils font ressortir le prix de la concorde en ménage, recommandent avec non moins de convenance et de raison la prévoyance aux époux, quand vient le jour de marier leurs enfants.

La Houce partie.
Méon, t. IV, p. 472-485. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 220. — Imbert, t. I, p. 210.

La Housse partie, ou coupee en deux, œuvre du trouvère Bernier, a pour sujet la leçon donnée depuis aux pères de famille dans la comédie de Piron, *les Fils ingrats*, et, de notre temps, dans celle des *Deux gendres*. Un bourgeois d'Abbeville, que le commerce avait enrichi à Paris, où, après avoir fait hommage au roi, il était devenu son « homme » et son « bourgeois, » a l'imprudence de donner tous ses biens à son fils, en le mariant à la fille d'un chevalier que les tournois avaient ruiné. Le chevalier et ses deux frères l'exigent :

« Biaus sire, font li chevalier,
« Se vous deveniiez templier,
« Ou moine blanc, ou moine noir,
« Tost lesseriiez vostre avoir
« Ou à Temple ou à abeie;
« Nous ne nous i acordons mie, etc. »

On prête là du moins un motif assez raisonnable à la défiance des familles : elles pouvaient craindre qu'un vieillard, habilement circonvenu par les moines blancs, par les moines noirs, ou même par les templiers, jusqu'en 1307, ne leur donnât tout son avoir. La donation faite à un gendre n'était pas non plus sans péril, et les suites en sont ici vivement représentées. La bru, fière et impérieuse, au bout de quelques années veut que le père, qui ne peut plus rien gagner par son travail, soit chassé de la maison. En vain le malheureux demande en suppliant une robe pour remplacer la sienne, tellement usée qu'elle ne peut plus le couvrir. A peine lui accorde-t-on l'une des deux housses qui servaient au cheval, et le jeune fils, âgé de dix ans, va chercher la plus neuve. Mais il la coupe en deux, et n'en apporte que la moitié. Grondé par son père, l'enfant répond :

« Je vous partirai autresi
« Comme vous avez lui parti.
« Si comme il vous dona l'avoir,
« Tout ausi le vueil je avoir,
« Que jà de moi n'enporterez
« Fors que tant com vous li donrez.
« Se le lessiez morir chetif,
« Si ferai je vous, se je vif, etc. »

Noble pensée du poëte! Dans les changements successifs qu'on a fait subir à ce petit drame, il n'y a rien qui égale une telle leçon, d'autant plus énergique et plus pénétrante qu'elle est l'inspiration naïve du dernier venu de la famille. Le père, peu jaloux de réclamer plus tard la moitié de la housse, que son fils s'engage à lui réserver, profite de l'avertissement sévère que lui donne un enfant, se jette aux pieds du vieillard, lui demande pardon, et remplit désormais tous ses devoirs de fils.

Le Dominicain Thomas de Cantimpré, parmi ses histoires pieuses, a celle d'un fils ingrat, puni de sa dureté pour son père par l'intervention miraculeuse d'un gros crapaud qui s'attache à son visage, et dont il ne peut se délivrer, après une longue pénitence, que par les prières de personnes saintes. On a de ce récit une rédaction française en vers, à peu près contemporaine du texte latin :

Bonum univ. de apibus, II, 7, 4.

Mss. de l'Arsenal, Belles-Lettres, n. 325, fol. 50-52.

Diex, de qui tote bontés ist,
Cui l'Evangile nos descrit :
Por esciver la mort amere,
Honore ton pere et ta mere, etc.

et une autre en prose, qui paraît du siècle suivant. Dans la Moralité à dix-huit personnages, *Miroir des enfans ingratz*, la même légende est quelquefois mise en scène avec intérêt. A en croire Thomas, il tenait tout cela d'un de ses confrères, qui prétendait avoir vu à Paris l'homme et le crapaud.

Ms. 7588, fol. 97, 98 v°. — La Vall., fol. 279 v°-282 v°. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 860.

Lyon, 1589, pet. in-8.

Avant Thomas, un autre légendaire, le cistercien Césaire d'Heisterbach, avait raconté, dans ses sermons et dans son livre des Miracles, la punition d'un autre mauvais fils des bords de la Moselle, à qui sa mère avait tout donné, et qui, pour l'avoir chassée indignement de sa maison, porta pendant treize ans un serpent autour du cou, parce qu'il avait été lui-même un serpent que sa mère avait réchauffé dans

Homil., part. I, p. 141; de Miraculis, VI, 22.

son sein. Il ne manque pas non plus d'alléguer un grand nombre de témoins : *Viderunt eum multi.*

Les sermonnaires étaient remplis de ces exemples, qu'ils empruntaient quelquefois à la poésie populaire.

Dans la comédie anonyme de *Conaxa,* que l'on a tant opposée à l'auteur des *Deux Gendres,* toute l'invention qu'on s'efforçait d'y admirer consiste à avoir mis en scène, soit d'après l'original, soit d'après une imitation latine ou française, un autre vieux fabliau, qui suppose en effet deux gendres au lieu d'un, et qui fait partie d'une des traductions rimées de la Discipline de clergie, quoiqu'il ne soit pas dans le texte latin : *D'un Prodom qui dona tot son avoir à ses deus filles.* Déjà, entre autres copistes, après Jacques de Cessoles, qui en avait fait une de ses moralités, un chanoine vénitien, Jean Brevio, dans la troisième de ses Nouvelles publiées à Rome en 1545, et Ortensio Lando, vers 1550, s'étaient emparés du même sujet.

Castoiement, éd. de 1824, p. 180-191 (Voyez Raynouard, J. des Savants, ann. 1825, p. 182). — Latin stories, p. 28. — Magnum spec. exemplorum, t. II, p. 296, etc.

De Moribus hominum ... super Ludo scaccorum, l. III, c. 7.

Quelles que soient les nombreuses transformations de cette parabole, au théâtre ou ailleurs, le premier rang appartiendrait peut-être au conte moral qui porte seul aujourd'hui le nom de Bernier, si le talent du style y répondait, chose rare dans ces contes, à l'intérêt du recit. Nous excluons du parallèle ces tragiques catastrophes du roi Lear et de ses trois filles, que Shakspeare trouva dans les chroniqueurs Geoffroi de Monmouth et Holinshed, et qui, malgré une pensée commune à tous, celle d'un vieux père trop confiant dans la reconnaissance de ses enfants, n'ont point assez de rapport avec l'un ou l'autre des deux fabliaux.

Dunlop, Hist. of fiction, t. II, p. 350, 375.

Hist. reg. Britann., II, 11-15. — Chronicles of England, II, 5.

L'histoire beaucoup plus simple du bourgeois d'Abbeville, telle que Bernier l'a conçue, a du moins un avantage qui, jusqu'ici, n'est point contesté : nous ne la trouvons nulle part avant lui.

6° VILAINS.

Voici enfin la classe d'hommes la plus malheureuse de toutes, mais non la moins énergique, ni la moins originale par le caractère, celle des vilains.

Il est possible que les trouvères, ou plutôt les rimeurs du dernier ordre, les jongleurs, les ménétriers, pour flatter les nobles seigneurs qui les payaient, se soient plu à vilipender

les paysans, les laboureurs, ceux qu'on nommait en général les vilains, et qui n'étaient pas même comptés encore dans le tiers état. Plusieurs pièces, ordinairement très-faibles, sont l'expression de ce mépris, et quelquefois d'une haine brutale, qui s'explique sans doute par la peur qu'on avait de cette multitude opprimée. Des sentiments cruels d'antipathie et de colère, qu'auraient dû interdire les croyances évangéliques, si elles avaient été mieux comprises, éclatent jusqu'au délire dans une invective qui a pour titre, *des Vilains :*

Plaüst à Deu, lo roi puissant,
Que je fusse roi des vilains!
Je féisse plus de mil ainz,
Et autretant de laz féisse,
Dont je par les cos les préisse.
A mal port fussent arivé!
Jà vilains ne fust tant osé
Que il un mot osast parler,
Ne mais por del pain demander,
O por sa patenostre dire :
Moult éussent en moi mal sire, etc.

Ms. de Berne 354, fol. 57 v°, ap. Th. Wright, Anecdot. lit., p. 53, 54.

Les XXIII manières de vilains, où ils sont fort maltraités en prose et en vers, le dit du *Vilain despensier, le Despit au vilain*, d'autres satires encore, avec moins d'emportement peut-être, respirent un égal dédain pour les plus nombreuses victimes de la société féodale. L'opinion la plus accréditée à l'égard de cette foule asservie, opinion souvent fausse, et propagée surtout par ceux qui jugeaient des autres par eux-mêmes, est celle qui peut se résumer dans ce mot des *XXIII manières :* « Li vilains purs si est cil ki onkes « ne mist francise en son cuer, dès lors k'i vint des fons. » Il est certain que, dans tous les temps, la servitude a entraîné avec elle le mensonge, et avec le mensonge tous les vices, toutes les bassesses. Mais le mépris pour ces malheureux n'était qu'une iniquité de plus de la part de ceux qui en faisaient les instruments de leur fortune et de leur puissance; il était odieux surtout de la part des poëtes sortis eux-mêmes des humbles rangs du servage, et qui ne rougissaient pas de se faire ainsi les organes publics de l'arrogance et des imprécations de leurs communs maîtres. On a vu, dans un brutal fabliau de Rutebeuf, les vilains, esclaves sur la terre, exclus du ciel pour leurs méfaits, et qui ne sont plus même admis dans les enfers, d'où les avaient fait chasser leurs habitudes

Publ. par Fr. Michel, Paris, 1833, in-8°, et par Jubinal, Paris, 1834, in-8°.

Anecdot. lit., p. 54.

Jubinal, Jongleurs et trouv., p. 107.

Éd. de Fr. Michel, p. 10; éd. de Jubinal, p. 8.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 740.

Méon, Fabl., t. IV, p. 217.

sales et infectes, ne trouver enfin de refuge que dans l'étrange royaume de Turgibus, dont personne aujourd'hui n'oserait citer la description.

Quelques-uns cependant de ces conteurs impitoyables, trop fidèles échos des passions de leurs seigneurs, ne refusent au vilain, comme on le verra, ni l'intelligence ni le courage, et semblent pressentir déjà qu'il pourrait bien revendiquer un jour son droit d'égalité devant Dieu.

Avant d'arriver à cette réparation tardive accordée, même alors, à ceux qu'on regardait à peine comme des hommes, nous allons parcourir un certain nombre des petites scènes qu'on leur faisait jouer pour l'amusement de la foule oisive, et qui nous instruisent aujourd'hui.

Du Vilain mire. Méon, t. III, p. 1-13. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 398. — Chénier, l. c., p. 96. Ms. de Berne 354, fol. 49 v°.

Le caractère fin et rusé du vilain, obligé de suppléer à la force et aux autres garanties qui lui manquent par l'adresse et l'astuce, est parfaitement développé dans un des plus célèbres de ces contes, *le Vilain mire,* appelé aussi *le Mire de Brai*, mais qu'un autre titre recommande encore mieux, *le Médecin malgré lui.* On sait comment le vilain fut, malgré lui, médecin. Riche laboureur, quoiqu'il n'eût qu'une charrue, une jument et un roussin, il passait pour avare. Comme il avait dit cependant à ses amis que, s'il trouvait une bonne femme, il la prendrait, ils lui font épouser la fille d'un chevalier du voisinage, fort belle, mais fort pauvre, et qui consent à se mésallier. Presque aussitôt les inquiétudes du vilain commencent : que fera sa femme pendant qu'il ira travailler aux champs? Le curé même n'est pas sans lui donner quelque souci :

> Et quant il sera esloingniez
> De sa meson, li chapelain
> Vendra tant, et hui, et demain, etc.

Il prend un parti ; c'est de battre sa femme tous les matins, afin qu'elle pleure le reste de la journée, et ne songe pas à autre aventure. Ce plan s'exécute plusieurs jours de suite; mais la femme se venge. Arrivent deux messagers du roi, qui ont ordre de ramener un grand médecin, fallût-il l'aller chercher en Angleterre : damoiselle Ade, la fille du roi, est en péril; une arête, il y a huit jours, lui est restée dans le gosier. La femme du vilain déclare aux messagers que son mari est ce grand médecin, plus expert en urines que ne fut

jamais Hippocrate; mais elle ajoute que, par une singularité inexplicable, il ne l'avoue que lorsqu'il est bien battu. Il est donc battu à son tour. Pour cesser de l'être, il entreprend, malgré lui, de délivrer la malade de son arête, et il y réussit en la faisant rire.

Cet habile homme est mis à une autre épreuve. Installé dans le palais comme médecin du roi, qui l'a fait battre de nouveau pour qu'il y consentît, il accueille, toujours par peur du bâton, plus de quatre-vingts malades qui viennent le consulter. Il fait allumer devant eux un grand feu, et leur dit : « Voulez-vous guérir? Que le plus malade d'entre vous « entre dans cette flamme. Il brûlera, et les autres, en ava- « lant de sa cendre, guériront. » Tous se regardent; mais il n'y en a pas un, tant fût-il étique ou enflé, qui, pour la Normandie entière, s'avouât malade. Le vilain, bien récompensé, retourne chez lui en promettant au roi d'être toujours à ses ordres, et, comme il n'a plus besoin d'aller aux champs, ne bat plus sa femme, qui l'a fait médecin.

Molière ne paraît avoir connu que la première des deux épreuves, et elle lui a suffi. Comment l'avait-il connue? Est-ce par la simple tradition, qui continuait à faire circuler plusieurs de ces histoires du vieux temps? Est-ce par la rédaction en prose de l'ancien conte dans les *Serées* de Guillaume Bouchet? Est-ce par la traduction française des Voyages allemands d'Adam Oléarius, qui trouva, vers l'an 1635, un récit à peu près semblable en Russie, ou par les doctes ouvrages latins de Thibaud Anguilbert et de Grotius, ou par la comédie espagnole de Lope de Vega, *El acero de Madrid,* ou par la farce italienne d'un anonyme, *Arlecchino medico volante,* ou par quelque autre de ces imitations italiennes qui nous montrent le laboureur Grillo pratiquant aussi la médecine, et ne s'en tirant pas plus mal que Sganarelle? On voit qu'il n'est besoin de supposer ni la lecture du Vilain mire par Molière, ni l'entremise de quelque amateur curieux, qui, d'après le manuscrit, lui eût conté le fabliau.

Serée 10[e], p. 322.

Paris, 1656, in-4°, par Wicquefort.

Menagiana, t. III, p. 106.

Ticknor, Hist. of spanish literature, t. II, p. 181.

Opera nuova, etc., Pavie et Turin, 1622, in-8°.

L'Italie n'a point négligé l'autre branche de cette narration bouffonne : une facétie du Pogge en est une faible copie. Bouchet et l'historien de Tyl Eulenspiegel en ont fait un conte à part.

Poggii Facet., p. 200.

Serée 30, p. 535.

Hist. 17, éd. de 1854, p. 22, 238.

Dans le conte de *Brunain la vache au prêtre*, un de ceux qu'on a mis sous le nom de Jean de Boves, et que Philippe de Vigneulles, dans sa huitième Nouvelle, a reproduit en

BRUNAIN LA VACHE AU PRESTRE.

Méon, t. III, p. 25. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 64. — Imbert, t. II, p. 30. — Latin stories, p. 108.

prose, le vilain ne manque point non plus de présence d'esprit; mais il laisse voir aussi cette avidité qui est un de ses défauts. Un villageois fait présent d'une vache à son curé, mais dans l'espérance d'avoir le double, comme les sermons du curé lui-même le promettent aux bienfaiteurs de l'Église. Cette espérance n'est point trompée; car sa vache Blerain, liée par les cornes avec Brunain, la vache du curé Constant, à force de tirer du côté de son ancien propriétaire, entraîne Brunain, et le bon dévot se trouve avoir deux vaches au lieu d'une. L'auteur a ici le tort de se ranger du parti du vilain contre le curé, qui, dit-il, aime trop à prendre :

Tels cuide avancier, qui recule.

Ms. 7218, fol. 164-165 v° (incomplet). — Le Roux de Lincy, Prov. fr., t. I, p. L; t. II, p. 376-385.

Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. I, p. 466-471.

Plusieurs des contes où les vilains sont en scène finissent ainsi par un proverbe, et tous les discours qu'on leur prête en sont remplis. On avait fait de bonne heure, en vers et en prose, d'amples recueils de ces locutions populaires : les *Proverbes au vilain,* en huitains aussi diffus que mal rimés, nous sont parvenus dans des copies très-nombreuses et très-diverses. L'habitude de parler en proverbes est un des caractères du vilain. L'expérience de ses pères lui est transmise par ces dictons respectés, qui, pour lui, remplacent les livres. Le paysan de la Manche, Sancho Pança, n'a point d'autre sagesse. Celle de Salomon avait été, dès un temps fort ancien, assez grossièrement parodiée; car les entretiens du roi des Juifs avec un véritable vilain, avec son impudent émule Marco ou Marcolf, publiés en latin, en français, et dans presque toutes les langues européennes, datent au moins du XI[e] siècle.

LE MEUNIER D'ARLEUX.

Ms. 7595, fol. 508-510 — Éd. de Paris, 1833, in-8°. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 413.

Les aventures des vilains sont quelquefois dignes de leurs plus effrontés proverbes. Un conte qui a joui longtemps d'une grande vogue, et dont il y a de nombreuses imitations, *le Meunier d'Arleux,* nous offre, chez les gens de la campagne, ces mauvaises mœurs, dont nous venons de voir tant d'exemples au milieu de l'hypocrisie des villes. A Palluel, entre Douai et Cambrai (plutôt qu'à Paluel en Normandie), demeurait le meunier Jacquemart, dont le moulin était à Aleus ou Arleux, dans le voisinage. La fille de Gérard, la jeune Marie, qui vient de tout près, du village d'Estrées, apporter du blé à moudre, plaît également et à Jacquemart et à Mouset, le garçon du moulin. Sollicitée vivement par l'un et par l'autre, elle dit tout à la meunière, qui, lorsque l'heure

du rendez-vous est venue, prend la place de la jeune fille, et trompe ainsi la ribauderie du meunier. Mais cet époux infidèle est puni doublement, et plus que ne l'aurait voulu sa femme; car il a vendu à Mouset, pour un cochon, une part dans sa bonne fortune. On voit que c'est à peu près le sujet d'une nouvelle de Sacchetti, et le conte des *Quiproquo* dans La Fontaine. Le Grand d'Aussy prétend que c'est par décence qu'il est ici traducteur inexact; mais il y a vingt fabliaux qui auraient plus besoin de cette excuse, à laquelle la reine de Navarre, en reproduisant celui-ci, n'avait point songé. Il est même possible de citer une partie de ce que le scrupuleux interprète ne traduit pas. Lorsque l'échange des lits est conclu,

Nov. 206. — Malespini, II, 96. Liv. v, conte 8.

Nouvelle 8. — Voyez aussi les Cent Nouv. nouvelles, conte 9; Bouchet, 8[e] serée, p. 270; Poggio, Facet., t. I, p. 243; Melandri Jocoser., t. I, p. 298-301, etc.

Atant s'en entrent à la cambre,
U la pucele se coucha,
Et la dame se retorna;
A l'uis s'en vint, si l'entr'ovi,
Puis est venue droit au lit
Qui fais estoit lès le fouier,
U la pucele dut chouchier.
Ele s'i chouche, plus n'arieste;
Saingna son cors, saigna sa tieste,
A Diu se rent et au saint Piere.
Qu'il li doinst bone nuit entiere.
Si fara il, mien ensient,
Se l'aventure ne nous ment, etc.

Quoique le texte soit assez incorrect dans le manuscrit, et qu'il n'eût pas toujours été prudent de le corriger, le style, d'ailleurs fort négligé dans les constructions et les rimes, est le plus souvent, comme dans les vers qui précèdent, simple, naturel, quelquefois gracieux. Il est impossible de n'y point remarquer les habitudes et les expressions dévotieuses, qui s'accordent mal avec de telles scènes. Ainsi le jeune Mouset fait sa honteuse proposition à son maître dans les termes suivants :

Mousès l'en a mis à raison:
« Sire, dist il, por saint Simon,
« Car faites j· markiet à mi.
« Certes j'ai un porchiel nouri;
« Il a passé ·v· mois entiers.
« Celui aurés molt volentiers,
« Foi ke doi Diu, sainte Marie,
« Se jesir puis o le meschine, etc. »

Quand Mouset voit qu'il a été dupe aussi bien que Jacquemart, il remmène son cochon; un débat s'élève; on plaide, et le bailli, considérant que si l'un l'a perdu, l'autre ne l'a point gagné, se l'adjuge à lui-même. Ce juge intègre était le bailli d'Oisi, près de Palluel, et c'est de ce pays même qu'était le conteur, comme il le dit en finissant :

Engerrans li clers, ki d'Oisi
A esté et nés et nori,
Ne vaüt ke tele aventure
Fust ne perie ne perdue;
Si le nous a mis en escrit,
Et vous anonce bien et dist
C'onques ne vous prenge talens
De faire honte à bones gens.
Qui s'en garde, il fait ke sage,
Et Dius le nous meche en corage
A faire bien, le mal laissier.
Chi faut li roumans del Maunier.

Arth. Dinaux, Trouvères cambrésiens, p. 85-102; Trouv. artésiens, p. 149-154.

Un critique a été conduit à penser, par la ressemblance du plan, de la versification, de la liberté de langage, et par diverses autres analogies, que cet Enguerrant d'Oisi pourrait avoir composé aussi le fabliau de *Constant du Hamel;* mais des rapports encore plus frappants ne suffiraient point pour le prouver, puisqu'il n'est pas rare, surtout en ce genre, que les mêmes sujets soient traités par des auteurs différents, fort peu scrupuleux dans leurs emprunts. On va voir de plus que dans cette autre aventure de village, qui n'est réellement point la même, la femme fidèle venge trop son mari, et qu'il y a cependant chez elle, si on ose le dire, moins de moralité.

CONSTANT DU HAMEL.

Mss. 7218, fol. 14-18; 7595, fol. 490 v°-495. — Méon, t. III, p. 296-326. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 356.

La belle Isabeau, femme d'un laboureur, Constant du Hamel, est courtisée à la fois par le curé, qui lui promet vingt livres pour ses bonnes grâces, et dénonce le mari comme un excommunié, coupable d'avoir épousé sa commère; par le prévôt, qui s'engage à payer dix livres le succès de ses amours, et menace Constant du gibet, pour avoir, dit-il, volé du blé avec effraction dans la grange du seigneur; par le forestier, qui veut faire présent d'une bague à la femme, et saisit les bœufs du manant, qu'il accuse d'avoir coupé un hêtre et trois chênes. Isabeau défend à outrance la cause de son mari. Elle mande tour à tour, par sa servante Galestrot, le curé, le prévôt, le forestier, et les fait cacher

tout nus, sous prétexte du retour du mari, dans un grand tonneau rempli de plumes. C'était peut-être assez; mais, comme il s'agit d'un ménage de vilains, le conteur, qui tient peu à la délicatesse des représailles, ajoute que l'épouse elle-même emploie diverses ruses pour faire passer successivement par les mains de son mari offensé, en présence de ses trois amants, la *prestresse*, comme dit le texte, la femme du prévôt, et celle du forestier. Constant met ensuite le feu au tonneau, et les trois hommes, nus et emplumés, ont grand peine à sauver leur vie.

Telle est l'origine de sept ou huit imitations des auteurs de nouvelles italiennes, Boccace, Bandello, Sansovino, Straparole, etc. Ils ont pu connaître aussi ou le *Dolopathos* ou l'*Erastus*. Quelques-uns, comme Boccace, supposent que la femme est coupable, et qu'elle ne sert la vengeance de son mari que pour qu'il lui pardonne. Dans un conte persan, primitivement indien, qui a quelques rapports avec celui-ci, et qui a fourni peut-être un épisode à l'auteur de *Zadig*, on ne songe pas non plus à mettre en doute l'honneur de la belle Arouya. Cette facile invention de Boccace, conservée par Bouchet, mais que La Fontaine a supprimée dans ses *Rémois*, compliquant le récit sans accroître l'intérêt, on aimera mieux l'allure franche et simple de l'ancien fabliau.

Fauchet, anc. poëtes fr., fol. 560 v°.

Décaméron, Journ. VIII, nouvelle 8.

Mille et un jours, contes 150 et suiv. — Zadig, chap. 13.

Serée 32e, p. 593.

M. de Brequigny, qui aurait pu le connaître par l'édition de Barbazan, n'aurait point dû se demander si c'était de Boccace que Burcard, dans son Journal du pontificat d'Alexandre VI, et Bouchet, dans sa trente-deuxième Serée, avaient emprunté une histoire déjà popularisée par nos conteurs du XIIIe siècle.

Notices et extraits des mss., t. I, p. 112.

Dans une de celles que l'on nous semble avoir mises à tort sous le nom de Jean de Boves, la femme du *Vilain de Bailleul*, en Picardie, se montre moins fidèle; mais en revanche le vilain est fort crédule. Comme il était rentré chez lui mal à propos, elle lui fait accroire qu'il est mort, et il ne se retrouve vivant que lorsqu'il s'aperçoit, à travers les plis de son linceul, que sa femme accueille assez bien le curé :

LE VILAIN DE BAILLEUL.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 312-316. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 324.

« Certes, se je ne fusse mors,
« Mar vous i fussiez embatuz;
« Ainz hom ne fut si bien batuz
« Com vous seriez jà, sire prestre. »
— « Amis, fet il, ce puet bien estre,
« Et sachiez, se vous fussiez vis,

« G'i venisse mult à envis
« Tant que l'ame vous fust ou cors;
« Mès de ce que vous estes mors,
« Me doit il bien estre de miex.
« Gisiez vous cois, cloez vos iex;
« Nes devez mès tenir ouvers. »
Dont a cil ses iex recouvers;
Si se recommence à tesir,
Et li prestres fist son plesir.

L'auteur va jusqu'à prétendre qu'on ne saurait dire s'ils ne finirent point par enterrer le mari :

Ce ne vous sai je tesmoignier
S'il l'enfouirent au matin;
Mès li fabliaus dist en la fin
C'on doit por fol tenir celui
Qui miex croit sa fame que lui.

Boccace, III, 8; La Font., IV, 6. — Il Lasca, sec. cena, nov. 2. — Poggii Facetiæ, p. 275.

Choix de fabliaux, t. II, p. 79.

Ce conte a passé en Italie, comme beaucoup d'autres : La Fontaine l'a repris à Boccace, qui l'avait fort développé. Nous le trouvons aussi dans le Lasca, et les Facéties ont un *Mortuus loquens;* mais le Nigniaca du Pogge n'est qu'une faible copie du conte picard, très-froidement imité en vers modernes sous ce titre : « Du mari qui se fait enterrer. »

DE LA FEME QUI DIST QU'ELE MORROIT, etc.

Jubinal, Lettres sur les mss. de La Haye, p. 152-154. — Marie de France, fable 41, t. II, p. 209-213. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 122.

Il n'aurait point fallu imprimer comme inédite l'historiette d'un autre vilain, mari non moins confiant ni moins docile, qui, ayant vu sa femme aller seule dans le bois avec son amant, est tellement effrayé de la menace qu'elle lui fait, ou de mourir à l'instant, comme autrefois, dit-elle, sa tante et sa mère injustement accusées, ou d'entrer en religion avec tout son bien, qu'il consent à venir jurer sur l'Évangile, devant les parents, comme elle l'exige, qu'il n'a pas vu ce qu'il a vu. Ce récit a pour titre : *Fable de la feme qui dist qu'ele morroit, pour ce que ses maris vit aler son dru o lui au bois.* Mais c'est une fable de Marie de France. Le Grand d'Aussy ne s'en était pas non plus aperçu.

Méon, t. III, p. 220-229. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 298.

Syntip., p. 92. — Facet. Bebel., p. 86. — D'Ouville, éd. de 1732, t. II, p. 169-243.

On retrouvera de ces femmes assez habiles pour faire croire à leurs maris tout ce qu'elles veulent, dans le fabliau *des Trois dames et de l'anel,* qui vient en partie du *Syntipas*, que Bebel répète en y changeant quelque chose, que les contes du sieur d'Ouville allongent outre mesure, et que La Fontaine a rendu beaucoup plus gai dans la *Gageure des trois Commères*.

XIII SIÈCLE.

Du Peschfor de Pont seur Saine.

Méon, t. III, p. 471-478. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 429. Mambriano, cant. x, st. 5, etc.

La femme du *Pêcheur de Pont-sur-Seine*, moins légère que celle du vilain de Bailleul, est moins sûre de sa propre vertu que celle de Constant du Hamel; son amour, malgré l'illusion qu'elle voulait se faire à elle-même, ne revient à son mari que lorsqu'elle est bien convaincue qu'il ne manque rien à celui-ci pour leur mutuelle satisfaction. La nouvelle racontée par le bouffon, dans le poëme héroï-comique de l'Aveugle de Ferrare, n'est qu'une amplification, encore plus cynique, d'une semblable épreuve. Il est seulement fâcheux que, dans celle du conte, l'épisode du prêtre jeté à l'eau par le chevalier jaloux s'obstine à reproduire cette vieille prévention contre les mœurs ecclésiastiques, espèce de stigmate populaire empreint sur toutes les pages des manuscrits que les jongleurs nous ont laissés :

Lor a véu venir flotant
Un provoire qui iert noié;
Si vous dirai por quel pechié.
Un chevaliers le mescreoit,
Qui por sa fame le haoit :
S'en fu espris de jalousie;
Tant le gueta, et tant l'espie, etc.

Des chevaliers, des clers et des vilains.

Méon, t. III, p. 28, 29, — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 115.

Il faut s'attendre, en effet, à voir quelquefois les divers rangs de la société d'alors mis en parallèle avec le dernier de tous, et cela non sans finesse, ni sans une certaine fermeté de jugement. Une de ces comparaisons a pour titre : *Des chevaliers, des clercs et des vilains*. Deux chevaliers rencontrent sur leur passage un lieu charmant, couvert d'ombrage, émaillé de fleurs. « Qu'il ferait bon, s'écrient-ils, d'avoir ici « chère délicate et vin choisi ! » Deux clercs, arrivés au même endroit, se hâtent de dire : « Heureux celui qui posséderait « ici femme qu'il aimerait! » Deux vilains traversent à leur tour ce beau paysage, et y font leurs ordures. Mais on ajoute aussitôt :

Quoi que je die, ne quoi non,
Nus n'est vilains, se de cuer non.
Vilains est qui fet vilenie,
Jà tant n'iert de haute lingnie.

Ms. 7218, fol. 223.

Pensée juste et généreuse, qu'on se plaît à retrouver dans une pièce inédite : *Un enseignement à preudomme*, où les derniers vers semblent protester aussi contre les mépris des grands pour les petits :

Nus qui bien face, n'est vilains;
Mès de vilonie est toz plains
Hauz hom qui laide vie maine :
Nus n'est vilains, s'il ne vilaine.

Voy. ci-dessus, p. 93.

Dans cet autre apologue où trois classes sont mises en présence, et où Dieu, en créant la race humaine, réserve les terres pour la noblesse, à condition de prendre soin des jongleurs; les dîmes pour le clergé, à condition d'entretenir les courtisanes, et charge uniquement les vilains ou les « laboranz » de nourrir les clercs et les nobles, que reste-t-il à ces misérables serfs qui puisse les polir et les apprivoiser?

Aussi vient-on de voir que, dans les rôles assignés à chaque classe, malgré quelques vives paroles en faveur de l'élévation de l'âme qui peut se rencontrer jusque dans les plus humbles rangs, malgré des exemples même de désintéressement et de continence, les vilains passent généralement pour fidèles à cette grossièreté brutale que leur reconnaissent leurs meilleurs amis entre les trouvères. De là tant de sales histoires qu'on met sur leur compte, et dont quelques-unes paraissent l'œuvre des derniers des vilains, comme celles des *Trois meschines*, des *Souhaiz desvez*, des *Quatre souhaiz saint Martin*, du *Fevre de Creil*, de *Gauteron* et de sa femme *Marion;* comme ce honteux poëme d'*Audigier*, parodie repoussante des romans chevaleresques, et tant d'autres « vilenies, » que nous ne pouvons même indiquer. Ceux des contemporains des ménestrels qui les appelèrent les ministres du diable, *ministri scilicet diaboli*, venaient sans doute de leur entendre réciter de tels ouvrages.

Méon, t. III, p. 439, 446; t. IV, p. 265, 386; — Nouv. rec., t. I, p. 293.
Méon, t. IV, p. 217. — Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 672, 740. — Diez, Altrom. Sprachdenkmale, p. 90.
Rigord, dans le Rec. des hist. des G. et de la Fr., t. XVII, p. 21.

Nous ne parlons ici le plus souvent que des pièces publiées, et que la vérité de l'histoire défend de passer entièrement sous silence; mais la même vérité oblige à dire aussi qu'il en reste un assez grand nombre d'autres, encore plus « vilaines, » encore plus indignes d'un tel siècle, que les éditeurs les moins timides n'ont point osé faire sortir de l'ombre des manuscrits, où elles ont été quelquefois effacées et grattées à demi par nos pères, et où il convient de les laisser.

Voyez Méon, t. III, p. 55, 466; t. IV, p. 194, 197, 204; Nouv. rec., t. I, p. 170, 286, 293, etc.

Celles-là même que l'imprimerie a exposées à la sévérité du jugement de tous, offrent plusieurs caractères de femmes pour qui les auteurs ne cachent point leur mépris, telles que *la Vieille Auberée*, cette méchante conseillère, qui détourne de son devoir la jeune bourgeoise de Compiègne, et dont l'histoire a paru d'un si détestable exemple, qu'une ver-

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 199-222. — Voy. ci-dessus, p. 189.

tueuse colère l'a presque totalement arrachée d'un manuscrit de Chartres; telles que *Marguet convertie*, singulière pénitente, qui a l'entretien le plus effronté avec un vilain, dont le langage est digne d'elle.

Voy. le Dit du Droit, Chartres, 1834, p. vij.
Jubinal, ouv. cité, p. 317-326.

Telle est surtout *Richaut*, courtisane échappée d'un couvent de nonnes, et qui met à contribution, sous prétexte de paternité, comme représentants des trois ordres de l'État, un prêtre, un chevalier, un bourgeois; longue et odieuse peinture du vice, en treize cent quinze vers, dont la fin manque peut-être, et où, si l'on excepte quelques détails remarqués par Raynouard, presque rien ne rachète le mauvais langage, la bassesse et l'ennui. Richaut ou Richeut est un des noms de la femme de *Renart*, dans le célèbre roman; et ce nom, devenu proverbial, était une injure. Ainsi, dans un des anciens poëmes sur Tristan :

RICHAUT.
Méon, Nouv rec., t. I, p. 38-79.
Journ. des Savants, ann. 1824, p. 611.
Reinhart Fuchs, von Jac. Grimm, p. CXCIX, CCXXIII, CCXLV.
Tristan, publ. par Francisque Michel, t. II, p. 3.

Ore me dites, reine Ysolt,
Dès quant avez esté Richolt?

En effet, le caractère de cette « mestre lecheresse, » fort gourmande, fort ribaude, et que les jongleurs, lorsqu'ils récitaient le *Renart*, ne séparaient point de son mari,

Si sai Richalt, si sai Renart,

Fabliaux publiés par Robert, p. 25.

peut avoir fourni quelques couleurs au portrait de la nonne pervertie qu'on nomme aussi Richaut; mais la copie est fort au-dessous du modèle. La date de cette faible imitation est à peu près fixée par un passage où il est question du comté de Toulouse convoité par le roi Henri :

Sansons, qui des fames est sire,
Set anz o plus fu en Sezile;
Puis s'an avanca vers S. Gile,
Droit à Tolose,
Que li rois Henris tant golose, etc.

Qu'il s'agisse de Henri II ou de Henri III d'Angleterre, on ne peut descendre plus bas que l'an 1272; et cette pièce s'accorde, pour le rhythme, avec plusieurs de celles de Rutebeuf, écrites vers le même temps.

Il y a telle de ces pièces, surtout parmi les pièces inédites, qui suffirait à elle seule pour faire comprendre quel sens

énergique était attaché dans la vieille France à ce mot, une « vilenie. » On serait porté à croire, en lisant quelques-unes de ces ignobles pages, que le seul genre de poésie vraiment digne de ceux pour qui elles sont faites, est le genre bas et dégoûtant, si l'on peut ainsi l'appeler. A ce genre appartient un conte que nul n'a voulu publier jusqu'ici, et où le ménétrier *Jouglet*, choisi sans doute exprès dans la classe la plus vile des jongleurs ambulants, est odieusement sali de la tête aux pieds pendant son sommeil, pour expier le mauvais tour qu'il a joué lui-même à Robinet le jour de ses noces. L'impudent auteur, nommé Colin Malet par un manuscrit d'Angleterre, n'en tire pas moins de la mésaventure de Jouglet une leçon morale :

De Jouglet. Ms. 7218, fol. 116-118.

Musée Britannique, ms. additionnel 10, 289.

Teus cuide cunchier autrui,
Qui tout avant cunchie lui.

Vers dont l'expression est tout à fait assortie à ce méprisable ouvrage, et qui ne dépareraient pas cette pièce non moins honteuse, le *Fablel de la Crote*, publiée d'abord par extraits sous un autre titre pire encore, et qu'on aurait bien pu se dispenser d'imprimer tout entière.

La Crote. Ms. 7218, fol. 333; ms. 7615, etc. — Barbazan, t. I, p. 57-60. — Méon, t. III, p. 35-37.

Le goût invétéré que l'on supposait aux vilains et à leur race pour toutes les sortes d'ordures, ce qui ne veut pas dire que l'on regardât les autres races comme sans tache, est naïvement exprimé dans un conte qui pourrait passer pour allégorique, celui du *Vilain ânier*. Accoutumé à recueillir chaque matin, avec ses deux ânes, les immondices des rues de Montpellier, il ne peut traverser par hasard la rue aux Épiciers, où se vendaient ces aromates encore célèbres aujourd'hui, sans être suffoqué au point de perdre connaissance; et on ne parvient à lui faire rouvrir les yeux qu'en lui mettant sous le nez un peu de ce cher fumier sans lequel il ne saurait plus vivre :

Du Vilain asnier. Robert, Fabl., p. 15 et 16. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 372. — Latin stories, from mss., p. 84. Millin, Voyage dans le midi de la Fr., t. IV, p. 323.

Quant cil sent du fiens la flairor
Et perdi des herbes l'odor,
Les elz oevre, s'est suz sailliz,
Et dist que il est toz gariz.

Une pièce sous le même titre : *du Vilain ânier*, reproche aux vilains le plus bas des sentiments, l'ingratitude. Ce conte, qui, s'il était de Gautier de Coinsi, serait certaine-

Merlin, ou Merlin Merlot. Ms. 7588, fol. 52-57; La Vall.,

ment son chef-d'œuvre, est appelé quelquefois *Merlin*, parce que c'est le fameux enchanteur qui vient révéler à un pauvre bûcheron, réduit à son âne pour toute fortune, l'endroit de la forêt où il trouvera un trésor caché. Le vilain, à peine devenu riche, ne songe qu'à le devenir davantage, obtient un évêché pour son fils, le prévôt d'Aquilée pour sa fille, et oublie non-seulement un fidèle ami, le compagnon de ses travaux et de ses peines, l'âne qui fut longtemps sa seule ressource, mais même son bienfaiteur Merlin, à qui il doit tout. Merlin, fort mécontent que celui qui l'appelait d'abord monseigneur Merlin, puis sire Merlin, puis Merlin, ne l'appelle plus que Merlot, lui fait tout perdre, ses enfants, son opulence, et le condamne à une vie encore plus misérable que celle d'où il l'avait tiré.

89, fol. 156 v°-167 v°. — Arsenal, n. 325, fol. 82-85v°.—Méon, Nouv. rec., t. II, p. 236-255. — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 1.

Cette histoire, qui est d'un bon exemple, avait été lue avec intérêt par Raynouard, soit pour le fond, soit pour quelques vers facilement écrits :

Journ. des Savants, ann. 1824, p. 611.

Mesons et terres acheta ;
Cel an fist tant et esploita
Que par son avoir fu amez,
Et preudom et sage clamez...
Et maint s'acointierent de lui
Tex qui de lui cure n'avoient,
Quant en povreté le savoient.

Une autre rédaction, dans un rhythme différent, le dit de *Merlin Merlot*, renferme presque, avec les mêmes circonstances, les mêmes réflexions sur l'incertitude des biens de ce monde, et la même conclusion, c'est-à-dire que le vilain restera vilain. Il y a encore, dans le *Renart contrefait*, une version plus courte de cet apologue ; mais on l'y a singulièrement affaibli, pour l'avoir trop abrégé. Celui de don Juan Manuel, dans le *Comte Lucanor*, nous montre à son tour le doyen de Saint-Jacques, qu'on a changé depuis en doyen de Badajoz, oubliant non moins vite son bienfaiteur, le magicien don Illan de Tolède, qui l'a fait successivement archevêque, cardinal, pape, et non moins justement puni de son ingratitude par la perte soudaine de toutes ses prospérités.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 128-137.

Éd. de Reims, 1851, p. 69-72.

El Conde Lucanor, c. 13, p. 86-92. — Blanchet, Apolog., p. 121-134.—Œuvres d'Andrieux, t. IV, p. 267-277.

Dans le conte oriental qui, après avoir été une fable ésopienne, est devenu bien plus célèbre par l'imitation de Senecé, *le Serpent mangeur de kaïmack et le Turc son pour-*

Contes indiens, trad. par Loiseleur - Deslongchamps, p. 624.

—Fabl. d'Ésope, édit. de Furia, part. 1, p. 75, 249. — Marie de France, t. II, p. 267, 315, etc.

voyeur, au lieu de Merlin, c'est un serpent, qui égale tous les enchanteurs en puissance comme en trésors, et qui est aussi fort mal récompensé du sequin que son protégé recevait de lui chaque matin.

L'exemple est plus moral dans le conte enfantin du *Chat botté,* où le jeune meunier qui doit sa fortune et son titre de marquis à l'industrie merveilleuse de son chat, n'est point ingrat pour lui, comme l'ânier pour son âne et pour Merlin, comme le Turc envers le serpent, comme le doyen de Saint-Jacques envers le magicien de Tolède; car le chat, devenu grand seigneur à la cour du roi dont son maître est devenu le gendre, ne court plus après les souris que pour se divertir. Perrault a certainement connu le conte napolitain où Gagliuso, que son chat vient de faire riche, baron, gendre du roi, oublie indignement tant de bienfaits; et il n'en a retranché sans doute l'ingratitude que pour ne pas attrister les joyeuses aventures du marquis de Carabas.

Pentamerone, t. I, p. 183-189.

Au milieu de toutes ces imputations d'avidité, de corruption, de grossièreté, de bassesse, qu'on semble avoir voulu concentrer dans une seule classe pour l'en accabler, il est cependant rare de rencontrer des histoires de voleurs. Celle de *Barat* et de *Haimet*, ou des *Trois larrons*, mise sous le nom de Jean de Boves, a du moins le mérite de prouver, par les embarras du pauvre Travers, les fâcheuses conséquences d'une mauvaise compagnie. Travers, pour s'être associé un moment à deux frères, voleurs de profession, Haimet et Barat, dont le père, voleur lui-même, avait fini par être pendu, ne sait plus comment leur échapper. Rentré dans son village pour vivre en honnête homme, en vain il lutte de stratagèmes avec ses deux anciens amis; désespérant de pouvoir défendre contre eux un cochon qu'il vient de tuer, et qu'ils lui disputent à force de ruses, il s'avoue vaincu, et les invite à venir s'en régaler avec lui. On voudrait un dénoûment plus sévère; mais il ne faut pas être trop exigeant avec nos conteurs, dont le principal objet est d'amuser. Travers est toujours puni, quoique bien légèrement, et l'auteur a le droit de finir par cet avertissement à ceux qui l'écoutent:

BARAT ET HAIMET.

Méon, t. IV, p. 233-250. — Le Gr. d'Aussy, t. III, p. 1.

Por ce fu di, seignor baron,
Male est compaignie à larron.

Les trois amis paraissent avoir eu quelque célébrité; car on

les cite dans le poëme historique sur Eustache le moine, sur ce pirate aussi adroit que brave, qui les surpasse encore dans l'art d'amorcer les dupes :

Travers, ne Baras, ne Haimés
Ne sorent onques tant d'abés.

Rom. d'Eustache le moine, p. 12.

Les vilains, il faut le reconnaître à leur avantage, sont plutôt volés que voleurs. *Brifaut* est le nom d'un honnête tisserand qui fréquentait, pour vendre sa toile, les marchés d'Arras et d'Abbeville. Comme il en avait dix aunes sur son épaule, un filou, qui le suit, les lui escamote dans la foule, et se hâte d'en coudre un bout sur le devant de sa cotte. « Ma toile! ma toile! » s'écrie le volé. Le voleur lui dit tranquillement :

BRIFAUT.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 124-126. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 421.

Bouchet, xv[e] Serée, t. II, p. 100.

Se l'éusses ausi cosue
A tes dras com je ai la moie,
Ne l'éusses gitiée en voie.

C'est ainsi que le curé Arlotto, après avoir subtilement dérobé quatre belles tanches à un Siennois, et les avoir mises dans sa large manche, lui dit, en se servant presque des mêmes termes que le voleur du tisserand : *Se tu avessi fatto come ho fatto io, non le avresti perdute; che ho messe le mie nella manica, ne mi saranno tolte che io non senta.* Bouchet n'a rien changé au conte de la toile.

Facezie del piovano Arlotto, p. 5.

Serée 15.

Il y a donc lieu de remarquer, à l'honneur de Brifaut et de ses pareils, que, dans ce nombre infini d'aventures imaginées pour faire rire des gens de la campagne les gens des châteaux, on ne charge presque jamais les vilains de véritables méfaits. On leur prête plus volontiers des actes d'ignorance, de simplesse, de rusticité. C'est ce que fait Marie de France, qui reproduit souvent dans ses fables les mœurs et le langage des derniers rangs du peuple. Si leur servage et leur misère ne les sauvent point de la moquerie, du moins on ne les calomnie pas.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 791-809.

Le Vilain de Farbu, ou Farbus, près de Saint-Pol en Artois, ayant vu son fils, à qui des plaisants voulaient faire ramasser un fer chaud, se garantir de leur malice en crachant sur le fer avant d'y toucher, est assez niais, à ce qu'on prétend, pour appliquer la même épreuve à la soupe un peu trop chaude que sa femme lui apporte à son retour. La soupe

LE VILAIN DE FARBU.

Ms. 7989[2], fol. 45. — Le Grand d'Aussy, t. III, p. 347. — Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 297.

ne bouillonnant pas alors comme le fer, le rustre s'y laisse prendre, et il se brûle. Ce conte, répété en prose par Henri Estienne, est le plus faible des neuf qu'on attribuait à Jean de Boves.

Apologie pour Hérodote, t. I, p. 26.

Du Preudome, etc.

Méon, t. I, p. 87-90. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 164. — Imbert, t. I, p. 260.

Il y a plus de finesse dans *le Preudome qui rescost son compere de noier.* Un pêcheur, en retirant avec son croc un homme tombé à la mer, lui sauve la vie, mais lui crève un œil. Le noyé, peu à peu rétabli par les soins du pêcheur, porte plainte devant le maire contre le vilain qui l'a blessé. Le juge était fort indécis, lorsqu'un personnage inconnu, qu'on appelle un *sot,* c'est-à-dire un fou, mais qui était certainement un vilain, prend la parole, et dit : « Remettez les « choses comme elles étaient; qu'on rejette le compère dans « l'eau; s'il en échappe, on lui doit compte de son œil. » La condition, qui dut paraître juste, rappelle cet apologue oriental où, selon l'imitation du *Renart* flamand, lorsque l'homme a délivré le serpent tombé dans un piége, et qu'il est obligé ensuite d'aller se plaindre devant le roi Lion de l'ingratitude de celui qui lui doit la vie, le juge, sur le conseil de Renart, ordonne que le serpent soit remis où il était, avec la permission à l'homme de l'en ôter ou de l'y laisser. L'homme, qui n'avait point fait de mal au serpent, même sans le vouloir, le laisse pris au piége, comme le pêcheur n'aurait point manqué de laisser le compère dans l'eau, si le noyé avait eu l'imprudence d'y rentrer. Mais il s'en garde bien, et se désiste de la plainte :

Bidpai, p. 479, — Discipl. cler., éd. de Schmidt, p. 45, 117-120. — Gesta Romanor., c. 174, etc. — Reinaert de Vos, trad. par Delepierre, p. 263.

Quant cil oï que il seroit
En la mer mis où il estoit,
Où ot soffert le froit et l'onde,
Il n'i entrast por tot le monde.
Le preudome a quite clamé,
Et si fu de plusors blasmé.
Por ce vos di tot en apert
Que son tens pert qui felon sert, etc.

Dit de la Dent.

Méon, t. I, p. 159-164. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 110. — Imbert, t. I, p. 132.

Delisle, Agric. norm., p. 258.

Nous avons un autre exemple de cette manière un peu rude de faire du bien à son prochain, et nous ne voyons pas, au moins cette fois, que le prochain s'en plaigne. Les maréchaux-ferrants soignaient les chevaux comme vétérinaires, et quelquefois les hommes. Un maréchal du Neufbourg, en Normandie, dont l'histoire nous est contée par le trouvère Archevesque, employait un moyen tout à fait héroïque

pour arracher les dents : il liait avec un fort lacet la dent malade, et il attachait ensuite le lacet autour de son enclume; il battait alors son fer rouge de toutes ses forces, et en faisait jaillir d'éclatantes étincelles. Le patient effrayé se rejetait brusquement en arrière, et sa dent restait en gage. On ne s'attendrait guère à la longue interprétation allégorique dont cette plaisanterie est accompagnée :

> Savez vous que j'apel le laz?
> Sens, et cortoisie, et solaz.
> Quar sens lace et lie la gent;
> Sens est le laz et bel et gent,
> Qui prent honor, et lie, et lace,
> Et les mauvès les denz arrache, etc.

Sacchetti, en faisant une nouvelle sur ce fond si léger, s'est bien gardé d'y chercher de telles énigmes, non plus que nos vieux conteurs en prose, qui se sont contentés de rire du terrible arracheur de dents.

Novella 166, t. III, p. 32.
Bouchet, 27e Serée, t. II, p. 458. — Nouv. Fabrique, etc., p. 64.

Cette énergie de la race méprisée se montre quelquefois sur un plus grand théâtre. Il semble qu'on reconnaisse déjà, dans un petit nombre de récits, comme le murmure précurseur d'une lutte inévitable et menaçante.

En vertu de la fraternité chrétienne, ce principe permanent de l'égalité, le vilain, par sa foi, sait qu'il peut prétendre aux récompenses de l'autre vie, et on le lui répète tous les jours dans tous les sermons qu'on lui fait. Mais si déjà le vilain comprend qu'un homme est l'égal d'un homme, il y a quelque chose de plus étonnant encore, c'est qu'il ose le dire.

Des nombreux récits par lesquels l'Église l'y enhardissait elle-même, nous n'en citerons qu'un, inédit jusqu'à présent, et que nous fournissent, vers l'an 1230, les légendes rimées du Bénédictin Gautier de Coinsi, fidèle écho des idées et des sentiments qui partaient des cloîtres pour se répandre dans le peuple.

D'UN VILAIN.
Ms. de La Vallière, n. 85, fol. 219 v°-222.

Un *Vilain,* pauvre laboureur qui, n'ayant qu'un champ d'une demi-charruée, empiétait quelquefois de quatre ou cinq sillons sur la propriété de son voisin, était, de plus, fort ignorant :

> Car ne cuit pas, par ·I· apostre,
> Que il séust sa patrenostre;
> Mais il avoit tant esploytié,
> Ne sai le tiers ou la moytié

Savoit dou Salu Nostre Dame,
Que li avoit apris sa fame.

Quoiqu'il sût bien peu de l'*Ave Maria,* et qu'il y eût encore d'autres fautes à lui reprocher, cependant, à sa mort, comme il n'avait jamais manqué de saluer l'image de la Vierge, des anges viennent disputer son âme aux démons. En vain ceux-ci prétendent que le paradis n'est pas fait pour de telles gens : « Que pourront en penser

« Chevalier, dames, clerc et prestre,
« Qui en enfer vont à grans torbes,
« Se cis vilainz qui put les torbes,
« Qui ne seut onques bu ne ba,
« Em paradys lassus s'en va? »

Les anges répondent qu'il importe peu qu'on soit riche ou pauvre, clerc ou laïque, docte ou ignorant :

« Li lais ne fait mie à gaber
« Pour ce s'il ne seit sillaber;
« Puis que bien pense et à bien tent,
« Comment qu'il die, Diex l'entent...
« Aucuns clers est et aucuns prestre
« Qui toute jor saumoye et lit,
« Et s'est ses cuers en fol delit...
« Saichiez que Diex ne l'entent mie,
« Ne ne li chaut de rien qu'il die;
« Mais Diex entent luez, c'est la some,
« La symple fame et le symple home
« Qui tout son cuer soulieve es cielz,
« Et dit : Merci, biaus sire Diex.
« Ceste oroysons est assez grande,
« Qui plus ne seit, plus ne demande.
« Brieve oroysons le ciel tresperce.
« Telz fuet es chanz, ou ere, ou herce,
« Qui Dieu prie de mylleur cuer
« Que ·I· moygnes qui chante en cuer, etc. »

Comme c'est un moine qui écrit cela, il faut bien supposer que dans ces cloîtres, tout remplis des enfants du peuple, il y avait un sincère et pieux respect pour l'humble vassal, qui usurpait quelquefois sur le champ d'autrui, et s'attirait même le juste reproche de ne point payer très-exactement la dîme, mais dont le labeur n'avait trop souvent d'autre salaire que l'oppression et le mépris. Wace, un siècle aupa-

Rom. de Rou,

ravant, fait tenir à peu près le même langage à des paysans révoltés. L'imitateur espagnol, Gonzalo de Berceo, a retranché toute cette partie du plaidoyer des anges, qui lui eût semblé téméraire.

v. 6025, t. I, p. 305.

Milagros di Nuestra Señora, copl. 270-280.

Voilà les droits du vilain reconnus par l'Église. Voici maintenant qu'il les réclame lui-même.

Ceux qui, au nom du ciel, avaient pris la défense du faible, n'auraient pu que juger avec une certaine indulgence le ressentiment d'un vilain contre le sénéchal d'une puissante maison, tel qu'il nous est raconté dans le *Dit du Buffet*, ou *du Vilain au buffet*, qui ne roule que sur un jeu de mots, mais qui n'est point cependant sans importance pour l'étude de la société féodale. Un bon seigneur avait annoncé qu'il voulait tenir cour pour tout le monde : le vilain, décidé à prendre sa part d'une fête où les gens de tout rang étaient invités, prie le sénéchal de lui procurer un siége, pour qu'il puisse manger et boire. L'avare et orgueilleux sénéchal, irrité de l'outrecuidance du manant, lui donne une buffe (un soufflet), et lui dit : « Assieds-toi sur ce buffet-là. » Lorsque la fête commence, et que le prix proposé par le seigneur, une belle robe d'écarlate, est disputé entre les ménestrels, le vilain y prétend à son tour; et au moment où l'on est dans l'attente de ce qu'il va faire, il donne une grande buffe au sénéchal. Interrogé par le comte Henri, qui s'étonne de cette audace : « J'ai voulu, répond-il simplement, lui rendre son « buffet. » Le comte décerne le prix à un débiteur qui s'acquitte si bien, et les ménestrels applaudissent. Cette aventure, fondée sur l'équivoque du mot de *buffet*, pour lequel on ne trouve plus que *buffe* dans Amyot et dans Montaigne, et qui, sous l'ancienne forme, a encore les deux sens en anglais, n'est certainement pas une bien merveilleuse histoire, et elle n'est que triviale dans la faible imitation d'Imbert; mais il y a de la vivacité dans le récit original, précédé d'un assez court prologue, où l'auteur lui-même paraît heureux de proclamer, comme une leçon qui peut être utile, cet exemple de la résistance des vilains à la tyrannie dédaigneuse que faisaient peser sur eux les serviteurs des nobles.

DIT DU BUFFET.

Ms. 7595, fol. 507, 508. — Méon, t. III, p. 264-272 — Le Gr. d'Aussy, t. I, p. 291.

Trad. de Plut., Vie de Paulus Æmilius. — Essais, liv. II, c. 31.

Choix, t. I, p. 256.

Nulle part le bon sens du vilain, avec sa rudesse inflexible, avec son âpre sentiment de l'équité, n'éclate mieux que dans le conte vraiment hardi et presque prophétique *du Vilain qui conquist paradis par plait*. Imbert, qui en trouve « le sujet assez fou, » paraît, tout en l'imitant, n'y avoir rien

DU VILAIN QUI CONQUIST PARADIS PAR PLAIT.

Sinner, Extraits, etc., p. 41-53. — Méon,

XIII SIECLE.

t. IV, p. 114-119. — Le Gr. d'Aussy, t. II, p. 30.
Choix, t. I, p. 77.
Hist. des contes, t. I, p. 37.

compris. Gudin, qui du moins y reconnaît un chef-d'œuvre des trouvères, a eu cependant le tort de prétendre le refaire et l'augmenter.

Un vilain meurt, sans que diable ni ange s'en inquiète; mais son âme, en regardant à droite vers le ciel, aperçoit l'archange saint Michel conduisant un élu, et le suit jusqu'au paradis. Saint Pierre, après avoir laissé entrer l'élu, repousse, en jurant par saint Guilain, l'autre âme, que personne n'a recommandée :

Ms. de S.-G. 1239, fol 47, par saint Alain.

« Ensorquetot, par saint Guilain,
« Nos n'avons cure de vilain. »

« Beau sire Pierre, dit l'âme éconduite, Dieu s'est bien « trompé quand il vous a fait son apôtre, et ensuite son « portier, vous qui l'avez renié trois fois. Laissez passer « plus loyal que vous. » Saint Pierre, tout honteux, vient se plaindre à son confrère saint Thomas, qui essaye à son tour de faire vider le paradis à l'insolent. Nouvelle boutade du vilain : « Thomas, dit-il, c'est bien à toi de faire le fier, « lorsque tu n'as voulu croire à Dieu qu'après avoir touché « ses plaies! » Saint Thomas a recours à saint Paul, qui s'attire, en voulant se mêler de l'affaire, cette autre vérité : « N'est-ce pas vous, dom Paul le Chauve, qui avez lapidé « saint Étienne, et à qui le bon Dieu a donné un grand « soufflet? » Pierre, Thomas, Paul, n'ayant rien à répondre, s'en vont porter leurs plaintes à Dieu lui-même, devant qui l'accusé, le serf affranchi par la parole, se justifie en ces termes :

« Sire, aussi bien i doi manoir
« Com il font, se jugement ai;
« Quar onques ne vos renoiai,
« N'onques ne mescrui vostre cors,
« Ne par moi ne fu nus hom mors;
« Mès tout ce firent il jadis,
« Et si sont ore en paradis.
« Tant com mes cors vesqui el monde,
« Nete vie menai et monde;
« As povres donai de mon pain,
« S'es herbergai et soir et main,
« Et s'en chaufai maint à mon fu,
« Et les gardai tant que mort fu,
« Et les portai à sainte Yglise;
« Ne de braie ne de chemise

« Ne lor laissai besoing avoir;
« Ne sai or se ge fis savoir.
« Je fui confès veraiement,
« Et recui ton cors dignement.
« Qui ainsi muert, l'en nous tesmoingne
« Que Diex ses pechiez li pardoingne, etc. »

Dieu pardonne en effet; le vilain gagne sa cause devant la justice divine.

V. L. C.



DÉBATS ET DISPUTES.

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 162.
Ibid., p. 138 et 165.

Mettre en présence et en conflit des êtres inanimés ou des êtres abstraits, c'est là un cadre commode dont on a souvent usé dans le moyen âge. Nous avons déjà indiqué le *Débat du corps et de l'âme*, celui de *Phyllis qui aime un chevalier et de Flora qui aime un prêtre*. Ici, nous rangeons sous un même coup d'œil un certain nombre de ces compositions, afin que le lecteur ait une idée d'un genre dont plusieurs autres échantillons sont sans doute encore cachés dans les manuscrits.

De la desputoison de la Sinagogue et de sainte Eglise.
Jubinal, Myst. du XVe siècle, t. II, p. 404-408.

Sainte Yglise est vermeille et Synagogue brune :

telle est l'apparence sous laquelle l'auteur voit, dans un songe, les deux personnages de sa *Desputoison*; car c'est un songe qu'il nous raconte.

La controverse n'est pas courtoise. La Synagogue appelle l'Église « garce et chetive folle; » et l'Église traite la Synagogue de « vieille ribaude. » Le point de départ est un mot de celle-ci, qui réclame obéissance de l'Église :

« Tu me dois obéir, tu issis de m'escole. »

L'Église en appelle à la prophétie d'Isaïe, où il est dit que de la racine de Jessé doit naître une verge, et de la verge une fleur; prophétie qui s'applique à la Vierge et à Jésus-Christ. La Synagogue répond que l'application est fausse, la verge ayant été David et la rose Salomon; puis, elle énumère les souffrances de Jésus et la mort ignominieuse qu'il subit, pour en conclure que, s'il eût été Dieu, il ne se serait pas soumis à un sort pareil.

Là-dessus l'Église triomphe; ces souffrances et cette mort sont le prix auquel les enfants d'Adam furent rachetés du péché et de l'enfer. Elle reproche à la Synagogue d'abuser et d'égarer les juifs par de fausses paroles, et de leur faire

« Quirre les maules aus roinssoles. »

« Cuire les moules aux rissoles, « veut dire, comme l'explique fort bien M. Jubinal, mettre la charrue devant les bœufs ; car on cuit les rissoles dans les moules, et non les moules dans les rissoles. En effet, suivant la Synagogue, « le Messie est à « venir ; » mais il était dit que, « quand le Messie viendrait, « vous juifs,

« Perdrez vostre election.

« Or, vostre election est perdue ; vous êtes en perpétuelle « sujétion ; le Messie est donc venu ; et, en l'attendant encore, « bien que vous ayez cessé d'être le peuple élu, vous com- « mettez une grossière méprise. »

La Desputoison du Juyf et du Crestien. Ms. 1239 du fonds de S.-G., fol. 107 v°-110 v°.

Le *Débat entre un juif et un chrétien* est, avec un peu plus de développement, la même dispute que celle de la Synagogue et de l'Église. Les arguments sont semblables, à savoir la prophétie d'Isaïe, et la perte, depuis Jésus-Christ, de la prérogative d'onction qui jusqu'alors appartenait aux juifs. Seulement, tandis que la Synagogue ne s'avoue pas vaincue, le juif qui figure ici reconnaît la supériorité de la loi chrétienne, et demande le baptême :

« Nos somes decéu par trop fole atendance ;
« Fole atente nos a empechiez, decéuz ;
« Celui atendions qui pieca est venuz.
« Messias est venus ; je me vos baptizier,
« Et ma mauvaise secte guerpir et renvier. »

Cette pièce est en vers alexandrins à rimes plates. Le trouvère manie avec facilité la versification, comme on en pourra juger par quelques vers où, en parlant de la mort du Sauveur, il se tire bien, par la correspondance des mots, de la correspondance des idées :

« N'i avoit autre voie qui si fust convenable.
« Et par feme et par fust estoit vie perdue ;
« Et par feme et par fust convint que fust rendue.
« Par feme fu perdue par son enticement,
« Par le fust, par le fruit dont Diex fist veement.
« Par feme fu rendue, quant Diex i descendi,
« Par le fust, par la croix où li filz Dieu pendi. »

XIII SIÈCLE.

Marguet convertie.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 317-326.

Ci-dessus, p. 205.

Marguet, dont nous avons dit un mot en parlant des Fabliaux, est une dame de vertu fort douteuse qui, rencontrant un vieillard, lui fait cette question :

« Biax preudons, se Dex vos doint joie,
« Vos prant il mais talent d'aimer? »

Et alors la querelle s'engage. Ce sont des strophes de huit vers sur deux rimes, et ces deux rimes sont croisées. Chaque interlocuteur dit une strophe. Le dialogue est vif, mais il est médiocrement honnête; l'expression a de la verdeur, mais elle est souvent fort crue. Ce qui manque surtout, c'est la variété des idées et l'art dans la composition; la pièce est longue, et cependant elle se traîne sur deux banalités : la jeune femme reproche au vieillard sa décrépitude et ses infirmités; le vieillard annonce à la jeune femme qu'elle sera un jour semblable à lui :

« Le vis qu'avez si colouré
« Teindra, en un tens qui venra,
« Pale colour, col, front ridé,
« Que nus cure de vos n'ara;
« Ensi m'a vieillesse mené,
« Et tel que je suiz vous fera. »

Aussi ne comprend-on guère, à la suite d'un échange de strophes roulant sur les mêmes lieux communs, pourquoi tout à coup Marguet se déclare convertie. Sa conversion aurait pu se faire aussi bien après la première strophe qu'après la dernière; car, durant tout le cours de la controverse, l'argumentation n'a point fait un pas.

Il y a un passage qui porterait à croire qu'au moment où le trouvère écrivait, les romans de la Table ronde avaient déjà beaucoup perdu de cette faveur populaire qui les avait accueillis, et, pour nous servir de l'expression de Molière tombée elle-même en désuétude, étaient bien « collet monté. » Marguet dit en effet au vieillard :

« Vos serez mis ou sac, ou sac,
« Sire viex vilains rasotez;
« Savez de Lancelot dou Lac
« Ou de Gauvain, car nous contez. »

Bataille

La *Bataille d'Enfer et de Paradis*, qui, d'ailleurs, mérite

bien peu d'attention, est moins une dispute entre Paradis et Enfer qu'entre Paris et Arras, ou plutôt entre les provinces du centre et celles du nord. Paradis menace Enfer de le déposséder; celui-ci propose la bataille; et, la partie ainsi liée, Paradis choisit pour champion Paris, et Enfer choisit Arras. Suit une description du combat faite sur le modèle des autres descriptions de ce genre, qui, à leur tour, sont la parodie des chansons de geste. Paradis et Paris son champion l'emportent, et les champions d'Enfer sont mis à rançon. Cette pièce aurait eu quelque intérêt, si le trouvère avait parsemé de traits historiques et satiriques les rencontres de ses chevaliers, qui sont les principales villes du centre et du nord de la France. Mais son énumération est d'une sécheresse absolue, et les noms seuls y figurent. Nous n'y avons remarqué que ceci : l'Enfer étant vaincu, le trouvère en conclut qu'il ne faut pas entamer à la hâte et imprudemment une querelle, et il ajoute :

D'Anfer et de Paradis.

Mss. de Berne, n. 354, fol. 68 et 69. — Collection Mouchet, t. XLVI, n. 31.

Tesmoin le comte de Bouloingne.
Viez pechiez fait joene vergoigne.

Ce comte de Boulogne est sans doute Philippe dit Hurepel (1224-1234), qui, s'étant aperçu, dans un tournoi, de la passion que sa femme Mahaut laissait voir pour Florent, comte de Hollande, enveloppa son rival avec quelques amis et le tua; mais il succomba lui-même aussitôt sous les coups du comte de Clèves.

Art de vérifier les dates, t. II, p. 766.

L'auteur du *Mariage des sept Arts et des sept Vertus* paraît être Jehan le Teinturier. Du moins, dans une chanson que le poëte adresse à sa dame et qui termine son œuvre, on lit :

Mariage des sept Arts et des sept Vertus.

Mss. de la biblioth. de Reims, n. 739-743 j, f. 64.

En Jehan le Teinturier
Vous en metez bonnement;
Bien vous saura consellier.

Et la dame répond :

Et jà lui conseil requier,
Que l'aie prochainement.

On voit que sa dame s'en remet à lui, comme il le demande, et que l'efficacité de sa poésie est complète. Toutefois, en lisant le titre, ce n'est pas une supplique amoureuse

qu'on aurait attendue; mais la courte analyse qui suit montrera comment on peut marier la grammaire afin d'obtenir merci d'amour.

L'autrier par un matin esbanoiant aloie,
Pensis d'une amorette qui forment me guerroie;
En un vergier m'entrai où desduire souloie;
Soz une ente m'asis sor l'erbe qui verdoie.

La scène ainsi exposée, voici les personnages qui arrivent, à savoir madame Grammaire et six autres dames. Madame Grammaire a le pas et la préséance:

Mais elles n'ierent mie trestoutes d'un aage;
Une en i eut ainsnée qui senbloit la plus sage;
Icele s'est asise ens au plus haut estage,
Et les autres entour s'assistrent en l'erbage.

Ces autres sont ses filles, « estraites d'elle et engendrées : » Dialetique, Giometrie, Arimetique, Musique, Retorique et Theologie. Dans cette réunion, et sous « l'ente qui verdoie, » madame Grammaire prend la parole, et c'est pour annoncer qu'elle veut se marier. Le mari qu'elle prend est Clergie,

« Qui est celle qui l'ame premiers à Deu marie. »

A peine la mère a-t-elle ainsi fait connaître ses intentions, que, suivant son exemple, les filles veulent se marier aussi. Dialetique

(Elle estoit jaune et paile, mais bien iert emparlée)

veut épouser Aumosne; et pour prouver qu'elle est en état de se mettre en ménage, elle énumère ses ressources:

« J'emprunterai deniers sur mes vieilles logiques,
« Après sus mes elenches, et puis sus mes topiques,
« Après sus primeraines, teiles sont mes reliques;
« N'a plus chevissant femme de moi entres qu'à Niques. »

La dame possède toute sa logique d'Aristote, les Σοφιστικοὶ ἔλεγχοι, les Topiques, le traité περὶ Ἑρμηνείας. Aussi n'en est-il pas, jusqu'à Nicée, qui soit plus riche qu'elle.

Sa sœur Giometrie veut se marier avec Abstinence:

« Mesure avec mesure, c'est bonne concordance;
« Mais qui un outrajous plein de desmesurance
« Metroit avec mesure, mauvaise est l'aliance;
« Kar kanqu'il acquerroit, metroit cil en sa pance. »

Arimetique choisit Confession, qu'elle aidera dans sa tâche; Confession dira tous les péchés, et Arimetique les comptera. « Pour moi, dit-elle, point de calcul difficile,

« Et je resai de compte plus que femme qui vive;
« Se je d une grant iaue estoie sor la rive,
« Les goutes nomberoie, n'en soit qui en estrive.

Mais voici venir Musique, aussi pressée de se marier qu'aucune de ses sœurs; elle vient en chantant un refrain, qui appartient à quelque chanson du temps :

« A la renverdie, au bois!
« A la renverdie! »

Et cet autre :

« Je voudroie que mesdisan
« Fussent sour et aveugle et mu. »

Orison (Oraison) est le mari qu'il lui faut; elle déclare à sa mère que, si elle ne l'a pas, son amour n'en persistera pas moins; déclaration qu'elle appuie par trois vers d'une chanson :

« Deshait ait qui lara [1]
« Por chastoi de mere
« Son ami qu'el a! »

[1] Lairra.

Plus hardie que ses sœurs, qui modestement se disaient prêtes à entrer au couvent et à « se rendre recluses » si elles étaient contrariées dans leur choix, elle ajoute :

« Mere, kar l'otriez, si fereis moult que sage;
« Moult miex vaut que je l'aie par droit de mariage,
« Que nous fussiens ensemble par lait et par hontage. »

Et quand sa mère a consenti, elle exprime sa joie par ce joli refrain :

« La rose m'est donnée,
« Et je la prenderai. »

Il ne reste plus à pourvoir que Retorique, qui prend Obedience; et Theologie, qui, tout en reconnaissant que

« Moult entreprend grant fais femme qui se marie, »

ajoute que, si elle veut se marier,

« ...Ce n'est pas por le delit dou cors,
« Mais por ce qu'elle soit de temptacion hors, »

et choisit Amour; car

« Sans amour ne porroit nuns homs Deu bien servir. »

Il faut que l'auteur ait eu quelque rancune contre la médecine; du moins voici la mortification qu'il inflige à dame Phesique. Phesique vient aussi pour se marier; mais on lui répond :

« Vos n'estes pas des nostres, ce sachiez sans cuidier;
« Por ce ne vos volons de riens à consellier. »
La dame fu hontouse, si s'en ala arrier.

C'est à ce moment que le poëte se présente devant les sept dames et leur demande conseil : Comment pourra-t-il « gehir « son amour à une dame de haut prix, » sans lui allumer le courroux au cœur? Grammaire l'engage à parler des yeux; Dialetique veut qu'il entame hardiment la discussion, et « re- « quierre asprement sa dame :

« Car jà couars n'aura chose où il se delit. »

Giometrie secoue la tête et conseille plus de discrétion :

« On doit par grant mesure bien parleir à s'amie. »

Arimetique appuie sa sœur Giometrie :

« Frere, dit ele à mi, sagement li conteis
« Tout le mal loiaument que vos por li senteis. »

Retorique recommande de « bellement » parler; Theologie donne des conseils moraux; mais Musique, allant plus directement au but, exhorte l'amoureux à être « envoisié et

chantant, » et elle lui fait une chanson qu'il portera à sa belle, qu'il chantera, « et après la chanson merci lui criera. »

Cette chanson n'a malheureusement ni la vivacité des refrains chantés plus haut par Musique, ni la tendresse qui respire dans quelques-unes des compositions du châtelain de Couci. Mais contentons-nous-en, puisque la dame de Jehan s'en est contentée.

La langue de ce petit poëme de quatre cent dix vers, en quatrains monorimes, paraît appartenir au XIIIe siècle.

Mariage des vii arts.

Ms. 7218, fol. 257 v°. — S.-G. 1239, fol. 112 v°-114. — La Bataille et le Mariage des vii arts, publ. par Jubinal, p. 56.

Voici un autre *Mariage des sept arts*, qui se donne aussi pour être de Teinturier; car le poëte, arrivé à la fin de son rêve et racontant comment il vit s'apprêter les noces des sept Arts, ajoute :

Quant je vi tel plenté avoir
De vin et par cà et par là...
De boivre oi si grant desirier
Que il m'en covint esveillier.
Si me sui forment merveilliez
De ce que j'avoie véu.
Mès se je éusse béu
Du vin de ces noces ·i· tret,
Il m'éust à toz jors bien fet;
Mès je n'en bui ne n'en goustai :
Pour ce encor mauvais goust ai.
Sachiez que li Tainturiers vit
La vision que vous ai dit.
Le gargecon encor sec a
De grant soif qu'iluec endura.

Quoique le sujet et, ce semble, l'auteur soient les mêmes, cependant l'œuvre est différente. Dans le manuscrit de Reims, la pièce est en quatrains monorimes de vers alexandrins; et celle de nos manuscrits de Paris est en vers de huit syllabes rimant deux à deux. Il y a aussi quelques dissemblances dans les détails. Grammaire a, des deux côtés, la préséance comme l'aînée; ici, tout en reconnaissant que le savoir de ses filles est plus prisé que le sien, elle déclare qu'elle n'en est pas moins la source d'où elles proviennent. Elle fait, pour rendre sa pensée, cette comparaison qui n'est pas sans mérite :

« Quar ausi comme Loire et Saine,
« Et autres aigues que Diex maine
« Parmi le monde à son voloir,
« Sont nommées de plus valoir

« Que li sorjon de qoi ele issent,
« Por ce que plus loing s'esvaïssent
« Et d'autres aigues ont creuture... »

Grammaire demande Foi pour mari. Dans l'autre petit poëme, c'est à Clergie qu'elle veut s'unir.

Vient ensuite Logique (dans l'autre, c'est Dialectique) qui demande Pénitence. Dialectique avait voulu Aumône.

Rhétorique prend ici Aumône; là, elle prend Obédience.

Musique, des deux côtés, épouse Oraison.

Astronomie veut Amor amoreuse. Dans la pièce précédente, Théologie, qui occupe la place d'Astronomie, prend aussi Amour.

Dans l'une et l'autre pièce, Géométrie fixe son choix sur Abstinence, et Arithmétique sur Confession.

Quand tout est ainsi arrangé, dame Théologie arrive, qui leur demande pourquoi elles sont assemblées; et, quand elle en est instruite, elle les détourne de se marier, attendu qu'il y a en mariage « moult de dangers et de riotes. »

Physique, chassée, dans l'autre pièce, comme une intruse, joue ici un meilleur rôle. Amenée par Théologie, elle donne, comme il lui appartient, son avis sur la complexion des futurs conjoints.

Ces deux compositions allégoriques, bien que très-semblables au fond, diffèrent donc pour la forme, pour les détails et pour l'objet, la première servant de cadre à une requête amoureuse, et la seconde n'offrant rien de pareil. En tout cas, si l'on se rend aisément compte des motifs qui ont pu suggérer l'idée d'une bataille des sept Arts, il n'en est pas de même pour leur mariage; on ne sent pas trop le sel de toutes ces unions, et il faut bien s'en tenir au dire de l'auteur, qui veut que Rhétorique ait Aumône comme un bon avocat auprès de Dieu, et qu'Astronomie ait Amour par la raison qu'elle en donne :

« Si tresperce Amors toz les ciex,
« Et si est uns serjanz que Diex
« Aime plus et qui plus cler voit. »

L'édition de M. Jubinal nous fournira, en quelques endroits, l'occasion d'exprimer le vœu de voir s'introduire d'autres habitudes dans la publication des manuscrits. Nous

y lisons *puéent* (peuvent); pourquoi cet accent? *Chastée* (chasteté); pourquoi cette autre accentuation? Outre que *castitas* a dû donner « chasteé, » le vers même prouve que c'était ainsi qu'il fallait mettre :

> Quar grant chose est de chasteé,
> Encor plus de virginité.

« Quand toutes *arengiés* furent; » le vers, ainsi imprimé, a une faute contre la langue et une faute contre la mesure. Le féminin est nécessaire. Or, nous savons que ces participes ont deux formes, *arengie* et *arengiée;* c'était donc *arengies* qu'il fallait écrire.

Henri d'Andeli, dont nous allons voir une Bataille des Vins, est l'auteur d'une *Bataille des sept Arts,* dont le sujet principal est un conflit entre la Logique et la Grammaire. La Logique avait son siége à Paris, la Grammaire à Orléans; tel est du moins l'état de choses que nous représente le trouvère. Quoique l'école d'Orléans étudiât surtout le droit, on a rapproché de ce témoignage le mot du moine Hélinand, mort vers l'an 1230 : *Ecce quærunt clerici Parisiis artes liberalis, Aureliani auctores;* et on y a reconnu les « auteurs » de grammaire qui combattent pour Orléans, comme Donat et Priscien. Dom Brial y voyait, en général, « les auteurs classiques. »

La Bataille des vii Arts.
Not. et extr. des mss., t. V, p. 496. — Œuvr. de Rutebeuf, t. II, p. 415.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 95.

Des deux côtés, à Paris et à Orléans, on était peu réservé dans le jugement qu'on portait les uns sur les autres; et, si dame Logique traitait légèrement dame Grammaire, celle-ci le lui rendait bien. Pour Paris, les auteurs studieusement compulsés à Orléans n'étaient que des « autoriaux ; » et, pour Orléans, la dialectique de Paris n'était que de la « quiquelikike. » L'auteur déplore de telles dispositions; c'est, selon lui, grand deuil et grand dommage que l'une ne s'accorde pas avec l'autre. Mais le mal est fait, les partis sont en présence, et la guerre va commencer.

Elle commence en effet, et la bataille se livre sous « Mont Leheri lez Linoies, » ou Montlhéri près Linas.

Le premier engagement est entre Donat et Platon. Aristote, de son côté, renverse Priscien, et, quoique assailli de toutes parts, il se défend intrépidement :

> Tuit chaplerent sor Aristote,
> Qui fu fers com chastel sor mote.

La lutte, dont les détails, fort importants d'ailleurs pour l'histoire des études, rappellent quelquefois la bataille du *Lutrin,* se prolonge avec des succès divers, si bien que l'on songe à la paix ; dame Logique envoie un de ses « garçons » pour en traiter ; mais les projets pacifiques échouent, parce que le logicien député, qui pourtant avait commencé ses études par la grammaire, n'en sait plus assez pour venir à bout de sa mission :

. . . Quant il vint à la meson,
Il n'entendi pas la reson
Des presenz ne des preteriz,
Là où il ot esté norriz ;
Que poi i avoit demoré.
N'avoit pas bien assavoré
Conjugacions anormales,
Qui à decliner sont moult males,
Averbes et pars d'oroisons,
Articles et declinoisons,
Et genres et nominatis,
Et supins et imperatis. . .
Li gars n'en sot venir à chief;
Si s'en revint à grant meschief.

Ainsi, l'auteur du *Malade imaginaire* n'est pas le seul qui se soit moqué du mauvais latin ; et, longtemps avant notre trouvère, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, qui a rimé en français la Vie de saint Thomas de Canterbury, avait fait de cette ignorance un sujet de risée :

La Vie S. Thomas le Martir, éd. de Berlin, p. 55.

Devant le pape esturent li messagier real;
Alquant diseient bien, pluisur diseient mal;
Li alquant en latin, tel ben, tel anomal,
Tel qui fist personel del verbe impersonal;
Singuler et plurel aveit tut parigal.

On continue à se battre ; les « logicieniaux » tuent une foule « d'autoriaux, » et la victoire demeure cependant incertaine, jusqu'à ce qu'enfin Astronomie se décide à lancer la foudre sur le camp ennemi. Les champions de Grammaire se dispersent de tous les côtés. Le trouvère, qui constate cette défaite de la Grammaire, ne s'en réjouit pas ; il annonce qu'à son tour, après une génération, elle reprendra le dessus comme elle l'avait au moment où lui, Henri d'Andeli, vint au monde, et il déclare indigne de toute estime le

maître, en quelque science que ce soit, « qui n'entend bien ses pars, » c'est-à-dire qui ne connaît pas les parties du discours.

La Bataille des Vins.

Fabliaux, éd. de Méon, t. I, p. 152-158.

C'est par-devant le roi Philippe-Auguste que se livre la *Bataille des Vins*, décrite par le même Henri d'Andeli. La pièce, qui est courte, puisqu'elle n'a que cent quatre vers, nous intéresse surtout par l'énumération des vins qui, dans le XIIIe siècle, jouissaient de l'estime des gourmets. Il paraît que Philippe-Auguste avait mérité, du moins suivant la tradition, de figurer parmi les amateurs du bon vin; car, dit le trouvère, « volentiers en mouilloit sa pipe. » Tous les vins, tant étrangers que français, sont convoqués à la cour du roi. Peu de vins étrangers sont cités : Chypre, Palme, Plaisance, Aquilat, Espagne. Il est vrai que le premier rang est donné au vin de Chypre, et le second à celui d'Aquilat. Le roi fait un pape de l'un, et un cardinal de l'autre. Les vins indigènes ne viennent qu'après, mais ils sont en grand nombre. Le roi y choisit trois rois, trois comtes, et douze pairs; mais l'auteur ne nous dit pas quels sont les crus auxquels une telle prééminence est accordée : seulement il ajoute que qui pourroit avoir sur sa table un des pairs, s'en arrangeroit très-bien. Ces vins indigènes sont divisés en vins français, c'est-à-dire vins de l'Ile-de-France, et en vins des autres parties du territoire. Dans l'état actuel des choses, il est toujours singulier de voir les vins d'Argenteuil, d'Aubervilliers, de Montmorency, comptés parmi les bons crus. Mais on n'éprouve plus le même étonnement, quand le trouvère cite avec distinction les vins de Bourgogne, d'Auxerre, de Beaune, ceux de Champagne, d'Épernai (rien n'indique qu'alors le vin de Champagne fût préparé comme il l'est aujourd'hui), les vins de l'Orléanais, de la Saintonge, de Bordeaux, de Saint-Emilion, du Languedoc, de la Provence et de l'Anjou. Ces contrées étaient déjà et sont encore le pays des bons vins. On en faisait dès lors un grand commerce. Les vins de la Moselle et de l'Alsace (Aussai, Aussoi, Alsace, et non Auxois en Bourgogne, comme l'ont dit les éditeurs) se vantent d'abreuver les Allemands et d'attirer tout l'argent du pays de Cologne. A cette bravade, les vins de la Rochelle opposent leur succès en Angleterre, parmi les Bretons, Flamands, Normands, Escots, Irois (Irlandais), Norois (Norvégiens), les gens du Danemark, et les nombreux « esterlins » qu'ils en rapportent. Au souvenir de tant de bons vins, l'auteur s'anime,

et il témoigne lui-même son goût pour les excellents produits qu'il a chantés :

Qui véist...
Comment li vin estinceloient,
Si que la grant sale et la chambre
Sanbloit pleine de basme et d'ambre,
Ce sanbloit paradis terrestre;
Chascuns lechierre i vousist estre.

Sec. éd., Paris, 1815, 3 vol. in-8°.

Le Grand d'Aussy a fait un grand nombre d'observations de détail sur ce document dans son Histoire de la vie privée des Français.

La Desputoison du vin et de l'iaue.

Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 293-311.

Décidément nos aïeux avaient un goût prononcé pour les vins sucrés, goût qui n'est point partagé par les gourmets modernes. Dans un autre débat, où *le Vin et l'Eau* se disputent la prééminence, et où nous retrouvons comme une bataille des vins, qui cette fois ont pour juge le dieu d'Amour, ce juge a pour assesseurs quatre vins, mis sans conteste au-dessus de tous les autres :

Par devant le dieu d'Amors vīndrent,
Qui séoit entre ·iiii· vins,
Qui estoient mestres des vins :
C'est vin grec et vin de Grenache...
Vin muscadet et vin de Chypre.

Les vins mis en présence sont premièrement les vins d'Auxerre, de Beaune, de Clamecy et de Nevers; puis, ceux de Saint-Jehan (sans doute Saint-Jean-d'Angely), d'Anjou, de la Rochelle et de Gascogne; ensuite, celui de Saint-Pourçain; enfin, les vins français, c'est-à-dire ceux de l'Ile-de-France, qui osaient alors disputer une place à côté des crus renommés.

Auxerre porte la parole pour son parti, et donnant, il est vrai, des louanges à Clamecy et à Nevers, il met Beaune au-dessus de tout. Il résume ainsi lui-même les mérites des vins de son terroir :

« ... Je sui cler saillant en voirre,
« Fins, frès, froit, sade, fremiant,
« Sasfres, savoureus et friant;
« Que me puet on plus demander? »

Saint-Jehan reproche au Bourguignon de ne pas se garder longtemps et de ne pouvoir voyager; mais moi, dit-il,

« Me garde l'en ·IX· ans ou ·X· »

Saint-Pourçain veut, à son tour, l'emporter sur les deux autres. Sa couleur est œil de perdrix :

« ..Je suis nez de bonne branche
« Qui n'est trop rouge ne trop blanche;
« J'ai la bouche, j'ai la couleur;
« Nus homs ne puet trover meilleur.
« ŒIl de perdris, c'est mon viaire. »

« Qu'est ceci, s'écrie le vin français?

« Trop, ce dist il, sui esbahis
« Qu'entre vous vins, en mon païs,
« Devant moi et en ma presence
« L'onneur voulez avoir en France. »

Mais, malgré sa bonne volonté, il ne peut guère faire valoir en sa faveur que des qualités négatives; tandis que les autres troublent les têtes, son mérite, à lui, c'est de les conserver calmes et saines.

Voilà que nous arrivons ainsi tout droit à la suprématie de l'eau; car, si ce qu'il y a de mieux, c'est de laisser à l'esprit sa netteté, à l'estomac son intégrité, que peut-il y avoir de supérieur à l'eau pour tous ces mérites? Aussi l'eau réclame-t-elle la souveraineté, en montrant qu'on peut se passer de vin, mais qu'on ne peut se passer d'eau.

Le dieu d'Amour, juge suprême d'un si grand « plaid, » après avoir pesé mûrement le pour et le contre, clôt le débat : il renvoie les vins dos à dos, disant que « tous pains sont bons et tous vins, » et que chacun a sa spécialité de bonté. On croira peut-être que nous prêtons à l'arbitre des expressions tout à fait modernes; on se trompera; en parlant ainsi, nous parlons vraiment la langue du XIIIe siècle :

« Et si vous di en loiauté
« Que chascun s'especiauté
« A de bonté qu'autre n'a mie. »

Mais à l'eau qui n'a rien de « spécial, » à l'eau qui « a un

XIII SIÈCLE.

droit communal, » à l'eau qui « partout s'espant, partout se met, » la supériorité est accordée. Le trouvère avoue, en commençant, qu'il avait eu mal à la tête pour avoir trop bu de vin : c'est ce qui l'avait rendu sage.

Bataille de Karesme et de Charnage.

Fabliaux, éd. de Méon, t. IV, p. 80-99.

L'auteur de la *Bataille de Karesme et de Charnage* n'est pas favorable à Karesme. Suivant lui, Karesme est félon et ennuyeux :

Ce sevent bien li fameilleus
Qui ont esté en son païs,
De povres gens est molt haïs;
Car il het trop la gent menue;
Et les riches molt biau salue,
Et honeure et fait bele chiere,
Et la povre gent boute arriere.

On comprend que plus les gens étaient pauvres, plus le carême était dur, surtout quand le lait et le fromage étaient regardés comme aliments gras. C'est, en effet, pour demander un changement à cet usage que le conte est imaginé.

Le roi de France Louis tenait sa cour à Paris; la « gent » y était nombreuse; on y voyait Charnage et sa « mesnie » d'une part, et de l'autre Karesme et « grant chevalerie » de poissons frais, de saumons et de plies. Les Bourguignons, les Français et les gens par devers Orléans, aiment mieux le poisson que la venaison; aussi, à la cour de Louis, Karesme est honoré, et Charnage est « mis arrière ». Cette préférence irrite Charnage, qui menace Karesme; et Karesme, relevant fièrement le défi, ordonne à Charnage de quitter ces lieux où on l'aime si peu. La guerre ainsi déclarée, les deux barons convoquent leurs vassaux. Charnage a sous lui les grasses porées, les bonnes charbonnées, la chair de porc, pigeons en rôt, lapins en pâte, « larde » de cerf, bœuf, oisons, pluviers, courlieus, canards, butors, volaille, des entremets (le mot est du trouvère) qui sont des saucisses, des andouilles, de la moutarde, puis des pois au lard, des fèves avec chair salée, chapons rôtis, poulets, hérons, grues, gantes (oies), tripes de porc et de mouton, agneau, civets de lièvre et de lapin, gelines, coqs sauvages, le beurre, le lait, la crême, les tartes, les flans, le fromage frais et dur. De son côté, Karesme prend ses armes : sa ventaille est une tanche, son haubert un saumon, son hoqueton une lamproie, ses épaulières deux plies, son heaume un luz (brochet); le cercle du heaume est

d'anguilles rôties; son épée, une sole longue et large : il est monté sur un mulet (de mer); sa bannière porte un bar. Charnage était armé à l'avenant: son écu était « d'une grant tarte, dont les ais estoient de paste; » sa selle était faite d'un blanc-manger; le « peneau » en était de rissoles; l'étrier, de « friteaux; » et la couverture de « tourteaux en poele. »

La bataille commence. On imaginera sans peine ce que sont les combattants. Les saucisses culbutent les pois à l'huile et les « feves frasées, » les anguilles font reculer de deux grands arpents les saucisses; mais dans la mêlée Karesme est démonté, et il courait grand risque si les chiens de mer, les raies, les huîtres, les congres, les sardines, les brêmes, les dorées (dorades), les barbues, n'étaient venus à son secours. Le plongeon fait merveille; l'esturgeon tue le héron et la grue, bientôt vengés par le butor. L'auteur s'est fort bien souvenu des poëmes où sont décrites les batailles des vrais chevaliers, et il se sert de tout le langage usité dans ces descriptions :

> La bataille fut molt espesse,
> Dure et orible et felonesse.

Et par moments, au milieu de ces singuliers personnages, on croit lire un chapitre de Rabelais; par exemple, la grande défaite des andouilles.

Enfin Karesme a du pire; et ce qui achève sa déconfiture, c'est que Noël arrive, et se déclare pour Charnage. Alors il faut faire la paix, et Charnage en dicte les conditions :

> « En mengera lait et fromaige
> « Le vendredi communement,
> « Et le samedi ensement. »

Le Grand d'Aussy, à ce propos, cite des textes qui prouvent que le lait et le fromage étaient encore défendus en carême longtemps après ce grand combat, et il s'étonne que le trouvère semble dire que, de son temps, en carême, ils étaient permis. Mais le trouvère ne dit pas cela; et la permission ne concerne que les vendredis et les samedis ordinaires.

Fabliaux, t. II, p. 130.

La « disputoison » entre *l'Hiver et l'Été* provient de la bibliothèque Harléienne. On peut croire qu'elle n'a pas été composée en France, et qu'elle est due à quelque rimeur de

De l'Yver et de l'Este.

Jubinal, Nouv.

rec., t. II, p. 40-49.

l'autre côté du détroit; tant la versification en est incorrecte, et tant le langage est entaché des formes auxquelles on reconnaît, du premier coup d'œil, les compositions ou les transcriptions anglo-normandes.

Hiver et Été se disputent la primauté. Hiver fait valoir sa puissance. Comment ne serait-il pas seigneur et maître, lui qui, à l'aide d'un peu de gelée, transforme la boue en chaussée, et fait, quand il lui plaît, venter, pleuvoir et neiger?

« C'est justement, reprend Été, ce qui me donne l'avan« tage. Vous êtes malfaisant; et, sans moi, qui arrête votre « méchanceté, le dommage que vous causez serait bien plus « grand. »

On voit tout de suite le genre de l'argumentation. « Vous « nourrissez, dit l'Hiver à l'Été, la vermine, les mouches, les « lézards, les crapauds, les couleuvres; vous favorisez le vaga« bondage et la fainéantise des mendiants, que la chaleur de « votre soleil attire en plein air, et qui dorment alors sans « s'inquiéter de travailler. » — « Vous êtes sans reconnais« sance, répond l'Été; à qui devez-vous les plaisirs auxquels « vous vous livrez dans les jours froids et dans les longues « soirées?

« Je vus noris les vins frAunceis,
« Qe vus font fere les gabeis
« Molt sovent.

« Vous me reprochez la vermine que je fais naître; mais « vous aussi je vous nourris, et, en vous nourissant, je fais « pis. »

Là se trouvent deux vers qui expriment bien et brièvement la dispensation des influences générales :

« Mès ne sunt pas trestous amis
« A qui l'em fet bien. »

Finalement l'Été coupe court à la dispute par un argument qui ne permet point de réplique : « On peut vivre sans hiver, « mais on ne peut pas vivre sans été.

« Mès taunt je vueil dyre
« Que sauntz yver poez vyvre
« A graunt honour;
« Mès ne puet nul contredire :
« Yver ne puet aver que fruyre,
Si d'Esté n'eit socour. »

Du Denier et de la Brebis.

Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 264-274.

Il y a longtemps que les échanges en nature ont cessé, et que le commerce se fait à l'aide du numéraire; et il y a longtemps aussi que l'on s'est étonné de cette puissance d'une chose telle que la monnaie, qui par elle-même ne pourvoit à aucune des nécessités de la vie. C'est une pensée de ce genre, une pensée d'économie politique, si nous pouvons transporter la notion d'économie politique en plein moyen âge, qui a frappé l'auteur de la dispute *du Denier et de la Brebis*, et il se sert pour l'exprimer, mais en vers médiocres, d'une forme très-familière de son temps.

La Brebis, qui représente ici la valeur réelle, oppose à son rival tous les biens effectifs qu'elle fournit, lait, beurre, laine, viande.

Dant Denier, qui représente la valeur nominale et de convention, n'a pas de peine à prouver que la prééminence lui appartient : « Non-seulement avec moi on a tout cela, « dit-il, mais on a la brebis elle-même. Aussi suis-je prisé de « tous,

« Et se j'estoie en un fumier,
« Icil qui me verroit premier,
« Fust à pié ou fust à cheval,
« Descendroit certes jus aval
« Por metre moi en s'aumosniere.

« Et puis, ajoute-t-il, pourquoi disputer davantage? Sans « moi il n'y aurait plus de marché, plus d'échange :

« Veus tu c'on doinst poivre por pois,
« Et grosses pierres por cras pois,
« Lus por harens, prunes por pommes? »

Là est l'argument décisif, et Dant Denier est devenu l'agent inévitable de toutes les transactions.

Dans les morceaux qui viennent de nous passer sous les yeux, on ne trouve certainement ni l'invention ni l'originalité qui font le mérite des fabliaux. Cependant on ne lira peut-être point sans quelque intérêt ces petits poëmes, si l'on cherche des renseignements sur les usages et les habitudes de la vie privée. Les Vins, Carême, Charnage, nous indiquent les goûts de nos ancêtres et leurs ressources culinaires; les

débats entre les Arts font connaître plusieurs détails de l'enseignement; et, en somme, quand on a parcouru ces pièces, on a vu d'un peu plus près quelqu'un des recoins de ce moyen âge qu'on étudie aujourd'hui avec tant de soin et à si juste titre.

É. L.

POÉSIES MORALES.

Les trouvères, qui ne respectaient rien, n'ignoraient pas tout ce qu'ils avaient à se faire pardonner. Ils s'y sont pris comme les troubadours, qui, pour racheter bien des licences téméraires, nous ont transmis un certain nombre d'enseignements moraux ou même religieux, tels que les Leçons de la sagesse, d'Arnaut de Marueil; les Règles de vie, la Corruption du monde, par Nat de Mons; les Abus du monde, par Folquet de Lunel; les Préceptes d'Arnaut de Marsan et d'Amanieu de Escas; la Noble leçon, le Livre de Sénèque, et d'autres compositions anonymes d'un ton non moins grave et non moins austère. Plusieurs de ces prédicateurs laïques auraient pu dire, comme un d'entre eux, Bertrand Carbonnel : « Si je prêche le bien sans en donner l'exemple, que « cela ne vous empêche point d'éviter le mal. » C'est, de leur part, une précaution modeste, employée souvent depuis, mais dont il vaudrait mieux n'avoir pas besoin.

Introduction.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 559-561. — Diez, Poés. des troubadours, p. 227.

Nos trouvères aussi, vers le même temps, comme s'ils avaient encore plus à expier, nous laissent un plus grand nombre encore de poésies morales. Déjà nos précédents volumes ont fait connaître le plus célèbre de ces ouvrages, le Castoiement, imité du traité latin de Pierre d'Alphonse, *Disciplina clericalis;* la Bible de Guiot de Provins, et celle du seigneur de Berze, qui ressemblent plus, il est vrai, à des satires qu'à des leçons, mais qui réunissent ainsi deux genres fort voisins l'un de l'autre. Il nous reste donc à distinguer entre les nombreux Conseils en vers, omis jusqu'à présent, et dont quelques-uns sont inédits, ceux qui méritent d'être rappelés en peu de mots.

Le recueil manuscrit de Notre-Dame de Paris où se trouve la date de l'an 1267, offre deux poëmes moraux que nous indiquerons d'abord, à cause de cette date. Le premier a

Fonds de N.-D., n. 273 bis, (autref. M. 9).

Les Ensengnemenz Trebor.

Fol. 1-24.

pour titre, *les Enseignemens Trebor : De vivre sagement.* L'auteur, qui se nomme au début, ne dit point qui il est :

Trebor commence sun tretié,
E si recunte sanz feintié
Les diz qu'il a allors oïz;
En cest livret les a escriz
Partie des diz Chatun,
E partie des diz Salemun,
E partie de danz Estace,
E partie de danz Orace,
E partie de danz Omer
Qui cumme clerc sout bien parler,
E partie de danz Virgille
Qui plus sout de autres dis mile,
E de Ovide jà partie
Qui fu mestre de grant clergie, etc.

Il y a, en effet, ici des sentences traduites de celles qui portent en latin le nom de Caton; il y a des proverbes de Salomon, et même quelques pensées de Stace, d'Horace, de Virgile et d'Ovide; mais il est certain que ce maître Omer, ce clerc qui sut bien parler, n'est point cité d'après l'original grec, et procède tout au plus de l'Iliade latine fort répandue dans les écoles d'Occident, sous le nom de Pindare de Thèbes, depuis le IV[e] siècle. Quelques maximes sont extraites aussi du poëme élégiaque très-populaire au moyen âge, *Pamphilus de Arte amandi :*

Si te sovvienge de Venus,
Cum doctrina danz Pamphilus.

Toutes ces règles de conduite sont adressées par l'auteur à son fils, et on lit au début de chaque couplet, *Fiz,* ou *Fiz chier,* ou *Bel fiz,* ce qui ne laisse pas de rendre l'ouvrage assez monotone. Il n'est pas moins fatigant par une élocution lâche et diffuse; on pourrait citer des passages où seize vers suffisent à peine pour traduire un seul distique de Caton.

Dionys. Cat. Sentent., I, 8.— Ms. de N.-D., fol. 3.

Un critique a remarqué, en lisant ce poëme, que l'art de réciter des fabliaux ou de chanter des chansons de geste faisait alors partie de l'éducation :

De la Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. I, p. 151.

Fiz, se tu sez contes conter,
Ou chansons de geste chanter,
Ne te laisse pas trop proier, etc.

L'auteur lui-même a voulu se faire conteur; pour rendre un peu plus supportable l'ennui qui résulte et de l'uniformité de son plan, et d'une pesanteur de style qu'il ne pouvait guère se dissimuler, il joint à ses préceptes quelques histoires. Mais ses histoires ne sont pas mieux écrites que sa morale. La première que nous rencontrions est celle-ci, dont l'origine est fort ancienne, qui a été souvent imitée, même en hébreu (dans l'*Ammoudè Golâ* d'Isaac de Corbeil), et qui est aussi le sujet d'un fabliau : Deux voyageurs, l'un envieux, l'autre convoiteux, suivent la même route; Jupiter, qui les épie du haut du ciel, descend sur la terre, prend la forme humaine, et leur demande s'ils vont à Cologne (sans doute comme pèlerins). « Oui, répondent-ils ; mais qui êtes-vous ? »

Avianus, Fab. 42.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 509-511.

Cil lor a dit en sa reson :
« Seinurs, Jupiter ai je nun;
« Si sui un des dex de là sus.
« Si m'engendra danz Saturnus
« De la deesse Veneris.
« Venu sui ore en cest païs;
« Por voz amors m'i plout torner,
« Kar je vos voil un don doner.
« L'un de vos aura sa demande
« Qu'il requerra, jà n'iert si grande,
« Et au tesant si iert doublée :
« Isi le fet la destinée. »

Le convoiteux ne veut rien demander, de peur que son compagnon n'ait le double; et l'envieux, à plus forte raison, garde le silence. En vain ils essayent longtemps de se persuader l'un l'autre : ni l'un ni l'autre ne consent à mettre à profit la bonne volonté du dieu. Le plus méchant, l'envieux, se décide enfin, et il demande à Jupiter qu'il lui fasse perdre un œil,

« Kar donc devra mun compaignon
« Les suens deus perdre por reson. »

« C'est juste, » dit Jupiter, et son oracle s'accomplit. L'un des voyageurs devient borgne, et l'autre aveugle : triste exemple des suites funestes de la convoitise et de l'envie.

Dans le fabliau, qui paraît antérieur par le langage, au lieu de Jupiter, comme ici, ou d'Apollon, comme dans Avianus, nous avons saint Martin ; mais peut-être convient-il

Méon, t. I, p. 91-95.—Le Gr. d'Aussy, t. II, p.

234. — Imbert, Choix, t. I, p. 232.
Latin stories, from mss., p. 122.

mieux que l'on n'ait point fait d'un saint l'instrument d'une si cruelle punition.

Il y a une version plus gaie du même conte moral. Un homme qui apportait à l'empereur Frédéric des fruits que ce prince aimait beaucoup, est obligé de promettre au concierge, pour avoir entrée dans le palais, la moitié du profit qu'il doit retirer de son présent. Comme l'empereur, charmé des fruits qu'il lui offre, l'autorise à lui demander ce qu'il voudra, « Cent coups, » répond l'homme, qui veut se venger. L'empereur s'étonne; mais quand cette énigme lui est expliquée, il fait donner à l'un cent coups fort légers, et cinquante bons coups à l'autre.

Nouv. Fabrique des excell. traits de vérité, p. 152-155.

La réminiscence la plus malheureuse du même apologue est celle du prétendu Philippe d'Alcripe, où l'idée primitive est singulièrement défigurée.

La compilation inédite de Trebor, qui pourrait être sans fin comme elle est sans ordre et sans méthode, mais qui s'arrête au folio 24 verso du manuscrit, n'y est point terminée.

DOCTRINAL DE CORTEISIE.
N.-D., n. 273 bis, fol. 25-30.
Voy. P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 388-392.
D'après le ms. 7218, fol. 334, 335, par Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 150-161.

Le *Doctrinal de corteisie,* qui vient immédiatement après dans le même recueil, est une des anciennes rédactions d'un traité de morale appelé ailleurs le Doctrinal Sauvage ou le Sauvage, et qui a subi, comme tous les livres destinés à l'instruction élémentaire, un certain nombre de transpositions et d'altérations. Cette copie est de celles où ne se trouve pas un premier quatrain qui se lit dans le texte publié :

Or escoutez, seignour, que Diex vous benéie;
S'oirez bons moz noviaus, qui sont sanz vilonie :
Ce est de Doctrinal, qui enseigne et chastie
Le siecle, qu'il se gart d'orgueil et de folie.

Belles-Lettres, n. 283, fol. 351.
N. 1239 (anc. n. 1830), fol. 101-103. — Dinaux, Trouv. artésiens, p. 435.

Avant que l'on n'eût ajouté ces vers, qui se trouvent aussi, quoiqu'un peu différents, dans le manuscrit de l'Arsenal, l'ouvrage commençait par les quatre suivants, que nous corrigerons surtout d'après l'exemplaire du fonds de Saint-Germain, et qui, bien que corrigés, sont encore de tristes vers :

Certes bone chose est de bon entendement.
Bons entendemens done cortois enseignement.
Cortois enseignemens fet vivre sagement;
E sage vie done hennor et sauvement.

Ainsi continue le poëme par couplets inégaux en vers alexandrins monorimes, où sont entassés pêle-mêle des lieux communs d'une morale fort raisonnable. L'obligation aux puissants de ménager les pauvres se trouve dans l'exemplaire de Notre-Dame de Paris, en termes presque semblables à ceux du Doctrinal imprimé :

Se vos estes vallans et de haute puissance,
Unkes por ce n'aiez les povres en viltance,
Ne por ce ne seiez de mauvese bobance,
Ne jà por ce ne fetes vilaine demenance;
Mès seit en vostre cuer toz jors tel remembrance
Que Dex vos a doné le sens et la puissance...
S'il meschiet à aucun, ne li reprovez jà;
Ker vos ne savez mie quamk'il vos avendra.
Teus est ore grans sires, ki tost abessera;
Ne chascuns ne set mie comment il fenira.

Les deux vers cités par Le Grand d'Aussy et par Daunou sont aussi dans ce manuscrit, mais sous une forme singulière :

Not. et extr. des mss., t. V, p. 516. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 217.

Se estes paisanz, bien vos devez garder
De plus povre de vos ledengier et foler.

Il paraît que, dans l'exemplaire de la bibliothèque de Rennes, intitulé « Le Sage, » on lit ainsi le premier de ces deux vers : *Et se vos puissans estes.* C'est aussi la leçon de notre manuscrit 7218 et de celui de l'Arsenal. Dans le manuscrit 1239 de Saint-Germain, il y a : *Se vos estes plaisans.*

Dom. Maillet, Descript. des mss. de Rennes, p. 120.

Fol. 234 v°, col. 2.

Fol. 101 v°, col. 3.

Les quatre vers suivants répondent, avec des variantes, à quatre vers du Doctrinal Sauvage :

S'aucuns hom vos fet bien, sa bonté eslaiez.
S'il a mauveses teches, tot coi vos en taisiez,
Se ce n'est à conseil ke vos le chastiez;
Et s'il ne vos vaut creire, tot en pès le lessiez.

Il y a probablement, dans ce recueil fort confus, des passages de plusieurs mains différentes ; c'est ce qui expliquerait comment, dans un assez faible ouvrage, se montrent quelques vers bien écrits. Le compilateur du Doctrinal de corteisie laisse entendre qu'il avait vu le grand monde, puisqu'il adresse plusieurs de ses préceptes aux barons et aux chevaliers ; mais il ne se nomme ni ne se désigne nulle part. Comme

il est question dans un de ses vers de la ville de Dinan, il pouvait être Breton ou Belge. Nous ne voyons pas que les écrivains de son temps ni les critiques modernes en aient parlé.

Quant au Doctrinal qu'on appelle Sauvage, et qui diffère vraiment fort peu de celui-ci, c'est un titre qui lui vient de la rédaction conservée dans le manuscrit 7218, où on lit vers la fin :

Ms. de S.-G. 1239, fol. 103, col. 2, sanz faute et sanz mesprendre.

Ce dist li Doctrinaus Sauvages sans mesprendre :
Aincois c'on doie un hom trop ledement reprendre,
Doit chascuns soi méisme enseigner et aprendre, etc.

Jongl. et trouv., p. 63-68.

Cette dénomination, conservée aussi dans le manuscrit de l'Arsenal, peut avoir pour origine, soit, comme on l'a supposé, le nom même de l'auteur, Sauvage d'Arras, qui a fait des chansons et le dit sur Dame Guile ou Dame Tromperie ; soit un texte latin dont ce Doctrinal ne serait le plus souvent que la traduction, et qu'il faudrait faire remonter jusqu'au XIIe siècle, jusqu'à Bernard Silvestris, qui, outre un *Liber dictaminum,* compté autrefois parmi les manuscrits de l'abbaye de Benedictbeuren, avait laissé divers recueils de conseils pour bien vivre, et que sa réputation de poëte latin avait pu faire regarder comme ayant pris part à la composition, dans cette langue, de quelques poésies morales. Il est certain que le texte français du Doctrinal, dans un des plus anciens manuscrits, porte en titre : « Ci commence Doctrinal de latin en roumanz. »

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 274.

Pez, Thesaur. anecd. noviss., t. III, part. III, col. 627.

Ms. de S.-G. 1239, fol. 101, col. 1.

Avant l'édition récente du Doctrinal français, il y en avait une publiée à Paris vers l'an 1500, dans un rare et singulier livre, où l'on n'irait certainement pas la chercher : c'est à la fin d'un recueil de vers qui paraît être de Jean de Margny ou Marigny, petit in-4° gothique, de trente et un feuillets à deux colonnes, sur les guerres de Bourgogne et la journée de Nanci, à en croire le titre, mais qui a pour principal sujet l'apologie du surintendant des finances Enguerrant de Marigny, pendu en 1315. On lit au verso du premier feuillet :

L'Adventurier, etc. Voy. Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 673, n. 25460.

Ung Doctrinal Saulvaige y a ;
Qui tout lire veult, tout saura.

Ce Doctrinal y remplit en effet trois feuillets et demi. L'édition en est assez correcte : elle commence par le quatrain, « Or escoutez. » Dans la leçon qu'on y préfère, « Et se

puissant vous estes, » comme dans d'autres passages, le français est un peu rajeuni.

Les deux poëmes qui portent ce titre de Doctrinal sont le plus souvent, mais non pas toujours, en quatrains alexandrins monorimes. Cette forme était déjà celle qu'on adoptait d'ordinaire pour les préceptes moraux, et elle est rigoureusement observée dans les quatre-vingt-trois quatrains composés vers le même temps sous le titre de *Chastie musart.* C'est un avertissement à la folle jeunesse, pour la prémunir contre les dangers de la vie, et surtout contre ceux de l'amour :

CHASTIE MUSART.

Biblioth. imp., ms. de S.-G. 1239; anc. f., m. 7615, fol. 138-140. — Œuvres de Rutebeuf, t. II, p. 478-489. — Voy. Ste-Palaye, Mém. sur la chevalerie, t. II, p. 67, 353.

Ge di que cil sont fol qui d'amer s'entremettent.
Assez en voi de cax qui por amer s'endestent.
Celes prennent sanz rendre qui les musars abestent:
Por ce tieng ge por fol cil qui le lor i metent, etc.

Voilà un couplet qui peut faire juger des autres. Quand même de telles déclamations offriraient de bons conseils, elles ne seraient pas d'un bon exemple. Ce ton satirique dépare aussi le *Testament,* en vers du même rhythme, qu'on a publié sous le nom de Jean de Meun. La satire, même dans les sermons, n'est excusable que lorsqu'elle est éloquente.

Rom. de la Rose, t. IV, p. 1-116.

Il paraît que ces quatrains moraux et beaucoup d'autres du même genre furent longtemps appris par cœur dans les familles et dans les écoles, où ils furent insensiblement remplacés par ceux de Pibrac, du président Favre, et par les « doctes tablettes » du conseiller Pierre Matthieu. C'est aussi sous la forme de quatrains que de semblables leçons se retrouvent chez les nations étrangères, en Italie par exemple, où notre ancien titre de Chastie musart est reproduit à peu près dans celui de *Castiga matti,* que porte un assez long poëme en dialecte vénitien, et que l'auteur, Dominique Balbi, explique ainsi lui-même :

Molière, Sganarelle, sc. 1.

Venise, 1683, in-12.

Perche, si come a forza de baston
Se tira i matti al lucido interval,
Cusi quà se destiol quei che fà mal
A colpi fieri de bone rason.

Nous pouvons rapporter au siècle du Chastie musart plusieurs des quatrains, ou monorimes, ou à rimes croisées, ou rimant deux à deux, publiés en 1835 par M. Monmerqué, bien que le manuscrit d'après lequel il les donne soit du

QUATRAINS MORAUX.

L'Hôtel de Cluni, par Mme

de Saint-Surin, p. 105-132.
Tristan, publ. par Francisque Michel, t. II, p. 181, 316.

XVe. Ces trois recueils moraux, qu'on y a joints au roman de la Rose et au Testament de Jean de Meun, nous ont sans doute conservé des quatrains de différents âges. Ainsi, dans un manuscrit d'Angleterre que l'on affirme être du XIIIe siècle, à la suite d'une inscription latine et française destinée à accompagner le dessin de l'épée fabriquée par le forgeron Veland pour le fameux chevalier Gauvain, on lit les vers suivants :

Sage feloun deyt hom duter
E folh feloun eschiveer,
Folh debonere deporter
E sage debonere amer.

Et nous les retrouvons sous cette forme dans les quatrains publiés en 1835 :

Pag. 109.

Saige felon doit on cremir
Et sot felon bien tost fuïr,
Sot debonnaire deporter
Et sage debonnaire aimer.

D'autres peuvent être aussi du même temps :

Pag. 108.

Qui blandist homme par devant
Et d'arrier le va decevant,
Il point pis, à m'entencion,
Que la queue de scorpion.

Pag. 112.

Qui trop en son cuidier se fie
Decéu s'en voit à la fie.
Il advient bien que li homs mort
Tel morsel qui le maine à mort.

Pag. 114.

Oste hors de ton oeil l'estueil,
Qui en l'autrui vois le festueil.
Folz est qui ne congnoist en lui
Ce qu'il veut jugier en autrui.

On sait qu'il faut quelquefois faire remonter très-loin dans le passé la première rédaction de ces formules rimées pour l'éducation de l'enfance, qui s'accommodent ensuite aux variations successives du langage; car il est nécessaire que le respect dû à l'ancienneté des préceptes ne nuise jamais à la clarté qu'exige une leçon.

XIII SIÈCLE.

MORALITÉS DES PHILOSOPHES, PAR ALARS DE CAMBRAI.

Biblioth. imp., n. 7534, fol. 231-252 (incomplet); S.-Germ., n. 658, fol. 182-220, etc. — Bibl. de l'Arsenal, Belles-lettres, n. 175. — Sinner, Catal. mss. Bern., t. III, p. 348. — Roquefort, État, etc., p. 232. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 210, 218. — Dinaux, Trouv. cambrésiens, p. 72-75.

Un énorme poëme moral, non plus en quatrains, mais en stances fort irrégulières, ouvrage encore inédit, et qui le sera probablement longtemps, est celui d'ALARS DE CAMBRAI, que nous fournit, entre autres manuscrits, un recueil, sous le numéro 658, de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés; le manuscrit 7534 de l'ancien fonds est défectueux. L'auteur se nomme, non dès les premiers vers, comme on l'a dit, mais au vingt-cinquième vers:

Je Alars qui sui de Cambrai,
Qui de maint bel mot le nombre ai,
Vous weil ramentevoir en rime
De ce que dirent il méisme;
De lor sens est granz li renoms;
Or vous en weil nomer les noms.

Et il se hâte en effet de nommer les vingt philosophes dont il va délayer en vers fort médiocres les pensées et les maximes. Il les range dans l'ordre suivant: Tulle, Salomon, Sénèque, Térence, Lucain, Perse, Boëce, Cicéron, qu'il a le malheur de croire différent de Tulle; Diogène, qu'il ne connaît sans doute pas mieux, et qui est trop mal désigné par ce lieu commun:

Après i est Dyogenès,
Bons clers, cortois, cointes et nès;
C'est cil en qui n'ot nule fautè
De clergie soutil et haute;

Horace, Juvénal, Socrate, Ovide, Salluste, Isidore, Aristote, Caton, Platon, Virgile, Macrobe. Voilà les vingt noms, entre lesquels on voit qu'il n'y a point de place pour Maron, qu'on l'accuse d'avoir distingué de Virgile. Dans l'étrange confusion de toutes les rimes qu'il accumule ensuite, et dont ce catalogue peut d'avance donner l'idée, il n'y a guère qu'une seule intention de méthode: ce collecteur de sentences, qui ne s'astreint ni à l'ordre des matières ni à celui des temps, s'est du moins presque toujours appliqué à commencer chacun de ses couplets par le nom de l'auteur ancien qui en a fourni le sujet.

Salomon ne vient qu'après Tulle, à qui il accorde la première place dans son admiration comme dans son poëme:

A Tulle vous commence Alars.
Tulles fu li maistres des ars,

Qu'il fist la latine loquence,
Et moult fu plains de grant science, etc.

Pour mieux l'honorer, il ne se borne pas à en traduire de nombreuses maximes; il débute par l'analyse d'un de ses ouvrages, du traité de l'Amitié. Si nous pouvions songer un instant à faire connaître en détail une compilation rimée de près de trois mille vers, il y aurait peut-être quelque intérêt à rechercher sur quels textes le versificateur a travaillé; comment il a compris l'original, ou plutôt les extraits, quelquefois incorrects et mutilés, qu'il paraît avoir eus sous les yeux; d'où il a tiré les contes qu'il lui arrive de joindre à ses leçons. Si elles étaient jamais publiées, la critique devrait les commenter, les débrouiller, les éclaircir, et il ne faudrait pas qu'elle s'étonnât de rencontrer, après le nom de Virgile, des anecdotes de Sénèque sur Antigonus et Alexandre; après une sentence de Perse, l'histoire des deux amis Damon et Pythias à la cour de Denys de Syracuse. Il y aurait aussi lieu de remarquer les nouvelles formes données par l'auteur aux souvenirs de l'antiquité : un courtisan d'Alexandre devient un chevalier, et un cynique est un pauvre ménestrel. Ces altérations sont pardonnables; car les traducteurs, dans presque tous les temps, même dans les plus beaux âges littéraires, ont involontairement prêté à leurs modèles, avec un autre langage, d'autres idées et d'autres mœurs.

Sénèque, de Benef., II, 16 et 17.—Ms. de S.-G. 658, fol. 186.

Alars, qui ne nomme point toujours ses auteurs, en désigne quelques-uns par le seul titre de poëte ou de philosophe. Il mêle aussi, mais rarement, à cette multitude de témoignages profanes, un petit nombre de citations chrétiennes, où saint Paul intervient entre Sénèque et Aristote :

Fol. 213.

Sains Pous nous monstre en ses sarmons
Que vertus est religions, etc.

Le poëme, dans le recueil manuscrit de Saint-Germain, a pour titre : « Cy commence li livres estrais de philosophie et « de moralité; » il se termine par ces mots :

Car ici fine la matere
Dou livre de Moralité,
Qui est estrais d'auctorité. Explicit.

Puis, à la suite de cette nouvelle rubrique : « Jà vous vorrai

« deviser Les quatre martyres, » se succèdent jusqu'au feuillet 243, dans le même rhythme, et avec des titres différents, « Les ·IIII· vices, Les ·IIII· complections de l'oume, » dont l'auteur se nomme dans les derniers vers PIERRE DE MAUBEUGE; enfin, « Des vices et des vertus ; » et cet ensemble de poésies morales, d'origines diverses, a pour souscription commune : « Explicit la Soume de moralité. »

Aux *Moralitez des philosophes* ressemblent fort, par le titre et par le sujet, les *Proverbes des philosophes*, conservés, sous la forme de neuf quatrains, dans un manuscrit du Vatican, où deux sont attribués à Caton, deux à Tulle, et les cinq autres, dans l'ordre suivant, à Virgile, à Salomon, à Sénèque, à Platon, à Boëce. La meilleure de ces sentences est peut-être la première, l'une des deux de Caton :

Keller, Romvart, p. 335-337.

Il n'est sires de son païs
Qui de ses hommes est haïs.
Bien doit estre sires clamez
Qui de ses hommes est amez.

Comme il y aurait dans une étude approfondie sur des œuvres de ce genre plus d'ennui que d'instruction, nous allons indiquer rapidement une assez longue série de poésies morales en langue vulgaire, qui paraissent aussi du XIIIe siècle, et que nous rangerons, autant que possible, selon l'ordre d'ancienneté :

UN ENSEIGNEMENT A PREUDOMME.

Un Enseignement à preudomme, petit poëme inédit de cinquante vers, commence ainsi :

Ms. 7218, fol. 223.

Cic., de Offic., I, 7.

Tulles, ·i· mestres moult senez,
Dist que li hom n'est mie nez
Por lui seulement soustenir,
Mès por ce qu'il doive tenir, etc.

C'est une espèce de revendication, faiblement écrite, mais d'une pensée assez vive, en faveur de l'égalité morale entre tous les hommes, et de l'appui mutuel qu'ils se doivent. Nous avons cité ailleurs les quatre derniers vers.

Ci-dessus, p. 203.

Toutes les leçons de vertu qui vont suivre sont loin d'être d'un style aussi naturel et aussi simple que celui de cet Enseignement ; la plupart sont surchargées de personnifications allégoriques, de rapprochements forcés, et d'un luxe de bel esprit qui s'annonce dès le titre.

XIII SIÈCLE.

De Triacle et de Venin.

Ms. 7218, fol. 336 v°-338. — Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 360-371.

Ce titre, *de Triacle et de Venin*, ou du Contre-poison et du Poison, est une allusion à la thériaque, célébrée autrefois par le poëte grec Nicandre, et dont l'auteur français, dans son ignorance, s'avise de faire un animal fort doux, fort débonnaire, mais ennemi né de tout poison. Il nous donne à ce sujet une véritable homélie, en grands vers et en quatrains monorimes, sur les mœurs du siècle. Pour peu que l'on soit curieux (et comment ne le serait-on pas?) de savoir quel est ce remède souverain qu'il oppose aux vices de son temps, qui ne sont pas très-différents de ceux du nôtre, on éprouvera un certain mécompte à le suivre jusqu'au bout de ses lieux communs. Ils ne sont pas mal exprimés, et toutes nos maladies sont assez énergiquement décrites; mais quelle en est la guérison? Ceux-là même dont il serait permis de l'attendre ne sont pas les moins malades.

> Li prestre dient bien : « Pour Dieu, seigneur, donez. »
> Mès il dient petit aus povres gens : « Tenez. »
> Ainz ont les doiz au prendre ouvers et desnoez,
> Et au rendre les ont crampis et engluez.

Les chevaliers, les comtes, les ducs, les princes, les rois, ne valent pas mieux. On finit par dire : « Diex est li vrais « triacles. » Un mot sur l'abbaye cistercienne de Vaucelles pourrait faire croire que l'auteur était du Cambrésis.

L'Évangile aus fames, par Jean Durpain.

Ms. 7218, fol. 201 v°-202. — Jubinal, Jongl. et trouv., p. 26-33.

Un religieux de cette abbaye, Jean Durpain, a laissé, dans la même mesure, un *Évangile des femmes*, autre petit poëme satirique, d'un tour assez piquant, à la fin duquel il se nomme, et qui n'est pas sans importance pour notre histoire littéraire, parce que Marie de France, l'auteur des Lais et des Fables, semble désignée dès le début sous le nom de Marie de Compiègne.

Ms. 7218, fol. 240 v°, 192 v°, 193. — Jubin., ibid., p. 74-78, 79-82, 83-86.

Id., ibid., p. 21-25, 182-187; Nouv. rec., t. II, p. 170-177.

On peut ranger dans le même genre et attribuer au même temps le *Blastange des femmes*, le *Blâme des femmes*, le *Bien des femmes*, trois courtes pièces anonymes octosyllabiques, dont la troisième répond aux accusations des deux premières; l'*Épître des femmes*, le *Sort des dames*, la *Contenance des femmes*, et beaucoup d'autres rimes de cette sorte, où il y a tantôt plus de rancune et tantôt plus de courtoisie que d'esprit.

Ci-dessus, p. 241.

Nous comprendrons dans les satires contre les femmes ce *Chastie musart*, dont nous avons vu deux leçons fort différentes, où l'on avertit les jeunes gens inexpérimentés

de toutes les séductions qu'elles leur préparent, et une plaisanterie sur la *Chinchefache* ou Chiche face (vilaine mine), espèce d'animal fantastique ou de loup-garou, toujours prêt, dit-on, à dévorer les femmes, lorsqu'elles ont le tort de ne pas contredire leurs maris. On leur fait entendre qu'il dépend d'elles d'échapper au danger :

CHINCHEFACHE. Ms. 7218, fol. 223. — Jubinal, Myst. du XVe siècle, t. I, p. 248, 390; t. II, p. XV.

Por Dieu, dames, soiez garnies
De grans orguex et d'aaties.
Se vo sire parole à vous,
Respondez li tout à rebors.
Se il veut pois, qu'il ait gruel;
Gardez de rien qui li soit bel
Jà nule de vous ne li fache :
De fain morra la chinchefache.

A Limoges, dans une niche du mur méridional de l'église aujourd'hui détruite de Saint-Martial, il y avait un bas-relief représentant, à ce qu'on croyait, une lionne, que le peuple appelait la Chiche. Que ce fût ou non la chicheface, celle-ci, comme on le voit par Coquillart et par d'autres, devint si populaire, qu'elle donna naissance à une locution proverbiale. Dans un Mystère du XVe siècle, un bourgeois d'Orléans répond à sainte Geneviève, qui lui prêche la douceur et la charité :

OEuvres de Coquillart, t. I, p. 55.

Gardez vous de la chicheface;
El vous mordra, s'el vous eucontre.

Si la chicheface dévorait les femmes trop dociles à leurs maris, un autre monstre, nommé Bicorne, avalait, dit-on, les maris complaisants; et il y a une vieille ballade anglaise qui met en présence ces deux mauvais génies, Bicorne, dont l'embonpoint atteste le nombre de ses victimes; Chicheface, dont la maigreur prouve que les femmes ont eu soin de ne pas lui donner l'occasion de se mieux nourrir. Chaucer parle de celle-ci dans la copie qu'il a faite de la *Griselidis* latine de Pétrarque : son commentateur Tyrwhitt croit que la ballade est de Lydgate, et que ce dialogue satirique était primitivement français. Nous n'en avons point retrouvé l'original; mais il y en a une imitation en neuf couplets de neuf vers, avec la figure de Bicorne ou Bigorne, imprimée au commencement du XVIe siècle, sans indication de lieu ni de

Ms. harléien 2251, fol. 270 v°. — Tyrwhitt, sur le vers 9064 des Contes de Chaucer.

XIII SIÈCLE.

date, sous ce titre : « Bigorne, qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes. »

Dit des Cornetes.

Jubin., Jongl. et trouv., p. 87-93.

Parmi les poésies d'un genre moins fantastique, et qui n'en permettraient que mieux d'étudier les mœurs, la société, toutes les réalités de la vie au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, nous comprendrons quelques vers satiriques d'un rhythme vif et léger souvent employé par Rutebeuf, le Dit des *Cornetes*, au sujet d'une coiffure que les femmes d'alors avaient mise à la mode, et qui leur avait attiré, à ce qu'il semble, de sévères remontrances de l'évêque de Paris. Cette mode, qui leur faisait porter en avant, à la hauteur des oreilles, de longues cornes où elles attachaient leur voile, ne laissa pas de durer. Jean de Meun en parle deux fois, d'abord dans sa continuation du roman de la Rose, achevée vers l'an 1280 :

V. 13501, t. II, p. 438.

> Sus ses oreilles port tex cornes,
> Que cers, ne bues, ne unicornes,
> S'il se devoient effronter,
> Ne puit ses cornes surmonter.

Plus tard, dans ce Testament où il s'exprime en poëte moraliste, quoiqu'il n'en eût guère le droit, nous rencontrons quelques détails de plus :

Tom. IV, p. 165.

> Je ne sai s'en appelle potences ou corbiaus
> Qui soustiennent leurs cornes, que tant tiennent à biaus ;
> Mès tant os je bien dire que sainte Elizabiaus
> N'est mie en paradis pour porter tiex borriaus.

Monstrelet, Chron., liv. II, c. 53, t. V, p. 197.

Un frère carme, Thomas Conecte, en 1428, assurait des indulgences aux petits enfants qui couraient dans les rues après les dames ornées encore de ces hauts atours, et il leur faisait crier : « Au hennin! au hennin! » Monstrelet nous apprend que ces dames paraissaient un moment céder à l'orage, mais qu'à l'exemple du limaçon, « lequel, quand on passe près « de lui, retrait ses cornes par dedans, et, quand il n'oit « plus rien, les reboute, ainsi firent icelles; et en assez bref, « après que ledit prescheur se fut departi du pays, elles re- « prirent peu à peu leur vieil estat, tel ou plus grand qu'elles « n'avoient accoutumé de porter. » L'année suivante, à Valenciennes, un autre religieux, de l'ordre de Saint-François, « prescha six jours de suite avec telle efficace et succès, que « l'on vit bruler par monceaux les tables à jouer, les cartes et

Oultreman, Hist. de Valenc., p. 172.

« les dez; deschirer et jeter au feu les atours des femmes que « l'on appeloit hanetons, et les souliers à poinctes que l'on « nommoit poulaines. » Les voyageurs disent que de grandes cornes à peu près pareilles, sur lesquelles flotte un voile de mousseline, sont encore en usage chez les femmes des Maronites du Liban. Mais en Europe, même avant la fin du XVᵉ siècle, selon les vicissitudes ordinaires de la mode, plutôt peut-être que par crainte des prédicateurs et des petits enfants, après le règne des cornettes très-longues, l'usage vint de les porter très-courtes.

L. de Laborde, Notice sur les Émaux, t. II, p. 340.

Sainte-Palaye, Mém. sur la chevalerie, t. II, p. 259.

Sans doute les antiquaires s'accommoderaient mieux de ces moralités moins poétiques, où l'imagination n'ajoute rien aux simples peintures de la vie familière. Nous ne savons toutefois comment il arrive que, dans ce genre même où l'on s'en tiendrait volontiers à la vérité, un peu de fiction est une grâce de plus. C'est ainsi qu'à toutes ces pièces ou galantes ou malignes, pour ou contre les femmes, on n'hésitera pas à préférer l'aimable offrande allégorique du *Chapel à sept fleurs;* charmant sermon, souvent imité depuis, qui nous semble lui-même une réminiscence de celui d'Étienne Langton sur la « Bele Aliz, » et que l'auteur inconnu adresse à une jeune fille qui l'avait prié de lui faire un chapeau de fleurs. Une copie en prose permettra du moins d'y reconnaître le mérite qui manque peut-être le plus aux trouvères, un certain art de composition :

DOU CAPIEL A VII FLOURS.

Ms. 7595, fol. 506 v°.—N.-D., n. 198.—Jongl. et trouv., p. 17-20.

Voy. n. 7275, fol. 317-326.—Rapport de M. Jubinal sur les mss. de Berne (1838), p. 69-72.

« Une jeune fille veut que je lui octroie un don; elle me « demande un chapeau de fleurs. Que Dieu m'accorde sens et « loisir, pour que je puisse faire ce qu'elle veut! Mon présent « devra lui plaire, si j'y mets d'abord le lis; puis viendra la « violette; puis, la belle fleur du souci; l'ache et la consoude « y prendront place à leur tour; la rose épanouie fera la « sixième, et la septième, l'ancolie. Voilà une jolie cou- « ronne, où chaque fleur désigne une vertu que la jeune fille « doit avoir et conserver. La blancheur du lis semble lui dire : « Adore la Mère de Dieu, aime Dieu et la sainte Église. La « douce fleur de violette lui rappelle qu'il faut qu'elle se « tienne à l'écart, en silence; qu'elle n'écoute point les mé- « disants, et ne s'expose au blâme ni en faits ni en paroles. « L'or du souci lui enseigne à garder pur et sans tache le tré- « sor de la sagesse. L'ache lui recommande d'être humble, « bonne, indulgente pour les pauvres et les faibles. La con- « soude, en s'ouvrant à la clarté du jour et en se fermant

« aux ténèbres de la nuit, l'avertit de n'accueillir que la cour-« toisie et de se soustraire à la noire trahison. La sixième « fleur, la rose, qui tient de la sainte Mère de Dieu l'empire « de la beauté, c'est la jeune vierge elle-même, qui s'élève « entre toutes les femmes comme la rose entre toutes les « fleurs. La septième enfin, l'ancolie, est celle qui, avec les « cinq petits liens que Dieu lui a donnés, sert à nouer toutes « les autres. Lorsqu'un chapeau de fleurs en perd une seule, « il déchoit beaucoup de son prix; il en est ainsi d'une jeune « fille, lorsqu'elle perd une seule de ses vertus. Je vous en « prie donc, jeunes filles : que chacune de vous songe à mes « sept fleurs; s'il vous en souvient toujours, vous forcerez les « médisants à se taire.

Puceles, toutes je vous prie
Que cascune son cuer otrie
Au capiel et si le retiegne,
Et de ces ·vii· flors vous soviegne
En son despit des medisans :
Si les ferés mus et taisans. »

Le Sermon de Guichard de Beaulieu, Paris, 1834, in-8° de 32 p. — Ms. Harl. 4388; S.-Germ. 2560, auj. 1856, fol. 59 v°-64 v°. — De la Rue, Ess. sur les bardes, t. II, p. 136-142.

De Nugis curialium, c. 13, p. 20. — Art de vérif. les dates, t. II, p. 474.

Les trouvères ont aussi rimé de vrais sermons. Deux ont été, de notre temps, publiés à part, l'un sous le nom de Guichard de Beaulieu, l'autre sans nom d'auteur. Le premier, en longs couplets de grands vers qui ne riment quelquefois que par assonance, sur les vices du siècle, les horreurs de l'enfer et les joies du paradis, appartiendrait au XIIe siècle, et non, comme on l'avait pensé, au XIIIe, si ce Guichard était le moine de Cluni appelé par Gautier Map *Giscardus de Bellojoco*. S'il en est ainsi, comme il n'y a point d'invraisemblance à le croire, ce Giscard ou Guichard de Beaujeu, plutôt que de Beaulieu (Guichard III, sire de Beaujeu), fut un singulier personnage. Il était déjà fort vieux quand il prit le parti du cloître; mais son fils Imbert (Humbert II) s'étant laissé enlever l'héritage paternel, au nouveau moine succéda pour quelque temps l'ancien chevalier, qui, après avoir reconquis les armes à la main le domaine de son fils, rentra dans son couvent, et y mourut en 1137. Guichard faisait déjà des vers du temps de sa vie mondaine, où il passait pour un Homère laïque, *laicorum Homerus*. Il avait sans doute composé alors quelque épopée chevaleresque, pour être jugé digne d'un si beau titre : il ne reste aujourd'hui qu'un sermon rimé de cet Homère du XIIe siècle. Nous devons regretter de ne

connaître aucune de ses poésies profanes; car on ne trouve rien d'homérique dans son sermon. Le couplet suivant, où il dit qu'il a pris part aux illusions du siècle, a du moins le mérite, s'il n'en a point d'autres, de nous représenter assez bien ce moine belliqueux dont Gautier nous a laissé le portrait en latin :

Qui se fie en cest siecle por fol tienc mult celui.
Par moi meisme le sei, ne mie par altrui :
Folement le menai, tant come jeo i fui;
Unques ne i fis rien de quanque faire i dui.
Trop i dui demorer, tart m'en apercui.
A celui me sui pris qui est verai refui;
Malveis est li gaains por quei jo part de lui.
Ke diroie je plus? car del tot sis huem sui.
Deable reneai, quant baptesme recui.

C'est à l'ancienne existence mondaine et à la retraite volontaire du sire de Beaujeu que semblent se rapporter ces deux vers d'un ouvrage tout à fait semblable au sien :

Qui plus sait et plus croit, plus en est paourous ;
Moult s'en aperceut bien dans Guichars de Biaujous.

Fauchet, Anc. poëtes fr., fol. 557.—Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 824-826.

On les lit dans le poëme moral de ce Thibaut de Mailli que Fauchet paraît avec raison faire remonter jusqu'au XIIe siècle, qui était, comme Guichard, seigneur suzerain, et qui, sous ce titre, « l'Estoire, » n'a aussi rimé qu'un sermon.

Le sermon anonyme, imprimé la même année que celui de Guichard, se compose d'environ sept cents vers, qui paraissent d'origine normande, et commencent ainsi : « Grant mal fist Adam. » Ce n'est guère, jusqu'au milieu, qu'un abrégé de l'Ancien Testament, et, dans le reste, qu'une déclamation banale sur la brièveté de la vie et la vanité des choses humaines. On lit vers la fin :

S.-G., n. 1856, anc. n. 2560, fol. 45-48 v°; publ. par Jubinal, Paris, 1834, in-8° de 32 p.

A la simple gent
Ai fait simplement
Un simple sermun.
Ne l' fiz as letrez,
Car il unt assez
Escriz et raisun.
Por icels enfanz
Le fiz en romanz,
Qui ne sunt letrez;
Car miex entendrunt

La langue dont sunt
Dès enfance usez, etc.

Il y a peut-être là, comme dans le début de Guichard, de quoi justifier l'opinion de M. de la Rue, qui croit que ces sermons en vers français pouvaient être prêchés au peuple. Nous savons du moins qu'on lui récitait, au XII[e] siècle, des Vies des saints mises en rimes françaises. Telle est la *Vie de saint Nicholas*, versifiée ainsi par maître Wace, et dont l'usage est également prouvé par le début :

Ms. de l'Arsenal 283, fol. 74-78. — Publ. à Bonn, 1850, in-8°. — Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 631-633.

A ceus qui n'unt lettres aprises,
Ne lor ententes n'i unt mises,
Deivent li clerc mustrer la loi,
Parlier des sainz, dire pur quoi
Chascune feste est controvée, etc.

Cet enseignement populaire, prescrit, dès l'an 813, par le concile de Tours, comprenait donc l'Évangile, les Vies des saints, l'explication des cérémonies religieuses. Il ne fut pas entièrement suspendu par l'inquisition contre la secte albigeoise, ni même par les guerres de la Réforme, puisque les registres de l'archevêché de Paris avaient fourni à l'abbé Lebeuf la preuve qu'on lisait encore dans les églises, en 1632, de vieilles rimes françaises sur les Vies des saints et des martyrs. On voit, d'ailleurs par ce qui précède, et on verra par ce qui va suivre, que le sermon anonyme, et celui qui porte jusqu'ici le nom de Guichard de Beaulieu, n'offrent rien que les trouvères n'aient dit dans beaucoup d'autres compositions morales, auxquelles ils n'ont pas donné le titre de sermons.

Hist. du dioc. de Paris, t. X, p. 42.

LI DIS DE LA VINGNE, PAR JEHAN DE DOUAI.

Mss. de l'Arsenal, Belles-lettres, n. 175, fol. 293. — Dinaux, Trouv. de la Flandre et du Tournaisis, p. 262-269.

Il ne paraît pas qu'on ait ainsi nommé *Li dis de la Vingne que Jehans de Douai fist*, quoique ce soit réellement un sermon rimé, où l'on compare, en sept cents vers, la culture de la vigne avec les soins qu'exige le service de Dieu. JEAN DE DOUAI, très-faible poëte, a cependant quelques vers d'une assez heureuse précision sur les seigneurs et les magistrats de la Flandre :

Car bien puet avenir souvent
Que li lerres le larron pent.
On ne pent pas tous les larrons;
Car on penderoit des barons,
Des maieurs et des eschevins, etc.

L'auteur, qui était âgé, puisqu'il avoue qu'il chante la Vigne du Seigneur pour obtenir le pardon des péchés qu'il avait commis pendant longtemps, termine ainsi :

Priez pour Jehan de Douai,
Que Dame Diex le gart dou brai
D'enfer, dont li enfes ci crie
Quant naist en ceste mortel vie.

Ces deux derniers vers rappellent une pensée de Lucrèce, de Pline l'Ancien, et cette sentence espagnole : « En venant « au monde, j'ai pleuré; chaque jour me dit pourquoi. »

Lucrèce, de Rerum nat., v, 226. — Pline, Nat. hist., VII, 1.

C'est aussi une véritable homélie que la *Chantepleure*, ou *Pleurechante*, adressée à ceux qui chantent en ce monde et qui pleureront dans l'autre; conseils pieux assez bien versifiés, où l'on apostrophe surtout les hérétiques. Rutebeuf y fait allusion deux fois.

CHANTEPLEURE.

Ms. 7218, fol. 335-v°-336. — S.-Germ. 1239, fol. 103-105. — Arsenal, B.-L., n. 283, fol. 351. — Publ. par H. Monin, Lyon, 1834, in-8° de 16 p. — Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 89, 109, 398-405.

Nous pouvons encore voir un sermon dans une pièce inédite qui a pour titre, *Des sept Vices et des sept Vertus*, et qui procède par strophes de six vers, dont la première est celle-ci :

DES VII VICES ET DES VII VERTUS.

Ms. 7218, fol. 187, 188.

Mundus, caro, demonia
Diversa movent prelia,
Turbantque cordis sabatum.
Cist troi nous chaceront de cort,
Se li Filz Dieu ne nous secort,
Ou se bien ne nous combaton.

Il y a quarante strophes pareilles sur le monde, la chair et le diable : nous ne les indiquons entre un si grand nombre d'autres instructions en vers, que parce qu'on y trouve l'allégorie du Château de l'âme, développée depuis par sainte Thérèse, et que ce début de l'ancienne hymne, *Mundus, caro, dæmonia*, est resté longtemps populaire.

Une « petite oroison, » inédite aussi, dont les *Vins d'ouan*, ou de l'année, sont le prétexte, ne mériterait pas même d'être indiquée en passant, si l'auteur ne se nommait à la fin :

LES VINS D'OUAN.

Ms. 7218, fol. 217.

GUIOT, qui est DE VAUCRESSON.

Le manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Germain, qui nous a conservé, au XIIIe siècle, une copie du sermon rimé, au siècle précédent, par le sire de Beaujeu, nous paraît, entre

Anc. n. 2560, auj. 1856.

plusieurs autres, avoir servi à ces prédications en langue vulgaire. On y trouve des extraits des Évangiles, dix ou douze Vies de saints et de saintes, des instructions sur le *Pater noster*, sur la confession, sur le jour du Jugement. Comme diverses poésies avec le nom de Guillaume, une légende de sainte Marie-Magdeleine, une espèce d'hymne en l'honneur de la Vierge, une peinture allégorique des Trois ennemis de l'homme (orgueil, convoitise et luxure), sont jointes dans ce volume au « Besant de Dieu, » et s'y rapportent par la langue et le style; on pourrait les compter parmi les nombreux ouvrages de Guillaume, clerc de Normandie. Quelques-unes des allocutions pieuses du même recueil, surtout celles qui sont en vers alexandrins, souvent fort irréguliers et ne rimant que par assonance, doivent remonter assez haut dans l'histoire des sermonnaires français.

Fol. 65-70 v°.—Fol. 84 v°-93 v°. — Fol. 123-127.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 220; XIX, p. 654-665.

Ce genre est si fécond que nous ne saurions tenir compte de toutes les exhortations, même en vers, ou rassemblées ou éparses dans les manuscrits. Il n'est point de trouvère qui ne veuille prêcher. Au XVe siècle, les Mystères, qui sont des prédications autant que des drames, commencent souvent par un sermon.

Dans cette foule de faiseurs d'homélies, un cardinal, qui voulait s'assurer l'attention de ses auditeurs, ne dédaigna pas de donner pour texte à un sermon latin une chanson française. Étienne Langton, élu, en 1207, archevêque de Canterbury, le même dont le nom se trouve mêlé à l'histoire de l'établissement de la grande Charte d'Angleterre, avait, dit-on, commenté dans un de ses sermons latins, et appliqué à la sainte Vierge une chanson alors en vogue :

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 50-66.

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti et para,
Enz un vergier s'en entra,
Cinq flurettes y trova, etc.

Job.

Mss. de l'Arsenal, Belles-lettres, n. 175, fol. 166-179.

Il est à croire que c'était alors une idée nouvelle. On avait fait des paraphrases rimées des livres saints. Nous en avons une très-longue, composée au moins de trois mille trois cent trente-six vers, sur le livre de *Job*, où le moraliste, s'adressant surtout à des moines, leur reproche, parmi d'autres défauts, leur amour pour le bon vin :

Chil qui nous doivent reputer

Fols de che faire, disputer
Vont des vins, des couleurs, du goust.
« Chils est clers, chils ressamble moust,
« Chils est saint Jehan, chils franchois,
« Chils vint trop tard, chils vint anchois,
« Chils est d'Anjo, et chils du Rin.
« Ore au voirre! ore au mazerin! »
Dist Bernars, Augustins, Benois:
« Qui che foula, il soit benois! »

Ailleurs, cet interprète si gai du livre de Job donne pour origine à l'usage de la tonsure chez les ecclésiastiques l'aventure arrivée à saint Pierre : Guill. Durant. Rational., II, 1, 31, etc.

Or trovons, lisant de saint Pierre,
Qu'uns paiens de mauvaisté fiere
Li fist ou chief coronne faire,
Pour faire despit et contraire
A Dieu et à ses sergans tous.
Sains Pierres, com humles et dous,
Le souffri en grant pascience,
Et se remorst en conscience
Qu'à tous jours mais clers Dieu seroit,
Et tous dis faire le feroit...
Chil essample nous est donnés
Que portons le couronne au monde...

On avait aussi paraphrasé, en rimes françaises, ou sérieusement, ou par plaisanterie, le *Pater*, le *Credo*, et d'autres textes de la liturgie. Nos manuscrits nous offrent, sous le nom d'un certain SILVESTRE, qui versifie assez facilement, une *Patenostre en francois*, comprenant mille dix-huit vers inédits, où il parvient à faire entrer des remontrances pieuses contre les habits à découpures, les robes à queue; et, sans nom d'auteur, une *Patenostre farsie*, en dix strophes de six vers de huit syllabes, où l'on prétend expliquer chaque phrase de l'oraison dominicale dans un mauvais jargon, mi-parti de latin et de français. Nous avons cité des travestissements tout à fait profanes des mêmes prières; on peut y joindre une *Patenostre de l'Userier*, pire encore que celle qu'a publiée Méon, soit pour les idées, soit pour le langage, et où l'on ne remarquera que le nom de Richard de Lison, qui ferait supposer que c'est l'œuvre du trouvère de Normandie. Les *Ave Maria* glosés en rimes dévotes, comme celui de Rutebeuf, ne sont pas moins nombreux : nous en indiquerons deux

Supplém. fr., n. 428. — Biblioth. de l'Arsenal, Belles-lettres, n. 175, fol. 285.

Ms. 7218, fol. 274.

Tom. XXII, p. 143.

Ms. de Berne 354, fol. 108. — Jubinal, Rapport sur les mss. de Berne, p. 32-35.

OEuvres, t. II, p. 1-6.

Ms. 7218, fol. 216.
Ms. 7609.2, fol. 112 v°, 113.
Suppl. fr., n. 1132, fol. 1, etc.
Boccace, Decam., giorn. VII, nov. 1.

seulement, parce qu'ils sont inédits : l'un, en quatorze quatrains ; l'autre, fort incomplet, en quatre longues strophes irrégulières. Il y a aussi des gloses rimées de l'hymne *Salve Regina* et de plusieurs autres hymnes. Les moines avaient coutume, du moins en Italie, de distribuer aux fidèles, pour les présents qu'ils en recevaient, de ces traductions de quelque prière latine, comme le *Pater*, le cantique de saint Alexis, les lamentations de saint Bernard, les louanges de sainte Mathilde.

Rien n'est donc plus commun que de rencontrer de semblables paraphrases, pieuses ou bouffonnes, faites sur les oraisons consacrées par l'Église; et souvent un même feuillet des manuscrits, à côté de l'imitation sérieuse d'une prière, d'un cantique, nous en offre quelque burlesque parodie; mais Étienne Langton paraît être le premier qui se soit imaginé de prendre pour texte d'un sermon une chanson profane, une pastourelle.

Supplém. fr., p. 428.—Publ. par Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 297-303.

On comprend quel pouvait être ce jeu d'esprit d'un homme grave, en lisant une pièce un peu moins ancienne, *Moralités sur ces sis vers :*

> C'est là jus c'on dit ès prés;
> Jeu et bal i sont criés.
> Enmelos i veut aler,
> A sa mere en aquiert grés.
> Par Dieu, fille, vous n'irés :
> Trop i a de bachelers.

Le commentaire, fort moral et fort édifiant, dont ces vers sont l'occasion, et qui rend plus probable le sermon où le cardinal prenait pour texte la belle Aliz, est cette fois tout entier en vers comme la chanson. Il s'en trouverait encore d'autres exemples.

Ms. de l'Arsenal 325, fol. 47 v°, etc. — Méon, Nouv. rec., t. II, p. 411.

Ce genre de la prédication rimée, fort naturel à ces temps qui accordaient une grande place au sermon dans les habitudes de la vie, et qui prodiguaient les vers sur tous les sujets, peut aussi revendiquer les œuvres suivantes, où l'on voit les auteurs, presque tous anonymes, faire des efforts quelquefois heureux pour tenir l'esprit en éveil par la variété et la singularité du cadre qu'ils donnent à leurs homélies :

LES VERS DU MONDE.
Ms. 7218, fol.

Les *Vers du monde* ont bien encore quelque simplicité dans le plan, quoiqu'il y ait de l'affectation à commencer chaque douzain, en vers de huit syllabes, par une apostrophe

au monde, et que le style ne soit ni clair ni facile; mais combien d'autres enseignements rimés ne sont qu'un amas des plus étranges similitudes, où l'on cherche dans toutes les créatures du ciel et de la terre autant de leçons pour le pécheur, et où l'on prétend, selon l'expression d'alors, « moraliser » le monde entier!

208, 209. — Jubinal, ibid., t. II, p. 124-131.

C'est ainsi que les *Planètes*, qui président aux sept jours de la semaine, puisque le dimanche est le jour du soleil, enseignent à chaque état, s'il sait les comprendre, ce qu'il doit faire chaque jour pour se bien conduire. Le lundi, par exemple, engage les gens d'Église à être humbles et charitables; le mardi, les hommes d'armes à combattre les infidèles et à ne point piller les chrétiens; le mercredi, les marchands à être honnêtes, loyaux, et à ne pas employer de fausses mesures; le jeudi, les laboureurs à être moins avides et plus respectueux pour les prêtres; le vendredi, tout le monde à éviter la luxure; le samedi, les riches à secourir les pauvres. Cette distribution, souvent arbitraire, mais assez nettement écrite en vers de huit syllabes, paraît n'avoir d'autre but que d'arriver à ce dernier jour, à ce jour de la charité et de l'aumône, où il faut, dit l'auteur, « faire confort » à ceux qui ont besoin.

LE DIT DES PLANETES.

Ms. de N.-D. 198. — Jubinal, ibid., t. I, p. 372-383.

Une allégorie morale, venue de l'Orient, comme beaucoup d'autres, et attribuée au prêtre Herman par La Curne Sainte-Palaye, *l'Unicorne et le Serpent*, est en vers du même rhythme. Un prud'homme, fuyant devant une licorne, rencontre, au fond d'une vallée, un serpent. Il monte sur un arbre; mais il aperçoit bientôt, au pied de l'arbre, deux « bestelettes, » l'une blanche et l'autre noire, qui en rongent les racines. Il se croyait perdu, lorsqu'il goûte d'un miel savoureux qui découle le long des branches, et qui lui fait oublier tous ses périls. L'arbre tombe enfin, et le prud'homme est dévoré. La licorne, c'est la mort; le malheureux voyageur, c'est nous tous; l'arbre, c'est la vie; les deux bêtes qui rongent l'arbre, c'est le jour et la nuit, qui consument peu à peu notre existence passagère; le serpent, c'est l'enfer; le miel, c'est la distraction douce et funeste que nous donnent les faux plaisirs. Toute cette parabole, imitée des traductions latines de *Calila et Dimna*, ou plutôt de celles de *Barlaam et Josaphat*, ce livre rempli de fables indiennes, est souvent diffuse et embarrassée; mais le tableau de l'éclat trompeur du monde n'est pas sans quelques détails instructifs sur les

DE L'UNICORNE ET DU SERPENT.

Ms. 7218, fol. 78 v°-80 v°; ms. 7595, fol. 435 v°-437 v°. — Ms. de l'Arsenal 283, fol. 144. — Jubinal, ibid., t. II, p. 113-123. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 832.

Silv. de Sacy, Notices et extr. des mss., t. X, p. 16 et 28.

Ap. Boissonad. Anecdot.,

XIII SIÈCLE.

t. IV, p. 112.— Ed. lat. ann. 1615, ap. Vitas Patrum, p. 272. —Aurea legenda sanctor., c. 175. — Gesta Romanor., c. 168.

Anzeiger, etc., 1835, col. 358.

Ms. de S.-G. 1586, fol. 123-127.

mœurs du temps. M. Mone, en publiant un apologue semblable en prose latine d'après un manuscrit d'Arras (nº 254), a fait un rapprochement de la fable asiatique avec la tradition scandinave sur le frêne Yggdrasil, cet arbre sacré, dont la cime touche au ciel, et dont la racine est continuellement rongée par Nidhogger, le serpent infernal.

Entre autres rédactions françaises de la fable de l'Unicorne, il y en a une, différente par la forme, mais presque semblable par les détails et la pensée, dans un poëme qui n'est aussi qu'une allégorie sur l'orgueil, la convoitise et la luxure; œuvre inédite, qui pourrait être de Guillaume, l'auteur du « Besant de Dieu, » et dont il dit tenir le sujet d'un évêque Alexandre,

Ibid., fol. 123.

Qui, autant com la salamandre
Aime le feu e la chalor,
Aime curteisie e valor.

Les paraboles inspirées à nos vieux poëtes par l'Évangile sont de beaucoup les plus nombreuses. La meilleure peut-être par la pensée, sinon par le style, est le récit que nous avons rangé ci-dessus parmi les Fabliaux religieux. C'est l'apologue du roi rachetant le larron et le rendant à la vie, l'admettant même à sa cour, mais seulement après qu'on a trouvé sur le condamné, quand tout est prêt pour son supplice, les trois deniers qui doivent compléter les cent marcs de sa rançon: heureuse solution d'un des problèmes de la grâce, où l'on prend hardiment parti en faveur de ceux qui veulent que l'homme, pour être sauvé par la rédemption, mérite aussi par ses œuvres.

Pag. 130.

Les mêmes manuscrits où ce petit poëme a été caché si longtemps nous ont conservé d'autres allégories pieuses, quelquefois en action, mais plus souvent analogues aux innombrables Similitudes dont les Jean de Saint-Géminien, les Bromyard, les Herolt, ont rempli d'énormes recueils à l'usage des sermonnaires. Quoique ces autres pièces, peut-être du même auteur anonyme, paraissent également inédites, comme elles ne se distinguent ni par le fond ni par le style, nous en indiquerons seulement quelques-unes en peu de mots:

LI DIS DES IIII SERORS.

Le Dit des Quatre sœurs, Miséricorde, Vérité, Justice et Paix, espèce de prédication aussi froide que diffuse, nous

montre, sous l'image d'un serviteur désobéissant et d'un maître d'abord sévère, puis tendre et dévoué, les funestes suites du péché originel pour les hommes, et leur rédemption par le Fils de Dieu.

Ms. 6988. 2, 2, fol. 1 v°-3 v°.

La Comparaison du Pré, dans ce même style entortillé qui gâterait les meilleures choses, fait ressortir, en cent quatre-vingt-quatorze vers, les fâcheux effets d'une mauvaise langue par les avantages que produisent les bonnes et utiles paroles, de quelque part qu'elles viennent, dussent-elles venir du prêtre ou de « l'amparlier » le moins estimé, comme l'eau d'une pluie bienfaisante, pour avoir traversé des fossés fangeux, ne laisse pas de fertiliser la prairie.

LA COMPAROISONS DOU PRÉ.

Ibid., fol. 9 v°-10.—Ms. de La Vall., n. 81, art. 36, fol. 237 v°-239.

La Brebis dérobée, en deux cent soixante-dix-huit vers, tout aussi remplis d'obscurités et de vaines recherches de mots, que la richesse des rimes ne saurait faire pardonner, compense ces défauts et la stérile longueur du prologue par des détails de quelque intérêt sur un bon chevalier qui, obligé par un vœu d'aller en pèlerinage, recommande à ses gens une brebis favorite. Mais les biens du maître sont mis au pillage en son absence, et sa brebis meurt de faim. A son retour, il s'aperçoit qu'il est ruiné. On en tire cette moralité un peu banale, que si le père de famille n'exerce une continuelle vigilance, il est bientôt pillé par ses serviteurs :

LA BREBIS DESROBÉE.

Ms. 6988. 2, 2, fol. 11.—La Vall., n. 81, art. 32, fol. 229 v°-231 v°.

Car chascuns à l'escorchier bée.
Ci faut la Brebis desreubée.

Nous indiquerons seulement le sujet de quelques autres pièces symboliques, dont l'analyse, même la plus courte, serait fastidieuse : *le Honnine,* la chenille, appelée quelquefois dans le latin de ces temps *honnina*, et qui n'est autre que la méchante femme, déshonneur et fléau de son mari; *les Trois signes,* ou les signes précurseurs de la fin du monde, annoncée par l'extinction du soleil, de la lune et des étoiles, emblème de la corruption et de la chute des prélats, des princes, des religieux; *le Vrai anel,* qui guérit de tous les maux, qui ressuscite même les morts, et qu'il ne faut pas confondre avec deux anneaux « de faux métal, » non plus qu'il n'est permis de prendre la loi sarrasine ou la loi juive pour la vraie loi du chrétien; pieux récit, d'où les Italiens ont tiré leur conte beaucoup moins orthodoxe de Melchisédech : *la Lampe,*

Ibid., art. 27, fol. 219 v°-221 v°.

Ibid., art. 28, fol. 221 v°-223.

Ibid., art. 30, fol. 224-227.

Cento Novelle ant., nov. 73.—

Decam., giorn. 1, nov. 3.
Ibid., art. 31, fol. 227-229.
Ibid., art. 39, fol. 242 v°-245.

un des plus faibles de tous ces dits, et où l'on nous montre l'intelligence humaine qui a besoin de la raison comme la lampe a besoin d'huile; *le Songe du castel*, un peu moins mauvais peut-être, mais où l'idée d'un château investi par sept rois, pour représenter l'homme assiégé par les sept péchés capitaux, idée qui n'était déjà point neuve, et qui a été souvent imitée, n'est point revêtue d'un langage qui puisse donner une véritable vie à ces êtres imaginaires.

On s'aperçoit trop, en lisant la plupart de ces longues colonnes pleines de mots et vides de sens, que l'auteur ou les auteurs ne les prennent eux-mêmes que pour des jeux d'esprit, où ils s'exercent, sans aucune intention vraiment sérieuse, à l'agencement contourné des syllabes et à la singularité des rimes.

Il y a du moins encore dans ces faibles imitations des apologues de l'Évangile quelque esprit et quelque invention. *Les Six manières de fous*, en couplets de quatre grands vers sur une seule rime, valent beaucoup moins : c'est une énumération fort triviale des divers fous, par nature, par mélancolie, par orgueil, par choix, par négligence, par amour.

Des Six manieres de fols.
Ms. 7218, fol. 339 v°, 340 v°. —Jubinal, ibid., t. II, p. 65-72.

Un débat entre *la Folle et la Sage* est d'un ton plus animé : la sage, qui aime son mari, blâme la folle, qui trahit le sien. Celle-ci, émue par de si justes reproches, fait serment de ne plus les mériter. On retrouve ce petit drame de bon exemple dans un manuscrit harléien, où il est fort défiguré par l'irrégularité presque barbare du style et de la mesure, sous le titre de *Gilote et Johane*.

La Fole et la Sage.
Ms. 7218, fol. 338, 339 v°. — Jubinal, ibid., t. II, p. 73-82.
N. 2253. — Jubinal, ibid., t. II, p. 28-39.

Le *Dit de Perece*, adressé, en vers de huit syllabes, aux jeunes chevaliers qui veulent gagner quelque renom, les tient en garde contre le nonchaloir, corrupteur de toute vertu. Quoique le style y soit loin de répondre à la noblesse des sentiments, il résulte cependant de l'ensemble une haute idée des obligations imposées par l'opinion du temps aux rejetons des grandes familles.

Le Dit de Perece.
Ms. 7218, fol. 255-257. — Jubinal, ibid., t. II, p. 58-64.

Des conseils contre l'ivrognerie, en douze douzains octosyllabiques, chacun sur deux rimes, ont pour titre *Guersai*. Ce titre était alors plus aisément compris qu'aujourd'hui; car on disait : « Boire à guersoi, ou à guersai. » Peut-être aussi le titre est-il ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage, écrit péniblement et sans clarté.

Guersai.
Ms. 7218, fol. 237 v°.-Suppl. fr. n., 1132, fol. 58. — OEuvres de Ruteb., t. I, p. 93; t. II, p. 435-439.

A ce mauvais langage qui tombe quelquefois dans une affectation puérile, et dont les trouvères moralistes nous

offrent tant d'exemples, appartient encore une pièce de deux cent dix-huit vers de huit syllabes, intitulée, *C'est de Cointise*, et dirigée contre l'amour effréné de la parure :

COINTISE.

Mss. de La Vallière, n. 81, art. 35, fol. 236, 237 v°.

Li mondes chou est vanités;
Car ki le croit, il se cointie;
Mainte femme s'est despointie,
Ki fust demourée en boin point
Se de cointise n'éust point.

Les vieilles se parent pour cacher leur âge et faire des dupes ; les jeunes ruinent leurs maris pour effacer leurs voisines ; il n'est point jusqu'aux personnes les plus graves qui ne succombent à cette manie de briller :

Ensi cointise tout defface;
Car ele veut que cascuns face
Son pooir de li maintenir.
On voit de cointise venir
Orguel, luxure et avarisse;
Ele fait faire maint malisse.
Cointise regne ens u clergié;
Il sont plus cointe et plus deugié
Que on ne voie les mondains;
Cointise aourne les nonnains,
Les beguines et les rendues;
Ele a par tout ses rois tendues,
Ele prent moines et prelas;
Par cointise ert dolans et las
Grans pars du monde, ce saciés;
Cointise est ·I· vilains peciés.

Dans la pièce qui a pour titre, *C'hest du Courtois donneur*, en cent soixante-huit vers, on distingue trois sortes de gens qui donnent ou qui pourraient donner :

DU COURTOIS DONNEUR.

Ibid., art. 37, fol. 229, 240 v°.

Li droit courtois est li premiers,
Ki est sages et coustumiers
De faire en trestoute saison
Le courtoisie par raison.

Le « faux large » ne sait choisir ni ses dons ni ceux à qui il faut donner. Enfin, une autre espèce d'hommes ne donne jamais, c'est l'avare :

Li avers, ki nient ne depart,
Retient le sien et l'autrui part.

Il est fâcheux qu'une pièce qui a le mérite, fort rare en ce genre, d'un style naturel et clair, n'ait guère d'autre qualité.

Le Dit de Droit.

Ms. 7218, fol. 31-33 v°. — Ms. 7615, fol. 109-111 v°. — Publ. à Chartres, in-8° de 16 p. — Jub., ibid., t. II, p. 132-149.

Le Dit de Droit, publié à Chartres en 1834, au nombre de quarante-huit exemplaires, d'après un manuscrit de cette ville, l'a été depuis à Paris, d'après de meilleurs textes. Les deux éditions se composent de trente-neuf douzains en vers de huit syllabes, mais avec beaucoup de variantes. L'auteur, clerc de Voudai ou Vodoi, qui se donne ce titre dès le quatrième vers, et qui avait été, dit-il, trente-sept ans maître d'école, n'est pas un bon écrivain : il revêt d'une expression obscure et traînante des idées communes sur la justice, dont il proclame les arrêts, commençant tous par ces mots : « Droiz dit. » Il lui fait dire des choses fort sages; mais pourquoi ne les lui fait-il pas dire d'un style moins monotone et moins embarrassé? Nous avons retrouvé la même pièce, un peu abrégée, dans un manuscrit du fonds de Notre-Dame de Paris, et dans un des plus précieux recueils de l'Arsenal. Ce qu'avait prétendu Fauchet, et ce que répète le Quadrio, que ce dit est une satire contre les jacobins et les cordeliers, n'est vrai que de trois ou quatre des dernières strophes, que toutes les copies n'ont point conservées.

Ms. de N.-D. 198, fol. 391 v°, 392 v°. — Mss. de l'Arsenal, n. 283, fol. 352, 353.

Anc. poëtes fr., fol. 580. — Quadrio, Storia, etc., t. VII, p. 269.

Ci-dessus, p. 72.

Fauchet attribue au même auteur « un fabliau du Dieu d'Amours, d'Esté et de May. » Nous avons peine à croire qu'il veuille parler du Songe du Dieu d'amours, bien supérieur aux douzains du maître d'école.

Ce n'est pas que lui-même ne reconnaisse qu'il avait fait d'autres vers :

> Je vous ai mainz moz fabloiez,
> Et diz et contes rimoiez;

et Fauchet le déclare aussi l'auteur des plus étranges aveux, rimés en quatrains, à la fin desquels on lit, dans le manuscrit 7218 : « Explicit le fablel de Niceroles, » mais qui, si on les prenait à la lettre, feraient supposer que le bon clerc, joueur, besoigneux, vagabond, n'était qu'un aventurier.

Ms. 7218, fol. 200 v°, 201 v°. — Œuvres de Rutebeuf, t. II, p. 440-442.

Voudai ou Vodoi, dont il se dit clerc, pourrait être, soit Vaudoy en Brie, entre Rosoy et Coulommiers, soit Vaudry ou Vaudoy, lieu situé, dit l'abbé Lebeuf, aux faubourgs de Brie-Comte-Robert.

Hist. du dioc. de Paris, t. XIV, p. 118.

N. 261, Catalogue des mss. de Chartres, p. 60-63.

Le manuscrit de Chartres où se trouve le Dit de Droit renferme quarante fables ou fragments de fables, dont le même éditeur qui a publié ce Dit (M. Grattet-Dupplessis) a fait im-

primer quarante exemplaires. L'auteur anonyme les donne lui-même comme une imitation d'Ésope, qui ne lui a pas coûté plus de quinze jours de travail, ou plutôt d'amusement. Ses fables, différentes des autres recueils qui portent le nom d'Ysopet ou d'Avionet, sont en vers de huit syllabes fort négligés. Il s'applique surtout au sens moral de chaque apologue, et, pour y insister davantage, il fait toujours succéder, comme dans l'Ysopet, à ce qu'il appelle l'exemple ou la sentence de la fable, un distique latin où cette sentence est répétée avec plus de précision.

Fables en vers du XIII[e] siècle, Chartres, 1834, in-8° de 63 p.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 806. — Robert, Fables inédites, t. I, p. CLXIV.

L'intention de donner aux leçons morales une tournure piquante et neuve se montre surtout dans un commentaire rimé sur les lettres de l'alphabet, *la Senefiance de l'A B C*, par Rois de Cambrai, qui est peut-être le même, comme nous l'avons dit, que l'auteur de fabliaux Hugues de Cambrai. Ses descriptions en vers octosyllabiques de la forme et des propriétés de chaque lettre ont quelque ressemblance avec un poëme bien plus moderne sur l'harmonie imitative, où l'on se joue ridiculement des lettres et des mots.

Ms. 7218, fol. 126-128. — Jubinal, ibid., t. II, p. 275-290, 428. — Dinaux, Trouv. cambr., p. 188.

Ci-dessus, p. 115.

Les copistes nous ont aussi conservé *l'A B C Nostre Dame*, prière en huitains de six syllabes sur deux rimes, par un certain Ferrant, qui place tour à tour chacune des lettres de l'alphabet, depuis A jusqu'à Z, en tête de chaque huitain ; *l'A B C plante folie*, autre prière à la Vierge, en acrostiches de la même sorte, mais en vers de huit syllabes, où il n'y a pas non plus autre chose à remarquer. Ces puérilités pédantesques, trop communes chez les trouvères, font regretter qu'ils y aient perdu un temps et du travail qui, sérieusement employés à l'étude d'une lange encore imparfaite, auraient pu en hâter les progrès.

Ms. 7218, fol. 170 v°, 171 v°.

Ibid., fol. 186, 187.

Jean de Choisi se nomme dès le commencement d'un petit poëme octosyllabique, *D'avoir et de savoir*, où il donne la préférence au second sur le premier, mais où la bonne intention vaut beaucoup mieux que les idées et le style. On lui attribue aussi le dit des *Changeurs*, que nous indiquerons bientôt ; mais l'auteur s'y nomme Jehan, comme bien d'autres, et non Jehan de Choisi.

D'avoir et de savoir.

Ms. de Berne 354, fol. 72 v°-74. — Jubinal, Rapp. sur les mss. de Berne, p. 27-31.

Une pièce dont le rhythme est plus varié, mais qui n'est aussi qu'une amplification un peu triviale, imitée du poëme latin *de Nummo* par Hildebert du Mans, est le *Dan Denier*, qui fut populaire, puisqu'il faisait partie du répertoire des jongleurs :

Dan Denier.

Ms. 7218, fol. 166 v°. — Ms. de Berne 354, fol. 38 39. —

Ge sai le fabel du Denier.

Jongl. et trouv., p. 94-100. Fabliaux publ. par Robert, p. 25.

A une date moins ancienne, peut-être même à la première moitié du XIV[e] siècle, se rapporte une mauvaise compilation morale en prose, dont nous transcrivons la rubrique : « Ce « sont enseignement que li sages Salemons et Tholome nous « enseignent pour venir au sauvement de l'ame, et mesire « saint Jehan l'evangeliste et mesire saint Augustin en tes- « moignent. Mult en y a qui ci après s'ensievent en cest livre. » L'ouvrage commence ainsi : « Sains Jehans evangeliste dist : Ne « vous abelisse [1] li mondes, ne les choses qui el monde sont, etc. » Plusieurs pensées sont empruntées de l'Ancien Testament et, comme on voit, du Nouveau ; d'autres viennent de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, et surtout de saint Augustin ; mais nous n'en avons point rencontré de Ptolémée. Il est vrai que la copie du manuscrit de Notre-Dame ne paraît point complète ; mais, le fût-elle, il est probable qu'on n'y trouverait point Ptolémée, dont ce n'était pas ici la place, et qui n'est désigné sans doute dans le titre que par suite de l'habitude où l'on était de rapprocher son nom de celui de Salomon.

Ms. de N.-D. 198, fol. 420-436 v°.

[1] Plaise.

Outre ces enseignements généraux, il y en a de particuliers pour les divers états : *les Prelaz qui sont orendroit*, longue invective conservée dans la bibliothèque harléienne, où l'on reproche aux princes du clergé, en Angleterre comme en France, la simonie et bien d'autres vices ; le dit du *Bacheler d'armes*, compris quelquefois parmi ceux de Baudouin de Condé, et que Sainte-Palaye a reproduit succinctement en prose, parce qu'on y trouve des instructions pour un jeune homme qui se prépare à entrer dans l'ordre de chevalerie ; le dit des *Choses qui faillent en menage et en mariage*, énumération, abrégée par quelques lacunes, de tout ce qui doit composer l'ameublement d'une maison de bourgeois ; le dit des *Marcheans*, ou des négociants qui vont faire le commerce dans les pays étrangers, pièce inédite d'un ménestrel, nommé Phelippot, qui se plaint de ce que le sort des dés a mainte fois tourné contre lui, et qui voudrait bien que la générosité des marchands l'aidât à réparer ses pertes ; les dits, non moins intéressés, des *Fevres*, des *Boulengiers*, des *Paintres*, des *Changeors*, des *Cordoaniers*, des *Tisseranz*, des *Bochiers*, des *Cordiers* ; collection simple et modeste, qui ne se distingue ni par les pensées, ni par le langage,

Jub., Nouv. rec., t. II, p. 316-325.

Ibid., t. I, p. 327-341.

Mém., t. II, p. 163.

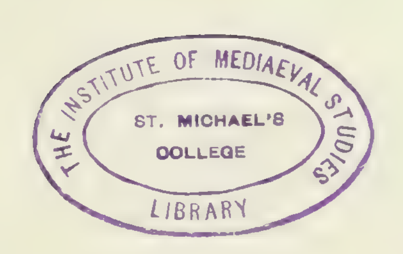
Jubinal, ibid., t. II, p. 162-169.

Ms. 7218, fol. 282 v°, 283.

Jub., Jongl. et trouv., p. 128-137, 138-142. — Nouv. rec., t. II, p. 96,

mais où l'on décrit naïvement chaque profession, et que devra consulter quiconque voudra bien connaître la vieille France. Quoique ces diverses pièces manquent certainement des ressources de poésie et de style qui seules pouvaient surmonter tant de difficultés de détail, elles ont cependant quelque avantage sur les lieux communs de morale, toujours et partout les mêmes : elles nous apprennent les habitudes de la société d'alors, depuis les rangs les plus humbles jusqu'aux plus élevés, et une foule de petites choses que ne disent pas les historiens. V. L. C.

322.—Lettre au direct. de l'Artiste, p. 13-33.



DITS.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 733, etc.

Dans les œuvres de Rutebeuf, on a pu remarquer plusieurs petites compositions morales ou satiriques, désignées par le titre général de *dits*. Ce mot n'indique pas un certain genre de versification, mais un poëme libre dans ses formes, fait à l'occasion de tout objet dont on prétendait énumérer les qualités. Dans notre poésie vulgaire, les dits sont fort anciens, et, jusqu'à la fin du XIVe siècle, ils jouirent d'une faveur toujours croissante. Au XVe, on affecta de les appeler *dictons* ou *blasons ;* et Méon en a fait un recueil assez recherché des curieux. La bizarrerie ou la licence des sujets et du langage y pouvait du moins plaire un moment à quelques esprits; mais les plus anciens dits n'offraient souvent que des nomenclatures fort prosaïques et fort sèches, comme ceux des *Rues de Paris*, des *Cris de Paris*, des *Moustiers de Paris*, comme le dit du *Lendit rimé*, qui intéressent encore si l'on n'y cherche que des témoignages historiques, mais qui sont tout à fait nuls pour l'invention et pour le style. Ces catalogues, destinés à occuper un instant les loisirs populaires, n'avaient pas besoin d'être écrits avec élégance ou correction. Quand les humbles détails promis par l'auteur y étaient suffisamment rimés, on n'en demandait pas plus. Cependant, pour avoir part à la faveur dont le peuple accueillait ces modestes compositions, des trouvères exercés ne tardèrent pas à publier, sous le même nom, des poëmes rimés avec plus d'art et composés avec plus de soin. Plusieurs fabliaux portèrent ce titre, et nous n'en séparons point l'examen de celui des fabliaux ordinaires. Rutebeuf, le poëte aimé de la foule, fit paraître sous le nom de dits plusieurs de ses meilleurs ouvrages, comme ceux de la *Voie de Tunes*, des *Ordres*, de l'*Université*. Les dits prirent alors un nouveau caractère. Au lieu de les employer à décrire simplement les ennuis ou les agréments de l'état des merciers, des boulangers, des changeurs et d'un grand nombre d'autres métiers, on signala les abus du monde, les vices ou les vertus

Paris, 1807, in-8°.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. I, part. II, p. 564-601; t. III, p. 259-264. — Méon, Fabliaux, t. II, p. 237-275, 276-286, 287-293, 301-307.

de certaines classes de personnes; et là ne devaient pas s'arrêter encore les transformations du genre. Entre les mains des trouvères picards, artésiens ou normands, les dits servirent de cadre à des allégories morales, faites à l'imitation de celles de l'Évangile, mais où nos jongleurs dédaignèrent trop souvent, parmi les autres mérites des saintes paraboles, l'à-propos et la concision.

Baudouin de Condé.

Baudouin de Condé, qui cultiva cette dernière espèce de dits, paraît avoir été originaire de la ville de Condé, dans le Hainaut, à trois lieues de Valenciennes; c'est ce qu'autorise à croire ce passage du dit des *Hiraus :*

> Je, par S. Pierre de Hasnon,
> Ai non Baudouins de Condé.

En effet, l'abbaye de Saint-Pierre de Hasnon était voisine de Condé. Toutefois, d'après le sens, fort douteux lui-même, de l'explicit des vers en équivoques sur la mort, on pourrait supposer que Baudouin n'était pas né dans la patrie de sa famille : « Che fist Baudouins de Condé, qui ne vit onques de « Condé. » Ce qui est certain, c'est qu'il vivait dans la dernière partie du XIIIe siècle; car une de ses compositions les plus intéressantes, le dit de la *Voie de Tunes*, se rapporte aux événements alors récents de la seconde croisade de saint Louis. Nous voyons, par d'autres endroits de ses œuvres, qu'il était de haute taille; qu'il avait l'apparence d'une santé vigoureuse; que, né pour les travaux de la campagne, il avait préféré, comme plus facile, la profession de ménestrel. Ennemi du libertinage d'esprit et de mœurs, il ne paraît pas avoir voulu fonder sa réputation, comme la plupart des trouvères ses contemporains, sur la séduction des récits romanesques ou le scandale des révélations satiriques. Il aima mieux se vouer au culte et, pour ainsi dire, à la prédication des vertus les plus propres à former le chevalier irréprochable et le chrétien accompli. En un mot, on peut dire qu'il ne s'est proposé que fort rarement d'amuser et de plaire, et que rarement aussi il est allé au delà de son but. Telles sont les seules lumières que nous fournissent, sur la personne et le caractère de Baudouin de Condé, les petits poëmes qui portent son nom ou qu'il est permis de lui attribuer. Nous les parcourrons à peu près dans l'ordre que leur donne le manuscrit le plus complet.

Ms. de La Vallière, n. 81, fol. 100.

1° Le dit *du Gardecors*. Le *Gardecors* est l'ancien nom de

Fonds de Colbert, n. 7534$^{3.3}$, fol. 115-150.

XIII SIÈCLE.

Ibid., fol. 132. — Suppl. fr. 428, fol. 59. — Fonds Mouchet, VII 4, fol. 304. Suppl. fr., n. 428, fol. 59.

la blouse ou saie gauloise, comme le démontre clairement une miniature placée en tête, dans un de nos manuscrits. Le vrai garde-corps du chevalier banneret, c'est la compagnie de nombreux vassaux et serviteurs. Les hauts barons auraient donc tort de laisser s'introduire parmi eux l'habitude d'une vie retirée :

Il n'est nus hom, tant puist valoir,
S'il met le siecle en nonchaloir,
Que li siecles n'i mete lui.

Les faibles ont besoin de s'appuyer sur les hommes riches de biens et d'honneur. Ils ressemblent aux animaux qui suivent les traces de la panthère, à cause des parfums qu'elle exhale. Nobles barons, ne repoussez pas l'aide qui s'offre à vous. Telle est la moralité de cette pièce.

Ms. 754 3.3, fol. 115.

2° Le dit *du Pelican*. Le poëte croit devoir, en commençant, se déclarer l'auteur de la pièce précédente :

Cil qui trova de Gardecors
Nous raconte, etc.

C'est une allégorie monotone sur le sacrifice du Rédempteur comparé à celui du pélican,

Qui nourrist ses faons
De sa char et de ses braons,
Et dou sanc qui du cuer li cort,
Dont il ses oiselés secort,
Et lor rent vie de sa mort.

Baudouin avait auparavant rappelé la fameuse tradition de la pomme d'Adam. Ève, dit-il, fut la tentatrice de notre premier père,

Et si le fist à ce amordre
Qu'ele li fist le mal mors mordre,
Et le commant Dieu trespasser.
Mais il ne pot le col passer,
Et dont primes se vit il nu.

Ibid., fol. 117-142.—Suppl. fr. 428, fol. 57. —

3°-11° Dits *d'Amour, de la Rose, de la Mort, du Monde, du Siecle, de la Pomme d'Adam, des Mesdisans ou de l'Envie ; Salut Nostre Dame.* Baudouin a eu la malheureuse idée de

composer tous ces petits poëmes en vers *équivoques*, c'est-à-dire sur des rimes faites avec le même mot pris dans un double et triple sens. Il était impossible d'imaginer rien de plus insipide, et nos bouts-rimés sont des chefs-d'œuvre d'agrément à côté de ces misérables pointes qui viennent aujourd'hui témoigner d'un mauvais goût alors trop répandu. Rutebeuf avait souvent gâté ses vers par l'emploi des rimes en équivoques; mais ses plus mauvais endroits ne sont pas pires que les dits *d'Amour* et *de la Rose*, réunis sous un seul titre dans plusieurs manuscrits, et dont nous nous garderons de rien citer.

12° Il n'en sera pas ainsi du dit *des Hiraus*, qui nous fournira de précieux détails sur les mœurs générales, et particulièrement sur celles des ménestrels et des hérauts d'armes. Ms. 7534 3.3, fol. 122.

Baudouin de Condé raconte qu'il sortit un jour vêtu comme l'étaient de son temps les ménestrels en renom. Il avait une robe richement découpée et fourrée. Comme il se dirigeait vers les marches de Lorraine et de l'Empire, il commençait à se sentir fatigué, quand il s'accosta d'un valet d'assez maigre apparence, conduisant un cheval chargé de barils de vin. Il entre en conversation, et il apprend qu'à peu de distance demeurait un chevalier riche et vaillant : c'est à lui que les provisions étaient destinées. « Personne, dit le valet, « ne reçoit plus volontiers les ménestrels. Nous en avons tou- « jours à l'hôtel, et monseigneur leur prodigue et bon vin et « bonne chère. Si dans le nombre il s'en trouve un seul digne « du nom dont il se pare, il ne s'éloigne pas sans emporter « quelque don. Mais combien les bons ménestrels sont rares! « Mon maître devrait-il accueillir si facilement

« L'un pour faire l'ivre,
« L'autre le chat, le tiers le sot?
« Li quars, qui onques rien ne sot,
« D'armes se parole, et raconte
« De ce preu duc, de ce preu conte,
« De ce preu riche home ensement,
« Dont on sait bien que il se ment... »

« Ces imposteurs on les nomme des *hiraus*, et ils ne sont « guère moins méprisables que les jongleurs déguenillés, « dont tout le savoir-faire est de mal jouer du tambourin, de « la trompette, ou de la double flûte. Mais enfin, dit en se « reprenant le valet, toi-même, bel ami,

« Que voi si faitement vestu
« De dras ouvers et fenestrés,
« Dis moi se tu es menestrés?

« — Oui, répond Baudouin. » — « Eh! que sais-tu faire? » — « Je pèle les oignons et j'ouvre les moules. » — « Fort bien! « du moins n'as-tu pas la jactance des faux ménestrels. » — « Je fais pourtant autre chose encore, reprend Baudouin, « comme de beaux mots et de beaux dits. » On arrive en ce moment à la maison du chevalier.

« Par foi, dist li vallès, or es
« Près d'ostel, car vesci le nostre.
« Tu as dite la patenostre
« Saint Julien, à ce matin,
« Soit en roumans ou en latin;
« Car tu seras bien ostelés. »

Le valet frappe à la porte, et le bruit d'un mortier où l'on semblait préparer des épices avait déjà redoublé les espérances de Baudouin, quand le portier, d'un air courroucé, lui fait une longue et méchante querelle. « Qui es-tu? lui dit-il en colère;

« Tu sembles miex porteur de busches,
« Ou charretier, par S. Fremin,
« Que menestrés; vas ton chemin.
« Tu es trop grans; s'ores éusses
« De la faus, aler t'en déusses
« Faucher tous les prés d'Esparnai. »

— « Ami, répond doucement Baudouin, tu te trompes beau- « coup. Je ne sais pas travailler à la terre, et c'est même afin « d'en être dispensé que j'appris l'art des ménestrels. » — « Toi ménestrel! Tu as bien plutôt l'air de ces gens qui se « battent pour les autres; tu es un véritable champion; on « ne m'en impose pas.

« Je connois Gautier de Clari
« Le grant, et Alori le fier;
« Et Haut de cuer et Bras de fier,
« Et Passe avant et Lance en suele,
« Et Willebaut et Torne muele,
« Qui plus chier des autres se vent.
« Si connois bien Englout le vent,
« Et Agolant et Haucebier,

« Et Odenare et Gondebier,
« Et Wilebreton de Sornai,
« Tous champions. Mais encor n'ai
« En tous ceaus véu melleur talle
« Pour faire en champ une batalle.
« Avoi! com le vois grant et lonc
« De cors, et les membres selonc!
« Voiés les bras, voiés les poins! »

Ces vers ont le mérite de nous apprendre les noms de guerre de plusieurs de ces *bravi*, dont la profession était de soutenir indifféremment dans les combats judiciaires le parti des accusateurs ou des accusés. Ces noms rappelaient soit des héros de chevalerie, comme Alori, Agolant, soit des prétentions de force ou de savoir-faire, comme Haut de cuer, Passe avant, Torne muele, etc.

Enfin, après avoir répondu au portier sur le même ton, Baudouin est introduit auprès des maîtres de céans, qui l'accueillent avec courtoisie. On lui donne à boire du meilleur vin, et la dame lui fait passer sa propre écuelle, remplie de viandes délicates. Un *hiraus*, qu'on recevait avec moins d'empressement, paraît mécontent et jaloux des préférences qu'on accorde au nouveau venu. « Ce personnage, dit l'auteur, était « couvert de toile comme un moulin à vent; et c'était de mon « temps le costume ordinaire des hérauts les plus favorisés. « Ainsi couraient-ils par monts et par vaux, hâlés et noircis « durant l'été, grelottants de froid et dégouttants de pluie « durant l'hiver. Mais à présent ils ont changé de costume. « Ils ne veulent plus de *hiraudies;* ils adoptent les robes « fourrées et les couleurs des chevaliers. » Quand ce héraut, continue-t-il, m'eut bien injurié:

Je li demandai : « Ques hom este? »
— « Ques homs je sui? respont cil beste,
« Que tient à toi? Je sui hiraus. »

« Et pour t'en convaincre, demande s'il est dans le pays un « prud'homme chez lequel je n'aie mon couvert mis et mon « lit préparé? » Après mainte et mainte réplique, le ménestrel et le héraut en viennent aux coups. Mais Baudouin est le plus fort, et pour le récompenser le prud'homme, témoin de la lutte, lui fait donner vingt sous, un garde-corps, et un chapeau de camelin. Pour le héraut, il n'eut qu'une robe de toile commune, conforme à l'estime qu'on faisait de lui.

Cette pièce nous fait toucher comme au doigt la différence qui existait entre les ménestrels ou poëtes et musiciens, et les rois, hérauts et poursuivants d'armes. A la fin du XIII[e] siècle, la profession de ceux-ci prenait chaque jour plus d'importance, et celle des ménestrels en perdait au contraire. De là, la mauvaise humeur de Baudouin de Condé. Comme on venait de faire une espèce de science héraldique, en établissant des règles fixes pour blasonner les écus et les bannières, on avait ainsi rendu plus nécessaire le métier des hérauts d'armes : les grands vassaux eurent chacun le leur, puis enfin les barons de moindre condition. C'est à partir de là qu'on voit chaque famille tenir un compte minutieux des alliances, des charges et des possessions féodales; c'est alors que l'on commence à garder registre des « mesalliances, » c'est-à-dire des unions contractées par des personnes pauvres, mais d'origine chevaleresque, avec des personnes riches, mais de naissance obscure. On ne distingue pas toutes ces vaniteuses délicatesses avant la fin du règne de saint Louis et la clôture des croisades.

Ms. 7534 3.3, fol. 126. — Suppl. fr. 428, fol. 63. — Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 50-57.

13° *De Gentillece*, paraphrase de l'idée que Baudouin aurait pu se contenter d'exprimer en trois vers :

Nus n'est vilains se de cuer non;
Ne nus gentix hom ensement,
S'il n'uevre de cuer gentement.

Ms. 7534 3.3, fol. 51.

Une autre pièce sur le même sujet, placée entre les œuvres de Baudouin et celles de Jean de Condé, sans qu'on puisse aisément distinguer auquel des deux elle appartient, offre plus d'intérêt. Elle commence ainsi :

Gentiex hom par droit de nature
S'avilenist et desnature,
S'en lui consent vilaine teche...

La noblesse, dit le poëte, fut d'abord le prix des actions vertueuses. L'égalité de tous les hommes paraît à la manière dont tous viennent au monde et tous en sortent:

Mais li cuer qui hebergent l'ame
Il sont tissu en autre lame,
Point ne sont de nature iveil;

c'est l'élévation du cœur qui seule marque la noblesse. Nem-

rod, un des petits-fils de Noé, premier instituteur de la royauté, se rendit fameux par l'intrépidité de son âme et par le soin qu'il prenait de redresser les torts et de punir les méchants. Il reçut ou usurpa le souverain pouvoir:

Ses hoirs, qui de lui le retinrent,
Après lui l'usage en maintinrent;
Et ensement, en mainte guise,
Fu premiers seignorie acquise
Par forche, et avoec, par usage.
Si furent chil hardi ou sage
Qui premier de ce s'entremisent,
Et les autres au dessous misent.
Et ainsi com je l'ai léu,
Li auquant furent esléu...
Pour che qu'il gardaissent de fraindre
Les droits de la communité,
Pour le profit d'umanité.

Ces vers et surtout les deux derniers sembleraient, pour ainsi dire, inspirés par des sentiments plus modernes. On rendit alors, ajoute Baudouin de Condé, les principaux honneurs à ceux qui savaient le mieux combattre pour la défense de tous, ou bien aux sages qui connaissaient le mieux les règles de l'éternelle justice; et quand les enfants au souvenir de la vertu des pères joignirent les avantages de la richesse, ils prirent le nom de « nobles hommes : »

Et ensi valour et richesche,
Ont engenrée gentilleche...
Et se povreté s'i embat,
La gentileche tout abat
Et la fait à nient aler.

Le poëte réfute ensuite l'opinion de ceux qui prétendent que la noblesse n'a pris son origine que dans la sanctification du premier ancêtre; comme si les païens n'avaient pas connu la noblesse aussi bien que les adorateurs du vrai Dieu! Mais comme elle vient certainement de la vertu du cœur, c'est la vertu seule qui peut avoir le droit de la perpétuer. On voit que cette petite pièce pourrait être mise en parallèle, au moins pour la pensée, avec les beaux vers de Juvénal et de Boileau sur la noblesse.

14° *Dou preuz avariscieux.* Nous avons ici la satire de ces hommes que le désir d'obtenir un renom honorable rend Ms. 7534 3.3, fol. 127.

d'abord généreux à l'égard des ménestrels et des hérauts, mais qui, lorsqu'on a bien préconisé la gloire qu'ils ont acquise dans les joutes, changent tout à coup de manières, et, non contents de ménager ce qu'ils ont, veulent s'approprier le bien de leurs vassaux à force de procès. Ils étudient les lois, les coutumes, et soulèvent alors tant de mauvaises chicanes, qu'ils deviennent la terreur de tous ceux qui dépendent de leur justice :

Car dou main jusques à complie
Plaide à ses gens, s'aprent des lois,
Et fait les tors et les bellois
A ses gens, car pou y a jour
Qu'il ne viegnent à son ajour,
Dis fois ou vint les aresonne
De meffait et les ochoisonne,
Tant qu'il a du leur plus par force
Que par amour...

Il est probable que Baudouin rappelait ici les méchants procédés d'un personnage de sa connaissance, dont il avait pu lui-même avoir à se plaindre.

Ms. 7534 3.3, fol. 129.

15° Le dit *de Tunes* est une sorte d'appel à une nouvelle croisade, peu de temps après le retour en France de Philippe le Hardi. Heureusement la voix du ménestrel ne prévalut pas sur les souvenirs des cruels désastres de la dernière expédition. Baudouin commence par de longues et vulgaires déclamations sur les mœurs, qui deviennent chaque jour plus mauvaises. Le temps est passé, selon lui, des actions généreuses et des dévouements désintéressés. Les gens d'Église remplissent leurs coffres, au lieu de les ouvrir pour préparer un saint voyage. Si quelque baron se croise encore, c'est qu'on lui aura promis force argent, ou qu'il en aura pris injustement sur ses vassaux. On part enfin, mais en songeant aux moyens de revenir le plus tôt possible :

Et quant il ont là outre esté
Ou un iver ou un esté,
Chascun samble qu'il ait bien fait;
Lors s'en revienent tout affait.
Il n'i vont mie pour conquerre,
Mès pour vaine gloire aaquerre
Dont espris est et alumés
Li siecles et tout enfumés.

C'était pourtant quelque chose encore que cet empire de la vaine gloire à défaut de l'enthousiasme religieux. A ces passions mondaines, l'auteur oppose l'exemple des compagnons de Godefroi de Bouillon, qui partirent dans la ferme résolution de délivrer la terre sainte et d'y fonder un royaume chrétien. Lui qui vendit sa terre de Bouillon pour équiper ses hommes, qu'eût-il pensé s'il eût vu les plus puissants seigneurs de la chrétienté, pour prix de leur retour en Sicile et en France, recevoir de l'or des infidèles? C'est pourtant le spectacle qu'on vient de nous offrir:

Il aparut bien devant Tunes,
Ce repranent les gens acunes;
De ce ne scai s'il en mesdient,
Mais cil qui i furent le dient.
Quant ariverent en Cartage,
Il logierent seur le rivage...
De la saison un grant termine.
S'en mourut assés de famine...
Il firent pais as anemis,
Dont il furent trop ademis,
Et mains prisié et mains cremut.
Miex vausist qu'ainc ne fuissent mut!
Mais il convoitierent lor or;
Si en orent un grant tresor.
Ainsi fu la voie perdue.
S'en revinrent voile tendue;
Mais au prendre terre deca,
Une tormente i adreca
Dont mainte nef fu pecoïe;
Si ot mout de lor gent noïe,
Et le plus perdu de cel or, etc.

La pièce finit par une exhortation à reprendre la route de Tunis. Rien ne prouve mieux que de tels vers combien la passion ou la folie des croisades était partagée par toutes les nations chrétiennes; et certes il faut tenir compte de cet état de l'opinion publique, avant de juger si sévèrement les chefs de ces expéditions lointaines. Il ne faut pas oublier non plus qu'après l'établissement des premiers croisés en Palestine, il y avait, outre les injures du Fils de Dieu à venger, des concitoyens et des frères à défendre, et que c'était là surtout ce que répétaient à la cour de nos rois les envoyés des hauts barons d'outre-mer et des empereurs latins de Constantinople.

Ms. 7534 3.3, fol. 134. — 7615, fol. 162. — Suppl. fr., n. 428, fol. 55. — Jub., Nouv. rec., t. I, p. 327-341

16° Le mieux versifié de tous les petits poëmes de Baudouin de Condé nous paraît être le dit *dou Baceller*, sur les conditions et les devoirs de la véritable prud'homie. L'ordre de chevalerie est « de si haute emprise, » dit le poëte, qu'en le recevant tout homme doit éprouver le désir de se rendre meilleur. D'abord, il doit porter honneur aux dames. Puis, il doit s'efforcer de montrer dans toutes les occasions sa bravoure et sa libéralité. Il faut qu'il soit doux, modeste, discret, propre dans ses habits, pur dans ses pensées :

Affiert bien que soit chevaliers
Dous et humbles et pou parliers,
Nès dou cors, defors et dedens.

C'est dans le premier tournoi surtout qu'il doit paraître avec avantage. S'il a le bonheur d'en emporter le prix, il obtient dès lors le nom de bachelier :

Et se Diex tant li aventure
Qu'il vainque le tornoiement,
Ha Diex! quel bon comencement!
Quant il a le tornoi vaincu
Où il porte premier escu,
Là prent de bacheler le nom;
Or est amendés de renom.

Ce titre, supérieur à celui d'écuyer, était donc un véritable titre d'honneur, le prix d'un triomphe, et nous aurions quelque répugnance à croire qu'il ait jamais eu, comme on l'a dit, le sens de « bas chevalier. »

Mais il ne suffit pas au bachelier d'armes d'être vaillant jouteur; s'il veut acquérir le renom de prud'homme, il faut qu'il réunisse à la bravoure la générosité. L'avarice est surtout l'objet de la constante indignation des ménestrels; tout homme qui ne sait pas donner et pratiquer largement les devoirs de l'hospitalité est indigne à leurs yeux de toute espèce d'honneur :

Tout ainsi com la nois remest,
Quant li rais du soleil l'ataint;
Tout ainsi remest et estaint
El cuer de l'home la proesche,
Si tost qu'avarice l'estesche...
Car avarisce à ce s'acorde

Qu'ele veut l'avoir enfermer;
Ne puet voir cuisine fumer,
Le bruit des gens ne le soulas.

Le poëte fait ensuite une description fort belle d'un tournoi, et il donne à son élève tous les préceptes nécessaires pour y acquérir honneur. Enfin, quand le bachelier s'est montré, dans toutes les occasions, vaillant, libéral, courtois, et que viennent à grisonner ses cheveux, il doit penser au compte que Dieu lui demandera ; et pour acquitter les dettes de son enfance aventureuse,

Ains qu'il soit chevaliers parfais,
Li convient qu'il voist outremer
Pour sa proece confremer.
Car, puis qu'il a le poil changé,
Prendre puet as armes congé,
Et devotement la crois prendre...
Et tant face as Dieu anemis
Pour celi qui en crois fu mis
Que poignéis vainque ou bataille...

Cette pièce, qui a près de cinq cents vers, est une des plus longues de Baudouin de Condé.

17° Le dit *dou Dragon*. Le dragon ne mord pas : il se contente de toucher de sa langue la victime qu'il convoite, et qui sur-le-champ meurt empoisonnée. Les médisants et les calomniateurs méritent donc d'être comparés à cet animal dangereux, et c'est ce que l'auteur fait avec plus de diffusion que d'originalité.

Ms. 7534 3.3, fol. 136.—Sup. fr. 428, fol. 65.

18° Le *Manteau d'honneur*, précieux vêtement, doublé de valeur et recouvert de haute renommée, n'a rien à craindre de l'injure du temps; on ne saurait lui ôter son éclat naturel. Taillé et cousu par des mains nobles et généreuses, il a dû acquérir toute sa beauté dans les combats livrés aux Sarrasins. Ce manteau doit être l'objet de toute l'ambition des barons et des chevaliers. Il est à regretter que l'auteur, dans cette espèce de sermon chevaleresque, n'ait point rendu ses enseignements plus clairs et plus simples.

Ms. 7534 3.3, fol. 139.—Sup. fr. 428, fol. 61.

19° Le dit *du Preud'homme* est un éloge emphatique de la libéralité, fait pour être déclamé devant un homme riche, dont le poëte sollicite ainsi les aumônes. Si l'on veut un exemple du goût extravagant de Baudouin de Condé pour les équivoques, il suffira des vers suivants, qui

Ms. 7534 3.3, fol. 141.—Sup. fr. 428, fol. 62.

ont le malheur de rappeler la pensée d'un autre poëte, *Est modus in rebus :*

Pour vie d'homme amesurer
C'est mesure, qui mesurer
Fait tous ceaus en cui mesure a.
Diex, qui premiers se mesura,
Monstra bien qu'il amoit mesure,
Dont raison vie nous mesure, etc.

Ms. 7534 3.3, fol. 144.—6988 2.2, fol. 1.—La Vall. 81, fol. 209.

20° Le dit *des Trois mors et des trois vis* est un des lieux communs de nos anciens poëtes moralistes, souvent représenté par les arts au moyen âge, même par Orcagna, dans le *Campo santo* de Pise, et qui accompagne d'ordinaire la Danse Macabre.

Trois jeunes gens, au milieu d'une partie de plaisir, font la rencontre de trois squelettes. Leur premier mouvement est de fuir; la réflexion les décide à demeurer. Alors chacun des trois morts rappelle les illusions de la vie et les impitoyables effets du temps. L'un était duc, l'autre comte, et le dernier marquis. De ce discours les trois jouvenceaux tirent la conséquence qu'il est sage de sacrifier les vaines joies du monde à la sérieuse affaire du salut. Cette pièce, qui contient cent soixante-six vers en équivoques, commence ainsi :

Selonc la matere vous conte
Qu'il furent si com duc et conte
Troi noble homme de grant arroi
Et de riche, com fil à roi...

Ms. 6988 2.2, fol. 7 v°.

Nous avons trouvé dans les manuscrits deux autres dits sur le même sujet et avec le même titre. Le premier, dont nous transcrivons le début,

Compains, vois tu ce que je voi?
A pou que je ne me desvoi, etc.,

comprend six strophes de dix-huit vers. A la fin de chaque strophe, l'auteur place six autres vers rétrogrades; c'est-à-dire que les trois derniers reproduisent dans un autre ordre les mots qui se trouvent dans les trois premiers, comme on en peut juger par cet exemple :

Amer doit s'ame sages hon.
Mieudres tresors n'est pas raison;

Ors cors plus n'as à reclamer.
A reclamer n'as plus cors ors,
Pas raison n'est mieudres tresors.
Hon sages s'ame doit amer.

Il n'y a rien de bien récréatif dans ce tour de force. Une autre pièce *des Trois mors et des trois vis* est l'ouvrage d'un certain Nicolas de Margival, poëte picard, dont nous ne connaissons point d'autre composition. En voici les premiers vers : Ms. de la Vall. 81, fol. 210.

Troi damoisel furent jadis;
Mais qui par tout querroit jà dis...

Un quatrième dit *des Trois mors et des trois vis*, en vers du même genre, commence ainsi :

Diex, pour trois peceours retraire, Ibid., fol. 215 v°.
Monstra un signe dont retraire
Vous voel, etc.

21° Nous avons cité déjà deux poëmes sous ce titre, *la Voie de paradis*. Bien que le premier ait été regardé comme anonyme, il est certain que le mérite de l'avoir composé revient à l'auteur de la *Voie d'enfer*, Raoul de Houdenc. Nous en avons deux preuves. L'une se tire des derniers vers de cette *Voie d'enfer*, qui, dans les manuscrits, précède la *Voie de paradis :* Ms. 7534 3.3, fol. 145. Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 786-792.

Raouls de Houdaing sans mencongе Mss. 7218, fol. 86.
.... cest fablel fist de son songe...
Après orrez de Paradis.

L'autre est dans un passage de la *Voie de paradis*, où l'auteur se nomme également :

Et je tantost, sans plus atendre,
Droit devant lui m'agenoillai,
Et de vrai cuer fin l'aourai.
Et il dist : « Raoul, bien l'as fet. »

Depuis la notice sur ces deux poëmes, ils ont été publiés. Raoul était Picard, et nous l'apprenons de lui-même. Pénéance ou Pénitence le rencontre dans son pèlerinage au paradis : Mystères inédits du XV[e] siècle, t. II, p. 384. — Œuvres de

Rutebeuf, t. II, p. 227.

Sachiez que petit se tarda
De moi demander qui j'estoie,
Et de quel païs je venoie.
Et je li desis sans folie :
« Dame, je sui de Picardie. »

Il n'est pas exact de dire que Raoul de Houdenc ait cité parmi les fripons et les joueurs de son temps « un poëte dont « il nous reste beaucoup de vers, et qui était connu dans « le monde sous le nom du *Bossu d'Arras.* » Nous savons que le *Bossu d'Arras* était Adam de la Halle, un des plus illustres trouvères du siècle. Mais voici les vers auxquels on faisait allusion :

Ms. 7615, fol. 117.

Et li tavernier de Paris...
... Vous di, foi que doi saint Pierre,
Que il aiment de grant maniere
Mestrait, et Mescont, et Hasart,
Qui à lor gaing ont sovent part.
Gautier Moriaus, n'en dout de riens,
Jehans Bocus li artesiens...
N'auroie ouan tout aconté
Ce c'ont mestrait et mesconté.

Or, il est impossible de reconnaître dans ces vers Adam de la Halle. Raoul a plutôt voulu désigner ici Jehan Mados, dont nous avons parlé dans la notice sur Adam son oncle, et il en résulte que le sobriquet de *Bossu* était donné sans distinction personnelle à tous les membres de cette famille. Ajoutez que le passage de Raoul confirme parfaitement ce que nous savions déjà des habitudes de Jehan Mados.

T. XX, p. 666.

Ibid., p. 777-780.

Rutebeuf a fait une autre *Voie de paradis;* et sans égaler le poëme de Raoul de Houdenc, elle est préférable à l'ouvrage de Baudouin de Condé. Celui-ci n'était point de force à traiter un pareil sujet, qui, bientôt après lui, devait inspirer le chef-d'œuvre du père de la poésie italienne.

Baudouin, en reprenant le même titre, commence son voyage allégorique dans les premiers jours du printemps, dont il fait d'abord une trop longue description :

Quant voi de son orguel marchir
L'iver, et le temps esclarchir;
Chanter le malvis et l'aloe,
Qui en son dous chant le temps loe,
Tent ses esles contre le ray
Dou soleil, et dist : « Or le r'ay
Le dous termine qui m'agrée!... »

Il se trouve, dès les premiers pas, en face de deux chemins, l'un droit, l'autre tortu. C'est dans le chemin tortu que se précipitent en foule princes, barons, prélats et bourgeois; l'autre reste désert. Cependant, comme une voie droite conduit nécessairement au paradis, Baudouin, après avoir hésité un moment, se décide à le suivre. Le chemin n'était pas frayé; à chaque instant des bruyères et des buissons arrêtaient quiconque voulait avancer. Il n'y avait pas d'enseigne,

Fors une crois, à une main
El bras qui enseigne la voie.

Le courageux pèlerin réunit toutes ses forces pour vaincre les obstacles, et les vers suivants ont une singulière ressemblance, fortuite sans doute, avec le début de la Divine Comédie :

En la fin entre en une sente,
Si aspre ne cuic mès qu'on sente;
Et avoec ce qu'iert aspre et dure,
Si qu'à moult grant meschief l'endure.

Baudouin parvient à la croix, et il tombe à genoux. Lorsqu'il a fait une courte prière, Dieu lui envoie un personnage d'aspect vénérable :

Ne sai de quele region,
Mais ne cuic nus hons de son temps
I fust de biauté amontans,
Ne nus si preudons par semblanche;
Grans fu cis hons, s'ot barbe blanche
Com fleur, menu recercelée,
Seur son pis gisoit longue et lée.

Ce vieillard lui fait un assez long sermon sur l'aveuglement des gens du siècle qui s'exposent, en vivant doublement sur la terre, à mourir deux fois. Cependant il leur suffirait, pour obtenir le pardon de leurs offenses, de le demander sincèrement à Dieu. Baudouin, lorsqu'il entend parler ainsi le vieillard, ne peut s'empêcher de concevoir des doutes :

Lors ai dit au preudome : « Sire,
« Pardonne Diex en tel point s'ire
« A chiaus qui pechent? » — « Oïl, frere;
« Ce que t'ai dit, c'est chose clere.

« Quelque peceour que tu soies,
« Errours seroit se tu pensoies
« C'on puist en pechié tant meffaire
« C'on ne puist acorde à Dieu faire.
« Car pechiés n'est, ce te recorde,
« Si grans, que la misericorde
« De Dieu ne soit mil fois plus grande.
« Bien parut quant nous fist l'offrande
« De son cors, etc. »

Ces vers assez bien faits expriment des sentiments qui sont loin d'être communs chez les moralistes du moyen âge, et qui nous rappellent même de beaux vers de la Henriade. La *Voie de paradis*, où l'on compte sept cent quatre-vingt-dix vers, est le dernier et le plus long ouvrage de Baudouin de Condé.

Baudouin était certainement doue de plusieurs qualités estimables. Sans doute il est loin d'être un grand poëte; mais il faut lui savoir gre d'avoir pris pour but de ses invectives, non pas les personnages élevés en dignité, mais les vices qui dominaient dans la société contemporaine. Le plus grand tort de sa morale est d'être languissante, froide, monotone. Il ne sait pas changer le cours d'une première pensée; il revient sur ses pas, il gâte les meilleures idées à force d'en multiplier l'expression. Enfin, son triste goût pour les rimes étranges et pour les mots à double sens nous a rendu la lecture de ses ouvrages extrêmement pénible. Nous n'avons été soutenus dans ce labeur que par l'espoir de rencontrer çà et là quelques images heureuses, quelques allusions utiles à l'étude de l'histoire de son temps; et cet espoir n'a pas toujours été trompé. Mais ce n'est pas assez pour nous décider à placer Baudouin de Condé dans un rang fort honorable parmi les trouvères de la fin du XIII[e] siècle.

DITS ANONYMES.

En terminant ce que nous avions à dire d'un poëte qui, à l'époque où nous sommes arrivés, semble avoir le plus cultivé ce genre de compositions qu'on désignait par le titre un peu vague de dits, il convient de joindre à l'examen de ses œuvres une courte notice sur quelques autres dits dont les auteurs sont demeurés inconnus, et qui n'ont été encore indiqués ici, ni parmi les fabliaux, ni dans nos précédentes études sur les poésies morales.

Le dit *des Quinze signes* est une homélie d'environ trois

cents vers, dont nous avons trouvé trois leçons. Les deux premières commencent par ces quatre vers :

Anc. fonds, n. 7218, fol. 112. —Fonds de St-Germain, n. 1830, fol. 24 v°

Se ne vos cuidasse annoier,
Ou destourber d'aucun mestier,
Les quinze signes vos déisse...

Il s'agit des quinze signes qui comme dans un autre dit, celui des *Trois signes*, doivent annoncer la consommation des siècles et la prochaine fin du monde.

Ci-dessus, p. 259.

Dans un troisième manuscrit, le pieux trouvère, au lieu de demander la permission de parles, se plaint d'abord de la froideur avec laquelle on accueille généralement les discours édifiants. Chacun, dit-il,

N. 7615 ², fol. 124.

Plus volentiers orroit conter
Coment Rolans ala jouster
A Olivier son compaignon,
Que ne feroit la Passion, etc.

C'est, comme on l'a vu, dans la chanson de geste de Girart de Viane que se trouve raconté ce combat de Roland contre Olivier.

Tom. XXII, p. 451, 457, 458.

Le dit *du Cors et de l'ame*, ou simplement *du Cors*, titre qui paraît mieux convenir au sujet, se compose de di-huit stances de douze vers, qui rappellent assez bien la facture des fameux *Vers de la mort*. Le corps y est constamment apostrophé, et traité sans miséricorde. On peut citer le passage suivant :

Anc. fonds, n. 7632, fol. 97 v°. — Fonds de St-Germain, n. 1239, fol. 35.

Tom. XVIII, p. 100 et 101.

Cors desloiax, plein de lasté,
Se li drap t'estoient osté
Dont tu te scés si mettre avant,
Et en véist ta poureté
Et tote ta fragilité,
Corroies tu ensi devant?
Nenil, par le mien escient.
Certes, ci a poure beauté
Quant por les dras menes bobant.

Voici une pensée souvent exprimée, mais qui ne peut guère l'être mieux :

Les gens muerent comunelment
Petit et grant par tot le mont.
De tot l'avoir qu'assemblé ont,
Qu'emportent il quant il s'en vont?
Un drapelet tant seulement.

Ces dits sont de vrais sermons; nous les ferons suivre de quelques dits amoureux.

Ms. 7218, fol. 204 v°.

Celui *de la Rose*, différent de la pièce qui se trouve sous le même titre parmi les œuvres de Baudouin de Condé, est une élégie, telle qu'on pourrait l'attendre d'un imitateur de Properce ou de Tibulle. L'amant compare d'abord sa maîtresse à la plus belle, à la plus agréable des fleurs; et il se demande ensuite comment il osera l'approcher, malgré les médisants qui sont les épines dont elle est entourée comme d'un rempart :

Si me prendrai garde à la rose
Qui d'espinetes est enclose.
Sovent avient que cil qui l'a
Desirée à avoir pieca,
Ne l'ose si tost adeser;
Quar il se doute à espiner...
Dont l'en voit souvent avenir
Que celui qui la veut cueillir,
Quant il la cuide traire à li,
Aux espines la hurte si
Qu'ele chiet par pieces à terre.
Qui la veut doncques à droit querre,
Trere la doit si simplement
Qu'aus espines n'aille hurtant.

Pour conduire à bonne fin l'amour qu'il espère faire partager, il recommande à la dame une discrétion inviolable; puis, il l'invite à lui écrire par l'entremise d'un clerc qui ne se doutera pas de leurs intentions :

Et si vous pri, au definer,
Dame, que me vueilliez mander
Par lettres où il n'ait nul non
Vostre volenté sans tencon.
Ne li clers qui les escrira
Ne sache jà que ce sera,
Fors qu'en ceste maniere non :
« Je vous mant qu'en tele seson,

« A tele eure et à tel jor,
« Veingniez en tel leu sans sejor. »
Ne plus ne mains ne me mandez,
Et je serai tost aprestez
De fere vostre volenté.

Cette jolie pièce a été publiée par M. Jubinal d'après le manuscrit 7218. Jongl. et trouv., p. 110-118.

Parmi les dits satiriques on peut en comprendre un de deux cents vers, qui a pour titre : *De quoi vienent li traïtor et li mauvès.* L'auteur anonyme, voulant attaquer certain seigneur dont la mère ne passait pas pour un modèle de vertu, nous entretient de toutes les conséquences de la mauvaise conduite des gens mariés. Il en résulte que les enfants, qui portent souvent un nom honorable et qui deviennent les héritiers de grandes terres, loin de s'en montrer les légitimes possesseurs, laissent voir des inclinations viles et basses, déshonneur des familles auxquelles ils n'appartiennent qu'à demi. Voici le début: Ms. de S.-G., n. 1830, fol. 34.

Or escoutez, et cler et lai,
Ne vos dirai ne son ne lai,
Ne chancon de geste ne fable,
Mais chose tote veritable, etc.

Après avoir passé en revue les désordres de toutes les classes, le poëte arrive à l'homme d'un rang élevé qui laisse sa bonne femme pour hanter les lieux suspects :

Tant qu'il trueve une pautoniere;
Plusor vestues, l'autre nue,
Et li mauvais l'ont tant tenue
Quelle est plus orde et plus mauvaise
Que n'en est orse ne punaise;
Puis passe avant, si s'abandone,
Tant li promet et tant li done
Qu'il est couchiez el lit puant
Où ont conversé li truant,
Tant qu'il est toz enpullantez.
Lors cuide il estre enbasmez.

Qu'arrive-t-il à ce débauché? La folle femme, devenue enceinte, fait mourir son fruit, et le crime retombe sur celui qui en est la première cause. Ou bien, s'il s'adresse à sa voisine et qu'il réussisse à la pervertir, l'enfant né de ce mariage

garde toujours le stigmate du péché qui a présidé à sa naissance :

Cil qui ainsi sont engenré
Sont de la maisnie Forré ;
Quar il font les fax jugemens,
Et jurent les fax seremens. . .
Savez coment il a à non
Qui naist de l'igue et de l'asnon ?
En l'apele mulet amblant. . . .
Mulez est felenesse beste
Plus que nul autre de sa geste.

P. P

L'IMAGE DU MONDE,

ET AUTRES ENSEIGNEMENTS.

Les enseignements moraux ne furent point les seuls qu'on eut la prétention de rimer : les trouvères, dont l'ardeur eut bientôt épuisé tant de genres différents, s'exercèrent aussi dans presque toutes les variétés de celui que les Grecs avaient nommé didactique. Parmi les compositions de cette sorte dont nous n'avons rien dit jusqu'ici, nous en indiquerons quelques-unes sur des matières plus ou moins restreintes, avant d'arriver à un vaste sujet que notre poésie française n'hésite pas à traiter dès l'an 1245, quoique la langue de la science soit bien peu riche encore, et que ce sujet embrasse le monde entier.

Un manuscrit daté de l'an 1285 renferme un *Comput* en cent quarante-deux vers, qui commencent ainsi :

COMPUT.

Biblioth. imp., n. 7019. 3. — P. Paris, Mss., t. IV, p. 15. — Publ. par Anatole de Montaiglon, Paris, 1853, in-16.

Cà se traie qui veut aprendre
Dou Compost, comment il doit orendre
Festes qui ne sont mie dites
En nul kalendier ne escrites.

Ces vers ont pour objet de compléter un calendrier, chef-d'œuvre de calligraphie, dont le texte couvre la moitié supérieure des pages, et qui, s'appliquant à toutes les années, ne marque pas les fêtes mobiles. On expose ainsi la manière de trouver Pâques :

Quiconques viut Pasques trover,
Par cette riule puet prover
Quant seront tout certainement
Car la riule mie ne ment.
·XIIII jors, point n'en doutés,
Dou primerain croissant contes
Après le siste jor de mars ;
Car la riule dist e li ars

Que tout le premier diemaine
Après icele quatorsaine
Sont tous jors Pasques sans fallir;
Car la riule n'en puet mentir.

Autre Comput.

Ms. de N.-D., n° 273 bis, fol. 68 v°-70.

Un *Comput* à peu près semblable, mais plus court et dont la copie est moins incorrecte, fait partie d'un autre manuscrit, qui paraît du même siècle. On y enseigne aussi la règle pour trouver Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, le carême, les années bissextiles. Le texte, transcrit cette fois avec soin, peut donner lieu surtout à des remarques grammaticales. Ainsi, dans le diocèse d'Évreux, où ces vers ont été écrits, comme nous le savons par le texte même, le peuple appelait « quatiortempre » le jeûne des quatre temps (*quatuor tempora*) : « Li saint prodome, » selon l'auteur,

Ont establi une jéune
Qui quatiortempre est nommée
De la gent qui n'est pas letrée,
Et des clers, où plus a de sens,
La jéune des quatre tens.

Mais il se trouve que c'étaient précisément les lettrés qui s'éloignaient bien davantage de l'origine latine. Ce texte, plus digne de foi que celui du Comput précédent, qui vient d'être publié en 1853, peut servir à le corriger. L'éditeur, s'il eût comparé les deux leçons, n'aurait pas imprimé trois fois « anterone, » qui ne saurait être une corruption d'*autumnus*, lorsqu'on lit clairement « autonne » dans le manuscrit de Notre-Dame; car il doit être persuadé comme nous que l'autorité même d'un copiste du XIII[e] siècle ne suffit pas pour garantir certaines formes de mots, et que, dans l'étude du vieux langage, outre l'analogie, on doit consulter, toutes les fois qu'on le peut, les diverses transcriptions.

Ouv. cité, p. 13 et 14.

Des Jours de la lune.

Ms. de S. Victor, n. 647, fol. 38-42.

Les pronostics tirés de chacun des jours de la lune sont le sujet d'un autre opuscule en vers, maintenant incomplet, puisqu'il ne commence qu'à la fin du septième jour, et se termine au vingt-neuvième par les vers suivants :

Et ce que la nuit songeras
A grant joie véoir porras;
Et se t'est mestier de saingnier,
Bien t'an porras faire aaisier.

Comme il n'y a rien de moins instructif que ces prédictions de bonheur ou de malheur d'après le jour lunaire, nous ferons seulement observer qu'on y écrit « vinte quatreme, vinte cinqueme, vinte sisieme, etc., » et que par conséquent la prononciation du mot « vingt, » dans les composés, était la même qu'aujourd'hui.

Les poëmes sur la chasse devaient être nombreux dans une littérature protégée surtout par les grandes familles féodales. On a vu qu'un troubadour, Deudes de Prades, avait écrit trois mille six cents vers de huit syllabes en l'honneur des Oiseaux chasseurs, *dels Auzels cassadors*. Les gentilshommes du centre et du nord de la France ne pouvaient manquer non plus d'encourager de tels poëmes. Il nous échappera certainement plus d'une de ces compositions, qui, dans les deux principales langues vulgaires, s'adressaient à une noblesse amie de la chasse, comme de la guerre et des tournois.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 560.

LA CHACE DOU CERF.

La Chace dou Cerf est un long poëme, imprimé deux fois, dont les vers de huit syllabes sont remplis de détails techniques, propres à faire connaître quelle était alors la langue de la vénerie. C'en est presque le seul intérêt. La forme du dialogue entre le maître et le disciple, et même quelque mérite de style, ne peuvent rien contre l'aridité et la monotonie du plan, où les leçons minutieuses du chasseur ne laissent aucune place à l'invention du poëte. La Curne Sainte-Palaye, qui avait vu ce dit de la Chasse, et qui en parle dans ses Mémoires sur la chevalerie, le fait remonter jusqu'au temps de Louis IX, et y trouve l'art de la vénerie porté, dit-il, à un degré de perfection qui étonne. Mais il n'aurait pas dû confondre ce poëme avec le célèbre livre du Roi Modus, autre dialogue sur tous les genres de chasse, écrit le plus souvent en prose, et qui est du siècle suivant, ainsi que le poëme de la Chasse ou le roman des Oiseaux, composé par Gace de la Bigne vers l'an 1360; celui de Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin, et les Deduits, en prose et en vers, de Gaston Phœbus, comte de Foix.

Ms. 7615, fol. 165-168 v°. — Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 154-172. — La Chasse du Cerf, en rime françoise, Paris, 1840, petit in-8° de x et 40 p.

Tom. III, p. 187, 207.

Outre l'édition de *la Chace dou Cerf* comprise en 1839 dans le recueil de M. Jubinal, il y en a une à part, de cinquante exemplaires seulement, donnée l'année suivante par un amateur anonyme (M. Jérôme Pichon), qui s'engage, dans une épître « au Lecteur, » à publier d'autres anciens ouvrages français sur la chasse, et joint au texte un Glossaire

sur quelques termes spéciaux, qu'il explique surtout par des rapprochements avec plusieurs de ces ouvrages. Les deux éditeurs paraissent n'avoir connu que le manuscrit 7615, jadis au président Fauchet, qui l'avait eu par échange de Henri de Mesmes, seigneur de Roissy; mais une autre copie, de trois feuillets petit in-folio non liés, conservée dans la réserve des livres imprimés de la Bibliothèque impériale de Paris, offrirait à un nouvel éditeur quelques variantes.

Le Cerf amoureux.

Mss. de La Vallière, n. 81, art. 24, fol. 213-215. — Ms. 6988. 2. 2, fol. 8.

Ci-dessus, p. 248.

Le dit de *la Cace dou Cerf*, nommé aussi *le Cerf amoureux*, que nous trouvons dans deux manuscrits où on l'a laissé jusqu'à présent, n'est réellement pas un poëme sur la chasse, mais un parallèle en trois cent vingt vers obscurs et embarrassés, qui fait de l'amant le chasseur, et de la dame, le cerf d'amour. C'est fort souvent une satire de la haute coiffure des femmes, comme dans le dit des *Cornetes*. L'allégorie ne règne pas moins ici que dans le livre du Roi Modus, où les dix cors du cerf représentent les dix Commandements de Dieu. Quand on saura de quoi se compose, dans le dit de la Chasse, la ramure de ce cerf, qui est plus qu'un cerf dix cors, on ne voudra certainement pas en savoir davantage :

Ses cornes ont .XII. biaus rains;
Les premiers et les daarrains
Vous vueill je dire et deviser.
Et qui bien s'i set aviser,
Bontés en est tous li premiers;
Sens, li secons; honnours, li tiers;
Li quars, biautés; li quins, vaillance;
Li sisimes est contenance;
Li septismes si est noblece;
Li witismes a non simplece;
Maintiens, bons los, humilités
Et très parfaite charités,
Cil .IIII. les cornes parfont,
Ki de moult grant hautece sont, etc.

La Comparaison dou Faucon.

Ms. 6988. 2. 2, fol. 9. — La Vall., n. 81, art. 34, fol. 234-235 v°.

La Comparaison dou Faucon, en cent quatre-vingt-dix-huit vers du même rhythme, n'est aussi qu'un parallèle moral, également inédit, entre le riche, représenté par le superbe faucon, et le pauvre, par l'innocent poulet; le premier, environné d'honneurs pendant sa vie, et, dès qu'il meurt, abandonné sur le fumier aux pourceaux et aux chiens; le second, sans cesse tourmenté par le faucon et par d'autres

puissants ennemis, et, lorsqu'il est mort, étalé avec pompe sur les plus magnifiques tables : fidèle image du sort qui attend, après leur passage sur cette terre, le riche et le pauvre. Ce sont donc là de vraies allégories, où dominent la recherche et la subtilité. Cependant les doctes amateurs de la chasse pourraient encore y trouver plus d'un détail intéressant pour l'histoire de leur art; et s'ils formaient un jour quelque recueil des vieux poëmes où cet art est célébré, ils ne devraient en exclure ni le Cerf amoureux ni la Comparaison du Faucon.

Ch'est li Jus des Esqiés, tel est le titre d'un dit en deux cent quatre-vingt-dix-huit vers de huit syllabes, le plus affecté et le plus obscur de tous ces Enseignements, où le jeu d'échecs est déjà moralisé, comme il le fut ensuite, avec beaucoup plus d'étendue, par Jacques de Cessoles. Quelques détails techniques peuvent n'être pas sans intérêt; mais ils sont partout sacrifiés aux leçons de morale, et surtout aux plus étranges entortillements de mots, de phrases et de rimes, moins faits pour instruire que pour étonner. Il faut cependant que l'auteur ait été bien content de lui-même; car, tandis que les petites pièces de ce genre sont presque toutes anonymes, il a pris soin de se nommer :

LI JUS DES ESQIÉS.

Mss. de La Vallière, n. 81, autref. 2736, fol. 231 v°-233 v°. — Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 168-171.

Engrebans d'Arras fist ce dit;
S'on me demande, j'ai ce dist, etc.

Fol. 233 v°, col. 2, vers 3.

L'Art d'amour, autre espèce de poëme allégorique, resté inédit comme la plupart des précédents, et qu'il ne faut pas confondre avec les nombreuses traductions françaises du poëme d'Ovide, est un ouvrage presque édifiant, où l'auteur, à qui Ovide n'est pas inconnu, et qui se donne le nom de Guiart dès le cinquième vers de ses quatrains monorimes, semble quelquefois, sous prétexte d'enseigner à se faire aimer des dames, un prédicateur qui débite une homélie. S'il n'y a pas toujours beaucoup de pudeur dans les détails, ces légers écarts sont rachetés, non par aucun talent poétique, mais par des textes de l'Évangile et par de longues invocations à la Vierge.

L'ART D'AMOUR.

Ms. 7615, fol. 178-181. — Le Gr. d'Aussy, Fabliaux, t. II, p. 61.—Sainte-Palaye, Mém. sur la cheval., t. II, p. 65.

Il était difficile qu'on n'eût pas aussi l'idée d'enseigner cet art populaire de la prédication. Quelques vers sur ce sujet, de la même mesure que ceux du *Breviari d'amor* où le troubadour Ermengaud de Béziers donne les mêmes leçons, et fort antérieurs au poëme du père Sanlecque sur l'Art de prê-

[L'ART DE PRÊCHER.]

Suppl. fr., n. 1132, fol. 201. —Jubin., Nouv. rec., t. II, p. 421.

cher, servent de prologue à un *Dit de Vérité*, où nous reconnaîtrons bientôt, en parlant des poésies historiques, plus d'une allusion maligne au gouvernement de saint Louis. On s'appuie, dans ce prologue, de l'autorité d'un illustre prélat :

J'oï conter mestre Nichole,
Qui longuement fu à l'eschole
(De Flavigni avoit surnon,
Arcevesque de Besencon),
Que uns religieus estoit
Qui un sermon faire devoit, etc.

Gall. christian. vet., t. I, p. 128.

Nicolas de Flavigni, archevêque de Besançon, qui s'était fait un nom comme sermonnaire, mourut en 1235. Cette date nous indique à peu près l'âge des vers qui précèdent le dit de Vérité et de ce dit lui-même. S'il n'y a point lieu de s'étonner que de bons conseils sur l'art de la prédication appartiennent à un recueil jadis conservé dans un couvent de frères Prêcheurs, on pourra trouver singulier que le couvent où l'on avait transcrit une pièce presque satirique contre Louis IX soit précisément celui des frères Prêcheurs de Poissy, pour lesquels il avait tant d'affection.

La Mappemonde.

Ms. 7215. 3, fol. 5 v°. — P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 392-396; t. VII, p. 301.

Nous nous rapprocherons enfin du genre des poëmes cosmographiques, tels que l'ouvrage qui est le principal objet de cette notice, en arrivant à *la Mappemonde*, extraite de Solin par un rimeur nommé Pierre, qui n'est pas autrement connu, mais qui pourrait être le traducteur en prose de la Chronique de Turpin pour la comtesse Yolande en 1212, le traducteur aussi d'un Bestiaire, et dont le nom commence une petite pièce morale en deux cent dix-sept vers, qu'il donne comme traduite également du latin, sur la « Diete du cors et de l'ame : »

Pierres, qui bonement vodroit
Que toute chose alast à droit, etc.

Belles-Lettres, n° 306.

Biblioth. impér., coll. Mouchet, t. XLII, n. 15.

Descript. des mss. de Rennes,

L'ouvrage appelé Mappemonde dans le catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal, n'est autre que l'Image du monde, et nous n'avons à Paris de l'autre poëme qu'une copie faite au dernier siècle, comprise dans la collection de Mouchet, où elle ne va pas jusqu'à la fin. Un ancien exemplaire, sur vélin, forme la neuvième pièce d'un précieux manuscrit de la bibliothèque de Rennes, où se trouve la date de l'an 1303

Les vers sont de huit syllabes, et au nombre de huit cent soixante-seize. Nous en citerons les premiers, d'après notre copie de Paris :

par Maillet, n. 147, p. 121.

Por le nonper des deboneres,
Entour cui est granz li repaires,
Son seingneur le comte Robert,
Vers cui nus services ne pert,
Penez s'est tant et entremis
Pierres, qu'il a dou latin mis
En romanz et descrist le monde
Si come il siest à la reonde,
Ainsi com Solins le retrait,
Uns livres dont il a estrait
Et d'autres le sens clerement,
Pour oïr et savoir comment
Li mondes est où nous manomes,
Et de quiex elemenz nos somes.

On pourrait croire que cette Mappemonde et la partie géographique de l'Image du monde se ressemblent beaucoup; car tous ces rimeurs-là sont fort plagiaires. Mais si les deux auteurs disent en effet les mêmes choses, d'après Pline l'ancien, Solin, Isidore, ils les disent en d'autres termes.

Pierre, à la fin de son poëme, que l'on peut, dit-il, appeler Mappemonde, mot qu'il traduit par « la nape du monde, » revendique de nouveau pour lui l'honneur de l'ouvrage en se nommant deux fois ; ce qui ne l'empèche pas de déclarer que l'ingratitude des hommes l'engage à renoncer pour jamais à son métier de trouvère :

Portrès i est et estendus
Li mondes, qu'il soit entendus
Par Perron des clers et des lais.
Atant se veut dès ore mès
De trouver targier et retrere ;
Car pou voit qui vueille bien fere;
Poure sont mès li guerredon,
Courtes les cours, petit li don.

Cette fin n'est pas dans la copie très-défectueuse du fonds de Mouchet, faite sur un manuscrit où deux ouvrages différents, la Mappemonde et la Diète du corps et de l'âme, qui est aussi d'un nommé Pierre, avaient été mêlés et confondus, sans que ni l'un ni l'autre y fût complet.

L'Image du monde. 1245.

Mais le grand poëme didactique de ce siècle est l'Image du monde, composition beaucoup plus vaste, puisqu'elle embrasse tout l'univers. Nous avons déjà vu se succéder dans nos annales plusieurs de ces essais d'enseignements sans limite, de ces abrégés de toutes les sciences, qui, au XIIe et au XIIIe siècle, sous les titres divers d'Image, de Bibliothèque ou de Miroir du monde, de Lucidaire, de la Nature des choses, de Trésor, de Bréviaire d'amour, commençaient à propager dans la foule, pour laquelle même on employait souvent la langue vulgaire, des connaissances renfermées longtemps dans l'ombre des cloîtres. Sans vouloir remonter jusqu'au traité *de Universo*, composé par Raban Maur vers le milieu du IXe siècle, nous trouvons, au XIIe, l'ouvrage élémentaire d'Honoré d'Autun, *Imago mundi*, attribué tour à tour à saint Anselme, à Henri de Huntingdon, à Luitold, et qui a presque toujours servi de guide à l'auteur de l'Image du monde en vers français, comme, avant lui, à l'abbesse Herrade, dans son *Hortus deliciarum*. Nous y trouvons encore un autre abrégé, *Philosophia mundi*, publié aussi sous le nom d'Honoré, mais qui est absolument le même, quoique nos prédécesseurs ne s'en soient pas aperçus, que le traité de Guillaume de Conches, *Philosophia minor*, regardé d'abord comme trop hardi, reproduit bientôt par lui-même avec des corrections, et dont nous aurons à rappeler quelques passages qui semblent imités dans le poëme français.

Hist. litt. de la Fr., t. V, p. 155. Ibid., t. XIII, p. 165-184. Ibid., t. IX, p. 451; t. XI, p. 174. Warton, Hist. of engl. poetry, t. I, p. CLII, not. w.—Tanner, Biblioth. britannico-hibern., p. 396. — Archiv. de Pertz, t. V, p. 528; Mon. Germ., t. XII, p. 125.

C'est au même siècle que paraît avoir été traduit de l'hébreu en latin le livre de Sidrac, déjà cité par Pierre le Vénérable vers l'an 1140, et dont l'original peut avoir été composé dans le midi de la France par un juif, qui se souvenait que deux des livres sapientiaux, la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique*, avaient été nommés Trésors de toutes vertus, et que parmi ceux qui avaient passé pour en être auteurs, on avait compté Jésus, fils de Sirach. L'imitation fort amplifiée de l'ouvrage de l'Israélite, faite en prose française à une date incertaine, mais imprimée au moins sept fois de 1486 à 1531, sous le titre de « Fontaine de toutes sciences, » rendit alors plus populaire que l'Image du monde elle-même ce livre singulier, qui l'accompagne quelquefois dans les recueils manuscrits, et qui aujourd'hui n'est pas moins oublié.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 588-590. — Biblioth. de l'École des chartes, t. I, p. 239-261. Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 178, 457.—Ch. Jourdain, de la Philosophie naturelle pendant la pr. moitié du XIIe s., p. 101-104. Voy. P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 24, 31. — Maillet, Catal. des mss. de Rennes, p. 150-156. Inventaire de la biblioth. du

A ces nombreux efforts déjà faits en diverses langues pour concentrer dans une seule composition l'enseignement de tout ce que l'homme peut ou croit savoir sur Dieu, la nature

et lui-même, le XIII[e] siècle est en droit d'opposer le grand monument encyclopédique de Vincent de Beauvais, *Speculum majus*, où l'auteur, dès le début, explique son titre, en rappelant qu'il y avait depuis longtemps un plus petit livre intitulé *Speculum* ou *Imago mundi*, lequel, d'après l'idée qu'il en donne, est probablement l'ouvrage même d'Honoré d'Autun, connu depuis plus d'un siècle. On a retranché à tort de quelques éditions de l'ouvrage de Vincent deux lettres préliminaires, dont la seconde, où se trouvent les mots suivants, semble laisser peu de doute sur le livre auquel l'auteur du grand Miroir fait allusion : *Nomenque* IMAGO MUNDI *ei datur, eo quod dispositio totius orbis in eo, quasi in Speculo, conspiciatur.*

Louvre, par Gilles Mallet, n. 1113, p. 185, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 449-519.

Échard, S. Thomæ Summa suo auct. vindicata, p. 46. — Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 232.

Nous ne comprenons point dans cette classe, comme on l'a fait, le Mégacosme et le Microcosme, ces deux poëmes latins de Bernard de Chartres, qui ne sont point de simples ouvrages descriptifs, mais de grandes fictions à la fois poétiques et philosophiques, comme pouvaient l'être, dans l'antiquité grecque, les poëmes d'Empédocle ou de Parménide, et comme l'est quelquefois celui de Lucrèce sur la Nature, quoique le docteur de Chartres se soit proposé l'imitation beaucoup plus modeste de Boëce et de Martianus Capella, fort admirés de son temps. Il y aurait plus de rapport entre l'Image du monde et les Bestiaires, les Volucraires, les Lapidaires, où l'on décrivait alors diverses productions naturelles en vers latins ou français, mais dont les auteurs se bornent à un point très-circonscrit du grand spectacle du monde.

Le Gr. d'Aussy, Not. et extr. des mss., t. V, p. 245.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 267-272.

Cette intention de rendre la science accessible et agréable à tous se manifeste, vers le même temps, de l'autre côté du détroit : l'Angleterre peut citer, au XII[e] siècle, les deux poëmes français, publiés récemment à Londres, de Philippe de Thaun, le Livre des créatures et le Bestiaire, dédiés, l'un à son oncle, l'autre à la reine Adélaïde, femme de Henri I[er], morte en 1121 ; et plus tard, le grand traité encore inédit d'Alexandre Neckam, qui avait professé dans l'Université de Paris, et qui mourut vers l'an 1227, laissant, parmi ses nombreux ouvrages, les sept livres écrits en latin *de Naturis rerum*, où, comme l'auteur de l'Image du monde, il expose tour à tour le règne florissant des études à Athènes, à Rome, à Paris ; où il essaye, comme lui, de distraire par le récit des miracles de Virgile ceux qui auraient pu se plaindre de la gravité de ses autres leçons.

Popular treatises on science, edited by Thom. Wright, Lond., 1841, in-8°. — De La Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. II, p. 41-51. — Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 60.

Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, p. 725. — Tanner, l. c., p. 538-542. — Hist. litt.

On voit maintenant que, lorsque l'Image du monde parut en 1245, date que la plupart des manuscrits ont conservée, et qui est antérieure de quelques années au grand Miroir de Vincent de Beauvais, l'auteur avait plus d'un modèle sous les yeux. Mais quel est cet auteur? Nous voudrions pouvoir aussi répondre à cette question par le témoignage formel des manuscrits. Dans celui qu'avait vu dom Calmet, et qui appartenait alors à M. d'Aubigny, petit-neveu de Ducange, son ancien possesseur, la table des chapitres de la première partie était précédée de cette suscription : « Che sont les materes qui sont contenues en cest livre, qui est appellé la « Mappemonde. Si le fist maistres Gauthier de Mès en Loheraine, un très boin philosophe. » Ce titre de Mappemonde est aussi quelquefois celui de l'Image du monde, surtout des chapitres géographiques de la seconde partie, et les vers cités ensuite confirment l'identité des deux ouvrages. Dom Calmet y lit, sans doute par erreur, pour le chiffre de l'année, MCXL, au lieu de MCCXL. Il paraît qu'il y eut, en effet, un Gautier, scolastique et archidiacre de la cathédrale de Metz vers 1142; mais quelque date que l'on adopte parmi celles que fournissent les manuscrits aujourd'hui connus, ou 1265, date qui se rapporte à un des copistes plutôt qu'à l'auteur, ou 1245, comme on lit dans les copies les plus nombreuses, ou même 1225, que porte un manuscrit du fonds de Saint-Germain, par inadvertance, puisque le même texte offre ailleurs 1245, il y aurait peu de vraisemblance à voir dans le poëme l'œuvre de cet ancien archidiacre, nommé par d'autres Caraldus. Dans le grand nombre de copies dont nous parlons, l'ouvrage est daté deux fois, d'abord au chapitre 17 de la troisième partie :

de la Fr., t. XVIII, p. 521-523; t. XXII, p. 72.
Rudimentum novitiorum, Lubeck, 1745, fol. 279 v°.
Biblioth. lorraine, col. 406. — Chevrier, Mém. des hommes illustres de Lorraine, t. II, p. 155.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 42. — Hist. gén. de Metz, t. II, p. 288.

Gallia christ., t. XIII, col. 748. — Hist. gén. de Metz, t. II, p. 289.

Com premierement fu parfaiz
Ciz livre à l'apparition,
En l'an de l'incarnation
Mil deus cens quarante cinc ans...

Ms. 7856. 3. 3, fol. 178, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 47 v°, col. 1.

Et à la fin de tout le poëme :

Ms. 7856. 3. 3, fol. 180 v°, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 51 v°, col. 2.

Ci fenist l'Image du monde.
A Deu comence, à Deu prent fin.
Qui ses biens nos doinst en la fin,
En l'an de l'incarnation,
As rois à l'apparition,

Mil .cc. .xlv. ans,
Fu premerains fais cis romans...
Explicit Ymago mundi.

Nous ne pouvons donc, en cette absence de documents authentiques, le manuscrit cité par Calmet ne s'étant point retrouvé, désigner avec certitude l'auteur du livre; mais nous croyons cependant pouvoir dire qu'il n'y a point de raison pour nier que Gautier fût son nom, et qu'il y en a de très-fortes pour penser que Metz était réellement sa patrie. Metz et le pays Messin sont les seuls points de la France sur lesquels il revienne plusieurs fois avec prédilection; et l'on a même cru reconnaître dans son style des locutions encore usitées dans le dialecte lorrain. Dès la première partie, lorsqu'il rend hommage aux plus illustres promoteurs des études en France, il dit que Charlemagne « molt ama philosophie, » et la protégea de tout son pouvoir; qu'il appela et retint près de lui « tous les bons clercs » qu'il put trouver; que lui-même, pour donner l'exemple, il s'instruisit volontiers,

Et sout assiez d'astrenomie, Ms. 7856 3.3, fol. 150, col. 2. — Ms. 7791, fol. 10 v°, col. 1.
Si come raconte sa Vie
Qui est à Mès en Lohereinne,
Où il parfu mainte sameinne;
Car molt amoit le liu et l'estre,
S'i voloit par maintes fois estre.
Encore i a de ses jouiaus
En l'eglise riches et biaus,
Qu'il i dona comme proudons;
Car molt ama Deu et ses nons,
Et se penna toute sa vie
D'amener en France clergie...

Il y a une variante que nous ne devons point négliger:

Si come l'en trouve en sa Vie
Qu'à Mès en Loheregne gist, Ms. 7991 [2].
Dont cil est qui cest livre fist.

Quelque leçon que l'on préfère, il pourrait être ici question d'un manuscrit de la Vie de Charlemagne par Eginhard, conservé dans l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, où se trouvait certainement celui d'un autre ouvrage du même auteur, la Translation de saint Pierre et de saint Marcellin. Nous ne rechercherons pas ici jusqu'à quel point le séjour d'Eginhard

OEuvres d'Éginhard, édit. de Teulet, p. LXXXII.

dans son abbaye de Seligenstadt rend cette conjecture probable, ni quels autres témoignages attestent l'amour de Charlemagne pour la Lorraine et ses riches présents à la cathédrale de Metz : nous ajouterons seulement que ces détails, quand même le troisième vers de la variante semblerait douteux, ne peuvent guère venir que d'un homme du pays. On retrouve encore mieux la connaissance exacte de la Lorraine dans les vers suivants, aux chapitres 10 et 11 de la seconde partie, sur les eaux minérales de Plombières et les eaux salées de Vic, dans la vallée de la Seille, autrefois Bodasvic, *Bodasius vicus*, selon les inscriptions, les monnaies et les chartes :

C. Robert, Études numismat., Metz, p. 134-142.

Ms. 7856 3.3, fol. 164, col. 1.

En autre lieu cort euwe chade,
Si qu'a poi c'on ne s'i escaude,
Et l'en bains naturaux appelle;
Si en a à Ais la Chapelle
Et à Plomiere l'abéie,
Qu'en Loherainne est establie...
En Loherainne, près de Mès
Le citei, sort une euwe adès,
Qu'om cuïst en paelles grans;
Si devient sels et boens et blans.
Icelle euwe que vos devis
Porvoit de sel tout le païs,
Et sort en un lieu près d'iqui,
C'om appelle le Puidavi.
Si r'a fonteinnes celle part
Qui sont si chades c'on i art,
Et en méisme celle place
Sordent autres froides com glace, etc.

Fol. 164 v°, col. 1.—Cité par Sinner, Catalog. mss. Bern., t. III, p. 394.

Les seules inductions que paraisse fournir encore l'ouvrage même pour la vie de l'auteur, c'est qu'il fut probablement élève de l'Université de Paris, dont il rappelle avec honneur les leçons; qu'il connut tout ce que l'on pouvait alors connaître en Occident de la philosophie grecque, soit par les écrivains de Rome, soit par les versions latines de quelques livres d'Aristote et de Platon; qu'il s'appliqua surtout à l'étude des sciences naturelles, recommandées depuis un siècle en France et en Angleterre par les travaux d'Honoré d'Autun, de Guillaume de Conches, d'Adélard de Bath, qui avaient dû laisser quelques disciples dans les grandes écoles.

Il nous semble qu'aucune des circonstances que nous venons de réunir, en faveur de l'opinion qui attribue l'ou-

vrage à Gautier de Metz, ne pourrait convenir aussi bien ni à cet Omons, pour lequel on l'a réclamé, quoiqu'il n'en ait été sans doute que le copiste, ni à ce Gossouin ou Gossonin, dont le nom se trouve à la tête d'une translation de ce poëme en prose, et qui, d'après l'usage observé dans les titres de quelques versions en langue vulgaire, a semblé pouvoir être l'auteur d'un ouvrage latin dont Gautier de Metz n'aurait été lui-même que le traducteur.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1109, n. 792.—Le Grand d'Aussy, l. c., t. V, p. 243-266. —Robert, Fabl. inéd., etc., t. I, p. CLVII.—Fosbroke, British monachism, c. 43, p. 247.

Cette rédaction en prose, conservée dans deux manuscrits de Paris, est précédée de ces mots : « Ci commencent li cha-« pitre du romanz maistre Gossonin (ou Gossouin), qui est « appelez Ymage du monde. » Il est dit ensuite, avant la table des matières, que le livre, nommé aussi « livre de Clergie, » est « translatez de latin en roumanz. » Comme ce Gossonin est absolument inconnu, et qu'il se change en messire Gosuuin dans les catalogues du père Labbe, en Gosoyn dans le seul manuscrit en vers qui, parmi ceux que nous avons vus, ne soit pas anonyme, et en Gosson dans un manuscrit de Bruxelles, nous dirions, si nous l'osions, que, par une de ces altérations grossières dont il y a tant d'exemples, il ne nous semble pas impossible que l'auteur de l'*Imago mundi**, dont le poëme français donne quelquefois une traduction abrégée, Honoré d'Autun, *magister augustodunensis*, devenu d'abord « maître Gostodin, » se soit peu à peu transformé en « maître Gossonin. »

P. Paris, Mss. fr., t. V, p. 34.

Anc. fonds, n. 7070; Sorb., 1558.

Nova bibl. mss. libr., p. 315.

N° 9822. Catalogue, etc., t. II, 1re partie, p. 36.

Nous aurions quelques lumières de plus sur l'origine de ce poëme, s'il fallait admettre l'opinion exprimée dans la description d'un manuscrit aujourd'hui sorti de France, et d'après lequel on cite quelques vers qui, bien que transcrits d'une manière fautive, permettraient de conclure, ou que l'auteur était de l'abbaye bénédictine de Saint-Arnoul de Metz, ou que, s'il n'y était pas religieux, il y avait du moins trouvé le texte latin; que, par conséquent, son ouvrage n'était qu'une traduction, et que, deux ou trois ans après l'avoir rédigé pour la première fois, c'est-à-dire en 1247 ou en 1248, il l'avait retouché et fort augmenté. Nous avons trouvé heureusement quelques manuscrits qui ressemblent à celui que décrivent les auteurs du Catalogue de La Vallière. Les vers qu'ils citent doivent être lus ainsi :

Catal. de La Vallière, n. 2722, t. II, p. 199-201.

Anc. fonds, n. 7534; 7991 2; N.-D., 277, etc.

A Saint Ernol, une abbéie
De moines noirs, qu'est establie

Droit devant Mès en Loheraine,
Trovai l'estoire mult ancaine.
De latin l'ai mis en romans,
Por faire entendre à laies gens.
En ·IX· jorns de mars l'ai parfait
M·CC. ans XL et VII,
Et ces deus ci après avuec,
Dont l'une encommence iluec.

Suppl. fr., n. 386.

Or, ces vers, qui ailleurs sont datés de l'an 1248, terminent, non pas le grand poëme, mais la légende rimée de saint Brandan ou saint Brandaines, imprimée à part en 1836, qui portait aussi la date de 1248 dans un exemplaire de l'abbé Lebeuf, et que l'on avait, comme d'autres légendes, cousue d'assez bonne heure au poëme messin. Nous aurons à dire quelques mots de ces manuscrits interpolés; mais nous croyons n'en devoir tenir aucun compte, ni dans cet examen préliminaire, ni dans notre jugement sur l'ouvrage même, parce qu'ils nous semblent absolument étrangers à l'auteur, quel qu'il soit, de l'Image du monde.

Mém. de litt. du P. Desmoleis, t. III, p. 335.

C'est peut-être la même confusion entre ces diverses pièces de rapport et la composition primitive, qui a fait dire et répéter souvent que celle-ci était traduite du latin. L'histoire de saint Brandan et les deux autres histoires qui la suivent étant données comme traduites « de latin en romans, » on l'a dit bientôt de tout l'ouvrage. Nous lisons même dans une des copies en vers où ne se trouvent point ces diverses additions : « Cest livres est trais de latin en roumans. » Malgré cette annonce, alors très-commune à la tête des ouvrages en langue vulgaire, et qui les rendait plus respectables, malgré ce que nous venons de dire et ce que nous aurons à dire encore du texte latin d'Honoré d'Autun, il ne nous semble pas que, sans preuve nouvelle, on puisse se figurer le poëme français comme étant, d'un bout à l'autre, la traduction d'un ouvrage latin, en prose ou en vers, qui ne s'est pas encore retrouvé. Cette pensée n'était point venue à l'abbé Lebeuf, qui avait lu le poëme avec attention, qui en parle souvent et en cite plusieurs pages. Bien peu de critiques, parmi ceux qui s'en sont occupés depuis, l'ont considéré comme l'œuvre d'un traducteur. Il se peut que nous n'ayons pas encore tous les faits nécessaires pour décider complétement la question ; mais nous pouvons du moins reconnaître dès à présent que l'auteur, s'il n'est point traducteur littéral de quelque livre

Dissertat., t. II, p. 88, 104, 176, 189, 318-325.

Warton, Hist. of english poetry, t. II, p. 416.

encore ignoré, se montre à tout moment l'imitateur de divers textes en langue latine, ou anciens, tels que ceux de Pline, de Solin, d'Isidore, ou modernes, tels que ceux d'Honoré d'Autun, qu'il a le plus traduit, de Guillaume de Conches, de Jacques de Vitri, d'Alexandre Neckam, comme le fera voir, par de nombreux rapprochements, l'analyse dans laquelle nous allons entrer.

En nous servant principalement, pour cette analyse, de la copie qui fait partie d'un recueil du XIII[e] siècle, coté autrefois 4145 parmi les manuscrits de Colbert, aujourd'hui 7856.3.3 dans la Bibliothèque impériale de Paris, nous conférons quelquefois cette copie, assez peu brillante et qui n'a presque point de figures, mais qui est une des plus amples et des moins incorrectes que nous ayons pu rencontrer, soit avec le manuscrit légué par le neveu de Loisel à Notre-Dame de Paris, coté d'abord M. 18, maintenant 193, incomplet, mais que le copiste Omons a daté de 1265; soit avec le numéro 386 du Supplément français, un de ces exemplaires en deux parties, altérés par des additions et des suppressions; soit avec plusieurs des autres manuscrits dont nous parlerons vers la fin de cette notice.

L'ouvrage, qui est le cinquième du recueil de Colbert, où il occupe, sur deux colonnes de quarante-six vers chacune, les feuillets 144-180, porte cette suscription : « Cil livre de « Clergie, qui est appelez en romans l'Ymagene del monde, « contient, etc. » Suivent les titres des cinquante-cinq chapitres que renferment les trois parties, et dont nous conserverons exactement ici la disposition, parce que, malgré quelques variétés dans les exemplaires divisés en trois parties, le plan de l'ouvrage y est partout resté le même, et que nous ne voulons point prêter à l'auteur un autre ordre que le sien.

Un critique qui n'a pas toujours assez respecté la forme primitive des vieux écrits qu'il travaillait à populariser, Le Grand d'Aussy, dans l'exposition qu'il a faite des principaux enseignements de ce poëme encyclopédique, les a rangés arbitrairement sous des titres généraux : métaphysique, sciences, philosophie, astronomie, géographie, histoire naturelle, physique. On verra que la division de l'auteur lui-même était plus précise et plus simple. Nous n'avons jamais cru qu'il fût prudent de transposer à notre gré les diverses parties qui nous restent des monuments littéraires de l'antiquité

Notices et extr. des mss., t. V, p. 243-266.

grecque et latine, sous prétexte que l'ordre où ils nous sont parvenus ne s'accorde pas toujours avec celui qu'il nous plairait d'y mettre. En supposant qu'il se soit dérangé quelque chose dans la Métaphysique d'Aristote, dans l'Art poétique d'Horace, dans les Lettres de Cicéron, ce n'est pas après tant de siècles, lorsque tant de secours nous manquent pour affermir nos pas dans la carrière illimitée des conjectures, qu'il peut nous être permis de toucher à ces précieux débris. Si les compositions du moyen âge semblent avoir moins de droit au respect, comme moins parfaites, on reconnaîtra, d'un autre côté, qu'il serait peut-être plus difficile encore de les assujettir à notre méthode moderne, dont elles s'éloignent bien davantage, et que les allures capricieuses de nos trouvères s'en accommoderaient surtout assez mal. Quand leurs idées se succèdent plutôt qu'elles ne s'enchaînent, quand ils mêlent souvent les sermons et les bouffonneries, les vérités et les fables, c'est qu'ils l'ont voulu; ils ne comprendraient pas pourquoi nous prétendrions les astreindre à un ordre qui n'est point de leur temps, et qui les rendrait méconnaissables; leurs disparates mêmes sont des traits de caractère, qu'il faut bien se garder d'effacer. Nous ne changerons rien au plan de l'Image du monde.

Ire partie. (Cosmogonie.)

La première partie, composée de quatorze chapitres, qui doivent être accompagnés de huit figures, est une espèce de cosmogonie, où l'on nous enseigne d'abord comment Dieu fit le monde, pourquoi il forma l'homme à sa ressemblance, et par quel mystère de la sagesse suprême cette créature de Dieu est soumise au péché. Jusqu'ici le poëte se contente de mettre en vers les premiers récits de la Genèse, et d'y joindre quelques mots sur une des difficultés qui s'agitaient dans les écoles de théologie, la question du libre arbitre. Mais il ne peut définir l'homme sans être dominé par la pensée de l'intelligence humaine, qui se manifeste surtout à ses yeux dans l'invention des sept arts libéraux, arts merveilleux, regardés longtemps par nos pères comme l'œuvre la plus haute et la plus complète de la raison; et ce n'est qu'après avoir, en quelque sorte, personnifié dans les sept arts le génie presque divin du roi de la création, que l'auteur en vient à parler des deux autres parties que lui offre son sujet, de la terre et du ciel. Voilà le premier livre.

A travers de fort longs préceptes de morale religieuse, où l'on trouve bien plus le prédicateur que le poëte, et qui

semblent empruntés pour la plupart aux divers commentateurs de l'Écriture, à peine distingue-t-on dans ce premier livre deux ou trois vers dignes d'être cités pour l'originalité de l'expression : tous les autres participent de la diffusion et de l'obscurité qui y règnent presque d'un bout à l'autre, et qui, pour une langue poétique bien jeune encore, devaient être surtout inévitables dans la controverse épineuse sur la liberté. L'histoire des conquêtes successives de l'intelligence est quelquefois singulière. Au nombre de ceux qui élevèrent le génie de l'homme par la culture et les progrès des sept arts, on doit s'attendre à voir ici Virgile, que les oracles sibyllins de sa quatrième églogue firent souvent révérer comme un prophète, et dont le nom, dans quelques légendes, se place à côté de celui des premiers apôtres :

Si eut de cheux qui par lur sens
Prophetierent le saint tens
De la venue Jhesu Crist,
Si come Vergiles qui dist
(Qui fu au tens Cesar à Rome,
Dont maint devindrent puis proudome),
Dist c'une novele lignie
Istroit dou haut ciel abaisie,
Qui en terre feroit vertus
Dont deables seroit confus.
Dont sains Pols, qui vit ses escriz,
Qui molt ama lui et ses diz,
Dist de li, à cuer irascu :
« Quel grasce j'éusse rendu
« A Deu, se tu fusses vescuz
« Tant que je fusse à toi venuz! »

Ms. 7856 3.3, fol. 148 v°, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 7, col. 1.

Claude Fauchet, dans un manuscrit de ce poëme qui lui appartint, avoue en marge qu'il n'a pu trouver l'origine de ce qu'on fait dire à l'apôtre : « Je ne sçai en quel endroit. » Nous avons été plus heureux. Ce regret de saint Paul, qu'on a pu lui prêter ailleurs, est certainement celui qu'il exprime dans une strophe de l'hymne en son honneur, que chantait encore, au XV[e] siècle, l'église de Mantoue :

Ms. 1997, S.-G., autref. 2740, fol. 3.

« Quem te, inquit, reddidissem,
« Si te vivum invenissem,
« Poetarum maxime! »

Bettinelli, Delle lettere e delle arti Mantovane, Mantoue, 1775, in-4°; Del risorgimento d'Italia, etc., t. II, p. 18, not.

On peut aussi remarquer, dans cet éloge des arts de « cler-

gie, » une sortie assez vive contre les riches ignorants qui ont beaucoup de livres, et auxquels on applique déjà l'apologue du coq et de la perle, qui devait se présenter naturellement à l'esprit des clercs studieux et jaloux de s'instruire, mais trop pauvres pour acheter des manuscrits :

Ms. 7856 3.3, fol. 148 v°, col. 2. — Ms. 193, N.-D, fol. 7 v°, col. 1.

S'en i a mains qui riche sont,
Qui les grans mons de livres ont...
Et font ensi comme li coz,
Qui sa viande porchachoit
En fumier où gratant aloit,
Tant qu'il trova la riche jamme
Qui de clartei rendoit grant flamme;
Lors la commence à regarder,
Et puis tantost la laisse ester,
Car de jamme point ne demande,
Mieux aime à querre sa viande.
Aussi est de ces covoiteus,
Qui ont les livres precieus
Et aorneiz molt bien et bel,
Et n'en regardent que la pel, etc.

Les vicissitudes de la science, introduite en France par Charlemagne, sont racontées dans le sixième chapitre :

Ms. 7856 3.3, fol. 149 v°, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 8 v°, col. 1.—Lebeuf, Dissertat., t. II, p. 318. — Dulaure, Hist. de Paris, t. II, p. 309.

Clergie regne ore à Paris,
Ensi comme elle fist jadis
A Athenes qui sied en Grece,
Une citeiz de grant noblece, etc.

Ces vers et beaucoup d'autres nous portent à croire que l'auteur rédigea son poëme à Paris, dont il célèbre souvent la supériorité dans toutes les études de « clergie, » et dont il semble même deux fois indiquer l'Université, qui passait alors pour la patrie des sept arts. « Les clercs, disait Héli- « nand vers l'an 1230, en caractérisant les diverses écoles « de l'Europe, cherchent à Paris les arts libéraux, à Orléans « les auteurs, à Bologne les codes, à Salerne les médica- « ments, à Tolède le diable. *Ecce quærunt clerici Parisiis artes « liberales, Aureliani auctores, Bononiæ codices, Salerni « pyxides, Toleti dæmones.* » Si donc d'autres villes avaient l'avantage pour le droit, la médecine et la magie, Paris était regardé comme le centre des études littéraires et philosophiques. Ces études venaient encore, en 1244, un an avant la date du poëme, d'être l'objet d'un nouveau statut de la Fa-

Tissier, Bibl. cistercian., t. VII, p. 257.

Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 194. — Du Breul, An-

culté des arts, cette vénérable mère des autres Facultés de l'Université de Paris.

tiq. de Paris, p. 448. — Crevier, Hist. de l'Univ. de Paris, t. V, p. 334, 451.

Dans le septième chapitre, entièrement rempli de l'énumération et de la définition des sept arts, il n'y a guère de notable que la raison pour laquelle on en exclut la médecine : c'est qu'elle s'occupe du corps et non de l'âme, et que par conséquent elle ne peut être un art libéral. Cette proscription viendrait à l'appui de l'opinion de ceux qui pensent que l'Université de Paris ne reconnaissait pas encore alors de Faculté de médecine. Comme cette Faculté ne semble pas expressément nommée dans les règlements antérieurs à celui de l'an 1251, on voit que nous pourrions, s'il restait quelque incertitude sur la date du poëme, tirer de là une nouvelle présomption pour le placer dans la première moitié du siècle.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 46, 48, 97. — Astruc, Hist. de la Fac. de méd. de Montpellier, p. 23.

Le Grand d'Aussy, en analysant le huitième chapitre de cette cosmogonie, où la nature est représentée comme l'agent du Dieu créateur, comme la hache ou tout autre instrument dans les mains du suprême ouvrier, a fort exagéré l'importance et la hardiesse d'une doctrine qui, dans l'auteur de l'Image du monde, lui fait entrevoir, dit-il, le précurseur et le père de tous les philosophes de l'Europe moderne. Ce prétendu fondateur d'un nouveau système philosophique est tout simplement l'interprète assez fidèle du grand ouvrage de Pline sur la nature, dont il ramène seulement la pensée à une forme plus religieuse, puisqu'il n'ose pas dire comme lui : *Per quæ declaratur haud dubie naturæ potentia, idque esse, quod Deum vocamus ;* il se contente de montrer dans la nature la force génératrice au service de Dieu. C'est alors, non plus la nature aveugle des épicuriens, mais, comme il le donne à entendre lui-même, le *Demiourgos* du Timée de Platon, de ce dialogue connu depuis longtemps en Occident par la traduction et le commentaire de Chalcidius. Quant à la hardiesse de quelques-unes de ces idées, qui ne sont pas en effet l'expression exacte des livres saints, il ne faut pas plus s'étonner de les voir échapper aux foudres de l'Église que tant d'autres hypothèses physiques extraites des anciens par Honoré d'Autun, Bernard de Chartres, Vincent de Beauvais, qu'on persistait à reproduire sans en comprendre toujours la portée, et qu'un respect absolu pour tout ce qui était antique faisait accueillir avec la même confiance qui laissait régner la philosophie si peu orthodoxe d'Aristote dans toutes les écoles chrétiennes.

Not. et extr. des mss., t. V, p. 247.

Nat. hist., liv. II, c. 7.

Ms. 7856 3.3, fol. 153, col. 1.

En supposant même que l'Église, qui, dans ce temps-là, confiante parce qu'elle était forte, accordait aux controverses philosophiques plus de liberté qu'on ne croit, eût songé un moment à reprocher au disciple de la science profane quelques propositions devenues téméraires, elle eût sans doute été bientôt désarmée par l'humble déclaration du poëte, qui, au milieu de ses vains efforts pour tout expliquer, s'aperçoit qu'il n'explique rien, et proclame que le secret du monde appartient à Dieu seul, c'est-à-dire, comme on le croyait alors partout, aux dépositaires de la parole et de la volonté de Dieu sur la terre :

Ibid., fol. 153, col. 1.

Mais nus n'entent bien que che soit
Fors Deu, qui tout seit et tout voit.

Honor. augustodun., Imago mundi, c. 53.
Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 461.

La pureté du firmament ou de l'éther, qui fournit aux anges leur corps et leurs ailes; les quatre éléments (*c'est fu, et air, et aigue, et terre*), la terre au milieu; les antipodes, qu'on admet sans hésitation; la rondeur de la terre et du monde, exposée surtout d'après Platon et Chalcidius; la rapidité des mouvements célestes, prouvée par la révolution diurne du soleil; tous ces sujets, qui ont toujours exigé une grande perfection de langage, sont développés ici, du neuvième chapitre au quatorzième, dans un idiome qui n'était encore ni assez riche, ni assez clair, ni assez flexible, pour lutter heureusement, surtout en vers, contre de telles difficultés.

Déjà se montre, vers la fin de cette première partie, la reproduction fidèle de quelques chapitres de l'Image du monde écrite en latin par Honoré d'Autun, qui, dans la seconde partie, sera presque le seul guide de l'auteur français. Si l'on voulait dès à présent reconnaître comment il procédera dans sa version, nous pourrions commencer par les deux exemples suivants ce curieux parallèle. Rien de plus commun, dans les écrivains du XII[e] siècle, que la représentation du monde sous la figure d'un œuf, dont la terre occupe le centre. Cette similitude est ainsi traduite du texte latin :

Ms. 7856 [3.3], fol. 154, col. 1. — Manque dans le n. 193, N.-D., fol. 14, col. 2.

Tot ensi come on voit de l'uef
Que l'abuns enclot le moief,
Et enmi le moief s'abaisse
Une gotte ensi come graisse
Qui de nulle part ne se tient,
Et la graisse qui le soustient

Ne l'aproche de nulle part;
Ensi est, par itel esgart,
La terre enmi le ciel assise,
Et si ingalment enmi mise, etc. (1).

Honoré d'Autun fournit aussi, presque mot à mot, la démonstration de la rondeur de la terre :

Oïr poés, se il vous plaist,
Comment la terre reonde est.
Qui tant poroit en haut monter
En l'air, qu'il poist regarder
La terre par vaus et par plaingnes,
La hauteche des grans montaingnes,
Et les grans valées profondes,
Les flos de mer et les grans ondes,
Si sembleroient tout de voir
Enver la terre autant valoir
Com il feroit d'un cheviel d'ome
Sor un doit ou sor une pome, etc. (2).

Ms. 7856 3.3, fol. 154 v°, col. 2. — Lacune dans le n. 193, N.-D., fol. 14 v°.

Un coup d'œil jeté sur le latin fera voir que c'est encore à cette langue, quoique bien affaiblie entre les mains des philosophes du XII[e] siècle, que devra rester, dans ce parallèle avec sa jeune rivale, l'avantage de la précision et de la clarté. Il nous semble cependant que nous pouvons continuer cette étude sans trop de découragement, et que déjà quelques vers, dans ce bégaiement poétique, nous laissent du moins entrevoir ce que la langue vulgaire elle-même pourra un jour acquérir d'abondance et d'harmonie.

(1) *Ocum quippe exterius testa undique ambitur; testæ albumen, albumini vitellum, vitello gutta pinguedinis includitur. Sic mundus undique cœlo, ut testa, circumdatur; cœlo vero purus æther, ut albumen; æthere turbidus aer, ut vitellus; aere terra, ut pinguedinis gutta, includitur. Honorii augustodunensis Imago mundi*, c. 1; ed. Basil., 1544, p. 1. — Guillaume de Conches, *Philosophia mundi*, liv. IV, c. 1, *ibid.*, p. 230. — Abélard, *Expos. in Hexameron*, ap. Marten. Thes. anecdot., t. V, col. 1367. — Gervais de Tilbery, *Otia imperialia*, pars 1, cap. 1, p. 885. — Virgile de Cordoue, ap. Got. Heine, Anecdota hispanica. Berlin, 1848, p. 217. — Le Livre de Sydrac (en provençal), ms. 7384.3.3.1, fol. 45. — *Voy.* Lebeuf, *Dissertat.*, t. II, p. 193.

(2) *Terræ forma est rotunda, unde et orbis est dicta. Si enim in aere quis positus eam desuper inspiceret, tota enormitas montium, et concavitas vallium, minus in ea appareret quam digitus alicujus, si pilam prægrandem in manu teneret, etc.* Honoré d'Autun, *Imago mundi*, c. 5, p. 4; d'après Sénèque, *Nat. quæst.*, IV, 11.

II[e] partie. (Géographie.)

C'est dans la seconde partie que nous allons surtout reconnaître, sous une forme française, l'*Imago mundi* d'Honoré d'Autun, livre alors si célèbre que ce titre même d'Image du monde a fini par prévaloir sur celui de Mappemonde, employé pour de semblables descriptions par Guillaume de Conches, et que l'imitateur français avait peut-être d'abord préféré, mais que les meilleurs manuscrits n'ont conservé avec raison qu'aux chapitres exclusivement géographiques. Le cardinal Pierre d'Ailly, au XV[e] siècle, réunit les deux titres : *Imago mundi, Mappa mundi.* L'ouvrage du théologien d'Autun, composé, vers l'an 1120, non pas en trois livres, comme on l'a dit, mais en un seul livre de soixante-trois chapitres, dont la plupart sont fort courts, était connu d'Abélard et de Guillaume de Conches, qui s'en sont quelquefois servis. Gervais de Tilbery, vers l'an 1210, le transcrit quelquefois, comme pour la comparaison du monde et de l'œuf; car on a eu tort de croire qu'il ne se trouvât rien de semblable dans aucun écrivain antérieur à Gervais. Nous avons vu que l'auteur du grand Miroir du monde, Vincent de Beauvais, a vraisemblablement rappelé le Miroir moins vaste de son devancier, qu'on a songé, mais sans preuve, à lui attribuer à lui-même. Il s'en trouve, parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, une ancienne traduction italienne, dont les Bénédictins ont parlé. Il n'est pas étonnant qu'un livre qui jouissait d'une telle vogue ait été mis de bonne heure en langue vulgaire : c'est ce qu'a fait souvent, avec une certaine fidélité, l'auteur de l'Image du monde, en prenant soin toutefois et de supprimer les détails trop scientifiques, et de mêler des contes populaires aux graves enseignements de l'écolâtre d'Autun.

Voy. du Cange, Gloss. lat., au mot *Mappa*.

Launoy, Navarr. gymnas. histor., p. 478. — Panzer, Annal. typograph., t. IV, p. 81, n. 44.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 174. — Couppey, Mém. de l'acad. de Caen pour 1845, p. 293-332.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 85.

Ibid., t. XII, p. 175. — Mss. italiani... descr. da Ant. Marsand, t. II, p. 3.

Cette seconde partie, qui contient dix-neuf chapitres, disposés à peu près dans le même ordre que le latin, et que doivent accompagner neuf figures, peut être regardée comme un traité de géographie, en donnant à cette science l'étendue que lui ont conservée plusieurs géographes, et en y comprenant l'étude physique de notre globe. Après quelques notions sur les quatre points cardinaux et les trois parties du monde habitées, l'auteur décrit d'abord, dans ce qu'il appelle la Mappemonde, l'Asie, et dans l'Asie, le paradis terrestre. Il se borne presque à une énumération prosaïque de ses quatre fleuves, dans laquelle il suit timidement, comme Honoré d'Autun, les glossateurs de la Genèse; et l'on voit

Imago mundi, c. 6 et 7.

Ibid., c. 8 et 9.

qu'ils ne font mention l'un et l'autre de cette contrée merveilleuse, inconnue aux mortels, que parce que c'était ainsi que toute description de la terre devait alors commencer. On pouvait espérer du poëte, pour un tel tableau, des couleurs plus originales et plus vives que celles du théologien; mais la hardiesse ou l'imagination lui ont manqué.

Le poëte italien qui écrivit le *Dittamondo* un siècle plus tard, Fazio degli Uberti, ne voulant pas oublier non plus le paradis, interroge à ce propos Solin, par lequel il est conduit à travers toutes les nations de la terre, comme Dante l'avait été par Virgile dans le monde invisible, et l'on est fort surpris que le géographe profane soit en état de lui répondre; mais il lui répond du moins par des vers dont ceux de notre vieux poëte n'égalent point la grâce et la facilité :

Quivi tanti piacer di vaghi odori
Vi sono, e tanta dolce melodia,
Che par che quel che v'è, vi s'innamori.
Vecchiezza e infermità non sa che sia
Giammai colui, etc.

Dittamondo, liv. I, c. 11, éd. de Milan, 1826, p. 35.

L'auteur français est mieux inspiré, si l'on peut le dire d'un écrivain trop souvent froid et diffus, dans quelques vers de sa description fabuleuse de l'Inde, imitée de tous ces contes que l'on trouve déjà en partie dans Pline et Solin, que reproduisent les prétendus récits de Callisthène ou d'Alexandre, et qui plaisaient tant aux compilateurs du XIIe et du XIIIe siècle. L'Inde occuperait certainement ici moins de place, si l'infatigable rimeur n'avait point rencontré sous sa main un de ces étranges écrits, prétexte bien léger, mais suffisant pour lui, de se laisser emporter sans frein à une nouvelle surabondance de paroles. Plusieurs de ces détails incroyables remontaient, il faut l'avouer, jusqu'à l'ancien *Physiologus*, condamné par l'Église dès le IVe siècle, et dont quelques fragments ont été récemment publiés. Tels sont les portraits du castor, de la panthère, de l'aspic; telle est aussi cette tradition sur le monocéros ou l'unicorne, qui a un corps de cheval, des jambes d'éléphant, une tête de cerf, une corne longue de quatre pieds au milieu du front, monstre terrible, qui ne se laisse apprivoiser que par les charmes d'une jeune vierge, s'endort sur ses genoux, et devient alors facilement la proie du chasseur. La fable de la licorne est ici complète : Honoré d'Autun n'en avait donné que la moitié.

Imago mundi, c. 10.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 7, et les notes des nouv. éd., p. 14.

Mai, Class. auct. e Vatic. codd., t. VII, p. 589-596. — Hildeberti opera, col. 1173-1178. — Otto, Comment in codd. biblioth. Gissensis, p. 61, 62.

Isidore, Orig., l. XII, c. 2, § 12 et 13. — Phi-

lippe de Thaun, Bestiaire, p. 81. —Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 70.—Cecco d'Ascoli, Acerba, liv. IV, c. 45.

Jac. de Vitriaco, Histor. oriental., c. 86, p. 169.

Cependant il faut dire, à l'honneur de ce chercheur de merveilles, que si, non content de ses autorités ordinaires, il ajoute à son texte d'autres fables encore, il a du moins voulu, pour être neuf, s'emparer des dernières relations de ceux que les guerres saintes avaient conduits en Orient. Mais alors même, dans sa précipitation de conteur, il ne s'aperçoit pas qu'il attribue au sol de l'Inde des productions qui, dans l'ouvrage du patriarche Jacques de Vitri, qu'il copie en courant, sont attribuées à la Palestine. Là se trouve le célèbre fruit des rivages de la mer Morte :

Autre arbre y sont, pommes portans
Belles defors, cendres dedans...

Ibid., c. 86, 87, p. 169, 173.

Des pages entières du patriarche, sur les palmiers, les bananiers, les pommiers d'Adam, le coton, la canne à sucre, le baume de Judée, sur ce qu'il avait entendu raconter des parties les plus lointaines de l'Asie, sont ainsi reproduites avec une scrupuleuse fidélité, qui peut-être, dans les traducteurs en vers, n'alla jamais plus loin. Qu'on en juge par l'histoire du baumier d'Engaddi et de Jéricho, transporté en Égypte par Hérode à la demande de Cléopâtre, et dont beaucoup d'autres écrivains parlent à peu près comme le nôtre, qui traduit presque littéralement Jacques de Vitri :

Ms. 7856 3.3, fol. 160 v°, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 23 v°, col. 1.

En Babylone, en ·I· des chiés,
Croist li basmes, qui tant est chiers,
Et si le cuilhent crestien;
Dont li sarrasin dient bien
Que sovent l'ont fait esprover,
Et quant il le font cultiver
A autres gens qu'à crestiens,
Si ne puet porter, cel an, riens.
En cel champ où li basmes est,
Dient c' une fontainne naist
Où Marie baingna son fil,
Et de celi l'arousent il.
Ne ailhors n'en puet om planter,
Où il puisse nul fruit porter (1).

(1) *Vinea balsami... ab Ægyptiis translata est in campum civitatis ægyptiæ, quæ Babylonia nuncupatur, et a christianis sub dominio Saracenorum detentis excolitur. Dicunt autem Ægyptii, et experimento probaverunt, quod si a Saracenis excolatur, illo anno sterilis permanet, quasi fructum facere dedignetur. Sunt autem in prædicto campo sex fontes, in*

Comme l'Europe, déjà trop connue pour être encore le pays des fables, ne lui fournit, pour remplacer les cinq chapitres d'Honoré d'Autun, qu'une sèche nomenclature géographique de vingt-six vers, au lieu de se dédommager uniquement sur l'Afrique, fameuse en tout temps par ses monstres, il laisse de nouveau son guide, et cède à une telle manie de conter des merveilles, qu'il accumule pêle-mêle toutes celles qu'il rencontre çà et là sur toute la terre, sans distinction de climats, et surtout celles que lui offrent les îles les plus mystérieuses, l'île Atlantide de Platon, engloutie par les flots; l'île que trouva, dit-il, saint Brandan, qu'il n'en appelle pas moins l'île perdue, et pour lequelle il renvoie à la Vie du saint; beaucoup d'autres îles pleines de prodiges, d'où il revient au purgatoire de saint Patrice en Irlande, à la source enchantée des forêts de Bretagne, qu'il ne nomme pas, mais que ses attributs romanesques font reconnaître, et même aux simples irrégularités naturelles qu'il a pu voir en France, aux muets, aux sourds, aux bossus, aux manchots; enfin, aux goîtreuses des Alpes, qu'il décrit ainsi :

Imago mundi, c. 17-21.

Ms. 7856 3.3, fol. 161, col. 2.

Ibid.

Ibid., fol. 161 v°, col. 2.

Ibid., fol. 162, col. 1.

Unes femmes a ver les mons,
Qui bouches ont sor les mentons,
Qui lor pendent jusqu'as mamelles,
Et sont là tenues por belles.

Ibid.

Bien sûr maintenant d'avoir épuisé tous les monstres qu'il pouvait espérer de rencontrer à la surface de la terre, il veut en pénétrer les profondeurs, et il y trouve l'enfer. Telle est la géographie d'Honoré d'Autun : le paradis la commence, l'enfer la termine. C'est ici, c'est dans une peinture où l'imagination a toujours déployé ses couleurs les plus vives, qu'on pourrait espérer de trouver le poëte, s'il y avait réellement un poëte dans le versificateur dont nous suivons pas à pas les écarts et les caprices. Il semble lui-même s'apercevoir de l'occasion qui s'offre à lui, et consentir à être jugé par le succès; car il annonce sa description par cette formule qui donne le droit d'attendre quelque chose d'extraordinaire, *Or, oiés*. Écoutons, et ne lui refusons pas l'attention

Imago mundi, c. 24.

quorum uno dicunt quod beata Virgo Christum parvulum balneavit. Unde certum est et probatum quod liquor balsami, quem opobalsamum physici appellant, translata prædicta vinea seu frutice in alium locum, nunquam potest procreari. Jacques de Vitri, *Hist. oriental.*, c. 86, p. 172.

Th. Warton, Hist. of english poetry, t. III, p. 128.

qu'il demande avec confiance. Après avoir fort bien prouvé, d'après les opinions du temps, que l'enfer ne pouvait être placé ni dans l'air ni dans le ciel, et l'avoir représenté, au centre de la terre, comme un abîme de soufre et de feu, il continue :

Ms. 7856 3.3, col. 2. — Ms. 193, N.-D., fol. 27, col. 2.

Toz jors art, toz jors i renaist
Quanque dedens cel lieu mis est;
Car li lieuz est de tel nature,
Com plus art, plus longhement dure.
Ciz lieuz at toz mauz à sa part.
Là tient la mort son estandart,
Car par trestot le mont envoie.
Qui qu'en ait tristece ne joie,
Laens viennent tot à mal port :
Li lieuz a non terre de mort.
Car les aulmes tot vraiement
I muerent perpetuelment,
Toz jors i muerent en vivant,
Et adès vivent en morant...

Il y a là de singuliers efforts, et l'auteur a fait beaucoup plus que son modèle, qui s'était contenté d'énumérer les divers noms donnés à la région infernale; mais, soit que les ressources d'une langue encore faible dans le style élevé n'aient point répondu à la bonne volonté de l'écrivain, soit que sa faculté inventive ait été gênée par les limites de la foi, ou par les bornes mêmes du genre purement descriptif, toujours froid et timide, il n'a point tenu ce qu'il paraissait promettre. Nous avons parcouru avec lui toute la terre habitée, les déserts, les volcans, l'enfer : le poëte ne s'est pas trouvé.

Imago mundi, c. 25-38.

Dans la description des eaux, qui remplissent aussi une partie du sein de la terre et qui se répandent à sa surface, l'auteur examine, toujours d'après le texte latin, comment, toutes les eaux venant de la mer, il peut néanmoins y avoir de l'eau douce; quelle est l'origine des sources chaudes, des sources empoisonnées; quelles sont les autres propriétés des fontaines les plus célèbres; par quelles combinaisons souterraines de l'eau et du vent se forment les tremblements de terre. Plusieurs de ces explications ont beaucoup de rapport avec celles que Sénèque a recueillies, mais plus clairement, dans le troisième et le sixième livre des Questions naturelles, et qui sont aussi défigurées dans le *Breviari d'amor*, par Ermengaud de Béziers, et dans l'étrange poëme de Cecco d'Ascoli. On a vu plus haut que l'auteur lorrain n'avait ou-

Adélard de Bath, Quæst. 50.

Raynouard, Lex. roman, t. I, p. 518.

L'Acerba, liv. 1, c. 8.

blié ici ni les eaux thermales de Plombières, ni les eaux salées de Vic. Honoré d'Autun n'en avait point parlé.

L'étude de la surface et de l'intérieur du globe terrestre est suivie de celle de l'air qui l'environne, et c'est par là que finit la seconde partie de l'ouvrage. Les nuages, la pluie, la gelée, la neige, la grêle, les éclairs, le tonnerre, les étoiles qui filent ou « qui semblent cheoir, » les orages, l'air pur ou le ciel des sept planètes, sont expliqués successivement, soit d'après la même autorité, soit d'après d'autres témoignages scientifiques, presque toujours assez bien choisis. Ces météores auxquels on donnait déjà le nom populaire d'étoiles tombantes, ne sont pas, dit-il, des étoiles, mais des étincelles formées dans un air pur, et qui viennent s'éteindre dans un air plus épais. Telle est l'expression même d'Honoré d'Autun (1), transcrite aussi par l'abbesse Herrade. L'auteur ajoute, mais non plus d'après son texte ordinaire :

Imago mundi, c. 39-53.

Ibid., c. 50. — Guill. de Conches, Philosop. mundi, liv. III, c. 12. — Adelard de Bath, Quæst. 72.

Biblioth. de l'Éc. des ch., t. I, p. 246.

Ms. 7856 3.3, fol. 166 v°, col. 2. — Ms. 193, N.-D., fol. 32, col. 1.

Dont vient que cil qui vont naiant
Par nuit, ou qui par terre vont,
Maintes fois trovées les ont,
Et les voient totes ardans
Chéoir jusqu'à terre luisans;
Et quant là viennent por li prendre,
Si truevent aussi comme cendre,
Ou acune fueille porrie
D'un arbre qui seroit moilhie.
Si ne croient pas bien à droit
Cil qui cuident qu'estoile soit :
Estoile ne puet pas chéoir;
Car totes les convient movoir
En lor cercle adès igaument
Nuit et jor ordeneement.

Dans le long chapitre sur les sept planètes, espèce de transition entre cette partie et la troisième qui sera principalement astronomique, se trouve enfin, comme pour annoncer un poëte, cette gracieuse pensée, qui ne paraît venir d'aucun texte latin, sur l'harmonie musicale des corps célestes, dont les sons mélodieux ne sont plus entendus aujourd'hui que des petits enfants, lorsqu'on les voit sourire dans leur sommeil :

Imago mundi, c. 54-62.

(1) *Quod in nocte videntur stellæ cadere, non sunt stellæ, sed igniculi a flatu ventorum ab æthere in aerem tracti, et mox in madido aere exstincti.* Imago mundi, c. 50.

Ms. 7856 [3.3], fol. 198, col. 2. — Ms. 193, N.-D., fol. 34, col. 1.

Dont aucun furent qui disoient
Que li petit enfanchon l'oient,
Quant il rient en lor dormant;
Qu'il dient qu'il oient chantant
Les angles Deu en paradis,
Qui les ont en tel joie mis.
Mais de ce ne seit nus le voir
Forz Deu, qui tot a à savoir...

Ducatiana, t. II, p. 535.—Le Roux de Lincy, Prov. fr., t. I, p. 2.

L'ancienne locution française, « rire aux anges, » pour signifier que l'on rit sans paraître en avoir aucun sujet, ou vient de ce poëme, ou a été inspirée par le même sentiment qui a dicté ces vers, et qui est bien plus à sa place lorsqu'il ne se rapporte qu'aux petits enfants à peine arrivés sur la terre.

Cette analyse de la seconde partie du poëme fait comprendre assez combien l'auteur, dans sa géographie ou mappemonde, placée immédiatement après sa cosmogonie, a mis peu d'art et de régularité. On reconnaît mieux maintenant, après cette nouvelle épreuve, quelle est sa manière de composer, bien plus confuse encore que celle de l'auteur qu'il a suivi. Son empressement à se saisir de tous les épisodes qu'il rencontre sur son chemin, et qu'il croit propres à amuser ses lecteurs, trouble l'ordre et la proportion. C'est ainsi qu'il donne à son catalogue puéril des merveilles de l'Inde une longueur démesurée, parce qu'il s'arrête à copier les divers romans d'Alexandre, et deux ou trois lettres apocryphes, tout aussi menteuses que les romans. Pour décrire ensuite le reste de l'Asie, il parcourt un peu plus vite la Perse et ses négromants, la Mésopotamie et Ninive, la tour de Babel, la Chaldée, l'Arabie; et tout à coup, arrivé à la Phénicie, comme Honoré d'Autun lui dit que ce nom pourrait bien venir du phénix, il se souvient d'en avoir vu le portrait dans Isidore, et il versifie très-longuement ce portrait. Une telle méthode a le grand inconvénient de substituer la fantaisie à une instruction sérieuse, des lieux communs à des faits. Il l'adopte presque partout. Ses courtes remarques sur la Lorraine nous font regretter que, dans la section géographique de son tableau du monde, il ne nous ait point communiqué plus souvent, au moins lorsqu'il parle de la France, les observations qu'il avait dû faire lui-même, et qu'il pouvait nous transmettre avec plus de confiance et de vérité.

Imago mundi, c. 13.

Isidore, Orig., XII, 7, 22.

III[e] partie. (Astronomie.)

Les mêmes défauts se retrouvent dans la troisième partie

de son livre, le traité d'astronomie, qui compte vingt-deux chapitres et neuf figures. Il veut y résoudre d'abord les questions suivantes : d'où viennent le jour et la nuit; pourquoi les étoiles ne sont point visibles le jour; quelles sont les diverses phases de la lune; comment s'opèrent les éclipses de lune et de soleil. Ici se trouve un premier épisode : c'est au sujet de l'éclipse qu'éprouva le soleil le jour de la Passion, éclipse qui fut observée en Grèce, dit l'auteur, par Denys l'Aréopagite, et qui, ne s'accordant pas avec les conditions ordinaires de ce phénomène, lui parut si merveilleuse qu'elle fut cause de sa conversion. « Il faut que ce soit « un dieu qui meure, s'écria-t-il, ou que le monde entier « soit en défaillance. » Et aussitôt, élevant, pour lui seul, cet autel au dieu inconnu que vit saint Paul lorsqu'il passa par Athènes, Denys, l'astronome païen, est devenu le fervent apôtre de la foi. Voilà l'ancienne légende de saint Denys d'Athènes, confondu pendant plusieurs siècles, comme il l'est ici, avec saint Denys de France. Un raisonnement à peu près semblable sur cette éclipse est, en effet, indiqué dans un des écrits qu'on a mis faussement sous le nom de l'Aréopagite. On conçoit que ces pieux récits, contraires à tous les témoignages de l'histoire, et que la critique éclairée de nos vénérables prédécesseurs n'a point hésité à faire redescendre au rang des fables, dussent plaire à des versificateurs et même à des chroniqueurs du XIII[e] siècle; mais nous engageons ceux qui voudraient aujourd'hui tenter, en faveur de ces vieilles erreurs, des réhabilitations impossibles, à ne point s'appuyer sur une telle autorité.

Lettre VII. — Légende dorée, c. 148.

Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. 610-613. — Mém. de l'Acad. des inscript., t. IV, p. 560-573. Instit. liturg., t. I, p. 40, 458; t. II, p. 84, 97.

Vient ensuite un long chapitre « de la Vertu du ciel et des « estoiles, » tout rempli de rêveries astrologiques, qui auraient pu se résumer en quelques vers :

Toutes diversiteiz qui sont
Ès gens qui diversiteiz ont,
Soit de courage, ou de faiture,
Et quanqu'il avient par nature
En plantes, n'en erbes, n'en bestes,
Avient par les vertus celiestes
Que Dieus as estoiles donna,
Quand le monde premier forma, etc.

Ms. 7856 [3.3], fol. 171, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 38, col. 1.

Les notions sur la grandeur respective des planètes sont empruntées de Ptolémée, qu'on appelle *Tholomeus*, et qu'on

Ch. 6 et 7.

prend ici, comme en plusieurs autres ouvrages de ce temps-là, pour un des rois d'Égypte. L'honneur qu'on lui fait d'avoir inventé les horloges, et même les horloges des couvents, qui empêchent de manquer l'heure des offices, fournit à l'auteur l'occasion d'adresser une sévère réprimande à ceux qui emploient mal les heures de la journée, et qui ne sont enfin vaincus par le diable que parce qu'ils l'ont bien voulu.

Ch. 8-10. Le plus grand astronome qu'il y ait eu sur la terre n'est cependant ni Ptolémée, ni César, ni Salomon, ni même Seth, fils de Noé, qui, d'après l'ancienne tradition, retrouva les sept arts gravés sur des colonnes avant le déluge; ni Aristote, ni son maître Platon, quoiqu'ils aient prouvé tous les deux la Trinité, non pas en latin,

Ms. 7856 3.3, fol. 174 v°, col. 1. — Ms. 193, N.-D., fol. 42 v°, col. 1.

Car andoi furent sarrasin,
Com cil qui furent ains le tans
Jhesu Crist plus de ·ccc· ans;
Si firent toz lor livre en griu...

Ce n'est pas non plus Boëce, le translateur de plusieurs de leurs bons ouvrages, et qui en eût translaté bien d'autres, si on l'eût laissé vivre; ce n'est aucun des philosophes ni des grands clercs venus après lui. Le premier des astronomes, si l'on en excepte Adam, à qui Dieu lui-même enseigna les sept arts, et Jésus, fils de Marie; le plus admirable des sages et des docteurs, c'est Virgile. Puis commence l'énumération de ses divers miracles, si souvent racontés, et qui paraissent d'origine italienne : la mouche d'airain, dont les autres mouches n'approchaient pas, fût-ce d'assez loin, sans s'exposer à périr; le cheval d'airain, dont la seule vue guérissait les chevaux malades; l'œuf sur lequel est bâtie une grande ville, qui, dès qu'on remue l'œuf, tremble jusque dans ses fondements. La mouche, le cheval, l'œuf, ne sont point, dit l'auteur, des chimères; il y a des gens qui les ont vus. Le nom d'un des châteaux de Naples, le château de l'Œuf, est le seul reste de ces fables. Elles sont suivies d'un assez grand nombre d'autres, comme la vengeance peu honnête exercée par Virgile contre la fille de l'empereur, dont il avait à se plaindre; l'immense pont qu'il suspendit en l'air, sans l'appuyer nulle part, ce qui fait qu'on ne saurait dire s'il était de pierre ou de bois; le jardin auquel il ne donna d'autre clôture qu'un épais nuage; les deux cierges inextinguibles, la

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 21; t. XVII, p. 103. — Voy. aussi le Rom. des Sept sages, publ. par Adelb. Keller, p. CCIII-CCXIV, 153-155.

tête parlante. Cette tête, qui prononçait des oracles, consultée par lui-même à l'instant où il partait pour un voyage, lui répondit : « Garde bien ta tête. » Il crut qu'il s'agissait de veiller sur son ouvrage ; mais on lui recommandait sa propre tête, qui fut atteinte, en route, d'un coup de soleil dont il mourut. Nous laisserons maintenant parler le poëte, et parce qu'il convient de le mettre en parallèle avec tant d'autres conteurs des « merveilleux faits de Virgile, » et parce que le lieu de la scène nous paraît assez bien désigné dans les vers suivants :

Quant moru, si se fist porter
Fors de Rome, por enterrer,
A un chastel devers Sezile,
Près de la mer, à une vile.
Encor i sont li os de lui,
C'on garde miex que les atrui.
Quant on les soloit remuer,
Por li en grant honor lever,
Si enfloit la mers maintenant,
Et venoit au chastel corant,
Et com plus le levoit on haut,
Tant cressoit plus la mers en haut. . .
Encor en dure la vertu :
Ce dient cil qu'en sont venu.

Ms. 7856 3.3, fol. 175, col. 1. —Ms. 193, N.-D., fol. 43 v°, col. 1.

Nous reconnaissons ici le tombeau de Virgile, à la pointe du mont Pausilype, près de Naples, en face de la Sicile. L'agitation que l'on dit s'être manifestée dans les flots toutes les fois que la main des hommes a voulu toucher à ces saintes reliques, n'est peut-être pas sans quelque rapport avec les tremblements de terre et les inondations qui ont souvent bouleversé toute cette côte, et dont les ruines du temple de Sérapis à Pouzzol, la montagne formée en 1538 dans le lac Lucrin, et tant d'autres phénomènes, sont encore aujourd'hui d'éclatants témoignages (1).

(1) « M. Nicolini (dans sa *Description des Thermes de Pouzzol*, appelés vulgairement *Temple de Sérapis*, Naples, 1846, in-4°) se propose de prouver que, depuis la pointe de Gaëte jusqu'à Amalfi, le terrain, rapporté au niveau actuel de la mer, a été tantôt plus haut et tantôt plus bas. Pendant l'intervalle de temps qu'embrasse le travail de M. Nicolini, le point le plus bas de ce niveau arriva deux siècles environ avant l'ère chrétienne ; ensuite il monta, et atteignit le maximum de hauteur entre le IXe et le Xe siècle. Alors commença une période de décroissance, qui parvint à sa limite de deux mètres environ au-dessous du niveau actuel, dans les

XIII SIÈCLE.

Goujet, Bibl. fr., t. IX, p. 225. — Warton, Hist. of engl. poetry, t. III, p. 62.

Qu'on dise, après cela, qu'il ne peut être ici question du poëte Virgile, mais d'un magicien du même nom, célèbre chez nos romanciers, homme de petite taille, qui avait le dos courbé et les yeux baissés vers la terre : nous répondrons que ce portrait de fantaisie, reproduit peut-être par l'auteur d'après les miniatures des manuscrits, où Virgile n'est point toujours flatté, mérite d'être comparé à cette ancienne biographie où on lui donne une figure de paysan, *facie rusticana ;* que le poëte qui, pendant les siècles les plus crédules, n'a jamais cessé d'être comme une divinité des écoles, a pu être aisément transformé en magicien, non plus selon la pensée et l'expression d'Horace, *ut magus,* mais dans le sens d'une domination merveilleuse, non contente de régner sur les âmes, et qui s'étend sur la nature entière ; que le prophète de la quatrième églogue a dû paraître, dans la huitième, un enchanteur; qu'il n'y a pas plus de raison de chercher ici quelque autre Virgile, qu'il n'y en aurait de vouloir que l'Hippocrate et l'Aristote des fabliaux ne fussent point ces deux grands hommes de l'antiquité grecque, parce qu'ils sont ridicules; qu'il y a lieu surtout de s'étonner que des invraisemblances si communes aient pu arrêter un critique qui avait passé sa vie dans la société de nos trouvères, et qui savait mieux que personne avec quelle facilité ils se figurent partout, chez les anciens, des docteurs et des sorciers.

Donat., Vita Virgil., p. xv.

Epistol., II, I, 213.

Le Grand d'Aussy, Not. et extr. des mss., t. V, p. 253; copié par Fosbroke, British monachism, c. 43, p. 247.

Notre auteur nous ayant donné lui-même l'exemple des digressions, nous n'avons pas craint de le suivre dans celle-ci, parce qu'elle appartient à l'histoire des lettres ; mais nous indiquerons beaucoup plus rapidement ses réflexions inattendues sur l'origine de la monnaie, établie, dit-il, par les philosophes pour la commodité de leurs voyages à la recherche de la vérité, comme ceux que firent Platon, Apollonius, qui alla dans l'Inde converser avec Iarchas ; Alexandre, voyageur conquérant; Virgile, Ptolémée, saint Paul, saint Brandan, dont la légende est de nouveau citée, sans qu'il faille

Ch. 11 et 12.

premières années du XV[e] siècle ; le niveau de la mer parut alors recommencer à monter. Ce mouvement continue aujourd'hui avec une vitesse trois fois plus grande qu'il y a dix ans : c'est au point que l'on se trouve maintenant obligé de soulever le seuil des égouts, et que le quai de la Mergellina est assez fréquemment envahi par les eaux dans les temps de grosse mer. » *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 11 octobre 1847, t. XXV, p. 506 et 559.

certainement supposer qu'on ait eu jamais l'intention de la transcrire tout entière, comme l'ont fait au premier livre quelques copistes, en y joignant même deux autres histoires presque aussi longues. C'était bien assez d'avoir dit en passant :

En ·I· ille vint, où il vit
Oisias parler come esperit,
Qui li distrent acunes choses
Dont il lor demanda les gloses.
Si ala par mains autres lieus,
Et vint en ·I· si perillieus,
Plain de peril et de tormens,
Que nus ne poroit penser quans.
Acun vit, qui li respondi
Que c'est Judas qui Deu traï,
Qui cent fois tormenteiz estoit
Le jor, ne morir ne pooit.
Mainte autre grant merveille vit,
Si come en sa Vie est escrit.

Ms. 7856 3.3, fol. 176 v°, col. 1.—Ms. 193, N.-D., fol. 45 v°, col. 1.

Tout cet épisode sur l'invention de la monnaie et sur les philosophes voyageurs, abrégé en prose, a été intercalé dans quelques exemplaires du *Tresor* de Brunetto Latini, sous ce titre : « Des maistres philosophes, et por quoi monoie fu trovée. »

Liv. 1, ch. 6.

Ce n'est qu'à travers une nouvelle prédication, adressée à ceux qui font un mauvais usage de cette monnaie inventée par les philosophes, que nous revenons enfin à Ptolémée et à son astronomie. Nous apprenons alors, en vers plus pénibles et plus obscurs que jamais, d'après l'Almageste, désigné par son titre, la longueur et l'épaisseur de la terre, la grandeur de la lune et du soleil, la distance et même le nombre des étoiles, les douze signes, l'immensité du firmament, où éclate la toute-puissance de Dieu. Au-dessus de la voûte bleue de notre ciel, s'élève, toujours selon Ptolémée, le ciel cristallin, et au-dessus de celui-ci, le ciel empyrée, sept fois plus brillant et plus beau que le soleil :

Chap. 13, 14-18.

Ch. 19, 20.—Voy. Pierre Comestor, in Genes., c. 4.—Th. Warton, l. c., t. III, p. 130.

De celi ciel chéirent jus
Li mal angle, d'orguel confus,
Qui estoient de toz biens vuit.
Là sont li saint angle trestuit.

Ms. 7856 3.3, fol. 179, col. 2. — Ms. 193, N.-D., fol. 49, col. 2.

L'enfer a été placé par l'auteur dans les entrailles de la terre : c'est dans l'empyrée ou le troisième ciel qu'il place le para-

dis, par lequel il termine son tableau de l'univers. S'il n'a trouvé, pour décrire le lieu des supplices, que des pensées un peu vulgaires, nous ne remarquerons aussi, dans sa description du lieu des récompenses, que le passage, imité de Virgile, où il reconnaît avec raison, dans un tel sujet, l'impuissance de ses paroles :

Ms. 7856 3.3, fol. 179 v°, col. 2. — Ms. 193, N.-D., fol. 49 v°, col. 2.

Li miedres clers de tot le monde,
Tant come il dure à la reonde,
Li plus sutieus, li plus vailhans,
Qu'onques fust en terre vivans,
Ne qui jamais estre i poüst,
Se mil langhes parlans éust
Dont chascune parlast par soi,
Et éust mil cuers dedens soi...
Ne poroit il pas à nul fuer
Conter, n'en parole n'en rime,
De la grant joie le milhime
Que li plus povres i ara.
Honiz iert qui là ne sera!..

Ch. 22.

Un assez long épilogue récapitule les principaux points de l'ouvrage, mais avec une telle confusion et une telle prétention de tout dire, que ceux qui n'auraient lu que ces derniers vers pourraient se croire autorisés à en conclure, sur la foi de l'auteur même, qu'il ne s'est réellement astreint à aucune méthode. Notre analyse aura peut-être prouvé qu'il n'en est pas tout à fait ainsi : les trois grandes divisions du poëme, c'est-à-dire Dieu et l'homme, la terre, le ciel, dominent les innombrables détails dans lesquels il lui arrive souvent de se perdre, et qui cependant sont presque toujours à la place qu'il pouvait leur assigner. Il avait bien le droit de se laisser aller à quelques épisodes, selon le privilége attribué de tout temps à la poésie descriptive. Vouloir dépecer, en quelque sorte, ces trois parties, dont chacune a de l'unité, pour en disperser, comme on l'a fait, les lambeaux dans sept ou huit chapitres sans aucune liaison, c'est y introduire violemment le désordre au lieu de l'ordre qu'il avait essayé d'y mettre, et que nous devons respecter, soit comme son œuvre, soit comme un exemple du système de composition adopté quelquefois de son temps. Quant au style, la correction générale du langage et plusieurs traits heureux devaient peut-être nous rendre plus indulgents pour la dureté,

l'embarras, la sécheresse, que les difficultés de la matière, surtout alors, peuvent faire excuser.

Les manuscrits de l'Image du monde sont trop nombreux, et ont la plupart trop peu d'importance, pour être ici longuement décrits. On en comptait dix, soit isolés, soit réunis à d'autres ouvrages, parmi les livres de Charles V au Louvre, selon l'Inventaire dressé en 1373 par Gilles Mallet. Il y en avait deux, l'un en prose, l'autre peut-être en vers, dans les collections dont les ducs de Bourbon avaient enrichi leur château de Moulins.

Manuscrits.

Inventaire, etc., éd. de 1836, n°s 38, 117, 352, 366, 404, 438, 476, 507, 1102, 1113.
Livres, n. 52; meubles, n. 227, dans les Mélanges des bibliophiles fr., 1850, p. 81, 126.

Entre ceux de la Bibliothèque impériale de Paris, au nombre d'une trentaine, nous avons vu les suivants : ancien fonds français, n. 7589, aux armes de Béthune; 7595, daté de l'an 1246 au chapitre 17 de la troisième partie, fol. 196 v°; 7623, ancien n. 1203; 7623 [5]; 7623 [5a], coté autrefois 39 parmi les manuscrits de Lancelot; 7852 [3], ancien n. 735 de Baluze, mal écrit et non daté; 7856 [3.3], ancien n. 4154 de Colbert, exemplaire dont nous citons les feuillets en marge; 7929, avec la date de 1245, beaucoup de transpositions, et ces mots à la fin, « Explicit li Mappemonde ; » 7989 [2], anc. n. 572 de Baluze, incomplet; 7991, très-incorrect; 7991 [3], anc. n. 875 de Baluze, bon à consulter; 7991 [5], anc. n. 4700 de Colbert, où il est dit que l'ouvrage « est trais de latin en roumans ; » 7991 [3.3], 8197 [2], anc. n. 496 de La Mare, incomplet au commencement et à la fin. Tous ces manuscrits, de divers formats, sont sur parchemin; presque tous sont du XIIIe siècle, rejettent, quoique fort différents entre eux, la plupart des additions étrangères, et conservent deux fois, au chap. 17 de la troisième partie et à la fin de tout l'ouvrage, la date de la composition primitive, l'an 1245.

Parmi ceux des nouveaux fonds, nous indiquerons d'abord le n. 193 de l'église de Paris, où il était coté M. 18, et qui, à la date du poëme, 1245, joint celle de la copie, 1265. Cette copie, que nous citons d'ordinaire en marge, est l'ouvrage d'Omons, regardé, dès le temps de Montfaucon, comme l'auteur du livre, à cause de ce dernier vers,

Omons a non, qui fist ceste weure [euwre],

mais qui nous semble reconnaître lui-même qu'il n'en est que le copiste :

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1109, n. 792. — Le Grand d'Aussy, Not. et extr. des mss., t. V, p. 243-266. — Voy. l'Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 220.

Ms. 193, N.-D., fol. 52 v°, col. 2.

En l'an de l'incarnation
Ot on à l'aparition
Mil deux cens ·XLV· ans,
Fu premiers troveiz cist romans.
Et fu escris cis livres droit,
Quant li miliaires corroit
L'an ·M· ·CC· sixante et cinq...

Pour n'avoir point à reparler de cet Omons, qui n'était pas même, comme on vient de le voir, un fort bon copiste, et qui paraît peu digne de l'honneur qu'on a voulu lui faire, nous dirons que, dans le manuscrit de Notre-Dame, se trouvent des vers dont il a bien plus le droit de réclamer la propriété. C'est un Volucraire, ou poëme moral sur les oiseaux, qui commence par les vers suivants :

Le Grand d'Aussy, l. c., p. 267.

De rimer m'estuet entremettre,
Et de latin en romans mettre
Si com je truis en escripture
Bone raison et par droiture.
Là on puet bon essample prendre,
Qui de cuer i volroit entendre.
D'aucuns oiseaus, lonc l'escriture,
Vous voil deviser la nature,
Qu'on apele le Volucraire.
Or, en entendez l'essamplaire.

Ce poëme, qu'on donne pour traduit du latin, est loin de tenir ce que semble promettre son titre. Il n'offre guère que trois courtes sections. La première, intitulée « La nature de l'oistor, » traite de l'autour apprivoisé et de l'autour sauvage, et elle conclut par cette moralité, où l'on préfère à l'autour sauvage, que son vol, dit-on, emporte toujours vers le vent de bise, l'autour privé, serviteur docile et fidèle :

Job, c. 39, v. 26.

Saveiz vous que il en desert?
Il en aura teil guerredon
Qu'il en sera en la maison
Dou diable, qu'est devers bise.
Gart soi chascuns de teil servise,
Mais pregne garde au bon oistor
Qui loiaument sert son segnor.
S'en aura joie parmenable.
Ceste parole n'est pas fable.

Psalm. 103, v. 16, 17.

« La senefiance dou cedre et des passerez, » telle est la seconde rubrique. Le cèdre, c'est Dieu ; les passereaux, ce sont

les prédicateurs; le mont Liban, c'est le paradis. Il y a là-dessus un long sermon.

Viennent enfin, au sujet du paon, d'autres réflexions morales :

Li poons hydeusement chante,
De son chant autrui espoante...

C'est encore l'emblème du prédicateur, qui doit nous effrayer par ses discours sur l'enfer : la démarche même du paon, sa tête, sa queue, ses pieds, sa poitrine, fournissent beaucoup d'autres allégories au dévot rimeur, qui est un fort mauvais poëte. Il faut bien que toute cette version, très-pénible et très-obscure, soit d'un clerc appelé Omons, puisqu'il le dit en finissant :

Dou latin a trait ceste rime
Omons li clers par soi méisme.
Proiez por lui; si ferez bien,
Qu'il ne vous a menti de rien.

En revenant de ce faible traducteur du Volucraire aux autres manuscrits de l'Image du monde, nous trouvons encore, parmi ceux des nouveaux fonds, dans les provenances de Saint-Germain des Prés, le n. 1652, daté deux fois de 1245, et suivi du poëme de « l'Unicorne ; » le n. 1997, autrefois 2740, incomplet, daté de 1245, et où Claude Fauchet, qui y a inscrit son nom, a laissé quelques notes marginales ; dans les manuscrits de l'ancienne Sorbonne, le n. 1434 ; dans le Supplément français, les nos 344, 386, 540, 660, 739, 758, autrefois 8197 B (et non 8198, comme on l'a dit à tort), intitulé « Vers sur l'Astronomie, » terminé par la date de 1225, mais qui, au chap. 17 de la troisième partie, conserve la date de la plupart des autres, 1245 ; et enfin le n. 1636, le seul de tous ces manuscrits qui soit sur papier.

Au nombre des manuscrits en vers de l'Image du monde, il y en a quelques-uns dont nous avons différé jusqu'ici l'examen, et que nous pourrions appeler les manuscrits interpolés. Il paraît que tel était celui qui avait appartenu à Du Cange, si nous en jugeons par une citation qu'il en a faite. La copie de ce genre, décrite dans le Catalogue de La Vallière, ne s'est point retrouvée ; mais la Bibliothèque impériale nous en a offert plusieurs qui paraissent contenir ce même texte : le

Dissert. 14 sur Joinville, p. 234.

T. II, p. 199-201.

n. 7534 de l'ancien fonds, en deux parties (fol. 173 v° — 220 v°), daté de l'an 1247, et que reproduit M. Jubinal pour son édition de la légende de saint Brandaines en vers; le n. 7991 ², ancien n. 329 de Bigot, placé jadis dans la seconde salle de la bibliothèque du roi Charles V, et compris, sous le n. 157, dans le Catalogue de Gilles Mallet; le n. 386 du Supplément français, qui, bien que souvent incorrect, aurait pu fournir quelques bonnes leçons à l'éditeur de la légende, et où l'on reconnaît, au fol. 13 verso, le passage cité par Du Cange; le n. 277 du fonds de Notre-Dame, où les additions sont moins longues, mais où l'ancienne date de 1245 a aussi disparu, et qui, comme les précédents, donne au poëme, divisé en deux Sommes ou parties principales, une physionomie toute nouvelle. Cette rédaction ainsi défigurée, et que précède ordinairement une table rimée des chapitres, nous paraît l'œuvre d'un copiste messin, qui avait du loisir, et surtout un grand amour des contes : il n'en trouvait pas assez dans le poëme primitif, et, pour en ajouter beaucoup d'autres, le moindre prétexte lui a suffi. On a vu que l'ancienne composition n'est pas exempte de ce désordre : la description du phénix, les merveilles de Virgile, que donnent tous les manuscrits, sont peut-être de trop longs épisodes; mais on y garde au moins quelque mesure. Il n'y en a plus dans la nouvelle forme. L'auteur avait nommé Charlemagne, saint Paul, saint Brandan, et décrit quelques animaux. L'interpolateur ajoute aussitôt de longs détails sur Charlemagne, où il est fait mention de l'église de Saint-Estève et de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz; les voyages, un peu moins longs, de saint Paul; puis, sans autre transition que ces mots, qu'on retrouve, ainsi qu'une certaine partie des additions, dans le
Fol. 115 v°. ms. 7989 ²,

> Mès ci de saint Pol nos tairons,
> Et de saint Brandan conterons,

plus de quinze cents vers sur les courses miraculeuses de saint Brandan, suivis de deux autres histoires de philosophes qui voyagent; enfin, au second livre, sans compter bien d'autres fantaisies, même en prose, un poëme tout entier sur les bêtes, un Bestiaire à peu près complet. Nous n'avons pas hésité à regarder comme étrangers à l'auteur tous ces suppléments, qui nous paraissent en général inférieurs pour le

style et pour la rime, adoptés peut-être par sept ou huit manuscrits, inconnus à vingt autres, et qui changent un ouvrage assez régulier en une monstrueuse compilation.

Pour faire voir, par un exemple, combien les scribes, plus ou moins lettrés, qui disposaient avec une telle liberté des ouvrages en langue vulgaire, étaient quelquefois dépourvus d'instruction et de goût, nous reproduirons ici, avec ses fautes de toute sorte, la souscription d'un de ces copistes, Raoul Crisnon, qui dans son exemplaire interpolé, sous le numéro 337 bis du Supplément latin (anc. n. 6 de Maugerard), après avoir terminé par la date de 1247 la légende rimée de saint Brandan, transportée tout entière dans sa copie, où il a un peu raccourci les deux contes qui la suivent, date lui-même cette copie de l'an 1310 :

Chi fenist l'Ymage du monde,
Dont vous avés oï la some.
Escrit l'en d'icarnacion
Mil et trois chens et ·x· en son.
I· clerc l'escrit de poi d'afere,
Car autre cose ne pout fere.
On l'apele Raol Crisnon
Par son droit non et par sournon.
Jesust otroit bon repos
A s'ame, quant irra du cors. Amen.

Voilà les hommes qui, pour grossir un livre que sa réputation faisait rechercher, y ajustaient bien ou mal tout ce qu'ils trouvaient sous leur main, et qui ne méritent certainement pas qu'on leur attribue, comme on l'a fait pour le copiste Omons, des ouvrages dont ils n'ont été trop souvent que les transcripteurs infidèles.

L'Image du monde a subi encore une autre espèce de transformation. Nous avons vu à la Bibliothèque impériale deux exemplaires de la rédaction en prose française, qu'on peut rapporter à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. L'un (n. 7070), qui, avant de faire partie des livres des ducs de Bourbon, avait appartenu à Guillaume Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France en 1339, et à Jean, fils du roi Jean et duc de Berry, dont la signature s'y trouve trois fois, est un in-folio de luxe, remarquable par une écriture élégante et par de jolies miniatures. L'autre (n. 1558 du fonds de Sorbonne, in-4°) offre le même texte, avec des orne-

P. Paris, Mss. fr, t. V, p. 31-37. — Barrois, Biblioth. protypogr., p. 94. — Mélanges des bibliophiles fr., 1850, p. 83.

ments moins riches. Transcrits pour des seigneurs plutôt que pour des savants, ces exemplaires reproduisent en prose les copies en vers les plus anciennes, mais sans les traduire toujours avec beaucoup de justesse. L'ouvrage est attribué, dans tous les deux, à maître Gossouin ou Gossonin, sur le nom duquel on a vu notre conjecture. La date primitive y reparaît en cette forme, d'abord, au chap. 17 de la troisième partie : « Quant premierement fu parfaiz cis livres, ce fu à « l'aparution, en l'an M. CC. XLV ans; » ensuite, à la fin : « En l'an de l'incarnation de nostre Seigneur Jhesu Crist « M. CC. XLV, tout droit à l'aparution des ·III· rois, fu pre- « mierement parfaiz ciz roumans. » Dès la fin du XIIIe siècle, on avait commencé, selon l'expression du temps, à « desrimer » les anciens poëmes français.

Ci-dessus, p. 299.

Paris ne possède pas beaucoup d'autres manuscrits de l'Image du monde. Lebeuf a cité quelques vers de celui de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et en a décrit quelques miniatures, entre lesquelles on remarquait celle où était représenté, comme symbole de la musique, le maître frappant sur quatre cloches de diverse grosseur, formant le quadrillon ou carillon, avec un marteau qu'il tenait de chaque main. Cette copie ne paraît point s'être retrouvée; mais d'autres encore nous ont transmis, avec des attributs qu'il serait intéressant de comparer, la représentation des sept arts, que l'on rencontrerait à peu près partout, là même où l'on songerait le moins à les chercher. Ainsi, dans le poëme d'*Erec et Enide*, par Chrestien de Troyes, quatre fées s'avisent de broder sur la robe d'Érec la Géométrie, l'Arithmétique, la Musique, l'Astronomie, c'est-à-dire tout le *quadrivium*.

Dissertat., t. II, p. 318-325.

Ms. 7498 ³, fol. 49.

Le manuscrit de la bibliothèque Mazarine, coté 602, in-8° sur parchemin, écrit au XIVe siècle, et provenant d'une ancienne abbaye de Célestins, Saint-Pierre au Mont de Châtres, a cent quatorze feuillets, chacun de vingt-huit vers, et n'est point complet. Il y avait, comme dans le plus grand nombre des autres, trois parties et cinquante-cinq chapitres. Le texte, sans interpolation, est accompagné de vingt-huit figures. La date de 1245, qui se lit au feuillet 106 verso, manque à la fin, avec les derniers vers.

A l'Arsenal, sous le n. 283 des Belles-Lettres, se trouve un grand recueil in-folio, à trois ou à quatre colonnes, écrit vers l'an 1268, aujourd'hui fort mutilé par l'enlèvement des

miniatures, et où le poëme (fol. 165-184), à la première colonne du feuillet 182, est daté de l'an 1245. Ce recueil a été décrit par les éditeurs du Lai d'Ignaurès et par ceux de l'Essai sur les fables indiennes et du roman des Sept sages. La copie, accompagnée de quelques figures astronomiques, semble assez correcte. Quant aux deux manuscrits qui appartenaient au duc de La Vallière, un seul avait été acquis par M. de Paulmy : c'est celui dont parlent les auteurs du Catalogue de La Vallière au n. 2721, et qui porte aujourd'hui, à l'Arsenal, le n. 306 des Belles-Lettres. Dans ce recueil, formé, au XIVe siècle, sur parchemin in-4°, le poëme, divisé en trois parties, occupe les feuillets 1-41, et il est daté aussi de l'an 1245, non pas à la fin, qui est défectueuse, mais au feuillet 39. On lit au début : « Cist livres est apellés le Mappemonde, pour ce qu'il parole de toutes les chouses dou monde. »

Paris, 1832, p. 37.
Ibid., 1838, p. XLII.

Un manuscrit in-folio, qui nous a été communiqué à Paris, mais qui ne s'y trouve plus, composé, au XIVe siècle, de quarante-trois feuillets de parchemin à deux colonnes, la plupart d'une quarantaine de vers, conserve dans les derniers la date de 1245, quoiqu'il porte, au chap. 17 du troisième livre, celle de 1247. Mais nous devons remarquer surtout que, des copies en vers que nous avons pu voir, c'est la seule qui soit précédée de cette suscription : « Ci commencent li chapitre du romanz maistre Gosoyn, qui est apelez Ymage du « monde. » Le style y est rajeuni, et le sens quelquefois altéré.

Dans les autres villes de France, il paraît que les manuscrits de cet ouvrage sont encore assez nombreux. Montfaucon indique celui de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, n. 222. Nous y joindrons seulement : à Lyon, un exemplaire in-folio, avec trente-trois figures et en cinquante-cinq chapitres, n. 650, que le rédacteur du Catalogue imprimé en 1812 intitule : *Lunage del monde*, et que, par une inadvertance non moins singulière, il fait remonter au Xe siècle, parce que le copiste l'a dédié à un seigneur nommé Raoul, qui lui paraît être le gendre du duc Robert, élu roi en 922. — A Montpellier, un manuscrit de la Faculté de médecine, n. 348, in-4° sur parchemin, ayant appartenu au président Bouhier, et portant à la fin la date de 1245, paraît du XIIIe siècle; un autre, du même dépôt et du même temps, in-8° sur parchemin, n. 437, contient cinquante-cinq chapitres et vingt-huit figures. — A Rennes, dans un beau recueil in-folio sur parchemin, daté

Biblioth. bibl., t. II, p. 1361.
Manuscr. de la biblioth. de Lyon, par Delandine, t. I, p. 409.
Catal. général des mss. de Fr., t. I, p. 426.
Ibid., p. 457.
Descript. des mss. de la biblioth. de Ren-

nes, par Mallet, n. 147, p. 115-119.
Ci-dessus, p. 292.
Rapport sur les biblioth. de l'Ouest, par Ravaisson, p. 90.
Catal. des mss. de la biblioth. des ducs de Bourgogne, t. II, 1re partie, p. 35, 85.

de l'an 1303, l'Image du monde, au septième rang, est accompagnée de figures, et comprend le voyage de saint Brandaines, tel qu'il a été publié. Le neuvième ouvrage est la Mappemonde, imitée de Solin par Pierre. — A Saint-Brieuc, une copie in-8°, du XIIIe siècle, est précédée de cette suscription : « Cist livre de Clergie en romans, qui est apelé Ymage du monde, etc. » Les figures manquent.

Trois des manuscrits de Bruxelles (nos 10971, 11185, 11186) assignent à l'achèvement de l'ouvrage la même année que la plupart des nôtres, 1245. Une quatrième copie (n. 11184) est datée de l'an 1333, et une cinquième (n. 10577), écrite trois ans après, a une date ainsi rimée :

En l'an de grace Jhesu Crist
M CCC ans et XXXVI,
En mois de joing, el tans d'esté,
La vigile saint Barnabé,
Fu cis livres fais et escris.
Diex, qui est rois de paradis,
Nous doint no vie ensi mener
Qu'en sa gloire puissons aler! Amen.

Notices des mss. d'Italie, n. 2051.

En Italie, où l'on doit avoir de cet ouvrage des manuscrits dont l'indication nous manque, celui de la bibliothèque ducale de Modène, petit in-folio sur parchemin, du XIVe siècle, intitulé « l'Ymage du monde, ou li livres de Clergie, » nous est connu par une courte description de Sainte-Palaye, où nous voyons que l'ouvrage y est en trois parties, et qu'il y est dit avoir été composé, comme on le lit dans presque tous ceux de France, aux Rois ou à l'Épiphanie de l'an 1245.

Catal. mss. Angl., t. II, part. 1, p. 201, n. 6599, 230.
Ibid., p. 368, n. 9458, art. 2.
A Catal. of the mss. in the Cottonian library, Lond., 1802, in-fol., p. 479.
Th. Wright, St. Patrick's Purgatory, éd. de 1844, p. 99.

Pour l'Angleterre, entre plusieurs manuscrits dont la désignation n'est pas assez précise, nous remarquerons les suivants : dans l'ancien Catalogue de 1697, à l'article des livres de Charles Theyere, au comté de Glocester, « Le Mirroir du monde, *ex latino*, » qui est probablement un exemplaire en prose; et parmi ceux de Jean Morus, évêque de Norwick, « Ymage du monde, *sive Descriptio mundi, figuris elegan-* « *tibus ornata.* » Nous trouvons, au Musée Britannique de Londres, dans la bibliothèque cottonienne (Vespasien, E. IV, art. 11), « Li livres de Clergie en romanz, ki est apelez le « Ymage del monde ; » et dans la bibliothèque royale, outre un fragment en vers (13. A. XXI, art. 1), la rédaction en prose (19. A. IX) citée par Warton. Un des manuscrits addi-

tionnels du Musée, le n. 1010[5], porte la date de 1245, comme la plupart de ceux de Paris. A Cambridge, nous trouvons un manuscrit incomplet de l'Université, indiqué par ce titre : *Imago mundi, versibus gallicis.*

Catal. publ. par Halliwell, Londres, 1841, p. 77, Dd. x-31, 6.

A Vienne, en Autriche, se trouve dans la bibliothèque impériale un manuscrit de l'Image du monde, dont M. Henri Michelant nous communique la description. Cette copie, la cinquième et dernière pièce d'un recueil, petit in-folio sur papier, d'une écriture du XV[e] siècle, faisant partie du fonds du prince Eugène (CXX. 3430), date l'ouvrage, dans la suscription, de « l'an de grace 1287, le samedi devant « la Magdalene, » quoiqu'on y lise ailleurs 1247, comme dans plusieurs de nos manuscrits, à la suite de l'épisode de saint Brandan. C'est donc aussi un manuscrit interpolé.

Voy. ci-dessus, p 300.

A Berne, le manuscrit 393, in-4°, du XIII[e] siècle, sur parchemin, renferme un fragment de l'Image du monde, où le bibliothécaire Sinner a bien tort de vouloir reconnaître le Trésor de Brunetto Latini; car le grand Trésor de Brunetto est en prose française, et le petit (*Tesoretto*), en vers italiens.

Catalog. mss. biblioth. Bern., t. III, p. 393-395.

En Suède, le Catalogue des manuscrits français de la bibliothèque royale de Stockholm, publié en 1847 par M. George Stephens, comprend, sous le n. 45, la description d'une copie de l'Image du monde, en cinquante-cinq chapitres, avec vingt-huit figures. Le rédacteur attribue sans hésiter l'ouvrage à Gautier de Metz. L'exemplaire, petit in-4° de 116 feuillets sur parchemin, coté Z. 23, est de ceux qui portent dans les vers de la fin la date de 1245. On y lit la note suivante : « Nicolas de Livre, seigneur de Bumerolles, « a donné ce present livre à Monsieur Henry Estienne, ce « xvj janvier 1579, à Paris. » C'est l'année qui suivit celle où fut publiée par Estienne la grande édition de Platon.

G. Stephens, Brittiska och Fransyska handskrifter, etc., dans le recueil intitulé : Svenska Fornskrift-Sällskapets allmänna årsmöte, 1846. Stockholm, 1847, in-8°, p. 126.

Éditions.

Il y a, de l'Image du monde en vers, non pas une édition, mais une altération étrange, imprimée à Genève en 1517, in-4°, et nous pouvons citer ce livre comme l'exemple d'un plagiat effronté. On a substitué au titre celui de « Mirouer « du monde, » titre de la « Somme le Roi » de Lorens, dans un manuscrit retrouvé dernièrement en Suisse, et que portent aussi quelques poëmes. Une fois ce changement imaginé, ou plutôt emprunté de l'exemplaire de la « Somme le « Roi » conservé dans la famille de Gingins, dont le plagiaire était serviteur, on s'est contenté de rajeunir le style, comme

Le Mireour du monde, publ. par Félix Chavannes; Lausanne, 1845, in-8°, de VIII et 279 p. V. le Mireuer du monde, à la suite des Vers sur

la mort, publ. par Crapelet, 1835, p. 61 et suiv.
Hist litt. de la Fr., t. XIX, p. 398.

faisait Marot, vers le même temps, pour le roman de la Rose. Mais, tandis que Marot ne songe point du tout à s'approprier l'ouvrage des anciens auteurs, l'éditeur de Genève dit hautement, dans son prologue, que c'est lui qui s'est mis à extraire et « composer en langue gallique et fran- « çoyse et rediger en rime ce present livre.... priant à ceulx « qui le liront, s'ilz y trouvent faulte ou redicte, qu'ilz la « vueillent.... pardonner à son pouvre sens et rude engin. » Et il se nomme, non pas au titre, mais dans ce prologue, où nous apprenons que celui qui nous demande grâce pour son rude engin et son pauvre sens, est « Françoys Buffereau, « secretaire ducal, natif de Vendosme, ou diocese de Char- « tres. » Il faut que les bibliographes qui ont considéré le livre comme anonyme n'aient pu trouver ce rare volume; mais nous ne savons pourquoi l'abbé Goujet, qui l'avait certainement sous les yeux, puisqu'il en cite de longs passages, au lieu de nommer Buffereau, ne le désigne que par son titre de secrétaire d'Antoine de Gingins, premier président de Savoie sous le duc Charles III, dit le Bon, qu'il appelle Charles II. Nous ne pouvons supposer que le feuillet où se lit le nom de Buffereau manquât à l'exemplaire de Goujet, comme à quelques autres; car il transcrit plusieurs lignes de ce feuillet même. On s'explique mieux comment il n'a pas reconnu l'ancienne Image du monde, dont il n'avait sans doute point vu de manuscrit. La table des chapitres est la même que dans les exemplaires datés de l'an 1245. Il y a des pages entières, et ce sont les meilleures, où les vers du vieil auteur sont transcrits mot à mot. Quant aux changements, ils sont loin d'être heureux, comme permettra d'en juger la comparaison avec des morceaux que nous avons cités. Le plagiaire refait ainsi les vers sur les petits enfants qui sourient dans leur sommeil, comme s'ils croyaient encore entendre les concerts harmonieux de leur patrie céleste, où ils étaient tout-à-l'heure avec les anges :

Barbier, Dict. des anonymes, t. II, p. 415. — Brunet, Manuel, t. III, p. 406.
Biblioth. fr., t. IX, p. 226-230; t. X, p. 417.

Catal. de La Vallière, t. II, p. 301; Additions, p. 62.

Signat. K ij verso. — Ci-dessus, p. 314.

Dont aucuns furent qui disoient
Que les petits enfans l'oyoient
Alors qu'ilz rient en leur dormant,
Et qu'adonques ilz oyent chantant
En paradis les anges Dieu,
Qui les establit en ce lieu.
Mais de ce nul ne scet le voir
Fors Dieu, qui le peut bien savoir.

Ailleurs, le texte original est encore plus défiguré, soit pour le choix des mots, soit pour la mesure. On lit dans la description de l'enfer :

Entre autres dueilz qui sont dedens,
Y est estraignement de dens,
Et autres maulx innumerables,
Perpetuelz et pardurables.
Les ames y vivent en mourant,
Et tousjours meurent en y vivant;
Car la chose spirituelle
Ne peut jamais estre mortelle, etc.

Signat. H, fol. 5. — Ci-dessus, p. 312.

On ne s'aperçoit pas des progrès que la langue avait dû faire en plus de deux siècles. Quoique ce copiste ait assurément travaillé sur un manuscrit complet, daté, comme le grand nombre des nôtres, de l'an 1245, il s'est bien gardé de conserver cette date. Pour justifier la sienne, exprimée ainsi à la fin du poëme,

Ce fut le dix septiesme jour
De mars, ainsi croire vous plaise,
L'an courant mil cinq cens et seize,

il a soin d'alléguer partout en marge, avec Pline et Vincent de Beauvais, des auteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle, qu'il prétend avoir trouvés chez son patron, le seigneur de Gingins, au château de Divonne (près de Gex), et parmi lesquels on remarque Pic de la Mirandole, Sabellicus, Nicolas de Venise, le *Fasciculus temporum* (de Rolevinck), et une chronique qui paraît être celle de Schedel de Nuremberg, *Chronica mundi cum suis figuris*. Il nomme aussi Albumazar, dont les traités astrologiques venaient d'être imprimés. Il avait fait sans doute quelques recherches; car ses renvois semblent exacts. Ce qu'on doit lui reprocher le plus, c'est d'avoir corrigé l'ancien poëme, de l'avoir corrigé si mal, et de n'avoir pas vu qu'une édition littérale de ce vieux texte aurait eu beaucoup plus de prix, surtout s'il avait pu nous y apprendre, d'après le manuscrit du château de Divonne, le nom de l'auteur, qui est encore douteux.

C'est aussi au commencement du XVI[e] siècle, mais sans date, que parurent, in-4°, au moins deux éditions différentes d'une rédaction en prose française, sous ce titre : « Le livre « de Clergie, nommé l'Image du monde, translaté de latin en

Brunet, Manuel, t. III, p. 151.

« francois, » et une autre chez Jehan Trepperel, à Paris, intitulée « l'Ymaige du monde. ».

Une de ces rédactions en prose, écrite et enluminée à Bruges en 1464, avait été, en 1480, traduite en anglais par Caxton, et imprimée deux fois par lui, l'année suivante, à Westminster, avec beaucoup de figures sur bois : *Thymage or Myrrour of the worlde, translated out of french into english by me simple person Wyll. Caxton.*

On voit sous combien de formes se renouvela l'ancienne Image du monde vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe; mais dès le siècle où elle parut, Jehan de Meun s'en servit pour les digressions scientifiques de sa continuation du roman de la Rose; il ne serait pas impossible que l'ouvrage eût été connu aussi de Pierre de Corbiac, auteur du Trésor en huit cent quarante grands vers provençaux monorimes, qui, dans un manuscrit de Modène, est daté, à la table, de l'an 1254; un autre troubadour, Mainfroi Ermengaud, de Béziers, y puisa plusieurs détails de physique et d'astronomie pour son *Breviari d'amor*, qu'il date lui-même de l'an 1288; et Brunetto Latini, vers l'an 1266, profita souvent, pour son Trésor, du poëme français qu'il dut connaître à Paris.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 499-504. — Raynouard, J. des sav., 1831, p. 345.
Id., Lexique rom., t. I, p. 516-537.

Nous voyons ensuite, pendant tout le cours du XIVe siècle, où la partie astronomique fut imitée et même copiée dans la seconde rédaction du *Renart contrefait*, ce genre de composition jouir, dans toute l'Europe occidentale, d'une grande popularité. Il est facile d'en juger, soit par les nombreux et riches manuscrits qui continuent de propager, en vers ou en prose, chez diverses nations, le poëme français attribué à Gautier de Metz, soit par les poëmes analogues qui s'y publiaient alors en langue vulgaire. Nous ne rappellerons que ceux de l'Italie, dont quelques-uns, grâce à une langue illustrée déjà par Dante et ses disciples, feront mieux ressortir ce qui pouvait manquer à la nôtre.

Robert, Fables, etc., t. I, p. CXLVIII, CLVII.

Un fils même de Dante, Iacopo Alighieri, lorsqu'il voulut donner comme une suite au *Tesoretto* de Latini, rima, en vers de huit syllabes, dans son *Dottrinale*, quelques leçons qui peuvent venir de l'Image du monde; mais d'autres poëmes italiens s'en rapprochent davantage par l'étendue et le plan.

Fr. Palermo, Manoscritti della Palatina di Firenze, t. I, p. 580-587.

Le premier est celui de Cecco d'Ascoli, l'ancien ami de

Dante, devenu ensuite son ennemi, et qui fut brûlé vif, en 1327, à Florence, moins pour son poëme, quoiqu'il soit compris dans la sentence, que par suite des haines privées que l'auteur avait suscitées contre lui. Ce poëme, connu sous le titre inexplicable de l'*Acerba*, qu'on a voulu changer en *Acerbo* ou *Acervo*, est, en effet, un ramas de notions vraies ou fausses sur les corps célestes, les éléments, l'homme, les animaux, les pierres précieuses, tout ce qu'il lui plaît d'observer et de peindre dans le grand spectacle de la nature. Les éditions, au nombre de dix-neuf jusqu'en 1546, ont tantôt quatre, tantôt cinq livres, dont les chapitres, composés de sixains, se terminent chacun par une stance de huit vers ou octave. L'ouvrage, qui semble imité en partie du grand Trésor de Brunetto Latini, rappelle le poëme français par de nombreux détails et par l'insuffisance du style, trop peu abondant et trop peu flexible pour lutter contre les difficultés du sujet.

Quadrio, Storia, etc., t. VI, p. 40.—Perticari, Difesa di Dante, cap. 25, p. 26.

Il y a plus d'ordre, joint à quelque talent poétique, dans le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti, petit-fils du célèbre Farinata de la Divine Comédie, et qui ne put achever avant sa mort, arrivée vers l'an 1367, les longues courses de son imagination curieuse à travers toutes les contrées du monde connu de son temps, où il prend Solin pour guide : composition à la fois géographique, historique et morale, regardée par les Italiens eux-mêmes comme leur plus ancien poëme vraiment didactique. Les fictions et les symboles s'y mêlent aux descriptions instructives, dont quelques-unes lui sont récitées par le géographe Ptolémée, et à d'élégantes narrations, entre lesquelles on remarque surtout celle qu'il prête à la grande et noble figure de Rome, vieille, triste, en habits de deuil, qui vient raconter elle-même, dans une suite de quarante-huit chapitres, sa gloire et son abaissement. Nos premiers essais dans ce genre difficile, antérieurs de plus d'un siècle, n'étaient pas faits encore avec assez de goût pour atteindre, dans le choix des idées et des tableaux, à cette simplicité un peu faible, mais déjà gracieuse, ni pour réunir ce qui manque même à de plus habiles, la concision et la clarté de l'expression.

Id., Scrittori del trecento, liv. II, c. 3.

On place vers l'an 1360 un poëme inédit sur l'Agriculture par un Bolonais, Paganino Bonafede : *Il Tesoro de' Rustici.*

Un autre poëme italien, celui de Frédéric Frezzi, Dominicain de Foligno, écrit en tercets comme le Dittamondo, vers

Quadrio, t. VI, p. 70. — Tiraboschi, t. V, p. 503.

la fin du XIVe siècle, sous le titre de *Quadriregio*, ou les Quatre empires (l'Amour, Satan, l'Enfer, le Paradis), mériterait mieux d'être comparé à l'Image du monde, au moins pour la peinture des merveilles du ciel; comme, plus tard, les sept Journées de la *Geografia universale* de François Berlinghieri, publiée à Florence vers l'an 1480, toujours en *terza rima*, et la *Sfera* de Gregorio Dati, en cent quarante-quatre octaves, dont une édition florentine porte la date de 1482, offriraient d'autres rapports avec la partie géographique et astronomique de l'auteur français. Il faudrait joindre à ces poëmes italiens celui d'un Frédéric de Foligno, la *Cosmografia*, si Tiraboschi, en la citant, n'avait fait un double emploi, et méconnu, sous un autre titre, le Quadriregio de Frédéric Frezzi. Mais nous ne voulons point trop multiplier ces rapprochements, dont il serait injuste sans doute de conclure la supériorité constante de l'une des deux langues pendant ces premiers siècles, puisqu'il ne s'agit ici que d'un genre, et que, dans quelques autres, nos trouvères disputeraient honorablement la victoire.

Storia della lett. ital., t. V, p. 503. — Quadrio, l. c., t. VI, p. 41.

Nous ferons remarquer seulement que ces efforts pour répandre dans la foule quelques notions scientifiques, en se servant de la langue comprise de tous et du rhythme qui aide la mémoire, efforts généreux, manifestés encore par d'autres essais en Angleterre et en Allemagne, coïncident, dans ces divers pays, avec la prospérité toujours croissante des Universités. Ceux qui, de tous les points du territoire, et même des contrées étrangères, accouraient à ces grandes écoles, s'en retournaient avec le désir d'enseigner à d'autres ce qu'ils avaient appris; et, comme ils ne pouvaient s'adresser au plus grand nombre que dans son langage, ils lui rendaient en idiome vulgaire les leçons qu'ils avaient reçues en latin. C'est ainsi que de ces foyers d'instruction jaillissaient des rayons de lumière qui allaient éclairer les provinces les plus lointaines, et que par la propagation de diverses connaissances, qui n'étaient encore ni très-complètes ni très-pures, mais que l'amour de la science pouvait incessamment perfectionner, s'élevait l'intelligence de tout un peuple. Si, dans l'abandon où étaient tombées les écoles des évêchés et des monastères de Lorraine, l'auteur de l'Image du monde n'était point, comme on peut le croire, venu de Metz étudier à Paris, il est probable qu'il n'aurait jamais songé à mettre en vers, bons ou mauvais, pour ses compatriotes

Calmet, Bibl. lorraine, p. xi.

moins savants que lui, des enseignements qui pouvaient être utiles, et qui, sans lui, ne seraient jamais descendus jusqu'à eux.

Nous voyons, dans les siècles suivants, se perpétuer chez nous ce genre mixte, qui veut allier la science et la poésie. Vers l'an 1460, Olivier de la Marche, un des capitaines de Charles le Téméraire, compose en vers français de huit syllabes un poëme, qui restera sans doute inédit, sur la puissance de la nature. François Buffereau publie, en 1517, le Miroir du monde, informe plagiat du poëme de l'an 1245. La fameuse Semaine de Du Bartas, ou la Création du monde, à peine mise au jour en 1578, est aussitôt traduite en plusieurs langues, et commentée par Simon Goulart, de Senlis, et un savant de Lorraine, Pantaléon Thévenin. Le grand Miroir du monde, en cinq livres, par Joseph du Chesne, sieur de la Violette, conseiller et médecin ordinaire du roi, que Gui Patin traite fort mal, paraît d'abord en 1587, puis, avec de longues notes du même Simon Goulart, en 1593, augmenté d'un sixième chant. Nous rencontrons encore, au dernier siècle, l'Anti-Lucrèce du cardinal de Polignac; le poëme de la Nature, commencé par Le Brun; et après eux, Delille, qui, dans les Trois règnes de la nature, a refait pour nous l'Image et le Miroir du monde. A Toulouse, en 1781, nous les retrouvons aussi dans un long poëme en langue du pays, par Hillet : *Le Miral moundi.* C'est probablement le dernier Miroir du monde.

Papillon, Biblioth. des auteurs de Bourgogne, t. II, p. 20. — Quadrio, Storia, etc., t. VI, p. 31. — Mém. rel. à l'hist. de Fr., éd. de Petitot, t. IX, p. 6.

La Croix du Maine, Biblioth. fr., t. II, p. 215.

Lettres à Ch. Spon, t. I, p. 269; t. II, p. 2, etc.

Il est à croire que ces imitations un peu tardives de l'antiquité, de ces âges poétiques où les muses présidaient aux sciences, seront accueillies désormais avec moins de faveur, et que l'on craindra de plus en plus de trouver dans de tels ouvrages, comme il est quelquefois arrivé, ou des poëtes qui ne savent pas assez, ou des savants qui ne sont pas assez poëtes.

V. L. C.



POÉSIES HISTORIQUES.

Introduction.

Un grand nombre de poésies françaises, la plupart anonymes, inspirées par les circonstances du moment, et qui sont aujourd'hui pour nous comme autant d'organes de la pensée populaire sur les faits contemporains, souvent même sur les événements les plus importants de l'histoire, doivent être ajoutées à toutes les pièces du même genre comprises dans les œuvres des trouvères auxquels nous avons accordé une notice à part. On se ferait une idée incomplète de la société française de ces temps-là, si l'on ne voulait connaître que les vers qui portent le nom de quelque poëte, sans tenir compte de ces pièces légères qui semblent nous transmettre moins l'opinion d'un homme que celle de la foule; espèce de gazettes rimées, qui peuvent bien mentir aussi, mais qui nous apprennent du moins de quels mensonges s'amusaient nos aïeux.

De l'an 1201 à l'an 1300, il se trouverait bien peu d'années qui ne nous offrissent de ces documents de l'histoire de tous les jours, alors récités sur les places dans la langue du peuple, conservés depuis dans les recueils des jongleurs, où se mêlent tous les sujets, tous les rhythmes, tous les tons, et qu'une critique dédaigneuse aurait grand tort de regarder comme méprisables, puisque déjà cinq ou six siècles ont bien voulu les faire vivre jusqu'à nous. Il n'est point de rang qui ne comparaisse à son tour devant cet humble tribunal, dont les jugements, à la portée de tout le monde, étaient publics et quelquefois chantés, ce qui ne nuisait pas à la propagation rapide de l'éloge ou de la satire. Pour les rois, pour les prélats, pour les puissants de la terre, il y a des complaintes funèbres, des saluts d'heureux avénement, des récits de guerres et de tournois, mais aussi de sévères leçons ou de piquantes railleries. On se moque de leurs fragiles traités de paix, de leur confiance aveugle dans ceux qui les flattent,

de leurs terreurs devant les envoyés de Rome, de tout ce qui éveille encore aujourd'hui le blâme ou du moins les doutes de la postérité.

Comme l'Angleterre parlait français depuis la conquête, et que les rimes où sont consignés plusieurs des souvenirs historiques de ce siècle nous viennent des manuscrits de Londres et d'Oxford non moins que de ceux de Paris, on trouvera, dans les pièces de circonstance que les uns ou les autres nous ont conservées, de ces suppléments aux annales des deux peuples. Si nos héros des croisades font entendre dans la langue nationale leurs pieux cantiques, leurs soupirs d'amour ou leurs cris belliqueux, c'est en français aussi qu'un trouvère inconnu, mais certainement de race anglaise, célèbre la gloire de Guillaume de Salisbury, surnommé Longue-Épée, mort à la Massoure dans les rangs de cette intrépide avant-garde qui suivit Robert d'Artois. Presque tous les chants qu'on a pu recueillir sur le comte de Leicester, Simon de Montfort, et tous ces autres barons si redoutables à la couronne d'Angleterre, sont en français : telle était la langue poétique de la noblesse anglo-normande, et des trouvères qui chantaient pour elle. Quelque temps encore l'idiome des deux nations reste le même; les souverains des deux côtés du détroit, rapprochés par des liens de famille, se témoignent souvent une amitié de frères, et, dans les plaisanteries et les satires que se renvoient les rimes françaises des deux pays, il y a toujours un certain ton d'égards et de politesse. Mais déjà cependant, à travers toute cette courtoisie, on croit entendre, dans quelques amers reproches, dans quelques vifs sarcasmes, les murmures avant-coureurs de cette terrible et longue guerre qui ensanglanta le siècle suivant.

Nous ne parlons ici que des petites pièces faites pour circuler rapidement dans la foule, quoique de plus longs poëmes, destinés à célébrer des événements de la fin du siècle précédent, et dont les auteurs ont pu vivre jusque dans le XIIIe, se rencontrent encore à la tête de cette liste; mais, en général, on n'y trouvera que de courtes compositions.

Plusieurs de nos commentaires sur ces pièces fugitives en vieux français, principalement sur celles qui viennent d'Angleterre ou de contrées bien plus lointaines, pourront sembler hasardés; mais il n'en saurait être autrement à une telle distance des temps et des lieux. Les pièces même originaires de France ne sont pas toujours plus faciles à bien compren-

dre, et laissent le champ non moins libre aux conjectures. Lorsque la critique moderne, au XV[e] siècle, se mit à vouloir pénétrer toutes les équivoques d'Aristophane, tous les demi-mots des lettres de Cicéron, toutes les fines allusions des billets de Catulle ou d'Horace, il fallait bien qu'elle fût aussi fort téméraire, et, alors comme depuis, elle a dû parfois se tromper. Mais les erreurs qu'elle peut commettre encore tous les jours n'empêchent pas que ses investigations persévérantes, soumises à un perpétuel contrôle, n'accroissent et ne complètent par degrés la connaissance de l'antiquité grecque et latine. Les vénérables archives de notre poésie vulgaire sont loin d'avoir, elles aussi, pour se recommander à notre étude, l'élégance du langage, la pureté du goût; mais on ne peut nier qu'elles ne nous touchent de plus près; que nous n'ayons, en quelque sorte, un intérêt tout personnel à les expliquer; et nous ne voyons pas pourquoi nous ne tenterions point, même au risque de quelques méprises, pour retrouver la date et le sens des poésies historiques de nos pères, un procédé qu'on ne cesse d'appliquer, non sans succès, à des allusions, à des épigrammes, qui n'avaient pas été, comme celles-ci, adressées à la France, et pour qui la France n'a cependant point manqué d'interprètes.

On demandera peut-être, il est vrai, si ces recherches, avec les travaux qu'elles exigent, avec les occasions d'erreur qu'elles multiplient, valent réellement et toute cette peine et tout ce danger. Puisque nous les avons faites jusqu'au bout, notre réponse n'est point douteuse. Nous croyons que si, dans ce long espace de temps, vraiment trop dédaigné, qu'on appelle le moyen âge, il est un siècle qui mérite qu'on en étudie toutes les productions, même les plus légères, avec ce soin minutieux qui n'a été d'ordinaire accordé qu'à celles des anciens, c'est le siècle dont nous allons essayer de faire connaître encore quelques rimes oubliées, bien faible part de ses riches annales littéraires.

Que l'on parcoure d'un coup d'œil, dans les pages qui vont suivre, l'analyse de ces diverses pièces, nées des événements de chaque jour, en France, en Angleterre, en Italie, en Égypte, en Palestine, et que l'on se rappelle qu'elles ne sont qu'un appendice à une multitude d'autres du même genre, ou d'un genre plus élevé, grands poëmes chevaleresques, romans d'aventures, lais, fabliaux, disputes, dialogues, enseignements, complaintes, dits, pastourelles, qui

descendaient, par le chant ou par la récitation, dans les derniers rangs du peuple, et y obtenaient une publicité moins vaste sans doute, mais plus animée et plus directe que celle de la presse : on ne pourra, certes, s'empêcher de reconnaître qu'un mouvement intellectuel assez vif, assez original, indépendant des études latines du clergé, s'est manifesté incessamment pendant tout le cours du siècle, où il est encore possible de le suivre, d'année en année, sur des monuments d'une date presque certaine. Il en résultera, entre autres conséquences bonnes à recueillir pour les historiens, que ce siècle, en qui l'on a surtout admiré les grandes choses que peut inspirer la foi, n'en a pas moins su penser et parler quand il l'a voulu, et n'a point manqué alors, comme on va le voir, de verve, de malice et d'esprit. V. L. C.

Poëme sur la conquête de l'Irlande. (1172.)

Nous pouvons placer vers les premières années du siècle un poëme français, dont l'auteur est maintenant inconnu, sur la conquête de l'Irlande, en 1172, par le roi d'Angleterre Henri II. Le roi Henri, grand ami des récits chevaleresques dans la langue vulgaire de ses aïeux, qui engagea, entre autres écrivains, Gautier Map, l'archidiacre d'Oxford, à mettre en prose française les aventures de la Table Ronde, et maître Wace à rimer ses deux romans mêlés de fable et d'histoire, paraît avoir encouragé aussi les poëmes purement historiques, dans la même langue, sur les principaux faits de son règne. Il avait sans doute l'intention qu'un autre de ses protégés, le trouvère Benoît, conduisît jusqu'à son temps la longue histoire en vers des ducs de Normandie, où Benoît lui-même exprime le vœu de comprendre dans ses chants la gloire de son patron, et où il ne manque du moins aucune occasion de le louer. Dans un autre poëme historique en l'honneur du même prince, dans les vers où Jordan Fantosme, un des disciples de Gilbert de la Porrée, célèbre la défaite du roi d'Écosse, en 1174, par les barons de Henri II, on verra mieux peut-être encore que dans l'ouvrage de l'anonyme sur l'Irlande, avec quel art les poëtes de cour savaient quelquefois raconter, sans trop de flatterie, les événements contemporains.

Girald. cambr., Expugnat. Hiberniæ, ap. Camdeni Angl., p. 813.

Martène et Durand, Voyage littéraire, t. II, p. 99. — Ci-dessous, p. 345.

Quoique l'auteur du poëme sur la conquête de l'Irlande nous dise qu'il en tient les plus importants détails de Maurice Regan, interprète de Dermot, roi ou chef de Leinster, il n'en invoque pas moins, à tout moment, dans ses récits, le témoi-

gnage des vieillards, des anciens, et rien n'empêche de croire qu'il compte parmi eux ce Maurice, qui avait pu survivre longtemps à son maître, mort en 1170, et aux événements auxquels ils avaient pris part tous les deux. On aurait quelque chance d'en savoir davantage, si le poëme, qui n'a plus ni commencement ni fin, était resté complet.

Le manuscrit, qui avait appartenu à sir George Carew, dont l'analyse, inexacte et insuffisante, publiée dans les *Hibernica* de Harris, a seule fait connaître ce poëme aux historiens, est aujourd'hui conservé, sous le n. 596, dans la bibliothèque archiépiscopale du palais de Lambeth, près de Londres. L'extrait donné par Carew n'avait pas même suffi pour attirer l'attention des critiques les plus curieux de rechercher les anciens monuments de notre langue; car l'abbé de la Rue, dans ses longs travaux sur la poésie anglo-normande, ne fait aucune mention ni de l'original ni de l'abrégé.

Hibernica, or Some antient pieces relating to Ireland, etc., by Walter Harris. Dublin, 1757, in-fol., p. 1-21; ibid., 1770, in-8°, p. 9-45. — Voy. Tanner, Biblioth. britannico-hibern., p. 620; d'après Ware, de Scriptor. hibern., p. 56.

En 1837, M. Francisque Michel, autorisé par M. l'archevêque de Canterbury à prendre copie des trois mille quatre cent soixante vers du manuscrit, a fait imprimer à Londres, avec une Introduction et un court glossaire, ces restes d'un poëme qui intéresse surtout nos voisins pour les faits, et nous pour le langage.

Anglo-norman poem on the conquest of Ireland, etc. Londres, 1837, in-12.

L'Introduction, écrite en anglais par M. Thomas Wright, sans annoncer la prétention d'expliquer tous les témoignages historiques et géographiques du texte, n'en laisse pas moins voir, par un petit nombre d'observations savantes, de quel prix pourrait être un commentaire plus étendu, fondé sur les autres récits contemporains et sur l'aspect des lieux. On y exprime l'opinion que l'ouvrage a pu être écrit vers la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], *at the end of the twelfth or beginning of the thirteenth century.* Un tel sentiment s'accorde donc avec la place que nous assignons ici au long fragment en vers français sur l'expédition d'Irlande.

Comme cette expédition n'a pas besoin d'être racontée de nouveau après l'habile narrateur de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et que les noms de Dermot Mac-Morrog, de Richard Strongbow, de Raymond le Gros, de Robert Fitz-Stephen, de Hugues de Lacy, ne sont pas des noms inconnus à nos lecteurs, nous dirons seulement, au lieu d'entrer dans un parallèle qui appartiendrait à d'autres études, que les circonstances recueillies par l'historien rimeur,

Aug. Thierry, Hist. de la conq. de l'Angl., t. III, p. 210-258. — Voy. Hume, History of England, ch. 9, etc.

surtout de la bouche de l'ancien serviteur de Dermot, ajoutent de temps en temps quelque chose à la chronique de Walter de Hemingford, à celle de Benoît de Peterborough, et même au grand récit de la conquête par Giraud de Barri, qui avait vu le pays en 1185, qui avait compté son frère Robert parmi les conquérants, et dont la relation passait jusqu'ici pour la plus digne de foi.

Expugnatio Hiberniæ, ap. Camdeni Anglica, p. 755.

On a prétendu, d'après une mauvaise interprétation de l'extrait de George Carew, que l'ouvrage pouvait être de Maurice Regan lui-même, le « latinier » ou clerc interprète du roi Dermot; mais les premiers vers, déjà cités autrefois, se bornent à faire entendre, dans l'état de mutilation où ils nous sont parvenus, que Regan avait eu avec l'auteur plusieurs entretiens, et lui avait communiqué peut-être quelque écrit sur ce sujet :

Tanner, l. c.

Lyttelton, History of king Henry the second, t. IV, Append., p. 270.— Warton, Hist. of english poetry, t. I, p. 73, 89.

... Par soen demeine latinier,
Que moi conta de lui l'estorie,
Dunt faz ici la memorie.
Morice Regan iert celui;
Buche à buche parla à lui
Ki ceste jeste endita;
L'estorie de lui me mostra, etc.

Auteur ou rédacteur, l'anonyme, qui appelle son œuvre une « geste, » ou un poëme historique, paraît en effet ne s'être point permis de fictions. Ses rapports d'amitié avec l'ancien secrétaire de celui qui, pour venger une querelle privée, avait amené les Anglais en Irlande, et cette langue même dont il se sert, la langue des vainqueurs, pourraient le faire soupçonner de trop d'attachement à leur parti; mais, quoiqu'il ait certainement écrit pour eux, et qu'il dise même, « nos « Engleis, » on ne peut cependant pas l'accuser d'injustice à l'égard du peuple irlandais. Son principal tort n'est point la partialité, c'est plutôt son mauvais style.

Qu'on en juge par quelques-uns des vers où il commence à raconter le premier combat livré dans le district d'Ossory, défendu à la fois par le courage de ses habitants, et par ses marais, ses bois, ses montagnes. Le récit de ce combat s'annonce avec un certain appareil, et il est précédé d'un discours, que l'auteur a sans doute voulu rendre éloquent. S'il n'est donc point parvenu à respecter ici la mesure, la con-

struction, les plus simples habitudes de la langue dans laquelle il écrit, on a le droit d'en conclure qu'il ne le pouvait pas :

Lors parlat un barun,
Morice de Prendergast out nun :
« Segnurs baruns communal,
« Delivrement passum icel val,
« Que nus fuissoins en la montaine,
« En dur champe et en la plaine;
« Kar armes eymés le plusurs,
« Vassals hardis e combaturs;
« E les traiteres sunt tut nues,
« Haubers ne bruïnes n'unt vestues.
« Pur co, si turnum en dur champ,
« N'averunt il de mort garant.
« Ferir irrum vassalement,
« E checun communalement
« Trestuz i ferrunt communal,
« Gent à pé et à cheval,
« Sur la gent de Osserie,
« Ke nus furent encontrarie.
« Kar si il sunt debaratés,
« A tut dis serrum dutés.
« Kar rien n'i ad de fuir.
« U ci vivere, u murir! »
Co fu la premere bataille
Que champele fu, san faille,
Entre les baruns engleis
E de Osserie les Yrreis;
E les Yrreis à grant eleis
Suerent la gent engleis.

Ce faible écrivain, qui n'avait point su conserver intact le vieux langage apporté autrefois de Normandie, paraît cependant n'avoir rien négligé pour donner du moins à son œuvre un mérite précieux dans un historien, la clarté. Pour bien distinguer les principaux points de sa narration, il a soin, comme c'est l'usage de plusieurs chroniques, d'avertir, entre chaque section, qu'il va maintenant parler d'autre chose :

De cele gent ici lerrum,
Del rei Dermod vus conterum.

Il répète aussi les mots, les membres de phrase, afin d'être mieux entendu :

Le reis e sa haute gent
As Angleis firent serment,

As Engleis jurerent en fin
Sur l'auter e sur l'escrin
Que jà traisun ne lur frunt,
Tant euz od lui serrunt.

Lorsque ces répétitions sont tout à fait oiseuses, elles ne peuvent faire excuser ni l'ennui des redites, ni les vers inégaux, ni les mauvaises rimes, ni bien d'autres imperfections :

Quant il vindrent à la cité,
Chescun s'en est dunc turné.
Vers lur osteus pur heberger
Returnerent li chevaler.
Mires firent par tut mander,
Pur maladis saner;
Pur saner lur naffrez,
Mires unt par tut mandez.

Ailleurs, à la suite de l'odieuse description du supplice infligé par les Anglais à soixante-dix Irlandais prisonniers, qu'ils firent décapiter par la main d'une jeune fille, Aliz de Berveni, qui avait perdu son ami dans le combat :

E les Yrreis de la tere
Desconfiz sunt en tel manere ;
Returné sunt en lur païs
Debaratez e desconfiz ;
En lur païs sunt returnez
Desconfiz e debaratez.

Il est vraiment fâcheux qu'un auteur qui s'est donné tant de peine pour être clair, n'ait pu toujours éviter d'être inintelligible. Les causes d'obscurité sont ici tellement nombreuses, comme l'éloignement des temps et des lieux, les détails topographiques et presque domestiques, les expressions locales, les altérations de la langue en pays étranger, les erreurs de prononciation, les grossières méprises des copistes, que nous aurions tort de nier que ce soit souvent notre faute si nous ne l'entendons pas; mais nous osons cependant croire que c'est aussi quelquefois la sienne.

Maurice Regan, qui intervient lui-même à plusieurs reprises dans le récit comme messager ou parlementaire :

E Dermod, li reis gentilz,
Morice Regan ad tramis,
E par Morice ad nuncié
A cithiceinz de la cité

Que san delai, san nul respit,
S'en rendissent san contredit;
San nul altre contreditur,
Se rendissent à lur seignur;

Regan avait sans doute conté l'histoire jusqu'au bout à celui qui l'a mise en rime. Mais aujourd'hui, quoique suffisamment longue, elle ne finit point; et, après mainte digression fort confuse sur la querelle entre le père et le fils, Henri II et Henri Court-Mantel, sur des mariages, sur les terres distribuées par les nouveaux maîtres à des aventuriers de nobles familles, pour qui les vers du poëte, comme autrefois ceux d'Homère pour les peuples de la Grèce, furent peut-être autant de titres de propriété:

Pus li ad, sachez, doné
Odrono tut en herité,
E Glaskarrig ensement
Sur la mer ver l'Orient;
Sur la mer donat Obarthi
A Hervi de Momorci, etc.,

l'ouvrage tout à coup s'interrompt, au moment où commence le récit du siége de Limerick. Il est à croire qu'il y manque peu de feuillets; car ces guerres partielles ne changèrent point la destinée de l'île, et, au départ du roi, à son retour dans le pays de Galles,

A demi liu de Sein Davi
Ariva li rei Henri,

on pouvait regarder comme accomplie cette réunion que rien n'a pu briser.

La tradition orale, représentée dans tous ces souvenirs par Maurice Regan et par les autres témoins de l'expédition d'Irlande, n'est point, de l'aveu de l'auteur, le seul fondement de son poëme historique; nous devons ajouter, surtout dans une Histoire littéraire, qu'il s'y réfère souvent à d'anciens textes, qu'il nomme tantôt « la geste, » tantôt « la chancon, » tantôt « l'escrit: »

Ceo dist la geste.....
Solum la geste que lisum...
Solum la geste qu'oiez ici...

Solum la geste qui 'l cunte ici...
Si la geste ne nus ment...
Et vus dirat la chancon...
Cum nus recunte le chansun...
E Chastel Brec, solum l'escrit.

Il y avait donc, avant le poëme de l'anonyme, plusieurs récits, en prose ou même en vers, de l'invasion des Anglais en Irlande; et c'est là ce qui, tout en nous permettant de ne point supposer son ouvrage antérieur au XIII[e] siècle, peut aussi donner à son témoignage plus d'autorité. Mais il faut avouer, en même temps, que rien n'est moins favorable à l'opinion que l'on peut concevoir aujourd'hui de son talent d'écrivain; car s'il avait entre les mains, sur le même sujet, des chansons, des gestes, en un mot des écrits, il est probable que, par une émulation bien naturelle, il a essayé de mieux faire, et de laisser à son tour des vers dignes d'être chantés, puisqu'il dit lui-même : « Cum nus chantum. » A-t-il donc fait mieux? Nous craindrions, en l'affirmant, de juger trop sévèrement ses devanciers. V. L. C.

Poeme sur la guerre d'Écosse, par Jordan Fantosme. (1174.)

Un poëme français sur la guerre de Henri II contre l'Écosse, en 1173 et 1174, porte le nom de Jordan Fantosme. Quel est ce Jordan? On peut croire que c'est celui que désigne un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, vu dans cette abbaye par dom Martène, et où il avait trouvé, en tête du commentaire de Gilbert de la Porrée sur les livres de Boëce *de Trinitate*, les portraits du commentateur et de quatre de ses disciples, *quorum nomina subscripta sunt, quia digni sunt;* portraits au-dessous desquels on lisait : *Jordanus Fantasma, Ivo Carnotensis decanus, Johannes Beleth, Nicolaus.* Une note ajoutait : *Hi tres et ille quartus, intentiore studio attenti, mentis acie perspicacissimi, et sola veritatis specie coacti, sub Pictavensi episcopo viguerunt discipuli; quorum animæ requiescant in pace.*

Voyage litt., t. II, p. 99, 100. —Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 471.

Jordan Fantosme, nommé avec Ives de Chartres, Jean Beleth et Nicolas, qui est sans doute Nicolas d'Amiens, commentateur à son tour de Gilbert de la Porrée, semble donc avoir été un de ses plus célèbres disciples.

Ibid., t. XII, p. 472; t. XVII, p. 2; t. XXI, p. 659.

En 1158, quatre ans après la mort de Gilbert, nous trouvons un Jordan Fantosme attaché à l'église de Winchester, dont Henri de Blois, frère du roi Étienne, était alors évêque. Jean de Sarisbéri, dans une lettre adressée au pape

Epist. 19. — Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. II, p. 279.

Chron. of the war, etc. Introd., p. XXXVII.

Glossar. med. et inf. lat., t. II, col. 143.

Joly, Traité des écoles, p. 167.

Fr. Palgrave's Rise and progress of the english commonwealth, part. II, proofs, p. XVI, LXXVIII; ap. Fr. Michel, Introd.; p. XXXVI, etc.

Adrien IV, lui rend compte du jugement qu'il avait porté sur un débat qui s'était élevé entre deux clercs de l'église de Winchester, et dont il avait eté établi juge, peut-être par le pape lui-même. Ces deux clercs sont maître Jordain ou Jordan Fantosme (*Fantasma*), et maître Jean Joichel. Ce dernier s'était arrogé le droit de tenir des écoles dans la ville de Winchester, contrairement à la volonté de Jordan Fantosme. En vertu de quel titre celui-ci pouvait-il l'en empêcher? C'est ce que nous ne saurions dire avec quelque certitude. M. Francisque Michel conjecture que Jordan Fantosme était « chancelier spirituel » de l'église de Winchester; mais nous ne connaissons point cette dignité. A Paris, le chancelier de Notre-Dame et de l'Université avait à la fois dans ses attributions les affaires temporelles et les affaires spirituelles; et nous pensons, avec Du Cange, qu'il en était de même en Angleterre au XII[e] et au XIII[e] siècle. De plus, Jordan Fantosme, dans la lettre citée, n'est point désigné par ce titre de chancelier, qui aurait fixé incontestablement ses droits. On peut même douter qu'il y ait jamais eu des chanceliers dans l'église de Winchester; du moins nous n'en trouvons point de traces. Il serait donc plus raisonnable de croire que Jordan était seulement l'écolâtre de Winchester, c'est-à-dire le chef des écoles; ce qui tenait lieu de l'office de chancelier dans les églises où cette charge n'existait pas. Comme le grand chantre de l'église de Paris, il avait inspection sur toutes les écoles élémentaires de la ville, et aucune ne pouvait s'ouvrir sans son agrément. Plusieurs passages de la lettre de Jean de Sarisbéri feraient supposer que Jordan avait le droit, s'il n'avait le titre.

Nous voyons, par un autre document, que Jordan Fantosme était encore, le 10 avril 1160, attaché à l'église de Winchester. Il se trouvait alors à Fareham près de Porstmouth, ainsi que Nicolas de Chandos; et ils vinrent de là tous les deux, avec Richard Anesty, auteur d'un Itinéraire ou d'un journal d'où nous tirons ce renseignement, confirmer de vive voix, comme témoins, un bref de l'évêque de Winchester, relatif à un procès par lequel ce même Richard revendiquait certaines terres comme sa propriété.

Outre ce petit nombre de témoignages, nous n'avons que l'ouvrage même de Jordan Fantosme qui puisse nous le faire connaître aujourd'hui. Cet ouvrage est le récit en vers de la guerre que le roi de France Louis VII, puis le roi d'Écosse

Guillaume le Lion, firent en 1173 et 1174 au roi Henri II d'Angleterre, comme alliés du jeune roi Henri, alors révolté contre son père. L'auteur, qui se nomme plusieurs fois dans le cours de sa narration, a vu quelques-uns des faits qu'il raconte : il écrit peu de temps après, et certainement avant la mort du jeune Henri, qui eut lieu en 1183. Il serait difficile de dire en quelle qualité Jordan Fantosme, homme d'Église, accompagna l'armée de Henri II dans plusieurs de ses opérations, et comment il se trouvait présent à la bataille d'Alnwick, qui termina la guerre par la prise du roi d'Écosse. Peut-être avait-il été député auprès des seigneurs anglais réunis dans le Northumberland contre le roi Guillaume, par l'évêque de Winchester, qui était allé lui-même en Normandie demander du secours à Henri II; mais l'auteur se nomme seulement, ou se contente de dire, « Je l'ai vu, » sans entrer dans aucun détail sur ce qui peut lui être personnel.

Chron. of the war, v. 1775.

Ibid., v. 1532-1622.

Jordan vécut-il encore longtemps après cette guerre? De ses trois condisciples nommés dans le manuscrit de Saint-Amand, Ives, qui était doyen de Chartres en 1156, 1157, 1159, ne nous est indiqué par aucune date ultérieure. Jean Beleth, selon Albéric de Trois-Fontaines, le plus ancien des auteurs qui aient parlé de lui, florissait en 1182; et certains auteurs l'ont fait vivre jusqu'en 1195, 1200, 1210, etc. Nicolas d'Amiens vivait encore en 1204, année où s'arrête la chronique dont il est l'auteur, si toutefois Nicolas d'Amiens est le même que Nicolas, disciple du célèbre évêque de Poitiers. On peut donc supposer sans invraisemblance que Jordan Fantosme, disciple de Gilbert de la Porrée avant 1154, clerc de l'église de Winchester en 1158 et 1160, auteur d'un poëme historique vers 1180, a pu prolonger sa carrière encore de vingt années environ, et, comme Jean Beleth et Nicolas d'Amiens, atteindre la fin du XIIe siècle, ou même les premières années du siècle suivant. C'est d'après cette supposition que nous nous sommes décidés à placer ici un auteur longtemps inconnu, dont l'ouvrage, monument précieux de notre langue telle qu'on la parlait en Angleterre vers la fin du XIIe siècle, est un de ces poëmes historiques qui ajoutent souvent aux chroniques contemporaines des détails familiers, du genre de ceux que l'on rencontre plus tard dans les nombreux mémoires de nos compatriotes.

Gall. christ., t. VIII, col. 1143, 1200.
Hist. littér. de la Fr., t. XIV, p. 218.— Alberic, Chron., ann. 1182. — Cas. Oudin, t. II, col. 1589, 1590. — Rec. des histor. de la France, t. XVIII, p. 746.
Hist. littér. de la Fr., t. XVII, p. 1-5; t. XXI, p. 659-661.

Nous savons déjà que ce poëme, le seul écrit qu'il nous ait laissé, est une histoire rimée de la guerre que le jeune prince

Henri fit contre le roi Henri II son père, parce qu'il se croyait frustré d'une partie des prérogatives que devait lui assurer, depuis l'année 1170, son titre de prince associé à la couronne. Le jeune prince eut d'abord pour allié le roi de France Louis VII; puis, d'après les conseils de ce dernier, le roi d'Écosse Guillaume le Lion, auquel il céda ses droits de suzeraineté sur le Northumberland et le Westmoreland, droits que les rois d'Écosse prétendaient leur avoir été ravis par les rois d'Angleterre. Cette guerre, commencée en 1173, finit l'année suivante par la bataille d'Alnwick, où le roi d'Écosse fut fait prisonnier, le 13 juillet. Elle n'eut d'autres résultats que les ravages affreux commis dans le Northumberland par les Écossais, les Gaels surtout, c'est-à-dire les habitants du Galloway, et par les Flamands, alliés du roi d'Écosse. Voici comment le poëte présente la série des événements qui marquèrent le cours cette déplorable lutte.

Chronicle of the war, v. 1-59. Henri, mécontent de se voir privé de toute autorité par son père, se rend à Saint-Denis, auprès du roi de France. A son arrivée, Louis VII tient dans cette ville une assemblée, et, par le conseil de ses barons, il se décide à secourir le jeune
V. 60-99. roi. Au mois d'avril de l'an 1173, à Pâques, il entre sur les terres du roi d'Angleterre, en Normandie. Henri II vient à sa rencontre, et défait l'armée française; le frère du comte de Flandre, Matthieu de Boulogne, reçoit une blessure mortelle.
V. 100-240. Bientôt cependant Henri II est abandonné d'une partie de ses vassaux; mais il ne perd point courage, et s'empare de Dol en
V. 241-290. Bretagne. Louis VII, effrayé de ses succès, écrit, au nom du jeune Henri, une lettre à Guillaume, roi d'Écosse. «Le jeune roi, dit-il, lui abandonne tout le territoire situé au delà de la Tyne, s'il
V. 291-407. veut être son allié.» Le roi d'Écosse, indécis, commence par demander à Henri II la restitution des droits qu'avaient ses ancêtres sur les provinces que le jeune Henri offre de lui céder. Sur le refus de Henri II, il déclare la guerre à ce prince, malgré les représentations du comte Waltheof. Il
V. 408-530. appelle à son secours les Flamands, et vient assiéger sur la frontière Wark, défendu par Roger d'Estouteville, qui, peu
V. 531-591. après, obtient une trêve de quarante jours. De là, le roi Guillaume marche sur Alnwick, puis sur Newcastle, mais sans
V. 592-782. aucun succès. Il ne réussit pas mieux devant Prudhoe, et va faire le siége de Carlisle. Les Écossais ravagent le pays; Guil-
V. 783-1097. laume lève le siége de Carlisle, et se replie sur Roxburgh. La ville de Berwick est réduite en cendres par l'armée anglaise.

Cependant le comte de Leicester, allié du roi d'Écosse,
débarque en Angleterre avec une armée de Flamands, de
Français et de Frisons. Il échoue devant Dunwich, prend
Norwich par trahison, et veut traverser toute l'Angleterre
pour secourir les Écossais au nord; mais il est attaqué et
vaincu par l'armée royale, et fait prisonnier, ainsi que sa V. 1098-1144.
femme. David combat dans l'intérieur de l'Angleterre pour
son frère le roi d'Écosse; il menace Nottingham et Nor-
thampton.

Après Pâques (1174), Guillaume rentre dans le Northum- V. 1145-1325.
berland, et investit une seconde fois Wark, tandis que ses
troupes ravagent cruellement le pays. Obligé de lever le siége V. 1326-1460.
de Wark, il assiége non moins inutilement Carlisle; mais il
s'empare d'Appleby et de Brough. Richard de Luci, chef de V. 1461-1511.
l'armée royale, sollicité par Robert de Vaus, défenseur de V. 1512-1637.
Carlisle, envoie l'évêque de Winchester en Normandie de-
mander du secours à Henri II, qui promet de revenir promp- V. 1638-1714.
tement en Angleterre. Le roi Guillaume se présente de nou-
veau devant Carlisle, mais en vain; il échoue de même devant
Prudhoe; enfin il se porte sur Alnwick; et, durant le siége
de cette ville, les hommes du Galloway commettent de nou- V. 1715-1909.
veaux excès. Plusieurs seigneurs du parti royal réunis sur-
prennent, près d'Alnwick, le roi Guillaume, qui est vaincu V. 1910-2028.
et pris. Henri II, de retour en Angleterre, après avoir fait
pénitence au tombeau de saint Thomas, rentre à Londres,
où il est reçu avec de grands transports de joie; le jour même,
il apprend la nouvelle de la prise du roi d'Écosse. David, V. 2029-2071.
renfermé dans Leicester, se rend: Henri retourne en Nor-
mandie et y fait transporter son prisonnier, le roi d'Écosse.
La guerre est terminée.

Le poëte, on le voit, suit rigoureusement l'ordre chronologique des faits; et si l'on compare sa narration avec celles de Guillaume de Neubrige, de Benoît de Peterboroug, de Raoul de Dicet, de Roger de Hoveden, et des autres chroniqueurs contemporains, on pourra reconnaître la véracité et l'exactitude de l'écrivain français, tant pour la marche générale des événements que pour les détails des faits principaux. Tantôt cependant il omet certaines circonstances, certains faits importants même, qui sont racontés dans quelques chroniques; tantôt il en ajoute qu'on ne trouverait pas ailleurs; de sorte que ces divers récits se contrôlent et se complètent réciproquement. Et il n'est pas vraisemblable que Jordan Fan-

tosme ait en cela usé du privilége des poëtes, supprimant par goût des faits réels, ou inventant, pour orner sa composition, des situations, des discours, des actions imaginaires. On est autorisé plutôt à considérer son poëme comme un vrai témoignage historique, où il raconte et détaille plus ou moins certains faits, et en omet quelques autres, selon qu'il avait eu à sa disposition des renseignements plus ou moins précis, et selon qu'il avait assisté lui-même aux événements, ou qu'il les avait seulement entendu rapporter.

Ainsi, Jordan Fantosme ne dit rien de l'incendie de Verneuil par Louis VII, ni de la défaite des Français près de cette ville, ni des expéditions de Henri II dans les provinces continentales; ce n'était pas là son objet. Il ne décrit pas avec les circonstances les plus révoltantes les cruautés des Écossais dans le Northumberland, lors de la seconde invasion, comme a fait Benoît de Peterboroug; il ne mentionne pas non plus le siége de Rouen par Louis VII, bien que ce siége soit le motif qui oblige Henri II à revenir en Normandie au moment où finit le poëme. D'autre part, notre trouvère anglo-normand est le seul écrivain qui fasse mention d'une grande assemblée tenue à Saint-Denis, où le roi de France consulte ses barons sur l'assistance que réclame le jeune roi Henri. Il est à remarquer que, dans ce passage, l'auteur donne à Louis VII le titre d'empereur, et que le comte Thibaut de Chartres, en lui adressant la parole, l'appelle « gentil rei de Saint Denis. » Jordan est le seul aussi qui rapporte le discours que Henri II, lorsqu'il apprend la défection des seigneurs de Bretagne, tient à ses barons restés fidèles, et la lettre que Louis VII écrit « en romanz » au roi d'Écosse, pour lui recommander la cause du jeune Henri. Seul de même il nous fait connaître, avec des circonstances intéressantes, la prise de la comtesse de Leicester; la levée du second siége de Wark, dont la garnison, d'après les conseils de son commandant Roger d'Estouteville, au lieu d'insulter l'armée du roi d'Écosse qui se retire en désordre, fait entendre des rotruenges et des chansons d'amour; le siége et la prise du château de Brough-under-Stanemore; la sommation faite à Robert de Vaus de rendre Carlisle; l'ambassade de l'évêque de Winchester auprès de Henri II, pour lui représenter que son arrivée en Angleterre peut seule arrêter les progrès de la dévastation dans les provinces du nord; enfin, tous les incidents qui préparent et qui signalent la bataille d'Alnwick et la prise du

Bened. Petroburg., ann. 1174; apud Th. Hearne, t. I, p. 71.

Chron. of the war, v. 30-59.

V. 45.

V. 46.

V. 128-149.

V. 246.

V. 255-271.

V. 1070-1079.

V. 1190-1312.

V. 1475-1517.

V. 1321-1460.

V. 1529-1633.

V. 1715-1909.

roi d'Écosse, événements dont fut témoin Jordan Fantosme.

Ce sont tous ces détails qui rendent la lecture du poëme plus attrayante que celle de la plupart des chroniques du temps. Si nous avons à reprocher à l'auteur une certaine obscurité, qu'on peut attribuer surtout aux formes indécises d'un ancien langage; la confusion dans la disposition des différentes parties d'un récit ou d'une description; la sécheresse d'expression qui étouffe une pensée à sa naissance, et la rend à peine sensible, n'oublions pas que ces défauts sont communs à la plupart des écrivains français contemporains. Il les rachète du moins par des qualités qui lui appartiennent en propre : un goût, alors assez rare, dans le choix et la mesure des détails; l'absence de toute digression hors du sujet; quelquefois enfin une vigueur de pensée, une précision et une justesse d'expression, qui donneraient à son style un caractère bien prononcé si elles se montraient plus fréquemment. Quelquefois aussi, mais plus rarement encore, la pensée se tourne en sentiment; mais ce n'est qu'un trait, qu'un mouvement fugitif, un cri de joie ou de douleur, qui s'arrête à l'instant même, avant d'avoir pénétré dans l'âme du lecteur. Chez Jordan Fantosme, en effet, de même que chez tous ceux de nos poëtes qui ont écrit dans l'enfance de l'art et de la langue, il en est trop souvent du sentiment comme de la pensée; à peine les entrevoit-on sous leur plume, que l'un et l'autre ils avortent immédiatement, ou restent informes, faute d'expressions qui puissent les rendre fidèlement, ou leur donner le développement nécessaire.

Quelques citations prises dans le poëme, et où l'on retrouvera les vers, bons ou mauvais, tels que des copistes peu habiles nous les ont conservés, justifieront nos diverses remarques.

La comtesse de Leicester, qui a pris les armes avec son mari pour la cause du jeune roi, vaincue et forcée de fuir, tombe dans un fossé plein d'eau, où elle perd ses bagues, c'est-à-dire tout son attirail. Elle veut se noyer de désespoir; mais un des chefs de l'armée royale lui persuade de renoncer à ce projet, et de se rendre prisonnière; car, lui dit-il,

« Issi vait de guerre, de perdre et de guaignier. » V. 1077.

A la bataille d'Alnwick, les Flamands sont massacrés sans miséricorde :

V. 1804. Jamès en lur païs ne crierunt mès, « Arras! »

Nous ne prétendons pas comparer ce trait au *dulces moriens reminiscitur Argos ;* cependant ce vers, si bien en contraste avec l'image repoussante du vers qui précède,

V. 1803. Lur buele des cors traïner par ces praz,

nous paraît renfermer un généreux sentiment de pitié pour ces malheureux. Cette forme de pensée, assez fréquente dans notre auteur, n'est pas toujours aussi heureusement exprimée ; il dit des mêmes Flamands, repoussés avec perte au second siége de Wark :

V. 1221. Jamès ne crierunt Araz; mors sunt e enterrez.

Lorsque le comte Matthieu de Boulogne est blessé mortellement, « le roi Henri, dit le poëte, n'aura plus rien à craindre « de lui, »

V. 93. N'aurad mès li reis Henriz pur lui nule dutance.

Et ailleurs, en parlant des habitants du Northumberland massacrés par les soldats de Guillaume le Lion : « Ils n'en « diront point de nouvelles à leur postérité, »

V. 637. Ne cunterunt mès novele à nul de lur lignage.

La même idée se représente avec un tour plus simple, lorsque l'auteur, au sujet de trois cents hommes du monastère de Saint-Laurent tués par les Écossais peu de temps avant la bataille d'Alnwick, s'exprime ainsi :

V. 1710. Jamès ne verrunt parent ne nul de parenté.

Indigné des excès commis encore par les Écossais lors de leur seconde invasion, il fait entendre les accents d'une véritable douleur :

V. 1178-1181. A Deu! pur quei ne l' saveit Willame de Vedsci,
Rogier d'Estutevile, les autres autresi?
La preie fust rescuse, n'i eussent pas failli;
Mès il ne l' sorent mie, certes co peise mi.

C'est un sentiment d'un autre genre qu'il exprime, et une

sorte d'admiration pour la puissance du roi Henri II, lorsqu'il termine ainsi l'énumération de toutes les richesses que les bourgeois de Londres étalent pour la réception de leur souverain :

Cil deit bien estre reis qui tels genz ad suz sei. V. 1933.

Mais de plus longs passages feront mieux apprécier encore les qualités et les défauts de la composition de Jordan Fantosme.

Son préambule ne comprend que quatre vers :

Oez veraie estoire (que Deus vus benéie!) V. 1-4.
Del mieldre curuné qui unkes fust en vie.
Talent m'est pris de faire vers, dreiz est que jo's vus die :
Celui tieng à sage qui par autre se chastie.

Après ce début si court, où il offre Henri comme le meilleur modèle aux princes qui voudront s'amender, il entre immédiatement dans son sujet, en s'adressant au roi lui-même :

Gentil rei d'Engleterre à la char très hardie, V. 5-26.
Al curuner de vostre fiz ne vus suvienge il mie
Ke l'umage de ses meins le rei de Aubanie
Li feistes presenter, senz fei aver mentie?
Puis lur deistes ambesdous : « Deus les maldie,
« Ki de vus departirad amur ne druerie!
« Encontre tutes gens del mund, en force e en aïe
« Od mun fiz seiez tenant salve ma seignurie. »
Puis entre vus e vostre fiz mortel nasquid envie,
Dunt maint gentil chevalier ad puis perdu la vie,
Maint hume deschevalchié, mainte sele voidie,
Maint bon escu estroé, mainte bruine faillie.
Après icest curunement e après ceste baillie
Surportastes à votre fiz auques de seignurie,
Tolistes lui ses volentez, n'en pot aver baillie :
Là crut guerre senz amur, Damnes Deus la maldie!

Reis de terre sans honur ne set bien que faire :
Ne sout li juefnes curunez, li gentilz debonaire;
Quant ne pot ses volentez acumplir pur son paire,
Pensout en son curage qu'il li fereit contraire;
Turnad s'en tout à celée, passad un gué de Leire;
De si qu'il vint à Saint Denis, ne volt mangier ne beire, etc.

Nous voyons, dès ces premiers vers, Jordan Fantosme annoncer un rare caractère d'impartialité, qui doit le recom-

mander à l'estime de ses lecteurs, et inspirer de la confiance pour l'exactitude de ses récits historiques. Si partout il se montre partisan bien prononcé du roi Henri II, toutefois il ménage dès l'abord au jeune prince une justification de sa révolte contre son père et de son alliance avec le roi d'Écosse, en rappelant à Henri que lui-même a pris plaisir à former cette liaison, et en lui faisant entendre qu'il n'a peut-être pas accordé à son fils tous les honneurs, toute la part d'autorité que semblait lui promettre le titre de roi.

Plus loin, il se reporte à une époque où la guerre avec le roi d'Écosse est terminée, et il prie le roi Henri de pardonner à un fils qui commence à se repentir, et qui, un jour, aura peut-être de plus grandes guerres à soutenir que son père :

V. 937-946.

Gentil rei d'Engleterre, faites le mien desir :
Amez ces qui vus vuelent en léauté servir.
Ne deit pas al jofne rei de rien mesavenir,
Quant par naturesce se prist à repentir,
A mener genz estranges en pur les suens hunir
Ki emprès les jorz sun pere le deivent maintenir.
Ainceis que cest siecle cumence à definir,
Purrunt aventures plusurs avenir.
Unkes n'en éustes tel guerre à sustenir,
Ke vostre fiz n'ait graindre; ore penst des suens nurrir.

Si ces derniers mots signifient que le roi doit permettre à son fils d'entretenir des partisans qui puissent un jour le soutenir comme roi, l'indulgence que le poëte demande ici à Henri II pour un fils rebelle semblera peu prudente. Était-ce le moyen de prévenir le retour d'un guerre civile?

De même qu'il s'est montré compatissant pour un prince malheureux quoique coupable, notre auteur, tout en condamnant la démarche du roi d'Écosse lorsqu'il déclare la guerre à Henri II, et les excès commis par les Écossais dans les provinces du nord, ne peut s'empècher de rendre justice aux brillantes qualites du roi Guillaume le Lion, en même temps qu'il lui reproche d'être trop changeant, et de céder trop facilement à des suggestions étrangères :

V. 638-645.

Bien sout li reis d'Escoce ses enemis guerreier,
E suvent en guerre grever e damagier;
Mès trop fud acustumé de cunseils noveler.
La gent estrange chierisseit, amot e teneit chier;
La sue gent demeine ne volt unkes amer,

Ki lui e sun réaume deveient cunseillier.
Bien i parut en haste, jà m'en orrez parler,
Cum avint de sa guerre par malveis cunseillier...

A, Deu! quel duel del gentil rei Guillame! V. 670-679.
Del rei Henri aura si mortel blasme;
Co peise mei, par le barun saint Jacme!
Car plus franc ne guverna unc realme.
Fantosme dit e bien le vus afie,
Ne se pensast à nul jor de sa vie
De guerreier Henri de Normendie,
Le fiz Mahaut, ki ad la char hardie;
Mès par cunseil e par malveis envie
Puet l'um un sage mettre en grant folie.

Et au moment de la rencontre d'Alnwick, on entend le poëte dire :

Li reis d'Escoce fud pruz, merveillus e hardi... V. 1772.
Li reis se fait armer tost e ignelement, V. 1782-1784.
E muntad el cheval qui n'esteit mie lent,
E vait en cel estur par mult grant hardement...

S'il fut vaincu, ce fut en expiation des crimes commis par les Écossais :

Le pechiè des Escoz li fait encumbrement. V. 1791.

Parmi un grand nombre de descriptions qui pourraient donner une idée juste de la manière dont Jordan Fantosme présente, enchaîne et développe les circonstances d'un fait important, nous choisirons le passage où il raconte le siége et la prise du château de Burc, ou Brough-under-Stanemore :

Li reis Willame d'Escoce ad jà pris Appelbi... V. 1475.
A Burc volent aler, le cunseil fud tost pris. V. 1481-1511.
Se il ne lur est renduz, n'en istra un sul vis;
Mès le chastel ne fud del tut issi esquis,
Qu'il n'i ot là dedenz chevaliers plus de sis.
Le chastel fud mult tost de tutes parz asis;
Si lur funt dur assaut e Flamens e marchis,
E unt le premier jor sur els le baile pris,
E eus tost l'unt guerpi, e en la tur se sunt mis.

Or sunt en cele tur, curtes ures durrunt;
Kar il mettent le fu, là dedenz les ardrunt.
Ne sevent nul cunseil, ne que fere purrunt;
Jà est li fieu espris : ore endreit ardrunt.
Par ma fei! beau sire, si vus plaist, nu ferunt;

Ainz frunt que chevalier, al rei se tendrunt.
Kar il veient très bien nul sucurs n'aurunt.
Ne poent plus suffrir, au rei rendu se sunt.
Co est faite fesance ico qu'il ore funt.
Au rei se sunt renduz, granz dolurs ès cuers unt.

Mès un chevalier noveaus lur iert le jor venuz.
Ore oiez de ses fez e de ses granz vertuz.
Puis que ses compaignuns se furent tuit renduz,
Remist il en la tur e saisi dous escuz,
Si 's pendi as kerneaus, lungement s'est tenuz,
E lancad as Escoz treis espiez esmuluz.
A chascun des espiez ad un mort abatuz.
Quant ceus li sunt failliz, si reprent peus aguz,
E lancad as Escoz, si en ad cunfunduz;
E tuz jors vait criant : « Jà serrez tuz vencuz. »
Unc d'un seul vassal ne fud estur mielz tenuz.
Quant li fus li toli le desfens des escuz,
Ne fait pas à blasmer s'il s'est idunc renduz.

Abbo, de Obsidione Lutetiæ, etc., l. 1, v. 504-578.—Le Siége de Paris par les Normands, etc., p. 138.

Quelques-uns de ces détails rappellent ceux qu'on lit dans la description du siége de Paris par Abbon, lorsque le poëte latin raconte l'incendie de la tour du Petit-Pont à Paris, et le massacre des douze seigneurs qui la défendaient contre les Normands. Mais la narration latine, malgré la barbarie du langage, semble plus intéressante que celle du trouvère, soit par la situation des personnages, soit par l'importance du fait dans lequel ils figurent, soit par le dévouement du dernier d'entre eux, qui refuse de survivre à ses compagnons, et préfère la mort à la honte de se rendre; surtout enfin par une teinte de sentiment qui anime tout le récit, et qui nous paraît manquer presque entièrement dans l'auteur français.

Celui-ci a plus de droit à nos éloges dans le récit de l'ambassade de l'évêque de Winchester auprès du roi Henri II. L'intérêt de la situation, une juste mesure dans l'expression des idées, une certaine vivacité de style, font de ce récit un morceau digne d'être cité d'un bout à l'autre :

V. 1529-1622.

De Richart de Luci ore oiez la verité :
Par sun sen qu'il ad bon e sa grant léauté,
Sun seignur de là mer par ses briés ad mandé;
L'evesque de Winchestre, cum il fud devisé,
Il meismes i alad par mult grant amistié,
E dit al rei Henri : « Saluz aiez de Deu!
« Engleterre vus salue cume sun avué,
« Dan Richart de Luci e tut l'autre barné,

« Ki se tienent od vus; mès oiez la verité :
« Co ne sunt mie dis, si m'aït Damne Dé,
« Ki se tiengent od vus en dreite léauté. »

Dunc demande li reis : « Ke fait dunkes Richart
« De Luci, le léaus? est il de meie part? »

— « Oïl, sire, pur veir, il n'i rend pas endart;
« Ainz se larreit lacier à un fust d'une hart. »

— « E li cuens d'Arundel, cum il est cuntenant?
« Tient se il ovoc mei? vait nus il guerreiant? »

— « Sire, par la meie fei! ainz est vostre bien voillant
« En trestuz vos busuinz, el premier chef devant. »

— « E Humfrei de Boün, cum s'est il cuntenuz?
« Envers mes enemis est se il cumbatuz? »

— « Sire, par la meie fei! jo 'n voil estre créuz,
« Co est uns des plus leiaus ki od vus seit tenuz. »

— « Par devers Everwic cument funt les baruns?
« E ceus d'Estutevile tienent il lur meisuns? »

— « Certes, sire, s'il vus plaist, très bien le savums,
« De ceus d'Estutevile ne vindrent traïsuns. »

— « E l'eslit de Nincole, cum est il ès païs?
« Set il puint guerreier cuntre ses enemis? »

— « Il est, sire, veirement vostre charneus amis;
« Asez ad chevaliers e bons serjanz marchis. »

— « Thomas le fiz Bernard e sis freres ausi
« Sunt auques suvent od Richart de Luci? »

— « Certes, sire, s'il vus plaist, il vus sunt mult ami,
« E Rogier le Bigot ki unkes ne failli. »

— « Kar me dites ore veir de ma terre là north;
« Rogier d'Estutevile ad il fait nul alcort? »

— « Ainz i murrunt mil humes, sire, de male mort,
« Ke Rogier vus mesface ne à dreit ne à tort. »

— « Randulf de Glanvile est il en Richemunt,
« E dan Robert de Vaus? ces dous baruns que funt? »

Dunc geta li messages un suspirs de parfunt;
E li reis li a dit : « Ices suspirs dunt sunt?
« Ad dunc Robert de Vaus faite traïsun?

« Ad il Carduil rendu? ne dites si veir nun. »

— « Mès le tient noblement cume gentil barun.
« De sun grant desturbier dreiz est que vus dium.
« Li reis d'Escoce vint l'autr' ier par Carduil chevalchant
« E dan Robert de Vaus durement manecant;
« Demanda lui le chastel par itel cuvenant
« Qu'il li durreit asez dunt il serreit manant;
« E, s'il co ne fait dès idunc en avant,
« Tuz les frad afamer, li petit e li grant. »

— « Par ma fei! co dist li reis, ci ad bon cuvenant.
« En poi d'ure Deu labure, co dit li mendiant.
« Ke fist dunc li Escot? asiegea il Karduil? »

— « Nenil, sire, si vus plaist, ainz fist greinur orguil;
« Ainz ad pris Appelbi, dunt jo forment m'en duil,
« E le chastel de Burc, bien acuintier vus voil. »

— « Cument, cheles! dist li reis, est dunc Appelbi pris? »

— « Oïl, sire, veirement, e trestut le païs:
« Co ad mult esbaudi voz mortels enemis.
« Tels se tindrent od vus, ki se sunt à els pris.
« Sire, pur Robert de Vaus sui jo ci enveiez:
« Ne li puet mès venir ne li vins ne li blez,
« Ne devers Richemunt ne serra mès aidiez;
« S'il n'ad hastif sucurs, tut serrad afamez.
« Puis iert Northumberland del tut en tut guastez;
« Odinel de Humfranville enfin desheritez;
« Le Noef Chastel sur Tine serrad agraventez,
« Willame de Vesci, ses terres e ses fiez:
« Li Escot i curent par tut cume malfez. »

— « Par Deu! co dit li reis, co serreit grant pitiez. »
Dunc li lerment les oilz, parfunt ad suspirez.
« E cheles! que fait l'eveske de Dureaume? »

— « Il est trestut à un e li reis Willeaume. »

— « Saint Thomas, dist li reis, guardez mei mun réaume;
« A vus me rent cupable dunt li autre unt le blasme.
« Beaus sire, dist li reis, dites mei verité;
« Cument funt mes baruns de Lundres, ma cité? »

— « Si m'aït Damne Deu ki maint en Trinité,
« La plus leale gent de tust vostre regné.
« N'i a nul en la vile ki seit de tel eé
« Ki puisse porter armes, ne seit très bien armé;
« Mar quiderez nient endreit d'eus nule malveistié.
« Mès, sire, d'une rien ore seiez acuintié:
« Gilebert de Munfichet sun chastel ad fermé,

« E dit que les Clarreaus vers lui sunt alié. »

— « E Deus! co dist li reis, ore en pernez pitié,
« Guardez mes baruns de Lundres, ma cité.
« Alez ent, sire evesque, enz en vostre païs.
« Si Deus santé me dune, e jo puisse estre vis, V. 1620.
« Vus m'aurez à Lundres ainz vienge quinze dis,
« E prendrai vengement de tuz mes enemis. »

Cette forme de dialogue, qui varie agréablement la monotonie de la narration, et lui donne un intérêt pour ainsi dire dramatique, avait été déjà employée avec succès par le poëte, V. 1355-1437. lorsqu'il raconte comment Robert de Vaus fut sommé, de la part du roi d'Écosse, de rendre Carlisle, et comment il détermina ce prince à passer outre, en faisant à son messager cette héroïque réponse :

« Dites mei, message, ke Deus vus duinst honur! V. 1419-1437.
« Alez au rei d'Escoce, ki est vostre seignur ;
« Dites que jo li mand ne li toil nul honur
« Ne fieus ne heritez, ne ne frai à nul jor;
« Mès voist au rei Henri, si face sa clamur
« Que je tieng de Carduil le chastel e la tur
« Par force cuntre lui, cume vers guerreiur;
« E si mi sire li reis en ait vers mei irrur,
« Enveit mei sun message, mès nul traïtur,
« Ki me die de sue part : « Rendez sus cest honur
« Volentiers e de gré, n'i aurad nul retur. »
« E si co ne l' volt faire, si faimes cuvenant :
« Tant me duinsez respit ke seie mer passant,
« E dirrai mun seignur, Henri le rei vaillant,
« Qu'il li rende sun honur tant cum il vait querant,
« Carduil le chastel quanqu'i ad apendant.
« Dunc est il asséur, si jo 'n ai le cumant,
« Certes; u, si co non, pur murir ci devant,
« Le chastel mun seignur ne li serrai rendant. »

L'art de rappeler à propos les paroles, les actions, les attitudes mêmes des personnages, ces petits détails en un mot qui font connaître leur vie intime ou leur caractère, n'était pas, comme on voit, inconnu à Jordan Fantosme, si toutefois, pour un écrivain du XIIe siècle, ce genre de récit suppose un art, et non pas seulement le besoin de dire ce qu'on a vu, ce qu'on a entendu, ce que l'on sait mieux que les autres. Quelle que soit ici la part de mérite qui revient au poëte, il faut reconnaître qu'il a su donner souvent de l'intérêt à sa composition.

Nous en trouvons une nouvelle preuve dans le dernier tableau du poëme, où un messager vient annoncer à Henri II, qui sommeillait, la défaite et la prise du roi d'Écosse :

V. 1962-2002.

Li reis iert acuté e un poi sumeilla;
Un vadlet à ses piez, ki suef les grata;
N'i out noise ne cri, ne nuls n'i parla,
Harpe ne viele nul d'ure n'i suna,
Quant li mès vint al us e suef apela.
E di li chamberlens : « Ki estes vus là? »
— « Messagier sui, amis, or venez plus en cà.
« Dan Randulf de Glanvile desque ci m'enveia
« Pur parler oue le rei, kar grant mestier en a. »

E dist li chamberlens : « Par matin seit l'afaire. »
— « Par ma fei! dist li mès, ainz i parlerai en eire.
« Mun seignur ad el cuer e dolur e cuntraire :
« Si me laissiez entrer, chamberleng debonaire. »
Et dit li chamberlens : « Ne l'osereie pas faire.
« Li reis est endormiz, ariere vus estut traire. »

A co qu'il parolent, s'est li reis esveilliez,
E oïd à cel us crier : « Ovrez! ovrez! »
— « Ki est co, dist li reis, à dire me sachiez. »
— « Sire, dist li chamberlens, ore endreit le saurez.
« Message est de cà nort, très bien le cunuissiez,
« Hume Randulf de Glanvile, Brien est apelez. »
— « Par ma fei! dist li reis, ore sui mult trespensez :
« Il ad mestier d'aïe, caenz venir le laissiez. »
Li messagier entrad, ki mult fud enseigniez,
E salua le rei, cum jà oïr purrez :
« Sire rei, Deu vus salt, qui maint en Trinitez,
« Vostre cors en avant, e puis tuz voz privez! »
— « Brien, dist li reis, queus noveles aportez?
« Est li reis d'Escoce en Richemunt entrez?
« Le Nuef Chastel sur Tine saisi, les fermetez?
« Odinel de Umfranvile est pris u dechaciez,
« E trestuz mes baruns de lur terres ostez?
« Messagier, par ta fei! di mei veritez.
« Malement m'unt servi, s'ore ne seient vengiez. »
— « Sire, co dist li mès, un petit m'entendez.
« Vos baruns de cest nort sunt bone gent asez.
« De la part mun seigneur bonement m'entendez.
« Il vus mande par mei saluz et amistiez,
« E ma dame mult plus, que vus bien cunuissiez.
« Il vus mande par mei, mar vus remuez. :
« Li reis d'Escoce est pris e tut sis barnez. »

Il serait difficile de ne pas reconnaître dans cette forme ré-

pétée, « Il vous mande par moi, » un certain artifice de composition. Le messager tient le roi en suspens, comme pour jouir quelque temps de son inquiétude, et lui annonce enfin la grande nouvelle par le vers simple et expressif qui termine heureusement la période.

E dit li reis Henris : « Dites vus veritez? »
— « Oïl, sire, veir, par matin le saurez :
« L'arcevesques d'Everwic, uns sages hum lettrez,
« Vus enveiera dous messages privez;
« Mès jo mui premerein, ki soi les veritez.
« Ne n'ai guaires dormi quatre jors sunt passez,
« Ne mangié ne béu, si suis mult afamez;
« Mès, la vostre merci, gueredun m'en rendez. »
E respondi li reis : « Mar vus en duterez.
« Si vus veir m'avez dit, riches estes asez.
« Est li reis d'Escoce pris? dites mei veritez. »
— « Oïl, sire, par fei! en croiz seie encroez,
« U pendu à une hart, u arrs en un grand ré,
« Si demein, ainz miedi, ne seit tut averré! »
— « Dunc, dit li reis Henris, Deus en seit mercié,
« E saint Thomas martyr, e tuz les sainz Dé! »
Atant est li message à sun ostel alé,
A mangier et à beivre en ad à grant plenté;
E li reis est si liez la nuit e si haitié
Qu'il vint as chevaliers, si 's ad tuz esveillié :
« Baruns, esveilliez vus. Bor vus fud anuitié.
« Tele chose ai oïe dont jo vus frai haitié :
« Pris est li reis d'Escoce, co m'ad l'en dit pur verté.
« Ore ainz me vint novele, quant dui estre culchié. »
E dient ces chevaliers : « Or merciez Damne Dé;
« Ore est la guerre finie, e em pès vostre regné. »
Mult semblat ceste nuit al rei Henri mult bele, etc.

C'est aussi par cette pensée de la fin de la guerre, de cette guerre si criminelle, si désastreuse, que le trouvère, bon et loyal sujet de Henri II, termine son poëme. Le roi repasse en Normandie, où il se fait amener le roi d'Écosse :

Li reiz est venuz a Roem quant l'aube s'esclarzie. V. 2068-2071.
Ainz que venist le vespre, fud la pès establie;
E li reis vait en France od sa grant ost banie,
Si en est alé en France. La guerre est ore fenie.

Et le poëte ne pouvait mieux déclarer que par ces derniers mots quel a été l'objet de sa composition, et quel devait en être le dénoûment.

On voit, par les longs passages cités, que l'ouvrage de Jordan Fantosme est un monument curieux de la langue française, telle qu'on l'écrivait en Angleterre au temps du manuscrit, et qu'il doit, de plus, être compté au premier rang des poëmes historiques qui peuvent ajouter aux chroniques contemporaines, rédigées en prose latine ou française, quelques détails intimes qu'elles ne nous ont pas transmis.

L'ouvrage comprend 2071 vers, presque toujours de douze syllabes, mais de dix seulement, depuis le vers 651 jusqu'au 765e. L'auteur les a partagés en couplets monorimes d'inégale longueur, mais en général beaucoup plus courts que dans les chansons de geste, et, par le fait, proportionnés au peu d'étendue de l'ouvrage.

La versification est donc celle des grands poëmes chevaleresques; mais, telle qu'elle nous a été conservée, telle qu'on a pu la juger par les passages que nous avons transcrits, elle a dû paraître quelquefois un étrange chaos. S'il y a des vers de dix syllabes, il y en a aussi de quatorze et de quinze. Toutefois il n'en est pas ainsi partout; il se trouve souvent jusqu'à vingt vers de suite assez corrects; la description du siége du château de Brough, le dialogue entre l'évêque de Winchester et Henri II, d'autres morceaux encore offrent presque d'un bout à l'autre un rhythme régulier. Il est donc permis de croire que l'auteur qui a écrit de tels vers n'a pu tomber dans les fautes grossières qui déparent ailleurs le récit. Comment se fait-il qu'après une demi-page digne d'un bon écrivain, la mesure tout à coup se dérange, qu'il y ait trop ou trop peu de syllabes, que la phrase devienne boiteuse et barbare? Ce qui nous porte à en accuser le copiste anglais plutôt que l'auteur, c'est qu'il est ordinairement facile de rétablir par conjecture un texte raisonnable. Ainsi, dans la belle scène de la fin, on peut lire sans beaucoup d'effort :

Ci-dessus, p. 360.

E dist li chamberlens : « Par matin seit l'afaire. »
— « Par ma fei! dist li mès, ainz parlerai en eire... »
E dist li chamberlens : « Ne l'osereie faire.
« Li reis est endormiz, arier vus estut traire. »
A co que il parolent, s'est li reis esveilliez, etc.

Quand les vers sont plus profondément défigurés, il n'est pas impossible de les corriger encore sans être trop téméraire :

Ci-dessus, p. 361.

« Baruns, esveilliez vus. Buer vus fud anuitié...

« Pris est li reis d'Escoce, m'ad l'en dit pur verté...
— « Ore est guerre finie, et em pès vo regné. »

Nous nous garderions bien de proposer de semblables restitutions pour des poëmes où la langue et la mesure seraient tout à fait altérées, comme on le verra plus loin dans la complainte sur Guillaume Longue-Épée, et dans quelques autres essais dont presque tous les vers sont défectueux.

L'œuvre de Jordan Fantosme, probablement destinée, comme les grands poëmes du XIIe et du XIIIe siècle, à être chantée ou récitée, a un autre rapport avec ces poëmes : les premiers vers d'un couplet reprennent quelquefois, pour le développer davantage, un fait déjà indiqué ; souvent aussi on se contente de le répéter en d'autres termes. La description du siége de Brough en a offert quelques exemples ; nous y joindrons les suivants, comme la blessure et la mort de Matthieu, comte de Boulogne :

Co fud Maheu le puigneur, sur qui vint la lance;
N'aurad mès li reis Henris pur lui nule dutance. V. 92.
Li cuens de Buluine ad receu mortel plaie,
De si qu'as espuruns à or li sanc vermeilz li raie :
Ne purrad jamès guarir, asez ad qu'il asaie...

La chute du roi d'Écosse à la bataille d'Alnwick :

Li reis chiet à la terre, e le cheval ferant.
Li reis et sun cheval à terre sunt andui; V. 1792.
Il ne pot relever, le cheval jut sur lui...
Li reis jut à la terre abatu, co vous di;
Entre ses quisses giseit le cheval sur li... V. 1805.

Le moment où il se rend prisonnier :

A Randulf de Glanvile ù il puis se rendi...
Li reis se rent prisun à Randulf veirement; V. 1811.
Il ne pot el faire, ke feist il autrement?... V. 1817.
Randulf de Glanvile ad le roi en baillie,
E il se rendi à lui, e il bien l'otréie... V. 1823.

Ces répétitions ou reprises pouvaient être, comme on l'a dit, un moyen de soutenir l'attention et de soulager la mémoire des auditeurs. Un poëme, fût-il des plus courts, tel que celui-ci, ne se débitait pas en une seule séance. Il fallait bien que le trouvère

Hist. litt. de la Fr., t. XXII. p. 262.

ménageât au jongleur qui devait le réciter ou le chanter, des repos et des points de repère, pour remettre promptement l'auditoire au courant du récit interrompu.

Une question nous reste à traiter. Quel est le véritable auteur de la chronique en vers français attribuée à Jordan Fantosme ? Est-ce bien Jordan lui-même, ou un trouvère anonyme qui aura versifié une relation composée antérieurement, en latin peut-être, par le clerc de l'église de Winchester ? Nous essayerons d'arriver à une solution en examinant avec soin les divers passages où le poëte, sans se nommer, parle de lui-même et de ce qu'il a vu, et ceux où Jordan Fantosme est nommé.

V. 456. L'auteur dit « noz messages, » en parlant des deux messagers que Guillaume le Lion avait envoyés à Louis VII. Un peu
V. 422, 423. plus haut ces messagers, c'est-à-dire les chevaliers Guillaume de Saint-Michel et Robert de Huseville, ont pour seigneur le jeune roi Henri. Ce sont donc des Anglais, originaires peut-être du pays des frontières. Est-ce une raison suffisante pour que l'auteur, quel qu'il soit, sujet du roi d'Angleterre, les appelle « nos messagers ? » Peut-être veut-il dire simplement, « les messagers dont nous avons déjà parlé. »

D'un autre côté, si l'on rapproche de cette locution les passages où nous avons vu le poëte faire l'éloge de Guillaume le Lion, roi d'Écosse; où il parle de David, frère de Guillaume, comme s'il le connaissait particulièrement ; où, à propos de la seconde invasion des Écossais dans le Northum-
V. 1145. berland, il dit avoir « bien lieu de s'en souvenir, » comme si ses intérêts eussent été compromis dans cette seconde cam-
V. 1159. pagne; cet autre vers où il déclare connaître parfaitement le baron envoyé par le roi d'Écosse pour assiéger le château de Bamborough, mais sans vouloir le nommer, parce que ce seigneur a beaucoup perdu dans cette entreprise ; on pourrait croire que l'auteur était né, ou du moins qu'il avait des relations intimes, peut-être des propriétés, dans le pays des frontières, pays que le jeune roi abandonnait au roi d'Écosse, et que ce prince, au détriment de ses propres intérêts, ravageait alors si cruellement.

Pendant le cours de l'expédition, l'auteur du poëme est plus souvent dans le nord que dans les autres provinces qui devinrent successivement le théâtre de la guerre. Ainsi il est
V. 1775. témoin de la bataille d'Alnwick et de la prise du roi Guil-
V. 896. laume; mais quand la ville de Norwich tombe au pouvoir du

comte de Leicester, partisan du jeune roi, le poëte déclare qu'il n'était pas alors présent; faisant entendre par là qu'il ne prétend pas garantir la vérité des détails relatifs à ce fait. Puis, au même endroit, pour relever l'importance de cette ville et de toute la contrée, il ajoute :

Jordan Fantosme premier se volt abanduner, V. 903-913.
Sur tuz les saintuaires un serrement jurer,
N'ad clerc en tut le munde, tant sace recorder
Sa lescun en sun livre, ne de nul art parler,
Ki me péust dire ne sace recunter
Terre qui la vaille de ci qu'à Muntpeslier,
Cele de Northfolke, dunt vus m'oez parler,
Plus honuré chevalier ne meillur viandier,
Ne plus gaillardes dames pur largement duner,
Fors la cité de Lundres, ù nul ne set sa per;
As baruns de la vile ne pot nul cumparer.

Certes, à en juger par ces vers, l'auteur et Jordan ne font qu'un; mais le trouvère qui vante l'hospitalité des seigneurs et la magnificence des dames de Norwich et de Londres, et qui probablement en parle d'après sa propre expérience, est-il le même que le subtil scolastique d'autrefois, un des clercs et le chef peut-être des écoles de l'église de Winchester? Pourquoi non? Les clercs ne se consacraient pas uniquement au service du culte: ils étaient au besoin historiens, orateurs, poëtes. Ajoutons que l'auteur du poëme semble témoigner surtout un vif intérêt aux monastères, aux religieux; il loue le prince David de sa modération, parce qu'il ne maltraitait pas les ecclésiastiques :

Prestre ne chanuine ki séussent gramaire. V. 1143.

Il regarde la défaite du roi d'Écosse à Alnwick comme la punition des excès en tous genres et des meurtres commis au monastère de Saint-Laurent. Ne reconnaît-on pas à ces différents traits un clerc, un maître d'école, un homme d'Église? Enfin le grave personnage qui chantait des guerres toutes récentes, qui faisait l'éloge des rois, des princes, des seigneurs, des grandes dames, des églises, des villes, et, il faut le dire, un peu de tout le monde, a pu éprouver la munificence de ceux qu'il célébrait, sans dégrader son caractère, puisqu'il n'était vraisemblablement pas réduit à la solliciter

par d'humbles demandes, comme le trouvère ou le jongleur, dont elle était l'unique espérance.

V. 521, 668, 674, 1152.

Jordan Fantosme est nommé dans quatre autres passages, et partout, ce semble, son nom peut très-bien se prendre pour celui de l'auteur du poëme. Dans le manuscrit de Lincoln, au vers 1152, on lit, d'une écriture du temps : *Auctor libri.*

Franc. Michel, Chronic. of the war, etc., p. XLI. — Rapports au ministre de l'instr. publ., p. 205, 243, etc.

Ce recueil manuscrit de la cathédrale de Lincoln est l'un des deux qui nous ont conservé l'ouvrage ; l'autre recueil où il se trouve appartient à la cathédrale de Durham. Tous deux, sur vélin, renferment les mêmes écrits : le roman de Brut, par Wace, suivi des Prophéties de Merlin ; l'Histoire des rois anglo-saxons, par Geoffroi Gaimar ; et la Chronique de Jordan Fantosme. L'écriture est du XIIIe siècle, et à peu près la même dans les deux exemplaires. Les différences, quant au texte, ne sont pas assez marquées pour que l'éditeur, qui a eu entre les mains les deux manuscrits, ait pu décider si l'un des deux a été copié sur l'autre, et, en ce cas, lequel des deux est l'original.

Codic. mss. eccl. cathedr. Dunelm. catalog., p. 311, C. IV. 27, in-4°. — Fr. Michel, Rapports au ministre, p. 55, 205, et not. — Chronic. of the war, etc., p. XXXVIII, et not. 1, 2. — An account of the most important public records, etc., t. II, p. 166.

Le recueil de Durham, qui n'est pas indiqué dans l'ancien Catalogue des manuscrits des bibliothèques d'Angleterre, a été décrit, pour la première fois, avec détail par M. Thomas Rud, dans le Catalogue des manuscrits de la cathédrale de Durham, publié en 1825 par M. J. Raine. C'est ce catalogue qui a fait connaître à M. Ch. Purton Cooper le titre et l'existence de la Chronique de Jordan Fantosme ; dans l'ouvrage qu'il a publié en 1832, il la mentionne parmi les manuscrits qui peuvent fournir des matériaux à l'histoire de la Grande-Bretagne ; mais il ne dit pas où elle se trouve.

Essai sur les bardes, etc., t. III, p. 351.

L'abbé De la Rue, en 1834, désigne quelques anciens poëmes historiques, et entre autres celui où est racontée « la rébellion du jeune roi Henri contre son père Henri II, « par Jourdain Fantôme, » comme difficiles à retrouver. Il ne dit pas où il a pris ce renseignement sur l'ouvrage et le nom de Jordan : c'est peut-être dans la publication de M. Purton Cooper.

Rapp. au ministr., p. 54, 55.
Ibid., p. 204, 205 et suiv.

M. Francisque Michel, pendant une première mission littéraire en Angleterre (1833-1835), avait remarqué dans le Catalogue de M. Thomas Rud la mention du poëme. Chargé deux ans après d'une seconde mission, il se rendit à Durham, où il fit lui-même une copie complète de cette chronique rimée. Un rapport de M. Monmerqué avait fait décider que l'ouvrage serait publié aux frais de l'État. Mais cette publi-

cation devant se faire attendre, M. Francisque Michel fut autorisé à le faire imprimer pour la *Surtees Society* de Durham; et ce n'est que plus tard qu'il parut dans la collection française des Documents historiques.

Revue anglo-franç., 1re série, 5e vol., p. 400-418. — Extraits des procès-verbaux du comité, etc., p. 25, 26, 30, 32.

De là les deux éditions, à quelques années d'intervalle; la première, sous ce titre : *Chronicle of the war between the English and the Scots, in* 1173 *and* 1174, *by Jordan Fantosme, spiritual chancellor of the diocese of Winchester,* etc.; Paris, 1839, in-8°. Le texte est la reproduction du ms. de Durham; il est accompagné, en regard, d'une traduction littérale anglaise, et suivi de variantes tirées du manuscrit de Lincoln, de notes historiques et philologiques en anglais, d'extraits des historiens d'Angleterre sur les mêmes événements. Dans cette édition, le poëme a 2071 vers. C'est à ce texte que renvoient les chiffres des vers que nous avons cités.

La seconde, qui est de 1844, et forme un des appendices de la Chronique rimée des Ducs de Normandie, n'a que 2066 vers, parce que l'éditeur a retranché les vers 808, 811-814, comme faisant double emploi; de sorte qu'à partir du vers 815, jusqu'au dernier, la première édition en compte cinq de plus que la seconde. Cette seconde édition ne donne que le texte français; on n'y retrouve aucun des éclaircissements historiques joints à la première. L'éditeur y a également suivi le manuscrit de Durham, et il a placé au bas des pages les variantes de celui de Lincoln; il a observé la division de l'ouvrage en deux cent treize couplets monorimes, et l'a fait suivre d'une table analytique des matières. Enfin, un glossaire des mots de l'ancien langage français, quoique commun aux trois volumes de la Chronique des Ducs de Normandie, explique un grand nombre de locutions qui ne se trouvent que dans le texte de Jordan Fantosme.

Chron. des Ducs de Normand., t. III, p. 531-613.

Ces deux éditions, également soignées, et le double travail d'interprétation auquel s'est livré l'éditeur, laissent peu de chose à faire à celui qui voudrait essayer de rendre plus accessible encore aux lecteurs studieux, et plus profitable aux recherches de l'histoire et de la philologie, une composition intéressante par son ancienneté même, par son sujet, et par la manière dont il y est traité. F. L.

LA VIE DE S. THOMAS LE MARTYR, PAR GARNIER DE

Le meurtre de Thomas Becket, ou saint Thomas de Canterbury, est trop connu par l'histoire, et nous trouvons dans la légende rimée à ce sujet par Guernes ou Garnier de Pont-

PONT-SAINTE-MAXENCE. (1177.)

Godwin, de Præsul. Angliæ, p. 71-78. — Biographia britannica, éd. de 1747, t. I, p. 629-641. — Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 473-498. — Augustin Thierry, Hist. de la conquête de l'Angleterre, liv. IX, etc.

Ess. sur les bardes, etc., t. II, p. 309. — Francisque Michel, Rapp. au ministre, etc., p. 149.

Sainte-Maxence trop de conformité avec les faits que les contemporains nous ont transmis, pour qu'il soit nécessaire d'entreprendre l'analyse d'un poëme qui, tout en ajoutant quelques détails à l'histoire, la suit presque pas à pas. Aussi recueillerons-nous principalement dans l'ouvrage, avec ce petit nombre de détails nouveaux, les passages plus nombreux où l'auteur se met en scène, et qui nous donneraient, à juger des autres par lui, une idée assez favorable du soin que mettaient ces rimeurs de chroniques à s'informer de la vérité.

La *Vie de saint Thomas le martyr* a été d'abord indiquée par M. l'abbé Gervais de la Rue, qui nomme l'auteur Gervais, quoique la leçon des manuscrits ne soit point douteuse. C'est d'après celui de la bibliothèque harléienne au Musée Britannique, petit volume in-4° d'une écriture du XIII[e] siècle, contenant six mille quatre-vingt-cinq vers et portant le n. 270, que le critique normand fait une courte mention de cet ouvrage, qui aurait mérité une plus longue étude. Là aussi, dans un manuscrit de la bibliothèque cottonienne (Domitian. A. XI), volume in-4° dont l'écriture paraît du siècle suivant, le même critique avait remarqué des fragments sur le même sujet, divisés, comme le poëme complet, en stances de cinq vers alexandrins monorimes, et où il croyait reconnaître, avec plusieurs passages identiques, des restes informes d'une première ébauche, que le trouvère, dans l'autre rédaction, se plaint d'avoir perdue par l'infidélité de ses copistes. M. Francisque Michel a décrit le recueil où ces fragments se sont conservés; mais ceux qu'il cite se retrouvent tous dans le poëme tel que nous l'avons. Un troisième exemplaire, vendu, en 1836, avec les livres de sir Richard Heber, fait partie d'un recueil du XIV[e] et du XV[e] siècle, où, après un traité latin sur l'office des gardiens de la châsse de saint Thomas, et la « Vie saint Thomas, le glorius martir « de Canterbure, ki pur le droit e la dignité e le honur de « sainte Eglise fu martirizé al quart kalende de janver (par « Benoist de Sainte-More, en vers), » le Catalogue enregistre l'ouvrage suivant : « La Vie saint Thomas de Canterbure (en « vers, par Guernes de Pont-Sainte-Maxence). »

Ibid., p. 262, 263. — Éd. de Bekker, 1838, p. 113, 166.

A l'Allemagne appartient l'honneur d'avoir reconnu que l'ouvrage était digne d'être publié. En 1840, M. Immanuel Bekker fit paraître dans les Mémoires de l'Académie de Berlin une partie du poëme de Garnier, tirée à part dès l'an 1838,

Philologische und hist. Ab-

sans y inscrire, ni dans le titre ni dans une courte préface, le nom de l'auteur, quoiqu'on lise ce nom au feuillet 83 du manuscrit de Wolfenbüttel, dont l'éditeur s'est servi. Cette copie, d'ailleurs fort incomplète, puisque le texte n'y commence qu'au vers 1071, et qu'il y manque ensuite deux feuillets comprenant cent vingt vers, est la seule qui ait conservé un appendice de dix-neuf quatrains en vers alexandrins monorimes, sur un miracle fait en Périgord, pour la guérison d'un médecin hydropique, par la sainte Vierge et par saint Thomas.

handlung, 1840, p. 25-168.

Dans le volume imprimé en 1846 de la même collection académique, M. Bekker fit à son premier texte d'importantes additions, extraites du manuscrit harléien qu'il avait seulement indiqué huit ans auparavant, et d'un manuscrit de France dont une notice publiée en 1843 lui avait fait connaître quelques fragments.

Ann. 1846, p. 43-79.

En effet, cette année-là, un cinquième manuscrit, celui que nous avons sous les yeux, entré nouvellement, sous le n. 2489 d'acquisition, dans la Bibliothèque impériale de Paris, où il porte le n. 2636 du Supplément français, petit in-4° de quatre-vingt-dix-huit feuillets sur parchemin, d'une écriture du XIIIe siècle, avait été fort bien décrit et analysé par M. Leroux de Lincy, dont nous avons consulté la notice avec autant de profit que d'intérêt. Ce manuscrit, malgré des anglicismes, des mots grattés, des surcharges, d'assez nombreuses négligences vers la fin, et une lacune, peut-être volontaire, de plusieurs feuillets, réservés dans d'autres copies aux tristes scènes de la pénitence du roi, est cependant fort précieux pour nous : comme il est beaucoup moins incorrect que ceux de Wolfenbüttel et de Londres suivis par M. Bekker, il peut nous servir à épurer son texte, et à nous faire voir combien l'on aurait tort d'attribuer à nos vieux poëtes toutes les fautes contre la langue ou la mesure accumulées dans leurs ouvrages par les mains maladroites qui les ont transcrits. On ne trouve aussi que dans cet exemplaire, au dernier feuillet, quelques vers de remercîment pour l'accueil fait à l'auteur dans son voyage à Canterbury.

Biblioth. de l'École des Chartes, t. IV, p. 208-241.

Fol. 97 v°.

C'est lui qui va maintenant nous raconter lui-même son nom, son pays, l'histoire de son œuvre, et nous apprendre, en nous parlant de lui, quel est son style, peut-être aussi son caractère.

Guernes ou Garnier était un clerc picard, qui, peu satisfait

d'une première légende qu'il avait rimée en langue vulgaire sur l'archevêque Thomas, partit pour l'Angleterre en 1173, deux ans après la mort de celui qu'il voulait célébrer, et lorsque la canonisation obtenue de Rome permettait de le proclamer saint et martyr. Il y interrogea, pour mieux s'instruire, les parents du défunt, recommença courageusement le poëme entrepris à sa gloire, en fit souvent lecture près de cette tombe où l'on venait de toutes parts en pèlerinage, et ne le publia enfin qu'après quatre années de nouvelles études. Il se croit alors fondé à dire que jamais ne fut « trouvé meilleur roman, » et qu'il parle un « bon langage, » puisqu'il est né en France :

Ms. de Paris, Suppl. fr., n. 2636, fol. 97 v°.

Guarniers li clers del Punt fine ci sun sermun
Del martir saint Thomas et de sa passiun;
Et meinte feiz le list à la tumbe al barun.
Ci n'a mis un sul mot se la verité nun.
De ses mesfez li face li pius Deus veir pardun!

Ainc mais mieldre romanz ne fu fez ne trovez.
A Cantorbire fu et fez et amendez.
N'i a mis un sul mot qui ne seit veritez.
Li vers est d'une rime en cinc clauses coplez.
Mis languages est buens, car en France fui nez.

Fol. 98.

L'an secund ke li sainz fu en s' iglise ocis,
Comenchai cest romanz, et mult m'en entremis.
Des privez saint Thomas la verité apris.
Meinte feiz en ostai co que jo ainz escris
Pur oster la mencunge; al quart an fin i mis.

La pensée dominante de l'auteur est de proclamer qu'il a dit la vérité ; il le répète sans cesse ; il commence et il finit par cette déclaration. Mais il ne paraît pas moins jaloux de nous faire savoir que, né Français, il s'exprime en bon langage. Aussi, dans un autre endroit, nous apprend-il plus complétement encore quel est son pays :

Fol. 97.

Guarniers li clers, del Punt Sainte Mescence nez.

Ce trouvère, si fier de sa naissance picarde, ne veut certainement pas être confondu avec ceux de l'autre côté du détroit, avec ces rimeurs anglo-normands qui, aussitôt après la conquête, défigurèrent à l'envi le « bon langage » par le rude mélange des syllabes saxonnes, devenu bien plus sauvage encore sous la main de leurs copistes. On paraissait accorder,

sérieusement ou non, plus de confiance et d'estime au français de la ville de Pontoise, un peu plus voisine de Paris, et qui, dans la division par gouvernements, appartint à celui de l'Ile-de-France. On sait que, vers le même temps, l'ingénieux chansonnier Quenes de Béthune, à qui l'on avait reproché des mots de sa province d'Artois, s'excuse en disant que ce n'est pas à Pontoise qu'il avait été nourri. Un meilleur français encore était celui de Paris même; on en étudiait de préférence les tournures et les finesses dans les pays étrangers. Au siècle suivant, un autre poëte des provinces du Nord, Adenès le roi, nous dit qu'on se procurait pour cela, en « païs tyois, » des maîtres de France; et il ne craint pas d'ajouter que, grâce à cette excellente éducation, dès le temps où il place son poëme de *Berte*, le roi de Hongrie, la reine et Berte elle-même

P. Paris, Romancero fr., p. 83. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 846.

Sorent près d'aussi bien le francois de Paris
Com se il fussent nés el bour à Saint Denis.

Berte aus grans piés, p. 10.

Garnier laisse quelquefois éclater singulièrement sa passion de puriste : lorsque les archevêques et les évêques d'Angleterre viennent trouver à Sens, de la part du roi Henri, le pape Alexandre III, le narrateur oublie un moment et de si grands intérêts et la gravité même de son récit, pour se moquer de quelques-uns de ces prélats qui ne parlent pas aussi bien que lui, quoique le cours des siècles lui ait fait perdre à lui-même cette qualité dont il se vantait, celle de grammairien sans reproche :

Devant la pape esturent li messager real.
Auquant diseient bien, plusor diseient mal;
Li auquant en latin, tel buen, tel anomal,
Tel ki fist personel de verbe inpersonal;
Singuler et plurer aveit tot parigal.

Fol. 37 v°.

C'est déjà un malheur pour cet arbitre délicat du langage, qui doit nous intéresser du moins par ses scrupules prématurés sur les nuances de la prononciation et du style, que les formes grammaticales aient changé depuis lui, et changé plusieurs fois; mais, par une autre mésaventure, peut-être a-t-il droit de se plaindre des copistes après sa mort comme pendant sa vie. Quel n'eût pas été son chagrin s'il eût pu prévoir que, parmi les diverses copies de son poëme, une des meil-

leures, celle de notre manuscrit de Paris, œuvre d'un scribe normand, serait précisément une de celles où il aurait à souffrir de ces transformations qui ne l'ont pas plus épargné que d'autres!

Nous ne voudrions cependant point répondre que le puriste de Pont-Sainte-Maxence soit tout à fait innocent des formes normandes, ou même anglaises, que nous offre cette transcription. Il nous apprend lui-même qu'il avait habité la Normandie et fait un assez long séjour en Angleterre. Après avoir versifié une première légende de saint Thomas, comme sa conscience lui dit qu'il avait dû souvent mentir sans le vouloir, il résolut d'aller sur les lieux mêmes s'enquérir de la vérité. Il avait déjà revu et corrigé son premier poëme, lorsque des copistes le lui volèrent. Il se mit alors à recommencer. Ce n'est pas que ce premier récit, déjà plus vrai que tous ceux qui avaient été faits jusque-là en roman « par clers ou laïques, moines ou dames, » n'ait eu du succès et que plusieurs hommes riches ne l'aient acheté; mais l'auteur en sait bien plus maintenant : il a pour lui le témoignage de quiconque l'a entendu lire son ouvrage à la tombe du saint; il peut alléguer aussi, comme il s'en félicite dans les vers ajoutés, sur un autre rhythme, à la fin du manuscrit de Paris, l'approbation que lui a donnée l'abbesse sœur de saint Thomas, en y joignant un palefroi et un habillement complet, sans oublier les éperons. Les religieuses du couvent l'ont bien nourri. Eudes, le bon prieur de Sainte-Trinité, ainsi que tous ses moines, lui ont fait des présents et l'ont gardé plus d'une année. N'est-ce pas assez, selon lui, pour prouver que tout ce qu'il dit est vrai? Nous exigerions aujourd'hui d'autres garanties d'un historien.

Il n'en résulte pas moins de ces entretiens familiers avec les gens du pays et de ces enquêtes poursuivies longtemps à la manière de Froissart et de Monstrelet, que Garnier donne à ses récits un certain caractère de réalité naïve qu'on chercherait vainement dans les homélies latines des auteurs du *Quadriloge*. La jeunesse et la vie mondaine de Thomas Becket semblent décrites avec sincérité :

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 118.

Fol. 4.

A escole fuit mis assez de june eé,
Et après à gramaire, quant sauter out finé,
Et en après as arz, quant aukes out chanté.
Durement aperneit, et mult s'aveit pené;
Mès n'aveit pas lung tens les escoles hanté.

En [1] la maisun sum pere se soleit osteler
Richers de l'Egle : od lui soleit Thomas aler
En bois et en rivere, et od lui converser
Ben demi an ensemble, si cum l'oï cunter.
Dunc kommencha mult chiens et oiseus à amer.

[1] *Ms. harl.* 270, Car en la maisun.

Thomas, lié dans son jeune âge avec Richer de l'Aigle, était-il lui-même de famille normande ou anglo-saxonne? Rien de décisif sur ce point dans le nouveau récit. Nous y apprenons seulement qu'il naquit à Londres; que son père s'appelait Gillebert Becchez, et sa mère Mahalz (Mahaut ou Mathilde), et que lorsqu'ils furent ruinés par un incendie et obligés de lui faire interrompre ses études à vingt-trois ans, le riche parent qui l'accueillit dans sa maison de Londres, Osbern Witdeniers, était également considéré des Francs et des Anglais; recommandation importante auprès d'un gouvernement qui ne pouvait trouver de force que dans l'accord des deux peuples :

A un soen parent vint, un riche hume Lundreis, Fol. 5.
Ke mult ert konéuz et de Frauns et d'Engleis,
A Osbern Witdeniers, ki l' retint demaneis ;
Puis fu ses escriveins, ne sai dous anz u treis;
Dunc kommenca à estre enseinez et corteis.

Ces habitudes d'une vie élégante et polie, d'abord dans la maison paternelle, ensuite chez son parent Witdeniers, enfin chez l'archevêque de Canterbury, Thibauld, qui le prit en grande amitié malgré l'opposition jalouse de Roger de Pont-l'Évêque, nous préparent à quelques détails du séjour de Thomas à la cour d'Angleterre. On s'étonne moins alors des aventures dont il fut soupçonné. Lorsque le jeune archidiacre, qui devait tant à Henri II, remplissait encore auprès de lui, en serviteur dévoué et fidèle, les fonctions de chancelier, une dame Avice, du comté de Strafford, « la gentchur de l'empire, » aimée du roi, mais qui déjà l'était moins que par le Fol. 6.
passé, prend le chancelier pour confident de ses chagrins, et lui écrit lettre sur lettre. Voilà que l'hôte chez qui il demeurait dans la petite ville de Stoke, le clerc Vivien, se permet de croire à des rendez-vous d'amour entre la dame et celui qu'il a l'honneur de loger. Curieux de voir si le ministre trahit son maître, Vivien, fort avant dans la nuit, s'approche, avec sa lanterne, du lit où il s'imagine trouver les deux

amants, et, surpris de n'y trouver personne, il allait supposer qu'ils étaient partis ensemble, quand il regarde de plus près, et reconnaît au pied du lit le bienheureux, qui, après avoir passé une partie de la nuit en oraison, fatigué, à demi vêtu, s'était profondément endormi :

Fol. 6.

Chez Vivien le clerc fu Tomas herbergez.
Quant ses liz fuit la nuit mult ben apparillez
D'une cuilte de paile, de chers dras et delgiez,
Quida cil ke il fust od la dame kuchez,
K'ele fust là venue, il li ert acuintez.

Quant il sout ke li ber pout bien estre endormi
Et tuz ses bons éust de la dame acumpli,
Se mesfesist au rei de co voult estre fi.
Od sa lanterne vint dreit là ù fu li li;
Quant nelui ad truvé, mult en fu esbaï.

Kar de tut le lit n'ert uns des dras remuez
D' einsi cum out esté le seir tart aturnez.
Dunc quida ke il fust à cele dame alez,
Mist la chandele avant pur plus estre acertez:
Lez le lit à la terre jut li benéurez [1].

[1] *Ms. harl.*, jut Thomas li senez.

On ne trouve rien de semblable dans les légendaires latins. L'auteur français, plus complet cette fois et plus sincère qu'eux, n'oublie point de nous dire ce que le saint demandait à Dieu dans ces longues prières nocturnes. Il lui demandait de lui pardonner ce qu'il avait fait pendant le jour. Vivant en grand seigneur, somptueux dans ses équipages de chasse, entretenant largement des chevaliers, des sergents, des archers, des coteraux, impitoyable pour les ennemis du roi, de ce roi dont il devint lui-même l'ennemi terrible, il prenait d'assaut, pillait, brûlait des châteaux, des bourgs et des villes. Armé du haubert, monté sur un cheval de bataille, blessé même souvent dans la mêlée, il guerroya longtemps en Gascogne, et son panégyriste dit qu'il l'avait vu plusieurs fois, en Normandie, chevaucher contre les Français. Saint Thomas servit donc avec un entier dévouement, de ses armes temporelles, le roi son bienfaiteur, avant de tourner ses armes spirituelles contre lui.

Fol. 6 v°.

De chevalers vassals grant mesnies teneit,
Et duns et livreisuns richement lur duneit;
Kotereus et archers et sergans reteneit;

Forferre les menout et grantment mesfeseit;
Les enemis le rei mult durement greveit.

Par assaut prist chasteus, motes et fermetez,
Et burs et viles arst, et assailli citez.
Sur le destrer esteit del boen haubert armez,
Taunt k' il en fu sovent mult durement grevez;
Pur sajetes le fist ke il ne fust nafrez.

En Gascuingne fu il lung tens pur guerreier;
As Gascuns i kovint de lur chasteus lesser.
En Normandie r' out sun seinur grant mester,
Et jo l' vi sur Franceis plusur feiz chevaucher
De ses buesuignes [1] fist le rei mult avauncer.

[1] *Ms. harl.*, bosines.

Il paraît même que, dans cette partie presque laïque de sa vie, il s'était montré dur à l'égard des gens d'Église. Aussi, quand le roi le fit élire archevêque de Canterbury, plusieurs évêques s'opposèrent à cette élection, et on en fut réduit, pour leur répondre, à faire espérer que, comme saint Paul, le persécuteur deviendrait apôtre :

« Fiz, si seras, ce dit l'eveques de Wincestre, Fol. 8 v°.
« Se purvers as esté el servise terrestre,
« Meuz et plus volenters serf le seignur celestre.
« Tu fus lus as oeilles, or seies pastre et prestre.
« De Saul persecutur Pols seras, et deiz estre. »

A peine en possession du siége primatial, l'ambitieux prélat veut obtenir le pallium, et il sollicite ardemment de la cour pontificale un honneur qui devait lui donner plus de force pour la lutte qu'il avait déjà dans la pensée. L'abbé d'Evesham et ses autres envoyés près du pape Alexandre III, alors à Montpellier, sont d'abord mal accueillis :

Il en sunt plusur feiz as kardenals alé. Fol. 11 v°.
Li kardenal lur unt mainte feiz demandé
K'il ourent l'apostoile et à eus aporté,
Ki esteient de Rume chacé et debuté,
N'aveient de lur rentes un dener muneé.

Li messager lur unt tut adès respundu
Ke de luintein païs esteient là venu ;
Ço k' en ourent porté ourent près despendu.
Le palle requereient saintement et à nu :
Jà pur simonials n'en sereient tenu.

Le rôle que l'auteur prête ici aux membres du sacré collége s'accorde bien avec l'opinion qu'il exprime ailleurs sur eux, et qu'il appuie du témoignage de Henri II lui-même :

Fol. 38.

> Li reis ert riches hoem, sages et de grant art;
> Sout bien que cardonal sunt pernant et lumbart;
> Coveiteus sunt d' aveir plus que vilein d' essart.

Ce trafic des choses saintes, clairement avoué, n'empêche pas l'historien du conflit qui va éclater entre les deux pouvoirs, de prendre parti contre le pouvoir temporel; il se livre même, en faveur de la suprématie spirituelle, à de longues digressions, qui, sans répandre peut-être beaucoup de lumières nouvelles sur les prétentions rivales et les limites incertaines des cours ecclésiastiques et des cours séculières, ni sur les seize articles établis ou expliqués dans le concile de Clarendon, ne laissent du moins aucun doute sur ce que pensait le rapporteur de cette grande cause, pieusement convaincu que toutes les lois humaines, rédigées autrefois, dit-il, par des païens et des sarrasins, ne sont rien devant les lois divines qui ont été écrites par des saints :

Voy. Lingard, Hist. d'Angleterre, tr. fr., t. II, p. 333-354.

Fol. 21.

> Et le rei et les clers voil ore demander
> Les queles des leis deivent crestien meuz garder,
> U celes k' establirent sarazin et escler
> Et les genz par le mund pur les felons daunter,
> U iceles ke firent li saint hume enbrever.

Comment, avec de si bonnes raisons, n'aurait-il pas été pour les prélats contre les rois? Il a encore d'autres preuves. Lorsque, dans ses voyages, il arrivait à quelque abbaye gouvernée par les officiers royaux en vertu du droit de régale, qui lui semblait une usurpation des couronnes sur la tiare, il ne trouvait plus, comme autrefois, cette hospitalité prévenante et inépuisable que lui donnaient les moines, et le portier ne manquait pas de l'éconduire, sous prétexte que tous les revenus étaient au roi, et qu'on ne leur laissait juste que pour se nourrir, eux et leurs cuisiniers, leurs sergents, leurs écuyers, leurs garçons ou varlets. Quelle désolation! quand les officiers du roi quittent le monastère, on n'y trouverait pas même le moindre chapon!

Il est donc naturel que son respect pour celui qu'il regarde comme le défenseur légitime des droits de l'Église lui fasse

quelquefois illusion. S'il ferme les yeux sur les excès et les dangers de cette opiniâtre résistance qui va jusqu'à la provocation, il admire aussi sans aucune réserve, comme des historiens plus éclairés que lui, la réponse de Louis VII aux messagers de Henri II, versifiée ainsi par le trouvère : Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 494.

« L'archevesque Thomas, certes, bien le conui. Fol. 36 v°.
« Por co est France france, par les seinz ù jo fui,
« Que cil qui mester unt i vengent à refui.
« Mult seit il bien venuz : ci pot aver apui,
« Et se jo séusse ù, j'alasse encuntre lui. »

Cette réponse est belle sans doute; mais elle serait plus belle encore, si le roi de France n'avait pas un intérêt évident à offrir un asile à l'ennemi du roi d'Angleterre, et à prolonger un démêlé religieux qui affaiblissait son puissant voisin.

C'est surtout pour de minces détails, beaucoup moins majestueux, mais simples et vrais, que les mémoires particuliers du bon clerc pourront être curieux à consulter. Ne cherchons en lui que l'historien des petites choses, l'annaliste minutieux de tout ce qu'il avait entendu conter du « baron » saint Thomas autour du tombeau du martyr.

Il paraît que lorsqu'on lui redisait les invectives et les menaces inspirées par la colère au roi Henri, on y conservait fidèlement le pieux juron qui lui était familier, « Par les yeux de Dieu, » ou, comme disent les chroniqueurs latins, *Per oculos Dei.* S'il faut mesurer la colère du roi sur le nombre de fois qu'il répète son serment favori, on peut croire qu'il était fort irrité. Wright et Halliwell, Reliquiæ antiquæ, t. I, p. 148.

Dans le récit de la fuite de Thomas Becket, nous apprenons de Garnier, qui avait dû l'apprendre des moines anglonormands, qu'il plut toute la nuit, et que le prélat fit raccourcir son manteau pour le rendre plus léger :

La nuit fist il sa chape une feiz recouper; Fol. 33 v°.
A enviz la poeit (ainsi pesout) porter.

Pourquoi, dans la fameuse entrevue de Freteval en Beauce, où le roi d'Angleterre ne dédaigna pas de tenir l'étrier à son redoutable adversaire, celui-ci, loin de garder une attitude grave et calme, se tint-il, la cuisse pendante, soit d'un côté, soit de l'autre, à demi assis sur son cheval? Garnier en sait

la raison : ce n'était point orgueil; c'est que sa haire le faisait souffrir. Voilà ce que ceux qui voulaient tout justifier répondaient à ceux qui voulaient tout accuser. Garnier sait même ce qui s'est dit dans cet entretien solennel : il y fait encore jurer le roi par les yeux de Dieu, et il prétend toujours qu'il dit la vérité.

Si vous lui demandez en quel lieu fut concerté le meurtre de Thomas Becket, il n'hésitera pas à vous l'apprendre. C'est dans la même chambre du Bourg-lez-Bayeux où la jeune duchesse, qu'on appelle ici Renilz (peut-être de *regina*), cette fille de Guillaume le Bâtard, nommée ailleurs Adèle ou Agathe, avait été déclarée, sous serment, la fiancée d'Harold, et où fut ensuite résolu le départ de Guillaume pour la conquête :

Rom. de Rou, t. II, p. 112. — Mém. de l'Acad. des inscrip., t. VIII, p. 613, 628.

Fol. 84.

La chambre del Burc a estrange destinée.
Meinte dure novele a sovent escultée.
Renilz i fu Harald par serement donée;
L'oz d'Engleterre i fu del bastard afiée,
Et la mort saint Thomas afiée et jurée.

Ce ne serait pas chose plus difficile pour lui de dire quels furent ceux qui, ce jour-là, décidèrent la mort de l'homme de Dieu; mais il ne le dira pas, parce qu'ils se sont repentis et que Dieu leur a pardonné. Entre ces seigneurs, qui étaient ce que la cour avait de mieux, « tuz li mielz de la curt, » il ne nomme que les quatre meurtriers.

Fol. 84 v°.

Aux mêmes traditions populaires, qu'il ne répète point toutes, mais dont il dispose à son gré, il doit ce qu'il affirme des miracles opérés par Thomas, même pendant sa vie. Ainsi, sur tous les points de l'Angleterre où passe le glorieux exilé, après sept ans d'absence,

Fol. 81 v°.

Là fet Deus cius veer, surz oïr, muz parler,
Leiprus munder, les morz et revivre et aler.

Les miracles que résument poétiquement ces deux vers pouvaient-ils ne point redoubler après la mort du bienheureux? On voit, dès ce moment, une affluence innombrable se précipiter vers les saintes reliques; il y eut, en une seule année, plus de cent mille pèlerins :

Fol. 2.

[1] *Ms. harl.*, eveske et abé.

Tuz li munz curt à lui, et evesque et abbé
Et gentil et vilain, li prince e li chasé;

Et nuls nes en sumunt, ainz i vunt de lur gré.
Mult se haste d'aler cil ke n'i a esté.
Nis li petit enfant i sunt en berz porté.

Garnier a suivi la foule. Dans sa visite à la châsse de l'archevêque, attendons de lui tous les actes du pèlerin le plus dévot : il baise « tout à nu » la pierre où s'était brisée l'épée d'un des meurtriers, Richard le Breton. Il dut remporter, à son retour en France, une fiole remplie du sang du martyr, comme il était d'usage de revenir de Jérusalem avec la palme; de Rocamadour, avec une Notre-Dame de plomb; de Saint-Jacques, avec des coquilles, qui étaient quelquefois aussi des coquilles de plomb :

Mès de Jerusalem est la palme aportée, Fol. 97 v°.
Et de Rochemadur Marie en plum getée,
De saint Jame l'escale qui en plum est muée.
Or a Deus saint Thomas cele ampule donée,
Qui est par tut le mund cherie et onorée.

Henri II lui-même, après la cérémonie expiatoire du mois de juillet 1174, lorsqu'il sortit avec joie de Canterbury, se para de la fiole bénite : *ampulla insignitus*, dit un de ses historiens.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 138.

Il est donc tout simple de voir un clerc plein de foi, dans sa vénération profonde pour le nouveau saint, étaler aussi, avec une satisfaction plus complète que celle du petit-fils de Guillaume le Conquérant, les souvenirs de son pèlerinage; mais quoiqu'il ne déclare point le roi complice du meurtre, et qu'il s'imagine travailler pour la gloire du prince en n'oubliant aucune des circonstances de l'expiation, ni les larmes de Henri, ni sa haire, ni ses pénitences publiques, ni la discipline qu'il reçoit des évêques, comme l'empereur Henri IV l'avait reçue de Grégoire VII, et comme on vit plus tard les ambassadeurs de notre roi Henri IV se soumettre, pour le faire absoudre de son hérésie, aux coups de baguette de Clément VIII, cependant on aurait peine à croire, du moins aujourd'hui, qu'en racontant avec tant de complaisance toutes ces étranges punitions ecclésiastiques, l'auteur eût mérité réellement la récompense qu'il paraît espérer, en finissant, de la famille royale d'Angleterre :

Deu pri et le martir que j'ai servi maint jur, Éd. de 1838,
Qu'il mette pès el regne, et tienge en bon amur p. 169.

Et le pere et le fiz et la broiz et l'oisur,
Et lur doinst joie et vie senz change de dolur,
Et lur mette en curage que me facent honur.

C'était bien de prier pour la concorde de cette famille qui eut tant à souffrir de la désunion; mais le roi et les siens auraient eu certainement plus de reconnaissance pour la bonne intention du poëte, s'il les avait un peu plus aidés à se défendre contre une autre occasion de guerre civile, contre les prétentions toujours croissantes du pouvoir religieux.

Ibid., p. 161-169.

Le long récit des humiliations du roi, qui se termine par cette prière à Dieu et au martyr, par cet appel à la générosité du père et du fils, de la belle-mère et de la bru, manque dans notre manuscrit de Paris; et il ne faudrait pas s'étonner que ces déplorables scènes, non moins outrageantes pour les peuples que pour les rois, eussent déplu à quelques esprits modérés, ni qu'elles eussent été peut-être ajoutées au poëme original par une autre main, puisque nous voyons, avant la canonisation de Thomas, plusieurs des maîtres de Paris, *Parisius inter magistros,* nier qu'il eût fait aucun miracle pendant sa vie, et déclarer même qu'il était damné pour avoir trahi le royaume, *damnatum ut regni proditorem.* Des vers tels que ceux-ci devaient être peu favorablement accueillis en France :

Césaire d'Heisterbach, de Mirac., l. VIII, c. 69.

Éd. de 1838, p. 164.

Li reis Henris idunc de tant s'umiliad,
Que par s'umilité en plur tuz les turnad.
Veant els, il méisme sa chape desfublad ;
En une des fenestres de la tumbe muscad
Le chief et les espaules, le dos abandunad...
Li evesques de Lundres tint el puing le balai,
Reguarda le cors saint et reguarda le rei.
« Saint Thomas, veir martyr, fist idunc, oez mei.
« Se de Deu ies si bien cum l'um dit et jel crei,
« De cest pecheur aiez merci que jo ci vei. »

Encore ne parle-t-on ici que de la fustigation ou des coups de verges que lui donna l'évêque de Londres; mais la légende latine ajoute qu'il en reçut, ainsi prosterné, de tous les évêques présents, de tous les abbés, de tous les moines, et que les exécuteurs étaient au moins quatre-vingts. Chacun a pu enchérir, selon son goût, sur de pareils récits; mais quand même tout ce tableau de l'abaissement royal serait regardé, non sans vraisemblance, comme une addition étrangère au

Fleury, Hist. ecclésiast., liv. 72, c. 51.

poëme, qu'elle ne semble égaler ni pour la pensée ni pour l'expression, il resterait encore assez d'indices manifestes du parti que prend Garnier dans la lutte de l'Église et de l'État.

En effet, parmi les nombreux témoignages que les contemporains nous ont transmis sur Henri II et son rival, ce poëme a un caractère qui n'est pas indigne d'attention. Ne fût-il que le fidèle reflet de l'opinion d'une partie du clergé de France sur cette grande lutte, il aurait droit à la curiosité des historiens. Entre l'héritier de la royauté normande et le prélat redoutable qui mit son autorité sacrée et toutes les foudres de l'Église, sans le vouloir peut-être, au service de la cause anglo-saxonne contre les petits-fils du Conquérant, il semble qu'il eût été possible à Garnier d'être un juge moins partial : étranger à l'Angleterre et aux querelles de races et de partis dont elle était agitée, il aurait pu, après avoir vu et interrogé les pèlerins prosternés autour des reliques triomphantes de l'archevêque, juger de loin les passions qui avaient amené la catastrophe, et qu'elle avait rendues plus terribles encore. Mais combien peu, dans le clergé surtout, osaient alors juger l'Église? combien y avait-il de voix de prêtres, ou seulement de fidèles, pour s'élever contre une doctrine que rien, jusqu'à présent, n'a pu décourager, ni l'Évangile qui la réprouve, ni les schismes qu'elle a enfantés, ni les ruines qu'elle a faites, ni l'arrêt des esprits les plus indulgents, qui la proclament, comme autrefois ici, « vraiment « subversive de l'indépendance des États et des droits des « trônes? » Ce n'est pas là ce qu'il faut attendre de celui qui a dit: Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 542.

Li prelat sunt serf Deu, li reis deit les chierrir; Fol. 46 v°.
Et si sunt chiès des reis, li reis lur deit flechir.

Si donc nous voulons juger à son tour ce docile interprète des « chefs des rois, » lui qui s'est constitué arbitre entre les deux pouvoirs et n'hésite pas à mettre l'un sous les pieds de l'autre, nous trouverons qu'il y a effectivement, comme il s'en flatte, plus de vérité dans son récit que dans celui des quatre auteurs de la chronique latine, et qu'on voit bien mieux revivre chez lui que dans leurs peintures édifiantes le prélat hautain, superbe, revendiquant au nom du ciel sa part du pouvoir temporel; mais qu'il n'en prononce pas moins, sur le demêlé de l'archevêque et du roi, en ardent canoniste de la cour de Rome, et qu'il a trop souvent remplacé les grands traits des

passions humaines par des détails puérils, la réalité des faits et de leurs causes par des actes de foi, l'histoire par la légende.

Quant à son mérite d'écrivain, il n'est point contestable. Ce clerc était un homme instruit; il possède toute l'Écriture sainte; il traduit du latin les lettres de l'archevêque, les chartes du roi; il avait lu quelques anciens, et il cite, en nommant l'auteur, les fables d'Aviénus. C'est probablement à son commerce avec des ouvrages qui n'appartenaient pas encore à la barbarie, qu'il doit de certaines qualités de style alors assez rares, de la simplicité sans bassesse, de la clarté, du nombre, et une énergique précision qui étonne quelquefois dans une langue encore voisine des bégaiements de son enfance. Plusieurs vers sentencieux ont un tour vif et hardi; la phrase, plus souvent coupée que périodique, moins altérée que d'ordinaire par les copistes, qui ont pu la comprendre, marche régulièrement et sans effort; la rime n'est presque jamais en épithètes; enfin, avec ses formes normandes plutôt que picardes, cette vieille poésie française a déjà quelques-uns des caractères que celle de nos meilleurs temps a conservés.

En alléguant un ou deux exemples de plus à l'appui de notre opinion sur le style de Garnier, nous recommandons de ne pas oublier qu'il a fini son poëme en 1177, et que ce n'est qu'à ses contemporains qu'il est juste de le comparer. Sa narration, encore embarrassée, gagnerait à être moins concise; mais quelques-unes de ses prédications morales, où l'on reconnaît les habitudes du sermonnaire, ont une fermeté d'expression qui, plus tard, aurait pu faire vivre les ouvrages d'un poëte. Voici comment le pieux historiographe, dont l'ouvrage est plus d'une fois appelé par lui-même un sermon, nous engage à ne jamais perdre de vue, pendant notre séjour terrestre, ce Dieu qui nous laisse libres de choisir le bien ou le mal, mais qui doit un jour nous juger :

Fol. 13.—Pline, Nat. hist., X, 3.

Quant l'egle ad ses pucins fez el ni eschapir,
Encuntre le soleil lur fet les oelz ovrir;
Et ki le rai ne poet esgarder et suffrir,
Cel fet del ni à val trebucher et kaïr.
Ki Deu [1] ne vout amer, Deus nel vout pas nurir...

L'escheguette est là sus el pinnun de cel munt,
Veit les laruns el val ki enbusché se sunt
Pur prendre les erranz ki par le chemin vunt.
Cil les veient très ben, sevent k' il les prendrunt,
Et tut à escient à eus prendre se funt.

[1] *Ms. harléien* 270, Deus.

XIII SIÈCLE.

Et quant nus nus volum à escient damner,
Quidez vus ke nus voille Deus à force sauver?
Il est là sus el ciel nos ovres esguarder.
Al jugement vendra et boens et maus prover.
As maufez enlerra [1] tuz lur servanz mener [2]...

[1] *Id.*, lerra. —[2] *Id.*, amer.

Seignur, pur co vus di, leisseiz le mal ester;
Co ke aveiz meffet pensez de l'amender.
Ne dormeiz [3] en peché, penseiz vus d'aprester.
Quant Deus vendra pur vus, od lui pusez aler
Et od lampes ardanz en paradis entrer [4]!

Fol. 13 v°.

[3] *Ms. harl.*, donnez.

[4] *Id.*, en pareïs monter!

Nous aimons aussi quelques vers où, pour encourager le pécheur à se repentir, il lui montre l'infinie bonté de Dieu, toujours prêt à pardonner :

Dedenz Marie aveit set maufez herbergez.
De ses lermes lava as pez Deu ses pechez;
De ses cheveus les ad et ters et essuiez.
En quel eé que seit li repantanz jugiez,
De sun presme et de Deu le sauve l'amistez.

Fol. 23.

Sainz Peres li aposles, ke la poesté a
Et en ciel [5] et en tere, par treis feiz Deu neia,
Ke il nel konusseit; le pechié fors jeta,
Plura amerement, et Deus lui parduna.
Nuls ke [6] pardun requiert de boen quer, n'i faudra [7].

[5] *Ms. harl.*, En ciel.

[6] *Id.*, Cil ki. —[7] *Id.*, il l'aura.

Quoique déjà ces vers nous semblent offrir le mouvement, le ton, l'allure franche et vive de quelques-uns des maîtres de notre langue poétique, nous ne voulons certainement pas réclamer pour le vieux Garnier l'honneur d'un tel parallèle. Nous croyons seulement que, mis à côté des versificateurs de son temps, il paraîtra l'emporter sur la plupart d'entre eux. Il y en a un qui a célébré aussi, en rimes françaises, Thomas le martyr : on verra, par un court rapprochement, que, même dans une langue bien jeune encore, il est déjà possible de reconnaître la supériorité du talent et, si nous osons le dire, de l'art et du goût.

Lorsque nous apprîmes qu'il y avait une Vie rimée de saint Thomas que l'on croyait de Benoît de Sainte-Maure, le poëte favori de Henri II d'Angleterre, il nous parut intéressant de voir comment il s'était tiré à son tour des difficultés de tout genre qu'un tel sujet devait alors présenter. Nous avons cet ouvrage dans un manuscrit de Paris, et M. Francisque Michel l'a publié. C'est une espèce de cantique, en quatorze cent

N. 7268 3.3. A., fol 129 v°.

— Musée Britann., ms. harl., n. 3775, fol. 1; ms. cotton., Vespas. D. IV, fol. 149 v°.
Chronique des Ducs de Normandie, t. III, p. 461-509.
Ibid., p. 619-625.

quarante-sept vers, à l'usage des pèlerins. Il y a quatre feuillets de plus dans un des manuscrits de Londres. Le rhythme est celui des deux strophes suivantes, auxquelles ressemblent toutes les autres :

Si vus en prie pur Deu amur,
Requerez le bon seignur
Seint Thomas
Qu'il merci ait par sa dulcur
De frere Benet le pechur
Od les neir dras,

Qui ceste vie nus ad mustré
De latin en romanz translaté
Pur nus aider :
Cil doint Deus tele destiné,
Que s'alme seit al ciel porté
De louer!

Dans ces vers, qui font déjà voir que la complainte a beaucoup plus souffert que le poëme de l'ignorance ou de l'inattention des copistes, on peut se demander si, par « frere Benet, » l'auteur du cantique, il faut entendre Benoît de Sainte-Maure, que ce soit Sainte-More à sept lieues de Tours ou Sainte-More à deux lieues de Troyes. L'habit qu'il se donne (« les neir dras ») indique un Bénédictin, comme l'était le célèbre rimeur du XII[e] siècle; et il n'y a rien, ni dans le langage, assez voisin aussi, malgré les nombreuses incorrections, du dialecte normand tel qu'on l'écrivait alors, ni dans les circonstances du récit, ni dans les sentiments exprimés par le narrateur, qui empêche de prendre « Beneoit » et « Benet » pour le même personnage. Si les stances sont faibles, si la naïveté y dégénère souvent en niaiserie, la facilité en négligence, le rhythme lui-même en insipide psalmodie, on pourrait dire qu'il le fallait, et que c'est la faute du genre plutôt que celle de l'écrivain.

Voy. ibid., p. 487, v. 775.

Il est cependant difficile de croire que Benoît de Sainte-Maure, même pour se mettre à portée de la foule des pèlerins, ait jamais écrit ces mauvais couplets. Une autre sorte d'infériorité s'y fait remarquer : les deux auteurs veulent ménager à la fois et le pouvoir royal et le pouvoir ecclésiastique; mais l'avantage sur ce point est encore pour l'auteur du poëme, qui, dans son récit du moins, ne s'écarte réellement pas trop de l'engagement qu'il a pris de dire la vérité.

Comme le cantique ne parle point des honteuses expiations infligées au roi d'Angleterre, un tel silence est pour nous un nouveau motif de croire que, dans le poëme, tout cet épisode, absent de notre manuscrit de France, peut fort bien n'être qu'une addition faite plus tard à l'œuvre originale.

Quelque opinion que l'on adopte, ou sur ce point, ou sur le véritable auteur de la complainte, production tout à fait indigne d'un plus long examen, il est certain qu'il n'y a point de rivalité possible entre les deux poëtes contemporains qui ont célébré en français Thomas le martyr, et que Benet, simple rimeur d'un cantique populaire, laisse à Garnier tout l'honneur d'une composition sérieuse, attachante, aussi bien écrite qu'il était possible alors, sur un des grands événements de leur siècle. V. L. C.

HISTOIRE DU MONT-SAINT-MICHEL, PAR GUILLAUME DE SAINT-PAER. VERS 1180.

Bibl. bibliothec., t. II, p. 1360.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 362-374.

Dom Bernard de Montfaucon, dans le Catalogue des manuscrits du Mont-Saint-Michel, indique, sous le n. 216, une « Histoire du Mont-Saint-Michel en vers, faite du temps de Robert de Thorigni, in-8°. » Robert de Thorigni, plus connu sous le nom de Robert du Mont, mourut le 23 ou le 24 juin 1186, après une administration de trente-deux ans. Comme il mettait au premier rang de ses devoirs le soin d'enrichir son couvent de nouveaux manuscrits, et qu'il employait une partie du temps de ses moines à des travaux de transcription, par son zèle et celui des abbés qui lui succédèrent, la collection du Mont-Saint-Michel acquit une assez grande célébrité. Quoique plus d'une fois pillée dans le cours de nos guerres religieuses, elle comprenait encore, quand la liste de Montfaucon fut publiée, deux cent trente-sept manuscrits. Ils restèrent oubliés assez longtemps, à la suppression des monastères, dans les bâtiments de l'abbaye, comme, au milieu de Paris, la collection, bien autrement précieuse, de Saint-Germain des Prés. Enfin, le Consulat ayant établi une école centrale de département à Avranches, les volumes du Mont-Saint-Michel furent transportés d'abord dans cette école, puis dans la bibliothèque publique de la ville. Un nouveau catalogue en a été dressé; mais la liste des manuscrits, réduits au nombre de deux cents, ne comprend pas le poëme historique indiqué par Montfaucon. Si nous en parlons, c'est grâce à un de nos savants confrères, M. Ch. Lenormant, qui ayant remarqué à Londres, dans le cabinet de sir Francis Palgrave, un vieux poëme français sans titre, obtint du propriétaire d'empor-

Hist. pittor. du Mont-Saint-Michel. Paris, 1834, p. 271-281.

De la Rue, Essai sur les bardes, etc., t. II, p. 305. — Desro-

XIII SIECLE.

ches, Rapport sur les mss. d'Avranches, 1840.

ter en France le petit volume, où il nous fut aisé de reconnaître l'ouvrage que nous avions jusqu'alors vainement cherché.

Le nom de Guillaume de Saint-Paer avait été déjà prononcé par M. l'abbé de la Rue; mais cet antiquaire passait pour avoir consulté, non pas une leçon complète du poëme, mais quelques fragments tirés de l'exemplaire du Mont-Saint-Michel. En comparant ces extraits avec le manuscrit de sir Fr. Palgrave, on voit qu'ils viennent d'une autre copie; la langue en est plus ancienne, et le volume de M. Palgrave n'offre pas les vers suivants cités par M. de la Rue :

Uns juvencels moine est del Mont;
Deus en son regne part li dunt!
Guillelme a non de Saint Paier,
C'en voit escrit en cest quaier.
El temps Robert de Thorigné
Fut cest romanz fait et trové.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, sec. série, t. IX, p. 227-253.

Fonds des Blancs-Manteaux, n. 41, fol. 727.

Nous savons aujourd'hui, par une Étude de M. Eugène de Beaurepaire, que le texte cité par M. de la Rue est celui du manuscrit beaucoup plus complet du Musée Britannique (Ms. additionnel, 10, 289), dont une copie a été faite pour Avranches sous la direction de sir Frédéric Madden. Nous avons retrouvé récemment un extrait assez court de l'ancien exemplaire du Mont-Saint-Michel, à la Bibliothèque impériale de Paris. Il existe donc deux anciennes leçons, pour le moins, du poëme de Guillaume de Saint-Paer. Et comme, à la fin du manuscrit qui est à Londres, on lit aisément les mots anglais *Lord oft,* écrits il y a plus de trois siècles, nous en concluons que le volume doit avoir été transporté en Angleterre longtemps avant que l'on n'eût cessé de posséder en France le volume signalé par Montfaucon. Ces observations, pour être minutieuses, ne sont pas dépourvues d'importance; car elles peuvent attirer l'attention sur les manuscrits, aujourd'hui fort rares, de cet ouvrage.

Guillaume était sans doute originaire du bourg de Saint-Pair, près de Granville, dans le Cotentin, à cinq lieues d'Avranches et du Mont-Saint-Michel. On vient de voir qu'il était jeune encore, quand il entreprit de rimer l'histoire de l'abbaye dans laquelle il s'était retiré. Cette abbaye avait eu des historiens avant lui. On possède une relation latine de

l'apparition de saint Michel au mont Tumba, que dom Rivet rapporte à la fin du VIIIe siècle, mais que les Bollandistes, d'après plusieurs raisons qui semblent fort bonnes, rejettent à la fin du IXe. Cette relation a été le premier guide du poëte français, qui en parle ainsi dans des vers altérés par les copistes:

Hist. litt. de la France, t. IV, p. 196.

Acta sanctor., t. II de mai, le 7.

Les bonnes gens qui vont au Mont
Enquerent mout, et grant dreit ont,
Coment l'iglese fut fondée,
Prime créue et estorée;
Ceus qui cuident dire l'estoire
Que l'en demande, en memoire
Ne l'ont pas bien, ains vont faillant
En pluseurs lieus et mesprenant.
Mès pour la fere vreitement
Entendre à cels qui en dement
Sont comment ele fu fete,
Un moine l'a einsi estreite
Et mise en franceis du latin.
Mout i pensa seir et matin,
Et trest de livres souvent
Par l'otrei de tout le couvent.
Et fu ce fet et aligné
En temps Robert de Torigné
Par Guillaume de Saint Paer:
Jhesu Crist l'en woille paer!
Cest romans dira vreitement
De l'iglese le trovement,
Et puis des clers com il i furent,
Et des moines qui encor durent.

Guillaume travaillait donc surtout pour les nombreux pèlerins qui visitaient l'abbaye, quand il rimait en langue vulgaire le récit de la fondation et des merveilles de cette église. Bien qu'il ait eu l'heureuse attention de nous apprendre le nom de l'abbé dont il était contemporain, il ne nous fait pas entendre que cet abbé l'ait encouragé dans son travail de traduction. C'est qu'en effet les religieux ne pouvaient tirer qu'un faible profit du poëme français. Le petit nombre de circonstances que les chroniques latines ne renfermaient pas avaient leur garant dans le cartulaire de l'abbaye, et ce cartulaire avait un caractère d'authenticité que ne songeait pas à lui disputer Guillaume de Saint-Paer.

Le récit a le même début que cette relation latine, publiée d'abord par Mabillon, et, après lui, par les Bollandistes. C'est dans l'original qu'on trouve pour la première

Act. SS. O. S. Ben., III° s.

fois la mention d'une vaste forêt qui occupait avant le VIIe siècle la place des sables entre le Mont-Saint-Michel et Avranches; seulement nous ne lisons pas en latin le nom de cette forêt, tel que la tradition le conservait encore au temps de l'abbé Robert :

Fol. 2.

> Desous Avranches, vers Bretaigne,
> Qui tous temps fu terre grifaigne,
> Est la forest de Coquelonde,
> Dont grant parole ert par le monde.
> Ceu qui ore est mer et araigne
> En iceul temps ert forest, pleine
> De mainte riche venoison;
> Mès ore i noent li peisson.

Quelques vers plus loin, le poëte assure qu'on pouvait aisément, au temps de cette forêt, aller à pied sec d'Avranches à la cité de *Quitalet.* Le texte du Musée Britannique, suivi par M. de la Rue, porte « Ridolet; » mais, pour lui comme pour nous, cette ville ne laisse plus la moindre trace dans les environs d'Avranches. En faut-il pour cela nier l'existence? Nous ne le croyons pas; le témoignage de l'auteur, moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, est, après tout, une autorité respectable en pareille matière.

Dans les profondeurs de cette forêt de Coquelonde, vécurent longtemps quelques pieux cénobites, remplis d'un vif amour de Dieu et d'une grande répugnance pour la société des hommes. Une humble bête de somme, chaque jour envoyée par le desservant de la ville d'Astre, aujourd'hui Beauvoir, leur apportait les seuls aliments dont ils fissent usage. L'âne ayant été mangé par un loup, le loup, par l'effet d'un signalé miracle, fut obligé de remplir dès ce moment les fonctions de sa victime; il revenait toujours à la même heure se courber devant le prêtre d'Astre, et dès que sa charge était faite, il courait la déposer dans la forêt, entre les mains des pieux solitaires, au bas de la montagne où bientôt après fut construite l'église de Saint-Michel. L'histoire du loup n'est pas jointe à celle de l'âne dans la relation latine; mais on y lit, comme dans la chronique de Guillaume, qu'au temps de saint Aubert d'Avranches, la forêt disparut, et les sables mouvants prirent la place des arbres et des bruyères.

Guillaume raconte ensuite, comme les précédents légendaires, l'apparition de saint Michel à saint Aubert, le trou que le doigt de l'archange laissa sur le front de l'évêque, enfin

les heureux efforts du paysan Baïn et de ses douze enfants pour déplacer les deux rochers qui s'opposaient à la construction du saint lieu. Mais il ajoute, ce que nous n'avons pas trouvé dans les autres relations, qu'en récompense de son dévouement, Baïn fut affranchi de toutes redevances pour les terres qu'il tenait du monastère, sous la seule condition de joncher et sans doute de balayer l'église :

Li bon Baïn et si enfant Fol. 9.
S'en vont à Deu graces rendant.
Quer saint Auber franchi li out
Trestout sen fieu où que le sout,
Fors que d'itant, que le moustier
Sept fois par an deveit junchier;
Et s'en auroit ses livraisons
Desormès, pain, vin et peissons, . ,
Encore ore tiennent si heir
Tot lor feu franc, à Belveeir. . .
Plus encore que dit n'en ai
Livreisons ont teles, com sei.

Ce passage offre un intérêt tout particulier. Le village de Beauvoir est à quelques cents pas du Mont-Saint-Michel, et l'on ne peut douter que, du temps de Guillaume, la famille du vieux Baïn ne fût encore florissante et investie des anciens priviléges dont saint Aubert l'avait mise en possession. Après avoir raconté la fondation de l'église primitive, l'auteur croit devoir s'arrêter à la description exacte des lieux que l'apparition de l'archange devait bientôt après rendre si fameux. Cette description offre plusieurs détails que ne donnent point les autres histoires locales, et quelques variétés importantes dans les noms de lieux :

Entre deux eves, je vos dis, Fol. 13.
Séune et Coignon, est assis.
La tierce y est, qui Sée a non. . .
Entre le mont de Tombelaine
Cort tost la mer parmi l'areigne.
Plenté i a de grans saumons,
De lampres et d'autres peissons ;
L'en i prent et mules et bars,
Bons esturjons et grans sabars,
Torbos, plais, congres et harens,
Porpais, lices, et gros guitens,
Reies, tongars et maquereaux,
Et sors mules grans et bieaux.

Les rivières de Séune et de Coignon sont aujourd'hui la Selune et le Couesnon. Quant aux poissons, nous reconnaissons bien la lamproie, les moules, les bars, les plies, les surmulets; le lice doit être notre brochet, et, suivant Roquefort, les porpais sont une espèce de marsouins; mais il faudrait recourir aux habitants des côtes de la Normandie pour déterminer ce que le poëte entend ici par les guitens, les sabars et les tongars.

Quand l'église fut bâtie, le premier soin de l'évêque fut de la garnir de reliques, ou du moins, puisqu'elle était placée sous l'invocation d'un ange, de l'orner d'objets qui rappelassent les anciens rapports du prévôt du paradis (ainsi désignait-on saint Michel) avec les habitants de la terre. On s'est beaucoup égayé, dans le dernier siècle, sur ces reliques de saint Michel, « comme si, dit un écrivain, un archange pou« vait fournir aucunes reliques matérielles... Les gens sages « et éclairés, ajoute-t-il, honorent ces reliques en silence. » Mais on n'exposa jamais que deux reliques : un fragment du *pallium* gardé primitivement au Mont-Gargan, et un éclat du marbre que les pieds de l'archange avaient touché, quand il était descendu sur la terre d'Italie, trois siècles avant d'apparaître à saint Aubert. Ces deux objets, que la vénération des fidèles rendait depuis longtemps précieux, furent accordés par l'abbé du Mont-Gargan aux envoyés de saint Aubert. Les détails du voyage des deux moines, et surtout ceux de leur retour, ne manquent pas d'agrément ni d'intérêt. Quand ils avaient quitté la Normandie, le mont Tumba était encore entouré de forêts et de prairies; quand ils la revirent, la mer avait envahi tout ce territoire, et des sables mouvants avaient remplacé les arbres séculaires. Les messagers arrivèrent précisément le jour fixé par saint Aubert pour la cérémonie de la dédicace. Il est aisé d'imaginer combien le récit de leur voyage et les dons qu'on leur avait faits ajoutèrent aux élans de la dévotion générale. C'est à Beauvoir qu'ils avaient laissé le trésor qu'ils rapportaient de si loin; on alla le chercher en grande procession, pour le déposer sur le nouvel autel :

De la Lecture des livres françois, vol. Q. Q, p. 276.

Fol. 28.

Cil chanteor qui bien chantoient
Lor bones voiz illuec mostroient.
La kirielle fu chantée
Mot docement et orguenée;
Le Gloria, et li respons,

Et l'Aullelie à gresillons.
La sequence par fu si bien,
Que nul n'i sot amender rien.
Qui leut l'epistre aveit tunique;
A l'evangile, domatique.

Il y a encore d'autres détails du chant d'église, précieux parce que la date du poëme est bien déterminée. Ainsi, un chapitre de douze chanoines ayant été institué par Aubert pour desservir la nouvelle église, les élus du saint évêque veulent aussitôt montrer ce qu'ils savent faire :

Si sont alez ens el mostier Fol. 30.
Chanter et fere le mestier
Qui à cel jor apparteneit;
Checun en feit tant come il deit.
En treille dient le *Sanctus*,
En quinte voix dient l'*Agnus*.
Li diacre qui dist *Ite*
Le *missa est* a bien finé;
Moult par le dist acordaument;
Loez en fu de mainte gent.

Mabillon n'avait publié que la relation de l'apparition de l'ange à saint Aubert et de la première fondation de l'abbaye. Mais plusieurs manuscrits aujourd'hui conservés à la Bibliothèque impériale, entre autres le n. 5430, offrent une continuation de l'ancienne chronique latine, et c'est le guide que va maintenant suivre l'auteur français. Après un récit exact et fort net des faits et gestes des trois premiers ducs de Normandie, Rollon, Guillaume et Richard, il arrive à la restauration de la maison religieuse du Mont-Saint-Michel, entreprise et exécutée par ce troisième prince. Là commencent réellement les temps historiques de la célèbre abbaye. Le narrateur s'étend avec complaisance sur les désordres des derniers chanoines, et sur les difficultés qu'éprouva le bon duc Richard à les faire sortir de leurs domaines consacrés par saint Aubert. Peut-être le chapitre cependant n'eut-il pas de plus grand tort que celui d'avoir encouru la disgrâce du maître, et fut-il victime d'une vengeance personnelle. Le premier des nouveaux abbés fut Mainard, dont ce poëme nous apprend seul la patrie :

Menars ot non, si fu Normant. Fol. 54.

Le chroniqueur traduit ensuite avec soin les chartes de confirmation de l'abbaye, données par le pape Jean XIII et le roi de France Lothaire. Bien qu'il soit malaisé d'expliquer à une pareille époque l'intervention du faible roi de France dans les affaires de son redouté vassal le duc Richard de Normandie, on n'a pas contesté la sincérité de ces actes, et dom Bouquet a même inséré le dernier dans le Recueil des historiens de la France. Les dons faits aux mêmes religieux par Richard II, moins connus, sont pourtant consignés dans la copie que dom Hugues nous a conservée de l'ancien cartulaire du Mont-Saint-Michel.

T. IX, p. 629.

La première partie du poëme finit avec la traduction de ces chartes. Guillaume, après avoir repris haleine, se livre avec ardeur au récit de tous les miracles opérés en faveur des pèlerins de l'abbaye. Nous ne le suivrons que de loin dans cette voie édifiante, et nous nous contenterons de rappeler quelques passages étrangers au fond de la narration du poëte, mais non à l'histoire des mœurs et des lettres. Ainsi, lorsque Guillaume fait une courte énumération des diverses apparitions de saint Michel, il touche la légende de la sainte ampoule, et nous offre un nouveau témoignage de l'existence de cette tradition dès le XII[e] siècle :

Fol. 96.

Une boiste a à Reims, en France;
Dedens a oile, sans dotance,
Qui vint du ciel reallement;
Ce racontent encor la gent,
Si que un angre l'aporta.
Ne jà en France rois n'aura
Qui de cel oile oint ne seit,
Quant est sacré et beneeit.

Nous avons un peu plus haut la preuve que Guillaume avait poursuivi ou se proposait du moins de poursuivre son ouvrage au delà des derniers vers renfermés dans le manuscrit de sir Francis Palgrave. Quand eut lieu le miracle de la dame qui ne pouvait arriver jusqu'à l'église de Saint-Michel,

Fol. 84.

Dans Hildebert abbés esteit
De l'abéie en cel endreit.
Quant il sera et lieus et tens,
Assez diré, si com je pens,
Et de ses morz et de sa vie,
De ses ovres en l'abéie.

Or, nous ne trouvons plus d'autre mention de l'abbé Hildebert dans la suite du récit, qui ne parle que des deux premiers abbés, Mainard I et Mainard II. Il est possible que la leçon perdue du Mont-Saint-Michel ait été plus complète. Le manuscrit du Musée Britannique ne reparle pas non plus d'Hildebert.

Mais le miracle le plus éclatant de l'archange Michel dans son église de France était rappelé par un écu de petite dimension et par une épée assez courte, que les pèlerins obtenaient la faveur de contempler et de toucher. Ces armes avaient du moins le mérite d'être fort anciennes : saint Michel en avait lui-même, dit-on, indiqué en songe la place à un chevalier, qui s'en servit pour combattre un terrible dragon. Guillaume de Saint-Paer nous apprend que Baudri, archevêque de Dol, mort en 1131, avait écrit, sans doute le premier, tous les détails de ce récit :

Fol. 87.

De saint Esprit me veuil aider;
Or revodrei ici traiter
D'un escuet qui est au Mont,
Dont li chiès sont auques roont,
Et d'une moult petite espée
Qui moult soleit estre henorée,
Si com Baldri le reconta
Qui plusors ans Doul governa
Et archevesque en fut sacré,
Et sor Retel out poesté;
En latin est li sueus escriz,
Espessement y a beaus diz.
Une fiée au Mont esteit;
Si enquist moult, ce que deveit,
Que celle espée et cel escu
Sor un autel erent si nu, etc.

Cette relation du miracle de l'écu et de l'épée n'était pas connue de nos prédécesseurs, quand ils ont publié l'importante notice sur Baudri; et l'on ignorait également que ce fameux prélat eût jamais fait le voyage du Mont-Saint-Michel.

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 98-113.

Notre manuscrit s'arrête à l'histoire d'un cierge autrefois placé devant l'image du saint, et que les moines avaient trouvé un jour devant le crucifix. C'était l'ange qui lui-même avait opéré ce changement, afin d'avertir les religieux d'adresser leurs hommages à Dieu avant de songer aux bienheureux même les plus illustres. Depuis ce temps, il fut décidé que Jésus-Christ aurait toujours un cierge devant lui :

Fol. 104.

Le crucefis le cirge ara ;
Li abes a bien garanté
Cest jugement et acordé;
Et li covent tot ensement
Otria bien cest jugement.
Encor l'a il, et si l'aura ;
Jamès home ne li toudra.
Une lanterne i a l'en quis
Longue de veirre, où il est mis.

Tel est le poëme de Guillaume de Saint-Paer, ou du moins la première et la seule partie que nous connaissions de ce poëme. Le manuscrit où nous l'avons retrouvée n'a pas plus de cinq pouces de long sur trois de large. D'après une souscription de la dernière feuille de garde, il ne remonte pas au delà de l'année 1340, et l'orthographe adoptée par le scribe justifie parfaitement cette date. Déjà le sujet n'est plus distingué du régime, et le système des nombres est tantôt celui du XIII[e] siècle, tantôt celui que l'usage commençait alors à faire prédominer, et que nous suivons seul aujourd'hui.

Comme document historique, on doit convenir que le poëme de Guillaume a peu d'intérêt. Comme œuvre littéraire, il offre une certaine netteté de narration qui peut-être, à la fin du XII[e] siècle, était ce que nous appelons l'élégance du style dans le nôtre. Le manuscrit de M. Palgrave a d'ailleurs cela de curieux, qu'on n'en saurait contester l'origine normande : l'auteur était du Cotentin, et les copistes de son poëme n'ont pu songer à le reproduire qu'à l'usage des pèlerins du Mont-Saint-Michel. Il est donc permis de le regarder comme un monument du dialecte propre à cette partie de la Normandie.

Au XIII[e] siècle, comme on le sait, les deux grandes divisions de la langue française étaient encore subdivisées en une foule de dialectes secondaires ; et pour ne parler que de la langue d'oïl, l'Artois, la Champagne, la Touraine, la Bourgogne, la Normandie, affectaient alors dans la plupart des noms et des verbes autant de désinences spéciales. Guillaume de Saint-Paer, entre autres écrivains, nous force d'attribuer à la Normandie les finales sèches qui, depuis environ deux siècles, ont d'abord prévalu dans la prononciation, et tout nouvellement enfin ont rompu la barrière de l'orthographe. Guillaume écrit *Franceis*, et non pas François, comme les habitants de l'Ile-de-France et de la Champagne. Il dit *esteit*,

aveit; il attribue même cette intonation à des mots auxquels nous la refusons encore, tels que *dreit, endreit, seit.* Une autre forme que ne fournissent pas les autres dialectes, est celle de *vreitement,* pour véritablement; et c'est ici l'occasion de remarquer que notre langue, telle que l'ont fixée les grands écrivains des deux derniers siècles, n'est que le résultat d'un choix fait dans tous les anciens dialectes, et pour ainsi dire sans préférence de celui d'une province sur les autres. L'ancienne langue française, telle qu'on a pu la recomposer d'après tous les écrivains du moyen âge, et sans distinction de provinces et de dialectes, offrait le mélange de toutes ces formes, de toutes ces désinences. Mais, à mesure que l'autorité royale s'était concentrée, la cour de France était devenue une règle de langage plus imposante et plus décisive. Tour à tour le Normand, le Flamand, le Gascon, le Provençal même, arrivés à Paris avec leur accent particulier, s'en étaient dépouillés peu à peu, satisfaits de pouvoir ajouter quelques mots, quelques désinences de leurs provinces, à la langue consacrée par les courtisans; puis, revenus dans leur pays natal, ils exigeaient de leurs enfants le sacrifice auquel ils s'étaient soumis et qui leur avait tant coûté. C'est ainsi que chaque jour la langue française étendait les limites de son influence, et que les dialectes, dégénérant en patois, ne se conservèrent que sous la religieuse sauvegarde de l'ignorance casanière. Mais il est juste de dire en même temps que le bon français de nos jours est déjà renfermé tout entier dans le roman du XIIIe siècle, et que, pour en tracer l'histoire, il faut de toute nécessité l'aller reconnaître dans les formes encore indécises de son glorieux berceau. P. P.

GILLES DE CHIN, PAR GAUTIER DE TOURNAI.

C'est encore au siècle précédent qu'appartient Gilles de Chin, seigneur de Berlaimont, le héros du poëme qui porte son nom, et dont nous plaçons ici l'examen, quoiqu'il paraisse n'avoir été composé qu'après l'an 1250, pour ne point séparer cinq grands ouvrages tout remplis des souvenirs du XIIe siècle.

Le poëme sur Gilles de Chin n'est ni une chanson de geste, ni un roman de chevalerie renfermant des aventures extraordinaires et fantastiques; c'est le récit de toute la vie d'un chevalier et de ses nombreux faits d'armes, qui semblent l'égaler aux plus célèbres paladins, sans avoir rien de surnaturel ni d'invraisemblable. Gilles, né à Chin, sur la limite

orientale du Tournaisis, est un personnage réel, mais un peu perdu dans les chroniques au milieu de cette multitude de nobles et braves « damoisels » dont les noms sont venus jusqu'à nous. Toutefois un historien à peu près du même temps, Gislebert de Mons, dans sa chronique du Hainaut, dit que de tous les chevaliers de ce siècle, Gilles de Chin (*Ægidius de Cin*) fut le plus renommé par sa vaillance. Énumérant ensuite les plus intrépides compagnons d'armes et les conseillers les plus habiles de Baudouin IV, comte de Hainaut, il nomme en premier lieu le seigneur de Berlaimont. Jacques de Guise, qui en parle aussi, ne fait guère que répéter l'éloge court, quoique complet, qu'il en avait trouvé dans la chronique de Gislebert. Baudouin d'Avesnes a tiré de cette chronique ses indications généalogiques sur la famille de Gilles de Chin; et les historiens moins anciens du Hainaut, Vinchant, de Boussu, Delewarde, n'ont pas puisé à une autre source les renseignements qu'ils nous donnent sur le héros du poëme dont nous avons à parler.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554, 565. — Édit. de 1784, p. 44, 58.

T. XI, p. 222.

Dacheri, Spicileg., t. VII, p. 596.

Vinchant, Annal. de Hainaut, p. 228, 229.

De Boussu, Hist. de Mons, p. 40.

Delewarde, Hist. génér. du Hainaut, t. II, p. 445.

L'auteur de cette composition, ou plutôt les deux auteurs qui paraissent y avoir successivement travaillé, avaient sans doute consulté des traditions locales, des souvenirs de famille, des récits presque contemporains. Aussi le poëme renferme-t-il beaucoup de détails, ou inconnus aux chroniqueurs, ou jugés par eux inutiles pour des histoires générales, mais qui nous font suivre le héros depuis sa première enfance jusqu'à sa mort, sans omettre aucune des circonstances propres à le faire valoir et à exciter notre intérêt.

Ce poëme est resté inédit jusqu'en 1847; on en doit la publication à feu M. de Reiffenberg, qui a fait précéder le texte d'une introduction où nous puiserons plus d'un utile renseignement. Dès les premiers vers, l'auteur élève très-haut le « damoisel » qu'il va célébrer :

Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. VII, p. 1-XCI.

Ms. de l'Arsenal, Belles-lettres fr., n. 167, fol. 1.

Onques Ector ne Achyllès,
Ne Patroclus, ne Ulixès,
Polyneces ne Tydéus,
Ne Tyocles, ne Adrastus,
Li fort roi dont on tant parole,
Dont cil clerc lisent en escole,
Rois Alixandres, ne Porrus,
Gadifers, ne Emelidus,
A cui mainte aventure avint,
Ne furent teil, ne tant n'avint,
Com à cestui que je veul dire...

Ce n'est pas qu'il fût d'abord parfait; car les mauvais penchants de son enfance le faisaient haïr de ses amis et de ses parents mêmes. Mais un jour de Pentecôte, jour privilégié pour les aventures des héros de roman, un chevalier ami de son père, Gossuin d'Oisi, l'emmène chez lui et l'arme chevalier. Dès ce moment, il s'opère un changement total dans le jeune homme : son protecteur le conduit à un tournoi qui devait avoir lieu à la Garde-Saint-Remi; mais auparavant il fait annoncer au père de Gilles que son fils est chevalier. Le père, tout joyeux, recommande à sa femme de préparer une fête pour le recevoir. La fête se donne au château de Chin; Gilles se réconcilie avec sa famille. Son père l'accompagne au tournoi; et sa mère lui adresse, en le quittant, une pieuse exhortation. Suit une longue description de tous les préparatifs de Gilles de Chin pour le tournoi : le sire d'Oisi lui chausse les éperons; Rasse de Gavre, un des amis de son père, grand échanson de Flandre, lui ceint l'épée et lui attache son bouclier, qui portait un lion d'azur en champ d'or, armes différentes de celles que Gilles adopta par la suite.

Un escu d'or au col li pent.
Cil qui à lui armer entent
Paint i ot I lion d'asur.

Ms., fol. 5. —Éd., p. 8.

Enfin le jeune chevalier entre en lice, et ses coups d'essai sont autant de victoires.

Après l'action, le seigneur d'Oisi le promène dans l'enceinte; son éloge est dans toutes les bouches; on n'hésite même pas à le mettre au-dessus de Roland. Fêté à Douai pour ce premier succès, il est, au château de Chin, reçu par sa mère avec des larmes de joie.

De nombreux tournois se succèdent pendant trois ans, et offrent à ce jeune preux de nouvelles occasions d'illustrer sa force, son adresse et sa valeur. Dans celui du Gué-de-Meuvres, qui suit le tournoi de la Garde-Saint-Remi, et qu'a passé sous silence l'auteur d'une rédaction en prose dont il sera question plus loin, le cri de guerre de Gilles de Chin commence à jeter l'effroi parmi les combattants : ce cri, c'est *Berlaimont.*

Gilles adopte pour frère d'armes et pour ami de cœur Gérart du Castel de Saint-Aubert, dit Maufillastre, dont il devient inséparable. La généalogie de Gérart ne paraît pas

XIII SIÈCLE.

être tout à fait telle que l'établit l'éditeur, qui le suppose fils de Gilles de Saint-Aubert et de Berthe de Bouchain. Cependant le même savant avait dit précédemment, d'après le texte de Gislebert de Mons, que Gilles de Saint-Aubert, fils de Gérart et d'Ermengarde d'Oisi, et veuf de Berthe de Bouchain, épousa en secondes noces la fille de Gilles de Chin. Ce Gérart, ami de Gilles, serait donc plutôt le père de Gilles de Saint-Aubert et l'époux d'Ermengarde.

Introduct., p. VIII, IX.
Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554.

Gilles et Gérart se rencontrent lorsqu'ils se rendent au tournoi de Maestricht en Avauterre, c'est-à-dire dans les Pays-Bas. Le récit de leur première entrevue n'est pas sans grâce. Le même jour où naquit une amitié qui ne devait point se démentir, Gilles, passant avec Gérart devant le château du comte de Duras, près de Saint-Trond, est remarqué par la dame du lieu, jeune châtelaine de dix-huit ans ; elle le connaissait déjà de réputation, et devient éprise de lui à la première vue :

Ms., fol. 10 v°.—Éd., p. 20.

Quant or li est ramentéu,
Moult en est lie à desmesure,
Mais ensi fait con n'en ait cure;
Et nonporquant une estincele
Le point au cueur sous la mamele,
Qui tout le cors li fait fremir,
Muer color et empaslir;
Souvent fremist tote et tresaut;
En petit d'eure a froit et caut,
Degiete soi, soufle et baaille :
Amors le tient qui le travaille, etc.

La comtesse fait servir un splendide banquet au chevalier et à son ami :

Ms., fol. 12. —Éd., p. 22.

O li disneient bonnement,
Servi furent moult ricement.
Dez mès n'esteut il jà parler.
Moult en i ot sans deviser,
Et vin d'Ausai à grant fuison.
Li escuier et li garchon
En orent tuit à grant plenté;
Servi furent à volenté.
La contesse fait aporter
En liu de fruit, por deporter,
Claus de genofre et nois mugates,
Dates, fighes, pommes, grenates.

Les chevaliers quittent le château. La comtesse envoie en secret une de ses demoiselles porter à Gilles de Chin une ceinture et une manche, à condition qu'il sera son chevalier dans le tournoi de Maestricht. Gilles accepte avec reconnaissance. Protégé par le double talisman de sa dame, il échappe aux plus terribles coups; il combat avec succès les comtes de Clèves et de Leos, seconde et délivre le comte de Duras, qui ne le connaissait pas encore, et quitte enfin le tournoi, apres avoir pris, aidé de son ami Gérart, quatre chevaliers et dix chevaux.

Le comte de Duras vient remercier Gilles dans son hôtellerie de Maestricht. Celui-ci le retient à souper : la soirée se passe dans la joie et les divertissements. Quand l'heure du coucher a sonné, chaque convive gagne son lit. Mais Gilles ne peut trouver le sommeil : l'image de sa dame est sans cesse devant ses yeux. Les sentiments, les inquiétudes qui le tiennent longtemps éveillé, sont exprimés avec assez de naturel et de vivacité.

Le tournoi recommence le lendemain, et, après de rudes assauts, Gilles et Gérart en sortent vainqueurs, ayant pour prisonniers le comte d'Are et le comte de Nassau, qui se rachètent moyennant cinquante marcs chacun. Le poëte répète que Roland et Olivier sont effacés.

En partant de Maestricht, les deux amis font largesse aux ménestrels; et des dépouilles enlevées pendant le tournoi, il leur reste encore vingt chevaux qu'ils emmènent. Ils retournent au château de Duras, où le comte présente à sa femme Gilles de Chin, dont il lui avait fait le plus magnifique éloge. On nous décrit alors, mais avec moins de succès, les agitations qu'éprouvent, en se revoyant, Gilles et la comtesse. Ils se font un aveu mutuel; le chevalier donne un anneau d'or à la dame de son cœur.

Après un banquet d'adieu, il quitte une seconde fois le château. Restée seule et livrée à ses regrets, la dame essaye de se distraire en faisant fabriquer à Gand, pour Gilles de Chin, une armure ornée d'un écusson de vair à trois barres de gueules. L'éditeur pense que les barres doivent être prises ici pour des fasces. C'étaient les plus belles armes que l'on pût voir « de Tournai à Parme et de Wissant jusqu'à Rome. » La comtesse de Duras les envoie par un pauvre chevalier à Gilles de Chin, qui depuis n'en revêtit plus d'autres. Telle fut l'origine des armes nouvelles de Chin et de Berlaimont.

Introduct., p. xxxiii.

Arth. Dinaux. Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, p. 173.
Biblioth. des ducs de Bourgogne, Inventaire, p. 193, n. 9629.—Reiffenberg, Introduct., p. VII.

Cependant le noble sire de Trasegnies annonce un tournoi dans sa terre. Son nom nous autorise peut-être à reconnaître en lui Gilles de Trasegnies, célébré comme un des preux du Hainaut par d'anciens romans de chevalerie, et désigné dans le roman en prose de Gilles de Chin comme parrain de ce héros. Gilles, au tournoi de Trasegnies, gagne vingt-trois chevaux, et remporte encore le prix sur le duc de Brabant, au cri si redouté de *Berlaimont*. Le chevalier qui avait porté l'armure à Gilles de Chin retourne auprès de la comtesse, et lui raconte les prouesses du vainqueur, non sans lui montrer les treize chevaux qu'il en a reçus en présent. La comtesse, après de grandes démonstrations de joie et de tendresse, même pour le messager, sent redoubler sa passion, en songeant à tout ce qu'elle vient d'apprendre. Elle était loin de se douter qu'une fatale résolution allait lui ravir l'objet de son amour. Gilles de Chin donne une fête, et il résiste à toutes les instances de ses amis, impatients de savoir qui lui a envoyé sa nouvelle armure; il prend son écu, et le baise cent fois. Mais dans la nuit Jésus-Christ lui apparaît:

Ms., fol. 34. —Éd, p. 63.

Une vois vint qui l'esvilla,
De tel clartei l'enlumina
Com li solax luist en estei,
Le jour qu'il rent plus grant clartei.
Avis li fu que Dix méismes,
Jhesu Cris, notre pere autismes,
Ert devant lui par grant doucor.
Si li demonstroit la dolor
Que il por notre amor soufri
En crois, au jor du venredi,
Que li juif le travillerent,
Quant il son cors crucefierent.

Le lendemain, en s'éveillant, Gilles de Chin trouve sur son lit des lettres qu'y avait déposées Jésus-Christ. Il les porte au moutier voisin pour s'en faire lire le contenu par un prêtre. Elles lui ordonnaient de prendre la croix. Gilles obéit; le bruit se répand bientôt qu'il s'est croisé, et la nouvelle en arrive à la comtesse, dont l'affliction est rendue avec assez de vérité, mais avec quelques détails qui ne sont pas exempts d'exagération et de mauvais goût. Il vient lui faire ses adieux; elle s'efforce en vain de le retenir; elle finit par lui accorder

le congé qu'il sollicite, mais sous la condition qu'il n'aura pas d'autre amie : il le promet en fidèle chevalier.

Le comte de Duras, qui était à la chasse pendant cette dernière entrevue, revient, et rencontre Gilles de Chin, sur le pont, avec la comtesse. Il lui fait en détail le récit de sa chasse; il a pris un cerf quinze cors. Le chevalier semble écouter, mais n'entend rien; sa pensée était ailleurs. Le comte, apercevant la croix sur l'épaule du chevalier, essaye en vain de le détourner de son projet. Il lui donne son meilleur cheval avec deux marcs d'or. La comtesse lui fait aussi son présent, mais probablement en secret; c'est une écharpe remplie de bijoux; elle y ajoute cent besants, et un baiser; ils pleurent ensemble:

La contesse li a donée
Une escherpe, à le desevrée,
Trestoute plaine de joiaus,
Et de bons fremax et d'enniaus,
Et c besans, puis le baisa;
Au departir cascuns plora.

Ms., fol. 41. —Éd., p. 74.

Le comte accompagne Gilles pendant deux grandes lieues; enfin ils se séparent. Le chevalier poursuit sa route, s'embarque à Brindes, et parvient à Acre au bout d'un mois.

Il se fait bientôt connaître, dans ces nouvelles épreuves, par des exploits plus périlleux et plus utiles que les joutes des tournois. Avec vingt hommes de sa terre, qui l'avaient accompagné, il défait deux cents Sarrasins. Le roi de Jérusalem, informé de ce brillant fait d'armes, l'engage à son service avec de grands témoignages d'amitié. Les succès de Gilles font une impression encore plus vive sur la reine, et bientôt elle en devient éperdument amoureuse; mais il reste fidèle à ses serments, et ne trahit ni la dame de Duras ni le roi :

Cascun jor a un tel assaut
De la roïne, onques ne faut;
Mais il s'en set moult bel partir
Par bel parler, par bel mentir;
Car il est moult de bone escole.
La roïne souvent l'acole,
Qui couvrir pas ne se savoit.
Gilles de Cyn sages estoit.

Ms., fol. 51 v°.—Éd., p. 94

Dans un pèlerinage, près du Jourdain, il eut seul à com-

XIII SIÈCLE.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554.

battre un lion formidable; il le tue d'un coup de lance, et l'histoire, comme on le voit par Gislebert de Mons, n'a pas dédaigné d'inscrire dans ses annales cette autre victoire. De retour à Jérusalem, sa valeur s'exerce contre les infidèles. Dans une rencontre aux environs de Tripoli, il triomphe d'un géant nommé Bertous, qui désolait tout le pays. Le roi eut grande joie en apprenant la mort de ce brigand; mais les succès de Gilles ne faisaient qu'exciter la coupable passion de la reine. Mécontente de voir ses avances toujours repoussées, elle l'accuse d'un vice infâme. Le chevalier se justifie en lui faisant l'aveu de son attachement pour une autre dame. Cette réponse ne manque pas d'énergie, et l'indignation de l'auteur, qui s'identifie avec son personnage, l'a presque fait poëte :

Ms., fol. 68 v°. — Éd., p. 123.

« Sodomites ne sui je pas,
« Ains aim bien, et si sui amés
« Plus que nus homs de mere nés,
« De la millor, de la plus bele
« Qui soit, ne dame ne pucele.
« Ele n'a pas fardé le vis;
« Mais flor de rose et flor de lis
« N'atent noient à sa biautei;
« Je le vous di par loiautei,
« Por li doit on proece faire;
« Ne vous quier jà celer ne taire,
« C'est la plus bele de cest monde, etc. »

Cette fatale confidence achève de désespérer la reine; elle a une rivale, elle ne sera jamais aimée. Peu après, Gilles, sorti sain et sauf, comme par miracle, d'une épreuve périlleuse qu'il avait affrontée pour sauver un jeune prince d'Allemagne, à qui la reine voulait faire couper le poing, parce qu'il avait frappé un de ses officiers, abandonne le service du roi de Jérusalem, et part. En allant à Antioche, il tue un serpent qui combattait un lion; le lion reconnaissant s'attache à lui, et l'accompagne partout comme un animal domestique. Le roi d'Antioche, prévenu en faveur de Gilles de Chin par cette singularité, lui fait un accueil très-bienveillant. Gilles se couvre de gloire dans ce pays; entre autres exploits, il attaque et tue un roi des Turcs :

Ms., fol. 76. —Éd., p. 136.

Li rois trestout devant aloit
Sor I ceval qui tost couroit.
Couvers estoit d'un siglatum

A bendes d'or dusqu'au talon.
Gilles de Cyn vers lui s'avance.
Parmi le cors li met la lance;
Si durement abatu l'a,
Onques puissedi ne parla
Ne à pucele ne à dame :
A cent dyables commant l'ame.

Gilles prend alors congé du prince d'Antioche, qui cherche en vain à le retenir ; il s'achemine du côté de la mer, toujours suivi de son lion. Il extermine en route une bande de cent voleurs : son lion, qui l'aide puissamment dans ce combat, est blessé à mort ; le chevalier ne laisse point voir le vif chagrin qu'il en éprouve :

De son lyon fu moult dolent
Gilles de Cyn, mais neporquant
N'en voloit faire nul sanlant;
Car on ne doit duel demener
De ce c'on ne puet recouvrer.

Ms., fol. 81. —Éd., p. 144.

Il venge la mort de son fidèle compagnon en achevant de tailler en pièces les brigands ; six seulement parviennent à s'échapper.

Pour retourner en France par l'Italie, Gilles débarque à Brindes, et arrive à Bénévent. En ce moment, la fille du dernier seigneur de cette ville était menacée de perdre sa terre ; son oncle, guerrier redoutable, lui en disputait la possession ; et quoique le procès dût, suivant l'usage, se décider par un combat judiciaire, personne ne se présentait pour soutenir les droits de la jeune orpheline. Gilles devient son champion : il entre en lice avec l'oncle usurpateur, le renverse, le met hors de combat, et demande si quelque autre prétend disputer à la fille l'héritage du père. On lui répond en proclamant sa victoire et les droits de sa protégée. Celle-ci, qui était en oraison pendant le combat, vient témoigner sa joie et sa reconnaissance au vainqueur :

La pucele forment fu aise,
Son chevalier acole et baise,
Et moult volentiers le baisast
En la bouce, se ele osast.

Ms., fol. 84. —Éd., p. 149.

Gilles, avant de rentrer dans sa patrie, voudrait encore une fois remporter le prix dans un tournoi digne de lui.

Mais, sur ces entrefaites, il apprend la mort de la comtesse de Duras. Sa douleur est à peine indiquée par le poëte. Le roman en prose s'exprime avec moins de sécheresse : « Quant « messire Gilles oy messire Gerart du Chastel, et qu'il en- « tendy de lui la mort de la contesse, il fu moult dolant et « triste plus que jamais n'avoit esté ; mais lui, qui estoit « moult sage chevalier, n'en moustra nulz semblans pour les « chevaliers et barons qui là presens estoient : au mielx qu'il « pot, cela son courage jusques ad ce qu'il se peult avoir « trouvé seul..... Mais oncques de toutte la nuit messire « Gilles de Chin ne reposa ne dormy, pour le desplaisir et « courroux qu'il avoit au cœur pour la mort de la contesse..... « Oncques de toutte la nuit ne fist que plaindre et plourer la « noble contesse de Nassou, en ramentevant la biauté et « bonté qui estoit en elle, et les belles vertus dont elle estoit « garnye plus que dame dont jamais euist oy parler. Moult « souvent le regrettoit ; se par pleurs et larmes l'eust pu « avoir et recouvrer, raison ly eussent octroyet ; mais ainsy « pleut au Createur. »

Chronique de messire Gilles de Chin, Mons, 1837, in-8°, ch. XXXIX, p. 150.

Au tournoi de l'arbre de Loroir, ou d'Auxerre, selon le roman en prose, Gilles retrouve son ami Gérart du Châtel, qui ne l'avait pas suivi outre-mer. Il est proclamé vainqueur, ainsi qu'au tournoi de Soissons, où le prix fut un cheval, un ours et un épervier. Il donne l'épervier à Gérart, et envoie le cheval à son père. Le message qui accompagnait ce dernier présent annonce l'arrivée prochaine de Gilles, et fait éclater une joie universelle parmi les habitants de Chin ; car, dit le poëte, la gloire d'un compatriote rejaillit sur tous.

On mande les hauts bourgeois de Tournai pour aller à la rencontre du preux chevalier. Arrivé à Chin, il se rend à l'église d'où il était parti pour la terre sainte. Une grande fête est célébrée au château pour son retour. Ici le poëte se prive d'une scène d'attendrissement : il ne fait figurer dans cette fête ni le père ni la mère de son héros. L'auteur en prose, mieux inspiré, n'oublie pas de nous raconter leur joie.

Chap. XLI, p. 159.

Gilles, rentré au sein de sa famille, ne renonce pas au charme qui l'avait si souvent entraîné dans les tournois : à Pierron-Val, près d'Anthoing, où s'étaient réunis des chevaliers flamands, français, hainuiers et avalois, il se présente dans la lice, se mesure avec le comte de Loos, est proclamé vainqueur, et rend au vaincu son cheval. Il donne ensuite une fête à ses amis.

Le romancier en prose raconte que, dans cette fête, Gilles

de Chin et Domison ou damoiselle Ide, fille du seigneur de Chièvres, en Hainaut, « emporterent le bruit comme les mieux dansans. » C'est un succès dont le poëte ne dit rien. Après la fête, Gilles se rend à Chièvres, et, avec l'agrément de son père, il y épouse la belle Domison dont il était devenu amoureux. De son côté, la damoiselle avait annoncé la résolution de prendre le voile dans un couvent plutôt que d'être à un autre qu'à lui.

Messire Gilles de Chin, ch. XLII, p. 164.

Dans le récit de ce mariage, le poëme est de nouveau bien plus sec que la rédaction en prose. Nous y cherchons vainement la mère de Gilles de Chin; et nous y voyons avec un sentiment pénible que le fiancé parle à son père de son mariage comme d'une chose indifférente. A propos de la noce, qui fut magnifique, le trouvère fait, par une boutade assez vive, un retour sur le temps passé, toujours, on le sait, plus vanté que le temps présent.

Le mariage de Gilles de Chin est un fait historique : Domison ou Ide, fille de Gui de Chièvres, était orpheline et âgée de dix-huit ans, lorsqu'il l'épousa. Jacques de Guise la déclare noble, autant par ses vertus que par l'ancienneté de sa famille. Après la mort de Gilles, elle eut successivement pour maris Rasse de Gavre, qui, de son temps, passait pour un des premiers barons de Flandre, et Nicolas de Rumigni, fils de Hugues le Grand, riche et puissant seigneur du pays de Liége. Devenue veuve de ces trois personnages, elle s'occupa d'œuvres de piété, et se retira dans l'abbaye du Val-des-Vierges, nommé aussi Ghislenghien, fondée, mais non achevée par sa mère. C'est là qu'elle mourut.

Reiffenb., Introduct., p. VII, VIII. — Gislebert. Montensis, Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554. — Jacques de Guise, t. XI, p. 222, 230.

Gilles de Chin, quoique marié, se rend au tournoi de Gérart-Sart (Géronsard), qui dura trois jours; il y remporte le prix, et, après avoir séjourné quelque temps à Louvain, auprès du duc de Brabant, admirateur de ses hauts faits, il retourne à Chièvres, dans les terres de sa femme. Mais une guerre ayant éclaté entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut, il ne sait pas résister à l'appel que lui fait ce dernier. Il reçoit son message au moment où il commençait une toilette de propreté : il la laisse imparfaite, se revêt de ses armes, et vole au secours du comte de Hainaut, malgré les représentations, les instances et la douleur de sa jeune épouse. Il ajoute à sa gloire par de nouveaux exploits; mais il est blessé dans une rencontre, et se voit au moment de tomber au pouvoir de l'ennemi. Le comte de Hainaut reproche vive-

Reiffenb., Introd., p. LXXII.

ment à ses chevaliers de ne l'avoir point secouru : à sa voix, les chevaliers font volte-face, et dégagent Gilles de Chin. Les Brabançons plient et sont vaincus. Le duc de Brabant lui-même, malgré les pertes que Gilles a fait éprouver à ses gens, ne peut s'empêcher de louer hautement un si vaillant chevalier.

Les deux princes réconciliés font annoncer un grand tournoi à Saint-Trond. Gilles s'y rend, et, après de brillantes joutes, où sa vie fut même en danger, il obtient le prix. Le duc de Brabant, toujours courtois, mène notre chevalier à Louvain pour saluer la duchesse, et là, il est traité splendidement. Le tournoi de Saint-Trond est son dernier fait d'armes. De Louvain, il retourne à Berlaimont, où il vécut longtemps avec sa femme dans la plus parfaite harmonie. Selon le poëte, la chronique dont il cite le témoignage avait dit que Gilles eut plusieurs enfants, mais qu'aucun d'eux n'égala sa réputation. Le roman en prose et l'histoire ne lui donnent qu'une seule fille, Mahaut, qui épousa Gilles de Saint-Aubert, probablement fils de Gérart Maufillastre, le frère d'armes de Gilles de Chin.

Pag. 193. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554.

Gilles, devenu infirme vers la fin d'une vie belliqueuse, méritait de trouver la mort sur un champ de bataille : il mourut d'un coup de lance à Rollecourt (Roucourt en Ostrevant), où, malgré son âge et ses infirmités, sa vaillance ne se démentit point :

Ms., fol. 106. —Éd., p. 187.

S'avons oï dire por voir
Chiaus qui le durent bien savoir,
Que il fu à Rollecourt mors
D'une lance qu'il ot u cors
Ferue, à une grant mellée,
U il dona mainte colée.

On voit qu'il s'agit ici d'un combat sérieux. Toutefois le roman en prose dit que Gilles, par suite des blessures et des coups qu'il avait reçus dans les joutes et les batailles, mourut de la fièvre, à Rollecourt, « où il estoit allé s'esbattre. » Mais l'historien Gislebert de Mons affirme qu'il fut tué, *interfectus*, dans une guerre qui avait éclaté entre le comte de Namur et le duc de Louvain. Cette affaire de Rollecourt, qui coûta la vie à Gilles de Chin, ne doit pas être confondue avec le siége que soutint cette ville, en 1148, onze ans après, pendant la guerre du comte de Hainaut contre Thierri d'Al-

Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 554. Ibid., p. 559. —Jacq. de Guise, t. XII, p. 10.

sace, comte de Flandre. C'est à ce siége que mourut Rasse de Gavre, le second mari de la dame de Chièvres.

Gilles de Chin fut enterré à Saint-Ghislain, en Hainaut. L'explicit du poëme donne la date précise de sa mort : « L'an « M chent et XXXVII, III jours devant le mi aoust..... » Ms., fol. 106 v°. — Éd., p. 188.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que, parmi tant de hauts faits attribués à un si vaillant guerrier, le plus célèbre de tous ses exploits, celui dont la mémoire s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dans la capitale du Hainaut, par des fêtes nationales, ne soit mentionné ni dans le poëme ni dans le roman en prose? Chaque année, le mardi de la Pentecôte et le jour de la Trinité, des processions solennelles rappellent aux habitants de Mons et à ceux de Wasmes, près de Saint-Ghislain, la victoire remportée par Gilles de Chin sur un dragon qui désolait le territoire de Wasmes. Cette victoire n'est peut-être qu'un souvenir altéré des combats que Gilles soutint, en Orient, contre un lion, un géant et un serpent ou dragon. Des épitaphes assez modernes rappellent expressément la défaite du dragon; mais le silence des historiens anciens, et surtout des deux romans, dont le plus récent, l'ouvrage en prose, est du XV[e] siècle, autorise à regarder comme plus nouvelle la légende qui attribue à Gilles cette défaite du dragon de Wasmes. On ne lit pas sans intérêt, dans l'introduction placée en tête du poëme par l'éditeur, des recherches sur l'origine et les causes probables de ce récit fabuleux.

Ci-dessus, p. 402.

Vinchant, Annal., etc., p. 229. — De Boussu, Hist. de Mons, p. 40, 41.

Reiffenberg, Introduct., p. XXXIX-LXIX.

La langue de ce poëme nous paraît appartenir aux trente dernières années du XIII[e] siècle; elle est à peu près semblable à celle de Guillaume Guiart, plus formée, plus claire que celle de Philippe Mouskés, qui écrivait dans la première moitié du même siècle. Une foule de détails, qu'il serait trop long d'exposer, indiquent un trouvère du pays où avait vécu Gilles de Chin; et il dit lui-même en finissant :

Gautiers de Tornai chi define
La canchon qui est vraie et fine.
C'onques n'i ajousta menchoigne,
Bourde, ne fable, ne aloigne,
Là ù il le péust oster.
Por ce s'entremist du trouver
Qu'il voloit faire grant honnor
Le cors du millor poigneor
Qui onques fust en terre mis,
Au jor qu'il fu de millor pris.

Ms., fol. 106 v°. — Éd., p. 188.

Gautiers de Tornai por ce prie
Chiaus qui la canchon ont oïe,
Qu'à Diu proient que vrai pardon
Face et à lui et à Gillon,
Et tous nous mete em paradis
Aveuc sez angles benéys. Amen.

Toutefois nous ne pouvons assurer que Gautier de Tournai soit l'auteur du poëme entier; car, dans un passage précédent, on lit ces vers :

Ms., fol. 94 v°.—Éd., p. 167.

Voirs est que Gautiers li Cordiers
Traita la matere premiers
De mon signor Gille de Cin;
Mais il n'en fist mie la fin
De lui ne de tote la some;
Car la gloze dist et la some, etc.

De ces vers faut-il conclure qu'un trouvère nommé Gautier le Cordier, a, le premier, raconté la vie et les exploits de Gilles de Chin tels qu'on les lit dans la première partie du poëme? faut-il croire que son récit s'arrête au moment où le chevalier se met à la suite du duc de Brabant, et que Gautier de Tournai a simplement continué le roman, dans la même forme, à partir de cet endroit? ou bien devons-nous supposer que Gautier le Cordier ayant traité le sujet avant Gautier de Tournai, mais non en entier, ce dernier retoucha le travail de son prédécesseur, le termina, et le mit dans l'état où il nous est parvenu? Ces questions seraient difficiles à résoudre; il suffit de dire que la dernière partie du poëme semble écrite avec moins de naturel et d'intérêt que la première, et que l'on croit reconnaître çà et là des traces de deux mains différentes.

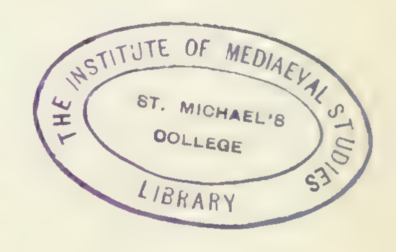
Le manuscrit dont s'est servi M. de Reiffenberg pour son édition paraît unique jusqu'à présent. C'est un petit in-folio sur papier, daté de 1571, et composé de cent six feuillets écrits, et de quelques feuillets laissés en blanc. Il appartient à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, et n'a d'autre titre que celui-ci : « Gilles de Chyn de Berlaimont ; » mais, au premier feuillet, on lit avant les premiers vers, « Chy commence l'histoire de Gilles « de Chyn, seigneur de Berlaymont. » Au dernier feuillet, la souscription est conçue en ces termes : « L'an M chent et « XXXVII, III jours devant le mi aoust, trespassa messire Gilles « de Chyn; et gist en l'abbéie monsigneur Saint Guillain, de-

Belles-lettres fr., n. 167.

Ms., fol. 106 v°.—Éd., p. 188.

« vant le crucefis, et i fait on sen obiit, III jours devant le « mi aoust, molt très hautement. 1571. — Escript par moi, « sire Robert de Hanin, et ce par le comandement de mon-« seigneur Jan Pelet, abbé de Sainct Aubert en Cambray. » L'écriture est facile à lire, malgré les abréviations et de nombreuses fautes de copiste. De ce que le héros d'un poëme transcrit au XVIe siècle a vécu dans le XIIe, nous n'en concluons pas, avec l'auteur d'une note qui se trouve sur un feuillet de garde en tête du manuscrit, que le texte original remonte nécessairement à une époque très-ancienne; mais on peut regarder comme certain qu'il y en eut des copies bien antérieures à la seule qui nous en ait été conservée : c'est ce que prouve assez le caractère du style, qui est du XIIIe siècle.

Introduct., p. LXXVII.



Ce poëme, comme plusieurs de nos poëmes chevaleresques, a été mis en prose vers la fin du XIVe siècle, ou au commencement du XVe On ne retrouve pas toujours dans la prose l'œuvre du poëte telle que nous la connaissons par la copie qui nous en est parvenue : tantôt le récit en prose suit pas à pas la marche et les détails du récit en vers; tantôt il s'en éloigne beaucoup, supprime certaines circonstances, en ajoute de nouvelles, et quelquefois même intervertit l'ordre des faits. On serait donc porté à supposer que l'auteur de l'ouvrage en prose avait eu sous les yeux plusieurs rédactions du poëme qui différaient entre elles; mais peut-être aussi n'a-t-il voulu faire qu'une imitation libre. On y remarque, en général, plus d'unité que dans le poëme, plus d'ordre et de proportion.

Ce texte en prose a été publié à Mons, en 1837, in-8°, pour la société des bibliophiles de cette ville, par M. R. Chalon, d'après un manuscrit sur papier, jugé de la fin du XIVe siècle, et appartenant à la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles. Il en existe à Lille, dans la bibliothèque de M. Godefroy Ménilglaise, une autre copie également sur papier et du même temps. M. Chalon ne paraît pas l'avoir collationnée, ni même connue. La seule dont il se soit servi porte pour titre : « La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin. » On remarque des ressemblances de style assez frappantes entre cette chronique et celle du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, rédigée sous le nom de Georges Chastelain, mais qui, selon feu M. Buchon, serait en grande partie l'ouvrage du héraut d'armes Charollois (Jean le Fevre

Invent. des mss. de la biblioth. des ducs de Bourgogne, p. 205, n. 10237.

Chron. de Jacq. de Lalaing, par G. Chastelain; append., p. 393.

de Saint-Remy). Ces ressemblances ont donné lieu à M. Chalon de penser que les deux chroniques pourraient bien être l'œuvre d'un même auteur, et il se fonde principalement sur l'introduction, qui est à peu près semblable dans les deux ouvrages: « Pour ce que la memoire des hommes deffault, etc. » Mais ce genre de preuve est faible lorsqu'il s'agit des écrivains du moyen âge, qui, dans les préfaces surtout, se copiaient sans cesse les uns les autres. F. L.

Li Romanz des Franceis, par André de Coutances. Avant 1204.

De La Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. II, p. 306-308. — Græsse, Lehrbuch, etc., part. II, sect. II, t. II, p. 1079.

André de Coutances, dont le nom se trouve à la tête d'une imitation en vers français du faux Évangile de Nicodème, qu'il dédia, sous le titre de « Roman de la résurrection de Jésus-Christ, » à sa cousine, la dame de Tripehou, près de Carentan, et qu'il paraît avoir composée par pénitence, ou du moins par dévotion, comme le témoignent les premiers vers:

Seignor, mestre André de Costances,
Qui moult ama sonnez et dances,
Vous mande qu'il n'en a mès cure;
Quar son aage, qui est mure,
Le semont d'aucun bien traitier, etc.,

maître André, qui, pour cette version d'un faux Évangile, n'aurait mérité qu'une très-courte mention parmi les traducteurs, occupera, grâce à l'ordre des temps, une des premières places dans cette énumération supplémentaire des poésies françaises du XIIIe siècle qui sont de quelque intérêt pour l'histoire, comme auteur d'une satire en vers de huit syllabes et en quatrains monorimes, qu'il désigne par ce titre: *Li Romanz des Franceis*. M. de La Rue, qui n'avait pas lu, dit-il, assez attentivement l'ouvrage pour oser en rendre compte, juge cependant, à cause de la vivacité de cette invective contre la France, où l'auteur se nomme deux fois, qu'elle a dû précéder la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Quoique cette raison ne soit point décisive, et que nous sachions, par beaucoup d'autres exemples, combien la verve indisciplinée des trouvères se permettait de témérités, nous admettrons volontiers, avec le savant critique normand, que maître André eut été plus prudent après l'an 1204, après le retour de la Normandie à ses anciens suzerains, et qu'il eût peut-être alors caché son nom, surtout s'il résidait à Coutances.

Les quatre-vingt-dix-neuf couplets de cette jonglerie, aujourd'hui publiés d'après un manuscrit de Londres, où ils ont dû se conserver mieux qu'à Paris, ne sont pas tous d'une grande clarté. Quelques-uns même semblent participer de ces *fatrasies,* de ces amphigouris alors très-populaires, où les chanteurs, soit par amusement, soit par discrétion, ne s'expliquent qu'à demi-mot, et, fort souvent, ne s'expliquent pas du tout.

Musée Britann., mss. additionnels, n. 10289, fol. 129 v°. — Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 1-17.

La langue est quelquefois méconnaissable : les bouffonneries de l'auteur, les formes anglaises du scribe, les surcharges, les ratures, concourent à la défigurer.

C'est un Arflet de Nohundrelande (peut-être Alfred de Northumberland) qui, pour prouver aux Français qu'il n'a pas peur d'eux, leur raconte les grandes victoires remportées sur leur roi Frolles par l'invincible Artur :

Mout fu Artur proz et corteis;
Quant out conquis Chartres et Bleis,
Et Orliens, et tot Estampeis,
A Paris vint o ses Engleis.

On se moque fort de ce roi Frolles, qui, dans la chronique de Geoffroi de Monmouth, sous le nom du tribun Frollo, lieutenant de l'empereur Léon, est vaincu en combat singulier par le roi Artur, près de Paris, et que nous retrouvons ensuite, toujours vaincu et méprisé, dans le roman de *Brut.* Frolles est représenté ici comme un roi paresseux, endormi, qui ne se lève pas même pour qu'on le chausse :

Liv. IX, c. 11, éd. de 1844, p. 169.

Vers 10162-10350. — Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 520-524.

Tot en gesaunt, sanz sei drecier,
Se fist Frolles aparellier.
D'ilonc sunt Franceis costumier
Que en gesaut se font chaucier.

Le combat de Frolles et d'Artur finit, comme dans la chronique et le roman, par la mort de Frolles et par la soumission de la France. Toute cette belle histoire, qui n'est pas d'une imagination fort inventive, est suivie de railleries un peu triviales contre les Français, à qui l'on ne pardonne pas, entre autres griefs, leur manière de préparer le pot-au-feu, de manger la soupe, de ronger les os, et quelques habitudes de ce genre, qui établissaient dès lors, à ce qu'il semble, une étrange antipathie de mœurs entre les deux nations.

De tels reproches, fondés sur de si grandes puérilités, et pour lesquels, malgré la crainte qu'exprime l'auteur dans son Envoi, nous aimons à croire que l'on n'aurait jeté personne dans la Seine du haut du Petit-Pont, ne prouvent qu'une chose, c'est que le trouvère de Coutances, le fidèle sujet du roi Jean Sans-Terre, était devenu tout à fait Anglais.

Les trouvères du parti français ne se firent point faute non plus, comme on le verra, d'invectives contre l'Angleterre, et nous dirons, une fois pour toutes, qu'ils eussent mieux fait de se les interdire; car elles contribuaient à entretenir la haine entre les deux peuples, et obligeaient les gouvernements à prendre toutes les précautions pour l'empêcher d'éclater. Le 3 avril 1291, dans un moment de bonne intelligence entre Édouard Ier et Philippe le Bel, on lisait sur les murs de Londres la proclamation suivante, retrouvée dans les archives de Guild-Hall : « Quaunt seignours du conseil du « roy de Fraunce vendrunt en message à nostre seynur le roy « de Engletere en sa cité de Loundre, nous vous commaundons « de par le rey que nul ne seit si osé ne si hardy que mesdie « ne mesface audi messages, ne à nul de lur gens, à droit ne à « tort; mès ben e peysiblement seyent resceu et corteysement « respondu, sur peyne de perdre lur chateus e de emprison- « nement de cors, à la volunté le rey. E se nul des messages ou « de lur gens meffacent à nul de wos, veinent au gardein e se « pleynent, e il lur fra dreit. »

Jules Delpit, Documents français, etc., p. 10.

Au siècle suivant, dans ce siècle de la grande guerre entre les deux pays, le 18 février 1308, une autre proclamation, extraite des mêmes archives, recommande de ne point maltraiter les Français qui sont venus ou qui viendront à Londres pour le couronnement du roi (Édouard II, le 24 février), « sus peyne de emprisonement de un an e un jour, et « sus forfaiture devers le roy de perdre quant qu'il averunt. »

Ibid., p. 41, 42.

Ce sont là de tristes monuments des haines nationales, et il est cruel de penser que les plus gaies et les plus innocentes railleries, à force de se répéter pendant des siècles, finissent quelquefois par de sanglantes représailles.

V. L. C.

Contre le roi Jean d'Angleterre, par Thomas de Bailleul. Vers 1214.

Deux armées sont en présence, deux armées formidables. D'un côté sont les Perses, les Grecs, les Siciliens, les Lombards, les Toulousains, les Gascons, les Limousins, les Poitevins; de l'autre, les Africains, les Esclavons, les Allemands,

les Bourguignons, les Picards, les Normands, les Français, les Angevins. Un effroyable choc se prépare; l'alarme est au loin répandue,

De La Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 41-44 — Arth. Dinaux, Trouv. de la Fl., p. 369-372. — Thom. Wright, Biograph. britann., t. II, p. 434, 435.

Et les dames estoient haut el palais marbrin,
Assises as fenestres, d'ennuy le chief enclin;
Les deux os regardoient, où il ot grant tintin
De tabours et de trompes, de maint cors yvorin,
Dont cascune y avoit son frere et son cousin,
Ou son loyal ami, qu'el aimoit de cuer fin.
S'eles furent dolentes, droit est, par saint Martin.
« Lasse, dist la roÿne, maint enfant orfenin
« Seront de ceste guerre; ci a cruel destin;
« Ainz ne fut tel damage depuis le roi Pepin... »

Tout à coup, au moment où l'on s'attend à voir les deux chefs donner le signal de l'action, les bataillons se heurter avec fureur, un combat sanglant commencer, l'auteur finit et le poëme et cette journée terrible par un dénoûment imprévu :

Jou qui tous seuls estoie desous un aubespin,
Vis entre les deux os venir un pelerin,
Qui tous les apaisa de plein hanap de vin.

M. de La Rue, qui avait lu ce poëme français sans titre, mais avec le nom de Thomas de Bailleul, dans un manuscrit de Londres, qu'il indique probablement d'une manière fautive, puisqu'il ne s'est point retrouvé, croit reconnaître dans l'appareil belliqueux de ces deux grandes armées fantastiques, suivi d'une pacification fort peu digne de tant d'illustres chevaliers, une amère raillerie contre le roi Jean Sans-Terre, qui, depuis la conquête ou plutôt la facile confiscation de la Normandie par Philippe-Auguste, ne cessait d'éclater en menaces contre son redouté suzerain, et paraissait toujours prêt à le combattre, sans l'attaquer jamais. Cette conjecture, qui, d'abord, ne semble pas avoir de fondements bien solides, et que n'autorisent point suffisamment les armes des Bailleul d'Écosse peintes sur l'écu de l'un des chefs dans la miniature du manuscrit, est à peine défendue par celui qui l'a proposée le premier : il semble qu'il lui répugne de taxer ainsi d'ingratitude un poëte qu'il croit normand, et dont il avait trouvé le nom dans des lettres patentes de l'an 1205, où le roi Jean, pour l'attacher à son service, lui donne en fief une des rentes

Musée Britann., biblioth. roy., 20. B. xvij. — Wright, l. c., p. 434.

payables à l'échiquier de Londres. Nous osons toutefois être de l'avis du savant critique, plus qu'il n'en a été lui-même.

Il est bien permis de croire, en premier lieu, que les sentiments de reconnaissance qu'il a pu supposer à un poëte normand, n'avaient rien d'absolument incompatible avec une plaisanterie rimée, qui n'aurait pas empêché le roi Jean de reprendre la Normandie. Ensuite, il s'est écoulé un assez long intervalle entre l'année 1205, date de la pension, qui n'a peut-être pas été payée, et la date probable des vers de Thomas, l'année 1214, où Jean, qui avait voulu profiter de la puissante diversion opérée en Flandre par l'empereur Othon contre Philippe-Auguste, ne sachant comment échapper au vainqueur de Bouvines, fut sauvé par le légat Robert de Courson, qui interposa sa médiation pour obtenir une trêve, et dont l'intervention n'est pas mal représentée sous l'image du pèlerin entre les deux armées. Il y a même une idée normande dans cette pacification soudaine opérée par un ministre du Dieu de paix, puisque l'abbé de Fécamp, au nombre de ses priviléges, comptait celui de pouvoir séparer les combattants, la lutte fût-elle engagée. Enfin, la malignité de nos trouvères, convaincue, comme on le verra bientôt, de s'être plus d'une fois moquée du roi d'Angleterre Henri III, a bien pu commencer par le père, qui ne l'avait pas moins mérité. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 395.

Olim, ann. 1279.

La Complainte de Jérusalem. Vers 1223

Ms. de Berne 113.—Ms. de La Haye 69.—Jubinal, Rapp. sur les mss. de Berne, p. 21, 57-65; Lettres sur les mss. de La Haye, p. 13, 65-71.

La Complainte de Jérusalem a vingt-cinq strophes dans le manuscrit de Berne; elle n'en a que dix-neuf dans le texte transcrit sur un feuillet de garde, à la tète d'un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye. La première copie, plus complète que la seconde, ne semble pas beaucoup plus exacte. Nous les corrigerons l'une par l'autre. L'ouvrage débute ainsi :

Rome, Jherusalem se plaint
De covoitise qui vos vaint,
Et Acre et Damiete ausi,
Et dient que por vous remaint
Que Dame Dex et tot si saint
Ne sont en sa terre servi.
De Damiete sont saisi,
Par le legat, nostre anemi,
Et crestien de mort ataint;
Et saciés bien qu'il est ensi
Qu'il ont le roi Jehan trai,
En cui biens et proece maint.

Le cardinal Pélage, Espagnol d'origine, légat du pape Honoré III, contribua en effet par son orgueil téméraire et par ses dissensions avec le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, au désastre de Damiette, qui, à peine conquise sur les infidèles, retomba deux ans après, en 1219, au pouvoir des Sarrasins. Quant à la ville d'Acre, cette clef de la terre sainte, quoique sans cesse disputée entre les deux croyances rivales, depuis qu'elle était redevenue chrétienne en 1191, elle ne cessa de l'être qu'au bout d'un intervalle de cent années, rempli pour elle de calamités et de craintes.

Ciacon., Vitæ pontif. rom., t. II, col. 27. — Michaud, Hist. des croisades, t. III, p. 451 et suiv.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 55.

Cette longue suite d'invectives n'est peut-être pas d'un bien ardent ami du roi Jean de Brienne; mais elle est certainement d'un adversaire implacable de la cour de Rome, et, on peut le dire, du clergé :

Ha! seignor clerc, car aiés honte
De cest mesfait, car à vos monte;
Forfait l'avés, bien le set on.
Ceste traïsons nos affronte;
C'or n'ont ce fait ne roi ne conte,
Ne nule gent, se vos clerc non, etc.

Ce n'est pas non plus sans malice que l'auteur appelle de tous ses vœux un Charles Martel, puisque ce souvenir, malgré de grandes victoires contre les musulmans, ne pouvait plaire à l'Église. On reconnaît, à travers beaucoup de digressions, que son principal reproche au légat Pélage est d'avoir si mal dirigé les négociations pour la trêve, qu'il doit avoir réellement vendu l'armée chrétienne à Coradin, nom qui semble donné plusieurs fois au sultan du Caire; mais cette imputation, sans doute mensongère, occupe ici peu de place, et il en reste tant aux déclamations qu'on serait tenté de croire que la perte de Damiette n'est ici qu'un prétexte pour attaquer Rome, les cardinaux et les prêtres.

Les mêmes griefs se retrouvent dans un autre manuscrit de Berne (n. 389, De Nostre Signour), où les prélats sont comparés à Ganelon, qui trahit Roland :

Jubinal, Rapp. sur les mss. de Berne, p. 38. — Fr. Michel, Rapport de 1839, p. 55. — Wackernagel, Altfranzœsische Lieder und Leiche, p. 34.

Signor prelat, ceu n'est ne bel ne bon...
Vos aveis fait, ceu puet on tesmoignier,
De Deu Rollant, et de vos Guinillon.

Ce grand ennemi des gens d'Église, qu'il accuse de convoi-

tise et de déloyauté, devait être un trouvère picard. Jamais, selon lui, la chrétienté ne fut si indignement trahie depuis l'arrivée de saint Quentin dans la ville d'*Augusta Veromanduorum,* qui porte aujourd'hui son nom :

Ains puis que sains Quintins de Rome
S'en vint en Aüste sor Some, etc.

Et c'est à Senlis qu'il avait entendu un prédicateur, peut-être le cardinal Pélage lui-même, qu'il dénonce au roi Louis VIII comme un de ceux qui ruinent ses sujets, attentent à ses droits, et qu'il devrait abandonner à la colère de son peuple :

Par Deu, sire rois de Paris,
En vo roiaume est Antecris
Venus por vos deseriter.
Jà a sermoné à Senlis.
S'a les clers en si haut point mis
Qu'il font vos rentes recoper.
Ciaux que vos peres fist jurer
Sor sains de vostre droit garder,
Sai je bien qu'il ont entrepris.
Rois, lai ten menu pule ovrer,
Sans ce que ne' s vuelles grever :
Il plaieront tes anamis.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 104.

Qu'il y ait ici quelque allusion au tribunal de l'Inquisition établi par les frères Prêcheurs à Saint-Quentin, ou qu'il faille n'y voir que des plaintes générales contre les exactions religieuses, tout cela est fort violent, et tellement même que le copiste du manuscrit de La Haye a retranché quelques-unes des strophes les plus passionnées. Mais ce mécontentement du poëte est mal servi par son talent. Le ton déclamatoire de l'ouvrage n'en est pas le seul défaut : peu d'ordre dans la composition, des mots vagues plutôt que des faits, une prétention puérile à la richesse des rimes, qui rend souvent le style pénible et dur, voilà ce qui empêchera la Complainte de Jérusalem de prendre parmi les documents de l'histoire, à côté des grandes Complaintes de Rutebeuf, le rang que paraîtrait mériter ce jugement d'un contemporain sur Rome et ses légats.

Ibid., t. XX, p. 759-763.

SERMON EN VERS SUR LA MORT DE

Du Cange, parmi les pièces qu'il a réunies à son édition de l'Histoire de saint Louis par Joinville, a compris un sermon

XIII SIÈCLE.

Louis VIII, par Robert Sainceriaux. 1226.

en vers français, dont il parle ainsi dans sa préface : « Le ser- « mon de Robert de Sainceriaux sur la mort de saint Louys, « écrit en vers au temps de ce funeste accident, a dû trouver « place en cette première partie, puisqu'il appartient à son « histoire ; et quoiqu'il ne nous apprenne rien de fort parti- « culier, il servira pour le moins à faire voir la naïveté de « notre langue au temps de ce prince, et la différence qu'il y « a entre ce poëte et ceux de ce siècle. »

Hist. de saint Louis, éd. de 1668, préf., p. IV ; part. I, p. 162-168. — Le Long et Fontette, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, n. 16836, 16850.

Il ne donne aucun renseignement sur l'âge, la forme, l'autorité du manuscrit de Vyon d'Hérouval, d'après lequel il publie le texte ; mais on doit croire que la copie de ce texte y était précédée d'un avertissement en prose, qu'il a conservé : « Sacheis bien cil qui cest escrit tendront : Que le « mois que li bons rois Looys trespassa, Robert Sainceriax « en fit ce sermon, qui est tous dis de verité et de bone re- « son. » Rien n'indique qu'il soit ici question de Louis IX, ni que le sermon, comme on l'a prétendu depuis, ait été prononcé à Notre-Dame de Paris dans le mois qui suivit la nouvelle de la mort de ce prince en Afrique. Mais, si la suscription ne le dit pas, c'est qu'il n'y avait pas lieu de le dire ; car le sermon ou le poëme est en l'honneur de Louis VIII, et on peut s'étonner que l'illustre éditeur, qui a dû le lire, ne s'en soit pas aperçu.

Villeneuve-Trans, Hist. de S. Louis, t. III, p. 435, 650.

Cette espèce d'oraison funèbre, composée de soixante-douze quatrains, dont plusieurs sont sur une seule rime, qui n'est souvent qu'une assonance, ne peut avoir une grande valeur historique, et on croira sans peine qu'elle ressemble presque partout à un lieu commun, puisqu'elle a rendu possible une telle erreur. Voici le premier quatrain, qui, sans être plus instructif que beaucoup d'autres, aidera du moins à reconnaître l'ouvrage dans les manuscrits :

> Li haus sires dou ciel nos doint ferme creance,
> Et bone volenté par sa sainte poissance,
> Que nos puissons venir à saine repentance
> Des pechiés qu'avons fés, et vivre en penitance, etc.

Quelques passages pourraient se rapporter indifféremment aux deux princes : « La croix prist il por lui... Un de ses « fius est rois. » Mais il a fallu recourir à une explication forcée, lorsqu'on a voulu interpréter ce vers :

> Por le pere est li fius, qui a nom Looys.

XIII SIÈCLE.

Au lieu de reconnaître ici Louis VIII, à qui succède immédiatement son jeune fils Louis IX, on a mis en marge : « Ce « Louis, fils aisné du roy Philippe le Hardy, mourut l'an 1276 ; « ce qui nous apprend que ce poëme a esté fait devant cette « année, c'est à dire dans les six années qui sont entre la « mort de S. Louis, l'an 1270, et celle de Louis, son petit-fils, « l'an 1276. » Voilà un commentaire bien peu vraisemblable, qui suffisait pour avertir le commentateur qu'il s'était trompé.

Le quatrain suivant aurait dû lui rappeler, au contraire, et les circonstances périlleuses où se trouvèrent le jeune Louis IX et sa mère, à la mort de Louis VIII, et les cinq fils que le roi défunt laissait après lui :

De traïson gart Dex le roi et son barnel,
Et la bone roïne voille Dex conforter,
Et li envoit grant joie de sa bele maisniée,
Si qu'en soit la corone durement sourhauciée !

Il était difficile surtout de ne pas voir une date certaine dans ce vers :

Haut confort aviés ou bon vesque Garin,

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 33-41.

puisque Garin ou Guérin, évêque de Senlis, fut nommé chancelier de France à l'avénement de Louis VIII, et qu'il mourut en 1227. Il eût été bien tard pour en parler après la mort de Louis IX, en 1270. Du Cange lui-même a souffert qu'on ajoutât à son édition une note marginale, qui désigne avec raison le célèbre évêque de Senlis, et renvoie à deux contemporains qui en font mention, Rigord, aux années 1213 et 1214, et Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*. Nous comprenons encore moins, en lisant cette note, qu'il ait pu rapporter un instant ce sermon en vers à la mort de saint Louis.

Nous trouvons ensuite les noms de Philippe, comte de Boulogne, frère de Louis VIII, mort en 1234 ; de Ferrand, comte de Flandre, l'ancien prisonnier de Bouvines, délivré en 1226, dans le mois, comme on le voit ici, de la mort de Louis VIII, arrivée le 8 novembre, et qui mourut lui-même en 1233 ; du comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, qui fit hommage au fils de Louis VIII en 1227, le trahit souvent, et mourut en 1250 ; du comte de Champagne, Thibaut, le faiseur de chansons ; de Robert de Couci, maréchal de France,

qui tous appartiennent au règne de Louis VIII, ou aux premières années de son fils.

Le poëme, qui s'adresse quelquefois au jeune Louis, et ne cesse d'exprimer des vœux pour le maintien de l'autorité de sa mère, a dû être composé peu de temps après la cérémonie du couronnement, célébrée à Reims le 29 novembre 1226. Il est à remarquer que l'auteur nomme de préférence, entre les grands vassaux, alors si redoutables, ceux que l'habileté de la reine Blanche parvint à ramener dans le devoir, et qui venaient la plupart d'assister au sacre du nouveau roi.

Tant que la critique a pu croire que ce poëme était un hommage à la mémoire de saint Louis, elle a dû ne savoir comment expliquer la stérilité d'une composition où l'on ne trouve guère que des louanges et des prières également banales. S'il y a lieu d'en être surpris, dans le cas où il s'agirait d'un prince qui n'a, il est vrai, régné que trois ans et quelques mois, mais qui avait fait cependant, sous Philippe-Auguste, l'expédition d'Angleterre, et qui, lorsqu'il fut roi, reprit le Poitou, pacifia la Flandre, et montra, dans son invasion du Midi, sinon beaucoup de prudence, au moins un courage digne de son père et de son fils, comment supposer que cette homélie sèche et vulgaire ait jamais pu s'adresser au glorieux nom du vainqueur des Anglais, du héros de deux croisades, du roi législateur, de l'homme le plus respecté de son siècle, après un règne mémorable de quarante-quatre ans?

Lorsque parut en 1668 l'édition de Joinville donnée par Du Cange, le Journal des Savants, qui en fit un extrait, ne dit rien du sermon de Robert. Il n'en est point non plus parlé dans l'édition de Joinville imprimée au Louvre en 1761. Ceux des bibliographes qui, depuis près de deux siècles, ont indiqué ce poëme comme faisant partie de l'édition de Du Cange, ont répété simplement le titre qu'il avait adopté, sans aucune observation sur le sujet ou l'auteur du sermon.

Janvier 1668, p. 1-5.

Nous espérions quelque éclaircissement de l'ouvrage posthume de Tillemont sur la Vie de saint Louis, dont le sixième et dernier volume a paru en 1851. Tillemont, d'ordinaire si exact, mais qui l'est peut-être un peu moins vers la fin de ces longues recherches, et qui sans doute avait lu très-rapidement la pièce publiée dans l'édition de Joinville, adopte de confiance l'opinion de l'éditeur, et trouve seulement que, dans ces vers français assez obscurs, il y a des éloges, et peu de faits. Mais on vient de voir que les faits y sont assez nom-

Vie de saint Louis, t. V, p. 252.

breux pour prouver que les vers sont plus anciens de quarante-quatre ans qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Quel est ce Robert Sainceriax, ou, comme l'appelle Du Cange, sans dire pourquoi, Robert de Sainceriaux? Nous avions bien songé à deux petits lieux du Languedoc, Saint-Sériés, près de Lunel, ou Saint-Ciriac, près de Lavaur, ce qui permettrait de croire que le faible panégyriste de Louis VIII était originaire d'une de ces provinces que le roi de France, très-peu de temps avant sa mort, avait traversées en conquérant. Mais l'œuvre de Robert, dont la transcription a été si négligée qu'il y manque peut-être des vers et même quelques stances, est cependant encore assez lisible pour que l'on y reconnaisse partout notre langue du nord, et pas la moindre trace de celle du midi. Il serait tout simple de supposer aussi que l'auteur était du pays de Sancerre, nommé quelquefois en latin *Sincerra*, et plus anciennement *Senseriacum :* Sinceriau, comme on disait Manceau, Morvandiau, etc. Mais que ce soit assez pour nous d'avoir essayé de fixer le temps où il a écrit, et, comme il serait à peu près impossible de faire sur sa personne aucune conjecture, ne nous exposons pas à de nouvelles méprises. Celle que nous avons cru pouvoir relever dans un très-habile critique, dont le témoignage en a trompé d'autres non moins habiles, nous avertit combien, même sur les plus simples questions, il est besoin d'avoir recueilli de lumières diverses avant d'oser prononcer.

Diplomata, chartæ, etc., t. II, p. 324.

On rencontrera plus bas, à l'an 1270, une complainte que Du Cange ni Tillemont n'ont point connue, et qui a réellement pour sujet la mort du roi Louis IX. Cette forme des quatrains monorimes alexandrins, qu'elle a aussi conservée, paraît avoir été la plus ordinaire à ces sortes de pièces sur de grands malheurs publics; et nous la retrouverons au XIVe siècle, en 1356, dans une complainte sur la bataille de Poitiers.

Biblioth. de l'Éc. des chartes, 3e série, t. II, p. 260-263.

V. L. C.

Éloge des rois de France. Vers 1230.

Biblioth. harléienne, ms. 4333; Biblioth. imp., fonds de Sorbonne, n. 1422, pag. 263. —Jubin., Nouv. rec., t. II, p. 18-22.

Honis soit li rois d'Engleterre!

Tel est le début d'une pièce anonyme en vers de huit syllabes, appelée dans un manuscrit de Paris *la Canonique des rois*, où l'on oppose au roi d'Angleterre Henri III, honni dès le premier vers, le pieux dévouement des rois de France, qui ont fait dans tous les temps la guerre aux infidèles. Ainsi passent tour à tour devant nous, avec de magnifiques louanges,

surtout pour leurs prouesses religieuses, Clovis, Clotaire, Childebert, Lothaire, Dagobert et leurs successeurs, dont les noms sont entassés dans un catalogue monotone et stérile, où Charlemagne n'a que ses trois ou quatre lignes rimées, comme les plus obscurs des rois de la première race. On peut remarquer, avant d'arriver à lui, la concision de ce vers sur Charles Martel,

Qui clers haï et Sarrazins.

Dans cette liste fort confuse, qui n'est exempte ni de lacunes ni d'anachronismes, les romans ont la même autorité que l'histoire ; Gormont et Ysambart sont des personnages tout aussi réels que Philippe-Auguste. L'auteur, qui avait pu voir celui-ci, n'en parle qu'avec une naïve admiration, inspirée par l'amour de son pays et par la haine de l'Angleterre, dont le roi, le 3 mai 1230, venait de débarquer à Saint-Malo pour secourir un vassal révolté, le duc de Bretagne :

Après, Phelippes de Gonesse,
Li saiges, li bien enseigniez.
Plus de ·c· fois me sui seigniez
De la science qu'il avoit :
Par sun cors plus de bien savoit
Que tuit li baron de sa terre.
S'il fust vis, li rois d'Engleterre
Ne fust pas cà outre arrivez...

Nous retrouvons encore cette pensée toute française, lorsque l'auteur, après un mot sur Louis VIII, mort à Montpensier le 8 novembre 1226, termine par une touchante prière pour le jeune prince qui venait de monter sur un trône environné de périls :

Toz les rois ai nomez ici
Qui de France trespassé sont.
Or prions Deu, qui fist le mont,
Que as ames merci lor face,
Et à cestui si doint sa grace,
Qu'el roiaume de France a mis,
Et confonde ses enemis. Amen.

Les vœux de ce poëte, quel qu'il soit, qui n'aimait pas les Anglais, quoique l'Angleterre ait conservé ses rimes, et qui voulait qu'on guerroyât contre les païens, ne tardèrent pas à être exaucés ; car le jeune roi dont il saluait l'avénement fut

le vainqueur des Anglais à Taillebourg, et le chef de deux guerres saintes. V. L. C.

Plaintes d'un prisonnier. Vers 1230.

La pièce suivante pourrait appartenir à ces années mémorables où Louis IX, qui devait être longtemps en paix avec l'Angleterre, soutint d'abord contre elle une guerre brillante, dont les vicissitudes durent amener quelquefois à Londres de nobles prisonniers. Si l'on croyait cependant que les vers du captif anonyme remontent encore plus haut, jusqu'aux luttes entreprises par Philippe-Auguste et son fils dans un esprit de conquête et qui se terminèrent par la catastrophe de Lincoln, jusqu'à ces batailles navales où l'intrépide corsaire de Boulogne, Eustache le Moine, donna la chasse aux flottes anglaises, mais où il finit, en 1217, par succomber, il n'y a rien, ni dans les sentiments ni dans le style de ces vers, qui empêche de les attribuer aux premières années du siècle.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 729-734.

Les plaintes rimées du prisonnier inconnu ont été recueillies sur les feuillets de garde d'un manuscrit du XIII[e] siècle conservé dans les archives de la mairie de Londres, *de Antiquis legibus liber*. La transcription de ces plaintes, tout à côté d'un passage de l'office de saint Thomas de Canterbury, paraît du même temps que l'écriture de la compilation où elle se trouve, quoique la rédaction même puisse être plus ancienne, comme l'est celle de l'office. Il y a une tristesse touchante dans quelques-unes de ces stances irrégulières :

Jules Delpit, Documents fr., p. CXCII et 28, 29.
Ibid., p. CXCIV.

Jhesu Crist, veirs Deu, veirs hom,
Prenge vus de mei pité;
Getez mei de la prisun
U je sui à tort geté.

Jo et mi autre compaignun,
Deus en sait la verité,
Tut pur autrui mesprisun
Sumes à hunte livré.

E! sires Deus, ke as mortels
Es de pardun veine,
Sucurez, deliverez
Nus de ceste peine.

Pardonnez et assoylez
Icel gentil sire,
Si te plet, par ki forfet
Nus suffruns tel martire.

Fous est ke se afie
En ceste morteu vie,
Ke tant nous contralie,
Et ù n'ad fors boydie...

Virgne et mere au soverain
Ke nus geta de la mayn
Al maufé, ki par Evain
Nus ot trestuz en sun heim,
A grant dolur [et] peine;

Requerez icel Seignur
Ke il, par sa grant dulcur,
Nus get de ceste dolur
U nus sumus nuyt et jor,
Et doint joye certeyne.

Nous ne savons quel est ce « gentil sire » qui fut la cause des souffrances de l'auteur, et que cependant il recommande à Dieu, ni quel est ce prisonnier lui-même que nous venons d'entendre se plaindre à la fois pour lui et pour ceux qui partagent sa captivité; mais les formes du langage nous font croire qu'il était Normand. Il est permis de supposer aussi que sa complainte devint assez populaire; car elle est accompagnée d'une notation musicale, qui peut servir et aux paroles françaises et à des paroles anglo-saxonnes (*Song of a prisoner*), publiées quelques années auparavant d'après le même manuscrit, et qui ressemblent aux paroles françaises pour le sens et pour le rhythme.

Th. Wright et Halliwell, Reliquiæ antiquæ, t. I, p. 274.

Que le texte français soit l'original ou que tous deux viennent de la même main, on ne pourra s'empêcher de remarquer un triste rapport de fortune entre l'anonyme et le célèbre Charles d'Orléans, qui, dans le séjour de vingt-cinq ans qu'il fit en Angleterre, comme prisonnier de Henri V à la bataille d'Azincourt, passe pour avoir composé, outre ses poésies françaises, des vers anglais qu'on a publiés de notre temps. C'est un fait qui a pu se renouveler pendant les longues guerres entre les deux pays. V. L. C.

Poems written in english by Charles duke of Orleans, etc. London, 1827, in-4°.

Le Privilege aux Bretons. Vers 1234.

Mss. de la Biblioth. imp., n. 7218, fol. 190-191 v°. — Jon-

Les traités conclus, par les rois de France, surtout par Philippe-Auguste et Louis IX, avec les comtes de Bretagne, nous semblent assez gaiement parodiés dans deux petites pièces en vers français, dont les indications sont cependant trop vagues pour ne pas laisser encore quelque incertitude

gleurs et trouvères, publ. par Jubinal, p. 52-62. — Fallot, Recherches, etc., p. 469.
Mém. pour servir de pr. à l'hist. de Bretagne, t. I, col. 807-942.

Ordonn. des rois de Fr., t. XIII, p. 468, 469; t. XIX, p. 439, etc.

sur les dates. Si l'on préfère cette conjecture à celle qui les suppose plus modernes, et que l'on veuille essayer d'en mieux saisir quelques détails, on pourra parcourir, entre les divers accords, transactions, échanges, garanties, hommages, recueillis par dom Morice, les actes qui se rapportent à la fin du XIIe siècle et à la première moitié du XIIIe. Ce n'est pas qu'il faille en espérer un éclaircissement complet de ces plaisanteries toutes locales. Ainsi, les avantages stipulés en faveur des Bretons sont ici réduits à deux priviléges, celui de couper des genêts dans les bois pour faire des balais, et celui de curer les fosses d'aisance : il n'est pas probable qu'on retrouve jamais ces deux clauses dans aucun acte authentique. Les ordonnances royales, qui confirment plus tard les anciens priviléges de la Bretagne, gardent le même silence. Nous croyons du moins pouvoir tirer du premier quatrain quelque présomption sur le temps où les deux pièces furent écrites :

> Diex gart la roi de Frans et tout sa compaingni,
> Et la roïn greignor, que Diex la beneí,
> Et trestout son barnail et sa chevalerie,
> Et tout sa menu gent, que je ne connois mi.

La reine *greignor*, ou la plus âgée des deux reines, nous paraît être la mère de Louis IX, Blanche de Castille. Ces vers alors n'auraient pu être faits qu'entre le mois de mai de l'année 1234, date du mariage du jeune roi avec Marguerite de Provence, et l'année 1248, vers le milieu de laquelle il partit pour l'Orient, où il apprit, en 1253, la mort de sa mère.

Nous irons même jusqu'à dire que l'accord qu'il fit, au mois de novembre 1234, avec le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, un des grands vassaux qui inquiétèrent sa minorité, put fournir à la verve railleuse des jongleurs, par quelques concessions illusoires mêlées aux conditions les plus rigoureuses, l'occasion de rire aux dépens des Bretons.

Le petit poëme qui commence par ce vœu pour le roi de France et pour tous les siens, est assez animé. C'est une espèce de dialogue entre un Breton, nommé Yvon, arrivé en France depuis plus de huit ans, et le roi lui-même. Yvon, dans un fort mauvais français, que huit ans de séjour n'ont pas encore perfectionné, porte au roi ses plaintes et celles de son cousin Guingan contre un garde forestier, qui, au mépris d'un droit héréditaire, les a durement châtiés, en leur prenant leur serpe

et leurs habits, d'avoir coupé des genêts dans les bois. Le roi lui répond avec beaucoup de bonté :

Se c'est vostre eritage, je vous plevis et jur
Que jà ne le perdrois, soiez en asséur;
Et se droit n'i avez, il me seroit trop dur
Que je le vous lessaisse. *Bretone loquitur.*

Cette observation, *Bretone loquitur,* si elle porte, non sur le dernier mot, mais sur la réponse qui va suivre, pourrait être un souvenir des Mystères et autres pièces dialoguées, où l'on annonce quelquefois ainsi le changement d'idiome : *Latine loquitur.* Le Breton réplique avec confiance :

Biaus sir, je vous afi que c'est notre eritag.

Mais quels garants en avez-vous? reprend le roi. Yvon prétend qu'il en a plus de quarante, et il demande au roi s'il connaît Baduot, Madugant, dan Guillo, dan Morant, bien d'autres, non moins dignes d'estime, quoiqu'ils suspendent leurs souliers à leur cou, lorsqu'ils s'en vont aux bois; usage économique, auquel fait allusion une prétendue charte latine du roi Artur, fort satirique et même fort injurieuse, adressée, peut-être alors, aux marchands de beurre et de fromage de la Bretagne, et publiée aussi de notre temps : *quos (sotulares) non ad usum in pedibus, sed in collo suspensos ad apparentiam portari jubemus.* Enfin, pour terminer par où il aurait dû commencer, Yvon exhibe une autre charte qui ne nous est pas moins suspecte, celle du « bon roi Phelip, » qui accorde aux Bretons

Hilarii versus et ludi, p. vij. — Lettres de rois, reines, etc., t. I, p. 20, 21.

La genès de la bois, l'usach et le droitur,

et qui ordonne, à l'égard de tout contrevenant, la confiscation du pourpoint, des braies et de la chemise. Il nous semble ensuite, quoique l'on doive peu s'y attendre, que c'est la reine mère qui prend la parole, et qui dit à peu près : « Beau « fils, si votre aïeul, dont le Seigneur Dieu ait l'âme, institua « en votre faveur cette confiscation, prenez-la, mais pour la « leur donner. » Le roi dit, avec sa déférence habituelle aux avis de sa mère : « Je m'i acort bien, dame. » Et le poëme finit par de nouveaux vœux pour le roi.

Hist. littér. de la Fr., t. XVIII, p. 567; t. XIX, p. 460.

Ce droit héréditaire de couper dans les bois des genêts à

balais, le seul dont il ait été ici question jusqu'à présent, est peut-être une allusion bouffonne aux Plantagenets d'Anjou et d'Angleterre, dont le comte de Bretagne était l'allié. Le second fils du premier Plantagenet, de Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, surnommé Plantagenet, parce qu'il avait continué, dit-on, de mettre un genêt sur son bonnet, avait été lui-même, en 1156, élu comte ou duc de Bretagne.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 852, 898.

L'autre privilége, celui « d'ovrer la fos, » autre métier que faisaient sans doute alors les Bretons, est surtout expliqué dans la seconde pièce, plus singulière encore par le rhythme hardi et irrégulier, qui exprime assez bien les transports de la joie, et plus précieuse pour les Bretons par le grand nombre de familles du pays qui s'y trouvent nommées, comme on en peut juger par le début :

Li madame de Sens d'Argen,
De la contré de Saint Bragen,
Qui fu cousin la cont Bruan
De Cornuail,
Si salu tout son baronail,
Et mande qu'il venez sanz fail
Demain matin à la jornail.

Le héros de ce nouveau drame est un certain dan Moris, ou mestre Moris, ou messire Moris, qui est allé à Rome faire confirmer par l'apostole ou le pape les deux magnifiques priviléges. Après avoir prouvé au pape (Grégoire IX ou Innocent IV), par une savante généalogie, où la fée Morgane n'est pas oubliée, que la mère de S. S. était Bretonne, et que les Compalé, les Guigennic, les Contruguel, les Boniquel, sont ses cousins germains, il obtient de lui la bulle qui consacre l'indult royal, et en vertu de laquelle la franchise

Voy. de la Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. I, p. 71. — Walckenaer, Lettres sur les Contes de fées, p. 133.

De balais fer, de curer fos,
Bien fu en parchemin enclos,
Et coper au bois la genès,
Et porter à la vil grant fès,
Et fiens porter en la chiviere,
Breton devant, Breton derriere.

Ce ton moqueur, ces vers gais et faciles, dont le tour et la rime se retrouvent à peu près dans une des meilleures branches du poëme du Renart, ne suffisent pas encore au satirique pour faire entendre tout ce qu'il pense des beaux pri-

T. III, p. 291.

viléges accordés à la Bretagne; il suppose que le pape en ajoute un, qui, malgré la rigueur de la loi du jeûne en carême, n'était réellement un privilége pour personne, et, par là, ressemblait fort à ceux dont les Bretons étaient si contents :

Et si fist encore escriver
·I· avantag
Qu'il auront à tout leur aag :
Qu'il mengeront lait et frommag
Et en quaresme et en carnag.

Nous voyons ici la malignité française tourner en ridicule les prétendus avantages dont se targuait la Bretagne dans ses traités avec la France; bientôt nous verrons sous quel travestissement une autre jonglerie de la même sorte représente le grand arrêt d'arbitrage prononcé par Louis IX entre le roi d'Angleterre Henri III et ses barons révoltés. On doit sans doute reconnaître ce qu'il peut y avoir d'outré dans ces vieux essais de la vanité nationale; mais il est difficile aussi de ne point convenir que le peuple de Philippe-Auguste et de saint Louis avait bien le droit de revendiquer, surtout quand il le faisait avec esprit, une certaine supériorité sur ses voisins. V. L. C.

Contre les vilains de Verson. 1247.

Mém. de la Soç. des antiquaires de Normandie, sec. série, t. II, p. 105-107.

Gallia christ., t. XI, col. 523.

A la tête d'un livre manuscrit des cens et rentes dus à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par les deux paroisses de Bretteville-sur-Odon et de Verson (*Registrum reddituum abbat. Montis S. Michaelis*, etc.), se trouve une espèce d'invective rimée contre les censitaires récalcitrants de Verson, qui ne payait pas sans doute aussi bien que Bretteville. Cette vengeance d'un créancier de mauvaise humeur est attribuée par M. Léchaudé d'Anisy, qui l'a publiée en 1841, au chapelain de Richard, troisième du nom, abbé de Saint-Michel, de l'an 1237 à l'an 1264. Alors ce chapelain pourrait être N. de Bellou, désigné par l'abbé comme le rédacteur du livre des cens et rentes de Bretteville et de Verson, *cujus ope et opera hæc omnia annotantur*. Le registre est daté de l'an 1247, *anno M° CC° XL° septimo;* et comme les revenus que produisaient les deux paroisses etaient pour l'abbaye une dotation nouvelle, qui ne remontait qu'au précédent abbé, Raoul de Ville-Dieu, il n'est pas étonnant que les vilains n'eussent pas encore pris l'habitude de les acquitter.

Que ces vers soient du chapelain, mécontent de voir les espérances que lui donnait son livre ne point s'accorder tout à fait avec la réalité, ou plutôt d'un certain Estout de Goz, nommé dans des vers ajoutés au bas de la page du manuscrit, il ne faut certainement y chercher ni poésie ni aucune sorte de mérite littéraire; mais ils peuvent fournir quelques détails instructifs sur le vasselage, comme on en a la preuve dès le début :

A Deu me plaign, à saint Michiel,
Qui est message au rei deu ciel,
De toz les vilains de Verson,
Et d' Osber, un vilein felon.
Saint Michiel veut deseriter.
La pierre deivent amener,
Toz les jorz qu'il en est mestier,
Sanz contredit et sanz dangier, etc.

Osber, qui veut déshériter saint Michel, paraît être, à en juger par ce qui suit, le vicomte Osbert, seigneur de Fontenai-Pesnel, que les vilains avaient choisi pour les défendre, et peut-être même pour plaider leur cause à l'échiquier de Normandie; un de ces nobles qui, à la faveur des troubles de leur province, cherchaient à reconquérir les biens dont leur famille les avait frustrés par dévotion pour en faire présent aux monastères. L'énumération est longue des services que les gens de Verson doivent à l'abbé. Il n'y a presque pas un seul moment de l'année qui ne soit soumis à quelqu'une de ces servitudes. Nous en recommandons l'interprétation, fort bien commencée par l'éditeur d'après le registre latin du seigneur abbé, aux futurs historiens des redevances féodales. Ils y remarqueront celle-ci, dont il y a bien d'autres exemples, et surtout l'aveu naïf de l'ancienne existence d'un droit ou du moins d'un usage encore plus odieux :

Voy. Léopold Delisle, Ét. sur l'agricult. norm., p. 44, 49, 69, etc.

Se vilain sa fille marie
Par de dehors la seignorie,
Le seignor en a le culage.
III sol en a del mariage ;
III sol en a : reison por quei,
Sire, jel vos di par ma fei.
Jadis avint que le vilein
Ballout sa fille par la mein
Et la livrout à son seignor,
Jà ne fust de si grant valor,

A faire idonc sa volenté,
Anceis qu'il li éust doné
Rente, chatel ou heretage,
Por consentir le mariage, etc.

Il est fâcheux que le texte de ces vers, qui constatent le droit qu'on appelait de formariage, ne soit pas plus correct, non plus que celui de toute la pièce, qui ne paraît pas entière, et dont il est aisé de reconnaître le mauvais style. M. Léopold Delisle en a rectifié, dans quelques endroits, la première édition. V. L. C.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. XIII, p. 67.

Ouv. cité, p. 668-673.

POEME EN L'HONNEUR DE GUILLAUME DE SALISBURY. 1250.

Parmi les chevaliers francs qui, le 8 février 1250, périrent en Égypte dans les murs envahis de la ville de Mansourah, plus connue sous le nom de la Massoure, se trouva Guillaume de Salisbury, petit-fils de Henri II d'Angleterre et de la belle Rosemonde, surnommé Longue-Épée, comme son père le comte Richard, et qui était parti pour la croisade à la tête de deux cents chevaliers anglais.

Matth. Paris, Hist. maj., p. 763-765.—Michaud, Hist. des croisades, t. IV, p. 281, 288, 291. — Rothe, Les rom. du Ren. comparés, p. 335.

Il paraît que ce guerrier des armées de Henri III, qui, après avoir combattu Louis IX en Saintonge, le suivit, comme croisé, dans son expédition d'Égypte, laissa en Angleterre et en France de vifs regrets et une grande réputation d'honneur et de courage. Sans parler des chroniques des deux pays, il est plusieurs fois célébré dans un poëme latin contemporain, celui de Jean de Garlande sur les Triomphes de l'Église, dont le manuscrit inédit est conservé à Londres. Guillaume y est d'abord compris parmi les Anglais qui s'illustrèrent dans la guerre de France en 1242 :

Biblioth. cotton., Claudius A, x, 3.—Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 77-96.

De Triumph. Eccles., liv. iij.

Guillelmus, Longo nomen sortitus ab Ense,
Effundit longo sanguinis ense globos.

Il est représenté ensuite accompagnant sur les bords du Nil, en 1249, les trois princes de la maison de France, Louis, Robert, Alphonse, et partageant leurs périls :

Ibid, l. viij.

Guillelmus, Longus Ensis qui dicitur, exit
Anglorum fines, et petit ense Pharon.
O fratres, generosa manus! caveatis in armis

Vobis et vestris; fraus latet ante pedes...
Robertus comes Attrebati, Guillelmus ab Ensē
Longo nomen habens, enituere probi.
Ensiferum circa Guillelmum sanguis inundat,
Purpurat et capitum copia densa solum, etc.

Mais ces éloges ne sont qu'épisodiques : la même bibliothèque renferme un poëme qui est aussi du temps de Guillaume Longue-Épée, et qui fut fait particulièrement à sa gloire.

Nouv. rec. de fabliaux, publ. par Jubinal, t. II, p. 339-353.

C'est une complainte en vers français, rédigée peut-être par un des témoins de la catastrophe, mais après le 5 avril, puisqu'on y parle de la captivité du roi de France; œuvre historique plutôt que poétique, digne d'être comparée aux récits des chroniqueurs du temps, surtout à ceux de Joinville, qui raconte ce qu'il avait souffert lui-même dans ces funestes journées. Malgré les nombreuses incorrections du manuscrit de Londres, qui seul nous a conservé ce poëme informe, où l'on ne reconnaît déjà presque plus la langue française, il est aisé de voir, dès le début, qu'il y a lieu de compter, sinon sur le mérite littéraire de l'auteur, du moins sur son exactitude et sa bonne foi :

Ms. cotton., Julius A, v, 8.

Ky vodra de duel et de pite oier très grant,
De bon Willam Longespée, ly hardy combatant.

Ce fust oscis en Babilone, à la quarame pernant,
Ke od le roi Louys alat o son host mut graunt,
Q'un chastel de Babilone Musoire est nomée,
Ke touz jours en peinime i sera renomée
Pur le roi que fust prins en cele chevachée,
Et les alts chivalers ky furent de sa meignée,
Et ly counte de Artoise, sire Robers li fers;
Ceo fu par son orguile, tant fu surquiders...

Celui qui regrette ici le brave Guillaume avait bien le droit d'accuser l'outrecuidance fatale de Robert d'Artois, qui, pour avoir voulu, seul avec l'avant-garde, devancer le moment de la victoire, fut la première cause de toutes ces calamités. Guillaume, en effet, avait fait partie, avec ses Anglais, de cette avant-garde que Robert avait précipitée imprudemment vers Mansourah, et il avait même essayé, comme le grand-maître du Temple, de faire entendre quelques sages conseils à l'ardeur bouillante du jeune prince. La mort de ce chef téméraire, qui avait eu d'ailleurs de très-vifs démêlés

Matth. Paris, p. 758.—Art de

avec Guillaume, est à peine indiquée par deux lignes, où on le condamne aux peines éternelles :

Art de vér. les dates, t. II, p. 769. — Hist. des croisades, t. IV, p. 255; Biblioth. des cr., part. II, p. 830.

De ceo qe li quens fist plus ne vos soi dire;
Sa alme est en enfern, en graunt martire.

C'est la pensée vindicative de l'historien anglais, qui ne veut pas non plus que Robert soit plaint de personne, *nulli miserabilis*. Les détails, les regrets, les cris d'admiration et de douleur sont réservés pour le grand maître des templiers, Guillaume de Sonnac, qui ne fut que blessé ce jour-là, et qui périt trois jours après en défendant le roi de France contre ceux qui allaient le faire prisonnier; pour sire Robert de Ver, qui, ayant eu son cheval tué sous lui, appuyé contre un mur, étend à ses pieds dix-sept Sarrasins, et rend seulement alors son âme à Dieu; surtout pour Guillaume Longue-Épée, qui, soutenu de cinq braves, dont les noms nous sont transmis avec le sien, n'accomplit son sacrifice que le soir, après avoir vu tomber autour de lui, frappés par lui-même ou par ses compagnons d'armes, plus de cent infidèles.

Matth. Paris, p. 765.

Hist. des croisades, t. IV, p. 289, 300.

Au moment où Guillaume, résolu à ne point céder devant la foule innombrable qui le presse, confie ses dernières volontés à un de ses chevaliers qu'il croit pouvoir lui survivre, à sire Alexandre Giffard, un autre chevalier, un chevalier de Normandie

En haut cria, si dist : « Sire, par charité,
« Sire, ce dist il, fuiums utre ce flum si lée;
« Tant y vient de Sarazins, ne poroms aver duré. »
— « Ne fuerois, se dist le count Willam Longespée;
« Jà à chivaler engleis ne serra reprové
« Qe par poour me fui de Sarazin maluré.
« Jeo vinge cy pour Dieu servire, si li plest à gré;
« Pur ly voil mort suffrir, qe pour moi fu pené;
« Mès avant qé soi mort, me vendrai cher marché. »

Tandis que Guillaume et ses intrépides compagnons résistent encore, Giffard, qui a chargé plusieurs chevaux des présents que son ami destine aux monastères, aux pauvres, aux malades, aux orphelins, fait de vains efforts pour repasser le fleuve, où il retrouve, entre les moyens d'attaque employés par l'ennemi, ce feu grégeois qui avait laissé à toute l'armée chrétienne un si terrible souvenir :

Si tost com il furent en le flum entré,
Les Sarazins felons les unt ben esgardé;
Le fu gregeis qe fust chaut sur eaux unt geté,
Si les unt ars en poudre, ne remist un peé.

Guillaume, resté presque seul et cruellement blessé, refuse encore de se rendre; il fend même la tête à un fils du roi d'Égypte, nommé Abraël. Il succombe enfin sous les coups multipliés des assaillants, et avec lui tombent frère Richard d'Ascalon, chevalier du Temple; sire Richard de Guise, qui portait la bannière du comte; sire Raoul de Henfeld; sire Robert de Wadele, qui tous s'en vont recevoir dans le ciel la récompense de leur piété et de leur courage.

L'auteur, en achevant le récit de la mort de chacun de ceux qu'il appelle des martyrs, ne cesse point de répéter que leur âme prend aussitôt possession de la joie éternelle. L'historien musulman Gemal-eddin dit à peu près la même chose du chef de l'armée sarrasine, tué, ce jour-là même, sous les murs de Mansourah : « Les Francs envoyèrent Fakr-eddin « sur les bords du fleuve céleste, et sa fin fut une belle fin. » Le panégyriste de Guillaume de Salisbury ne dit cependant point, comme Matthieu Paris, que la mère du jeune comte, abbesse des Augustines de Lacock, dans le Wiltshire, pendant la nuit qui précéda le désastre, vit l'âme de son fils monter au ciel; mais il exprime à tout moment le même sentiment d'espérance et de foi.

Hist. des croisades, t. IV, p. 291.—Biblioth. des crois., part. IV, p. 458.

Monastic. anglicanum, t. VI, p. 500.

C'est cette expression naïve des émotions contemporaines qui doit nous faire passer facilement aujourd'hui sur les nombreux défauts de ces improvisations populaires. Plus l'auteur a laissé dans son œuvre de mots et de constructions étranges, de mauvaises rimes, de vers sans mesure, moins il est suspect d'avoir travaillé à nous raconter autre chose que ce qu'il avait vu ou ce qu'il avait entendu dire. Nous pouvons croire que nous possédons ce récit tel qu'il courut alors, mal écrit et mal rimé, dans une partie de l'Europe chrétienne. S'il y avait plus d'art, on craindrait que cet art n'eût fait perdre aux mœurs et aux accents chevaleresques de leur rudesse et de leur vérité.

Les bibliothèques anglaises conservent beaucoup d'autres exemples de ce français dégénéré, qui se traîna encore chez une nation voisine, malgré l'interdiction royale, pendant presque tout le XIV[e] siècle. Plusieurs pièces de ce genre ont

été publiées : *Du Roy ki avoit une amie ; des Femmes ; le Dit des Femmes ; des Graunz jaianz ki primes conquistrent Bretaigne.* Mais il n'est rien, dans de simples jeux d'esprit, qui puisse avoir à nos yeux la même excuse du mauvais style et des mauvais rhythmes que cet hommage d'un contemporain, peut-être d'un compagnon d'armes, au brave combattant de la Massoure. V. L. C.

Jubinal, ouvr. cité, t. II, p. 308, 330, 334, 354.

INSCRIPTION D'UNE PORTE D'ARRAS. 1250.

En 1214, l'année de la victoire de Bouvines, fut construite à Arras la porte de Saint-Nicolas. On y lisait deux inscriptions, l'une, à l'extérieur, en prose latine, qui apprenait que cette porte avait été faite en 1214, au temps de Philippe et de son fils aîné Louis, *per manum et operam magistri Petri de Abbatia, quæ vicus est in civitate Atrebatensi ;* l'autre, à l'intérieur, en rimes françaises, que Ferri de Locre, de Saint-Pol en Artois, curé de Saint-Nicolas d'Arras, mort en 1614, paraît avoir transcrites le premier dans sa Chronique, publiée en 1616, mais qui avait été terminée dès l'an 1610.

Chronic. Belg., p. 378 et 379.

Cette porte, flanquée de ses deux tours, subsiste encore au bout de la rue du Saumon, entre la porte de Ronville, autrefois des Alouettes, et celle de Saint-Michel. Seulement elle s'appelle aujourd'hui la fausse porte de Saint-Nicolas, depuis que l'ouverture en ogive a été fermée par un mur de briques ; et on n'y retrouve plus les deux pierres des deux façades, l'une en dehors, l'autre en dedans, où avaient été gravées les deux inscriptions.

A. Terninck, Promenades sur la chaussée Brunehaut ; dans le Puits artésien, Revue du Pas-de-Calais, t. V, p. 513, 514.

L'inscription française, vraiment importante comme témoignage historique et comme monument de la langue, avait été copiée par Ferri de Locre avec plus de soin et de correction qu'on n'en apportait alors à l'étude de ces vieux textes en idiome vulgaire. Nous avons cependant revu sa copie sur une autre dont nous parlerons tout à l'heure, et qui fut publiée presque en même temps :

Maistre Pieres de l'Abéie
Fit de cest uevre la maistrie.
En après l'Incarnation
Jesu, ki sofri Passion,
Eut XII cens et XIIII ans,
Que ceste porte faite el tans
Fu quant sire de cest païs
Estoit messire Lovveïs,
Li fius Felipe le buen roi.

Flamenc li fisent maint desroi;
Mais Deus le roi tant onora,
Que as gens qu' il o lui mena,
Cacha de camp, en mains d'un jor,
Oton, le faus empereor,
Et prit v contes avec lui,
Ki li orent fait maint anui.
Si ert de vengier desirans.
Li uns ot nom li cuens Fernans,
A cui ert Flandres et Hainaus;
Et li autres fu cuens Rainaus
De Dant Martin et de Bologne;
Et li tiers fu d'oltre Cologne,
Si ert de Tinkeneborc sire;
Li quars fu cuens de Salesbire,
Ce fu Guillaumes Longespée,
Qui por la guerre ot mer passée;
Frere estoit le roi d'Angleterre
Ki jà ot nom Johans sans terre.
Et li quins fu li quens de Lus,
Et III cens chevalier et plus
Que mort que pris sans nul delai,
Entre Bovines et Tornai.
Avint ceste chose certaine
El mois de juil une depmaine[1],
V jors devant aoust entrant,
Et droit XXXVI ans devant, etc.

[1] Un dimanche.

Notes sur Phil. Mouskés, t. II, p. 346.
Ouvr. cité, p. 513.
Art de vérif. les dates, t. II, p. 662, 765.

Ici s'arrête la copie de Ferri de Locre, qui a été reproduite en 1838 par M. de Reiffenberg, et en 1841 par M. Terninck. On reconnaît sans difficulté, dans ces vers assez bien écrits, quatre des cinq comtes désignés par l'histoire comme faits prisonniers à la journée de Bouvines : Fernand ou Ferrant, comte de Flandre et de Hainaut; Renaud, comte de Dammartin et ensuite de Boulogne; Othon, comte de Teklenburg, en Westphalie; Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, frère bâtard du roi Jean. Le cinquième, le comte de Lus, en qui l'on pourrait retrouver le comte de Loss, s'il avait combattu à Bouvines, semble occuper ici la place du comte de Hollande, qui avait pu, d'ailleurs, prendre le titre de comte de Loos, comme Louis de Loos avait pris le titre de comte de Hollande. Il y a aussi un Conrad, comte de Dortmund, mis par les chroniqueurs sur la listé des prisonniers.

Ibid., t. III, p. 142, 203.

La date de la victoire est plus clairement indiquée ; c'est le 27 juillet 1214. Si le dernier vers transcrit par Ferri de Locre veut dire, comme il y a lieu de le croire, qu'il y avait

juste trente-six ans que ces événements s'étaient passés, il faut en conclure que c'est seulement en 1250 que fut rédigée cette inscription.

Dans l'autre copie imprimée, qui fait partie d'un ouvrage de Floris vander Haer, trésorier et chanoine de Saint-Pierre de Lille, et que l'on en a détachée pour la joindre à la Topographie d'Arras conservée à la Bibliothèque impériale de Paris, nous lisons ainsi le dernier des vers qui viennent d'être cités :

Les Chastelains de Lille; Lille, 1611, in-4°, p. 85 et 86.
Cabinet des Estampes, Topographie d'Arras, fol. 101.

Et droit * * ans devant.

Nous n'avons plus alors qu'une date incertaine. Mais cette transcription nous offre encore d'autres obscurités. Ferri de Locre, par son *etc.*, faisait entendre qu'il n'avait pas copié jusqu'au bout. En effet, le chanoine vander Haer nous donne de plus les six vers suivants :

Ces x jors mains avec II mois
Fu primes coroné li rois;
Et III cens [ans] devant et VI
Fu desor Aisne desconfis
Oteuns, emperere molt fiers;
Si le venqui li rois Lohiers.

Ces mauvais vers chronographiques, moins corrects que les précédents, et dont les chiffres doivent être aussi fort douteux, paraissent indiquer à peu près le jour du couronnement de Philippe-Auguste, qui eut lieu à Saint-Denis un 29 de mai (1180), et la défaite d'un autre empereur Othon, Othon II, par le roi Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, qui battit l'armée impériale au passage de l'Aisne, vers la fin de l'an 978. Si les notes numérales de cette seconde date sont exactes, elles sembleraient désigner l'année 1284; et il serait possible, ou que toute la pièce fût de cette année, ou que les quatre derniers vers eussent été ajoutés trente-quatre ans après les premiers.

Floris vander Haer, qui devait à Antoine de Mol, échevin et avocat de la ville d'Arras, une copie de ces vers, plus ample que celle de Ferri de Locre, et dont il enrichit une des nombreuses digressions de ses recherches fort confuses sur les châtelains de Lille, joint à son texte des remarques dignes d'être conservées, et qui attestent que l'on hésitait dès lors,

dans le pays même, sur le sens de quelques passages équivoques ou lus inexactement : « Cette inscription, dit-il, nous « verifie que Louys, fils de Philippe le Conquerant et d'Isa- « belle de Haynaut, estoit sire du pays d'Arthois du vivant « de son pere. Le vers dixiesme semble être mal transcrit. « Le vingtiesme vers veut dire que le sire de Tinkenebore « estoit alleman de par delà Coulogne, *d'oltre* signifiant outre. « Au vers trentedeuxiesme, *demaine* signifie dimanche. Au « vers trentequatriesme, il semble audit sieur de Mol que « l'inscription, qui est toute de très-difficile lecture, a le « nombre de trente-six, qui seroit erreur; car le roy Philippe « Auguste fut couronné à Saint-Denis le jour de l'Ascension, « 29 de may l'an 1180, avec sa premiere femme Isabelle. Les « quatre vers derniers parlent de la victoire que le roy Lo- « thaire obtint sur l'empereur Otto, sur la rivière d'Aisne, « ce que signifie ce mot *desoraisne*, estant au surplus, à ce « qu'il semble, abusif le calcul des années. Au vers penul- « tiesme, *Oteuns* ne se doit prendre pour Otte le premier; car « cet empereur Otto fut deuxiesme de ce nom ; et partant ce « mot *Oteuns* se doit entendre de Otte, qui estoit un empe- « reur moult fier. »

Dans le calcul des vers, on ne compte pas ici les deux premiers, qui paraissent avoir formé, sur la pierre, un titre pour tous les autres. Le dixième, transcrit ainsi par l'échevin d'Arras,

Que as gens ouieo lui mena,

était, en effet, inintelligible. Au trente-quatrième, le chiffre de XXXVI, lu par Ferri de Locre et Antoine de Mol, est certainement inexplicable, si on le rapporte au règne de Philippe-Auguste, et non, comme nous l'avons supposé, à la date de l'inscription elle-même. L'observation du chanoine de Saint-Pierre de Lille sur le vers pénultième éclaircit peu le texte.

Ce texte serait plus sûr et l'explication en deviendrait plus facile peut-être, si l'on retrouvait l'original de l'inscription.

V. L. C.

Hugues de Lincoln. Vers 1255.

On a cru pendant une longue suite de siècles, et cette opinion n'est pas encore entièrement déracinée chez les maronites et parmi les chrétiens de la Pologne, que les Juifs avaient coutume de sacrifier, à certaines époques de l'année,

une victime humaine, comme image et peut-être comme expiation de la mort du Sauveur des hommes. Quelquefois ils choisissaient une femme, un vieillard; le plus souvent c'était un enfant qu'ils enlevaient à l'amour d'une mère, et dont les traces ne se retrouvaient plus, à moins qu'elles ne fussent reconnues par un miracle. Une des traditions de ce genre les plus populaires est celle qui se rapporte à un jeune garçon de la ville de Lincoln, nommé Hugues, mis à mort vers l'an 1255 par les Juifs au milieu des plus affreuses tortures, enterré, noyé, découpé à plusieurs reprises, et dont, chaque fois, les membres réunis étaient ressortis de terre ou du fond de l'abîme. Dès que fut répandu le bruit de ce crime, les jongleurs ajoutèrent à leur répertoire une espèce de complainte, qu'ils récitèrent en public, sur la mort de Hugues de Lincoln. C'est une de ces pièces qui se conserve à la Bibliothèque impériale de Paris, et que M. Francisque Michel a fait imprimer avec le soin qui préside à tous ses travaux.

Fonds Colb., anc. n. 3745, nouv. n. $7268^{3.3}$, fol. 135. — Éd. de Fr. Michel, Paris, 1834. Transcr. par Wolf, Ueber die Lais, etc. p. 443-453.

D'après des vœux exprimés par l'auteur (st. 75) pour le roi Henri III d'Angleterre, on voit que ce prince, mort en 1272, existait encore au moment où le chant fut composé. Il consiste en quatre-vingt-douze stances ou quatrains monorimes, qui se terminent par cette souscription : *Hic finit passio pueri Hugonis de Lincolnia.* La mesure en est très-irrégulière, et les rimes fort négligées. Comme dans la plupart des poésies françaises à l'usage des Anglo-Normands, notre idiome semble être pour eux une sorte de langue savante, dont ils ne sentent plus les délicatesses. Les règles de la versification se couvrent surtout de nuages à leurs yeux, et ils se contentent d'assonances grossières. Peut-être cependant doit-on rejeter sur les copistes de ces ouvrages, conservés en fort grand nombre dans les bibliothèques d'Angleterre, une partie des atteintes portées à la bonne langue qui se parlait alors en France. Peut-être aussi faut-il admettre que les Normands s'attachèrent, jusque sous le règne d'Édouard III, aux formes rudes et peu littéraires de la langue usitée chez eux au temps de Guillaume le Bâtard. Ce qui est certain, c'est que nous devons tenir compte de cette âpreté habituelle aux manuscrits d'Angleterre, afin de ne pas prendre pour un témoignage irrécusable d'ancienneté des formes qui n'attestent souvent que le mauvais usage invétéré de la syntaxe et de la prononciation anglo-française.

L'abbé Lebeuf a cité la première de ces stances :

Mém. de l'A-

cad. des inscriptions, t. XVII, p. 731.

Ore oez un bel chanson
Des Jues de Nichole, qui par treison
Firent la cruel occision
De un enfant que Huchon out nom.

On pourrait essayer de retrouver ainsi la véritable mesure :

Oés, oés bele chanson
Des Juïs, qui par tréison
Firent cruel ocision
D'un enfant qui Huchon ot nom.

En Nichol la riche cité,
A Dernstal li enfes fu né, etc.

Mais ces vers mieux rhythmés n'en seraient guère meilleurs pour cela, et des corrections analogues deviendraient plus difficiles dans les quatrains suivants. Toutefois il est hors de doute que le copiste a bouleversé d'un bout à l'autre le quatorzième couplet :

« Sire, si vous plest oir, mon fiz fu emblé
« Des Jus de Nichole en un vespré;
« En pernez garde, si vous plest, par charité. »

L'éditeur, ou M. Ferdinand Wolf qui a reproduit son texte, pouvait proposer cette restitution :

« Sire, se vos plest à oir,
« Mon fiz fu emblé des Juïs
« De Nichole, en un vespré;
« Garde en pernez par charité. »

Dans l'étude que l'on fait de ces anciens monuments de la langue française, il serait à désirer que l'on tentât quelquefois de rétablir, avec toutes les précautions d'une sage critique, les mots et surtout les vers que l'ignorance évidente des copistes a défigurés. Alors le mérite souvent réel de ces petits ouvrages n'échapperait pas aussi facilement à l'appréciation équitable des lecteurs de notre temps. P. P.

Complainte de l'Église d'Angleterre. 1256.

Istud canticum factum fuit anno gratiæ M° CC° LVI°, supra desolatione Ecclesiæ anglicanæ. Telle est, dans un manuscrit de la bibliothèque cottonienne, la suscription d'une

petite complainte en vers français, dont M. Thomas Wright, qui l'a publiée le premier, explique fort bien le sujet en quelques mots : « Les embarras intérieurs du roi d'Angleterre « Henri III devenaient de jour en jour plus nombreux et plus « compliqués. Il ne pouvait compter sur l'attachement d'au« cune partie de la nation, ni du clergé, ni des barons, ni du « peuple. Le chant suivant, qui est de l'an 1256, a été fait évi« demment par un personnage de la première de ces classes, « mécontent des taxes que le roi, du consentement du pape, « avait levées sur le clergé, dans le vain espoir de faire arriver « un de ses fils au trône de Sicile, et de s'acquitter ensuite avec « le souverain pontife. Le roi de France, qu'on lui offre pour « exemple, est saint Louis. »

Jul. D. vij, fol. 133 v°. — Political songs of England, ed. by Thom. Wright, p. 42-44. — Chants histor. fr., rec. par Leroux de Lincy, t. I, p 188-191.

Il y a cinq stances ou couplets, dont la composition est assez régulière, et qui se distinguent par l'alternative des rimes féminines et masculines. Dès la première stance, toute remplie du triste souvenir des lamentations de Jérémie sur les calamités de Jérusalem, éclatent les gémissements de cette Église d'Angleterre, qu'on répudie, qu'on traite comme taillable, elle qui devrait régner :

Thren., c. 1, v. 1.

Or est acumplie,
A men acient,
La plainte Jeremie
K' oï avez souvent,
Ke dit cument set sule
Cité pleine de fule
Plurant amerement :
Ore est sanz mariage,
E mise en tailage
La dame de la gent.

Deux autres couplets font ressortir le contraste entre l'ancien clergé, libre, aimé, puissant, et l'Église d'aujourd'hui, devenue esclave, mise à l'encan, honnie par ceux qui lui doivent aide et respect.

On va jusqu'à dire, dans le quatrième, que le roi et l'apostole ou le pape n'ont d'autre pensée que d'enlever aux clercs leur or et leur argent.

C'est dans le cinquième et dernier que l'on oppose au roi « qui vit de roberie » le roi de France, qui, en effet, savait gouverner sans piller personne, et que l'auteur anonyme, surtout s'il était d'un de ces deux ordres religieux que

Louis IX aimait tant, devait regarder, sans aucune restriction, comme le plus grand des rois. V. L. C.

Un Dit de Vérité. Vers 1256.

Supplém. fr., ms. 1132, fol. 201. — Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 83-87, 422.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 751.

Une lettre au roi, en vers d'une forme vive et originale, qui rappelle par là, comme par le fond, quelques-unes des poésies les plus hardies de Rutebeuf, surtout sa complainte sur l'exil de Guillaume de Saint-Amour, est intitulée, dans le manuscrit 1132 du Supplément français, *Un Dit de Vérité*. L'éditeur suppose, avec vraisemblance, qu'elle se rapporte aux persécutions que les Dominicains et les Franciscains, comptant sur la protection de Louis IX, suscitèrent à plusieurs reprises contre l'Université de Paris. On sait que les adversaires séculiers de ces deux ordres monastiques, se croyant en droit de ne plus ménager d'implacables agresseurs, les accusèrent quelquefois d'abuser de la piété ardente du prince, d'écarter de lui la vérité, de le circonvenir de flatteries et de mensonges, pour mieux régner sous son nom. Dans un traité de l'Antechrist, que nous avons cru pouvoir attribuer à Guillaume lui-même, au chef courageux des défenseurs de l'enseignement du pays contre ces congrégations étrangères, et qui en fut puni par l'obligation d'aller se justifier en cour de Rome et par une proscription de six ans, on lit en propres termes : « Ces faux prédicateurs seront des gens astu« cieux, des demi-savants, des hommes versés dans la sagesse « du monde. Aussi les verra-t-on s'insinuer dès l'abord chez les « puissants de la terre, les séduire par une apparence trom« peuse de sainteté, par de prétendus miracles, par l'osten« tation d'une autorité divine, et les mener en triomphe « comme des vaincus. »

Ibid., t. XXI, p. 470-476.
Ibid., t. XIX, p. 207.
Ampliss. collect., t. IX, col. 1380.

Voici maintenant le langage que tient au roi la Vérité :

Verité, qui ne tout[1] ne pince,
Mande salus à noble prince
    Le roy de France.
Roy, je t'ay servi dès l'enfance;
Mès cilz qui tiennent ta balance
    M'ont desposée.
Fauseté si fu trop osée,
Qui contre moy s'est oposée.
    Ne scey que face;
Ne puis ester en une place;
Chascuns me fuit, chascuns me chace,
    Chascuns m'assomme.
Je m'en fuÿ jusques à Romme...

[1] Tolt.

La Vérité, qui avait accompagné Guillaume dans son voyage de Rome, qui avait parlé par sa bouche devant les juges pontificaux, et à laquelle il avait donné un moment la victoire, puisqu'ils n'osèrent point le condamner, se plaint ensuite avec un peu de diffusion de ceux qui l'ont chassée loin du roi, et qui ont soin de ne plus la laisser approcher de lui, parce qu'ils savent bien que, si elle se montrait un instant, ils seraient démasqués :

Onque mauvais n'ama preudomme;
Mais tele gent que je ne nomme,
Qui tant sont faus,
Malicieux et desloiaux
Et mesfesant, cruex et maus,
Ne fussent mie
Monté en si grant seignorie,
Se je fusse de ta mesnie...

Que Vérité revienne; Fausseté partira, et aussitôt « le franc « roi, le noble roi, » comme on l'appelle, saura de quels ennemis il fut trop longtemps environné :

Por poy que je ne di, trahy!
Tu aimes ceus qui t'ont hay;
Peril y a.

On ne s'est sans doute pas trompé en reconnaissant dans ce cri d'alarme, *Peril y a,* le célèbre livre de Guillaume sur les Périls des derniers temps. Il est toutefois singulier que le manuscrit qui nous a conservé ces plaintes de la Vérité vienne précisément des Dominicains, et des Dominicains de Poissi, les amis du prince. Nous apprenons par les bulles mêmes qui condamnèrent au feu le livre des Périls, qu'elles enveloppèrent dans l'anathème destiné à l'anéantir, des rhythmes et chansons en langue vulgaire, *in vulgari sermone, nec non rhythmis et cantilenis indecentibus;* mots qui s'appliquent moins, comme on l'avait cru, à une traduction du livre *de Periculis,* long traité scolastique, fort peu susceptible d'être mis en vers et en chansons, qu'à de petits poëmes tels que celui-ci et plusieurs des Dits satiriques du trouvère, ingénieux avocat de la même cause. Qu'il soit ou non l'auteur de cette satire, qui ressemble beaucoup à plusieurs des siennes par la pensée, quoique plus timide, et par la mesure des vers,

Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 352. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 207; t. XX, p. 729.

presque aussi habilement entrelacés, nous pouvons du moins croire que nous possédons encore aujourd'hui, dans le Dit de Vérité, un de ces chants populaires, qui ne fut peut-être pas brûlé, parce qu'il se compose d'allusions plutôt que d'attaques directes, mais qui, pour le fond, ne le méritait ni plus ni moins que les autres. V. L. C.

Roman de Mahommet, par Alexandre du Pont. 1258.

Mss. de la Biblioth. imp., n. 7595, fol. 365-377. — Publ. par MM. Reinaud et Michel; Paris, 1831, in-8°. — Raynouard, Journ. des sav., 1831, p. 513-522, 641-651.

Mahomet, suivant l'auteur du poëme français qui porte ce titre, était un homme versé dans les lettres et les sciences :

Toute la loy de Jhesuscrist
Savoit par letre et par escrit.
Bons clers ert de geometrie,
De musique et d'astrenomie,
De gramaire et d'artimetike,
De logike et de retorike.
Par geometrie séust,
S'il vausist, quans piés il éust
De Montagut au Savoir [1],
Portant k'il le péuist véoir.
Il savoit tous chans acorder
Par musike, sans descorder;
Et par forche d'astrenomie,
S'aucuns hom éust courte vie,
Ou déust vivre longhement;
Ques ans fust plentius de forment,
Ou s'il déust molt grant froit faire.
Molt bons clers estoit de gramaire.
Par artimetike séust
Quans quarriaus tailliés il éust
En une tour u en ·j· mur,
Ou autre conte plus séur.
Par retorike et par raisons
Savoit il bien que jamais hons
Rendre vaincu ne le péust,
Jà soit chou que bon droit éust.

Et malgré tous ces talents et toutes ces connaissances, Mahomet, dit l'auteur, était serf et de lignage serf. L'histoire, au contraire, nous apprend qu'il était de la tribu des koraischites, la plus illustre de la Mecque, et que sa famille avait toujours été une des premières de la ville. D'autre part, les lettres lui étaient tout à fait étrangères; il ne sut jamais écrire, et ce fut dans les dernières années de sa vie qu'il apprit à lire. Mais, doué d'un puissant génie, élevé dans les plus nobles maisons de la Mecque, épris, comme ses compatriotes, de la

[1] *Peut-être*, dusqu'au Savoir.

poésie qui charmait alors les Arabes, il put mettre dans le Coran une empreinte qui en fit aux yeux de l'Arabie un admirable modèle de style. Ceci dit une fois, nous ne nous arrêterons plus à relever la fausseté de récits légendaires inventés par des populations aussi hostiles que mal informées.

Ce serf était donc un personnage important dans la maison, veillant activement aux intérêts de son seigneur et de sa dame, et chargé de leurs affaires; mais ce n'est là qu'un avant-propos, et il faut en arriver à exposer comment cet intendant devint le prophète de l'Arabie. Le trouvère, à en juger par les traditions qu'il adopte, s'imagine qu'à cette époque les Arabes et Mahomet étaient chrétiens; de sorte qu'il y voit non des hommes passant, comme cela est, du polythéisme au monothéisme, mais une superstition vile et sensuelle usurpant la place de la vraie religion. Il y avait dans le voisinage un saint ermite vénéré pour l'austérité de ses mœurs, et servant de conseil à tout le pays; il priait pour le peuple chaque jour, et

Lui méismes n'oublioit mie; Vers 99.
Car mal proie qui lui oublie,
Et cil n'est pas de bonne foi
Ki ne prie fors que pour soi.

Mahomet, comme les autres, va le trouver pour apprendre à vivre « droiturierement, » et il prie avec dévotion. Mais à peine l'ermite l'a-t-il vu qu'il s'écrie: « Va-t'en, tu portes le diable en « toi; tu détruiras la loi de Jésus, tu égareras ses peuples; « par toi on délaissera baptême, et tu seras l'auteur de la gent « maudite qui fera la guerre à chrétienté. » Mahomet, qui, suivant l'expression du trouvère, ne se savait pas ainsi fait, se récrie hautement, et affirme qu'il aimerait mieux souffrir tourment que défaire la loi de Dieu. Mais l'inévitable prédiction doit s'accomplir; Mahomet ne peut plus penser à autre chose qu'aux paroles de l'ermite, et le diable, qui est en lui, l'aide en toutes ses œuvres; car Dieu le souffre.

Cette permission de Dieu suscite des doutes dans l'esprit de l'auteur, et, pour justifier les voies de la Providence, il a recours à un récit épisodique. Un chevalier chevauchait avec son écuyer, qui portait une somme d'argent; l'écuyer perd l'argent, et le maître furieux lui coupe le pied. La bourse est trouvée par un bûcheron. Un saint ermite rencontre l'écuyer ainsi mutilé, qui lui déclare en confession

qu'il n'a point volé la somme, mais qu'il l'a réellement perdue. Le bon ermite, troublé, demande à Dieu de lui éclaircir ce mystère : un ange apparaît, qui lui apprend que l'écuyer avait jadis frappé du pied sa mère, et que le bûcheron avait été dépouillé de son héritage par le chevalier. Il y a ici quelque souvenir du fabliau de l'Ermite et de l'ange.

Ci-dessus, p. 126.

C'est ainsi que Mahomet payera ses méfaits dans l'autre monde; mais, en attendant, tout lui prospère en celui-ci. Son seigneur étant mort, la dame, qui reste jeune veuve, demande conseil à Mahomet, qui, saisissant l'occasion, se propose pour époux. La dame craint qu'une telle mésalliance ne soit blâmée par ses barons et chevaliers ; mais il lui garantit leur consentement, qu'il travaille aussitôt à obtenir. Il les gagne à sa cause en leur promettant de riches présents, et ils font ensemble une démarche auprès de leur dame pour la décider. C'est un chevalier, vieil homme et sage, qui porte la parole; son principal argument est que tous les hommes sont d'égal parage, puisque les serfs descendent de Cham, fils de Noé et frère de Sem et de Japhet, et que le péché étant le vrai servage, on s'en rachète, en toute condition, par la fidélité à servir Dieu. L'obstacle ainsi levé, Mahomet, après avoir été affranchi, épouse la veuve de son seigneur.

On célébrait le mariage, et la fête était splendide, quand un événement sinistre vient la troubler. Le nouvel époux tombe, saisi d'une attaque d'épilepsie :

Mahons chaï de passion
Devant la congregation;
Molt oriblement se dejete,
Li oel li torblent en la teste,
De sa bouche ist escume fors.

La dame fuit épouvantée ; et quand Mahomet revient à lui, il apprend qu'elle s'est enfermée et ne veut pas le recevoir. Cependant, à force de prières, il obtient d'être admis, et, voulant déguiser le mal affreux auquel il est sujet, il assure que dans ces moments il a la visitation d'un ange, et que, l'humaine nature étant trop faible pour supporter une créature d'un ordre aussi élevé, il tombe à terre. Ces visitations ont pour objet la prédication d'une nouvelle foi : celle de Moïse a été remplacée par Jésus ; celle de Jésus n'est plus suivie ; le péché lève la tête ; Jésus ne redescendra plus sur la terre pour racheter les pécheurs ; et c'est lui, c'est Mahomet, qui va re-

médier au mal croissant par l'établissement d'une religion qui adoucisse la rigueur de la loi des chrétiens. Comme la dame refuse d'ajouter foi à ce conte, Mahomet, sans se troubler, l'engage, puisqu'elle ne le croit pas, à s'en rapporter à l'ermite en qui chacun a pleine confiance. Elle accepte; mais, avant qu'elle ne l'interroge, Mahomet se hâte d'aller raconter au saint personnage le mensonge qu'il a fait, et lui demande de l'appuyer de l'autorité vénérée qui s'attache à sa parole, promettant qu'en ce cas il épargnera lui et les siens, mais jurant que, s'il est refusé, sa colère ne fera grâce à personne. L'absurdité de cette promesse et de cette menace qui devrait frapper l'ermite, puisque l'imposteur, démasqué devant sa femme, serait châtié et rentrerait dans le néant, est ce qui décide l'ermite à mentir à son tour; et le lendemain, quand la dame vient, il lui affirme que son époux est réellement visité par un ange.

Ainsi commence la mission du nouveau prophète. Bientôt une grande fête est donnée, à laquelle assistent des barons, des châtelains, des dames, des jeunes filles. Là les femmes s'entretiennent de leurs maris; et celle de Mahomet, fière de celui qu'elle croit en communication avec les anges, révèle le grand mystère. Les dames s'émerveillent; bientôt informés par elles, les barons et les chevaliers entourent Mahomet, l'honorent, et lui demandent s'il est Dieu en chair humaine? On convient alors d'une grande réunion où le prophète, après avoir montré les témoignages de sa mission, exposera sa loi. Mahomet avait préparé sur une montagne deux conduits de miel et de lait, soigneusement dérobés à tous les regards. Tout à coup les gens assemblés voient sourdre ces conduits; et c'est là son premier miracle. Le second est de même nature : il avait nourri et apprivoisé secrètement un jeune taureau, caché dans le voisinage; l'animal, qui entend la voix de son maître priant Dieu d'envoyer un signe et de manifester son prophète, rompt des liens peu résistants, et vient se précipiter devant les pieds de celui qui l'avait habitué à cette cérémonie. Il portait entre les cornes la loi écrite de la main de Mahomet. Ce qui est curieux, c'est que, dans l'idée du narrateur, tous ces gens à qui il va coûter si peu de devenir musulmans, étaient chrétiens. On le voit par cette prière de Mahomet :

« Diex, dit il, Peres, ki tot pues, V. 1444.
« Ki tout as fait par ta parole,

« Beste, poisson, oisiel ki vole ;
« Pere glorieus, ki ne mens,
« Ki par tes sains commandemens
« As crié les ·iiij· elemens
« De nient, et tous lor tenemens ;
« Qui vo Fil el monde envoiastes,
« Par lequel tous nous rachatastes,
« Par cui la loys nous fu donée,
« Qui bien le tient, s'ame a sauvée ;
« Mais li mondes jà afoibloie,
« Mains biens perist et se desvoie :
« Amenuisiés en soit li fais
« Par signe qui soit ichi fais,
« Ki ne soit mie acoustumés,
« Dont li peules soit coustumés,
« Et ki te sente deboinaire
« En ceste loi ki est à faire. »

Cette loi « qui est à faire » a quatre points : le baptême est supprimé; la circoncision est rétablie; chaque homme pourra avoir dix femmes; chaque femme, dix maris.

Après avoir fait de Mahomet un grossier escamoteur qui abuse une foule imbécile, il ne reste plus qu'à en faire un lâche; et c'est à quoi la légende suivie par l'auteur n'a pas manqué. Les Persans déclarent la guerre à sa gent. Mahomet veut qu'on se soumette; ses barons et ses chevaliers aiment mieux combattre, et en même temps ils lui demandent de leur prêter secours et de les rallier dans la bataille. Mahomet s'excuse sur son âge. Toujours complaisants, les barons acceptent l'excuse, et le prient de rester avec leurs « maisnies, » leurs biens, leurs enfants, les femmes, les damoiselles, les vieillards. C'est là ce que voulait Mahomet; il consent donc sans difficulté. Quoique déjà mahométans, les barons, dans leurs discours, n'en invoquent pas moins saint Pierre et sainte Marie Madeleine ; et, se fiant dans la miséricorde de Dieu, qui menace plus qu'il ne punit, ou, suivant l'expression du trouvère,

V. 1680. Plus espouronne q'il ne fiere,

ils vont courageusement à la bataille. La bataille est perdue; aucun n'échappe. Pendant ce temps, Mahomet, sans que personne s'en aperçoive, cache leurs trésors dans un moutier dont lui seul a connaissance, et plus tard il prétend que c'est par une faveur du ciel qu'on retrouve tant de richesses. Dans

le premier moment, les femmes, les filles, les enfants se désolent; mais il leur parle de la volonté divine, et commence à mettre en pratique sa loi, c'est-à-dire qu'il donne dix femmes à un mari, et dix maris à une femme. Ainsi fut fondé, ou du moins on croyait alors qu'ainsi fut fondé le mahométisme.

Enfin la mort, qui vient saisir Mahomet, précipite son âme en enfer. A ce propos, l'auteur dit que ce serait un grand bonheur si, avant le trépas, les âmes pouvaient faire un voyage en enfer et en paradis :

Molt seroient bien éurées
Les ames, s'un jor ostelées
Em paradys avoec Diu fussent,
Ains que lor cors laissié éussent,
Et souffert par une semainne
D'ynfier la mains greveuse painne;
Dou tout en tout fuiroient visce,
Pechié d'orgueil et d'avarisce,
De luxure et de gloutrenie,
Et de mortel ire et d'envie, etc.

Pendant que Mahomet souffre des tourments là où il est, il reçoit des honneurs là où il n'est pas. Son cercueil est mis dans une maisonnette voûtée,

Et d'aÿmant si compassée

qu'il se soutient en l'air sans être attaché à rien. Deux cierges y brûlent éternellement, cierges merveilleux qui ne peuvent jamais être éteints. Il y a trois cierges dans le monde qui sont doués de cette vertu; ce sont ceux qui éclairèrent la naissance du Sauveur. Constantinople en possède un à la tombe de sainte Sophie, et les deux autres luisent jour et nuit sur celle du prophète des musulmans; ce qui fait dire à notre narrateur :

Ne sai pas par quele aventure
Li doi sont à la sepouture
De Mahommet le renoïié;
Mais molt i sont mal emploié.

Ce n'est pas assez des deux cierges; une lampe de cristal, garnie d'une pierre qui est lumineuse par elle-même, y projette sa clarté. Le tombeau est à la Mecque, ville, dit le trou-

vère, aussi bien nommée que l'Égypte qui est ténébreuse, et dont le nom signifie ténèbres; que Babylone dont le nom signifie confusion, et où les langues se confondirent; car la Mecque, qui fut l'origine d'une religion de fornication, veut dire fornication : étymologie fondée sur un rapport imaginaire entre le nom de cette ville arabe et le mot latin *mœcha*.

L'auteur a eu le soin (et il serait heureux pour l'histoire littéraire, et quelquefois pour l'histoire générale, que tous les trouvères en eussent fait autant) d'indiquer son nom, qui est Alexandre du Pont; la date de la composition de son poëme, qui est l'an 1258, et le lieu où il l'écrivit, qui est la ville de Laon. C'est en effet à une localité voisine de Laon qu'il fait allusion quand il parle de Montaigu, et à une abbaye de femmes située aux environs, quand il cite le Sauvoir.

Ci-dessus, p. 442.

Voici, d'après son témoignage, la tradition du récit qu'il a recueilli et mis en vers. Un Sarrasin, ancien clerc de sa loi, mais converti à la foi chrétienne, était venu résider à Sens en Bourgogne. Il conta l'histoire de Mahomet à son seigneur, qui la conta à un abbé de la ville, nommé Gravier; cet abbé la conta à Gautier, moine de son abbaye, qui, lui, la mit en vers latins.

V. 22.

U Alixandres dou Pont prist
La matere, dont il a fait
Cest petit romanch et estrait.

C'est une habitude des trouvères de donner des garants à leur récit, garants qui, la plupart du temps, sont de leur invention. Une chose peut faire croire qu'il n'en est pas autrement ici : c'est que notre « roman de Mahommet » est très-semblable à un roman latin fort ancien, attribué à Hildebert du Mans, qui vivait près de deux cents ans avant l'auteur du poëme français. Il n'y a qu'une différence un peu notable : tandis que le trouvère fait de l'ermite un saint personnage, l'évêque du Mans en fait un fourbe et un apostat, qui se sert de Mahomet pour essayer de détruire la religion chrétienne.

Hildeberti opera, col. 1278.— Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 380.

L'origine de ces légendes remonte donc fort haut dans le moyen âge, et elle témoigne à la fois de la haine et de l'ignorance. S'il n'est pas étonnant qu'elles aient germé spontanément dans l'imagination populaire, où germent les légendes, il est regrettable de voir un sage et pieux évêque, si toutefois il est l'auteur du poëme latin, y donner créance et s'efforcer

de les propager. On ne notera pas sans fruit pour la connaissance des opinions qui régissent les hommes, que le moyen âge et le XVIIIe siècle, bien que si différents, ont tous deux représenté Mahomet comme un homme sciemment imposteur, parce qu'ils ne voyaient que mensonge et fraude, l'un en dehors de la religion chrétienne; l'autre, à l'origine de toute religion. É. L.

La pais aus Englois. 1264.

Ms. 7218, fol. 220 v°. — Jongleurs, etc., publ. par Jubinal, p. 170-176. — Political songs of Engl., ed. by Wright, p. 63-68, 358-361. — Hist. de saint Louis, par Villeneuve-Trans, t. III, p. 276, 610-614. Tillemont, Vie de saint Louis, t. IV, p. 310.

Un Dit satirique, en vingt-deux quatrains monorimes, sur le roi d'Angleterre Henri III, qui, dans sa lutte avec ses nobles barons, armés contre lui de la Grande Charte, implorait le secours du roi de France, son beau-frère Louis IX, a un vrai caractère d'originalité. Ce poëme burlesque est écrit en français, mais dans un français grotesquement défiguré, tel qu'il pouvait être prononcé par une bouche étrangère, probablement pour faire mieux entendre combien le roi Henri était méprisé de ses sujets eux-mêmes. C'est aussi une épigramme non moins ingénieuse qu'amère contre le vaincu de la bataille de Lewes, perdue le 14 mai 1264, que cette idée de le travestir en conquérant de la France, au même instant où, devenu pour la seconde fois prisonnier de ses sujets, il sollicitait de nouveau l'appui du vainqueur de Taillebourg, son redoutable voisin.

Fallot, Recherches, etc., p. 468.

Un savant anglais, M. Thomas Wright, qui a compris cette pièce dans son recueil des Chansons politiques de l'Angleterre, et qui ne la croit pas aussi moderne que d'autres le supposent, l'a fait précéder d'une courte introduction, qu'on peut traduire ainsi : « La satire suivante paraît avoir été com« posée à l'occasion de la médiation de Louis IX de France « entre les partis qui divisaient l'Angleterre au commence« ment de l'an 1264. On y trouve souvent, pour toute plai« santerie, de grossiers jeux de mots, qu'une autre langue ne « saurait toujours conserver; le style en est fort trivial, et « de nombreuses fautes de français y ont été certainement « commises avec intention, pour mieux faire rire les audi« teurs aux dépens des Anglais et de leur roi. »

Entre les passages les plus caractéristiques, nous citerons d'abord le second et le troisième quatrain, dont l'ironie ne peut être douteuse, quand on a lu l'ouvrage entier :

« De mon roi d'Angleterre, qui est, avec de bons vais« seaux, chevalier vaillant, hardi et loyal, et d'Édouard, son « fils, aux blonds cheveux, il me convient de faire un Dit tout

« nouveau; et de ce roi de France, de ce long baron, qui tient « Normandie à tort par male aventure, longtemps accroupi « dans sa demeure de Paris, et qui jamais ne chaussa d'épe- « ron que pour une guerre. »

De ma ray d'Ingleter, qui fu à bon naviaus
Chivaler vaelant, hardouin et léaus,
Et d'Adouart sa filz, qui fi blont sa chaviaus,
Mai covint que je faites ·I· dit troute noviaus;

Et de ce rai de Frans, cestui longue baron,
Qui tenez Normandi à tort par mal choison :
Lonc tens fout il croupier sor Parris son maison,
Qu'il onc for por ·I· gaire ne chauca d'asperon.

Il y a peut-être une allusion à un fait tout récent dans ce vers de la quatrième stance :

L'autre ier se fi à Londres une grosse concier.

On pourrait y reconnaître la grande assemblée de barons qui se tint à Londres vers la fin de l'an 1263, et qui ne rétablit point l'union.

D'autres strophes paraîtraient contredire cette indication chronologique. Après avoir rappelé que jadis Merlin avait prédit qu'un roi de France nommé Philippe (Philippe-Auguste, plutôt que Philippe le Long, comme on l'a dit) se rendrait maître de toutes les terres « par deçà, » l'auteur raconte que le chagrin de voir la prophétie à peu près accomplie donna presque du courage à Henri et à son frère Richard de Cornouailles, dont il s'amuse, comme une ballade anglaise du même temps, à changer le nom en celui de Trichard : « Le « bon roi d'Angleterre se tint à l'écart, avec Trichard son « frère, irrité comme léopard. Il soupire de haut en bas, il « s'écrie trop tard : « Hui Dieu! comment pourrai-je avoir « ma part de Normandie? — Ne vous inquiétez pas, dit le « comte de Glocestre; vous pourrez bien encore; telle chose « pourra bien arriver; si Dieu me conserve tous mes mem- « bres, mon pied, ma main droite et le reste, tu seras encore « maître de Paris. »

Fr. Michel, Galfr. de Monemuta, Vita Merlini, p. XLIV.

Th. Percy, Reliques of anc. engl. poetry, t. II, p. 3.

Le bon rai d'Ingleter se traina à ·I· part,
Li et Trichard sa frer, irrous comme lipart.

Il suspire de cul, si se claima à tart :
« Hui Diex! com puis je voir de Normandi ma part? »

« Ne vous esmaie mi, dit la conte à Clocestre;
« Vous porra bien encors, tel chos poistron bien estre;
« Se Diex salva ma cul, ma pié, et ma poing destre,
« Tu sarras sus Parris encore troute mestre. »

Il est vrai que le comte de Glocestre et de Herefort ne vivait déjà plus en 1262; mais on peut très-bien, dans une composition de cette hardiesse, le mettre en scène après sa mort, qu'on lui fait d'ailleurs pressentir. Tillemont, I. c., p. 290.

Le comte de Wincestre prend ensuite la parole, et pousse encore plus loin la forfanterie, en prodiguant, comme presque tous les acteurs de ce drame, les termes bas et ignobles. Il s'engage, une fois maître de la Normandie et de Pontoise, à faire marcher ses Anglais sur Paris, et à prendre la France, en dépit du comte d'Anjou, qu'il appelle comte d'Angoise, et qui ne fut roi de Naples qu'en 1266. Il jure, par les cinq plaies de Dieu, qu'il n'a qu'une crainte; c'est que tous les Français ne s'enfuient.

Le vrai brave, celui qui fut le chef des défenseurs de la Grande Charte, Simon de Montfort, s'indigne et se lève à ce honteux langage : « Par le corps de saint André, dit-il au « roi anglais, laissez cela ; le Français n'est pas un agneau. « Si vous l'attaquez, il se défendra, et réduira en cendre tous « tes pavillons. Il n'est si vaillant qui l'ose attendre. Malheur « à ceux sur qui il mettra la main! »

Un courtisan, sir Roger Bigot (comte de Norfolk), blâme la franchise de Simon, et achève d'aveugler par de nouvelles flatteries la vanité du malheureux roi, que nous allons laisser parler comme le fait parler le jongleur : « Sir Roger, dit le « roi, pour Dieu, ne vous chaille! Gardez-vous de croire que « je sois en colère contre ce morveux. Je ne fais pas plus de « cas de tous les Français que d'une maille (un demi-de- « nier), et je ferai ma volonté, quoi qu'il arrive. Je prendrai « Paris, j'en suis certain ; je mettrai le feu à cette eau qui fut « la Seine; les moulins brûleront, et ce sera chose triste, s'ils « ne mangent de pain de toute la semaine. Par les cinq plaies « de Dieu! c'est une bien grande ville que Paris. Il y a une « Chapelle qui m'a plu : je la ferai porter debout sur un cha- « riot roulant, tout droit à Saint-Edmond de Londres. Quand « j'aurai mené tous mes vaisseaux sur Paris, je ferai couron-

« ner, au chœur du moutier Saint-Denis, Édouard et ses « blonds cheveux : là vous tuerez vaches et porcs. Je crois « que vous verrez grande fête, lorsque la France aura cou-« ronné la tête d'Édouard. Il l'a bien mérité, mon fils : il n'est « pas sot ; il est bon chevalier, brave et courtois. »

« Sir Rogier, dit la rai, por Dieu, ne vous chaele.
« Ne sai mi si irrous contre ce merdaele.
« Je ne dout mi Francoys tout qui sont une mele ;
« Je farra ma talent, comment la chos aele.

« Je pandra bien Parris, je sui toute certaine ;
« Je bouterra le fu en cele ev qui fu Saine ;
« La moulins arderra ; ce fi chos mult gravaine,
« Se n'i menja de pain de troute la semaine.

« Par li ·v· plais à Diex, Parris fout vil mult grant.
« Il y a ·I· Chapel dont je fi coetant ;
« Je le ferra portier, à ·I· charrier rollant,
« A Saint Amont à Londres toute droit en estant.

« Quant j'arra soz Parris mené tout me naviaus,
« Je ferra le moustier Saint Dinis la chanciaus
« Corronier d'Adouart soz sa blonde chaviaus.
« Là voudra vous toer de vaches à porciaus.

« Je crai que vous verra là endret grosse fest,
« Quant d'Adouart arra corroné France test.
« Il l'a bien asservi, ma fil ; il n'est pas best ;
« Il fout buen chivaler, hardouin et honest. »

Cette jonglerie, qui ne manque pas, comme on le voit, de finesse dans sa forme grossière, assez semblable à celle du *Privilége aux Bretons,* est accompagnée, dans notre manuscrit 7218, d'une autre bouffonnerie non moins digne d'être remarquée. Celle-ci est en prose, et a pour titre : La Chartre de la pais aux Anglois. On a supposé avec vraisemblance que lorsque les actes publics, comme les déclarations de guerre, les traités de paix, étaient proclamés à son de trompe dans les rues par les hérauts d'armes, ils étaient quelquefois, à l'instant même, parodiés par les jongleurs pour faire rire le peuple. Nous aurions alors une de ces parodies, où l'affectation du jargon anglo-français, et quelques lacunes peut-être, nuisent à la clarté, mais qui est cependant assez intéressante et assez courte pour que nous puissions la transcrire :

Ci-dessus, p. 423-427.
Fol. 221.

P. Paris, cité par Jubinal, Jongleurs et trouvères, p. 176.

« Ce sache cil qui sont, et qui ne sont mi, et qui ne doivent

« mi estre, qu'il fut fet .I. gros pès entre ce roi Hari d'In-« gleter, et ce riche homme Loys à Parris, sarra forretier de « ce grant forrest à Normandi. Et quant ce rai Hari d'Ingle-« ter voudra vauchier[1] par son terre, ce riche homme Loys à « Parris voudra donier[2] à ce rai Hari meismes ·I·I· porons-« sores à mester soz son houses, por ester plus minet ; et quant « ce rai Hari voudra aler de mort à vie, cestui riche homme « Loys à Parris devra donier à d'Adouart sa fils cesti chos « meism, souz vise quitement, francement di je, c' avant « c' arier; c'est donques à saver ·I· poronssores, quant il « voudra vauchier par son terre, à mester soz son houses, « por ester plus minet aussinc comme à sa piere. Et por ce « que je veele que ce chos fout fiens en estable, je veele pen-« dez ma saiele à ce cul par derrier, avoecques la saiele à mi « barons d'Ingleter. L'an de l'incarnacion Nostres Sinors Je-« soucriet mimes, qui souffri mort à la crucefimie por nous, « M. CC. LX. I. II. et III., à ce jodi assolier, derriere ce ven-« dredi, à orre que Marri Masalaine[3] chata ce honnissement « à honissier les ·V· plais Jesoucriet Nostre Sinors mimes, qui « souffra mort à la croucefin por nous, et Marri Mauvaise « Alaine portez ce honnissement à le Saint Supoucre; et « Marri Mauvaise Alaine veez l'angiel, et l'angiel pona Marri : « Marri, quei quiere vous quei? » Et Marri pona : « Je que-« rez Jhesum, qui fout à la crucefimie ; » et l'angiel pona à « Marri : « Marri, Marri, alei ci, alei ci; il ne fout pas ci ; il « fout alé cestui matin à Galerrie[4]. »

[1] Chevauchera.

[2] Donnera.

[3] Marie Madeleine. Voy. Œuvr de Rutebeuf, t. II, p. 319.

Évang. de S. Matth., c. 28, v. 5; de S. Marc, c. 16, v. 6, etc.

[4] En Galilée.

Quel que soit le sens de ce mot inexpliqué, « poronssores ; » qu'il signifie parasol, couverture ou manteau (par ensus), on peut du moins croire que le jongleur a eu l'intention d'exprimer par une image populaire la protection presque toujours inutile que Louis IX accordait à Henri III contre ses barons.

La date du traité burlesque ne se rapporte pas exactement à celle du grand acte tutélaire du roi de France en faveur du roi d'Angleterre. Le jeudi assolier ou absolu, *absolutionis dies*, ou *dies Jovis absoluti*, est le jeudi saint de l'an 1263, veille de ce vendredi où Marie-Madeleine chanta hosanna en l'honneur des cinq plaies du Sauveur, qui reviennent aussi deux fois dans la satire rimée, sans doute par allusion à quelque serment habituel du roi Henri. Quoique l'auteur se laisse entraîner ensuite à une réminiscence bouffonne de l'Office à personnages et à dialogues chanté alors le jour de Pâques en l'honneur de la Résurrection, il ne s'agit réellement ici que

Orig. lat. du th. moderne, par Edelestand du

XIII SIÈCLE.

Méril, p. 43, 89-116.

du jeudi saint. On date de l'an 1263, mais avant Pâques, c'est-à-dire 1264, selon notre comput actuel; et comme Pâques, cette année-là, tombait le 20 avril, la parodie est réellement datée du 17 avril 1264, tandis que l'arbitrage proclamé par Louis IX, en vertu du compromis, est du lendemain de la fête de Saint-Vincent, ou 23 janvier. Il est possible que, pour mieux se moquer, on ait daté la Charte de la paix du mois où recommença la guerre.

Matth. Paris, éd. de 1589, p. 960.

En effet, le jugement prononcé par Louis IX, à Amiens, le 23 janvier 1264, entre le roi d'Angleterre et ses barons, quoique ratifié et consacré par le pape Urbain IV le 14 mars suivant, ne désarma personne; plus favorable aux priviléges de la couronne qu'aux libertés promises par la Grande Charte, il irrita l'un des deux partis sans fortifier l'autre, et la guerre se ralluma, dès le mois d'avril, plus désastreuse et plus implacable. Le 14 mai, Henri fut vaincu et fait prisonnier à Lewes. « Saint Louis, dit Tillemont, jouit seul de la paix qu'il avait voulu donner aux Anglais. » Cet arbitrage stérile, malgré la majesté de la cause et du juge, avait donc son côté comique, dont la satire eut le droit de s'emparer.

Vie de S. Louis, t. IV, p. 305.

V. L. C.

POËME SUR FOULQUES FITZ-WARIN. VERS 1264.

La bataille de Lewes, où le roi d'Angleterre fut vaincu par ses barons en 1264, nous donne l'occasion de dire quelques mots d'un poëme français qui n'est maintenant connu qu'en prose. Parmi les seigneurs dont la turbulence agita le plus le règne de Jean Sans-Terre et celui de son fils Henri III, et qui périrent dans ce grand désastre, se distingue Foulques Fitz-Warin, nommé dans les actes *Fulco, filius Warini*, qu'on voit, après une longue suite d'aventures, où il fut plus souvent en guerre avec ses rois que rangé sous leur bannière, servir par hasard dans l'armée royale, et se noyer pendant l'action même, en combattant ses anciens compagnons de révolte, qui firent ce jour-là le roi prisonnier. Dans l'édition publiée il y a quinze ans, d'après un manuscrit du Musée Britannique, d'une histoire en prose française d'un des aïeux de ce hardi chevalier, M. Francisque Michel a recueilli plusieurs des actes authentiques qui nous apprennent quelles vicissitudes Foulques avait traversées avant la bataille où il mourut, la liste de ses principaux complices, les diverses confiscations de ses biens, les pardons et les sauf-conduits qui lui furent accordés, ses nouvelles défections.

Matth. Paris, p. 964.—Chron. Willelmi de Rishanger, p. 33.
Ms. reg., 12. C. XII. — Hist. de Foulques Fitz - Warin, Paris, 1840, in-8°. — Voy. Rom. d'Eustache le Moine, notes, p. 96-99, 104, etc.

L'éditeur de cette histoire en prose, trop romanesque pour être regardée comme une chronique, après avoir constaté, sur le témoignage de Leland, l'existence de deux ouvrages en vers, l'un en français, l'autre en anglais, dont un des Foulques Fitz-Warin était le héros, ajoute qu'il ne doute pas que le poëme français, encouragé peut-être par le Foulques qui périt à Lewes, ne fût l'original et du poëme anglais et de la rédaction en prose française, qui seule est aujourd'hui publiée. Il n'est pas, en effet, très-difficile de retrouver quelquefois sous la prose les traces de l'ancienne versification, que le translateur n'a pu entièrement défigurer. Le début, que nous allons reproduire dans la forme où nous l'a transmis le copiste anglo-normand, ressemblait, lorsqu'il était en vers, au début de tant d'autres chansons provençales et françaises : « En le temps de avery e may, quant les prées « e les herbes reverdissent, e chascune chose vivaunte recovre « vertue, beauté e force, les mountz e les valeys retentissent « des douce chauntz des oseylouns, e les cuers de chascune « gent, pur la beauté du temps e la sesone, mountent en haut « e s'enjolyvent; donqe deit home remembrer des aventures « e pruesses nos auncestres, qe se penerent pur honour en « leauté quere, e de teles choses parler qe à plusors purra « valer. »

Joh. Lelandi de Reb. britann. Collectan., ed. Th. Hearne, t. I, p. 230.

Le poëme remontait ensuite jusqu'à Guillaume le Conquérant, et, à travers de nombreuses prouesses, familières à tous les romans chevaleresques, surtout à ceux de la Table ronde, n'arrivait que fort tard aux Fitz-Warin et au roi Jean. L'histoire en prose, incomplète peut-être, où l'on paraît nous en avoir conservé quelque chose, n'atteint même pas l'avénement de Henri III, en 1216. Nous ne plaçons ici la mention de ce poëme, qui devait être d'une date antérieure, qu'à cause d'un nom mêlé au récit de la bataille de Lewes. Toutes ces vieilles histoires n'ont véritablement de valeur littéraire que sous leur forme primitive, et les poëmes de ce genre qu'on se mit à *desrimer* au XIVe et au XVe siècle nous occuperaient beaucoup moins, si les rimes ne nous étaient restées. On retrouvera peut-être un jour celles qui furent faites en l'honneur de ces Foulques Fitz-Warin, célébrés comme les descendants de Garin de Metz ou Garin le Lorrain. V. L. C.

Le 4 août 1265, à la bataille d'Évesham, entre les barons anglais révoltés et le prince Édouard, fils de Henri III d'An-

COMPLAINTE SUR LA MORT DE

XIII SIÈCLE.

SIMON DE MONTFORT, COMTE DE LEICESTER. 1265.

gleterre, alors prisonnier des barons, périt leur chef longtemps victorieux, Simon de Montfort, comte de Leicester, le fils de l'ardent défenseur de la cause catholique dans la croisade albigeoise, et lui-même un des hommes les plus illustres entre ses contemporains; noble aventurier, qui, bien que né en France, obtint, par son adresse et son courage, un des premiers rangs à la cour d'Angleterre, et bientôt le premier de tous, puisque sa fortune prévalut un instant sur celle du roi; trop grand pour un sujet, surtout à côté d'un prince qui, après lui avoir donné sa sœur en mariage, semblait encourager par sa légèreté et sa faiblesse les plus téméraires entreprises; politique profond et redoutable dans ses plans, qui sut tourner contre la couronne les premiers essais d'une liberté régulière, et, non content des concessions de la Grande Charte, diminua encore l'autorité royale par les nouvelles réformes qu'il fit décréter, en 1258, à l'assemblée d'Oxford; qui, s'appuyant avec non moins d'habileté sur les deux seules puissances appelées alors au gouvernement du monde, le clergé, qu'il flattait par sa dévotion, et la noblesse, dont il soutenait les priviléges, retint plusieurs mois dans ses fers l'héritier de Guillaume le Conquérant, et ne daigna pas même traiter avec lui; qui succomba enfin dans sa tentative audacieuse, moins pour lui succéder peut-être que pour le soumettre au joug légal, mais à qui reste la gloire d'avoir jeté les fondements de la constitution anglaise, en instituant, au parlement de 1265, une représentation des bourgs, regardée d'abord comme une usurpation démocratique, et bientôt, avant la fin du siècle, proclamée loi de l'État.

The Chronicle of William de Rishanger, of the Barons' wars, ed. by Halliwell, p. xxxiii.

Mackintosh, Hist. of England, t. I, p. 238.

L'amour du juste, la haine de l'injuste, voilà l'origine de sa popularité, si l'on en croit le fragment d'une ballade en l'honneur de son parti, chantée quelques années auparavant :

Political songs of England, ed. by Th. Wright, p. 61. — Ueber die Lais, etc., von Ferd. Wolf, p. 454.

Il est apelé de Montfort...
Il aime droit, et het le tort;
Si aura la mestrie.

Cette opinion, bien propre en effet à donner le crédit et le pouvoir à un chef de parti, se retrouve dans les tristes pressentiments qui annoncèrent la fin d'une si brillante carrière. Un des prélats dont les conseils et l'ascendant furent utiles au comte de Leicester et à la cause qu'ils défendirent tous deux, l'évêque de Lincoln, Robert Grosthead, en bénissant le

fils aîné du comte, qui devait mourir avec son père le 4 août suivant, lui dit : « Mon très-cher fils, toi et ton père, vous « mourrez le même jour et du même genre de mort, mais ce- « pendant pour la justice et la vérité. »

Matth. Paris, p. 967.

Prédite comme par une voix prophétique, cette catastrophe eut aussi, dit-on, la consécration des miracles. Leicester, dont les membres furent déchirés par la colère obséquieuse des courtisans du roi, fut bientôt déclaré martyr. On vint de toutes parts prier sur la tombe que lui donna l'abbaye bénédictine d'Évesham. Le peuple des villes et des campagnes, et cet autre peuple, les moines, crurent, comme l'évêque de Lincoln, que la vérité et la justice venaient de succomber avec le défenseur d'une sainte cause.

Monasticon anglicanum, t. II, p. 1-48.

La chronique française de Canterbury fait ainsi mention des miracles qui ne manquèrent alors ni à la foi ni à la consolation du parti vaincu : « Dunc nageres après, en la se- « cunde none de aust, ke est l'endemein de l'Invenciun de « seint Estephene, la bataile se prist à Evesham, où occis « estoit ledist cunte de Leicestre Simun, sire Henri sun fiz, « et sire Hughe le Despenser, chief justice d'Engleterre, et « plusurs autres à chival et à pié très graunt numbre. Et pur « la verité, et la pès de la tere, tuz morirent; les miracles ke « ilukes surviegnent, apertement bien ceo tesmoignent. »

Halliwell, l. c., p. 139, d'après le ms. harléien 636, fol. 216.

Un manuscrit d'Oxford a conservé une ample collection des guérisons merveilleuses opérées par les saintes reliques de Simon de Montfort, quoique mort excommunié, ou par une source qui, peu de temps après son désastre, parut sur une colline près d'Évesham, à l'endroit même où il était tombé, et qui s'appelait la source du comte Simon. Là se trouve aussi, avec la date liturgique, cette hymne, chantée alors en son honneur dans les couvents d'Angleterre :

Ms. Cotton., Vespas. A. vj, fol. 189, publ. par M. Halliwell, l. c., p. 67-110.
Miracula Simonis de Montfort, éd. de Halliwell, p. 68.

Anno Domini M. CC. LX. V., octavo Symonis Montisfortis sociorumque ejus, pridie nonas augusti :

Ibid., p. 109. — Political songs of England, p. 124.

Salve, Symon Montisfortis,
Totius flos militiæ,
Duras pœnas passus mortis,
Protector gentis Angliæ
Sunt de sanctis inaudita
Cunctis, passis in hac vita,
Quemquam passum talia :
Manus, pedes amputari,
Caput, corpus vulnerari,

Abscidi virilia.
Sis pro nobis intercessor
Apud Deum, qui defensor
In terris extiteras.

Ces récits de miracles et ces prières étaient précédés, dans le volume, d'une Vie du nouveau saint, ou peut-être d'une relation du combat, jugée trop favorable au parti des barons; car une main ennemie a gratté cette première feuille avec tant de soin, que le texte n'en est plus lisible aujourd'hui.

Ms. harl. 2253, fol. 59. — Warton, Hist. of english poetry, t. I, p. 50. — Political songs, p. 125-127, 368-370. — Essays on literat. of England in the middle ages, by Thom. Wright, t. II, p. 263.

Toutefois ce n'est point dans ce recueil, mais dans un manuscrit de Londres, qu'on lit une complainte, rédigée en français vers le temps même de la bataille d'Évesham, et qui, si l'on conserve, comme l'éditeur de 1839, la transcription à longues lignes, rappelle à peu près la mesure de certains hexamètres rimés trois fois, dont les Œuvres d'Hildebert et de quelques autres versificateurs latins du XII[e] et du XIII[e] siècle offrent de nombreux exemples :

Chaunter m'estoit, mon cuer le voit, en un dure langage;
Tut en ploraunt fust fet le chaunt de nostre duz barnage,
Que pur la pès, si loingz après, se lesserent detrere,
Lur cors trencher, e demembrer, pur salver Engletere.
Ore est ocys la flur de pris, que taunt savoit de guere,
Li quens Montfort; sa dure mort molt enplorra la terre.

Rec. de sir Francis Palgrave, Londres, 1818, in-4°. — Chants hist. français, publ. par Leroux de Lincy, t. I, p. 204. — Ueber die Lais, etc., von Ferd. Wolf, p. 459.

Ce refrain, « Ore est ocys, etc., » se retrouve après chaque couplet, composé de quatre vers, ou de douze, si l'on sépare, comme l'éditeur de 1818 et celui de 1841, le grand vers en trois petits. Dans le second couplet, l'auteur anonyme gémit que les barons aient eu l'imprudence de livrer bataille sans avoir d'infanterie, « sauntz nulle pedaile. » Le troisième offre un parallèle des deux martyrs, Thomas de Canterbury et Simon de Montfort, tous deux morts pour l'Église. On compte ensuite parmi ceux qui périrent dans cette journée, et que l'on regarde comme les victimes du comte de Gloucestre, déserteur du parti des barons, « sire Henri, » le fils aîné de Simon, et « sire Hue ly Despencer, très noble justice, » désigné ainsi par les historiens : *Hugo de Dispenseriis, justitiarius Angliæ.*

Matth. Paris, p. 966.

Les stances suivantes nous apprennent que les misérables, « les faus ribaus, » qui tuèrent le défenseur de l'Église, lui

trouvèrent une haire sur le corps, preuve de sa dévotion; que désormais toute loyauté est anéantie :

> Le losenger [1] pourra reigner, le fol par sa folie;

[1] L'imposteur.

et l'on prie enfin le Seigneur que, puisqu'il a voulu que Montfort et les siens vinssent jouir dans les cieux de la vie éternelle, la protection du Dieu « qui se mist en croix » pour nous veille au moins sur les prisonniers.

Cette pièce est d'une poésie assez faible; mais elle méritait d'être rappelée comme un exemple de ces consécrations décernées de temps en temps, par l'enthousiasme des partis, aux héros des guerres civiles. Tandis que les ennemis de Leicester vaincu dispersaient sur le champ de bataille ses membres déchirés, et, après en avoir découvert les débris dans l'église du couvent d'Évesham, les en arrachaient avec fureur, selon le témoignage récemment publié de la chronique d'Abingdon, pour les jeter au loin dans des lieux déserts et inconnus; ses partisans lui ouvraient le ciel des martyrs, et ajoutaient pour lui des complaintes aux chants populaires, des hymnes à la liturgie catholique, des légendes miraculeuses à l'histoire des saints. V. L. C.

Chron. monast. abendonensis, Reading, 1844, p. 19.

Du plait Renart de Dam Martin contre Vairon, son roncin.

Vers 1265.

Ms. 7218, fol. 342 v°. — Nouv. rec. de Jubinal, t. II, p. 23-27.

Fabliaux publ. par Méon, t. I, p. 164; t. III, p. 28.

Voici une pièce fort singulière, extraite de notre manuscrit 7218. C'est une vraie satire, sous la forme d'un tenson ou débat entre le seigneur de Dammartin, nommé Renart, et son cheval, nommé Vairon, probablement parce qu'il était gris pommelé, comme le *Vair palefroi* des fabliaux. On appelle encore quelquefois cheval *vairon* celui qui a un œil gris, ou du moins d'une couleur différente de l'autre. L'œuvre qui a perpétué jusqu'à nous les griefs réciproques du maître et du destrier, se compose de trente quatrains monorimes, dont le premier et le troisième donnent une idée suffisante du sujet :

> Oiez une tencon qui fu fete piecà;
> Mise fu en escrit du tens de lors en cà.
> Renart de Dant Martin à son roncin tenca,
> Et son roncin à lui; mès Renars commenca...
>
> Ne Vairon, ne li sires, nus de ces deus n'ert sains.
> Vairon fu foible ès jambes, de ce valoit il mains;
> Et li sires crolloit de la teste et des rains.
> Toutes eures parla li sires premerains.

Le vieux seigneur, dont la tête branle, et le vieux cheval, dont les jambes fléchissent, poursuivent assez vivement leur querelle, où ils ne s'épargnent ni les reproches ni même les injures. Si Renart chancelle sur sa bête, c'est, dit celle-ci, qu'il a quelquefois trop bu, et qu'il n'est pas ferme sur l'étrier. Si Vairon a les jambes faibles, s'il paraît n'en avoir que trois au lieu de quatre, c'est, comme il le prétend, qu'il est mal nourri, et ne mange d'avoine que chez les autres. « Vous-« même, dit-il à son maître, vous mourriez de faim, si la fa-« mille de Nanteuil n'avait pitié de vous. Ceux-là ne sont « plus, qui jadis vous donnaient de quoi vivre. » — « Tu « mens, répond le seigneur de Dammartin ; jamais tu ne va-« lus, quand tu valais quelque chose, ce que me donne par « an le roi de France. »

— « Vous done dont li rois? » — « Oïl, biaus dons et buens,
« L'evesques de Biauvais et de Saint Pol li quens,
« Li sires de Nanteuil, qui est miens, et je suens ;
« Et li sires des Barres, dont li maugrez soit tuens. »

Lorsque la dispute s'est aigrie, lorsque le maître en est venu jusqu'à menacer le cheval de le faire écorcher pour vendre son cuir, puisqu'il ne peut plus lui rendre d'autre service, alors Vairon, qui a peur du couteau de l'équarrisseur, demande humblement à devenir cheval de charretier; ou, si, comme on l'en accuse, il n'est pas même bon pour la charrette, à rester du moins dans l'écurie, où il vivra comme il pourra. Le maître, attendri de la soumission de son vieux serviteur, fait sa paix avec lui, et promet de le nourrir, à condition qu'il ne se plaindra plus.

Quel est le sens de ce dialogue? Si l'on répugne à n'y voir qu'une plaisanterie sans objet, nous croyons qu'on peut l'expliquer ainsi : Renart ou Renaut de Trie, second du nom, un des héritiers de la comtesse Mahaut, sa tante, morte en 1258, veuve de Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, ne fut mis en possession de sa part d'héritage, le comté de Dammartin, par le roi Louis IX, qu'en 1267 ou 1268. Joinville cite cette restitution comme un exemple de la loyauté du saint roi. Renaut avait produit, parmi ses titres, une ancienne lettre du roi de France, dont le sceau était mutilé et brisé. Le conseil, dont Joinville faisait partie, ne trouvait point ce titre valable. « Et lors il (le roi) dit à Jehan

Art de vérif. les dates, t. II, p. 663, 767.

Rec. des hist.

« Sarrazin, son chamberlain, que il li baillast la lettre que il « li avoit comandée. Quant il tint la lettre, il nous dit : Sei- « gneurs, veez ci seel dequoi je usoy avant que je alasse outre- « mer; et voit on cler par ce seel, que l'empreinte du seel « brisée est semblable au seel entier : par quoy je n'oseroie « en bonne conscience ladite contée retenir. Et alors il ap- « pela monseigneur Renaut de Trie, et li dist : Je vous rent « la contée. »

de la Fr., t. XX, p. 201. — Tillemont, Vie de saint Louis, t. IV, p. 202; t. V, p. 146.

Le seigneur Renaut, qui devait être alors assez âgé, puisque sa mère Alix était fille du premier Renaut, devenu maître de la seigneurie de Dammartin dès l'an 1187, eut beau compter au premier rang des protecteurs qui lui restaient, comme il s'en vante ici, outre le roi de France, l'évêque de Beauvais, Guillaume de Grez, qui avait été l'exécuteur testamentaire de sa tante Mahaut; le sire de Nanteuil, qui est sans doute Philippe de Nanteuil célébré par Joinville, et dont nous avons des chansons; le comte de Saint-Pol, autre compagnon d'armes du roi; le sire des Barres, fils ou neveu de Guillaume des Barres, l'ami de Philippe-Auguste : il avait eu le temps, pendant les neuf ou dix ans qui suivirent la mort de sa tante, d'éprouver quelques embarras dans ses affaires; et il n'est pas invraisemblable que, profitant de cette occasion, un malin jongleur, au lieu de lui reprocher en face sa pauvreté, ait supposé un naïf entretien entre le maître qui attendait depuis si longtemps la fortune, et le vieux coursier qui se résignait à ne plus l'espérer.

Gall. christ., t. IX, col. 745.

Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 212, 217. Ibid., p. 306, 307.

Il semble qu'on ne serait point suffisamment fondé à mettre sur le compte du même auteur anonyme, malgré la même origine picarde, une autre altercation satirique, composée de trente-deux douzains en vers de huit syllabes, entre un ménestrel et un clerc, *Renart et Piaudoue* : les deux adversaires échangent l'un contre l'autre des injures assez bien versifiées, mais trop banales pour qu'on puisse essayer d'y reconnaître personne. V. L. C.

Ms. 7218, fol. 77. — Ms. 60 de l'Arsenal, B. L, fol. 6 v° et 7. — Rom. du Renart, suppl. pub. par Chabaille, p. xvij et 39-54.

Les Regrés au roy Loeys.

1270.

On a vu plus haut, à l'année 1226, qu'un petit poëme que nous croyons avoir été composé sur la mort du roi Louis VIII, avait été regardé par Du Cange comme se rapportant à celle de saint Louis, et compris à ce titre dans son édition de Joinville; mais il y a une autre complainte du même genre, également en quatrains de grands vers monorimes, et qui a pour sujet, sans aucun doute, la mort de Louis IX.

Ms. 7218, fol. 340 v°, 341. — Villeneuve-Trans, Hist. de saint Louis, t. III, p. 673. —

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 766.

Quoique la place que cette pièce occupe, dans l'unique manuscrit qui l'ait conservée, au milieu de beaucoup de poésies de Rutebeuf, ait pu faire croire qu'elle était de lui, cependant l'éditeur des Œuvres de ce trouvère ne l'y a point fait entrer. Peut-être n'a-t-il point voulu prêter à son poëte, sur une simple conjecture, le tort d'avoir échoué dans une occasion où il lui eût été glorieux de réussir.

L'ouvrage a trente quatrains. Le premier, sans être plus digne que les autres d'un si grand nom et d'une si grande catastrophe, peut encore passer pour un des meilleurs de ce faible poëme :

> L'en dit que tout à tens huche cil à la porte,
> Qui mauveses noveles à cels dedenz apporte.
> Oiez d'une novele qui trop me desconforte :
> Droiz est enseveliz, et léautez est morte.

Sept quatrains de suite commencent par ce cri de douleur : « Hé! bon roy Loeys! » Dix autres débutent par une apostrophe à la Mort. Au lieu de ces répétitions qui durent paraître alors aussi monotones qu'elles sont stériles pour nous, on eût mieux aimé que le témoin, soit de la bonté du roi et de ses autres vertus, soit de la consternation dont sa mort frappa la France, eût peint avec plus d'énergie et ces vertus sublimes, et les sentiments qui éclatèrent partout à la funeste nouvelle.

Dans ce grand nombre de couplets dont la pensée et l'expression sont également communes, et qui nous paraissent pires encore, parce que la copie en est souvent très-incorrecte, nous osons à peine indiquer, comme propres à nous intéresser un peu plus, ceux qui rappellent du moins le souvenir de la reine Blanche, la fondation de la Sainte-Chapelle, la mort du jeune prince Jean Tristan, comte de Nevers, né à Damiette le 9 avril 1250, et victime, à Tunis, le 3 août 1270, du fléau qui, peu de jours après, enleva son père. Ces derniers vers sont rimés deux fois :

> Mort, tu as pris l'oisel avoeques l'oiseillon;
> C'est ce biau damoisel, Jehan Tristan ot nom :
> Droiz fu comme un rosel, iex vairs comme faucon.
> Dès le tens Moysel ne nasquit sa facon.

La mention assez fréquente des jacobins et des cordeliers,

dont l'auteur réclame avec confiance les prières, nous détournerait de l'idée d'attribuer cette complainte à Rutebeuf, qui, après les avoir attaqués, ne paraît pas être jamais devenu de leurs amis. Nous y reconnaîtrions plutôt, surtout dans le trentième et dernier couplet, l'œuvre d'un religieux de cet ordre de Saint-François, tendrement aimé du défunt :

Tu, cordelier preudomme, prie de bon corage
Por nostre roi Phelippe et por tout son barnage,
Por toz cels qui mort sont en icelui voiage,
Que Diex en ait merci, qui nos fist à s'ymage.

Les cordeliers ou frères Mineurs écrivaient rarement en français; mais il est possible qu'ils n'aient pas hésité à faire en ce moment quelques mauvaises rimes, pour mettre leur reconnaissance et leurs vœux à la portée de la multitude, qui ne comprenait que la langue vulgaire, et du nouveau roi, Philippe le Hardi, qui passait pour être fort ignorant.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 777.

Si les poëtes de la langue d'*oïl*, dans cette grande calamité, ne nous semblent que de bien faibles interprètes de la douleur publique, nous ne voyons pas que ceux de la langue d'*oc* aient été beaucoup mieux inspirés. V. L. C.

Raynouard, Choix, etc., t. V, p. 54, 55.

PRIÈRE A SAINT MARC POUR LES VÉNITIENS, PAR MAÎTRE MARTIN DA CANALE.

1274.

Parmi les Italiens qui ont écrit en français au XIII[e] siècle, comme Brunetto Latini, Rustichello de Pise, Sordello lui-même, on comptait depuis longtemps le chroniqueur Martin da Canale, dont le nom avait été prononcé par divers critiques, soit en France, soit en Italie, mais dont la chronique n'a été publiée que fort récemment, d'après le manuscrit 1919 de la bibliothèque Riccardienne de Florence.

Not. et extr. des mss., t. V, p. 270. — Ginguené, Hist. litt. d'Italie, t. I, p. 369.—Roquefort, État de la poés. fr., p. 60.

Cette chronique, toute vénitienne par les faits, qui remontent jusqu'à l'origine de Venise et s'arrêtent à l'an 1275, n'est donnée par l'auteur lui-même que comme une collection d'anciens textes qu'il a translatés de latin en français; ce qui ne saurait être tout à fait exact, au moins pour les dernières parties de son œuvre, puisqu'il y admet l'histoire contemporaine, anecdotique, familière, et que bien des détails où il parle en son nom ne viennent certainement d'aucun original latin. Mais le témoignage de l'auteur de la chronique, traduite ou non, nous justifiera d'avoir remis à en parler jusqu'au moment où, dans une notice collective, réservée aux annales littéraires du XIV[e] siècle, qui a tant traduit, nous

La Cronique des Veniciens, de maistre Martin da Canale, dans l'Archivio storico italiano, t. VIII, p. 268-706.

Ibid., p. 268, 448, 452.

reprendrons, depuis le XIIe, et même de plus haut, la longue série des traductions françaises.

Nous ne rappelons aujourd'hui le nom de maître Martin da Canale que pour une pièce de poésie qu'il a intercalée dans sa narration. Cet essai poétique est digne de quelque étude, comme venant d'un étranger. Tout porte à croire, en effet, que si l'auteur n'était pas Vénitien, s'il n'y a pas lieu de le reconnaître pour un des membres de la famille patricienne de Canale, qui a produit quelques écrivains et quelques hommes d'État, on peut du moins lui attribuer une origine vénitienne plutôt que française. Il avait dû voyager en France, et il paraît faire allusion, dans ses vers, à l'église cathédrale de la ville de Laon, qu'il appelle Montloon, suivant l'usage de nos grands poëmes; mais il ne fait entendre nulle part qu'il tînt à cette nation par un lien plus étroit; et lorsqu'il explique, à plusieurs reprises, pourquoi il écrit sa chronique en français, il dit seulement, à peu près comme Brunetto Latini, que c'est « por ce que lengue franceise cort « parmi le monde, et est la plus delitable à lire et à oir que « nule autre. »

Foscarini, Della Letteratura veneziana, p. 303, n. 240. — — Degli Agostini, Scrittori viniziani, t. I, p. 55, 61, 381; t. II, p. 161, 549-555, etc.
Archiv. stor. it., l. c., p. 268, 452.

Son petit poëme est tout simplement, et sans aucun souci de transition, jeté au milieu de l'année 1274 : « Or voil je « que vos oés la proiere que je ai faite, et ferai à tos jors mès, « à monsignor saint Marc por les Veneciens. » Et quand le poëme est fini, la narration reprend sans autre embarras : « Si « me terai à tant de conter por vers, et vos conterai por prose. » On retrouve, dans cet abandon, l'allure négligée et naïve des vieilles chroniques, des romans chevaleresques, et la facilité du Boiardo et de l'Arioste à briser et à renouer le fil de leurs récits.

Ibid., p. 670-674.

La prière commence par six vers de dix syllabes, que suit immédiatement un alexandrin :

O precieus saint Marc evangelistes,
Quant vos, biau sire, de Aulée [1] partistes,
Car en la barche, sire, vos vos méistes,
E propre leu en Venise preïstes ;
Quant à saint Piere alastes en prison,
L'angele Dieu vos dist en vision :
« Ci posera ton cors et sera ta maison. »

[1] Aquilee.

Tous les vers suivants sont de la mesure de celui-ci, ou plutôt il faut dire que, dans le manuscrit, au moins tel qu'on l'a

publié, plusieurs manquent de mesure. Il y en a aussi quelques-uns que les éditeurs italiens n'ont point compris, quoique réguliers et corrects, faute d'avoir consulté la légende populaire. C'est là qu'ils auraient vu que le frère ou le religieux indiqué le premier dans cette espèce de litanie, où sont racontés d'autres miracles du saint, est un frère Prêcheur du couvent de Pavie, que saint Marc, dont il avait visité le tombeau, vint assister, en 1241, à ses derniers moments ;

Jacob. jan., Legenda sanctor., ed. 1510, c. 57.

Li freres vos proia por grant devocion.
E vos, en vos Vangiles, parlastes dou lion;
De la potence Dé en féistes sarmon.
Li ducat de Venise vos porte en confanon;
Jusques où eive cort, en est la mencion.

Le lion, symbole de saint Marc, parce que son Évangile commence par le cri menaçant du précurseur, qui est, selon saint Jérôme, le lion de la prophétie d'Ézéchiel, *sicut leo rugiens*, est devenu à son tour le symbole de Venise, l'emblème glorieux de sa puissance, qui ornait le gonfanon de ses doges, et dont l'image était respectée, comme on avait alors le droit de le dire, jusqu'aux dernières limites des mers. Le style est faible; mais il y a de la grandeur dans la pensée, qui aurait gagné même à être exprimée simplement, si cette simplicité avait pu être vive et poétique.

Molan., Hist. sacrar. imag., p. 280-282.

Ézéch., c. 22, v. 25.

Dans tout le reste, dans la description de l'arrivée des reliques de saint Marc à Venise, dans la nouvelle invocation qui termine le poëme, et où sont rappelés les récents exploits des armes vénitiennes à Jérusalem, à Sur, à Caïfa, à Damiette, l'auteur ne s'élève point davantage, et les vers de maître Martin ne valent point sa prose. Il n'en faut pas moins lui savoir gré d'avoir voulu dès lors, si loin de la France, employer la poésie française à chanter ces expéditions saintes que l'épopée italienne devait un jour célébrer beaucoup mieux que lui. V. L. C.

La Complainte et le jeu de Pierre de la Broce. — Le Dit de Fortune, par Moniot. Après 1277.

Les deux pièces indiquées dans la notice sur le roi Philippe III, la *Complainte* et le *Jeu de Pierre de la Broce*, sans avoir un grand mérite littéraire, ont quelque valeur comme témoignage de l'opinion d'une partie des contemporains sur la catastrophe de ce favori, mêlé sans doute à des intrigues de cour, mais peut-être aussi victime de la haine populaire

Hist. littér. de la Fr., t. XIX, p. 408.
Ibid., t. XXI, p. 763.
Ms. 7218, fol. 243 v°-246. — P. Paris. Mss. fr., t. VI, p. 411. — Éd. de Jubinal; Paris, 1835, in-8°.

qui s'attache facilement aux parvenus, et surtout, comme il est permis de le croire, de la rancune des grands seigneurs ses rivaux, puisqu'il y en eut quatorze, ducs ou comtes, qui vinrent le voir pendre au gibet de Montfaucon.

De ces deux pièces, publiées par M. Jubinal d'après un exemplaire unique, la première seule paraît entière. C'est une complainte rédigée en quatrains monorimes, comme l'étaient le plus souvent les poëmes de cette sorte, qui devaient se réciter sur la même cantilène. Les trente-quatre couplets de l'auteur inconnu, bien faiblement écrits, et que l'on suppose prononcés par le patient lui-même, ne sont pas propres à éclaircir le mystère qui enveloppe encore la triste aventure du chambellan. Quoique ce genre de poésie dût s'adresser au peuple, et que le héros même de cette tragédie passât pour être sorti des rangs du peuple, on lui fait sans pitié tous les reproches dont sa mémoire est restée chargée jusqu'à nous, et d'abord celui d'une convoitise insatiable :

Las ! que voloie gie? J'ai éu mal corage.
Avoirs me catoilloit, dont j'avoie à outrage.
J'ai resamblé le chien qui passe son rivage,
Qui por l'ombre de l'eve laist chéoir son fromage.

Cet aveu, sans cesse répété sous les formes les plus monotones, n'est cependant pas le seul qu'il fasse en mourant. On n'hésite pas à le croire coupable de l'odieuse calomnie que lui prête l'histoire, lorsqu'il accusa, dit-on, la reine Marie de Brabant d'avoir fait périr le jeune Louis, fils de la première femme de son maître, Isabelle d'Aragon. Reconnaître qu'il a pris part à cette criminelle imposture, c'est proclamer qu'il a été justement condamné :

Ahi! gentiz roïne, preux et vaillant et sage,
Jà portai je de vous une foiz faus message
De ce c'onques n'éustes en cuer ne en corage :
Or en estes vengie, voiant vostre barnage.

Hé! enfes Loéys, de toi ne me puis tere;
En paradis soit t'ame devant Dieu nostre pere.
Por ta mort diffamai la dame debonere :
Si est mult bien resons la mençonge compere.

« Il est bien juste que je paye le mensonge que j'ai fait. » Tel

est le sens de toute cette pièce, où l'accusé n'essaye pas un seul instant de se défendre.

Dans l'autre poëme, intitulé : *De Pierre de la Broche, qui dispute à Fortune par devant Reson,* il y a un peu plus d'intérêt pour le courtisan déchu, puisqu'on lui fait plaider sa cause contre la Fortune, et qu'il n'est pas du moins condamné sans être entendu. Cette espèce de plaidoirie, composée de huitains en vers de huit syllabes sur deux rimes croisées, ne doit pas être réellement comptée parmi les pièces de théâtre, mais plutôt parmi les tensons ou *disputaisons* entre personnages réels ou allégoriques, genre fort usité alors chez les trouvères. Il y a ici bien plus de talent que dans la complainte. Plusieurs huitains, comme le suivant que prononce Pierre lui-même, offrent des rimes alternativement masculines et féminines, et la phrase a une certaine harmonie :

Même ms., fol. 138, 139. — P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 407. — Théâtre fr. au moyen âge, p. 208-215.

Tu me méis, au commencier,
Plus aise que poisson qui noe.
Encor por moi plus essaucier,
Me montas en haut sus ta roe.
Or m'es jà venue enchaucier,
Et m'as si geté en la boe,
Que tels me soloit deschaucier
Qui maintenant me fet la moe.

Fortune se justifie de l'avoir élevé si haut, lorsqu'il était bon, modeste, loyal, bienveillant pour tous; lorsqu'on pouvait croire qu'il continuerait de l'être au milieu des richesses et des dignités. Ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre, s'il a été depuis orgueilleux, déloyal, traître envers celui qui l'avait comblé de biens et mis de moitié dans tous ses secrets. Qu'il souffre donc, puisqu'il a mérité d'être puni.

Pierre répond, et Fortune réplique :

Pierres, je ne t'ai pas ostée
Ta richesse ne ta poissance;
Mès ta grant fausseté provée
T'a mis en ceste meschéance.
A poi que tu n'as vergondée
La corone et le roi de France,
Et sanz rason as disfamée
La roïne, où tant a vaillance.

L'arrêt, prononcé par la Raison, est précédé de ces mots :

« Ci rent Reson sentence. » De ses quatre couplets, nous en citerons un, où elle proclame que la trahison perd celui qui l'emploie, et que jamais elle ne saurait le dérober à sa peine :

Li baras son seignor cunchie,
Jà si ne le saura farder;
Et cil qui sert de tricherie
Celui que il devroit garder,
Je di, par la Virge Marie,
Qu'il seroit dignes de l'arder :
Por ce, t'est la peine ajugie,
Que tu recevras sanz tarder.

Les deux pièces sont anonymes ; la seconde est quelquefois assez habilement écrite pour qu'on doive regretter de n'en point connaître l'auteur. De quelque main qu'elles soient parties l'une et l'autre ; qu'elles viennent des ducs et des comtes qui se hâtèrent d'accourir au supplice du favori, ou qu'elles soient l'œuvre des poëtes à leur service, on peut dire que les témoignages qu'elles nous ont conservés sur Pierre de la Brosse ne sont pas ceux de ses amis.

Ms. 7218, fol. 247 v°-248 v°. —P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 89, 411. — Nouv. rec. de fabliaux, publ. par Jubinal, t. I, p. 195-198.—Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 334-337.

Dans le même recueil manuscrit se trouve une pièce, du rhythme ordinaire des complaintes, en vingt-deux quatrains monorimes, dont l'auteur se nomme en finissant, et qui a pour titre : « Le Dit Moniot de Fortune. » Le trouvère parisien Moniot, un des chansonniers de la seconde moitié du siècle, mort au commencement du suivant, paraît faire allusion, en plusieurs endroits de son Dit, à ce grand exemple des vicissitudes humaines qu'il avait pu avoir sous les yeux. Ses vers ont presque partout la physionomie un peu grimaçante, mais vive et alerte, de la poésie populaire de ce temps :

Il pert bien que Fortune puet fere honor et honte.
Quant Fortune a fait home par à roi ou à conte,
Por ·I· pou d'aventure, de mesdit, de mesconte,
Fortune l'a monté, Fortune le desmonte.

J'oï l'autr'ier d'un home moult forment reprochier
Qu'il seut des esperons les granz chevaus brochier.
Quant le senti Fortune de l'un des piez clochier,
Si le fist trebuchier de plus haut c'un clochier...

Je dirai de Fortune encore, ains que m'en voise :
Quant Fortune a à home doné d'avoir grant poise,
Se il s'en orguillist et maine fole noise,
Bientost porra sa goule savoir que son cul poise.

L'expression de ce dernier vers était devenue comme proverbiale. Ainsi, dans cette espèce de tenson entre *Renart et Piaudoue*, Piaudoue reproche à Renart, presque dans les mêmes termes, la mésaventure de son grand-père :

Rom. du Renart, Supplém. publ. par Chaballe, p. 45. — Ci-dessus, p. 461.

> De combatre se tint por sot,
> Qu'au darrenier sa goule sot
> Combien son cul pesant li fu.

Villon, comme on le voit, a pu se rappeler ces vieilles rimes, ou plutôt c'était un dicton vulgaire qui était arrivé jusqu'à lui. V. L. C.

OEuvr., éd. de 1832, p. 305.

ROMAN DE HAM. APRÈS 1278.

Si Pindare a chanté les vainqueurs des jeux de la Grèce, il s'est trouvé aussi des poëtes, ou du moins des rimeurs, pour célébrer les chevaliers de nos tournois. La poésie manque souvent à leurs rimes; mais ces rimes légères, négligées, confuses, improvisées par les ménestrels et les hérauts d'armes dans le tumulte des combats et des fêtes, n'en sont pas moins d'utiles documents pour l'étude des usages et des mœurs, pour la généalogie des grandes familles, et l'histoire ne devrait pas dédaigner d'en profiter.

Peut-être même est-il regrettable que le savant auteur des « Mémoires sur la Chevalerie, » au lieu de s'en tenir presque toujours au témoignage des longs romans en prose, imprimés au XVe et au XVIe siècle, n'ait pas remonté de préférence, lui qui connaissait si bien nos manuscrits, aux relations en vers que nous ont laissées de quelques célèbres tournois ceux qui étaient expressément chargés d'en conserver ainsi le souvenir. S'ils peuvent être suspects dans leurs éloges des principaux personnages qu'ils avaient l'obligation de mettre en scène, ils ne sauraient l'être dans la plupart des autres détails de leurs récits.

L'historien de la chevalerie, dans la description qu'il donne de ces réunions guerrières et galantes, aurait trouvé le même avantage à consulter plus souvent nos anciens poëtes en général, et surtout nos poëtes conteurs. Le fabliau du *Sentier battu,* qui nous fait assister, dans un tournoi près de Péronne, à un étrange dialogue entre la reine de la fête et un chevalier, ne nous permet pas d'ignorer quel ton de liberté familière et même un peu licencieuse prenaient quelquefois les entretiens des fils des preux, comme on les appe-

Ci-dessus, p. 177.

Sainte-Palaye, Mém. sur la Chevalerie, t. I, p. 94, 166.
Éd. de Méon, t. IV, p. 476.
Ibid., t. III, p. 410. — Voy. Sainte-Palaye, l. c., p. 97, 375.

lait, avec les plus nobles dames. Tandis que la *Housse partie* fait mention de trois chevaliers que les dépenses de ces grands jours ont ruinés, ailleurs nous en voyons un autre qui a tout perdu à l'interdiction des tournois, où le mieux faisant pouvait gagner des armes, des chevaux, et imposer de fortes rançons à ses prisonniers. Lorsque nous trouvons en passant de tels renseignements dans de simples contes, quelles notions plus instructives encore doivent offrir les grands poëmes chevaleresques dans leur rédaction primitive, et surtout des ouvrages qui d'un bout à l'autre, comme le suivant, ne parlent que de tournois!

Parmi ces poëmes de circonstance, qui ont dû tomber la plupart dans l'oubli, nous n'en voyons que deux qu'on puisse rapporter à ce siècle, et il faut même descendre jusqu'à l'année 1278 avant de rencontrer le premier.

De la Rue, Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 146-149. — Fr. Michel, Rom. de Ham, dans l'Hist. des ducs de Normandie, p. XLV-L, 213-384. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. I, p. 154, 253.
Peigné-Delacourt, Anal. du rom. du Hem; Arras, 1854, in-8°, p. 5.

Un grand tournoi, depuis longtemps annoncé en France et dans les pays étrangers par les sires de Longueval et de Basentin, s'ouvre, le jour de Saint-Denis, au château de Ham-sur-Somme, appelé aussi dans le texte Hem ou Le Hen-sur-Somme, et où l'on peut reconnaître, soit, comme on l'a cru d'abord, la ville de Ham, célèbre par sa prison d'État, soit, d'après une opinion plus récente, le bourg de Hem, situé entre Péronne et Bray, qui ne se souvient pas d'avoir jamais eu de château, mais où l'on trouve encore, dit-on, des matériaux façonnés, des grès taillés et des débris de tuiles.

C'est la dame Courtoisie qui a donné l'ordre de la fête, et c'est la reine Genièvre, femme du roi Artus, qui doit y présider. Sans nous inquiéter dès à présent de la difficulté d'accorder et ce personnage allégorique et cette reine des romans de la Table ronde avec la date de la fin de l'an 1278 que l'auteur a inscrite dans son œuvre, laissons tour à tour passer devant nous la célèbre reine, avec sa cour de sept cents chevaliers, avec ses dames et pucelles; puis, d'autres acteurs des mêmes récits romanesques, messire Queux le sénéchal, toujours prêt à rire, et de qui l'on rit souvent; Sœur-d'Amour, personnage du *Cligès* de Chrestien de Troyes, qui a traversé quatre fois la mer d'Écosse et de Northumberland pour redemander son ami, qu'une autre dame retient en prison, parce qu'il ne la veut point aimer; le chevalier au Lion, qui, à la voix de Genièvre, délivre quatre damoiselles de captivité, et qui, parmi ces êtres fantastiques, n'est autre que Robert, comte d'Artois, fils de ce frère de saint Louis qui

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 212.

était mort, en 1250, à la Massoure. Laissons, à la suite de ces préfaces interminables, où le faux paraît l'emporter sur le vrai, laissons se présenter enfin dans la lice, sous les yeux de la reine, d'autres noms qui ne sont point d'emprunt, Baudouin, châtelain d'Arras; Gilles de Neuville, Matthieu de Valaincourt, le sire de Hangest, Jean et Geoffroi de Clerc, Boisset et Monnart de Lalain, Guillaume de Beauvais, le comte de Clermont, frère du roi régnant Philippe le Hardi, et une infinité d'autres preux des plus illustres familles. La description d'un grand nombre de joutes ne manque pas d'une certaine chaleur, et on voit que c'est là un genre de poésie que l'auteur affectionne; mais il ne dépend pas de lui que tous ces coups de lance et les plaisanteries mêmes de messire Queux répandent, sur ce genre dès lors un peu vieilli, un attrait qui a échappé quelquefois à de plus habiles, la variété.

Après une longue suite de combats singuliers, qui, malgré les lacunes de notre unique manuscrit de Paris, ne laissent pas d'être encore bien nombreux; après une nouvelle apparition du chevalier au Lion et des quatre damoiselles, et quelques autres de ces épisodes qui interrompent à peine la monotonie des lances brisées, des cottes de maille et des heaumes mis en pièces, des champions désarçonnés, la reine reçoit les seigneurs et les dames à sa table; on danse une partie de la nuit, et le lendemain, la messe entendue, recommencent des épreuves toutes semblables à celles de la veille. Plusieurs centaines de vers en sont de nouveau remplis; car il y eut en tout « IX vins » ou cent quatre-vingts joutes. Le tournoi n'a que des joutes, et point de mêlée. Si des critiques ont jugé qu'il y avait trop de combats dans l'Iliade, qu'auraient-ils pensé d'un pauvre trouvère qui prétend ne faire un poëme qu'avec des combats, avec des combats toujours les mêmes, et qui n'a ni une langue aussi belle ni un génie aussi riche pour se les faire pardonner?

N. 7609 [2].

Que signifient donc les quatre mille cinq cents vers de ce long récit, fort peu homérique, et cependant à demi fabuleux, qui représente dans ses plus minutieux détails un tournoi inconnu, où préside la reine Genièvre, et où combattent les sires de Harcourt, de Bailleul, de Hangest, de Blosseville, Matthieu de Montmorenci, un prince du sang royal, Robert d'Artois, et un autre prince, pour lequel on crie *Montjoie*, grand amateur de ces luttes, quoiqu'il n'y fût pas heureux, le comte de Clermont, sixième fils de saint Louis:

Fauch., Œuvr., fol. 509 v°.

Fol. 128, col. 1.

Durement oïssiés criier
Mongoie! au comte de Clermont.
Les ·iiij· piés met en un mont
Li destriers seur coi il venoit.
Sa lance et son escu tenoit
Mout noblement et mout à point;
Et Huars en l'escu se joint...
Mais la roïne avoit mandé
Ses chevaliers qu'il ne chucaissent,
Et de celui plus se gardaissent
Qu'il ne li fesissent desroi,
Pour cou qu'il est freres le roi.

De la Rue, l. c., p. 148.

S'il était vrai, comme on l'a trop légèrement supposé, peut-être à cause de cet illustre nom de la reine Genièvre, que dans les rangs des combattants parussent des chevaliers de la Table ronde, êtres imaginaires jetés au milieu d'un monde réel, ce ne serait pas encore une raison suffisante pour croire qu'il s'est agi d'un tournoi rêvé par le poëte, quoiqu'il en parle à chaque instant comme témoin. En effet, nous voyons que l'usage s'était perpétué, jusqu'au milieu du XVe siècle, de reproduire dans ces emprises, comme on disait alors, les règles, les armes, les courses à la lance, et non pas à la mêlée, qu'on attribuait à l'ancienne chevalerie du roi Artus et de la reine Genièvre; enfin, les noms et même quelques scènes des romans consacrés à leur gloire. L'usage, dont parlait déjà le voyageur grec Posidonius, qui nous montre les guerriers celtes se levant de table pour compléter la joie et l'éclat de leurs festins par de mutuels défis, s'était tellement invétéré, que ce mot de table signifiait un combat. Dire qu'il y aurait Table ronde en tel lieu, c'était dire qu'il y aurait tournoi, mais non de ces tournois vulgaires, indignes d'être placés sous la protection d'une si haute renommée. C'est par ce mot de Table ronde que les chroniqueurs désignent plusieurs fameux tournois, imités de l'ancienne chevalerie : celui que célébrèrent en 1235, à Hesdin, les barons de Flandre, *apud Hesdinium, ubi se exercebant ad Tabulam rotundam;* celui de l'abbaye de Walden, en 1252, où les chevaliers anglais, selon la remarque expresse de l'historien, essayèrent leurs forces, non dans les combats ordinaires, *sed in illo ludo militari qui Mensa rotunda dicitur;* celui du château de Kenilworth, en 1280, où Roger de Mortimer avait invité cent chevaliers et cent dames, *ludum militarem, quem vocant rotundam Tabulam, centum militum ac tot dominarum consti-*

Athénée, IV, 40, p. 154 A.

Alberic. Trium fontium, p. 555.

Matth. Paris, p. 819.

Thom. de Walsingham, Chron., p. 49; Ypodigma Neustriæ, p. 474.

tuit; celui de Warwick, en 1281, où la Table ronde fut somptueuse; et quelques autres dans les deux siècles suivants.

Walter Hemmingford, t. I, p. 7.

On espérerait trouver une explication de ces chroniques latines dans la chronique française de Matthieu de Couci, à l'occasion du tournoi de Saumur, en 1446 : « Sur lesquels « divertissements il pouvoit sembler à aucuns qu'ils voulus- « sent ensuivre et tenir les termes que jadis estoient reputés « tenir les chevaliers de la Table ronde, que mit sus et erigea « en son temps ce très puissant prince lequel on trouve dans « les anciennes histoires avoir regné si hautement, sçavoir « le roy Artus. » Mais cette autre supposition d'une complète imitation des vieux romans de la Table ronde ne serait pas non plus exacte : il n'y a guère ici de noms qui leur soient propres que celui de la reine Genièvre, qui peut bien avoir été pris, pour cette fête, sinon par la reine de France, Marie de Brabant, amie de la poésie et des arts, du moins par quelque grande dame, comme la sœur d'Aubert de Longueval; le nom du sénéchal Queux, celui de Sœur-d'Amour, et celui du chevalier au Lion, devenu le titre d'emprunt de Robert d'Artois. La plupart des autres noms ne paraissent point fictifs. Quant à la dame Courtoisie, on sait que, surtout alors, dans un récit, et à plus forte raison dans un récit mi-parti de conte et d'histoire, l'intervention de ces êtres allégoriques n'avait rien qui exclût la réalité.

Dans l'éd. de Monstrelet, publ. par Buchon, t. X, p. 93. — Voy. Du Cange, Dissert. sur Joinville, p. 178. — Fr. Menestrier, Tr. des tournois, etc., p. 261-272. — Honoré de Sainte-Marie, Dissert. sur la chevalerie, p. 189-191. — Sainte-Palaye, Mém., t. I, p. 172, 262.

Rom. de Ham, p. 351, 352, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 710, 711.

A interroger ici l'histoire seule, on en apprendra peu de chose. Guillaume de Longueval avait racheté de Louis IX, en 1266, la terre de Ham ou du Hem, qui dépendait de l'acquisition que le roi venait de faire de la châtellenie de Péronne. Or, c'est un Aubert de Longueval qui, avec Huart de Basentin, annonce le tournoi pour le jour de Saint-Denis, ou le 9 octobre, et qui lui-même y paraît avec honneur. Sa sœur pouvait donc présider, sous le nom de la reine Genièvre.

Tillemont, Vie de saint Louis, t. IV, p. 394.

Sans doute il reste encore quelques obscurités : un manuscrit unique, défectueux au commencement et ailleurs, dont plusieurs feuillets sont illisibles, ne peut que laisser des doutes, malgré les soins de l'éditeur, sur le plan de l'ouvrage; mais le but de l'auteur ne paraît pas équivoque. Il veut obéir à la reine du tournoi, qui lui a promis, ainsi que Robert d'Artois, de se souvenir de lui :

N. 7609², fol. 115 - 143. — Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 394 - 403. — Rom. de la Manekine, p. IV-XVIII; Rom. de Ham, p. L.

Et la roïne, qui là fu,
Li commanda et si li dit

Fol. 143 v°, col. 2.

Qui, s'il en faisoit un bel dit,
Qu'ele li paieroit si bien
Qu'il ne s'en plainderoit de rien, etc.

Il veut aussi, en rimant tout un poëme sur les deux journées de Ham, réveiller le goût de ces fêtes, qu'il déclare utiles, pour dire en termes modernes ce qu'il dit en d'autres termes, à l'industrie, aux arts, au commerce, et qui n'étaient pas moins utiles à ceux qu'on chargeait, comme lui, de les chanter.

Sainte-Palaye, Mém., t. I, p. 95.

Telle est la pensée de tout son début : il y regrette, non le roi Henri I[er], qu'il n'a nommé nulle part ni même désigné, mais Charles d'Anjou, appelé à régner sur d'autres peuples,

De la Rue, l. c., p. 146.

Carlon, qui de Sesile est rois,

le plus intrépide jouteur qui soit jamais descendu en champ clos, le protecteur de tous les braves chevaliers, des hérauts d'armes, des ménestrels; il regrette ces magnifiques prouesses qui faisaient naguère l'honneur de la France, qui ne sont plus encouragées comme elles devraient l'être, et dont l'oubli est tellement favorable à une honteuse paresse, qu'on devrait *larder*, dit-il, sans doute pour la rime, ceux qui donnent au roi de tels conseils :

Cento novelle antiche, nov. 60, p. 79-82.

Fol. 115, col. 2.

Il fu preus en bacelerie,
Il fu larges et mout loiaus;
De menestreus et de hiraus
Estoit adiès ses ostex plains;
Tous jors donoit il à ·ij· mains
As bons bacelers de valour.
Prouece et Larguece et Valour
Estoient par li soustenues,
Qui ore sont povres et nues,
Ne n'osent preudomme esgarder.
On deveroit tous ceus larder
Qui le roi donent tex consex,
Que ses regnes demeure seus,
Et Prouece en est forbanie, etc.

L'auteur joint, dans ce prologue, au souvenir du roi Charles d'Anjou, l'éloge de deux seigneurs qu'il vit alors à Paris, Robert de Ronsoi et Fauvel de Suzane. On a fort heureusement rapproché du passage où se trouve ce dernier nom, la tombe et l'épitaphe que fournit à Montfaucon une chapelle

Peigné-Delacourt, l. c., p. 6 et 7.

de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Quentin, près de Péronne. Autour de la tombe, où le chevalier, mort en 1260, est représenté avec l'habit militaire qu'il portait dans l'exercice de sa charge de roi d'armes, maillé de la tête aux pieds, sont gravés les vers suivants :

Monum. de la monarch. fr., t. II, p. 163, planche XXIX, n. 3.

Chi gist de Suzane Fawiaus,
Rois d'armes fors, preus et loiaus,
Plains des meurs de chevalerie,
Esperanche de se lingnie.
Vainquierres fu, et nient vaincus.
Par tout fu monstrer ses escus.
Robers fu apellés par non.
Li vrais Dix li fache pardon.
M et CC et LX ans
Mourut, dont mains hons fu dolans.

Deux autres vers se lisent au-dessous de l'arc ogival dont la tête est couronnée :

Vous qi passés dalés [1] me lame,
Proiés Diu q'ait merchi de m'ame.

[1] *Montf.*, dans. *Lisez* dalés *ou* delés.

Dans ce prologue, rempli des souvenirs personnels du trouvère, et assez long quoiqu'il ne soit pas complet, se trouve aussi la mention d'un voyage de Philippe le Hardi à Creil et à Compiègne, en 1278, et de quelques assauts d'armes qui furent livrés devant lui. C'est là peut-être, autant qu'un texte tronqué le donne à croire, le préliminaire du tournoi, et, par conséquent, l'occasion de cet ouvrage, dont l'auteur, nommé Sarrasin, qui ne voulait pas être oublié, dit quatre fois son nom, et dont il paraît fixer à peu près la date dans les vers suivants :

Pag. 230, 359, 383, 384.

Vous di qu'en l'Incarnation
Avoit ·XII^c· ans en conte,
Themoins celui qui fist ce conte,
Et puis ·LX· et ·X· et ·VIII·;
N'i avoit plus, ne jour ne nuit,
Que tant que vous avés oï.
Fix fu le bon roi Looÿ
Icil rois dont je vous recort :
Ou fust à droit ou fust à tort,
Il desfendi le tournoiier;
Dont mout de gent dut anoiier, etc.

Fol. 115 v°, col. 1.

XIII SIÈCLE.

Que ces vers se rapportent, comme l'indique la construction, à Philippe lui-même, ou, comme on l'a supposé, à son père Louis IX, qui en effet, sur de mauvaises nouvelles qu'il reçut d'Orient en 1260, défendit pour deux ans les tournois, et qui n'aima jamais ces passe-temps un peu rudes de la noblesse française, puisqu'un autre rimeur lui fait le glorieux reproche de n'avoir chaussé d'éperons que pour combattre de vrais ennemis, toujours est-il permis de dire, à l'honneur du trouvère Sarrasin, qu'il y avait sans doute chez lui quelque intention plus honorable qu'un simple calcul d'intérêt personnel. On voit, comme il l'avoue, qu'il est ému d'admiration pour les beaux faits d'armes célébrés par le grand romancier du dernier siècle :

Guill. de Nangis, Chron., t. I, p. 222. — Du Cange, Dissert. sur Joinville, p. 172. — Cento novelle antiche, nov. 60. — P. Paris, Romancero fr., p. 120-122.
Voy. ci-dessus, p. 450.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 193-264.

Fol. 117 v°, col. 2.

Oï avés des Troiiens,
Et du remant que Crestiiens
Trova si bel de Perceval,
Des aventures du Graal,
Où il a maint mot delitable;
De chiaus de la Reonde Table
Vous a on mainte fois conté,
Qu'il furent de si grant bonté
Et de si grant chevalerie,
Qu'en toutes cours doit estre oïe
Et la prouece e la vertu
Qui fu u vaillant roi Artu.

Peut-être alors s'imaginait-il que c'était bien fait à lui d'opposer un illustre exemple de plus à des interdictions qui ne s'accordaient pas avec les vieilles coutumes de la chevalerie de France, et de retracer, pour mieux gagner sa cause, un pompeux souvenir de ces grandes fêtes guerrières, dont il lui semblait avec douleur que le règne allait finir.

La vivacité de ses plaintes nous porte à croire, non moins que la construction de sa phrase, qu'il en voulait plutôt aux édits de Philippe III qu'à ceux de Louis IX. Celui-ci ne paraît avoir prohibé les tournois que pour deux ans, tandis que Philippe, plus dévot encore, s'obstina souvent à les défendre, et, quand il les toléra, ne les permit que trois fois l'année. Le souvenir du roi de Sicile, quoiqu'il se rapporte à une plus ancienne date, n'en est pas moins invoqué fort à propos par le trouvère. Lorsque Charles n'était que comte d'Anjou, il aimait tellement ces combats que, pour satisfaire sa passion, il exposa même, dit-on, un de ses amis à se faire

Raynald. Annal. eccles., ann. 1279, n. 18.

moine; car on racontait que cet ami, Érard de Valeri, chevalier des plus braves, n'obtint du roi de France, dans un moment d'interdiction, un dernier tournoi, que sur l'engagement qu'il prit d'entrer aussitôt apres en religion, et que les instances de la reine Marguerite purent à peine le soustraire aux conséquences de son vœu. Mais un autre motif encore pour rappeler ici le roi de Sicile, c'est qu'une des principales occasions des tournois de Philippe III fut l'arrivée en France du fils de Charles, du prince de Salerne, en l'honneur de qui furent célébrées, en 1279, plusieurs de ces fêtes, sans cesse interdites, moins sur les simples conseils de gens que l'auteur voudrait *larder,* que par les injonctions des papes et de leurs légats.

Cento novelle antiche, n. 60, p. 79-82. — P. Paris, Romancero fr., p. 121. Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 236, 390, etc. Guill. de Nangis, Gesta Philippi III, ann. 1279, dans le Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 512.

Il y a une lettre fort rigoureuse du pape Nicolas III à son légat en France, le cardinal Simon, depuis Martin IV, où, après s'être indigné que le roi Philippe, le fils d'un tel père, ait osé révoquer les défenses qu'il avait faites lui-même, il proclame excommuniés, en vertu des décrets du concile de Latran, les comtes, barons, chevaliers ou autres, qui se seront rendus coupables de cette infraction sacrilége, jusqu'à ce qu'ils aient fait pénitence entre les mains du légat et obtenu de lui l'absolution. Cette lettre est du 22 avril 1279; et comme la date du poëme pourrait être de cette année avant Pâques, qui tomba le 2 avril, et de la veille même de Pâques, on voit qu'il y aurait une singulière coïncidence entre les nouveaux anathèmes lancés contre les tournois par le saint-siége, et la glorification des mêmes combats par un poëte de la cour de France.

Raynald., l. c., t. XXII, p. 489.

Ce n'est pas, à ce qu'il paraît, dans le tournoi de Ham que le dernier fils de Louis IX, le jeune comte Robert de Clermont, qui avait alors vingt-deux ans et venait d'être fait chevalier, reçut, malgré les égards qu'on avait pour lui, tant de coups de maillet sur la tête qu'il en tomba dans une démence incurable; ou l'on conçoit du moins que l'historiographe rimeur n'en ait rien dit, surtout lorsque le jeune prince avait jouté contre le sire Huart de Basentin, l'un des deux ordonnateurs de la fête. Tillemont croit voir, dans ce malheur de la famille royale, une punition de la condescendance de Philippe à permettre ces luttes dangereuses. Tout ce qui résulta de cette catastrophe, et même des menaces pontificales, fut une nouvelle défense pour deux ans.

Guill. de Nangis, Gesta Philippi III, l. c. — Tillemont, Vie de saint Louis, t. V, p. 78, 250. — *Malleus*, marteau de fer ou de plomb. V. Du Cange et Carpentier.

On peut croire que c'est dans un de ces moments de pro-

Nouv. rec. de fabliaux, éd. de Méon, t. I, p. 394-403.

hibition que parut, comme une protestation publique en faveur d'un plaisir défendu, le récit, malheureusement un peu faible, d'un prétendu *Tournoiement aus dames*, où préside comme reine, à Meaux, la duchesse de Brabant (autre allusion peut-être à la reine de France), et où l'on suppose que les dames, qui n'étaient pas comprises dans la défense, luttent entre elles de courtoisie et de courage. Un plus ancien tournoi de dames, dont l'auteur, Hugues d'Oisi, place la scène à Lagni, non loin de Meaux, n'avait sans doute point d'autre origine. C'était faire regretter encore plus aux jeunes nobles ces brillantes fêtes, qu'ils n'interrompirent jamais longtemps.

Arth. Dinaux, Trouv. cambresiens, p. 129-140.

Fabliaux, éd. de Méon, t. III, p. 410, etc.

Il faut reconnaître, en effet, que les plaintes inspirées aux trouvères par les bulles menaçantes des pontifes et par l'obéissance passagère des rois, étaient sans doute prématurées, et que la passion de ces combats, quelquefois interdits, mais toujours redemandés, était encore assez vive; car, sans parler des divers documents qui ne cessent d'en attester alors l'importance et le nombre, même après celui de Neuss, près de Cologne, où périrent en 1241, à la Pentecôte, soixante chevaliers ou écuyers, étouffés par la chaleur et la poussière; sans rappeler même le témoignage du pape, à qui l'on avait écrit qu'il y eut des rencontres où se heurtèrent deux mille chevaliers, nous ne citerons qu'un exemple : Jean le Victorieux, duc de Brabant, qui fut blessé mortellement dans une joute contre Pierre de Beaufremont, aux noces du comte de Bar, le 3 mai 1294, avait pris part, en France, en Angleterre, en Allemagne, à soixante et dix tournois. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 19.
Alberici Chron., p. 578. — Phil. Mouskés, t. II, p. 646, 671. — Sainte-Palaye, Mém., t. I, p. 234; t. II, p. 75.
Annal. eccles., l. c., n. 17.
Magn. chron. belg., ap. Pistor., t. III, p. 282.

COMPLAINTE SUR ENGUERRAND DE CRÉQUI. 1285.

Compl. ou Élégie romane, etc., Paris, 1834, in-8° de 18 p. — Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, 1832 - 1833. Cambrai, 1835. — Din., Trouv. cambrésiens, p. 28-33.

Une complainte qui porte ce titre : *De Engerran, vesque de Cambrai ki fu*, a été publiée en 1834, par M. Edward Le Glay, d'après le manuscrit 7595, fol. 164 verso, de la Bibliothèque impériale de Paris.

Enguerrand de Créqui, élu, en 1273, évêque de Cambrai, mourut, si l'on s'en tient à des recherches nouvelles, que l'éditeur regarde comme décisives, en 1285, au mois de septembre; et il n'y a point lieu de croire, selon lui, malgré l'opinion contraire des auteurs de la Gaule chrétienne, qu'il soit le même qu'un Enguerrand de Créqui, vraisemblablement son cousin germain, promu, en 1301, au siége épiscopal de Térouane.

Le poëme sur la mort de l'évêque de Cambrai, composé de

douze stances de douze vers chacune, dans le rhythme qu'on appelait vers douzains, débute par celle-ci :

Gall. christ. nov., t. III, col. 39; t. X, col. 1559.
Supplém. au Ren., publ. par Chabaille, p. xvj.

Chius ki le cuer a irascu
De bon signeur k' il a perdu,
Par mort ki maint homme a iré,
Prie de cuer au roi Jhesu,
Ki trespassa pour no salu,
Ke il ait manaide et pité
De l'ame au gentil ordené,
Le biel, le bon, le bien letré,
Engerran, ki de Chambray fu
Vesques et quens par sa bonté :
Car onques n'i avoit baé ;
Mais Dex le vaut ; bien i paru.

Il était difficile qu'il n'y eût pas, dans l'éloge funèbre d'Enguerrand, quelques allusions aux troubles qui agitèrent son épiscopat, et qui avaient fait supposer que, rentré dans la vie privée par une abdication en 1285, il n'en était sorti que pour administrer, plus de quinze ans après, un second diocèse, bien moins important que le premier. Ses luttes avec son chapitre sont, en effet, rappelées à plusieurs reprises, mais sur un ton de modération et de douceur qui donne une bonne idée du panégyriste :

Gall. chr., t. X, col. 1559.

Hé! las! por coi le haoit on? etc.

Cette réserve honorable, la tendre confiance qu'il témoigne, pour les prières que le défunt réclame, à son cousin germain, qu'il appelle « l'archedyakene des Flamens, » et que l'on croit être le futur évêque de Térouane; les regrets vraiment touchants qu'il accorde à la bonté, à la charité, à la prud'homie de son héros, doivent lui faire pardonner le désordre et l'obscurité de quelques-unes de ses périodes, ses répétitions oiseuses, et l'abondance un peu stérile de ses lieux communs.

V. L. C.

Les Tournois de Chauvanci, par Jacques Bretex. 1285.

Les tournois célébrés, en 1285, à Chauvenci ou Chauvanci-le-Château, sur la rive gauche de la rivière de Chiers, à une lieue de Montmédi et à deux de Stenai (département de la Meuse), furent chantés par un trouvère, Jacques Bretex ou Bretiaux, dont le poëme a été publié, par MM. Delmotte père et fils, d'après un manuscrit, souvent incomplet et incorrect,

Valenciennes, 1835, in-8°. —

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 19.—Reiffenberg, Introd. à la chron. de Ph. Mouskés, t. I, p. LXXVI. — Mone, Anzeiger für Kunde, etc., 1835, col. 350.
Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 210. — Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 283-286.

de la bibliothèque de Mons. Ce Jacques paraît donc différent du poëte d'Arras Jehan Bretel, Bretex ou Bretiaus, qui intervient dans un assez grand nombre de jeux-partis. Le chantre des fêtes de Chauvanci se nomme dès le vingt-deuxième vers de son œuvre, et il en fixe lui-même la date :

Et que li bon dient entr'eus
Que bien l'a fait Jacques Bretex,
Quant li fiex de la Virge avoit
(Cil qui touz bienz et seit et voit)
M cc et quatre vins
Et v; je n'en sui pas devins,
Ainsois le sai de verité.
A la sainte Nativité
La Virge mere au roi puissant,
VIII jours après aoust entrant,
Mon livre à faire commancai,
Tout droit à Saumes en Ausai, etc.

C'est donc à Salm, dans la Basse-Alsace, près de la frontière de la Lorraine, à huit lieues ouest de Strasbourg, le jour de la Nativité de Notre-Dame, le 8 septembre, que Jacques Bretex commença son poëme, dans le château, comme il nous l'apprend aussi, du comte Henri de Blamont, surnommé Maucervel, son protecteur, un des combattants de Chauvanci.

Mém. de l'Institut; Littér. et Beaux-arts, t. III, p. 175.
Mss. de M. Douce, n. 308, fol. 114-146.

Les copies de l'ouvrage de Jacques ne paraissent pas nombreuses. Mercier, abbé de Saint-Léger, dans ses notes inédites sur La Croix du Maine, dit avoir vu un exemplaire de ce poëme. Il y en a un parmi les manuscrits d'Oxford.

L'auteur, fort empressé de se mettre en scène, ouvre sa narration par la rencontre qu'il fait du chevalier allemand Conrad Warnier, qui, après avoir salué sire Jacquinet,

Lors dit en son tyois romant :
« Saint Mairi, où volez aler?
« Laissiez mi quatre mos parler.
« Conte moi vos de novelier.
« Qui sont il devient chevalier? »

Jacques lui répond que c'est à Chauvanci qu'il trouvera réunis les chevaliers les plus braves, à la Saint-Remi, c'est-à-dire le 1er octobre (sans doute de l'année qui a précédé la composition du poëme), et il communique au chevalier tout

XIII SIÈCLE.

ce qu'il sait de la fête, du comte et de la comtesse de Chini qui doivent y présider, et des illustres seigneurs et dames, les Luxembourg, les Aspremont, qui sont déjà partis pour s'y rendre. Le chevalier s'y rend aussi, quoique, par un scrupule que les trouvères prêtent assez souvent à ceux qui ne possèdent pas comme eux le beau langage, il hésite d'abord à se montrer dans cette société brillante, où il saurait bien parler « la bon fransoise, » mais non pas le « romant. » Enfin, le trouvère, à son tour, équipé à neuf par le comte de Chini, s'en va lui-même admirer les prouesses qu'il est chargé de raconter.

Un héraut d'armes, Bruiant, lui indique les principaux personnages rassemblés pour les fêtes, et dont les noms peuvent intéresser encore aujourd'hui quelques familles belges, lorraines, flamandes, ardennaises ou picardes. Il est plusieurs fois question des « Riviers » ou Ripuaires, habitants de la rive gauche du Rhin. Les joutes de la Table ronde, ou combats singuliers à la lance, luttes moins meurtrières que les anciennes mêlées, et qui les avaient alors remplacées presque partout, occupent les deux tiers du poëme, et ne sont interrompues que par la réception au château après chaque journée, par les banquets, les danses, les concerts, et surtout par les chansons, dont les dames s'empressent de donner l'exemple. Nous savons déjà qu'il faut nous attendre à bien peu de variété dans cette longue suite de récits, qui n'ont quelquefois pour nous d'autre mérite que de nous apprendre quelle sorte de poésie pouvait compter sur la générosité des chevaliers. On voit aussi, dans un des rares épisodes jetés au milieu de ces éternels combats, quels rapports d'amitié unissaient les hérauts d'armes et les trouvères, ces deux échos d'une même gloire. Le vieux héraut Mauparliers et Jacques Bretex ne s'étaient jamais vus, mais ils se connaissaient déjà par leur réputation acquise dans les tournois :

Vers 2682, 2911.

La Curne Sainte-Palaye, Mém. sur la chevalerie, t. I, p. 149.

Lors dit qu'il iert moult mes amis.
A ces paroles, li promis
Tout mon service outreement ;
Et puis parlasmes longement
D'amors, et d'armes, et d'onor,
Et qui sont li millor signor, etc.



Il paraît que le rimeur de ces fêtes guerrières n'était pas

moins renommé auprès des dames, comme habile conteur. C'est de lui que nous le savons :

Et la dame par cortoisie
Me dist : « Jacquest, venez séir.
« De vos novelles wiel oïr,
« Des plus belles et des miex dites. »

Mais on peut croire que, dans ce genre plus riche et plus varié, il avait beaucoup mieux réussi. Du moins est-il certain que son poëme sur les tournois aurait maintenant bien plus d'intérêt pour nous, s'il y avait mêlé, sous le prétexte de ses conversations avec les dames, deux ou trois de ses fabliaux.

Tom. II, p. 133, etc. La Curne Sainte-Palaye, l. c., p. 155.

Les tournois duraient ordinairement trois jours, comme on le voit dans *Partonopeus de Blois* et dans plusieurs autres poëmes chevaleresques. La troisième journée de Chauvanci est une journée d'armes, un combat à la foule, une *trépignée*, où se heurtaient, sous deux chefs, deux troupes qu'on appelait batailles. Dès que le « hustin » commence, nous oublions volontiers l'uniformité des joutes, et, sans partager l'embarras du trouvère, qui n'ose dire pour lequel des deux partis s'est déclarée la victoire, nous voyons, avec un plaisir presque égal au sien,

Lettres et fasces descopées,
Hiaumes quasser, brisier mascues,
Estriers faillir, resnes rompues,
Chevaus et chevaliers fumer,
Et en ces hiaumes escumer
De travail, d'angoise et de chaut;
Tant menerent celui enchaut, etc.

Journ. des sav., ann. 1835, p. 628, 629.

Comme il y a des lacunes dans le poëme, on pourrait supposer qu'il y manque maintenant une description que Raynouard s'étonnait de n'y point trouver, celle des prix décernés aux combattants qui s'étaient montrés avec le plus d'éclat et de succès. Mais il serait possible aussi que le poëte, qui avait besoin de tout le monde, se fût abstenu de proclamer les vainqueurs pour ne point déplaire aux vaincus.

Ci-dessus, p. 469-478.

Si nous voulons un instant comparer le poëme sur les tournois de Chauvanci, par Jacques Bretex, avec le roman de Ham, incomplet aussi, par Sarrasin, nous trouverons des deux côtés,

avec le même rhythme, la même diffusion, dont il ne faut peut-être les accuser ni l'un ni l'autre, puisqu'ils étaient payés pour tout dire. Bretex, malgré quelques heureux élans, est inférieur pour le style à Sarrasin, qui est animé plus souvent que lui d'une certaine verve, surtout dans les recits de combats; mais le trouvère de Hainaut a peut-être un avantage sur celui de Picardie : c'est qu'on ne saurait du moins lui reprocher d'avoir fait, comme l'autre, un amalgame assez confus des anciennes fictions de la Table ronde avec les réalités qu'il avait pris l'engagement de raconter en historien. Sa composition, moins savante, moins remplie de réminiscences des vieux romans, est par là même plus claire, plus naturelle; et s'il n'a fait que quatre ou cinq mille vers, dont plusieurs nous manquent, il est juste de dire qu'il n'en adresse pas une partie à tous ces personnages que tant d'autres avaient chantés. V. L. C.

Épitaphe de Jean d'Eppes. 1293.

Quoiqu'il ne puisse entrer dans notre plan d'indiquer toutes les épitaphes en vers français qui appartiennent à ce siècle, nous parlerons de celle qui fut consacrée, en 1293, à la mémoire d'un noble chevalier qui avait accompagné Louis IX dans ses deux croisades, et combattu, sous les drapeaux de Charles d'Anjou, en Pouille, en Calabre, en Abruzze, et dans l'État pontifical. Au-dessus de sa tombe, dans l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Laon, sur une feuille de parchemin attachée au mur gauche du chœur, se lisait l'inscription funèbre dont nous transcrivons les premiers vers :

Gall. christ., t. IX, col. 570-572. — Nic. Le Long, Hist. du dioc. de Laon, p. 217, 218.

Vous qui lirés cest escrit ci,
Dieu prierés qu'il ait merci
Pour celui qui gist ci dessous,
Ossi com vous vouriés pour vous.
Messire Jehans ot à nom
D'Aippe, à ·II· lieues de Loon...
En Puille fut il, et en Tunes,
Et en autres terres aucunes.
Par sa force grant nom acquit,
En Calabre moult d'armes fit,
Et en Abrnsse et en Romaine
Pour l'amour Dieu souffrit grant peine, etc.

Toutes les aventures attribuées à Jean, qui, dans quelques ignes de prose gravées sur la tombe même, est appelé « noble

hom et puissant messire Jehan de Heppes, » ne sont pas mentionnées dans l'épitaphe en vers, où il n'est question ni d'une princesse sarrasine, nommée Ismérie, qui le délivra de la prison des infidèles, ni de la part qu'il prit à la fondation de l'église et du pèlerinage de Notre-Dame de Liesse, non loin de son château d'Eppes. Ce sont là deux faits longuement racontés dans les nombreuses histoires populaires destinées aux pèlerins. On y voit comment les trois frères, seigneurs d'Eppes, faits prisonniers à la Massoure en 1250, durent leur délivrance et à cette Ismérie et à la sainte Vierge, qui, le matin, à leur réveil, éclaira soudain leur cachot d'une lumière éblouissante, fit tomber leurs chaînes, leur ouvrit les portes de la prison et de la ville, et, en quelques heures de chemin et de sommeil, les transporta près de leur manoir de Picardie. On y voit aussi par quel sentiment de gratitude ils enrichirent de belles offrandes la chapelle de Notre-Dame de Liesse, comme ce seigneur de Hainaut, appelé Isaac, qui, au retour de la croisade, fonda la chapelle de la Vierge près de Nivelle. Il y a, dans tout cela, plus d'une ressemblance avec la complainte artésienne, d'une origine fort équivoque, sur le sire de Créqui. Ces retours miraculeux, plus ou moins ornés d'étranges épisodes, et se terminant toujours par des donations aux couvents et aux églises, ont dû se renouveler souvent au siècle des croisades, lorsque les nobles barons étaient si longtemps absents de chez eux.

Biblioth. hist. de la Fr., t. I, p. 264, 265; t. IV, p. 261.

Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 161-167, 471 et 472.

Une charte française du mois de juin 1280, sur des droits de servitude réclamés par le « seigneur Jehan, chevalier, sire d'Aype, » atteste que dès cette année, et peut-être longtemps avant, la chapelle du bourg de Liesse, nommée alors Lience, était sous l'invocation de Notre-Dame. S'il ne faut pas faire remonter, comme on l'avait cru, cette dédicace jusqu'à l'an 1134, il est cependant à supposer qu'il existait au même endroit, et sous la même invocation, quelque chapelle antérieure à celle que bâtirent les frères d'Eppes.

Journ. de Verdun, nov. 1753, t. LXXIV, p. 369-376.

On reconnaissait, dit-on, dans l'ancien tableau qui surmontait leur sépulture, le combat où ils s'étaient vaillamment défendus, leur prison, Ismérie, devenue chrétienne, et, parmi les quatre chevaliers de son cortége, le frère de Louis IX, Robert d'Artois, qui cependant, tombé aussi entre les mains du vainqueur, ne fut point délivré comme eux. Dans les soixante-deux vers de l'épitaphe, monument authentique où les contemporains n'ont voulu dire que la vérité, il

n'y a pas la moindre trace de toutes ces inventions, inspirées par les romans de chevalerie, par le souvenir poétique des croisades, et peut-être aussi par cet amour du merveilleux, dont les imaginations pieuses ont un tel besoin qu'il se mêle à l'histoire de tous les pèlerinages. V. L. C.

Le Pas Salhadin. Vers 1300.

Du Cange, Dissertat. sur Joinville, p. 179. — La Curne Sainte-Palaye, Mém. sur la chevalerie, t. I, p. 154, etc.

Chroniques, liv. IV, c. 1, t. III, p. 4.

Au nombre des jeux militaires, des tournois, des pas d'armes, où s'exerçaient les chevaliers et que chantaient les trouvères, il y en avait un qui représentait la défense d'un étroit passage en terre sainte, opiniâtrément disputé entre l'armée sarrasine et douze chevaliers francs : on l'appelait le *Pas Salhadin*. Cette fête guerrière, qui devait remonter jusqu'au XIIe siècle, était encore donnée en spectacle au XIVe, comme on le voit par le récit que nous a laissé Froissart, de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389, et qui est le meilleur commentaire du poëme suivant. L'historien décrit ainsi la scène chevaleresque qui fut jouée, pour cette réception, dans la rue Saint-Denis : « Après, dessoubz le monstier de la Tri« nité, sur la rue avoit ung eschafault, et sur l'eschafault un « chastel ; et là, au long de l'eschafault, estoit ordonné le Pas « du roi Salhadin, et tous faiz de personnages, les chrestiens « d'une pars et les Sarrazins de l'autre ; et là estoient par « personnages tous les seigneurs de nom qui jadis au Pas « Salhadin furent, et armoiez de leurs armes, ainsi que pour « le temps de adonc ilz s'armoient ; et ung petit en sus d'eulx « estoit par personnage le roi de France, et entour lui ·XII· « perz de France et tous armoiez de leurs armes. Et quant « la reine de France fut amenée si avant en sa lictiere que « devant l'eschafault où ces ordonnances estoient, le roi Ri« chart se departit de ses compaignons, et s'en vint au roi de « France, et demanda congié pour aller assaillir les Sarra« zins ; et le roi lui donna. Ce congié prins, le roi Richart « s'en retourna devers ses ·XII· compaignons, et lors se mirent « en ordonnance, et allerent incontinent assaillir le roi Sal« hadin et ses Sarrazins ; et là y eut par esbatement grant « bataille, et dura une bonne espace ; et tout fut veu moult « voulentiers. »

Fonds de N.-D., M. 21, 3, aujourd'hui 198, fol. 29 v°-33 v°. — Ed. de Paris, 1836, gr. in-8°.

C'est ce fait d'armes, vrai ou faux, dont la description se trouve dans l'exemplaire unique d'un poëme manuscrit, publié par M. Trébutien. S'il est difficile d'assigner une date précise à cette journée dans l'histoire des croisades, à moins qu'on ne veuille y reconnaître une vague allusion à quelque

Michaud, Croisades, t. II, p. 464.
Ibid., p. 506; Bibl. des croisades, t. I, p. 716.

épisode de la bataille d'Assur, gagnée par les chrétiens en 1191, ou plutôt à la descente de Richard Cœur-de-Lion, avec un petit nombre de chevaliers, dans le port de Jaffa, en 1192; si le doute peut aller même jusqu'à n'y voir qu'une pure invention des chanteurs populaires, heureux de mettre en présence trois illustres souverains, transformés de bonne heure en héros de narrations romanesques, Philippe-Auguste, Richard et Saladin, il faut avouer que ce poëme anonyme, par l'inexactitude et la confusion de ses détails historiques, n'est point fait pour donner du crédit à la tradition telle qu'elle y est racontée. Les premiers vers nous apprennent que cette belliqueuse aventure était souvent peinte sur les murailles :

Del recorder est grans solas
De cheaus qui garderent le Pas
Contre le roy Salehadin,
Des douze princes palasin
Qui tant furent de grant renon.
En mainte sale les point on,
Pour miex véoir leur contenance ;
Moult est bele la remembrance, etc.

On est malheureusement porté à croire que le poëte qui célèbre les douze preux du Pas Saladin, ne mérite guère plus de confiance que les peintres qui en traçaient sur les murs des portraits de fantaisie.

Vaissete, Hist. de Languedoc, t. II, p. 646-648. — Michaud, Croisades, t. II, p. 330.
Fol. 30. — Pag. 2.

Le narrateur, dès son début, s'accorde avec l'opinion vulgaire qui attribuait à la trahison de Raymond, comte de Tripoli, la défaite du roi de Jérusalem Gui de Lusignan et la perte de la bataille de Tibériade :

Des traïtors faux losengiers
Li quens de Tribles fu premiers,
Et li marcis de Ponferan,
Et d'Ascalon Pieres Liban,
Après li sires de Baru,
Et de Saete quens Poru.
Cilz cinq firent le traïson,
Et vendirent le roy Guion
A Salhadin le roy soudant,
De quoy il orent maint besant, etc.

La même trahison est imputée au comte de Tripoli dans une chanson latine qui paraît contemporaine de la grande

catastrophe de l'an 1187, déplorée alors dans tout l'Occident :

Malus comes Tripolis mentem ferens ream,
Magna cum tyrannide tenens Tiberiam,
Turcos suis fraudibus ducit in Judeam,
Atque primum occupat totam Galileam.

Edelest. du Méril, Poés. pop. lat., 1843, p. 411. — Carmina Burana (Bibliotek des literarischen Vereins, t. XVI), p. 29.

Les quatre complices que l'auteur français donne au comte de Tripoli ne sont pas très-faciles à reconnaître, soit par la faute du copiste, soit par l'erreur même de l'historien. Nous croyons voir un semblable mélange de tradition historique et de fable dans la partie principale de son récit.

Il paraît, en effet, après avoir emprunté indifféremment à son imagination et à l'histoire les noms de ceux dont il fait les gardiens du passage contre l'armée musulmane, s'être plu à les entasser pêle-mêle, sans tenir compte des dates ni de la vraisemblance. Les voici, dans l'ordre où les range l'espion sarrasin Tornevent, qui possède à fond les armoiries de toute la chevalerie chrétienne, et que Saladin a envoyé reconnaître les guerriers francs, avec la commission de lui rapporter leurs noms :

« C'est d'Engleterre rois Richars,
« Et de Boulongne quens Renars,
« Li quens de Flandres Phelippons,
« Et de Montfort mesire Simons,
« Tierris de Cleves li vaillans,
« De Lenborc li dus Vallerans,
« Mesire Bernars de Horstemale,
« Et li preus Guillaume de Barre,
« Mesire Gautiers de Chastillon,
« Mesire Jofrois de Losegnon,
« Mesire Guillaume Longe Espée;
« Chascun a bien la teste armée,
« Et mesire Hues de Florine,
« Li dousiesmes : je vous afine
« Que tuit sont preus hardis aus armes;
« Chascun tient l'escu as enarmes;
« Bien semblent angles enpannet :
« C'est la flor de crestientet, etc. »

Fol. 33. — Pag. 15.

Sans vouloir contrôler tous ces noms, qui auraient en partie besoin d'être corrigés, nous dirons seulement que si l'on donne ici pour compagnons au roi d'Angleterre des hommes qui purent réellement combattre à ses côtés, comme Phi-

lippe d'Alsace, comte de Flandre; Simon de Montfort, comte de Leicester; Thierri de Clèves, Guillaume des Barres, on en nomme d'autres qui n'ont jamais vu la Palestine, ou qui n'y sont venus qu'après lui. Renaut, comte de Boulogne, quoiqu'il se fût d'abord croisé, resta en Europe; Waleran, fils de Henri III, duc de Limbourg, ne partit pour la terre sainte qu'en 1197, lorsque Philippe et Richard n'y étaient plus depuis longtemps. L'erreur serait bien plus grave, si Guillaume Longue-Epée avait été confondu avec celui qui périt à la Massoure en 1250, et qui fut alors célébré par les trouvères; mais on a songé peut-être à son père, le comte Richard. La chronique manuscrite de Flandre dont parle M. Trébutien, tout en donnant aussi onze compagnons d'armes au roi d'Angleterre, lorsqu'il vint délivrer le port de Jaffa, occupé déjà par Saladin, change les noms de plusieurs d'entre eux, et ne paraît pas non plus un document très-sûr pour les historiens. Une chronique latine moins romanesque, celle qu'on attribue à Geoffroi de Vinesauf, dans le récit de la même entreprise, ne fait intervenir aucun des héros du poëme ni de la chronique de Flandre, et ne nomme parmi ceux qui se jetèrent à la nage avec le roi que Pierre de Pratelles ou des Préaux, et un Geoffroi du Bois, qui pourrait être le même que ce chevalier croisé, G. de Boix, dont nous avons cité une lettre inédite.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 765; t. III, p. 115, etc.

Voy. ci-dessus, p. 429-433.

Pag. vj.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 311. — Biblioth. des croisades, t. II, p. 717.

T. XXI, p. 781-784.

C'est donc là un détail intéressant peut-être pour la généalogie de quelques grandes familles, mais qui nous semble encore obscur, et que notre trouvère ne saurait contribuer à éclaircir, soit parce qu'il a trop défiguré la tradition primitive, soit parce que son texte même, dont la copie unique paraît de la fin du XIVe siècle, est souvent douteux. Il y a néanmoins, dans l'édition, des fautes qu'on pouvait éviter. Nous croyons, par exemple, que le roi Gui de Lusignan, secouru par Philippe-Auguste, doit le remercier en ces termes, fort lisibles dans le manuscrit :

Fol. 30 v°. — Pag. 5.

« Seignor, fait il, cil le vos mere
« A cui Marie est fille et mere ! »

C'est-à-dire : « Que Jésus vous l'acquitte, ou vous le rende ! » On retrouve cette locution dans un fabliau :

Méon, Fabliaux, t. IV, p. 588.

« Or le me devez bien merir. »

Et Raimbert de Paris, en se séparant de ceux qui ont bien voulu écouter jusqu'à la fin son poëme d'Ogier, demande à Dieu qu'il les en récompense:

La Chevalerie Ogier de Danemarche, v. 13057.

Dex le vos mere qui escouté l'avés!

Le *mereau* était le signe de la marchandise acquittée, ou, comme pour les chanoines, d'une fonction accomplie. Ni la leçon imprimée, *le ros mere*, ni les conjectures, *roi savere*, *roi mere*, ne sont admissibles.

Le fameux pas, ou défilé, théâtre du combat, est ainsi désigné:

Fol. 30 v°. — Pag. 5.

Par devers Acre cost la mer,
Droit à l'entrée de Surie,
Au fort passage d'Armonie.

Il est à regretter qu'on ne voie pas plus clairement s'il s'agit d'un des défilés de la petite Arménie, ou si l'altération des mots ne cache point quelque autre position. Mais ces inexactitudes de copiste n'ont pu rendre tellement méconnaissables les noms des chevaliers, qu'il n'y ait lieu de relever ici plusieurs fautes contre l'histoire.

Saladin, qui ne sait pas très-bien celle de Gui de Lusignan, puisqu'il le croit l'époux de la sœur d'Amauri, dont il fait une nièce de Godefroi de Bouillon, parle du moins en très-bons termes de ce Godefroi, conquérant de Jérusalem:

Fol. 31 v°. — Pag. 10.

« Après conquist, dont il me toche,
« Séur, et Trible, et Antioche,
« Et bien ·cc· castias fermeis,
« Et prist ·lx· fors chiteis;
« Ce conquist dedens ·iii· ans.
« Loeir me doi de Tervagant
« Et de Mahon, mon avoé;
« Car je ai tot reconquesté, etc. »

Le rôle de Saladin, que l'on pourrait croire le héros du poëme auquel il donne son nom, est cependant plus brillant en paroles qu'en actions. Lorsqu'il apprend de son espion Tornevent par quels champions redoutables est gardé le passage, et qu'il est, de plus, informé que déjà sont tombés sous leurs coups le roi Malakin, le roi Escorfart, ses lieutenants les plus braves, il admire, en vrai chevalier, ces preux

dont il se sent digne d'être le frère d'armes ; mais soudain, avec un empressement qu'on n'attendrait pas du vainqueur de Tibériade, persuadé, comme le roi d'Afrique, qu'il est impossible de forcer le passage, il reprend le chemin de Damiette.

Cento nov. antiche, nov. 76. — Voy. ci-dessus, p. 162.

Il y aurait eu dans sa conduite plus de ruse que de sincère générosité, si l'on en croyait ce vieux conte qui nous le représente envoyant un beau cheval à Richard, dont il se prétendait l'admirateur, et fort mécontent de voir revenir vers sa tente le cheval fougueux et indocile qu'il avait choisi, monté non par Richard, comme il l'espérait, mais par un de ses écuyers.

El Conde Lucanor, c. 4, p. 20-27.

Ici, tout l'honneur revient au roi d'Angleterre. Qu'il s'agisse de sa descente à Jaffa en 1192, ou de quelque autre de ses faits d'armes, il ne dément point ce caractère chevaleresque devenu bientôt populaire chez les diverses nations de l'Europe, et que nos trouvères lui ont conservé. L'Espagne même, dans un de ces souvenirs d'Orient que nous a transmis don Juan Manuel, nous montre un saint ermite fort étonné d'apprendre d'un ange que c'est avec le roi Richard qu'il doit aller un jour en paradis, avec ce roi qui a beaucoup tué, pillé, ravagé, incendié, mais qui a gagné le ciel par le bond qu'il a fait pour s'élancer sur les païens.

Au retour des douze combattants qui ont arrêté seuls toute l'armée sarrasine, Philippe-Auguste, laissé un peu trop dans l'oubli, va du moins à leur rencontre, les embrasse, et leur donne à souper :

Fol. 33 v°. — Pag. 18.

Li rois de France fu cortois ;
Par la main prist Richart l'Anglois,
En son tref maine les barons,
De tous leur oste les blasons,
Et les aida à desarmer.
Le souper fist apareilier.
Puis pristrent l'iave, séoir vont;
Vin et viandes à foison
Firent venir et aporter ;
Chascun menga à grant planté, etc.

En finissant, l'auteur rappelle de nouveau que, pour continuer de faire honneur aux douze défenseurs du passage,

Fol. 33 v°. — Pag. 19.

On les point en sale pavée,

et il ajoute qu'il espère bien qu'ils sont tous les douze en paradis, puisque c'est à eux que les pèlerins qui vont outremer doivent de trouver désormais la route libre, et que ce fut grâce à leur courage que le roi Gui redevint le maître d'Acre et du pays :

Ainsi secourt Dieus ses amis.

Gui de Lusignan, l'ancien prisonnier de Saladin après le désastre de Tibériade, rentra en effet, non point dans Jérusalem, mais dans Acre, qui s'était rendue à Philippe et à Richard, le 13 juillet 1191. Il n'y resta point, et reçut, en échange de son royaume à peu près détruit, la couronne de Chypre. Il mourut en 1194.

Les faits, que l'on devine encore à travers le récit du poëte, sont donc antérieurs au XIII[e] siècle; mais nous pensons, comme l'éditeur, que ce récit même est beaucoup moins ancien. On a vu quelle confusion règne dans les souvenirs de l'auteur sur les barons de Richard et de Philippe; on l'a vu se tromper aussi, lorsqu'il suppose deux fois que Gui de Lusignan épousa la sœur du roi Amauri, nièce de Godefroi de Bouillon, tandis qu'il s'agit de la fille d'Amauri, sœur de Baudouin. Il semble que ce soit assez pour lui d'avoir rassemblé quelques grands noms, dont il se joue ensuite librement dans ses rimes en romancier plutôt qu'en historien.

Le lai de l'Oiselet, auquel il fait allusion dans ces deux vers :

Li Oiseillons dist en apert :
Tiex quide gaaingner qui pert,

Fol. 30 v°. — Pag. 6.

quoique tiré d'une bien vieille fable, ne paraît avoir eu toute sa vogue qu'au temps de saint Louis.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 619.

L'Ordene de chevalerie est suffisamment indiquée dans ces vers sur Saladin :

Ib., t. XVIII, p. 752-760.

Les preus d'armes ne haoit mie ;
Touz jours amast chevalerie,
Quar ·j· quens Hues l'adouba,
Trestoute l'ordre li monstra.
Li soudans l'avoit en prison,
Por ce li quita sa rencon ;
Puis s'en rala en Galilée :
Sires estoit de la contrée.

Fol. 33. — Pag. 16.

Or, ce poëme, qui n'est certainement pas de Hugues de Tabarie lui-même, rendu à la liberté sans rançon par Saladin, pour l'avoir, dit-on, armé chevalier, doit n'appartenir qu'au siècle suivant, puisque l'auteur, comme l'a remarqué M. Raynouard, est le premier à reconnaître qu'il n'écrit que d'après un ancien conte :

Hist. du droit municipal, t. II, p. 280.

Un conte c' ai oï conter.

L'éloignement des temps expliquera donc assez quelques inadvertances historiques. Le trouvère a peut-être composé son récit d'après les peintures de ce pas d'armes qu'il avait vues sur les murs de quelques châteaux, comme il se peut, d'une autre part, que la chronique de Flandre ait emprunté au trouvère ses douze paladins, en changeant quelques noms, lorsqu'à son tour elle a raconté la merveilleuse délivrance de Jaffa par le roi Richard.

Il y a lieu cependant de supposer l'ouvrage antérieur à la prise d'Acre par les musulmans en 1291, puisqu'il nous apprend que les pèlerins pouvaient encore pénétrer librement en Palestine.

Le style ne nous semble pas non plus sans analogie avec celui du siècle où finissent les croisades, et qui nous offre beaucoup d'autres poesies à la fois belliqueuses et populaires, destinées, comme le Pas Saladin, comme l'éloge de Geoffroi de Sargines, la Complainte d'Outre-mer et celle de Constantinople, à ranimer chez les nations découragées l'élan qui les avait entraînées vers l'Orient. On peut reconnaître, dans la plupart, comment s'affaiblissait peu à peu l'ancienne passion pour ces pieuses aventures. Les poëtes s'adressent maintenant à l'ardeur guerrière plutôt qu'à l'enthousiasme religieux ; ils annoncent aux pèlerins armés, non plus, comme autrefois, la gloire du martyre, mais celle de la victoire. Ce n'était pas assez promettre, et de telles exhortations, désormais privées de l'inspiration qui fait les guerres saintes, prouvaient que le temps en était passé. V. L. C.

FATRASIES.

Nous réunirons sous le titre général de Fatrasies, pour ne point prêter au XIIIe siècle des termes qu'il ne connaissait pas, une espèce de petits poëmes satiriques qu'on appellerait de nos jours parodies, et les Fatrasies proprement dites, dont

quelques exemples feront voir dans quel sens il faut entendre ce mot.

I. Le genre de la parodie, cet amusement un peu triste des littératures vieillissantes, qui commencent à ne plus respecter leurs plus belles œuvres, est cependant une des formes que prit d'assez bonne heure, dans la poésie légère, l'esprit railleur de nos aïeux. L'audace de leur moquerie n'hésita même pas à chercher un sujet de risée dans les prières chrétiennes, dans les cérémonies de l'Église, et l'on se servit, pour ces profanations, de la langue que parlait l'Église elle-même. Nous avons en latin, dans des manuscrits du siècle de saint Louis, d'insolentes facéties où sont calquées, avec une fidélité dérisoire, les paroles consacrées par un usage religieux aux offices et aux rites de la liturgie. Une hymne latine en l'honneur de la Vierge n'est plus, grâce au changement de quelques mots, qu'une chanson à boire, un cantique en l'honneur du bon vin. On trouve aussi dans le genre bachique, et du même temps, une Messe des buveurs, dont l'Introït rappelle du moins un célèbre verset de David et de Salomon : *Introibo ad altare Bacchi.* — *Ad eum qui lætificat cor hominis.* Ces travestissements n'ont épargné ni le *Pater*, ni le *Credo*, ni le *Confiteor.* C'est sous le masque d'un nouvel Évangile latin que, trois siècles avant la Réforme, on se venge des exactions de la chancellerie pontificale : Jésus lui-même vient frapper à la porte du pape, et comme il n'a rien, il est éconduit.

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 141.

Ibid., p. 142.

Ibid., p. 154.

Mais bientôt la langue de l'Église et des écoles ne suffit plus à la satire, qui veut être comprise partout. Les manuscrits des jongleurs nous ont conservé, en rimes françaises, des commentaires burlesques sur le *Pater* et le *Credo*, comme la Patenostre de l'usurier, dont l'idée vient, selon l'auteur, d'un sermon qu'il entendit prêcher à Paris, par le légat Robert de Courson, c'est-à-dire sous Philippe-Auguste ; la Patenostre du vin, la Patenostre d'amour ; le *Credo* de l'usurier, le *Credo* du ribaud. Il est rare que ces jeux d'esprit ne soient pas insipides. L'usurier, dans son *Credo*, exprime assez bien sa seule passion, sa seule foi ; et le buveur a quelques naïves inspirations :

Ibid., p. 143.

Pater noster, biaus sire Dex,
Quant vins faudra, ce ert granz deuls...
Qui es in cœlis, clerc ne lai,
Ne dirai jamès son ne lai...

Jongl. et trouvères, publ. par Jubinal, p. 69.

Sanctificetur, li bons vins
Que je bui l'autr'ier à Provins
Me mist au fond de mes greniers.
Nomen tuum, li taverniers
Au departir m'atorna tel,
Qu'il me geta de son ostel.
Adveniat, se j'éusse auques,
Il ne m'en getast devant Pausques.
Fiat, par Dieu, je li ai sous
Por ·XXII· deniers ·II· sols, etc.

On aimait fort cette poésie mi-partie de latin et de français, ou même farcie de trois ou quatre langues, *farta*, d'où ce mot de « fatrasies » qu'employaient nos pères, et le mot qui l'a remplacé. Un cantique de Noël, attribué à saint Bernard, et que l'on fait chanter à saint Augustin dans un Mystère latin sur cette fête, s'est aussi transformé, dès la fin du XIIe siècle, en une chanson à boire, où chaque couplet français se termine invariablement par la ritournelle du cantique latin :

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 140.

Lætabundus or i parra;
La cerveyse nos chauntera
Alleluia!..
Bevez bien et bevez bel;
Il vos vendra del tonel
Semper clara, etc.

Le chef-d'œuvre du genre est peut-être cette complainte d'un dissipateur ruiné, où chaque quatrain, après avoir mêlé les deux langues, est suivi d'un vers latin connu :

Ibid., p. 143. —Voy. Lebeuf, Dissertat., t. II, p. 69.

Femes, dez et taverne trop *libenter colo*.
Juer après mengier *cum deciis volo*,
Et bien sai que li dé *non sunt sine dolo*.
Una vice m'en plaing, une autre fois m'en lo :
Omnia sunt hominum tenui pendentia filo.

Ce n'est du moins là qu'un vers d'Ovide, d'un poëte profane; car on lisait peut-être, au moyen âge, les anciens auteurs latins plus que nous ne les lisons aujourd'hui, nous qui songeons bien tard à les proscrire; et si les parodistes d'alors les avaient encore plus étudiés et mieux compris, ils se seraient moins avisés de travestir la Messe et l'Évangile.

Les Vies des saints en rimes françaises, comme ces légendes qu'on faisait très-anciennement pour le peuple, et qui se li-

Id., Hist. du

saient encore en public, au XVIIe siècle, dans quelques paroisses voisines de Paris, n'avaient certainement pas droit au même respect que les textes canoniques, et pouvaient être parodiées avec moins de scrupule. On s'en moque fort librement, et sur la mesure de la plupart d'entre elles, dans quelques pièces d'un recueil manuscrit qui vient de nos provinces du nord, et où se rencontre, avec d'autres vers sur les miracles de saint Oison, frère de saint Gourdin, un petit poëme également sans titre, mais qu'il a été permis d'intituler : *Miracles de saint Tortu :*

dioc. de Paris, t. X, p. 42. — Ci-dessus, p. 252.

Suppl. fr., n. 184, fol. 205 et 205 v°.

> Voir est, mesire sains Roumacles
> Et sains Eloys font grans miracles,
> Mais sains Tortus les fait toudis.
> Il fait les plus couars hardis.
> Quant uns hom est à grant meskief,
> Se sains Tortus entre en sen kief,
> Il li deporte sen anuy.
> Plus a de miracles en lui
> K'en ·vc· pieres de cristal
> Dont on sermone sour estal, etc.

Ibid., fol. 199 et 199 v°. — Dinaux, Trouv. artésiens, p. 257-259.

Voilà saint Tortu comparé à saint Éloi et à son disciple saint Remacle, qui n'est point saint Remi, comme on l'a cru, mais le premier abbé du monastère de Stavelo, depuis évêque de Maestricht vers l'an 650, chanté en français dès l'an 1071, et célèbre par des miracles dont il y a de nombreuses relations; le voilà déclaré plus puissant en opérations miraculeuses que les objets les plus recommandés pour leurs vertus; et on ajoute que saint Tortu, qui donne du courage aux lâches et de la joie aux affligés, sait, de plus, rajeunir les vieillards, faire parler les moins éloquents, rendre amis ceux qui ne se sont jamais vus, et, sans avoir besoin de bailli, de maire ni d'échevin, réconcilier ceux qui allaient se battre. Qu'est-ce donc que saint Tortu? C'est le vin, qu'on appelle ainsi, soit dans cette pièce, soit dans une autre du même recueil, parce qu'il empêche de marcher droit et oblige à faire des S, comme dit un conte de Tallemant des Réaux. L'auteur, qui devait être de l'Artois, dont il nomme plusieurs cantons dans ses récits de miracles, se nomme lui-même dans le dernier vers, *Jehan au Ris;* ce qui pourrait signifier « Jehan qui rit. » Il est certain qu'il veut rire, peut-être même de saint Remacle et de saint Éloi; mais il n'est pas assez gai pour mériter ce surnom.

Acta sanctor., t. I de septembre, p. 669. — Hist. litt. de la Fr., t. V, p. 194; t. VII, p. 130, 167, 212, 214, 372, etc.

Fol. 207 v°.

Éd. de 1854, t. I, p. 14.

Fonds de N.-D. de Paris, n. 198. — Jubinal, Nouv. rec., t. I, p. 250-265.

Le *Martyre de saint Baccus*, ou le récit de tout ce qu'ont à souffrir la vigne sur ses coteaux, le raisin sous le pressoir, le vin dans les tonneaux et les caves, est une pièce à peu près du même genre et du même rhythme, dont l'auteur, Gieffroy, se nomme aussi à l'avant-dernier vers, et qui, dans l'*explicit* du manuscrit de Notre-Dame, porte la date de l'an 1313 : on n'y trouve point du tout la verve que le sujet semblait promettre, et le parodiste des martyrologes oublie trop que de telles fantaisies doivent être courtes pour se faire excuser.

Tom. IX des Joyeusetez, facecies, etc., Paris, Techener, 1829-1834, 16 vol. in-16.

Sans doute elles ne paraissaient point condamnables; car on eut plus tard, sur le même ton, les *Sermons joyeux de saint Hareng, de saint Oignon*. Un autre sermon rimé du XVIe siècle, *le Sermon fort joyeux de sainct Raisin*, a été réimprimé de notre temps avec d'autres semblables « Joyeusetez ; » mais on voit que l'idée n'en était point nouvelle.

Comment donc ces rimeurs qui, dans leur manie de tout imiter, le sacré non moins que le profane, transformaient ainsi les pieuses légendes et ne s'arrêtaient même pas au seuil du sanctuaire, auraient-ils épargné les œuvres toutes mondaines de leurs contemporains, de leurs rivaux, ces œuvres frivoles, qui n'étaient faites que pour amuser? La grande poésie chevaleresque elle-même, qu'auraient dû protéger les plus glorieux souvenirs de l'histoire du pays et le mérite réel de quelques ouvrages, ne put échapper à d'injurieuses métamorphoses, et il nous reste plus d'un exemple des charges bouffonnes où on se plut à la défigurer.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 710-713.

Ib., t. XXII, p. 530-538, etc.

Il faut avouer que les auteurs de ces grandes compositions se sont fait quelquefois les premiers un jeu de mêler à leurs tragiques récits des scènes d'un comique assez trivial, et qu'ils ont osé, longtemps avant le Pulci et l'Arioste, laisser voir combien il y avait encore de place pour le ridicule dans les prouesses des paladins, dans leurs amours, et même dans les élans un peu tardifs de leur dévotion. L'épisode des gabs de Charlemagne et de ses pairs, à la cour du roi Hugon, prête à de graves personnages, sans excepter l'archevêque Turpin, les plus étranges folies. Quelques-unes des dernières branches du cycle interminable de Guillaume d'Orange ont déjà ce caractère, que l'on croirait plus moderne, d'un conteur peu crédule, qui paraît se moquer de son sujet et de lui-même. Le géant Rainouart, qui, avec sa redoutable massue, n'en est pas moins grotesque dans son héroïsme brutal, de-

vient plus risible encore lorsqu'il s'est fait moine, comme tant d'autres, et qu'il effraye ses nouveaux confrères de l'abbaye de Saint-Julien de Brioude par son horreur du jeûne et son insatiable voracité. Mais ce Rainouart n'est du moins qu'un personnage d'invention, tandis que Guillaume lui-même, un vrai saint, le vrai fondateur de l'ermitage de Saint-Guilhem du Désert, quand il vient faire pénitence chez les moines d'Aniane, offre déjà, d'un bout à l'autre de ses longues épreuves, le contraste bouffon entre sa robe et les habitudes de toute sa vie, mange et boit à lui seul plus que trois ou quatre des autres frères, brise leurs portes, les maltraite eux-mêmes, et, comme il faut qu'il se batte, finit par se battre contre le diable.

Ibid., p. 519-529. — Ueberein Fragment des Guillaume d'Orange, von Conr. Hofmann, p. 12 et suiv.

On trouve donc dès un temps fort ancien, dans nos poëmes chevaleresques, ce genre héroï-comique qui a fait, depuis, la gloire de l'Italie; mais nous pouvons citer des ouvrages où se manifeste évidemment l'intention de parodier, c'est-à-dire de contrefaire jusqu'au ridicule, soit les chansons de geste, soit les romans d'aventures.

Ne parlons même pas de cette longue narration satirique, de cette grande comédie de la société féodale, où sire Noble le lion, Isengrin le loup, Tibert le chat, Renart lui-même, combattent à cheval et sont de vrais barons. La parodie est à la fois plus directe et plus outrageante dans le poëme burlesque d'Audigier, où les vieux récits à la gloire des héros de Charlemagne et d'Artus, les généalogies des nobles familles, les combats et les amours des paladins, leurs tournois, leurs fêtes, sont déshonorés à plaisir, en plus de cinq cents vers, par la bassesse quelquefois dégoûtante des images et du style. On y décrit tour à tour les noces du laid Turgibus et de la sale Rainberge, père et mère d'Audigier; le baptême et l'éducation de l'enfant; le second mariage de sa mère, dont les deux nouveaux fils, Avisart et Raier, arment chevalier le fils du premier lit; la haine opiniâtre que lui porte une affreuse vieille, Grainberge de Val-Grifier; les prétendus exploits du chevalier et de son bon cheval Audigon pour se venger des humiliations qu'elle lui impose, et qu'il n'en subit pas moins à plusieurs reprises avec une égale lâcheté.

Ms. de Saint-Germain 1239, autref. 1830, fol. 65 v°-69 v°. — Méon, Fabliaux, t. IV, p. 217-233.

Onques plus coarz hom, ce dit l'estoire,
N'entra en abaïe n'en chapitoire.

Fol. 67 v°. — *Méon lit mal*, non chapitoire.

C'est ainsi, jusqu'à la fin, y compris l'union du digne fils de Turgibus avec la hideuse Tronce-crevace, le contre-pied de l'honneur, de la vaillance, de la beauté, de tout ce qui fait la gloire des preux chantés par les trouvères. Le poëme resta populaire; mais ce nom seul d'Audigier était une injure. Dans les vers suivants, du petit nombre de ceux où l'esprit n'est point gâté par des ordures, voici ce que deviennent les généreuses prouesses, les superbes coups de lance :

Rom. de la Violette, v. 4509, p. 213.

Molt fu quens Turgibus de grant renon.
Il prist un jor son arc et son boujon;
Si en fist un beau trait par avison
De l'arc, qui est plus roit que n'est un jonc.
Il entesa la flesche jusqu'au penon;
A cel cop perca l'ele d'un papeillon
Que il trova séant lez un buisson,
Qui puis ne pot voler se petit non.

Il y a d'autant moins lieu de douter de l'intention du parodiste, qu'il reproduit exactement les longs couplets monorimes des anciens poëmes, leurs répétitions de détails semblables avec des rimes différentes, et même, comme on vient de le voir, dans ses vers de dix syllabes, la césure après la sixième, usage assez rare, mais observé dans quelques poëmes carlovingiens, tels que Girart de Roussillon, en français aussi bien qu'en provençal; tels que la chanson d'Aiol, où sont cités ironiquement ce même Audigier, sous le nom d'Audengier, et sa mère, appelée dame Raimberghe. La Curne de Sainte-Palaye, dans ses notes manuscrites sur les copies qui avaient été faites pour lui d'anciennes poésies françaises, et qui ont été si souvent consultées, avait déjà dit, en marge du poëme d'Audigier : « Vers de cinq pieds, dont l'hémistiche est après le troisième, » et on n'y avait pas fait assez d'attention. Une autre preuve enfin que l'Audigier n'est qu'une contrefaçon moqueuse des poëmes héroïques, c'est que le vers qu'Adam de la Halle en extrait, pour le faire chanter par un des acteurs du Jeu de Robin et Marion, porte dans un manuscrit de ce Jeu la notation musicale, qui accompagnait souvent les chansons de geste.

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 179, 265.
Ibid., p. 277.
Mss. de l'Arsenal, Belles-Lettres, n. 59, t. III, pag. 1.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 672.
Théâtre fr. au moyen âge, p. 133. — Œuvr. de Rutebeuf, t. I, p. 253.

Une pièce tout aussi singulière, sans titre, et que nous croyons inédite, reproduit avec non moins d'exactitude et avec plus de pudeur, mais en affectant souvent des formes flamandes, le couplet monorime et les autres usages des grands

Ms. de la Vall., n. 81, fol. 39 v°.

poëmes historiques. Les premiers des cent soixante-treize vers qui nous en restent, en donnant une idée de cette confusion des langues, d'où naissent des locutions obscures et peut-être des incorrections de copistes, aideront à reconnaître l'ouvrage dans d'autres manuscrits : Suppl. fr., n. 184, fol. 213-214 v°.

Siggeur, ore scoutés, que Dex vos sot amis, Fol. 213 v°, col. 1.
Van rui de sinte glore, qui en de croc fou mis.
Assés lavés oït van Gerbert, van Gerin,
Van Willaume d'Orenge qui vait de cief haiclin[1],
Van conte de Bouloigne, van conte Hoillequin,
Et van Fromont de Lens, van son fil Fromondin,
Van Karlemaine d'Ais, van son pere Paipin.
Mais jo dira biaus mos qui bien dot estre enprins;
Li ver istront bien fat, il ne sont pas frurins[2];
Ains sont de bons estuires, si com dist les escrins.

Vient ensuite le début ordinaire de tant de poëmes héroïques, le printemps :

Ce fut van Rovison[3], qui de tans fu suerins,
Que dalusete cante van soir et van matin.

Puis, s'ouvre une de ces grandes délibérations où les principaux personnages prennent tour à tour la parole, et où se dessinent les caractères. Parmi tous ces preux, qui ne sont ici que de bons bourgeois d'une commune de Flandre, impatients d'aller se distinguer à l'attaque du château de Neuville pour devenir échevins,

Maquesai Kaquinoghe et se niés Boidekin,
Et Hues Audevare, et Simon Moussekin,
Riquiore du Pré, et Wistasse Stalin,
Et Vincant de Barbier, ·I· autre roelin,

c'est Simon Banin qui parle le premier, et, pour sauver l'honneur des tisserands, les encourage à partir au son de la bancloche ou du tocsin :

« Pour aler sour Noevile orendroit maintenant,
« Va là de blanquecluque, qui dist babin balant.
« Je vaura mi prover encore anqui mi brant;
« Jou la fat froubeter, assés stront plus loisant
« Que ne soit ·I· cristal encoste ·I· laïmant.
« Wi ce jor ert sauvé l'oneur de tisterant...
« Jou serai eskepin ains feste S. Joant. »

[1] Enclin.

[2] Frarins, c.-à-d. *vulgaires*.

[3] Rogations.

Pour imiter aussi les couplets répétés avec d'autres rimes, on fait parler Simon Banin deux fois, mais toujours pour dire qu'en ce jour sera sauvé l'honneur des tisserands, et qu'il veut être échevin.

Bataille de Courtrai ou des Éperons d'or, trad. du flamand par A. Voisin, p. 15.

On reconnaît, dans Simon Banin, un représentant de ce riche et puissant commerce de Flandre, avec lequel les couronnes étaient obligées de compter. C'est un chef de la corporation des tisserands, Pierre de Coninck, qui fut le premier auteur de la grande insurrection flamande, terminée, en 1302, par la bataille de Courtrai.

Au belliqueux orateur succèdent Baudouin Makesai, Guillaume Mordonare, qui lui promettent leur concours; celui-ci même rappelle ainsi la parenté qui l'unit à Simon :

Fol. 213 v°, col. 2.

« Wrouwe Lisse, vo nante [1], qui tant ot le cors gent,
« Fu cousine larmaine mi parastre Hersent.
« Nos intrames ensanle par purte de Meulens;
« Alueques vos dona bon fromage flamenc,
« Et de min pot de bure néustes plain vo dens.
« Jou le vos ramentos, n'est mie provemens.
« Jou sera de vins home, se vous vient à talens. »

[1] Votre tante.

Le brave Makesai a déjà revêtu son armure, et il va s'élancer sur son cheval Baielart, lorsque sa femme Commeline lui raconte un songe de funeste augure; lui-même il s'est heurté à sa porte en sortant, et il veut se mettre en règle avec sa conscience :

Fol. 214, col. 2.

Quant Maquesai revint, si prist à porpisser;
Il fait de capelier van Sinte Croc mander,
Et cocus Dominus [2] avoec lui aporter :
Maquesai se vaura van pekié confesser.

[2] *Corpus Domini.*

Les adieux du jeune « farlet » Oitin sont encore plus touchants :

Il se va congié prendre à Wissebel s'amie.
Quant Wissebel le voit, forment en fu scourcie :
« — Warsegane Oitin, ne me celés vos mie? »
Et respondi Oitin van de grant l'os banie :
« A vos voel congié prendre, colés mi une fie.
« Sour saint vos juera, mi fois vos n'ert plevie.
« Se Dex mi laist viner van castel de Noevile,
« Je vos embouzera van de Pasques flurie. »
Et Wissebel le blonde tos se bons les otrie;

Fol. 214 v°, col. 1.

Un mosniere li done qu'à lor fou brodellie;
Il ot ens skitoual, canovele, drugie;
Si lot ens grans descoufle, .IIII. nos mosquellis;
Et Wissebel le base par moult grant droerie.

Enfin, le « sage homme » Liepin, qui vise aussi à l'échevinage, après avoir fait seller son cheval Walopin, adresse le dernier sa prière à Dieu pour revenir sain et sauf de la grande expédition. Sa prière est fort ridicule; mais l'auteur voulait qu'elle le fût.

Les bourgeois des communes de Flandre avaient plus d'une fois, comme à Bouvines et plus tard à Courtrai, combattu et même vaincu les chevaliers : quelque trouvère aux gages d'une noble maison se servit du cadre des poëmes chevaleresques pour se moquer des bourgeois des communes de Flandre.

Comment finit cette attaque des tisserands contre le château de Neuville? Nous ne pouvons le dire; car, lorsque tous les Flamands sont assemblés pour aller en guerre,

Dame Dex i a fait ·I· miroracles grans.

Ce miracle est un coup de foudre; mais il ne paraît pas que ce coup de foudre soit un dénoûment. La plaisanterie commençait à être un peu longue. Nous ne blâmerons pas l'auteur ou le copiste d'avoir trouvé que c'était assez.

Les romans d'aventures, qui n'ont point la prétention d'avoir rien d'historique, et dont tous les événements appartiennent à l'imagination du poëte, sont travestis à leur tour dans un *Dit d'aventures*, où on leur fait surtout le reproche de mensonge, que la plupart du temps les chansons de geste ne méritaient pas moins. Ici c'est le conteur lui-même qui apprend à ses auditeurs, en couplets de quatre grands vers sur une seule rime, tous les périls auxquels il n'a survécu que par une suite de merveilles. Dans une de ces forêts enchantées que l'on connaît, cinq larrons le frappent, sans le blesser, de leurs épées, de leurs poignards, et le laissent attaché à un arbre; puis, une louve, avec ses douze louveteaux, le délie et ne lui fait aucun mal. Redevenu libre, il marche toujours devant lui, et arrive dans une étrange contrée, dont les habitants, fort semblables à ceux que l'antiquité elle-même avait cru voir dans l'Inde, ont de si grandes oreilles qu'ils s'en font et

Ms. 7218, fol. 343, 344. — Not. et extr. des mss., t. V, p. 398-403. — Publ. par Trébutien, Paris, 1835, in-8°.

Pline, Nat. hist., IV, 27; VII, 2.

un vêtement et une arme défensive. Traversant ensuite une eau profonde sur une étroite planche, il tombe, et, lorsqu'il a fait trois ou quatre lieues dans le courant, se trouve arrêté au fond d'une nasse, à la grande joie du pêcheur, qui s'imagine avoir pris un magnifique poisson, et qui meurt d'effroi en le voyant s'élancer sur la rive. Une horrible tempête éclate alors, et vomit sur la terre un monstre fort compliqué, dont le narrateur ne saurait, à moins de vingt vers, achever la description. Ce monstre le saisit par la tête, et l'avale aussi facilement qu'il eût fait une souris morte ou une alouette :

Tout entir m'englouti ausi comme une aloe;
Mès onques en sa gueule ne senti dent ne joe,
Ainz m'en alai aval, ausi com poissons noe,
Toz sains et toz entirs, bien est droiz que m'en loe...

Tzetzès sur Lycophron, v. 33 et 34.
Hist. véritable, liv. I, c. 31-42.

Il ne nous dit point s'il y resta trois jours, comme Jonas et Hercule, ou si, comme les voyageurs imaginaires de Lucien, il y trouva des habitants.

D'où lui vient son salut? D'un grand taureau sauvage, dont nous avons aussi le portrait. Le taureau perce le monstre d'un coup de corne, qui pénètre jusqu'en ses entrailles, et atteint même légèrement l'épaule du véridique voyageur, encore enfermé dans cette affreuse prison. Après avoir exprimé la joie qu'il eut de pouvoir enfin respirer, il se refuse, dit-il, à poursuivre son incroyable histoire, parce qu'il craint de passer pour menteur :

Onques puis ne le vi, merci Dieu et sa mere.
Or vous vaudrai huimès definer ma matere;
Quar se toute voloie conter ma vie amere,
Vous diriez entre vous : Par foi, c'est uns bordere.

Journ. des sav., ann. 1835, p. 276-279.

M. Raynouard fait remarquer que l'auteur « semble avoir « réservé ce dernier trait pour donner le secret de sa compo- « sition, et qu'il avait préparé l'effet de ce trait en disant « auparavant :

« Je ne suis mie cil qui les bourdes controuve.

« C'était avertir avec esprit qu'il allait en conter. »

Les bourdes des conteurs d'aventures sont loin d'être toutes rassemblées dans cet enchaînement de catastrophes, que

l'auteur a eu le bon esprit d'abréger, et où ne se trouvent, par exemple, ni grands coups de lance, ni fées, ni géants; mais on voit du moins qu'il n'avait pas fallu attendre jusqu'à ces folies contées aussi d'un ton sérieux, jusqu'à Don Quichotte et Gulliver, pour que l'idée vînt de faire expier aux romanciers et aux voyageurs les extravagances de leurs récits.

Nous ne reviendrons point sur les parodies politiques, étudiées ailleurs: en 1214, celle des menaces belliqueuses et stériles de Jean Sans-Terre au sujet de la Normandie; vers 1234, celle des traités de Louis IX avec la Bretagne; en 1264, celle de l'acte d'arbitrage du même prince entre le roi d'Angleterre Henri III et ses barons révoltés. L'esprit moqueur des trouvères, dans sa liberté égale pour tous, ne reculait pas devant les plus grands intérêts de leur temps, comme il descendait aux plus humbles.

Ci-dessus, p. 412, 423, 449.

Il n'est pas jusqu'à ces innocents panégyriques décernés par les ménestrels et les hérauts d'armes aux vainqueurs des tournois, qui ne fussent en butte à de piquantes railleries, souvent fort légitimes. Les louanges qu'on rimait à l'honneur des chevaliers étaient payées par eux, comme l'atteste, entre autres preuves, le poëme sur *Audigier*, où nous lisons après la description de ses noces :

Il i ot jugléors bien jusqu'à cent;
L'endemain sont venus au paiement.

Méon, t. IV, p. 233.

De tels éloges pouvaient donc être suspects d'exagération, surtout quand on payait bien, et la critique avait certainement le droit de s'en moquer. Lorsque nous avons rencontré tout à l'heure de fort nombreuses rimes sur les fêtes guerrières de Ham, et d'autres assez nombreuses encore sur les tournois de Chauvanci, nous en avons rapproché des poëmes où il n'y a plus pour les chevaliers de combat, de victoire, et qui portent ces titres : *Le Tournoiement aux dames, li Tornois des dames*. En Angleterre, où le poëte Chaucer fait succéder sans pitié à toute la splendeur de la vieille chevalerie le ridicule personnage de Sire Thopas, on trouve aussi, dans le Tournoi de Trottenham, les nobles cérémonies du champ clos jouées insolemment par des bouffons.

Works of Geoffrey Chaucer, éd. de 1843, p. 104-106, 199.
Percy, Reliques of anc. engl. poets, t. II, p. 15-25.

II. La moquerie est allée encore plus loin : croirait-on que, dès le XIII[e] siècle, se rencontrent les amphigouris et

les coq-à-l'âne du XVIIIe? Lorsque Pannard ou Collé rimaient, sur des airs à la mode, des paroles vides de sens, ils ne s'imaginaient pas qu'on se fût amusé, si longtemps avant eux, de ce caquetage sans raison et sans suite, qui se dispense des idées et se contente des sons. Les *Fatrasies*, les *Resveries*, qui ne disent rien non plus, et où il n'y a que des mots, la mesure et la rime, devaient être aussi composées sur des chants en vogue parmi les ménestrels. Ainsi, les poésies de Rutebeuf, qui ont sur ces riens mesurés et rimés l'avantage de dire quelque chose, ont souvent la même forme, et on sait combien elles furent populaires. C'était déjà sans doute un grand attrait pour la foule que cette musique toute seule, dont le principal mérite était de tourner en ridicule des vers connus; car les jongleurs, qui voulaient plaire pour vivre, ne se seraient pas livrés à un jeu stérile qui n'aurait dû plaire à personne. Mais leur exemple, celui de Marot et de quelques autres, nous font croire, avec non moins de vraisemblance, que, lorsqu'ils débitaient ces énigmes bien plus obscures pour nous que pour leurs contemporains, ils joignaient au plaisir de parodier un air à la mode le vœu secret de faire entendre quelquefois ce qu'on n'osait pas exprimer.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 725, 726, etc.

Malebranche a dit quelque part : « Il y a des auteurs qui « ont composé plusieurs volumes, dans lesquels il est plus « difficile qu'on ne pense de remarquer quelque endroit où « ils aient entendu ce qu'ils ont écrit. » Quoique rien ne soit malheureusement plus vrai, cependant il faut reconnaître, pour être juste à l'égard de ceux-là même qui paraissent inintelligibles, que dans tous les temps, chez tous les peuples lettrés, il y a eu des énigmes volontaires, et que de certaines choses n'ont pas été écrites pour être comprises.

On pourrait indiquer, à travers les siècles littéraires, plusieurs exemples de ce langage couvert ou à demi voilé, nonseulement chez les Grecs, dont l'esprit subtil façonna leur langue si flexible aux formes les plus bizarres, mais jusque dans les premiers accents des littératures modernes, et à la veille même du jour où Dante allait composer ses sonnets mystérieux. Sans parler des troubadours qu'il étudia, et dont les poésies ne sont pas exemptes de ce genre d'obscurité, un de ses maîtres, avec lequel il put souvent s'entretenir de la France, qu'il avait probablement visitée une première fois avant l'année 1300, Brunetto Latini a passé longtemps pour l'auteur d'un poëme extravagant, où se trouve accumulé tout

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 276-304; t. XXI, p. 96-127.

ce qu'il y avait alors, dans l'idiome florentin, de plus local, de plus populaire, de plus étranger aux autres nations. On se serait moins empressé de retrancher le *Pataffio* de ses écrits authentiques, si l'on s'était souvenu qu'il passa en France quelques années de son exil vers la fin du XIII[e] siècle, qu'il écrivit souvent en français, et que c'était alors un amusement assez commun de nos trouvères, dont il connut le langage et les œuvres, que ces jeux de paroles qu'ils appelèrent eux-mêmes des *Fatrasies*. Le mot *fatras* nous en est resté, et peut-être aussi la chose. Les manuscrits dont ils se servaient nous ont transmis de ces rimes jetées à l'aventure, qui nous semblent fort insipides aujourd'hui, parce qu'elles enrichissent mal à propos un genre déjà trop riche, et que si nous permettons qu'on déraisonne naturellement, nous en sommes venus à ne plus vouloir qu'on le fasse exprès.

Voy. Fr. Palermo, Mss. della Palatina di Firenze, t. I, p. 491-496.

Entre les nombreux couplets de cette sorte, nous en citerons un qui n'est pas beaucoup plus absurde que les autres, et qui fait partie d'une pièce où l'on en compte cinquante-cinq :

Anglois de Hollande
Embloient Illande,
Por mengier as aus...
Quant une mouche truande,
Qui fist parler deus muiaus,
Avoit jà tolu l'offrande
A deus abbés de Cistiaus.

Mss. de l'Arsenal, Belles-lettres, n. 60, fol. 7 v°-11. — Jubinal, Nouv. rec., t. II, p. 208-228. — Arth. Dinaux, Trouv. artésiens, p. 281, 478.

On entrevoit à peine ici une obscure allusion à l'esprit ambitieux d'Édouard I[er], qui, vers l'an 1300, déjà maître du pays de Galles, conquérant de l'Écosse, menaçait d'*embler* l'Irlande rebelle, pour la manger à l'ail, et, après quelques vers qui ne laissent rien entrevoir du tout, l'image non moins apocalyptique des luttes que le gouvernement d'Angleterre soutenait déjà depuis longtemps contre l'ascendant politique de l'ordre de Cîteaux.

Dans la même pièce, généralement inexplicable, il est souvent question du Vermandois et de quelques villes des provinces du nord. Peut-être le jongleur était-il Picard ou Artésien. On a cru, mais sans preuve, que ce pouvait être Jean Bodel. Il est du moins vraisemblable qu'il était d'Arras comme lui. Nous lisons au bas du dernier couplet : « Cy fenissent les Fatrasies d'Arras. » L'auteur anonyme se permet

Ms. 60 de l'Arsenal, fol. 11.

beaucoup d'obscénités grossières, ce qui semble un des caractères du genre. On voit aussi qu'il avait quelque instruction; car il rappelle divers poëmes, comme les ayant sans doute récités plus d'une fois, les Vers sur la Mort, Ogier le Danois, Girart de Roussillon, le roman du Renart, et un poëme sur la belle Aude, qu'il appelle la *Chanson d'Audain.*

La strophe où il s'agit du Renart exprime assez bien le bouleversement de toutes choses, le chaos universel, tout cet emportement d'une imagination déréglée que n'arrête ni l'absurde ni l'impossible, puisqu'on y rassemble une vache née d'un porc; un agneau, d'un veau; une brebis, d'un canard sauvage; deux hommes laids qui sont beaux, deux lépreux qui se portent bien :

Vache de pourcel,
Aingnel de veel,
Brebis de malart,
Dui lait home bel,
Et dui sain mesel,
Dui saige sotart,
Dui enfant nez d'un torel
Qui chantoient de Renart,
Seur la pointe d'un coutel
Portoient Chastel Gaillart.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 394-404.

Dans le même manuscrit du XIII[e] siècle qui, seul, nous a conservé la *Manekine*, *Jehan et Blonde,* un *Salut d'amour* de Philippe de Beaumanoir, et ce qui reste du Tournoi de *Ham,* on trouve, parmi d'autres petites pièces anonymes, deux fatras inédits venus des mêmes provinces, tous deux sans titre, et le plus souvent sans raison. L'un, à peu près rhythmé comme le précédent, en couplets de onze vers, et non moins rempli de froides niaiseries, n'a que l'avantage d'être plus court. L'autre, dont le rhythme vif et pétulant convient à de telles folies, est d'un jongleur ribaud, mais versificateur facile et suffisamment lettré :

Ms. 7609², fol. 113 v°, 114.

Ibid., fol. 109—110 v°.

En la taverne
Me govierne
Volentiers...
Je wel aler
A Saint Omer
Au matinet.
Haste, varlet,

Tost ce brouet:
Si mengeron.
Par saint Simon,
Car et poisson
Ce sont bon mès.
J'eus à Calais
·x· herons frès

Pour un tournois.
En Aucerrois

Cevaucans vois
Vins acheter, etc.

Il n'est pas étonnant qu'un tel rimeur cite l'impudent fabliau de *Dame Auberée ;* mais il connaît aussi les grands poëmes : Ci-dessus, p. 189, 204.

Je sai bien le cant
D'Agoulant
Et de Jaumont...

Grant reparlance
Est de l'enfance
Lancelot, etc.

On regrette qu'un homme qui savait tant de choses, puisqu'il veut extravaguer, ne le fasse pas avec plus d'esprit. Nous ne voyons pas non plus qu'il emploie la ressource toute populaire des proverbes. Le *Pataffio*, qu'on peut laisser à Brunetto Latini, offre du moins ce rapport des expressions proverbiales avec une pièce française du même temps, que le manuscrit qui nous l'a transmise intitule *Resveries*. Ce rêveur, qui se flatte de savoir composer *sons* et *lais* et *serventois*, qui cite le lai de *Dame Guile, Perceval,* de Chrestien de Troyes, et offre de réciter d'un bout à l'autre le roman d'*Hélène*, mais non pour rien, puisqu'il finit, en digne jongleur, par demander de l'argent, paraît originaire aussi du nord de la France. S'il faut prendre à rebours tout ce qu'il dit, excepté sans doute sa dernière requête, il vivait dans un temps où l'on n'était pas en paix avec l'Angleterre :

Ms. 7218, fol. 174, 175.—Le Grand d'Aussy, t. III, p. 100.—Jubinal, Jongl. et trouv., p. 34-42. — Dinaux, Trouv. artésiens, p. 9, 29, 414.

Entre Compiengne et Biauvais
    Croist de bons vins.
L'en va trop bien aus patins
    En ceste terre.
Or a li rois d'Engleterre
    Pais aus Francois.

Mais alors, quand nous lisons :

Li Sarrasin ont pris trives
    De no roi,

n'y aurait-il pas de l'inconséquence à vouloir expliquer un homme qui veut nous persuader qu'il ne sait ce qu'il dit? Autrement nous aurions une date, celle de la trêve de Louis IX pour sa rançon, date qui n'est postérieure que de treize ans à celle d'un fait indiqué dès les premiers vers, le mariage de Robert d'Artois.

Jubin., Compl. de Pierre de la Broce, p. 50.

Ms. de N.-D. 198, fol. 46 v°-47 v°. — Jubinal, Lettres sur les mss. de La Haye, p. 47, 249-253.

Une pièce qu'on peut croire plus moderne, le *Dit des Traverses,* est un autre grimoire, où les pensées sont en effet traversées sans cesse les unes par les autres, et dont le commencement faisait espérer mieux que les ténèbres qui le suivent :

Entre Engleterre et Normendie
Ce furent ·II·
Je croi que ce seroit mes preus.
Par saint Thoumas,
Moult est folz qui se claime mas
Au premier cop...
Je fui devant ier à Paris
Apprendre d'art.
Tiex se cuide chaufer qui s'art...
Combien a il jusque S. Gille
De Roem?
Bifes [1] on les fait à Caam
Bonne et belle...
Levons matin, se nous voulons
Faire jornée...
C'est à Noyon que S. Eloy
Est aouré...
·II· lieues a de Chastiaufort
Jusqu'à Chevreuse, etc.

[1] Pierres fausses.

On compte ainsi cent quatre-vingt-douze vers, qui ne sont ni plus clairs ni mieux suivis : quelques proverbes à recueillir dans ce chaos ne valent pas l'ennui de les y chercher.

Une autre espèce de fatras consiste dans un pénible cliquetis de syllabes, non plus tout à fait vides de sens, mais où le sens est étouffé par l'abondance et le bruit des « entrelacs » de paroles, comme disait Pasquier. On sait que notre vieille poésie en offre beaucoup trop d'exemples. Nous ne croyons cependant pas que cette manie de jouer sur les mots ait été jamais portée plus loin que dans les vers transcrits à la suite d'un fragment de la *Ruihote du monde,* et par le même copiste, nommé Willaume Ridel, sur le premier feuillet de garde d'un manuscrit du XIII[e] siècle :

Recherches de la Fr., liv. VII, ch. 12.

Ms. 7609 [2].

Chius qui le mieus se char encharne
Mire soi com mors char descharne,
Si com darrien sunt descharné
Tout chil qui furent de char né,
Que mors si afait descharna
Que su les os cuir ne char n'a, etc.

Suivent trente vers de cette force, qui finissent tous à peu près de même, contre le néant de la chair. Un autre manuscrit où nous les retrouvons, avec six de plus, les attribue à Baudouin de Condé, sous le titre d'*Equivoque*, et les fait suivre de ces mots, non moins ambigus que tout le reste : « Che fist « Bauduins de Condé, Qui ne vit onques de condé. » Peut-être ces jeux d'esprit, même dévots; ces équivoques de toute espèce, qui plaisaient tant au seigneur des Accords, et qui ont l'air de dire quelque chose, sont-ils encore au-dessous des vraies *fatrasies*, où l'on prétend ne rien dire.

Ms. de La Vall., n. 81, art. 17, fol. 100.

Ci-dessus, p. 269.

Bigarrures, etc., p. 47-69.

Nous n'irons pas plus loin dans l'étude de ces tristes facéties. On voit jusqu'où la manie de trouver du nouveau, dans une littérature qui cependant n'était pas bien vieille, a conduit quelques rimeurs. Il ne s'agit plus de cette obscurité savante et pédantesque dont fut tout à coup frappée, comme d'une plaie, sous le nom de style hespérique, la langue latine vieillissante du IXe siècle, et que nous offre, entre autres exemples, le troisième livre du poëme d'Abbon. C'est, dans une langue qui naît à peine, le parti pris de parler sans rien dire; c'est, lorsqu'il y aurait tant d'honorables travaux à faire pour perfectionner cette langue, de honteux efforts pour la flétrir avant le temps par ce misérable abus de la parole, qui ne semble plus que l'accent des brutes, du moment où elle cesse d'être l'expression de la pensée.

Dans ces bavardages stériles, exagérés encore, au siècle suivant, par Watriquet, le ménestrel du comte de Blois, et où déjà nous pressentons, quoique bien longtemps d'avance, tantôt l'obscur entortillage de Villon, tantôt le fastidieux babil de Coquillart, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'épuisement d'une littérature qui finit, plutôt que les essais d'une littérature qui commence; et nous nous convaincrons, en effet, de plus en plus, dans la suite de nos études sur les destinées intellectuelles de la France, qu'une grande époque des lettres françaises finit avec le XIIIe siècle. Voilà pourquoi nous avons jugé à propos d'accorder quelque place dans nos annales à ces fatras, qui deviennent, ainsi envisagés, d'utiles avertissements pour l'historien de la langue et du goût.

Voy. Jubinal, Lettres sur les mss. de La Haye, p. 46-48, 177-213.

Il en résulte aussi qu'il y aurait peu d'équité à mettre sérieusement en parallèle avec ces rêves d'un esprit malade quelques obscurités mystiques des sonnets de Dante, ou

même quelques énigmes, politiques ou non, de son grand poëme religieux. Mais nous n'en croyons pas moins pour cela, comme l'Italie elle-même en convient aujourd'hui, que l'immortel auteur des trois Cantiques, assez amoureux de la poésie provençale pour en imiter jusqu'aux raffinements d'Arnaud Daniel, n'a pas non plus ignoré entièrement nos trouvères : son génie était trop curieux pour les dédaigner, et il a dû, plus d'une fois, les entendre à Paris. Le célèbre poëte parisien de ce temps, Rutebeuf, qui se plaît, comme ses confrères, aux mots à double entente, aux allitérations, aux rébus, aux équivoques, ne lui était peut-être pas inconnu. Dante pouvait fort bien lui ressembler dans cette manie des petits mystères, alors très-répandue ; car il lui ressemble quelquefois dans un genre plus élevé. C'est un rapprochement singulier que celui qu'on peut faire entre ce début d'une pièce du trouvère français :

Raynouard, Choix des poés. des troubadours, t. II, p. 221.

Œuvr. de Ruteb., t. I, p. 78.

Vous qui alez parmi la voie,
Arestez vous ; et chascuns voie
S'il est dolor tel com la moie, etc.,

et les premiers vers du second sonnet de la *Vie nouvelle :*

O voi che per la via d' Amor passate,
Attendete e guardate
S'egli è dolore alcun quanto 'l mio grave.

Lamentat., c. II, v. 12.

Il est vrai qu'ils imitent tous deux Jérémie ; mais le rapport n'en est pas moins frappant, pour la disposition des mots, le mouvement, la cadence, entre le vieux ménestrel déjà populaire du temps de saint Louis, et le jeune poëte florentin qui vint étudier à Paris les sept arts au commencement du règne de Philippe le Bel. Peut-être reproduisait-il un peu trop les caprices amphigouriques de nos jongleurs, dont il copia même les chansons *farcies,* lorsqu'il disait de Florence, même dans une des pièces les moins énigmatiques du recueil de ses *Canzoni :*

Canzon. 13.

E la divoran Capaneo e Çrasso,
Aglauro, Simon mago, il falso Greco,
E Macometto cieco,
Che tien Giugurta e Faraone al passo.

Pétr., Canz. 9.

Ces grands poëtes du moins, tels que Dante et Pétrarque,

qui a aussi ses énigmes; d'autres poëtes encore, d'un ordre inférieur sans doute, comme Guido Cavalcanti, Cino de Pistoie, et plus tard Burchiello, l'inventeur des *riboboli;* peut-être même quelques auteurs de *strombotti*, de *frottole;* nos trouvères enfin, qui, avant eux, ont eu le tort de travailler à être obscurs, et l'ont été beaucoup trop, ne sont cependant point sans excuse. Il est certain que nos vieux rimeurs eussent mieux fait, pour la langue française et pour eux, d'employer toute cette peine à lui assurer le plus tôt possible, entre autres qualités nécessaires, le mérite suprême de la clarté; mais d'abord ils sont venus, comme leurs rivaux d'Italie, dans un temps où l'on ne pouvait toujours être clair sans péril; et puis, s'ils ont été obscurs les uns et les autres, c'est quand ils se sont fait un plaisir de l'être. N'allons donc pas les confondre avec une autre classe bien plus nombreuse d'écrivains, qui, ayant à leur disposition une langue devenue claire depuis des siècles et où l'on peut tout dire, ne savent point s'en servir pour être compris, voilent leurs pensées, s'ils en ont, d'un style qu'ils croient profond quoiqu'il ne soit qu'inintelligible, et débitent des *fatrasies* sans le vouloir. Entre les faiseurs de galimatias, d'amphigouris, d'équivoques, de *pataffj*, ce sont là les pires de tous, et nous engageons les commentateurs futurs, s'il se trouve encore de ces textes-là sous leurs mains, à ne pas tenter de les expliquer. V. L. C.

Quadrio, Stor. d' ogni poes., t. II, p. 551-554. — Ginguené, Hist. litt. d'Italie, t. III, p. 481.

CHANSONNIERS.

Introduction.

Le XIIIe siècle, si riche en théologiens, en philosophes, en historiens, en sermonnaires, et dans tous les genres de la poésie narrative, est encore plus fécond en auteurs de chansons « légères à entendre, » comme les désignait un des plus célèbres d'entre eux, Quenes de Béthune. Il semble même que tous les hommes favorisés d'une haute naissance, ou possesseurs d'une grande fortune, se crussent alors obligés de montrer leur suffisance dans le « gai savoir, » en rimant quelques couplets, et en les accompagnant d'une mélodie gracieuse et facile. C'était là pour eux comme une preuve de noblesse et de bon enseignement. Nous avons déjà plus d'une fois rappelé ces agréables compositions; leur ancienne division en *saluts* ou *complaintes d'amour, pastourelles, jeux-partis, serventois, motets, retroenges, lais, virelais, rondeaux*, a été pour nous l'occasion d'autant de définitions rapides. Cependant, comme il n'est peut-être pas inutile d'expliquer avec plus de détail ce qui regarde les *lais*, nous commencerons par là nos recherches supplémentaires sur les faiseurs ou trouveurs de chansons.

Romancero fr., p. 81.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 211-214; 269-273; t. XIX, p. 790, 844; t. XX, p. 613, 654-660.

Dans les idiomes qui semblent se rapprocher de la langue des Celtes, comme le gaëlique, *laoidh* paraît signifier vers ou chant. Il en est de même, dans les langues tudesques, du mot *Lied*, que le poëte Fortunat écrit *leudus*, dans cet endroit de l'Épître à Grégoire de Tours : *Apud quos nihil dispar erat, aut stridor anseris, aut canor oloris, sola sæpe bombicans barbaros leudos harpa relidebat.* Ainsi, les chants gaulois ou germains d'origine étaient également des lais aux yeux de nos ancêtres, quelle que fût d'ailleurs la forme ou le caractère de la composition. Plus tard, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle, dans les romans empruntés aux chansons orales des jongleurs bretons ou scandinaves, toutes les fois que l'imitateur signale quelque morceau poétique attribué à ses héros, c'est un lai qu'il leur fait composer, chanter ou réciter. Un géant, nouveau sphinx, demande-t-il au voyageur l'explica-

Dictionary of the gaelic language, Edimburgh, 1828, t. I, p. 555.

Du Cange, Gloss. lat., au mot *Leudus*.

tion d'une énigme? cette énigme rimée porte le nom de lai. Si Tristan arrange pour sa harpe le récit douloureux de ses amours et de ses anciens travaux, il compose un lai; s'il veut communiquer à d'autres le fruit de son expérience dans l'art de la chasse ou de la pêche, c'est dans un lai qu'il s'exprime encore. La dernière partie de la grande chanson de geste des *Loherains*, dans la description d'une fête publique, parle ainsi du lai du Chèvrefeuil :

Grans fu la feste, mès pleniers i ot tant,
Moult à anui les iroie contant.
Bondissent timbres, et font feste moult grant
Harpes et gigues et jugleors chantant.
En lor vieles vont les lais vielant
Que en Bertagne firent jà li amant;
Del Chievrefoil vont le sonet disant,
Que Tristans fist, que Iseut ama tant.

Ms. 7628 [2], fol. 262.

Enfin, Marie de France enrichit-elle, vers le milieu du XIII[e] siècle, la langue française de nombreux fabliaux originaires des traditions de l'Armorique? elle donne ou plutôt elle conserve le nom de lai à ces nombreuses imitations.

Il en résulte que vouloir assigner un rhythme propre, une forme déterminée aux compositions en vers français qu'on désigne par ce mot, c'est tenter une chose impossible; c'est prétendre fixer la mesure de l'ode antique ou des *canzoni* de Pétrarque d'après nos traductions en rimes françaises. Mais il importe de distinguer toujours ce qui appartient au lai barbare, des imitations qui plus tard ont pu s'introduire dans notre langue vulgaire; et c'est pour ne l'avoir pas fait qu'on a pris de ce chant les idées les plus contradictoires. Les uns, tels que Le Grand d'Aussy, ont cru que c'était quelque chose d'analogue à nos modernes romances; et les poésies d'Audefroi le Bâtard offrant des exemples de ce genre, on a dit que l'inventeur des lais était Audefroi. Les autres, remarquant dans certains lais plusieurs rapports avec les contes débités sur les places publiques, ont affirmé qu'ils n'étaient autre chose que des fabliaux; puis ils en ont conclu que les fabliaux se chantaient. Lévesque de la Ravalière, trouvant un lai parmi les chansons du roi de Navarre, prétendit que c'était une sorte d'élégie, et la première forme de la chanson française. Barbazan fut encore plus hardi : d'après les miniatures de certains recueils de lais, où l'on voit un jongleur qui tient à la main une bande de vélin,

Fabliaux, t. III, p. 168.

Roquefort, État, etc., p. 216-220.

Poés. du roi de Navarre, t. I, p. 215; t. II, p. 251.

Dans le Gloss. de Roquefort, t. II, p. 54.

il supposa que le mot venait de *legatum,* et qu'on avait dû nommer ainsi de petits poëmes destinés à être envoyés à des protecteurs ou à des dames. L'abbé de la Rue nous paraît avoir approché bien plus de la vérité, lorsqu'il établit l'antériorité des lais bretons; seulement il devait ajouter que les premiers qui reproduisirent en français des lais bretons s'étaient proposé d'en copier le fond plutôt que la forme.

Ess. hist. sur les bardes, t. I, p. 58 et suiv.

Mais pendant que les trouvères transportaient ainsi dans notre langue la dépouille littéraire des contrées voisines, les ménestrels, de leur côté, remarquaient le rhythme ordinaire et les notes de prédilection des harpeurs bretons ou germains. A l'imitation de cette autre mélopée, ils introduisirent dans les domaines de la mélodie française une sorte de nouveau chant qu'ils distribuèrent en un certain nombre de couplets, à rimes tour à tour plates et entrelacées. Ainsi naquit le véritable lai français, dont il se trouve un essai inachevé dans les œuvres du roi de Navarre, mais que d'autres, plus patients et plus laborieux, mirent en vogue vers le même temps. Il paraît qu'on s'accordait alors à donner au lai dix ou douze couplets variés dans leur mesure. Tel fut ce lai du Chèvrefeuil, un des plus anciens, et qu'on attribuait à Tristan. L'imitation que nous en avons conservée peut remonter au XIIe siècle. Il suffira d'en citer le douzième et dernier couplet :

Wackernagel, Altfranzœsische Lieder, p. 19-22.

Douce, plus douce que mias,
Cist lais, qui est boens et bias,
Por vos fu feis tos novias,
Et s'il envieillist, soit vias.
  Tos jors plaira mais
  As clers et as lais;
Ce sachent jones et viaus,
Que por ceu que chievrefiaus
Est plus dous et flaire miaus
Qu'erbe que on voie as eaus,
  A nom cist dous lais
  Chievrefuels li gais.

Ce genre offrait déjà, comme on voit, assez de difficultés; mais, au XIVe siècle, on trouva moyen de raffiner encore : on voulut que chacun des douze couplets fût redoublé sur les mêmes rimes, et que la même expression n'y fût pas deux fois employée. Il serait peut-être permis d'admirer, au moins pour l'exécution matérielle, parmi les lais de ce temps-là,

ceux de Froissart et de Guillaume de Machau. Un versificateur habile pouvait seul entreprendre et terminer un ouvrage non moins épineux que le fut, depuis, le sonnet. Mais on ne saurait aujourd'hui tenir grand compte de tout ce labeur, et nous ne connaissons pas de lecture plus fastidieuse que celle des longues chansons conservées dans les manuscrits sous le nom de lais. Tant il est vrai que les extrêmes complications de la forme poétique sont toujours funestes au mouvement de l'imagination et à l'essor de la pensée!

Cependant il est un des lais du XIII[e] siècle dont le temps semble avoir épargné l'ancienne grâce et la fraîcheur primitive. Nous l'avons remarqué parmi les pièces trop rares échappées à la verve d'un pauvre trouvère nommé Colin Muset. Il est composé de dix couplets, chacun de six, huit ou neuf vers, différents de rhythme. On l'a publié d'après le texte fort incorrect du manuscrit 389 de Berne; la leçon conservée à la Bibliothèque impériale de Paris est de beaucoup meilleure, comme on en pourra juger par le troisième et le cinquième couplet, qui donneront une idée de ces combinaisons de rimes :

Jubinal, Rapport sur quelques mss. de Berne; Paris, 1838, p. 50.

Ms. de Saint-Germ. 1989, fol. 75.

En son chief sor
Ot chapel d'or,
Qui reluist et estancelle;
Safirs, rubis i ot entor,
Et mainte esmeraude belle.
Biaus Deus! eh! c'or
Fussé je por
Ami à tel damoiselle!..

G'esgardai
Son cors gai,
Qui tant me plaist et agrée;
J'en morrai,
Bien lo sai,
Tant l'ai de cuer enamée.
Se Deu plaist,
Non ferai,
Aincois m'iert s'amor donée.

(Sospris sui d'une amorette.)

On serait curieux de connaître, avec les principales formes de la chanson française, le moment de l'introduction de chacune de ces variétés. Nous venons de voir, dans les lais notés, une imitation plus ou moins fidèle des mélodies germaniques et bretonnes. Les motets avaient été empruntés

aux chants de la liturgie. Les virelais, les rondeaux, les retroenges, les jeux-partis, les pastourelles, les complaintes d'amour, nous appartiennent ainsi qu'à la poésie provençale, et la priorité, dans ce genre comme dans beaucoup d'autres, serait difficile à fixer.

Il nous semble du moins que la chanson suivante, sans nom d'auteur, si elle n'est pas antérieure au XII[e] siècle, n'a toutefois rien de commun avec celles des troubadours. Comme il y a beaucoup d'expressions et de tournures fort anciennes, nous en donnerons d'abord la traduction :

« Quand, avec le mois de mai, reparaissent les longues « journées, et que les Francs de France reviennent de la cour « du roi, Reinaut, au premier rang, passa devant la maison d'E-« rembor; mais il ne daigna lever les yeux vers elle. Eh! ami « Reinaut! — Ce jour-là, belle Erembor était à sa fenêtre, « tenant sur ses genoux une étoffe de couleur. Elle voit que « les Francs de France reviennent de la cour; elle reconnaît, « au premier rang, Reinaut. Alors elle élève la voix et dit ces « paroles : Eh! ami Reinaut! — Reinaut ami, j'ai vu le temps « que, passant devant la tour de mon père, vous auriez gémi « si je ne vous avais parlé. Fille d'empereur (répond Reinaut), « vous n'avez point méfait : vous en avez aimé un autre, et vous « m'avez oublié. Eh! ami Reinaut! — Sire Reinaut, je m'en « justifierai, et je vous jurerai sur les reliques saintes, avec cent « demoiselles et trente dames épousées, que je n'ai jamais aimé « que vous. Acceptez l'amende, et je vous baiserai. Eh! ami « Reinaut. — Le comte Reinaut monta les degrés : il était « large des épaules, mince de la ceinture; il avait les che-« veux blonds, finement bouclés; en nul pays n'était si beau « bachelier. Erembor le voit, et se prend à verser des larmes. « Eh! ami Reinaut. — Le comte Reinaut est entré dans la « tour. Il s'assied sur un lit orné de broderies de fleurs. Erem-« bor se place à son côté, et lors ils recommencent leurs « premières amours. Eh! ami Reinaut! »

Cette traduction est bien éloignée de la naïveté gracieuse du texte original :

Ms. de Saint-Germ. 1989, fol. 66 v°. — Romancero fr., p. 49.

Quant vient en mai que l'on dit as lons jors,
Que Franc de France repairent de roi cort,
Reinaus repaire devant el premier front.
Si s'en passa leiz lo meis Erembor,
Ains n'en dengna le chief drecier à mont.
E! Reinaus amis!

Bele Erembors à la fenestre au jor
Sor ses genolz tient paile de color.
Voit Frans de France qui repairent de cort,
Et voit Reinaut devant el premier front.
En haut parole, si a dit sa raison :
E! Reinaus amis!

Amis Reinaus, j'ai jà véu cel jor,
Se passisois selon mon pere tor,
Dolans fussiés se ne parlasse à vos.
— Nel mefféistes, fille d'empereor:
Autrui amastes, si obliastes nos.
E! Reinaus amis!

— Sire Reinaus, je m'en escondirai,
A cent puceles sor sains vos jurerai,
A trente dames que auvec moi menrai,
C'onques nul home fors vostre cors n'amai.
Prennez l'emmende, et je vos baiserai.
E! Reinaus amis!

Li cuens Reinaus en monta lo degré :
Gros par espaules, greles par lo baudré,
Blonde ot lo poil menu recercelé;
En nule terre n'ot si biau bacheler.
Voit l'Erembors, si comence à plorer.
E! Reinaus amis!

Li cuens Reinaus est montés en la tor,
Si s'est asis en un lit point à flors,
Dejoste lui se siet bele Erembors;
Lors recomencent lor premieres amors[1].
E! Reinaus amis!

[1] Un vers semble omis.

D'une autre part, les saluts d'amour, les tensons ou jeux-partis, les pastourelles, offrent l'observation de règles conventionnelles tellement rigoureuses, qu'on ne saurait admettre, dans deux idiomes distincts, l'invention simultanée de ces règles. Ainsi, tant qu'il ne se sera point rencontré chez les trouvères un salut d'amour aussi ancien que ceux de Guillaume d'Aquitaine ou d'Arnaud Daniel, on pourra regarder comme les premiers précepteurs du « gai savoir » les poëtes de la Provence, du Querci, du Limousin. Mais reconnaître, au moins jusqu'à présent, cette origine, ce n'est point approuver sans reserve l'introduction de quelques-unes de ces formes méridionales dans la poésie de nos provinces du nord. Les trouvères auraient peut-être mieux fait de s'en tenir à la chanson historique, ou, si l'on veut, dramatique, à

cette chanson qui ne s'en est pas moins perpétuée dans les préférences et dans la mémoire des habitants de nos campagnes, sous l'ancien nom de complaintes, et le nom plus nouveau de romances. La forme en est, il est vrai, moins savante; mais la simplicité de la modulation et l'intérêt du récit dédommagent amplement de toute cette recherche. Dans les pièces faites sur ce modèle venu du midi, l'art du versificateur brille ordinairement, il faut le dire, aux dépens de l'inspiration du poëte, et les sentiments ne cessent pas d'y paraître retenus dans le cercle étroit de deux ou trois lieux communs de galanterie. Le chanteur, quand revient le printemps ou l'hiver, célèbre toujours les vertus ou la beauté de sa dame; il gémit toujours de sa cruauté, ou s'applaudit de son sourire; il maudit toujours les envieux et les jaloux. Parcourez tous les recueils du XIII[e] siècle; vous verrez que la moitié de ces chansons ne disent rien de plus ni de moins que la suivante, conservée sous le nom de messire Andrieu Contredit :

Mss. de l'anc. fonds, n. 7222, fol. 140. — Suppl. fr., n. 184, fol. 137.

Quant voi partir foille et flor et rousée,
Prez raverdir contre le tans de mai,
Lors chanterai, qu'il me plaist et agrée,
Que bone amours m'en semont sans delai.
A mon pooir tous jours la servirai,
Que jà nul jour n'iert de moi desevrée.
Norriz en sui, qu'autre mestier n'en sai.

J'aim loiaument, teus est ma destinée,
La très plaisant de mout fin cuer verai,
La plus vaillant qui soit de mere née;
Tost m'ot soupris quant je la reguardai.
En ses dous iex vairs si me remirai;
Tout maintenant li oi m'amour dounée;
Dès que la vi, mon cuer li otroiai.

En li ai mis cuer et cors et pensée,
Jà, se Dieu plaist, à merci ne faudrai;
Ma grant doleur m'iert tost guerredounée,
Quant li plaira, que s'amour atendrai.
Mais je ne sai se proier l'oserai,
Tant l'aim et criem, tant est de moi doutée;
Ne l'os proier quant la voi, si m'esmai.

Bele et sage est, de tous biens avisée,
En li servir nule riens ne perdrai.
Quar se je muir, ma mort ert savourée,
Et se je vif, en grant honor vivrai.
Se je languis, mout bien en guarirai,

Ce me fera la douce desirée
Que j'ai de li; tous jours mieuz en vaurai.

Touz mesdisanz doint Dex courte durée!
Ne sentent pas les douz maus que je trai;
Mainte ame en ont empirie et grevée,
Par faus jangler. He, Dex! quel dol en ai!
Douce dame, merci vous proierai,
Nes creez pas, gent sunt maléurée.
Vostre amour me dounez, u je mourrai.

Envoi.

Chancon, va t'en ù je t'envoierai,
De par Andriu, à la belle acesmée;
Di li que jà de li ne partirai.

On ne pourrait sans injustice refuser à cette pièce le mérite d'une élégance harmonieuse; mais ce mérite était commun à la plupart des chansons d'amour qu'on devait aux poëtes de Provence, et il n'exclut pas une certaine monotonie de sentiments. Que reste-t-il à ceux des trouvères qui se sont contentés de ce genre assez restreint? L'invention musicale? Nous n'oserions même l'assurer; car ces imitateurs serviles des couplets ont dû s'emparer plus avidement encore de la mélodie, qui en faisait le premier agrément.

Ainsi, pour résumer sur ce point notre opinion, il nous semble que, vers le milieu du XII[e] siècle, l'art des chanteurs du midi fit irruption dans les châteaux de Flandre, de Bourgogne, de Champagne; que ces chants amoureux furent à l'envi répétés et traduits par nos ménestrels du nord, et que, de ces traductions, on passa fréquemment à des imitations plus ou moins libres. Il dut même arriver qu'on se contenta de garder le rhythme, et qu'à d'anciens lieux communs de dévotion ou de galanterie on substitua des inspirations vraies et tout à fait originales. Nous nous attacherons surtout à l'examen de celles-ci, que les troubadours ont quelquefois imitées à leur tour, mais qui, par malheur, ne sont pas les plus nombreuses. En rapportant ici tout entière la chanson d'Andrieu, nous avons acquis le droit de ne pas nous arrêter, comme avait fait bien avant nous le docte Fauchet, sur toutes celles qui tournent dans le même cercle de plaintes langoureuses. Notre tâche, ainsi réduite, sera bien encore assez longue. Fauchet avait compté cent vingt auteurs de chansons françaises au XIII[e] siècle: nous avons augmenté de plus d'un tiers ce nombre

déjà fort élevé. Or, il faudra nommer tous ces petits poëtes, et, dans la foule de leurs ouvrages, distinguer ce qui ne mérite point un complet oubli.

L'incertitude des notions que nous avons pu recueillir sur la vie des auteurs et sur la date de leurs courtes compositions, nous oblige à suivre encore, pour cette nomenclature, l'ordre alphabétique. Afin de rendre les recherches plus faciles, nous rappellerons aussi le nom des poëtes de ce genre déjà mentionnés dans nos précédents volumes, en nous bornant alors à de simples renvois. Puis, quand nous aurons épuisé la liste de ceux dont les noms sont connus, nous indiquerons les pièces anonymes les plus dignes d'attention.

ADAM DE GIVENCI.

Anc. fonds, n. 7222, fol. 157. — Suppl. fr., n. 184, fol. 81.

Essai sur la musique, t. II, p. 198. — Trouv. artésiens, p. 42.

Tous ceux qui, jusqu'à présent, ont fait mention d'ADAM de GIVENCI, à l'exception de Laborde et de M. Dinaux, ont écrit son nom de famille GUIENCI. Nous pensons qu'ils se sont trompés; du moins les deux seuls manuscrits anciens où se retrouvent les chansons qu'il a composées, le nomment Givenci et Gievenci. Il y a, en outre, dans l'Artois, plusieurs communes appelées Givenchi, et ce nom est encore aujourd'hui porté par une famille honorable de cette province, patrie d'Adam de Givenci.

Romvart, p. 383.

Adam était contemporain et ami de Pierre de Corbie et de Guillaume le Vinier. Il a même fait avec ce dernier un jeu-parti, dont M. Adelbert Keller a publié deux couplets, sur une question fort délicate de législation amoureuse. Que devez-vous préférer, du plaisir qui va vous échapper bientôt, ou d'une espérance toujours vive, quoique toujours trompée?

Li quex vaut miex, selonc votre encient,
Ou joie avoir qui tost doive faillir,
Ou haus espoirs adès sans plus joïr?

Guillaume le Vinier se prononce pour l'espérance vaine. — « Vous voulez donc, lui dit Adam, servir comme un templier, « sans espoir de salaire? » Puis il ajoute :

De pramettre sans doner sunt servi,
Amis, li fol, c'est dit communelment.
Se vostre espoirs vous pramet faussement,
Dont vous ara come fol escharni.
Ne se repent qui premier a saisi:
Mieus vaut un tien ne font deus c'on atent.

De soif morés, et si volés fuïr
Le boivre? Amis, bien vos volés trahir.

Le juge de cette grande querelle est Pierre de Corbie. Nous ne voyons rien à remarquer dans quatre autres chansons amoureuses conservées sous le nom d'Adam de Givenci; mais ce trouvère a cultivé un autre genre de poésie chantante qui doit un instant nous arrêter.

Ce genre, qui semble venir des troubadours, et qu'on désignait sous le nom de *Descort*, était une sorte d'ariette, où le poëte exprimait des sentiments contraires d'espérance ou de jalousie, tantôt louant, tantôt accusant sa maîtresse, et où le rhythme variait avec la pensée. Adam de Givenci en a composé deux, qui sont bien versifiés. Il dit à peu près, dans le dernier couplet de l'une de ces deux pièces: « Dame, que « seul j'aime sincèrement, et que les autres désirent, l'éclat « de votre nom vous expose à de grandes tromperies. Plus « la tour est élevée, plus elle est battue des vents, et par là « j'entends les paroles mensongères. Dame, je souffre trop, et « jalousie me tourmente. Si votre bonté m'encourage à ne « rien craindre de personne, jalousie se hâte de me dire que « tout ce qui reluit n'est pas or; que telle caresse est une « blessure, et tel dédain, un avis salutaire. »

Dame, de moi seul amée,
Convoitie de plusours,
Vostre haute renomée
Vos fait véoir des faus tours.
Tant est plus de vens grevée
Com est plus haute la tour.
Vens ici est apelée
Parole de trechéour.

Dame, trop ai dure vie,
Jalousie me destruit.
Se vostre bontés m'aïe
Que nus grever ne me puist,
Lors me redist jalousie:
N'est pas tot or quanques luist;
Tele est male qui aïe,
Et tele est bone qui nuist.

Dans ces *descorts* il n'y avait aucun retour de refrain, aucune répétition de phrases musicales, et ils semblent offrir en cela de grands points de ressemblance avec les *lais*, dont nous parlons ailleurs.

Hist. littér. de la Fr., t. XVIII, p. 828.

On a cru pouvoir reconnaître dans un certain Adam, traducteur en vers des distiques latins qui portent le nom de Caton, le trouvère artésien. Nous ne croyons pas devoir partager cette opinion. L'auteur de la traduction s'appelle lui-même « li clers : »

Ms. du fonds de N.-D., n. 272.

Adans li clers, qui se repose,
Signour, vous dist à la parclose,
Se il a parlé folement
En maint liu et oscurement,
Ne vous en esmerveilliés mie, etc.

Or, Adam de Givenei était chevalier, comme le prouve le titre honorifique de « messire, » placé devant son nom dans les manuscrits. Il serait plus vraisemblable de regarder ces vers moraux comme l'œuvre du célèbre Adam de la Halle, qui fut longtemps engagé dans les ordres; mais le style porte reellement le caractère d'une date plus ancienne que la fin du XIII[e] siècle.

Œuvres, fol. 584 v°. — Biblioth. fr., t. I, p. 5. — Ess. sur la mus., t. II, p. 198. — Tableau histor. des gens de lettres, t. VI, p. 351. — Trouv. artés., p. 48-49.

Les chansons d'Adam de Givenci ont été indiquées par Fauchet, La Croix du Maine, Laborde, l'abbé de Longchamps. M. Arthur Dinaux, qui a publié en entier les deux meilleures, attribue au même trouvère un autre jeu-parti qui nous semble plutôt appartenir au Bossu d'Arras.

Adam de la Halle. Voyez t. XX, p. 638-675.
Aipinois (Le chevaliee d'). Voy. Chevaliee (Le) d'Aipinois.

Alart de Caus. Anc. fonds, n. 7222. — Fonds de Cangé, n. 65-67. Rec. des hist. de la Fr., t. XVIII, p. 549.

Messire Alart de Caus, comme l'appellent les anciens copistes, était un noble chevalier de la province d'Artois, en qui nous pourrions reconnaître l'*Alardus, marescallus Flandriæ*, un des signataires du traité d'alliance conclu en 1196 entre Jean, fils puîné du roi d'Angleterre, et Baudouin, comte de Flandre, contre le roi Philippe-Auguste. Il partit pour la croisade de l'an 1197, avec la plupart des barons de Flandre; et comme il avait eu de fâcheuses querelles à vider avec plusieurs citoyens d'Arras, il ne voulut pas s'éloigner de la ville, sans adresser quelques vers à ceux qui l'avaient soutenu et à ceux qui s'étaient portés contre lui. Nous transcrivons le serventois qu'il composa pour leur faire ses adieux. On verra que, pour la forme, les serventois différaient peu des autres chansons. Pour le fond, c'était une sorte d'allocution, soit aux puissances du ciel, soit aux personnes du monde à qui l'on

demandait ou de qui l'on attendait quelque chose. La définition peut même convenir aux nombreux sirventes des troubadours comme aux rares serventois des trouvères.

Hé! serventois, arriere t'en revas,
Droit en Artois ne te vas atarjant,
Et ma dame si me salueras,
Qui tant est douce et simple et debonnere.
Di li quant vi, au partir, son viaire
Et son gent cors et son vis avenant,
Je m'en parti tristes, de cuer pensant;
Car je n'i voi dont confort puist venir,
Qui me péust de mes dolors guerir.

Douce dame, de vous ne se part pas
Mes cuers, ains est tout à vostre comant;
Onques nul jor ne sot servir à gas.
Se li cors va, pour son Seigneur, mal traire,
Mon cuer avés, qui ne s'en puet retraire,
Ains est à vous demorés à garant.
Por Dieu vous proi qu'il n'i ait sorvenant;
Car ne poez, ce sachiés, detenir
Cuer qui péust plus loiaument servir.

A Deu comant les bones genz d'Arras,
Quant d'els me pars, moult est mes cuers dolent;
Car il m'ont fait compaignie et soulas.
Si le puis bien par tout dire et retraire,
Que autres gens ne savenr honour faire.
A Dieu m'en lo et au siecle m'en vant,
De lor amour et de lor biau semblant
Si m'en doi bien à tous jours souvenir;
Et Diex m'i laist encore revenir!

Et les felons trahitours com Judas
Ne salu pas, ne congié ne demant;
N'en puis noient certes se je les has,
Car il m'ont fait et anui et contraire.
Par biau semblant me savoient atraire,
Et en derrier aloient mesdisant
De tel chose dont il sont tuit mentant;
Et par mon droit les en puis desmentir,
Si m'en doi bien à tous jours souvenir.

Envoi.

Copin Doucet, proi vous que faites tant
Que en maint lieu faites chanter ce chant,
Que ma dame le puist sovent oïr,
Et Diex me laist encor de li joïr!

Dans ce serventois, on voit que le second vers de chaque couplet rime avec le sixième. C'est un entrelacement inusité.

Alart de Caux fit encore un jeu-parti, dont on n'a conservé que le premier couplet. Quel amant une dame doit-elle préférer, de celui qui n'est pas sincère, mais discret, ou de celui dont le cœur est loyal, mais qui ne sait pas cacher son amour aux yeux des autres? Ni Fauchet ni Laborde n'ont connu ce trouvère, et M. Arthur Dinaux lui-même, dont les recherches ont été si persévérantes, a oublié de le compter au nombre des poëtes artésiens.

AMAURI DE CRAON. Voy. t. XVIII, p. 844 et 845, MAURICE ET PIERRE DE CRAON. Quelques copistes donnent à Maurice le nom d'Amauri.
AMIENS (GUILLAUME D'). Voy. GUILLAUME D'AMIENS.
AMIENS (HENRI) LI CLERS. Voy. HENRI AMION.
AMIENS (JACQUES D'). Voy. JACQUES D'AMIENS.
AMIENS (THIBAUT D'). Voy. THIBAUT D'AMIENS.
AMION. Voy. HENRI, NEVELON et RIQUIER AMION.

ANCUSE DE MONVERON.
Coll. de Mouchet, n. 8, copie du ms. 389 de Berne.

Sous le nom d'ANCUSE DE MONVERON, il reste quelques couplets qu'on a osé rimer contre les femmes qui gouvernent leurs maris. « Combien, s'écrie l'auteur, n'ai-je pas eu à « me plaindre des enfants, des nourrices, et de ces dames « qui vont à cheval! Les maris en ont perdu leurs franchises: »

Si que il n'osent un tout seul mot grondir:
A leur osteis le puet on bien véir;
Assés i pueent faire comandement,
Mais folie est, que n'en feront noient.
(Hidousement vait li mons empirant.)

ANDELIS (ROGER D'). Voy. ROGER D'ANDELIS.

ANDREUS DE PARIS.
Coll. de Mouchet, n. 8.

Le seul manuscrit de Berne attribue à ANDREUS DE PARIS, différent des deux Andrieu dont il sera parlé tout à l'heure, la chanson qui commence par ce vers :

J'ai oblieit poene et travauz,

Anc. fonds, n. 7182, 7222. — Cangé, 66. — La Vall., 59.

et qui se trouve dans quatre autres manuscrits sous le nom de Raoul de Ferrières.

ANDRIEU CONTREDIT.
Anc. fonds, n.

Un chevalier de la province d'Artois, ANDRIEU CONTREDIT, fut ami de Marie de Drignan, de Guillaume le Vinier et de Baude Fastoul, qui semble avoir voulu parler de lui dans

son Congé, sous le nom de messire Andrieu. Lui-même, dans plusieurs de ses vers, se nomme « Andrieus d'Arras. » Il a laissé dix-sept chansons, d'une versification correcte et d'un rhythme harmonieux, mais d'une expression monotone. Nous avons déjà fait connaître une de ses pièces, comme une sorte de modèle des *saluts d'amour* au XIII[e] siècle.

7222, 7618. — Saint-Germain, 1989. — Suppl. fr., 184. — Coll. de Mouchet, 8.

Ci-dessus, p. 518.

Andrieu Contredit a fait un seul jeu-parti, dernièrement publié d'après les manuscrits du Vatican. Il demande à Guillaume le Vinier lequel des deux il faut le plus blâmer, ou de l'homme qui trompe sa maîtresse, ou de la femme qui trahit son amant. Andrieu trouve de meilleures excuses pour la femme. « Messire Andrieu, lui répond Guillaume, on vous a « bien nommé Contredit; car vous soutenez la mauvaise « cause. La femme doit avoir l'âme aussi nette que la soie « la plus fine et la plus délicate. Je ne puis admettre qu'elle « accorde la moindre faveur à celui qu'elle n'aimerait pas. »

Adelb. Keller, Romvart, p. 384.

A droit avés non Contredit,
Andreus, quant de tort estrivés :
Ausi netement com samis
Doit cors de feme estre gardés.
De feme croire ne porroie
Que sans cuer otroiast sa joie...

(Guillaumes li Vigniers, amis.)

Toutes les fois que nos trouvères font un voyage, ils affectent de dire que c'est afin de dérouter la vigilance soupçonneuse des jaloux et des envieux. Contredit ne pouvait manquer à cette loi de l'ancienne galanterie :

Tout sui suens sans nul retour,
Andrius sui qui l'amerai;
Hors du païs m'en irai;
Por li ai fait lonc sejour.
Ce sachent bien li plusour.
Arras, pleine de baudour,
A vous congié prenderai;
Ne sai quant je revendrai,
Diex vous maintegne en honour,
Des cités estes la flour.

(Iriés, pensis chanterai.)

Quelques-unes de ses chansons furent destinées au concours du puy d'Arras, l'une avec cet envoi :

Chancon, va t'en tout sans loisir,
Au pui d'Arras te fai oïr
A ceulz qui sevent chans fournir.
Là sont li bon entendeour,
Qui jugeront bien la meillour
De nos chansons, et sans mentir
Jurer puis bien et aatir,
Des cités porte l'oriflour.

(Quant je voi la saison venir.)

Il s'exprime ainsi dans un envoi :

Or si t'en va au roi droit mon signor
De France, à cui nous ne devons fallir;
Son droit devons aidier à detenir.
Des païs est douce France la flor,
Se on se vuet loiaument contenir.

(El mois d'avril, que ce vient en passer.)

Œuvr., fol. 584 v°. — Ess. sur la mus., t. II, p. 282. — Trouvères artésiens, p. 65-71; Trouv. de la Fl., p. 79-84.

Fauchet et Laborde ont rappelé en quelques mots ce poëte : le premier, sous le seul nom d'*Andrieu*; le second, sous ceux d'*André*, *Andrieu*, ou *Pierre Contredit*. M. Arthur Dinaux, qui a publié quatre de ses chansons, en a distingué ANDRIEU DE DOUAI, qui est peut-être le même personnage.

ANDRIEU DE DOUAI. Voy. ANDRIEU CONTREDIT.

ANDRIEU DOUCHE.

Le nom de *Douce* se retrouve souvent dans les poésies artésiennes de ce siècle. Baude Fastoul cite Robert Douce ou Doucet; Adam de la Halle nomme plusieurs fois, dans son jeu du « Mariage, » les Douce d'Arras.

Anc. fonds, n. 7613.
Trouvères artésiens, p. 73-76.

ANDRIEU DOUCHE nous a laissé deux chansons. M. Arthur Dinaux, qui les a fait imprimer, a cru pouvoir reconnaître le nom des deux maîtresses du trouvère : l'une nommée Isore, et l'autre Nicete. Cette découverte ne paraît pas incontestable.

Dans le dernier couplet d'un jeu-parti fait avec Jean Auris, celui-ci conseille à Andrieu de ne pas se rebuter auprès de sa maîtresse; c'est, ajoute-t-il, par défaut de sens, par niceté, qu'il quitterait la partie :

Mais nicheté le vos fait eschever.

Or, il n'y a rien de commun entre ce reproche et le nom propre de la dame.

On pourrait mieux retrouver le nom d'Isore dans la se-

conde chanson d'Andrieu Douche, envoyée au concours du puy d'Arras. Cependant nous entendons autrement le vers où l'on a cru reconnaître ce nom d'Isore; c'est dans le dernier couplet de la chanson, qui, dans le manuscrit, est suivi de l'envoi fait aux académiciens d'Arras, s'il est permis de désigner ainsi les princes et juges du puy poétique de cette ville :

Douce dame, pour cui souspir,
De sur toutes la bellisour
Que nus péust onques oïr,
Sage, noble et de bele atour,
Garder i devés au meillour,
Que n'aie pis, por bien servir;
Qu'il m'en devroit moult miex venir.
Fiance en ai en vous greignour...
Merci quis je avoir par souffrir
Ens en la fin au chief du tour.

Ce mot de « bellisour, » changé par l'éditeur en « belle Isour, » est un comparatif, aujourd'hui plus connu depuis la publication du cantique en l'honneur de sainte Eulalie :

Elnonensia, éd. de Willems, p. 10. — Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 807.

Bel avret corps, bellezour anima.

La pièce d'Andrieu Douche que nous venons de citer est tout à fait la même que celle d'Andrien Contredit qui commence par ce vers :

Quant je voi la saison venir,

et dont nous transcrivions tout à l'heure le couplet d'envoi. Pag. 526.
Ces doubles attributions sont fort communes.

On voit, par cette chanson et par quelques autres, que les récompenses offertes par la ville d'Arras, dans ses concours, aux meilleurs poëtes, et décernées au jugement de connaisseurs habiles et exercés, n'étaient pas seulement destinées aux faiseurs de chants royaux et de cantiques pour la Vierge Marie; les sujets profanes y étaient également admis, et dès lors sans doute ils devaient souvent l'emporter sur les autres par l'agrément et la variété.

Un seul manuscrit nous a conservé les deux chansons attribuées à Andrieu Douche, dont le nom ne se trouve ni dans Fauchet ni dans La Croix du Maine. C'est Laborde qui l'a indiqué le premier.

Ms. 7613.

Ess. sur la musique, t. II, p. 185, 323.

Angecourt (Perrin d'). Voy. Perrin d'Angecourt.
Angleterre (Richard, roi d'). Voy. Richard, roi d'Angleterre.
Anions (Guadifer d'). Voy. Guadifer d'Anions.
Anjou (Charles d'). Voy. Charles, duc d'Anjou.
Aragon (Le roi d'). Voy. Roi (Le) d'Aragon.
Arches (Garnier d'). Voy. Garnier d'Arches.
Archies (Jean d'). Voy. Jean d'Archies.
Argier (Raimont). Voy. Raimont Argier.
Argies (Gautier d'). Voy. Gautier d'Argies.
Arras (Hue, chatelain d'). Voy. Hue, chatelain d'Arras.
Arras (Moniot d'). Voy. Pierre Moniot d'Arras.
Arras (Vilain d'). Voy. Vilain d'Arras.

Aubertin d'Areynes.
Coll. de Mouchet, 8.

Deux chansons pieuses nous ont été conservées, sous le nom d'Aubertin d'Areynes, par le manuscrit de Berne. Dans l'une, le trouvère déplore les abus du monde. Nous en citerons le premier couplet et le dernier :

Foi, loialté, solas et cortoisie
Voi, ce m'est vis, en maintes gens finer;
Deloialtés est sovent essaucie,
Le siecle voi durement triboler.
On ne sait mais où on se puist fier;
Qui troveroit prodome sans boisdie,
On le dovroit son pois d'or acheter...

Biaus sire Dex ! à vous comant ma vie,
M'arme, mon cors ; si me veuillez garder;
Car il est fox qui ou monde se fie,
Mais uns chascuns vos doit de cuer amer.
Hé! Mere Dieu, ne veuillez oblier
Moi pechéor; à jointes mains vos prie
Qu'à vo chier Fil me veuilliés racorder.

Aubertin composa l'autre chanson à l'occasion du parti qu'il prenait de se retirer du monde, pour mieux faire pénitence de ses vieux péchés. Areynes ou Airaines est aujourd'hui un bourg à peu de distance de l'ancien vidamé de Picquigny, dans l'Amiénois.

Aubin de Sezanne.
Anc. fonds, n. 7222, 7613. — S.-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184. — Caugé, n. 66, 67. — Mouchet, 8.

Sans doute Aubin de Sezanne était originaire de cette petite ville de Champagne. Les manuscrits divers lui attribuent quatre ou cinq chansons. Mais il en est une que réclame à bon droit Jean Bodel. Une autre porte le nom de Gasces, ou Gasse Brulé, dans le dernier couplet. Il n'en reste donc que trois dont on puisse faire honneur à cet Aubin, et la seule qui soit assez bonne a été publiée. Nous en citerons pourtant

trois couplets, inspirés, comme le reste de la chanson, par le ressentiment d'un amour trompé. Aubin semble même s'y plaindre des torts de sa propre femme :

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 615.
Romancero fr., p. 125.

Je di que c'est grant folie
D'assaier ne d'esprover
Ne sa feme ne s'amie,
Tant com on la vuet amer.
Ains se doit on bien garder
D'enquerre, par jalousie,
Cou c'on n'i vodroit trover.

Coment que je chant ne rie,
Je devreie miex plorer,
Quant la meillor m'est faillie;
Si que, quant je cuit parler
A li por merci trover,
Si me dist par felonie :
Quant irés vous outre mer?

Ce qui aurait dû peut-être, sinon le rendre plus aimable, du moins lui attirer quelque pitié, c'est qu'il était alors atteint d'une fièvre chronique :

Aillors a s'entente mise;
Mais jà ne m'ait en vilté
Por la fievre qui m'est prise;
Que j'en garirai l'esté.
Et saiche bien de verté
Que j'ai plus grant convoitise
De s'amor que de santé.

(Bien cuidai toute ma vie.)

Aubin chanta ces vers devant la comtesse de Brie. C'était alors ou Marie de France, épouse de Henri Ier, comte de Champagne et de Brie, laquelle mourut en 1199, après avoir gouverné ces deux provinces en l'absence de son mari, pendant près de vingt ans; ou, selon La Ravalière, Blanche de Navarre, mère de Thibaut le Chansonnier, qui eut la tutelle de son fils jusqu'en 1221. On peut voir, sur Aubin de Sezanne, le président Fauchet, Laborde, Roquefort et le Romancero français. Les manuscrits le nomment indifféremment Aubin, Aubuin et Auboin.

Poés. du roi de Nav., t. I, p. 219, 222; t. II, p. 181.
Œuvres, f. 576 v°. — Ess. sur la musique, t. II, p. 156. — État, etc., p. 61, 71.

AUDEFROI LE BASTARD. Voy. t. XVIII, p. 849-851.
AUGENON (BAUDES). Voy. BAUDES AU GRENON.

Auteus (Baudouin des). Voy. Baudouin des auteus.
Authie (Simon d'). Voy. Simon d'Authie.
Auxerre (Jean d'). Voy. Jean d'Auxerre.
Aveugle (Lambert l'). Voy. Lambert l'Aveugle.

Bar (Thibaut, comte de). Voy. Thibaut, comte de Bar.
Barales (Joffroi de). Voy. Joffroi de Barales.
Bastard (Audefroi le). Voy. Audefroi le Bastard.

Baude de la Quariere.

Anc. fonds, n. 7222. — Suppl. fr., n. 184. — Cangé, n. 65, 67.

Baude, surnommé *de la Quariere*, *de la Queriere*, *de la Quaqueriere* ou même *de la Kakerie*, était-il, comme on l'a dit, originaire de l'Artois? Nous n'oserions l'affirmer, à défaut d'une autre preuve que ce nom de Baude, qui appartient aussi bien à toutes les autres provinces de l'ancienne Belgique.

Quatre pièces de Baude ont été conservées : deux saluts d'amour, une pastourelle, et une chanson dont la forme tient du centon et de l'ancien rondeau redoublé. D'abord, une tirade de cinq vers, prise de quelque vieux récit romanesque, est distribuée de manière à former le début des cinq couplets. Puis, les autres vers sont arbitrairement tirés d'autant de chansonnettes connues. On se livra beaucoup, dans le XIVe siècle, à cette espèce de jeux d'esprit, qu'on appelait *fasteras*, *fatras* et *fatrasseries*. Le jongleur de Philippe de Valois, nommé Watriquet, eut surtout le malheur de s'y distinguer, et de mériter le renom du meilleur « fatrassier » de son temps. Les faiseurs de fatras sont plus rares au siècle précédent, et Baude est peut-être le premier comme le moins mauvais de tous.

Voici les cinq vers qui servent de début aux couplets de sa chanson :

Main se leva la bien faite Aelis;
Bel se para, et plus bel se vesti.
Si prist de l'aigue en un doré bacin,
Lava sa bouche et ses iex et son vis;
Si s'en entra la bele en un jardin.

Les plus anciennes chansons de geste, celles qui n'étaient pas faites pour être lues, mais écoutées, n'ont qu'une assonance finale, au lieu d'une rime correcte. Ainsi, les mots « bacin, jardin, » s'accordent fort bien avec les syllabes en *i*, comme « vesti, Aelis, etc. » Il est à croire qu'ils se prononçaient alors à peu près à la manière italienne. On a vu

qu'un couplet sur la belle Aelis, mais avec d'autres rimes, avait servi de texte au sermon d'un cardinal. Nous donnerons le début du centon de Baude et les premiers vers du second couplet :

Ci-dessus, p. 254.

« Main[1] se leva la bien faite Aelis. »
Vous ne savés que li louseignols dist:
Il dist qu'amours par faus amans perist.
Voir se dist li louseignols;
Mais je di que cis est fols
Qui de boene amour se vuet partir.
Fine amour loiaus est boene à maintenir.
Loial amour ai trovée,
Ne m'en partira riens née.
Et pour cou que j'ai boene amour
Keudrai la violete au jour
Sous la ramée.
Bien doit quellir violete qui par amour ame.

« Bel se para, et plus bel se vesti. »
Vous avés bien le louseignol oï.
Se bien n'amés, amour avés traï.
Mal ait qui la traïra !
Qui les dous maus sentira,
Li ert guerredouné, etc.

[1] *Mss.*, Mar.

Fauchet avait indiqué ce trouvère, dont M. Arthur Dinaux a publié les deux saluts d'amour et la pastourelle. Les éditeurs du *Théâtre français au moyen âge* avaient déjà donné cette dernière, dont le sujet est l'éternel amour de Robin pour sa Marote.

OEuvr., fol. 573. — Trouv. artésiens, p. 115-120.
P. 39, 40.

Baudes (Maistres) au grenon.

On a publié, d'après le manuscrit du Vatican, une chanson d'un trouvère que Laborde appelle Baudes *Augenon*, mais qui semble mieux nommé par M. Keller Maistres Baudes au grenon, c'est-à-dire à la moustache. Cette chanson d'amour commence ainsi :

Romvart, p. 276-278.
Essai sur la mus., t. II, p. 162, 313.

Loial amour ne puet nus esprisier.

Baudouin des Auteus.

La terre des Autheux ou Auteus (*de Altaribus*) est située à peu de distance de Doulens en Picardie. Dans plusieurs actes cités par La Roque, on voit les seigneurs des Auteus et de Villers en Bocage vassaux des sires de Bonneville, dont le château s'élevait entre Villers-Bocage et les Autheux. Deux quittances de l'année 1315 nous montrent aussi Hues des

Suppl. fr., n. 184. — Cangé, n. 65.
Hist. généalog. de la mai

Auteus servant dans la ville de Calais sous la bannière du vidame de Picquigny. Notre Baudouin était donc un chevalier de Picardie, quoique l'abbé de La Rue ait voulu, pour en faire un trouvère normand, voir dans le Bonneville de l'Amiénois, Bonneville-sur-Touques, au diocèse de Lisieux. Avant lui, Fauchet avait mentionné ce poëte, dont il ne nous reste que deux chansons d'amour sans intérêt. Cependant il faisait et soutenait agréablement des jeux-partis, s'il est bien le Baudouin qui, comme on le verra, lutte plusieurs fois dans ces compositions contre le roi Thibaut de Navarre.

son d'Harcourt, t. II, p. 3 et 4.
Cab. des titres; dossier : *Autheus.*
Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 205.
Fol. 574 v°.

Beaumont (Giles de). Voy. Giles de Beaumont.
Beauvais (Raoul de). Voy. Raoul de Beauvais.
Beguin (Martin le). Voy. Martin le Beguin.
Belmarcais (Pierre de). Voy. Pierre de Belmarcais.
Berneville (Gillebert de). Voy. Gillebert de Berneville.

Bestourné.

Mss. de Cangé, 66.—Saint-Germ., 1989.—Suppl. fr., 184.—Mouch., 8.—Laborde, Essai sur la mus., t. II, p. 169.

Quatre chansons, ingénieuses et bien versifiées, nous sont parvenues sous le nom de Bestourné. Il y en a une où il se compare au tigre que les chasseurs prennent au miroir :

En mon chant di que je sui tout sanblans
A la beste qui est tigre apellée;
En plusors bous est main et soir menans,
Et par chaut tans et par froide gelée.
Par mireors la covient decevoir
A trestous ceaus qui la vuelent avoir :
Si li gete on davant, emmi le vis,
Et quant le voit, lors est si esbahis
Qu'illueques est et retenus et pris.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 656.

Adam de la Halle s'est servi de la même similitude, mais avec plus de bonheur. On pourra les comparer.

Dans une autre chanson, Bestourné voudrait que les amants trompeurs, et non pas les maris trompés, eussent au front quelque chose qui les fît aisément reconnaître :

Hé Dex! car fussent or sevré
D'estre faus, ceus qui sans faintise
Ont tous jours léaument aimé;
Et li faus éussent assise
En lor front une corne bise!
Lors auriez tost esprové,
Dame, com je vous aime et prise.

(Or seroit merci de saison.)

La pièce qui commence par « Quant je voi mon cuer re-

venir, » est composée de huit couplets. Les trois premiers et le dernier s'adressent à une dame; les autres sont en forme de jeu-parti. Voici d'abord comment Bestourné parle à sa dame dans le troisième couplet :

Tant doute à vostre amour faillir,
Qu'autrui de moi n'aiés plus chier;
La nuit, quant je me doi dormir,
Me covient cent fois resveillier,
Delès moi vos cuit embracier;
Mais lors sui plus près de morir
Que d'acomplir mon desirrïer.

Bestourné avait pour rival un homme engagé dans les liens du mariage. C'est à lui qu'il demande, en vers assez obscurs, s'il verrait avec moins de peine sa maîtresse en la possession d'un rival, que sa femme accordant un seul baiser au mépris de ses devoirs. « Belle question! répond Gautier; on ne peut com-« parer les sentiments qui naissent du mariage, et ceux qu'on « éprouve pour une véritable maîtresse. La trahison de celle-« ci m'affligerait plus que le baiser de celle-là. » — « Vous « vous jouez habilement des difficultés, repart Bestourné, mais « prenez-y garde; il ne convient pas de chercher fortune « ailleurs, quand on a chez soi femme gracieuse et belle. Si « vous violez le premier votre foi, vous devez savoir qu'une « femme sait se venger. » Nous voyons rarement nos trouvères s'aventurer dans ces discussions délicates; voilà pourquoi nous citerons les trois couplets de Bestourné, que nous avons expliqués d'avance :

Gautier, un jeu vos vueil partir,
Loquel vos averiez plus chier
Se vous veez un chevalier
Si près vostre amie tenir
Com del faire et de l'embracier,
Li quel vos doit plus anoier
Ou d'une nuit à li gesir,
Ou de vostre feme un baisier.

— Bestornés, bien savez partir
A guise de vilain bregier :
Ma feme volez aatir,
Et bele amie ai, sans trichier.
Nul ne me puet tant courocier
Com de ma bone amour tolir;
Assés m'est il moins d'un baisier.

— Gautier, bien vous savés covrir,
Mais ce ne vos ara mestier;
Qui a belle dame au dormir,
Ne devroit aillors donoier.
Mais bien se gart al commencier
K'il ne la prengne por traïr,
Car feme se scet bien vengier.

Bouchart de Malli.

Anc. fonds, n. 7222. — Suppl. fr., n. 184. — Laborde, Ess. sur la mus., t. II, p. 202, 333.

Messire Bouchart de Malli ou Marli, haut et puissant seigneur de la maison de Montmorenci, se plaint discrètement des froideurs de sa maîtresse :

Et la riens dont plus m'aïr,
Si est qu'en son dous repaire
N'os mais aler ne venir,
Tant que li viegne à plaisir.
(Trop me puis de chanter taire.)

Anselme, Hist. des gr. officiers de la couronne, t. III, p. 657.

En tête de cette chanson, une miniature nous offre le galant trouvère armé de pied en cap, et couvert des anciennes armes de Montmorenci, qui étaient, avant la bataille de Bouvines, de quatre alérions au lieu de seize. Deux sires de Marli portent le nom de Bouchart dans le cours de ce siècle : Bouchart Ier, mort en 1226, au retour de la croisade contre les Albigeois; Bouchart II, son fils, qui vivait encore en 1260. Tous deux avaient leur tombeau dans le chœur de l'abbaye de Port-Royal, devenue depuis si fameuse. Nous croyons que c'est au second Bouchart qu'est attribuée la chanson, qui se trouve aussi parmi celles de Philippe de Nanteuil.

BRIENNE (JEAN DE). Voy. JEAN DE BRIENNE, ROI DE JÉRUSALEM.
BRUGES (JOSCELIN DE). Voy. JOSCELIN DE BRUGES.
BRULÉ (GASSE). Voy. GASSE BRULÉ.

BRUNEAU DE TOURS.

Mss. de Cangé, n. 65, 67.

Nous trouvons deux chansons de BRUNIAU ou BURNIAU DE TOURS. Dans l'une, il proteste de la loyauté de ses sentiments; dans l'autre, il se plaint des injustes dédains de celle qu'il aime. « Il me semble, dit-il dans la première, que les trou-« vères qui ont jusqu'à présent le mieux raconté les perfections « de leurs amies n'ont jamais parlé que de la mienne. »

Et si m'est vis que tout bon trouveor
Dient de li es chans qu'il ont chanté...

Puis, assez hardiment pour un poëte de ces temps-là, il engage la dame à lui accorder bientôt le don d'amoureuse merci :

Douce dame, por Dieu le Criator,
Nul plet ne doit estre longes menez;
Ne dis ne puet estre longes celez
Que trois sevent, ce dient li plusor.
Por ce vos pri que sans nule clamor
Que nos dui cuer soient en un pensé,
Sans amparlier; s'en vaudra mielz l'amor.

(Ha! quant sospirs me vienent nuit et jor.)

Bruneau loue avec assez de naïveté les charmes de sa maîtresse, ses cheveux, sa taille, ses dents, sa bouche, sa fraîcheur, sa jeunesse :

Si com fresche doréure
Passe toute autre peinture...
Est ele très fine et pure;
Bouche belle, endentéure
A biau parler...
Oil, sorcil, cheveléure
Sont assez d'une tainture
A deviser...
Nois qui par iver s'apure
Est envers sa gorge, oscure
A remirer;
Grelle est parmi la ceinture,
Biaus bras, belle embracéure
A acoler...

(Quant voi chaïr la froidure.)

Le surnom de Bruneau vient probablement de sa patrie. « Il fut bon poëte, » a dit de lui Fauchet.

Œuvres, fol. 573 v°.

Brunoi (Guiot de). Voy. Guiot de Brunoi.

Cambrai (Jacques de). Voy. Jacques de Cambrai.
Cambrai (Rogeret de). Voy. Rogeret de Cambrai.

Carasaus.

Anc. f., n. 7222, 7613. — Cangé, n. 66, 67.—Suppl. fr., n. 184.

Ess. sur les bardes, t. III, p. 207.

Il importe peu que l'obituaire de la cathédrale de Rouen ait loué la haute science d'un chanoine nommé Carazol; car on ne peut confondre cet ecclésiastique normand, ainsi que le fait l'abbé de La Rue, avec le trouvère Carasaus, auteur de cinq chansons conservées dans cinq de nos manuscrits, et adressées soit à Jean de Dampierre, soit à Henri de Louvain. Ces envois, les seuls renseignements qui nous restent sur l'auteur, nous autorisent à le ranger parmi les poëtes de l'ancienne Belgique. Fauchet le nomme Carausaux, sans doute d'après la leçon aujourd'hui conservée au Vatican. Ses chansons offrent peu d'intérêt; M. Dinaux en a fait imprimer trois.

Fol. 576 v°. —Laborde, t. II, p. 178, 318. — Trouv. art., p. 125-130.

Cardon des Croisilles.

Anc. f., n. 7222. — Saint-Germ., n. 1989. —Cangé, n. 65, 67.—Suppl. fr., 184.—Mouchet, 8.

Le trouvère Cardon, surnommé quelquefois de Reims, mais plus souvent des Croisilles, était contemporain d'Érart de Brienne, auquel une de ses quatre chansons est adressée :

Chancon, va t'en à monseigneur Erart,
Celui de Brane, et li di que bien gart
Loial amor, ne en desesperance
Ne doit estre qui loiaument avance.

(Mar vit raison ki convoite trop haut.)

Erart, comte de Braine ou Brienne, était le père de Jean, depuis roi de Jérusalem. Il faut donc admettre que Cardon des Croisilles vivait sur la fin du XII[e] siècle. Le nom de sa famille tient une place honorable dans nos annales : Alart et Regnier des Croisilles combattaient à Bouvines avec Philippe-Auguste, et ils se portèrent garants, après la victoire, de la rançon d'Arnaut d'Escaillon et de Gui de Houdene, deux chevaliers de l'armée vaincue. Cardon lui-même prit part aux croisades de son temps, et la chanson qu'il écrivit avant de quitter la France rappelle exactement le style du châtelain de Couci et de Quenes de Béthune, avec lesquels peut-être il faisait le voyage d'outre-mer :

Guill. le Bret., Rec. des hist. de la France, t. XVII, p. 102.

Li departirs de la douce contrée
Où la belle est, m'a mis en grant tristor.

Laissier m'estuet la riens qu'ai plus amée,
Por Dam le Dieu servir, mon Criator.
Et neporquant tot remain à amor;
Car tot li lais mon cuer et ma pensée.
Se mes cors va servir nostre Seignor,
Por ce n'ai pas fine amor obliée...

Dame en qui est et ma mort et ma vie,
Dolent me pars de vous plus que ne di :
Mon cuer avez pieca en vo baillie;
Retenez le, ou vous m'avés traï.
Dex! où irai? ferai je noise ou cri?
Quant il m'estuet faire la departie
De mon fin cuer, et laissier à celi
Qui ainc du sien ne me laissa partie!

Il a fait encore, avec un certain Gautier de Formeselles, un jeu-parti sur la question suivante: Lequel vaut mieux pour un amant d'obtenir tout de suite et pour cinq ou six ans les faveurs d'une maîtresse, à la condition de les perdre ensuite pour toujours; ou de souffrir pendant dix ans, avec l'assurance d'obtenir après ce temps la récompense durable d'une pareille constance? Gautier préfère la longue attente, suivie d'une possession assurée; Cardon rappelle combien il est dangereux de laisser passer le temps de jeunesse sans être heureux. Ils prennent pour juge, l'un Baudouin d'Aire; l'autre Maielin, peut-être Mahieu de Gand, dont nous parlerons bientôt.

Caus (Albert de). Voy. Albert de Caus.
Caus pains (Ernous). Voy. Ernous Caus pains.

Certain.
Anc. f., n. 7613.

Un abbé nommé Certain, appartenant aux provinces du nord, et fort peu dévot, comme le prouve un jeu-parti, seule pièce conservée sous son nom, demande à Sandrat laquelle il vaudrait mieux avoir pour maîtresse, d'une religieuse ou d'une grande dévote. Sandrat préfère la grande dévote ou béguine; mais l'abbé prend la défense des nonnes :

Sandrat, s'il estoit ainsi
Qu'en religion
Fuissiés profès avec mi
Par devocion,
Et vous convenist anter
Nonain ou beguine,
Tout vo vivant, sans fausser,

De vraie amour fine,
En laquele metrez vous
Vo intention?

— Sire, auques ne m'abeli,
Par saint Simeon,
D'anter nonain; car en li
A detracion.
A pluseurs homes guiller
Est tous jours encline.
Beguine doi plus loer,
Car en sa couvine
A, si com croi, envers nous
Mains de fiction...

Certain, soupçonné plus loin d'avoir d'étroites relations avec quelque religieuse de sa juridiction, s'en défend avec vivacité; et c'est la justice seule qu'il croit défendre en plaidant ici leur cause. Ce jeu-parti n'en est pas moins singulier. Le nom de béguine, donné généralement aux dévotes des provinces du nord, suffit pour nous faire reconnaître la patrie de Certain, comme le titre de « sire » que lui accorde Sandrat nous apprend qu'il gouvernait une maison religieuse. Laborde a nommé Chiertain ou Certain; M. Arthur Dinaux a publié son jeu-parti, mais peu correctement, en parlant de Sandras ou Sandrat.

T. II, p. 180, 319.
Trouv. artés., p. 428.

Chalon (Le comte de). Voy. Comte (Le) de Chalon.

Chancelier de Paris.
T. II, p. 178, 318.

On trouve un Chancelier de Paris dans les deux listes de Laborde, qui lui attribue une chanson commençant ainsi :

Li cuers se voit de l'ueil plaignant.

Changeur (Colart le). Voy. Colart le Changeur.

Chanoine (Le) de Saint-Quentin.
Mss. de Cangé, n. 65. — Mouchet, 8.

Le chanoine de Saint-Quentin n'a rompu le silence qu'une seule fois par la puissance de l'amour, à qui tout cède :

Rose ne flor, chant d'oisiaus ne verdure
N'ont mès povoir de moi faire chanter,
Mès la dolor que mes fins cuers endure.

Chapelain (Le) de Laon.

Un trouvère qui n'est désigné que par le titre de chapelain de Laon, a pris pour sujet de ses rimes l'entretien d'un

chevalier avec sa maîtresse, qu'un mari, jaloux non sans raison, tient enfermée dans une tour. La belle ouvre sa fenêtre :

Suppl. fr., n. 184. — Cangé, 65, 67. — Saint-Germain, 1989. —Mouchet, 8.

Ele ot franche la color,
Et chantoit par grant docor
Un dos cant piteus mellé à plor...

Le chevalier ayant témoigné le plaisir que lui causerait la mort de cet ennuyeux mari, elle lui répond :

Amis, se vos desirés
La mort au jalous,
Si fai je, si m'aïst Dex,
Cent tans plus de vous.
Qu'il est viex et rassotés,
Et si a la tos;
Lais et maigres et pelés,
Et glous come lous;
Males teches a assés
Li desloiaus rous.
Toute sa graindre bontés
Est de cou qu'il est cous.

Il y a un refrain :

Coment garira dame à tel mari?
Coment garira, s'el n'aime?

Cette jolie chanson avait été bien accueillie, quoique peu morale, puisqu'elle se retrouve dans cinq de nos manuscrits.

Il nous reste du frère de saint Louis, CHARLES, comte d'Anjou et roi de Sicile, compté avec raison parmi les émules du roi de Navarre, deux chansons langoureuses, dont l'une a été publiée. Tillemont parle des essais poétiques de Charles avec un peu de dédain : « On prétend, dit-il, qu'il a fait quel- « ques méchantes chansons en vulgaire. » Ces titres littéraires sont fort légers sans doute; mais peut-être devaient-ils prévenir le reproche qu'on a fait à ce prince d'avoir peu aimé les lettres et de n'avoir point protégé les troubadours. Charles d'Anjou fut le patron d'Adam de la Halle, et nous verrons qu'il fit avec Perrin d'Angecourt un jeu-parti. Plusieurs autres trouvères ont également laissé des preuves de l'intérêt que Charles d'Anjou leur avait porté.

CHARLES, COMTE D'ANJOU.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 66, 67. — La Vall., n. 59.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 209.

Romancero fr., p. 119-124.

Vie de saint Louis, t. VI, p. 32.

CHARPENTIER (JEAN LE). Voy. JEAN LE CHARPENTIER.
CHATEL (ROBERT DU). Voy. ROBERT DU CHATEL.
CHATELAIN (LE) D'ARRAS. Voy. HUE, CHATELAIN D'ARRAS.
CHATELAIN (LE) DE COUCI. Voy. t. XIV, p. 579-587; t. XVII, p. 644-648.

CHATELAINE (LA) DE SAINT-GILLES

Ms. 7218, fol. 114-116. — Fabliaux, éd. de Barbazan, t. III, p. 21-38; de Méon, t. III, p. 369-379.

On trouve dans les recueils de fabliaux plusieurs pièces que le rhythme et les refrains qui terminent chacun de leurs couplets peuvent faire admettre au nombre des chansons. Telle est une charmante composition, bien connue sous le nom de la *Châtelaine de Saint-Gilles*, et que l'on peut comparer à ce que notre ancienne poésie légère offre de plus achevé. Les trente-cinq couplets, de sept vers chacun, sont suivis d'un refrain emprunté de chansons antérieures. Le dernier mot de chaque refrain rime avec le septième vers du couplet auquel il se rapporte, et va recommencer le couplet suivant.

Le sujet est bien simple. La fille d'un pauvre châtelain, cédant avec regret à la volonté de son père, a épousé un vilain fort riche. En se mariant, elle fait ses réserves, et déclare qu'elle ne se croit pas engagée à la fidélité pour un homme qui ne l'a obtenue qu'en l'achetant à prix d'argent. Le fils d'un comte, ancien amant de la belle, enlève la nouvelle mariée, et la conduit dans ses terres, d'où le riche vilain fait pour la ramener des efforts inutiles. Nous transcrirons quelques couplets :

Il avint l'autrier à saint Gille
C'uns chastelains ot une fille,
Qui moult estoit de haut parage;
Doner la volt par mariage
A un vilain qui moult riche ere;
Ele respondi à son pere :
Si m'aït Diex, ne l'aurai jà.
« Ostés le moi cel vilain là;
« Se plus l'i voi, je morrai jà. »

« Je morrai jà, » dist la pucele,
Se plus me dites tel novele,
Biaus pere, que je vous oi dire;
Si me gart Diex d'anui et d'ire!
Li miens amis est filz de conte :
Doit bien avoir li vilains honte
Qui requiert fille à chastelain.
« Ci le me foule, foule, foule,
« Ci le me foule le vilain. »

« Le vilain » vous covient avoir,
Dist li peres, par estavoir;
Si arez à plenté monoie,
Cainture d'or et dras de soie...

La demoiselle, qu'une telle espérance ne séduit pas, répond à son père, dans le couplet suivant :

S'il a du blé plein ses greniers,
S'a char de bacon crue et cuite,
Si la menjust, je li claim cuite,
Je garderai mon pucelage.
« J'aim miex un chapelet de flor
« Que mauvès mariage. »

Mais enfin, quand le père a vaincu sa résistance, le vilain arrive :

A tant ez li vilains qui vient,
Qui moult avoit le cors poli.
Au miex qu'il puet, de cuer joli
S'est escriés à haute alaine :
« L'avoirs done au vilain
« Fille à chastelaine. »

« Chastelaine » fu jà sa mere,
Chastelains est encor son pere,
Mès grans povretés l'avironne;
Quar por l'avoir que je li done
M'a il doné la pucelete;
S'en doi bien dire chanconnete,
Que je n'ai pas le cuer dolent :
« Je prendrai l'oiselet
« Tout en volant. »

On voit par ce couplet que le titre de châtelain n'était pas exclusivement réservé aux hommes d'armes chargés de la garde d'un château. La mère, avant d'être mariée, était châtelaine; et nous voyons que la fille est elle-même désignée comme « châtelaine de Saint-Gilles. » Il faut donc entendre par là toutes les personnes qui font d'un château leur demeure ordinaire. Du Cange, au mot *Castellum,* offre plusieurs exemples de cette acception.

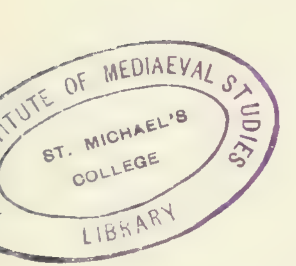
Le dixième couplet a été mal ponctué dans les éditions données par Barbazan et par Méon; il faudrait, pour le rendre plus clair, le rétablir ainsi :

« En volant » l'oiselet prendroie,
Tant est li miens cuers pleins de joie,

Dist li vilains, que ne puis dire :
Quant je sa grant biauté remire,
Lors cuide paradis avoir.
Qui por tel dame done avoir,
Si m'aïst Diex, riens ne mesprent.
« Nule riens
« A bele dame ne se prent. »

Le vilain s'empresse de se rendre chez le prêtre Nicolas, qui consent à le marier dès qu'on lui fera connaître l'épousée. La châtelaine arrive ; le prêtre lui demande s'il est bien vrai qu'elle consente au mariage proposé ? Je le fais, répond la châtelaine, par égard pour mon père :

Maugré moi, voir, je l'averai,
Mès jà foi ne li porterai,
Sire prestres ; bien le sachiez.
— Il ne me chaut que vous faciez,
Dist li prestres ; je vous espouse.
En chantant s'escrie la touse
De dolent cuer, com esbaïe :
« Je n'ai pas amoretes
« A mon voloir, si en sui mains jolie. »



A peine sont-ils mariés, que le fils du comte se présente dans la salle encore parée ; il est accueilli gracieusement par son ancienne amie, qui proteste de la fidélité qu'elle lui a conservée :

Joliement me tient, amis,
Li maus qui si lonc tans a mis
Mon cuer por vous en grant destrece ;
Si com gelée la flor seche,
M'a li vilains adès sechie ;
Mès dès or mès sui raverdie
Quant lez moi vous sent et acole.
« Mes cuers est si jolis
« Por un poi qu'il ne s'en vole. »

L'amant enlève sa maîtresse ; il traverse bois, vallées et montagnes, toujours poursuivi par le cheval qui porte le noble père et le vilain gendre : celui-ci excite quelque compassion.

Li vilains li fu à l'estrier,
Qui sovent son duel renovele ;
Et quant a véu la pucele

Lez son ami, si li deprie :
« Por Dieu, tolez moi quanque j'ai,
« Si me rendez m'amie. »

Enfin, il se résigne à retourner tristement sur ses pas; il lui faut, en arrivant, subir les reproches de ceux qui le blâment d'avoir cherché femme au-dessus de sa condition :

Ne m'en blasmez, por saint Remi;
« Se j'ai fait ma foliete,
« Nus n'en ara pis de mi. »

Les éditions imprimées ont omis, dans le couplet suivant, le sixième vers, que nous restituons d'après le manuscrit :

« De mi » ne cuit je qu'il ait homme
Qui soit mananz de ci à Rome
A cui il soit pis avenu;
Mès encor m'a Diex secoru,
Quant revenuz sui en meson;
S'en doi bien dire par reson
Les vers que j'ai tant violé :
« J'ai trové le ni de pie;
« Mès li piot n'i sont mie,
« Il s'en sont trestuit volé. »

Il est à remarquer que ce dernier refrain n'est pas encore oublié dans nos campagnes : nous l'avons souvent entendu chanter. Pour la dame, elle jouit, dans la compagnie de son amant, de tout le bonheur qu'elle ne pouvait attendre de son mari. La chanson finit avec ce couplet, auquel il manque un vers dans le manuscrit :

A gironée ai mon voloir.
Li vilains s'en puet bien doloir.
L'escuiers, devant la pucele
Qui tant estoit cortoise et bele,
Dist : J'ai en biau lieu mon cuer mis. . .
Ne sera que ne face joie.
« J'ai amiete
« Sadete
« Blondette,
« Tele com je voloie. »

Cette petite pièce semble rappeler le caractère du char-

mant fabliau d'*Aucassin et Nicolete;* et le nom de Saint-Gilles pourrait engager aussi à la croire imitée de quelque poëte provençal, quoique ces nombreux fragments de chansons françaises donnent à toute la composition une certaine originalité. Le style de la seule leçon que nous en ayons conservée est excellent, et la langue en est parfaitement pure. Nous y avons relevé quelques façons de parler dignes d'attention. Ainsi, « despondre » semble la traduction du latin *despondere :*

Ainsi li peres li despont;
Mès la pucele li respont...

On y trouve la forme affirmative « si fait, » employée encore aujourd'hui dans la conversation :

« Se je sui joliette,
« Nus ne m'en doit blasmer. »

— « Blasmer », belle fille, si fet;
Sachiés que li enfes qui fet
Contre le voloir de son pere,
Sovent avient qu'il le compere.

Méon, Fabl., t. III, p. 142.

L'avant-dernier couplet finit par un refrain également rappelé dans la *Cour de Paradis :*

A gironées depart amours, à gironées.

Du moins nous l'écrivons ainsi, et nous entendons par « à gironées, » en toute abondance, à plein tas. Mais Barbazan et Méon ayant écrit d'un seul mot « agironées, » Roquefort en a fait le verbe « agironer, » qui nous semble tout à fait inusité.

Chatillon (Geoffroi de). Voy. Geoffroi de Chatillon.

Chevalier (Le) d'Aipinois.

S.-Germ., 1989. —Mouchet, 8. Œuvres, fol. 572.

Il y a un Chevalier d'Aipinois, ou d'Espinois, qui se félicite de n'avoir jamais, en aimant, compté sur la moindre récompense de son amour. Nous le félicitons aujourd'hui de n'avoir fait qu'une chanson. C'est sans doute le même qu'un Jacques d'Espinois, indiqué par Fauchet.

Chevaliers (Guesvres). Voy. Guesvres Chevaliers.
Chievre (Robert la). Voy. Robert la Chievre.
Cisoing (Jacques de). Voy. Jacques de Cisoing.

XIII SIÈCLE.

Les envois que fait Colart le Boutellier de ses chansons à Rognon de Sapignai, à Philippot Verdière, à Jean de Neuville et à Jean Bretel, ses jeux-partis avec Guillaume le Vinier, nous prouvent assez que lui-même habitait la province d'Artois. Neuville et Sapignai ou Sapignies sont deux villages situés entre Arras et Bapaume; Verdière, Le Vinier et Jean Bretel étaient des bourgeois de la ville d'Arras. Nous avons parlé des jeux-partis composés par Bretel avec le célèbre Adam de la Halle : Colart le Boutellier était donc le contemporain et le compatriote de tous les deux. Il a nommé, de plus, dans ses chansons un maître Guillaume, qui doit être Guillaume le Vinier, et d'un autre côté Gillebert de Berneville lui a adressé plusieurs des siennes.

Colart le Boutellier.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Hist. littér. de la Fr., t. XX, p. 657, 658.

Dans la pièce envoyée par Colart à Bretel, nous avons remarqué le couplet où il regrette qu'on n'aimât plus de son temps comme on aimait jadis :

Par coi valoit cist siecles tant
A nos ancissors qui mort sunt?
Par amour où erent manant.
Est ele morte avec eux dont?
Nennil : ès fins cuers se repont,
Mais pou en est en vie...

(Ne puis laissier que je ne chant.)

Un de ses jeux-partis avec Guillaume, que M. Adelbert Keller a publié d'après un texte du Vatican, a pour sujet cette question : Qu'y a-t-il de plus difficile ou pour l'amant de faire l'aveu de sa passion, ou pour la dame d'accueillir de bonne grâce cette déclaration? Par malheur, la question n'est pas résolue.

Romvart, p. 385.

Nous avons reconnu treize chansons de Colart le Boutellier. Plusieurs manuscrits lui attribuent à tort une pastourelle, qui lui est seulement adressée par l'auteur véritable, Jean de Neuville. Deux autres jeux-partis, copiés sous le nom de Colart dans un seul manuscrit, sont proposés l'un par Michel à Robert (de Béthune), l'autre par Colart à Mahieu; mais nous croyons qu'il s'agit ici de Colart le Changeur, son compatriote.

Le nom de Colart a été rappelé par Fauchet et par Laborde; ces deux critiques avaient conjecturé qu'il tenait à la famille des Boutillier de Senlis. Mais M. Arthur Dinaux a prouvé que ce trouvère appartenait à une maison noble de l'Artois, bientôt après illustrée par un écrivain plus sérieux,

Œuv., f. 574. — Essai sur la musique, t. II, p. 172, 320.
Trouvères de la Flandre, p.

287; Trouv. artesiens, p. 131. P. Paris, Mss. fr., t. II, p. 191. Suppl. fr., n. 184.

Jean le Bouthillier, auteur de la *Somme rurale*. On avait déjà précédemment signalé le rapport qui existait entre les armoiries tracées sur les sceaux de Jean le Bouthillier, et celles qu'on remarque dans l'initiale des chansons manuscrites de Colart le Boutellier. Ce rapport suffirait pour lever tous les doutes, quand même l'envoi de la plupart des chansons de Colart ne nous apprendrait pas que l'auteur habitait ordinairement l'Artois ou le Tournaisis. M. Dinaux a publié avec soin dix chansons comme étant de ce trouvère. Mais la troisième est certainement de Jean de Neuville, auquel l'attribuent les deux meilleures leçons, sur les quatre qui nous l'ont conservée.

Ms. 7222. — Suppl. fr., 184.

Colart le Changeur.

Ms. 7613.

Un autre poëte artésien, Colart le Changeur, qu'il ne faut pas confondre avec Colart le Boutellier, a proposé ou soutenu plusieurs jeux-partis contre Sandras, Jean de Tournai, Jean d'Estruen et Mahieu de Gand. Dans le plus agréable de ces badinages, il demande au juif Mahieu, nouvellement converti et tonsuré, quel est le meilleur état, de religieux, d'homme marié ou de célibataire. « Demeurez célibataire, » répond hardiment Mahieu. — « Mais, par saint Nicaise de Reims, re« prend Colart, vous parlez autrement que vous n'agissez. « Prétendez-vous que le soin de la vie éternelle ne doive pas« ser avant tout? » — « Je prétends, réplique Mahieu, que « pour se rendre moine, il faut en avoir la vocation, et vous « ne l'avez pas. » Premier couplet :

Colart. Mahieu, je vous part, compains,
De trois estas, s'en jugiez,
Li ques est plus souverains
Et lequel miex ameriez,
Ou en religion rendre,
Ou mariage entreprendre,
Ou demourer ensement
Com je sui tout simplement.

Mahieu. Colart, vous estes estrains
Dont tous li blés est voidiés,
Qui estes à ce contrains
Que soulas entr'oubliés.
Miex vous vaut un poi entendre
Au deduit que soi souprendre;
Car cil se pert qui se rent,
S'en lui n'a bon sentement.

M. Arthur Dinaux a connu ce trouvère, et a cité plusieurs de ses couplets. Trouv. artés., p. 146-148.

Deux lais, un descort, trois saluts d'amour, cinq chansonnettes, telles sont, parmi les pièces conservées sous le nom de Colin Muset, celles qu'on peut regarder avec certitude comme son ouvrage. Ce sont là des titres bien peu nombreux à l'attention de la postérité; mais ils appartiennent sans contredit à un des plus aimables trouvères du XIIIe siècle. COLIN MUSET. Collect. de Mouchet, n. 8.

D'après les deux seuls envois que contiennent ses chansons, Nicolas ou Colin Muset paraît avoir exercé la profession de ménestrel sur les marches de Lorraine et de Champagne. D'abord, il s'y recommande à son bon seigneur de Waignonrut; puis de Waignonrut il veut que ses vers parviennent au bon comte de Widemont :

> De Waignonrut la menroie
> A Widemont maintenant,
> Le boen conte prieroie;
> Qu'adès a le cuer joiant,
> Molt en dient bien la gent,
> Au siecle a bien fait sa voie,
> Que nus hom ne li deffent,
> Tant com lo sauront vivant.

Ce couplet est le septième d'une chanson dont M. Jubinal a publié les six premiers d'après le manuscrit de la bibliothèque de Berne. Dans une autre pièce, *le Descort*, Muset se recommande aussi à une grande dame qu'il appelle la bonne duchesse : Rapport, etc., 1838, p. 48, 49.

> Mon descort
> Ma dame aport
> La bone duchesse, pour chanteir :
> Por tous biens à li m'acort,
> Qu'ele aim deport,
> Rire et jueir.
> Dame, je vos vueil monstreir
> Que je ne scai vostre peir
> De bone vie mener,
> Et de loiaument amer.

De ces trois personnages que nous avons dû chercher à reconnaître, le dernier pourrait être Agnès de Bar, mariée, en 1181, au duc de Lorraine Ferri II, et morte en 1226; M. de Saulcy,

Rech. sur les monn. de Lorraine; Metz, 1841, p. 20.

elle était fille de Thibaut I, comte de Bar, et sœur de ce Thibaut II qu'une seule chanson, d'un véritable intérêt historique, nous fera bientôt rappeler. Les éloges d'un poëte tel que Muset, et la nature même de ces éloges, n'augmenteraient pas sans doute la réputation de vertu d'Agnès de Bar; on en devrait même plutôt conclure qu'elle n'affectait pas une extrême sévérité de mœurs; mais nous y trouverions en même temps la preuve qu'elle aimait la poésie, comme son frère le comte de Bar. C'est dans le seul manuscrit qui contienne aujourd'hui le *Descort* de Colin Muset, que nous avons retrouvé la belle chanson de la duchesse de Lorraine dont nous parlons ailleurs, et qui commence ainsi :

Par maintes fois aurai esté requise
Que je chantaisse ensi com je soloie...

Il serait donc permis de l'attribuer à cette même duchesse de Lorraine dont Colin Muset avait sollicité la générosité. Quoi qu'il en soit, deux contemporains d'Agnès de Bar étaient Geoffroi de Waignonrut ou Vignori, un des héros de la croisade de Constantinople en 1200, et Hugues, comte de Widemont ou Vaudemont, mort en 1235, héritier de la terre de Vaudemont en 1190, et connu dès 1187 pour avoir combattu à la funeste journée de Tibériade. Hugues était revenu en France dès l'année suivante, et c'est peut-être à son voyage d'outre-mer que Colin fait allusion dans ces deux vers :

Art de vérifier les dates, t. III, p. 40.

Molt en dient bien la gent,
Au siecle a bien fait sa voie.

Voilà tout ce que nous pouvons conjecturer sur la patrie de Colin et sur le temps où il vivait. Nous voyons aussi qu'il était marié, qu'il avait des enfants, et se trouvait même, autant que pouvaient le comporter ses mœurs faciles, à l'abri de la pauvreté, puisque nous l'entendrons parler tout à l'heure de sa mule, de son valet, de sa meschine ou servante. Habile joueur d'instruments non moins que bon poëte, il allait de ville en ville, et surtout de château en château, offrant aux amours des jeunes gens le secours de ses chansons, méritant souvent l'honneur de présider aux jeux poétiques des tournois et des réunions chevaleresques. Colin n'oublie presque jamais de demander le prix de ses vers; c'est un point auquel il semble tenir infiniment, non qu'il fût d'une économie sor-

dide ou même prudente, mais pour mieux profiter des avantages d'une santé robuste, mener grand train, faire bonne chère, et préparer le succès de ses aventures amoureuses. On devine déjà dans Colin Muset le devancier ou l'émule du célèbre Rutebeuf : moins cynique toutefois, moins véhément, il est, comme lui, ami des dés et de la table. Il en convient avec le même abandon, et toute sa morale pourrait se réduire à deux préceptes : donner beaucoup, quand on est riche ; vivre joyeusement, sans penser au lendemain, puisqu'on est ménestrel. Muset avait encore plus que Rutebeuf un penchant décidé pour la galanterie, et ce défaut, très-blâmable chez un père de famille, est souvent, il faut en convenir, assez favorable au talent poétique. Aussi ne tombe-t-il pas dans les excès de tout genre que nous avons dû reprocher à Rutebeuf ; son enjouement est gracieux et naïf ; sa rancune est tempérée par un fond d'insouciance qui nous prévient en sa faveur ; enfin, à l'harmonie de ses vers, à la pureté de ses rimes, on sent qu'il avait le goût beaucoup plus sûr et l'oreille infiniment plus délicate.

Nous avons ailleurs essayé d'expliquer quels étaient les anciens lais ; et pour donner une idée de ceux du XIII[e] siècle, nous avons cité l'un des deux qui nous sont restés de Colin Muset. L'autre, aussi bien versifié, n'est pas exempt de ces lieux communs de tendresse auxquels nos trouvères étaient souvent obligés de recourir, pour plaire à ceux qui venaient leur demander un supplément d'esprit. Ce lai commence par les deux vers :

Ci-dessus, p. 512-515.

En ceste note dirai
Une amorette que j'ai...

Muset a pourtant voulu mettre son nom dans le dernier couplet ; il est seul responsable, par conséquent, des fadeurs qu'il n'a pas évitées :

Bele très douce amie,
Colin Muset vos prie
Por Dieu n'obliez mie
Solas ne compaignie,
Amors ne druerie :
Si ferez cortoisie.
Ceste note est fenie.

Nous ne parlerons pas des trois saluts d'amour, dont le

principal mérite est d'être bien écrits ; mais voici trois couplets d'une chanson qui abonde en gracieux diminutifs, et dont les rimes sont vives et légères :

En mai quant li rossignolet
Chantent cler au vert buissonet,
Lors m'estuet faire un flajolet ;
Si le ferai d'un saucelet.
Qu'il m'estuet d'amours flajoler
Et chapelet de flors porter,
Por moi deduire et deporter ;
Qu'adès ne doit on pas muser...

La damoisele au chief blondet
Me tient tout gai et cointelet,
En tele joie le cuer met
Qu'il ne me sovient de mon det.
Honiz soit qui por endeter
Laira bone vie à mener !
Adès la voit on eschaper,
A quel chief que doie torner.

L'en m'apele Colin Muset :
J'ai mangié maint bon chaponet,
Mainte haste et maint gastelet,
En vergier et en praelet.
Et quant je puis hoste trover
Qui vuet acroire et bien prester,
Adont me prens à sejorner
Selon la blondete au vis cler.

Puis, dans la reprise de ce dernier couplet :

N'ai cure de roncin lasser
Après mauvais seigneur troter ;
S'il heent bien mon demander,
Et je, cent tans, lor refuser.

Jubinal, Rapport, etc., 1838, p. 52, 53.

C'est encore sur deux rimes que Muset a composé une autre chanson du même genre, dont chaque couplet est de douze vers. Comme elle a été publiée, nous n'en citerons pas ici le texte, mais nous en traduirons quelques passages qui feront juger de la verve du trouvère : « Je suis heureux, dit-« il, quand j'entends la flûte accompagner le tambour ; quand « filles et garçons chantent à qui mieux mieux, la tête cou-« ronnée de fleurs et de verdure.

« Voyez ce jouteur, l'écu sur le bras, piquant son cheval, « rompant sa lance en éclats, puis cherchant des yeux un ad- « versaire plus redoutable. A lui les joyaux de la belle dame « aux cheveux blonds, à la fraîche couleur; à lui l'anneau, « gage d'un amour partagé.

« Tel pense à devenir riche, qui oublie cependant de vivre; « il ne tiendra pas une bonne table une seule fois, avant d'aller « rendre ses comptes au diable. Pour moi, j'emploierai le man- « teau que je vais gagner, pour ajouter à mes plaisirs; car à quoi « bon l'or en coffre, si l'on ne dépense avec honneur?

« Que je sois, pendant les beaux jours, au milieu d'un pré « fleuri, bien fermé de buissons verts; qu'on m'y apporte des « oies, des poussins, des gâteaux, des tartes, du porc et du « bœuf à la sauce verte; qu'on me livre un tonnel de vin « frais, généreux, friand! Alors, oh! croyez-moi, je m'estime- « rai plus heureux que si je me voyais en pleine mer, sur un « frêle navire. »

Nous avons dit que Muset, dans tous ses petits ouvrages, oubliait rarement de recommander à ses auditeurs la générosité. Le plus souvent la récompense des ménestrels en réputation était une pelisse, une malle garnie, un cheval. Sous la première impression d'une voix mélodieuse ou d'une agréable narration, les barons jetaient au ménestrel leur chaperon, leur robe fourrée; les dames se privaient pour lui de leurs joyaux les plus précieux. La prodigalité qu'on affectait alors n'était pas toujours un simple gage de satisfaction; elle venait aussi d'un retour de prudence, tant on craignait la rancune de ces beaux esprits, admis dans toutes les nobles maisons de la province, et connus pour ne faire mystère ni de l'éloge de ceux qui leur donnaient, ni de la satire de ceux dont ils avaient à se plaindre. Mais c'est dans les tournois surtout que la collecte des jongleurs et des hérauts d'armes était abondante. On savait que le moins libéral ne pouvait jamais être, dans leurs récits, « le mieux faisant; » on n'épargnait rien pour mériter leur attention bienveillante, comme font encore aujourd'hui, auprès de maint critique, ceux que toute satire effraye, que toute louange console. Il nous semble que, dans les vers suivants, Colin Muset s'adresse à ceux qui tardaient trop à lui envoyer le prix de ses concerts et de ses chants; nous donnons même le dernier couplet, quoique altéré, comme une pièce utile à l'histoire de la jonglerie et de la ménestraudie :

Sire quens, j'ai vielé
Devant vos en vostre osté;
Si ne m'avés riens doné,
Ne mes gages acquité,
C'est vilenie.
Foi que doi sainte Marie,
Ainc ne vos sievrai je mie;
M'aumosniere est mal garnie,
Et ma malle mal farcie.

Sire quens, quar comandez
De moi vostre volenté.
Sire, s'il vos vient à gré,
Un beau don car me donez
Par cortoisie.
Talent ai, n'en doutez mie,
De r'aler à ma mesnie;
Quant vois bourse desgarnie,
Ma feme ne me rit mie.

Ains me dist : Sire Engelé,
En quel terre avez esté,
Qui n'avez rien conquesté[1]
Aval la ville?
Vez com vostre malle plie,
Elle est bien de vent farcie.
Honiz soit qui a envie
D'estre en vostre compaignie!

Quant je vien à mon osté,
Et ma feme a regardé
Derrier moi le sac enflé,
Et ge qui sui bien paré
De robe grise,
Sachiés qu'ele a tost jus mise
La quenoille sans faintise;
Ele me rist par franchise,
Ses deux bras au col me lie.

Mes garcons va abriver
Mon cheval et conreer;
Ma pucele va tuer
Deus chapons, por deporter
A sause aillie;
Ma fille m'aporte un pigne
En sa main par cortoisie;
Lors sui de mon ostel sire
Plus que nus ne porroit dire.

Tel était donc Colin Muset; tels étaient alors tous les jon-

[1] Manque un vers.

gleurs; et ce que, dans leurs procédés, nous sommes tentés de regarder comme un défaut de dignité, n'est pas exclusivement le partage des beaux esprits de ces premiers temps littéraires : Clément Marot, sous François Ier; Scarron, Poisson, et La Fontaine lui-même, sous Louis XIV, n'ont guère été plus délicats dans leurs sollicitations auprès des grands. On peut dire que c'est de nos jours seulement que les hommes de lettres ont dû, pour garder l'estime des honnêtes gens, ne plus courir après de riches et puissants patronages.

Colin Muset, comme on l'a vu, jouait d'un instrument qu'il nomme « viele, » et qui devait être notre violon, puisqu'on en tirait des accords à l'aide d'un archet :

J'alai à li el praelet
O tout la viele et l'archet,

dit-il dans une chanson que Laborde a publiée. Sur le portail de Saint-Julien, construit à Paris, vers l'an 1330, dans la rue Saint-Martin, par la corporation des ménétriers, on remarquait un musicien jouant d'un instrument qui devait être celui de Colin Muset. C'est là ce que le président Fauchet s'était contenté de remarquer. Il est fâcheux que M. de Paulmy en ait cru pouvoir induire que la tradition attribuait la construction de cette église à la générosité de Colin Muset; car la tradition n'a jamais rien admis de semblable, et Colin était mort, suivant toutes les apparences, plus d'un siècle avant la fondation de Saint-Julien des ménétriers. M. de Paulmy, suivi trop aveuglément par Laborde, ajoute avec tout aussi peu de vérité que « l'esprit de Colin Muset l'é« leva au grade d'académicien de Troyes et de Provins, et « que le roi de Navarre le prit à son service. » De telles chimères ne sont point déplacées sans doute dans la Bibliothèque des romans; mais comme on les a répétées à plusieurs reprises dans des ouvrages plus graves, nous avons dû, à notre tour, les rappeler ici pour en faire justice.

Ess. sur la musique, t. II, p. 208.—La Ravallière, Poés. du roi de Navarre, t. I, p. 253.
Fol. 573 v°.

Ess. sur la musique, t. II, p. 207, etc.

Un trouvère cambrésien, Colin Pausaie, de Cambrai, oublié dans la nomenclature de M. Arthur Dinaux, est auteur d'une pastourelle dont il suffira de citer le premier couplet, agréablement versifié :

Colin Pausaie.
Coll. de Mouchet, n. 8.

L'autrier par une sentelle
M'en entrai en un biau preit,

Desor claire fontenelle
M'assis par joliveteit.
Desous un airbre rameit,
Boutonneit,
Ai un doul cant escouteit
De gentille pastorelle :
Pleine estoit de grant biauteit.

COMPIÈGNE (ROBERT DE). Voy. ROBERT DE COMPIÈGNE.
COMTE D'ANJOU (CHARLES). Voy. CHARLES, COMTE D'ANJOU.

COMTE DE CHALON.
Coll. de Mouchet, n. 8.

Dans un salut d'amour, en vers assez coulants, le COMTE DE CHALON donne un démenti aux envieux qui ont parlé des bontés de sa maîtresse pour lui :

Douce dame, se ma mort vos veult plaire,
Ains ne morut nus hom tant docement;
Et est bien drois que la grant amor paire,
Dont je vos aim de cuer entierement.
Et cil que die : Vos m'amés, il se ment,
Ce poise m'en, ire en ai et contraire;
Pléust à Deu qu'il fussent voir disant!

(Loial amor qu'est dedens fin cuer mise.)

Art de vérifier les dates, t. II, p. 530.

Ce comte était peut-être Jean, surnommé le Sage, qui mourut en 1267, après avoir cédé au duc de Bourgogne, Hugues IV, sa terre de Châlon-sur-Saône.

COMTE (LE) DE LA MARCHE. Voy. HUGUES DE LUSIGNAN.
CONTREDIT (ANDRIEU). Voy. ANDRIEU CONTREDIT.
CORBIE (PIERRE DE). Voy. PIERRE DE CORBIE
CORBIE (ROUFIN DE). Voy. ROUFIN DE CORBIE.
CORBIE (VIELART DE). Voy. VIELART DE CORBIE.
CORROIERIE (OEDE DE LA). Voy. OEDE DE LA CORROIERIE.
COSSE (SAUVALE). Voy. SAUVALE COSSE.
COUPELE (PIERREQUIN DE LE). Voy. PIERREQUIN DE LE COUPELE.
CRAON (AMAURI DE). Voy. AMAURI DE CRAON.
CRAON (PIERRE DE). Voy. PIERRE DE CRAON.

CRESTIEN DE TROYES.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 193.—Anc. f., n. 7613. — Saint-Germ., n. 1989. —Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Suppl. fr., n.

Dans la notice, malheureusement incomplète, sur le célèbre trouvère CRESTIEN DE TROYES, on n'a pas mentionné quelques chansons notées que divers manuscrits lui attribuent. L'ancienneté en fait le principal intérêt; on y reconnaît pourtant l'esprit subtil et le style travaillé des grands poëmes du même auteur. Ainsi, dans la première, il nous dit que l'amour, dont il est le plus fidèle champion, ne lui en déclare pas moins la guerre, mais que tous ses mauvais tours n'auront jamais le pouvoir de le faire mentir à la foi qu'il lui a donnée :

184.—Mouchet, n. 8.

Amors tencon et bataille
Vers son champion a prise,
Qui por li tant se travaille,
Qu'à desrainier sa franchise
A tote s'entente mise.
S'est droiz qu'à merci li vaille,
Mais ele tant ne lo prise
Que de s'aïe li chaille.

La seconde chanson lui est disputée par Guyot de Dijon et par Gasse Brulé. Il y déplore de nouveau l'indifférence de sa dame; mais qu'y faire? Il ne l'en aimera pas moins; non qu'on ait jeté sur lui quelque sortilége; il s'est contenté d'ouvrir les yeux pour demeurer captif le reste de ses jours :

Onques du buvraige ne bui
Dont Tristans fu enpoisonés,
Car plus me fait amer que lui
Fins cuers et bonne voulentez.
Bien en doit estre miens li grés,
Qu'ains de rien efforciés ne fui,
Fors tant que les miens eulz en crui,
Par cui sui en la voie entrez
Dont jà n'istrai, n'ainz n'en recrui.

On retrouve bien encore ici l'auteur de *Perceval* et de *Cligès*. Trois autres chansons, inscrites quelquefois sous son nom, nous semblent plutôt appartenir au Trésorier de Lille ou à Guyot de Dijon.

Dame (La) dou Fael.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 66. — Mouchet, n. 8.

Cette femme célèbre et infortunée dont un romancier du commencement du XIVe siècle a versifié les amours avec le châtelain de Couci, la dame dou Fael, ou de Fayel, avait-elle, comme une autre Héloïse, appris de son amant l'art de faire des chansons, et serait-elle l'auteur d'un petit chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité, conservé dans trois anciens manuscrits? Il est vrai qu'un des trois l'attribue à Guyot de Provins, et qu'un autre donne ces vers comme anonymes; mais le troisième les met sous le nom de la dame du Fael. Si Guyot de Provins les a réellement composés, s'il a voulu parler au nom de l'amante du châtelain de Couci, nous ne reconnaissons pas, dans les autres chansons qui ne lui sont point contestées, le style de celle qu'on va lire, et qui exprime les sentiments de la dame de Fayel lorsque, peu de temps après le

départ du châtelain, elle était pressée par sa famille de prendre un époux :

Chanterai, por mon corage
Que je veuil reconforter,
Car avec mon grant damage
Ne veuil morir n'affoler,
Quant de la terre sauvage
Ne voi nului retorner,
Où cil est qui m'assoage
Le cuer, quant j'en oi parler.

Dex, quant crieront Outrée !
Sire, aidiés au pelerin
Por cui sui espoantée;
Car felon sunt Sarrasin.

Je souferrai mon damage
Tant que l'an verrai passer.
Il est en pelerinage,
Dont Diex le laist retorner!
Et maugré tot mon lignage
Ne quier ochoison trover
D'autre faire mariage;
Fols est cui j'en oi parler.

Dex, quant crieront Outrée, etc.

De ce sui au cuer dolente
Que cil n'est en cest païs
Qui si sovent me tormente,
Je n'en ai ne gieu ne ris.
Il est biaus, et je sui gente;
Sire Diex, por quoi féis,
Quant l'uns à l'autre atalente,
Por quoi nos as departis!

Dex, quant crieront Outrée, etc.

De ce sui en bone atente
Que je son homaige pris;
Et quant la douce aure vente
Qui vient de cel dous païs
Où cil est qui m'atalente,
Volentiers i tor mon vis,
Et lòrs m'estuet que la sente
Par desoz mon mantel gris.

Dex, quant crieront Outrée, etc.

De ce sui mout decéue
Que ne fui au convoier;
Sa chemise qu'ot vestue
M'envoia por embracier.
La nuit, quant s'amor m'argue,
La met delez moi couchier
Toute nuit à ma char nue,
Por mes mals assoagier.

Dex, quant crieront Outrée, etc.

Outrée! c'est-à-dire En avant! cri souvent répété, comme il a été dit ailleurs, dans les pèlerinages et dans les croisades. Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 279, 839.

On peut rapprocher de ces plaintes touchantes les regrets non moins pathétiques du châtelain de Couci. Quelques vers du XIIe siècle, inspirés par un sentiment véritable, ont encore aujourd'hui pour nous plus d'intérêt que la romance du duc de la Vallière, ou la tragédie que de Belloy fit applaudir, et qu'on ne lit plus.

Mais d'où vient ce nom de *Gabrielle de Vergi*, substitué, dans la tragédie moderne, à celui de la dame de Fayel? C'est que l'histoire de ces deux héroïnes de roman offrait quelque ressemblance, comme on le verra tout à l'heure dans la notice sur la Duchesse de Lorraine.

Dampierre (Jacques de). Voy. Jacques de Dampierre.
Dargies (Gautier d'Argies, ou de). Voy. Gautier d'Argies.
De la Halle (Adam). Voy. Adam de la Halle.
Des Auteus (Baudouin). Voy. Baudouin des Auteus.
Des Prez (Sainte). Voy. Sainte des Prez.
Dijon (Guyot de). Voy. Guyot de Dijon.
Dijon (Joscelin de). Voy. Joscelin de Dijon.

Doete de Troyes. OEuvres, fol. 577 v°.

On trouve dans le roman de *Guillaume de Dole* le commencement d'une chanson de la belle Doete de Troyes, « chanteresse et trouvere, » selon Fauchet :

Quant revient la saison
Que l'erbe reverdoie, etc.

Dommart (Robert de). Voy. Robert de Dommart.
Doré (Pierre de). Voy. Pierre de Doré.
Douai (Andrieu de). Voy. Andrieu de Douai.
Douai (Pierre de). Voy. Pierre de Douai.
Douche (Andrieu). Voy. Andrieu Douche.
Drignan (Maroie de). Voy. Maroie de Drignan.
Duc de Bretagne (Pierre). Voy. Pierre, duc de Bretagne.

XIII SIÈCLE.

DUCHESSE LA DE LORRAINE.

Mss. de Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, n. 8.

Art de vérifier les dates, t. III, p. 49.

Nous lisons dans le grand ouvrage chronologique des Bénédictins que le duc Matthieu II de Lorraine, mort en 1251, eut de son mariage avec Catherine de Limbourg une fille nommée Lorre, qui d'abord épousa Jean de Dampierre, puis Guillaume de Vergi, sire de Mirebeau en Bourgogne; et les graves historiens ajoutent en parenthèse : « Lorre est l'héroïne du roman de la *Comtesse de Vergi.* » Rien de plus; aucune preuve, aucune pièce justificative; mais cette assertion de leur part ne laisse pas d'avoir beaucoup de valeur.

Hist. générale des gr. off. de la couronne, t. VII, p. 33.

Guillaume de Vergi est également indiqué par le père Anselme comme sénéchal de Bourgogne et comme époux de Laure de Lorraine.

Rapp. sur les mss. de Berne, p. 54.

Maintenant, deux manuscrits conservent une ancienne chanson, fort touchante, qui est anonyme dans l'un des deux, et qui, dans l'autre, celui de Berne, est attribuée à la duchesse de Lorraine. M. Jubinal, qui l'a publiée d'après ce dernier texte, suppose que cette duchesse est Gertrude de Dashbourg, mariée d'abord avec Thibaut Ier, duc de Lorraine, puis avec Thibaut de Champagne, roi de Navarre, et enfin, cette seconde union ayant été dissoute presque aussitôt, avec Frédéric, comte de Linange ou Leiningen. « Ce « qui me fait conjecturer, dit-il, qu'on lui doit la chanson « que je publie, c'est d'abord son mariage avec Thibaut (de « Champagne). Ce prince... aura voulu épouser une femme « dont les qualités intellectuelles répondissent aux siennes, « et celle-ci aura puisé probablement dans ses rapports avec « lui le goût de la poésie. La chanson de la duchesse de Lor- « raine, bien qu'il paraisse en certains endroits y être ques- « tion de la mort de quelqu'un qu'elle regrette, ne serait-elle « pas seulement une allusion au divorce que l'ambition de « son mari fit prononcer malgré elle?... » Il faut avouer que ces raisons sont en effet fort conjecturales. Gertrude a été mariée un instant avec Thibaut le chansonnier; donc elle a fait elle-même une chanson. Ce mariage a été bientôt rompu; donc il a été rompu malgré elle. Enfin, si elle se plaint, dans la chanson qu'on lui attribue, de la mort d'un amant, c'est qu'elle y veut parler de cette séparation.

Nous pourrions dire à notre tour : Si ces vers semblent inspirés par des sentiments analogues à ceux qui dominent dans le roman de la dame de Vergi, et si cette dame de Vergi a été considérée par de doctes chronologistes comme une duchesse de Lorraine, ne sera-t-il pas également permis de conjecturer

qu'il n'est pas impossible que la chanson appartienne à l'héroïne du roman de la châtelaine de Vergi? Ajoutons cependant que Ferri, duc de Lorraine, avait épousé une fille de Thibaut le chansonnier, roi de Navarre, et que cette princesse, nommée Marguerite, aurait pu, elle aussi, faire des chansons dignes de celles du roi son père. Sans trop nous arrêter à toutes ces suppositions, et sans y joindre cet autre rapprochement, que les chansons du châtelain de Couci et de la dame de Fayel ayant donné plus tard l'idée du roman du châtelain de Couci, les chansons de Laure de Lorraine ont pu devenir aussi la trame que devait broder plus tard l'auteur du roman de la châtelaine de Vergi, « qui morut, disent toutes les rubriques, par trop amer son ami, » nous allons nous contenter de traduire les deux premiers couplets de la chanson de la duchesse de Lorraine, qui en a quatre, d'un style assez obscur :

« On m'a souvent demandé pourquoi je ne chantais plus « comme autrefois ; mais l'affliction de mon cœur devrait être « visible pour tous. Je voudrais cesser de vivre ; et mon vœu « serait d'imiter en tout la reine Didon, qui, pour Énée, se « donna la mort.

« Ah! mon ami, j'ai refusé de combler vos désirs, tant que « vous fûtes près de moi. Les médisants, qui nous épiaient, « ne m'en ont pas laissé la liberté. Je n'ai point récompensé « votre loyal service, et si je l'eusse fait, je m'en accuse« rais aujourd'hui plus qu'Adam de la pomme qu'il a man« gée. »

La duchesse cite encore, dans les deux autres couplets, le phénix, auquel elle compare son désespoir, et la belle Anfelise, maîtresse de Forcon ou Foulque de Candie, héros d'une des branches de Guillaume d'Orange. On voit donc qu'elle avait lu beaucoup de livres, et que son chagrin ne les lui faisait pas entièrement oublier.

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 544, 545.

ÉPINAL (GAUTIER D'). Voy. GAUTIER D'ÉPINAL.

ERNOUL LE VIEL.

Anc. f., n. 7222, 7364. — Suppl. fr., 184. — Mouchet, 8.

Laborde a le premier indiqué trois chansons d'ERNOUL LE VIEL, qu'il nomme *Arnould le Vieleux*. Nous n'avons trouvé, dans les manuscrits, d'autres variantes de ce nom que *Ernous le Vielle, la Vielle,* ou *le Viel*. Une seule rubrique porte *la Vielle du Gastinois,* et nous apprend ainsi quelle était la patrie d'Ernoul. Il reste de lui cinq chansons. Trois pastourelles sont d'un faible intérêt : c'est toujours la ren-

contre d'un chevalier avec une bergère, qui cède, soit à la force, soit à la persuasion. La première nous offre cette modulation *A e o*, que M. Francisque Michel avait déjà remarquée à la fin des stances du poëme de Roncevaux qu'il a publié d'après un manuscrit d'Angleterre. Voici le premier et le meilleur de ces couplets d'Ernoul le Viel :

Pour conforter mon corage
Qui d'amor s'effroie,
L'autre jor lez un boschage
Toz seus chevauchoie;
Pastorele
Gente et bele
Truis, simple et coie.
En l'erboie
Qui verdoie
Repaissoit sa proie.
Cors ot gent
Et avenant,
Bouche vermeille, oel riant,
Noirs sorcis
Bien assis,
Blanc col, et coloré le vis.
Quar nature
Mist sa cure
En former tel enfant.
A e o
Son frestel, son baston prent,
A e o
Chantoit et notoit : *Je vois*
Venir Emmelot parmi le vert bois.

Cet *A e o* semble ici placé pour imiter le son du « frestel » ou de la flûte de Pan. Et de même il est possible que dans le poëme de Roncevaux on ait voulu marquer ainsi les endroits où le jongleur devait interrompre son récit pour jouer d'un instrument.

Ernoul le Viel a fait aussi deux lais religieux. Le premier est dédié à *Notre-Dame;* c'est une très-longue prière dont il n'y a rien à citer. Le second, *li Viés Testamens et li Noviaus*, est divisé en neuf couplets de très-inégale longueur. On y raconte d'abord la création :

...De par son comandement
Establi premierement
Le chiel et le firmament,

Et puis la terre ensement,
Erbes, arbres, bestes, gent,
Et tot quanque mers comprent.
Les coses del monde crurent,
Ki de Dieu criées furent;
Tot crut, tot multeplia.
Tant ouvra,
Tant pecha
Li mondes et folia,
Que Diex el siecle envoia
Le diluve qui noia,
Fors Noé qui eschapa,
Que Diex en l'arche sauva
Et ceaus qu'il li comanda.
Dont par lui s'aresona,
Recrut et recomenca
Li mondes dès lors en chà.

Après le récit du déluge, le rhythme change :

Quant li diluves fu passés
Et descréutes les grans ondes,
Qui tot un mois et plus assés
Orent esté si parfondes...

Puis vient le sacrifice d'Abraham :

N'estoit encore nule lois
Quant Abrahans estoit en vie...
Encor adont ne cuens ne rois,
Tote iert à Dieu la signorie...

Enfin, la cantilène s'arrête avec l'exposition nette et rapide des cérémonies du baptême et de la pénitence. C'est, comme on le voit, une sorte de symbole de tout ce qu'un chrétien doit croire et confesser.

A l'occasion de ces deux lais d'Ernoul le Viel, nous rappellerons huit autres compositions du même genre, conservées dans le même manuscrit, et qui semblent d'une date plus ancienne. C'est d'abord le lai da *Chievrefoil,* traduit de l'ancien breton en vers français, suivant une tradition qui en attribuait le chant original à Tristan, le célèbre amant de la blonde Iseult. Marie de France a bien fait aussi un lai sous le même titre; mais elle s'est proposé uniquement de rappeler au milieu de quelles circonstances Tristan avait composé le sien. La leçon que nous trouvons dans nos recueils

Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8. — Ci-dessus, p. 513, 514.

XIII SIÈCLE.

de chansons anciennes n'est probablement ni de Marie, ni de Tristan, ni d'Ernoul; elle commence ainsi :

Per cortoisie despuel
Vilonie et tout orguel...

Dans le même volume sont encore les autres lais anonymes de la *Rose*, d'*Aelis*, des *Amans*, des *Puceles*, de *Markiole*, de *Nompar* et de *Bel Isabel*. Ils sont tous également cadencés sur des paroles insignifiantes, et leur grande réputation nous oblige à penser que la mélodie en faisait le premier, sinon le seul mérite.

Ernous Caus pains.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Ernous, surnommé *Caus pains*, ou *Chaud pain*, celui qui criait dans les rues, *Pain chaud!* a fait deux chansons langoureuses ; la première s'adresse à la Vierge Marie :

De l'amor sui cele espris.
Qui plus est bele que rose,
Blanche plus que flors de lis
Et que nule autre chose...

Esquiri (Jean d'). Voy. Jean d'Esquiri.
Estruen (Jean d'). Voy. Jean d'Estruen

Eustache le Peintre.

Anc. f., n. 7613. — Suppl. fr., n. 198. — Cange, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Mouchet, n. 8.
Ch. du châtel. de Couci, p. 69

Eustache le Peintre était de Reims ; du moins une chanson placée dans les manuscrits auprès des siennes est-elle attribuée à Eustace de Reims, qui ne semble pas un autre personnage. Il nous reste sept chansons sous ces deux noms ; elles sont gracieuses et bien versifiées, mais dépourvues de tout caractère. Dans la seconde, la seule publiée, après avoir mis la cruauté de sa dame au-dessus de celle des ours et des lions, il proteste qu'il est plus amoureux que ne le furent jamais Tristan, le châtelain de Couci ou Blondel. Nous en concluons qu'il vivait assez longtemps après ces deux derniers trouvères, c'est-à-dire vers la fin du XIII[e] siècle :

Onques Tristans n'ama de tel maniere,
Li chastelains ne Blondiaus autresi,
Com je fas vous, très douce amie chiere...
(Cil qui chantent de flor ne de verdure.)

Il envoie la sixième au comte de Forez, probablement Guigues VII, qu'il avait pu connaître à l'occasion du mariage

du comte Guigues VI, son oncle, avec Alix de Chacenai, fille d'un chevalier de Champagne. Guigues VII gouverna la province de Forez de 1275 à 1288 :

Va t'en, chanson, sans nul atendement,
Droit au bon conte où toute honor s'aaire,
Qui de Forois est sire et essanplaire;
Di que ce chant de nouvel li present.

(Amors, coment porroie chanson faire?)

Le président Fauchet a fait un grand éloge de ce trouvère, dont il a même cité un couplet très-agréable. Œuvres, fol. 576.

Fael (La dame dou). Voy. Dame (La) dou Fael.
Ferrières (Raoul de). Voy. Raoul de Ferrières.
Ferris (Lambert). Voy. Lambert Ferris.
Ferté (Hue de la). Voy. Hue de la Ferté.
Fontaine (Jean de le). Voy. Jean de le Fontaine.
Fontaines (Huitasse de). Voy. Huitasse de Fontaines.
Fournival (Richard de). Voy. Richard de Fournival.
Fremau (Jean). Voy. Jean Fremau.

Frere.

Fauchet a reconnu qu'il y avait un poete nommé Frere, sans doute parce que, dans quelques manuscrits, la chanson quarante-septième du roi de Navarre porte cette suscription : « Frere au roi de Navarre; » avec la réponse : « Le roi de Navarre à frere. » Lévesque de la Ravalière a cru que c'était un terme d'amitié, qui désignait Guillaume le Vinier, appelé simplement Guillaume dans ce dialogue, et dont nous parterons bientôt. Nous avons maintenant l'un des deux jeux-partis cités ici par Fauchet; il a été publié, d'après le manuscrit du Vatican, avec ce titre : « Guillaumes li Viniers à Frere; » et il commence par ces mots :

Œuvres, fol. 584 v°. Poés. du roi de Nav., t. II, p. 110. Romvart, p. 382.

Sire Frere, faites moi jugement.

Gand (Mahieu de). Voy. Mahieu de Gand.
Gand (Pierre de). Voy. Pierre de Gand.

Garnier d'Arches.

Il y a, dans une chanson de Garnier d'Arches, une comparaison singulière de l'amour qu'il ressent avec l'immensité des eaux de la mer :

Mouchet, n 8.

Autresi com en la meir
Suelent les aigues venir,
Assés en i puet entreir,

Mais poi en voit on issir;
Ensi prent sa demorance
En moi et sa remanance
Fine amors et son sejour,
Que ne puet trover meillour.

Il semble que la dame de ses pensées ne pouvait demander rien de plus.

GASSE BRULÉ.

Anc. f., n. 7182 5, 7222, 7613. — Saint-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184. — Cangé, 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Mouchet, 8.

Éd. de 1838, t. IV, p. 254.

La célébrité de messire GASSE BRULÉ tient beaucoup à la mention que les *Grandes Chroniques de France* ont faite de lui, à l'occasion des démêlés de la reine régente, Blanche de Castille, avec le comte de Champagne. Ce prince, disent-elles, « fist entre lui et Gace Brulé les plus belles chancons et les « plus delitables et melodieuses qui onques fussent oïes en « chancon ne en vielle, et les fist escrire en sa sale à Provins et « en celle de Troies; et sont appellées les Chancons au roi « de Navarre. »

Voy. Berte aus grans piés, p. 89, 132, etc.

L'historien semblerait dire que Thibaut, comte de Champagne, depuis roi de Navarre, et Gasse Brulé se réunirent pour faire les chansons qui, dans les copies exécutées à Provins et à Troyes, portent le seul nom du roi de Navarre. Mais « entre » a ici le sens de « tant l'un que l'autre, » et le chroniqueur veut seulement dire que les plus belles et les plus agréables chansons du monde avaient été composées les unes par Thibaut, les autres par Gasse, et non que ces deux personnages les eussent faites d'un commun accord. Ainsi, le mérite et la réputation des vers de Gasse Brulé égalaient, dans l'opinion des écrivains du XIV[e] siècle, le mérite et la réputation des vers du roi de Navarre : c'est là, du moins, ce que le texte cité nous permet de croire.

Si le roi de Navarre avait eu recours à l'aide d'un chevalier de ses terres pour composer des chansons amoureuses, il s'en retrouverait quelque indice dans les jeux-partis où il intervient, et dans les derniers vers de chacune de ses chansons, où sont ordinairement nommés ceux qui jouissaient de sa familiarité. Il n'en est rien : le nom de Gasse Brulé ne se lit dans aucune des soixante-quinze pièces qui nous restent de Thibaut, et, de son côté, Gasse n'a pas une seule fois nommé le comte de Champagne dans les soixante-dix que les manuscrits contemporains lui attribuent. Leurs amis n'étaient pas les mêmes; le style et la forme de leurs poésies n'offrent pas non plus de rapport sensible. Thibaut a fait plusieurs pas-

tourelles, de nombreux jeux-partis, une chanson de croisade et plusieurs pieux cantiques, tandis que Gasse ne varie que dans le rhythme de ses vers; il ne s'astreint pas à l'uniformité des désinences, ni à la division des chansons en cinq couplets; et c'est toujours à la même dame qu'il adresse fort sérieusement ses compliments et ses plaintes. Il paraît donc résulter de tout cela qu'il n'y eut rien de commun entre les poésies du comte de Champagne et celles de Gasse Brulé; et la pensée d'une telle association ne serait jamais venue, sans le texte mal compris des *Grandes Chroniques.* Mais en admettant l'interprétation proposée, les difficultés s'évanouissent, et les deux fameux trouvères ne sont plus que deux rivaux, entre lesquels l'opinion partagea longtemps le prix de la poésie gracieuse et facile.

Gasse Brulé était chevalier, comme l'indiquent les titres de *monseigneur* ou de *messire*, qui précèdent toujours la mention de son nom. Nous voyons qu'il était originaire de la province de Champagne, dans le premier couplet d'un de ses plus agréables ouvrages:

Les oisillons de mon païs
Ai oïs en Bretaigne;
A lor chant m'est il bien avis
Qu'en la douce Champaigne
Les oï jadis,
Se n'i ai mespris.
Il m'ont en si doux penser mis
Qu'à chancon fere me sui pris,
Tant que je parataigne
Ce qu'amours m'a lonc tans promis.

Les amours de Gasse ne furent pas une simple fiction poétique. Après avoir lu ses chansons, on demeure convaincu de la réalité des sentiments qu'il y exprime. La femme à laquelle il adresse ses hommages était l'épouse d'un fort grand seigneur; on suspecta bientôt l'innocence de leurs relations. Pour mettre un terme à la médisance, Gasse fut obligé de quitter son pays, et, d'après les conseils du comte Joffroi, il choisit la petite Bretagne pour le lieu de son exil. C'est de là qu'il continue de chanter ses regrets amoureux, de se plaindre des jaloux, d'engager sa dame à respecter les devoirs d'une fidélité rigoureuse. Mais quand il revint auprès d'elle, l'absence avait produit son effet ordinaire: on l'avait oublié.

Après avoir persisté quelque temps à bénir ses souffrances, à les regarder comme une épreuve nécessaire à la gloire des véritables amants, Gasse crut s'apercevoir qu'on se moquait de lui, et dans une dernière chanson, bien versifiée, il mit à découvert tous les torts de son indigne maîtresse :

Qui que se lo de sa drue,
La moie ait male avanture!
Qu'ele m'ocit à véue,
Come celi dont n'a cure.
Las! mar véi son cors gent,
Tante paine en ai éue!
N'autre bien de li n'atant;
Mors, car vas, et la me tue.

Sa biauté la m'a tolue,
Et jovent où s'aséure;
Ausi bele ai jou véue,
Qui puis venoit à mesure.
Envieillir covient la gent;
Por belle fu jà tenue
La contesse de Meullent,
Qui ore est vielle et chanue.

Si la dame qui inspira ces plaintes a composé la chanson d'adieux que nous avons remarquée parmi les œuvres de Gasse Brulé, et qui certainement a été faite par une femme, il faut convenir au moins que par les grâces de son esprit et la vivacité de son imagination elle méritait l'attachement d'un poëte :

Quant voi l'aube du jor venir,
Nule riens ne doi tant haïr,
K'ele fait de moi departir
Mon amin que j'aim par amour.
Or ne hai riens tant com le jour,
Amis, qui me depart de vous

Je ne vos puis de jour véoir,
Car trop redout l'apercevoir.
Et si vos di trestout pour voir
Qu'en agait sont li envious.
Or ne hai riens tant com le jour,
Amis, qui me depart de vous

Quant je me gis dedens mon lit,
Et je regarde encoste mi,
Je n'i truis point de mon ami,

Mesdisant m'en ont fait partir.
Or ne hai riens tant com le jour,
Amis, qui me depart de vous.

Biaus dous amis, vous en ireis,
A Deu soit vo cors comandeis.
Por Deu, vous pri, ne m'obliés,
Je n'aim nule riens tant com vous.
Or ne hai riens tant com le jour,
Amis, qui me depart de vous.

Or pri à tous les vrais amans
Ceste chanson voisent chantans,
En despit de tous mesdisans,
Et des mavais maris jalous.
Or ne hai riens tant com le jour,
Amis, qui me depart de vous.

Les rimes de ces jolis couplets prouvent bien, selon nous, que dans l'ancienne prononciation française on ne faisait pas sentir les consonnes finales, et qu'on disait *jou*, *parti*, *amou*, au lieu de *jour, partir*, *amour*, c'est encore ainsi qu'on prononce en Champagne et en Picardie.

En général, les vers de Gasse Brulé respirent un regret profond d'être séparé de sa maîtresse; et nous pourrions en citer un grand nombre pleins de grâce, de vérité, d'harmonie, si nous n'avions à nous défendre de transcrire tant de chansons dictées par le même sentiment.

Nous serions portés à croire que, loin d'avoir pu aider Thibaut de Champagne, ce trouvère vivait un demi-siècle avant lui. Les personnages qu'il nomme à la fin de ses chansons, ou sont entièrement inconnus, comme Noblot, Oudin, et Gui de Ponciaus, ou semblent appartenir à la fin du XIIe siècle. Tel est « le Barrois » ou Guillaume des Barres, qu'une vieille femme, dans les chansons de Quenes de Béthune, cite au nombre des amants de sa jeunesse. Il n'y a pas encore bien longtemps, y dit-elle,

Que li marquis m'envoya son message,
Et li Barrois a por m'amour jousté.

Tel est encore le comte Joffroi, qui doit être Geoffroi II, comte de Bretagne, fils du roi d'Angleterre Henri II : ce comte mourut dans un tournoi à Paris, en 1186. Gasse nomme fréquemment aussi le comte de Blois; ce devait être

XIII SIÈCLE.

le fils du comte de Champagne, Thibaut le Grand, qui portait le même nom, et qui mourut au siége d'Acre en 1191. Pour la comtesse de Meullent, dont notre poëte rappelle et la vieillesse et l'ancienne beauté, nous y reconnaîtrions volontiers Agnès de Montfort, comtesse de Meulant, morte dans un âge très-avancé, vers l'an 1179, douze années après son époux, le comte Galerant. Mais, nous devons le répéter, tous ces rapprochements ne sont pas présentés comme incontestables, et il suffit de dire qu'on ne pourrait retrouver aussi facilement des personnages analogues parmi les contemporains connus de Thibaut le Chansonnier. L'auteur du roman de la *Violette,* Gibert de Montreuil, qui écrivait vers l'an 1225, intercale dans son récit de gracieux couplets des chansons suivantes de Gasse Brulé, dont voici les premiers vers :

Hist. manusc. des comtes de Meulant, par le président Levrier.

Paris, 1834, p. 12, 66, 271.

> Quant bele dame et fine amors me prie.
> Cil qui d'amour me conselle.
> Ne mi sont pas ochoison de chanter.

C'est pour nous un motif de plus de penser que les chansons de Gasse Brulé sont plus anciennes que celles de Thibaut.

Poés. du roi de Nav., t. I, p. 235.

Lévesque de la Ravalière a pensé que le nom de Gasse Brulé avait été corrompu dans les manuscrits, et qu'il faudrait le changer en celui de *Gasteblé*. Cette conjecture pouvait plaire à une ancienne famille de Champagne qui subsistait encore au XVIII[e] siècle ; mais nous lisons le plus souvent dans les manuscrits *Gasse* ou *Gace Brulé*, et nous n'avons pas la moindre raison d'en contester le témoignage. Le prénom était usité sous diverses formes : en Normandie, c'était *Wace;* en Champagne, *Gasse;* en Bretagne, *Guez;* dans nos provinces méridionales, *Gast, Gaston* et *Gassie;* en Espagne, *Garsie;* en Italie, *Guazzo.*

Œuv., fol. 565 v°.

Le président Fauchet, qui parle de Gasse Brulé assez longuement, suppose, d'après les *Grandes Chroniques*, qu'il avait eu part aux ouvrages de Thibaut ; et, dans les deux vers suivants d'une de ses chansons :

> Hé, blanche, clere et vermeille,
> Por vos sunt mi grief souspir,

il croit reconnaître l'intention qu'aurait eue Gasse Brulé de venir en aide à la passion de son noble ami pour la reine de

France. L'abbé Massieu a reproduit la conjecture de Fauchet; mais Lévesque n'a pas eu de peine à la détruire. En effet, « blanche » n'est ici qu'un nom commun, qui ne désigne personne.

Hist. de la poés. fr., p. 148.

Laborde, qui a publié deux chansons de Gasse, lui en attribue soixante-dix-neuf. C'est, à notre avis, neuf de trop.

Poés. du roi de Navarre, t. I, p. 232-241.
Essai sur la musique, t. II, p. 193-195.

L'œuvre de GASTEBLÉ ne se retrouve que dans deux manuscrits; c'est une chanson assez vulgaire :

GASTEBLÉ.
Anc. f., n. 7613.—Mss. du Vatican, Romvart, p. 304.

Pour mieus valoir, gais et baus et jolis,
Voeil bone amour servir et faire hommage.

M. l'abbé de La Rue, pour grossir les anciens titres littéraires de la Normandie, prétend reconnaître GAUTIER D'ARGIES dans un seigneur de Quillebeuf en 1274, et il renvoie à l'*Histoire de la maison de Harcourt*, p. 1127. Mais La Roque, dans l'ouvrage cité, dit, non pas à l'endroit indiqué, mais à la page 2040, que Gobert, non pas Gautier d'Argies, était seigneur, non pas de Quillebeuf, mais de Quittebeuf, à cause de sa femme Ida de Meullent, de la famille des seigneurs de Meullent; et il ajoute que cette maison d'Argies était une des meilleures de la province de Picardie. Plusieurs personnages du même nom furent, il est vrai, grands baillis d'Évreux dans le XIVe siècle; mais cette charge provenait de l'héritage d'Ida de Meullent, et ne pouvait autoriser l'abbé de La Rue à faire un chevalier normand de Gautier d'Argies. L'ancienne baronnie d'Argies, ou mieux de Dargies, non loin de Poix et de Grandvillers, est à cinq lieues d'Amiens. Dans le cartulaire de l'abbaye de Beaupré on lit, sous la date de 1201, que Vilard de Dargies cède à cette maison religieuse assez voisine le quart de la dîme de Rembervillers, du consentement de son frère Gautier. Le même cartulaire abonde en donations faites par d'autres membres de la famille de Dargies; et sous le règne de saint Louis on les retrouve dans deux listes de chevaliers bannerets de la province de Picardie. De plus, nous conservons un sceau de l'an 1410, appartenant à la veuve de Jean de Dargies : il est chargé d'une bordure de merlettes; et précisément, en tête des chansons attribuées à messire Gautier d'Argies, une miniature nous le représente à cheval, l'épée au poing, et portant sur la poitrine l'écu d'or bordé de ces merlettes de gueules. Nous avons donc le droit d'affirmer que le trouvère était d'une famille originaire de Picar-

GAUTIER D'ARGIES, OU DE DARGIES.
Anc. f., n. 7182 5, 7222, 7613.— Saint-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184.—Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Mouchet, 8.
Essais sur les bardes, etc., t. III, p. 205.

Titres généalog. de la Bibl. imp., dossier d'*Argies*.

Ms 7222, fol. 87.

die. Cette famille n'est pas encore éteinte, et si elle réclamait une place parmi celles qui comptent d'anciens chevaliers croisés, elle pourrait alléguer une chanson où Gautier d'Argies exprime ses regrets d'avoir quitté sa dame pour passer en Syrie :

Dolans lai ma douce amie,
Et mout maris;
Coment ai ou cors la vie,
Quant partis
Me sui de sa compaignie?..
Par folie
L'ai laissie...
Et en Surie
M'en vois, pour li mout pensis.
(Bien me cuidai de chanter...)

Cette chanson nous apprend son départ de France; une autre nous avertira de son retour :

Se j'ai esté lonc tans hors du païs
U je laissai la riens que plus amoie,
De maint ennui ai puis esté servis,
Et eschappés de perillouse voie.
Si voil dire chose dont on me croie,
J'i ai esté dolans et esbahis...
Quant je ma douce amie n'i avoie.

Dans toutes ses chansons, et presque dans chacun de ses couplets, Gautier recommande aux amants la vertu de persévérance, à laquelle il attribue le pouvoir de fléchir le cœur le plus impitoyable. Il paraît cependant qu'il n'y avait rien d'encourageant dans son exemple; car sa longue fidélité devint l'objet des mépris et de l'impatience de sa dame. Peut-être aussi prenait-il trop au sérieux les devoirs du chevalier accompli. Sa tête blanchissait, et ne l'avertissait pas de mettre un terme à ses requêtes amoureuses. Il ne céda qu'à la raillerie, comme on le voit par un *Descort* dont nous traduirons quelques stances :

« J'ai souvent fait des chansons enjouées; maintenant je « change de ton, puisque ma dame a cru devoir m'affliger de « ses reproches.

« Elle m'a rappelé que j'étais sur le retour, et que la neige « de mes cheveux me défendait de rien espérer d'elle. Mais si « le temps a passé sur moi, il ne l'a pas oubliée, tout en lui « laissant la grâce et la vivacité du jeune âge.

« Elle a le teint frais et les joues vermeilles; mais enfin, « comme moi, elle a vu bien des jours.

« Elle fait mal d'éveiller le chien qui dort, et j'aurais sujet « de l'en blâmer; mais je n'ai d'autre consolation que l'espoir « de mourir bientôt : c'en est trop pour moi d'être frappé « par celle qui devait être mon support.

« Elle a trop parlé de mon âge, ce qui n'est point courtois. « Elle est, elle-même, belle depuis longtemps; mais l'Oise coule « toujours, et ce qu'on a tant possédé, il coûte de le perdre, etc. »

J'ai maintes fois chanté
De joie et de baudour;
Or ai mon chant mué,
Si sui en grant errour;
Quar je voi atourné
Mon afaire en tristour,
Qu'ele m'a reprouvé,
Ce dont je souvent plour.

Ma dame m'a ramposné
Et dit que je sui u tour,
Que trop ai le chief mellé
Decainé,
N'ai droit en amour.
Mais s'ai de mon tans usé,
El n'a esté à sejour.
Ains a bien son vis gardé,
C'est voirs, ele est de bel atour.

S'est plus blanche que flour,
S'a vermille coulour,
S'a el véu maint jour...

Elle avoit tort
D'esveiller le chien qui dort.
En mon descort
Me plaing mout de son acort.
Mais j'ai confort
Qu'adès aproche la mort:
Arrivés sui à mal port,
Quant cele seur moi parole
Où cuidoie avoir confort.

Trop a seur mon aé
Apertement parlé,
N'a pas fait que courtoise,
Pour ce qu'en sa beauté
A si long tans duré;

Mais tous jours s'en voit Oise.
Dont n'a ele pensé,
Ce qu'on a tant porté,
Quant chiet, adès en poise...

Ochoison a
Qui son chat bat;
Adès m'a tenu maigre et plat,
Enfin m'a dit : Eschec et mat.

Cuidoit ele je fuisse ours,
Qu'on bat et laidit tousiours?
Si m'a mené à rebours,
Or m'a forjugié d'amours.

Il y a ici de nombreux proverbes; par exemple : « N'éveillez pas le chien qui dort, » que nous avons gâté, comme bien d'autres, en substituant le chat, qu'on peut éveiller sans crainte, au chien, dont les voleurs et les enfants doivent également respecter le sommeil. Cette autre image : « Mais tous jours s'en voit Oise, » suffirait seule pour attester que ces vers ne sont pas d'un chevalier normand.

Gautier d'Argies envoya quatre des chansons qui nous restent de lui, à messire Gasse Brulé, qu'il nomme son « compain. » Ses pièces, au nombre de vingt-huit, ne nous offrent point d'autre renseignement sur les circonstances de sa vie, ou sur le temps de sa mort. Il s'y montre partout animé d'une passion véritable; mais la sincérité des sentiments n'est pas un préservatif contre la monotonie des pensées. Voici pourtant deux couplets qui ne manquent pas d'une gracieuse délicatesse :

Dame, je vous proi merci
Que vous daigniés regarder
La face de vostre ami,
Qu'amors fet descolorer,
Por vous loiament amer
Sans autre remembrance.
C'onques n'obli vostre douce semblance,
Ne la bouche qui pallir
Me fet d'amoreus desir.

Et s'il vos vient à plaisir,
Dame por qui j'ai langui,
Que vous deignissiez sentir
La bouche dont je vous pri,
Plus m'auriés enrichi

D'amoreuse esperance
Que d'estre rois sans vostre bienveillance;
Qu'en vous est tous mes tresors,
Mes cuers, ma vie et ma mors.

(Quant li biaus esteit revient.)

Dans cette chanson, la dernière rime de chaque couplet détermine la première du couplet suivant.

Le président Fauchet cite de Gautier d'Argies un jeu-parti adressé à Richard de Semilli, et que nous n'avons point retrouvé. Il l'avait sans doute lu dans le recueil du président de Thou, acquis plus tard par la reine de Suède, et qui est depuis longtemps sorti de France. Fauchet cite encore les quatre vers suivants d'un autre jeu-parti adressé par ce même Richard à Gautier :

OEuv., fol. 569.

A vous, messire Gautier
De Dargies, conseil quier,
Qui plus avés esprouvé
D'amour qu'hom qui ait esté.

M. Arthur Dinaux a publié huit chansons de Gautier d'Argies.

Trouvères artésiens, p. 183-195.

Nous avons vu deux copies d'une chanson assez élégante de Gautier de Bregi, lequel pourrait être de la même famille que Hugues de Bregi, ou Barsi, ou Brezil, auteur de la *Bible au seignor de Berze*, et dont Fauchet connaissait deux chansons. Celle de Gautier commence ainsi :

Gautier de Bregi.

Saint-Germ., n. 1989.—Mouchet, 8.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 816.

OEuvr., fol. 574 v°.

Quant voi la fleur et l'erbe vert pallie,
M'estuet chanter por ma dolor covrir...

Un trouvère nommé Gautier de Nailli, ou de Neuilli, chantait ses vers en société avec un certain Renaut de Laon :

Gautier de Nailli.

Suppl. fr., n. 1989. — Mouchet, 8.

Renaus, ceste cancon chantez,
Mes compains estes, si amez;
Mais tant i faut en nostre compagnie
Que vous avez plus debonnaire amie.

De cet usage assez fréquent d'apostropher en finissant un « compain » ou compagnon, il serait permis de conclure que

toutes ces petites pièces se chantaient à deux voix alternatives, puis en duo, pour le dernier couplet.

GAUTIER D'EPINAL.
Anc. f., n. 7182 [5], 7613, 7222. — Saint-Germ., n. 1989. — Cangé, 65, 66, 67. — La Vall., 59. — Mouchet, 8.
Éd. publiée par M. Ed. du Méril, préf., p. XCV.

On trouve dans les divers manuscrits GAUTIER D'ESPINAUS, D'ESPINAU, D'AIPINOIS, D'ESPINOUS. Fauchet a choisi *Espinois;* nous croyons devoir préférer *Espinal* ou *Epinal* pour deux raisons : dans les monuments du XIII[e] siècle, on trouve indistinctement, pour le nom moderne d'*Épinal, Espinal* ou *Espinaus ;* ainsi, dans le poëme de la *Mort de Garin :*

De Nuevile Josiasmes li floris
Et d'Espinau Goderans et Landris,

avec la variante, *Espinal.* En second lieu, nous pensons que ce Gautier était Lorrain d'origine ; car bien qu'il nomme dans ses chansons Goyon de Seilly, Gautier de Priney (personnages inconnus), le comte de Braine, le comte de Flandre et le comte de Bar, il appelle le dernier seul « son boen seigneur ; » et dans un autre endroit, il compare la joie qu'il éprouverait en voyant sa maîtresse, à l'accueil que le comte a reçu « en Loheraigne. » Nous avouerons volontiers toute l'insuffisance de ce double témoignage ; mais, à défaut d'un autre plus positif ou contradictoire, nous avons dû nous en contenter pour fixer le nom et la patrie de Gautier d'Épinal.

Il est plus facile de retrouver la date de ses chansons. Il parle ainsi du comte de Flandre :

Chanconette, por voir,
A celi qui tant seit valoir
Tu feras en Flandres savoir
Phelippe, à mon povoir...

(Comencemens de douce saison belle.)

Et ailleurs :

Chancons, Phelippe salue
Le conte sené,
Qui a France maintenue,
Proesce enmeudré,
Chevalerie honeré,
Largece qui iert vencue
R'a mis en sa poesté...

Nous reconnaissons sans peine dans ces vers le seul personnage du nom de Philippe qui ait gouverné la Flandre avant les

enfants du roi de France Jean le Bon. Philippe d'Alsace hérita de cette province en 1168, et mourut en 1191. Après avoir, en 1179, porté l'épée royale au sacre de Philippe-Auguste, il avait eu le titre de régent du royaume pendant deux ou trois années. La chanson de Gautier, dans laquelle il fait allusion à ce temps de régence, doit donc avoir été composée de 1180 à 1190. Alors Henri Ier était comte de Bar, et Érard II, comte de Brienne. Mais ce qui nous intéresse le plus dans tous ces rapprochements, c'est la date des chansons de Gautier, qu'il faut reporter au XIIe siècle. Ainsi, le roi de Navarre n'a pas eu, comme on l'a dit souvent, la gloire d'avoir le premier rivalisé en ce genre avec les poëtes du midi; nous avons au moins deux chansonniers plus anciens même que le châtelain de Couci et Quenes de Béthune, ces croisés de l'an 1200; que le roi Richard, et son fameux jongleur : ce sont Crestien de Troyes et Gautier d'Épinal. Il est à remarquer aussi que tous deux furent connus et encouragés par le même comte de Flandre, Philippe d'Alsace.

Les autres envois des chansons de Gautier nous apprennent qu'il ne comptait pas seulement des amis en Flandre et en Lorraine : il paraît avoir laissé son cœur de poëte en Champagne, et la dame qu'il se voyait obligé de quitter lui faisait regretter de n'être pas né, comme elle, dans cette province :

En perillose contrée
Me sot fine amor lessier;
Champagne benéurée,
Que ne m'éustes premiers!
Plus legiers
Fuissent mi desirriers.

Vingt chansons nous ont été conservées sous le nom de Gautier d'Épinal. Une de ces pièces a été attribuée au châtelain de Couci, et publiée à ce titre par Laborde et M. Francisque Michel. Il faut avouer qu'elles offrent de grands rapports de style et de couleur avec celles du fameux amant de la dame de Fayel. Quelques-unes ont même l'avantage d'abonder en comparaisons justes, en allusions heureusement empruntées aux souvenirs mythologiques. Tel est ce couplet :

Si com Equo qui sert de recorder
Ce qu'autre dit, et por sa sorcuidance

Ne la daigna Narcisus regarder;
Ains secha toute d'ardure,
Fors la voix qui encor dure :
Ensi perdrai tout fors merci crier,
Et secherai de duel et de pesance.

(Puis qu'il m'estuet de ma dolor complaindre.)

Telle est surtout une autre chanson remplie de ces comparaisons. D'abord il rapproche l'effet des charmes de sa maîtresse des vertus de l'aiguille aimantée. Fauchet, Klaproth et d'autres encore ont déjà cité cet endroit curieux; mais jusqu'à présent on faisait de Gautier d'Épinal un contemporain de Guyot de Provins et de saint Louis : d'après ce que nous avons établi tout à l'heure, on voit que son témoignage remonte à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. C'est un pas de plus fait à la recherche des origines françaises de la boussole.

Tout altresi com l'aÿmant decoit
L'aguilette par force de vertu,
A ma dame tot le mont retenu
Qui sa biauté conoit et apercoit.

Gautier rappelle ensuite l'arbre qui se dépouille de son feuillage en hiver, quand il semblerait en avoir le plus besoin :

Si com l'arbres qui encontre le froit
Se tient de fleurs et de sa foille nu,
Ai je mon sens oblié et perdu
Vers ma dame, quant plus mestier m'auroit.

Dans le troisième couplet, pour montrer qu'il doit et veut tout devoir aux bontés de sa dame :

Ne vodroie de riens joïr qui soit
Se ce par li ne m'estoit avenu,
Si com la lune a son véoir perdu,
Quant la clerté du soleil ne recoit.

Cette image prouve dans le poëte lorrain certaines connaissances assez justes en cosmographie.

Gautier a fait une autre chanson assez touchante au nom d'une dame qui se plaint de la croisade, parce qu'elle lui enlève son amant : « Jérusalem, dit-elle, tu me fais grand dom-« mage en m'arrachant celui que je chérissais avant toutes

« choses. J'en ai les yeux mouillés de pleurs, et peu s'en faut « que je ne me révolte contre un Dieu qui me rend si mal- « heureuse. »

Si qu'a bien poi que vers Dieu ne m'iroie,
Qui m'a osté de grant joie où j'estoie.

Puis, dans le second couplet :

Biaus dous amis, com porrois endurer
La grant painne por moi en mer salée,
Quant riens qui soit ne porroit deviser
La grant dolor qui m'est el cuer entrée?
Quant remembre del dous viaire cler
Que soloie baisier et acoler,
Grant merveille est que ne soie dervee.

(Jerusalem, grant damage me fais.)

Gautier d'Épinal, qui semble différent d'un *Chevalier d'Aipinois* ou *d'Espinois* dont nous avons parlé ci-dessus, a été bien apprécié par le président Fauchet. « Il est haut, dit-il, « et plein de belles comparaisons. » Fol. 572.

GAVARNI GRATELLE. Mouchet, 8.

Sous ce nom de GAVARNI GRATELLE, assez difficile à lire, se trouve une pastourelle fort peu décente, dont nous ne pouvons citer que le premier couplet :

L'autrier, lou premier jor de mai,
Juer m'alai dehors Paris,
Con cil qui est en grant esmai
D'une amor ù j'ai mon cuer mis.
S'oï chanteir à haulte vois
Dame amoureuse, ce m'est vis :
« Mes peres ne fu pas cortois
« Quant vilain me donoit maris. »

GEOFFROI DE CHATILLON. Saint-Germ., n. 1989.—Mouchet, 8.

Deux personnages de l'ancienne et illustre maison de Châtillon-sur-Marne ont porté le nom de GEOFFROI, et tous deux furent seigneurs de Château-Porcien. Le premier vivait en 1187; le second, qui mourut vers l'an 1250, semble être l'auteur d'un salut d'amour conservé dans deux manuscrits. Il avait épousé Félicité de Retest ou Rethel, à laquelle on peut croire qu'il pensait en composant une chanson agréablement versifiée, dont nous citerons le quatrième couplet:

Molt m'auroit bien ma peine asouagie,
Se ma dame se voloit apenser
Qu'elle déist : « Amis, et je amie. »
Bien cuit qu'ensi en porroie eschiver.
Se por ce muir, c'en iert mout grant folie ;
Car apaier me puet par un parler,
Ou seulement par bel semblant mostrer.

GÉRARDIN DE BOULOGNE. Trouv. artés., p. 208-210. Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 66. — Saint-Germ., n. 1989. Fol. 587.

Un trouvère de l'Artois, GÉRARDIN DE BOULOGNE, a laissé une seule chanson, fort régulière, quoi qu'en ait pensé M. Arthur Dinaux. Ce critique en a publié le premier couplet ; mais il n'a pas connu les suivants, et à leur place il a donné ceux d'une chanson entièrement différente pour la mesure et pour les rimes.

Fauchet attribue à ce poëte, qu'il nomme Girard de Boulogne, un jeu-parti que nous n'avons pas retrouvé. La question, proposée à Jean Bretel, est celle-ci : Un véritable amant, apprenant que sa dame en aime un autre, et qu'elle est en danger de mourir si elle en demeure éloignée, doit-il la laisser mourir ? A notre avis, la difficulté ne pouvait être réelle que pour un homme marié.

GÉRART DE VALENCIENNES. Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

Avec un certain Michel qui n'est point connu d'ailleurs, GÉRART DE VALENCIENNES a fait un jeu-parti assez ingénieux : Que doit-on plutôt souhaiter, de lire clairement dans le cœur de sa dame, ou de n'avoir rien de caché pour elle ?

Sire Michïel, respondés,
Un gieu parti vos demant...

GILEBERT DE BERNEVILLE. Anc. f., n. 7222, 7363, 7613.—Cangé, 65, 66, 67. — La Vall., 59.— Saint - Germ., 1989 — Suppl. fr., 184.—Mouchet, 8.

Un poëte qui mérite d'être distingué de la foule, GILEBERT DE BERNEVILLE, était sans doute de ce lieu, près d'Arras, et peut-être appartenait-il à une famille d'Arras même, où nous voyons qu'il demeurait le plus souvent. On a supposé jusqu'à présent qu'il était originaire de Courtrai, parce que c'est à Courtrai qu'il envoie une de ses chansons :

Chancon, va t en à Cortrai sans sejour,
Que là dois tu premierement aleir ;
Di ma dame, de par son chantéour,
Se il lui plaist, que te face chanteir.
Quant t'aura oïe,
Ne t'atarge mie,
Va sans demoreir

Erart salueir
Qui Valery crie.

Mais cela ne prouvait rien : la maîtresse de Gilebert habitait tantôt Courtrai, tantôt Longpré, le plus souvent Oudenarde. Il faut donc se contenter de conclure de cet envoi que le trouvère vivait et chantait dans le nord de la France. Pour Érard de Valery, un de ses amis ou protecteurs, c'était, comme on sait, un preux chevalier, dont la gloire se rattache à l'histoire des croisades de saint Louis et à la conquête de Naples par Charles d'Anjou. Son nom, à la fin de cet envoi, témoigne que le trouvère florissait dans la dernière partie du XIIIe siècle. Mais Gilebert n'était pas seulement bon poëte : on l'estimait d'excellent conseil dans les affaires publiques ; le duc de Brabant, plus d'une fois, se trouva bien d'avoir mis en lui toute sa confiance, et les chroniqueurs de Flandre font de temps en temps intervenir son opinion dans les résolutions débattues en présence de ce prince. Gilebert comptait encore au nombre de ses patrons le comte d'Anjou, et parmi ses amis, Michel du Chastel, Colart le Boutellier, Ernoul Caupin, Huitasse de Fontaines. Comme tous les esprits d'élite, il eut aussi des ennemis : on lui reprocha de trop s'abandonner, dans les vers qu'il composait, aux lieux communs de la galanterie. Mais si nous faisons aujourd'hui la comparaison de ses chansons avec celles de ses contemporains, nous serons tentés, au contraire, de lui reconnaître un choix d'expressions et de sentiments bien préférable au style de la plupart d'entre eux. Nous devons cependant avouer que dans quelques-uns de ses couplets il fait un véritable abus des épithètes, comme dans celui-ci, qu'un seul manuscrit nous a conservé :

Jamais ne perdroie maniere
De chans ne de chancons trouver,
Se ma très douce dame chiere
Me voloit sans plus commander...

On voit reparaître cette « très douce dame chiere » dans une autre chanson de Gilebert ; et si nous le remarquons ici, c'est afin de faire mieux comprendre l'intention satirique d'une curieuse chanson anonyme répandue dans Arras vers le même temps. L'auteur malin y suppose qu'un jour le bon Dieu voulut, pour se désennuyer, visiter la cité d'Arras.

XIII SIÈCLE.

« Arras, dit-il, est école où tout bien s'entend. Prenez « le plus chétif d'Arras, vous en tirerez ailleurs un excel- « lent parti. On raconte même tant de bien de cette ville, « que je vis l'autre jour le ciel entr'ouvert, parce que Dieu « lui-même souhaitait d'y venir apprendre les motets qu'on « y compose. Eh! per li doureles vadou vadu vadou- « renne.

« Dieu, par malheur, y tomba malade : pour se guérir, « il alla loger à l'hôtel du Prince. Il y convia les gens « de la confrérie, afin d'étudier avec eux. Pouchin l'aîné, « ce fameux astrologue, lui parla si nettement des com- « plexions et des influences, qu'il fit pâlir le bon Dieu « du dépit de n'avoir rien à lui répondre. Eh! per li dou- « reles, etc.

« Puis Dieu fit mander à son tour Robert de le Pierre, ce- « lui qui sait la chanson du vieux Fromont. Vinrent après « lui Gilebert, Philippot Verdiere, et le tailleur Rousseau. « Dès que Gilebert eut chanté de sa « dame chiere, » Dieu « s'écria qu'il voulait suivre à jamais leur bannière. Eh! per « li doureles, etc.

« Pour Jean Bretel, il se vanta d'amuser le bon Dieu mieux « encore. Il fit la roue, laissa tomber ses braies, et salit celles « de Beugin. La plaisanterie parut tellement bonne à Notre- « Seigneur, qu'il se mit à crever de rire, et qu'il se trouva « parfaitement guéri. Eh! per li doureles, etc. »

Cette chanson, ou plutôt ce Noël du XIII[e] siècle devait s'arrêter là, et nous croyons que les deux autres couplets ont été ajoutés par une autre main, comme il arrive qu'on en ajoute à presque toutes les chansons satiriques très-répandues. Voici le texte original, sur un mètre assez rare :

Suppl. fr., n. 184.

Arras est escòle de tous biens entendre.
Quant on veut d'Arras le plus caitif prendre,
En autre païs se puet pour bon vendre.
On voit les honors d'Arras si estendre;
Je vi l'autre jor le ciel là sus fendre :
Diex voloit d'Arras les motès aprendre.
Eh! per li doureles vadou vadu vadourenne.

Quant Diex fu malades, por lui rehaitier,
A l'ostel le Prince se vint acointier;
Compaignons manda por estudier.
Pouchins li ainsnés, qui bien set rainsnier

De complension, d'astrenomier,
Je vi qu'il fist Diu le color cangier;
Car encontre lui ne se seut aidier.
Eh! per li, etc.

Diex a fait mander Robert de le Piere,
Car dou viel Fromont seut il la maniere.
Si vint Ghilebers, Phelipos Verdiere,
Et si est venus Roussiaus li tailliere.
Ghilebers canta de se dame ciere,
Diex dist qu'il sivra tous tans lor baniere.
Eh! per li, etc.

Bretiaus s'est vantés qu'à Dieu s'en ira,
Plus que tout li autre l'esbaniera;
Il fit le paon, se braie avala,
Celui de Beugin trestout porkia.
Diex en eut tel joie de ris s'escreva,
De sa maladie trestous trespassa.
Eh! per li, etc.

Il est permis de conclure de cette pièce que Gilebert comptait parmi les poëtes d'Arras. On a déjà vu le jeu-parti qu'il avait soutenu contre Henri III, duc de Brabant; personne, même Adam de la Halle, ne réussit mieux que lui dans ce genre de dialogue rimé. Nous en avons conservé quatre sous son nom.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 678.

Une fois il demande à son interlocuteur, Thomas Heriers, autre bourgeois d'Arras, s'il sacrifierait volontiers à l'espoir de faire un opulent héritage le plaisir de manger des pois au lard. Thomas lui répond que, satisfait de sa fortune, il donnerait, nouvel Ésaü, tous les biens du monde pour un bon plat de pois pilés. Mais, dit Gilebert, si les échevins de la ville vous entendaient, sachez qu'ils s'empresseraient de vous choisir pour maire, de vous présenter la rôtie, et de vous mettre en possession de tous les droits de cette charge. Le jugement de la controverse est remis à Robert le Boutellier et à Michel le Waisdier; et le premier surnom ferait croire que l'un du moins de ces deux personnages était chargé, à la table de Thomas Heriers, du service des boissons. Nous donnons ici, dans un des couplets, la première réponse de Thomas, et dans un autre, la dernière réplique de Gilebert :

Thomas Heriers. Par foi! Gilebert, beau sire,
Del prendre sui porpensés [1].

[1] J'ai résolu d'accepter.

Se le mius n'en sai eslire,
Bien doi estre fols clamés.
J'ai maisons assés,
Par tout sui bien hostelés.
Hom qui pert cou qu'il desire
N'a mie grans richetés.
Quoi que vous en doiés dire,
Je me tieng as pois pilés.

Gilebert. Thumas, grant sotie maire[1]
Vo cuer, à ce que je voi :
Quant les gent orront retraire
Cou que respondés à moi,
A la bone foi
Vous di, ensi com je croi,
Qu'il feront roustie faire,
S'aurés le don et l'otroi;
Car vous en serés li maire,
Si prendrés des fourfais loi.

[1] Maîtrise, domine.

Ce dernier trait, qui ne manque pas de malice, aura bien pu se passer de l'approbation du véritable maire d'Arras.

Gilebert aimait les questions délicates ou singulières. Dans un autre jeu-parti, c'est l'Amour même qu'il choisit pour antagoniste. Deux enfants différents de sexe et de condition égale ont juré de s'aimer toujours. Le jeune homme a grandi ; on l'a même armé chevalier, et tout le monde s'accorde à faire l'éloge de sa prud'homie. Mais il ne peut espérer de voir croître sa barbe. Quel compte tenir alors des anciennes promesses ? Obligeront-elles la dame ? Sans aucun doute, répond l'Amour ; de pareils contre-temps ne peuvent dégager la foi sincère et loyale. Pour juges de la querelle, Gilebert choisit la comtesse de Flandre, et le dieu d'amour, le châtelain de Beaumès. Voici le premier couplet :

Amors, je vos requier et prie
Que vous me faites jugement
D'un ami et de seue amie;
Entramé se sont longement,
Despuis qu'il furent jouvencel.
Or sont si grant que del donzel
Ait on, piece a, fait chevalier,
Et s'est preus ; mais j'oi tesmoignier
Que il ne porroit barbe avoir.
Puet l'amour dureir ne valoir ?

Pour dame de ses pensées, Gilebert avait pris Béatrix d'Oudenarde, qu'il nomme plusieurs fois dans ses vers, contre l'usage des poëtes de son temps. Une de ses chansons affecte même pour refrain le nom de « la belle Biatris; » et nous y trouvons la preuve qu'il se maria, sans cesser d'adresser à cette dame un tendre hommage: « Ceux qui sont faibles et « craintifs, dit-il, sont bientôt subjugués par une épouse. « Moi, je n'en serai que plus vif et plus gai; et si l'on « m'a marié, je n'en dirigerai pas moins toutes mes pensées, « tous mes vœux vers la belle Béatrix. »

Cil qui sont espoanté
Et esmaiant,
Par feme sont tost maté,
Et recreant.
Or ferai plus que devant
Joliveté.
Por ce, s'on m'a marié,
N'ai je talent pou ne grant
Que jà soient mi pensé
Aillors assis
Qu'en la belle Biatris.

(J'ai sovent d'amour chanté.)

Plusieurs des vers où il célèbre les agréments et la beauté de cette dame ont de la délicatesse et de la grâce. On peut encore lire avec plaisir les suivants, qui ont un air de famille avec les meilleurs dizains de Marot :

Jamais n'entr'oublierai
Un ris qui vint de doucor,
Qu'ele fist quant l'esgardai.
Mais ne di pas tel folor
Que por moi fust, je faudroie,
Ne voir ne diroie;
Mais de tel savor
M'est el cuer, que nuit et jor
Me semble qu'adès la voie.

(Li joli penser que j'ai.)

Ailleurs, il compare Béatrix à l'étoile polaire, qui sert de guide aux navigateurs :

Cele que j'aim est tant de bonté pleine,
Qu'il m'est avis que la doi comperer
A l'estoile qu'on claime tremontaine,

Dont la bonté ne puet oncques fauser.
Le marinier parmi la mer hautaine
Fait ravoier, et à droit port sigler,
Et set et voit quel part il doit aler
Par l'estoile dont la vertu est saine.

Ains vos di, qui forvoie en outrage,
En fauseté, en penser folement,
S'il vuet en bien muer son fol usage,
Voist esgarder le beau contenement
Et la valor de la très bone et sage;
Ravoiés est en bon ensegnement,
Com mariniers à qui l'estoile aprent
Parmi la mer le plus séur passage.

(Onques d'amor n'oi.)

Béatrix un jour lui demandait une chanson nouvelle; il refusait. Enfin elle parvint à le mettre sous les verrous, et le menaça d'une diète absolue, jusqu'au moment où la chanson serait faite. Cette situation rappelle le joli rondeau de Benserade :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a commandé de lui faire un rondeau.

Voici le premier couplet de Gilebert :

Au besoin voit on l'ami,
Piece a qu'on l'a recordé.
S'or ne fait amors por mi,
Tant que j'aie chant trové,
Bien sai que mès n'isterai
De prison, ains i morrai.
Cele qui m'a mis ceans,
Las! a fait ses seremens
Que jamais n'i mangerai,
Ne partirai
De sa prison,
S'aurai trovée chanson.

Tout en gémissant de la cruelle nécessité qu'on lui impose, le poëte s'avise de nommer Béatrix d'Oudenarde; et sur-le-champ les rimes se présentent et les quatre couplets s'achèvent, paroles et musique.

Parmi les poésies de Gilebert, on remarque une chanson faite au nom de sa maîtresse, et que sans doute il lui laissa

la veille d'un départ, pour la mieux engager à se souvenir de lui :

Cuidoient li losengier,
Et por ce ont il menti,
Que je me doie eslongier
D'amour et de mon ami.
En non Dieu, je l'amerai,
Et bone amor servirai
Nuit et jour,
Sans faire folour;
Et s'iere envoisie,
Chantans et jolie.

Ces deux vers forment le refrain. Mais la plus touchante des chansons de ce gracieux trouvère est celle qu'il composa pendant une maladie que le regret d'être éloigné de sa maîtresse avait aggravée. Nous la citerons tout entière, parce qu'elle nous a paru l'expression d'un sentiment vrai :

« Jamais je n'ai chanté si troublé. L'amour et la douce fo-
« lie, où je fus toujours sincère, m'ont mis à la mort; il m'en
« coûte cher, et le mal qui m'accable fait désespérer de ma
« vie. La mort est là sur le seuil, qui m'appelle.

« Cette cruelle souffrance dont je suis étreint et enchaîné
« ne me permet pas d'aller rejoindre mon amie, qui, loin
« d'ici, s'oublie trop longtemps. Ah! si j'avais pu revoir son
« doux et pur visage, j'aurais été guéri. Mais je n'ai pas eu
« ce bonheur. La mort est là sur le seuil, qui m'appelle.

« Ne blâmez pas la tristesse de mes chants : j'ai perdu
« celle qui faisait ma force, et ma dame ne sait pas que son
« absence m'a livré à la mort. Grâces, ô mon Dieu, pour elle!
« Pardonnez-lui, je vous prie, les plaisirs qu'elle goûte à Long-
« pré, tandis que la mort est là sur le seuil, qui m'appelle.

« Ah! je fus mal inspiré de ne pas l'avoir fait avertir, dès
« que je me sentis malade. Alors, un salut de sa part eût pu
« me sauver. Mais il n'est plus temps aujourd'hui : la distance
« est trop grande, et ma couche me retient captif. La mort
« est là sur le seuil, qui m'appelle.

« O reine de paradis, je me remets entre vos mains. Si,
« en faits ou en paroles, mon âme s'est éloignée de Dieu,
« j'espère de votre bonté, ô douce et humble patronne, que
« vous prierez pour moi; car je me suis trop longtemps en-
« dormi dans le péché, et la mort est là sur le seuil, qui m'ap-
« pelle. »

Onques mès si esbahis
Ne chantai jour de ma vie ;
Amours m'a à la mort mis,
Et ma très douce folie
Où ainc ne quis fauseté.
Et si l'ai chier comparé,
Car cis maus me destraint si
Qui m'a assali,
Tost m'a conquis et maté.
Quar la mort est au degré,
Qui me deffie.

Cruelment m'a entrepris
Cis maus qui m'estraint et lie,
Ne puis aler au païs
Où ma dame trop s'oublie.
Tant que j'éusse gardé
Son bel vis encouloré,
Ele m'éust lors gari ;
Mais n'est mie ensi,
Ains ai trop pis encontré.
Quar la mort est au degré,
Qui me deffie.

Je ne doi estre repris
Se ma chanson n'est jolie,
Car mes secors m'est fallis,
Et ma dame ne set mie
Qu'ele m'ait à mort livré.
Trestout li soit pardoné.
Sire Dex, pardonez li,
Je vos en pri,
Qu'ele se jue à Loncpré ;
Et la mort est au degré,
Qui me deffie.

E Dex ! com je fu trahis,
Quant senti ma maladie,
Qu'un mesage ne tramis
A ma dame, por aïe !
Vers la mort m'éust tensé,
S'un salut m'éust mandé.
Mais c'est niens, j'i ai falli,
Trop est loins de ci,
Cis maus m'a si alité,
Que la mort est au degré,
Qui me deffie.

Roïne de paradis,
Je m'otroi en vo baillie.

Se j'ai en fais et en dis
M'ame de Dieu eslongie,
Dous cuers, plains d'umilité,
J'ai fiance en vo bonté,
Que vos prierés por mi ;
Car j'ai trop dormi
Et en pechié sejourné,
Et la mort est au degré,
Qui me deffie.

Les chansons de Gilebert de Berneville sont au nombre de vingt-neuf, sans compter plusieurs jeux-partis, dont nous parlons à l'article de ceux qui les proposèrent. Fauchet l'a mentionné honorablement, sous le nom de Guillebert. « Sa « huitième chanson, dit-il, est excellente, comme tout ce qu'il « a fait. » Laborde a publié deux de ses ouvrages. Un grand nombre de ses couplets ont été cités par M. Arthur Dinaux ; mais nous regrettons que ce dernier critique soit revenu sur le même poëte pour lui attribuer, après M. Francisque Michel, une pastourelle que Jean Bodel a seul le droit de revendiquer.

Fol. 569 v°.

Tom. II, p. 166-169.

Trouv. de la Fl. et du Tournaisis, p. 188-204 ; Tr. artes., p. 205-207.

Théât. fr. au moy. âge, p. 27.

Une chanson amoureuse de Giles de Beaumont, indiquée par Laborde, commence ainsi :

Giles de Beaumont.

Anc. f., n. 7222.

T. II, p. 165.

Cil qui d'amours a droite remembrance
Il ne puet pas à faintise penser...

Le manuscrit qui l'a conservée nous représente l'auteur à cheval, portant un écu gironné d'or et de gueules. La maison de Beaumont était, au XIIe et au XIIIe siècle, en possession de la charge de chambrier de France.

Le nom de Vieux-Maisons a été porté par une famille très-honorable, originaire de la Brie champenoise, et qui n'est pas encore éteinte. Monseigneur Giles de Vieux-Maisons, auteur de six ou sept chansons agréables, se montre à nous, dans un de nos manuscrits, chevauchant le casque en tête, l'écu au poing, et l'épée dans l'autre main. Les armes figurées sur l'écu sont d'azur au chevron d'or.

Giles de Vieux-Maisons.

Anc. f., n. 7222, 7613. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Saint-Germain, n. 1989. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

Deux leçons attribuent à Giles de Vieux-Maisons une chanson publiée sous le nom de Quenes de Béthune, et que deux autres manuscrits donnent à Robert de Memberolles. Il est difficile de prononcer ; mais si elle appartient à Giles de

N. 7222, fol. 8.

Romancero fr., p. 85-87.

Vieux-Maisons, on peut dire qu'elle doit le placer au rang des meilleurs poëtes de son temps. Ce qui le distingue également dans les autres pièces qu'on ne saurait lui contester, c'est une sorte d'insouciante galanterie à laquelle les autres trouvères ne nous ont pas habitués. Il loue sans doute fort bien les charmes et les vertus de sa maîtresse; mais nous lui savons gré, pour la rareté du fait, d'avoir pris bravement son parti de n'en être pas aimé :

Chancon, va t'en à ma dame,
Si li di sans atargier
Qu'ele estaigne la grant flame
Dont je cuit vis esragier.
Et s'ele t'en fet dangier,
Si li di en reprouvier
Que povres cuers est de fame ;
Car tost le voit on changier.

(Je chant, mès c'est mauvès signe.)

La même pièce offre une comparaison souvent répétée. S'il se plaint, dit-il, c'est pour la dernière fois :

Fai tout ausi com li cignes
Qui chante devant sa mort.

Dans le troisième couplet, il rend ainsi le proverbe, « Apres la pluie le beau temps : »

J'atent bel après la pluie,
Si com li sauvages hon . . .
On dit qu'amor est dous non,
Mès plus amer est que suie,
Qu'en amer n'a s'amer non.

Puis enfin il exagère en poëte la beauté de sa dame :

Solaus, n'aiés jà puissance
De ma mie enluminer;
Mès adès li faites onbre
Por couvrir sa grant biauté.

On croirait, en lisant ces vers, retrouver le modèle de ce couplet d'une ballade du roi François I[er] :

Fonds de Cangé, n. 65, f. 143.

Come Phebé quant ce bas lieu terrestre
Par sa clarté la nuyt illuminoit,

Toute lueur demouroit en sequestre,
Car sa splendeur toutes autres mynoit;
Ainsi ma dame en son regard tenoit
Tout obscurcy le soleil radieux;
Dont de despit luy triste et odieux
Sur les humains lors ne deigna plus luire;
Pour quoy lui dis : « Vous faites pour le mieux,
« Car la beauté de ceste vous empire. »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ainsi les premières et les dernières lueurs de la poésie du moyen âge. Fauchet a cité plusieurs fragments de Giles de Vieux-Maisons. Fol. 573.

GILES, GUILLAUME ET JACQUES LE VINIER.

Anc. f., n. 7222, 7613. — Suppl. fr., n. 184. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Romv., p. 270. — De l'État, etc., p. 78, 79.

Deux frères, bourgeois d'Arras, GILES et GUILLAUME LE VINIER, eurent la réputation de bons faiseurs de vers dans la dernière partie du XIIIe siècle. A leurs noms il faut joindre celui d'un JACQUES LE VINIER, dont nous conservons aussi trois chansons, et dont nous parlerons d'abord. Ces trois petites pièces n'ont plus guère d'intérêt pour nous. La troisième a été publiée assez correctement, d'après le manuscrit du Vatican, par M. Adelbert Keller; et, longtemps auparavant, Roquefort avait cité un couplet de chacune des deux autres, comme exemple de rhythme bien entendu. Jacques le Vinier était contemporain et ami de Jean Bretel, qu'il nomme dans ses chansons. Il vivait donc aussi vers la fin du siècle.

Giles le Vinier est plus recommandable. Il nous a laissé cinq chansons, toutes précieuses pour l'élégance de la versification et la recherche heureuse du rhythme. Il paraît avoir trouvé plusieurs de ces entrelacements de mesures que les poëtes du XVIe siècle essayèrent de remettre en vogue. On peut en juger par le début d'une sorte de *descort* :

Au partir de la froidure
Dure,
Que voi apresté
Esté,
Lors plains ma mesadvanture.
Cure
N'ai éu d'amer;
Car amer
Ai sovent son gieu trouvé ;
Prové
Ai soventes fois,
Male fois
Fait par tout trop à blasmer.

Le Gr. d'Aussy, Fabl., t. I, p. CIII. — Roquef., l. c., p. 75.

Dans un autre *descort*, plusieurs fois cité, il s'astreint plus rigoureusement encore à faire des dernières syllabes d'un vers toute la substance du vers suivant :

Icelle est la très mignote
Note
Qu'amors fet savoir.
Avoir
Qui puet bele amie,
Mie
Nel doit refuser.
User
En doit sans folie;
Lie
Est la peine as fins amans.

Ce dernier vers se rejoint pour la rime au dernier vers du couplet précédent. Giles le Vinier a fait encore une pastorale assez médiocre : c'est un dialogue entre deux femmes, l'une mécontente, l'autre satisfaite de l'état de mariage. Chaque couplet est terminé par un refrain emprunté à de plus anciennes chansons. Voici le premier et le meilleur :

Dalés un pré verdoiant
Trovai deus dames seant.
Que ferai, dist l'une à l'autre,
De mon ord, vilain, puant,
Qui por mon ami le cointe
Me va toute jor batant?
Et vos savez vraiement,
« Cuers jolis doit bien amer
« Par amors mignotement. »

Fauchet, OEuvres, f. 574. — Laborde, Essai sur la musique, t. II, p. 230.

On a plusieurs fois attribué à Giles le Vinier une belle chanson de départ pour la croisade, qui nous a plutôt semblé l'ouvrage du Châtelain d'Arras, et dont nous parlons à l'article de ce trouvère.

Le plus fécond et le meilleur des trois poëtes qui ont porté ce même surnom est, sans contredit, Guillaume, frère puîné de Giles. Nous avons de lui trente-deux chansons, et dans toutes se manifeste le désir de relever les lieux communs de la galanterie par une ingénieuse recherche de pensées. C'est ainsi qu'après avoir gémi de la cruauté de sa maîtresse, il lui propose un expédient assuré de se débarrasser de lui pour

jamais. Elle n'a qu'à lui accorder une seule fois ce qu'il demande, et le lui refuser le lendemain :

Se me voliés ocirre par destour,
Bone dame, bien le vous aprendroie;
Ainc n'eus la joie dont je sui en errour :
Pis me feroit, s'assaïe l'avoie.
Quar s'un seul jour vo soulas assaioie,
Puis m'en desjetissiez en l'autre jour,
Lors m'auriez doublée ma dolour;
Ne set qu'est maus qui jà n'a éu joie.

(Qui merci crie, merci doit avoir.)

Les vers, dit-il ailleurs, ne lui ont pas été d'un grand profit; il ne leur doit que le renom du plus loyal amant du monde. On ne l'a payé que de compliments, comme le joueur dont on exalte le talent, pour le mieux exciter à tout perdre :

Par cel loer sui decéus,
Si com cil c'on loe au joer ;
Tant lui plest ce qu'il s'ot loer,
Ne s'esmet, s'a ses dras perdus.

(S'onques chanter m'éust aidie.)

Si les plus loyaux étaient les mieux récompensés, il n'aurait rien à craindre; mais il en est d'eux comme des cordonniers, toujours mal chaussés, comme des drapiers, toujours mal vêtus :

Mais onques, ce me fet douter,
Cordoaniers n'ot bons solers,
N'ainc drapiers ne fu bien vestus,
N'ainc n'ot amie loiaus drus.

Guillaume le Vinier revient souvent sur le mérite d'un amour entièrement dégagé de toute préoccupation de récompense. Telle était, selon lui, la façon d'agir des plus anciens poëtes; car l'amour est une vertu qui demande un cœur pur; il en est comme de la viole, qui se fausse sous des doigts inhabiles, et dont les bons ménestrels augmentent les qualités sonores.

La viele et amours pour essamplaires
Doivent estre d'un semblant comparé :
Car viele et amours sont assené

De joie et de soulas, qui l'en set traire.
Mais cil qui ne set vieler fet raire
La viele, si li tolt sa bonté;
Ainsi qui lait amours par fauseté,
A soi le tolt, et ne set, que qu'il die,
« Quel joie est d'avoir amie. »

(Bien doit chanter la cui chanson doit plaire.)

Ce dernier vers est un refrain commun à tous les autres couplets, et qui se lie toujours au sens du vers précédent. Ainsi, dans l'envoi de cette même chanson à son frère aîné, Giles :

Sire frere, trop vos voi demorer;
Si cuit c'avez seu et savoré
« Quel joie est d'avoir amie. »

Ces trois poëtes surnommés le Vinier paraissent avoir donné beaucoup de soin à l'harmonie du style. Guillaume compare ainsi son enjouement factice à celui des jongleurs, ou, comme nous dirions aujourd'hui, des comédiens :

Tel fois chante li jougleres,
Que c'est tous li plus dolens;
Je chant selon sa matere,
Com del mont li mains joians.
Quar por deduit n'est ce mie,
Mais par besoigne d'aïe,
Com jougleres courtois, frans,
Quant a sa laisse fenie,
Par doucor requiert et prie
Aide, por passer le tans.

Par « laisse, » il entend sans doute les longues sections monorimes des chansons de geste. On sait que les chapitres encore plus longs des romans en prose de la Table ronde, après avoir renfermé quelquefois un récit complet, se terminent souvent par ces mots : « Atant laisse li contes à parler de ceste his-« toire, et retourne à telle autre. » De là peut-être le nom de « laisse » donné à ces divisions.

Dans une autre pièce, Guillaume introduit le rossignol, au chant duquel il répond :

Trop a mon cuer esjoï
Li louseignols qu'ai oï,
Qui chantant dist :
Fier fier, oci oci,

Ceux par cui sont esbaï
Fin amant.

Le rossignol reprend, en saluant les vrais amoureux :

Et loiaus dames ausi
Qui les confortent souvent
En baisant.

Ah! réplique alors le poëte, ne chantez pas ainsi, doux rossignol; j'ai pris les baisers en horreur, depuis que j'en ai reçu d'une fausse amie :

Louseignols, por Dieu, nel di,
Trop ai baisier enhaï,
Oste l'en ;
Quar baisiers que cuers ne sent
Est Juda qui Dieu trahi.

Guillaume le Vinier s'est exercé aux jeux-partis avec son frère, avec un de leurs amis nommé Thomas du Chastel, avec Moine ou Moniot d'Arras, avec Adam de Givenci, Andrieu Contredit et Colart le Boutellier. Nous avons déjà parlé de ces trois derniers. Un des problèmes à résoudre est celui-ci : Lequel faut-il plus louer de l'amant qui sait tout obtenir volontairement de sa dame, ou de celui qui, certain de n'être pas refusé, aime mieux, par égard pour elle, ne rien lui demander? Un second jeu-parti a été publié par M. Adelbert Keller : Votre maîtresse vous permet de reposer auprès d'elle, en vous faisant jurer de ne pas lui arracher la dernière faveur; vous acceptez l'épreuve, et demeurez fidèle à l'engagement : qui a plus fait, de votre maîtresse pour vous, ou de vous pour votre maîtresse? Au dire de Giles le Vinier, l'amant a plus de mérite ; il excuse son frère de juger autrement, en faisant remarquer qu'étant marié il comprend mal l'impatience des jeunes amoureux :

Romvart, p. 382.

Frere, mout sont de divers pensement
Ami jéun et soolé mari ;
Qui meurt de soif et l'iave a en present,
S'adont ne boit, il fait plus que celi
Qui l'iave baille et boivre li defent.
Besoins ne tient fiance ne convent,
Nature met nourreture en obli...

(Sire frere, faites m'un jugement.)

Troisième question : La maîtresse de Guillaume est sollicitée par deux autres amants ; le premier lui exprime ses vœux de vive voix ; l'autre ne peut lui parler, mais lui envoie des présents qu'elle accepte. Lequel est plus redoutable ? C'est le plus libéral, répond Thomas du Chastel ; car toute femme qui reçoit volontiers n'est pas loin de s'abandonner elle-même.

Une autre fois, il demande à Moniot d'Arras si la possession d'une femme augmente ou diminue l'amour qu'elle inspire. Guillaume, fidèle à son système, prononce en faveur de ceux qui demandent peu de chose et n'obtiennent rien du tout. A ses yeux, la dernière faveur est le terme du véritable amour :

S'aim miex desirrier jolis ;
Mais miex amez, ce m'est vis,
Un tien que deus tu l'auras.
(Moines, ne vous anuit pas.)

Tel est le sujet des jeux-partis de Guillaume le Vinier. Peut-être réussit-il encore mieux dans la composition des pastourelles, pour lesquelles il a toujours soin de choisir d'heureuses cadences et de vifs retours de rimes. Il en est une, composée de cinq couplets de quatorze vers, qu'on pourrait aussi réduire à onze, où il introduit, peu apres le début, une ritournelle, dont l'usage s'est conservé dans plus d'une ronde moderne :

En mi mai, quant s'est
La saison partie,
« Mal est enganez
« Cil qui n'aime mie! »
Entre Biaulieu
Et la Nueve abéie
Traversai,
Delez la forest trovai
Une dame embuschie [1],
Et chante à vois serie
Ne sai descort ou lai,
Mais il ot au refrai :
« Je ne sai dont li maus vient que j'ai,
« Mais adès loiaument amerai. »

Cointement et bel
Estoit atirie,
« Mal est enganez
« Cil qui n'aime mie! »

[1] Derrière un buisson.

Son cors ot paré
D'un chainse delie, etc.

Le lieu de la scène est ici facile à reconnaître : c'est le bois situé à peu de distance de Douai, entre Notre-Dame de Bon-Secours (*la Nueve abéie*) et le village de Sin le Noble, alors abbaye de Beaulieu. L'autre côté de la même ville est rappelé dans une seconde pastourelle du même genre :

Le premier jour de mai,
Cil dous tans cointe et gai,
Cheminai
Entre Arras et Douai.
Deux touses encontrai.
Foille et glai
Et mai
Portent à fuison,
Et chantent un nouvel ton :
Deureuleu de o a é,
J'amerai.

Une troisième pastourelle est dialoguée. La bergère résiste d'abord aux propositions du chevalier :

Sire, ce que m'avez quis
Feroie envis,
Quar trop semblez boisiere.
—Pastoure, li tuens clers vis
M'a si soupris
Qu'à tousjours mais tiens iere,
Se de toi me fais don.
—Sire, de tel sermon
Ne sui pas coustumiere...

(Je me chevauchai pensis.)

Une quatrième enfin raconte les amusements des villageois de Feuquière, Athies, Avesnes, Aignies, tous petits villages situés à peu de distance d'Arras. M. Arthur Dinaux a publié cette obscure pastourelle, mais son texte n'est pas irréprochable, comme on en jugera par la manière dont nous croyons pouvoir restituer le premier couplet.

Quant ces moissons sont cueillies,
Que pastouriaus font rosties,
Baisseles sont revesties,
Rabardiaus font rabardies,

Maint musart jua.
Cil de Feuchiere et d'Aties
Ont prises espringneries
Et moult grant renvoiseries
De sons, de notes, d'estives
Contre ceux de là.
Mès vos orrez jà
Que Guiot vint, qui tureluruta
Valuru, valuru, valuraine
Valuru, va.

La ballade semble, par son nom, d'origine méridionale; cependant nos trouvères en connaissaient les règles, qui consistaient à répéter dans tous les couplets d'une chanson les mêmes mesures et les mêmes rimes, et à terminer chaque couplet par un refrain d'un ou de plusieurs vers. On soumit ensuite la ballade à des formes plus rigoureuses : le nombre des vers de chaque couplet fut déterminé par le nombre des syllabes du refrain; elle ne dut avoir que trois couplets, suivis d'un envoi au prince du puy. Mais, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, ces règles n'étaient encore admises ni par les troubadours ni par les trouvères, comme l'atteste la ballade de Guillaume le Vinier, composée de six couplets. Voici le quatrième, dont les trois derniers vers forment le refrain :

Un tout seul baisier
De cuer, à loisir,
Porroit mon vouloir
Grant piece acomplir;
Mais de desirrier
Me verrois morir,
Se plus n'en avoie.
« Bone est la dolours
« De quoi naist docours
« Et soulas et joie. »

Il semble que Guillaume le Vinier ait voulu composer des chansons sur tous les rhythmes connus de son temps. Les deux lais qui nous restent de lui ne sont pas meilleurs ni plus mauvais que ceux des autres trouvères. Nous le voyons même, las d'implorer en vain les bontés d'une maîtresse, chanter deux fois les perfections de la sainte Vierge. Il répète alors, comme beaucoup d'autres, l'allusion qui change *Eva* en *Ave* :

Mout nous troubla
Cele que Diex forma.

Nom ot Eva,
Par li estiens dampné.
Par la bonté
La Virgene od sainteé,
Diex ot pité,
La lettre retorna
Avant mist *A*,
Et au daerrain *ve;*
Pour *Eva* dist *Ave*,
Par quoi somes sauvé.

(Dame des cius.)

C'est à l'archange saint Michel qu'il envoie l'autre de ses pieux serventois:

Chantez, archangele
Saint Michieu,
Devant Dieu
Ma chanson novelle,
Tant qu'il vous commant que recieus
Soit de vous mes espirs doutieus,
Quant mors li taura sa cotele.

(Glorieuse Vierge pucele.)

Guillaume le Vinier nomme dans ses vers, outre les personnages que nous avons cités plus haut, le Châtelain d'Arras, Gilebert de Berneville, le comte de Guines, et quelques autres moins connus. Ces personnages sont tous originaires de l'Artois, et plusieurs d'entre eux vivaient à la fin du XIII[e] siècle. Les deux frères le Vinier étaient donc également artésiens. Cependant une famille noble du nom de Vignier, établie depuis un temps immémorial dans la haute Bourgogne, ayant voulu se rattacher, il y a deux cents ans, au sang de ces fameux trouvères contemporains de saint Louis, les a présentés assez gratuitement, dans une généalogie imprimée, comme de nobles barons du pays de Langres. Il est vrai que le président Fauchet donne à Giles le Vinier le titre chevaleresque de messire, qu'il refuse à Guillaume : son erreur, partagée par La Ravalière, vient de ce que, dans les jeux-partis, Guillaume, répondant à son frère aîné, l'appelle constamment « sire frere. » Mais les manuscrits anciens ne s'accordent pas moins à les désigner tous deux comme de simples « maistres, » c'est-à-dire comme des trouvères issus de la bourgeoisie. C'était bien quelque chose alors d'être bourgeois d'Arras, et personne d'ailleurs ne contestera plus à Giles et à Guillaume le Vinier une origine

Arbre généal. de la maison de Vignier, dressé sur bons titres, par le sieur de la Brosse. 1654.

Œuv., fol. 574.

Ouv. cité, t. II, p. 173.

XIII SIÈCLE.

artésienne, dès qu'il sera bien prouvé qu'ils n'affectaient pas la noblesse ni les titres de la chevalerie. L'ornement curieux qui, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, précède la transcription des chansons de Guillaume le Vinier, nous le représente assis dans une sorte de fauteuil, tenant une verge ou bâton à la main, et paraissant marquer la mesure d'une chanson que lui répète un jongleur debout devant lui.

N. 7222, fol. 106.

La plupart des auteurs qui ont mentionné nos anciens trouvères ont parlé avec plus ou moins d'exactitude de Guillaume le Vinier. L'abbé de Longchamps a dit fort légèrement « qu'il « était né en Picardie; qu'on lui attribuait quelques chansons « ou jeux-partis, dont plusieurs étaient obscènes, et qu'en- « fin il semblait avoir pris à tâche de n'y parler qu'aux sens. » Guillaume, au contraire, a toujours célébré dans ses vers ce que nous appelons aujourd'hui l'amour platonique.

Tabl. hist. des gens de lettres, t. VI, p. 350.

M. Keller a publié, d'après la leçon du Vatican, une chanson langoureuse attribuée à Guillaume le Vinier, et que nos manuscrits donnent à Blondeau de Nesle; elle est, dans tous les cas, dénuée d'intérêt. Il ne faut pas parler avec plus d'estime de ce serventois pieux en l'honneur de la Vierge qui se trouve sur le premier feuillet conservé d'un fort beau manuscrit (n. 7222).

Romvart, p. 264.

La Ravalière nomme les deux frères artésiens *le Vivier;* et nous n'oserions avec lui les reconnaître dans les trouvères Gillon et Guillaume Frère, qui proposent au roi de Navarre plusieurs jeux-partis. M. Arthur Dinaux a combattu cette opinion de La Ravalière, mais en ne faisant bien à tort lui-même qu'un seul personnage de Giles et de Guillaume le Vinier.

Ouv. cité, t. I, p. 241; t. II, p. 110, 116, 174.
Trouv. artésiens, p. 222.

GIVENCI (ADAM DE). Voy. ADAM DE GIVENCI.

GOBIN DE REIMS.

Les deux chansons qui nous restent de GOBIN DE REIMS portent à croire qu'il appartenait aux rangs du peuple. Dans l'une, il se plaint de voir trop peu de femmes dignes d'être aimées; car, ajoute-t-il,

Mss. de Cangé, n. 65, 66, 67. — Saint-Germ., n. 1989.

Moult seroit bone vie
De bien amer,
Qui auroit bele amie
Por deporter,
Sans orgueil, sans folie,
Et sans guiller,
Ne jà n'éust envie

For cil amer
Qui de fin cuer la prie.

La seconde est tout à fait injurieuse pour les femmes que Gobin avait été à portée de connaître. A l'entendre, le véritable amour n'existait plus de son temps, et il n'y avait point de vertu dont les moindres présents ne pussent triompher. Cette pièce est fort peu décente, et nous ne pouvons en citer qu'un seul couplet :

En non Deu, ce dist Gobin,
Mainte feme fet por vin
Assez de desloiautez;
Por un pasté de counin
Ou por l'aisle d'un poucin
En fet on sa volenté.
Ce n'est mie chere vile;
Quant por un pasté d'anguile
Peut on tel marchié trouver,
Cil est fox qui met vint livres,
Estre doit tenuz por ivres,
Bien doit le borrel porter.

(Ou soloit cà en arriere.)

Par « borrel » nous pensons qu'il faut entendre le collier, ou même, en général, tout le harnais d'une bête de somme. De là certainement la profession de bourrelier.

Gomars de Villiers.

Gomars ou Gamars de Villiers propose à Cunelier un jeu-parti sur une question assez souvent débattue : Devez-vous fuir la femme de votre meilleur ami, quand vous l'aimez, et que vous savez qu'elle vous aime? Nous n'avons pu retrouver cette pièce indiquée par Fauchet, qui ajoute que l'auteur prend pour juge la dame de Foulenchamp avec Guillart,

Œuvres, fol. 586 v°.

De cui mesgnie estoit Gamart.

Gontier de Soignies.

Anc. fonds, n. 7222, 7364. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

La ville de Soignies, où paraît avoir été nourri Gontier, et dont il a gardé le nom, est située dans l'ancienne province de Hainaut, entre Mons et Braine-le-Comte. On peut voir un témoignage du goût prononcé des habitants de cette ville pour la musique, dans l'ancien usage du chapitre séculier de Saint-Vincent, de conférer la troisième de ses prébendes à un des musiciens attachés à l'église de Soignies. Nous igno-

XIII SIÈCLE.

La Martin., Grand dictionn. géogr., 1738.

rons si maître Gontier fut au nombre de ces prébendiers; mais il est certain qu'il conserva longtemps après sa mort la réputation d'un excellent faiseur de chansons; et c'est à ce titre qu'il est mentionné dans le roman anonyme de *Guillaume de Dole* ou *de la Rose*, dont le manuscrit, remontant au XIV[e] siècle, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du

Romvart, p. 575-588.

Vatican, et dont M. Adelbert Keller a dernièrement publié le commencement et la conclusion. Dans ce poëme, comme dans un assez grand nombre de poëmes des mêmes temps, le récit principal est entremêlé de couplets alors connus des lecteurs, et composés par les anciens trouvères. Le président

OEuvr., fol. 572 v°.

Fauchet, qui a tiré bon parti de ces fragments pour l'histoire de nos vieux poëtes, a cité, entre autres, le passage suivant :

Des bons vers Gautier de Sagnies
Resovint un bon bachelier,
Si les comenca à chanter, etc.
« Trop vilainement foloie
« Qui ce qu'il aime ne crient,
« Et qui d'amour se cointoie
« Sachez qu'il aime nient,
« Amors doit estre si coie
« Là où ele va et vient,
« Que nus n'en ait duel ne joie,
« Se cil non qui la maintient. »

« Ces couples, ajoute Fauchet, tirées d'une chanson commençant, *Lors que florit la bruiere*, ne se trouvent parmi « les chansons de Gaultier de Soignies, escrites au livre du « sieur de Roissi (Henri de Mesmes); de sorte qu'il peut estre « que Gaultier de Sagnies nommé au roman de Guillaume « de Dole, fust un autre. » Les scrupules du critique avaient quelque fondement; mais nous ne pouvons plus douter que les vers cités dans le roman de Guillaume de Dole ne soient de notre Gontier de Soignies, lorsque, dans l'ancienne table

Anc. fonds, n. 7222.

d'un de nos manuscrits de chansons, nous retrouvons ce premier vers, « L'an que florist la bruere, » cité comme appartenant à l'œuvre de Gontier de Soignies. La chanson, il est vrai, ne se voit plus à la place indiquée, et peut-être en a-t-elle été enlevée depuis bien longtemps, ce beau volume étant arrivé dans le plus triste état à la Bibliothèque impériale; mais l'intention du copiste avait été de l'y placer, et l'identité nous semble certaine.

Fauchet n'indique de ce trouvère que deux chansons; Laborde en élève le nombre jusqu'à sept; nous en avons retrouvé vingt-cinq, dont le mérite réel nous fait regretter de n'en avoir pu réunir un plus grand nombre. On en jugera par les rares couplets que nous allons citer. Gontier de Soignies affectionne les retroenges ou chansons à refrain; il place les refrains au milieu ou à la fin de ses couplets, et toujours il sait heureusement les employer au profit du sens, et sans doute de la mélodie. Voici la fin d'une pièce qui semble inspirée par une passion vraie :

Qui qu aist les mos ajostés,
Gontiers les mist en escrit;
Si sera li briés portés
A ma dame, à court respit.
Diex! de boine heure fui nés,
S'ele mon message lit!
Et tex soit sa volenté
Qu'en cest present se delit!
« Peu la voi, si sui adès,
« Des iex loin et del cuer près. »

(A la joie des oiseaux.)

Une autre fois, il se demande laquelle on doit mieux aimer, d'une dame ou d'une jeune fille. Pour que sa passion soit plus constante, il décide en faveur des dames. Voici les meilleurs vers de cette chanson :

L'an que la froidors s'esloigne,
Que li tans soef s'areste,
Que par Franche et par Borgoigne
Croist la flors en la geneste,
Gontiers velt que on respoigne
Non mie à chancon de geste,
Mais d'une plus grant besoigne,
Si ke jà n'i ait contreste.
« Je dirai le jugement
« Le miex au mien escient. »

Je demande verté fine,
Mais ne sai coment le die,
Laquele ou dame ou meschine
Vaille miex por estre amie...

Je voil bien que la gens oie
Coment fine amors se maine :
Chil qui de dame atent joie,

Fols est se d'autre se paine.
Qu'autre amors est paile et bloie,
Mais ceste est de boine estraine,
A tesmoing tous ceus de Troie
Qui tant fisent por Elaine.
« Je dirai le jugement
« Le miex au mien escient. »

Amer dame est haute chose,
Mais toute autre amours est basse.
Pucele est com flors de rose
Qui tost vient et tost trespasse;
Crient sa mere ne le cose,
Bien comenche et tost se lasse;
Mais dame a se court si close,
Que tous biens en li s'amasse.
« Je dirai, etc. »

François I[er], dont les habitudes littéraires se rapprochaient beaucoup de celles de nos anciens trouvères, a rimé plusieurs madrigaux sur l'ennui des victoires trop faciles en amour. Quelle que soit la gracieuse élégance de ses petits vers, nous aimons mieux encore la chanson suivante de Gontier de Soignies :

Li tans noveaus et la doucors
Qui nos retraist herbes et flors,
Me fait estre pensieus d'amors,
Et renovelle mes dolors.
« Ce dont me plaing sor tote rien
« Tenroit uns autres à grant bien. »

Vers une dame de haut pris
Avoie mon corage mis;
Trop legierement le conquis,
Autrui fust bon, et moi est pis.
« Ce dont me plaing sor tote rien, etc. »

Un grant termine li celai,
Qu'onques gehir ne li osai;
Et tantost que jou li proiai,
Tout quanques je quis, i trovai.
« Ce dont, etc. »

Molt li seusse meillor gre,
S'un petit m'éust refusé,
Ou tart ou à envis doné
Cou que jou avoie rové.
« Ce dont, etc. »

Or proi Gontier que chante en haut,
Et si li die que poi vaut
Chasteaus qu'on prent par un assaut,
Et se tient vers cil cui n'en chaut
« Ce dont me plaing sor tote rien
« Tenroit uns autres à grant bien. »

La plupart des autres chansons de Gontier sont l'expression d'une passion plus sérieuse pour une dame de Paris. Cette passion le contraignit à changer de demeure; et bien qu'il eût reçu des serments de fidélité, il eut, à ce qu'il paraît, sujet plus d'une fois de craindre et de soupçonner. Une grande dame entretenait ses méfiances :

La plus gente, ce m'est avis,
Qui onques portast flor de lis,
M'a ce mandé, dont sui pensis.
S'il est ainsi com j'ai apris,
Miex vauroie estre mors que vis.

(Li tans qui foille et flors destruit.)

Mais en se rappelant les gages sensibles qu'il avait reçus d'un amour partagé, tels qu'une manche de pelisse, et même une taie d'oreiller, il sentait renaître toute sa confiance :

En dormant la seuil embracier;
Mais quant ce vient au revellier,
Si ne m'en sai où consillier;
Porquant en ai bon recouvrier,
Puis que je tieng son oreillier.

Et ailleurs :

Je n'en criem pas;
Mais pourquoi, las!
Ai ens li tel fiance?
Par droit m'i fi,
Que sai de fi
Qu'ele est de cuer si france,
Cui de s'amor
Pramet la flor
N'en doit estre en dotance;
Moi le pramist,
Séur m'en fist
Par le don de sa mance.

(Quant j'oi el bruel.)

Gontier de Soignies n'a fait qu'un serventois satirique, et le sens n'en est pas toujours facile à saisir. Nous pencherions à croire, malgré les nuages dont il s'est enveloppé, qu'en affectant d'écrire *xours*, *xorderie*, son intention était de railler l'accent espagnol que la jeune princesse Blanche de Castille, dès le commencement du siècle, avait introduit à la cour de France :

Li *x*ours commence *x*ordement,
*X*ors est li siecles devenus,
Et *x*ors en sont toutes les gens;
*X*ors est li siecles et perdus.
Qui de l'altrui vuet mais noient
Moult ordement est respondus,
Et malvestiés le mont pourceint,
Que les barons fet *x*ors et nus.
« Chanteis, vos qui venés de *x*ort,
« La *x*orderie par lou *x*ort. »

Duel ai del clergié tot avant,
Qui nous devroient chastoier,
Qui en lor sen se fient tant
Que ils vuelent Dieu engingnier,
Prendre melleur et mentir tant,
Et adès avoir faus luier.
« Chanteis, vos, etc. »

Gontier gourmande ensuite les dames qui préfèrent à de preux maris des amants déshonorés :

Las! ces dolentes, que feront,
Quant venront à jor del juïs,
Que li martir i trembleront?

Puis il plaint les pauvres chevaliers, jadis chargés par le roi de commander aux barons mêmes, et qui se trouvent maintenant heureux d'avoir leur manger à la cour, et un faible don dans l'année. On ne sert plus Dieu, on ne récompense plus les gens d'honneur, on ne trouve plus de femmes fidèles, on ne sait plus aimer : telles sont les conclusions de ce serventois, qui fut sans doute l'ouvrage de la vieillesse de Gontier, quand le bon temps était passé pour lui.

GRATELLE (GAVARNI). Voy. GAVARNI GRATELLE.

GREIVILLIER. Un bourgeois d'Arras, GREIVILLIER, ami de Jean Bretel,

avait fait un jeu-parti, outre ceux qu'il soutint contre Bretel lui-même. Les cinq pièces qui portaient son nom, et que Fauchet a fait connaître par une courte analyse, ne se sont retrouvées dans aucun de nos manuscrits.

OEuvres, fol. 586 v°.

Quatre manuscrits nous ont conservé une chanson d'amour, attribuée par un d'entre eux à GUADIFER, qui était d'Arras. Elle commence ainsi :

GUADIFER D'AMIONS.

Cangé, n. 66. — La Vall., 59. — Saint-Germ., 1989. — Mouchet, 8.

> Tant ai d'amors appris et entendu.

Guadifer a soutenu plusieurs jeux-partis contre Jean Bretel. Il vivait donc au temps de saint Louis.

Fauchet, OEuvres, fol. 585 r° et v°.

Sainte-Palaye avait copié trois chansons de GUESVRES CHEVALIERS :

GUESVRES CHEVALIERS.

> Au commencier de ma novelle amor,
> Chanter m'estuet, que pris m'en est corage.
> Chanson legiere à entendre ferai.

Laborde, t. II, p. 180, 319.

On retrouve la seconde dans plusieurs de nos manuscrits, mais sous le nom de Giles de Vieux-Maisons.

Le manuscrit du Vatican (1490) a conservé des rondeaux de GUILLAUME D'AMIENS, surnommé *le Paignieres*. On en a publié un, composé de cinq douzains sur des lieux communs d'amour :

GUILLAUME D'AMIENS.

Romvart, p. 291, 311, 316.

> Puis que chanters onkes nul homme aida, etc.

Les vidames étaient pour les évêques ce que les avoués étaient pour les abbayes : des chevaliers riches en domaines, qui tenaient en fief du prélat le droit de défendre les franchises épiscopales contre toutes usurpations. Plus d'une fois les vidames furent les redoutables antagonistes de ceux qu'ils étaient chargés de protéger, et plus d'une fois ils eurent pour eux la raison dans ces luttes scandaleuses. A Chartres, la charge de vidame, devenue héréditaire, et souvent confondue mal à propos par les anciens chroniqueurs avec celle de vicomte qui relevait du pouvoir séculier, était tombée, vers l'an 1128, aux mains d'Élisabeth de Chartres, qui la transmit à son époux Guillaume de Ferrières. C'est le fils de cet époux

GUILLAUME DE FERRIÈRES, VIDAME DE CHARTRES.

Anc. fonds, n. 7182, 7222, 7364, 7613. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — La Vall., n. 59. — S.-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Doyen, Hist.

de Chartres, t. I, p. 423.

d'Élisabeth, nommé aussi GUILLAUME DE FERRIÈRES, qui nous a laissé plusieurs chansons.

Il prit part à la quatrième croisade, et peu de temps après un premier retour en France en 1202, on le voit rendre aux religieuses de Bellomer, dans le diocèse de Chartres, tout ce qui lui appartenait dans la dîme de Beville-le-Comte. Le cartulaire de l'église de Chartres cite un don de quarante sous qu'il fait au chapitre, payable après la mort de sa sœur Marguerite, religieuse de Bellomer, et qu'il constitue sur le revenu de sa mairie de Chartres, et sur celui d'un moulin de la ville, appelé le moulin au vidame. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, de la même ville, transcrit encore un autre acte fait par Guillaume le vidame en 1202 : c'est la remise d'un cens de douze deniers, et du droit de pressurage des vins de l'abbaye, faite en réparation des violences commises par lui sur la personne des moines dans leur cellier de Traion.

Cartulaire de l'abb. de S.-P. de Ch., t. II, p. 667.

Guillaume avait d'abord rejoint les croisés à Venise, et les avait accompagnés jusqu'à Zara ; mais tandis qu'on faisait le siége de la ville au profit des Vénitiens, un homme puissant, Renaut de Montmirel, demanda la permission de se rendre avec quelques compagnons d'armes en Syrie, pour s'informer de l'état des affaires dans cette contrée. Ils avaient juré sur les saintes reliques qu'ils n'y resteraient pas plus de huit jours, et qu'ils reviendraient sans délai rendre compte de leur message. Mais, dit Ville-Hardouin, « li sairement qui là furent « juré, ne furent mie bien tenu ; car il ne reparierent mie en « l'ost. Avec Renaut de Montmirail s'en partist de l'ost un sien « neveu qui avoit nom Hervis del Chastel, Guillaumes, li « vidames de Chartres, Joffrois de Biaumont, Jehan de « Freteville, et maint autre... »

Rec. des hist. de la France, t. XVIII, p. 444.

Guillaume de Ferrières ne se trouva donc pas à la conquête de Constantinople. Il n'était pas encore au camp des croisés quand se répandit la nouvelle de l'élection du comte de Flandre. Il voulut alors acquitter l'ancien serment de rejoindre l'armée chrétienne, et vers la fin de l'année 1203 il s'embarqua, de Saint-Jean d'Acre où il était revenu, pour Constantinople ; comme il en approchait, il tomba malade, et dicta en latin un acte qu'on peut traduire ainsi : « Moi, Guillaume, vi- « dame de Chartres, fais savoir que, me trouvant en la « ville d'Acre, sain de corps, j'avais donné à la milice sa- « crée du Temple, pour le salut de mon ame, un muid de « blé à prendre annuellement dans mon grenier de Ge-

« nerville. Puis, abordant à Constantinople, et retenu par la « volonté de Dieu dans le lit de maladie, j'ai donné, en bonne « mémoire de moi (*in bona memoria mea*), aux frères de la « même milice, un second muid de blé, à prendre dans le « même grenier, et cela de l'avis et de la volonté de monsei- « gneur Gervais (ou Hervis) du Chastel et de monseigneur « Guillaume de Coutes. Et lesdits frères du Temple m'ont reçu « comme confrère, et m'ont fait participant des biens et des « prières de la maison. Fait au mois d'avril 1204. »

Cette espèce de testament a laissé croire que le vidame de Chartres était mort la même année. La preuve était loin d'être complète; et si nous voyons en 1217 un grand maître des templiers nommé Guillaume de Chartres, ne sera-t-il pas permis de penser que le vidame, enrôlé dans la milice du Temple en 1204, et relevé de la maladie qui avait alors menacé ses jours, fut dans les années suivantes choisi pour remplir la première dignité de l'ordre? Quoi qu'il en soit, le grand maître Guillaume de Chartres suivit le roi de Jérusalem en Égypte, et mourut à Damiette, des suites de la peste, en 1219.

Doyen, Hist. de Chartres, t. I, p. 424.

A la tête des chansons conservées sous le nom du vidame de Chartres, un manuscrit présente dans une grande et précieuse initiale le noble trouvère à cheval, l'épée au poing, le casque en tête, avec un écu blasonné d'or, fascé de sable, accompagné de merlettes de sable. Ces armes ont la même disposition, sinon les mêmes couleurs, que celles de la maison de Mello; et l'on avait cru pouvoir conjecturer, d'après cette circonstance, d'après le nom de Guillaume, fort commun dans la famille de Mello, et enfin d'après une charte presque aussi ancienne souscrite par *Gaufridus de Melleio, vicedominus Carnotensis,* que le véritable nom de notre vidame de Chartres était Guillaume de Mello. Il faut renoncer à cette conjecture. *Gaufridus de Melleio* était Joffroi de Mellet ou Melley, époux d'Hélisende, dernière fille de notre Guillaume de Ferrières; et c'est seulement après la mort de ses trois frères, Robert, Jean et Guillaume, qu'Hélisende avait pu transporter à Joffroi de Melley le vidamé de Chartres. Si donc l'écu de ce dernier ne diffère pas de l'écu de son beau-père Guillaume de Ferrières, c'est que les deux vidames avaient adopté les insignes de leur fief principal, suivant l'usage assez bien établi de ce temps-là.

Ms. 7222, fol. 7.

Romancero fr., p. 117.

Nous avons huit ou neuf chansons de Guillaume de Fer-

rières. Il dut les composer en France, c'est-à-dire avant son départ pour l'Orient. Déjà respectables par l'ancienneté, elles rappellent le Châtelain de Couci par la grâce et la naïveté de l'expression.

Il paraît que Guillaume de Ferrières avait pour maîtresse une dame mariée, dont il s'était tenu éloigné pour faire taire la médisance. L'absence n'amortit pas la vivacité de cette passion, et dans un couplet il prévoit qu'il pourra bien en mourir de regret; mais alors, ajoute-t-il, j'entrerai tout droit dans le paradis, et je serai plus heureux que si l'époux de la dame que j'aime m'avait abandonné tous ses droits :

Si me doinst Diex joie et santé!
La plus bele qui soit née
Me conforte de sa biauté,
Qui si m'est el cors entrée ;
Et se je muir en tel pensé,
Miex cuit m'ame avoir sauvée,
Qu'or se m'éust son liu presté
Cil qui l'a esposée!
(Combien que j'aie demoré.)

N. 7222. — Suppl. fr., 184. —Bibl. de l'Arsenal, n. 63. — Cangé, 65, 67. Romanc. fr., p. 113.

Trois manuscrits attribuent au vidame de Chartres, et deux autres à Robert de Blois, une chanson faite à l'occasion d'un retour du poëte dans le pays de Blois; elle a été publiée. Nous citerons donc ici de préférence trois couplets d'un salut d'amour, qui pourront faire juger de l'élégance et de l'agrément dont la langue était déjà susceptible à la fin du XIIe siècle. C'est d'ailleurs une des meilleures pièces du genre. Guillaume, après avoir rapidement parlé de sa loyauté, justifie l'apparente froideur de sa dame, et la nécessité pour lui comme pour elle d'éviter les indiscrétions :

Se gueredon fussent rendu à droit,
Desore tous fust li miens haltement;
Je fas ausi com léaus amans doit,
Soffre, et desire, et requier, et atent.
Mais ma dame le fit à escient,
Si com cele qui bien conoist et voit
Que li jalous la bouette et mescroit,
Qui ainc n'ama ne joie ne jovent;
Ce me fera soffrir plus longement.

Dolce dame, bien me souvient dou jor
Que vos premiers m'apelastes amis ;

Encor en serf Dame Dieu et aor,
Qu'en si halt leu ai mon corage mis.
Mais d'une rien vous requier et chasti,
D'icele gent dont j'ai si grant paor;
Quar moins i at des nostres que des lor;
Mais s'en vos at tant de bien com je di,
Pou nos poront grever nostre anemi.

Cuidiés vous dont que je voise querant
Si faite amor com cele autre gens font?
Qui par tout vont les dames essaiant,
Et sospirent ensi com de parfont;
Et quant il ont esploitié, si s'en vont,
Et vuelent bien qu'on s'en voist percevant.
Jà Dame Diex cui je trai à garant
Ne lor aït, quant mestier en auront!
Car par els faut bone amors, et desront.

Grans mestiers fust que j'éusse merci,
S'estre pooit, que trop ai de dolor;
Mais encor voil je miex atandre ensi,
Que ma dame ne gart auques s'onor.
Et por neient vos penés, traïtor,
Que jà par li ne seromes traï:
Ma dame a tant sens et proesce en li,
Qu'ele sait bien joer de son meillor,
Ne jà par moi ne sauront ceste amor.

Le président Fauchet a connu de Guillaume de Ferrières quatre chansons, et il en a cité quelques vers. Laborde fait du vidame un Matthieu de Vendôme, sans considérer que cette maison de Vendôme ne fut en possession du vidamé de Chartres que deux cents ans plus tard. Mais le même critique a publié, d'après le roman de Guillaume de Dol, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du Vatican, un salut d'amour de Guillaume de Ferrières chanté par un des personnages, et qui commence ainsi:

OEuvr., fol. 570.

Ess. sur la musique, t. II, p. 178.

N. 1725.

Chascuns me semont de chanter,
Mais n'en pui trover l'acheson...

C'est un témoignage de l'estime qu'on faisait encore, sur la fin du XIIIe siècle, des vers du vidame de Chartres. M. Adelbert Keller a extrait une autre chanson entière du manuscrit 1490 du Vatican.

Romvart, p. 252.

Guillaume le Vinier. Voy. Giles le Vinier.

XIII SIÈCLE.

Guillaume Veau.

Mss. de Cangé, n. 67.

Un trouvère d'Arras, maître Guillaume Veau, offrit au puy de cette ville une chanson amoureuse, qui rappelle le style du roi de Navarre, et qui commence par ces vers :

J'ai amé trestout mon vivant,
Qu'ainc mès ne m'osai enhardir
De chanter, ne fere semblant
Qu'amors me fesist riens sentir...

Guiot de Brunoi.

Mss. de Cangé, n. 66. — Mouchet, 8.

Il y a, de Guiot de Brunoi ou de Prunai, trois couplets sur le refrain :

Hé! dame et amours, j'aten
Boinement
Le vostre comandement.

Guyot de Dijon.

Anc. fonds, n. 7222, 7613. — Suppl. fr., n. 184.—Cangé, n. 66. — La Vall., n. 59. — Saint-Germ., n. 1989. —Mouchet, 8.

Un trouvère de Bourgogne, Guyot de Dijon, nous a laissé une douzaine de chansons langoureuses; un des envois s'adresse à Érard, peut-être Jean Érard, de Chassenai. La monotonie des sentiments exprimés dans toutes ces chansons ne nous permet de citer que le portrait qu'il fait de sa maîtresse dans un dernier couplet :

Plus est que rose vermillete,
Cele por qui je vos chans;
S'est simple, jone et tendrete,
Et grailete par les flans.
De tous biens a tans
Qu'onques ne vi sa pareille
Ne de biauté ne de sens.
(Chanter m'estuet por la plus belle.)

Essai sur la mus., t. II, p. 199, 330.

Guyot de Dijon n'a pas été connu du président Fauchet ; Laborde est le premier qui l'ait cité.

Guyot de Provins.

Hist. littér. de la Fr., t. XVIII, p. 808-816.

Mss. de Saint-Germ., n. 1989. —Mouchet, 8.

A notre ancienne notice sur Guyot de Provins, le célèbre auteur de la *Bible Guyot*, nous devons ajouter ici la mention de quatre ou cinq chansons d'amour. Guyot avait écrit sa *Bible* sur le retour de l'âge, et dans les premières années du XIIIe siècle; il est donc probable que ses chansons d'amour appartiennent au siècle précédent. C'était au printemps de chaque année que les poëtes envoyaient à leurs dames ces légers badinages, et l'on ne pouvait guère les composer de bonne grâce que dans le printemps de la vie.

Le rhythme des chansons les plus anciennes est rarement celui des chansons du roi de Navarre; ce n'est pas encore une pièce de cinq couplets de huit vers, dont les rimes sont entremêlées, et alternativement masculines et féminines. La chanson du XIIe siècle est en général composée d'un nombre indéterminé de couplets de quatre ou cinq vers à rimes redoublées. Telle est la fameuse complainte de Richard Cœur de Lion sur sa captivité; tel est aussi le premier salut de Guyot de Provins :

Contre le novel tans que florissent cil bruel,
Chanterai lon mon sens de celi dont me duel.
Plus aim que je ne suel,
Qu'à la plus bele pens qu'ains véissent mi oel.

Je l'aim tant et desir por sa fine biauté,
Mielz vodroie à loisir un baisier de son gré,
S'el me voloit doner,
Que tot le remanant de la crestienté.

Chanconette, va t'en, à m'amie t'envoi,
Di li que je li mant, cuer et cors li otroi;
S'ele me porte foi,
La leiauté Tristan porra trover en moi.

Dans la seconde chanson, les dix vers du couplet sont alignés sur trois rimes entremêlées avec plus de recherche que de bonheur :

Douce dame, en pou d'ore
Fust ma joie acumplie;
Mais vostre seignorie
M'ocit à desraison.
Font ceste departie
Losengier et felon,
Qui jà n'aient pardon!
Trop sont or al desore
Cil qui ont tele envie
De dire mesprison.

(Ma joie premeraine.)

La troisième chanson lui est disputée par Guillaume de Ferrières, vidame de Chartres :

Moult aurai lonc tans demoré.

XIII SIECLE.

Guyot de Provins avait pour protecteurs Guillaume, comte de Mâcon, et sa femme la comtesse Scholastique, fille de Henri Ier, comte de Champagne. Il faisait pour eux des chansons, comme le témoigne cet envoi :

Chancons, va t'en tot droit à Masconois,
A mon seignor lo conte; je li mant,
Si com il est frans et prous et cortois,
Qu'il gart son pris et si le traie avant.
Mais nule rien lo conte ne demant;
Fors por s'amor et por ma dame chant,
Qui m'a proiet de chanter en cest mois,
Mais ma joie me va moult delaiant.

(Moult me mervoil de ma dame et de moi.)

HALLE (ADAM DE LA). Voy. ADAM DE LA HALLE.
HENRI AMIENS LI CLERS. Voy. HENRI AMION.

HENRI, NEVELON ET RIQUIER AMION.

Une famille du nom d'Amion, riche et souvent revêtue de charges municipales dans la ville d'Arras, fournit trois personnages à nos annales littéraires. L'un, Riquier Amion, ne nous a rien laissé; mais un livre de sa composition est signalé dans le jeu dramatique de la *Feuillée*. Adam de la Halle confiant à ses amis sa résolution d'aller étudier à Paris, le dialogue suivant s'établit entre eux :

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 643.

Onques d'Arras bons clers n'issi,
Et tu le veus faire de ti!
Ce seroit grans abusions.
— N'est mie Riquiers Amions
Bons clers et soutieus en son livre?
— Oïl! por deus deniers le livre;
Je ne voi qu'il sache autre cose.

Ce livre de Riquier Amion traitait-il d'arithmétique? Adam le louait-il sérieusement, ou son interlocuteur avait-il raison d'en rabaisser la valeur? Voilà ce qu'il nous est impossible de décider aujourd'hui, puisque nous avons perdu jusqu'au titre de l'ouvrage.

Nous sommes un peu plus heureux pour ce qui touche Nevelon et Henri. Nevelon Amion a laissé un *Dit d'amours* en vingt-deux stances de douze vers de huit syllabes. Cette pièce, pour la forme seulement, rappelle les célèbres *Vers de la Mort,* par Thibaut de Marli. Tous les couplets sont autant d'invocations directes au pouvoir, aux bienfaits, aux torts,

aux mécomptes de l'amour. Ce jeu d'esprit n'est point sans grâce. Le poëte se plaint ainsi de n'avoir jamais été récompensé de ses avances auprès du dieu d'amour :

Ms. de La Vall., n. 81, fol. 270.

Amours, tu fais le sot sené,
Le couart, hardi redouté,
Et l'avarissieus courtois;
Et tu m'as du tout oublié!
Je ne sai que t'as en pensé;
Mais tes bienfais m'est moult estrois.
Par tout est conus tes harnois,
E! las, et je ne le conois!
Fors tant c'on m'a dit et conté
Qu'en ton escu siet demanois
Une blance dame com nois,
Vermeille com rose en esté.

On a souvent mis en doute la réalité des sentiments exaltés de galanterie attribués à l'ancienne chevalerie; on a dit que l'histoire témoignait de la grossièreté de nos ancêtres, et les romans de leur politesse. Mais outre que les monuments historiques contemporains ne fournissent pas de bien fortes preuves de cette opinion, il faudrait, pour la maintenir, récuser l'autorité de la littérature du temps, et ne plus la regarder comme l'expression plus ou moins exacte de la société. Il est plutôt vrai de dire que les divertissements publics étaient alors, en général, inspirés par le désir de plaire aux femmes, et de mériter la réputation de courtois écuyer ou de chevalier irréprochable. C'est un simple bourgeois d'Arras qui s'exprime en ces termes :

Amours, ainc ne fu chevaucie,
Tournoiemens, ne os banie
Où on ne sentist de tes caus;
Tu fais faire chevalerie,
Tu fais perdre l'ame et la vie,
Tu fais crever cors et chevaus;
Par tout est crueus tes assaus,
Et à moi plus qu'à trestous ciaus
Qui aujourd'hui soient en vie...
Ne envers moi n'es pas loiaus,
J'aim t'onnour, et tu hès ma vie!

Amours, cent fois sui mis en voie
D'aler la bele cui j'amoie
Dire mon cuer et mon penser;

Par devant ce me pourpensoie
Un jour ou deus, coment diroie,
Pour plus bel ma raison monstrer.
Mais quant li devoie conter,
Tant me plaisoit à regarder
Sa biauté, tous m'entroublioie;
Qui me déust les iex crever,
Ne séusse un seul mot sonner
De quanques en pensé avoie.

Ces vers sont certainement d'un fort bon style. Un seul manuscrit nous les a conservés. M. Arthur Dinaux a parlé du petit poëme de Nevelon Amion, et en a cité quatre stances différentes de celles que nous venons de transcrire.

Trouv. artés., p. 356-358

Pour Henri, le troisième trouvère de la famille Amion, il a soutenu plusieurs jeux-partis qui lui étaient proposés par Mahieu de Gand, par Jean Bretel et quelques autres; mais nous n'avons reconnu qu'un seul opuscule de ce genre dont il ait eu l'initiative. La question est en elle-même assez plaisante. Supposez, dit-il à Mahieu de Gand, que je sois l'amant heureux d'une dame : qu'y aurait-il de plus désagréable pour moi d'être battu à cause d'elle, en sa présence, par ma femme, ou de la voir battre par son époux à cause de moi?

Mahieu, jugiez : se une dame amoie,
Et elle moi, de cuer entierement,
Li quex seroit plus en mon grevement,
Ou ce que je por li batus seroie
De ma feme, devant li, en present,
Ou que batre por moi vilainement
De son mari devant moi la verroie?

Mahieu proteste qu'à sa place il aimeroit mieux se laisser battre. Mais Henri n'est pas de cet avis : une femme, après tout, peut être frappée sans déshonneur, et il n'en est pas de même d'un homme battu par une femme. Il connaît d'ailleurs la violence de la sienne, et si jamais elle croyait avoir des motifs de ressentiment contre lui, rien ne serait capable de la retenir :

Mahieu, mes cuers à ce pas ne s'aploie;
Car j'ai feme de si mal escient,
Que s'ele estoit mise en amorgement
De moi batre, jamès pais n'averoie.
Car ele fet et menu et souvent,

[1] En amorce ou tentation.

Soit maus, soit biens, ce que ele entreprent,
Tant est ceinte de diverse coroie.

Les juges de cette grande querelle sont Vilain d'Arras et le seigneur Hermenfroi.

Il y a de plus, dans le manuscrit du Vatican, sous le nom de HENRIS AMIONS LI CLERS, cinq huitains amoureux sur deux rimes, l'une masculine, l'autre féminine, avec un quatrain d'envoi à Colart; pièce publiée par M. Keller, et qui commence ainsi :

Romvart, p. 278.

Fueilles ne flours ne me font pas chanter.

Laborde l'avait citée sous le nom défiguré de *Henri Amiens*.

T. II, p. 151, 310.

HENRI III, DUC DE BRABANT. Voy. t. XX, p. 677-679.

On connaît plusieurs poëtes du nom d'HERBERT : l'auteur du roman des « Sept Sages; » Herbert le Duc, l'auteur de « Foulque de Candie, » une des branches de « Guillaume d'Orange. » Nous n'oserions dire s'il faut attribuer à l'un ou à l'autre une chanson qui commence ainsi :

HERBERT.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 810-825.

Ib., t. XXII, p. 544, 545.

Mouchet, 8.

Chans d'oxiauls, et fuelle, et flour,

et celle qui s'adresse à Thomas de Bair :

Au plus gentis de Miaus jusques à Aire
Fera Herbers de sa chanson present,
Thomas de Bair, en cui biauteis esclaire...

(Loiaus amors et li tans ke repaire.)

HERIERS (THOMAS). Voy. THOMAS HERIERS.

HESDIN (JACQUES DE). Voy. JACQUES DE HESDIN.

Un ami de Colart le Boutellier, de Jean Érart et d'un troisième poëte nommé Dragon, HUBERT OU WIBERT KAUKESEL, leur envoie sa quatrième chansonnette :

HUBERT OU WIBERT KAUKESEL.

Anc. fonds, n. 7613. — Suppl. fr., n 184.

Jehan Erart, chantés
Mon chant, se vous agrée;
Boutillier, présentés
Vous est, si soit loée
Ma cansons; la reprise
Ai à Dragon tramise.

On pourrait supposer que l'auteur prit part à une des croisades de son temps, si ce n'était pas interpréter trop hardiment le début d'une pièce intitulée *Balade* (le seul manuscrit que nous en conservions porte *Barade*), et qui contient cinq couplets de quatre vers, terminés par un refrain de trois autres vers :

Un chant novel vaurai faire chanter
Pour la millour qui soit dechà la mer;
Bien loiaument l'aim de cuer sans fauser,
Et amerai, ma vie.
Diex! qui a boine amour,
S'il s'en repent nul jour,
Il fait grant vilonie.

Mout me doit cou anuier et peser
Que ne m'en vuet néis oïr parler;
L'arbre bien sai ne voit on pas verser
A la premiere fie.
Diex! qui a boine amour, etc.

Il y a de la grâce et de l'harmonie dans cette coupe de vers, et les sentiments exprimés par Wibert Kaukesel sentent un peu moins le lieu commun que ceux de la plupart de ses rivaux. M. Arthur Dinaux, qui a publié les quatre chansons de ce trouvère de l'Artois, a dû regretter de n'en pouvoir corriger le texte par la comparaison de plusieurs manuscrits.

Trouv. artés., p. 231-236.

Hue, châtelain d'Arras.

Mss. de Cangé, n. 65. — S.-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Nous avons, sous le nom de Hue, châtelain d'Arras, deux chansons, qui lui ont été contestées toutes les deux. La première est un salut d'amour, qu'un manuscrit attribue au roi de Navarre, mais que la Ravalière, indulgent pour toutes les prétentions littéraires de son poëte favori, a néanmoins écartée de la collection des chansons de Thibaut. Le manuscrit qui en fait honneur au châtelain d'Arras contient, de plus que les autres, un envoi à Thomas de Couci. Nous supposons que ce Thomas était le fils de Raoul I[er], sire de Couci, qui reçut de son père, en 1190, à titre de legs, les seigneuries de Vervins, de Fontaine et de Landouzy.

Du Chesne, Hist. de la maison de Couci, p. 240.

La seconde chanson a seule de l'intérêt. Hue s'était croisé d'après les conseils et les exhortations de sa dame; et sans doute il partit avec le comte Baudouin de Flandre, avec Quenes de Béthune et Joffroi de Ville-Hardouin. Avant de s'éloigner, il exprime ses regrets, et recommande sa chère

comtesse au Dieu qu'il allait servir. Les trois premiers couplets surtout nous ont paru dictés par un sentiment vrai :

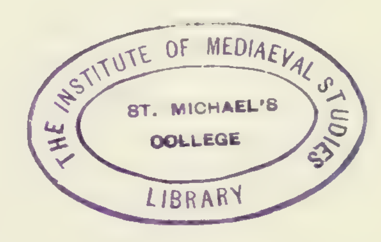
« C'en est fait; il me faut aller où la douleur m'attend, où « Dieu lui-même fut accablé d'angoisses. Combien tristes se« ront mes pensées, dès que j'aurai pris congé de ma dame! « Croyez-moi, je n'aurai pas un instant de bonheur. Puisse« t-elle du moins, à mon retour, prendre en gré une aussi « longue épreuve!

« Douce dame, comtesse et châtelaine de toute perfection, « votre absence est pour moi bien cruelle. Il en est de vous « comme de la sirène, dont les chants ont causé tant de « désastres. Les navigateurs, pleins de confiance, approchent; « sa voix met en danger leurs vaisseaux, et les entraîne, sans « qu'ils y songent, au fond de l'abîme. C'est ainsi que par « vous je me suis laissé séduire.

« Je cours un grand péril, si la pitié de ma dame ne me « protége. Mais si son cœur a la douceur de ses yeux, je puis « encore espérer dans sa bonté. Souvent, je m'en souviens, « seul avec elle, je l'entendis qui disait : Revenez, je le dé« sire, et je vous en témoignerai ma joie; mais soyez sin« cère et fidèle. »

Aler m'estuet là ù je trairai paine, Suppl. fr., n. 184.
En cele terre ù Diex fu travelliés :
Mainte pensée i averai grevaine,
Quant me serai de ma dame eslongiés.
Et saciés bien jamais ne serai liés
Dusqu'à l'heure que la verrai prochaine ;
Dame, merci! quant serai repairiés,
Pour Dieu vos pri, pregne vous en pitiés!

Douce dame, contesse et chastelaine
De tout valour, vo sevrance m'est griés.
Si est de vous come de la seraine,
Qui par son chant a pluseurs perilliés.
N'en sevent mot, s'es a si aprochiés
Que ses dous cans lor navie malmeine;
Ne se gardent, s'es a en mer plungiés;
Et s'il vous plaist, ensi sui engigniés.



En peril sui, se pitiés ne m'aïe ;
Mais se ses cuers resanble ses doux iex,
Ce sai de voir dont n'i perirai mie,
Esperance ai qu'ele l'ait mout piteus.
Sovent recor, quant od li ere seus,
Qu'ele disoit : « Mout seroie esjoïe,

« Se repariés; je vous ferai joieus;
« Or soiés vrais, come fins amoreus. »

Dans le dernier couplet, le châtelain se fonde sur l'exemple de Lancelot, rendu plus vaillant par l'amour de la reine Genièvre. M. Arthur Dinaux a publié ces deux chansons.

Trouv. artés., p. 237-241.

Hue de Braie-Selve.

Le roman de *Guillaume de Dole* nous a conservé le fragment d'une chanson de Hue de Braie-Selve, que l'empereur Conrad, dans une cour qu'il tient à Mayence, est censé demander à ce ménestrel :

Fauchet, OEuvres, fol. 578.

De Braie Selve vers Oignon
I vint Hues à cele cort.
L'empereres le tint molt cort
Que li apréist une dance
Que firent puceles de France
A l'ormel devant Tremilli,
Où l'en a maint bon plet basti...
« Celle d'Oisseri
« Ne met en obli
« Que n'aille au cembel;
« Tant a bien en li
« Que moult embeli
« Le gieu souz l'ormel. »

C'est peut-être ici la mention la plus ancienne des « jeux sous l'ormel » dont on a souvent parlé. Braie-Selve, aujourd'hui Bray-sur-Aunette, est à une demi-lieue du village d'Ognon, et à une lieue au nord-est de la ville de Senlis. A deux lieues de Senlis, dans la même direction, est le village de Trumilli, que la carte de Cassini nous représente encore entouré de deux bouquets d'arbres. Si ces arbres sont des ormes, il faut les conserver. Enfin, Oisseri, sur la route de Senlis à Meaux, est à quatre lieues environ de Trumilli.

Hue de la Ferté.

Anc. fonds, n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Romancero fr., p. 165.

Nous avons eu beaucoup de peine à retrouver dans les documents historiques du XII[e] siècle les traces de Hue de la Ferté, qui cependant prit une part très-active à la querelle des grands feudataires contre la régence de Blanche de Castille. Nous avons longtemps cru qu'il appartenait à cette puissante maison de Couci, de laquelle relevaient les deux châteaux de la Ferté-Milon et de la Ferté-sous-Jouarre : en effet, dans la liste des châtelains de la Ferté-Milon, donnée

par dom Carlier, et qui malheureusement s'arrête avec le XII[e] siècle, le nom de Hue et de Hugues reparaît plusieurs fois. De son côté, l'abbé de la Rue, fidèle au parti pris de réclamer comme anglo-normands tous nos vieux écrivains dont l'origine était incertaine, a trop facilement reconnu dans l'auteur des chansons un ancien châtelain de la Ferté-Fresnel. Mais nous croyons pouvoir dire aujourd'hui que messire Hue de la Ferté était fils d'un seigneur de la Ferté-Bernard dans le Maine, frère d'un Bernard cité dans plusieurs chartes, et oncle d'un autre Bernard de la Ferté avec lequel Pierre Mauclerc fit un jeu-parti, dont nous parlons à l'article du duc de Bretagne. Que ce dernier Bernard ait été seigneur de la Ferté dans le Maine après son père, on n'en peut douter quand on le voit, en 1263, donner à l'abbaye de la Pelice la maison de Mauconseil, située à la place même de l'église actuelle de la Ferté-Bernard.

Hist. du duché de Valois, t. I, p. 367-374.

Essai sur les bardes, etc., t. III, p. 201-203.

Voy. Hauréau, Hist. litt. du Maine, t. IV, p. 110.

Le Paige, Dict. topogr. du Maine, t. I, p. 317.

Hue de la Ferté, oncle de Bernard, vivait encore en 1233; car il transige alors avec le prieuré de Cherré, situé aux portes de la ville. En 1222, il est mentionné comme ayant assisté dans l'abbaye de Bonlieu, avec Amauri de Craon, Thibaut de Blason et autres, aux funérailles de Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou.

Ibid.

Le jeu-parti de Pierre Mauclerc et les serventois de Hue de la Ferté prouvent l'attachement héréditaire de cette famille aux comtes et ducs de Bretagne. Hue, dans sa première chanson, composée vers l'an 1228, plaide en faveur des droits de Pierre, menacés par la reine régente :

Dex! li las de Bretaigne
Trovera il jamais où il remaigne,
S'ensi li vuet toute terre tolir,
Dont ne sai jou qu'il puisse devenir?

Il ne nous reste de Hue de la Ferté que trois serventois, qui le montrent comme un ennemi redoutable de Blanche de Castille. Son talent pour ce genre de composition se fit l'écho de tous les mauvais bruits alors répandus contre la conduite et les sentiments de la mère de saint Louis. A l'entendre, les chevaliers, outragés par la reine, faisaient preuve de patience aux dépens de leur honneur : ils souffraient qu'une étrangère retînt le prix de leurs services pour enrichir ses parents d'Espagne et son indigne amant, le comte

Thibaut ; et cependant, fût-elle née Française, elle serait déjà bien hardie d'humilier ainsi de nobles barons, et de protéger des traîtres diffamés. Il faut seulement que son fils se garde de prendre femme; car les hommes ayant la lâcheté de tout souffrir, il n'y a qu'une femme qui puisse résister à la régente. N'a-t-on pas vu comme elle a dernièrement traité les barons dans la réunion de Compiègne, et comme elle a profité de la leçon qu'on lui a faite de se débarrasser de tous les grands seigneurs voisins? On aurait, en vérité, bonne grâce de se plaindre! comme si elle n'avait pas conquis l'infaillible puissance de Rome, qui permet d'humilier les plus preux et de canoniser les plus avilis. Mais que deviendra le pauvre souverain de Bretagne, si l'on parvient à tout lui ravir, comme on paraît le vouloir?

Le deuxième serventois est particulièrement dirigé contre Thibaut. Ce n'est pas à lui que devrait appartenir l'héritage de Champagne, ayant été conçu après la mort du dernier comte; et puis, il a fait au roi défaut, et il en eût été châtié, si le roi fût revenu de Roussillon. Il se sent lui-même tellement coupable, qu'il n'a pas essayé de se justifier. Est-ce à lui de porter le haubert? Mieux lui conviendrait d'être chirurgien ou barbier, comme on peut en juger à sa démarche, à son ignoble embonpoint. Malheur à la France, malheur à son jeune roi, d'être sous la tutelle d'une femme, et de quelle femme encore!

Le troisième serventois est en grande partie la reproduction des griefs exposés dans les deux autres. Le clergé cependant y est surtout malmené. C'est Gautier Cornu, l'archevêque de Sens, qui conseille au roi de préférer l'intérêt de l'Espagne à celui de la France. Oh! qu'il vaudrait mieux rappeler au conseil les barons, renvoyer les clercs chanter dans leurs églises, faire repasser la mer aux Anglais, disgracier le Champenois, et remettre le comte Ferrant dans les fers!

Telle est l'analyse exacte et complète des trois chansons de Hue de la Ferté. Elles sont remarquables, les deux premières surtout, par la netteté de l'expression, la régularité des vers et l'énergie, sinon la sincérité, de l'accusation. Comme on les a publiées plusieurs fois, nous nous contenterons de citer un couplet de chacune, afin d'en faire saisir le mouvement poétique; voici le cinquième et dernier couplet de la première :

Romancero fr., p. 182, 186 et 189.—Le Roux de Lincy, Recueil de chants

Que vont querant cil fol baron bregier
Qu'il ne viennent à ma dame servir,
Qui mieuz sauroit tout le mont justicier
Qu'entr' eus trestouz d'un povre bourc joïr?
Et del tresor s'ele en fait son plaisir,
Ne voi qu'à eus en ataigne;
Conquise en a la justise romaigne,
Si qu'ele fait les bons por maus tenir,
Et les plus ors, en une heure, saintir.

historiques, t. I, p. 165-175.

Nous choisissons encore le cinquième couplet du second serventois :

Bien est France abastardie,
Signor baron, entendes,
Quant feme l'a en baillie,
Et tele come savés.
Il et elle, lez à lez,
La tiengnent de compaignie ;
Cil n'en est fors rois clamés,
Qui piecha est coronés.

Enfin, il n'y a pas moins de verve dans le quatrième couplet de la dernière chanson :

Sire, quar faites mander
Vos barons et accorder ;
Et viegnent avant li per,
Qui suelent France guier.
Et a vo maisnie
Vous feront aïe ;
Et faites les clers aler
En lor eglises chanter.

Assurément ces trois invectives méritent de figurer parmi les bonnes pièces satiriques. Elles avaient cependant échappé à l'attention d'Estienne Pasquier, du président Fauchet, de La Ravalière et de Laborde. Celui-ci, qui a connu le nom de Hue de la Ferté, se contente de dire qu'il vivait sous les règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi, et qu'il était probablement le seigneur à qui le comte de Bretagne avait adresse son jeu-parti.

Ess. sur la musique, t. II, p. 193, 326.

Nous n'avons pas trouvé d'indications sur la vie de Hue de Saint-Quentin ; peut-être même les deux seules chansons conservées sous son nom sont-elles de deux auteurs différents.

Hue de Saint-Quentin.

Anc. fonds, n.

7222. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

La première est une pastourelle dont la composition est banale et les détails fort licencieux. La bergère, suivant l'usage, est rencontrée par un voyageur ; elle lui déclare se nommer Cabrote, parce qu'elle est gardeuse de cabres ou chèvres, et l'autre répond :

Ne soiés fole, Cabrote,
Ne vous riiés ;
Mais devenés m'amiote,
Si me baisiés.
Je vous donrai grant loier,
Aumosniere ou cote ;
Assés aim miex dosnoier
Qu'oïr harpe ou note.

(A l'entrant del tans sauvage.)

Tel est le moins mauvais des cinq couplets. L'autre pièce attribuée à ce trouvère lui ferait un peu plus d'honneur. C'est une satire contre les chevaliers qui alléguaient chaque jour un nouveau prétexte pour ne point satisfaire à leur engagement de croisade, et contre les prélats qui se rendaient complices de la mauvaise volonté des barons en les dégageant de leur promesse, au prix de quelque argent destiné aux chrétiens de Syrie. Nous croirions volontiers que ces reproches s'adressaient aux croisés du tournoi d'Écri, en 1198. La crainte des vengeances du roi Philippe-Auguste avait eu, comme on sait, grande part à leur détermination soudaine; les difficultés de la navigation, la juste défiance que leur inspiraient les Vénitiens, les dispositions meilleures du roi de France, tout semblait alors concourir à diminuer l'ardeur des croisés, qui cependant finirent par entrer victorieux non pas dans Jérusalem, mais dans Constantinople. Ce qui nous porte à fixer au temps de cette croiserie le serventois dont il s'agit, c'est qu'on y parle d'Acre et de Bethléem, qui vont retomber aux mains des Sarrasins, si l'on n'envoie pas de secours à la terre sainte. Or, depuis sept ou huit ans, ces deux villes avaient été prises par l'armée réunie de Philippe-Auguste et du roi Richard. Les longs délais apportés au départ, et la tiédeur dont les prélats sont accusés, rappellent assez bien les débuts de cette expédition, qui eut le bonheur d'être racontée par Geoffroi de Ville-Hardouin.

L'auteur s'écrie avec amertume : « Jérusalem et le pays où « Dieu voulut mourir se plaignent de n'avoir plus d'amis par

« deçà la mer. Nos barons n'ont aucun souci des lieux qui fu-« rent témoins du pardon accordé à Longis. Cependant ils « devraient être depuis longtemps en route; car prendre la « croix, puis la rejeter, c'est agir en Judas et mériter le même « salaire.

« Oui, vous êtes de faux pasteurs, vous qui vendez au loup « vos brebis à prix d'argent. Vous en avez, on le sait, de ri-« ches habits; mais à quoi vous servira cette indigne rançon « des croisés? En les retenant, vous avez, autant qu'il a dé-« pendu de vous, livré pour la seconde fois Acre et Bethléem « aux mécréants.

« Et qui maintenant osera monter en chaire pour annoncer « des pardons et parler de secourir la terre de Dieu? Votre « conduite est mauvaise, entendez-vous, seigneurs prélats! « En approuvant les retards de l'armée, vous avez livré le « corps de Jésus lui-même; vous avez fait de lui Roland, et de « vous Ganelon. »

Nous citerons ce troisième couplet :

Qui osera jamais en nul sermon
De Dieu parler, en place n'en moustier,
Ne anoncier ne bienfait ne pardon,
Chose qui puist Nostre Seigneur aidier
A la terre conquerre et gaaignier,
Où de son sanc paia no raencon?
Signeur prelat, ce n'est ne bel ne bon,
Qui son secors faites si detrier;
Vos avés fait, ce puet on tesmoignier,
De Deu Rolant, et de vous Guenelon.

(Jerusalem se plaint et li païs.)

Ce chant a été correctement publié, d'abord par M. Francisque Michel; puis par M. Buchon et par M. le Roux de Lincy, avec le nom de l'auteur, qui avait échappé aux recherches de Fauchet et des autres critiques.

Rapport de 1839, p. 52. — Recherches, etc., p. 425. — Chants histor., t. I, p. 122.

Hue d'Oisi.

Le village d'Oisi, à deux lieues de Cambrai, possédait autrefois un château fort, siége d'une grande famille féodale. Les seigneurs d'Oisi, descendants des Fromont de Lens et des Gautier, châtelains de Cambrai, si fameux dans les chansons de geste, réunissaient à cette châtellenie de Cambrai le fief de la vicomté de Meaux et la seigneurie de Crèvecœur. Hue, deuxième du nom, longtemps redoutable, comme tous

Anc. fonds, n. 7222, 7613. — Suppl. fr., n. 184.
La Chesn. des Bois, Dict. de la noblesse, t. XI, p. 66. — Bai-

deric, Chronique d'Arras, p. 155, etc. — Du Chesne, Hist. généal. de la maison de Béthune, p. 106 et suiv.

ses ancêtres, aux évêques de Cambrai, avait fini par fonder, en 1132, l'abbaye de Vaucelles. Sa fille Clémence fut mariée à Guillaume, avoué de Béthune, aïeul du célèbre Quenes de Béthune; et son fils aîné eut pour fils et pour héritier Hue III, dont nous avons conservé trois chansons. Hue d'Oisi et Quenes de Béthune étaient, comme on le voit, assez proches parents, et ces liens de famille ne semblent pas avoir été sans influence sur le caractère et sur l'esprit du dernier. Messire Hue d'Oisi ayant remarqué la vivacité de son esprit, put lui enseigner l'art de se faire craindre par le talent de décrire en bons vers les vices et même les ridicules. Le châtelain de Cambrai, comme tous ses ancêtres, tenait à honneur de vivre mal avec les églises et les monastères; il s'indignait des continuelles usurpations de la couronne de France, et gourmandait l'indifférence des barons, ainsi dépouillés peu à peu de toutes leurs anciennes prérogatives. Mais s'il parvint à nourrir le goût de la satire dans l'esprit de Quenes de Béthune, il ne put lui faire partager ses animosités politiques; et, loin de se montrer vassal turbulent, Quenes a mérité de conserver une place honorable parmi les hommes de guerre et de conseil, aussi bien que parmi nos meilleurs trouvères.

Le fait d'un patronage littéraire exercé par Hue d'Oisi sur la jeunesse de Quenes de Béthune nous semble indiqué par deux vers satiriques de celui-ci. Lors de la croisade prêchée contre Saladin en 1187, Quenes avait été des premiers à se prononcer pour le voyage, et son exemple et ses vers avaient fixé bien des résolutions douteuses. Dans un serventois dirigé contre tous ceux qui refusèrent de prendre part à cette croisade, il parlait ainsi malignement du châtelain de Cambrai :

Romancero fr., p. 98.

Or vos ai dit des barons la semblance;
Se lor poise de ceu que vos ai di,
Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi,
Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Nous pouvons conclure de ces vers que messire Hue d'Oisi, déjà avancé en âge, avait blâmé la croisade et n'avait voulu y prendre aucune part. Les événements justifièrent, comme on sait, toutes ses répugnances. Philippe-Auguste revint avec le reste de son armée, sans avoir rien fait de glorieux, si ce n'est la conquête d'Acre, due pour le moins autant à la valeur de

Richard Cœur de Lion qu'à celle des barons de France Un historien contemporain fixe la mort de Hue d'Oisi à la fin de l'année 1189; mais cette date doit être inexacte, puisque le retour du roi de France et de Quenes de Béthune réveillèrent une dernière fois, en 1191, la verve rancuneuse du vieux châtelain, et lui inspirèrent une sorte de réplique aux vers que nous venons de citer :

Annal. d'Anchin, dans le Rec. des hist. de la Fr., t. XVIII, p. 541.

Maugré tous sains et maugré Dieu aussi,
Revient Quenes, et mal soit il vegnans!
Honis soit il et ses preeschemens,
Et honis soit qui de lui ne dist fi!
Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il li faudra, quar il li a failli.

Romanc. fr., p. 103.

Ne chantés mais, Quenes, je vos en pri,
Quar vos chansons ne sont mès avenans;
Or menrez vous honteuse vie ci,
Ne voulsistes por Dieu morir joians.
Si vos conte on avec les recreans,
Et remenrez, avec vo roi, failli;
Jà Dame Diex, qui seur tous est puissans,
Du roi avant et de vous n'ait merci.

Mout fu Quenes preus, quant il s'en ala,
De sermoner et la gent preeschier,
Et quant uns seus en remanoit de cà,
Il li disoit et honte et reprouvier.
Or est venus son lieu reconchier,
Et s'est plus ors que quant il s'en ala;
Bien puet sa crois garder et estoier,
Qu'encor l'a il tele que l'emporta.

Telle fut la dernière chanson de Hue d'Oisi; car il était certainement mort vers la fin de l'an 1191, puisqu'on voit, l'année suivante, sa veuve marier sa fille unique à Othon, comte de la haute Bourgogne, fils de l'empereur Frédéric Ier.

Rec. des hist. de la Fr., t. XVIII, p. 412.

Le même trouvère nous a laissé deux autres jeux d'esprit assez bizarres. Dans le premier, sous la forme d'un jeu-parti, il apprend à son neveu Robert le Duc la position fâcheuse dans laquelle il se trouve. Il aime éperdument une femme dont il ne peut espérer de se faire aimer qu'en la rouant de coups. Que fera-t-il? lèvera-t-il la main sur elle, chose malséante à un chevalier? renoncera-t-il à la juste récompense d'une longue fidélité? Robert est pour le parti des coups. Il n'est pas certain que ce jeu-parti soit de Hue d'Oisi :

XIII SIÈCLE.

N. 7613.

Voy. ci-dessus, p. 478.

le seul manuscrit qui nous l'ait conservé n'en désigne l'auteur que par le nom de Hue, sans y joindre de surnom.

Dans l'autre chanson, au lieu de raconter, comme les hérauts, toutes les circonstances d'un véritable tournoi, il suppose une joute entre les dames, et signale tous les grands coups de lance de la journée. Ce plan n'a rien de fort piquant en lui-même; le seul intérêt qu'on y puisse trouver est dans le nom des plus grandes dames de l'Artois et de la Picardie, de la Champagne et de l'Ile-de-France, mis à la place du nom de leurs maris. « Cette année, dit-il, comme les chevaliers « sont tout abaubis, et que les plus hardis n'osent plus s'oc- « cuper d'armes, les dames s'en vont, à leur place, tour- « noier dans la ville de Lagni. La comtesse de Crespi et ma- « dame de Couci, qui règlent l'ordre de la journée, annoncent « qu'elles veulent juger par elles-mêmes de la force des « coups que donnent et reçoivent les jouteurs pour plaire à « leurs amies : »

En l'an que chevalier sont abaubi,
Que d'armes noient ne font li hardi,
Les dames tornoier vont à Lagni
Le tournoiement plevi.
La comtesse de Crespi,
Et ma dame de Couci
Dient que savoir voudront
Quel li coup sont
Que pour eles font
Lor ami, etc.

Cette chanson peut se rapporter à l'année 1185, quand le jeune roi Philippe-Auguste venait de réduire les grands vassaux à l'obéissance. La comtesse de Crespi est Éléonore, fille de Raoul le Vaillant, comte de Vermandois ; elle avait tout nouvellement conclu un traité aux termes duquel son quatrième mari, Matthieu de Beaumont, ne devait plus porter le titre de comte de Valois, et le comté devait retourner à la couronne de France après elle. La dame de Couci était Alix de Dreux, et son mari Raoul de Couci, qui venait de se reconnaître vassal immédiat du roi de France pour ses terres de la Fère. Il est donc permis de penser que le châtelain de Cambrai veut ici gourmander la faiblesse de Matthieu de Beaumont et de Raoul de Couci, en donnant à leurs femmes la présidence du tournoi. Les lices ayant été formées devant le château de

Torci, les dames s'y présentent en habit de combat. Il est intéressant de suivre les détails dans le texte que M. Arthur Dinaux a publié, et dans les notes qui accompagnent ce texte.

Trouv. cambrésiens, p. 129-140.

Les généalogistes donnent à Hue d'Oisi deux femmes : la première, Gertrude de Flandre, fille du comte Thierri d'Alsace; la seconde, Marguerite de Blois, fille de Thibaut le Bon et d'Alix de France, sœur de Louis VII. Il paraîtrait, d'après un acte cité par Raoul de Diceto, qu'avant d'épouser Marguerite de Blois, il avait pris une seconde femme nommée Agathe, de laquelle il tenait le château de Pierrefont. « Le comte de Flandre, lit-on dans cette lettre du « roi d'Angleterre à l'évêque de Winchester, rend Pierrefont « au roi; le roi le remet à l'évêque de Soissons, et celui-ci à « Agathe, qui fut femme de Hue d'Oisi, parce que le château « appartenait à cette dernière par droit héréditaire, sauf « l'hommage à l'évêque, qui lui-même le doit au roi... » Cette Agathe était la fille de Conon de Pierrefont, mentionnée dans le cartulaire de Philippe-Auguste, à l'année 1164. On a dit aussi plusieurs fois que Hue d'Oisi n'avait jamais eu d'enfants de ses deux ou trois femmes; mais Gilebert, prévôt de Mons, nous apprend positivement qu'il avait laissé de Marguerite de Blois une fille unique, mariée à Othon, comte de Bourgogne. Il ne fallait pas dire non plus, avec la Chesnaye des Bois et M. Arthur Dinaux, que cette Marguerite de Blois fût veuve d'Othon, comte de Bourgogne, quand elle épousa Hue d'Oisi; car ce n'est pas Marguerite, mais sa fille, qui devint comtesse de Bourgogne après la mort du châtelain de Cambrai.

La Chesn. des Bois, Dict. de la nobl., t. XI, p. 66.

Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 619.

N. 8408 2.2, fol. 51 v°, col. 1.

Rec. des hist. de la Fr., l. c.

Laborde a le premier fait mention de Hue d'Oisi, et publié le serventois contre Quenes de Béthune. On peut voir aussi le Romancero français, les Trouvères cambrésiens de M. Arthur Dinaux, et les chants historiques recueillis par M. Le Roux de Lincy.

T. II, p. 211.

P. 95, 103, 104.

P. 126-142.

T. I, p. 116, 117.

Fauchet a cité deux jeux-partis de Hue le Maronnier, en compagnie de Simon d'Authie. Le sujet du second est assez délicat : « Qu'aimeriez-vous mieux que votre femme sût les infidélités que vous lui faites, ou qu'elle vous fût elle-même infidèle, et vous fît *wihot*, sans que vous en sussiez rien? » Les hauts Picards, selon Fauchet, usent encore de ce mot de *wihot* dans le sens que lui donnent nos anciens poëtes.

Hue le Maronnier.

Œuvres, fol. 587.

HUGUES DE BREGI. Voy. GAUTIER DE BREGI.

HUGUES DE LUSIGNAN.

Fonds de Cangé, n. 66, 67.

Art de vér. les dates, t. II, p. 582.

Le caractère et la forme des trois chansons conservées sous le nom du COMTE DE LA MARCHE nous engagent à les attribuer à un émule du roi de Navarre, c'est-à-dire à HUGUES DE LUSIGNAN, deuxième du nom, qui porta le titre de comte de la Marche, de l'an 1208 à l'an 1249. Hugues allait devenir l'époux de la jeune Isabelle d'Angoulême, quand le roi Jean d'Angleterre la lui enleva, et l'épousa bientôt après lui-même. Cette violence, du moins apparente, fut l'occasion d'une longue guerre. Mais après la mort de Jean sans Terre, Hugues reparut au nombre des amants de la reine douairière, qui, l'année suivante (1216), consentit à l'épouser. On sait toute la part qu'eut cette princesse ambitieuse aux revers du comte de la Marche, qu'elle précipita dans une guerre inégale et désastreuse contre Louis IX, son suzerain. Nous n'avons pas à rappeler ces grands événements, qu'il est aisé de suivre dans les historiens contemporains; il nous suffit de conjecturer que les deux saluts d'amour qui portent le nom du comte de la Marche furent présentés à Isabelle, quand la mort du roi d'Angleterre lui eut permis d'accueillir la recherche de son premier prétendant. Voici comme il parle à sa maîtresse dans le second couplet de la première chanson :

Douce dame, quant je primes vos vi,
Tot esbahis le salu obliai ;
N'est merveille, se esperdus i fui,
Car à mon cuer pas ne me conseillai.
Vos l'aviez, onc puis nel recouvrai ;
Tant li fustes de bele compaignie,
Qu'ainc puis ne vout rentrer en ma baillie.

(Puis que d'amors m'estuet les maus souffrir.)

La seconde chanson n'est pas moins passionnée, et peut soutenir la comparaison avec les meilleures de ce genre : elle commence ainsi :

Tout autresi com li rubis
Est de toutes pierres meillor,
Ensi estes vous, ce m'est vis,
Sor toutes dames mireor...

La troisième est une pastourelle, ou le récit d'une rencontre entre une jeune fille et le poëte. Les couplets ont déjà le rhythme de quelques rondes à danser de notre temps :

Sire, sachiés sans douter
Sui asséurée
Au plus vaillant bacheler
De ceste contrée.
Et il m'aime sans fauser;
Se il vos voit ci ester,
Vous aurez mellée.

Quant vi que mon biau parler
Ne ma demorée
M'a tout torné à chufler,
Moult me desagrée;
N'en ot à moi qu'aïrer,
Lors m'en pris à retorner,
Si l'ai adossée.

Ele comence à huchier
A grant haleinée :
Por Deu, sire, chevalier,
Quis avez la bée;
Moult vos doit on pou proier,
Quant sans prendre un douz besier
Vos sui eschapée.

(L'autrier chevauchoie seus.)

HUITASSE DE FONTAINES. Fonds de Cangé, n. 66. Publ. dans le Théâtre fr. au moyen âge, p. 38.

Dans une jolie pastourelle de HUITASSE OU EUSTACHE DE FONTAINES, on enlève Marot à Robin, qui ne se réveille pas assez vite au gré de la belle :

Hé! reveille toi, Robinot,
Car on enleve Marot.

JACQUEMIN DE LA VENTE. Mouchet, n. 8.

On peut supposer que JACQUEMIN DE LA VENTE était Artésien, d'après l'envoi de sa première chanson :

A Bavaincort ai choisie
Et eslit la plus jolie,
A cui mon chant envoiai.
La très bone amor me tient cointe et gai.

(Chanteir veuil por fine amor.)

Bavaincourt est un village situé à deux lieues d'Arras. Jacquemin est désigné comme clerc par le seul manuscrit qui nous ait conservé deux pièces de lui. Dans la première, il vante les perfections de sa maîtresse; dans la seconde, il maudit sa fausseté. Voici le cinquième couplet de cette imprécation, qui paraît fort sérieuse :

Or vous dirai qu'elle endure
Par son grant folaige;
Ele a sovent batéure,
Tant a d'avantage.
En vilté et en ordure
A mis son usage.
S'on li fait honte et laidure,
C'est par son outrage.
Refrain. Fausse feme soit honie
Et de fol afaire,
Qui de chascun qui la prie
Veut son ami faire!

(Ma chanson n'est pas jolie.)

Sans cette qualité de clerc donnée à Jacquemin, on croirait qu'il gourmande ici sa propre femme. Il n'a pas été connu des anciens critiques.

JACQUES D'AMIENS. N. 389. — Coll. de Mouchet, n. 8.

Six pièces de JACQUES D'AMIENS sont dans le célèbre manuscrit de Berne. La première est un jeu-parti fait avec Colin Muset. Jacques y demande s'il doit quitter une maîtresse infidèle, et Colin l'engage à porter son hommage à de plus grandes dames :

Car un usaige ont borjoise tos jours;
Jà n'ameront, tant soit de grant valour,
Home, s'il n'ait la borse bien garnie.

(Biaus Colins Musès.)

Pag. 31-48.

Dans la seconde, qui est une pastourelle, la bergère Marote se venge de l'infidélité de Robin. Le Théâtre français au moyen âge, où, à l'occasion du *Jeu de Robin et Marion*, par Adam de la Halle, on a voulu réunir toutes les anciennes chansons qui rappelaient le nom de ces bergers, n'indique point la pastourelle de Jacques d'Amiens. Le pénultième vers de chaque couplet donne le refrain :

Doreleu, vadi, vadoie,

qu'on retrouve souvent dans d'autres pastourelles, et dont le premier mot pourrait bien avoir donné naissance à notre verbe « dorloter. »

Les autres pièces de Jacques d'Amiens sont des saluts d'amour.

JACQUES DE CAMBRAI.

Coll. de Mouchet, n. 8.

Trouv. cambrésiens, p. 145-155.

Les chansons de JACQUES ou JACQUEMES DE CAMBRAI se trouvent dans le manuscrit de Berne dont Mouchet a fait la copie : elles sont au nombre de douze, et six ont été publiées par M. Arthur Dinaux. La première et la troisième sont des saluts d'amour. La seconde est une jolie pastourelle très-défavorable à l'honneur de Marote, l'amie de Robin. Les trois suivantes sont des serventois ou chants de dévotion pour la Vierge Marie.

Les six autres chansons de Jacques de Cambrai sont encore inédites. Elles respirent une piété fervente, et nous ont semblé bien versifiées. On en jugera par les deux couplets suivants :

Ensi com sor la verdure
Descent rosée des ciels,
Vint en vos cors, Virge pure,
De paradis vos dous Fiels.
N'onques pues
Vo cors n'en senti blessure;
Mais ce nos dist l'Escriture
Que par droit en valut miels.
Quant li fins argens subtuels
Est aveuc l'or en jointure,
Dont di je, si m'aïst Dieus,
Que li argens en valt mieus.

Dame, vos estes la prée,
Veritablement lo di,
Où la très douce rosée
De paradis descendi,
Qui rendi
Por la dolor qu'il soufri
Vie, santé et durée,
K'Adans nos avoit enblée
Par l'enort de l'anemi.
Mais li sires qui nasqui
De vous, pucele honorée,
Paia par un venredi
Ce que Adans despendi.

(Mere, douce creature.)

La plupart des chansons de Jacques de Cambrai sont composées sur des airs plus anciens : l'auteur y conserve même les désinences de la chanson originale. Le serventois cité est sur l'air ainsi désigné : *Ou chant de la glaie meure.* Nous en concluons qu'il tenait plus à la réputation de trouvère qu'à celle de ménestrel. Fauchet n'a pas connu ses poésies.

JACQUES DE CISOING.

Anc. fonds, n. 7222, 7613. — Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Saint-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184. — Mouch., 8. — Biblioth. de l'Arsenal, B.-L., n. 62.

OEuvr., fol. 572.

Essai sur la musique, t. II, p. 180.

Cisoing est un beau village de Flandre, à quelques centaines de pas du moulin de Bouvines, devenu si fameux par la victoire de Philippe-Auguste. JACQUES DE CISOING en était seigneur au temps de saint Louis; et sa famille, alors alliée aux sires de Couci et aux comtes de Mortaigne, se perdit, deux siècles plus tard, dans la maison de Melun.

« Messire Jacques de Chison, dit Fauchet, fut excellent « poëte, comme monstrent ses chansons. » Mais Fauchet aurait pu choisir, à l'appui de ce jugement, de meilleurs vers que ceux qu'il cite. Laborde a publié quatre couplets fort bien tournés du même auteur, sans s'apercevoir qu'ils appartenaient à deux chansons différentes de rime et de mesure. En confondant ainsi des couplets disposés pour un chant distinct, on nous ôte tout moyen de comprendre les règles de l'ancienne composition musicale. Jacques de Cisoing, dans le premier de ces saluts d'amour, veut démentir ceux qui lui reprochaient d'avoir fait, en se mariant, d'éternels adieux à la poésie :

Cil qui dient que mes chans est remés
Par mauvestié et par faintis corage,
Et que perdue est ma jolivetés
Par ma langor et par mon mariage,
N'ont pas, bien sai,
Si amorous assai
Comme je ai...

En terminant, comme d'autres trouvères, plusieurs chansons par des refrains de chansons plus anciennes, il ne s'inquiète point d'accorder le sens de ces refrains avec les idées qu'il vient d'exprimer. Une de ses pièces commence ainsi :

Suppl. fr., n. 184.

Quant la saisons est passée
D'esté, que yver revient,

et il y fait ensuite un grand étalage de sa fidélité pour une dame, selon lui, la plus belle de France. Puis tout à coup il finit par ces vers :

Hanin d'Arras envoier
Voil ma chanson, sans beubance,
Qui bien la sara noncier.
Ore ne chanterai plus :
« Hurelaribu!
Tout a li moines perdu. »

Laborde ne faisait pas sans doute allusion à ces derniers vers, quand il disait que les poésies de Jacques de Cisoing « étaient pleines de sentiment. » Nous préférons beaucoup une chanson du manuscrit de Berne attribuée au même poëte, et dont nous transcrivons le premier couplet :

Quant li rossignos s'escrie,
Que mai se vait definant,
Et l'aluette jolie
Vait contremont l'air montant,
Lors est bien drois que je chant,
Quant cele cui j'aim m'en prie;
Pues que j'ai si douce aïe,
S'en chanterai de cuer gai :
« Amerousement me tient li maus que j'ai. »

Une chanson de Jacques de Cisoing qui, d'après l'indication de la table de notre ms. 7222, commençait par ces mots: *Li nouviaus tans que*, ne nous est point parvenue entière, et nous devons le regretter. C'est un serventois contre l'avarice et la mauvaise foi des hauts barons de France. Il y déplore le désastre de l'armée française à la Massoure, qui aurait pu être évité, selon lui, si les chevaliers dont les rois et les princes s'étaient fait accompagner avaient été de plus grande prouesse :

« Aujourd'hui, dit-il, on n'est pas sage si l'on ne sait plai-« der, si l'on ne sait contester aux barons leurs droits les plus « justes. Les fous tiennent pour bons conseillers ceux qui di-« sent comme leur seigneur, et qui, lorsqu'on aurait besoin « d'eux, seraient, hélas! fort inutiles. Gardons-nous de mal « parler des prud'hommes, et je m'en garde; mais aussi ne « louons pas ceux qui sont indignes d'honneur

« L'autre jour, j'entendais dire une chose étrange, et dont « les preux devraient se plaindre à haute voix : nos jeunes « barons marchandent les hommes de guerre, et font recher-« cher ceux qui demandent le moins. Voilà comme ils veulent « être bien servis; semblables aux mauvais fauconniers, qui « resserrent le vol de leurs oiseaux au point de leur faire « tomber les ongles et briser les pattes.

« Un haut prince, un roi puissant, s'il s'agit d'une grande « entreprise, préférera les gens les plus vils, pourvu que « leur bourse soit bien garnie, aux meilleurs chevaliers qui « soient d'ici jusqu'à Césarée. Qu'en arrive-t-il? Dieu, à la « fin, sait se venger; et il y parut encore l'autre jour au « Caire...

« Comte de Flandre, c'est à vous que j'adresse mon serven-« tois; il devra vous être agréable ; n'en réprouvez pas un seul « vers : autrement vous feriez tort à votre honneur. »

Nus n'est sages se il ne set plaidier,
Ou s'il ne set barons le lor fortraire;
Celui tienent li fol bon conseillier
Qui son segneur dit ce qui li puet plaire ;
Las! au besoing nes priseroit on gaire.
Mais preudome ne doit nus blastengier :
Non fai je voir, jà mot soner n'en quier,
Ne de mauvais ne puet nus bien retraire.

Une merveille oï dire l'autrier,
Dont tuit li preu doivent crier et braire,
Que no joene baron font espier
Les chevaliers mains coustans, mais qu'il paire;
Tous les vuelent à lor service atraire;
Mais ensi font li malvais fauconnier,
Qui si durs gès lor metent au loirrier,
Qu'il lor en font ongles et piés retraire.

Il n'i a roi ne prince si gruier,
S'il vuet parler d'aucun bien grant afaire,
Ancois n'en croie un vilain pautonier,
Por tant qu'il ait tresor en son aumaire,
Que le meillor qui soit trusqu'à Cesaire,
Tant le sache preu et bon chevalier;
Mais en la fin s'en set bien Diex vengier,
Encor parut l'autre foiz au Cahaire. . .

Quens de Flandres, por qu'il vous doive plaire,
Mon serventois vueill à vous envoier;
Mais n'en tenez nul mot en reprouvier,
Car vos feriez à vostre honor contraire.

Nous penchons à croire que Jacques de Cisoing envoyait ce serventois au comte Guillaume de Dampierre, à son retour d'Égypte en 1251. Guillaume avait été grièvement blessé à la bataille de la Massoure, et peut-être n'avait-il pas eu beaucoup à se louer du zèle de ses chevaliers à le défendre. Voilà pourquoi Jacques semble lui reprocher de n'avoir pas eu assez d'égard à la bravoure dans le choix de ses compagnons d'armes.

Jacques, Jacquemés ou Jacquemon de Cisoing était en relations poétiques avec un certain Hanin d'Arras et avec Thomas Heriers. M Arthur Dinaux a fait l'examen de ses chansons.

Trouv. de la Fl., p. 251-257.

Nous ignorons si Jacques de Dampierre appartenait à la grande famille qui gouverna longtemps les Flandres après la mort de l'empereur Baudouin de Constantinople. Jacques n'a laissé que deux chansons langoureuses, conservées dans un seul manuscrit, et qui n'offrent pas d'intérêt.

Jacques de Dampierre.
Ms. 7613.

Il ne nous reste que deux chansons de Jacques de Hesdin, publiées par M. Arthur Dinaux. Dans la première, il implore les bontés de sa dame avec un si grand air de vérité, qu'on a pu confondre ses vers avec ceux du châtelain de Couci ou d'Audefroi le Bâtard. Dans la seconde, il maudit la perfidie, la malice et l'avidité de toutes les femmes sans exception. Elle commence ainsi :

Jacques de Hesdin.
Trouv. artés., p. 218-220.
Anc. fonds, n. 7613. — Cangé, n. 65, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

Je chant comme desvrés,
Com cil qui est guilés
D'amors toute sa vie.
Proece, loiautés,
Ne valor, ne bontés,
Ne sens, ne cortoisie
N'ont mès d'amors aïe;
Car cil qui feme prie
N'est jamès escoutés,
S'il n'a deniers assés
Et la borse garnie.

Malgré les vœux les plus sincères de Jacques d'Ostun pour s'unir à celle qu'il aimait, il ne put l'obtenir de ses parents. Cependant des gages très-sensibles d'un attachement mutuel avaient été donnés, et Jacques avait eu la liberté d'entretenir longtemps et fort librement sa maîtresse, quand on le contraignit à s'éloigner d'elle. Sa chanson d'adieux est belle et touchante :

Jacques d'Ostun.
Cangé, n. 65, 67.

Bele, sage, simple et plesant,
De vos me convient desevrer;
Mès j'en ai plus le cuer dolant
Que nus hon ne porroit penser.
Je nel di pas por vos guiler,
Bien a esté aparissant;
Cuer et cors ai mis et argent,
Paine de venir et d'aler,
Por cel sevrement destorner.

Bien fui hebergiés chierement,
La nuit que jiu lez vos costés;

Saint Julien, qui bien puet tant,
Ne fist à nul home mortex
Si dous, si bon, si noble ostex.
A Deu, helas! or vous comant;
Tos jors vivrai mès languissant,
S'ancores ne l'ai autretel,
Car nuit et jor ne pense à el.

Mal vos dirent vostre parent
Et felon mesdisant de moi,
Mès sage estes et conoissant,
Si nes croirés mie, ce croi;
Car je vos aim en bone foi,
Et sui vostre loial amant,
Et serai trestout mon vivant;
Certe, que bien fere le doi,
Qu'assés i a raison por quoi.

Je n'ai en rien confortement
Qu'en vostre debonnaireté,
Et en un biau petit enfant
Qu'en vostre cors ai engendré.
Graces en ren à Dame Dé,
Quant il de vos me lessa tant.
Car s'il puet vivre longuement,
Norrir le ferai par chierté,
Por ce que de vous a esté.

Ma douce dame, à Dieu comant
Vostre sens et vostre biauté,
Et vostre parler simplement,
Et vos eus plains de simpleté.
Ma compaignie où j'ai esté,
A qui nule autre ne se prent,
Hé Dex! helas! et je comant;
De cuer dolant et abosmé,
Vous comant à la Mere Dé.

Ces vers ne sont pas dictés par un sentiment factice : tout ici, jusqu'à la répétition des mots « je vous comant, » exprime une douleur vraie et des regrets passionnés.

Jacques le Vinier. Voy. Giles le Vinier.
Jean Bodel. Voy. t. XX, p. 605-638.

Jean Bretel.

Un personnage fort riche, bourgeois ou chevalier de la ville d'Arras, Jean Bretel, paraît avoir été l'ami de la plupart des faiseurs de chansons de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Il n'est guère connu que par des jeux-partis, mais per-

sonne n'en a fait un plus grand nombre. Il a pour « compains » ou interlocuteurs Greivillier, Lambert Ferris, Guadifer, Cunelier, Audefroi, Adam de la Halle, le Trésorier de Lille, Perrot de Nesle, Jean Simon et Robert du Châtel. Le président Fauchet a compté trente-sept jeux-partis de Jean Bretel; mais nous n'avons point retrouvé le manuscrit de Henri de Mesmes, sieur de Roissy, qu'il avait consulté; et nous ne pourrions porter aucun jugement sur la versification de ce poëte, si M. Adelbert Keller n'avait dernièrement publié deux de ses chansons, d'après le texte de la bibliothèque du Vatican. Dans la seconde, il demande à Greivillier ce qu'il préférerait, ou d'aller trouver sa dame et de l'embrasser alors en bon accord, ou de la voir venir à lui les bras tendus, mais sans pouvoir l'embrasser, par l'effet d'un incident fortuit. Greivillier aime mieux la certitude de la possession que celle d'être aimé, et il justifie assez agréablement son choix :

Romvart, p. 284, 388.

Sire, se chascuns savoit
Com longuement ai juné
Du dous besier desiré,
Jà nus ne me blasmeroit...

(Grieviler, s'il avenoit.)

On peut voir dans Fauchet le sujet des autres jeux-partis; nous n'indiquerons que les suivants :

Œuvres, fol. 585.

« Par la deuxieme chanson, il demande à Lambert Ferris lequel vaut mieux, plenté de joie à son aise dix fois l'an seulement, sans peine et sans ahan; ou trois fois la semaine, en grand' peine et péril.

« Par la troisième, il demande au même Lambert Ferris ce qu'un amant aimé doit faire quand on le force ou d'épouser une autre femme que s'amie, ou de partir pour la croisade prêchée contre Mainfroi.

« Par la vingt et unième, il demande à Cuvelliers si une femme qui a repoussé les prières d'un autre que de son amant, doit s'en taire à celui-ci, ou ne lui rien cacher. »

Un jeu-parti de Jean d'Archies avec Cardon des Croisilles, et un autre du même trouvère avec Bouchart, se conservent dans un seul manuscrit. Lequel devez-vous haïr davantage, de celui qui cherche tous les moyens possibles de se faire aimer de votre maîtresse, ou de celui qu'elle déteste le

Jean d'Archies.
Mouchet, 8.

plus au monde? Les juges de cette première question sont Henri de Bar et Gautier de Formesi.

Une autre fois, Jean demande à Bouchart s'il vaut mieux n'être aimé réellement qu'un seul jour, ou nourrir toute la vie une folle espérance d'être le mieux aimé. Jean préfère le bonheur assuré d'un moment, et il conclut ainsi :

Bouchairs, jà Diex ne me doigne
Amors qui vont par esloigne!
Que j'aim miels, por estre amés.
Un tien que deus vous l'aureis.

(Bouchairs, je vos pars d'amors.)

JEAN D'AUXERRE. Mouchet, 8.

L'auteur d'une chanson assez bien rhythmée, JEAN D'AUXERRE, se nomme à la fin :

Jehans d'Aucuire prie
Et fait prier
Ceauls cui bone amor lie
De cuer entier,
Qu'il ne recroient mie
Por mal parler...

JEAN DE BRIENNE, ROI DE JÉRUSALEM. Anc. fonds, n. 7222. — Cangé, 66, 67. — Suppl. fr., 184. Poes. du roi de Nav., t. II, p. 167. N. 7222.

On trouve dans plusieurs manuscrits trois chansons attribuées au COMTE DE BRAINE, ou au COMTE JEHAN DE BRAINE. Fauchet ne les a pas connues, et La Ravalière a prétendu que ce Jean de Braine était Jean de Dreux, fils de Robert II, comte de Dreux. L'éditeur des Poésies du roi de Navarre n'avait pas remarqué que dans la table placée en tête d'un de ces manuscrits, et qui fut écrite à la fin du XIII[e] siècle, on nomme « li roi Jehans » celui qui, dans le corps du volume, est nommé « Jehans, li cuens de Braine. » Il ne se rappelait pas que, dans toutes les chroniques de ce siècle, on entend par « Jehan de Braine » le prince célèbre que nous appelons aujourd'hui Jean de Brienne, d'abord usufruitier du comté de Brienne, comme tuteur de son neveu; puis, élu roi de Jérusalem; puis, régent de ce royaume, comme tuteur de sa fille; enfin, régent de l'empire grec, comme tuteur du jeune Baudouin de Courtenai. Il est vrai que Laborde a contesté l'exactitude de cette table, mais par une raison fort peu concluante : selon lui, l'écriture du manuscrit étant du XIII[e] siècle, et le roi Jean n'étant monté sur le trône qu'au XIV[e], il est impossible qu'il soit l'auteur de ces chansons. Comme

Ess. sur la mus., t. II, p. 175.

s'il n'y avait qu'un seul roi Jean, et qu'il pût être ici question du roi de France !

La vie de Jean de Brienne occupe une grande place dans l'histoire politique du moyen âge. Les chroniqueurs contemporains se sont plu à raconter comment son père le destinait à l'état monastique; comment le jeune comte parvint à se soustraire à tout engagement religieux, en se réfugiant auprès des moines de Cîteaux ; comment enfin un de ses oncles l'arma chevalier. Il s'était déjà fait un nom parmi les preux, quand les barons du royaume de Jérusalem députèrent vers Philippe-Auguste pour le prier de désigner entre les seigneurs français l'époux qui conviendrait le mieux à leur jeune reine Marie, fille d'Amauri. « Li rois, selon le conti- Chron. d'outre-mer, ms. 8316.
« nuateur de Guillaume de Tyr, entendi la parole des mes-
« sages; si lor dit qu'il s'en apenseroit. Après ce, il lor com-
« manda un jour de venir devant lui, et lor dist que Jehans,
« li quens de Braine, estoit moult bien taillés à la terre de
« Surie garder; car il estoit hardis chevaliers et bien empar-
« lés; si lor looit que il le préissent pour la dame. Les envoyés
« dirent au roi que il avoient commandement de mettre tout le
« fait en son conseil; et li rois manda le conte Jehan, et li
« dist que Diex li avoit envoié grant honor, se il la voloit re-
« cevoir. Li quens Jehans fu moult liés de cele chose quant il
« l'entendi, si s'agenoilla devant le roi, et l'en mercia. Mais
« aucune gent cuidoient que li rois n'éust mie ce fait à bone
« foi, et que il l'avoit fait plus pour eslongier le conte que
« pour autre chose; car il l'avoit forment en crainte, pour
« ce que dame Blanche, la contesse de Champaigne, l'amoit
« plus que nul home dou monde, et li rois Phelippe amoit la
« contesse seur toutes riens. »

Jean de Brienne ne jouit pas longtemps de ce titre de roi de Jérusalem qu'il devait à la reine sa femme : cette princesse mourut au bout de deux années, en 1210, laissant une fille au berceau, nommée Isabelle, dont il demeura le tuteur. En 1222, il maria la jeune reine à l'empereur Frédéric II. Le régent espérait garder l'autorité souveraine, et l'empereur, en recherchant la main d'Isabelle, avait pris à cet égard une sorte d'engagement; mais, disent les historiens, « le jour meisme Ibid.
« des noces, li empereres mist le roi Jehan à raison, et li re-
« quist que il le déust saisir du roiaume de Jerusalem et de
« tous les drois de sa femme. Quant li rois Jehans entendi
« ce, si en fu moult esbahis; mais il n'en pot plus faire, ains

« saisi l'empereor du roiaume et de tous les drois de sa « fille. »

Les deux princes furent dès lors ennemis irréconciliables. Jean de Brienne, en qui l'on reconnaîtrait volontiers le type des chevaliers errants de nos romanciers, courut offrir le secours de son bras au souverain pontife. Grégoire IX lui confia l'administration de tous les États de l'Église. Plus tard, Jean retourna en Égypte, qu'il remplit du bruit de ses stériles exploits; puis, il fut appelé au trône de Constantinople, qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1237.

La première des trois chansons que nous croyons du roi Jean de Brienne :

> Je n'os chanter trop tart ne trop sovent,
> Ne si n'ai gré de chanter ne de taire,

Cangé, n. 67. a été attribuée au roi de Navarre dans un seul manuscrit, et cette autorité a paru suffisante à La Ravalière; cependant deux leçons, ordinairement plus exactes, s'accordent à la donner au « comte de Braine. » Il est assez singulier que le roi Thibaut ait passé pour avoir composé, en l'honneur de la mère de saint Louis, des vers qui peut-être avaient été faits en l'honneur de sa mère, Blanche de Navarre. Grâces à la méprise de son éditeur, le quatrième couplet a été regardé comme un des meilleurs titres de la gloire littéraire de Thibaut :

N. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

T. II, p. 161.

> Trop me seut bien esprendre et alumer
> Au bel semblant et au simplement rire;
> Nus ne l'orroit si doucement parler,
> Qui de s'amor ne cuidast estre sire.
> Par Dieu, amors, ce vos puis je bien dire,
> On vous doit bien servir et honourer,
> Mais un petit s'i puet on trop fier.

Ces vers sont, en effet, gracieux et naturels. On retrouvera sans peine la même main dans cette autre chanson :

> Pensis d'amours, dolens et corouciés,
> M'estuet chanter, quant ma dame m'en prie.
> N'onques nus hon ne fu si esmaiés,
> Grant paour ai que ne soit m'anemie.
> Si est bien drois que por li chant et rie.
> Helas! dolens, jamais ne serai liés,
> Se sa pitiés ne vainc sa seignorie.

Douce dame, nus ne vos aime tant
Come je fas; si en morrai d'envie.
Cent fois le jour vous regart en pensant,
Et pri merci que ne m'ociez mie.
Si n'ai pooir qu'autrement le vos die,
Et s'il vos plaist à savoir mon talent,
Regardés moi, si conoistrez ma vie...

La troisième et dernière chanson de l'illustre trouvère est une pastourelle fort agréable qu'il nous est permis, chose rare, de donner tout entière, et qui nous paraît rappeler avec avantage plusieurs des chansons favorites de nos villageoises :

Par desous l'ombre d'un bois
Trovai pastoure à mon chois.
Contre iver ert bien garnie.
La tousete ot les crins blois.
Quant la vi sans compaignie,
Mon chemin lais, vers li vois.
Aé!

La touse n'ot compaignon,
Fors son chien et son baston.
Pour le froit en sa chapete
Se tapist lès un buisson;
En sa flahute regrete
Garinet et Robecon.
Aé!

Quand la vi, soutainement
Vers li tor, et si descent.
Si li di : Pastoure amie,
De bon cuer à vos me rent;
Faisons de fueille courtine,
S'amerons mignotement.
Aé!

—Sire, traiés vos en là,
Car tel plaist oï je jà.
Ne sui pas abandonnée
A chascun qui dist, Vien chà!
Jà por vo sele dorée
Garinès rien n'i perdra.
Aé!

—Pastourele, se t'est bel,
Dame seras d'un chastel;
Desfuble chape grisete,
S'afuble cest vair mantel;

Si sembleras la rosete
Qui s'espanist de novel.
Aé!

—Sire, a ci promesse grant,
Mais moult est fole qui prent
D'ome estrange en tel maniere
Mantel vair ne garniment,
Se ne li fait sa proiere,
Et ses boens ne li consent.
Aé!

—Pastourele, en moie foi,
Por cou que bele te voi,
Cointe dame, noble et fiere,
Se tu vels, ferai de toi.
Laisse l'amour garconiere,
Si te tien del tout à moi.
Aé!

—Sire, or pais, je vos em pri,
N'ai pas le cuer si faili;
Que j'aim miex povre deserte
Sous la foille od mon ami
Que dame en chambre coverte,
Si n'ait on cure de mi.
Aé!

Supp. fr., 184, f. 43. — Anc. f., 7222, fol. 79. T. II, p. 317. Th. franç. au moyen âge, p. 39.

Cette pastourelle ne nous est connue que par deux manuscrits. Encore un seul la donne-t-il en entier, et sans désigner l'auteur, bien que Laborde et M. Francisque Michel aient dit qu'elle était attribuée au « Chanoine de Saint-Quentin. » Le n. 7222 n'en a conservé que les deux premiers couplets, en nommant l'auteur « li cuens Jehans de Braine. »

Jean de le Fontaine, de Tournai. Ms. du Vatican, n. 1490. T. II, p. 194. — Trouv. du Tourn., p. 270.

Une chanson d'amour, en cinq huitains sur deux rimes, porte, dans le manuscrit de la reine Christine, le nom de Jehans de le Fontaine, de Tournai. Cette pièce, indiquée par Laborde et M. Arthur Dinaux, commence par ce vers :

Amours me fait de cuer joli chanter.

Ms. 7615, fol. 149.

Ce vers est aussi le premier d'une chanson anonyme envoyée au puy d'Arras, et qui se termine ainsi :

Au pui d'Arras voeil mon chant envoier,
Où je l'irai méismes presenter,
Pour ceuls du pui en amours saluer.

Mais cette chanson n'est point celle de Jean de le Fontaine, qu'on a publiée incorrectement, et dont nous restituons ainsi le dernier couplet :

Romvart, p. 290, 291.

En merci voel sousfrir et esgarder;
Del departir ne me doint Dieus loisir!
Car s' ainsi est que jusqu'au definer
Ne me fait mix, fors del douc souvenir
Que j'ai de li, si ne me doit marir;
Mais jà pour cou ne vaurai recovrer
Aillors, par coi il conviengne tourner
Mon cuer de li; ensi me plaist morir.

Un chevalier originaire du pays rémois, JEAN DE LOUVOIS, est représenté, au devant de la chanson conservée sous son nom, l'écu au bras, la lance au poing, et la housse de son cheval, au fond d'azur à trois chevrons d'or. Ses vers sont élégants et bien rimés. Il s'y félicite d'abord de pouvoir, au milieu de l'hiver, chanter aussi aisément que dans les ardeurs de l'été :

JEAN DE LOUVOIS.

Anc. f., n. 7222. — Saint-Germ., n. 1989.

Chans ne me vient de verdure,
Ne por yver ne remaint;
Chanter puis je par froidure...

Un autre trouvère, longtemps victime de la médisance, JEAN DE MESONS, s'en explique ainsi dans le quatrième couplet de la seule chanson qu'on lui attribue :

JEAN DE MESONS.

Fonds de Cangé, 66.

Un en i a, dont je sai bien le non,
Pierre le Riche; icil me traïsoit,
Il m'apeloit ami et compaignon,
Et par la main belement me menoit.
Sor tous le hé; s'en champ m'en atendoit,
Gel proveroie à trahitor felon,
Que il vaut pis que nul autre larron.
(Je ne cuit pas qu'en amours traïsons.)

Les relations amicales de JEAN DE NEUVILLE avec Colart le Boutellier nous ont déjà permis de le compter parmi les poëtes de l'Artois. Neuville, sa patrie, est, suivant toutes les apparences, le petit village situé à peu de distance d'Arras, vers le midi. Cependant nous devons remarquer que dans une jolie pastourelle envoyée à ce même Colart le Boutellier, qui lui rendit plus d'une fois la même politesse, notre Jean

JEAN DE NEUVILLE.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 65, 66. — Suppl. fr., n. 184. — Mouch., 8. — Arsenal, B.-L., n. 63.

de Neuville mentionne le lieu de Cisnon, assez semblable à Chinon, mais où l'on peut aussi reconnaître, soit Cisoing, soit Ossinont ou Ossimont, hameau situé près de Neuville en Artois. Voici le premier couplet de cette pastourelle, gracieuse, bien versifiée, mais remplie de détails licencieux :

L'autrier par un matinet
Erroie en l'os à Cisnon,
Trovai de jouste un boschet
Touse de bele facon ;
Elle avoit le chief blondet,
Si faisoit un chapelet,
Et disoit cette chanson
Moult haut et seri et cler :
« Robeconet, la matinée
« Vien à moi juer. »

Théâtr. fr. au moy. âge, p. 36.

On l'a publiée, mais à tort, sous le nom de Colart le Boutellier, à qui elle est adressée par l'auteur.

Jean de Neuville nous a laissé pour le moins huit autres chansons, toutes inspirées par un amour assez vrai. Sa maîtresse était pourtant de celles qui recevaient l'hommage des trouvères, sans trop prendre au sérieux leurs interminables langueurs. Il décrit ainsi sa beauté :

Ele a les iex rians et clers,
La bouche vermeille et le vis ;
Je ne puis mes iex saoler
De li véoir por qui languis.
S'amors m'a si lié et pris
Que tout iriés m'estuet chanter ;
Si me porroit gueredoner
D'un dous regart et d'un dous ris.

(D'amors me plaing ne sai à cui.)

Il lui dit encore ailleurs dans un envoi :

Chanconete, tu t'en iras
A m'amiete, si li di
Que quant la mer seche sera,
Et l'en ira à pié parmi,
Ce ne fu onques ne n'iert jà,
Lors partira m'amors de li.

(Quant li boscages retentist.)

Cette dame mourut avant lui, et Jean de Neuville « chanta en pleurant » pour célébrer ses vertus. C'est là qu'il dit pieusement :

Les vaillans et les cortois,
Les preus et les honorables
Ceus prendra la mort ancois;
El monde n'a rien d'estable;
Qui veut joie pardurable
Del Seigneur qui est verois,
Aime Dieu, si sera rois.

Nul jour que j'aie esté vis,
Ne vueil onques chanson faire;
Mais or porrist, ce m'est vis,
La franche, la debonnaire,
Ce qui tant me soloit plaire,
Li nez, la bouche et li vis.
S'ame soit en paradis!

(Mout ai esté longement.)

Ces regrets sont vrais et touchants; à ce titre, ils méritaient d'être rappelés.

Jean de Renti. Suppl. fr., n. 184.

Le trouvère artésien Jean de Renti fut contemporain et ami de Jean Bretel d'Arras. Renti est un bourg qui fut longtemps possédé par les sires de Croï; mais Jean, qui adressa une de ses chansons au bon chevalier Andrieu de Renti, ne nous semble pas avoir appartenu à cette grande maison. Nous conservons de lui douze pièces, savoir : un jeu-parti fait dans la compagnie de Jean Bretel, une pastourelle, et dix saluts d'amour. Sa versification et ses idées sont en général monotones; on peut faire cependant une exception en faveur de la pastourelle, dont le rhythme et le refrain sont agréables. Dans les trois premiers couplets, il raconte les jeux des bergers; il dit ensuite :

Quant j'o oï leur murmure,
Où tant ot parole vaine,
Par d'autre part à droiture
Trovai touse gente et saine.
S'amour li alai priant,
Ele respont maintenant:
Plus bel ami de vous ai,
Bernecon qui va chantant
Aus danses le virelai :
« Sus, sus, au virelai, »
« Sus, sus au virelai. »

(L'autrier errai m'embleure.)

Jean de Renti disputa plus d'une fois les couronnes du puy d'Arras; et s'il n'eut pas sujet de remercier les juges de leur

bienveillance, nous devons dire que les chansons conservées sous son nom justifieraient la sévérité qu'il leur reproche dans la pièce qui commence ainsi :

Se ce n'estoit pour ma dame honerer,
Jamais au pui ne diroie chanson ;
Car j'en voi ciaus souvent l'oneur porter
Qui de chanter ne sevent un boton.
Li juge font lor grant hontage,
Qui pour parens ne pour grant signorage
Donent à ciaus la corone et l'onor,
Qui ne sevent trover ne que pastor.

Nous apprenons par le couplet suivant que les hommes riches étaient déjà dans l'honorable usage de distribuer des récompenses et même des pensions à ceux qu'ils regardaient comme bons poëtes. Seulement Jean de Renti les blâme de ne pas aller chercher toujours le véritable mérite; ce qui signifie pour nous qu'on l'avait oublié :

S'uns riches hom a auques à doner,
Avoir, denier ou autre pension,
Il doit très bien tout partout remirer
Où il le puist emploier par raison ;
Si qu'il ait après tesmoignage
Qu'il a très bien parti son iretage,
Et cil qui l'a soit de grande valour.
S'autrement done, il fait trop grant folour.

T. II, p. 213. Trouv. artés., p. 300-305.

Un seul manuscrit paraît nous avoir conservé l'œuvre de Jean de Renti, dont Laborde a cité le premier le nom, et dont M. Arthur Dinaux a parlé assez longuement : il a même donné la pastourelle tout entière et le jeu-parti.

JEAN D'ESQUIRI. Suppl. fr., 184. — Cangé, 65, 67.

Une chanson amoureuse de JEAN D'ESQUIRI est en cinq couplets de douze vers :

Jolivetez et bone amor m'ensaigne
Que je soie jolis et renvoisiés. . .

« Joli » n'avait pas alors le même sens qu'aujourd'hui : c'est ce qu'on ne doit pas oublier, quand on voit nos modestes trouvères se féliciter si volontiers d'avoir le talent, c'est-à-dire le désir d'être « très-jolis, » c'est-à-dire « très-amu-

sants. » Il faut bien avouer qu'ils n'y parvenaient pas toujours.

Un trouvère de Tournai, Jean d'Estruen, est auteur d'une chanson langoureuse et de quatre jeux-partis assez piquants, composés en société de Robert, de Sandrat et de Colart le Changeur. Une fois il demande si l'on peut se croire délié de tout engagement envers une maîtresse qui, sans perdre son renom de vertu, a cependant donné l'exemple de l'infidélité. On va retrouver le mot *wihos* dans le premier couplet :

Jean d'Estruen.
Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 67. — La Vallière, n. 59.

V. ci-dessus, p. 627.

Colart, respondés sans targier
A ce que vous vuel demander.
Uns bons amis de cuer entier
Jalous est, ne s'en puet garder,
Et pour certain wihos cuide estre;
Doit il, pour cuidier, refuser
S'amie et laissier à amer,
Quant nom a qu'elle est de bon estre?

Jean d'Estruen soutient ailleurs une discussion plus obscure, quand il demande au même Colart laquelle il doit mieux aimer de deux femmes dont l'une promet de lui arranger les cheveux, et l'autre de lui peigner la barbe sous le menton. Nous ne pouvons expliquer cette plaisante question que par le mauvais état et l'âge avancé du rimeur, qui dans la même pièce parle en effet de ses cheveux gris. Ailleurs encore il demande conseil à Robert sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard d'une dame « jolie, » c'est-à-dire enjouée, qui, âgée de plus de soixante ans, consent à le rendre heureux s'il veut s'engager à n'aimer, tant qu'elle vivra, aucune autre femme. Il y a de la bizarrerie dans le choix de ces jeux-partis, et peu de talent dans la manière dont ils sont traités.

La maison de Trie était au nombre des plus illustres de l'Ile-de-France, ou plutôt du Vexin français. L'histoire des croisades, de celle surtout qui plaça la couronne de Constantinople sur la tête d'un comte de Flandre, est remplie des hauts faits des barons de cette famille. Plusieurs d'entre eux ont porté alors le nom de Jean, et nous ne saurions dire si le Jean de Trie dont il nous reste deux chansons fut Jean Ier, seigneur de Trie et de Mouci, qui vivait en 1212, ou son fils

Jean de Trie.
Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Jean II, qui combattit à Bouvines, ou le petit-fils de ce dernier, Jean III, héritier du comté de Dammartin après 1275. Il n'y a rien à remarquer dans ces deux chansons d'amour, sinon qu'il envoie la première à la dame de Blois. Laborde a rappelé le nom de Jean de Trie, dont M. l'abbé de La Rue fait un poëte normand, sans doute parce que Trie faisait partie du Vexin ; mais c'était le Vexin français.

T. II, p. 230. Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 209.

JEAN ÉRART. Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. Œuvres, fol. 571 v°.

Nous pouvons compter JEAN ÉRART parmi les trouvères du nord de la France, puisqu'il ne rappelle, dans les envois de ses chansons, que des noms qui appartiennent à ces provinces, comme Jean Bretel, Guillaume le Vinier, Jean Douce, Robert Crespin, Wion, Wagon, et enfin le duc de Brabant. Fauchet en a dit quelques mots trop sévères : « Il en prenoit, « dit-il, où il pouvoit, et ses amours, quoi qu'il die, ne furent « fermes ; ou il faisoit des chansons pour un autre. » Jean Érart a composé quatre ou cinq pièces amoureuses ; mais son mérite est d'avoir appliqué des mesures agréables aux jolies pastourelles qu'il a faites en plus grand nombre, et qui ne sont certainement que des jeux d'esprit, où l'on aurait tort de chercher son caractère et son histoire. Laborde croit qu'il y eut deux trouvères du même nom, d'après une rubrique qu'il avait vue dans ce qu'il appelle le manuscrit du Roi, et que nous n'avons pu reconnaître dans aucun de ceux que cette grande collection conserve aujourd'hui. On y lisait, selon lui : *Chansons de Jean Errars*, et *Chansons de Jean Errars le jeune.* Il faudrait, dans ce cas, attribuer à l'un les saluts d'amour, et à l'autre les pastourelles. Mais ces deux chansonniers étaient-ils frères, et l'un des deux était-il père d'un Jean Érart, sieur de Valeri, chambrier du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, mort en 1372 ? Nous savons seulement que ce chambrier s'appelait, non pas Jean Érart, mais « monseigneur Érart de Valeri. » Pour le poëte, rien n'engage à croire qu'il fût issu d'une famille noble, et une de ses chansons nous le représente comme le protégé fort reconnaissant, mais fort pauvre, d'un bourgeois de son pays, nommé Gérart.

T. II, p. 185.

Ce trouvère a lutté contre la plupart des difficultés dont la versification était hérissée de son temps ; il s'est presque toujours astreint à répéter les rimes de ses premiers couplets dans les couplets suivants, et il se borne souvent à deux rimes, comme dans cette chanson :

Je ne me sai mès en quel guise
Ne maintenir ne demeurer,
Quant cele me het et mesprise
Où cuidoie merci trouver...

Plusieurs fois encore il a terminé des chansons, faites aussi sur les deux mêmes rimes croisées, par un refrain emprunté à d'autres pièces plus anciennes, en ayant soin de recommencer le couplet suivant par le dernier mot de ce refrain :

Penser ne doit villonie
Cuers qui aime loiaument,
Mais baer à cortoisie
Et haïr vilaine gent,
Et amer plus hautement
Cointe dame et envoisie :
S'amerai la plus jolie
Qu'en trestout le monde sai.
« J'ai, j'ai
« Amoretes au cuer qui me tienent gai

« Gais, » jolis, toute ma vie
Serai, etc.

Laborde a publié un salut d'amour et trois pastourelles de Jean Érart. M. Francisque Michel en a donné quatre autres, qui se rapportent au lieu commun des amours de Robin et Marote. Laborde lui fait honneur de trente chansons; nous n'en avons découvert que vingt-quatre dans nos manuscrits. Elles nous donnent une idée favorable de l'heureuse facilité de Jean Érart. Nous en citerons un dernier exemple ; c'est une de ses pastourelles, demeurée jusqu'à présent inédite :

T. II, p. 185-191.
Ouvr. cité, p. 41-43.

L'autrier une pastorelle
Trovai seant en un pré;
Ele ert bele et droite et graille,
Le vis ot encoloré.
Premiere m'a salué,
Et je li di : « Damoisele,
« Tolu m'avés mon pensé;
« Coment m'iert gueredoné

— « Sire, dist la damoisele,
« Par la foi que je doi Dé,
« S'il vos plaist, m'amor novele
« Par cel covent averés :

XIII SIÈCLE.

« N'amerés en vostre aé
« Ne dame ne damoisele,
« Fors moi que vous ci veés [1]. »

[1] Manque un vers.

— « Bele, je vos mentiroie
« Sel vos avoie en covent;
« Car mes cuers aillors s'otroie,
« Sachiez, tot entierement.
« Mais sachiez à escient
« Que volentiers le feroie,
« Se j'éusse pensement
« De mon cuer qui aillors tent. »

— « Sire, dist la damoisele,
« Fait avés aumosne grant,
« Car pechié fait qui otroie
« Chose dont il n'a talent.
« Or proions à Dieu le grant
« Qu'il vos doinst de l'amor joie
« Où je vos trovai pensant;
« Et moi doinst loial amant! »

JEAN FREMAU. Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 67.

Un trouvère de Lille en Flandre, JEAN FREMAU, fut couronné dans les puys de cette ville, pour une chanson d'amour profane que nous avons conservée, et dont il est assez difficile de distinguer aujourd'hui le mérite particulier. Il y a deux autres pièces du même genre qui portent son nom dans un de nos manuscrits. Ce nom est diversement écrit : Fremau, Frumau, et Frumiau de Lille. Fauchet parle de la chanson couronnée; Laborde rappelle aussi ce poëte. M. Arthur Dinaux, qui a publié les trois chansons, conclut peut-être légèrement du titre de l'une d'elles, *Jehans Frumaus, si fu coronée,* que l'auteur avait été roi des ménestrels, et que c'est lui qu'on nomme ailleurs LI ROIS DE LILLE. Il lit ainsi le dernier envoi :

Œuvres, fol. 576 v°.
T. II, p. 195.
Trouv. de la Fr. et du Tourn., p. 279-286, 367, 368.

Avoés de Bethune, suis
Jehans Frumaus, ou jugement
De vous s'est mis...

(Onques ne chantai faintement.)

Il fallait : « Avoés de Bethune Guis. » Peut-être s'agit-il de Guillaume, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, frère de Quenes de Béthune. M. Adelbert Keller a aussi publié, d'après un texte du Vatican, la chanson qui commence ainsi :

Romvart, p. 287, 288.

De loial amour voeil chanter...

Mais ce manuscrit est plus incorrect que le nôtre.

Une chanson d'amour, par Jean le Charpentier, d'Arras, a été publiée par M. Arthur Dinaux, qui aime mieux l'appeler Jonas. Il paraît que le manuscrit de Berne donne ainsi ce nom : *Jennas li Cherpantier d'Arez.*

Jean le Charpentier.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 66. — Mouchet, 8.

Fauchet écrit avec raison : Jean le Cunelier, nom formé de *cuna* ou de *cuneus*, et non *li Cuveliers*, comme Laborde et M. Dinaux. L'auteur de la célèbre chanson de geste en l'honneur de Bertrand du Guesclin portait le même nom, et appartenait peut-être à la même famille.

Trouv. artés., p. 338-340.

Jean le Cunelier.

Œuvres, fol. 576.

Essai sur la mus., t. II, p. 184.

Jean le Cunelier était d'Arras, et il a fait un assez grand nombre de chansons. Il y en a quatre dans un manuscrit du Vatican que nous n'avons pu consulter. Deux autres, qui se retrouvent dans les bibliothèques de Paris, n'offrent pas d'intérêt. M. Dinaux a publié celle des deux qui semble le mieux versifiée, et que l'auteur adressait à un certain Wagon Guion ou Wion. Peut-être ne fallait-il pas, sur la foi d'un mot mal lu, voir dans Vagon-Guion le nom d'un lieu près de Poitiers : nous croyons que les relations de Jean le Cunelier ne s'étendaient pas si loin. Voici les vers où se trouve ce nom, qui paraît être celui d'un ami :

Trouv. artés., p. 316-318.

Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 66, 67. — La Vall., n. 59. — Arsenal, B.-L., n. 63.

Chancon, va t'en ; penses de l'esploitier
Droit à Waugon Guion, et si li proie
Qu'il soit amans, que s'en amor s'otroie,
Meus en vaudra por s'onor essaucier.

(Por la meillor c'onques formast nature.)

Bretel était encore un des amis de ce poëte, qui a soutenu plusieurs jeux-partis contre lui et contre Mapolis.

Fauchet, Œuvres, fol. 584 et 586.

L'unique jeu-parti qui nous reste du trouvère artésien Jean Legier, et qu'il soutient contre Sandrat, a pour sujet cette question : Suffit-il d'être loyal en amour pour être favorisé?

Jean Legier.

Anc. f., n. 7613.

Ce mot *couronnée* qui précède, dans le manuscrit du Vatican, la chanson de Jean le Petit, semble indiquer qu'elle avait remporté la victoire dans un puy ou concours des villes du nord de la France. Nous avons parlé ailleurs des poëtes

Jean le Petit.

N. 1490.

Berte aus gr. piés, p. XLIII.
Romvart, p. 273.
Anc. f., n. 7613.—La Vallière, n. 59.

qui prenaient quelquefois eux-mêmes ce titre de *couronné*. On a publié la chanson de Jean, composée de cinq huitains et d'un envoi, et qui est anonyme dans deux de nos manuscrits :

On me reprent d'amour qui me maistrie, etc.

JEAN LE TABOUREUR.
Ms. de Saint-Germ., n. 1989. —Mouchet, 8.

De JEAN LE TABOUREUR, ou le Tambourineur, de Metz, nous avons une chanson bien rimée et modeste : c'est un éloge pour un homme de son métier. Au lieu de chercher à s'étourdir, il se lamente sur les mauvais rapports des médisants :

Chans ne chansons ne riens ki soit en vie
Ne me puet mais conforteir ne aidier.

JEAN LE TEINTURIER.
Coll. de Mouchet, 8.
Trouv. artés., p. 319.

Une chanson d'amour par JEAN LE TEINTURIER, d'Arras, que M. Arthur Dinaux a publiée en entier, se termine par cet envoi :

A Jehan lou Tainturier
Vos en metés boinement,
Bien vous saura consilier...

(Ma dame, en cui Deus ait mis.)

Ci-dessus, p. 219.
Ibid., p. 223.

Nous avons déjà indiqué cette chanson à l'occasion du *Mariage des sept Arts et des sept Vertus*, qui paraît être de Jean le Teinturier, aussi bien qu'une autre pièce, où il ne marie que les *sept Arts*.

JEAN L'ORGUENEUR.
Mss. de Cangé, n. 65, 67.

Deux manuscrits conservent une chanson, agréablement mesurée, qu'ils attribuent l'un à JEAN L'ORGUENEUR, l'autre au *Fils maistre Bauduin l'Orgueneur*. C'était sans doute une famille de musiciens connus. La chanson commence par ces vers :

Au tens que voi la froidure
Et gelée reperier,
Qu'oisel selon lor nature
Ne se vuellent renvoisier...

JEANNOT PAON.
Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 65, 67.
OEuvr., fol. 574 v°.

Un trouvère de Paris est nommé JEANNOT PAON dans l'un des deux manuscrits qui nous ont conservé sa chanson, tandis que l'autre le nomme *Philippe Paon*. Fauchet l'appelle PHILIPPE PA. La chanson est dirigée contre les médisants qui font un crime à l'auteur d'aimer une dame mariée. Après les avoir défiés de lui nuire, il dit, en finissant, à sa maîtresse :

Dame que je n'os nomer
Ne ne weil ausi,
Faites mesdisans crever,
Je vos cri merci.
Se nus de caus que je di
Vient à vos por moi grever,
Por Dieu, dites li,
Jà Dex ne m'i doint corage
D'amer mon mari
Tant com j'aie ami!

(Se felon et losengier.)

Le chevalier JOFFROI DE BARALE envoie deux chansons à une dame, pour lui exprimer le regret de vivre éloigné d'elle. On trouve encore de lui un jeu-parti qu'il proposait à messire Aimeri. Quand on a le choix de posséder sa maîtresse à l'instant même et en plein midi, ou de passer avec elle la nuit suivante tout entière, lequel vaut mieux de saisir l'occasion, ou de différer jusqu'à la nuit? Joffroi se prononce contre tout retard, et dit à la dame chargée de résoudre la question :

JOFFROI DE BARALE.
Anc. f., 7222. —Mouchet, 8. Laborde, Ess. sur la musique, t. II, p. 162.

Dame vaillans, plaine de cortoisie,
Jugiés se cil doit jà d'amor joïr
Qui met respit en son plus grant desir,
Et si ne set le terme de sa vie.

(Sire Aimeris, prendes un jeu parti.)

Barale est un village situé à deux lieues et demie de Cambrai; les seigneurs de cet endroit sont fréquemment cités dans les archives du nord de la France.

Arth. Dinaux, Trouv. cambrésiens, p. 109-111.

JONAS LE CHARPENTIER. Voy. JEAN LE CHARPENTIER.

Un trouvère oublié jusqu'à présent, JOSCELIN DE BRUGES, nous a pourtant laissé trois chansons assez bonnes, conservées dans un seul manuscrit. C'est d'abord une doléance amoureuse, puis deux pastourelles. L'auteur raconte qu'il a voulu séduire une bergère, mais que les menaces du berger l'ont contraint à la fuite; dénoûment assez ordinaire des pastourelles, où les amoureux de rencontre reçoivent même parfois des coups de bâton :

JOSCELIN DE BRUGES.
Mouchet, 8.

Quant j'o chanteir l'aluete
Et ces menus osillons,
Et je sens de violetes
Odoreir tos ces boussons,

Lors est bien drois et raisons
Que de chanteir m'entremete
Por la bele Amelinete
Cui je vi gardeir moutons.
Chantoit une chanconete,
Dont moult me plaisoit li sons.

La belle Ameline, assez mal disposée pour lui, l'avertit que son ami va revenir. Joscelin persiste ; un misérable pâtre ne saurait l'effrayer. Mais tout à coup,

Es vos lou pastor plain d'ire,
Qui jalous fu de s'amor,
Vers moi vint, si me remire
Com hom plains de grant folor.
Pues si m'a dit par iror :
« Teneis vostre voie, sire ;
« Dame Deus vos puist maldire,
« Se plus la proiés d'amor !
« Car, si m'aïst nostre Sire,
« Faire i poeis lonc sejor. »

Lors n'o je talent de rire,
Quant irié vi le pastor ;
N'éusse mestier de mire
S'il m'éust ataint le jor.
Li vilains, par grant vigor,
Son arcon toise et entire,
D'un carrel me cuide ocire,
Et je montai, si m'en tor ;
Mais tant vos pui je bien dire
K'ainc mais n'o si grant paor.

L'autre pastourelle de Joscelin de Bruges mériterait d'être citée tout entière, sans les images trop libres qui la déparent. Là, le séducteur est plus heureux : la bergère est infidèle à Robin, et quand la mère, qui de loin a tout vu, en fait à la belle de vifs reproches, celle-ci se défend avec une effronterie qui ne laisse pas d'être assez plaisante. Le premier couplet semblerait prouver que notre mot « refrain » vient du verbe « refraindre, » dans le sens de reprendre, réfléchir :

L'autrier, pastoure seoit
Lonc un bousson,
Aignels gardoit, si avoit
Flajot, pipe et baston.
En hault dit et si notoit

Un novel son,
En sa pipe refraignoit
La vois de sa chanson.
Pues a dit : « Amor, amor,
« Pris m'avois à lais corsor,
« Dont ne guerirai nul jor,
« Amins, se par vous non. »

Sous le nom de JOSCELIN DE DIJON, il nous reste un salut d'amour et une pastourelle. Le salut d'amour fut destiné sans doute aux concours littéraires du temps. Après avoir entendu l'éloge harmonieux des vertus et des charmes d'une dame dont le seul tort est de prêter l'oreille aux médisants, on est tout surpris de voir l'auteur recommander sa chanson à Jésus-Christ lui-même :

JOSCELIN DE DIJON.
Anc. f., n. 7222. — Saint-Germ., n. 1989. —Suppl. fr., n. 184. — Mouch., 8.

Chancons, va t'en en paradis laiens
A Jhesu Crist, si li requier et prie
Qu'Andrieu me rende et mon signor d'Arsie.
Si iert ma joie ens mon cuer plus séure,
Tex m'ameroit qui or de moi n'a cure.

(A l'entrée del doc comencement.)

Cet Andrieu et Jean d'Arsie étaient sans doute les anciens patrons de Joscelin.

La pastourelle est une des plus jolies de nos anciens recueils. On verra pourquoi nous n'en citons que le second couplet :

Si com arriere retournai
Par un estroitelet sentier,
Une damoisele trouvai
Seant ens l'ombre d'un rosier.
Le chief ot blont et le cors gent,
Ex vairs por traire cuer de gent,
Bouche bien faite por baisier.
Diex! qui la porroit embraicier
Et tenir nue à son talent,
Jà n'auroit mais de mieus mestier !

(Par une matinée en mai.)

Laborde a compris dans ses deux listes JOSEPH TARDUIS, sous le nom duquel il place deux chansons qui nous manquent :

JOSEPH TARDUIS.
T. II, p. 221, 339.

L'an que les jours sont.
Lou nues mès d'avril.

JUIF (MAHIEU DE GAND, OU LE). Voy. MAHIEU DE GAND.

KAUKESEL (HUBERT). Voy. HUBERT KAUKESEL.

LACHENI (OUDART DE). Voy. OUDART DE LACHENI.

LAMBERT FERRIS.

Mss. de Caugé, n. 66. 67.

Un bourgeois d'Arras, LAMBERT FERRIS, était ami d'Adam de la Halle, de Jean le Cunelier, de Jean Bretel et de Baude Fastoul. Ce dernier rappelle le nom de Lambert, dans le triste *Congié* d'adieux qu'il adresse à la ville d'Arras :

Méon, Fabl., t. I, p. 128.

Anuis que je soufre et endure...
Me fait au fil maistre Henri,
Adam, et à Lambert Ferri
Prendre congié...

Trouv. artés., p. 341.

M. Arthur Dinaux a conclu de là que Lambert Ferris était fils de maître Henri Ferris, et frère d'Adam Ferris ; mais ce sens nous paraît fort douteux.

Quoi qu'il en soit, nous conservons de Lambert Ferris deux chansons amoureuses : l'une des deux fut faite et chantée dans les puys ou concours littéraires de la ville d'Arras, comme le prouve l'envoi à la comtesse d'Artois :

Dame d'Artois, contesse d'onorance,
Oiés mon chant que j'ai au pui chanté;
Et si vos pri qu'adès en loiauté
Servez amors ; c'est ce qui plus avance.

(Amors qui m'a du tout en sa baillie.)

C'est peut-être encore à la comtesse d'Artois que Lambert adresse sa seconde chanson :

Douce dame de grant nobileté,
Le cuer qui miens fu jadis sans dotance
Avés saisi; du cors vos fai fievance,
Car cors sans cuer n'averoit poesté.

(Li très dous tans de la saison novele.)

OEuvres, fol. 575 v°.

Le président Fauchet, qui avait pu consulter un recueil de jeux-partis que nous ne connaissons plus aujourd'hui, cite encore plusieurs pièces de ce genre faites par Lambert Ferris dans la compagnie de Jean Bretel et de Jean de Marli. Nous ne les avons point retrouvées.

LAMBERT L'AVEUGLE.

La bergère Béatrix est secourue contre les prétentions trop hardies d'un chevalier par trois bergers armés de bâ-

tons : la scène de cette pastourelle est placée près de Saint-Omer par LAMBERT L'AVEUGLE, qui était sans doute du pays, et qui aura mis sa mésaventure sur le compte d'un chevalier de France. Le troisième couplet est ainsi dialogué :

Anc. f., n. 7222.

Bele, la gelée et la nois
N'est pas santé ne garison;
Je vos donrai chapel d'orfrois,
Et bone cote, et pelicon.
— Sire, j'aim mieus pain de tremois
Que jà chevalier ne borgois,
N'amerai se mon bergier non.
Trop m'i faites le champenois;
Aé,
Ore est boine verité
Qui dit, male gent sont Francois.

LAON (LE CHAPELAIN DE). Voy. CHAPELAIN (LE) DE LAON.
LEGIER (JEAN). Voy. JEAN LEGIER.
LILLE (LE ROI DE). Voy. TRÉSORIER (LE) DE LILLE.
LILLE (LE TRÉSORIER DE). Voy. TRÉSORIER (LE) DE LILLE.
LORRAINE (LA DUCHESSE DE). Voy. DUCHESSE (LA) DE LORRAINE.
LOUVOIS (JEAN DE). Voy. JEAN DE LOUVOIS.
LUSIGNAN (HUGUES DE). Voy. HUGUES DE LUSIGNAN, COMTE DE LA MARCHE.

MAHIEU DE GAND, OU LE JUIF.

Anc. fonds, n. 7222. — Saint-Germ., 1989.— Cangé, 66, 67. —Suppl. fr., n. 184.—Mouchet, 8.

MAHIEU ou MATTHIEU, né à Gand d'une famille israélite, compta pour amis les célèbres bourgeois d'Arras Jean Bretel, Vilain, Robert de le Pierre, Colart le Boutellier, Audefroi le Bâtard, Henri Amion. Il abjura la religion de ses pères, moins peut-être par l'effet d'une conviction profonde que pour mieux plaire à une dame qu'il aimait avec passion. Si nous nous en rapportons à ses vers, il n'eut pas trop à se féliciter dans ce monde de s'être converti; mais son amour lui inspira des chansons qui lui donnent une place honorable parmi les trouvères ses contemporains. Il a soutenu des jeux-partis contre Henri Amion et Robert de le Pierre, et a concouru aux luttes poétiques du puy d'Arras.

Ce qui distingue les chansons de Mahieu de Gand, c'est l'expression moitié suppliante, moitié injurieuse, de son amour. D'abord il vante le mérite de sa dame; puis il se reprend, et se blâme lui-même de servir une personne aussi indigne d'être louée :

Et nonporquant fine amors le m'enseigne
D'amer cele que male mors destraigne,
S'ele ne vuet mes maus gueredoner!

XIII SIÈCLE.

Il lui dit ensuite :

Merci vous proi, douce dame, et por quoi?
Jà n'ai je riens envers vous entrepris.
Por vostre amor ai je guerpi ma loi,
Et croi en Dieu, maugré tos mes amis.
Et vous faites de moi vostre bouffoi!...
Merci vous proi, franche dame honerée.
Trahi m'avés, si soiés traînée,
Si vos porrés mieux amender vers moi.

Enfin, après de nouveaux compliments, il termine ainsi :

Et s'autrement ne puis s'amor avoir,
Diex la face si vielle et si borsée,
Que tos li mons, fors moi tout seul, la hée;
Ensi saurai se me puet eschéoir.

(Par grant franchise me convient chanter.)

Il revient, dans une autre pièce, sur sa conversion :

De sa biauté est delis,
Et del mont est la meillor;
Or m'en aïst Jesu Cris,
Dont j'ai fait novel seignor.

(Por autrui movrai mon chant.)

Ailleurs, il charge Bretel de présenter au puy d'Arras une de ses œuvres :

Bretel, ma cancon envoïe
Vous ai, por cou que soit oïe
Au pui devant la gent jolie;
S'est, espoir, mes confortemens,
Qu'ainc d'amors servir ne fui lens.

(De faire chanson envoisie.)

MALLI (BOUCHART DE). Voy. BOUCHART DE MALLI.

MAPOLIS. Œuvres, fol. 586.

Le président Fauchet cite un jeu-parti proposé par MAPOLIS à Greivillier. Nous ne le trouvons point dans nos manuscrits.

MARCHE (LE COMTE DE LA). Voy. HUGUES DE LUSIGNAN.

MAROIE DE DRIGNAN.

Une damoiselle de nos provinces du nord, MAROIE, MAROTE ou MARIE DE DRIGNAN ou DERGAN, nous a laissé un seul

couplet, où elle défie l'hiver de porter la moindre atteinte à l'ardeur de ses sentiments amoureux : Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Mout m'abellist quant je voi revenir
Iver, gresil, et gelée apparoir;
Car en tous tans se doit bien rejoïr
Bele pucele, et joli cuer avoir.
Si chanterai d'amor, por miex valoir;
Car mes fins cuers, plains d'amoros desir,
Ne m'i fait pas ma grant joie faillir.

Il paraît que Maroie vivait ou plutôt brûlait à Lille, d'après la rubrique de l'une des deux copies de son œuvre. L'envoi d'une chanson d'Andrieu Contredit justifie cette opinion; car il est difficile que ce ne soit pas elle qui s'y trouve ainsi désignée :

Chancon, va t'en sans retraire
Vers Dergan soies errans,
Di Marote la vaillans
Qu'elle penst de joie faire.

Anc. f., n. 7613.

MARONNIER (HUE LE). Voy. HUE LE MARONNIER.

MARTIN LE BÉGUIN, DE CAMBRAI.

Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 66, 67. — La Vall., n. 59. — Mouchet, 8.

Nous avons de MARTIN LE BÉGUIN, DE CAMBRAI, sous le titre de *La note Martinet,* un lai de dix couplets, où il semble heureux de décrire avec des détails infinis toutes les perfections de sa dame. Comme elle avait cependant un grand défaut, celui d'être pauvre, les amis de Martin lui conseillaient de ne pas songer à l'épouser. La mesure rapide et variée des vers de cette pièce fait supposer que la musique en devait être également vive et enjouée. Voici le second et le troisième couplet :

Quant voi m'amiete,
Cointe, joliete,
De fine amorete
Tout li cuers m'esclaire.
Ele est si simplete,
Si savoreusete,
Son vis, sa bouchete,
Dens blans, por moi plaire,
Sans terre.

Toute ma pensée,
Ai en li donée;
Plus l'aim que riens née,

Que que nus en die;
Jà por demorée
En longue contrée
N'ert entroubliée
Ma très douce amie,
Ma vie.

Martin le Béguin a fait deux autres chansons amoureuses. Nous ne croyons pas, avec l'historien des trouvères du nord de la France, que ce ménestrel ait dû le surnom de « Béguin » à un défaut naturel de prononciation : il eût été, en pareil cas, appelé « le baube. » Les béguins, au moyen âge, surtout en Flandre, étaient une espèce de moines mendiants que l'Église répudiait et même condamnait comme hérétiques. On peut, sur les mots *Begardi* et *Beguini*, consulter Du Cange. Laborde mentionne aussi quatre chansons de Martin le Béguin, conservées dans le manuscrit du Vatican.

Arth. Dinaux, Trouv. cambr., p. 177-179.

T. II, p. 205, 333.

Maurice de Craon. Voy. Amauri de Craon.
Mauvoisin (Robert). Voy. Robert Mauvoisin.
Memberoles (Robert de). Voy. Robert de Memberoles.
Mesons (Jean de). Voy. Jean de Mesons.

Moine (Le) de Saint-Denis.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.

Nous ignorons le nom et la famille d'un Moine de Saint-Denis, qui eût aussi bien fait de ne jamais rimer de chansons, puisque nous savons par lui qu'il affectait d'être amoureux malgré ses vœux religieux, malgré son âge avancé, malgré son faible talent pour la poésie. Dans une des trois chansons que deux manuscrits lui attribuent, il prétend que les yeux de sa dame sont pour lui la fontaine de Jouvent, et qu'ils le défendront des atteintes de la vieillesse. A six cents ans de distance, cela perd bien de son intérêt.

Moniot d'Arras. Voy. Pierre Moniot.

Moniot de Paris.

Anc. f., n. 7613. — Cangé, 65, 66, 67. — Saint-Germ., n. 1989. — Arsen., B.-L., n. 63.

Quand Moniot ne serait point surnommé de Paris à la tête des neuf chansons qu'il nous a laissées, on devinerait son pays d'après la jolie pastourelle dont nous citerons deux couplets :

Je chevauchai l'autrier
Sor la rive de Saine;
Dame, de joste un vergier,
Vi plus blanche que laine;
Chancon prist à coumencier

Souef, à douce alaine.
Moult docement li oi dire et noter :
Honis soit qu'à vilain me fist doner!
« J'aime moult miex un poi de joie à demener
« Que mile mars d'argent avoir, et puis plorer. »

—Dame, estes de Paris?
—Oïl certes, biau sires,
Sor Grant Pont maint mes maris,
Des mauvais tos li pires.
Or puet il estre maris!
Jamès de moi n'ert sires.
Trop est fel, rioteus, trop puet parler,
Et je m'en voil o vous aler joer.
« J'aime moult miex un poi de joie à demener
« Que mile mars d'argent avoir, et puis plorer. »

On sait que le mariage est, comme l'ancienne monarchie française, un grand pouvoir tempéré par des chansons. Cette dame trouva dans Moniot un consolateur parfaitement disposé à la venger d'un époux incommode. Voici le triple refrain qu'il choisit dans une autre pièce :

Se li cous devoit avoir brisiés les bras,
Si aurai je de sa feme mes soulas.
—Se li cous devoit avoir les iex crevés,
Si aurai je de sa feme tos mes grés.
—Se li cous devoit estre mors et honis,
Si aurai je de sa feme mes delis.

Moniot a surtout excellé dans les pastourelles et dans les chansons à refrain nommées *vaduries*, qui semblaient imiter dans leurs cadences finales le son de la musette ou de la flûte de Pan :

Douce amie très plesant,
Je ne puis estre tesant,
Ains sui je por vous fesant
Ceste vadurie.
Je sui moult por vous bleciés;
Se vos morir me lessiés,
Vostre ame, bien le sachiés,
Sera mal baillie.
Va du va du va du va belle,
Je vos aim pieca,
Vostre amor m'afolera.

XIII SIÈCLE.

Ailleurs, Moniot entreprend de donner des conseils aux jeunes bacheliers qui prétendent aux bonnes grâces des dames. Au premier rang des avantages il place l'élégance et la recherche dans la façon de s'habiller. On peut juger, d'après ses courtes indications, que les jeunes dames d'alors n'étaient guère moins exigeantes sur ce point que celles de notre temps, et que leur goût même, dans la forme des habits, ne différait pas extrêmement du nôtre :

Bras estroitement laciés
Doit li fins amans avoir;
Blans gans, piés estroit chauciés,
Netes mains; si doit savoir
Que s'il a petit d'avoir,
Soit courtois et envoisiés.
Lors ert d'amor essauciés,
« Lors aura de s'amie joie. »

Net chief, cheveus bien pigniés,
Doit li fins amans avoir;
Beaus sorcis, dens afetiez
Ne doit metre en nonchaloir.
Riens ne li puet tant valoir,
Les ongles nés et deugiés,
Li nés sovent espinciés.
« Lors aura de s'amie joie. »

Ms. 7218, fol. 247. Ci-dessus, p. 468.

Moniot de Paris n'a pas seulement composé des chansons; il a fait en quatrains de douze syllabes un *Dit de Fortune* dont le principal intérêt aujourd'hui est de nous indiquer le temps où il écrivait, puisqu'on y trouve des allusions claires à la condamnation toute récente du célèbre ministre de Philippe le Hardi, Pierre de la Broce, sacrifié en 1277 à la haine injuste ou légitime des grands vassaux de la couronne.

OEuv., fol. 571 v°.

Le président Fauchet a parlé convenablement de Moniot de Paris; seulement il lui donne, comme à Moniot d'Arras, le nom de « Jehan, » d'après une autorité trompeuse. M. Arthur Dinaux, sans vouloir décider si le *Dit de Fortune* était du trouvère d'Arras (Pierre Moniot) ou de celui de Paris, l'a publié à la fin de sa notice sur Moniot d'Arras; mais celui-ci était sans doute mort quand parut le poëme, qui doit avoir été fait à Paris et pour les Parisiens, témoins de la disgrâce du favori.

Monveron (Ancuse de). Voy. Ancuse de Monveron.
Morée (Le prince de la). Voy. Prince (Le) de la Morée.
Moulins (Pierre de). Voy. Pierre de Moulins.

Le seul manuscrit de Berne attribue à un trouvère dont le nom est sans doute altéré, MUSEALIATE, la chanson qui commence ainsi :

MUSEALIATE. Coll. de Mouchet, n. 8.

Je n'os chanter trop tard ne trop souvent,

et qu'une excellente leçon semble donner avec plus de raison au roi Jean de Brienne.

Anc. f., n. 7222.

Le copiste du manuscrit de Berne a conservé sous le nom singulier de MUSE EN BORSE deux chansons, dont la meilleure, commençant par ce vers,

MUSE EN BORSE. Ms. de Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Li tans d'esté et mai et violete,

appartient certainement au châtelain de Couci. L'autre n'a rien qui mérite d'être cité.

MUSET (COLIN). Voy. COLIN MUSET.

NAILLI (GAUTIER DE). Voy. GAUTIER DE NAILLI.
NANGIS (THIBAUT DE). Voy. THIBAUT DE NANGIS.
NANTEUIL (PHILIPPE DE). Voy. PHILIPPE DE NANTEUIL.
NAVARRE (LE ROI DE). Voy. THIBAUT, ROI DE NAVARRE.
NESLE (BLONDEAU DE). Voy. BLONDEAU DE NESLE.
NESLE (PERROT DE). Voy. PERROT DE NESLE.
NEUVILLE (JEAN DE). Voy. JEAN DE NEUVILLE.
NEVELON AMION. Voy. HENRI, NEVELON et RIQUIER AMION.

Un ami de Gace Brulé, OEDE DE LA CORROIRIE, nous a laissé cinq chansons d'amour. Dans la première, les vers sont de dix syllabes avec l'hémistiche après la cinquième; et le dernier mot de chaque couplet est répété au commencement du suivant :

OEDE DE LA CORROIRIE. Mss. de Cangé, n. 65, 67.

Trop ai longuement fet grant consievrance
Des maus que je sent dire et regehir ;
Mais jel fas por ce que c'est grant viltance
De complaindre soi, qui s'en puet souffrir ;
Et ne pas por quant, je tieng à effance
Et à niceté qui, par amaance
De crier merci, se laisse morir.

Morir me vient mieux qu'en tel dolor vivre...

Il y a ici plusieurs expressions qui ne sont pas expliquées, ou qui le sont mal, dans le Glossaire de la Ravalière et celui de

Roquefort. Ainsi « consievrance, » formé de « consuivre, » a le sens de chose d'importance ou à considérer. « Se souffrir » répondait à s'abstenir, ou se contenir. « Ne pas por quant » est une licence d'assez mauvais effet, au lieu de « non pour quant, » néanmoins. Enfin, « amaance » paraît synonyme de « esmaiance, » crainte ou émoi. Laborde a cité le dernier couplet de la même chanson.

T. II, p. 183.

ORGUENEUR (JEAN L'). Voy. JEAN L'ORGUENEUR.
OSTUN (JACQUES D'). Voy. JACQUES D'OSTUN.

OUDART DE LACHENI.
Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 65, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Mouch., 8.

Les trois chansons d'OUDART DE LACHENI rappellent la manière du châtelain de Couci ; elles sont harmonieusement versifiées, et semblent inspirées par un véritable amour. On en jugera par ce couplet :

Las! qu'ai je dit? et coment chanteroie,
Quant jà mes cuers n'iert de joie assevis?
Mais moult me plaist que si très bien l'emploie,
Que plus bele est assés que ne devis.
Ses très biaus cors, li gens, li eschevis
Me plaist itant, que je plus liez seroie
D'avoir s'amor que s' esléus estoie
A estre cuens, ou rois de Saint Denis.

(Flors qui s'espant, et foille qui verdoie.)

D'où vient ce surnom de Lacheni? Peut-être Lassigni, paroisse du diocèse de Noyon, à deux lieues de cette ville, était-il la seigneurie ou le lieu de naissance dont le trouvère Oudart avait pris le nom. Il a été mentionné par le président Fauchet et par Laborde.

Œuvres, fol. 573.
T. II, p. 200.

PAON (JEANNOT). Voy. JEANNOT PAON.
PAON (PHILIPPE). Voy. JEANNOT PAON.
PARIS (CHANCELIER DE). Voy. CHANCELIER DE PARIS.
PARIS (MONIOT DE). Voy. MONIOT DE PARIS.
PAUSAIE (COLIN). Voy. COLIN PAUSAIE.
PEINTRE (EUSTACHE LE) Voy. EUSTACHE LE PEINTRE.

PERRIN D'ANGECOURT.
Anc. fonds, n. 7222. — Suppl. fr., n. 198. — Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall..

Les vers de PERRIN D'ANGECOURT nous apprennent bien qu'il vécut en Provence et à Paris, mais non de quel pays il était originaire. Châtre de Cangé, amateur éclairé de tous les anciens monuments de la litterature française, penchait à le croire Provençal, d'après le début d'une de ses chansons :

Quant partis sui de Provence
Et du tans felon,
Ai voloir que je comence
Nouvelle chancon . . .

n. 59. — Saint-Germ., n. 1989. —Mouchet, 8. Notes ajoutées au ms. 67 de Cangé.

Mais il semble que s'il eût reçu le jour en Provence, il aurait rappelé d'une autre façon le nom de cette terre des plus fameux chanteurs. Voici d'ailleurs comme il continue cette chanson : « Puisse la douceur de mes vers décider ma dame « à m'accorder le bonheur de la revoir! On me blâme d'aller « en France, et de vouloir m'en retourner ; mais je n'ai pu ré- « sister au vœu de mon cœur. »

Atorné m'est à enfance
Et à mesprison,
Li desirs d'aler en France
Que j'ai par raison.
Folie
Fet qui me chastie,
Se j'ator
Mon cuer au retor,
Quant je ne le puis laissier.
Quar tout autre desirrier
Me fait mettre du tout en nonchaloir
Cele sans qui riens ne me puet valoir.

Perrin d'Angecourt n'était donc pas Provençal. Il quittait un pays où il avait pu suivre Charles d'Anjou, pour revenir en France, c'est-à-dire à Paris, où il comptait plusieurs amis, tels que Mignot et Philippe Chauçon. C'est encore à Paris que demeurait la dame de ses pensées, ou du moins de ses vers. « Chanson, dit-il dans un envoi, va droit « à la dame « que j'adore et pour qui je séjourne à Paris : »

A madame que j'aor
Va, chancon, tout droit,
Pour cui à Paris sejor. . .
(Jamès ne cuidai avoir. . .)

Mais s'il ne restait dans cette ville que pour y voir sa maîtresse, il n'y demeurait donc pas d'habitude. Fauchet a supposé qu'il était Champenois, « pour ce, dit-il, que le dialecte « de ce pays est de dire cort pour court. » Mais les copistes étaient arbitres de toutes ces nuances de transcription, et

OEuvr., fol. 568 v°.

XIII SIÈCLE.

La Vall., n. 59.
Biographie ardennaise, t. I, p. 27.

comme Perrin n'est nommé que dans un seul manuscrit, on ne peut rien conclure de ce qu'on y lit Angecort au lieu d'Angecourt. M. l'abbé Boulliot, estimable biographe moderne, propose une meilleure raison de revendiquer Perrin pour la Champagne. Angecourt est, en effet, un village du diocèse de Reims, situé à quelque distance de Sedan; et comme il n'y a point en France d'autre lieu du même nom, on peut y reconnaître l'endroit habité par la famille de Perrin. Le même critique lui donne la qualité de gentilhomme; mais nous n'en trouvons nulle part la preuve.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 677-679.

Perrin d'Angecourt fut accueilli des plus grands personnages de son temps. Une de ses chansons est adressée au duc de Brabant Henri III, qui lui-même faisait des vers, et protégeait, comme on le voit par Adenès, ceux qui en faisaient de meilleurs que les siens. Mais le véritable patron de Perrin fut le frère de saint Louis, Charles, comte d'Anjou, plus tard roi de Sicile. Après avoir emmené Perrin d'Angecourt en Provence, il l'y aurait retenu longtemps, sans les regrets causés, si l'on en peut croire des chansons, par l'absence de sa dame. Cette absence fut l'occasion de la plupart des vers qui nous restent de lui.

Fauchet lui attribue vingt-sept chansons; nous en avons reconnu vingt-neuf. La monotonie des sentiments ne doit pas nous empêcher d'y rendre justice à la douceur des vers et à l'heureux choix des mesures. Perrin d'Angecourt aime les refrains : tantôt c'est le dernier mot d'un couplet qu'il ramène au début du couplet suivant; tantôt les deux derniers vers de la première stance reparaissent à la fin de toutes les autres; parfois encore il emprunte à des chants connus une ritournelle qui rappelle nos modernes flonflons. Quant à la pensée, elle ne manque pas toujours chez lui de finesse ni de variété. « Mon cœur, dit-il, est à jamais prisonnier; il s'est en-« fermé dans une tour qui, loin d'être une obscure prison, est « plus claire et plus pure que les beaux jours du printemps. Oh! « pourquoi mon corps n'habite-t-il pas avec mon cœur? »

Pris est mes cuers sans retour,
Ce soit par bone aventure!
Il est mis en une tour
Qui n'est mie chartre oscure :
Ains est plus claire et plus pure
Que n'est li tans de pascour.

El cor éust grant sejour,
S'il fust en autel pasture!

(Je ne chant pas por verdure.)

Perrin d'Angecourt, quoique langoureux trouvère, a pris la liberté d'accuser plusieurs fois la vertu de sa maîtresse. Il a même osé, sous le nom de cette dame, composer une chanson à refrain, où elle montre à découvert sa déloyauté. « J'aime Perrin, dit-elle, comme nous faisons toutes; c'est-« à-dire seulement du bout des doigts. Jamais femme n'aima « de cœur sincère, et je n'essayerai pas inutilement de chan-« ger : »

Je l'aime, si com je doi,
Selonc no coustume;
Nos amons du plit du doi,
Que feme nesune
N'ama onques de cuer vrai;
Ne or ne forlignerai,
Car bien voi que je ne puis.
« Ne venez pas cà, talent de bien faire,
« On vous clorroit l'uis. »

(Chancon vueil fere de moi.)

Un seul manuscrit nous a conservé un jeu-parti de Perrin d'Angecourt avec son illustre protecteur Charles d'Anjou; et l'ambition connue du prince donne de l'intérêt au sujet de cette petite pièce agréablement versifiée. La Vall., n. 59.

« Comte d'Anjou, vous aimez, je le sais; mais j'ignore si « vous êtes auprès de votre dame aussi heureux que vous pou-« vez le désirer. Apprenez-nous donc lequel vous paraîtrait « préférable, ou de joindre à toutes vos possessions l'empire « de Perse, ou d'obtenir la parfaite récompense de votre « amour. »

Cuens d'Anjo, prenez
De ce jeu partie :
Par amours amez,
Mès je ne sai mie
Se de vostre amie
Tos vos bons avez.
Dites lequel vous prendez,
Ou avoir la druerie
De cele que vous amez,
Ou estre rois de Persie
Avoec quanques vous avez.

N'allons-nous pas croire, nous qui connaissons le caractère historique de Charles, que le vainqueur de Manfred, le bourreau du jeune Conradin, n'hésitera pas à donner la préférence au royaume de Perse? Quelle erreur! « En vérité, Perrin, ré- « pond-il, tu choisis bien mal tes jeux-partis. N'ai-je pas as- « sez de terres et de domaines? Apprends que toutes les ri- « chesses et l'empire du monde valent bien peu de chose en « comparaison du bonheur désiré. »

Perrin, j'ai assez
Terre et manantie;
Tu vois bien et sez
Que ceste partie
Est trop mal partie.
Car tiex richetez
Ne tous li mons rez à rez
Ne valent pas une aillie
Envers deduit desirez.

Le trouvère ne voulant pas être en reste de sincérité dans cette grave circonstance, convient enfin que le choix du comte est le meilleur, et qu'il était impossible d'hésiter un instant entre les déceptions de l'orgueil et les douceurs réelles d'un amour partagé.

Perrin d'Angecourt est encore auteur d'une assez jolie pastourelle, que Laborde avait publiée, et qui a été réimprimée depuis plus correctement. Le sujet offre tant de rapports avec le charmant Jeu de Robin et Marion, par Adam de la Halle, qu'il semblerait, comme l'a remarqué M. Monmerqué avant nous, qu'Adam de la Halle se soit contenté de la mettre en action. Il est du moins certain que la pastourelle de Perrin fut composée avant le Jeu de Robin, c'est-à-dire dans le temps où Charles de France n'était encore que comte d'Anjou et de Provence. Mais, avant Perrin lui-même, Marote et Robin jouissaient d'une célébrité populaire, puisque dans les refrains de la pastourelle nous reconnaissons celui de

Essai sur la musique, t. II, p. 151.
Théâtre fr. au moyen âge, p. 27.
Ibid., p. 26.

Robins m'aime, Robins m'a,
Robins m'a demandée, si m'aura.

Et ces refrains sont tous empruntés à de plus anciennes compositions. Il ne faut pas oublier non plus que, dans le petit drame d'Adam de la Halle, Marote défend avec succès

son honneur contre le chevalier, tandis que dans la chanson de Perrin c'est tout le contraire.

Fauchet avait dit quelques mots de cet ingénieux trouvère. L'abbé de Longchamps accumule les inexactitudes dès qu'il veut ajouter quelque chose à cette courte mention : il fait naître Perrin d'Angecourt en Auvergne, il le fait mourir en Provence, « à la cour de Charles, roi de Naples ; » il prétend qu'on l'accuse « de s'être livré jusqu'à l'excès à toutes les vo-« luptés dont Paris était dès lors le rendez-vous. »

Œuv., fol. 568.
Tabl. hist. des gens de lettres, t. VI, p. 268.

On peut joindre aussi Lévesque de la Ravalière et Roquefort aux autres écrivains qui en ont parlé.

Poés. du roi de Nav., t. I, p. 220 ; t. II, p. 9.
État, etc., p. 62.

Perrot de Nesle.
Œuvres, fol. 586 v°.

Dans un jeu-parti cité par Fauchet, Perrot de Nesle demande à Jean Bretel lequel il aimerait mieux de posséder sa dame, mais enveloppée dans un drap d'or, ou débarrassée de ses vêtements, mais réduite bientôt à n'avoir plus d'autre habit qu'une rude toile de serge.

Petit (Jean le). Voy. Jean le Petit.

Philippe de Nanteuil.

On a conservé, sous le titre de *Chroniques d'outre-mer*, une compilation instructive, souvent regardée, mais à tort, selon nous, comme la simple abréviation, puis la continuation du livre de Guillaume de Tyr. Nous en possédons au moins deux manuscrits. Le plus précieux, parce que les récits y sont plus développés, nous fait connaître un nouveau trouvère ; c'est messire Philippe de Nanteuil, chevalier croisé, parti pour l'Orient en 1239, ou avec le roi de Navarre Thibaut, dit le Chansonnier, ou avec le comte Amauri de Montfort, fils du terrible héros de la croisade albigeoise et le plus puissant feudataire du pays chartrain. Le chroniqueur avait senti l'intérêt historique des chansons de Philippe de Nanteuil, et même il a cru pouvoir en transcrire une au milieu de son propre récit. Mais avant de parler de ces chansons, nous devons rappeler les tristes événements qui les avaient inspirées.

Fonds de Sorbonne, n. 383. — La Vallière, n. 10.

A la fin des troubles qui marquèrent la régence de Blanche de Castille, la plupart des grands vassaux avaient cédé soit aux exhortations du clergé, soit aux prières des messagers de la terre sainte, soit enfin à la voix de leur conscience qui semblait réclamer d'eux une expiation de la guerre civile. La reine même avait fait de la prise de croix une condition de la paix qu'elle accordait au comte de Champagne ; car il

ne faut pas toujours voir dans les croisades le résultat d'un zèle volontaire ; le départ des défenseurs des saints lieux peut être souvent attribué aux embarras de leur position féodale, ou aux inquiétudes que leur turbulence donnait aux suzerains. C'était aussi quelquefois un exil dont le terme était fixé d'avance, et qui suffisait pour apaiser les haines et réparer les injustices. Ainsi, pour échapper aux ressentiments armés de Philippe-Auguste, les grands vassaux qui devaient fonder l'empire latin d'Orient avaient tout d'un coup et presque à l'improviste attaché la croix sur leur poitrine, comme une sauvegarde contre les ambitieux projets du roi de France. De même, en 1236, les hauts barons n'espérant plus rien de la ligue formée contre le jeune Louis IX, ayant tous entre eux des injures à venger, des réclamations à faire prévaloir, se trouvèrent tous également disposés au sacrifice de leurs rancunes mutuelles : en Bretagne, en Bourgogne, en Champagne, en Picardie, au lieu de demander à la violence raison des violences passées, et de perpétuer des guerres sans fin, ils aimèrent mieux aller combattre les infidèles et chercher, aux lieux mêmes où le Sauveur des hommes avait voulu mourir, l'oubli des injures que leur aurait sans doute rappelées l'aspect des pays qui venaient d'être le théâtre de tant de luttes.

Le premier qui se croisa en France, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, fut Thibaut de Champagne, roi de Navarre, celui qui précisément avait attiré sur sa tête le plus de haines et de menaces. En apprenant cette résolution, qui dès lors mettait de vastes domaines à couvert de toutes les attaques, Pierre, comte ou duc de Bretagne, déclara qu'il le suivrait, ne fût-ce que pour juger de la sincérité de son vœu. Puis on vit partir, à l'exemple de Pierre Mauclerc, Jean de Brienne, comte de Mâcon, son frère ; Amauri, comte de Montfort ; le duc de Bourgogne, Henri, comte de Bar-le-Duc ; les comtes de Joigni, de Grandpré, de Sancerre ; Simon de Clermont, Raoul de Soissons, Richard de Beaumont, Robert Malet, Mahieu ou Matthieu de Mailli, le Boutellier de Senlis, Étienne de Cayeux, Philippe de Nanteuil, Gui Mauvoisin, Gérard de Bouville, Giles d'Arsies, et enfin, ajoute le chroniqueur, « presque tout li baron de France et dou menu pueple. »

Ms. de Sorb., n. 383, fol. 278 v°.

Le rang occupé par Philippe de Nanteuil, dans cette liste des plus hauts vassaux de la couronne de France, témoigne assez de la considération attachée à sa personne. Il appartenait, en effet, à une des familles les plus illustres de

l'ancienne chevalerie : les seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin, dans l'Ile-de-France, se glorifiaient de descendre directement d'Odon ou Doon, frère de Girart de Roussillon, ce héros de l'époque carlovingienne. Odon avait fondé la ville devenue plus tard le domaine principal de sa postérité; et quant à Philippe de Nanteuil, le chevalier croisé de 1236, on le surnommait le Jeune, pour le distinguer de son père, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Nanteuil-le-Haudouin. Cette terre relevait du comté de Dammartin; car nous voyons, en 1230, Philippe de France, comte de Boulogne et de Dammartin, accorder à Philippe le droit de tenir marché dans la ville de Nanteuil tous les vendredis. André du Chesne mentionne encore un titre, conservé alors dans l'abbaye d'Orcamp, sous la date de mai 1236, et où Philippe transige avec Jean de Nesle, seigneur de Falvi : l'acte est confirmé par sa femme Élisabeth. Ainsi, tout fait croire qu'en s'éloignant de la terre de France, il laissait à Nanteuil une épouse chargée d'administrer en son absence la seigneurie. Les sceaux pendants de ce titre représentent, le premier un cavalier portant l'épée haute, couvert, comme les sires de Nanteuil, d'un large écu semé de fleurs de lis; le second, une dame tenant sur ses doigts un oiseau. La légende est : *S. Elisabetæ dominæ de Nuntolio.*

Hist. des gr. officiers de la couronne, t. II, p. 269.

Histoire de la maison de Châtillon, p. 659.

Les croisés, longtemps arrêtés par leurs préparatifs, et par les lenteurs peut-être méditées de l'empereur Frédéric, mirent enfin à la voile du port de Marseille au mois d'août 1239. Leur navigation fut périlleuse; les vents dispersèrent la flotte, et jetèrent les uns sur les côtes de Sicile, les autres en Corse, en Sardaigne, et jusqu'en Chypre. Enfin, s'étant ralliés en Sicile, ils abordèrent tous sur le rivage de Saint-Jean d'Acre; « et n'y ot, selon la chronique, aucune navie de perie, et tous « assemblerent en la cité, et furent mout grant gent. » Rien ne s'accorde moins, on le voit, avec le récit de l'historien qui prétend que Ptolémaïs ne reçut alors que le vain secours de quelques pèlerins misérables et découragés.

Ms. 383, fol. 278 v°.

Michaud, Hist. des croisades, t. IV, p. 76.

Les Sarrasins, en apprenant le débarquement de « si grant plenté de crestiens » dans les murs d'Acre, avaient pris le parti de raser la grande et vénérable forteresse de Jérusalem, si connue sous le nom de Tour de David. Les chrétiens en ressentirent une douleur extrême : ils tinrent conseil, et tous, après beaucoup de paroles, s'accordèrent à reconnaître pour chef le roi de Navarre, et à former le siége de Damas dès

qu'on aurait suffisamment garni le château qui se trouvait sur l'emplacement de la ville ruinée d'Ascalon, et que l'on appelait *Chastel Pelerin.* « Li bans, dit la chronique, fut « crié que tous fussent appareillié pour le jour de la Tous- « saint. Lors véissiés par ces ostieuz et par ces rues armeures « regarder et mettre à point; haubers rouller, hiaumes « fourbir, espées et coutiaus esmoudre, chevaus ferrer, couvrir « et armer; miex s'appareilla chascuns que il pot. . . Le jour « des Mors, il. . . se mistrent au chemin vers Escalonne, jouxte « la marine. . . mout furent grans gens; aucunes gens dient « qu'il y ot bien quatre mil chevaliers; de l'autre pueple y « avoit il tant que tous li païs estoit couvers de gens, de che- « vaus, de charretes, de sommiers et d'autres hernois. Mais « mains i avoit de chevaus que mestier ne fust à si grant ost. « Assez de vaillans chevaliers et grant plenté de bons sergens « aloient tot à pié, et mout lor grevoit la voie, car il n'avoient « mie ce apris. Assés i avoit de grans seigneurs qui estoient « tout lie quant il pooient avoir un asne, seur coi il péussent « monter ou faire porter leur hernois. Tout ensemble s'en « alerent jusques au Chastel Pelerin. »

Ms. de La Vall., 10, fol. 165 v°.

Cependant le soudan de Damas, averti des projets de l'armée chrétienne, se préparait, de son côté, à soutenir un long siége. Les croisés étaient arrivés à Jaffa; c'est là que le comte de Bretagne apprit par ses espions particuliers qu'un des principaux officiers du soudan allait passer dans le voisinage pour se rendre à Damas, avec un convoi très-considérable de chevaux, d'armes et de vivres. Pierre Mauclerc prévient alors ses chevaliers, au nombre de deux cents; et, la nuit « serée, » tandis que les Champenois et les Bourguignons reposent, les Bretons sortent de Jaffa, et le lendemain, de grand matin, ils arrivent à l'endroit que devait traverser le convoi des infidèles. Ceux-ci parurent en effet, et se défendirent longtemps; mais enfin, après avoir vu tomber une partie des leurs, le reste fut obligé de se rendre. Le retour des vainqueurs au camp eut l'apparence d'un triomphe; car c'était une double joie pour les Bretons d'avoir vaincu les Sarrasins, et de n'avoir pas eu les Champenois pour compagnons de gloire. Le roi de Navarre, au lieu de montrer son dépit, félicita Mauclerc d'un succès qui tournait à l'avantage de toute l'armée. En effet, les croisés commençaient à manquer de vivres, et les Bretons venaient rétablir l'abondance. Le comte Pierre distribua les chevaux et les bêtes de somme

aux chevaliers qui en étaient privés. « De teuls i ot, dit la « chronique, qui en furent tout liez, li autre en orent grant « envie et grant despit de ce que il avoit si grant gaaing « conquis: por quoi il feirent tiex choses dont la crestienté « ot grant honte et grant domage. »

Voilà ce qui se passait le vendredi 14 novembre; mais ceux que le comte de Bretagne n'avait pas associés à son heureux coup de main se promirent de chercher bientôt une revanche éclatante et glorieuse. L'irritation était grande surtout dans le camp des Bourguignons. A la voix de leurs principaux chefs, ils n'attendent pas un jour à faire leurs préparatifs; le lendemain, l'avoine est donnée aux chevaux « de haute heure, » et vers la nuit tombante ils se retrouvent tous rassemblés, comme par enchantement, à quelques portées d'arc du camp des Champenois et des Bretons. C'était d'abord l'impatient comte Henri de Bar; c'étaient le duc de Bourgogne, le comte de Montfort, Girard d'Abbeville, Robert de Boves, de la maison de Couci; Matthieu de Marli, de celle de Montmorenci; Étienne de Serant, Gautier de Jaffa, Philippe de Nanteuil, Giles d'Arsies, Gui Mauvoisin, Giles le Boutellier de Senlis; son frère, Richard de Beaumont, et plus de six cents chevaliers bien armés, parmi lesquels on comptait plus de cent soixante-dix bannerets, « couvers de fer, il et « leur chevaus, jusques en l'ongle del pié; et bien sembloit à « ceus qui là estoient que il déussent grant fet acomplir de « quoi on parlast tousjours en bien. » Ibid., fol. 167 v°.

Comme ils donnaient le signal du départ, ils trouvent devant eux le roi de Navarre et les grands maîtres du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre Teutonique, qui venaient leur remontrer les dangers de leur entreprise, les supplier et même leur ordonner d'y renoncer. Pourquoi ne pas attendre le reste de l'armée? Demain, on pouvait lever le camp, et marcher de concert. Qui les forçait à renoncer au secours de leurs frères? le roi de Navarre n'était-il plus le chef qu'ils avaient choisi, et l'arbitre des mouvements de l'armée? Raisons, prières, commandement et menaces, tout fut inutile. Nulle puissance au monde, répondent-ils, ne saurait les détourner de la route de Gaza, et, après tout, ils ne faisaient que suivre l'exemple heureusement donné la veille par le comte Perron. Le Champenois revint donc tristement; il eut soin pourtant de faire aussitôt crier un ban dans l'armée, pour que le lendemain, à la pointe du jour,

tout le monde fût disposé à prendre le chemin des Bourguignons.

Cependant ceux-ci avaient atteint le Château-Pèlerin. Alors Gautier de Jaffa, qui sans doute était leur guide, les prévint qu'en passant une rivière voisine, dernière limite des possessions chrétiennes, ils se trouveraient probablement en face de l'armée ennemie, non loin du territoire de Gaza. Ils avaient marché déjà pendant huit ou neuf lieues, leurs chevaux étaient harassés, eux-mêmes pliaient sous le poids de leurs armes : n'était-ce pas le cas de retourner en arrière, ou pour le moins de s'arrêter? On fit entendre à messire Gautier qu'il valait mieux gagner sans retard les gras pâturages de Gaza; qu'ils y trouveraient plus de butin et de sommiers que le comte Perron n'en avait ramené, et qu'ils surprendraient leurs ennemis, qui ne pourraient supposer qu'on vînt ainsi jusque sous leurs murs enlever leurs troupeaux. Ils avancèrent donc, et s'engagèrent dans un défilé bordé d'un côté par une chaîne de collines, de l'autre par un sable mouvant, impraticable aux chevaux. Le jour se levait; ils attendirent l'heure où les bestiaux devaient être envoyés aux champs, et crurent pouvoir prendre quelque repos : « Li riche home, dit la chroni-
Fol. 168.
« que, firent metre les napes et s'asistrent au mangier, car il « avoient assez porté pain et gelines et chapons, et char cuite, « formages, et vin en bouciaus et en bariz. Li un manjoient, « li autre dormoient, li autre atiroient leurs chevaus : tant « i avoit d'orgueil et de boban en eux, que il doutoient pou « ou noient leur anemis en cui terre il estoient alé. Mais bien « s'aperceurent que Nostre Sires ne veut mie que on le serve « en telle maniere. »

Tout à coup un bruit de tambours et de cors se fait entendre; les Sarrasins arrivent, ils sont maîtres des hauteurs, et c'est de là qu'ils font pleuvoir sur les chrétiens une grêle de pierres et de traits. L'historien des croisades a raconté cette malheureuse journée, la retraite du duc de Bourgogne et du comte de Jaffa, la résistance héroïque des autres barons et de leurs chevaliers, qui, accablés sous les javelots de l'ennemi, furent achevés à coups de massues comme de vils troupeaux. Peut-être l'armée champenoise, qui s'avançait à marches forcées, pouvait-elle encore sauver les restes d'un si grand désastre; mais, au lieu d'inquiéter les vainqueurs, on tint conseil sur le champ du carnage, et les hospitaliers et les templiers furent d'avis de rebrousser chemin. Délibérer, c'est

déjà chercher un moyen de ne point combattre. On allégua qu'en voulant délivrer les captifs, on risquait de les faire égorger. Mais, suivant la chronique, « li parent à ceus qui « estoient pris disoient que ce seroit mauvaistiez se li os n'a- « loit avant; car on les poroit encore bien rescourre. . . Quant « il orent assez parlé de ces choses, tous s'accorderent au re- « tourner. » Fol. 170.

On ignora toujours si le comte de Bar avait été tué, ou seulement chargé de chaînes. Pour le comte de Montfort, les sires de Nanteuil, d'Arsies, de Cayeux, de Valeri, ils furent dirigés sous bonne garde, les uns vers le Caire, les autres vers Damiette. « Mout estoient gabé et escharni par les bo- « nes villes où il entroient. Li mescreant prenoient fiente de « chevaus et d'autres bestes, et les metoient ès encensiers, et « les encensoient. Assez leur faisoient honte et vilenies. » Ms. 383, fol. 282 v°.

Philippe de Nanteuil fut conduit au Caire, et c'est de là que, pour relever le courage des siens, il composa plusieurs chansons. Il en adressa même une à l'armée chrétienne, et la chronique nous l'a fort heureusement conservée. On en avait cité un couplet, mais d'après une copie moderne fort inexacte, celle de dom Bertereau; nous transcrirons la pièce entière d'après le manuscrit unique, qui lui-même est incorrect : Hist. des croisades, t. IV, p. 86.

En chantant vueil mon duel faire,
Pour ma doleur conforter,
Du preu comte de bon aire
Qui seust los et pris porter;
De Montfort, qui en Sulie
Iert venus pour guerroier,
Dont France est mout mal baillie :
Mais la guerre est tost faillie,
Car de son assaust premier
Nel laissa Diex repairier.

Ha France! douce contrée,
Que tous suelent honnorer,
Vostre joie est atornée
De tout en tout en plorer.
Tous jours mais serés plus mue;
Trop vous est mesavenu;
Tel douleur est avenue
Qu'à la premiere véue
Avés vos contes perdu[1].

Ha! quens de Bar, quel soufraite
De vous li Francois auront!

[1] Manque un vers.

Quant il sauront la novelle,
De vous grant duel en feront.
Quant France est deshiretée
De si hardi bachelier,
Maldite soit la jornée
Dont tant vaillant chevalier
Sont esclave et prisonnier[1]!

Se l'Ospitaus et li Temple
Et li frere chevalier
Éussent donné example
A nos gens de chevauchier,
Nostre grant chevalerie
Ne fust pas or en prison,
Ne li Sarrasin en vie.
Mes ensi nel firent mie,
Dont ce fu grant mesprison
Et semblant de traïson.

Chancon, qui fus compensée
De doleur et de pitié,
Va à Pitié, si li prie
Pour Dieu et pour amitié
Qu'aille en l'ost, et si leur die
Et si leur face à savoir
Qu'il ne se recroient mie,
Mès metent force et aïe
Qu'il puissent no gent ravoir
Par bataille ou par avoir.

[1] Manque un vers.

Qu'on se figure les jongleurs de l'armée venant répéter ces tristes chants dans les murs de Ptolémaïs, et l'impression qu'ils devaient produire sur le roi de Navarre, sur les ordres militaires, et sur ceux des chevaliers qui seuls avaient demandé qu'on tentât de délivrer les captifs. Il est certain que l'opinion générale fut alors contraire au roi de Navarre. Dans les villes encore soumises à la domination chrétienne, il n'y eut qu'un cri contre les chefs de l'armée, contre les méchants conseils auxquels ils avaient sacrifié l'honneur et l'intérêt du nom français. Thibaut, complétement découragé, loin de persister dans le projet de commencer le siége de Damas, renonça même à fortifier Ascalon. Il y avait dans le camp un légat du pape, nommé Guillaume, qui plusieurs fois dans ses sermons ne craignit pas de se rendre l'interprète de l'indignation générale. « Pour Dieu, belles gens, criait-il, « priez que Diex rende les cuers aux haus homes de cel ost; « car sachiés que il les ont tous perduz par lor pechiés. » Le

Ms. 383, fol. 283.

chroniqueur dit ensuite : « Aucuns des crestiens en firent « plusieurs chansons, mais nous n'en metrons que une en « nostre livre. » Était-elle de Philippe de Nanteuil ? Quoiqu'il soit permis d'en douter, on nous saura gré peut-être de la reproduire ici, comme se rapportant à l'histoire des malheurs de ce brave trouvère. Il semble qu'elle dut être composée au moment où les chevaliers les plus pauvres prenaient le parti de revenir en France :

Ne chant pas, que que nus die,
De cuer lié ne de joious,
Quant no baron sont oisous
En la terre de Surie.
Encor n'i ont envaïe
Cité ne chastiaus ne tours,
Et par une fole envie
Perdi quens de Bar la vie;
Se ceste voie est perie,
Vilains sera li retours.

Encor n'ont chose esploitie
Dont il soit preu ne honours,
Ne monstrée leur valours
Dont jà soit novelle oïe.
Mal ont leur peine emploïe,
Perdu auront leur labours
Si très haute baronnie :
Quant de France fu partie,
On disoit que c'iert la flours
Du mont et la seignorie.

Aus bacheliers ne tient mie
Ne aus povres vavassours ;
A ceulz grieve li sejours
Qui ont leur terre engagie,
Ne n'ont bonté ne aïe
Ne confort des grans seignours,
Quant lor monoie est faillie ;
Il n'i ont mort deservie;
Se s'en reviennent le cours,
D'eus blasmer seroit folie.

Li pueples de France prie,
Seignour prisonier, por vous.
Trop estiés orguillous
De monstrer chevalerie.
Fole volenté hardie
Vous eslonga de secours;

Li Turc vous ont en baillie;
Or en penst li Fis Marie,
Car ce sera grant dolours
Se Diex ne vous en deslie.

Enfin les prisonniers de Gaza furent délivrés aux termes d'une trêve conclue, en dépit de l'armée, par le roi de Navarre avec le soudan de Damas. Matthieu Paris nous apprend que le comte Amauri de Montfort, plus maltraité que ses compagnons d'infortune, parce qu'il avait toujours refusé d'indiquer la qualité des autres captifs, revint en Italie avec le prince Richard d'Angleterre, mais qu'il expira en touchant le rivage d'Otrante. Grégoire IX lui fit faire de somptueuses funérailles; son corps fut inhumé dans l'église du Vatican, et, pour obéir à ses dernières volontés, son cœur fut rapporté en France et déposé dans le chœur de l'église du monastère de Haute-Bruyère, près de Montfort, au diocèse de Chartres.

Éd. de 1640, fol. 547.

Pour Philippe de Nanteuil, il revint en France peu de temps après le roi de Navarre; mais sans doute l'ancienne amitié qui les unissait avait un peu souffert des tristes circonstances de la déroute de Gaza. Il est donc à présumer que les chansons de Thibaut adressées à Philippe de Nanteuil sont antérieures à la croisade. A la fin d'une de ces chansons, la onzième, le roi de Navarre paraît regretter de le trouver du parti des « royaux. » Si cette conjecture est vraie, Thibaut préparait alors (vers l'an 1234) le mariage de sa fille avec l'héritier de Bretagne, et ne laissait pas de faire des chansons pour la régente :

T. II, p. 26.

Chancon, va t'en à Nanteuil sans faillance
Ne remanoir ;
Phelipe di que se ne fust de France,
Trop puet valoir.

Le nom de Philippe de Nanteuil se rencontre rarement dans les pages de notre histoire; mais toutes les fois qu'il y est prononcé, il est accompagné de quelque honorable qualification. Les malheurs de la croisade n'avaient pas eu le pouvoir d'ébranler sa foi, ni d'affaiblir son ardeur chevaleresque. En 1248, il voulut suivre saint Louis en Égypte, et Joinville a deux fois parlé de lui. C'est d'abord à l'occasion de l'impératrice Marie de Brienne, épouse de Baudouin de Courtenai,

arrivée dans l'île de Chypre presque en même temps que l'armée croisée. Cette princesse avait écrit au sire de Joinville, dont elle connaissait le dévouement, pour lui faire part de son entrée dans le port de Paphos. A peine avait-elle envoyé sa lettre que les vents se déchaînèrent contre la nef qui l'avait transportée, et qui, avec tous ses bagages, fut jetée sur les côtes de Ptolémaïs. « Nous l'amenames à Limecon, dit « Joinville... l'endemain je li envoiai drap et cendal pour « fourrer sa robe. Monseigneur Phelipe de Nanteuil le bon « chevalier, qui estoit encoste le roy, trouva mon escuier qui « aloit à l'empereïs. Quant li preudons vit ce, il ala au roi et « li dist que grant honte avoie fait à li et aus autres barons de « ces robes que je li avoie envoié, quant il ne s'en estoient « avisez avant. » Il est probable que Philippe avait voulu ainsi rappeler au roi ce qu'il eût été convenable de faire. Mais Louis IX, en ce temps-là, ne souffrait rien qui le détournât de son but, et toutes les demandes de secours faites par l'impératrice demeurèrent inutiles.

Rec. des Hist. de la Fr., t. XX, p. 212.

Joinville cite encore ailleurs le sire de Nanteuil, au sujet des huit « chevaliers prudhommes » qui, après la prise de Damiette, accompagnaient partout le roi : « tous bons che« valiers, dit-il, qui avoient eu pris d'armes deçà mer et au « delà. » Mais quatre seulement sont nommés, soit que les copistes aient eu tort de parler de huit, soit que le narrateur ait oublié les quatre autres. Ceux qu'il nomme sont Geoffroi de Sargines, Mahieu de Montmorenci, seigneur de Marli, Philippe de Nanteuil, et le connétable Imbert de Beaujeu. Cette grande renommée de prouesse ne donne-t-elle pas un nouveau prix à la chanson qui nous reste de Philippe?

Nous pensons que le généalogiste André Duchesne, suivi par le père Anselme, s'est trompé quand il a dit que Philippe de Nanteuil avait pris une seconde fois la croix en 1258, et qu'il était mort dans le courant de la même année. C'est en 1248 que Philippe était retourné en terre sainte ; et s'il mourut pendant les désastres de cette expédition malheureuse, il est permis de croire, d'après les passages recueillis de Joinville, que ce fut un peu plus tard. Il laissait à son fils Thibaut l'exemple de sa prud'homie ; à sa fille Alix, celui d'une piété fervente. Thibaut fut le dernier des anciens sires de Nanteuil; il se fit moine vers la fin de sa vie. Alix, en se mariant, transporta le grand héritage de sa famille dans la maison de Châtillon-sur-Marne.

Hist. de la maison de Châtillon, p. 659.

PHILIPPE DE REMI.

Sur PHILIPPE DE REMI, auteur de deux poëmes d'aventures, *Blonde d'Oxford et Jehan de Dammartin*, *la Manekine*, appelé jusqu'à présent PHILIPPE DE REIM, mais qui paraît être le célèbre jurisconsulte Philippe de Beaumanoir, seigneur de Remi, dont on connaissait un salut d'amour et quelques autres poésies légères, voyez notre tome XX, p. 394-404, et notre tome XXII, p. 778-782, 864-868.

PHILIPPE PAON. Voy. JEANNOT PAON.
PIERRE (ROBERT DE LE). Voy. ROBERT DE LE PIERRE.

PIERRE DE BELMARCAIS.
Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184.
Laborde, Ess. sur la musique, t. II, p. 165. — Arthur Dinaux, Trouv. artés., p. 367, 368.

On attribue à PIERRE DE BELMARCAIS, trouvère artésien, un jeu-parti soutenu par une dame sur cette question : Lequel faut-il préférer d'un amant brave, mais peu courtois, ou d'un amant gracieux, mais peu renommé pour la bravoure ? La dame se prononce en faveur du preux chevalier :

En lui blasmer n'a bone dame droit
Ne en son mal ne en sa vilenie.
S'à l'un des deus me convient estre amie,
Au preu donrai mes guinples et mes las ;
Tost le ferai cortois entre mes bras.

(Douce dame, ce soit sans nul nomer.)

PIERRE DE CORBIE.
Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 66. — Suppl. fr., n. 184. — S.-Germ., 1989. — Mouchet, 8.
Anselme, Hist. généal., t. VI, p. 346.

La famille des seigneurs de Corbie était d'origine chevaleresque, et elle se maintint honorablement dans les dignités de l'armée et de la magistrature jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, époque de son extinction. Arnaud de Corbie remplit, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, les charges de premier président du parlement et de chancelier de France. PIERRE DE CORBIE, dont nous avons à parler, n'a d'autre titre littéraire que six chansons bien versifiées et d'un assez bon style. Les trois premières sont des saluts d'amour, où il aime à se représenter comme un malade fatigué de longs voyages. Il a cru pouvoir oublier sa dame en dissimulant la plaie de son cœur ; il a tenté le remède opposé ; mais ni son indiscrétion ni sa réserve ne l'ont guéri. Le refrain de la seconde chanson est :

Bien se tue
Malades qui se remue.

« Comme celui qui croit diminuer son malaise en changeant « de position, et ne fait que le rendre moins supportable, « ainsi j'espérais, en vous quittant, adoucir mes ennuis. Hé-« las! le malade a toujours tort d'éloigner son médecin. »

Come destrois de malage
Qui se cuide asoagier
Por remuer son estage,
Et ne fait fors empirier;
Ha las! tot ensi cuidoie
Ma grant destrece alegier,
Mais griés malades foloie
De trop son mire eslongier.
« Bien se tue
« Malades qui se remue. »

(Esbahis en lonc voiage.)

Pierre de Corbie a fait deux pastourelles. Dans la première, qui a été publiée, il demande au berger Robin des conseils et des consolations. La seconde nous a paru mériter d'être citée tout entière, comme inspirée par un sentiment délicat. C'est un berger qui, surpris dans un entretien amoureux par un jaloux, et frappé sans pitié, fait retentir l'air de ses cris. Le poëte le console, et regrette de n'avoir pas été battu pour la même raison que lui :

Théâtre fr. au moyen âge, p. 41.

Par un ajornant
Trovai en un pré
Un bregier seant
Chenu et pelé,
Esdenté devant
Et descolouré,
Battu par semblant
Et molt mal mené;
Chappe ot deschirée,
Coiffe depanée;
Je l'ai salué.
—Bregier, s'il t'agrée,
As tu fait mellée?
Où as tu esté?

—Sire, tant ne quant
Ne vous ert celé;
Jou ai loiaument
Par amours amé.
A un parlement
Alai acelé;
Mais vilaine gent

M'i ont encontré;
Ainc orse betée
Ne fu si fustée
Com il m'ont fusté.
Mar fu onques née
La bele honerée;
Chier l'ai comparé!

Diva! faus bregier,
Por quoi pleures tu,
Quant por dosnoier
As esté batu?
Boin gré t'en saura
Cele pour qui fus,
Et si t'en sera
Guerredons rendus.
S'en iert sa pensée
Envers toi doblée,
Si t'amera plus.
Ainc si achatée
Ne fu comparée
Puis le tans Artus.

La dernière chanson de cet habile trouvère est une sorte de serventois, fait à l'occasion du mariage d'un certain Jean ou Hanes avec une femme beaucoup plus riche que lui. Le bonheur le rendra-t-il plus sage et plus aimable? Pierre de Corbie croit pouvoir en douter. Voici le premier couplet de cette pièce, adressée à Limonnier :

Limonnier, del mariage
Hanet me convient penser,
Qui de petit d'iretage
Seut belle vie mener.
Or li verrons son barnage
Et son beubant demener;
Mais onques en mon éage
Ne vi povre bacheler
De grant richesce amender :
Ce me fait de lui douter.

T. II, p. 182, 321. Laborde a dit, le premier, quelques mots de Pierre de Corbie.

PIERRE DE CRAON. Voy. t. XVIII, p. 844 et 845.

PIERRE DE DORÉ.

On a eu tort de faire, d'un certain PERROT OU PIERRE DE DORÉ, un personnage différent de celui dont nous allons parler.

Quant je voi esté,
Adont sui jolis...

PIERRE DE DOUAI.

Mss. de Cangé, n. 67.

Tel est le début d'une chanson dont l'auteur se nomme à la fin PIERRE DE DOUAI :

Chanson, t'en iras
A la plus vaillant
Qui soit en Arras,
Ne très c'à Gant.
Et si li di sans targier
C'on doit l'ome tenir chier
C'on trueve ami fin et verai.
Ce dist Perros de Doai.
Adès servirai
Amors.
Hé amors! très douces amors,
Coment departirai
De vos?

PIERRE DE GAND.

Coll. de Mouchet, n. 8.

La seule chanson qui reste de PIERRE DE GAND n'est pas de très-bon goût. Il commence par se comparer à la licorne, qui tombe pâmée au giron de la jeune fille qu'elle ne cesse de regarder : c'est ainsi qu'il fut entraîné malgré lui dans une prison dont les piliers sont faits de désir; les portes, de beau semblant; les anneaux, de bonne espérance. L'amour en tient les clefs, Bonté en est le seigneur, et Danger (c'est-à-dire l'époux) est chargé d'en défendre l'approche, etc.

Ci-dessus, p. 1-61, 72-74.

Voilà donc tout l'appareil allégorique du roman de la Rose. Si Pierre de Gand a précédé Guillaume de Lorris, c'est une raison de plus pour croire que Guillaume n'a fait que développer un lieu commun qui avait déjà servi à d'autres avant lui.

PIERRE DE MOULINS.

Anc. fonds, n. 7182, 7222, 7613.—Cangé, n. 65, 66, 67.—La Vall., n. 59.—Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989.—Mouchet, 8.

La petite ville de Moulins, dans l'ancien bailliage d'Alençon, a donné son nom à une des plus anciennes familles de Normandie. L'abbé de la Rue aurait pu compter monseigneur PIERRE DE MOULINS parmi ses trouvères normands. Nous avons de lui quatre chansons d'amour, dont la versification est facile et correcte. Un de ses envois nous apprend qu'il était ami de Noblet, confident des chansons du roi de Navarre. Pierre de Moulins appartient donc à la première moitié du siècle.

PIERRE, DUC DE BRETAGNE.
Mss. de Cangé, n. 65, 66, 67.

Les historiens de la régence de Blanche de Castille ont fait de grands reproches à PIERRE, DUC DE BRETAGNE, un des caractères les plus ardents et les plus actifs de son siècle; mais il a pour lui les éloges que Joinville se plaît à donner à sa bravoure et à sa piété pendant la première croisade de saint Louis.

Second fils de Robert II, comte de Dreux, qui lui-même avait le roi Louis le Gros pour aïeul, le jeune Pierron s'était d'abord voué à la profession ecclésiastique, et il avait suivi avec succès, pendant plusieurs années, les cours de l'université de Paris. Tout à coup on le vit changer de direction : il voulut quitter la robe des clercs pour la cotte d'armes, et Philippe-Auguste consentit sans trop de résistance à l'armer chevalier de sa propre main, dans une assemblée tenue à Compiègne en 1209. De ses premières études cléricales, il ne conserva que le surnom de *Mauclerc*, sous lequel la postérité le connaît encore. On l'appliquait alors à tous ceux qui, après avoir été destinés aux ordres sacrés, se retournaient du côté de la vie mondaine, et, pour employer une expression plus moderne et plus vulgaire, jetaient ouvertement le froc aux orties.

Philippe-Auguste ne se contenta pas d'approuver la fantaisie de son neveu « à la mode de Bretagne . » il lui fit épouser, en 1212, la duchesse Alix, héritière du duché de Bretagne, mais en lui imposant la condition toute nouvelle de ne recevoir l'hommage des seigneurs bretons qu'avec cette clause : « Sauf la fidélité due au roi de France, notre « sire. » Les serments de ce genre font rarement obstacle à l'ambition de ceux qui les prononcent : il a toujours été trop aisé, principalement dans les temps de minorité, de faire la guerre aux rois et de les renverser même, en alléguant les devoirs d'une fidélité mieux entendue.

Pierre Mauclerc, qui toute sa vie combattit les prétentions du clergé, sans pourtant s'exposer à aucun soupçon d'irréligion, se croisa deux fois, et deux fois accrut, dans ces rudes expéditions lointaines, sa renommée de prouesse et d'habileté guerrière. Il mourut au retour, vers la fin du mois de mai 1250, comme il venait de s'embarquer. On est frappé du grand nombre de croisés qui, après avoir échappé aux périls de tout genre, meurent, comme Pierre Mauclerc, sur les vaisseaux qui devaient les rendre à leur patrie. C'est que lorsqu'ils se décidaient au retour, ils étaient le plus souvent épui-

sés par de si terribles épreuves, et qu'il ne leur restait pas assez de force pour achever ce dernier voyage.

Nous avons conservé, sous le nom du comte ou duc de Bretagne, six chansons. Quatre ne sont que des lieux communs de galanterie; la cinquième est un jeu-parti; la sixième, un acte de dévotion. Pierre Mauclerc propose à Bernard de la Ferté la question suivante : Quelle est pour un chevalier la vertu la plus précieuse, de la prouesse, ou de la libéralité? Le duc de Bretagne, ce cauteleux adversaire de Blanche de Castille, prend la défense de la prouesse :

Car je oï toz jors conter,
Sans proesce ne puet monter
Nus chevaliers très bien avant,
Qui d'armes soit entremetant.

Bernard répond que la libéralité est d'un plus grand prix; car avec elle on peut tout acheter, même le bonheur éternel :

Sire, foi que vous doi porter,
Largece vaut mieus, ce m'est vis;
Car largece fet home amer
A trestous ceus de son païs.
Méismement ses anemis
Puet l'en conquerre par doner,
Et si en puet l'on acheter
L'amor au roi de paradis,
Et qui la vuet, li est bien pris.

Nous avons encore ce dernier gallicisme, comme dans les *Femmes savantes :*

... Bien lui prend de n'être pas de verre.

Lorsqu'ils ont répliqué tous les deux, Pierre Mauclerc propose de soumettre la querelle au bon comte Charles d'Anjou; Bernard accepte, mais après une sorte d'hésitation flatteuse pour ce prince :

Sire quens, sachiés, mout me dout
De prendre le sien jugement :
Qu'en proesce a mis du tout
Son cuer, jel sai certainement.
Et nonpourquant, mon escient,
A moi se tendra tout debout.

Mais prier l'en voudroie mout
Qu'o lui apelast en present
Li quens de Guelle au jugement.

Nous n'oserions assurer que cette seconde proposition fût aussi honorable au comte de Gueldre, qui était alors Othon III, surnommé le Boiteux.

La chanson pieuse nous a semblé le mieux versifié des ouvrages du noble rimeur; c'est un *ditez* ou *dictiez*, dont nous citerons le premier et le dernier couplet :

Haute chancon de haute estoire di,
De haut renon, de haute auctorité,
Dou haut Seigneur de qui j'atent merci,
Dou haut Seigneur dont sont tout mi pensé.
Haute chose est de faire teu dité;
En vaine gloire ne pense, mès en lui
Tot proprement et en sa grant bonté.

Je pri à cil qui maint en Trinité
Que m'ame maint à verai sauvement;
Aus troi persones, mais il ne sont qu'un Dé,
Ensi covient le croire fermement.
Car sachiés bien au jour du jugement
Sera à tous descouvert le segré
Qui a esté celé si longuement.

Essai sur la musique, t. II, p. 176.

Le jeu-parti du duc de Bretagne a été publié par Laborde; mais nous ignorons pourquoi cet historien de notre ancienne musique veut reconnaître dans l'auteur Jean de Dreux, fils de Pierre Mauclerc. Le seul titre de comte d'Anjou, donné à Charles de France; la réputation de prince lettré que Pierre s'était justement acquise; enfin les rapports d'âge et de sentiments qui existèrent entre le comte Thibaut de Champagne et lui, nous font regarder la question comme résolue. C'est ainsi qu'en avait jugé, bien longtemps avant nous, le président Fauchet. Quant au seigneur de la Ferté qui concourut à ce jeu-parti, nous en parlons à propos de Hue de la Ferté.

Œuvres, fol. 575 v°.

Ci-dessus, p. 619.

Le duc de Bretagne n'a pas seulement fait des chansons : il y a sous son nom deux pièces qui permettraient presque de considérer Pierre Mauclerc comme étant dans notre langue le plus ancien précurseur de l'auteur du livre des *Maximes*.

Mss. de Saint-Germ., n. 1239, fol. 114.

Le premier de ces deux opuscules se nomme les *Proverbes au comte de Bretagne*. Il est écrit en vers de six syllabes, et

forme quarante-huit dizains, tous terminés par un proverbe et par les mots : *Ce dist li vilains.* L'ouvrage commence ainsi :

Qui les proverbes fist,
Premierement bien dist...

« Si vous voulez être aimé, dit le troisième couplet, que « votre abord soit prévenant. Il y a des gens dont la simple « vue assomme, et qui portent partout l'ennui avec eux. »

Qui au commencement
Queult bon afaitement
Moult en est plus amez;
Assez sont de tel gent,
D'ex véoir seulement
Est chascuns encombrez.
« Qui partout ennuie
« Ne set quel part s'en fuie, »
Ce dist li vilains.

Les prédicateurs, est-il dit ensuite, veulent qu'on ait plus égard à leurs paroles qu'à leur conduite. Mais saint Pierre de Rome leur répond : « Le maître pervertit le disciple, lors- « qu'il ne prêche pas d'exemple. »

Quant li prestres sermone,
Au fet de sa persone
Dist que n'esgart on mie,
Fors au conseil qu'il donne.
Mais saint Pere de Rome
Lentement le chastie :
« Maistres qui desenseigne
« Son apprenant mehaigne, »
Ce dist li vilains.

Nous traduisons encore quelques pensées : « Tant qu'un « clerc n'a rien, il est humble et confit en charité ; à peine « pourvu, il surpasse en cruauté le plus fier dragon. »

« Ne frappez pas à la porte du couvent, si vos mains sont « vides. L'Église bénit qui lui donne. »

« Quelquefois le fou devient sage ; l'ivrogne ne devient « jamais sobre. L'ivrognerie est donc plus à redouter que la « démence. »

« A tort voudriez-vous rechercher tout ce que disent de

« vous vos amis. Souvent, après un bon repas, on parle mal « de ceux qu'on estime le plus. »

« Dans le monde, il nous arrive souvent d'approuver ou de « blâmer par complaisance et sans arrière-pensée. Redire ce « qu'on entend alors, c'est faire acte de mauvais compagnon. »

Proverbes et Dictons populaires, publ. par Crapelet, p. 167-200.

Les Proverbes au Vilain ont été publiés, ainsi que la pièce suivante, dont il y a des rédactions fort diverses dans un très-grand nombre de manuscrits. Cette pièce est un autre recueil de proverbes, mais sous la forme d'un dialogue entre *Salomon et Marcoul,* ramas confus de dictons en général satiriques et surtout grossiers. On s'amusait de ces facéties longtemps avant le duc de Bretagne; car Guillaume de Tyr, au commencement de son treizième livre, après avoir nommé Hyram, ancien roi de Tyr, et Abdime, fils d'Abdæmon, qui, suivant l'historien Josèphe, expliquaient les énigmes de Salomon, ajoute que cet Abdime est peut-être le même que Marculfe, qui, dans les récits populaires, passe pour résoudre les énigmes de Salomon et lui en proposer d'autres : *Et hic fortasse est quem fabulosæ popularium narrationes Marcolfum vocant, de quo dicitur quod Salomonis solvebat ænigmata, et ei respondebat, æquipollenter iterum solvenda proponens.* Malgré cette autorité, on a supposé que le nom de Marculphe, Marcoul et Marcol, pouvait être un souvenir de celui de Marcus Caton, auquel on attribua dès les premiers siècles de l'ère chrétienne le recueil latin de sentences morales en vers hexamètres, souvent imprimé sous le nom de Denis Caton. Dans les sentences françaises en dialogue rimé, que des copistes attribuent à Pierre Mauclerc, Salomon représente le moraliste sage, et Marcoul le parodiste satirique. A deux vers du premier succèdent deux vers du second, et la réunion de ces maximes et de ces répliques forme cinquante-neuf quatrains. Voici le premier :

Gesta Dei per Fr., p. 833.

Seur tote l'autre hennor
Est proesce la flor,
Ce dist Salemons.
—Ge n'aim pas la valor
Dont l'en muert à dolor,
Marcoul li respont.

Dans la plupart de ces quatrains, la pensée n'est pas beaucoup plus originale. Quelques-uns sont assez bien tournés :

Riens ne puet avenir
Si bien com au morir,
Ce dist Salemons.
—S'en ne puet mort fuïr,
Donc est vivre languir,
Marcoul li respont.

Parmi un grand nombre d'autres rédactions sous le même titre, il y en a une, imprimée aussi, où Salomon n'est pas moins sage, mais où Marcoul se montre beaucoup trop effronté.

Méon, Nouv. rec., t. I, p. 416-436.

Il ne faudrait pas confondre un trouvère de Lille, PIERRE LE BORGNE, avec celui que l'on connaît seulement par le titre de « Trésorier de Lille. » Nos anciens recueils manuscrits ont donné une place distincte aux rares productions de ces deux poëtes, et nous n'avons pas droit de réunir ce qu'ils avaient jugé convenable de séparer.

PIERRE LE BORGNE.

Anc. fonds, n. 7222. — Cangé, n. 65, 67. — S.-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184.

Nous ne connaissons de Pierre le Borgne qu'une seule chanson, dont les couplets sont terminés par un refrain, emprunté sans doute à des pièces déjà connues. Le dernier mot de chaque refrain commence le couplet suivant. On en jugera par le début :

Arth. Dinaux, Trouv. de la Flandre et du Tourn., p. 348-355.

Li louseignols que j'oi chanter
Sor la verdure lès la flor,
Me fait mon chant renoveler,
Et cuit que j'ai en bone amor
Mis cuer et cors sans nul retor;
Et cele amor me fait penser
A la plus sage, à la meillor
Qui soit, dont jà ne partirai.
He! Dex, Dex, Dex!
« J'ai au cuer amorete,
« S'amerai. »

« S'amerai, » et veuil eschiver,
A mon pooir, tote folor, etc.

Nous rendons à MONIOT D'ARRAS le nom de PIERON ou PIERRE, sur l'autorité suffisante d'une chanson que tous les manuscrits lui attribuent, et dans laquelle, après avoir vivement accusé la légèreté de sa maîtresse, il se nomme lui-même ainsi :

PIERRE MONIOT D'ARRAS.

Anc. fonds, n. 7185 [5], 7222, 7613. — Cangé, n. 65, 66, 67.—

La Vall., n. 59. — Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

A ma dame, que qu'en die,
Envoi tote ma chanson,
Je qu'on apele Pieron,
Qui merci li quier et prie.

(Amors, s'onques en ma vie.)

Œuvres, fol. 569. — Massieu, Hist. de la poés. fr., p. 149. — Laborde, Essai sur la mus., t. II, p. 205. — A. Dinaux, Trouv. artés., p. 325-337.

Le président Fauchet avait cependant écrit « que sa troisième chanson semblait déclarer que son nom de baptême fût Jehan. » Mais la pièce dont il avait parlé était un jeu-parti entre Colart le Changeur et Jehan de Tournai. Que ce surnom de Moniot vînt de famille, ou qu'il fût un souvenir de la profession monacale du trouvère, c'est là ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui, et ce qui n'importe en rien à l'intelligence des chansons qu'il nous a laissées.

Nous en avons reconnu dix-sept, et généralement elles sont bien composées, gracieuses et délicates. Pierre Moniot était admis dans la familiarité de plusieurs grands personnages de son temps; il semble traiter avec eux d'égal à égal, et cela prouve que dès lors la communauté de goûts littéraires pouvait, jusqu'à un certain point, rapprocher les distances sociales. Ainsi, parlant au vidame d'Amiens :

Au vidame d'Amiens prie
Ma chansons, qu'entrelaier
Ne voille la bone vie
Que lui a fait comencier
Valours à cui prist envie
De lui avancier,
Quant l'escu li fist retenir
Son oncle, qui maintenir
Selt honor et chevalerie;
Or l'en doit souvenir
Ensi qu'on n'en mesdie.

(Encoir a si grant poissance.)

La Morlière, Recueil, etc., p. 17.

Ce vidame pouvait être Enguerrand de Picquigni, qui posséda le titre de 1197 à 1225; et nous avons plusieurs chartes où il parle de son frère aîné, Gérard, vidame avant lui, et de ses oncles Jean et Gérard de Picquigni. Moniot s'adresse ailleurs au jeune « valet » de Braine ou Brienne, qui plus tard devait monter sur le trône de Jérusalem et de Constantinople :

Chanson, va t'en maintenant
A Jehan de Braine, et di

Qu'il va les dames ghillant,
Et je sui en lor merci.

(Ne me done pas talent.)

Ailleurs encore, à Renaud de Dammartin, peu de temps avant la bataille de Bouvines :

Chancon, va t'en sans perece,
Au Boullenois di,
S'à bien faire ensi s'adrece
Com à Hesdin vi,
Ne faudra pas à proesce;
S'en ierent maint esjoï,
Et cil esbaï
Qui baron de tel hautesce
Clamoient failli.

(Plus aim que je ne soloie.)

Il se recommande, dans une autre pièce, au souvenir du « Dreuois, » qui pourrait bien être Pierre de Dreux, dit Mauclerc, depuis duc de Bretagne. Enfin, Gibert de Montreuil, dans son roman de *la Violette,* composé vers l'an 1225, cite le premier couplet d'une autre agréable chanson de Moniot qui commence ainsi : P. III, 24.

Amors me fait envoisier et chanter,
Et me semont que plus jolie soie...

Ces divers rapprochements permettent de penser que les chansons de Pierre Moniot furent écrites avant celles du roi de Navarre. On peut du moins affirmer que celles-ci ne les ont pas surpassées en délicatesse et en agrément. Il fut quelquefois bien inspiré par sa dame, dont il fait ainsi le portrait :

Tuit cuidoient que partis
Fusse d'amours, mais c'est gas.
Uns gens cors, lons, grailes, gras,
Chief blons, col blans come lis,
Biaus frons, vairs ex, plaisant ris,
Blans dens rengiés à compas,
Les mains droites, lons les bras,
D'une à cui je sui amis,
M'ont si sospris
Qu'en bien amer Tristan pas.

(Nus n'a joie ne soulas.)

Si les vers de Pierre Moniot sont l'expression de ses véritables sentiments, il aima longtemps une dame qu'il fut ensuite obligé de quitter pour faire taire la médisance; il chanta les douceurs du retour, les ennuis de l'absence, les tourments de la jalousie, et enfin le dépit d'avoir été trompé lui-même. Voici comme il avait d'abord fait parler sa maîtresse, dans une pièce qui a pour refrain les deux derniers vers de chaque couplet :

Quant je m'i doi dormir et resposer,
Lors me semont amours qui me maistroie;
Et si me fait et veiller et penser,
Quant li solas de mon mari m'anoie,
A mon ami, en cui bras je vauroie
Estre tos tens ; et quant à moi dosnoie,
Et il me velt baisier et acoler,
Lors est ma joie enforcie et doblée.
« Quant plus me bat et destreint li jalous,
« Tant ai je miex en amor ma pensée. »

(Amors m'i fait renvoisier et chanter.)

Mém. de l'Ac. des inscr., t. XXIV, p. 679. —Arth. Dinaux, Trouv. art., p. 328.

Dans une autre chanson que Sainte-Palaye a fait le premier connaître d'après un manuscrit de la bibliothèque de Modène, Moniot, que le savant académicien appelle *Monjos,* introduit une causerie galante entre deux dames. La première se plaint de son mari qui lui suppose un amant, tandis qu'à son grand regret elle n'en a pas encore; la seconde l'encourage à saisir la première occasion de justifier les soupçons de son mari. Un chevalier passe, et l'on devine que la séduction ne sera pas difficile. Cette chanson est spirituelle et vive; nous devons ici nous contenter d'en donner les deux premiers couplets :

Quant se resjoïssent oisel,
Au tens que je voi raverdir,
Vi deus dames soz un chastel
Floretes en un pré coillir.
La plus jone se gaimentoit
A l'ainneie, si li disoit :
Dame, conseil vos quier et pri
De mon mari qui me mescroit,
Et si n'i a encor nul droit,
Qu'onques d'amor n'oi fors le cri.
« A tort sui d'amor blasmée,
« Lasse! si n'ai point d'ami. »

— Conseil vos dourai boin et bel

Por lui faire de duel morir;
Ores faites ami novel;
Quar d'amer ne se doit tenir
Nule dame qui jone soit;
Ains face ami cointe et adroit,
Com vous avez cors seignori,
Graile, grasset, et lonc, et droit.
S'uns chevaliers de vostre endroit
Vos prie, s'en aiez merci.
« Mal ait qui por mari
« Laist son leial ami! »

On reconnaît la même pièce dans les poésies des troubadours, traduite en langue provençale. Le poëte artésien pourrait être regardé comme le traducteur, si la chanson n'était pas encore attribuée dans le texte méridional à un trouvère du nord, non pas à Moniot, il est vrai, mais à Thibaut de Blison ou Blason. Qu'elle soit donc l'ouvrage de Pierre ou de Thibaut, l'origine en est également française; et par cet exemple nous voyons que nos trouvères, même de très-bonne heure, ont servi parfois de modèle aux brillants émules du comte de Poitiers et de Bertrand de Born.

Il y a de Moniot une charmante pastourelle, que nous reproduirions en entier, si Laborde et M. Dinaux ne l'avaient déjà fait. Il est cependant nécessaire d'en citer au moins un couplet, pour faire juger du rhythme savant et rapide que Moniot avait choisi :

Ce fut en mai,
Au dous tens gai
Que la saisons est bele;
Main me levai,
Joer m'alai
Lez une fontenelle.
En un vergier
Clos d'eiglentier
Oï une viele;
Là vi dansier
Un chevalier
Et une damoisele.

Quelles que soient aujourd'hui les difficultés qu'on éprouve à saisir la véritable mélodie de ces anciennes chansons, on ne peut douter que des sons agréables n'aient été inspirés par un rhythme si vif et si heureusement entrelacé.

PIERREQUIN DE LE COUPELE.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

Ms. 9852[3], fol. 150 v°.

Le nom de PIERREQUIN DE LE COUPELE nous apprend déjà quelque chose sur la province à laquelle il appartenait. Cette forme diminutive du nom de Pierre, et l'article féminin *le*, au lieu de *la*, sont du dialecte des provinces françaises du nord, la Picardie, l'Artois, le Hainaut et la Flandre. Pierrequin peut avoir été du diocèse d'Amiens. Dans le cartulaire de Philippe-Auguste, on voit au nombre des chevaliers demeurés prisonniers à Bouvines *Gislebertus de le Copele, de communia Ambianensi;* le même peut-être qui, en 1213, avait été envoyé en Angleterre avec Robert de Bellesme et quatre autres chevaliers bannerets, pour décider le roi Jean à prendre part à la ligue des Allemands et des Flamands contre Philippe-Auguste. Pierrequin était, suivant toute apparence, de la même famille.

La première de ses chansons est adressée à la dame de Donriier ou Dourier, village situé entre Abbeville et le vieux Hesdin. Dans le même envoi, il nomme un jongleur qu'il avait peut-être à son service :

Pierrekins, por la gent plaire,
Sa chanson vuet envoier
A la belle au cler viaire,
La dame de Donriier,
En qui il n'a qu'enseigner
Que bone dame doit faire.
De par moi li dira
Ceste chanson Cornus :
« Quant bone amors faudra,
« Li siecles iert perdus. »

(Chanson fas non pas vilaine.)

Les vers de Pierrequin ont, à défaut d'originalité, une sorte de grâce et de fraîcheur, comme dans ce premier couplet de sa troisième chanson :

Quant li tens jolis revient,
Que la froidure est passée,
Que gelée ne se tient,
Ainz naist la flors en la prée
Vert et plaine de rousée,
Et sor ces bois foille vient,
Où oisel, la matinée,
Chantent cler ; lors me souvient
De la meillor qui soit née,
De cui ma joie me vient.

Ce tableau du printemps est certainement achevé dans sa forme concise; rien n'y manque, et rien n'y semble de trop, malgré la contrainte de dix vers de sept syllabes sur la même double rime.

Pierrequin nous apprend ailleurs qu'il a concouru dans les luttes académiques de son temps, c'est-à-dire dans les puys d'Amiens, de Lille ou de Valenciennes. « Pierrequin, « dit-il dans un envoi, veut adresser son chant aux juges du « puy; il sera fort honoré, si l'on se plaît à l'entendre, et si « l'on accorde le prix à ceux qui en seront le plus dignes. »

Pierrequins sans lonc sejor
Vuet faire son chant oïr
Au pui, qu'il iert de valor
S'on le vuet bien maintenir,
Et a ceus porter honor
Qui le sauront desservir.

(Quant yvers et frois depart.)

Comme cette pièce n'a rien de commun avec la dévotion, il en résulte que les poésies profanes n'étaient pas exclues de ces concours littéraires. Pierrequin eut, à ce qu'il paraît, sujet d'être content de la sagacité des juges. Dans un de nos beaux manuscrits, la lettre ornée qui sert de frontispice à ses chansons le représente la couronne d'or sur la tête, le violon entre les mains, vêtu d'une robe écarlate sous un manteau fourré d'hermine, avec des *solers* ou pantoufles de vair. Le temps n'a effacé qu'une seule partie de cette précieuse miniature, les traits du visage de notre poëte. N. 7222, fol. 163.

Deux autres de ses chansons sont adressées l'une à Jehan de Walincourt, l'autre au bon comte de Soissons. On trouve, sous le nom de *Pierrekins de lai Copelle*, une sixième chanson que M. Arthur Dinaux n'avait pas connue. Comme les autres, elle est écrite avec une sorte de correction élégante et gracieuse. Trouvères artés., p. 373-377.

Prez (Sainte des). Voy. Sainte des Prez.

Prince (Le) de la Morée.

On connaît les circonstances de la conquête de la Morée par deux seigneurs français. Geoffroi de Ville-Hardouin, neveu du célèbre maréchal de Romanie, avait pris la croix en 1197; mais, impatient d'accomplir son pèlerinage, au lieu de suivre la route de Venise et de Zara, il s'était embarqué à

Marseille pour la terre sainte, et déjà il se disposait à revenir en France, quand il apprit les exploits des autres croisés, leur entrée à Constantinople, l'élection de Baudouin à l'empire, et la part glorieuse de son oncle Geoffroi de Ville-Hardouin dans toutes ces prouesses chevaleresques. Il changea donc de projet, et fit voile vers le nouvel empire. Accueilli par un orage, le bâtiment qui le portait vint échouer sur la plage de Modon, et c'est là qu'un Grec vint lui proposer de soumettre la Morée, et lui offrit le secours de tous ses amis, en lui demandant pour récompense le partage de la conquête. Bientôt plusieurs villes reconnurent l'autorité de l'illustre aventurier; mais le Grec mourut, et Geoffroi, mal vu des principaux habitants du pays, vint lui-même offrir à Guillaume de Champlitte la principauté qu'il n'avait plus l'espérance de conserver. Les deux amis la retinrent dans l'obéissance, et Guillaume de Champlitte prit ainsi, le premier, le titre de prince de la Morée; son successeur fut Geoffroi de Ville-Hardouin.

Rech. et matériaux, etc., 1re partie, p. 419.

Sous ce nom de PRINCE DE LA MORÉE, nous conservons deux couplets mutilés que M. Buchon a publiés, et qu'il a cru pouvoir attribuer à Geoffroi de Ville-Hardouin. Nous pencherions plutôt à les croire de Guillaume de Champlitte, qui revint et mourut en France, tandis que Geoffroi, parti en 1099, termina sa carrière dans ses nouvelles possessions grecques. Ces deux couplets n'offrent d'ailleurs qu'un lieu commun de galanterie.

PROVINS (GUYOT DE). Voy. GUYOT DE PROVINS.

QUARIGNAN (RENIER DE). Voy. RENIER DE QUARIGNAN.
QUARIERE (BAUDE DE LA). Voy. BAUDE DE LA QUARIERE.
QUENES DE BÉTHUNE. Voy. t. XVII, p. 845-848.

RAIMONT ARGIER.

Coll. de Mouchet, 8.

Le manuscrit de Berne attribue à un Timont Argier, dont le vrai nom était RAIMONT ARGIER, une chanson qui n'est pas de lui, mais qui lui fut seulement adressée, ainsi qu'au roi d'Aragon :

Mout me prie sovent
Li siecles de chanter...

C'est l'envoi de cette chanson anonyme qui a été l'occasion de la méprise :

Raimont Argier, atant
Vos voil dire et mander
Que li loial amant
N'ont mais leu de parler.
Chancon, or pues aler
En Arragon corant,
Au boen roi que entent.
Dame, à vos me comant,
Nule riens autrement
Ne vos os demander.

Ms. de Saint-Germ., n. 1989.

Il y a sous le nom de RAOUL DE BEAUVAIS cinq chansons à ritournelles. Les copistes ont varié les détails de la meilleure de ces petites pièces, en plaçant le récit tantôt en avril, tantôt en août; voici deux couplets de la première rédaction :

RAOUL DE BEAUVAIS. Anc. f., n. 7613. — Cangé, 65, 67. — Bibl. de l'Arsenal, Belles-Lettres, 62.

Quant la seson renouvelle
D'avril, que mars est passés,
Que raverdissent praele,
Et li biaus tans est entrés,
Adonc chevauchai pensis
Parmi un jolif païs;
Truis pastore gente,
Qui metoit s'entente
En un son chanter;
Quant vers li me vist torner,
Si dist : Douce Mere Dé,
Gardez moi ma chasteé.

Je saluai la dancelle,
Et quant ses chans fu finés,
Joste li m'assis sor l'erbe,
Com cil qui fu apensés.
De ses amors li requis,
Com fins et loiaus amis.
M'amor li presente,
Car trop m'atalente;
Quant m'oï parler,
Si comence à souspirer,
Et dist : Douce Mere Dé,
Gardez moi ma chasteé.

Plus sage que bien des bergères de nos chansons, celle-ci persiste dans sa vertueuse résolution, et les autres couplets ont de la décence : éloge que méritent rarement la plupart des anciens auteurs de pastourelles.

Fauchet cite quelques vers de Raoul de Beauvais. Laborde a donné deux chansons sous ce nom; mais la seconde semble plutôt appartenir à Jean Érart.

Œuvres, fol. 571 v°.
T. II, p. 162.

Raoul de Ferrières.
Anc. fonds, n. 7182, 7222. — Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59. — Saint-Germ., n. 1989. — Suppl. fr., n. 184. — Mouch., 8.
Essai sur les bardes, etc., t. III, p. 199.
Caen, 1847, 24 p. in-18.

La maison de Ferrières est originaire de Normandie, et plusieurs chevaliers de ce nom sont nommés dans les chroniques du XIIe siècle et du XIIIe. D'après un manuscrit de dom Lenoir, cité par M. de la Rue, il paraît que l'abbaye de la Noë, dans le diocèse d'Évreux, reçut en 1209 de nombreux bienfaits de monseigneur Raoul de Ferrières. Ce Raoul nous a laissé onze chansons assez bien versifiées, mais froidement langoureuses, qui ont été publiées; nous n'avons reconnu dans aucune le « délire de la passion, » ni les « transports délicats » qui avaient frappé l'historien des trouvères anglo-normands.

Nous en citerons un seul couplet, que Raoul dut composer à Paris; car après avoir dit qu'il croyait entendre de quatre lieues les mauvais propos des jaloux, il fait son envoi à Henri dans la ville de Saint-Denis :

Grant piece a que je ne la vi,
Si m'aït Dex, ce poise moi;
Vilaine gent m'en ont parti,
Et mis en si très mal effroi
Et si durement assailli
Qu'à quatre liues loin de li
M'est il avis que je les oi.
Et où trouverai je merci,
Quant n'os aler là où je doi?

Chanson, or t'en va à Henri
A Saint Denis, et si li di
Que pour conseil à lui t'envoi.

(Quant je voi les vergiers florir.)

Raoul de Soissons.
Anc. f., n. 7222, 7613. — Cangé, 65, 67. — Saint-Germ., 1989. — La Vall., 59. — Suppl. fr., 184, 198. — Mouch., 8.
Carlier, Hist. du duché de Va-

Raoul de Soissons était le second fils de Raoul de Nesle, comte de Soissons, qui mourut en 1237, laissant pour successeur Jean II, son fils aîné, dont le sire de Joinville a parlé plus d'une fois avec honneur. L'apanage de Raoul fut la terre de Cœuvres, que les héritiers de sa fille possédèrent jusqu'au XVIe siècle, et qu'ils vendirent alors à l'aïeul du premier maréchal d'Estrées, longtemps connu sous le seul nom de marquis de Cœuvres.

Raoul se rendit célèbre parmi ses contemporains plutôt par son esprit aventureux que par de grands actes de cou-

rage ou de vertu. Bien jeune encore, il partit de France en 1239 pour la croisade, avec le comte Thibaut de Champagne. En arrivant à Saint-Jean d'Acre, ils y trouvèrent Aélis, reine douairière de Chypre, et fille du roi de Jérusalem Henri de Champagne. Elle y venait réclamer le titre de reine de Jérusalem, auquel sa naissance lui donnait quelques droits; et, pour mieux les faire valoir, Thibaut, neveu d'Aélis, lui persuada d'accepter la main de Raoul de Soissons, bien qu'elle dût être beaucoup plus âgée que lui. Le mariage fut conclu; mais, au grand dépit de Raoul, les barons du royaume crurent devoir réserver les droits de Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, et se contentèrent de déléguer la tutelle du royaume au jeune époux de la reine de Chypre. « Les gens « du conseil, dit l'auteur des Chroniques d'outre-mer, respon- « dirent que la roine Isabelle (femme de Frédéric II) avoit eu « un fils, qui estoit en Puille, et si estoit droit oir du roiaume. « Mais pour ce qu'il n'estoit present, il la recevroient à dame « et li bailleroient le roiaume à garder, sauve la droiture du « roi Conrat, le fil l'empereris. Et quant Raoul de Soissons « ot la seignorie en la maniere que vos avés oïe, il la tint as- « sez foiblement; car cil par cui il i avoit esté mis estoient « li parent de sa feme, et avoient plus de pooir et de coman- « dement que il n'avoit, si qu'il sembloit que il ne fust fors « ainsi come une ombre. Dont il avint que du despit, guerpi « tot, et lessa sa feme, et s'en ala en son pays. » Marin Sanuto a reproduit le même récit, et c'est bien à tort que le père Anselme a cru pouvoir révoquer en doute la réalité de ce premier mariage, conclu sous les auspices d'une ambition qui ne devait pas être satisfaite.

lois, t. III, p. 73.

Ms. 8316, fol. 406 v°.

Secret fid. crucis, liv. III, part. XI, ch. 16.

Hist. des gr. off. de la cour., t. II, p. 302.

Raoul revint en France quelques mois après son mariage. A six ans de là, il apprit la mort de la reine Aélis, et put contracter une seconde union, plus heureuse que la première, avec une demoiselle de la maison de Hangest, nommée Contesse, qui le rendit père d'une fille unique. Mais, à la voix de Louis IX, Raoul reprit bientôt la route de Palestine, et partagea les premiers succès et les affreux revers de l'armée française. A peine délivré de captivité, il tomba malade à Acre, cette ville qui lui avait toujours été fatale. « A l'entrée « de quaresme (1251), dit le sire de Joinville, li rois s'atira à tot « ce qu'il ot de gens... et messeigneurs Raols de Soissons, « qui estoit demorés en Acre, malades, fu avoec le roi fermer « Sezaire. » Lui-même a rappelé dans une de ses chansons,

Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 262.

que Pasquier et La Ravalière ont attribuée sans motif au roi de Navarre, les peines de cette deuxième croisade :

Lettr., liv. II, col. 40.—Poés. du roi de Nav., t. II, p. 144.

Se j'ai esté lonc tans en Romanie,
Et outre mer fait mon pelerinage,
Souffert i ai maint doloreus damage,
Et enduré mainte grant maladie ;
Mais ore ai pis qu'onques n'oi en Surie,
Car bone amour...

Plus tard nous voyons Raoul donner et céder des terres au chapitre de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes et à l'église de Saint-Vaast de Soissons. Au mois d'avril 1269, en dépit de son grand âge, de ses infirmités, et de plus d'un souvenir amer, il se disposait à retourner en Orient avec le roi; car c'est bien lui, et non, comme on l'a cru, Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France sous Philippe le Hardi, qui figure ainsi dans les listes des chevaliers destinés à accompagner saint Louis : « Monseigneur Raoul de « Nesle, soy quinzieme de chevaliers... (et leur doit doner li « rois) quatre mil livres tournois, et mangeront à son ostel. » Mais à partir de cette époque, les documents contemporains cessent de nous parler de lui, et laissent ignorer s'il revint de Tunis, ou même s'il prit réellement part à ce dernier et funeste voyage.

Gr. off. de la cour., t. II, p. 501.
Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 306; tables, p. 809.

Les chansons qui nous restent de lui sont au nombre de treize; car le jeu-parti que La Ravalière donne au roi de Navarre ayant été proposé par Raoul de Soissons, doit être conservé sous son nom. Le même éditeur croit reconnaître dans Raoul le fameux châtelain de Couci; mais si ces deux chevaliers avaient le même goût pour les vers, la galanterie et les croisades, ils n'étaient point contemporains, et l'amant de la dame de Fayel n'existait plus quand on commença à parler de Raoul de Soissons.

Ouvr. cité, t. II, p. 117.

Fauchet s'est également trompé, quand il a substitué le nom de Thierri à celui de Raoul. Il est vrai qu'un de nos manuscrits confond les deux noms, ou partage entre Raoul et Thierri les treize chansons que toutes les autres leçons s'accordent à donner au seul Raoul. Mais nous ne voyons alors aucun chevalier de la maison de Nesle porter ce nom de Thierri, et le témoignage des meilleurs textes, les envois de plusieurs chansons du roi de Navarre, auxquels répondait « monseigneur Raoul de Soissons, » tout se réunit pour dé-

Œuvres, fol. 568 v°.

montrer l'erreur du manuscrit qui servait de guide au président.

Le titre de roi que Raoul donne à Thibaut dans un jeu-parti et dans une autre chanson atteste que ces deux petits ouvrages, et les autres sans doute qui portent le nom de Raoul de Soissons, furent composés après le mois de mai 1234, où le comte de Champagne fut couronné comme roi de Navarre, et avant le 8 juillet 1253, date de la mort de ce prince. Thibaut lui avait d'abord adressé la chanson qui commence par ces vers :

Empereres ne rois n'ont nul pooir
Envers amors, ce vos vuil je prover...

Elle se termine par un envoi que La Ravalière n'avait pas vu dans les leçons qu'il avait consultées :

Ouvr. cité, t. II, p. 53.

Raoul, cil qui sert et prie,
Aroit bien mestier d'aïe.

Ms. 7222, fol. 74 v°.

Et si l'on pouvait hésiter à reconnaître dans ce Raoul notre trouvère, il suffirait, pour lever les doutes, de lire la réponse que tous les manuscrits mettent au nom de Raoul de Soissons, et dont nous citerons le premier couplet :

Rois de Navare, sires de Vertu,
Vous me disiés qu'amours a tel poissance;
Certes c'est voirs, bien l'ai apercéu,
Plus a pooir que n'ait li rois de France,
Quar de tous maus puet doner alejance
Et de la mort confort et garison;
Ce ne porroit faire nus mortex hom.
Qu'amours fait bien le riche dolouser,
Et le povre de joie caroler.

Nous penchons à croire que la chanson de Thibaut, et la touchante réponse de Raoul de Soissons, furent composées à Acre en 1239. En effet, Raoul, encouragé vers ce temps-là par le roi de Navarre à rechercher la main de la reine de Chypre, s'exprime ainsi dans l'envoi :

Rois, à cui j'ai amour et esperance,
De bien chanter avés assés raison;
Mais mi plorer sont adés en saison,

Quant je ne puis véoir ce que j'aim plus
Qu'onques n'ama son ombre Narcisus.

On conçoit difficilement que les récits portés en France de la captivité et des malheurs de saint Louis aient pu éveiller dans les âmes d'autres sentiments que la douleur et la compassion. Cependant il paraît que le roi de Navarre, qui avait eu assez de sagesse pour se contenter d'un premier voyage en terre sainte, adressait à Raoul, à peine affranchi des fers du soudan, la chanson qui commence ainsi :

Ibid., t. II, p. 77.

Qui plus aime plus endure,
Plus a mestier de confort.

Il la terminait par cet envoi :

Raoul, Turc ne Arabi
N'ont riens del vostre saisi;
Revenés, par tans, arriere.

Peut-être voulait-il faire entendre à Raoul de Soissons que la fidélité de la dame qu'il avait laissée en Picardie avait résisté aux ennuis de l'absence.

Raoul, peu après le retour du roi, fut travaillé de la goutte et se vit contraint de marcher avec un bâton. Tant d'épreuves ne lui firent pas oublier le respect et le culte des dames. Toujours uni de sentiments et d'amitié avec le roi de Navarre, il lui propose un jeu-parti : Lequel est préférable, demande-t-il, ou de posséder sa maîtresse sans la voir ni lui parler, ou d'avoir toute liberté de la voir et de lui parler, sans espoir de la posséder jamais? Thibaut, qui n'était plus jeune et d'ailleurs avait à se plaindre d'un extrême embonpoint, répond qu'il aimerait mieux voir sa maîtresse et lui parler à son gré, que d'en obtenir silencieusement les dernières faveurs. La suite de ce débat est assez plaisante :

Ibid., p. 118.

Sire, vos avés mout bien pris
De vostre amie resgarder,
Que vos ventres gros et farsis
Ne pooit soffrir l'adeser.
Et por ce amés vous le parler,
Que vos solas n'est preus aillors;
Ensi va de faus pledeors
Dont li semblant sont mencongier...

—Raoul, dou resgart m'est avis
Qu'il doit plus ami conforter
Qu'estre, de nuit, lez li pensis;
Là où l'en ne puet alumer,
Véoir, oïr, joie mener,
L'en n'i doit avoir fors que plours;
Et s'ele met sa main aillours,
Quant vous cuidera embracier,
Se la potence puet baillier,
Plus ara duel, je vos affi,
Que de mon gros ventre farsi.

—Rois, vos ressemblés le gaignon
Qui se revanche en abaiant,
Por ce avez mors en mon baston
De quoi je m'aloie apoiant.
Mais pris avés à loi d'enfant,
Car il n'est si grans tenebrors,
Se je tenoie les doucors
De ma douce dame embracier,
Qui jà péust me ennuier;
Et si, me puis mieus delivrer
De mon bordon que vos d'enfler.

« Assez! assez! répond aussitôt le roi. N'allons pas donner « sujet de rire à nos communs dépens. » On a rapporté ce jeu-parti, afin de redresser un peu ce que La Ravalière, Velly et les autres disent de la bonne mine et de l'élégante tournure du roi de Navarre. Il demeure prouvé que même en cela le galant chansonnier pouvait avoir quelque chose à désirer.

Raoul eut également part à l'amitié de Charles d'Anjou, qui plus tard devait conquérir le royaume de Naples. Il lui adressa deux fort belles chansons. Dans la première, il dit :

A Challon qui d'armes vaint
Dus, contes, princes, marchis,
Autant com li bons rubis
Passe le faus voirre taint,
Proi que la Mere Deu aint;....
Si conquerra por s'amor paradis,
Gloire et honor et los de ses amis.

(Destresce de trop amer.)

Une autre fois, Charles, prenant trop à la lettre la pièce qui commence ainsi :

Chancon legiere à entendre
Et plaisant à escoter,
Ferai come chevalier...

avait accusé notre trouvère d'être un poëte bannal, et d'affecter une passion que d'autres ressentaient mieux que lui. Raoul de Soissons répond qu'en effet il a chanté pour autrui, mais par une bonne raison : c'est que depuis longtemps il ne s'appartenait plus, et ne vivait que sous le bon plaisir de sa dame. Puis il rappelle à Charles d'Anjou que les plus hauts barons, les plus loyaux chevaliers ne pouvaient prétendre à un vrai renom sans payer tribut à l'amour :

Bien m'ait amors esprové en Sulie,
Et en Egipte où je fui menés pris,
Qu'adès i fui en paor de ma vie,
Et chascun jor cuidai bien estre ocis.
N'onques pour ce mes cuers ne fu partis
Ne desevrés de ma douce anemie ;
Ne en France por ma grant maladie,
Que je cuidai de ma goute mourir,
Ne se pooit mes cuers de li partir.

N'est mervoille se fins amans oblie
Aucune fois son amerous desir,
Quant outre mer en vait, sans compaignie,
Deus ans ou trois ou plus sans revenir.
Bien me cuidai de sa prison partir,
Mais dou cuidier fis outrage et folie,
Qu'amors m'a pris et tient si fort et lie
Que pour fuïr ne la puis oblier,
Ains me covient en sa merci torner.

(E! coens d'Anjo, on dit par felonie.)

Raoul a fait encore dix autres chansons, dont l'intérêt historique est nul, et qui, bien que versifiées avec élégance et remplies de pensées gracieuses, ne devront pas nous arrêter aussi longtemps. On y voit que la dame de ses pensées avait au moins le mérite d'être fort jeune :

Ainc mès ne vi dame de sa jonesce
Si sagement se séust maintenir...

(Chanson m'estuet et fere et comencier.)

Car juene dame et cointe et envoisie,
Douce, plesant, bele, cortoise et sage,
M'a mis el cuer une si douce rage
Que j'en oubli le véoir et l'oïe ;

Si come cil qui dort en letardie,
Dont nus ne puet esveiller le corage.
Car quant je pense à son très dous visage,
De mon penser aim mieus la compaignie
Qu'onques Tristans ne fist d'Iseut s'amie.

(Se j'ai esté lonc tans en Romanie.)

Ailleurs, il se compare à ces champions de profession qui, vaincus en champ clos, ne savaient plus qu'implorer la pitié de leur adversaire :

Bone, sage, cortoise et de biaus dis,
Merci vous proi plus debonnerement
Que ne fist jà champions loéis
Qui sans baston et navrés se deffent.
Car vostre amour m'asaut si mortelment
Que vers ses cous ne sai rien d'escremie,
Et vous avez du champ la seignorie;
Si vous requier, bele dame, merci,
Que vous aiés pitié de vostre ami.

(Amis archiers, cil autre chantéour.)

On peut voir, au sujet de Raoul de Soissons, les citations faites par Fauchet à l'article de Thierri de Soissons, et par Laborde aux deux articles de Raoul et de Thierri. M. Adelbert Keller a publié, d'après le manuscrit du Vatican coté n. 1490, celle des chansons de Raoul qui commence ainsi :

Fol. 568.
T. II, p. 218-222.
Romvart, p. 262-264.

Quant voi la glaie méure,
Et le rosier espanir...

REIMS (GOBIN DE). Voy. GOBIN DE REIMS.
REIMS (ROBERT DE). Voy. ROBERT LA CHIEVRE, DE REIMS.
REMI (PHILIPPE DE). Voy. PHILIPPE DE REMI.

RENAS (Maître).
Coll. de Mouchet, n. 8.

La chanson unique de maître RENAS pourrait être avouée par Quenes de Béthune. Il avait pris, comme celui-ci, la croix en 1189, dans l'espoir de contribuer à chasser les Sarrasins de la ville sainte; il s'indignait, comme lui, des retards mis à l'expédition par les barons et par les rois de France et d'Angleterre. Son serventois est en huit couplets, terminés chacun par un refrain :

Pour le peuple reconforteir
Qui tant a geu en tenebror,
Vos vuel en chantant resconteir

Lou grant damage et la dolor
Que li paien font outremeir
De la terre Nostre Signor.
Cel païs devons nos clameir;
Car tuit iromes à un jor.
Jerusalem plaint et ploure
Le secors qui trop demoure.

A un jor? qui le puet savoir?
Trop as parlé hardiement.
Certes, signor, je vos di voir,
Ceu iert à jor del jugement.
De celle terre sont cil hoir
Qui ont recu baptisement,
Où li Fils Deu vout recevoir
Por nous la poine et lou torment.
Jerusalem, etc.

Tous iert li peuples desvoiés
Et torneis à perdition,
Mais la crois les a ravoiés
Et torneis à redempcion;
Li plus faus et li moins prisiés
Puet avoir assolucion,
Mais qu'il s'en voist et soit croisiés
En terre de promission.
Jerusalem, etc.

Que pensent li roi? grant mal font
Cil de France et cil des Englois,
Que Dame Deu vengier ne vont
Et delivreir la sainte crois.
Quant il à jugement venront,
Dont lor parra la bone fois;
Se Dieu faillent, o lui fauront,
Il dira : Je ne vos connois.
Jerusalem, etc.

Prince, duc, conte, qui aveis
En cest siecle tos vos aviaus,
Deus vos a semons et mandeis,
Guerpissiés villes et chastiaus.
Encontre l'Espous en aleis,
Et si portés oille en vaissiaus;
S'en vos est lampe et feu troveis,
Li gueredons en iert mout biaus.
Jerusalem, etc.

Il y a, dans ce chant religieux et guerrier, du mouvement de la chaleur, de l'éloquence. Les premiers vers du second

couplet, coupés en forme de dialogue, nous semblent surtout d'un bel effet. La pièce a été publiée en entier par M. Jubinal. Rapport sur les mss. de Berne, p. 39-41.

L'auteur du roman de *Guillaume de Dole* cite RENAUT DE SABUEIL, dont il rappelle avec honneur le talent poétique : RENAUT DE SABUEIL. Bibl. du Vatican, n. 1725.

Des bons vers celui de Sablueil
Monseigneur Renaut lui sovint.

Fauchet, d'après ce roman, qu'il avait lu peut-être dans le manuscrit qui est maintenant à Rome, attribue à Renaut de Sablueil ou Sabueil une chansonnette que nos recueils mettent sur le compte de Gasse Brulé : OEuvres, fol. 577. Ci-dessus, p. 564.

Jà de chanter en ma vie
Ne quier mès avoir courage, etc.

Ha! dame, si m'en repent,
Mais cil à tart merci crie
Qui tant que péust atent.
Por ce ai la mort deservie.

Sablueil est le nom latin *Sabolium*, dont les modernes ont fait Sablé. Renaut appartenait donc à l'ancienne maison des seigneurs de ce nom, dans le diocèse du Mans. Ménage a fait mention de Renaut de Sabueil dans la seconde partie de son Histoire de Sablé. Suppl. fr., n. 600, fol. 100.

On trouve de RENIER DE QUARIGNAN deux jeux-partis conservés dans un seul manuscrit, et le nom de ses associés, Andrieu Douche et Jean d'Estruen, permet de conjecturer qu'il était, comme eux, originaire de l'Artois. Renier demande d'abord : Que doit-on préférer, ou d'aimer sans être écouté, ou d'être l'objet d'un amour auquel on ne peut répondre? L'autre question est celle-ci : Lequel est plus désirable de la possession toujours disputée d'une maîtresse, ou de la possession toujours assurée d'une épouse? RENIER DE QUARIGNAN. Anc. fonds, n. 7613.

Nous croyons qu'une chanson conservée sous le nom de Renaut de Trit pourrait être regardée plutôt comme l'œuvre du fameux chevalier banneret RENIER DE TRIT, qui défendit si valeureusement Philippopolis contre les Bulgares en 1205, RENIER DE TRIT.

et qui, après avoir été abandonné par ses parents les plus proches et son fils aîné à leur tête, se retira dans un mauvais château situé à trois lieues de la ville assiégée. « Là, dit Vil-« le-Hardouin, fut il puis longuement enserrés bien treize « mois à grant mesaise et à grant povreté, et mangea ses « chevaus par destresce. » Ce nom de Renier était ordinaire dans la maison de Trit, comme celui d'Ansel dans la maison de Lille. Aussi nous semble-t-il naturel d'attribuer de préférence à l'ami, au compagnon de périls de Quenes de Béthune, cette chanson de départ pour la croisade, où la manière de celui-ci se retrouve quelquefois; par exemple, dans ces touchants adieux :

Ms. de Saint-Germ. 1989, fol. 128.—Mouchet, 8.

Mors suis quant il m'estuet partir
De vos, ma douce amie;
Miex aimasse vostre cler vis
Que tout l'or de Surie.
Et puis qu'il vous vient à plaisir
Que je muire por vous servir,
Por Diu, ne creés mie
Fellons cui Diex puist maléir,
La male mort subite les péust ferir!

(Quant je voi lou dous tans venir.)

Renti (Jean de). Voy. Jean de Renti.

Richard de Fournival.

Si Richard de Furnival, Fornival ou Fournival n'avait appartenu à l'Église, il ne nous serait aujourd'hui connu que par ses compositions littéraires, comme la plupart des écrivains en langue vulgaire avant le XVe siècle. Toutes les dates qui ne se rapportent pas à l'histoire générale, et qu'on ne tire pas de l'étude des actes et des instruments publics, ne nous viennent que des gens de religion; et comme il était difficile que les commémorations pieuses s'étendissent aux auteurs de chansons et de romans profanes, ceux d'entre eux dont nous connaissons la vie ont eu besoin de la raconter eux-mêmes, et de faire pour ainsi dire leur épitaphe dans les livres qu'ils ont écrits.

Mais Richard de Fournival ayant été chancelier de l'église d'Amiens, nous avons trouvé les traces de son nom et de sa famille dans les archives de cette ville, et nous sommes arrivés successivement à son père, maître Roger de Fournival, médecin; à sa mère, dame Élisabeth de le Pierre, et à son frère,

messire Arnoul, qui, d'abord chanoine de la cathédrale, occupa ensuite dix ans le siége épiscopal d'Amiens, après la mort de Richard de Gerberoi, c'est-à-dire de l'an 1236 à l'an 1246. Arnoul était fils d'un premier époux d'Élisabeth de le Pierre, dont nous ignorons aujourd'hui le nom de famille. Quant aux Fournival, ils étaient, suivant toutes les apparences, originaires du diocèse d'Amiens. Parmi les doyens de Saint-Acheul, on trouve encore au XIIIe siècle un Arnoul de Fournival; et, de plus, entre Amiens et Beauvais, il existe un village du même nom, d'où l'on peut conjecturer qu'était sortie la famille de Richard, chancelier de l'église d'Amiens et chansonnier.

Recueils mss. de Du Cange, n. 1225, vol. B, p. 235.

Roger de Fournival, son père, était un homme dont la science et l'habileté furent en grande estime parmi ses contemporains. C'est à lui que le jeune Arnoul dut son éducation, et ces habitudes de gravité studieuse qui l'ont placé au nombre des évêques d'Amiens les plus honorables. La grande réputation de Roger ne lui permit pas de rester toujours à Amiens; mais le soin qu'il avait pris de l'enfance de son beau-fils nous fait croire qu'il ne fut appelé que longtemps après son mariage à l'office de médecin ordinaire du roi de France. Cette charge est du petit nombre de celles que l'opinion publique demeure en possession d'accorder plutôt que la faveur des courtisans. Roger revint pourtant achever ses jours en Picardie; mais l'obituaire d'Amiens, qui n'indique pas l'année de sa mort, nous apprend seulement que « le quatrième des ides de juillet, mourut maître Roger de Fournival, médecin du très-illustre roi Philippe le très-fortuné. » Puis il ajoute que « l'on doit faire commémoration de son « âme au quatorzième des calendes de janvier, jour anniversaire de la mort d'Élisabeth de le Pierre, sa femme, en « vertu de la fondation faite par Arnoul, évêque d'Amiens, « élevé sous la tutelle de Roger (*nutritoris mei*), et par Richard, chancelier de l'église d'Amiens, fils d'Élisabeth et du-« dit maître Roger. »

Dans un manuscrit précieux de l'Histoire d'Amiens, ouvrage de Jean-Joseph de Court, contrôleur général des finances, on lit que le prince auquel fut attaché Roger de Fournival était Philippe le Hardi, et l'on place, en conséquence, la mort du médecin vers l'année 1272. Cette opinion, qui avait pu faire ajourner par nos prédécesseurs jusque vers la fin du XIIIe siècle la notice de la vie et des ouvrages de Richard, fils

Mém. chron. pour l'Histoire ecclésiast. et civ. d'Amiens, t. I, p. 268 (portefeuilles de D. Grenier).

de Roger de Fournival, nous semble aujourd'hui difficile à défendre. Le titre de *fortunatissimus* a justement et souvent été donné à Philippe-Auguste, même dans le siècle où il vécut; et nous ne croyons pas qu'on l'ait jamais accordé au fils de saint Louis. De plus, l'évêque Arnoul mourut vers l'an 1246, et après son beau-père, puisqu'il avait fondé de pieux anniversaires pour le repos de son âme. Enfin, si l'on ne fait pas remonter beaucoup plus haut la mort du médecin Roger, on ne pourra comprendre aisément comment il aurait dirigé l'enfance de son beau-fils Arnoul, évêque d'Amiens en 1236. Ainsi, pour tirer quelques conjectures vraisemblables des renseignements qui nous restent sur Roger, nous supposons que Philippe-Auguste dut l'appeler près de sa personne dans les premières années du siècle; que la femme et le fils du médecin l'accompagnèrent à Paris, et qu'à l'avénement de Louis VIII, ils retournèrent tous les trois dans leur pays natal. Amiens aura donc vu mourir Élisabeth de le Pierre et Roger de Fournival vers l'an 1240, et déjà, plusieurs années auparavant, l'exemple et le crédit de l'évêque Arnoul avaient décidé Richard à donner aux devoirs de la carrière ecclésiastique une partie du temps qu'avaient occupé dans sa jeunesse les dissipations mondaines, et surtout la poésie.

Les mémoires de Court font mention, à l'année 1248, d'un différend survenu entre Richard de Fournival et le successeur d'Arnoul, Gérard de Conchy. Il s'agissait, pour le chancelier de l'église d'Amiens, de la défense des droits attachés à la garde du scel de l'église, droits dont l'évêque réclamait le partage. Nous ignorons le résultat de la contestation.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les archives d'Amiens gardent le plus complet silence sur les vers de Richard, qui, d'ailleurs, purent être composés au temps de la faveur de son père, et pendant le séjour à Paris de toute la famille. Mais, en revanche, elles nous apprennent qu'il avait fait un traité latin, dont le seul titre, *Biblionomia*, semblait indiquer déjà un certain arrangement, une certaine classification de livres. Du Cange avait vu cet ouvrage, et l'avait même cité dans son Histoire des évêques d'Amiens : « Il nous reste, « dit-il, les titres de quelques ouvrages donnez au public par « l'evesque d'Amiens Richard de Gerberoi. Ces titres nous « ont esté conservez par Richard de Fournival, en sa Biblio-

« theque manuscrite, en ces termes : *Richardi de Gebcredo, « postea episcopi Ambianensis, liber de Abbreviata historia « Romanorum, quæ dicitur Tripartita; liber de Quatuor « virtutibus, et Ave Maria.* » Mais ici le savant antiquaire semble avoir trop accordé à l'évêque d'Amiens : quoique l'*Ave Maria* et le livre des Quatre vertus fussent placés à la suite de l'*Historia Romanorum,* l'intention de Richard n'avait pas été de les attribuer à un seul et même écrivain. Les auteurs de la Gaule chrétienne et nos savants prédécesseurs, dans leur notice sur Richard de Gerberoi, sont excusables d'avoir répété cette méprise, puisque le texte de l'ouvrage latin de Richard, *Biblionomia*, leur était inconnu.

Gall. christ., t. X, col. 1181. —Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 71.

Si nous le connaissons aujourd'hui, c'est jusqu'à présent par un seul manuscrit, celui de l'ancien collége des Cholets, maintenant dans la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne. C'est un in-folio écrit à longues lignes sur vingt-neuf feuillets, en caractères qui sembleraient appartenir moins au milieu du XIIIe siècle qu'à la première partie du XIVe. Les traités de bibliographie sont assez rares dans les temps dont nous écrivons l'histoire littéraire, pour que celui-ci mérite de nous quelque attention.

Il paraît donc que, vers le milieu du XIIIe siècle, une véritable bibliothèque publique fut établie dans Amiens. Un bourgeois de cette ville, exercé, comme il dit, dans les sciences mathématiques, découvrit que le jour de sa naissance répondait précisément, quant à la situation des astres, au jour de la fondation d'Amiens, *Amœnarum civitas,* selon lui; *Samarobriva*, du temps des Romains. Et cette communauté d'ascendant ajoutant encore au désir qu'il avait de contribuer à la décoration de sa patrie, il résolut de planter dans ses murs « un jardin où ses concitoyens (*civitatis alumpni*) « pussent trouver de nombreuses espèces de fruits, dont la « saveur les conduisît jusqu'au sanctuaire de la philosophie « (*in secretum philosophiæ cubiculum*). » Or, la clef de ce jardin est la Biblionomie de maître Richard de Fournival, chancelier d'Amiens.

Ce préambule ne nous met pas à portée de décider si le généreux citoyen qui fit don à la ville d'Amiens de cette collection de livres est bien notre Richard de Fournival; mais du moins est-il certain que c'est lui qui en rédigea le catalogue.

La collection contenait deux cents et quelques volumes. Il

y en a plus de cent soixante qui sont particulièrement décrits; les autres, consistant en diverses copies des livres saints, connus de tout le monde, et qui pouvaient être chaque jour remplacés et multipliés, sont seulement indiqués dans la classification dont nous allons donner le plan.



Ce jardin scientifique, pour conserver la métaphore de l'auteur, comprenait trois grands carrés, distribués eux-mêmes en un certain nombre de planches (*areolæ multipliciter tabulatæ*). Il y avait le carré philosophique, le carré des sciences lucratives, le carré théologique; et de leur réunion devait se former l'ensemble de toutes les productions littéraires.

Le carré philosophique est subdivisé en onze planches: grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie et arithmétique, musique et astrologie, physique et métaphysique, la suite de la métaphysique et l'éthique; trois planches de mélanges philosophiques, et les poëtes. Chacun des volumes était marqué d'une lettre de l'alphabet; mais comme il y en avait cent trente-quatre, Richard avait suppléé à l'insuffisance du nombre des lettres en variant les couleurs, et en adoptant tour à tour les différentes formes de la calligraphie contemporaine. Ainsi l'A servait à distinguer quinze volumes, grâce à cinq couleurs, le bleu, le violet, le rouge, le vert et le noir, distribuées sur trois formes, qui correspondaient à ce que nous appellerions aujourd'hui la romaine, la gothique et l'italique. Les autres lettres n'étaient pas employées avec la même abondance, et l'on en gardait toujours un certain nombre en réserve, qui devaient être appliquées plus tard aux volumes dont s'enrichirait la collection. Enfin, pour mieux fixer la place de chacun de ces volumes, la lettre dont ils étaient marqués devait être reproduite au-dessous, sur la tablette où ils étaient rangés.

Le classement des deux autres carrés nous offre un système analogue. Par ce mot, « sciences lucratives, » on entendait sans doute celles qui conduisaient à une profession, c'est-à-dire la médecine, le droit canonique et civil. Les volumes de ce carré occupaient les sept premières planches et les premières lettres de l'alphabet jusqu'au P, les autres lettres devant être réservées; mais pour distinguer ces volumes de ceux des sciences philosophiques, on les avait marqués de lettres d'argent. Ceux du troisième carré, ou des sciences théologiques, étaient décorés de lettres d'or.

Restait une série à part, celle des « livres secrets. » Quels étaient ces livres secrets dont on nous révèle ici l'existence, sans nous apprendre d'où leur venait ce titre? Nous devons supposer qu'ils étaient mis hors de la portée des lecteurs ordinaires, soit pour la hardiesse des propositions physiques ou métaphysiques, soit pour l'extrême liberté des discussions théologiques, soit enfin parce qu'ils offraient quelque danger pour les bonnes mœurs. Richard se contente de toucher en quelques lignes un sujet si délicat: « Outre les livres, dit-il, dont « nous venons de parler, il est un genre de traités secrets, « dont les profondeurs ne doivent pas être exposées à tous « les yeux. Nous n'en marquerons donc pas ici la place; mais « il faudra leur assigner un endroit où personne, à l'excep- « tion du maître, n'ait le droit d'être introduit. »

Il est à désirer que la publication de cet ouvrage, curieux à plusieurs titres, ne se fasse pas attendre, et nous apprenons avec plaisir que le savant conservateur de la bibliothèque de l'Université a fait sur la Biblionomie un travail important, qu'il doit prochainement mettre en lumière. Nous ajouterons seulement que la collection des livres qui formaient alors la bibliothèque publique, et, comme on dirait aujourd'hui, municipale, de la ville d'Amiens, était riche en traités philosophiques, en livres de médecine, et en chefs-d'œuvre de la littérature latine. Des écrits d'Aristote et d'Hippocrate, traduits d'après les docteurs arabes; des versions latines d'Euclide, de Galien, d'Avicenne; Cicéron, Quintilien, Sénèque, Plaute et Térence; Vitruve, Palladius; les poésies de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Tibulle, de Properce, s'y trouvent en plusieurs exemplaires. Parmi les commentateurs et les glossateurs, on remarque Donat, Priscien, Servius, des traductions de Thémistius et de Porphyre. Primat d'Orléans est cité comme auteur d'un poëme sur la guerre de Troie, et nous pouvons croire que ce Primat est bien le Primasso, plus tard choisi par Boccace pour le héros d'un de ses contes, et désigné comme le rédacteur français des Grandes Chroniques de France, « dites de Saint-Denis, » dans le préambule d'un des plus anciens textes manuscrits de cet ouvrage.

Decamerone, Giornata 1, novella 7.

Biblioth. de Sainte-Genev., mss., L. F. 2.

Les traités de médecine étaient fort nombreux dans cette collection; nouvelle raison de penser que le fils du médecin Roger de Fournival en était le fondateur aussi bien que l'historien. Richard, dans une de ses descriptions, blâme avec

véhémence les plagiats multipliés qu'il met à la charge du célèbre Constantin, moine du Mont-Cassin, qui passe pour avoir rendu des services réels à l'art de guérir, en répandant la connaissance d'un grand nombre d'ouvrages de médecine venus des Arabes, et dont il espérait s'attribuer le mérite. Il nous suffit, sans nous arrêter à ce détail non plus qu'à beaucoup d'autres, d'appeler l'attention des historiens de la médecine sur cette partie de la Biblionomie.

Du Cange, et d'autres après lui, ont attribué à Richard un ouvrage d'un caractère tout différent : nous voulons parler du roman d'*Abladane,* donné comme traduit d'un texte latin que l'on ne pouvait déjà plus retrouver, quand le français parut. Il existe de ce roman deux copies manuscrites, l'une à Amiens, l'autre à Paris. Nous en citerons le préambule : « Or escoutés « que li boins clers maistre Richars de Fournival, chancelers « de l'esglise Nostre Dame d'Amiens, et li autre maistre qui à « ce tens estoient, virent et leurent un livre qui fu ars au « derain fu de Nostre Dame d'Amiens, en l'an de grace « .M. CC. LVIII., le vigile saint Fremin le confès, après aoust. « Et uns de leur desciples qui bien entendoit latin, que par « lui que par ses maistres qui sovent le lisoient et recor- « doient ensamble, mist le latin en romant, sans nule men- « coigne aconcueiller. Et quant le matere fu ensi en romant, « tesmoigna li boins chancelers que il avoit veue la matere et « lute en un livre qui fu ars trente ans après ; et ce puevent « tesmoignier li cler d'Amiens. »

Coll. de dom Grenier, vol. 159.

On voit que Richard n'avait été pour rien dans la rédaction du roman d'Abladane, mais que l'auteur du livre traduit ou inventé avait voulu se couvrir d'un nom respecté, quand la mort de Richard et la destruction de l'original prétendu le mettaient également à l'abri d'un démenti. Ce n'est pas qu'il ne fût possible qu'un texte latin de cette fable historique eût précédé le roman ; que le texte eût été conservé dans les archives capitulaires jusqu'au moment de l'incendie de l'an 1258 ; que Richard de Fournival l'eût vu, et qu'il eût même attesté l'exactitude de la traduction qu'on en avait faite. L'exemple du faussaire à qui l'on doit la chronique de Turpin suffit pour nous autoriser à croire qu'un autre faussaire avait pu composer en latin une histoire d'Amiens presque aussi ridicule ; mais tout cela ne saurait nuire en rien à la mémoire de Richard de Fournival, qui certainement n'avait écrit ni l'original ni la traduction.

Abladane était le nom d'une ancienne métairie, sur l'emplacement de laquelle on construisit plus tard l'abbaye de Saint-Acheul. Selon le romancier, c'était le nom de la ville d'Amiens. La prospérité de cette ville ayant excité la jalousie de l'empereur, les Romains firent disparaître un nom qui leur rappelait une rivale odieuse, et y substituèrent celui de Somme-Noble. Mais l'illustre cité, malgré ce changement de nom, continua de mériter la défiance des maîtres du monde, et il fallut qu'elle prît un troisième nom, celui d'Amiens, qu'elle a su, grâce à Dieu, conserver.

La Morlière, Antiquités d'Amiens, p. 33.

L'auteur du roman ne connaissait point sans doute les mémoires de César, qui ne furent jamais entièrement oubliés; ou s'il les connaissait, il aima mieux refaire l'histoire d'Amiens avec les préjugés de son temps. Peut-être aussi avait-il lu César sans le comprendre. Si l'on voulait remonter à l'origine d'un grand nombre des romans du moyen âge, on la trouverait dans un nom mal écrit, un feuillet mal déchiffré, un livre mal entendu par des gens que leur renom de clercs forçait à traduire une langue dont ils savaient à peine les premiers éléments.

Dans la ville d'Abladane était un bon nécromancien qui, revenant de Tolède, la ville des sciences secrètes, suspendit dans les airs une couronne magique destinée à descendre, grâce à de mystérieuses conjurations, sur la tête de celui que les dieux reconnaîtraient pour souverain d'Abladane. Cette couronne enchantée a quelque rapport avec le *Trône enchanté* des fables orientales. Près des portes de la ville, un peu en avant de la couronne, étaient placées aussi deux figures monstrueuses, toutes prêtes à vomir un horrible venin sur ceux qui voudraient essayer, sans mission, d'usurper l'autorité souveraine. Au contraire, quand le favori des dieux se présenterait, il devait voir les deux figures jeter devant ses pas, l'une des monceaux d'or, l'autre des flots d'argent. Flocart (c'était le nom du magicien) avait encore fait une Vierge, qui devait ouvrir son cœur dès que paraîtrait le souverain désigné. Flocart mourut après avoir achevé son œuvre, et il voulut être enterré entre la cité et le château de Castillon; car il savait que la Vierge, Mère de Dieu, y serait plus tard honorée. En effet, là fut bâti le couvent des moines jacobins, et là retrouva-t-on plus tard le tombeau du magicien, si toutefois nous nous en rapportons à l'auteur, qu'on pourrait bien soupçonner d'avoir eu des intérêts liés

à ceux des jacobins d'Amiens. « Ce sarqueu, dit-il, trouva as « freres Prescheurs uns bons homes qui vivoit en le rue des « Quevaus, qui avoit à nom Fremin, et se vivoit de querir les « pierres en terre qui y estoient. »

Flocart ne mourut pas tout entier : il laissa ses livres à Boèce, un de ses disciples. Boèce était le premier magistrat de la ville, quand le roi de Gaule se présenta devant les murailles. A son approche, la Vierge resta close, et la couronne immobile; les deux figures jetèrent sur lui un poison subtil, qui le fit subitement mourir. Lorsque l'empereur vint, à son tour, réclamer la soumission d'Abladane, les figures couvrirent son passage de grands tas d'or et d'argent, la Vierge entr'ouvrit sa poitrine, et les habitants se soumirent. Cependant, la couronne s'obstinant à rester suspendue, l'empereur comprit qu'il ne devait pas prétendre au nom de roi; il se contenta de recevoir le serment de fidélité des habitants, et de changer le nom d'Abladane en celui de Somme-Noble. Mais le prince, mal conseillé, laissait opprimer les citoyens; une trame fut ourdie par Boèce. Comme l'empereur assiégeait Montreuil, on fit annoncer dans son camp des danses et des caroles sous les remparts de Somme-Noble. Tous les chevaliers romains quittèrent alors le siége, et vinrent désarmés à la fête. Au premier signal de Boèce, les gens du pays, secrètement armés, fondirent sur les Romains, et le fils de l'empereur fut une des premières victimes. L'empereur revint, l'année suivante, pour tirer vengeance de cette trahison; mais la statue de Flocart défendait la ville de toute surprise, et sans doute elle serait demeurée libre, sans un chevalier romain nommé Alefrican, qui pénétra dans Somme-Noble, y mit le feu, et réduisit en cendres les statues et la couronne. Quand, plus tard, sur ces ruines, s'éleva la ville d'Amiens, l'ancienne trahison de Boèce n'était pas encore oubliée des Picards; et si quelque habitant d'Amiens disait à ceux de Montreuil : « Allez le sang abrever, » ceux de Montreuil ne manquaient pas de répondre : « Aux caroles, aux caroles! » C'est par le témoignage de ces railleries populaires que l'auteur nous prépare au dénoûment de son récit; et nous devons dire qu'en dépit de cent absurdités grossières, les Amiénois ne perdraient pas tout à fait le temps qu'ils emploieraient à le lire. Il rappelle quelques monuments, quelques traditions, quelques dictons anciens; c'est plus qu'on ne trouve dans la plupart des romans modernes.

La copie du roman d'Abladane, faite pour dom Grenier sur une plus ancienne copie de Du Cange, se termine par un acte tiré de l'obituaire de la fabrique d'Amiens; c'est une fondation perpétuelle faite par Thomas Greffin, chanoine d'Amiens, et datée de l'année 1260, pour le repos de l'âme de son pere, de sa mère, et de Richard de Fournival, jadis chancelier d'Amiens, qui l'avait élevé : *Et specialiter pro anima Ricardi de Furnivalle, quondam cancellarii Ambianensis, nutritoris mei.* On doit conclure de cet acte que Richard de Fournival était mort peu de temps auparavant, mais dans un âge assez avancé, puisqu'à la mort de son frère Arnoul, arrivée en 1246, il était déjà revêtu de la dignité de chancelier de l'église d'Amiens.

Coll. de dom Grenier, vol. 159, p. 122.

Mss. de Du Cange, n. 1225 B, p. 235.

Le président Fauchet n'avait pas oublié Richard de Fournival, qu'il place aussi vers le temps de Philippe-Auguste. La Croix du Maine en parle ainsi d'après Fauchet : « Il a « escrit plusieurs livres tant en prose qu'en vers françois, sa« voir est : les Commandemens d'amour ; — plusieurs chan« sons d'amour ; — Traité de la puissance d'amour; — le Bes« tiaire d'amour. En tous lesquels traitez susdits il traitte « d'amour par raisons et demonstrations naturelles et exemples « pris et imitez des bestes. » Van Praet, Le Grand d'Aussy, Daunou, en ont fait aussi mention; mais les notices qu'ils en donnent sont beaucoup trop abrégées. Des documents nouveaux nous ont permis de parler de cet auteur avec quelque étendue, avant d'arriver à ses chansons.

OEuvr., fol. 573.

T. II, p. 377.

Catal. de La Vall., t. II, n. 2719, 2736.

Not. et extr. des mss., t. V, p. 275.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 220.

Nous avons reconnu dans les anciens recueils manuscrits sept pièces de ce genre que les copistes ont mises sous son nom.

La première est un jeu-parti : Qui vaut-il mieux aimer de la jeune fille ou de la femme mariée? La première a plus d'agrément, la seconde plus de sincérité. L'une, pour arriver au mariage, feint une tendresse qu'elle n'a pas; l'autre aime réellement, puisqu'elle s'expose en le laissant voir. Mais comme la fleur d'églantier et la primevère ont un parfum plus doux que celui des fleurs d'été, les charmes de la jeune fille l'emportent sur tous les attraits de la dame épousée. Richard accorde donc la préférence à l'amour de la jeune fille.

Mss. de Cangé, n. 65, fol. 64; 66, fol. 31; 67, fol. 216.

La seconde pièce est une plainte langoureuse. Il craint pour lui le sort de la nymphe Écho :

Anc. f, n. 7222, fol. 12; 7615, fol. 7. — Mss. de Cangé, n. 66, fol. 101.

Si com Echo qui sert de recorder,

Et seicha tote d'ardure,
Fors la voix qui encor dure,
Ainsi perdrai tout fors merci crier.

OEuvres, n. 7222, fol. 52.

La troisième vaut mieux. Il y gourmande ces maris ombrageux, qui, de son temps déjà, s'imaginaient pouvoir, à l'aide de clefs et de verrous, emprisonner le cœur de leurs femmes. Nous donnons les trois premiers couplets :

Teils s'entremet de guarder
Qui ne set qu'il i covient,
Ne qu'à garder apartient.
Ne nule raison n'esguarde
Cil qui estroitement garde
Ce qu'on ne puet enserrer.

Qui vuet feme emprisoner,
Savés vous qu'il en avient?
Le cuer pert, et le cors tient.
Mais combien que il atarde,
Tos jors est cuers de cors garde,
Où qu'il vuet le puet mener.

Cuers de feme puet voler,
Quant il vuet, si vait et vient;
Nule clés ne le detient;
Cuers est montés en l'angarde,
D'iluec porvoit et esgarde
Par où cors puist eschaper.

Ms. 7222, fol. 152 et suiv.

Les autres chansons de Richard sont moins piquantes ; ce sont des plaintes amoureuses, assez purement exprimées. Dans la dernière, il prend la résolution de faire l'aveu de son amour :

Ainc ne vi grant hardement
Furnir sans folie,
Et qui vient coardement
Si pert s'envaïe.
Por ce os je folement
Ma dame proier merci;
Car qui fait le fol hardi
Plus tost a amie.

La Vall., n. 81, fol. 256.

Des œuvres de Richard dont il nous reste à parler, le *Bestiaire d'amour* porte seul dans les manuscrits que nous avons pu consulter le nom de Richard de Fournival; mais il

y indique lui-même les autres écrits du même genre qu'il avait déjà composés, et l'analogie de la forme et du style suffirait pour nous autoriser à y reconnaître son ouvrage.

Fauchet avait attribué déjà la *Puissance d'amour* à Richard de Fournival, et le vieil antiquaire se permettait trop peu de conjectures littéraires pour ne pas mériter d'en être cru sur parole. Peut-être avait-il vu le nom de l'auteur sur un manuscrit que nous n'avons plus.

La *Poisanche d'amours* est réellement un « Art d'aimer. » Il existe sur un tel lieu commun bien des poëmes; mais ici c'est une dissertation en prose, une sorte de dialogue. L'ouvrage commence ainsi : « Qui veut savoir et entendre le ve- « rité et le raison por coi ne de coi ne coment corages de feme « est par force de nature esmeus en amour, si mete diligau- « ment l'entendement de son cuer à mon livre entendre; si « le porra veritavlement savoir. » La Vall., n. 81, fol. 250.

Richard établit que l'homme, par la force de sa pensée, la liberté de son jugement, et par le devoir qui lui est imposé de pourvoir à la subsistance et à l'entretien de la femme, doit généralement l'emporter en autorité sur l'autre sexe; mais en particulier il n'en est pas de même. L'homme n'a d'empire immédiat sur une femme qu'en raison de l'estime et de l'amour qu'il a su faire naître. La femme, dans tout ce qu'elle fait et recherche, est guidée moins par la raison rigoureuse que par un attrait irréfléchi. Une fois que la passion a parlé chez elle, aussitôt elle met le raisonnement, la réflexion, toute son âme, au service de cette passion, et c'est en vain que l'homme emploierait les armes de la raison pour la détourner du but qu'elle entrevoit et qu'elle poursuit : « Toute cose « qui est dite et faite au talent de son corage, li semble boin « et raisonnable, soit boin ou ne soit... De chou qu'il li plai- « roit, on ne li feroit jamais à entendre qu'il fust autrement « que à se plaisance. » Fol. 251 v°.

De là notre docteur passe aux moyens d'obtenir l'amour des femmes, et il prétend avoir le droit de nous dicter des leçons : « Je voel bien que tout sacent vraiement que j'ai de « ma propre personne sentu tout quanques hom puet sentir « d'amours; pour coi, biaus fieus, vous et tout cil qui mon « livre orront, soient tout aséur que quanques en mon livre « sera dit, sera voirs. »

Mais l'art que Richard se propose d'enseigner n'a rien qui puisse répugner aux règles de la raison commune; il ne

cherchera pas à favoriser des caprices que l'état de la société pourrait condamner : « Se je disoie que jou aprenderoie par « raison que li roine ameroit un boucier, ce ne porroit « estre, tant qu'ele eust en li memoire resonavle. » Il suppose donc avant tout, sans s'arrêter aux exceptions, que l'homme et la femme qu'il s'agit de bien disposer l'un pour l'autre sont de condition à peu près égale. Or, le premier point à traiter, c'est celui du caractère et de la complexion de la personne dont on veut se faire aimer. Selon lui, il y a dans le corps de la mère sept places destinées à la première nourriture des enfants. Quatre sont disposées pour les mâles, trois pour les femelles ; mais souvent l'ordre naturel est dérangé, et les mâles sont nourris dans une des cases réservées aux femelles, et celles-ci dans les cases réservées aux mâ-
Fol. 252 v°. les : « Et quant feme a esté norrie au propre liu de l'ome, « ele a d'aucune cose semblance d'ome ; et se li hom a esté « nouris en liu de feme, il sera en aucune cose feminins. » Telle est la cause de la différence et de la lutte des complexions. Les quatre grandes qualités de l'homme correspondent aux quatre cases qu'il doit occuper dès qu'il est conçu : c'est loyauté, hardiesse, sens et discrétion ; et les trois qualités de la femme sont : sincérité, douceur, pudeur.

C'est par la voix et par les yeux que les sentiments les plus cachés se découvrent. Les regards doux, simples et riants viennent d'un cœur bon et vertueux. L'œil hardi, âpre, égaré, annonce au contraire une âme double, violente ou peu
Fol. 254 v°. sensée. Mais « se teus regars est de femme, ele est de legier « corage, tenre de volenté, esmouvans et apaisans de legier. »

Il est difficile de gagner l'affection d'une femme déjà liée
Fol. 255. par la loi de mariage à un autre : « Car quant une feme qui « ara baron boin et bel et graciaus... et uns hom li vaurà de « toutes ces amistiés et de ces loiautés d'amour faire apetisier, « si que ele laist amistié de baron et de toutes manieres de pa- « rens pour estrange personne, on ne se doit mie esmerveillier « se je met un peu longuement les raisons par coi hom se « fait de cuer de dame amer, d'amour vive et durant. »

Le chancelier de l'église d'Amiens aurait mieux fait sans doute de ne pas essayer de donner aux jeunes gens de pareilles armes. Par bonheur, ses avis apprenaient peu de chose aux disciples dont il réclamait l'attention. Affecter d'abord une grande réserve ; saisir toutes les occasions de montrer une passion vive, insurmontable ; profiter d'un moment

favorable pour la déclaration; prévoir les objections, y répondre; témoigner surtout un grand soin de l'honneur et du repos de la dame à qui l'on veut plaire: tels sont les grands secrets à employer pour disposer, quand on le veut, de toute la puissance d'amour.

Les *Consaux* ou *Conseils d'amour* offrent une théorie, un « castoiement » du même genre. Seulement la leçon est adressée, non plus à un écolier, mais à une jeune fille que Richard nomme sa sœur, et dont une petite lettre initiale, très-fine et très-délicate, nous indique le costume, dans le seul manuscrit qui conserve aujourd'hui l'opuscule: « Bele très douce « suer, quant je reciu vos letres par les keles vous me faisiés « assavoir que vous aviés grant desirrier d'amer par amours, « certes li nouvelle me pleut assés; car vous estes une jone « demoisele et estes mais en point, et vostre complexion le « monstre, que vous soiés assés disposée pour bien maintenir amours. Mais de ce que vous me requerrés que je vous « doie doner consell coment vous commencerés à amer ne cui « vous porriés amer, sui je tous esbahis; car de ce ne vous « porroit nus consellier se vostre cuers non. Nepourquant, « pour ce que vous estes me suer et que vous avés grant fiance « en moi, et je sui tenus de vous consellier et adrecier come « boins freres, je vous voel de ce que je puis satisfaire en « partie de vostre requeste, si vous baillerai en escrit aucunes « coses... » Ms. de La Vall., n. 81, fol. 299 v°.

On voit aisément quelle sorte d'instruction peut offrir un pareil traité; mais on remarquera sans doute la gracieuse et naïve élégance de ce début, dont le style est à peu près celui de tout l'ouvrage, qui nous semble bien mieux écrit que la « Puissance d'amour. » La jeune fille à laquelle s'adressait Richard était-elle en effet sa sœur? Nous ne le pensons pas. Ce n'est sans doute là qu'un cadre banal; mais il faut convenir que nous n'en choisirions pas un pareil aujourd'hui. Nous avons fait de l'amour un sentiment que les jeunes filles doivent s'interdire, tandis qu'au temps de Richard elles avaient bonne grâce à affecter de l'éprouver, même quand elles ne le connaissaient pas.

L'auteur persiste à déclarer ici qu'il est un de ceux qui ont, dans leur vie, le plus souvent aimé: « Je ne sui pas si sages « que je vous puisse del tout endoctriner à amours... mais « jou ai oï dire un proverbe: Qui souvent est malades, il « doit valoir demi mire; et selonc le sentence de Virgile:

« Biau se castie ki par autrui se castie; et por ce vous escri « jou selonc ce que j'ai aucune fois sentu, que vous vous en « porrés aviser en moult de coses. »

Virgile n'a peut-être que faire ici; mais on trouve ailleurs la même idée à peu près dans les mêmes termes :

Feliciter sapit qui alieno periculo sapit.

La définition de l'amour par Richard nous peut déjà réconcilier avec l'art de l'éprouver et de le faire éprouver aux
Fol. 300. autres : « Amours, en general, n'est autre cose fors que ar« deurs de pensée qui gouverne le volenté du cuer. Ceste « amour s'estent en bien et en mal : en bien, si comme quant « aucuns aime à faire le bien; en mal, si comme quant aucuns « aime à faire le mal... Amours male n'est pas amours, ains « est niens, tout aussi com li hom mors n'est pas hom. « Amours boine si est amours, et cele est apelée vertus. »

Mais l'amour tel qu'il est ici défini se divise en deux branches : l'amour du Créateur, et l'amour des créatures. L'auteur, qui ne dit qu'un mot du premier, parle du second avec prédilection : « Toutes voies, bele suer, je vous prie que l'a« mour espirituel entre les autres coses aiés toujours en vostre « cuer; car c'est une cose qui vous donra grant pais, et quant « on a pais de cuer, on a grant avantage à soi esgoïr et eslee« cier, et fait on à moins de grevance ce qu'on a à faire. » Voilà comment, dès le règne de saint Louis, les honnêtes gens savaient allier les devoirs pieux avec les obligations et surtout les plaisirs du siècle.

Quant à l'amour temporel, il est de deux sortes : l'un est l'ouvrage de la nature et se rapporte à la famille, c'est-à-dire au père et à la mère, aux frères et sœurs, aux parents, enfin à la femme épousée; l'autre est l'ouvrage de la volonté, du libre
Fol. 201. arbitre : « Amours de volenté enrachinée est quant on a une « boine volenté en aucune persone; et ne puet estre donnée « fors k'à une persone; car cuers ne se puet partir en divers « lius. »

Il faut cependant prévenir les reproches qu'on pourrait adresser à ceux qui se livrent aveuglément à cette passion :
Fol. 202 v°. « Certes, bele suer, contre tous ciaus qui ce vous vauroient « blasmer, je le vous loerai tous jours, mais que vous le faites « selonc l'ordenance que je vous enseignerai... Et jacoit qu'il « i ait à reprendre, ce samble nepourquant c'est une cose

« que jounece escuse, ne Nostre Sires ne met pas si à ramen-
« brance, si com l'Escriture dist, les trespassemens de jou- Psalm. xxiv, 7.
« nece com il fait les autres. Et on sait bien que jus, soulas « et joie sont coses que nature aime moult; car quant on se « haste de destraindre trop tost volenté qui vient de nature, « on taut la santé de son cors, et qui trop tourmente son « cors, il va contre se vie. Et d'autre part, je ne sai nule raison « pour coi on doie blasmer amours, mais que li amours Nostre « Seigneur n'en soit laissie, et que qu'on die, li jus des jounes « gens est biaus, et je vous lo, si com Ovide dist, que vous « juiés endementiers que vous avés le tans de juer; car li an « et li jour s'en vont aussi comme l'aigue ki court aval sans « retourner, ne nus damages si grans com de perdre son tans. »

Il y a trois degrés dans l'amour : amour commencé, convenu, accompli. Le dernier est « quant les volentés de l'un « et de l'autre s'accomplissent du tout. » On s'attendait à cette explication, mais la suite est plus singulière : « Au-
« cuns voelent dire qu'il est uns quars degrés d'amour, Fol. 204 v°.
« qui est amours estable, quant l'amour vient jusques au ma- « riage. Mais ki que le die, je vous di que ce n'est pas degrés « d'amour; car amours de mariage est amours de dete, et ce- « lui dont je vous parole est amours de grace. Et jacoit ce « que soit courtoise chose de bien paier ce qu'on doit, ne- « pourquant ce n'est mie amours dont on doie savoir tant de « gré com de cele amour qui vient de grace et de pure fran- « chise de cuer. »

Viennent ensuite de nombreux conseils. Pour mieux décider la jeune fille à ne pas refuser la première occasion d'aimer, l'auteur raconte un voyage imaginaire qu'il avait autrefois fait dans
le royaume d'amour. Il y vit, comme dans le lai du Trot, les af- Ci-dessus, p. 67.
freux tourments que le dieu inflige à ceux qui l'ont dédaigné,
ou qui « lor cuers et lor cors abandonnoient à plusours. Je re- Fol. 208.
« gardai et vi entrer en le court de laiens, par le porte, plenté « d'ommes et de femmes, et estoient tout nu, fors tant qu'il « avoient sans plus lor cemises vestues, et les gens de laiens les « emmenerent en un vivier ki estoit enmi le court de laiens, et « estoit tous engelés et englaciés. Et sour le glace avoit moult « de sieges ki estoient fait d'espines bien aguës et bien poignans; « et sur ces espines, dedans cele glace, on fist asseoir ces gens; « et les espines, qui moult estoient aguës, les destraignoient si « que li sans vermeus en issoit, et li piet li engeloient à le « glace, et de le grant mesaise que il sentoient il faisoient tel

« cri et tel noise que ce estoit une grans pités d'aus oïr ; et la « maisnie de laiens lor escrioient à le fie : Certes tant en féistes « que ore en averés le desserte. »

Anc. fonds, n. 7019, 7534. — Suppl. fr., 319, 349, 766. — Notre-Dame, 319. — La Vall., 59, 81.

Le troisième traité du même genre, le *Bestiaire d'amour*, est conservé dans un grand nombre de copies ; ce qui prouve assez bien le cas que l'on faisait de ce singulier mélange d'érudition et de badinage auquel les *Conseils* et la *Puissance d'amour* nous ont déjà préparés. Nous en avons trouvé huit manuscrits.

La Vall., 81, fol. 74.

Le début nous apprend que l'ouvrage doit toujours être accompagné de dessins ou miniatures : Dieu, pour donner à chacun les moyens d'acquérir les connaissances qui lui manquent, a doué l'homme d'une faculté appelée mémoire, au siége de laquelle on arrive par deux portes, l'une nommée Peinture, l'autre Parole ; « car quant on voit painte une « estoire ou de Troie ou d'autre, on voit les fais des preudom- « mes qui chà en arriere furent, aussi com s'il fussent pre- « sent ; et tout aussi est il de parole, car quant on ot un ro- « man lire, on entent les fais des preudommes aussi com s'il « fussent present, et puis c'on fait present de che qui est tres- « passés, par ches deus choses... puet on à memoire venir. Et je « de cui memoire vous ne poés partir, bele très douche amie... « vorroie adiès manoir en le vostre memoire, s'il pooit estre, et « pour che vous envoie deux choses en une. Car je vous envoie « en cest escrit et painture et parole, pour che que quant je « ne serai presens, que chis escris et par painture et par pa- « role me rende à vostre memoire comme present... Et chis « escris est aussi comme li arriere bans à tous chiaus que je « vous ai envoiés dusqu'à ore. »

Ibid., fol. 75.

Puis commence la longue suite des comparaisons avec les animaux. L'amant ressemble au coq, qui chante de toutes ses forces à minuit et au lever de l'aurore. Le chant de minuit, c'est la voix de l'amant plaintif ; celui du matin est le signal de ses espérances. Le désespoir fait entendre de plus hauts cris, comme « l'asne sauvage, qui plus est affamé, plus s'ef- « force de recaner et braire. »

Fol. 76.

Si Richard n'ose essayer de composer en vers, c'est qu'il ressemble (ainsi que le Mœris de Virgile) au loup que l'homme a regardé le premier. Il ne veut pas suivre l'exemple du « crisnon » (grillon), qui meurt de trop chanter, ni du cygne, qui ne chante jamais mieux qu'un moment avant de mourir : « Quant on harpe devant lui, il s'accort à la

« harpe; et meesmement en l'an que il doit mourir, si que « on dit que quant on en voit un bien cantant, cil morra « auwan; tout aussi com d'un enfant, que quant on le trueve « de bon engien, si dist on que il ne vivra mie long tans. »

L'amant qui se laisse prendre aux faux semblants est de la nature du singe : « Li sage veneor qui par engien les voelent « prendre, espient que il soient en tel leu que li singes les « puist véir. Et dont se chaucent et deschaucent devant eus, « et puis s'en partent d'iluec, si i laissent un soller à la mesure « del singe, et se vont esconser en aucun leu. Lors vient li « singes, si vuet ausi faire, et prent ces sollers, si les chauce « por se male avanture. Aincois qu'il les puist deschaucier, « saut li venerres, si li court sus, et li singes chauciés ne puet « fuir, ne en arbre monter, ne remper; ensi est pris. » Fol. 77.

Nous voyons se succéder, dans d'autres similitudes, le corbeau, qui ne regarde pas ses petits avant qu'ils ne soient couverts de plumes noires comme les siennes; la « mostoile » (belette), qui conçoit par l'oreille et enfante par la bouche; la calandre : « quant on le porte devant un malade, s'il « esgarde le malade enmi le vis, c'est signes que li malades « garira; s'il s'en torne d'autre part et ne le vuet regarder, il « convient le malade morir; » la « seraine, » qui tue ceux qui s'arrêtent à son chant; le serpent, gardien du baume, qui, pour ne pas s'endormir à la harpe du chasseur, se ferme les oreilles, l'une avec sa queue, l'autre avec le limon de la terre; le tigre, qui se laisse prendre au miroir; l'unicorne, qu'une jeune fille attire naturellement, et qui vient se jeter dans le giron de celle qu'il trouve endormie; la grue, qui fait le guet pendant que ses compagnes dorment; le lion, qui, si on le poursuit, efface avec sa queue la trace de ses pas; « l'aronde, » qui rend à ses petits les yeux qu'on leur a crevés; le lion, qui rend aux siens la vie, en passant durant trois jours sur leur corps; le castor, suivi pour le baume qu'il porte, et qui se l'arrache du corps dès qu'il ne voit plus d'autre moyen de salut; « l'espic ou espec, » sorte d'oiseau qui connaît la vertu d'une herbe pour faire sauter les chevilles et les serrures; le serpent sauvage, appelé « cocatris » ou crocodile, qui mange l'homme, puis « en mene tel dueil » que l'hydre, son ennemie, profite de sa douleur pour le faire mourir; la « serre, » espèce de grand oiseau de mer qui suit les vaisseaux, et plonge dans l'eau pour reprendre des forces; l'aigle, qui brise son bec, quand il est vieux, et en aiguise ce qui reste avec une

pierre; le « goupil, » qui se couvre de terre rouge et trompe ainsi les agaches (pies), lorsqu'elles s'en approchent sans défiance. Mais, dit en finissant l'auteur, peut-être me croirez-vous de l'espèce de ce goupil, qui ne cherche qu'à tromper, et qui ne vous
Fol. 88 v°. flatte que pour vous faire éprouver de justes repentirs : « A « che vous responc je qu'on sieut un ost pour mout d'ocoisons; « car li un le sievent pour le besoingne à leur seigneur faire, « et li autre pour che qu'il ne savent où aler; si vont l'ost « veoir : et si est uns oisiaus qui a à non outoir, qui par cous- « tume sieut les os, pour che que il vit de caroigne... chis « outoirs senefie les faus amans qui sievent les dames et les « damoiseles pour faire leur preu d'eles, combien qu'eles « en doivent empirier; et chil qui vont en l'ost pour ce que « il ne sevent où aler, senefient chiaus qui nules n'en aiment, « mais ne sevent nului acointier s'il ne parolent d'amour; et « si ne le font mie par trecherie, ains l'ont d'usage. Et chil « qui vont en l'ost pour le besoingne à leur seigneur faire, « senefient les loiaus amis. De ceus vous di je que je sui, et « se vous m'aviés recheu, je le vous monstreroie bien. Mais « por che que nule forche de parole ne me puet vers vous « riens valoir, si ne vous os requerre nule riens for merchi. »

La « Reponse au bestiaire, » qui, dans deux manuscrits, accompagne l'ouvrage précédent, n'est pas de Richard de Fournival, et semble même avoir été sérieusement faite par la dame qui avait inspiré le Bestiaire. Nous en dirons ici quelques mots, parce que l'occasion ne se présentera guère de le faire ailleurs.

Dans cette réplique vive, enjouée, spirituelle, la dame reprend tous les arguments, toutes les comparaisons de l'auteur, et en tire des conclusions et des préceptes contraires. Elle commence ainsi :

Ms. de La Vall., n. 81. « Hons qui sens et discretion a en soi ne doit mettre s'en- « tente ne son tans à cose nule dire ne faire, par coi nus ne « nule soit empiriés... Ensi que jou ai entendu, biaus sire « chiers maistres, en vostre prologue,... nus ne puet tout sa- « voir; si me convient à ceste response faire mettre grant « paine, que je ne die ne ne fache cose dont musars ne mu- « sarde se lobe de moi... »

Il est aisé de se faire une idée du caractère et du style de toute cette discussion badine, que les passages suivants per-
Fol. 93 v°. mettent de juger avec indulgence : « Sans faille je croi bien « que teus a douche parole en lui, qui mout seroit aspres et

« taillans, s'il avoit che qu'il cache. Tout aussi come li cas, « qui a ore mout simple et mout coie chiere, et du poil au « defors est il mout soués et mout dous; mais estraingniés « li le keue, il getera ses ongles fors de ses .IIII. piés et vous « desquirra les mains, se vous ne le laissiés aler. Par Dieu! « je cuit que teus se fait ore mout dous et dist parole de « coi il vaurroit estre creus et avoir sa volenté, que, se il en « estoit au deseure et on ne li faisoit du tout à se volenté, pis « feroit que li cat ne puissent faire.

« Jou ai doute de cel cocatris dont je vous ai oï parler. Fol. 94. « Biaus sire maistres, encore diiez vous que quant il a pris et « devouré chelui qu'il vuet avoir, puis après le pleure et en « est dolans; ensi ne puet il moult valoir au devouré ne au « mort, car après le mort n'a nul recouvrier. Et se jou estoie « decheue d'aucun qui de moi eust se volenté à che que per- « due eusse m'onneur, petit me porroit valoir plainte que il « m'en peust faire; car adont sai je bien que peu seroie pri- « sie, et que teus me tient ore en grant honneur et en grant « reverense qui adont se moqueroit de moi. Adont me parti- « roit li cuers, et morroie mieus que ne fait li cocatris meis- « mes... »

La dame finit par dire à Richard que sans doute il a voulu l'éprouver, et voir si elle avait l'intention aussi ferme que lui-même, en sa qualité de clerc, devait le supposer, de tout sacrifier au soin de son honneur et de ses devoirs : « La rai- « son que vous aiés ensi parlé n'est autre, que je me garde des « mauvais. Et pour ce que j'ai entendu par vous que on ne set « qui bons est ne qui mauvais, si convient que on se gart de « tous; je si ferai, et m'est avis que qui le cose ne vuet faire, « mout i a de refuis. Et che souffisse à bon entendant. » La Réponse finit avec ces mots.

Il est une dernière pièce importante conservée dans un seul de nos manuscrits de Paris, et que le copiste attribue à Richard de Fournival : « Explicit la *Panthere* que mestre Ri- « chart de Fournival, chanoine à Soissons, fist. » Mais il ne paraît pas que notre Richard ait été chanoine de Soissons. La copie de cet ouvrage fut exécutée vers la fin du XIVe siècle, et, sans rien préjuger sur l'auteur, on peut du moins le croire postérieur au chancelier de l'église d'Amiens. Le chanoine de Soissons aurait-il appartenu à la même famille? aurait-il été un des cousins ou des neveux de l'auteur du Bestiaire d'amour? Nous penchons plutôt à croire que, le titre offrant

Ms. de Notre-Dame, n. 198, fol. 153 v°-171.

quelque rapport avec des ouvrages bien connus du fils de Roger de Fournival, on aura sans scrupule attribué celui-ci à l'auteur du Bestiaire d'amour et de tant d'autres amoureux badinages. Mais si l'on en juge par la forme de la plupart des chansons, virelais, rondeaux, chants royaux, qui s'y trouvent cités, et par l'énigme de la fin, on verra que le copiste s'est trompé. Nous parlerons cependant ici de cet ouvrage, pour ne rien oublier de ce qu'on a mis sous le nom de Richard de Fournival.

C'est une imitation du roman de la Rose, et l'auteur, quel qu'il soit, n'a pas essayé de le dissimuler. Vers le milieu du récit, l'Amour, après avoir donné ses conseils, ajoute :

Ibid., fol. 170 v°.

Et se tu ne scés pas la guise
Ou tu ne l'as encore aprise
Coment cil se doit maintenir
Qui vuelt d'amors à chief venir,
Dedans le romant de la Rose
Trouveras la sentence enclose;
Là porras, se tu vues, aprendre
Coment vrais amans doit entendre
A servir amors, sans meffaire;
Si nous en porrions bien taire.

Cette dernière réflexion est parfaitement juste : l'auteur de la Panthère n'apprendra rien aux jeunes amoureux qu'ils ne trouvent plus nettement et plus ingénieusement exprimé dans le célèbre livre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun. Le poëte s'endort comme eux :

Ibid., fol. 153 v°.

Une nuit, en temps de moissons,
Estoie en mon lit à Soissons,
Forment du cuer pensis, par m'ame ;
Ce fu la veille Nostre Dame
Qu'on appelle l'Assumpcion...

Il est transporté par un songe au milieu d'une grande forêt peuplée d'animaux sauvages. Là, il est surtout frappé de la singulière beauté d'une bête que toutes les autres semblaient respecter, qui empruntait ses belles et charmantes couleurs de la disposition de tous ceux qui la regardaient, dont les douces émanations semblaient rendre la vie et la santé à tout ce qui respirait autour d'elle, et que le dragon seul paraissait détester à l'égal de la mort.

La vue d'une bête si merveilleuse donne beaucoup à penser à notre dormeur; et tandis qu'il cherche à deviner ce qu'elle pouvait être, il entend un délicieux concert d'instruments et de voix :

Car j'oï si grant melodie
C'onques tele ne fu oïe
En citoles et en vieles;
Oï faire notes nouveles;
Danses et sons poitevinois
Oï en cors sarrasinois;
Timbres y avoit et arainnes.
Psalterions, muses, doucainnes,
Chevretes, buisines, tabors,
Dont moult me plaisoit li labors;
Instrumens de toute maniere
Y avoit, et à vois pleniere
Chantoient cil qui les menoient...

Fol. 154 v°.

C'était la cour de l'Amour, dont le poëte décrit avec complaisance, mais sans trouver des couleurs bien nouvelles, la beauté, les façons, le costume. Interrogé par le dieu, Richard répond qu'il est en proie à l'émotion la plus vive, depuis qu'il a vu la bête extraordinaire dont il fait la description. Avant de répondre, l'Amour veut recevoir son hommage en forme; et quand le vassal a mis ses mains dans celles de son nouveau suzerain, l'Amour lui reproche d'avoir tant tardé à reconnaître son pouvoir :

« Amis, tu as éu domage
« En ce que tu as ton corage
« Vers moi si longuement celé...
« Amis, dames et damoiseles
« A moult, par le païs, de beles,
« Nobles, cointes et envoisies,
« Qui de par moi sont establies
« A recevoir des bons, des sages,
« Les services et les hommages;
« S'amie pieca fait éusses,
« En non de moi, cointes en fusses,
« Ne jamais quites ne seras
« Devant qu'ainsi fait averas. »
Si li respondi simplement:
« Prestés moi donques hardement
« Et sens, que je puisse ce faire... »

Fol. 156.

C'est ainsi que l'Amour se trouve conduit à lui exposer un

XIII SIÈCLE.

nouvel Art d'aimer, qui du moins a l'avantage d'être plus concis que les autres.

La bête qu'il a rencontrée est une panthère, symbole de la dame à laquelle s'adressent toutes ses pensées. Elle prend successivement tous les reflets de couleur que lui communiquent ceux qui l'approchent, et qui la recherchent et la craignent, parce qu'ils attendent d'elle leur guérison ou l'aggravation de leurs maux. Pour le dragon dont elle est détestée, c'est l'image des envieux et des médisants qui ne songent qu'à lui nuire et à lui ôter de son grand prix. Quand l'amant est suffisamment averti des obstacles qui s'opposeront aux vœux qu'il forme, il monte à cheval à la suite du dieu d'amour, et franchit les barrières, les ronces et les épines qui le séparaient de la demeure de sa chère Panthère. Il la découvre, admire à son aise sa beauté; mais, avant de s'en retourner, il s'aperçoit qu'il a lui-même la robe et les chairs toutes déchirées :

Fol. 158.

J'oi parmi le cors mainte plaie
Por les espines de la haie,
Qui de mon cheval m'abattirent
Et de ma robe me rompirent.
Quant ma robe fu descirée,
S'oi la char toute boussoufflée...

L'Amour, auquel il revient se plaindre des égratignures qu'il a reçues, lui démontre qu'il y aurait échappé, s'il avait eu le courage de parler hardiment à sa Panthère et de lui peindre la vivacité de ses sentiments. Aux bons conseils du dieu se joignent les doux entretiens des compagnons ordinaires de l'Amour :

Fol. 158 v°.

Lors vint Doulx penser, Esperance,
Et Sousvenirs qui moult s'avance...
Qui moult d'esbatement me firent,
Et moult de biaus examples dirent.

Et pour répondre à leurs inspirations, l'amant compose plusieurs dits et plusieurs chants amoureux, dont il entremêle assez agréablement la trame de son roman. Il a même recours à sa mémoire, et cite avec de grands éloges plusieurs couplets du célèbre Adam de la Halle :

Fol. 160 v°.

Car paours m'a fait escouter
Un vers qui moult me fait douter,

Et le dist nostre clers Adans
Qui fu d'amis jà moult aidans;
En son chant ainsi le chanta...

Enfin, l'Amour le décide à écrire à sa dame, en joignant à sa lettre un annelet garni d'un chaton d'émeraude. Vénus elle-même dicte les vers de cette lettre, sous la forme d'un dit ou salut d'amour. Le second couplet est le meilleur :

Se j'ai vo cors porvéu Fol. 161.
Et à servir esléu
Dessus toute creature,
J'ai fait ce que j'ai déu;
Car tout bien i sont véu,
Biauté, bonté, sens, mesure.
C'est bien raisons por droiture
Que je mette en vous ma cure,
Car point ne m'ont decéu
Mi œil qui ont la figure
De vostre bele faiture
A mon cueur amentéu.

L'Amour ne manque pas dans cette circonstance de rappeler les vertus et les propriétés de l'anneau. C'est le présent le plus agréable qu'on puisse faire aux dames :

« On le porte au soir et au main; Fol. 161 v°.
« Por ce le voit on en sa main;
« Car li œil voient, c'est la somme,
« Plus les mains que riens dessus l'omme...
« Se de l'anel vuelz la puissance
« Savoir et la senefiance,
« Et quiex vertus i puet avoir,
« La verité porras savoir,
« Mès que tu vueilles un dit lire
« Qu'uns clers fist dont le nom vueil dire,
« Que jà par moi ne t'ert celé,
« Messire Jehans est appelé
« L'Espiciers cil qui l'a dité,
« Pour ce qu'il a en son traitié
« De cele maniere traictié...
« Mais pour ce que chascuns n'a mie
« Ce dit, me plest il que j'en die...

Nous ne connaissions ni le nom de Jean l'Épicier, ni son ouvrage (le Chapelet), dont l'auteur de la Panthère cite des vers assez mal tournés, afin de mieux prouver que l'anneau

doit être d'or, au chaton d'émeraude ou de diamant, et qu'il convient de le porter au petit doigt de la main gauche.

Le poëme finit à peu près comme le roman de la Rose; l'amant, après bien des traverses, parvient à toucher le cœur de sa dame, et nous n'avons plus à remarquer dans ce récit que la mention d'un second auteur et d'un second ouvrage, non moins inconnus que le « Chapelet » de Jean l'Épicier :

Essaye tost et si commence;
Et se de ce vuelz la science
Bien encerchier et bien enquerre,
Coment on doit d'amors requerre
Chascune selon sa noblece,
Selon l'estat de sa hautece,
Tout ce trouveras à delivre,
Mais que tu vueilles lire ou livre
Qu'on appele en francois Gautier
Miex ens qu'en bible n'en psaultier;
Et celui livre translata
Cil qui onques jor ne flata
Ne blandist home que je sache;
Ce fu mestre Diex de la Vache.
A chascun plaisoit son afaire,
Tant estoit dous et debonnaire,
Je ne t'en ai dit que le voir;
Si n'estoit mie à decevoir
Ne par promesse ne par don.
Mors est, or ait s'ame pardon.

Les fréquentes citations empruntées par notre auteur aux poëmes d'Adam de la Halle, et dont nous avons vérifié l'exactitude, ne nous permettent point d'accueillir avec défiance ces autres mentions du « Chapelet » de Jean l'Épicier, et du livre de Gautier, traduit par Diex de la Vache. Mais ces deux ouvrages sont du grand nombre de ceux que le temps n'a pas épargnés, ou du moins que nos recherches n'ont pas encore découverts.

Nous avons dit que Richard de Fournival, le chancelier d'Amiens, ne pouvait guère avoir fait le poëme de la Panthère. Le véritable auteur a enveloppé son nom dans une de ces anagrammes si familières aux poëtes de ces temps-là, et qui ont mieux répondu qu'ils ne le souhaitaient peut-être à l'intention qu'ils affectaient de vouloir demeurer inconnus. Voici cette énigme, dont le copiste n'avait point trouvé la solution, mais qui ne l'aurait certainement pas mis sur la voie du nom de Richârd de Fournival :

Fol. 171.

Or est ceste œuvre en rime mise;
Si est poins que je le devise
Ce qu'amors m'a fait tant celer.
Et pour ce vous veil reveler
Mon nom et mon surnom, ce l'a
Monstré « digne amor li cela. »
Or le voie honneur, dame maine,
Por s'onneur au monstrer me painne, etc.

On peut du moins, à travers beaucoup d'autres obscurités, entrevoir le nom dans le sixième vers. En écrivant « dingne, » ce qui n'est pas sans exemple, on obtient le nom d'un trouvère dont nous parlons ailleurs, Nicole de Marginal ou Margival, près de Soissons.

Ci-dessus, p. 279.

Nous avons épuisé la liste de tous les ouvrages composés par Richard de Fournival, ou qui lui ont été attribués avec plus ou moins de fondement. Ceux qu'il a certainement écrits suffisent pour le placer dans un rang assez honorable parmi les auteurs français du XIIIe siècle, et il y aurait eu de l'injustice à condamner à l'oubli un homme qui avait joui de l'estime de ses contemporains, et qui s'était heureusement exercé dans plusieurs genres de composition. La pureté de son élocution, l'agrément et la variété des opuscules que la gravité de ses fonctions ecclésiastiques n'avait pu le détourner d'écrire, le recommandent à l'attention de quiconque voudrait étudier de préférence la langue, le goût et le style de ceux de nos trouvères qui s'étaient proposé de suivre les traces d'Ovide. A ces titres, une édition complète des œuvres de Richard de Fournival, qu'on pourrait réunir dans un seul volume, occuperait dignement les loisirs de quelque ami de la vieille littérature française.

RICHARD DE SEMILLI.

Mss. de Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., n. 59.

Œuv., fol 570 v°.

Trois pastourelles où RICHARD DE SEMILLI raconte ce qui lui arriva en sortant de Paris, font croire qu'il était de cette ville. Onze pièces lui sont attribuées. « Si deux ou trois de « ses chansons racontent histoire, dit Fauchet, il prenoit « pasture là où il en pouvoit trouver. » Il conseille ainsi à sa dame de profiter de ses jeunes années :

Se vos vivés longuement,
Dame, il est encore un tems
Où viellesce vous attent.
Lors direz à toutes gens :
Lasse ! je fui de mal sens

Que n'aimai en mon jouvent,
Où requise ere souvent!
Or sui de tous refusée.

(Par amours ferai chanson.)

Ailleurs il dit, longtemps avant l'auteur d'une de nos chansons les plus populaires :

J'ai trop plus de joie
Et de deduit
Que li rois de France
N'en a, ce cuit.
S'il a sa richesce,
Je la lui quit,
Car j'ai m'amiete
Et jor et nuit.

(L'autrier chevauchoie.)

Mais il a été plus heureux encore dans une ronde à danser qu'on peut citer ici presque en entier :

Cangé, n. 65, fol. 99 v°.

J'aim la plus sade riens
Qui soit de mere née,
En cui j'ai trestot mis
Cuer et cors et pensée.
Li dous Diex, que ferai
De s'amor qui me tue?
Dame qui vuet amer
Doit estre simple en rue;
En chambre, o son ami,
Soit renvoisie et drue.

N'est riens qui ne l'amast,
Cortoise est à merveille;
Plus est blance que flor,
Comme rose est vermeille.
Li dous Diex...

Ele a un chief blondet,
Eus vers, bouche sadete,
Un cors por embracier,
Une gorge blanchete.
Li dous Diex...

Elle a un petit pié,
Si est si bien chaucie;
Puis va si doucement
Desus cele chaucie.
Li dous Diex...

Quant el vet au moustier,

Si simple est et si coie,
Jà ne fera semblant
De riens que ele voie.
Li dous Diex...

Que irai jou disant?
N'est nule qui la vaille;
Se plaine ert de pitié,
Il n'est rien qui i faille.
Li dous Diex...

Laborde a publié quatre des chansons de Richard de Semilli. Ess. sur la mus., t. II, p. 213-217.

RICHARD, ROI D'ANGLETERRE. Anc. fonds, n. 7225, 7614.—Cangé, n. 66, 67.—S.-Germ., n. 1989.—Mouchet, 8. Hist. littér. de la Fr., t. XV, p. 320.

Nos savants prédécesseurs, en écrivant la notice de RICHARD COEUR DE LION, roi d'Angleterre, ont dit que les chansons conservées sous son nom étaient plutôt françaises que provençales. Elles sont en effet purement françaises, et le roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou, ne savait probablement composer que dans notre langue d'oil. Ce fait, qui n'est pas entièrement dépourvu d'intérêt dans l'histoire des trouvères, est une objection qu'il faut joindre à tant d'autres contre le sentimeut de ceux qui ont voulu faire honneur au roi de Navarre de l'introduction de ce genre de poésie dans la littérature du nord de la France. Quand le roi de Navarre vint au monde, on sait qu'il y avait plus d'un an que Richard avait cessé de vivre.

RIQUIER AMION. Voy. HENRI, NEVELON et RIQUIER AMION.

ROBERT DE BÉTHUNE.

Sur ROBERT DE BÉTHUNE, avoué d'Arras, seigneur de Tenremonde, et neveu de l'illustre Quenes de Béthune, voy. SAUVAGE DE BÉTHUNE, contre lequel il a soutenu un jeu-parti.

ROBERT DE BLOIS. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 833-838. Ib., t. XVI, p. 219.

Il a déjà été deux fois question de ROBERT DE BLOIS : quelques observations ont été faites sur son *Chastiement des dames*, et on n'avait pas oublié de remarquer auparavant que ce « Chastiement » était un épisode du poëme intitulé *Beaudous*. Nous allons essayer de faire connaître l'ensemble de cet ouvrage, avant de parler de quelques chansons légères qui nous sont encore parvenues sous le nom du même poëte.

Fonds de Sorbonne, n. 1422, p. 475-507.

A s'en tenir aux premiers vers, on croirait que l'auteur tremblait d'exciter le ressentiment de ses nobles auditeurs. C'est avec une grande apparence de sincérité qu'il proteste

contre toute pensée de médisance. Il prétend ne gourmander que des vices généraux et ne songer à aucune application personnelle. « Mais, ajoute-t-il aussitôt, pourquoi blâme-« rais-je les grands seigneurs? De plus sages que moi ont dit « combien ils avaient tous dégénéré; on ne les a pas écoutés, « et sans doute on ne m'écouterait pas davantage. Autrefois « les souverains tenaient cour brillante; ils distribuaient « manteaux, robes de soie, vair et gris, chevaux, or et argent. « On les aimait alors; que les temps sont changés! Aujour-« d'hui plus de dons, de munificence; on garde les vieilles « robes et les manteaux usés pour servir de payement aux « maçons, aux forgerons, aux charpentiers. Ainsi, chaque « vêtement fait deux saisons : neuf, le seigneur s'en pare; « vieux, l'ouvrier s'en accommode. Ce n'est pas tout : au lieu « de donner, on vole; partout des femmes ravies, des héri-« tages usurpés. Pouvons-nous, devant de tels excès, retenir « nos plaintes, et ne devrions-nous pas, si nous ne trouvions « pas de vengeurs plus près de nous, passer les mers et ré-« clamer le bras des Sarrasins? »

V. 87, p. 476.

Nos véismes jadis tenir
Les riches cors, et departir
Vair et gris, pailes et cendaus,
Or et argent et biaus chivaus;
Et par les riches dons doner
Se faisoient il mout amer.
Or est li mondes si malmis
C'on ne done ne vair ne gris;
Fevre, masson et charpentier
Ont les viés robes en lowier;
Qui qu'en die, c'est mesprisons.
Une penne fait deus saisons,
Li neuf dedens, li viés defors...
Mout furent prou li ancien,
Mais li nouvel n'en sevent rien.
Autrement sont endoctrinei,
Doner ont en tollir tornei...
S'il ne tolissent fors as lors,
Ne seroit pas si grans dolors...
Mais il tolent as plus grans sains,
Dont se font escomenier,
Ce ne prisent pas un denier...
Qui porroit sans plainte soffrir
C'on voit aucune gent tollir
Sans droit lor femes et lor terre?
Et n'en devroit vengeance querre

Aus Sarrasins outre la mer,
S'on nes povoit plus près trover?

Ces vers, malgré les précautions qu'on y prend, ne devaient pas avoir l'agrément de tout le monde, et nous avons lieu de penser qu'ils s'appliquaient d'eux-mêmes à plus d'un grand personnage alors bien connu. On doit regretter que le poëte affaiblisse l'effet de ces imprécations énergiques, en les dirigeant ensuite contre l'usage nouvellement introduit chez plusieurs souverains de dîner les portes fermées. Cette innovation dans le cérémonial des cours féodales n'était pas du goût des trouvères; nous avons déjà vu Rutebeuf en faire un amer reproche à Philippe le Hardi, dans la satire de *Renart bestourné.* De temps immémorial, l'entrée des salles de festin demeurait libre chez nos rois; un officier de l'hôtel, sous le titre de roi des ribauds, était chargé de maintenir le bon ordre au milieu d'une foule curieuse et souvent avide, dont la présence contribuait sans doute assez mal à l'agrément du repas. Les illustres convives jetaient souvent quelque chose à ceux qui se pressaient derrière leurs siéges, et nous en trouvons la preuve dans un précepte du « Chastiement des dames. » « Quand vous êtes invitées à manger chez « les autres, leur dit le poëte, ne soyez pas trop libérales, ni « trop disposées à vous faire honneur de la dépense d'autrui : »

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 757.

En autrui maison ne soiez
Trop larges, se vos i mangiez;
N'est cortesie ne proesse
D'autrui chose faire largesse...

V. 6247. — Méon, Fabliaux, t. II, p. 201.

Chez les rois, la desserte était abandonnée; puis on dressait d'autres tables pour les nombreux officiers de l'hôtel ou pour les messagers des grands vassaux, que retenaient à la cour les affaires de leurs seigneurs. Hélas! s'écrie Robert,

Qui porroit ce de prince croire,
S'il n'oïst ou véist la voire,
Qu'au mangier font clorre lor huis?
Si m'aït Deus, je ne m'en puis
Taire, quant dient à huissier :
« Or fors! mes sires vuet maingier! »

V. 125.

En terminant ces premières plaintes, Robert nous prévient

de l'intention qu'il a d'offrir son poëme à un de ses meilleurs amis, recommandable par de grandes vertus et plusieurs beaux faits d'armes. Mais s'il publiait, dès son début, le nom d'un tel personnage, on ne manquerait pas de l'accuser de vanité; il ne le prononcera donc que dans les derniers vers. Malheureusement cette fin du poëme est à désirer dans le seul manuscrit que nous en conservions, et il en résulte que le nom de cet honorable protecteur n'est pas arrivé jusqu'à nous.

Il est permis de croire que Robert de Blois n'a pas donné la dernière main à son livre, et qu'il en aurait autrement disposé les parties, si l'exécution avait répondu entièrement à sa pensée. Tel qu'il est, le poëme de Beaudous présente un récit romanesque brusquement interrompu par des sermons pieux, par un traité d'éducation, par d'autres récits épisodiques. Ce sont autant de différents ouvrages, et l'on aurait droit d'en conclure que Robert se préoccupait fort peu du soin de paraître conséquent avec lui-même. Entre ses mains, l'amphore commencée ne manque pas de prendre des développements inattendus. On peut dire, pour sa justification, qu'il n'aura pas eu le temps de relire ses vers et d'y rétablir une sorte d'unité. Peu d'écrivains suivent jusqu'au bout leur première inspiration, et c'est un mérite encore assez rare aujourd'hui de savoir mesurer exactement la portée de ce qu'on dit et de ce qu'on veut dire.

Beaudous est un jeune varlet, fils du fameux Gauvain, le chevalier de la Table ronde et le neveu d'Artus. Sa mère préside à son éducation; elle y consacre tous ses instants. Mais dans la retraite qu'elle a choisie parvient la nouvelle d'une fête brillante que doit donner le roi Artus, à l'occasion de la mort du père de Gauvain et du mariage de celui-ci avec la fille du roi de Galles. Nous ne sommes encore qu'au début du poëme, et déjà nous reconnaissons une contradiction manifeste dans le récit, puisque Beaudous était né depuis longtemps de ce mariage avec la princesse de Galles. Quoi qu'il en soit, la mère consent à se séparer de son fils; elle lui permet de se rendre à la fête; mais avant qu'il ne la quitte, elle veut lui enseigner l'art de devenir chevalier accompli. Ses conseils, qui ne sont pas courts, ont du moins le mérite de nous donner une idée de ceux qu'on adressait aux jeunes gens de haute naissance, contemporains de Robert de Blois. Nous en citerons quelques endroits qui nous ont le plus frappés.

Le premier devoir de Beaudous sera de fréquenter les églises, et de rendre à Dieu l'honneur dont il était si jaloux au moyen âge. Quand le varlet, le jour où il deviendra chevalier, aura fait présent à ses écuyers de bonnes armes et de beaux vêtements, il devra se rendre compte de la signification symbolique des insignes de la chevalerie. Ainsi, l'épée est « claire, » pour apprendre à celui qui la porte à se conserver pur de toute souillure :

La honte d'une hore del jour V. 580.
Tolt bien de quarante ans l'onour...
Li parent qui corpe n'i ont
Lonc tans après hontous en sont.
Vié honte, quant on la reprueve,
Est ausi laide come nueve.
Mal fait enchargier pesans fais,
Qui pent au col à tous jours mais.

Le vif tranchant de l'épée par les deux côtés avertit le chevalier de rester fermement attaché de cœur aux doubles préceptes de la loi ancienne et de la loi nouvelle. La pointe en est acérée, pour rappeler la justice rigoureuse qu'on doit faire des ennemis de sainte Église. Ici, les préceptes de Robert conviennent mieux à la vieille loi qu'à celle de l'Évangile :

Ce que clers ne puet, par proichier, V. 976.
Doit cil faire par menacier.
Deus vuet bien que force lor face,
Se valoir ne lor puet menace;
Si les poigne jusc'à la mort,
S'il ne se recroient del tort.

Les moralités de Robert sur les différentes parties de l'armure chevaleresque ont pour nous l'avantage d'offrir une idée plus précise de chacun des termes employés pour les désigner. Le temps, comme on sait, n'a pas épargné ces lourds et somptueux vêtements; nos collections et nos musées n'en ont conservé que des fragments rouillés ou vermoulus. Mais les poëtes et les romanciers suppléent sur bien des points au défaut de ces témoignages matériels. Ainsi, nous leur devons de savoir que les heaumes ou casques étaient recouverts de couleurs vives et de dessins fleuris ; que souvent encore des pierres plus ou moins précieuses y attiraient invo-

lontairement le regard, et passaient pour douées de vertus surnaturelles. Robert développe le sens moral de ces ornements :

V. 1064. Que sinefient les colours
De l'iaume qui est poins à flours,
Et sor le chief li resplendist?
De ce l'Escriture nous dist
Que li cuers doit estre floris,
Et de totes vertus apris.

Le casque était surmonté d'une cime ou pointe, sur laquelle on ne plaça le cimier que plus tard. Le haubert, que la cuirasse a remplacé, était formé d'un treillis de mailles; la cotte, qui le recouvrait, était d'un rouge éclatant :

V. 1111. La colors de la cote armée
Nous monstre par raison prouvée
Le martire que Deus soufri,
Quant pour nous son sanc espandi.

Enfin, le hoqueton ou auqueton n'était pas, ainsi que Roquefort l'a défini, une cotte d'armes et une cuirasse, mais une sorte de corset bourré, sur lequel on laçait le haubert :

V. 1123. Li auquetons, qu'est mous desous,
Sinefie qu'il soit pitous
As povres gens, et amoniers.

Après avoir ainsi déterminé le sens moral de l'adoubement chevaleresque, le poëte passe à l'énumération des vices dont l'homme d'armes doit se garder. Le plus grand des crimes est, à l'entendre, de mal parler des femmes, et de leur supposer des torts ou des imperfections. Le ciel se charge toujours du soin de les venger, même en ce monde :

V. 1260. Et prent d'iceus si grant venjeance
Qu'il devignent tuit si contrait,
Si bestornei, si contrefait,
Que li uns n'ait de l'autre cure...

Quelques vers du portrait de l'envieux méritent aussi d'être rapportés :

A peine un envious verrez
Qui soit ne biaus ne colorez.
Ains maigre sont, et mat et pale,
Por ce qu'il ont vie trop male.
Li biens d'autrui les fet palir,
Et mas et maigres devenir,
Atresi com chiens enragiés
Qui par rage mengut ses piés.

V. 1378.

Non content d'emprunter des exemples aux récits fabuleux de la Table ronde et des pairs de France, Robert cite encore, à l'appui de ses enseignements, les fausses légendes sur la jeunesse de Guillaume le Conquérant. Nous ne le suivrons pas dans toutes ces excursions; mais il y a un certain intérêt dans les vers où il compare le renom des anciens compagnons d'Artus à la célébrité des clercs qui, de son temps, avaient pu suivre les cours de l'Université :

Souvegne vous del roi Artu,
Qui de si grant hautesce fu
Que de lui servir fu honors
As fis de rois, d'empereors.
Car si com est ores Paris,
Que cler ne sont pas de grant pris
S'aincois n'ont à Paris estei
Por aprendre, et sejornei;
Et quant il i ont tant estu
Et tant apris qu'il ont léu,
Dont sont il et lai et aillors
Renomei avec les meillors :
Ausi ne soloit on prisier,
Au tans Artu, nul chevalier,
S'aincois n'avoit à lui servi...

V. 2081.

Nous sommes, comme on voit, dans un temps où Michel Scot, Thomas d'Aquin, Pierre d'Espagne, se faisaient honneur de lire dans les écoles parisiennes; où Dante Alighieri venait de Florence pour compléter ses études philosophiques auprès des lecteurs de l'Université de Paris. « Paris, « s'écrie le chirurgien milanais Lanfranc dans un transport « d'enthousiasme, Paris, terre de paix et d'estude... ; Paris, « pour le siege de la majesté royale, pour l'excellence de toy, « pour l'abundance de biens, pour l'intelligence des philozo- « phes, pour la seurmontance des theologiens, tu peuls estre « dite paradis. Paris, royale cité sans per ; Paris, *Parisius*, « c'est à dire juste, car tu scès trouver le juste en toutes

La Cirurgie de maistre Lanfranc, ms. 7646, fol. 1 v°.

« sciences, car en toy chascun use de son droit; Paris, engen- « drans les clers, car tous jours conceps les negligens en ton « ventre au derrenier sages : de mal à moy qui tant de temps « ay perdu sans véoir ton très honnourable et très saint « estude! »

La première partie du roman de Beaudous finit avec le récit du siége d'Alerde ou plutôt Alesia par Jules César. Le poëte y voit un bel exemple de force et de persévérance.

Nous trouvons ensuite, et sans que nous y soyons préparés, trois pieux sermons. Dans le premier sont rappelées les joies du paradis, les angoisses de l'enfer. Le mot de purgatoire n'est pas prononcé; mais les feux que les âmes à demi pécheresses doivent subir ne diffèrent des flammes de l'enfer que pour n'être pas éternels. Le sermon finit par la traduction de l'épitaphe d'un certain évêque Jean, composée, dit-on, par lui-même :

V. 2669.

Oés que li bons sires dist,
En vers qui sont sor lui escris :
« Tu qui passes près de cest cors
« Ke gist, soz ceste pierre, mors,
« Por Deu te pri, arreste toi,
« Et si te soveigne de moi.
« Pense com grans sires je fui,
« Et de com petit pris or sui.
« Desous moi fu tous cist païs,
« Or est mes cors vis et porris...
« Onques si chier ami n'en oi
« Qui vosist gesir delez moi.
« Plus que charoigne sui puans,
« Nule puor n'en est si grans.
« Si corte m'est ceste maisons,
« Qu'au chief me joint et aus talons;
« Le feste me gist soz le neis,
« Les parois tochent aus costeis.
« Ne me puis drescier ne torneir. »

Il y a de la force et de la hardiesse dans ces tableaux, qui devaient frapper de terreur les imaginations pieuses. Peut-être la tombe et l'épitaphe ont-elles été conservées, sans qu'on en ait pu reconnaître l'attribution, parce que le nom de ce Jean évêque ne s'y retrouvait plus. La traduction de Robert de Blois pourrait alors servir à déterminer le personnage dont elle accompagnait la dépouille mortelle.

Le second sermon traite de la pénitence. Il y avait un

peuple qui, tous les ans, se donnait un nouveau roi. Le temps de son règne fini, le prince était relégué dans une île pauvre et lointaine, exposé à tous les ennuis de la misère, s'il n'avait pas su rassembler des trésors pour l'avenir. L'auteur compare la position des chrétiens à celle de ce roi d'un moment, et il en conclut qu'il faut faire, pour l'autre vie, provision de bonnes œuvres.

Dans le troisième sermon, il est traité de la création et de la chute de l'homme. Toujours passionné pour les intérêts du beau sexe, Robert de Blois, à propos de la formation d'Ève, glorifie le sacrement du mariage. C'est, dit-il, le seul que Dieu ait institué dans le paradis terrestre. Plus tard, afin d'en démontrer la sainteté, Jésus voulut assister aux noces de Cana. Si vous êtes curieux de savoir quelle était la couleur du vin miraculeux, Robert ne vous le laisse pas ignorer :

Pour ce que tant fait à prisier V. 3565.
Mariages, daigna mangier
Deus as noces l'Arcedeclin,
Et là mua il l'iave en vin.
L'iave est blanche, bien le savés;
Et se blans fust en blanc mués,
Ne fust pas miracles si grans.
Por ce ne fu ce pas vins blans,
Ains fu vermous, car la color
Mua Deus avec la savor.

Ce n'est pas l'unique subtilité puérile que le poëte se soit permise. En parlant des noms imposés par Adam à toutes choses, il dit encore :

S'on demande qui fu ansois, V. 3589.
Ou pois, ou pesas ; ce fu pois.
Hardiement dire le pues,
Ansois fu geline que oes.
Et de ce soit chascuns certains
Qu'ansois fu blés que li estrains ;
Ansois fu martez et tenaille
Que ne fu li fevres, sans faille.
Li fevres ancois estre pout,
Mais de forgier nient ne sout,
Quant Deus les ustis li bailla
Et à forgier li ensigna.

De quelle espèce était le fruit de l'arbre de la science? La

tradition la plus répandue veut que la femme ait mordu dans une pomme; Robert est d'un autre sentiment :

V. 3647.

On dit que ce furent raisin ;
Car qui boit à mesure vin
Plus soutis en est et plus sages,
Mais de trop boire vient damages,
On i pert del sien bien sovent.

Voilà Noé dépossédé de la gloire d'avoir le premier planté la vigne.

Après ces trois sermons, Robert semble permettre à son imagination de prendre un peu plus d'essor. Le roman de Floris et Liriope est quelquefois digne d'un poëte. L'idée primitive semble en avoir été trouvée dans quelques vers d'Ovide :

Metamorph., III, 343.

Cærula Liriope, quam quondam flumine curvo
Implicuit, clausæque suis Cephisos in undis
Vim tulit...

Liriope, suivant la mythologie, était donc une nymphe que le Céphise enferma dans ses flots, et qu'il rendit ainsi mère du beau Narcisse. Ovide ne nous en apprend pas davantage; mais Robert de Blois a cru pouvoir suppléer à cette discrétion de l'ancien poëte. Comme les couleurs qu'il va employer ne sont pas de nature à figurer dans un traité d'éducation, il nous avertit d'abord qu'il se propose de montrer les dangers d'un extrême orgueil; mais il faut convenir que sa Liriope n'offre qu'un exemple très-imparfait de ce vice. Il compare bientôt, avec assez d'agrément, la réunion des attraits et des vertus chez les femmes à la fraîcheur parfumée de la rose :

V. 3709.

Tout autresi come la rose,
Cui l'on prise sor toute flour,
A grant biauté et bone odour,
Moult plaist à véoir la colors
Et moult en est bone l'odors...
La colors ce est la biauteis,
Et li odors est la bonteiz.

Puis il rassemble, dans le portrait du père de Liriope, toutes les qualités qui peuvent faire le baron accompli :

Moult fu proisiés et renomés V. 3750.
De largesce et de cortoisie,
De biautei, de chevalerie...
Et sachiés, por son droit defendre,
Ne por grant afaire entreprendre
Et mener à chief sagement;
Por raporter droit jugement,
Por un prudomme consillier,
En plait, de son droit desrainier ;
Por avancier tos ses amis,
Por confondre ses enemis;
Por rimer, por versifier,
Por unes lettres bien ditier,
Se mestier fust, por bien escrire
Et en parchemin et en cire,
Por une chanson controuver,
Por envoisier, por bien chanter;
Por doner liement bel don,
Por escondire par raison...
Por tenir pais, por faire guere,
Au besoing n'estut millor quere.

Ce noble chevalier, nommé Narcissus, était duc de Thèbes. Lorsqu'il eut une fille, la nature, déjà si fière d'avoir auparavant produit Hélène, le fut bien davantage en contemplant les perfections de Liriope :

Quar quant plus œuvre bons ouvrier, V. 3853.
Plus est apert de son mestier.

Nous laisserons le détail de toutes ses qualités extérieures; quant à ses talents :

Faucon, tercieul et esprivier V. 3894.
Sout bien porter et afaitier;
Moult sot d'achas, moult sot de tables,
Lire romans et conter fables,
Chanter chansons, envoiséures;
Toutes les bones apresures
Que gentis fame savoir doit,
Sout ele, que riens n'i failloit.

A la cour de Thèbes vivaient deux enfants jumeaux d'une parfaite ressemblance entre eux, et dont l'éducation avait été commune avec celle de Liriope. Ils se nommaient Floris et Fleurie. Floris, avec l'âge, éprouva naturellement pour la princesse Liriope la plus violente passion du monde. Mais

que pouvait-il attendre de celle qui dédaignait tous les rois de la terre? Il tombe malade, on désespère de ses jours; enfin sa sœur Fleurie, apprenant la véritable cause de ses maux, consent à troquer son costume de damoiselle contre celui du jeune varlet. Floris, admis auprès de la princesse, avec tous les priviléges de l'intimité la plus étroite, finit par saisir des occasions favorables et par en abuser. La peinture de ces amours est assez vive, mais non sans chasteté. Quelques traits semblent rappeler un peu Françoise de Rimini :

V. 4617. Ce fu en mai, en tans serain.
Les dui compaignes main à main
S'asirent soz un olivier.
Biaus fu li leus por solacier.
Desoz Liriope et Floris,
Li rosignoz biaus et jolis
En chantant les semont d'amer;
Or ne doit nus Flori blamer
S'il quiert de son mal medecine;
Souef vers la bele s'encline,
Doucement l'estraint à deus bras.
Emmi la bouche, par soulas,
La baise sept fois par loisir;
Li grans doucors les fait fremir...
Un roman aportei avoient
Qu'eles moult volentiers lisoient,
Pour ce que tout d'amors estoit.
Et au comencement avoit
Coment Piramus et Tisbé
Furent de Babiloine né,
Coment li enfant s'entramerent,
Coment lor pere destornerent
Le mariage des enfans;
Coment en avint dues si grans,
Qu'en une nuit furent ocis,
Amdui en une tombe mis.
Quant ont ceste aventure lite,
Floris, cui ele mout delite,
Dist : « Dame, certes se j'estoie
« Piramus, je vous ameroie... »

Ce qui devait arriver, arrive. Liriope devient enceinte, et Floris, obligé d'avouer son sexe et son stratagème, en est quitte pour se résigner à un exil volontaire; mais bientôt la mort du père de Liriope permet à la princesse de choisir Floris pour son époux.

A partir de là, Robert se conforme mieux aux traditions poétiques de l'antiquité. Le jeune Narcissus, fils de Floris et de Liriope, est aussi pour lui le jeune chasseur, victime de la prédiction de Tirésias. Mais il ne résiste du moins qu'aux jeunes filles. Une d'elles, désespérée d'une telle indifférence, au moment d'en mourir de douleur, prie le ciel de le punir.

Inde manus aliquis despectus ad æthera tollens : Metamorph., III, 406.
« Sic amet iste licet, sic non potiatur amato. »
Dixerat : assensit precibus Rhamnusia justis.

On trouvera quelque facilité de style dans la paraphrase de ces vers, telle que la donne Robert de Blois; cette belle que Narcissus a dédaignée,

Andous les mains vers le ciel tent V. 5197.
O larmes et o mate chiere,
Et fist à Deu ceste priere :
« Deus, qui ciel et terre féis
« Et char en la Virge préis,
« Puis soufris mortel passion,
« Et de ta mort féis pardon,
« Au tier jour de mort relevas
« Et les portes d'enfer brisas,
« Si en gitas tous tes amis,
« S'es envoias en paradis ;
« Au jor del juïse venras,
« Et à chascun louier rendras
« De ce qu'il ara deservi,
« Si com c'est voirs, Deus, je te pri
« Par ta pitié, par ta dousour,
« Que cis vallés ait, par amour,
« Tel chose dont ne puist joïr. »
Deus li acompli son desir.

Voilà un des nombreux exemples de ces oraisons auxquelles nos ancêtres, dans toutes leurs inquiétudes, ne manquaient pas d'avoir recours. Pour qu'elles pussent produire tout leur effet, elles devaient rigoureusement se terminer, comme ici, par une profession de foi : « Si com c'est voirs. »

La fin de l'histoire de Narcisse est exactement traduite des Métamorphoses. Robert de Blois entendait donc le latin.

A la suite du poëme de Floris et de Liriope, vient le « Chastiement des dames, » que nous avons rappelé tout à l'heure, et qui termine la série assez mal ordonnée des enseignements

moraux. Alors commence le véritable récit romanesque. Nous pouvons en rendre compte en fort peu de mots.

Beaudous quitte sa mère, sous le nom du Chevalier aux deux écus. A peine a-t-il fait quelques heures de marche, que, selon la coutume des chevaliers errants, il rencontre une belle damoiselle. Celle-ci est armée d'une épée que les plus vaillants champions de la cour d'Artus avaient essayé vainement de tirer de son magnifique fourreau. Le succès de l'épreuve était réservé pour le Chevalier aux deux écus, et c'était le commencement d'une grande aventure. La damoiselle lui apprend que la reine sa maîtresse, justement nommée Beauté, attendait avec la dernière impatience le secours de son bras pour résister aux prétentions armées d'un roi voisin de ses États. Beaudous suit son guide, et voit d'abord un écu fixé à un arbre par les bandes. Malheur à celui qui ne craindra pas de le détacher! La menace n'arrête pas Beaudous : il coupe les bandes, il emporte l'écu; mais bientôt se présente un champion armé de toutes pièces, qui a déjà désarçonné dix-neuf chevaliers non moins téméraires, et qui, pour obtenir la main de Beauté, n'en a plus à vaincre qu'un seul. Beaudous lui fait perdre toutes ses espérances, et rien n'arrête plus ses pas jusqu'au château de Beauté. Cependant le roi vaincu se rend à la cour d'Artus, et il y raconte les exploits du Chevalier aux deux écus. Artus veut voir ce chevalier : il fait annoncer des fêtes guerrières dans la ville de Guincestre, et Beaudous, qui se hâte d'y accourir, reste le mieux faisant du tournoi. Sans doute le preux Gauvain allait tomber dans les bras de son glorieux fils, et le mariage de la princesse Beauté allait mettre sur la tête du vainqueur une brillante couronne royale; malheureusement la dernière partie du roman a été enlevée du seul manuscrit qui nous ait conservé le poëme de Robert de Blois, et nous sommes contraints de nous en tenir, sur ce point important, aux simples conjectures.

Tel qu'il est, l'ouvrage est composé de plus de dix mille vers. Le poëte s'y montre gracieux versificateur, peintre assez habile de fêtes et de costumes, mais assez fade arrangeur d'aventures romanesques. Voilà pourquoi le nom de son héros n'a pu se faire une place durable parmi les traditions populaires de la Table ronde.

Les chansons, qui nous ont offert l'occasion de revenir sur cet ouvrage, sont le moindre titre poétique de Robert de Blois. Nos recueils nous ont conservé sous son nom trois

chansons d'amour, qui n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt. Il y en a une quatrième dans le « Chastiement des dames, » citée comme exemple de tendre déclaration, et dont nous transcrirons le troisième couplet :

Quant voi ces oisiaus esjoïr
Por la doucor de la saison,
Lors chant por ma dolor covrir,
N'ai de chanter autre raison.
Gens cuers, frans cors, clere faicon,
Por vous me convenra morir,
Se de par vous n'ai garison.

Ms. de Sorbonne, n. 381.

Ce « Castoiement, » qui forme un ouvrage complet au milieu du poëme, est reproduit dans le manuscrit 7222 de l'ancien fonds. Les trois chansons se retrouvent dans les deux manuscrits qui ont appartenu à Châtre de Cangé, n. 65 et 67, dans celui de la bibliothèque de l'Arsenal (Belles-Lettres, n. 62), et dans la copie faite par Mouchet de celui de Berne.

Fauchet cite de Robert de Compiègne un jeu-parti, où il demande à Jean Bretel si, devenu amoureux d'une femme dont le mari lui a confié la garde, il doit cacher ou découvrir à la dame ce qu'il éprouve.

Robert de Compiègne.
OEuvr., fol. 586 v°.

Le manuscrit de Berne met sous le nom de Robert de Dommart (il y a deux Dommart en Picardie) une chanson qui commence ainsi :

Robert de Dommart.
Coll. de Mouchet, n. 8.

Kant fine amor me prie ke je chant,

et qui porte, dans une autre leçon, le nom de Gasse Brulé, et partout ailleurs celui du roi de Navarre.

Un trouvère d'Arras, Robert de le Pierre, comme écrivaient et prononçaient les Picards, les Artésiens et les Flamands, fut contemporain et ami d'André Douche, de Mahieu de Gand, d'Ernous Caus pains, de Colart le Boutellier. Dans une chanson satirique citée plus haut, on voit que Dieu, voulant apprendre l'art de faire de bons motets, va d'abord trouver dans Arras Robert de le Pierre. Les motets de ce poëte nous manquent; mais nous avons reconnu sous son nom six chansons amoureuses et deux jeux-partis. Il

Robert de le Pierre.
Anc. fonds, n. 7222, 7613. — Cangé, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.
Ci-dessus, p. 580.

demande, dans le premier, au clerc Mahieu de Gand, lequel lui semblerait préférable ou d'être chanoine d'Arras, à la condition de n'avoir jamais de maîtresse, ou d'être sincèrement aimé « sans la chanoinie. » Mahieu préfère les fruits de l'amour à ceux du canonicat :

Robers, bien sui apensés
De respondre au gieu parti.
Provendes et richetés
Ne tien je pas en despit;
Mais mielx aimeroie assés
D'estre amés la seignorie :
Qui que l'en tiegne à folie,
Itelle est ma volentés.

(Mahius de Gant, respondés.)

Dans la seconde pièce, Robert demande au même Mahieu si, quand il est aimé d'une femme belle et courtoise, il doit la quitter pour une autre dame plus jeune, plus courtoise et plus belle, qui consentirait à le payer de retour. Ces grandes questions sont plaidées assez froidement de part et d'autre.

Essai sur la musique, t. II, p. 212, 336. Romvart, p. 285-287. Suppl. fr., n. 184. Trouv. artés., p. 417-420. — Trouv. de la Fl., p. 302.

Laborde compte neuf chansons de Robert de le Pierre : nous en avons retrouvé six dans nos recueils ; une septième a été publiée par M. Adelbert Keller d'après le manuscrit 1490 du Vatican. Une huitième, donnée par M. Arthur Dinaux, est deux fois transcrite dans un même volume, la première fois sous le nom de Gilebert de Berneville, la seconde sous celui de Robert de le Pierre. Elle se rapproche plus de ce que nous connaissions déjà de Gilebert.

ROBERT DE MEMBEROLES.

Mss. de Cangé, n. 65, 67.— Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989. — Arsenal, n. 63.

Un même chevalier est nommé ROBERT DE MEMBEROLES dans deux manuscrits, et MARBEROLES dans deux autres. Nous avons préféré le premier nom, parce qu'il se rapporte à celui de Membroles, village de l'ancien Anjou, à trois lieues de Châteaudun. Messire Robert serait en ce cas un trouvère angevin. Son bagage littéraire est fort léger, et la meilleure des deux chansons que lui attribuent quelques leçons, et qui commence ainsi,

Chanter m'estuet, car pris m'en est coraige,

Romancero fr., p. 85.

lui est même disputée par Quenes de Béthune, sous le nom

duquel on l'a imprimée, et par Giles de Vieux-Maisons. L'autre chanson, Ci-dessus, p. 587.

Au tens d'esté que voi vergier florir,

est aussi réclamée par Robert Mauvoisin; c'est un assemblage de lieux communs galants. Ci-dessous, p. 753.

Robert de Reims. Voy. Robert la Chievre.

Robert du Chatel. Anc. f., n. 7613. — Cangé, n. 65, 67. — Suppl. fr., n. 198. — Saint-Germ., n. 1989. T. XX, p. 607.

Le trouvère Robert du Chatel était d'Arras, et l'on a souvent ajouté le nom de cette ville au sien. Son compatriote Baude Fastoul, dont nous avons dit quelques mots, le nomme parmi ceux qu'il regrette de quitter : « La douleur, qui ne me « laisse jamais reposer, me fait demander un triste congé à « Jacquemon le clerc dans la ville, et à Robert du Chastel, « qui bégaye. Ils connaissent toute l'étendue de mon malheur, « et ils en ont pitié. »

Méon, Fabl., t. I, p. 118.

Dolours qui oncques ne m'acoise
Me fait rouver, dont il me poise,
Jacquemon le clerc, en cité,
Et Robert de Castel, qui bloise,
Congié, ançois que je m'en voise;
Car bien sevent la verité
De mi de cui ils ont pité...

Le sens que nous donnons au mot *bloiser* est justifié par un passage de la Somme rurale de Bouthillier : « Doit li juges « considerer coment li tesmoins depose; sans variation, sans « *bloisir*, sans trembler et sans muer couleur. » Tit. 106.

M. Arthur Dinaux a connu de ce trouvère deux chansons amoureuses qu'il a publiées; une troisième, conservée dans un seul manuscrit, n'offre pas plus d'intérêt que les deux autres, et se termine par cet envoi : Trouv. artés., p. 421-424. N. 7613, fol. 58.

Chanson, or di la très bien enseignie
Que Robers du Chastel lui fait savoir
Qu'à tous jours mais vuet à li remanoir,
Et que pour ce t'ai à li envoïe,
Qu'en plus haut lieu ne puet estre emploïe.
(Pour ce se j'aim, et je ne sui amez.)

Fauchet, qui avait à sa disposition deux manuscrits de chan- Œuvres, fol.

575 v°. — Laborde, Ess. sur la musique, t. II, p. 178, 318.

sons et jeux-partis que nous ne retrouvons pas, remarque, d'après l'indication d'un de ces deux volumes, que les chansons de Robert du Châtel ont été « couronnées, » et qu'il était contemporain et ami de Jean Bretel.

ROBERT LA CHIEVRE.

Anc. f., n. 7222, 7613. — Cangé, 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Les six chansons conservées sous le nom de ROBERT LA CHIEVRE, de Reims, nous font regretter de n'en avoir pas retrouvé dans les manuscrits anciens un plus grand nombre. Elles n'ont pas sans doute la délicatesse de celles du roi de Navarre; mais les sentiments de Robert ont quelque chose de plus vif et de plus original. Il aimait une femme dont il commença par chanter les vertus et la beauté; il croyait pouvoir compter sur elle, mais elle le quitta pour suivre un rival plus riche, et tout en cherchant à la rejoindre, il chante ses ennuis et ses regrets :

Jamais por tant com l'ame el cors me bate,
Ne quier avoir en amor ma pensée,
Quant je voi ce que del tot me barate
La riens el mont que le plus ai amée.
Encore soit plus gloute d'une chate,
Si l'aim je mieus que feme qui soit née,
Ne jà ne quier que mes cuers s'en esbate.

Dans les premiers vers du couplet suivant, il se compare à un Écossais, c'est-à-dire à un pauvre vagabond, vêtu et chaussé misérablement; car « porter sa savate » paraît synonyme de « marcher avec des souliers sans semelle : »

Si com Escos qui porte sa cavate,
De palestiaus sa chape ramendée,
Deschaus, nus piés, affublés d'une nate,
La cercherai par estrange contrée.
Soz couverture où ait ne clou ne late
Ne girrai mais, tant que j'aurai trovée
Cele por qui j'ai si la chiere mate...

Il termine ainsi la même chanson :

Or ai je dit trop grant desconvenue,
Ce poise moi, se Diex me benéie,
Plus bele riens ne fu onques véue,
Par mal conseil fu la bele ravie.
Mais s'ele vuet mais devenir ma drue,
Dont li proi je ma très douce anemie
Ne face plus tel marchié de char crue!

La Chievre retrouva peut-être son indigne maîtresse. Dans une autre chanson, il compare avec une sorte de résignation piquante les peines et les plaisirs de l'amour :

Qui bien vuet amor descrivre,
Amors est et male et bone ;
Le plus mesurable enivre,
Et le plus sage embricone.
Les emprisonnés delivre,
Les delivrés emprisone,
L'un fait morir, l'autre vivre,
A l'un tolt, à l'autre done.
Et fole et sage est amors,
Vie et mors, joie et dolors...

Sovent rit et sovent pleure
Qui bien aime en son corage ;
Bien et mal li corent seure,
Son preu quiert et son damage.
Et se li biens li demeure,
De tant a il avantage
Que li biens d'une sole heure
Les maus d'un an assoage.
Et fole et sage est amors,
Vie et mors, joie et dolors.

Les manuscrits que nous avons consultés nomment ce poete *li Chievre, la Chievre*, et *Robert de Rains*. Ces variétés nous ont décidé à l'inscrire ici sous le nom de *Robert la Chievre*. Fauchet a cité de lui, d'un bout à l'autre, cette dernière pièce, en disant avec raison : « Robert de Reims fut bon poëte. »

Œuvr., fol. 571.

Robert Mauvoisin.

Mss. de Cangé, n. 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., n. 1989.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 236-246.

Nous pouvons reconnaître dans Robert Mauvoisin un noble chevalier que Ville-Hardouin a mentionné deux fois dans sa Chronique de la conquête de Constantinople, d'abord pour dire qu'il s'était croisé avec le châtelain de Couci et les barons du Vexin et de la Picardie ; la seconde fois, pour le blâmer d'avoir « guerpi l'ost » devant Zara, dans la compagnie de Simon de Montfort et de l'abbé de Vaux-Cernai. Quelques années plus tard, ces trois personnages figurent avec plus de bruit, mais beaucoup moins de véritable gloire, dans une autre croisade, celle qui extermina les Albigeois. Robert Mauvoisin s'y montra toujours implacable ; il fut le conseiller de Simon et l'ami de l'abbé de Vaux-Cernai. C'est

même à l'affection de ce dernier qu'il dut le triste avantage de tenir une place considérable dans la sanguinaire chronique de ce moine fanatique. Sur la fin de l'an 1212, il revint en France, après avoir soumis au comte de Montfort la ville de Marmande. Il paraît que ces hauts barons du surnom de Mauvoisin, vantés dans les anciennes chansons de geste, appartenaient à la racine des Garlande, dont on peut suivre la généalogie dans l'ouvrage du père Anselme.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 27, 32, 57, 58, 60, 65.

Garin le Loherain, t. I, p. 291, etc.

Hist. gén. des gr. offic. de la couronne, t. VI, p. 27.

Deux seules chansons sont attribuées à Robert Mauvoisin; encore l'une lui est-elle disputée par Robert de Memberoles. L'autre est assez bien versifiée.

Roger d'Andelis.

Anc. fonds, n. 7222. — Cangé, n. 65, 66, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Saint-Germ., 1989. — La Vall., 59. — Mouchet, 8.

Hist. de la maison de Harcourt, t. I, p. 287.

Œuvr., fol. 577. — Ess. sur les bardes, etc., t. III, p. 197-199.

On pourrait placer dans les premières années du siècle Roger d'Andelis. Un rôle de la chambre des comptes, cité par La Roque, le met au nombre des chevaliers qui devaient le service militaire au duc de Normandie, alors Philippe-Auguste. En 1201, avant la conquête, Jean Sans-Terre l'avait nommé châtelain de Lavardin, dans la province du Maine, et il avait encore la seigneurie d'Hermanville, dans le pays de Caux. Les manuscrits nous ont conservé deux chansons langoureuses sous son nom, qui n'a pas échappé aux recherches du président Fauchet et de M. l'abbé de la Rue.

Rogeret de Cambrai.

Mss. de Cangé, n. 65, 67.

Il reste de Rogeret de Cambrai une chanson d'amour, dont nous transcrivons le troisième couplet :

Por li faz soner ma viele
Tant doucement et main et soir,
D'un douz penser qui me resvele
Des biens que je soloie avoir.
Cortoise et sage,
Et cler visage,
Onc de mes eus plus bele vi;
Se vostre amor ne m'assoage,
Je ne vous quier metre en obli.

(Nouvele amor qui si m'agrée.)

Œuvres, fol. 575. — Ess. sur la mus., t. II, p. 213, 337. — Trouv. du Cambrésis, p. 186, 187.

Voy. Fauchet, Laborde et M. Arthur Dinaux, qui reproche bien sévèrement de la monotonie à un poëte dont une seule chanson a été conservée.

Roi d'Angleterre (Richard). Voy. Richard, roi d'Angleterre.

Le manuscrit de Berne contient un jeu-parti français, pro-

posé par LE ROI D'ARAGON à Andreus ou André. Quel était cet André? Nous l'ignorons; mais le roi devait être Pierre II, successeur de son père Henri Ier, en 1196. Après avoir épousé, en 1204, Marie de Montpellier, il périt glorieusement à la bataille de Muret qu'il livrait à Simon de Montfort, en 1213. C'était un prince brave, généreux, galant et lettré. Il protégea les troubadours, et l'on voit par ce jeu-parti que la poésie de nos trouvères ne lui était pas moins familière. « André, « dit-il, je vous propose le choix entre trois partis : ou vous « suivrez à la guerre nos deux rois (peut-être Philippe-Au- « guste et Jean Sans-Terre), ou vous resterez près de votre « femme, ou vous laisserez femme et bataille pour courir « chez votre noble amie. Si vous vous battez, votre maîtresse « vous trahira, et votre femme aussi pourra bien vous être « infidèle. » André se décide d'abord à laisser femme et souverain pour conserver sa maîtresse; puis, sur la réponse du roi, il met en péril l'honneur de son foyer pour ne songer qu'à la gloire de son roi. Cette pièce, comme on voit, peut servir à l'histoire des mœurs. Le roi d'Aragon venait alors de se marier; car, ayant paru surpris qu'André ne demeurât pas, en pareil cas, auprès de sa femme, celui-ci répond :

ROI (LE) D'ARAGON.
Coll. de Mouchet, 8, fol. 102.

Rois d'Arragon, vos ne laisseriés mie
Vostre feme, pris l'avés de novel;
Vos avés droit, je ne m'en mervoil mie,
Se vous l'amés, moult i a bel juel.
Et je m'en vois tout droit vers le cembel,
Et si vous lais et la feme et l'amie;
De ceste honor ne penroie un chastel,
Ains les irai tous vaincre sor Morel.
N'en doit pas peser m'amie;
J'en lais ma feme à Bordel,
Dont il ne m'est mie bel.

(Un jeu vos part, Andreus, ne laissiés mie.)

On avait déjà parlé de Pierre II, à l'occasion d'un tenson provençal conservé sous son nom.

T. XVII, p. 443-447.

ROI (LE) DE LILLE. Voy. JEAN FREMAU.
ROI (LE) DE NAVARRE. Voy. THIBAUT, ROI DE NAVARRE.

Une chanson, sous le nom de ROITAS DE TIREI, pourrait être de RENIER DE TRIT :

ROITAS DE TIREI.
Cangé, 66. — S.-Germ., 1989. — Mouchet, 8.
Ci-dessus, p. 707.

Bien puet amors guerredoner
Les maus qu'aus amans fait sentir.

Quelques mots du copiste de cette pièce ne permettent pas de doute que l'on n'appelât « vers » ce qu'on nomme aujourd'hui « couplet. » Le scribe, qui avait déplacé les trois derniers couplets, ajoute en note : « Ci troi ver c'est de la « chanson si desour. » Et une observation semblable est répétée plusieurs fois dans le cours du volume.

Roufin de Corbie.

Anc. fonds, n. 7222.—Cangé, 65, 67.—Suppl. fr., n. 184.

Laborde, Ess. sur la musique, t. II, p. 182.

Il y a, sous le nom de Roufin ou Rufin de Corbie, une chanson qui débute ainsi :

> M'ame et mon cors done à celi
> Dont ma chanson muet et comence,

et qui n'a point d'autre mérite qu'une versification assez régulière.

Sabueil (Renaut de). Voy. Renaut de Sabueil.
Saint-Denis (Le moine de). Voy. Moine (Le) de Saint-Denis.

Sainte des Prez.

Œuvres, fol. 587.

Damoiselle Sainte des Prez était de Picardie, à en juger par le nom de la dame de la Chaucie, à qui elle adresse cette question : « Lequel, pour son plus grand honneur, elle doit « faire, ou esconduire celui qui la prie avant qu'il parle, ou le « laisser dire tout ce qu'il voudra ? » Nous ne connaissons ce jeu-parti que par Fauchet, dont nous citons les propres termes.

Saint-Gilles (La chatelaine de). Voy. Chatelaine (La) de Saint-Gilles.
Saint-Quentin (Le chanoine de). Voy. Chanoine (Le) de Saint-Quentin.
Saint-Quentin (Hue de). Voy. Hue de Saint-Quentin.

Sandras.

Anc. f., n. 7613.

Ci-dessus, p. 537.

Le même copiste écrit indifféremment Sandras ou Sandrart. Ce n'était pas un nom de famille ; car Colart le Changeur, dans un jeu-parti, nomme ce trouvère Sandrart Certain. Nous ne saurions dire s'il était frère de Certain, contre lequel il soutint un autre jeu-parti ; mais ils étaient probablement du même pays.

Deux amants pleins de loyauté, devenus l'un aveugle, l'autre muet, adressent leurs vœux à la même dame ; lequel des deux méritera d'être préféré ? Telle est la question qu'il fait à Colart en douzains, dont il suffit de citer le premier :

> Doi home sont auques tout d'un éage,
> Qui par amours aiment bien loyaument

Une dame qui est plaisans et sage,
Dont ainc nulz d'iaus ne gehi son talent.
Or leur avient, par fortune contraire,
Que li uns pert les ieus de son viaire,
Et li autres s'amuist nuement.
De leur desirs n'amenrissent noient,
Ains vuet chascuns son pourpos poursuivir :
Li quex en a le plus bel pour joïr?
Biaus dous Colart, weilliez m'en avoier;
A tous jours mais vous en aurai plus chier.

Il y a deux autres jeux-partis de Sandras contre Certain et Jean Legier. M. Arthur Dinaux en a transcrit plusieurs couplets.

Trouv. artés., p. 426-429.

SAUVAGE DE BÉTHUNE.

Anc. f., n. 7182, 7222, 7613. — Suppl. fr., 184. — Cangé, 65, 66, 67. — La Vall., 59. — Mouchet, 8.

Nous pouvons attribuer une ou deux chansons à SAUVAGE DE BÉTHUNE. La première,

Quant voi paroir la foille en la ramée,

lui est disputée par Gasse Brulé; les pensées en sont communes, la versification assez facile. La seconde, qui est un jeu-parti, s'adresse à Robert de Béthune, avoué d'Arras, qu'un récent mariage avec Isabeau de Moreaumès, contracté en 1230, avait rendu un des plus opulents seigneurs de l'Artois. La date de cette pièce nous permet donc de croire que Sauvage a vécu dans la première moitié du XIIIe siècle. Son jeu-parti ne manque pas d'intérêt. Le grand mariage que vient de contracter Robert lui permettra-t-il de courir, comme auparavant, les tournois et les fêtes chevaleresques? gardera-t-il son ancienne prud'homie?

Du Chesne, Hist. généal. de la maison de Béthune, p. 207.

Robert de Bethune, entendés,
Dites que vous en est avis,
Dites se vous amenderés
De ce dont estes enrichis?
Grant terre et belle dame avés;
Mais d'une riens sui effreés :
Quar l'en voit sovent empirier
D'enrichir et d'avoir moillier.

Robert répond avec une sorte d'embarras qu'il ne peut rien promettre pour l'avenir; que l'on n'est plus maître de soi quand on a pris femme, comme Sauvage le sait mieux que personne; que sa femme d'ailleurs déteste les tournois. Sauvage reprend :

Robert, se vous del tout creés
Vostre moillier, ce m'est avis,
Sachiés que vous jamès n'irez
Tournoier en lointain païs.
Et vous méismes cuiderez
Que d'armes aiés fait assés;
Partant verrés vos pris baissier,
Se les armes volés laissier.

Robert de Béthune prend effectivement le parti de négliger les armes; mais il avait souvent fait ses preuves, comme à Bouvines, où, après avoir combattu, il était demeuré prisonnier. Parti pour la terre sainte, il mourut en Sardaigne, le 12 novembre 1248. Quant à Sauvage de Béthune, M. Arthur Dinaux a donné les deux chansons qui nous étaient restées sous son nom.

Trouv. artés., p. 436-438.

Sauvale Cosse.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184. — Cangé, 65, 67. — Mouchet, 8. Fauchet, fol. 574 v°. — Laborde, t. II, p. 213, 337. — Dinaux, Trouv. artés., p. 430-433.

Ci-dessus, p. 240.

Une chanson de Sauvale Cosse a été publiée :

Amor qui fait de moi tot son comant...

Son nom est écrit *Sauvale* et non *Sauvage :* il ne faut donc pas le confondre avec le précédent chansonnier, Sauvage de Béthune, ni avec Sauvage d'Arras, auteur d'un « Doctrinal » dont nous avons parlé.

Semilli (Richard de). Voy. Richard de Semilli.
Sézanne (Aubin de). Voy. Aubin de Sézanne.

Simon d'Authie.

Anc. f., n. 7222. — Suppl. fr., n. 184. — Cangé, 65, 67. — Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

Recueil pour l'histoire de Picardie, paquet xix, n. 5.

Trouv. artés., p. 446-458.

C'est en vain qu'on chercherait, dans les huit chansons qui nous sont parvenues sous le nom de Simon d'Authie, le moindre renseignement sur l'auteur. Mais il existe un village d'Authie, tout près de la ville de Doullens, en Picardie; et dans l'ancien obituaire de l'église d'Amiens on lit cette mention que nous ont conservée les notes de dom Grenier : « *Mense novembris, obiit magister Simo de Alteia, vir litteratissimus, hujus ecclesiæ canonicus.* » C'était donc un chanoine d'Amiens, originaire de Picardie, et non pas de l'Artois, comme on l'a cru récemment. Simon d'Authie a fait une pastourelle gracieuse et, ce qui est plus rare, décente, sur les amours de Guiot et Emmelot. Une autre de ses chansons pourrait être placée parmi les pièces farcies, car le premier couplet, le troisième et le cinquième sont en français, tandis que le second et le quatrième sont en dialecte méri-

dional. Rien ne mérite d'en être cité. Ailleurs il se plaint ainsi de l'inconstance de sa maîtresse :

Faus est qui à escient
Vuet sor gravelle semer ;
Et cil plus, qui entreprent
Volage feme à amer.
On n'i puet raison trover,
Tost aime, tost se repent,
Et tost fait celi dolent
Qui plus s'i cuide fier.
(Quant je voi le gaut florir.)

Laborde avait donné deux chansons de Simon d'Authie. M. Arthur Dinaux en a publié dix; mais il lui attribue deux pièces qui nous ont semblé plutôt appartenir, l'une à Gasse Brulé, l'autre au châtelain de Couci. T. II, p. 158, 312. Trouv. artés., p. 454-456.

Simon de Boncourt. Coll. de Mouchet, 8.

Le nom de Simon de Boncourt est écrit *Simair* dans le seul manuscrit qui paraisse avoir conservé ses deux chansons ; mais nous voyons par l'envoi de la seconde qu'il s'appelait Simon ou Simonin :

Chanson, va t'en à celi
Qui miels valt que riens née ;
Di li de par Simonin
Que soies ostelée.
Quant tu venras tot près de li,
Conseille li,
S'ele meurt ensi,
S'arme seroit dampnée.
(Bone amor me fait chanteir.)

M. Arthur Dinaux a vu dans le surnom de ce trouvère la preuve de son origine : Boncourt est, en effet, un village de la sous-préfecture de Boulogne. Le même critique lui attribue deux autres chansons ; mais elles sont anonymes dans le seul manuscrit qui nous les ait transmises, et la conjecture qui les donne à Simon de Boncourt nous semble difficile à justifier. Trouv. artés., p. 439-445.

Soignies (Gontier de). Voy. Gontier de Soignies.
Soissons (Raoul de). Voy. Raoul de Soissons.
Soissons (Thierri de). Voy. Raoul de Soissons.

Taboureur (Jean le). Voy. Jean le Taboureur.
Tarduis (Joseph). Voy. Joseph Tarduis.
Teinturier (Jean le). Voy. Jean le Teinturier.

Thibaut, comte de Bar.
Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 574.

La chanson qui nous est conservée sous le nom du COMTE DE BAR est un monument historique. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, surnommée *la Dame noire,* si fameuse par ses querelles avec les enfants de son premier mari, s'était vue contrainte de transiger avec eux, sous les auspices du roi de France. L'héritage de la Flandre fut alors assigné à la postérité de Guillaume de Dampierre; le Hainaut fut accordé aux fils détestés de Bouchard d'Avesnes. Au milieu des crimes et des mutuelles accusations que les Dampierre et les d'Avesnes se renvoyaient, quand on se rappelle, d'un côté, l'assassinat du comte de Flandre Guillaume; de l'autre, les actes tyranniques de Marguerite dans la province de Hainaut, il est bien difficile de distinguer lequel des deux partis est le plus ou le moins coupable. Jean d'Avesnes, à peine assuré de la succession du Hainaut, avait revendiqué l'île de Zélande et la Flandre impériale. C'est en prenant les armes qu'il avait plaidé sa cause; et cette agression, fondée sur des droits prétendus qu'il n'avait pas fait valoir en présence du roi de France, avait tous les caractères de la violence et de l'injustice. Mais il trouva dans les princes voisins autant d'auxiliaires intéressés. Guillaume, comte de Hollande, déjà sacré roi des Romains, lui envoya des chevaliers et des troupes. Durant plusieurs mois la Flandre impériale et le comté d'Alost furent en proie aux ravages de cette armée, et les traités se multiplièrent en proportion des infractions dont les deux partis ne manquaient pas de s'accuser. Enfin, Marguerite ayant rassemblé des forces nombreuses, conduites par ses deux fils Guillaume et Jean de Dampierre, par Godefroi, comte de Guines, par Thibaut, comte de Bar, et par une foule de hauts barons français venus du Poitou, de la Touraine et de la Picardie, elle menaça non-seulement le Hainaut, mais les possessions du comte de Hollande. L'armée flamande descendit dans l'île de Walcheren, et rencontra, le 4 juillet 1253, les Hanuyers et les Hollandais commandés par Florent, frère du roi des Romains. La bataille s'engagea par malheur dans les marais de West-Cappel, et les Flamands, embarrassés dans un terrain humide et mouvant, perdirent bientôt l'espérance de vaincre. Le carnage fut horrible : tous ceux qui ne voulurent pas se rendre furent égorgés. Au nombre des chevaliers qui échappèrent à la mort, on remarqua les deux fils de Marguerite, les comtes de Guines et de Bar, et enfin le brave Érard de Valery, qui

Grande chron.

plus tard devait acquérir une si haute renommée en Italie dans la querelle de Charles d'Anjou. Florent choisit pour sa part de butin deux cent trente chevaliers, avec lesquels il retourna vers son frère. Les chevaliers et les bourgeois du Hainaut s'accommodèrent des autres prisonniers les plus riches; et pour la foule des soudoyers qui n'avaient aucun moyen de se racheter, on les dépouilla de leurs habits, et ils furent, tout à fait nus, conduits ou plutôt chassés sur les terres de la comtesse de Flandre. Comme on était au mois de juillet, ces pauvres gens, ayant aperçu des champs plantés de pois, en arrachèrent les tiges et s'en couvrirent comme ils purent, avant de se présenter aux yeux de leurs compatriotes. Les chroniqueurs français, qui peut-être ne s'intéressaient guère plus aux vainqueurs qu'à leurs victimes, nous ont conservé le dicton de l'année 1253, si fatale à la cause de Marguerite:

de France, t. IV, p. 398, 402, 403.

Jacq. de Guise, liv. XV, c. 146.

L'an mil deux cent cinquante trois
Firent Flamans braies de pois.

Cependant les prisonniers de Florent souffrirent une captivité de plusieurs années. Il semble résulter de la narration de Jacques de Guise, aussi bien que de la chanson suivante, qu'ils furent emmenés sur les terres de l'empire ; et plusieurs négociations tentées par les hauts barons de France et même par saint Louis, pour obtenir leur délivrance, échouèrent devant les prétentions excessives du roi des Romains. Ce fut alors que le comte de Bar voulut du moins tromper les ennuis de la captivité par quelques couplets destinés à ranimer la bonne volonté de ses amis.

Thibaut, comte de Bar, était entré dans la querelle de Marguerite, parce qu'il avait, peu de temps après la mort de son père Henri, épousé Jeanne de Flandre, fille de la comtesse et de Guillaume de Dampierre. Jeanne était déjà morte, quand Thibaut, sans doute en raison de conventions plus anciennes, s'était rendu en Hainaut pour y combattre Jean d'Avesnes; il eut tout lieu de s'en repentir. Dans sa chanson, adressée à Érard de Valery, le comte n'a garde d'oublier sa vindicative belle-mère. Il invoque de même Othon le Boiteux, comte de Gueldres; Henri III, duc de Brabant; Arnoul, comte de Loss, allié de la maison de Bar, et qui jouissait d'un grand crédit près du roi des Romains; enfin, Henri le Blond, comte de Luxembourg, qui avait, en épousant Mar-

guerite de Bar, sœur de Thibaut, reçu pour dot le marquisat d'Erlon, relevant du comté de Bar. Ces détails étaient nécessaires à l'intelligence de la pièce, dont nous offrons d'abord la traduction :

« Mon cher Érard, quel est votre avis sur nos barons? Espérez-vous, par nos parents ou nos amis, quitter bientôt « cette terre allemande où nous n'avons ni plaisir ni repos? « Pour moi, le comte Othon m'inspire une grande confiance.

« Vous, duc de Brabant, vous m'avez eu pour ami, tant « que je fus en liberté et en puissance; si vous aviez eu le « moindre embarras, vous auriez été certain de mon aide. Maintenant, au nom du ciel, ne vous détournez pas de moi. La « fortune a souvent renversé maint prince et maint marquis « plus puissant que je ne l'étais.

« Belle-mère, vous n'avez eu jamais sujet de me faire de « reproches. Du jour où j'épousai votre fille, j'ai souscrit à « tous vos vœux. C'est pour vous que je suis aujourd'hui retenu captif aux mains de nos communs ennemis, et si vous « avez un noble cœur, vous en saurez tirer vengeance.

« Bon comte d'Alost, si je vous dois la fin de la prison « dans laquelle je gémis et me consume, en apppelant la mort « de mes vœux, sachez que je serai entièrement à vous désormais, moi et tout ce qui tient de moi quelque chose.

« Chanson, va vers le marquis, mon frère, et vers mes « hommes; recommande-leur de ne pas me faire défaut; dis « à ceux de mon pays que la loyauté avance maint prud'homme. Je verrai quels sont mes amis; je distinguerai « ceux qui me veulent du mal. Dieu! c'est à leur dam que je « serai délivré! »

De nos seigneurs que vos est il avis,
Compains Erars? dites vostre sanblance.
A nos parens et à tos nos amis
Avom i nos nule bone atendance,
Par coi soions hors du Thyois païs,
U nos n'avom joie, soulas ne ris?
Ou conte Oton ai jou mout grant fiance.

Dus de Braibant, je fui jà vostre amis,
Tant com je fui en delivre poissance :
Se vos fussiez de rienz nule entrepris,
Vos éussiés en moi moult grant fiance.
Por Dieu vos proi, ne me soiés eschis.

Fortune a fait maint prince et maint marchis
Meillor de moi avenir meschéance.

Bele mere, ainc riens ne vous meffis
Por qu'éusse vostre male vueillance;
Dès celui jor que vostre fille pris,
Vos ai servi loiaument dès m'enfance.
Or sui por vous ici loiés et pris
Entre les mains de mes mals enemis;
S'avez bon cuer, bien en prendrez venjance.

[1] Bons cuens d'Alos, se par vous sui hors mis
De la prison où je sui en doutance,
Où, chascun jour, me vient de mal en pis,
Tos jours i fui de la mort en baance,
Sachez por voir, se vos m'estes aidis,
Vostres serai de bon cuer à toz dis
Et mes pooirs, sans nule retenance.

[1] Ce couplet manque dans le n. 1989 de S.-G.

Chancon, va, di mon frere le marchis
Et mes homes, ne me facent faillance;
Et si diras à ceus de mon païs
Que loiauté mains preudomes avance.
Or verrai je qui sera mes amis,
Et conoistrai tretouz mes anemis.
Dex! mar verront la moie delivrance!

Dans l'un des deux précieux manuscrits qui nous ont conservé cette belle chanson, elle est surmontée d'une miniature, dessinée d'après le véritable scel du comte Thibaut. Le noble trouvère est représenté sur un cheval caparaçonné d'un long drap d'azur, chargé des bars et des croisillons qui dès lors composaient les armoiries des comtes de Bar. La chanson elle-même avait été déjà publiée dans une note de la dernière édition des Grandes chroniques de France, et dans le recueil de M. Le Roux de Lincy, qui en a fait honneur à Henri Ier, comte de Bar, mort au siége d'Acre en 1191; opinion que nous n'avons pu partager.

Anc. f., n. 7222, fol. 5.

T. IV, p. 340.

Chants hist. fr., t. I, p. 45-49.

Une chanson commençant ainsi:

THIBAUT D'AMIENS.

J'ai un cuer trop lent,

est mise sous le nom de THIBAUT D'AMIENS dans les deux listes de Laborde.

T. II, p. 222, 339.

THIBAUT DE BLASON.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, n. 65, 66, 67. — La Vall., 59. — S.-Germ., 1989. — Suppl. fr., n. 184 — Mouchet, 8.

Rec des hist. de la Fr., t. XVII, p. 61, 104.

Ménage, Hist. de Sablé, preuves, p. 367.

La baronnie de Blason, qui donnait son nom à THIBAUT DE BLASON, faisait partie du comté d'Anjou; c'est Blason ou Blaison, sur la Loire, entre Saumur et Angers. Dès le XII[e] siècle, le nom de cette famille était considérable, et Thibaut lui-même paraît plusieurs fois dans l'histoire des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis. Ainsi, quand on convint d'une trêve, en 1206, entre les rois de France et d'Angleterre, Thibaut fut un des chevaliers qui jurèrent de la faire respecter. Il prend le même engagement en 1214, dans une circonstance analogue. Deux ans auparavant, il avait pris part à une croisade contre les Maures, et assisté à la prise de Calatrava. Nous voyons qu'il n'existait plus en 1229, d'après un acte d'hommage lige fait par Valencia, sa veuve, entre les mains de saint Louis : *Ego Valencia, relicta Theobaldi de Blazonio, notum facio... quod ego carissimo domino Ludovico, regi Francorum illustri, tactis sacrosanctis Evangeliis, juravi quod alicui de inimicis suis manifestis, vel alio cum quo treugam habeat, me non maritabo. Immo etiam domino meo regi et heredibus ejus, ac carissimæ dominæ meæ Blanchæ reginæ, matri ejus, semper fideliter adhærebo... Actum apud Vincennas, anno Domini* 1229, *mense decembri.* Mais Thibaut vivait encore en 1222; car il assista cette année-là même aux obsèques de Guillaume des Roches, dans l'abbaye de Bonlieu, en Anjou.

Ibid., p. 201.

Nous conservons huit chansons de Thibaut de Blason, du moins selon la plupart des copistes. Deux ont été publiées. La première, où nous trouvons déjà le lieu commun des amours de Robin et Marote, nous autorise à faire remonter aux premières années du XIII[e] siècle cette légende pastorale. On n'en avait donné que cinq couplets, en se conformant à la leçon d'un manuscrit de l'Arsenal; voici le sixième et dernier, tel qu'on le trouve dans plusieurs autres copies :

Théâtr. fr. au moy. âge, p. 34.

Chevalier, por riens vivant
N'os parler à Marion,
Et si n'ai par qui li mant
Que je muir en sa prison,
Por les mesdisans felons
Qui ne dient se mal non;
Ains vont trestout racontant
Que j'aim la niece Constant,
Ou la fillastre Buevon.

(Ier main par un ajornant.)

Messire Thibaut de Blason prenait grandement au sérieux ses amours; il défie les jaloux et les indifférents de lui arracher un secret qui bien souvent, chez les trouvères, n'en est un pour personne. Il parle ainsi de sa dame :

Moult par sait bien son cors cointir,
Et moult li siet bien ses mantiaus ;
Avis m'est, quant je la remir,
Que soit angles esperitaus,
Que li rois celestiaus
Ait fait de là sus venir
Por moi la vie tolir.

Envoi. Ma douce dame loiaus,
Qui semblés, après dormir,
La rose qui doit florir,
Alegiés moi mes dous maus.

(Amors, que pourra devenir,)

Le roi de Navarre était en commerce poétique avec le sire de Blason, qu'il appelle « Mon chier ami » dans sa douzième chanson. Fauchet dit quelques mots de lui, et Laborde a publié une de ses chansons amoureuses.

Thibaut de Blason avait été traduit quelquefois par les troubadours.

Éd. de 1742, t. II, p. 28.
OEuv., fol. 569.
T. II, p. 170, 315.
Ci-dessus, p. 693.

La fin d'une pastourelle de Thibaut de Nangis n'a pas été conservée. Un chevalier prétend réconcilier deux bergers, dont l'un est accusé par Robin d'avoir outragé Marote. Le premier couplet fera juger du rhythme de la chanson :

Thibaut de Nangis.
Coll. de Mouchet, 8.

Au dous tans pascor
Me levai matin,
Et por la chalor
Errai mon chemin ;
Gardai devant moi,
Delès un aunoi
En un praelet;
Là choisi Guion
Qui se gamentoit.

Cette pièce a échappé à M. Francisque Michel, lorsqu'il s'est proposé de rassembler toutes les pastourelles sur Robin.

Théât. fr. au moyen âge, p. 31-48.

La plupart des recueils de chansons notées dont la transcription remonte au XIIIe siècle (et nous croyons qu'il n'y

Thibaut, roi de Navarre.

Anc. f., n. 7222, 7613. — — Cangé, n. 65, 66, 67. — Saint-Germ., n. 1989. — La Vall., n. 59 — Suppl. fr., n. 184, 198. — Mouchet, 8. — Arsenal, Belles-Lettres, 63.

en a pas de plus ancien), commencent par celles du ROI DE NAVARRE. Souvent même elles sont précédées de cette rubrique, comme d'un titre général : *Li rois de Navare fist ces chansons.* Il est donc probable que ce prince eut, un des premiers, l'idée de former une collection des chansons qu'il avait faites, de celles de ses amis, et des poëtes plus anciens restés célèbres, tels que le châtelain de Couci, Quenes de Béthune, Aubin de Sezanne, Blondeau de Nesle, etc.

Nous conservons encore aujourd'hui dix à douze de ces recueils; il n'en est pas un seul qui soit exclusivement formé des poésies du roi de Navarre, et c'est une raison de croire que l'amour de ce genre de poésie, plutôt qu'un sentiment personnel de vanité, en fit multiplier les exemplaires.

Lorsque nous plaçons à la tête de notre examen de ces chansons quelques mots sur la vie d'un roi qui fut surnommé le Chansonnier, nous n'avons point l'intention de reprendre le récit de tous les grands événements politiques où son nom se trouve mêlé; il suffira de marquer les incidents qui nous sembleront liés soit à l'histoire littéraire de ce temps-là, soit aux chansons mêmes de Thibaut.

Thibaut IV, douzième comte de Champagne, naquit en 1201, quelques mois après la mort de son père, dont il restait l'unique héritier. Blanche de Navarre avait été désignée pour gouverner la province jusqu'à la majorité de l'enfant qu'elle allait mettre au monde : elle eut une administration habile, prudente, heureuse; et quoiqu'il lui fallût résister à maintes prétentions redoutables, elle sut, comme un peu plus tard la mère de saint Louis, maintenir dans toute leur force les droits contestés et les intérêts de son fils.

Henri Ier, neuvième comte de Champagne, avait laissé deux enfants : Henri II, l'aîné et son successeur, avant de partir pour la terre sainte en 1190, avait désigné pour lui succéder son frère Thibaut, dans le cas où lui-même ne reviendrait pas en France. Il mourut en effet à Acre en 1197; mais il s'était marié en Palestine à la seconde fille du roi de Jérusalem Amauri, et de ce mariage, que le pape n'avait jamais voulu reconnaître, provenaient deux filles, Alix et Philippine. Quand même on n'eût pas mis en doute la validité du second mariage du comte Henri, la naissance de ces deux enfants n'enlevait rien de sa force au testament antérieur. Thibaut III avait donc recueilli l'héritage de son frère, sans qu'on eût essayé de réclamer en faveur de ses jeunes nièces.

Mais après sa mort il y eut quelque incertitude sur la question de savoir qui devait hériter de la terre de Champagne, ou des filles de Henri II, ou de l'enfant que la veuve de Thibaut III portait dans son sein. Les pairs de Champagne donnèrent gain de cause à l'enfant posthume qui fut Thibaut IV, et le débat paraissait terminé, quand la jeune Philippine, épouse d'Érard de Brienne, vint, en 1214, appeler, devant la cour des pairs de France, Blanche, tutrice de Thibaut IV, se disant à tort comte de Champagne et de Brie. Pendant que la cour des pairs confirmait les droits de l'enfant mineur, Érard de Brienne soutenait à main armée les prétentions de sa femme, et, d'un autre côté, Alix, sœur aînée de Philippine, mariée alors au roi de Chypre, faisait parvenir en France ses revendications contre son cousin Thibaut IV et contre son beau-frère Érard de Brienne; mais sa voix n'était écoutée de personne, tandis que Blanche, au mois de novembre 1221, parvenait enfin à traiter avec Érard, et à lui faire signer le sacrifice de toutes les prétentions de Philippine.

Thibaut, grâce à la sage tutelle de sa mère, prit en main la conduite des affaires sous les plus favorables auspices. D'abord il fit hommage en personne au roi de France, et son serment a mérité d'être cité comme l'expression des véritables engagements du vassal envers le suzerain. « Je jure, dit- « il, d'être fidèle à mon seigneur le roi, tant que lui-même « gardera mon droit dans sa cour, avec l'aide de ceux qui « peuvent et doivent en connaître et me juger. » En 1224, Louis VIII, qui venait de succéder à Philippe-Auguste, invita le jeune comte de Champagne à le suivre dans l'expédition qu'il méditait en Poitou pour affranchir entièrement cette province de la domination anglaise. Thibaut, qui ne comptait encore que des amis et parmi ses vassaux et parmi tous les barons de France, était devant la Rochelle, quand cette ville, au commencement du mois d'août 1224, se rendit par capitulation. Mais nous le voyons, avant la fin de l'année, de retour en Champagne, rassembler tous ses vassaux dans la ville de Troyes, et régler, avec leur assistance, les conditions du partage des biens nobles entre les enfants du même père. D'après l'ordonnance qui fut promulguée par lui, les terres exemptes de service féodal devaient être également distribuées entre les enfants : pour les fiefs, s'il y en avait plusieurs dans la même succession, l'aîné devait d'abord choisir le plus considérable, puis le cadet, puis les autres dans l'ordre

Brussel, Usage des fiefs, t. I, p. 349.

Nicolas de Roye, dans le Rec. des Hist. de la Fr., t. XIV, p. 322.

de leur naissance; en aucun cas, le service féodal ne pouvait être divisé entre deux bénéficiaires. Cette ordonnance semble calquée sur celle que les croisés avaient établie en Syrie dès les premiers jours de la conquête, et l'on pourrait en conclure que les vrais principes du système féodal ne furent appliqués dans toute leur rigueur que longtemps après l'établissement de la féodalité.

Thibaut IV ne fut l'objet de soupçons offensants pour sa réputation qu'à partir de l'expédition de Louis VIII contre les hérétiques albigeois. Le comte de Champagne, qui devait, comme vassal direct de la couronne, quarante jours de service, rejoignit l'armée royale devant Avignon, huit jours après le commencement des opérations du siége. Mais les maladies épidémiques ayant fait de cruels ravages dans l'armée française, il paraît que le comte, soit dans la crainte de la contagion, soit plutôt pour se conformer aux usages féodaux, demanda la permission de retourner chez lui; et, sur le refus du roi, il partit sans congé, en alléguant pour sa justification qu'il avait accordé les quarante jours de service auxquels l'obligeait la coutume française, *de consuetudine gallicana*, dit Matthieu Paris. Louis, indigné d'une excuse qu'il prenait pour une atteinte au pouvoir royal, jura de se venger, dès que lui-même aurait achevé la campagne. Cela se passait vers la fin du mois d'août 1226. Quelques jours après, le roi entrait victorieux dans Avignon; mais comme il retournait en France, retenu par la maladie à Montpensier, en Auvergne, il y mourut le 8 novembre suivant. Le surnom de *Lion* qu'on lui avait donné atteste l'autorité dont jouissaient alors les traditions bretonnes de la Table ronde; car il n'a d'autre fondement que ce passage des prophéties attribuées à Merlin: *In monte ventris morietur leo pacificus.* Peut-être devait-on lire *in montis ventre;* mais enfin on reconnut là le château de Montpensier.

Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 767.

Il paraît que, durant le siége d'Avignon, les comtes de Champagne, de Bretagne, de la Marche et de Boulogne avaient formé secrètement une sorte d'association pour la défense de leurs anciens droits, menacés depuis plus d'un siècle par la politique des quatre derniers rois de France, et surtout par les victoires de Philippe-Auguste. Plus ardent que les autres, plus désireux de mettre un frein aux envahissements de la couronne, Thibaut, qui n'oubliait pas les conditions stipulées dans son acte d'hommage, aurait voulu sans

doute donner le signal d'une résistance concertée, en quittant, comme il avait fait, l'armée royale devant Avignon : aussi, quoique la prise de cette ville fût déjà hors de doute, quoique la conduite du comte trouvât sa justification dans l'usage du royaume, la couronne avait compris toute la portée de ce départ; et Thibaut, qui se voyait à la veille d'une agression, fut à peine de retour, qu'il s'empressa de garnir ses châteaux et d'assurer ses frontières. La mort de Louis VIII, arrivée dans ces circonstances, n'était pas de nature à rompre les projets de résistance formés à Avignon. Quelle admirable occasion, en effet, d'opposer aux prérogatives de la royauté les conditions acceptées jadis par Hugues Capet! Tous les grands vassaux allaient marcher d'accord contre un enfant de douze ans, confié à la garde d'une reine étrangère, frappée elle-même du coup le plus inattendu. Blanche vit le danger : avant d'essuyer ses larmes, elle écrivit à tous les grands vassaux et prélats du royaume, même aux communes de ses domaines, de se trouver à Reims, le 29 novembre, pour y assister au sacre du nouveau roi. La plupart des hauts barons refusèrent de s'y rendre, soit en alléguant une profonde douleur de cette perte imprévue, qui leur interdisait toute pensée de fête; soit en demandant qu'au préalable la régente délivrât les deux grands prisonniers de Bouvines, Ferrand de Flandre et Renaud de Boulogne, et qu'on rendît à chacun des pairs de France les terres et les priviléges dont on les avait dépouillés. La reine ne fit pas de réponse à ces demandes, et se mit en marche vers Reims. Elle y trouva réunis beaucoup de prélats et fort peu de grands vassaux. Il est vrai que, la veille de la cérémonie, le comte de Champagne s'était présenté aux portes de la ville ; mais Blanche, avertie de ses mauvais desseins et des embarras qui devaient naître de sa présence, fit ordonner au prévôt et au maire de Reims de ne pas recevoir un vassal que le roi avait en mourant justement menacé de sa colère. Le sacre ayant eu lieu le 29 novembre, comme on l'avait annoncé, la reine, dès le lendemain, ramenait son fils à Paris, sans vouloir qu'on parlât de divertissements ou de fêtes; puis, s'appliquant à prévenir par d'adroites concessions la mauvaise volonté du comte Philippe de Boulogne, oncle du roi, et du comte de Flandre, à qui elle rendait la liberté, elle décida les barons fidèles à envahir en toute hâte les terres de Champagne. C'est à partir de là que la conduite de Thibaut dénote une étrange faiblesse de caractère. Effrayé de la

rapidité des mouvements de l'armée royale, il n'attend pas le moment de la lutte, mais il accourt se jeter aux pieds du jeune roi, qui, suivant le prudent avis de sa mère, s'empresse de tendre la main au comte repentant, et de lui rendre ses bonnes grâces. Thibaut ne se contenta point d'offrir alors des gages de soumission; il eut le tort de donner des armes contre la cause dont il était naguère le plus ardent champion, en révélant les projets des comtes de Bretagne et de la Marche, de Savary de Mauléon, sénéchal d'Anjou, et du comte de Toulouse, déjà remis de la peur que lui causait d'abord le nom du roi. En un mot, il trahit son parti, et fit ainsi retomber sur lui le poids des ressentiments et de la haine de tous ceux qu'il avait sacrifiés à ses nouveaux intérêts.

Nous croyons devoir rapporter à cette époque de la vie du comte de Champagne le commencement de la célèbre passion qui lui inspira le goût des vers, en même temps qu'elle lui faisait trop perdre le soin de son honneur. Il est vrai qu'un passage célèbre des Chroniques de Saint-Denis, ajouté vers la fin du XIVe siècle, fait seulement remonter les chansons et les amours de Thibaut à l'année 1235; mais, d'un côté, il est certain que plusieurs de ces chansons furent écrites avant l'année 1229, puisque la douzième est adressée à Thibaut de Blason, mort avant ce temps-là; et, de l'autre côté, bien longtemps auparavant, tout le monde en France s'entretenait déjà de cet amour romanesque. Sans alléguer même Matthieu Paris, qui semble avoir eu tort de le faire remonter jusqu'au règne de Louis VIII, il suffit de lire les trois serventois de Hue de la Ferté, rappelés précédemment, pour être persuadé que dès le moment où les barons ligués contre la couronne se virent abandonnés par le comte de Champagne, ils attribuèrent cette défection à l'influence toute-puissante des séductions de la reine, et confondirent alors dans le même ressentiment Blanche de Castille, Thibaut de Champagne et Ferrand de Flandre, dont, peu de jours auparavant, ils sollicitaient la délivrance. On ne peut douter que les serventois de Hue de la Ferté n'aient été répandus dès le commencement de la régence, puisqu'on y blâme la récente délivrance du comte de Flandre, et la manière dont Blanche gouvernait son « petit enfançon. » La passion du comte de Champagne n'était plus dès lors un secret pour personne, et les bruits injurieux à l'honneur de la reine eurent tout le succès que les confédérés pouvaient en attendre. Bientôt le même cri s'éleva, parmi

Ci dessus, p. 618-621.

leurs partisans, contre le comte de Champagne; tous les moyens furent trouvés bons et toutes les accusations semblèrent prouvées contre le nouvel allié de l'autorité royale. On prétend d'abord que sa naissance était illégitime :

Quar puis que fu trespassés
Cuens Tibaus à mort de vie,
Sachiés fu il engendrés;
Reguardés s'il est bien nés.

Ch. de Hue de la Ferté, ms. 7222, fol. 97.

On lui reproche ensuite ce qu'il avait fait à Avignon, de concert avec les barons ligués :

Très dont qu'il failli d'aïe
Au roi où il fu alés.
Sachiés s'il fust retournés,
Ne l'en portast guarentie
Hom qui fust de mere nés.

Enfin, on se mit à réveiller l'ambition de la reine de Chypre, fille aînée du comte Henri, et l'on décida sans peine cet esprit inquiet à revenir en France pour y servir de point de ralliement à tous les ennemis de Thibaut. Mais on compta principalement sur l'effet des bruits calomnieux répétés sans cesse : Blanche de Castille, disait-on, sacrifie tout, même l'héritage de son fils, à son désir de complaire au comte de Champagne; elle humilie les hauts barons, afin d'élever un traître infâme; et tous les deux, Espagnols dans l'âme, l'une par sa naissance, l'autre comme héritier du royaume de Navarre, agissent en commun pour écraser la noble France. Ibid.

Cependant une armée redoutable, composée de Bretons, de Provençaux, de Picards et de Poitevins, allait entrer dans les domaines de Thibaut, sous la protection de la reine régente, qui, déployant alors autant d'activité que les ennemis de la couronne, les força de retarder l'exécution de leurs projets. Tout serait même rentré dans l'ordre, si le comte, incertain du parti qu'il avait à prendre, mécontent de lui-même et de la reine, qu'il poursuivait de ses vains hommages, n'eût une seconde fois prêté l'oreille aux suggestions du duc de Bretagne, et offert de sceller une nouvelle ligue contre la royauté par une promesse de mariage avec Iolande de Bretagne. Il faut lire dans Joinville comment la régente eut l'adresse de déconcerter ces nouveaux arrangements;

comment la jeune Iolande, conduite à Valsecret, près de Château-Thierry, se vit obligée de retourner en Bretagne sans être mariée. Deux fois trahis par le Champenois, les barons songèrent à tirer de lui la vengeance la plus éclatante. Mais il n'était pas facile à tant de prétentions rivales de décider comment, après la victoire, l'exercice du pouvoir serait partagé entre les principaux chefs de la coalition, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Bar, de Boulogne, de Nevers et de Saint-Pol. C'est à tous ces délais qui semblaient éternels, à ces incertitudes toujours renouvelées, que l'on fait allusion dans une chanson dialoguée dont l'auteur est demeuré inconnu. Comme elle est écrite dans un dialecte peu usité, nous la ferons précéder de la traduction :

Ms. de Saint-Germ., n. 1989. — Mouchet, 8.

« Gautier, qui venez de France et qui étiez dans la com-« pagnie des barons, dites-nous donc, si vous l'avez appris, « ce qu'ils entendent faire? Se querelleront-ils toujours, et, « tout en refusant de s'accorder, n'en viendront-ils jamais à « percer un écu?

« — Pierre, si l'on en croit notre comte Hurés (Hurepel, sur-« nom de Philippe de France, comte de Boulogne), le duc de « Bretagne, le hardi comte de Bar (Henri II) et le sire des « Bourguignons (Hugues II), vous verrez, avant que les Ro-« gations ne soient passées, les Basques tellement battus et « leur orgueil si bien dompté, qu'il n'y a pas de roi qui puisse « les relever.

« — Gautier, leur menace est vaine depuis longtemps : ils « montrent bien mal qu'ils aient à cœur de se venger. Ce-« pendant je les vois chaque jour se consulter, arriver de « loin en grandes compagnies ; mais c'est perdre honneur et « argent à la fois que de ne pas se taire et de n'oser faire du « bruit.

« — Pierre, on a vu souvent arriver malheur par trop d'im-« patience : ils ont voulu rendre honneur au cardinal et au roi, « qui, par le conseil de dame Hersent (la reine Blanche), les « ont abusés de fausses paroles. Mais voici enfin le moment des « défis, comme il est facile à chacun d'en juger.

« — Gautier, leurs remises continuelles m'ôtent toute con-« fiance. Ils ont laissé passer les beaux jours ; le temps de la « pluie et de la neige est venu. Quand même ils semblent le « plus courroucés, quand, par dépit, ils s'éloignent de la cour, « ils chargent en partant deux ou trois d'entre eux d'obtenir « en secret la prolongation des trêves. »

Gautiers, qui de Franse veneis
Et fustes aveuc ces barons,
Car me dites se vos saveis
Keis est la lor entensions.
Durrait mais tos jors lor tensons,
Que jà nes verrons acordeis,
Ne jà ne seront si melleis
Ke perciés en soit uns blasons?

—Pieres, se nostre cuens Hureis
En est créus et li Bretons,
Et li Barrois qu'est tant oseis,
Et li sires des Borguegnons,
Ansois que passent rovesons
Vereis Bascles si raüseis
Ke lor bobans serait mateis,
Jà rois ne lor iert garisons.

—Gautiers, trop dure longement
Cil menessiers, et si valt poi:
Mal sanble qu'il aient talent
D'aus vengier, si ont il, par foi.
Chascun jor asambler les voi,
De lonc vienent à tout grant gent;
Bien perdent honor et argent,
Quant il ne font ne son ne coi.

—Pieres, on a véu souvent
Mesavenir par grant desroi:
Honor ont fait à esciant
Et le chardenal et le roi,
Qui les a meneis en besloi
Per lou consoil dame Hersant.
Des ore irait la paille à vant,
Ce puet chascuns penseir de soi.

—Gautiers, je ne m'i os fieir,
Trop les voi lens au comencier;
Lou bel tans ont laissiet passeir
Tant c'or doit plovoir et negier.
Et cant plus les voi corresier
Et de la cort por mal torneir,
S'en font deus ou trois demoreir
Por truwe en covert raloignier.

Tous les mécontents partirent enfin de la cour, et se donnèrent rendez-vous sur les frontières de Champagne et de Bourgogne. Ils ravagèrent les domaines de Thibaut, abattirent ses châteaux, ruinèrent ses forteresses, incendièrent ses

villes. Poursuivi d'Épernai jusqu'à Provins, le malheureux comte se vit abandonné de tous ses feudataires et de toutes ses communes; personne ne prenait plus sa défense contre les malédictions qui de toutes parts retentissaient contre lui.

L'auteur anonyme d'une trop courte chronique en vers, dite de Saint-Magloire, renferme sur l'invasion de la Champagne par les grands vassaux un passage trop intéressant pour qu'on doive ici l'oublier :

Méon, Fabl., t. II, p. 223.

L'an mil deus cent et vint et dis
Fu Dam Martin en flambe mis. . .
En tel point fu li quens Tibaus
Qu'il ala nus come un ribaus,
Un autre ribaus avec lui
Qui ne fu conu de nului,
Por escoter ce qu'on disoit
De lui et qu'on en devisoit.
Tuit le retroient de traïson,
Petit et grant, mauvais et bon,
Et un et autre, et bas et haut.
Lors dist li quens à son ribaut :
« Compains, or voi je bien de plain
« Que d'une denrée de pain
« Saouleroie tous mes amis.
« Je n'en ai nul, ce m'est avis,
« Ne je n'ai en nului fiance,
« Fors en la roïne de France. »
Cele li fu loiale amie,
Bien monstra que nel haoit mie;
Par li fu finie la guerre
Et conquise toute la terre;
Maintes paroles en dist an,
Come d'Iseut et de Tristan.

Il n'y a rien de moins obscur que ces vers écrits par un contemporain. Tout le monde en France avait entendu parler de la passion du comte Thibaut; et vouloir contredire un si grand nombre de témoignages, sans en alléguer aucun autre en sens contraire, c'est s'écarter des règles les plus simples de la critique.

L'armée du roi parut enfin, et rétablit les affaires du comte de Champagne. Une trève fut signée au mois de juin 1231, et convertie plus tard en paix définitive. Thibaut, qui ne paraît pas avoir gardé le moindre ressentiment des nombreuses défections de ses vassaux, fit jouir ses domaines des bienfaits de la paix durant les quatre années suivantes, et

c'est à ce temps-là que nous sommes tentés de rapporter la composition de la plupart de ses chansons. Le 8 mai 1234, il fut proclamé roi de Navarre dans la ville de Pampelune, après la mort de Sanche le Fort, frère de Blanche, sa mère. Cet accroissement de puissance ranima dans son cœur le vieil espoir de mettre un frein à l'autorité royale. Une troisième fois il se rapprocha de Pierre Mauclerc, soutien constant de la grande cause des barons, et ce fut encore par un mariage que la nouvelle coalition fut cimentée : Jean, fils aîné du duc de Bretagne, épousa Blanche, fille unique de Thibaut. Comme on s'était passé de l'agrément du roi de France pour cette union, aussitôt que Louis IX en fut informé, il écrivit à tous les grands vassaux de la couronne pour leur dénoncer la conduite déloyale de Thibaut, et pour les sommer de venir prendre part à l'invasion de la Champagne. On ne sait pas exactement si l'affront dont parlent plusieurs chroniques, en l'attribuant à Robert d'Artois, frère de Louis IX, lorsqu'il fit jeter publiquement, dit-on, des ordures à la tête de Thibaut, un jour qu'il sortait du palais, précéda ou suivit la réconciliation de Pierre Mauclerc et du roi de Navarre. Mais il est triste pour l'honneur de celui-ci de le voir accourir à Vincennes au premier bruit de l'indignation du roi de France, demander son pardon, et l'obtenir au prix de deux places importantes, Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, que réclama la couronne en pardonnant cette troisième forfaiture.

Nous avons déjà remarqué que les Grandes chroniques, dans une addition faite longtemps après la mort de saint Louis, et sans doute dans la seconde moitié du XIVe siècle, ont cru devoir rattacher à ce traité de Vincennes le commencement de la passion du roi de Navarre pour la reine Blanche. Cette date est évidemment tardive, non-seulement d'après ce que nous apprennent Hue de la Ferté, la chronique de Saint-Magloire, Matthieu Paris et Philippe Mouskés, mais encore d'après l'âge de la reine, qui, mariée à Louis VIII en 1200, ne devait pas avoir moins de cinquante ans en 1235. Ce passage des Chroniques de Saint-Denis n'en mérite pas moins d'être cité ici, comme l'expression de l'opinion publique du XIVe siècle sur ce point tant controversé.

« Assés tost après que le roi ot espousé femme, le conte « de Champagne commença à contrarier le roi, et à enfor- « cier ses villes et ses chastiaus et à faire garnisons... Le

T. IV, p. 253-255.

« conte Tibaus sot que le roi venoit contre lui à grant com-« paignie de gent, si se doubta que le roi ne li tollist sa « terre, et envoya au roi des plus sages homes de son conseil « pour requerre pais et amour... Le roi, qui tous jours fu « piteus, lui otroia pais et accordance. A celle pais faire fu « la roine Blanche, qui dit : Par Dieu, conte Tibaus, vous ne « déussiés point estre nostre contraire; il vous déust bien « ramembrer de la bonté que le roy mon fils vous fist, qui « vint en vostre aide pour secourre vostre contrée et vostre « terre contre tous les barons de France qui la vouloient « toute ardoir et mettre en charbon. Le comte regarda la « roine, qui tant estoit belle et sage, que de la grant biauté « d'elle il fu tout esbahis. Si lui repondi : Par ma foi, ma « dame, mon cuer, mon corps et toute ma terre est en vostre « commandement, et n'est riens qui vous pléust et plaire péust « que je ne féisse volentiers; ne jamais, se Dieu plaist, contre « vous ne contre les vostres ne serai.

« D'ilec se parti tout pensis, et lui venoit souvent en re-« menbrance du douls regard la roine et de sa belle con-« tenance. Lors si entroit en son cueur une pensée doulce et « amoureuse. Mais quant il lui souvenoit qu'elle estoit si « haute dame, de si bonne vie et de si nete qu'il n'en porroit « joïr, si muoit sa doulce pensée amoureuse en grant tristesse.

« Et pour ce que parfondes pensées engendrent melenco-« lies, il lui fu loé d'aucuns sages homes qu'il s'estudiast en « biaus sons de vielle et en douls chans delitables. Si fist entre « lui et Gace Brulé les plus belles chancons et les plus delita-« bles et melodieuses qui onques fussent oïes en chancon ne « en vielle, et les fist escrire en sa sale à Provins et en celle « de Troies. Et sont appellées les Chancons au roi de Na-« varre; car le royaume de Navarre lui eschéi de par son « frere, qui mouru sans hoir de son corps. »

Ci-dessus, p. 564.

Il ne faut pas supposer, comme l'a fait La Ravalière, que le chroniqueur, en parlant des chansons de Thibaut écrites « en sa sale à Provins et à Troies, » ait voulu faire entendre que les vers avaient été tracés sur les parois de ces deux châteaux, ou, en d'autres termes, « qu'il les avait fait écrire avec le « pinceau, sur les murs de la grande salle de son palais de « Provins. » Il est bien plus simple de croire que « sale » ne veut dire que la librairie ou bibliothèque de ces deux résidences, où il fit écrire et placer le livre de ses chansons. De là, suivant toutes les apparences, les recueils en auront été

Poés. du roi de Nav., t. I, p. 19.

Art de vér. les dates, t. II, p. 626.

répandus et multipliés sur la fin du XIII[e] siècle et dans le siècle suivant. Il est donc singulier que l'éditeur des poésies du roi de Navarre soit allé demander, comme il fit, aux habitants de Provins et de Troyes si les murailles de l'ancienne demeure des comtes de Champagne conservaient quelque trace de ces anciennes écritures. La comtesse Jeanne, petite-fille de Thibaut IV, ayant transporté les domaines de ses pères dans la maison royale de France par son mariage avec Philippe le Bel en 1284, nous pouvons supposer que les livres de cette princesse furent alors réunis à ceux des rois de France. Nous sommes même très-disposés à croire que notre manuscrit 7222, dont quelque larron paraît avoir déchiré les premiers et les derniers feuillets qui pouvaient faire constater le larcin, n'a pas d'autre origine.

On voit bientôt à cette passion déraisonnable pour la reine Blanche succéder, dans le cœur de Thibaut, la dévotion la plus outrée. Méprisé des grands vassaux et des princes de la maison royale, il détourna les yeux de toute espérance terrestre, et ne songea plus qu'à gagner le ciel. Après avoir demandé et obtenu la paix du roi de France, et même des ducs de Bretagne et de Bourgogne, des comtes de Bar et de Vendôme, il fut le promoteur éloquent d'une nouvelle croisade, et tous les autres puissants barons, soit pour se consoler des succès de la couronne, soit dans le même esprit de dévotion, se donnèrent rendez-vous à Acre pour l'année suivante. S'ils retardèrent l'accomplissement de cette promesse solennelle, il ne faut pas les en accuser, mais le pape Grégoire IX, qui voulut en vain les décider à secourir l'empereur latin de Constantinople, menacé d'une ruine prochaine. Thibaut mit à la voile au mois d'août 1239; et, malheureusement pour sa mémoire, il avait assisté, avant de partir, au supplice de cent quatre-vingt-trois malheureux, accusés de garder le levain de l'hérésie manichéenne. « L'auteur de cette abominable secte, « dit à cette occasion Albéric, moine de Trois-Fontaines, « ayant jadis été chassé d'Afrique par le bienheureux saint Au-« gustin, était arrivé peu après dans cette partie de la Cham-« pagne, et y avait fait connaissance avec un chef de brigands « nommé Voiemer (*Widomarus*), qu'il avait, ainsi que tous « ses compagnons, nourri des mêmes erreurs. Depuis ce « temps, on retrouvait toujours de la semence de ces maudits « sur la montagne et dans les villages d'alentour. » Ce récit fabuleux est bien loin de justifier les docteurs qui condam-

Voy. Philippe de Nanteuil, ci-dessus, p. 669-679.

Alberici Trium Font. Chronica, ms. 4896 A, fol. 262. — Éd. de 1698, p. 568-570.

nèrent les cent quatre-vingt-trois hérétiques, et le prince qui ne refusa pas d'assister à leur supplice. Ils moururent avec courage sur le mont Aimé, près de Vertus, en se donnant mutuellement l'absolution que leur refusait le clergé.

Le seul résultat du voyage de Thibaut en Syrie semble avoir été de marier un de ses amis, Raoul de Soissons, à sa tante Alix, reine douairière de Chypre. Nous avons parlé ailleurs de cette union malencontreuse. Thibaut lui-même était de retour dans ses terres de Champagne vers la fin de l'année 1240. C'est alors qu'il renouvela la grande charte communale de la ville de Troyes. On ne voit plus ensuite, dans ce que nous savons de sa vie, rien qui mérite d'être cité. On ne sait pas même très-exactement s'il mourut à Troyes ou à Pampelune, ni si ce fut le 8 ou le 10 juillet 1253. Ce qui doit cependant nous porter à croire qu'il mourut dans ses États de Navarre, c'est que son corps fut enseveli dans la cathédrale de Pampelune, tandis que son cœur fut déposé sous le maître-autel de l'église des cordeliers de Provins qu'il avait érigée. Thibaut n'était âgé que de cinquante-trois ans. Il avait eu trois femmes, mais il avait fait annuler ses deux premiers mariages. De sa troisième femme, Marguerite de Bourbon, il eut trois fils et deux filles. L'aînée de celles-ci, mariée à Ferri III, duc de Lorraine, peut avoir été l'auteur d'une chanson dont nous avons parlé.

Ci-dessus, p. 699.

Le Pelletier, Hist. des comtes de Champagne, t. II, p. 89.

Ci-dessus, p. 559.

Thibaut était né avec de l'esprit et de la bonté; il aimait ses vassaux et les bourgeois; il s'occupait avec zèle et intelligence de l'administration et du gouvernement de ses domaines. Nous en avons de nombreuses preuves dans le célèbre cartulaire de Champagne, ou *Liber principum*, ce recueil de la plupart des actes publics, transactions, chartes, ordonnances, émanés de lui ou de sa mère la comtesse Blanche. Son amour des lettres et son talent pour la poésie vont être suffisamment attestés par l'examen de ses œuvres. Que lui manqua-t-il donc pour prendre rang parmi les grands princes et même les grands hommes? La constance d'esprit, l'énergie de caractère. Ardent à entreprendre et facile à décourager, il ne recueillit que de la honte de tous ses semblants de résistance; et bien qu'il ait été presque toujours en guerre, soit contre le roi, soit contre les barons de France, soit contre les infidèles, on ne peut citer de lui, dans un siècle si chevaleresque, aucun exploit, aucun acte de bravoure personnelle. Nous pouvons du moins parler de ses chansons.

La date de la plupart de ces petits poëmes est difficile à fixer : on peut dire seulement que plusieurs ont été faits avant qu'il ne devînt roi de Navarre, et que les chants de croisade ou de dévotion n'ont été composés qu'après tous les autres. Sur soixante-six pièces que l'on a imprimées, trente-neuf sont purement amoureuses; le reste forme douze jeux-partis, deux pastourelles et treize pieux serventois. En parcourant ces chansons, et d'abord celles que l'amour semble avoir inspirées, nous suivrons l'ordre observé dans l'édition donnée par Lévesque de la Ravalière.

Les Poésies du roy de Navarre, Paris, 1742, 2 vol. pet. in-8°.

La première, en couplets de onze vers, paraît avoir été faite sous les yeux de la dame à qui elle s'adresse, témoin le début du second couplet :

Bien me porroit avancier
   Ma douce dame bele,
S'ele me voloit aidier
   A cete chansonele...

La seconde pourrait se rapporter au temps où le comte, incertain entre le parti du roi et celui des barons, promettait d'épouser Iolande de Bretagne. Il y proteste qu'il est plus à plaindre qu'à blâmer, s'il ne voit sa dame que rarement, et s'il fait semblant d'aimer ailleurs. Mais un mot de celle qu'il aime suffirait pour lui faire abandonner cette résolution :

Se je ne puis vers vous aler sovent,
Ne vos en poist, dame cortoise et sage,
Que je me dot forment de male gent
Qui devisant auront fait maint damage.
Et se je fai d'aillors amer semblant,
Sachiez que c'est sans cuer et sans talent,
      S'en soiez sage;
   Et s'il vos en devoit peser,
   Je le lairoie ansois ester.

Les couplets de la troisième sont terminés par un refrain d'un, de deux ou trois vers, empruntés à des pièces plus anciennes. Dans l'édition, ces refrains ne sont pas distingués des vers de l'auteur, et cela donne à chaque couplet une irrégularité qu'il ne devrait point avoir. Thibaut a fait encore une autre pièce accompagnée de refrains; c'est la dix-neuvième, où le rhythme peut mériter d'être remarqué :

Dame, en la vostre baillie
Ai mis cuer et cors et vie;
Por Dieu, ne m'oubliez mie.
Là où fins cuers s'umelie
Doit on trouver
Merci, aïe,
Por conforter
« Valara! »

Dans la quatrième, qu'il n'est pas aisé de bien comprendre d'après le texte imprimé, Thibaut adresse encore ses vœux à une dame du plus haut rang. « Dieu l'a tellement comblée « de biens que tout le monde doit s'incliner devant elle; il « n'oserait la prier, il n'oserait même la regarder. » Cependant il offre de devenir son homme lige, et de s'acquitter par le service d'une chanson annuelle au premier jour de mai :

Vostre hom devieng, loiaus, de vrai corage,
D'une chanson, bele, par hiretage,
Le jor de mai; Diex doinst que je l'emploie!

Ces offrandes poétiques du premier jour de mai étaient ordinairement désignées sous le nom de « Raverdies, » sans doute parce que le retour du printemps en était l'occasion ou le prétexte. Marot en faisait encore au XVIe siècle sous le nom de « Chants de mai, » et c'est à cet usage que nous devons sans doute la plus grande partie des chansons de nos trouvères. Il y en a plus de vingt dans le recueil du roi de Navarre qui n'ont pas d'autre origine, et qui ne mériteront pas de nous arrêter. On peut voir cependant ce que nous avons dit de la onzième, en parlant de Philippe de Nanteuil.

Ci-dessus, p. 678.

La sixième était très-estimée; Dante l'a citée deux fois dans le précieux livre *de Vulgari eloquentia :* la première fois, comme une preuve à l'appui de la communauté d'origine des trois langues de *si,* d'*oc* et d'*oï;* la seconde, pour donner un exemple, inexact, il est vrai, du vers hendécasyllabe. « Si, « dit-il, on fait bien attention à l'accent, et à la raison de cet « accent, dans le vers :

Liv. I, c. 9.

Liv. II, c. 5.

De fine amor suvent sens et bonté,

« on jugera qu'il est de onze syllabes. » Cette chanson se re-

commande en effet par la recherche et la délicatesse des pensées. De la bonté, de la bonne grâce et de l'amour, le poëte forme une trinité inséparable :

De fine amor vient seance et bonté,
Et amours vient de ces deus autresi ;
Tout troi sont un, qui bien i a pensé,
Jà ne seront à nul jour departi.

Ces trois personnes ont envoyé dans le monde leurs coureurs ou messagers, qui ont choisi pour leur grand chemin le cœur de Thibaut :

Par un consoil ont tout troi establi
Leur coureor, qui sont avant alé ;
De mon cuer ont fait lor chemin ferré ;
Tant l'ont usé, jà n'en seront parti.

Après avoir raconté, ce que Pétrarque a fait souvent après lui, comment il fut blessé par un regard de sa dame, il ajoute :

Li cous fu grans, il ne fait qu'empirier,
Ne nus mires ne m'en porroit saner,
Se cele non qui le dart fist lancier.
Se de sa main i daignoit adeser,
Bien en porroit le coup mortel oster
A tout le fust, dont j'ai tel desirier ;
Mais la pointe du fer n'en puet sachier,
Que le brisa dedens, au coup doner.

La huitième rappelle aussi les *canzoni* du poëte florentin. Thibaut y peint la destinée contraire de son cœur et de son corps : le premier a été pris par une dame qui ne veut pas recevoir le second, et il en résulte un malaise extrême pour l'amant possesseur de l'un et de l'autre. Il crie donc merci dans l'envoi, et il espère que sa dame voudra bien réunir ce qui ne doit jamais être séparé :

En la prison là où vous le tenés,
Diex ! fu ainc mais cuers si mal encantés ?
Nenil certes, mais se li cors pris fust
Avec le cuer, jà ne me despléust.

Dans un grand nombre d'autres pièces, il fait allusion à certaine entrevue dans laquelle il s'était trouvé tellement in-

terdit par la beauté, la bonne grâce et le doux langage de sa dame, qu'il n'avait su rien lui répondre, et s'était retiré confus, consterné, bien qu'au départir un regard caressant lui eût permis d'espérer quelque chose. Cet incident tient une trop grande place dans les vers de Thibaut pour qu'on puisse le regarder comme une fiction poétique. Il se rapporte d'ailleurs exactement à ce que les historiens nous ont appris de l'influence habilement exercée par la reine Blanche sur la volonté du comte de Champagne; et si la passion du roi de Navarre ne fut pas payée de retour, on peut du moins croire que la reine était flattée d'un tel hommage.

La dix-septième est excellente, et malheureusement au nombre de celles que l'édition imprimée a défigurées. Elle commence par la critique des chansons banales :

Foille ne flors ne vaut riens en chantant
Fors par defaut, sans plus, de rimoier,
Et por faire soulas vilaine gent,
Qui mauvais mos font souvent abaier...

Tout le monde reconnaîtra la tournure facile des deux couplets suivants :

Qui voit venir son anemi courant
Pour traire à lui grans saietes d'acier,
Il se devroit trestourner en fuiant,
Et garentir, se il puet, de l'archier.
Et quant amors vient plus à moi lancier,
Et mains la fui, c'est merveille trop grant;
Ainsi recoi le coup, véant la gent,
Com se j'iere tous seus en un vergier.

Je sai de voir que ma dame aiment cent,
Et plus assés, c'est pour moi corecier;
Mais je l'aim plus que nule riens vivant,
Si me doinst Diex son gent cors embracier!
Ce est la riens que plus auroie chier;
Et se j'en sui parjurs à escient,
L'en me devroit traîner tout avant,
Et puis pendre plus haut que nus clochier.

Cependant la noble dame de ses pensées lui envoyait de gracieux saluts, comme nous l'apprenons de la vingt et unième chanson :

De grant joie me sui tout esméus
Et mon voloir, qui mon fin cuer esclaire;
Quant ma dame m'a envoié salus,
Je ne me pui ne doi de chanter taire;
De tel present doi je estre si liés
Com de cele qui a, bien le saichiés,
Ferme biauté, courtoisie et vaillance;
Por ce i ai mis trestoute m'esperance.

Dans la vingt-sixième, Thibaut compare sa dame à un cerf dont la poursuite est dangereuse, et dont la défaite est vivement désirée. La vingt-huitième est aussi d'un ingénieux badinage. En bon vassal de l'amour, il se croit obligé de rappeler à son seigneur et maître le tort immense qu'il se fait en maltraitant ceux qui le servent le mieux :

Ce poise moi, se jà n'i ai merci,
Plus que por moi cent mile tans por li,
Quar on la puet blasmer de felonie...
Et cil sert bien seigneur, quant le chastie
Et quant li poise, se il fait vilenie.

Forcé de quitter la cour de France par les soupçons dont il était l'objet, et les affronts dont son rang ne le défendait pas toujours, Thibaut, dans sa vingt-neuvième chanson, essaye d'attendrir sa dame par l'expression de l'amour le plus vrai. Il se plaint en finissant de Philippe de Nanteuil, son ami, qui reste à la cour, au milieu de leurs communs adversaires :

Je ne chant pas com hom qui soit amés,
Mais com destrois, pensis et esgarés;
Car je n'ai mais de bien nule esperance,
Ains sui tous jours par parole menés...

Li fenis quiert la busche et le sarment
Par quoi il s'art et giete hors de vie :
Ainsi quis jo ma mort ou mon torment,
Quant je la vi, se pitié ne m'aïe.
Diex! com me fu li véoirs savourés,
Dont puis j'éus tant de maus endurés!
Li sovenirs m'en fait morir d'envie,
Et li desirs, et la grans volentés...

Raison me dit que j'en ost ma pensée.
Mais j'ai un cuer, ainc tex ne fu trovés,
Tos jors me dit : Amés, amés, amés;

N'autre raison n'est jà par lui monstrée,
Et j'aimerai, n'en puis estre tornés.

En étudiant ce rhythme harmonieux et flexible, en remarquant cet heureux entrelacement des vers, cette délicatesse et cette vérité de sentiment, on ne s'étonne plus de l'estime que professaient, jusqu'en Italie, Dante et Pétrarque pour les vers du roi de Navarre; mais on comprend moins bien comment la muse française, déjà si pure et si bien inspirée dans la première partie du XIIIe siècle, a fait de si faibles progrès, ou même a pu tant rétrograder, durant deux cents ans, pour ne se réveiller timidement qu'à la voix de Charles d'Orléans, de Marot et de Saint-Gelais.

Quelque bien prouvé que nous paraisse l'amour du roi de Navarre pour Blanche de Castille, on peut admettre sans trop d'invraisemblance que cette passion n'ait pas été la première, et que même elle ait été soumise à quelques intermittences. Il est certain du moins qu'il adressa des vers à d'autres héroïnes. Dans la trentième chanson, il donne deux fois le nom d'Aigle à la dame dont il célèbre la beauté et la jeunesse : il voudrait qu'elle fût Thisbé, comme il est lui-même Pyramus. Tout cela ne peut plus se rapporter à la reine de France. Il y a quelque grâce dans ces vers :

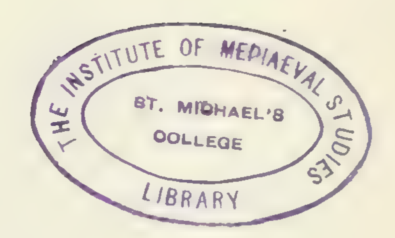
Dame, se je servisse Dieu autant
Et priasse de verai cuer entier,
Com je fas vous, bien sai certainement
Qu'en paradis nus n'éust tel loier.
Mais je ne puis ne servir ne proier
Nului fors vous, à cui mes cuers s'atent.

L'histoire littéraire doit tenir compte de la trente et unième chanson, qui enlève à Guillaume de Lorris et à Jean de Meun le mérite ou le tort d'avoir introduit en poésie tous ces personnages allégoriques de *Dangier*, *Faux-semblant*, *Prison d'amour*, etc., etc. Il serait juste de reconnaître que les auteurs du roman de la Rose ne firent qu'emprunter tout ce galant attirail à leurs devanciers, et entre autres au roi de Navarre, qui du moins n'en avait pas rempli vingt mille vers. Ainsi, après s'être comparé à l'unicorne, qui vient mourir dans le giron d'une jeune vierge, il ajoute :

Lors fui menés sans raencon

En la douce chartre en prison,
Dont li piler sont de talent,
Et li huis est de bel véoir,
Et li anel de bon espoir.

De la chartre a les clés amours,
Et si i a mis trois portiers:
Biau semblant a nom li premiers,
Et Biautés, ceus en fait signours;
Dangier ont mis en l'uis devant,
Un ord, felon, vilain, puant,
Qui moult est faus et pautoniers;
Cil troi sont et pront et hardi,
Moult tost ont un home saisi.



Il faudrait citer un ou deux couplets de chacune des chansons amoureuses de Thibaut, si l'on voulait en extraire tout ce qu'elles offrent de vers bien faits et de pensées ingénieuses. Les comparaisons qu'il emprunte aux souvenirs de la Fable sont toujours bien amenées et bien suivies. Nul autre trouvère n'a su varier comme lui l'expression d'un sentiment monotone, tel que celui d'un amour profond, respectueux et mal récompensé. Il paraît cependant que revenu, quoique tard, à plus de sagesse, il renonça enfin à ses langoureuses instances. La soixantième chanson, où il commence à se montrer plus raisonnable, prouve assez bien qu'il eût été bon poëte, quand même il n'eût pas subi l'ascendant de la reine régente. Voici comment il fait ses adieux à l'amour :

Tant ai amors servie longement,
Que desormais ne me doit nus reprendre
Se je m'en part : or à Dieu le comant,
L'en ne doit pas tous jours folie emprendre.
Et cil est fox qui ne s'en set defendre...
L'en me tendroit desormais pour enfant,
Car chascuns tens doit sa saison atendre.

Je ne sui pas si com cele autre gent
Qui ont amé, puis i vuelent contendre...
Qui d'amour part, parte soi bonement;
Endroit de moi, vuil je que tot amant
Aient grant bien, quand je rien n'i puis prendre.

Autre chose ne m'a amors meri,
De tant com j'ai esté en sa baillie;
Mais Diex m'a bien par sa pitié gari,
Quant delivré m'a de sa seignorie,

Et qu'eschapés li sui sans perdre vie.
Ainc de mes ieux si bone eure ne vi;
Si cui je faire encor maint jeu parti,
Et maint sonet, et mainte raverdie.

Puisque Thibaut achève ainsi lui-même le livre de ses amours, nous passerons avec lui à ses autres jeux poétiques, et d'abord à la chanson qu'il fit pour le mariage projeté de la fille d'un de ses vassaux, nommé Pieron ou Pierre. On ne s'est pas accordé sur le sens véritable de cette pièce. La Ravalière a dit que c'était un dialogue entre le roi de Navarre et un certain Robert, qu'il ne pouvait distinguer entre tous les poëtes contemporains du même nom. Quant à Pieron, ce devait être, dans sa pensée, d'abord Pierre de Villebéon, grand chambellan du roi saint Louis; ensuite Pierre, seigneur de Pacy, près de Château-Thierry, marié à Alix de Nanteuil. On a cru pouvoir aussi conjecturer qu'il s'agissait de la jeune Iolande de Bretagne, destinée d'abord par son père, le duc Pierre Mauclerc, à quelque seigneur éloigné; mais le texte n'est pas assez précis pour autoriser aucun de ces trois commentaires. La chanson, dialoguée de deux couplets en deux couplets, nous montre seulement Thibaut se plaignant à Robert d'un événement qui va le séparer d'une personne aimée :

Ouvr. cité, t. II, p. 81.

Ibid., p. 172.

Romanc. fr., p. 152.

Robert, veés de Pieron
Com il a le cuer felon,
Quant à si lointain baron
Vuet sa fille marier,
Qui a si clere facon
Que l'en s'i porroit mirer!

D'après la réponse de Robert, il eût dépendu de Thibaut d'empêcher ce mariage :

Sire, vos doit on blasmer
S'ensi l'en laissiés porter
Ce que tant poez aimer,
Et où avez tel pooir.
Nel devés laissier aler
Por terre ne por avoir.

Mais le comte se borne à exhaler de vaines plaintes, et il finit par ces deux vers :

Robert, je me crieng morir,
Car il l'ont fait maugré Dé.

C'est-à-dire, ils l'ont mariée contre toute raison. Cette chanson diffère pour le rhythme de toutes les autres du même poëte : elle ne rappelle point les troubadours, et on la jugerait plus ancienne que Thibaut, si tous les manuscrits ne s'accordaient à la mettre sous le nom du roi de Navarre, dont elle est sans doute une des premières compositions.

Ce n'est pas non plus pour la reine de France que Thibaut fit les deux pastourelles qui nous restent de lui. Dans la première, la maîtresse de Robeçon ou Robin est préservée des entreprises d'un chevalier par l'arrivée de deux bergers armés de bâtons. Dans la seconde, le berger se nomme Perrin; mais le récit est à peu près le même : c'est toujours un chevalier contraint de céder aux menaces d'un pauvre villageois. Si la poésie offre ici le moindre rapport avec la réalité, n'en devons-nous pas conclure qu'il arrivait parfois aux vilains de prendre leur revanche contre l'insolence des gentilshommes?

T. II, p. 89, 92.

Quant à une troisième pastourelle, où reviennent encore Marote et Robin, l'éditeur ne l'attribue à Thibaut que pour ce vers :

Ibid., p. 95.

Ele me respont : « Sire Champenois, etc. »

Mais les deux seuls manuscrits qui l'aient conservée n'en désignent pas l'auteur; et le roi de Navarre ayant présidé lui-même au recueil de toutes ces chansons, celles qui ne portent pas son nom ne sauraient être regardées comme son ouvrage. Heureusement celle-ci mérite peu d'être réclamée pour lui.

Les jeux-partis ont été imprimés au nombre de douze, et bien que plusieurs aient été seulement proposés au roi de Navarre, nous les laisserons, comme l'éditeur, sous le nom de Thibaut. Dans le premier, si l'on en croit un manuscrit du Vatican, il s'entretient avec la reine Blanche elle-même. Une fois le commerce de chansons établi entre cette princesse et le roi de Navarre, nous ne voyons rien qui doive faire rejeter cette tradition. Il y a même, dans les réponses de la dame, un certain air d'autorité qui conviendrait assez bien à la reine. Que deviendra, lui demande Thibaut, le dieu d'amour, quand nous ne serons plus, ni vous ni moi? car je ne vous survivrai pas d'un seul instant. La dame répond :

Tom. I, p. 64; t. II, p. 97.

Par Dieu, Tibaus, selon mon escient,
Amors n'ert jà por nule mort perie,
Ne je ne sai se vous m'alés gabant,
Car trop maigres n'estes vous encor mie.
Quant nous morrons, Diex nous doinst bone vie!
Bien sai qu'amours damage i aura grant,
Mais tous jours iert valors d'amour complie.

Thibaut prétend que s'il a repris son embonpoint, c'est parce qu'il se nourrit de douces espérances. Et on lui réplique :

Tibaus, taisiés; ne devez comencier
Raison qui soit de tous biens desevrée;
Vous le dites pour moi amollier
Encontre vous, qui tant m'avés guilée.
Je ne di pas certes que je vous hée,
Mais se d'amours me convenist jugier,
Tous jours seroit servie et honourée.

Ibid., p. 99.

Dans un autre jeu-parti, le poëte, comme jadis Anacréon, rêve que l'amour vient s'entretenir avec lui. C'est pour lui reprocher son peu de confiance. Le rhythme est précisément celui d'une chanson populaire, *la Bonne aventure!* témoin ce premier couplet :

L'autre jour en mon dormant
  Fui en grant doutance,
D'un jeu parti en chantant,
  Et en grant balance,
Quant amours me vint devant,
Qui me dist : « Que vas querant?
« Trop as corage movant,
  « Ce te vient d'enfance. »

Ibid., p. 102-110.
Ci-dessus, p. 531.

Trois autres jeux-partis, en société avec un certain Baudouin, s'ils étaient de Baudouin des Auteus, feraient plus d'honneur à ce trouvère picard que les deux chansons conservées sous son nom. Dans le premier de ces badinages, Baudouin demande au roi Thibaut s'il voudrait posséder sa maîtresse, à condition de la porter lui-même entre les bras d'un rival :

Mais n'en porrés avoir vostre talent,
S'à vostre col gesir ne la portés
Chiés un autre qui de li est amés;

Ou se celui ne li faites venir
En vostre hostel, por avec li gesir.

Le bon roi répond que tout lui sera facile, dès qu'il sera sûr de parvenir à ses fins; et la question est de part et d'autre débattue avec assez de vivacité.

La seconde question est celle-ci : Thibaut demande si l'on doit aimer une jeune fille pour sa beauté ou pour sa bonne grâce et sa sagesse; et il plaide en faveur de la beauté, qui suffit, à l'entendre, pour donner de l'esprit et de l'agrément à la plus sotte femme du monde :

La bele ne puet mal parler,
Ains est bon quanques me dira.

La troisième fois, Baudouin soutient une thèse assez plaisante : Quand une dame, longtemps servie par un amant, se rend à merci ;

Quant li dira : « Biaus amis, bien vegniés, »
Baisera il ou sa bouce ou ses piés?

J'avoue, dit Baudouin, que je m'adresserais d'abord à la bouche :

Car de baisier la bouce, au cuer descent
Une doucors, dont sont tout acompli
Li grant desir parquoi s'entr'aiment si.

Moi, je ferais tout autrement, reprend le roi de Navarre, je me jetterais d'abord à ses pieds, pour mieux lui prouver mon humilité, ou, comme on parlerait aujourd'hui, mon respect :

Qui sa dame velt tout avant baisier
En la bouce, de cuer onques n'ama,
Qu'ensi baise on la fille à un bregier.

Giles et Guillaume le Vinier eurent l'honneur de combattre, dans les jeux-partis, avec le roi de Navarre. Une fois Guillaume soutient qu'il vaut mieux écouter, voir et embrasser sa dame en un pré fleuri, que d'obtenir d'elle les dernières faveurs, la nuit, sans lumière. Thibaut réplique assez heureusement :

Ci-dessus, p. 589.
T. II, p. 110.

Quant j'aurai lès mon costé
Mon cuer, ma dame, m'amie,
Que j'aurai toute ma vie
Desiré,
Lors vous quit la druerie
Et le parlement dou pré.

Ibid., p. 114.

Giles le Vinier est pris pour juge d'une autre discussion : Que vaut-il mieux de servir loyalement, ou de tromper sa maîtresse? Le comte de Champagne (il n'était pas encore roi), libre de choisir, prend naturellement le parti des loyaux amants.

Ibid., p. 120-128.

Le premier des trois jeux-partis proposés ou soutenus par Philippe de Nanteuil a précédé aussi le couronnement de Thibaut : Lequel mérite mieux de fixer le cœur d'une dame, ou de l'amant qui a tout obtenu, ou de celui qui prie et qui attend? Question difficile et assez mal controversée. — Pourquoi, demande ensuite le roi de Navarre à Philippe, n'aime-t-on plus comme on aimait jadis? C'est, dit celui-ci, la faute des hommes, qui ne paraissent plus aux tournois, oublient les lois de la courtoisie, et ne songent qu'à amasser ou à bâtir. Le roi accuse, au contraire, les dames qui deviennent trop soupçonneuses, et tremblent toujours de donner prise sur elles aux bacheliers. — Dans le troisième jeu-parti, le mieux versifié des trois, Philippe demande au « sire de Champagne et de Brie » pourquoi il ne chante plus et semble ainsi renoncer aux amours :

Par Dieu, sire de Champaigne et de Brie,
Je me sui moult d'une riens merveilliés,
Que je voi bien que vous ne chantés mie,
Ains estes pou jolis et envoisiés.
Car me dites, porquoi vous le laissiés?
Esté revient et la saison florie,
Que tous li mons doit estre baus et liés;
Et bien sachiés que mains en vaudriés,
S'amors estoit si tost de vous partie.

— Phelipe, n'ai de cancon faire envie,
Que d'amours sui partis et esloigniés;
Je l'ai lonc tans honorée et servie,
N'onques par lui ne fui jor avanciés.
Si ne voil plus estre de li chargiés,
Par tout la voi et remese et faillie,
Moult est ses nons et ses pris abaissiés;

Du tout m'en part, et vous si feriés,
Se ne voliés demorer en folie.

C'était déjà une difficulté, dans les jeux-partis, d'accepter nécessairement les rimes choisies par celui qui les proposait; mais nous trouvons de plus ici l'observation de toutes les règles de notre versification moderne: l'hémistiche est marqué, les désinences sont tour à tour masculines et féminines, enfin l'hiatus lui-même se montre à peine; et malgré toutes ces heureuses entraves, la pensée est, dans ces deux couplets, exprimée avec autant de précision que d'élégance.

C'est encore un jeu-parti du même genre que propose au roi de Navarre un clerc dont on ne donne pas le véritable nom, mais qui pourrait bien être Mahieu de Gand, surnommé souvent le Juif, à cause de sa première religion, et le Clerc, à cause de sa conversion. Les jeux-partis où se trouve son nom témoignent assez qu'en entrant dans les ordres, il n'avait pas renoncé à tous les plaisirs du monde. Ce clerc demande à Thibaut ce qu'il doit faire à l'égard d'une dame qu'il aime éperdument, et dont il craint de ne pas être aimé. Le roi de Navarre devait se connaître en pareille matière. Il faudra, lui répond-il, tout en restant discret, faire comprendre à cette dame combien elle est aimée:

Ibid., p. 129.

Ci-dessus, p. 657.

Par moz couvers et part cointe semblant
Et par signes doit on monter avant,
Qu'ele saiche le mal et la dolor
Que trait por li fins amis nuit et jor.

L'altercation devient assez vive entre les deux poëtes; l'amant veut absolument parler, et Thibaut finit par lui reprocher de grossiers sentiments d'appétit charnel:

Clers, je voi bien que tant estes espris
Que la corone est bien en vous assise;
Quant dou proier par estes si hastis,
Ce fait li maus de rains qui vous atise.
Itex amors n'est pas au cuer assise...
Mais puis qu'à moi avés tel guerre prise,
Et vous de rien mon consoil ne prisiés,
Criés merci, jointes mains, à ses piés,
Et li dites tot quanques vos vourez.

Tels sont les jeux-partis du roi de Navarre. On peut croire

que ce prince, ami des vers comme il l'était, avait fait de sa cour une sorte de rendez-vous pour les meilleurs faiseurs de chansons de tout le royaume; et bien que ces éternels débats de jurisprudence amoureuse aient dû être souvent voisins de la monotonie, de l'affectation, et même du ridicule, il faut avouer pourtant que les réunions où on se livrait à ces joutes badines ne pouvaient être dépourvues d'agrément et de politesse. Le souvenir s'en est conservé longtemps, et même lorsqu'il n'y avait plus de princes, ni de poëtes, ni enfin d'auditeurs pour les continuer. Alors, suivant l'usage, la tradition en transforma peu à peu le caractère; on parla de véritables tribunaux ou cours d'amour, présidés par des dames, qui infligeaient aux criminels de lèse-galanterie des amendes pécuniaires et d'autres punitions; mais de l'existence de ces cours on ne donna jamais d'autres preuves que les causes qui avaient dû être plaidées devant elles. Or, ces causes ne sont que les tensons, les jeux-partis, tous ces débats imaginés par les troubadours et les trouvères. De telles causes ne supposent ni tribunal, ni accusés, ni coupables : elles témoignent seulement du goût de la poésie légère et galante, durant tout le siècle dont nous essayons de retracer l'histoire.

T. II, p. 161. Voici enfin les chansons pieuses du roi de Navarre. Le recueil imprimé de ses poésies se termine par celle qu'il fit dans un moment où son cœur luttait encore, en faveur de l'amour mondain, contre le désir des joies célestes. Il déclare d'abord que tout homme sans amour ressemble au mauvais arbre qui se dessèche et qu'on doit briser. Mais l'arbre d'amour, avec des fruits savoureux, porte aussi des fruits verts et trompeurs. Tels sont ceux qu'il a voulu cueillir jusqu'à présent, et il n'a pas même eu la joie d'en goûter :

Bien cuit dou fruit ne gousterai
Que coilli ai, aincois m'avient
Si come à l'enfant, bien le sai,
Qui à la brance se sostient,
Et entour l'arbre vait et vient,
Ne jà amont ne montera.
Ensi mes cuers folement va...

Mere Dieu, par vostre doucor
Dou bon fruit me donés savor ;
Que de l'autre ai je senti plus
Qu'onques, ce croi, ne senti nus.

Entre les poésies pieuses, on remarquera l'exhortation à la croisade, qui sans doute retentit alors dans toute la France, comme quarante ans auparavant celles de Quenes de Béthune et du châtelain de Couci. Elle n'est guère moins chaleureuse que les premières. « Tous ceux, dit-il, qui veulent aller en « paradis doivent prendre leur route par la terre sainte : « c'est un moyen facile de conquérir l'honneur de ce monde « et la félicité de l'autre. Pourquoi s'inquiéter de sa femme? « pourquoi prendre souci de ses amis? Avons-nous un autre « ami que le Dieu crucifié pour nous? » Ibid., p. 132.

Tuit li mauvais demorront par decà,
Qui n'aiment Dieu, bien, ne honor, ne pris;
Et chascuns dit : « Ma feme que fera?
« Je ne lairoie à nul fuer mes amis. »
Cil sont chéut en trop fole atendance,
Qu'il n'est amis fors que cil sans doutance
Qui fu por nous en la vraie crois mis.

Nous avons dit que le pape avait retardé le moment du départ, et avait même exhorté les croisés à préférer à la route de Syrie celle de Constantinople. Thibaut, dans une autre chanson sur le même sujet, s'élève contre ces menées et contre l'interdit lancé sur l'empereur Frédéric II. Il y proclame que la prise de croix doit avoir pour premier effet de purifier le cœur, et que si l'on se met en route, ce doit être pour la terre sainte, et non dans un intérêt particulier. Voici le premier couplet de cette pièce, que l'éditeur paraît avoir mal comprise : Ibid., p. 134.

Au tans plain de felonie,
D'envie et de traïson,
De tort et de mesprison,
Sans bien et sans courtoisie,
Qu'entre nos barons faison
Tout le siecle empirier,
Que je voi escumenier
Ceaus qui plus sivent raison,
Lors voil dire une chanson.

Il ne pouvait cependant quitter le rivage de Marseille sans adresser à sa dame un dernier adieu : c'est la cinquante-sixième de ses chansons. Les trois premiers huitains expriment ses regrets et pour ainsi dire son repentir d'avoir pris Ibid., p. 137.

un engagement qu'il ne peut remplir sans douleur; puis, revenant à des sentiments plus conformes à son vœu :

Biau sire Diex, vers vous me sui guenchis,
Tout lais por vous ce que je tant amoie;
Li guerredons en doit estre floris,
Quant por vous pert et mon cuer et ma joie:
De vos servir sui tout près et garnis,
A vous me renc, biau Pere Jesu Cris;
Si bon seignor avoir je ne porroie;
Cil qui vous sert ne puet estre traïs.

Bien doit mes cuers estre liés et dolens,
Dolens de ce que je part de ma dame,
Et liés de ce que je sui desirans
De servir Dieu, qui est mes cors et m'ame.
Iceste amor est trop fine et puissans,
Par là covient venir les plus sachans;
C'est li rubis, l'esmeraude et la jame
Qui tost garist des viex pechiés puans.

Dame des ciex, grans roïne puissans,
Au grant besoin me soiés secorans.
De vous amer puisse avoir droite flame!
Quant dame pert, dame me soit aidans!

Ces vers n'ont pas besoin d'être loués: quelles qu'aient été les révolutions de la langue française, le mérite d'une telle poésie ne saurait être contesté.

Ibid., p. 139. La cinquante-septième chanson, composée en Syrie, n'est pas d'un si bon style. On reconnaît la date par cet envoi :

Dame de cui est ma grant desirée,
Salus vous mant d'outre la mer salée,
Come à celi où je pens main et soir,
N'autre pensers ne me fait joie avoir.

Ibid., p. 149 et suiv. La soixante et unième offre une comparaison qui s'est présentée souvent à l'imagination des artistes, dans les bas-reliefs qu'ils multipliaient à l'extérieur des églises; c'est la pêche des âmes par le démon :

Li deable ont gieté, por nous ravir,
Quatre amecons aeschiés de torment :
Convoitise lance primierement,
Et puis orguex, por sa grant roie emplir;
Luxure va le batel traînant;

Felonie les governe et les nage.
Ensi peschant s'en viegnent au rivage,
Dont Diex nous gart, par son comandement,
En cui sains fons nos féismes homage !

La chanson suivante, sur la vertu des lettres qui composent le nom de *Maria*, semble peu digne du roi de Navarre; c'est un jeu d'esprit, dont Rutebeuf nous a fourni plus d'un méchant exemple. Dans une autre encore, en l'honneur de la Mère de Dieu, Thibaut n'a pas mieux réussi.

Le lai pieux qui vient ensuite est composé de quarante-deux vers. C'est une aspiration vers le ciel, dont le poëte redoute la justice et implore la clémence. La facture musicale semble rappeler celle de nos ariettes et de nos cavatines.

Mais nous trouvons un tout autre intérêt dans la soixante-cinquième chanson, et nous croyons, comme La Ravalière, qu'on peut la rapporter au temps de la guerre des Albigeois, quand le roi de Navarre, sommé par le roi de France de concourir à la ruine du comte de Toulouse, obéissait à l'appel du suzerain, en laissant échapper l'expression de son mécontentement et de sa colère : « Le monde, dit-il, est dans « une voie déplorable, par la faute de ceux qui devraient « nous ramener à des sentiments de paix, et qui interrompent « leurs sermons pour crier aux armes et tuer les gens. Mal- « heur au chef des chrétiens! malheur aux papelards qui « perdent nos âmes! Ils devraient se rappeler ce qu'on lit « dans l'histoire des Bretons du combat acharné de deux ser- « pents, si bien interprété par Merlin. » Cette pièce commence par une belle comparaison de Dieu avec le pélican, dont les oiseaux de proie viennent égorger les petits, et qui s'immole pour leur rendre la vie : Ibid., p. 158.

Diex est ensi come li pelicans,
Qui fait son nid el plus haut arbre sus,
Et li mauvais oisiaus qui vient de jus
Ses oisillons ocist, tant est puans.
Li peres vient destrois et angoisseus,
Dou bec s'ocist, de son sanc dolereus
Vivre refait tantost ses oisillons.
Diex fist autel, quant fu sa Passions :
De son douc sanc racheta ses enfans
Dou deable, qui trop estoit puissans.

« Mais, ajoute aussitôt le poëte, la bonté de Dieu semble per-

« due pour nous; les faibles sont les victimes des plus forts, « comme avant la Passion de Jésus-Christ, et l'on cesserait de « croire aux effets de la rédemption, si l'on ne voyait pas « que les malheurs publics viennent de la perversité du clergé :

Moult par est or nostre estas perilleus,
Et se ne fust li essamples de ceus
Qui tant aiment et noises et tencons,
Ce est des clers, qui ont laissié sermons
Pour guerroier et pour tuer les gens,
Jamais en Dieu ne fust nus hons creans.

Ces plaintes éloquentes prouvent au moins que si la discussion des points dogmatiques était, en ce temps-là, pleine de difficultés et de dangers, la liberté de gourmander les arbitres du dogme était encore assez grande. Mais Thibaut, en se prononçant ainsi, ne cédait-il pas à des raisons de politique autant qu'aux inspirations de la charité chrétienne? On est forcé de le soupçonner, quand on le voit lui-même assister, dix ans plus tard, à l'horrible supplice des manichéens du mont Aimé.

V. ci-dessus, p. 777.

Nous avons passé en revue toutes les chansons que Lévesque de la Ravalière a publiées: elles étaient au nombre de soixante-six, mais il a fallu rendre la quarante et unième à un auteur inconnu; la vingt-septième, à Jean de Brienne; la cinquante-neuvième, à Raoul de Soissons. Les manuscrits anciens nous ont encore offert quelques autres pièces du même genre sous le nom du roi de Navarre; La Ravalière ou ne les avait pas reconnues pour être de Thibaut, ou les avait jugées indignes de lui. Comme nous croyons qu'elles peuvent être réellement son ouvrage, nous devons nous y arrêter un instant.

Collection de Mouchet, 8, fol. 90 v°.

Dans le manuscrit de Berne, on trouve d'abord un jeu-parti proposé par le roi de Navarre à messire Gaisses, qui n'est peut-être point Gasse Brulé. Quand la dame que vous aimez vous a trahi, devez-vous l'abandonner? Tel n'est pas l'avis de Gaisses; il faut, suivant lui, demeurer fidèle jusqu'à la mort. Mais Thibaut lui répond :

Qu'est ce, Gaice? estes vos derveis?
Voleis me vos afoletir?
Ceste amor que vos me loeis,
Devroit tos li mondes haïr.

Tos jors ameir, et puis morir!
Vilainement me conforteis;
Quant je ai les maus endureis,
Lors en deveroie joïr.

Dans un autre recueil, nous trouvons un jeu-parti proposé par le roi de Navarre à Girart d'Amiens. Ce Girart n'est probablement pas celui dont nous parlerons dans les annales du XIVe siècle, et qui rima péniblement l'histoire de Charlemagne, à la demande de Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel. Le courtois antagoniste du roi de Navarre n'existait plus sans doute, quand l'autre commençait à faire parler de lui. Thibaut demande à Girart ce qu'il préférerait, ou de posséder sa maîtresse à condition de n'en être jamais aimé, ou d'en être aimé avec la certitude qu'un rival la posséderait : Ms. 7613, fol. 21.

Où vous plaira avecques vous l'aurés,
Mais bien sachiez, de li haïs serés;
Ou en tel point que je vous di l'aura
Autre avec lui, et el vous aimera.

De deux autres jeux-partis du même volume, l'un est adressé au roi de Navarre par un ami qui le traite de sire frère; l'autre à ce frère par le roi de Navarre. Il semble que l'on pourrait reconnaître dans l'interlocuteur Raoul de Soissons, marié pendant quelque temps à la reine douairière de Chypre, Aélis ou Alix, tante du comte de Champagne. La question qu'il propose à Thibaut est assez délicate: Lequel fait plus de la maîtresse qui consent à partager sa couche avec l'ami, sous la condition qu'il n'exigera pas d'elle la dernière faveur, ou de l'ami qui n'enfreint pas la loi qu'elle lui impose? Thibaut, dont la maîtresse a toujours été fort cruelle, donne le prix à l'amant; et si Raoul soutient l'opinion contraire, c'est, dit-il, parce qu'un mari juge autrement qu'un amant : Ci-dessus, p. 563. Ci-dessus, p. 698.

Frere, mout sont de divers pensement
Ami jéun et saolé mari.
Qui muert de suef et l'iave a en present,
S'adont n'en boit, il fait plus por celi
Qui l'iave puise et boire li defent.
Besoins ne tient sa fiance sovent,
Nature met norreture en obli,
Et besoins a tost la sante sailli,

Romvart, p. 383.

Mouchet, 8. On trouve aussi dans le manuscrit de Berne, avec le nom du roi de Navarre, un chant de départ pour la croisade, qui peut être mis au rang des ouvrages les plus corrects et le mieux versifiés, mais qui ressemble fort à celui que l'on a compris depuis longtemps dans les œuvres du châtelain de Couci :

Oncques ne fu si dure departie, etc.

Nous croirions plus volontiers que la chanson amoureuse qui commence par ces vers,

Poine d'amors et li maus que j'en trai
Font que je chant amorous et jolis,

peut être attribuée au roi de Navarre; car elle est tout à fait dans le sentiment de la plupart de ses autres ouvrages, et elle est mise sous son nom par le meilleur manuscrit qui nous l'ait conservée. (Ms. 7222, fol. 76 v°.)

Mouchet, 8. Le manuscrit de Berne en contient une qu'il donne encore au roi de Navarre partant pour la croisade, comme on le voit par ce dernier couplet :

Dame, quant del dous païs
Me verrés torner plorant,
Pri vous, bele gentis,
Que de vous soie fis
D'un « A Dieu vous comant,
« Biaus amis! »
Lors dirai tout à devis :
« Bone amour!
« Ne creés losengéour,
« Ne faus trichéour,
« Tant en viengne des lour. »
(Roze ne flor de lis

Enfin, au folio 119 du meme manuscrit de Berne, nous avons reconnu un dialogue de Thibaut et de l'amour, tout à fait oublié du premier éditeur, et qui peut être regardé comme un des meilleurs ouvrages du roi de Navarre. Il s'y trouve d'ailleurs une expression qui semblerait offrir une allusion au nom de la reine Blanche; on en jugera :

Quant amors vit que je li aloignoie,
Et j'o mon cuer retrait de sa prison,

Si li fu vis que trop [pou] la soignoie,
Lors m'assalli d'une estrange tenson,
Et dist : Tiebaus ja estes vous mes hom,
Or me moustres queil tort je vos faisoie,
Que me voleis guerpir en teil saison.

— Certes, amors, asseis i troveroie,
Por vous guerpir, forfait et mesprison ;
Mais ne voi riens que je conquerre i doie,
Por ce vers vous ne demant se pais non.
Si soiés dame, et jou uns povres hom,
Qui n'ai talent que jamais à vous soie,
Se Diex me done aillors ma guerison.

— Ciertes, Tiebaus, je me corroceroie,
S'encor de moi ne féissiés chanson,
Vostre chanters me plaist et esbanoie,
Car moult vous voi de bele entencion.
Or ne querés vers moi nule ochoison,
Que bien saichiés que si grans pueples proie,
Il ne puet pas à tous faire raison.

— Jà Diex, amors, ma proiere ne croie,
Quant vos en moi jamais aurés parson ;
Que j'ai lou duel dont li autre ont la joie,
Et s'avez fait de moi autrui garson.
Com l'aveugles quiert la voie à baston,
Vous ai je quis, et si ne vous véoie,
Trop estes trouble, et s'aveis si cler nom!

— Coment, Tiebaus, ne vos raurai je dont?
— Nenil, amors, en perdon se foloie
Qui me cuidast remettre en teil prison.
Tos jors m'ere porté loiaul tesmong,
Et vos m'aveis jueit d'une coroie
Où je ne puis faire se perdre non.

Il est vraiment difficile de croire que le roi de Navarre n'ait pas voulu faire parler sa dame elle-même sous le nom de l'amour, et qu'il n'y ait pas une allusion au nom de Blanche dans ce vers :

Trop estes trouble, et s'aveis si cler nom!

Cette allusion n'avait pas échappé à Mouchet, qui a annoté la copie du manuscrit de Berne. Nous rendons ainsi à Thibaut quelques chansons de plus, qu'il conviendrait de joindre aux éditions de ses poésies.

Les chansons amoureuses du roi de Navarre ont été louées par tous ceux qui ont parlé de l'ancienne poésie française. Nous avons vu ce qu'on en dit dans le livre généralement attribué à Dante, *de Vulgari eloquentia*. Le président Fauchet n'avait garde de les oublier; il nous donne même à penser qu'elles ont été l'occasion des longues études qu'il fit ensuite sur tous nos anciens poëtes. Il avait sous les yeux un seul manuscrit d'anciennes chansons que lui avait confié Henri de Mesmes, sieur de Roissi, et que nous croyons aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican. C'est d'après cette leçon qu'il cite huit ou dix couplets du roi de Navarre. Fauchet et Pasquier ne doutent pas que Thibaut n'ait été inspiré par son amour pour la reine Blanche de Castille. « Et ores que je « m'asseure, ajoute Pasquier, qu'en cet amour il n'y eut « qu'honneur entre eux, si est ce que pour ne rendre sa « plume oiseuse, il en fait fort le passionné. » Pasquier signale aussi dans les chansons du roi de Navarre le modèle rhythmique des huitains ou octaves mis plus tard en vogue par le génie de l'Arioste et du Tasse; il cite un assez grand nombre de pensées fines et gracieuses « recueillies comme « des fleurs de son beau jardin, » et il n'hésite pas à conclure que « ce grand seigneur n'était pas un petit poëte. »

Œuvres, fol. 564.

Recherches de la France, liv. VII, col. 690; Lettres, II, 7, col. 39.

La Croix du Maine s'est trompé quand il attribue à Thibaut, mort en 1253, un « Discours de la mort du roi saint « Loys. » Ce discours est sans doute la lettre française qui passe pour avoir été écrite de Tunis à l'évêque de Tusculum par Thibaut V, fils du Chansonnier. Rigoley de Juvigny, dans ses notes sur La Croix du Maine, a fait preuve d'une grande légèreté, quand il a prétendu que Thibaut était le seul chansonnier de ces temps-là « dont les vers fussent par- « venus jusqu'à nous. » L'abbé Massieu et l'abbé Goujet avaient été moins absolus : « Ceux qui se distinguèrent alors « dans ce genre d'écrit, disent-ils à peu près l'un et l'autre, sont « ignorés depuis longtemps, et leurs ouvrages n'étant pas im- « primés, nous sommes dispensés d'en parler. » Ces deux historiens des lettres françaises ont dit aussi que Thibaut avait été le premier à faire alterner les rimes masculines avec les féminines, et à sentir les charmes de cet artifice de versification. Le roi de Navarre n'a pas mérité cet éloge : avant lui cette combinaison des désinences fortes et muettes était très-employée dans les vers faits pour le chant, et naissait de la nécessité des mêmes retours de mélodie. Le châtelain de

Biblioth. fr., t. II, p. 428.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 808-810.

Histoire de la poés. fr., p. 140. — Biblioth. fr., t. IX, p. 21.

Couci, Quenes de Béthune et tous les poëtes de la fin du XIIe siècle ont connu cet entrelacement; mais ni ceux-ci, ni le roi de Navarre, n'ont essayé de l'appliquer aux poëmes qui n'étaient pas soumis au retour des mêmes phrases musicales. Nous avons vu Adenès le Roi, vers l'an 1280, essayer d'appliquer ce système aux couplets monorimes des chansons de geste, comme dans la première partie de son poëme de « Berte aux grans pieds. » Cette innovation parut malheureuse, et ne rencontra pas d'imitateurs. C'est seulement vers la fin du XVIe siècle qu'elle fut appliquée à tous les genres et devint une règle.

Hist. litt. de la France, t. XX, p. 704.

L'édition des poésies du roi de Navarre ouvrit à son auteur, Lévesque de la Ravalière, en 1743, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le texte des chansons forme la première partie du second volume. Chacune d'elles est accompagnée d'un argument sommaire et d'explications historiques qui en rendent l'intelligence plus facile. Il paraît que l'éditeur a copié scrupuleusement un manuscrit ancien, et qu'il s'est contenté de recueillir, au bas des pages, les variantes des autres copies qu'il avait pu consulter. Ces variantes redressent souvent, il est vrai, le texte préféré; mais il faut avouer que le choix des leçons les plus claires et le mieux autorisées eût donné un tout autre prix à l'édition de ces poésies. On voudrait que l'éditeur eût mieux senti que tout vers obscur, mal mesuré ou mal rimé ne devait jamais être transcrit de préférence à un vers dont le sens était clair, la mesure et la rime irrépréhensibles.

Les Poésies du roy de Navarre, Paris, 1742, 2 vol. pet. in-8°.

Ms. 7222.

Après ce texte, qu'on n'a pas assez corrigé, viennent, sous le titre « d'Additions aux notes, » des recherches précieuses sur des personnages nommés par le poëte. Il faut pourtant se défier de ce qu'on y dit sur le trouvère Jean de Braine, qui n'était pas Jean de Dreux, seigneur de Braine, mais le fameux Jean de Brienne; sur Raoul de Couci, qui ne mourut pas à la déroute de la Massoure, mais à Acre, dans les premières années du XIIIe siècle; sur les frères Le Vinier qu'on appelle Le Vivier, et sur Auboin ou Aubin de Sezanne, à qui l'on donne une pastourelle de Jean Bodel.

Reims, 1851, in-8°.

T. II, p. 167.

Ibid., p. 169.

Ibid., p. 173.

Ibid., p. 182.

Dans le glossaire qui vient ensuite, on a souvent réuni des exemples qui justifient le sens attribué aux mots vieillis; mais dans les ouvrages de cette nature il est toujours dangereux de consulter un seul texte, fût-il le meilleur et le plus ancien : on s'expose à compter ainsi parmi les mots usités,

des fautes nées de l'étourderie ou de la méprise des copistes. La Ravalière n'a pas évité cet écueil, plus que Borel avant lui, et, après eux, François Lacombe et Roquefort. Ainsi, *à bricon,* c'est-à-dire «à trompeur,» ne doit pas être écrit d'un seul mot. *Aique* n'a jamais été dit au lieu d'*aigue*, eau. *Croistade* ne vient pas du verbe *croistader*, augmenter, mais représente les deux mots *croist adès,* augmente encore. *Vousisse* et *vausisse* sont deux formes des verbes *vouloir* et *valoir,* et non pas de *vausoir*. Enfin, au premier vers de la vingt-cinquième chanson, Thibaut avait heureusement employé le mot énergique *enossé :*

Une douleurs enossée
Est dedens mon cors.

L'éditeur l'explique à tort par « ennuyeux, pesant. » Ces critiques sont minutieuses sans doute; mais plus d'une fois nos compilateurs de dictionnaires se sont emparés de ces prétendus mots français, dans la forme ou avec le sens que semblait garantir une telle autorité. C'est pour prévenir les erreurs de ce genre que nous avons cru devoir en indiquer quelques-unes.

A la suite de ce glossaire, qui, malgré ses imperfections, atteste des recherches patientes et utiles, La Ravalière, pour donner une idée de la musique notée dans la plupart des manuscrits sous le texte des chansons, en a reproduit neuf morceaux qui lui ont paru caractéristiques. Mais bien qu'il ait été forcé d'ajouter l'indication de bémols, qu'il ait supprimé le désordre né du transport des clefs dans le même couplet, qu'il ait averti ses lecteurs de supposer, là où besoin serait, des dièzes, des croches et des doubles croches, tant de précautions n'ont pas éclairci pour nous la mélodie des compositeurs du XIIIe siècle. De notre temps, plusieurs gens habiles ont essayé de restituer ainsi les airs du châtelain de Couci et d'Adam de la Halle; leurs efforts, dignes d'un meilleur succès, n'ont eu d'autre résultat que la découverte de deux phrases assez mélodieuses dans le début de la fameuse pastourelle :

Robin m'aime, Robin m'a...

Encore a-t-il fallu, pour arriver à ce point, beaucoup de transpositions arbitraires. Devons-nous en conclure que le

sentiment musical a changé? Non sans doute, puisqu'il nous reste du même temps un assez grand nombre d'hymnes et de chants sacrés, dont nous n'avons pas cessé d'apprécier la mélodie. S'il y a donc un moyen de parvenir à la connaissance de la musique des trouvères, ce doit être d'étudier la notation du plain-chant pour les hymnes dans les manuscrits contemporains, et de rapprocher cette notation de celle des manuscrits de chansons profanes.

Le premier volume de l'édition de La Ravalière se compose de plusieurs morceaux de critique littéraire trop connus pour que nous n'en disions pas ici quelques mots. Dans une préface, écrite avec esprit, le talent du roi de Navarre est justement apprécié, si ce n'est qu'on fait un crime aux contemporains de ce prince d'avoir toléré dans la poésie légère des images trop licencieuses. « Il mériterait, dit l'éditeur, une « estime sans réserve, si son siècle avait eu la retenue et la « sagesse de celui dans lequel nous vivons. » Voilà ce qu'on écrivait en 1742 : si la phrase est sérieuse, le règne de Louis IX et celui de Louis XV ne devaient pourtant pas offrir matière au contraste d'un tel blâme et d'un tel éloge.

Pag. XIX.

Les deux « Lettres sur les chansons » avaient paru, quelques années auparavant, dans un recueil littéraire. La première traite de la passion vraie ou supposée du roi de Navarre pour la mère de saint Louis, et l'auteur essaye d'y réfuter tous les historiens qui ont parlé de cette passion. Ses arguments, comme on l'a vu, ne nous ont point paru sans réplique; mais il eut le bonheur de trouver dans le révérend père Le Pelletier, chanoine de Chatrices, un adversaire assez mal armé, et dans le président Bouhier un approbateur en réputation. C'est là ce qui explique l'espèce d'avantage qu'il conserva dans le cours de cette longue discussion. Il faut d'ailleurs reconnaître avec lui que le roi de Navarre n'a pas toujours été inspiré par le même amour, et que, sans parler du badinage des pastourelles, il a célébré dans sa première chanson une « blonde colorée, » et dans la trente-cinquième, la fille d'un de ses vassaux nommé Pieron, qui ne pouvaient être confondues avec Blanche de Castille; mais on est forcé de remarquer aussi que, dans toutes ses autres poésies, Thibaut, bien différent en cela des trouvères du même siècle, ne parle ni de la jeunesse, ni des yeux bleus, ni de la timide et simple contenance de la personne qu'il aime; il se plaint souvent, au contraire, de la fierté de son regard, du

Mercure de France, août 1737; mars 1739. — Variétés hist., t. I, p. 15, etc.

rang sublime qu'elle occupe et des dédains qu'elle lui oppose. La Ravalière aurait pu se borner du moins à combattre l'opinion de ceux qui reconnaissent le portrait de la reine dans les chansons de Thibaut, sans contester la réalité de la folle passion de ce prince, sous prétexte qu'il n'en retrouvait pas de trace sensible dans ses vers. Sur ce point, pour accepter le témoignage des monuments historiques, il doit suffire que les chansons de Thibaut ne le contredisent pas.

T. I, p. 75-182.

La Ravalière n'a pas soutenu une meilleure cause, lorsque dans ses « Recherches sur les révolutions de la langue française, » il a voulu démontrer que notre langue devait au latin fort peu de chose, et que la plupart de ses origines appartenaient à l'ancien idiome celtique. Suivant lui, Charlemagne parlait comme les anciens Gaulois, et c'est la grammaire celtique qu'il aurait voulu faire rédiger; ce sont les chants celtiques qu'il aurait voulu conserver. Il ajoute que si notre langue a quelque affinité avec le latin, c'est parce que le latin a pu s'enrichir des dépouilles du celtique, comme il a fait des dépouilles du grec et de l'étrusque. Mais ici l'éditeur trouva dans le fondateur et le collaborateur le plus habile de l'*Histoire littéraire de la France*, dom Rivet, un plus rude adversaire que dans le chanoine de Chatrices. Tous ces paradoxes, soutenus par La Ravalière dans son édition des chansons de Thibaut, dans le Journal des savants, et même dans le sein de l'Académie des belles-lettres, ont été réduits à leur juste et faible valeur dans une belle préface qu'il nous suffit de rappeler, en regrettant que cette savante réfutation n'ait pas été, de nos jours, plus sérieusement étudiée par tous ceux qui ont voulu reprendre les mêmes questions.

Année 1742, p. 694 et suiv.

Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. I-LXXII.

THIERRI DE SOISSONS. Voy. RAOUL DE SOISSONS.

THOMAS HERIERS.

Anc. fonds, n. 7222. — Cangé, n. 65, 67. — Suppl. fr., n. 184. — Mouchet, 8.

Parmi les faiseurs de jeux-partis et de chansons couronnées dans la seconde moitié du siècle, brillait THOMAS HERIERS ou ERIERS. Il fit même des vers à la demande de « la reine, dame de Ponthieu. »

Madame de Pontiez mant
La roïne que chanté
Ai, por ce que commandé
Le m'a; plus ne li demant,
S'il li plest, qu'oie mon chant.

(Onc ne seurent mon penser.)

C'était Jeanne de Dammartin, mariée en 1237 à Ferdinand III, roi de Castille, et qui, demeurée veuve en 1252, était revenue en France pour succéder à sa mère la comtesse Marie dans le comté de Ponthieu. Jeanne mourut elle-même le 16 mars 1279. C'est apparemment dans les premières années de son retour en France qu'elle accueillait ainsi les chansons légères des poëtes de l'Artois et de la Picardie. Thomas Heriers comptait au nombre de ses amis les trouvères Jacques de Cisoing, Gilebert de Berneville, Guillaume le Vinier, le sire du Reus ou du Ruet qui nous est inconnu, et le Trésorier de Lille. Il leur a fait des envois de chansons, ou bien il a soutenu contre eux des jeux-partis. Il a soumis d'autres pièces du même genre au jugement des princes d'un puy, qui pouvait être celui d'Arras, de Lille ou d'Amiens. L'usage était déjà, comme on va le voir, d'adresser à ces arbitres littéraires des compliments gracieux :

Signor, chis puis senefie
Honor, sens et cortoisie,
Beaus mos, chans si esmerés,
C'om ne puist estre blasmés.

(Diex, com est à grant dolour.)

Thomas Heriers a fait aussi une de ces pièces appelées descors, dont nous avons parlé ailleurs. Ses vers ne manquent point d'élégance, mais ils n'offrent que d'agréables broderies sur des lieux communs d'amour. Les princes du puy avaient peut-être de bonnes raisons pour les couronner ; la postérité en a de meilleures encore pour les oublier.

Ci-dessus, p. 521.

Timont Argier. Voy. Raimont Argier.
Tirei (Roitas de). Voy. Roitas de Tirei.
Tours (Bruneau de). Voy. Bruneau de Tours.

Trésorier (Le) de Lille.

Anc. f., n. 7222. — Cangé, 65, 67. — Suppl. fr., n. 184.

Un contemporain et un ami de Thomas Heriers et de Jean Bretel, connu par son seul titre de Trésorier de Lille, nous a laissé deux chansons d'amour, où il désigne sa dame sous le nom de « la nomper. » On peut remarquer le rhythme de la première de ces deux pièces :

Loing de ma dame sui souvent,
Car trop redout les mesdisans ;
Et neporquant moult sui joians,
Quant de cuer et de pensement

Sui avec la nonper,
De gent cors, de vis cler,
Et de tout bon enseignement.

(Haute honor d'un comandement.)

Trouv. de la Fl., p. 351. — Ci-dess., p. 689.

M. Arthur Dinaux pense que ce trouvère est le même que Pierre le Borgne de Lille, comme nous l'avons dit ailleurs.

TRIE (JEAN DE) Voy. JEAN DE TRIE.
TRIT (RENIER DE). Voy. RENIER DE TRIT.
TROYES (CRESTIEN DE). Voy. CRESTIEN DE TROYES.
TROYES (DOETE DE). Voy. DOETE DE TROYES.

VALENCIENNES (GÉRART DE). Voy. GERART DE VALENCIENNES.
VEAU (GUILLAUME). Voy. GUILLAUME VEAU.
VENTE (JACQUEMIN DE LA). Voy. JACQUEMIN DE LA VENTE.
VIDAME (LE) DE CHARTRES. Voy. GUILLAUME DE FERRIÈRES.
VIEL (ERNOUL LE). Voy. ERNOUL LE VIEL.

VIELART DE CORBIE.

Mss. de Cangé, n. 65, 67. — Mouchet, n. 8.

Œuvres, fol. 573.

Un auteur d'ailleurs inconnu, VIELART DE CORBIE, a deux chansons dont tout le mérite est d'être assez bien mesurées et rimées. Fauchet a naïvement résumé, dans une seule ligne, toutes les pensées de ce poëte : « Il se plainct, dit-il, « d'avoir baisé sa dame contre le gré d'elle. »

VIEUX-MAISONS (GILES DE). Voy. GILES DE VIEUX-MAISONS.

VILAIN D'ARRAS.

Supp. fr., 184. —Cangé, n. 67.

Ci-dessus, p. 616.

Trouv. artés., p. 465.

Dans la première moitié du siècle, VILAIN D'ARRAS composait des saluts d'amour, avec l'espérance d'obtenir les couronnes du puy d'Arras. Une des pièces conservées sous son nom est envoyée à Hue d'Arras, peut-être le Châtelain dont nous avons parlé; une autre est à l'adresse de Henri de Vaudemont, sans doute Henri Ier, qui hérita des domaines de son père de 1246 à 1279. Ses trois chansons ont été publiées par M. Dinaux. Dans la première, il signale le renouvellement du puy d'Arras, institué pour venir en aide aux dispositions enjouées et galantes de la jeunesse :

Beau m'est del pui que je voi restoré;
Pour sostenir amour, joie et jovent
Fu establis, et de jolieté
En ce le voil essauchier boinement.

Cet ami de la « jolieté » nous semble parler de ses amours vrais ou simules avec beaucoup de sang-froid, et ce n'est

guère que dans ses envois que se montrent ses bonnes intentions :

Princes du pui, jolis et renvoisiés
Convient estre celi qui le servise
Enprent d'amors, et cortois à devise.

VILLIERS (GOMARS DE). Voy. GOMARS DE VILLIERS.
VINIER (LE). Voy. GILES, GUILLAUME et JACQUES LE VINIER.
WIBERT. Voy. HUBERT.

CHANSONS SANS NOM D'AUTEUR.

Le long catalogue de nos anciennes chansons notées ne serait point complet, si nous n'avions soin d'y joindre l'indication des pièces du même genre dont l'auteur n'est point connu. Dans les manuscrits que nous avons pu consulter, nous avons trouvé plus de six cents pièces qui appartiennent à cette catégorie des anonymes. C'est beaucoup ; mais la plupart ne sont que des lieux communs de galanterie, et il suffira d'indiquer celles qui ont un peu plus d'intérêt, en examinant successivement chaque manuscrit.

Ms. de Saint-Germ., n. 1989, anc. n. 2742.

Nous parlerons d'abord de celui de l'ancienne bibliothèque de Seguier, devenu, par le legs de Henri du Camboust, duc de Coislin, évêque de Metz, la propriété de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Ce volume, petit in-8°, contient cent soixante feuillets, dont le chiffre romain est marqué sur le milieu de la marge de chaque verso. Le manuscrit est de plusieurs mains ; mais il nous offre en général le texte le plus ancien des chansons notées de nos trouvères. Plusieurs morceaux sont écrits dans les dialectes du midi de la France. Une note, tracée sur la dernière feuille de garde par M. Raynouard, fait remarquer que les pièces de ce genre sont plutôt encore des traductions que des chansons originales ; ce qui nous engage à croire que le célèbre critique n'y reconnaissait pas la pureté de la bonne langue provençale.

Fol. 38 v°.

Dans les couplets suivants, un amant se plaint que sa maîtresse, après lui avoir promis une fidélité à toute épreuve, sacrifie à de vils calculs son honneur et ses serments :

Amors soloit estre vraie,
Mais or change sa nature;

Come li solaus qui raie
Sor chascune criature,
Tous les vuet, tous les essaie,
Tous les prent et asséure;
Quels qu'il soit, nul n'en esmaie,
Mais que de doner ait cure.

Volés que die por coi
La rotruenge est trovée?
Une me dona sa foi,
Mais ensi fu devisée
N'ameroit autrui que moi.
La fiance est trespassée,
La sele del palefroi
Est del tout aroncinée.

Dieus! tant mar fu cele sele
Qui si est or avillie,
Qui tant par iert bone et bele
Et si bien apareillie!
Toz jors me sembloit novele,
Jà tant ne fust chevalchie:
Or est si com la nacele
Qui au port est estachie.

Car qui vuet au port passer,
Puis qu'il presente l'argent,
Si lo fait on enz entrer;
Mais celi qui n'a neient
N'a on cure de haster...

(Al partir del tans felon.)

Ailleurs, la *Bele Emmelot* ne veut pas de l'époux que ses parents lui offrent, et se pâme de douleur en voyant qu'ils refusent de l'unir au preux Garin. Touchée de son désespoir, sa mère appelle Garin et les marie. Cette petite chanson d'aventure ou « de toile, » selon l'expression d'alors, est pleine de grâce et de fraîcheur. Comme elle a été publiée, nous ne citerons que le premier des douze couplets, qui accusent une facture ancienne:

Romancero fr., p. 72.

Bele Amelot soule en chanbre filoit,
A chanteir prant, que d'amors li menbroit;
An halt chantoit et son amin nommoit,
Mal se gardoit, sa meire l'escoutoit:
« Deus! donés m'à marit Garin
« Mon dous amin! »

Bele Doette, autre chanson « de toile, » également publiée, raconte, en assez bons vers, l'histoire sérieuse d'une amante qui apprend d'un écuyer la mort de son ami. On reconnaîtra dans le rhythme la première forme de notre chanson de *Malbrough*, devenue burlesque à force de transformations : Ibid., p. 46.

Bele Doette as fenestres se tient,
Lit en un livre, mais au cuer ne l'entent;
De son ami Doon li resovient,
Qu'en autre terre est alé tournoiant.
E! or en ai dol!

Uns escuiers as degrés de la sale
Est dessenduz, s'a destrossé sa male;
Bele Doette les degrés en avale,
Ne cuide pas oïr novele male.
E! or en ai dol!...

Bele Doette li prist a demander :
« Où est mes sires, cui je doi tant amer? »
— « En non Deu, dame, nel vos quier mais celer,
« Mors est mes sires, ocis fu au joster.
« E! or en ai dol! »

Bele Doette a pris son duel à faire :
« Tant mar i fustes, cuens Do, frans debonaire!
« Por vostre amor vestirai je la haire,
« Ne sor mon cors n'aura pelice vaire.
« E! or en ai dol!
« Por vous devenrai none en l'eglise Saint Pol... »

Dans une autre chanson, moins triste, et non moins digne de rester dans la mémoire pour l'agrément et le naturel de la composition, *Bele Yolans* veut aimer le comte Mahieu en dépit de sa mère : Ibid., p. 53.

Bele Yolanz en chambre coie
Sor ses genous pailes desploie,
Cost un fil d'or, l'autre de soie.
Sa male mere la chastoie.
« Chastoi vos en,
« Bele Yolanz.

« Bele Yolanz, je vos chastoi,
« Ma fille estes, faire lo doi. »
— « Ma dame mere, et vos de coi? »
— « Je le vos dirai, par ma foi.
« Chastoi vos en,
« Bele Yolanz. »

— « Mere, de coi me chastoiez?
« Est ceu de coudre ou de taillier,
« Ou de filer ou de broissier?
« Ou se c'est de trop somillier? »
— « Chastoi, etc. »

« Ne de coudre ne de taillier,
« Ne de filer ne de broissier,
« Ne ceu n'est de trop somillier,
« Mais trop parlés au chevalier.
« Chastoi, etc.

Rom. fr., p. 39.

Bele Yolans figure encore dans un autre récit :

Bele Yolans en ses chambres séoit,
D'un bon samit une robe cosoit,
A son ami tramettre la voloit.
En sospirant ceste chanson chantoit :
« Diex! tant est dous li nons d'amor,
« Jà n'en cuidai sentir dolor. »

Elle songeait ainsi à son amant longtemps attendu, lorsqu'il arrive tout à coup :

« Ma dolce dame, en obli m'avés mis. »
Cele l'entent, si li jeta un ris,
En sospirant ses bels bras li tendit,
Tout doucement à accoler la prit.
« Diex! tant est dous, etc. »

Ms. de S.-G. 1989, fol. 72.

Un amant décrit les charmes de sa maîtresse dans un lai ou descort, digne d'attention pour la pureté de la rime et l'entrelacement des mesures. La dame est brune de cheveux, ce qui est rare dans les chansons et les romans :

Bels m'est li tans
Que la saison renovele,
Que ses dous chans
Recommence l'alouelle.
Com fins amans,
Chanterai por la plus bele
Qui soit manans
Dès ci qu'as murs de Tudele.

Por li sospire
Mes cuers et empire ;
Mais ne li os dire,
Ne monstrer ma plaie.

S'ore séust lire
En fuelle ou en cire,
Véist mon martire;
Vers moi fust veraie, etc.

Une princesse, mariée contre son gré, est battue par son mari et consolée par son amant. C'est le sujet d'une chanson « de toile, » qui commence ainsi: Rom. fr., p. 37.

En un vergier, lez une fontenelle
Dont clere est l'onde et blanche la gravelle,
Siet fille a roi, la main à sa maxele,
En souspirant son dous ami rapele:
« Aé! cuens Guis, amis,
« La vostre amor me tolt solas et ris. »

Les plaintes de Flore, à la nouvelle supposée de la mort de Blanchefleur, offrent peut-être une des premières formes du joli roman de Flore et Blanchefleur. La versification est régulière, comme on en peut juger par le second couplet: Rom. fr., p. 64. Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 818-825.

Floires demande, à sa venue,
Cele qu'il aime par amors:
« Bele mere, qu'est devenue
« Ma dolce amie Blancheflors? »
— « Bels fiz, grans duels nos en est sors. »
Floires l'entent, de duel tressue,
S'amie cuide avoir perdue
Sans recovrier et sans secors.
(Floires revient seus de Montoire.)

Un amant s'introduit dans une tour où repose sa maîtresse, avec le consentement de la « gaite » ou sentinelle chargée d'en défendre l'approche. Un colloque s'établit d'abord entre le mari et la sentinelle, puis entre la sentinelle et l'amant. On a été frappé de la grâce et du mouvement de cette chanson déjà publiée: S.-G., n. 1989, fol. 80.— Rom fr., p. 66.

« Gaite de la tor,
« Gardés entor
« Les murs, si Deus vos voie;
« C'or sont à sejor
« Dame et seignor,
« Et larron vont en proie.
« Hu et hu et hu et hu!
« Je l'ai véu

« Là jus sous la coudroie :
« Hu et hu et hu et hu!
« A bien près l'ocirroie. »

— « D'un douz lai d'amor
« De Blancetlor,
« Compains, vos chanteroie,
« Ne fust la peor
« Del traïtor
« Cui je redotteroie.
« Hu et hu et hu et hu! etc.

— « Compains, en error
« Sui, qu'à ceste tor
« Volentiers dormiroie ;
« N'aient pas peor,
« Voient a loisor
« Qui aler vuet par voie! etc. »

Ms. 1989, fol. 72.

Une invective contre l'avarice des femmes ne manque point de gaieté :

Qui vuet avoir la baillie
De s'amie à son talent,
Bien gart qu'avers ne soit mie,
Mais penst qu'il doine sovent
Cote, mantel à s'amie,
Pelicon et sosquenie,
Et chascun mois garnement,
Et tot quanqu'ele despent,
Et que cele ait de l'argent.
Qui lo plait fait autrement
Ne trovera nul semblant
Amoreus
Ne piteus,
Ne plaisant ne deliteus.

Se c'est que feme vos die :
« Je vos aim, » nel crees jà;
Femme est plaine de boisdie,
Nature li ajugea.
En mal penser est norrie;
S'ele tant fait que vos rie,
En riant vous decevra;
Ne jà ne vos aimera,
Se l'avoir non qu'ele en a.
La costume en est piece a,
Ses cuers va or ci, or là,
En mains leus,

Corageus,
Et tornans et otrageus.

(Je chantasse d'amorettes.)

Une dame dont le nom n'a pas été conservé, se plaint avec un véritable charme de l'indifférence de son amant dans une chanson dont nous citerons les derniers couplets : Ibid., fol. 4 v°.

De ce me plaing que m'a traïe,
S'en ai trop grant duel acoilli,
Quant je qui sui leale amie
Ne trui amor en mon ami.
Je fui aincois de li baisie,
Si le fis de m'amor saisi;
Mais tel baise qui n'aime mie,
Baisier ont maint amant traï.

Estre cuidai de lui amée,
Quant entre ses bras me tenoit;
Quant plus iere d'amor grevée,
A son parler me refaisoit.
A sa vois iere si sanée
Cum Piramus, quand il moroit,
Navrez en son flanc de s'espée,
Au non Tisbé les iaus ovroit.

(L'on dit qu'amors est doce chose.)

Le récit de l'enlèvement de la jeune Gaiete par l'enfant Gérart a été imprimé, mais avec une faute du manuscrit, qui rend le texte inintelligible. Au lieu du nom d'*Oriour,* dans le troisième vers du second couplet, il faut lire le nom de *Gaiete:* Ibid., fol. 143.

Lou samedi à soir
Fait la semaine;
Gaiete et Oriour,
Serors germaine,
Main et main vont bagnier
A la fontaine.
« Vautelore! et la raime
« Crollet, qui s'entraimet
« Soweit dormet... »

L'enfes Gerars revient
De la quintaine,
S'ait Gaiete choisie
Sor la fontaine,
Entre ses bras l'a pris,
Soef l'entraine.

« Vautelore! et la raime
« Crollet, qui s'entraimet
« Soweit dormet, etc. »

Chants hist. fr., t. I, p. 144-150.

Un chant de guerre, fait à l'occasion du siége mis devant la ville de Thouars en 1206, par Louis, fils de Philippe-Auguste, après avoir tour à tour réveillé l'émulation de Savari de Mauléon, du sénéchal d'Anjou et de Jean du Maine (peut-être Jean, roi d'Angleterre), finit par ce couplet, le meilleur et le plus clair des quatre :

Ms. 1989, fol. 107.

Et vos, signors bacheleirs,
Qui ameis los et proesces,
Quant vos soliez guerreier,
Touwairs iert vos forteresces.
Jà Deus ne vos doinst ameir,
Ne porter manche ne tresces,
Se Touwairt en tel tristesce
Laissiez oblieir!

(Mors est li siecles briement.)

Romanc. fr., p. 100. — Ch. hist. fr., t. I, p. 118-121.

Cette belle chanson où l'on engage Louis IX à ne pas quitter la terre sainte, avant d'avoir visité Jérusalem et délivré tous les chrétiens restés captifs, a été publiée plusieurs fois, et nous n'en donnons que le dernier couplet :

Rois, vos savés que Diex a pou d'amis,
Ne onques mais n'en ot si bon mestier;
Car por vous est cis pueples mors et pris,
Ne nus fors vous ne l'en puet bien aidier;
Que povre sunt li autre chevalier,
Si creiment la demorance;
Et s'en teil point lor faisiez faillance,
Saint et martir, apostre et inocent
Se plaindroient de vos à jugement.

(Nus ne poroit de mavaise raison.)

Ms. 1989, fol. 134.

Une dame qui n'a point voulu céder à son amant, parce qu'elle craignait la médisance, regrette aujourd'hui de l'avoir si cruellement traité. Les deux derniers vers sont en refrain :

Or m'ont amors malement assenée,
Quant ce que j'aim font à autrui avoir;
On me disoit que de lui iere amée,
Onques n'en pus reconoistre lo voir.
Des mesdisans dotoie la criée.

Biau sire Diex! basiée et acolée
M'éust il ore, et avœuc moi gésut,
Mais qu'il m'éust, sans plus, s'amor donée,
Et bien l'éust tos li siecles véut!
« Las! com mar fui ainques de mere née,
« Par mon orguel ai mon ami perdut. »

(Ouques n'amai tant com je fus amée.)

Dans une chanson à refrain, comme la précédente, et qui a été publiée, une jeune fille, *Oriolans*, pleure son ami Hélier; au milieu de ses regrets, Hélier paraît : Romanc. fr., p. 42.

La bele sosleva ses vis,
Voit que c'est Heliers ses amis,
Baisier et acoler l'a pris,
Si l'a entre ses beaux bras mis,
Assés i ot et joie et ris.
« Diex! tant par vient sa joie lente
« A celui cui ele atalente... »

Ne sai que plus vous en devis;
Ensi avegne à toz amis!
Et je qui ceste chanson fis,
Sor la rive de mer pensis,
Comant à Dieu bele Aelis.
« Diex! tant par vient, etc. »

(Oriolans en haut solier.)

Un trouvère normand, avant de partir, fait ses adieux à Isabelle, sa maîtresse, et il envoie sa chanson à monseigneur de Gisors : Ms. 1989, fol. 157.

Por joie avoir perfete en paradis,
M'estuet laisier le païs que j'aim tant,
Où cele maint cui j'aimerai tos dis,
A gent cors gai, à vis frès et plaisant.
Et mes fins cuers dou tot à li s'otroie;
Mais il convient que li cors s'en retroie,
Si m'en irei lai où Deus mort sofri,
Por nos raenbre à jor dou vendredi.

Ne plus qu'enfes ne puet la fain sofrir,
Ne nus nel puet chastoier dou pleureir,
Ne croi ge pas que me puisse tenir
De vos, que suol baisier et acolleir,
Ne je n'ai pas en moy tant d'estenance;
Cent fois la nuit remir vostre semblance,
Tant moy plaisoit vos gent cors à tenir;
Quant ne l'aurai, si morrai de desir.

XIII[e] SIÈCLE.

Chants hist. fr., t. I, p. 211-214.

On a publié la chanson historique sur la prise de Namur, en 1259, par le comte Henri de Luxembourg. Les Flamands, réunis aux Hennuyers pour la reprendre, étaient partis sous le coup d'une terreur panique, abandonnant leurs équipages devant les murailles de la ville. Quatre couplets, dont nous citerons le premier, leur reprochent cet acte de couardise, et leur rappellent les défaites antérieures de Bouvines et de Poilevache :

Ms. 1989, fol. 142.

Prise est Namurs, cuens Henris est dedens,
Tant a soffert lou siege et endureit;
Or a chastel riche et fort et douteit;
Poc prise mais Hainueirs et Flamans,
Que li boban fissent davant Namur,
Et s'estoient de trives aséur;
Dès mie nuit s'en alerent fuiant,
Et lour hanax mauvaisement laisant.

Ibid., fol. 132.

Voici une chanson, non pas d'avril, mais de novembre, où le trouvère loue les agréments du bon vin, de la bonne chère, du coin du feu; il a horreur des chevauchées, des incendies, des cris de guerre; il aime les tournois et les fêtes, occasion de libéralité et de joie. C'est à proprement parler une chanson de table : les compositions de ce genre étaient alors peut-être aussi communes qu'elles le sont devenues plus tard; mais on en conserve un petit nombre, parce qu'elles ne concouraient pas aux prix des assemblées ou puys de Rouen, Amiens, Arras et Valenciennes.

Quant je voi lou tans refroidir
Et geleir,
Et les arbres despoillier
Et yverneir,
Adonc me voil aaisier
Et sejorneir
A boen feu leiz lou brazier
Et à vin cleir,
En chade maison,
Par lou tans felon.
Jà n'ait il pardon
Qui n'ame sa guerison!

Je ne voil pas chivachier
Et feu bouteir;
Et si haz moult guerroier
Et cris leveir,

Et grans proies acoillier,
Et gens robeir.
Assés i a fol mestier
A tot gasteir.
A pou d'acheson
Se pranent baron ;
Par conseil bricon
Muevent guerres et tensons.

Asseis valt miex tornoier,
Et behordeir,
Et grosses lances brisier,
Et biel josteir,
Et joie rancomencier,
Et tout doneir,
Et despendre sans dangier,
Et fors geteir.
Avoirs en prison
Ne valt un bouton ;
Quant plus a prodon,
Plus vuet avoir à foison.

Quant je sui leiz lo brazier
Et j'oz venteir,
Et je voi plain lou hastier
A feu torneir,
Et lou boen vin dou sillier
A mont porteir,
Adonc voil boivre et mangier
Et repozeir.
A feu de charbons
Se j'ai gras chapons,
N'ai pas cuzanson
D'assaillir à un donjon.

On retrouve le même contraste dans une autre chanson, et surtout dans ce dernier couplet : Fol. 101.

Je ne quier aler
En poignis de guerre,
Mais au froit celier
Lai me puet on querre ;
Là voil mon argent offerre ;
Et se j'ai turtes flories,
Gastiaus et poilles rosties,
Bien i vodroie m'amie
Qui samble rose espanie,
Por faire une raverdie.

(Quant li malos brut sor la flor.)

XIII SIÈCLE.

Fol. 123.

Vient enfin un appel à la croisade, plein d'entraînement et de pieuses images :

Vos qui amés de vraie amor,
Eveilliés vos, ne dormeis pais;
L'aluete vos trait le jor,
Et si vos dit en ses refrais :
Or est venus li jors de pais,
Que Diex par sa très grant doucor
Promet à ceus qui por s'amor
Penront la creus, et por lor fais
Sofferront paine nuit et jor ;
Or verra il les amans vrais.

Cil doit bien estre forjugiés,
Qui au besoin son signeur lait,
Si sera il, bien le sachiés;
Asseis i aura paine et lait,
Au jor de nostre dairier plait,
Quant Deus costeis, paumes et piez
Monsterra sanglans et plaiez :
Car cil qui plus ara bien fait
Sera si très fort esmaiez,
Qu'il tremblera, queil gré qu'il ait.

Cil qui por nous fu en creus mis
Ne nos ama pais faintement,
Ains nos ama com fins amis,
Et por nous honorablement
La sainte crox moult docement
Entre ses bras, emmi son pis,
Com agnials dous et simples prist,
Et l'astraing angoisseusement;
Puis i fu à trois clos clofis,
Par piés, par mains, estroitement.

Des vers comme ceux-là nous transportent mieux au milieu de la société et des mœurs du XIIIe siècle que tous les efforts de nos modernes historiens des croisades.

Mss. de Cangé, n. 7222 4, anc. n. 65.

Notre second recueil, de format in-octavo maximo, écrit soigneusement sur vélin, à deux colonnes, vers le commencement du XIVe siècle, est précédé d'une lettre initiale ornée, dans laquelle on a représenté un poëte chantant des vers à une dame assise, comme lui, sur un banc recouvert d'étoffe. Le baron de Cangé a joint de bonnes tables à ce volume, où abondent surtout les chansons à refrains et à ritournelles.

XIII SIÈCLE.

Nous y trouvons, comme dans plusieurs autres, des chansons dialoguées. Celle qui suit nous offre deux amants, l'homme pauvre, mais de haute naissance; la femme riche, mais d'humble origine, maudissant leur sort, et finissant par sacrifier à leur passion les préjugés du monde: Fol. 146 v°.

Chanter me covient plains d'ire,
Bouche rit et cuer souspire;
Je ne sai li quelz est pire
De mes dous maus:
Se je muir à tel martire,
Je serai saus.

— Amis, je muir à celée;
Par le Dieu qui me fist née,
Mielz vodroie estre enterrée
Hastivement,
Que vivre en itel martire
Si longuement.

— Si, ma bele douce amie,
Vostre foi m'avés plevie;
Bien voi que l'avez mentie,
Jel sai de voir;
Fox est celui qui s'orgueille
D'autrui avoir.

— Amis, vostre amor me blece,
Au cuer en ai grant destrece,
Par Jhesu qui tot adrece
Par son plaisir,
Povreté contre richece
Ne puet guerir, etc.

Après avoir lu le serventois suivant, en l'honneur des frères de Saint-François et de Saint-Dominique, on croira sans peine que les bons pères devaient compter de nombreux ennemis, surtout dans les autres ordres. Voici comment les Bénédictins y sont traités: Fol. 133 v°.

Cil noirs moines, cui Dex doint maus,
Refont auques à lor plesir;
Trop par ont sovent generaus
De diverses chars, sans mentir.
Les vins ont blans come cristaus,
A guersoi boivent parigaus;
N'entendent pas fors à la char norrir,
Que l'on metra en la terre porrir.

Diex! que feront cil desloiaus?
Bien lor devroit mesavenir,
Cil clergié qui n'est pas loiaus,
Qui ne se vuet en bien tenir.
Il ont toz les biens corporaux
Et chevauchent les cras chevaus;
Mès de lor biens ne vuelent despartir
A cil quies puet de cest siecle fenir.

Diex! que feront prevoz, bediaus?
Tel gent devroit l'en trop haïr;
Tos jors vivent sor autrui piaus,
Ne servent fors du mont traïr.
Et emplent sovent lor bouciaus
De pain, de vin, de cras morsiaus;
Las! quel delit a ci à maintenir!
L'ame en aura grief fais à soustenir.

Diex! où sont ores li loiaus,
Qui au pechié voelent foïr?
Li Jacobin en sont de ciaus,
Li frere Meneur sans mentir.
Il sevent bien qu'il sont mortaus,
Et que tuit morront bons et maus,
Et haut et bas; tot convendra morir,
Por ce voelent à ceste siecle foïr.

(Trop par est cest mondes cruaus.)

Mss. de Cangé, 7222 [3], anc. n. 66.

Un autre recueil du même fonds, orné de jolies lettres initiales, et où l'on a disposé les chansons dans un ordre alphabétique, paraît avoir été écrit en Bourgogne vers le milieu du XIV[e] siècle.

Fol. 45.

Nous y avons remarqué le récit chanté d'une invasion à travers plusieurs villages de Bourgogne, vers le Val Suzon. Dans l'abbé Poinçon nous croyons reconnaître Ponce, le célèbre abbé de Vezelai, qui mourut le 14 octobre 1161, après une vie fort agitée.

Gall. christ., t. IV, col. 469. —Aug. Thierry, Lettr. sur l'hist. de France, Lettr. 22-24.

Les ministres de la colère du « bon abbé » contre les gens du bourg de Vezelai, qui venaient d'établir une commune, se nomment Gui ou Guienot, Gauterot de Greignon, Rainfroi, Denisot, Jehan de Trichastel, les vassaux du comte de Chalon, le garde forestier de Preingey, Girart, avec ses « Irois, » et le fils au bon Hugues. Les lieux et villages pillés et ravagés sont le Val-Suzon, Pelerey, Villemurvi, Lerey, Fraignoy, aujourd'hui Fresnois; Poncey, Beligney, aujourd'hui Bligny; Vesinois et Noiron. Nous transcrivons la pièce entière; car, qu'elle qu'en soit la date, c'est un monument historique :

De la procession
Au bon abbé Poincon
Me covient à chanter.
Hons de religion
Ne fist mais tel pardon
Par son païs aler.
Tout a fait à gaster
Et tout mis à charbon;
S'il ne fust si proudon,
Il ne l'osast panser.

De la procession
La croix et le baston
Ont chargié Guienot,
Qui ot à compaignon
Gauterot de Greignon,
Raufroi et Denisot,
Et maint autre vallot,
Et maint vilain felon;
Jusqu'au val de Suson
N'ont laissié chacelot.

Jehanz de Trichastel
I vint et bien et bel
A la procession;
Avec lui maint donzel,
Qui portent penoncel
Le conte de Chalon,
La moiche et le brandon:
N'i quiert autre joel;
Ne veincra mais cembel
A Roins ne à Loon.

Li loichars de Preingei
Vint devers Pelerey
Par mi Vilemurvi:
Nostre abbes li mandey
Que destruisist Lerey,
Et si non lessest mi.
Et il a tout saisi
Jusques vers Pelerey;
Ne Fraignoy ne Poncey
Ne mist pas en obli.

Par devers Duymois [1]
Vint Girars li cortois,
Plus blans que flors de lis;
Avec lui ses Irois
Très ci qu'en Digenois
Ont gasté le païs.
N'i laissent, ce m'est vis,

[1] Le Duesmois.

Orge, froment ne pois :
Chargiez VII^xx chamois
En ont devers aus mis.

Sanz les bues viennois,
Dont il ont cent et trois
Chargiez lor accersis,
Qu'il moinent en Ausois.
Il nes rendront del mois,
Qu'il ne l'ont pas apris.
Girars torna son vis
Par devers ·I· marois :
Se ne fust Vesinois,
Beligney fust maumis.

Girars s'est bien garniz
De portes, de postiz,
Por fermer sa maison;
N'i covient plaisséiz
Ne autre rolléiz,
Se de viez marrien non.
Or li doint Dex moisson !
D'arches est bien garniz.
Fox est qu'au viel oison
Enseigne le pasquiz !

Li filz au bon Hugon
D'à ceaus près de Noiron
Seit bien tere gaster ;
N'i a laissié monton,
Geline ne chapon,
Que ne face tuer.
Nus ne l'en doit blasmer,
Qui entende raison;
Car fils d'esmerillon
Doit par droit oiseler.

Fol. 44. Un trouvère, en remerciant le seigneur de Châteauvillain du manteau qu'il lui a donné, célèbre aussi les anciens dons du châtelain de Soilli; mais il blâme au contraire les seigneurs de Choiseus (Choiseul), de Vignori et de Rinez, qui ne songent pas à le bien recevoir :

Devers Chastelvilain
Me vient la robe au main;
Bon jour doint Dex demain
Le seignor que tant aim, etc.

Fol. 44 v°. Le même poëte anonyme a fait un second serventois contre

les maris qui se laissent conduire par leurs femmes; il fait porter cette pièce aux châteaux de Choiseul, de Soilli et de Clermont, sans doute parce que c'était aux seigneurs de ces trois terres qu'il prétendait adresser une leçon. Premier couplet :

Dex, com m'ont mort norrices et enfant
Et les dames qui trop sont à cheval!
Maint bon hostel nos ont chacié à mal,
Et les mariz vaincus outreement.
Cil qui n'osent un tot soul mot grondir,
En lor hostel les puet on bien choisir;
Assés pueent faire comandement,
Mais c'est à gas: c'on n'en fera neent.

Une dame apprend que son amant s'est vanté d'avoir trouvé près d'elle un accueil favorable; elle se promet de s'en venger. C'est encore un dialogue : Fol. 43 v°.

Dites, seignor, que devroit on jugier
D'un traïtour qui faisoit à entendre
Que il avoit m'amour sans destorbier;
Mais ce n'iert jà, Dex m'en puisse defendre!
Prenés le moi, si le faites lier,
Sor l'eschiele monter sans lui descendre;
Que nul avoir n'en porroie je prendre,
Ains morra voir.

Ce dernier vers se rattache pour la rime au dernier vers du couplet suivant, comme dans plusieurs des chansons du châtelain de Couci.

Un amant se compare à la chandelle; il est inflammable, et l'amour se charge de l'allumer : Fol. 66.

Il covient qu'en la chandoile
Ait treble sustance,
Ains qu'ele soit en vaillance,
Ne qu'ele ait pooir
Qu'ele face son devoir.
Car il i doit par raison
Avoir cire et lemignon,
Et ou chief met on le fu;
Et lors a vertu
De faire l'autrui servise,
Tant qu'ele est arse et remise.

Et je sui touz en tel guise, etc.

Fol. 68 v°.

Dans une critique des vieilles gens, hommes ou femmes, qui ne savent pas renoncer à l'amour, se trouvent ces vers :

Quant verdure passe
Et nature faut,
Et colors eslasse,
Et viellece essaut,
Li donoiemens pou vaut
De char froide et de cuer chaut;
Trop grant dolour amasse
Qui chiet en tel nasse.

(Je ne tieng mie à sage.)

Mss de Cangé, n. 7222⁶.

Un troisième manuscrit du baron de Cangé ne nous a pas offert de chansons anonymes à remarquer, si ce n'est quelques lais dont il convient d'indiquer au moins le titre : le *lai des Hermins*, le *lai de la Pastorelle*, et la *Note Martinet*.

Coll. de Mouchet, n. 8.

La copie du manuscrit 389 de Berne, faite par Mouchet pour M. de Sainte-Palaye, en trois volumes in-folio, avec des notes grammaticales sur les marges, une table et un glossaire, nous fournira un plus grand nombre de pièces anonymes.

Fol. 36.

Un salut à la Vierge est réuni à un pieux récit du conseil tenu dans les cieux aussitôt après le péché d'Adam. C'est peut-être la forme française la plus ancienne des premières scènes du mystère de la Passion. L'ouvrage débute ainsi :

Toute riens ot commencemens;

mais ce premier couplet a été tellement mutilé que nous passons au second :

D'Adam et de son dampnement
Devant Deu grans estris monta,
Se jà aureit alegement,
Ou se il ensi demourra.
Justice premerains parla
Et dist, s'Escriture ne ment,
C'Adams demourreit ensiment,
Et Verités s'i acorda.

Quant Misericorde l'entent,
Pitié sa suer i apella;
Devant Deu vinrent en present,
Et chascune li escria :
« Biaus dous Sire, ce que sera,

« Se vous aleis si aigrement
« En vostre desheritement?
« Vostre bouche se desdira. »

Quant Deus ot oï le content,
Les deus parties acorda,
Si bien et si très doucement
Que l'une et l'autre s'en loa.
Dedens la Virge s'aombra,
Et en nasqui très dignement,
Pues morut por sauveir sa gent,
Et revint et les delivra.

Nous rencontrons ensuite les adieux mutuels d'un chevalier croisé et de sa maîtresse : Fol. 60.

Douce dame, cui j'aim en boine foi,
De loiaul cuer, sans jamais arier traire,
Merci, dame, à mains jointes vous proi,
Se sui croisiés ne vos doie desplaire.
Desoremais ai talent de bien faire,
Aleir m'en vuel à glorious tornoi,
Outre la meir où la gent sont sans foi,
Qu'à Jesus Crist firent tant de mal traire.

— Biaus dous amis, certes ce poise moi,
Ainc mais mes cuers ne fu si à mesaise ;
Contre la meir vos en ireis sans moi,
J'amaisse mielx tos jours vestir la haire.
Mais puis qu'estuet à Deu et à vos plaire,
Je ne vuel pas qu'il remaigne por moi;
A mains jointes à la Mere Deu proi
Que vos ramainst et vos laist grant bien faire, etc.

Vient un nouveau salut à la Vierge, où l'on mentionne le célèbre portrait de la Vierge conservé à Rome : Fol. 64.

A Rome ait une poenture,
Ce tesmoignent li plusor,
Representant la figure
De la Meire à Saveor,
De feme enceinte à droiture ;
Dont li Juis sa mespresure
Laissa, et guerpi s'error.
(Drois est ke la creature.)

Un amant, qui se félicite des maux qu'il souffre à cause de sa dame, se compare aux âmes du purgatoire : Fol. 72 v°.

Je seus ensi com cil qui est ou feu,
Où les armes s'en vont por espurgier;
Qui airt tos vis, et si ne sent dolor
Por la grant joie qu'il en atent dou ciel.
Por moi lo di, j'en soufre grant tristor;
Mais ensi pens à sa très fine amor
Que j'ai tos maus oblieis.

(Por ceu ke mes cuers soufre grant dolor.)

Les rimes négligées ou plutôt les assonances de cette chanson semblent indiquer une date fort ancienne.

Fol. 103. La pièce suivante, d'un rhythme gracieux et vif, où une nonne se plaint d'être enfermée et se laisse enlever par son amant, atteste d'ailleurs que ce n'est pas d'aujourd'hui que Paris est un séjour d'agrément et de liberté :

Quant se vient en mai
Que rose espanie,
Je l'alai cuillir
Par grant druerie.
En poi d'ore oï
Une vois serie
Lonc un vert bouset,
Près d'une abiete :
« Je sens les dous maus
« Leiz ma ceinturete;
« Malois soit de Deu,
« Qui me fist nonnete!

« Qui none me fist
« Jhesus le maldie!
« Je di trop envis
« Vespres ne complies;
« J'aimasse trop miels
« Meneir boine vie
« Que fust sans deduis,
« Et amerousete.
« Je sens les dous maus, etc.

« Celi manderai
« A cui sui amie,
« Qu'il me vaigne querre
« En ceste abaïe;
« S'irons à Paris
« Meneir boine vie,
« Car il est jolis,
« Et je sui jonete.
« Je sens, etc. »

Quant ses amis ot

La parole oïe,
De joie tressaut,
Li cuers li fremie;
Si vint à la porte
De celle [abaïe],
Si en getoit fors
Sa douce amiete.
« Je sens les dous maus
« Leiz ma ceinturete;
« Malois soit de Deu,
« Qui me fist nonette! »

Nous avons remarqué, dans un cantique de pèlerins, les couplets suivants sur le paradis : Fol. 114.

Tuit li desir enterin
Sont en cel riche regné;
Autant i prise on lo vin
Come l'iave d'un fossé.
Tuit sont riche et asessé,
N'i a povre ne frarin,
N'i a riot ne venin,
Dolor ne aversité.
Teil l'iver et teil l'esté,
Teil lo soir com lo matin;
Chascuns a sa volenté,
Et nus n'i vait à declin.

Pires est d'un Sarrasin
Et de nul autre home né,
Qui ne se trait à chemin
De cel païs honoré,
Gloriousement orné
Par artefice devin.
Iluec voit on cherubin
Servir en sa mageste
Trinité en unité;
Et maint autre, chief enclin.
Corons à cel bon ostei,
Nos qui somes pelerin.

(Quant froidure trait à fiu.)

Déjà nous avons parlé du beau manuscrit de l'ancien fonds, n. 7222, si précieux encore, malgré les indignes mutilations qui l'ont déshonoré, par les lettres initiales qui représentent les sceaux et les figures de plusieurs des principaux trouvères. Le recueil, qu'on peut rapporter aux premières années du XIVe siècle, se termine par un assez grand nombre de chan- Anc. f., n. 7222.

sons provençales et de motets de troubadours et de trouvères anonymes. Ces dernières pièces se recommandent surtout à l'attention des historiens de la musique.

Anc. f., n. 7613. C'est aussi du commencement du même siècle que paraît dater le manuscrit qui porte le n. 7613. L'écriture en est assez négligée, mais il renferme beaucoup de jeux-partis qu'on ne trouve pas dans les autres. Il appartenait autrefois à Claude Dupuy.

Fol. 142 v°. Dans une pièce où le trouvère se plaint de la préférence qu'on accorde souvent aux femmes mariées sur celles qui ne le sont pas, se voit la preuve que déjà l'usage était de donner à celles-ci le titre de demoiselles, et à celles-là le titre de dames :

Merviliés me sui forment
Et si ai je moult pensé
Par quel raison si souvent
On a les dames chanté ;
Et on a entroublié
Damoiselles de valour,
Qui autant ont de docour
Que dames, ce m'ont samblé...

Dame qui, par sacrement
De sainte Église, a trouvé
Mari, espoir, bel et gent,
Vaillant et assés sené,
Bien i doit avoir pensé;
Quar feme fet grant dolour,
Puis qu'a espousé signour,
S'autrui a son cuer doné...

Fol. 172 v°. Une chanson à boire nous offre les couplets qui suivent :

Chanter me fait bons vins et resjoïr;
Quant plus le boi, et je plus le desir;
Car li bons vins me fait soef dormir;
Quant je nel boi, pour rien ne dormiroie,
Au resveillier volentiers beveroie.

Ne sai que a seignorie plus fort
Ou vins, ou Diex, ou d'amors le deport.
Sor toute riens au riche vin m'acort.
Rois justice tot le mont et aploie,
Vins vaint amours et justice mestroie.

Tous jors doit on sievre bon vin de près,
D'ore en avant de boine amour me tès :

Qu'amours tous jors est tournée as mauvès,
Communaus est à ceuls qui ont monnoie,
D'amours venaus por riens bien ne diroie.

Le manuscrit 59 du fonds de La Vallière, écrit également vers les premières annés du XIVe siècle, avait appartenu à Anne d'Urfé. On trouve à la fin une collection de serventois en l'honneur de la Vierge. Mss. de La Vall., n. 59.

Nous y voyons aussi l'étrange scène d'un chevalier sollicité par une jeune fille : Pag. 190.

Lors me pris à esmaier,
Et li di tot en fuiant :
« Bele suer, d'ice mestier
« Dont vous m'alés requerant
« Et proiant,
« Je n'en sai ne tant ne quant,
« N'onques riens n'en fi;
« Mais por Dieu vos cri
« Merci,
« Fetes autre ami. »

— « Couart, ne vous a mestier,
Dist la touse en souriant,
« A moi vous convient luitier
« En ce biau pré verdoiant. »
Tout pallant,
A passé deus pas avant,
Au tiers me saisi,
Mais d'itant me meschéi
Que sous lui
Chéi, etc.

(L'autre jour en un jardin.)

Nous terminerons par quelques jolis refrains et par quelques rhythmes gracieux et faciles : Anc. f., n. 6989, fol. 109.

Hé triquedondaine!
Triquedondaine!
Dès lors que j'acointai amors,
Les ai servit et nuit et jor;
Onques n'en oi fors que dolor
Et peine.
Hé triquedondaine!...

Compaigne, en la breuille Ibid., fol. 135.
Renverdist la feuille,
Et yver s'en va;
Cele sera forcenée

Qui bien n'aimera.
Mabeline s'est vantée
Qu'ele a la seive[1] trovée,
S'en flageolera.
A ! la !
Tirelibondaine! la!

(La fille dan Hue.)

[1] Tige du sureau.

Ibid., fol. 76.

L'autrier me levai au jor,
L'autrier me levai au jor.
Trovai en un destor
Pastore et son pastor;
En sa main un tabor,
En l'autre mireor;
Si mire sa color
Et chante par amor,
Dorenleu diva!
Eya!
Oï cà, oï là.
Mais en pou d'ore li chanja
Li dorenleus
Eyeus!
Quant uns grans leus,
Gole baée, fameilleus,
Se fiert entre les flors an deus, etc.

Mss. de Cangé, n. 65, ou 7222⁴, fol. 146.

Le manuscrit 65 du fonds de Cangé nous donne cet éloge de l'amour :

Amours est trop fiers chastelains,
Car il maintient entre ses mains
Et chevaliers et chapelains,
Et si fet cortois les vilains.
« Par m'ame!
« Je sens les maus d'amer por vos;
« Et vos, por moi sentés les vos,
« Ma dame? »

Ibid., fol. 195 v°.

Un peu plus loin reparaissent les louanges de la Vierge Marie. Second couplet :

Diex la salua
Par l'angre qui dist
Ave Maria,
De par Jesu Crist.
Certes moult l'ama
Quant en li se mist;
Moult par l'enora
Qui sa Mere en fit.
Bien l'out esprovée

Et digne trovée,
Quant en li char prist;
Corone rosée,
D'or enluminée,
El chief li assist.

(Priou en chantant.)

Dans le troisième manuscrit de Cangé, un trouvère qui retournait d'Aix-la-Chapelle en son pays, rencontre une fête villageoise :

Mss. de Cangé, n. 67, ou 7222³, fol. 341.

Robins d'une flahutele
Y fesoit dous sons traitis,
Por l'amor de Perronelle
S'en estoit moult entremis.
« M'amiete est la plus bele,
« Ce dist Rogiers, ce m'est vis. »
Par devant tous aloit Guis,
Qui lor muse et chalemele
De la muse au gros bordon,
Endure, endure, enduron,
Endure, suer Marion

(L'autrier d'Ais la Chapelle.)

On peut encore juger de la variété des rhythmes par ces plaintes d'une jeune femme mariée à un vieillard :

Mss. de La Vall., n. 59, p. 189.

Pour coi me va chastoiant
Ne blasmant
Mes maris?
Se plus me va coroucant
Ne tencant
Li chetis,
Li biaus, li blons, li jolis
Si m'aura;
Li jalous
Envious
De corrous
Morra,
Et li dous
Savourous
Amourous
M'aura.

P. P.

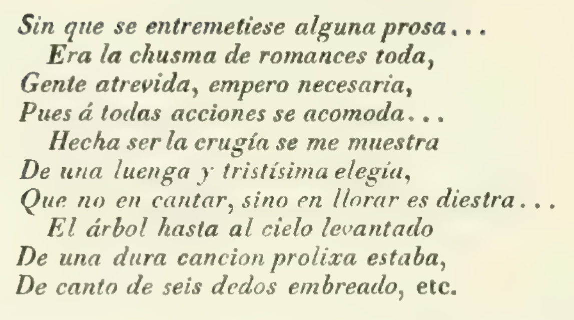
ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 68, ligne 26 : « De Nabaret un lai noterent, etc. » Une version du lai de Nabaret, sous le titre de *Naboreis liod*, fait partie du recueil de traductions en vieille langue islandaise (*Strengleikar, eda Liodabok*) publié à Christiania, en 1850, par MM. Unger et Keyser, d'après une rédaction que l'on fait remonter jusqu'au temps de Haakon Haakonssön, qui régnait, dit-on, en Norvége de l'an 1217 à l'an 1263. A la page 81 de la collection se trouve cette version en prose du lai de Nabaret. Celle du lai du Desiré se lit à la page 37, sous ce titre : *Desire liod*. M. Geffroy, dans les Archives des missions scientifiques et littéraires (année 1855, pages 185-251), a donné des renseignements pleins de nouveauté et d'intérêt sur ces anciennes versions scandinaves de nos poésies françaises. P. P. Lais.

Page 71, ligne 34. « Apulée a fourni le conte du *Cuvier*, « repris ensuite par Boccace, Morlino, La Fontaine. » Les Nouvelles prétendues latines de Jérôme Morlino ou Morlini, *Morlini Novellæ*, fort mauvaises de tout point, mais utiles comme documents littéraires et historiques, offrent encore une faible imitation, Nov. 13, des *Trois aveugles de Compiègne;* Nov. 40, des *Braies du cordelier;* Nov. 73, de *Constant du Hamel* et du *Prêtre crucifié*. Les contes que l'on trouve à la fois dans Morlino et dans Straparole, Napolitain comme lui, étaient probablement plus anciens que tous les deux. V. L. C. Fabliaux.

Page 73, ligne 33. « C'est ainsi que Cervantes lui-même, « dans son Voyage au Parnasse, compose des meilleurs gen- « res de poésie, élégies, chansons, drames, son navire fan- « tastique. » *Viage del Parnaso, capitulo primero :*

De la quilla á la gavia (¡ ó extraña cosa!)
Toda de versos era fabricada,


Sin que se entremetiese alguna prosa...
Era la chusma de romances toda,
Gente atrevida, empero necesaria,
Pues á todas acciones se acomoda...
Hecha ser la crugía se me muestra
De una luenga y tristísima elegía,
Que no en cantar, sino en llorar es diestra...
El árbol hasta al cielo levantado
De una dura cancion prolixa estaba,
De canto de seis dedos embreado, etc.

On peut voir ailleurs dans ce volume, page 683, le chansonnier Pierre de Gand, que nous connaissons par le manuscrit 389 de Berne, un des plus anciens recueils de chansons françaises, comparer son amour à une prison, dont il se plaît à décrire, avec les mêmes images que dans le roman de la Rose, les piliers, les chaînes, les portes et le geôlier. Les chansons du roi de Navarre, dans quelques vers cités à la page 785, offrent aussi cette allégorie de la prison. V. L. C.

Page 125, ligne 22. « Dans l'amas confus des miracles de « la Vierge, accrédités à Soissons, à Chartres et ailleurs, etc. » C'est de trente-deux récits du même genre que se compose « le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres, » rimé en 1262 par maître Johan le Marcheant, qui dut à Louis IX « la provende de Peronne, » et dont l'œuvre, mise sous presse depuis trois ans par Gratet-Duplessis, vient d'être publiée à Chartres, en 1855, in-8°. Nous y lisons, p. 204 et 205, cette histoire que nous avons ailleurs rappelée, t. XXII, p. 119, d'un prêtre qui ne savait chanter « fors de Nostre Dame, » et qui n'eut qu'à s'en féliciter. Entre tous les miracles que nous avons indiqués comme attribués à la Vierge, celui-ci, que l'auteur des *Marienlegenden*, Gautier de Coinsi et don Gonzalo de Berceo, cités par l'éditeur (p. 246-252), racontent à peu près de même, est le seul que nous trouvions fidèlement reproduit dans le Livre des Miracles de Notre-Dame; la plupart des autres sont des récompenses qu'elle accorde à ceux des fidèles qui avaient aidé à reconstruire, après l'incendie de l'an 1194, l'église de Notre-Dame de Chartres. V. L. C.

Sire Hain et dame Anieuse.

Page 191, ligne 4. « L'auteur dit ensuite qu'on tire la « femme de son tonneau. » La farce du *Cuvier*, réimprimée en 1854 d'après un exemplaire sans date du milieu du XVIe

siècle (Ancien théâtre français, t. I, p. 32-49), ressemble par le dénoûment au fabliau. Si la femme de Jaquinot ne s'avoue vaincue et ne promet obéissance à son mari que lorsqu'elle est tombée dans le cuvier, dame Anieuse, avant elle, attend pour se rendre qu'elle soit presque noyée dans le baquet. On trouvera plus de gaieté à la première partie du drame, à ces étranges conditions que le mari accepte, et qu'il consent à mettre par écrit pour avoir la paix; et c'est une fort jolie scène que celle où, après avoir cherché dans son cahier si ce traité l'oblige à tirer sa femme de l'eau, il lui répond à plusieurs reprises : « Cela n'est pas à mon rolet. » Mais l'idée du conte est plus morale, parce que la femme de sire Hain ne peut accuser qu'elle-même du danger qu'elle court, tandis que celle de Jaquinot ne paraît tomber dans le cuvier que par accident.

Le même recueil reproduit le fabliau des Braies du cordelier dans une autre farce rimée, celle de *Frere Guillebert*, t. I, p. 305; et l'on ose ailleurs y mettre en scène, t. II, p. 90, avec un titre fort malhonnête, le fabliau du Maignien (Nouv. rec. de Méon, t. I, p. 170-173), un de ceux qu'il n'est plus possible de conter aujourd'hui.

Quant au chevalier qui veut bien renier Dieu, mais non la sainte Vierge (ci-dessus, p. 122), on le retrouve aussi (Anc. th. fr., t. III, p. 425) dans la Moralité du chevalier qui, ruiné, comme l'autre, par les tournois et par le jeu, donne sa femme au diable, et n'en est pas moins sauvé avec elle par Notre-Dame, qu'il n'avait point reniée comme il avait renié la Trinité. V. L. C.

Poésies morales.

Page 238, ligne 13. « La réminiscence la plus malheureuse « du même apologue, etc. » Tous ces contes passent de main en main. L'anecdote de l'homme qui apporte des fruits à l'empereur Fréderic s'est ainsi transformée dans une de ces *Historiettes* de Tallemant des Réaux où l'on reconnaît tant d'autres souvenirs qui remontent à plusieurs siècles (édition de MM. Monmerqué et P. Paris, t. III, page 390) : « Un jour que les comédiens du Marais jouèrent au Palais-Royal, le chancelier Seguier, qui y était, trouva Jodelet, leur fariné, fort plaisant; il en fut si charmé que, pour tout dire en un mot, il en devint libéral, et lui fit dire qu'il le vînt trouver le lendemain et qu'il lui ferait un présent. Jodelet ne manqua d'y aller. D'abord un des valets de chambre du chancelier

lui vint dire : « J'ai parlé pour vous à Monsieur ; Monsieur « a dessein de vous donner cent pistoles ; » et ajouta à cela : « Vous n'oublierez pas vos bons amis. « Le farine lui promit qu'il y en aurait le quart pour lui. Incontinent après, un autre valet de chambre lui fit la même harangue, et Jodelet lui fit la même promesse. Enfin il en vint jusqu'à quatre; car le chancelier a quatre rançonneurs de gens. Jodelet ensuite fut introduit, et le chancelier, tout riant, lui demanda : « Que « voulez-vous que je vous donne? » — « Monseigneur, lui « répondit-il, donnez-moi cent coups de bâton ; ce sera « vingt-cinq pour chacun de messieurs vos valets de cham- « bre. » Sa Grandeur voulut tout savoir, et Jodelet, par ce moyen, s'exempta de rien donner à personne. Ces coquins furent bien grondés ; toutefois leur maître leur laissa continuer leurs friponneries. » L'histoire est devenue tout à fait moderne ; mais on y retrouve du moins les cent coups de bâton. V. L. C.

Page 248, ligne 27. Avant ces mots : « Un frère carme, etc., » ajoutez : Ce genre de coiffure, s'il ne régna point sans interruption, reparut du moins plusieurs fois. Le chevalier de la Tour Landri, qui écrivait, pour l'enseignement de ses filles, vers l'an 1372, dans son quarante-septième chapitre (édition de 1854, page 98), parle d'un sermon « où avoit grant « foyson de dames et de damoiselles, dont il y en avoit d'at- « tournées à la nouvelle guise qui couroit, et estoient bien « branchues et avoient grans cornes. » V. L. C.

Dits.

Page 282, ligne dernière. « Le dit *des Quinze signes,* etc. » A la suite du Mystère français d'*Adam*, publié par M. Victor Luzarche (Tours, 1854, in-8°, page 70), on trouve ce dit, qui n'est certainement pas un « prologue, » quoiqu'il soit ainsi désigné à la page LX de l'Introduction, et qui n'a aucun rapport avec le drame d'Adam. P. P.

Page 283, ligne 2 : « par ces quatre vers. » Lisez : « par ces trois vers. »

L'Image du monde.

Page 307, ligne 36. « Berlin, 1848. » Lisez : » Leipzig, 1848. »

Page 329, ligne 29 : « Nicolas de Livre, seigneur de Bu- « merolles, etc. » Ce nom est sans doute incorrect dans le

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Stockholm, et il s'agit plutôt de Nicolas de Livre, seigneur de Humerolles, qui traduisit d'italien en français et fit imprimer à Paris, chez Denis du Val, en 1575, « le Discours du trem-« blement de terre, par Lucio Maggio, gentilhomme bolo-« nois. » La Monnoye, dans sa note sur cette traduction (La Croix du Maine, Biblioth. fr., t. II, p. 168), parle d'un exemplaire qu'il avait vu du traité de la Précellence du langage françois publié en 1579 par Henri Estienne, « où Nicolas de « Livre, autrefois maître de cet exemplaire, avoit marqué « de sa main divers termes, tant de guerre que de faucon-« nerie, dont il disoit avoir appris l'intelligence à l'auteur. » Nous trouvons dans cette circonstance une raison de plus pour croire que le seigneur de Humerolles, appelé Hunerolles par Du Verdier (Biblioth. fr., t. V, p. 127), avait donné à Henri Estienne le manuscrit de l'Image du monde qui est maintenant à Stockholm.

Henri Estienne, pour ses études sur les langues, lisait nos vieux poëtes. Il ne se bornait pas à ceux de son siècle, qu'il a surtout cités. Dans son livre de la Précellence, on voit qu'il connaissait le poëme d'Alexandre, Huon de Méri, Hugues de Bersi, Gace de la Bigne, le texte imprimé de Perceforêt. Outre ce manuscrit de l'Image du monde, qui lui avait appartenu, le grand recueil de nos fabliaux conservé à Berne (Sinner, Catalog., t. III, p. 375) porte également son nom.

V. L. C.

Page 455, ligne 1. « L'éditeur de cette histoire en prose, etc. » Une des sociétés littéraires de Londres, le *Warton Club*, vient de publier une nouvelle édition du texte français, revue sur ce même manuscrit du Musée Britannique (ms. reg. 12, C. XII), et accompagné d'une traduction et de notes en anglais : *The history of Fulk Fitz Warine, an outlawed baron in the reign of king John, with an english translation and explanatory and illustrative notes.* Londres, 1855, petit in-8°. L'éditeur, M. Thomas Wright, s'est appliqué, dans son Introduction et ses notes, à rétablir la vérité historique altérée par l'ancien poëme, et à distinguer les divers barons de Fitz-Warine que le trouvère, comme il arrive souvent dans les annales de ces nobles familles, semble avoir confondus. Mais il reconnaît que si l'auteur se laisse trop facilement aller à faire de son héros un héros de roman, il est d'une parfaite

POÉSIES HISTORIQUES.

exactitude dans la peinture des mœurs de son temps, et surtout dans la description des lieux, sinon pour l'Espagne et la Barbarie où il nous fait voyager, au moins pour le Shropshire et les frontières du pays de Galles. C'est là, puisque le texte original ne s'est pas encore retrouvé, ce qui donne de la valeur à la copie qu'on en a faite; et peut-être, si on le retrouvait, en serait-ce encore le principal mérite. V. L. C.

CHANSONNIERS. Page 559, ligne 6. « Sans nous arrêter à toutes ces suppo« sitions, etc. » Il y aurait peut-être quelque lumière à tirer, pour éclaircir ces questions encore assez obscures, d'un rapprochement que fait le chevalier de la Tour Landri dans son Livre pour l'enseignement de ses filles (édition de 1854, chapitre 124, page 259) : « Je ne loue point à nulle femme mariée amer par amours, ne estre amoureuse d'amours qui les maistroye, dont elles soient subjettes à d'autres qu'à leurs seigneurs; car trop de bons mariaiges en ont esté deffais et peris, et contre un bien qui en est venu, il en est venu cent maulx. Dont je vous en dirai aucuns exemples de ceulx qui sont morz et periz par amours. La dame de Coucy et son amy en morurent, et sy firent le chevalier et la chastelaine de Vergy, et puis la duchesse; tous ceulx cy et plusieurs autres en morurent pour amours, le plus sans confession. » Le chevalier de la Tour, qui écrit de mémoire, paraît confondre les noms, et il a pour nous un autre tort, celui de s'exprimer à demi-mot. Son éditeur se demande, page 301, quelle est cette duchesse; nous croyons que l'on peut trouver sur ce point, dans la chanson dont nous parlons, un document de plus. P. P.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES MATIÈRES.

A.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE.

TABLE GÉNÉRALE

DES ÉCRIVAINS DU XIIIe SIÈCLE

DONT LES NOTICES SONT CONTENUES DANS LES TOMES XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII ET XXIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Le chiffre romain désigne le volume; le chiffre arabe, la page. Avec les écrivains du XIIIe siècle, cette table indique aussi quelques noms du siècle précédent et du siècle suivant; un certain nombre de questions traitées dans les huit volumes; enfin, les remarques placées à la suite de la réimpression du tome onzième, en 1841, et qui ont été jointes, en 1842, au tome vingtième.

A.

B.

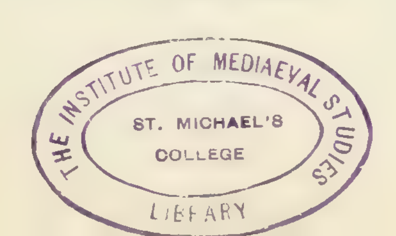
C.

D.

E.

F.

G.



H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

Q.

R.

S.

U.

V.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS DU XIII[e] SIÈCLE.

